Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot
» *histoire* dans son acception la plus large, y com-
» prenant, avec l'étude des personnes, des faits et
» des monuments, celle du sol même auquel ils se
» rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro-
» prement dite, de la géographie, des langues, des
» arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio-
» nale. » (*Extrait des* STATUTS)

TOME DIXIÈME. — ANNÉE 1866.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE	PARIS
ALESSI ET ARNOLET, LIBRAIRES	CHALLAMEL AÎNÉ, ÉDITEUR
Rue du Palais	30, Rue des Boulangers

1866.

COMPOSITION

DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

D'APRÈS LES ÉLECTIONS FAITES

LE 2 MARS 1866 (1).

MM.

BERBRUGGER (C. ✻), Président.

BRESNIER ✻, premier vice-Président.

CHERBONNEAU ✻, deuxième vice-Président.

BONNET, Secrétaire.

SERPOLET, Secrétaire-adjoint.

DEVOULX, Trésorier-Archiviste.

(1) Les Président, Vice-Présidents et Trésorier, dont le mandat était renouvelable, ont été réélus à l'unanimité.

10e Année. N° 55. JANVIER 1866.

Revue africaine

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(22e *article. Voir les nos* 32, *et de* 34 *à* 54)

B. — LE DUC DE LA TRIPOLITAINE.

Dux limitis Tripolitani.

En parlant des provinces composant le diocèse du vicaire d'Afrique, nous avons commis une erreur de classement en ce qui concerne la Tripolitaine, erreur qu'il convient de rectifier. Cette province fut, dans l'origine, *présidiale* ; elle était *consulaire* en 372 ; elle devint *correctoriale* en 393, ainsi que le prouve un décret impérial rendu en cette année et adressé à Silvanus, Duc et correcteur *(Silvano Duci et correctori limitis Tripolitani)* ; enfin elle redevint *présidiale* à partir de 399. Ce ne fut qu'en 534, c'est-à-dire à l'époque de la création par Justinien d'une préfecture du prétoire d'Afrique, que la Tripolitaine remonta au rang de *consulaire*. On a prétendu qu'en 406 un autre décret impérial aurait été adressé à Nestorius, comte et duc de la Tripolitaine (*Nestorio Comiti et Duci Tripolitanae)* ; cette supposition est moins qu'admissible : Nestorius devait être duc limitain

de cette province, et remplissait sans doute, par intérim, les fonctions de Comte d'Afrique.

Ce serait faire inutilement double emploi et abuser de la patience du lecteur, que de revenir, à l'occasion du Duc de la Tripolitaine (*Dux limitaneus Tripolitanae*), sur ce que nous avons dit relativement à son collègue de la Mauritanie. Les insignes *(symbola)* du Duc Tripolitain sont absolument les mêmes que ceux du précédent ; même place dans le cartouche, même inscription sur la couverture du diplôme. Quatorze chefs-lieux de cantons militaires sont figurés, dans ce cartouche, par quatorze *castella* ou châteaux-forts, affectant tous la forme hexagonale ; ils sont rangés et décrits dans l'ordre suivant :

b. — Talalatensis — porte au milieu, tours à angles saillants, créneaux ;

c. — Tenthettani — trois portes, une au milieu, deux latérales; quatre tours à angles saillants en dehors ;

d. — Byzerentane — porte au milieu, porte latérale (à droite), créneaux en avant ;

e. — Tillibarenses — trois portes, une au milieu, deux latérales, quatre tours ;

f. — Madenses — trois portes, une au milieu, deux latérales, créneaux autour du mur d'enceinte ;

g. — Maccomadensis — porte au milieu, tours, créneaux en avant ;

h. — Tintiberitani — porte au milieu, tours aux quatre angles ;

i. — Bubensis — porte au milieu, porte latérale (à droite), créneaux en avant ;

k. — Mamucensis — trois portes, une au milieu, deux latérales, quatre tours aux angles ;

l. — Balensis — point de portes, créneaux en avant ;

m. — Varensis — porte au milieu, ni tours ni créneaux ;

n. — Leptitanis — trois portes, une au milieu, deux latérales, quatre tours aux angles ;

o. — Madensis — porte au milieu, créneaux en avant ;

p. — Sarcitani — trois portes, une au milieu, deux latérales, créneaux autour du mur d'enceinte.

Le Duc de la Tripolitaine avait sous ses ordres quatorze *Praepositi* ou commandants de ces postes-frontières; ce qui constituait, pour l'ensemble des quatorze cantons militaires, un effectif approximatif de 4 à 5,000 hommes. Nous disons effectif approximatif, car, suivant le mode du premier calcul ci-dessus indiqué, on trouve les chiffres ci-après:

Infanterie................	2,800
Cavalerie (1)..............	700
en tout....	3,500 hommes;

et, suivant le second calcul, on arrive à:

Infanterie................	4,200
Cavalerie.................	700
Total....	4,900 hommes.

Ne cessons de le répéter, rien n'est plus problématique que les chiffres qui précèdent: ou les Ducs limitains recrutaient leur contingent parmi les indigènes, ou ils avaient recours aux forces militaires que commandait le Comte d'Afrique, ou les Romains, comme le dit M. Berbrugger, étaient depuis longtemps entrés dans la phase de décadence; car, de quelque manière qu'on envisage l'occupation, elle devait être, n'en déplaise au prestige du passé, impossible avec d'aussi faibles moyens d'action.

Voici quels étaient les quatorze *Praepositi*, placés

SUB DISPOSITIONE VIRI SPECTABILIS DUCIS PROVINCIAE TRIPOLITANAE:

(1) Praepositus Limitis Talalatensis.
(2) — Tenthettani.
(3) — Bizerentani.
(4) — Tilibarensis.
(5) — Madensis.
(6) — Maccomadensis.

(1) Nous ne savons vraiment où Pancirole a découvert que le Duc de la Tripolitaine n'avait pas de cavalerie. Pas de cavalerie dans un pays où le cheval est si commun, où la guerre se fait à cheval, où la population indigènè devait, alors comme aujourd'hui, fournir des *goums!* L'hypothèse est moins que soutenable.

(7) Praepositus Limitis Tintiberitani.
(8) — Bubensis.
(9) — Mamucensis.
(10) — Balensis.
(11) — Varensis.
(12) Milites Fortenses in Castris Leptitanis.
(13) Milites Munifices in Castris Madensibus.
(14) Praepositus Limitis Sarcitani.

Ces localités sont loin d'avoir, pour nous, le même degré d'intérêt que celles que nous avons précédemment décrites, puisqu'elles ne sont pas comprises dans le périmètre de l'Algérie, et qu'elles n'ont pas même, comme la Tingitane (Maroc), le mérite d'être limitrophes de notre moderne conquête. Nous ne nous arrêterons donc que très-sommairement à la description de chacune desdites localités, dont quelques-unes d'ailleurs nous sont déjà connues.

Faisons tout de suite remarquer que la liste des évêchés d'Afrique ne contient, pour la Tripolitaine, que la désignation de cinq évêchés, parmi lesquels ne figure aucun des noms des *limes* précités, à l'exception de celui de l'*episcopus Leptimagnensis* déjà énoncé. Ce n'est pas, dès-lors, cette liste qui pourra nous fournir des renseignements à cet égard. Rappelons également la manière différente d'orthographier les noms, ce qui a donné lieu à M. Berbrugger de faire cette judicieuse observation : « Le *v* étant une articulation inconnue dans les idiomes berbers, il faut presque toujours y substituer le *b*, quand on le rencontre dans un nom indigène romanisé. »

1. On ne sait rien de précis au sujet du *limes Talalatensis*, que Pancirole confond avec le *limes Tablatensis*, placé sous les ordres du Comte d'Afrique : l'Itinéraire d'Antonin place *Talalati* (Thalalati, Talilati, Thalatati) sur la route de Tacape à Leptis-la-Grande : « Iter quod limitem Tripolitanum per Turrem Tamalleni et Tacapis Lepti Magna ducit. » Les anciens auteurs ne font nulle mention de cette localité, que Lapie dit être un désert. Bocking soupçonne, en raison des nombreuses ruines qui l'avoisinent, que c'est le village (*Ksar*, en arabe) appelé aujourd'hui *Fidi Abdellala*. Pancirole prend un nom de montagne, *Thala*,

dans la Libye intérieure, pour un nom de fleuve, et achève de se contredire en ce qui concerne ce cantonnement militaire.

2. Le même commentateur commet une erreur encore plus grave, lorsqu'il dit, en parlant du *limes Tenthettanus* : « Limitis Teuchitani vel Teuchirani a Teuchura oppido, quod etiam Arsinoe dicebatur, vulgo Trochera, a Ptolemaeo in Cyrenaica ponitur. » Arsinoë fut le nom de plusieurs villes d'Egypte et de la Cilicie ; Arsinoë s'appelait aussi Teuchira (*Tokra* ou *Taoukra*). C'est probablement ce dernier nom, altéré, défiguré, qui a induit les commentateurs en erreur ; car Pancirole n'est pas le seul, puisqu'on a les variantes *Tenthertani*, *Theutectani*, *Tenchettani*, *Teuchitani*, etc. Le chef-lieu de ce canton devait être le *Thenteos* de l'Itinéraire d'Antonin, contrée aujourd'hui déserte, à moins qu'on ne prétende le retrouver dans les environs de *Benghazi* (de la régence de Tripoli). Lui même s'est trompé en disant que ce *limes* devait son nom à *Tetcita*, ville de la Byzacène. Si tant est qu'on voulût placer ce canton dans la Byzacène, fallait-il au moins s'appuyer sur la désignation de l'*episcopus Theucitanus* ou *Thevzitanvs*, ou *Theuditanus* (Plinius inter oppida libera *Theudense* memorat), ou *Thenitanus*, etc. ; mais Morcelli a choisi l'*episcopus Tetcitanus :* nous sommes loin de compte.

3. Pancirole n'est pas heureux : il fait dériver le nom du *limes Bizerentanus*, qu'il faudrait (selon lui) lire *Bizacenanus*, du nom de la Byzacène : « A Bizacena provincia, Bizacia Procopio et Valentiniano dicta. » Le nom de cette localité, aujourd'hui déserte et éloignée de Tacape de CXX M. P., dit l'Itinéraire d'Antonin, vient de *Bezereos*, dont les variantes sont *Berczeos*, *Gerezeos*, *Adzereos*, etc.

4. Nous avons parlé du *limes Tillibatensis* ou *Tillibarensis* placé sous le commandement du Comte d'Afrique. Celui dont il s'agit ici a reçu son nom de la ville de *Tillibari*, située, d'après Antonin, sur la route de Tacape à Leptis (1). Dans les actes du

---

(1) Comme nous avons déjà cité et que nous citerons encore cette partie de l'Itinéraire d'Antonin, nous croyons utile de la reproduire en entier.

« Iter quod Limitem Tripolitanum per Turrem Tamalleni a Tacapis (*Gabès*) Lepti magna (*Lebida*) ducit M. P. DCV sic : a Tacapis ad Aquas M. P. XVIII. Agariabas M. P. XXX. Turre Tamalleni M. P. XXX. Ad Templum

concile tenu à Carthage, en 258 de J.-C., il est question d'un Vincentius, évêque de *Thibari*, *apó Thibarés*, dans la Byzacène. Pline cite une ville à laquelle il donne le nom de *Cillaba*.

5. Le *limes Madensis* a été, de la part de Pancirole, l'objet d'une annotation qui renferme autant d'erreurs que de mots ; il n'en est pas de même de celle de Morcelli, que voici : « Numidiæ oppidum *Mada* fuit, ut Notitia (eccl.) indicat, ignotum tamen indictumque Geographis, neque hùc pertinet *Limes Madensis*, quem Notitia Imp. occid. recenset, nam Præpositus ejus erat sub dispositione.... Ducis provinciæ Tripolitanæ. » L'auteur de l'*Africa Christiana* n'excipe point, et il a raison, de cette circonstance qu'il y eut un *episcopus Madensis* dans la Numidie, pour faire dériver le nom de ce canton militaire de celui d'une ville située dans une autre province. Bocking est d'avis qu'il faut lire *Amadensis*, et il fait dériver ce nom de *Ad Amadum* ou *Adaugmagdum*, cité dans l'Itinéraire d'Antonin : cette localité serait aujourd'hui la ville de *R'damès*, ville arabe située dans la partie orientale du Sahara algérien et à présent très-connue, grâce à un ouvrage devenu classique (1). Pline l'Ancien parle en ces termes de *Cydamum* ou *Adaugmagdum* : « Intervenit ad solitudines Africæ supra minorem Syrtin dictas versa Phazania (2) (*Fezzan*), ubi gentem Phazaniorum urbesque Alelen et Cillabam (*Zouila*) subegimus. Item Cidamum e regione Sabratæ. Ab his mons longo spatio in occasum ab ortu tendit, Ater nostris dictus.... »

6. Trois villes au moins de l'Afrique ancienne portèrent le nom de *Maccomadas* ou *Macomades* : « Complures *Maccomadas*

M. P. XII. Bezereos M. P. XXX. Ausilimdi M. P. XXXII. Agma M. P. XXII. Auzemmi ou Augemmi M. P. XXX Tabalati M. P. XXX. Thebelami M. P. XXV. Tillibari M. P. XX. Ad Amadum ou Adaugmagdum M. P. XXX. Tabuinati ou Tabunagdi M. P. XXV, Tramusdusim M. P. XXV. Tamascaltin M. P. XXX. Thenteos M. P. XXX. Auru M. P. XXX. Vinaza M. P. XXXII. Talalati M. P. XVI. Tenedassa M. P. XXVI. Mesphe M. P. XXX. Lepti magna M. P. XL. »

(1) *Le Sahara algérien*, par MM. E. Daumas et A. de Chancel.

(2) *Phazania*, Phazanie, canton de la Cyrénaïque, contrée jadis habitée par les Garamantes, qui avaient pour capitale Garama (aujourd'hui *Djerma*). Le pays des Garamantes était aussi celui des pierres précieuses, notamment du grenat (*garamantites*).

Africa habuit » — « *Macomades* plures fuerunt in Africa. » La première de ces villes, située dans la Numidie, était à 53 milles de Cirta (*Constantine*) ; la seconde située, dans la Byzacène, est la *Macomada* de Ptolémée, la *Macomades Minores* de la Table de Peutinger ; Pline en fait mention ; il y eut un *episcopus Macomadiensis ;* la troisième enfin, située dans la Tripolitaine, était au-delà de Leptis-la-Grande, et est citée dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom de *Macomadibus Syrtis ;* c'est cette dernière que Ptolémée désigne par *Syrteôs megalês Macomada côrê.* Le *limes Macomadensis* doit son nom à la ville de *Macomades* (Macomades Syrtis, i. e. Majoris), dont voici la situation, d'après l'Itinéraire : « CCXXXIII M. P, a Lepti Magna (*Lebida*), ultra CD M. P. a Berenice Cyrenaicæ (*Benghazi*) ; » ce lieu où, comme disent les géographes, gisent aujourd'hui des *ruines antiques*, portait aussi le nom de *Salinas* ou *Salines*, d'après la Table de Peutinger, qui ajoute cette remarque : « *Saline immense que cum* « *luna crescunt et decrescunt*, » ce qui donnerait presque lieu de croire à une situation toute maritime (1).

7. Pancirole, qui a dû éprouver un grand embarras pour retrouver le chef-lieu du *limes Tintiberitanus*, se borne à dire : « nomen inventum noviter. » Ce canton paraît devoir son nom à la ville de *Tiniodiri* (Tinioridi, Timoridi, etc.), que l'Itinéraire d'Antonin place à 25 milles d'Anabucis (l'*Anabucis præsidium* de Peutinger), et à la même distance d'Aris Philaenorum, « quae *fines Affricae et Cyrenensium.* » *Le limes Tintiberitanus* ou *Tiniodiritanus* était donc situé sur les confins de la Tripolitaine, du côté de la Cyrénaïque (distabat *Tiniodiri* CCIX M. P. a Macomadibus Syrtis, CXXXVIII M P. a Berenice Cyrenaica), et ce serait dans cette contrée qu'il faudrait en rechercher les traces, si elle n'était couverte aujourd'hui de montagnes de sables mouvants.

8. « Forte legendum *Bullensis* a *Bulla* oppido, quod in hac

---

(1) Ne pas perdre de vue, dans la lecture des inscriptions, que le mot *salinensis* ou *saliniensis* est employé pour désigner le surnom de la déesse *Cælestis*, divinité adorée en Afrique, notamment en Phénicie et à Carthage.

regione Ptolemaeus collocat; aut dicti sunt (dictus est *limes Bubensis* sive *Budensis*) a *Bubeiis* Africae interioris populis, a Corn. Balbo superatis. » Pancirole est ici mieux inspiré que d'habitude, sans que cependant son annotation puisse servir à mettre sur la trace du nom du chef-lieu de cet ancien poste romain. Pline, en effet, parle d'une ville d'Afrique appelée *Bubeium*, à l'occasion du triomphe accordé à Cornelius Balbus : « ..... de Balbi triumpho, in quo urbium gentiumque Afrarum nomina ac simulacra ducta sunt, atque inter alias etiam « *Bubeium* natio vel oppidum » rettulit » (Plinius); mais, outre que Pline lui-même ne paraît pas bien fixé à cet égard, ce nom de *ville* ou de *nation* doit s'appliquer à une localité de l'intérieur de l'Afrique, et non à une localité du littoral méditerranéen, situation topographique de la Tripolitaine. Suivant Ptolémée, *Boutta* était située entre les deux Syrtes, un peu avant *Iskina*, l'*Iscina* de l'Itinéraire d'Antonin, la *Scina loc. jvdeor. augta* de la Table de Peutinger, la moderne *Chaiouacha* de Lapie. Les distances données par les géographes ne sont pas même de nature à élucider la question. D'où il résulte que, jusqu'à meilleur avis, il faut accepter la première partie de l'interprétation de Pancirole comme la plus probable, sinon comme méritant toute créance (1).

9. On ne sait absolument rien concernant le *limes Mamucensis*. L'érudit Bocking avoue lui-même qu'il est fort empêché à cet égard ; il ne connaît qu'une ville de Syrie du nom de *Mamuca* (*Mamouka* de Ptolémée), et une autre, *Majuca*, dans la Mauritanie Césarienne (*episcopus Majucensis*). Outre la ville de Butta précitée, Ptolémée place encore, entre les deux Syrtes, *Soumoukis*, *Sumucis* (Mamucis? Mamuca ?), qui n'était pas éloigné de *Pisinda*, le *Pisida municipio* de la Table de Peutinger ; le *Fisida vicus* de l'Itinéraire d'Antonin. Pisinda, aujourd'hui *Brega* selon Lapie, était célèbre par ses salines.

(1) Qu'il nous soit permis, au milieu de ces hypothèses, d'en hasarder une qui ne sera sans doute pas plus téméraire que les autres. La Tripolitaine n'était pas fort éloignée de l'Egypte : outre le *Bubastites nomos*, Nome de Bubaste, cité par Pline, il y avait dans la Base-Egypte la ville de Bubaste. *Bubastus*. *Bubastis* était le nom de Diane chez les Egyptiens. N'y aurait-il pas certaines analogies entre ces différents noms et celui du *limes Bubensis* ?

10. Mêmes incertitudes en ce qui regarde le *limes Balensis*. Pancirole prétend que *Balim* (mieux *Baalim*), ville de Libye, près de Cyrène, devait son nom à Baal, idole des Assyriens et des Phéniciens, qui y avait un temple. Mais une ville située près de Cyrène ne pouvait donner son nom à un canton militaire situé dans la Tripolitaine. Les Phéniciens, qui fondèrent plusieurs colonies sur le littoral de l'Afrique septentrionale, y introduisirent leur fameuse idole, Baleïos, *Baal*, *Bal*, *Beli* ou *Bel*, dont le nom signifie *soleil*. Mais ces indications ne jettent aucune lumière sur le nom du *limes* que nous cherchons : « de hoc loco geographi silent. » Morcelli propose de lire *Belalitensis (?)*

11. Bocking se demande si, au lieu du *limes Varensis*, il ne faut pas lire *Vasensis* ou *Basensis :* « quae litterae cum illis facile permutari potuerunt. » C'est le cas de lui répondre par ses propres expressions, à propos d'un autre *limes* non moins facile à retrouver : « incertus locus. » L'Itinéraire d'Antonin place *Base* à 69 milles de Leptis la Grande, à 163 milles de Macomades des Syrtes : est-ce à cette ville, aujourd'hui, *Mesurata*, du nom du promontoire, que ce *limes* doit d'être ainsi appelé? Peut-être encore faut-il lire *Vaçensis :* l'Itinéraire place *Vax villa repentina* à 180 milles à l'ouest de Basa, entre Sabrata et Oea, localité dont la Table de Peutinger ne mentionne pas le nom.

12. Nous avons dit précédemment ce qu'on devait entendre par *milites Fortenses* (on a la variante *Forenses*). Quant aux mots *in castris Leptitanis*, nous savons également ce qu'ils signifient : Leptis la grande *(Lebida)*, ville maritime de la Tripolitaine, pour la distinguer de Leptis la petite dans la Numidie, devint, sous Justinien, le siége de la résidence du Duc de cette province militaire. « ..... Leptimagnensi civitate..... a Sidionensibus condita..., colonia victrici Iulia Lepti, a divis Severo et Antonino juris Italici facta, innumemeris veterum scriptorum locis, itinerariis nummisque celebrata..... »

13. Nous ne reviendrons pas sur les mots *in castris Madensibus*, qui s'appliquent évidemment aux avant-postes qu'avaient les Romains à *Ad Augmagdum* ; mais nous parlerons de la qualification de *Munifices* donnée aux soldats composant la garnison de ce cantonnement.

D'après Végèce et Festus, on appelait *milites munifices* (ou *munificeri*) les soldats sous les drapeaux (*munificium*, droit, redevance). « *Munifices*, a muniis seu muneribus faciendis ita vocati, » dit Bocking. « *Munifices* vocabantur qui non vacabant, sed munus rei publicae faciebant » (Festus). On les appelait ainsi pour les distinguer des *Beneficiarii*, qui devaient leur avancement dans l'armée ou quelque faveur à telle ou telle personne ou à telle circonstance. C'est dans ce sens que Végèce dit : « Beneficiarii appellati, quòd promoventur beneficio tribunorum, » on les appelle *beneficiarii*, parce qu'ils doivent leur promotion aux tribuns. Les *Munifices*, au contraire, étaient des soldats qui, ne jouissant d'aucune exemption, non-seulement faisaient le service, montaient la garde, etc., mais encore faisaient toutes les corvées, étaient employés à toute espèce de travaux, comme d'apporter au camp le bois, l'eau, d'enlever le fumier, etc., etc. Une loi, conservée par le Digeste, porte : « *Munus* tribus modis dicitur :.... tertio officium, unde munera militaria et quosdam milites munifices (*munificos*) vocari.... » L'annotation suivante de Pancirole, quoique laissant à désirer sous le rapport de l'exactitude, achèvera de faire comprendre ce qu'on doit entendre par le mot *munifices* : « Munifices autem vocabantur, qui nullo fulti privilegio omnia necessaria munera exsequebantur, nec tantum vigilias agebant, sed ligna, aquam et alia hujusmodi in castra portabant. Vegetius II. 19. *Fascicularia tamen*, inquit, *id est ligna, foenum, aquam, stramen et legitimi milites in castra portabant ; munifices enim ab eo appellantur, quod haec omnia munera faciant.* Haec ille. Alii vero ab his immunes principales milites candidati vocabantur. Idem Veget. II. 7. *Candidati*, ait, *hi sunt milites principales, qui privilegiis muniuntur ; reliqui Munifices appellantur, qui propter munera militiam facere coguntur.* Hactenus ille (1). Hi milites forte quod nunquam immunes essent, Munifices sunt vocati. »

On a dû remarquer qu'il n'est pas fait mention, dans ces deux paragraphes (12 et 13), du *Praepositus*, lacune qui, en raison

(1) « Neque haec verba Vegetii sunt, neque sensus verborum ejusdem » (Bocking).

même des explications que nous venons de donner sur les soldats formant la garnison de chacun de ces deux postes, ne saurait se justifier autrement que par suite d'un oubli des copistes ou des éditeurs du premier manuscrit. Il est impossible d'admettre que ces deux *limes*, placés aux avant-postes (*in castris*) et occupés par des soldats qui ne devaient pas rester inactifs en face d'une population belligérante, n'eussent pas chacun son commandant, ainsi d'ailleurs que tous les autres cantonnements.

14. Le *limes Sarcitanus* est aussi introuvable que quelques-uns de ceux qui précèdent : « Nulla omnino *Sarcitæ* apud geographos mentio fit. » *Gergitanus* serait plus probable : il y eut une ville, près de l'île de Meninx, appelée *Gergita*. Bocking est d'avis qu'il faut lire *Sabratanus*, de Sabrata ou Sabaratha, une des trois villes qui servit à dénommer la Tripolitaine. La liste des évêques mentionne, pour cette province, un *episcopus Sabratensis* (1).

L'*officium* du Duc de la Tripolitaine était, en tout, semblable à celui du Duc de la Mauritanie : même nombre d'agents remplissant exactement les mêmes fonctions. Il n'y avait d'autre différence que celle-ci : le Duc de la Mauritanie, sans doute en raison de sa double qualité (Duc et Préside), disposait d'*adjutores* (on n'en dit pas le nombre); tandis que le Duc de la Tripolitaine n'avait qu'un seul *adjutor*. Ce dernier devait avoir les « evectiones annuales » (2).

---

(1) *Sabrata*, Sabratène (aujourd'hui *Sabart* ou le *Vieux Tripoli*), appelée *Tripoli* d'Occident ou de Barbarie, pour ne pas la confondre avec Tripoli d'Asie. — On a dû remarquer déjà, dans ces parages, la présence assez fréquente des salines, *salinæ*, marais salins, fosses où l'on recueillait et préparait le sel (les *sebkha* ou terrains salants, des Arabes). La gabelle était organisée chez les Romains comme autrefois chez nous : on appelait *salinator* celui qui préparait le sel, et *salinator ærarius* celui qui prenait à bail du gouvernement le privilége de faire et vendre du sel. On se souvient que le sel jouait un rôle important dans les cérémonies religieuses, les sacrifices, même dans le culte domestique; aussi regardait-on la salière, *salinum*, coupe placée sur un plat et le plus souvent en argent, comme quelque chose de sacré.

(2) A propos des limites militaires de la Tripolitaine, nous engageons nos lecteurs à relire l'article intitulé : *Des routes romaines au sud de la Byzacène*, par M. le consul Ch. Tissot, article inséré dans cette Revue,

Nous avons fini maintenant avec le pouvoir militaire, et nous allons revenir à l'autorité civile. L'occupation romaine embrassant dans son ensemble toutes les parties de l'administration, est cependant sur son déclin et ne paraît plus exercer sur le pays l'action vigoureuse qu'elle dut avoir, par exemple, du temps de Septime-Sévère, dont la qualité d'*Africain* servit sans doute à faire respecter la domination.

E. Bache.

(à suivre)

Remarque de la Rédaction. — Parmi les additions que M. Bache aurait certainement faites à son travail, s'il eût assez vécu pour en voir la publication complète, la suivante ne doit pas être omise.

M. Bache dit ci-dessus (page 10) que la ville saharienne de Rdamès est aujourd'hui très-connue, grâce à l'ouvrage si populaire de MM. Daumas et de Chancel. C'est ici une justice rendue à laquelle nous nous associons bien volontiers ; mais il faut ajouter que les voyages de MM. Duveyrier, Bonnemain, Bouderba, Mircher, Vatonne et de Polignac ont singulièrement augmenté la masse des rengeignements directs que l'on possédait sur cette localité.

---

tome Ier, p. 184 à 196. Ce travail et la carte qui l'accompagnent sont utiles à consulter pour l'étude de la frontière septentrionale de la Régence de Tripoli. — *Note de la Réd.*

NOTICE

SUR

Les Sahari, les Oulad ben Aliya, les Oulad Naïl

ET SUR L'ORIGINE DES TRIBUS CHEURFA.

(Voir le numéro 44 de la Revue)

A la faveur des longues guerres dont nous avons esquissé le récit, une partie des Oulad Naïl (les Oulad D'ia et les Oulad Mohammed) quitta la H'ot'ba, le Mehâguen et l'Oued Chaïr, que parcourent actuellement les Oulad Khaled, à l'Est de Bousa'da, et vint camper à Aïn er-Rich. Là, se trouvant à proximité des terrains qu'elles convoitaient, ces tribus surent habilement cacher leurs projets sous une affectation d'indifférence : elles attendirent patiemment que la volonté de Dieu suscitât des événements favorables à leur désir d'immigration dans le Zar'ez. Elles suivirent des yeux toutes les phases des combats. Peu leur importait que la victoire se déclarât pour l'un ou l'autre parti : leur bravoure bien connue leur faisait espérer une proie facile. Certains de profiter bientôt, et des richesses amassées péniblement par le vainqueur, et de ses conquêtes territoriales, les Oulad Naïl assistèrent ainsi à la fuite des Bouaïch, furent témoins de la victoire et ensuite de la dispersion si soudaine et si imprévue des El-Arbâ, des H'aouâmed, les Oulad Mâd'i et des Selmya.

Le fulminant anathème jeté sur les Sah'âri, par la voix courroucée de Sidi Ben Aliya, leur fournit, enfin, l'occasion de s'implanter dans le pays. Ils s'emparèrent successivement de Bât'en ed-Drouiya, de Bou'aichaoniya et de Aïn Kah'la, lieux qui longent le versant méridional du Djebel Sah'ari.

Les Sah'âri, trompés par les probabilités d'une paix durable, s'étaient depuis longtemps endormis dans leurs triomphes. Réveillés brusquement, mais trop faibles pour résister avec succès à cette force envahissante, ils virent un beau jour les tentes des Oulad Naïl, aux feldja (longue pièce d'étoffe) jaunes-orangés,

nuellement les alentours, et, à la moindre apparition suspecte, vite les troupeaux s'évanouissaient dans les dunes ou disparaissaient dans l'intérieur des montagnes. Rien ne trahissait bientôt plus les craintives populations, qu'une longue fumée blanche se tordant en spirale dans les airs après s'être échappée de cols inaccessibles ou de sommités rocheuses.

Au milieu du 18e siècle, le célèbre prophète du Sud, Sid el-Hadj Aïssa el-Ar'ouat'i, prédisait les malheurs que l'avenir allait déchainer sur le Zar'ez. Les Arabes, avec leur imagination complaisante, n'ont pas manqué de lire dans ce spécimen du lyrisme africain les événements dont le Zar'ez a été le théâtre jusqu'à nos jours :

« Que ton visage est de mauvais augure, ô Zar'ez ! malgré la verdure de ton printemps éternel ! Le berger qui amène ses troupeaux dans tes riantes prairies ne recueillera que les afflictions.

» L'imprudent qui se repose dans ton sein aux mille couleurs, y dormira d'un sommeil sans fin. Vos pères n'ont-ils pas pleuré le malheurs du Zar'ez avec de longs cris de douleur ?

» Voyez ces deux réunions de tentes ! leurs troupeaux marchaient ensemble depuis leur dernier campement. Elles les ont perdus à Der'ima.

» Le repos que Dieu donne et les pâturages, partout ailleurs, sont copieux et abondants. Je consulte mes amis : tous refusent d'y laisser brouter leurs troupeaux.

» Hélas ! l'herbe et les fleurs caressent toute contrée imprégnée de déceptions. Arrivez ! arrivez donc, si vous l'osez ! vos pères se sont affaissés sous les calamités de ce pays.

» Que tes eaux et tes prairies sont de mauvais augure, ô Zar'ez ! O Arabes ! que vos troupeaux ne goûtent pas à l'herbe du Zar'ez, car ses plantes maudites conduisent à la perdition ! Quand même seriez-vous au nombre de mille chevaux, l'arrêt que Dieu a prononcé est inébranlable.

» Ah ! voici des évènements terribles ! d'épais bataillons de soldats noirs vont l'assaillir (les Français)..... Si encore les Meh'aoucha (Zenakhra de Bour'ar) y dressaient leur tentes bien alignées.

« Les Arabes des El-Arba n'y montrent jamais leurs troupeaux.

« Voici deux ans que je vois et vous indique, fils de chiens! l'herbe de malheur et les angoisses attachées à ce pays réprouvé. Mais, non! ils ne veulent pas s'en éloigner! Je jure par les serments les plus sacrés que ses habitants en sortiront aussi nus que l'étranger dépouillé qui s'en va dans des contrées lointaines regagner les biens qu'il a perdus!

« O tribus! si vous fréquentez encore ces pâturages, vous serez toutes égorgées par le couteau. Le moment s'approche où une armée de deux mille étriers s'y développera. Le poison de la poudre s'enflammera dans des combats qui feront apparaître les désastres jusqu'alors cachés dans les décrets de Dieu. Un tiers prendra la direction du Nord, un tiers s'étendra vers l'Est, un tiers récoltera le butin (Combat d'Aïn Malakoff pendant la dernière insurrection).

« Les Beni Naïl quitteront ces contrées en fuyant. Riches autrefois, ils se vêtiront de peau de boucs, sans jamais rencontrer de cœurs compâtissants. Les voilà déjà à Ah'meur Kheddou (cercle de Biskra) où ils empruntent pour vivre.

« Ne me traitez pas de menteur, car mon œil voit tout ce qu'il annonce.

« Ah! évitez le Zar'ez, Dieu le prescrit, ô Arabes, quand mêmes ses arbustes et ses plantes seraient chargés de feuilles et de fruits d'argent.

« Je vous en prie au nom de Dieu miséricordieux! éloignez-vous du Zar'ez! le nuage de poussière y cèle des embûches : ses habitants sont des gens perfides. Ceux-là seuls qui en seront loin seront garantis de l'adversité.

« Evitez le Zar'ez, ô Arabes! Dieu l'a commandé. Ne vous y attardez pas après le déclin du jour, car le matin, vous vous lèveriez nus et entourés des frissons de l'agonie.

« Voici le couchant qui y pousse avec furie ses soldats.

« La honte habite le Djebel Mechentel (Djebel Sahâri) et en coule à gros bouillons. Insensés! de Zedjadfa des cohortes compactes viendront y combattre. Les étendards frémiront dans la voix retentissante et les éclats répétés des fusils (épisodes de la dernière insurrection).

« Ceci est un décret que Dieu, puissant, unique, fait couler par ma bouche.

« Les amis se trahiront et deviendront ennemis : le frère meurtri expirera sous les coups de son frère, et ils s'aimaient ! (pendant la dernière insurrection, ceux des Oulad Naïl qui nous étaient demeurés fidèles, furent attaqués par leurs frères révoltés. C'est dans un de ces combats que fut tué leur Bach Agha, Si Chérif ben El-Ahrech, par son parent et son ami, dit-on).

« Viendra un temps, oui, viendra un temps, où la langue doutera des dents qui la font parler, où le cœur se méfiera des poumons, où la laine prendra de la valeur, où le lin se vendra à bas prix (pour indiquer un homme riche, on disait : un tel a des vêtements de lin) et où toutes les réunions de tentes se changeront en villes ! où la coiffure du chrétien et la chachia du musulman se confondront, où le pauvre comme le riche montera à cheval, où le riche deviendra pauvre à son tour. Je le jure sur le mariage de Mabrouka (femme de Sidi El-Hadj Aïssa) nous nous fatiguerons à marcher dans la plaine de l'Oued el-Hamar (affluent de l'Oued Djedi). »

Cependant les Oulad Naïl, las de la paix, fiers de leur force, agacés par ces tentes ennemies qui interceptaient leur horizon, se levèrent une autre fois contre les Sahâri, les Bouaïch et les Mouiadat. Ces tribus ne demandaient, du reste, que la guerre. Depuis que les Oulad Naïl les avaient soumises à la dure nécessité de se contenter de pâturages très-restreints, de contempler sans pouvoir en jouir les grasses prairies du Zar'ez, qui fleurissaient et se déployaient sous leurs yeux avec tout le luxe de jardins, elles avaient senti chaque jour leur fureur s'augmenter. Le feu de la guerre, attisé par une longue haine, se ralluma plus vivace que jamais.

Les alliés, à la réouverture des hostilités, étaient concentrés sur les bords de l'oued Hadjia. La victoire fut longtemps disputée; mais enfin les trois tribus, débordées de toutes parts, succombèrent et les Oulad Naïl s'approprièrent leurs moissons. Le nombre des morts fut toujours ignoré. Un chantre s'écria :

« Voyez l'intrépidité des Oulad Naïl ! ils ont dit aux tribus : Evacuez le Zar'ez, laissez le Zar'ez solitaire de vos personnes, car nous le désirons pour nous ; pour nous ses fleurs aux brillantes corolles sont aussi belles que le chameau qui voudrait toujours guider le berger attentif. Les Oulad Naïl sont des héros et nul n'osera le leur venir disputer. »

Au premier abord, un observateur ordinaire serait à juste raison alarmé de l'outrecuidance de ces éloges en faveur d'une plaine sablonneuse. En rapportant l'histoire des Oulad Naïl nous expliquerons plus tard la passion du Saharien pour ce vaste bassin.

Les alliés étaient dans la consternation Les Bouaich se dérobèrent à la hâte à une déroute irréparable. De l'oued Touil, ils revinrent dans l'Est et s'arrêtèrent au Kaf el-Khider (Guelt es-S'et'el), près des Oulad Sidi Aïssa el-Ahdah. Deux ravins y portent encore le nom de leurs chefs, Bou Maza et Adhim. Les Mouïadat en désarroi se retirèrent à Soumguida et à Aïn Rérab, près des Oulad A'ïad de Teniet el-Had. Toutefois, quelques-unes de leurs tentes furent tolérées par les vainqueurs dans la vallée de Korirech.

Dès-lors, les Oulad Naïl, craints et respectés, s'étalèrent à leur aise dans tout le Zar'ez. Les Bouaich humiliés s'inclinèrent devant eux, et leurs troupeaux, moyennant un léger tribut, purent s'introduire dans le Zar'ez. Assis sur les rochers du Djebel Khider, leurs yeux erraient dans les blondes flexuosités de cet immense réceptacle des eaux, et sa vue réveillait leur convoitise et leurs regrets. Les Oulad Naïl surprirent leurs regards avides. Effrayée de leurs menaces, cette malheureuse tribu s'exila au Nord de Aïn bou Sif, pays alors presque désert et dont quelques rares tentes des Oulad Allan occupaient parfois les points culminants. Les Oulad Naïl voulurent leur enlever tout espoir de se rapprocher du Zar'ez. Au milieu d'une nuit épaisse, les deux tribus se heurtèrent à Aïn Bou Sif et l'acharnement fut tel, dit la tradition, que les instruments de morts devinrent, dans la main des combattants, pareils à l'éclair fulgurant qui se dégage de la tempête. Ahmed ben Sada, de la tribu des Oulad Abd el-Kader (Oulad Naïl), fut tué en

luttant corps à corps contre les deux chefs de Bouaich, Serah'zah et Khaled ben Ah'cen, qui furent immolés par le héros expirant. Les Bouaich culbutés, anéantis, ne s'exposèrent plus dans la suite à l'animosité des Oulad Naïl.

Au commencement de ce siècle, les quelques tentes des Mouiadat encore égarées dans la vallée de Korirech, disparurent à leur tour d'un pays où la sécurité n'existait plus pour eux.

Lors de l'invasion du Zar'ez par les Oulad Naïl, les Draba (درابة) peuplaient le Djebel Sendjas. Un impôt annuel d'un mouton par maison leur fut imposé par les conquérants. Ils refusèrent de le payer et furent expulsés de leurs montagnes. Leur Ksar, H'ammam Dakhlani (dans l'intérieur de la montagne), Guerguiz à l'Ouest d'El H'ammam, Feknouna sur le Gada, ou plateau, Sidi Daoud, El-Djedid à Khaneg et Teurfa (gorge des tamaris), El-Kolia près du Teniet ben Toumi, Tarech, furent démolis.

Le village situé à Khaneg el'-Ar'ar était partagé en trois quartiers : Draba, Tamda et Aiât. Il doit sa ruine au fait suivant :

Les hommes jouaient au sig (espèce de jeu de jonchets) et les femmes épiloguaient entre elles et s'adressaient des discours épigrammatiques (تلويزة). Une querelle naquit rapidement ; des propos âcres on passa aux bâtons, des bâtons aux pierres, des pierres aux armes de fer. Ils s'entr'égorgèrent tous et la partie féminine de la population s'entredéchira. Il ne survécut qu'un chien et deux vieilles (*sic*), l'une des Tamda et l'autre des Aiat. Le chien appelé 'Ar'ar, en reconnaissance des soins dont il ne cessait d'être l'objet, les gardait, prévenait avec intelligence leurs moindres désirs. Malgré son attachement, l'une des mégères le tua. L'autre vieille s'élance sur la meurtrière et bientôt toutes deux tombèrent inanimées sur le cadavre du chien, qui donna son nom à la gorge.

Entre la Sebkha de l'Ouest et le Sendjas, des amas de pierres attestent encore l'existence d'un Ksar appartenant aussi aux Draba. Ces ruines sont connues sous le nom de Makh'oula, qui était celui d'une femme à laquelle les habitants accordaient

les honneurs de reine et de prophétesse. Elle était douée d'une telle vue que l'atome le plus intactile, le corpuscule le plus insaisissable (traduction très-libre du mot خنيفة *très-petite mite*), ne pouvait se soustraire à son regard. Un jour, elle s'alita, gravement malade à la suite d'un accouchement pénible. Les incrédules, — redoutable variété de l'espèce humaine, — la crurent désormais incapable de veiller, comme auparavant, sur le Ksar et s'apitoyaient sur ses souffrances. « Hélas ! leur répondit-elle, ma vue s'est bien affaiblie, cependant je distingue sur la Gada du Sendjas, la tête d'une perdrix et l'arme du chasseur qui va la tuer. O Draba ! prenez garde à vos troupeaux ! » Ils tournèrent les yeux par un reste d'habitude et ne virent rien, ils se mirent à rire et s'écrièrent : « Décidément ton esprit épuisé se laisse jouer par la folie. » Elle continua sans remarquer leurs railleries : « Je vois dans les nues l'œil aigu du meguernès (le plus noble des faucons). Je vois là-bas, là-bas, dans la plaine, reluire au soleil les crins de la queue d'une jument noire. Je vois sur les roches du Khider la prunelle dilatée de l'hyène..... O Draba ! prenez garde à vous ! » Ils la traitèrent d'extravagante. Le soleil était à peine couché que des bandes de cavaliers et de fantassins s'accumulaient autour de la ville. Les habitants fermèrent leurs portes. Il était trop tard. Les Oulad Mahammed (Oulad Naïl) saccagèrent le Ksar. Le massacre dura huit jours ; ce qui resta d'habitants se réfugia à Taguentas cercle de Bou R'ar.

Après le combat si décisif de l'Oued Hadjia, les Sah'ari, trop resserrés dans leurs montagnes, s'étaient disjoints.

Les Sah'âri Oulad Sidi Younès, subdivisés en cinq fractions, avaient dressé leurs tentes dans le Djebel Beni Yagoub (entre Tad'mit, 'Amra, Charef et Zinina.) Les Sah'âri Oulad Maien ben-Ali et les Oulad Bedran ben-Ali s'étaient expatriés dans les Ziban ; les Oulad Khamk ou ben-Ali dans les environs de Tit'eri et les Oulad Amâra ben-Ali dans le cercle de Bou Sada.

La famille des Oulad Kacer s'était réunie aux Oulad el-R'ouini (Oulad Naïl).

Les Sah'âri Oulad Ibrahim avaient choisi les âpres rochers du Djebel Sendjas, où, du temps de Sidi Mahammed ben-Aliya résidaient déjà deux de leurs fractions, les Oulad Daoud et les Oulad Tabet.

La discorde divisait un jour ces deux fractions. Le tumulte était grand ; le sang était près de couler, quand apparut subitement Sidi Mahammed ben-Aliya (« Eh ! quoi ! leur cria-t-il, ne pouvez-vous un instant maîtriser vos sentiments batailleurs ? grâce à mes prières, vous avez joui jusqu'ici d'un bien-être parfait. Au lieu de dépenser votre force dans des conflits inutiles, réservez-là donc pour le moment où les goums affamés de la R'azia, plus nombreux que les nuées de Gata (1) et de Koudri du Zar'èz, désoleront vos montagnes. » Mais ces fractions, animées l'une contre l'autre de tout ce que les passions peuvent mettre de fureur dans le cœur humain, s'obstinèrent à ne pas écouter les paroles de conciliation du marabout. Elles s'oublièrent même jusqu'à lui dire : Qui es-tu ? de quel droit te mêles-tu de nos affaires. ? nous permettons aux femmes de croire à ta sainteté, mais quant à nous..... nous n'avons que faire de tes remontrances. » L'homme de Dieu, indigné de leurs blasphèmes, arracha des flancs de la montagne un énorme rocher que cent individus robustes n'auraient pas pu même ébranler. A l'aspect de ce prodige, les combattants sentirent leurs armes glisser de leurs mains tremblantes ; ils se prosternèrent aux pieds du saint en implorant son pardon. Mais le marabout, soulevant au-dessus de leurs têtes la roche colossale, entre ses mains plus légère que le grain de sénevé de l'Écriture, leur cria d'une voix qui passa en frémissant sur tout le Zar'èz. « Ce n'est pas chez vous non plus, race cynique, que le bien peut trouver sa place ; mon dessein était d'abord d'ensevelir vos inimitiés sous cette pierre et votre âme perverse

---

(1) قطاة Pteroclurus alchata de C. Donap et tetras alchata de Linné كدرى pterocles arenarius.

Voir les excellentes notes de M. S. de Sacy sur les croyances des Arabes au sujet de ces deux variétés de Gangas. Chrest. Tom. II, p. 366 et suiv.

s'y est opposée. Gens dévoués au malheur ! je vous abandonne dès ce moment à votre démence ; mais souvenez-vous que la prospérité s'est pour jamais éloignée de vous. Vous chercherez maintenant votre nourriture dans les branches du genévrier aux fruits amers. Votre bonheur cesse d'exister... je l'enfouis sous ce rocher.... il dit, et le bloc de granit retomba sur le sol où il s'enfonca lourdement. Toutes les tentatives des Sah'âri pour relever la pesante masse restèrent infructueuses, et ce baccifère continue, depuis lors, à nourrir des ses baies les plus pauvres familles

Les Sah'âri Oulad Ibrahim d'humeur plus vagabonde que leurs frères, les Sah'âri el-Ataïa tirent leur principale ressource de la fabrication du goudron. On sait que le goudron est, dans le Sah'ara, le remède spécifique des maladies prurigineuses, chez le chameau surtout.

Le caractère des Sah'âri el-Ataia fut ainsi dépeint par Sidi ben-Ali ya :

Les Oulad Rached ressemblent à la selle revêtue de son maroquin rouge ; l'extérieur est séduisant, mais le dessous, mal confectionné, occasionne des blessures. كالسرج الاحمر من فوق يزهر ومن تحت يدبر

Les Beddada sont comme les copeaux (شبقة) inégaux de la planche dégrossie par le ciseau du menuisier.

Les Yahyat, dans leur confusion, ressemblent au mélange désordonné de faucilles enfermées dans un tellis.

Les Oulad Saïd vont, viennent, pleurent جايين شافين غاديين etc., etc.

Depuis le jour où la malédiction divine, sur l'invocation de Sidi Mahammed ben-Alîya, s'était appesantie sur les Sah'âri, cette tribu, ce souffre-douleur, étreinte dans un cercle ennemi, subissant la flétrissure jetée au vaincu par un vainqueur implacable, ne cessa d'être pillée, dépécée par les Oulad Naïl. Elle arriva à un tel état de misère que le gouvernement Turc toujours progressif et peu scrupuleux dans ses moyens de perception, fut obligé de ramollir en sa faveur son insatiabilité. Le bey de Titeri n'exigea plus qu'un cheval, plutôt

comme signe de vassalité, que comme contribution ; lorsque ce présent était beau et bien reçu, le Caïd et les principales tentes qui l'avaient acheté pouvaient se faire rembourser le prix d'achat en prélevant sur le reste de la tribu un mouton par tente.

Cet impôt, malgré son exiguité, au commencement de ce siècle, était déjà trop onéreux ; les Sah'âri refusèrent de le payer. Le bey de Titeri lâcha sur ces réfractaires les Oulad el-R'ouini, les Oulad Si Ahmed et les Oulad Oum Hani. Ces trois tribus makhzen des Oulad Naïl, toujours âpres à la curée, ne leur laissèrent même pas le plus petit lambeau de tente pour s'abriter contre l'intempérie de l'air. Les plus maltraités, les Reddada et les Yahyat, s'enfuirent dans toutes les directions, entraînant avec eux une partie des autres fractions. Les Oulad Naïl s'emparèrent de leur territoire, depuis l'Oued Melah jusqu'à Hadjia.

Il y a quelques années, ces tentes ambulantes furent enfin réunies par les soins de l'autorité, et, el-Mida (Cercle d'Aumale) leur fut assigné pour lieu de campement. Ahmed ben-Guetaf ben-Khebizat leur fut donné comme Caïd, et elles prirent le nom de Sah'âri Khebizat. Dans le courant de l'année 1856 on les fit rentrer dans le Djebel Sah'âri.

Puisque l'histoire ethnographique des tribus de Djelfa est, comme celle de l'enfance de presque de tous les peuples, liée étroitement aux légendes, il nous faut donc revenir, à défaut d'autre point de repère, à Sidi Mahammed ben-Aliya.

Dans cette partie du Djebel Sah'âri qui s'étend de l'Est à l'Ouest, depuis les gorges de l'Oued Medjel et le marais de Aïn Kahla, jusqu'à la vallée de Gaïga, vivent les Oulad ben-Aliya dont les traditions apocryphes, mais populaires, n'ont encore rien de bien attrayant, ni de bien gracieux. Les Turcs, grâce à la haute réputation de leur fondateur, Sidi Mahammed ben-Aliya, et surtout pour ne pas froisser les croyances religieuses du pays, les exemptèrent de tout impôt pendant le temps de leur domination.

Sidi Mahammed ben-Aliya, d'après de savants généalogistes, tels que Sid Ahmed ben-Mohammed ben es-Sahel, Sid Mahammed ben-Ahmed ben el-Hadj ben el-Arbi et Tounci el-

Kadri, Sid Aïssa ben el-Hadj el-Andalouci el-Faci, Sid Abd es-Selam ben Yahya et-Tadlaouy, Sid Abd er-Rah'man ben el-Akhd'ari ech-Chabani, Sid Mohammed ben-Akhris el-Meknaci, Sid Abd er-Rah'man ben Ali et-Touati, compte parmi ses aïeux Sidi Abd el-Kader ben Moussa el-Djelani, et est par conséquent chérif.

Sid Ahmed ben Ibrahim sortit de Bardad, accompagné de ses treize frères. Il parcourut l'Afrique septentrionale et devint avec ses frères l'origine de la véritable noblesse (Cheurfa). Après maints voyages à Tlemcen, à Fez, à Oudjda, à Maroc où, malgré son ascendant, de puissantes collusions le harcelèrent, il fut tué à As'mil dans les environs de S'fidj, par des soldats secondés des Oulad Haçan. Abd-el-Kader, l'un de ses enfants, eut de son mariage avec Meriem bent Rah'âl de la tribu des Sahari, deux fils : Khemouikhem et Mahammed. Khemouikhem fut mis à mort par les Sahari. Quant à Mahammed, un séjour de sept ans chez une vieille femme des Bouaich, Aliya, lui fit donner le nom de cette mère adoptive, Ben Aliya. Il se maria à Maroc. De retour dans le Djebel Mechentel, il répandit tant d'abondance dans ces montagnes auparavant stériles, corrigea tant d'abus, opéra tant de prodiges, que les populations s'empressèrent de se ranger sous son anaya (protection.) Les Sah'âri, les Bouaich, les El-Arba et d'autres tribus, lui apportèrent de continuelles Ziara. La guerre qui régna entre les Bouaich et les Sah'âri, grâce à son appui, se termina en faveur de ceux-ci, ses plus dévots serviteurs. Ses deux femmes lui donnèrent huit enfants. De Zineb, il eut : Ameur, Mabarek, Mohammed, Sahya et El-Hadj, destinés à être la souche des fractions des Oulad ben Aliya. De Fatma, il eût : Aissa, Rabah, Yahya, morts sans descendance par suite de la juste colère de leur père contre eux.

Ces trois enfants de Fatma se préparaient à remplir un silo de blé. Leur père descendit au fond de la fosse. Tout-à-coup, une méchante idée pénétra dans leur esprit. Ils versèrent tout le grain sur la tête du vieillard surpris et se mirent follement à danser autour du trou pour l'empêcher de remonter. Mais le Saint sortit par un autre endroit et les voua ainsi à l'exécration : Enfants d'esclaves ! votre infamie mourra avec vous. —

Ce silo, profonde excavation formée par l'écoulement des eaux pluviales, est à 20 kilomètres environ au Nord-Est de Djelfa, sur les bords de la route carrosable qui aboutit à Gaïga. Il est l'asile des pigeons de tous les alentours et porte le nom de Bir el-Hamam.

La vue rendue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, une abondante chevelure aux têtes dégarnies, la puissance aux impuissants, d'incroyables miracles, punitions et bienfaits, dont ce marabout sema tout le cours de son existence, justifient l'éclatánte opinion que les populations avaient conçue de son crédit auprès de Dieu. Sa popularité, loin de subir des accrocs en traversant les siècles, n'a fait que croître et embellir en exagération. Comme le récit de tous les actes de son omnipotence nous entraînerait trop loin, nous nous bornerons à relater succinctement ceux qui ont quelque rapport avec l'histoire du pays.

Ce saint homme, à dessein, s'était égaré dans le Sah'ara. Ses compagnons, Sidi Zian, Sidi Mahammed el-Saïh et Sidi Nadji, comme lui dévots personnages et créateurs de tribus, mouraient de soif. Sidi ben Aliya frappa le sol de son bâton et il en jaillit une source qui existe encore de nos jours sous le nom de Mengoub (Puits en forme d'entonnoir).

A l'époque où vivait cet Ouali, des Berbères, fuyant l'Ouest, passèrent sous les murs d'El-Ar'ouat dont ils ne purent s'emparer et s'enfoncèrent dans l'Oued Mezab. Sidi ben Aliya se rendit au milieu d'eux. En se séparant d'eux, il leur dit pour les récompenser de leur courtoisie réception : يجيكم نجع زارب ويغدى من عندكم هارب des goums fondront sur vous avec rapidité, mais ils se retireront avec plus de rapidité encore. Depuis ces paroles, jamais les tribus qui les entourent n'ont pu, malgré leurs fréquentes irruptions, assujettir les Beni Mezab, ou les contraindre à quitter leur Chebkat (collines entrelacées en forme de filet). Par reconnaissance, ces hétérodoxes lui ont élevé une H'aouïta à Argoub.

Il n'eut qu'un mot à dire, et une femme stérile procréa. Le nom de l'enfant, Dil es-Selougui (ذيل السلوقي prolongement des vertèbres dorsales du lévrier), est encore aujourd'hui le sobriquet des Oulad Mimoun ou Mouamin chez les Sah'âri.

Sidi Aissa ben Mohammed, mis en demeure par notre saint de s'exprimer sur ce qu'il affectionnait le plus, répondit à tout hasard qu'il aimait beaucoup les choses de ce monde et celles de l'autre aussi. La terre s'entrouvit à Tamezlit par un ordre de Sidi ben Aliya et son ami chargea deux chameaux des richesses qu'elle dégorgeait. Dieu prodigue ses biens à ceux qui font vœu d'être siens, il ne faut pas en douter. Ce Sidi Aissa est la souche des Oulad Sidi Aissa Ahel el-Gotfa (du cercle d'Aumale), et le Zar'ez lui est redevable d'une source d'eau douce située, comme un îlot, dans les eaux salées de la Sebkha occidentale.

Le tombeau de Sidi Bouzid avait, ainsi que ses vertus, son nom et sa réputation, disparu sous la terre. L'Ouali le fit reparaître et rappela ce saint à la dévotion capricieuse des peuples. La garde en fut par lui confiée aux Oulad Kacer.

Sidi Nadji se lamentait des ardeurs du soleil. Sidi ben Aliya déracina les pins du Djebel H'ariga (montagne du Djebel Sahari) et les planta à Berouaguia (route de Médéa à Bou R'ar), pays dénué alors de toute végétation et où, depuis ce jour, cet arbre fut appelé Zek'ouk'ia ben Aliya.

Pareille libéralité eut lieu en faveur de Sidi F'arh'ât. Des forêts entières couvrirent le sol de Bou R'ar à Aïn Tlata.

Un parti des Oulad Mansour el-Mâdi dévalisa les Oulad ben Aliya de leurs troupeaux. Le marabout poursuivit seul les impies qui avaient atteint, quand il les rejoignit, le milieu de la Sebkha orientale. Tout d'un coup, les eaux se changent en une boue épaisse et le goum criminel est englouti jusqu'au dernier. Ce gué reçut le nom de Fercha (Lit) des Oulad Mansour el-Madi. Les Oulad ben Alia, depuis lors, furent toujours respectés de leurs acrimonieux voisins et garantis des conflagrations obscures qui agitèrent la contrée.

Sidi Mobarek de Koléa eut un jour la féroce fantaisie d'avaler le serviteur de Sidi ben Aliya. Notre redresseur de torts à la nouvelle de cet affront, chargea sur son dos le Djebel Mena, (montagne du Djebel Sah'âri) et vola à Koléa pour écraser le coupable. Le cannibale entendit la voix tonnante de son collègue en sainteté, il entendit le fracas des roches s'entrechoquant

dans leur course précipitée Mais, ô surprise ! malgré ses contractions musculaires les plus laborieuses et les plus désespérées, Sidi Mobarek ne put rendre à la lumière celui que, dans son appétit monstrueux et irréfléchi, il avait si imprudemment avalé au mépris du droit des gens. Il baissa la tête tout honteux et pleura d'une voix pitoyable. Le Saint du Sah'ara, fort attendri à l'aspect de cet embarras gastrique, prit entre son pouce et son index le long nez de son ennemi, puis après l'avoir rudement secoué, le tira malicieusement à lui. Aussitôt le serviteur glissa avec bruit des fosses nasales de Sidi Mobarek, tout humide et tout étonné du chemin qu'il avait parcouru. Sidi ben Aliya remit les montagnes sur ses épaules et rentra dans le Sah'ara.

Avant de mourir, Sidi ben Aliya avait fixé pour emplacement de sa sépulture R'erizem el-Hot'ob (butte à 4 kilomètres Est de Mesran avec ruines romaines de peu d'importance.) Mais la chamelle qui portait son corps dans un att'ouch (palanquin) amblait du côté de Temad, sans que ni cris, ni coups pussent la détourner de son chemin. On se soumit avec piété à la nouvelle décision du Marabout et il fut enterré à Temad (Djebel Sah'ări).

Il paraîtrait que des bandes d'animaux carnassiers ravageaient autrefois le Djebel Sah'ări. Il y a à peine un siècle, El-Hadj Ibrahim des Ouled ben Aliya, en purgea la contrée. Cet homme était doué d'une puissance de muscles extraordinaire. Bien souvent on le vit se battre corps à corps avec des lions et des panthères. Sans le flatter, disait Si Cherif ben el-Ahreuch, Bach-ar'a des Oulad Naïl, qui le tenait de son père, il tua 200 lions, 354 panthères, 223 moullons à manchettes, 183 autruches. Il abandonnait à ses lévriers, l'hyène, le chacal, le guepard, le lynx, le sanglier, les gazelles ; il fabriquait lui-même sa poudre. — Un jour qu'il dormait sur une montagne, un lion s'approcha de lui pour le flairer. Le chasseur ouvrit les yeux ; à son regard seul l'animal reconnut El-Hadj Ibrahim. Il fit un bond en arrière. Ah ! tu as peur de moi ? lui cria le Nemrod ? le lion, humilié de ce reproche se ramassa pour l'attaquer. La balle du fusil à mèche d'El-Hadj l'empêcha de se relever. — Le fusil à pierre n'est connu des Sah'ări que depuis El-Hadj Abd el-Kader.

Semblable imprudence arriva à une hyène. J'aurais pensé, lui cria le chasseur, qu'un lion seul aurait l'effronterie de me provoquer. Il atteignit la couarde et imprudente bête qui fuyait et d'un horion lui démantibula le crâne. Une autre fois, il rencontra un énorme lion à crinière noire que, dans leur effroi, les tribus avaient surnommé Bou Chegag, parceque, lorsqu'il s'agriffait à la terre, de profondes gerçures (chegag) témoignaient à l'instant de sa fureur. Le combat ne fut pas long. El-Hadj Ibrahim, tenant à prouver à son ennemi qu'il était plus que lui redoutable, jeta ses armes, reçut, sans fléchir, son choc en pleine poitrine, et, comprimant son cou entre ses doigts de fer, l'étouffa d'un seul effort.

A la suite de cet exploit, les lions vinrent timidement ramper à ses pieds et le supplièrent de ne pas s'opposer à leur départ de la contrée. Il y consentit. Les lions se reléguèrent à Takdimet (Takdemt) et les panthères dans le Dira. Ils ne font plus que des apparitions de plus en plus rares dans le Djebel Sah'äri.

La gazelle de montagne (الادمي ledmi), le mouflon à manchettes (فشتال fechtal, quand il est adulte et الاروي el-aroui, quand il est jeune : معزة femelle عتروس mâle), continuent de fréquenter les sommets dénudés, et les sangliers les chênaies de Bestamia et du Sendjas.

On confond souvent le Djebel Sah'äri avec cette chaîne de grès et de calcaires, qui, sous les noms de Khider, Seb'a rous (sept pitons) et Sendjas, se dresse comme un rideau devant le Tell de la province d'Alger et lui dérobe le Zar'ez.

Le véritable Djebel Sah'äri est celui où stationnent les Oulad ben Aliya, les Sah'äri el-Al'aïa, les Sah'äri Khebizat et les Oulad Sidi Younès. Son sol est d'une remarquable fertilité dans les vallées de l'oued Medjdel, Gaïga, Bestama, Oued Melah, Korirech, Oued Hadjia et celles du Djebel beni Yagoub. Des massifs crétacés du Beni Yagoub, Senn el-Leba, Bestama et ben Aliya, s'échappent des eaux intarissables qui alimentent les rivières et les sources : à leur base, l'eau se trouve seulement à quelques mètres de la croûte du sol. A l'ouest, du coté de Charef, l'oued Hadjïa, la fontaine du Ksar, celle d'el Khad'ra, et d'autres de moindre

importance, coulent à pleins ruisseaux jusque dans la plaine. La plupart des eaux sont un peu amères par suite des sels de magnésie qu'elles tiennent en dissolution. L'oued Djelfa, appelé oued Melah, quand ses eaux, d'abord douces se saturent de sel, en rasant le pied du Rocher de sel, partage la chaine en deux parties égales. Des barrages bouchent, à leur sortie des montagnes, les rivières, les torrents, les moindres filets d'eau, barrages dont les Arabes ne comprennent l'utilité qu'au moment des labours où ils s'en disputent alors la possession. Des cailloux roulés obstruent tous les passages et y rendent la circulation difficile sinon dangereuse. De longs bancs de marne, verts, violets et rouges, contrastent avec les masses de grès grisâtres entremêlés d'un grossier poudingue. On trouve le marbre aux pieds du Sendjas ; la source de El-Hammam filtre au travers d'une roche de ce calcaire. Des plaques de terre blanchâtre, appelée en arabe tibchimet (تيبشيمت) parsèment le sol du Djebel Sah'âri (1) ; le nitre couvre des étendues considérables de terrain. Le Dr Marès a recueilli dans le Senn el-Leba quelques échantillons de fossiles.

Les forêts sont très-riches en arbres d'essence résineuse : le genévrier à feuilles de cèdre (طاقة), le genévrier de Phénicie (عرعر), le pin. Le Betoum (بطوم *pistacia atlantica*) n'existe que dans les d'aïa en-deçà et au-delà de la chaine. Les Arabes ont mis à profit les précieuses qualités de cet arbre. Des Européens ont malheureusement découvert qu'il était un très-bon bois à brûler. Dans la tente, on se sert de ses drupes (خشيري) comme astringent dans la préparation des peaux ; ou bien ils les pilent avec du blé dans un mortier et il en résulte une pâte qui est trouvée délicieuse au goût. Avec la صرة sorra ou champignon qui pousse sur le tronc ou dans les branches de cet arbre, les Arabes teignent les peaux ou la laine d'un beau rouge-clair très-solide ; de l'excroissance (تبس) produite sans doute par la piqûre d'un insecte sur la feuille, on retire un tan de qualité supérieure. La récolte se fait aux mois d'août et septembre.

Le Djebel Sah'âri n'a que deux principaux gîtes minéraux, celui

(1) Ce mot paraît plutôt appartenir à la langue berbère. — *N. de la R.*

d'Aïn H'adjera au Nord-Est de Charef et celui de H'adjar el-Meleh, à 28 kilomètres Nord de Djelfa, sur les bords de la route impériale. Ce dernier est le plus important. On pourrait peut-être pendant plus d'un siècle en exploiter le sel gemme, mais la difficulté du transport en neutraliserait les bénéfices. Ce rocher, probablement formé par une éruption volcanique, est couvert de calcaire de différentes couleurs, de pyrite de fer, de cristaux de gypse. Ses grottes sont ornées de stalactites, de concrétions aux attitudes bizarres, de stalagmites à figures arrondies. Les suintements en se cristallisant ont dessiné sur leurs blanches parois des arabesques fines et déliées. Il est dangereux de s'y aventurer après une pluie à cause des éboulements causés par les infiltrations.

Au dessus du moulin Randon, se trouve une source thermale à 29°.

Les trous de l'oued Djelfa, maintenant poissonneux grâce au génie inventif de M. Mein, directeur du moulin Randon, procurent déjà aux artistes en halieutique les agréments de la chasse.

ARNAUD,
Interprète militaire.

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA

GÉOGRAPHIE COMPARÉE ET LA GÉOGRAPHIE POSITIVE

DE LA GUERRE D'AFRIQUE DE JULES CESAR.

2e et dernier article. — V. le n° 54.

IIe PARTIE.

GÉOGRAPHIE POSITIVE.

En bonne logique, cette seconde partie du Mémoire devait peut-être passer avant la première. C'était le cas d'appliquer ici, ce principe si fécond des sciences exactes, qu'il faut toujours procéder du connu à l'inconnu. Or, pour discuter avec fruit une nomenclature inconnue, il est indispensable de connaître à fond l'état actuel du pays auquel elle s'appliquait, afin de chercher plus sûrement dans les choses présentes, les débris du passé. L'objet trop spécial de ce qui va suivre, analyse des éléments qui ont servi à la construction des *Trente-cinq* cartes et plans dont est accompagné le *Commentaire Général sur la Guerre d'Afrique*, ne m'a pas permis de procéder d'une manière aussi rigoureuse et j'ai dû laisser le lecteur suppléer par l'examen d'un tracé graphique, ne fût-il pas même très-exact, à ce qu'il pouvait y avoir d'incertain pour lui dans les pages qu'on vient de lire.

L'ensemble des opérations de la guerre d'Afrique, se divise naturellement en deux parties bien distinctes, l'une relative aux principales opérations, la seconde aux opérations qui furent la conséquence des premières et que nous appellerons dès-lors *opérations secondaires*.

Je vais dire succinctement quelles sont les sources où j'ai puisé les données nécessaires à la construction des Cartes et Plans de ces deux séries d'opérations.

THÉATRE DES PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA GUERRE D'AFRIQUE.

Région Maritime. — Les côtes du théâtre des principales opérations de la guerre d'Afrique, s'étendent d'Herk'la au Nord, à T'înè, au Midi de Sfak's, en Tunisie.

J'ai dû les emprunter à deux cartes du capitaine W. H. Smyth, les seules que nous ayons encore à une assez grande échelle et dont voici les titres :

1° *La Côte de Tunis de Mahédia aux Fratelli*, par le capitaine W. Henry Smyth, assisté de MM. Elson et Slater. Londres, octobre 1827. Corrigée en 1852. Échelle : $\frac{1}{503,074}$;

2° *Le Golfe de K'abès* ou *La Petite Syrte*, par le capitaine W. Henry Smyth, assisté de MM. Elson et Slater. Londres, Juin 1827. Additions et corrections en 1860. Échelle : $\frac{1}{756,987}$

Le capitaine Falbe, dans ses *Recherches* sur Carthage, a déjà montré le désaccord que présentent, dans leurs principales positions la première de ces deux cartes et deux autres cartes aussi du capitaine Smyth.

On voit par le tableau qu'il a donné à cet effet que les positions de Herk'la, Sousa et Monastir, présentent des différences en latitude qui vont jusqu'à 2 minutes 1/3 (5 kilom.), tandis que les écarts en longitude atteignent 4 minutes 1/3, un peu plus de 7 kilomètres.

Les deux cartes dont j'ai fait usage, ce même n° 1, cité par Falbe et mon n° 2, n'ont que deux positions communes ; ces deux positions n'offrent plus autant de disparates qu'il y en avait avant les corrections faites en 1852 et 1860, mais il en est resté une trace comme on peut en juger par le rapprochement des chiffres.

N° 1.

	Latitude	Longitude
Râs Dimas (*Thapsus*)........	35° 36' 15"	11° 5' 0"
Mahedia (*Zella*)............	35° 30' 45"	11° 6' 30"

N° 2.

	Latitude	Longitude
Râs Dimas................	35° 36' 30"	11° 5' 00"
Mahedia..................	35° 30' 30"	11° 7' 00"

Comme il m'était impossible de remonter aux causes qui ont pu motiver ces différences, j'ai tranché la difficulté par le moyen le plus simple, celui de m'en rapporter strictement au volume publié en 1854 par le capitaine (devenu Contre-Amiral) Smyth et que j'ai déjà cité : *The Mediterranean, a Memoir physical, historical and Nautical*, dans lequel se trouve la table des positions déterminées astronomiquement par lui et qui ont servi de base à son travail. Évidemment, nous avons là l'expression dernière de ses calculs et de ses corrections. J'en ai donc extrait les positions suivantes, les seules qui appartiennent à la ligne de côtes dont j'avais à m'occuper :

	Latitude	Longitude
Sfak's, tête du môle........	34° 43' 56"	8° 19' 41"
Sidi Mansour, tour.........	34° 48' 21"	8° 26' 51"
Râs Khadîdja, la tour......	35° 09' 58"	8° 49' 51"
Grande K'erk'ena, tour Dazak.	34° 48' 10"	8° 55' 21"
Petite K'erk'ena, la tour....	34° 38' 00"	8° 34' 07"
Mahedîa, le château.........	35° 30' 26"	8° 46' 42"
Leptis Parva, les ruines.....	35° 39' 43"	8° 31' 31"
Monastîr, le Fort Ak'dîr.....	35° 45' 23"	8° 28' 44"
Iles K'ourîat, la plus septentrionale.................	35° 47' 20"	8° 43' 21"
Sousa, mât de pavillon de la K'as'ba................	35° 50' 00"	8° 15' 47"
Herk'la, le minaret...... ..	35° 59' 10"	8° 09' 51"

C'est à ces onze positions que j'ai rattaché les différents tracés qui m'étaient utiles en y faisant çà-et-là quelques modifications justifiées par les indications précises des voyageurs les plus récents et de recherches qui me sont personnelles.

C'est ainsi que je n'ai pas pu accepter la latitude d'Herk'la, parcequ'elle est évidemment trop faible, puisqu'elle mettrait *Horrea Caelia* à 19 kilomètres d'Hadrumetum, tandis qu'elle en était non pas à 26 ou XVIII mille pas, comme le veut l'Itinéraire d'Antonin, mais bien à 23 ou XVI mille pas. Il faut donc lire, dans le tableau ci-dessus, 36° 01' 00" au lieu de 35° 59' 10", en laissant la longitude ce qu'elle est.

Les tracés de côtes que j'ai eu à dessiner, pris dans leur ensemble, limitent vers la mer, la région sur laquelle portent nos études et sont jalonnés, d'une extrémité à l'autre, par les différentes positions maritimes dont il est question dans les récits de la Guerre d'Afrique : *Hadrumetum* (Sousa), *Ruspina* et son port (Monastîr), *Leptis Minor* (Lemt'a), les îles anonymes, qui sont les *Tarikhiai* de Strabon et les Djezâïr el K'ourîat des Arabes ; *Thapsus* (le Râs Dîmâs), *Zella* (Mahedîa), *Acholla* (El A'lîa), *Usula Civitas* (Inchilla), *Taphrura* (Sfak's) et *Thaenae* (Henchîr T'înê), qui est suivant moi, comme je l'ai observé plusieurs fois, la *Thabena* d'Hirtius.

L'Edrisi et M. Victor Guérin m'ont fourni les données nécessaires pour déterminer la distances d'Acholla à Sullectum (Salek'ta), et à Thapsus, distances qui manquent sur la Table Peutingérienne, bien que la route reliant ces trois villes y soit indiquée. C'est au voyageur français que je dois d'avoir pu placer exactement Usula et T'înê.

Le plan d'Hadrumetum, qui appartient à la première série des opérations de la Guerre d'Afrique est basé sur l'esquisse générale du plan de Sousa que nous devons au capitaine Falbe et que j'ai reproduite afin que l'on puisse apprécier mon propre travail.

Il me reste des observations assez importantes à faire sur les deux cartes du capitaine Smyth.

La première a été, en 1852, l'objet de corrections qui ont porté sur le rivage s'étendant de l'Oued Hamdoun au cap Dîmâs. Ces corrections ne me paraissent pas en général avoir été très-heureuses, principalement autour de Monastîr et j'ai dû avoir recours à la première édition dont le dessin me paraît quelquefois plus conforme à ce qui est.

Sur la seconde carte, le rivage au-delà du cap Khradîdja marche droit à l'Ouest pendant près de 23 kilomètres, direction que l'on ne retrouve indiquée dans aucune des cartes publiées depuis et qui provient, en partie, d'une mauvaise position du village de Mellounèch, ainsi qu'il est facile de le reconnaître par les explorations du capitaine d'état-major Pricot Sainte-Marie et de M. Guérin, mais d'un autre côté comme

l'étude des bas fonds voisins a été faite avec détail par le capitaine Smyth et qu'elle semble cadrer avec ce tracé, j'ai dû le laisser apparaître dans quelques-unes de mes cartes, afin d'attirer sur ce point l'attention des hydrographes à venir. En définitive, je crois bien que ce rivage a cette direction Est-Ouest, mais qu'il ne l'a pas sur une longueur aussi grande que l'a faite la carte anglaise.

Ces remarques et celles que j'ai précédemment faites sur le travail de Smyth montrent suffisamment qu'il serait bien nécessaire que les côtes de la Tunisie fussent levées à une grande échelle par nos habiles ingénieurs hydrographes.

Intérieur.— Les principales positions qui, dans l'intérieur de cette partie de la Tunisie, se rattachent aux opérations de César sont : *Uzita*, *Agar*, *Tegea*, *Zeta*, *Sassura* et *Thysdrus*, puis comme points secondaires *Vacca* et *Usceta*.

Uzita, dans mes tracés, résulte du récit même des opérations du Dictateur autour de Ruspina, et plus particulièrement d'une distance sur Leptis donnée par Hirtius ; *Agar* (Bou H'adjar) d'appréciations personnelles ; *Tegea* (Djemâl) et *Zeta* de distances fournies par les Commentaires ; *Sassura* de celle que donne la Table Peutingérienne sur Thysdrus, XII mille pas ou 17,772 mètres. Quant à *Thysdrus*, j'ai expliqué dans le *Lexique de Géographie comparée*, qu'il était impossible d'accepter la notation géodésique de Falbe et qu'il fallait y substituer celle que j'ai obtenue en combinant les itinéraires anciens avec les relevés du capitaine Pricot Sainte-Marie. C'est à lui que je dois les détails de la route entre Sousa et Thysdrus et entre autres la position de Bou Merdès qui représente *Sassura*. Djemâl, qui est pour le Dr. Shaw comme pour moi, *Tegea*, a été emprunté au capitaine Falbe, critiqué par les renseignements que je dois à l'obligeance de M. Devoulx, père, qui, en 1830 accompagna M. Jules de Lesseps à Thysdrus et qui a recueilli tous les détails des routes parcourues par ces messieurs de Sousa à Mahedia, de Mahedia à El-Djemm *(Thysdrus)* et d'El-Djemm à Sousa, par Djemâl, voie située à l'Est de celle du capitaine Pricot Sainte-Marie et qu'a suivie depuis le capitaine Falbe.

Mes idées au sujet de *Zeta* ont varié, parceque je ne

voulais pas interpréter assez rigoureusement une des expressions du texte d'Hirtius qui la place, eu égard au camp de César, en arrière de celui de Scipion. Je l'avais d'abord identifiée avec *Msâken*, puis j'avais adopté l'opinion de M. Pellissier qui la voyait dans les ruines situées entre Feraïat et Ksiba de Sousa ; elle doit être forcément à *Onze* kilomètres au Sud Sud-Ouest de Menzel-Kâmel et à *Douze* kilomètres au Nord-Ouest de Bou-Merdès (*Sassura*), par 35° 31' de latitude Nord et 8° 13' de longitude Est. — *Vacca* qui, d'après Hirtius était voisine de Zeta, doit être Menzel-Kâmel tel que le place M. Pricot Sainte-Marie, et *Usceta*, la Sah'alil citée par presque tous les voyageurs, depuis Shaw.

Je renvoie du reste pour de plus longs détails sur les motifs qui m'ont dirigé dans la détermination de ces positions au *Lexique de Géographie comparée*.

Les cartes de détail que j'ai jointes à ce Commentaire Général et qui se rattachent à la première série des opérations de César, sont extraites d'une carte au 200,000e rédigée d'après une autre carte au 100,000e, sur laquelle j'ai porté l'ensemble de toutes mes recherches.

Le figuré du terrain, sur ces cartes, est le résultat d'une étude attentive des croquis du capitaine Pricot Sainte-Marie, de l'esquisse tracée par Falbe dans la carte générale et de données qui m'appartiennent. Il n'est pas et ne pouvait être d'une rigoureuse précision, mais il s'éloigne peu de la vérité, au moins quant à son expression générale.

Les cartes générales, celles qui embrassent la plus grande partie de la Tunisie ou des parties considérables de l'Algérie, sont dressées d'après les longues reconnaissances du capitaine Pricot Sainte-Marie, coordonnées dans la carte au 400,000e du Dépôt de la Guerre et d'après les beaux travaux de la Brigade topographique des officiers d'État-Major de l'armée d'Afrique, à laquelle les sciences géographiques sont déjà redevables de tant de services importants

OPÉRATIONS SECONDAIRES.

Les opérations secondaires de la guerre d'Afrique, compren-

nent la marche de César, de Thapsus à Utique, d'Utique à Zama aller et retour, des lignes de route suivies par ses lieutenants pour aller occuper *Vaga*, *Thisica*, *Thala*, et *Capsa*, opérations qui nous ont été révélées par Strabon.

J'ai indiqué le tracé de ces différentes opérations sur des cartes générales à l'échelle du 2,000,000e dont l'origine est la même que celle des cartes générales de la première série. Elles sont du reste très-suffisantes, puisque nous ne connaissons de ces opérations que les points d'arrivée ; les points de départ d'une partie d'entre elles sont même hypothétiques. J'ai beaucoup insisté à plusieurs reprises au sujet de *Zama*, sur cette méprise qui avait fait errer d'une manière si étrange relativement à sa position, alors que nous possédons un document ancien qui la détermine presque mathématiquement. Elle devait être par 35° 58′ et 6° 49′, à 180 kilomètres d'Utique et 204 de Thapsus. — Quant au plan d'Utique, le seul qui appartienne à cette seconde série, c'est une étude dont on appréciera la valeur en lisant le long article que j'ai consacré à cette ville célèbre dans le *Lexique de Géographie comparée* qui termine ce travail. On y trouvera aussi l'exposé des raisons qui m'ont servi à placer *Parada*, *Zama*, *Vaga*, *Thisica*, *Thala*, *Capsa* et *Zella*, ainsi que je l'ai fait.

O. Mac Carthy.

CONQUÊTE D'ORAN (1)

La prise d'Oran, qui suivit de près celle de Mers-el-Kebir, était sans doute racontée tout au long dans l'ouvrage de Suarez. Par malheur, le seul manuscrit de cet auteur qui soit à notre disposition présente une lacune considérable, précisément à l'endroit qui correspond à cette grande expédition, et il ne s'y trouve plus que le préambule de la narration. Nous reproduisons toutefois ce fragment, parce que, si maigre et si tronqué qu'il soit, il peut servir à jeter quelque lueur sur un point controversé de la conquête du cardinal Ximénès ; à savoir si les Espagnols ont eu des intelligences dans Oran avant de s'en emparer. Marmol et Suarez disent *Oui* ; M. Cayetano Rosell, cité par M. Fey, dit *Non* ; Mais ce contradicteur d'un fait en quelque sorte traditionnel ne motive pas sa négation ; à moins que l'écrivain français, qui nous l'a fait connaître, ait négligé de rapporter les motifs, s'il en a été donné, en effet, à l'appui. Au reste, nous reviendrons là-dessus avec plus de fruit pour le lecteur, quand nous aurons donné le fragment annoncé de Suarez, dont voici le texte :

Négociations et intelligences avec deux mores, notables bourgeois d'Oran, à l'effet de livrer cette ville à la couronne d'Espagne, au moyen de la bonne diligence qu'y déployèrent Martin de Argote, captif audit endroit, et le marquis de Comarès, libre à Mers-el-Kebir.

Nous avons raconté, dans le chapitre précédent, comment les Mores emmenèrent captif à Oran Martin de Argote de Cordoba, parent du marquis de Comarès et son lieutenant

(1) V. pour la *Conquête de Mers-el-Kebir*, les n°s 52, 53 et 54 de la *Revue*.

au fort de Mers-el-Kebir (1). On a vu que Don Martin avait risqué, de propos délibéré, sa liberté et sa vie dans le combat de Fistel, afin de ménager à son général l'occasion d'échapper à l'ennemi. Il y eut pour compagnon de captivité Luys de Cardenas, page de lance et porte-fanion dudit marquis, celui-là même qui avait donné son cheval à ce seigneur, dans la même circonstance, ainsi qu'on l'a dit précédemment.

Comme c'étaient deux personnes de qualité et de la parenté du Gouverneur espagnol de Mers-el-Kebir, le Caïd général d'Oran et les Caïds des deux portes de la ville, percepteurs des droits royaux d'octroi et de douane, de ceux qu'on appelle *almojarifes*, les achetèrent et retinrent pour eux, pensant qu'on en pourrait tirer meilleure rançon que des autres soldats pris à Fistel. Ces deux percepteurs avaient habituellement entre leurs mains nos deux Espagnols qu'ils enfermaient du soir au matin dans leurs propres maisons situées près de la Douane et de la Grande Mosquée, laquelle est, de notre temps (vers la fin du 16e siècle et commencement du 17e), l'église cathédrale de ces places, avec des améliorations dans sa construction que l'on indiquera en son lieu. Donc, ces deux chrétiens étant des gens de condition de la maison du marquis, on ne les envoyait point coucher dans les silos de la casba avec le commun des captifs que, par cette précaution on voulait empêcher de s'enfuir la nuit à Mers-el-Kebir, comme avaient fait dans le principe quelques-uns de leurs camarades qui s'étaient laissé couler nuitamment du haut des remparts en bas.

Martin de Argote avait quelque notion de l'arabe andalou, en usage dans le royaume de Grenade qui était assez familier aux indigènes d'Oran ; de leur côté, les deux Caïds de la Douane pouvaient comprendre et même parler un peu le jargon dit *Aljamia*, amalgame (comme le mot l'exprime) d'Espagnol, de Français et d'Italien, qu'entendait aussi Don

---

(1) V. le récit de cet affaire au n° précédent, p. 416, 9e volume de la *Revue*.

Martin (1), lequel ne bougeait presque pas d'auprès de ces deux hommes, pas plus le jour que la nuit, car ceux-ci prenaient un singulier plaisir à s'enquérir des choses d'Espagne, notamment ce qui touchait à la fertilité et à l'abondance de ce pays et aussi à ses guerres avec les Mores.

Don Martin leur rendait bon compte de toutes ces choses, en homme à la fois pratique et instruit dans la matière : il saisissait d'ailleurs cette occasion de leur représenter la grande puissance de la nation espagnole et de ses rois, passés ou contemporains, exposant de quelle façon ces derniers avaient, quinze ans auparavant, achevé de conquérir et recouvrer le royaume de Grenade par la force des armes et soumis à leur domination tous les mores de la contrée. Il pouvait, disait-il alors, leur porter bon témoignage de ces faits auxquels il avait personnellement participé, ainsi que le marquis de Comarès qui avait pris le roi de Grenade sur le champ de bataille. Là dessus, il leur rappelait comment les chrétiens d'Espagne avaient découvert et conquéraient de nouveaux royaumes et provinces dans les régions occidentales du monde, là où le soleil se lève et répand sa lumière quand il fait nuit en Europe ; terres dont jamais l'Espagne, la France, l'Italie ni la Grèce n'avaient eu connaissance. De ce monde nouveau, on apportait en Espagne, ajoutait-il, de grandes quantités d'or et d'argent. Enfin, il leur racontait que ses compatriotes étaient en train de conquérir l'Italie et d'enlever l'État de Naples aux Français qui le tyrannisaient, et que, de-là, ils avaient mis un frein aux entreprises du despote turc, usurpateur de l'Empire de la Grèce, où — ainsi qu'en Hongrie — on l'appelait le fléau du peuple chrétien.

Et pour que ce maudit ne touchât point au sol de leur patrie, les Espagnols ne se contentaient pas de recouvrer ce sol et d'y restaurer leur antique pouvoir, ils agissaient aussi au dehors, employant leurs armes contre toutes les possessions

---

(1) On reconnait, dans cette définition, la *langue franque* qui a pris ici le non de *Sabir* depuis la conqnête, parce que ce mot qui veut dire *Savoir*, y revient presque à chaque instant.

de cet Empire turc, ottoman, musulman, et contre les royaumes plus voisins de Barbarie — Fez, Maroc, Tlemcen, Tunis — afin de les repeupler de chrétiens, comme ils l'ont été dans les temps anciens.......................................

Le récit de Suarez sur la conquête d'Oran en 1509 se borne à ce court fragment où l'on voit seulement se dessiner le début des négociations annoncées par le titre du chapitre.

Bien que les relations de tout genre ne manquent pas sur la prise de cette ville, on ne doit pas moins déplorer la grande lacune que présente la version de notre auteur, car elle devait renfermer ces nombreux et précieux détails circonstanciés qu'il recherchait si avidement et qu'il était à même de recueillir auprès des enfants ou petits enfants des acteurs ou des témoins de l'événement et aussi dans les archives oranaises publiques et privées, où il aimait tant à fureter, ainsi qu'on le verra bientôt.

Outre le fragment qu'on vient de lire, dans lequel Suarez entame le récit des négociations faites à Oran par Martin de Argote, notre auteur parle encore de la prise d'Oran dans un chapitre intitulé *Rectifications des erreurs de Marmol.* Nous allons reproduire ses observations sur la matière, en lui donnant pour préface le récit même de l'auteur qu'il refute. Cela rentre tout-à-fait dans notre sujet.

LA CONQUÊTE D'ORAN EN 1509, D'APRÈS MARMOL.

Après avoir raconté très-succinctement et très-peu exactement la déroute de Fistel (2. 194), Marmol termine en ces termes :

« L'alcade des pages (*doncelles*) arriva assez fatigué à Mers-el-Kebir ; et, y laissant pour son lieutenant le capitaine Martin de Argote, naturel de Cordoue, il passa en Espagne où ensuite il se décida à résider personnellement. »

Dans ces quatre lignes, trois graves erreurs :

1° L'alcade (le premier marquis de Comarès) ne put remettre son commandement de Mers-el-Kebir à Martin de Argote, puisque celui-ci était prisonnier des mores à Oran.

2° Martin de Argote de Cordoba était parent du premier marquis de Comarès et c'est par ce motif qu'il porte le nom de sa maison, *Cordoba*, et non parce qu'il serait né à Cordoue.

En effet, Martin Fernandez de Cordoba, 3e alcade des pages, avait épousé en premières noces une Doña Maria de Argote, seigneuresse des bourgs de Chillon et d'Espejos, laquelle apporta ses domaines et son nom dans la maison de Cordoba.

3° Il n'est pas exact de dire que le marquis de Comarès soit retourné en Espagne dès après l'affaire de Fistel ni surtout qu'il y ait toujours résidé ensuite. D'ailleurs, Marmol se réfute lui-même sur ce point à la page suivante, (195 V°.) où il dit que Don Diego de Cordoba, alcade des pages et notre 1er marquis de Comarès, avait, comme gouverneur de Mers-el-Kebir, des intelligences dans Oran, lorsque le cardinal de Ximenès vint pour s'en emparer et qu'il était présent à son poste au moment même où la conquête eut lieu.

Mais c'est ici l'occasion de reproduire intégralement le récit annoncé de Marmol, dont voici la traduction littérale :

« Don Diego de Cordoba, alcade des pages, étant à Mers-el-Kebir avait traité avec un juif appelé *Celorra* (Stora ?) et avec deux mores nommés, l'un *Iça* (Aïssa) *el-Oraybi* et l'autre *Aben Canex*, tous deux percepteurs des rentes du roi de Tlemcen à Oran et alcades des portes, pour que ces individus lui livrassent la ville, leur promettant de grandes récompenses. Ces gens étaient bien disposés à cet acte et en avaient concerté l'exécution à un jour convenu.

« Pendant que ces négociations suivaient leur cours, le cardinal survint ; et, comme son armée était nombreuse, les soldats débarquant sans attendre un ordre spécial, marchèrent par les crêtes de la montagne de Mers-el-Kebir vers la ville d'Oran. Les mores, à la vue de tant de gens en désordre, sortirent pour les combattre, laissant peu d'hommes de guerre derrière eux dans la place. Or, pendant qu'ils s'en éloignaient ainsi, les deux mores et le juif fermèrent la porte sur eux et mirent en haut de la tour une bannière avec une croix rouge que l'alcade des pages leur avait envoyée secrètement et avec laquelle ils firent aux chrétiens le signal d'approcher des murs. D'autre

part, ils expédièrent promptement trois hommes dans une barque à Mers-el-Kebir avec les clefs de la ville, avisant le gouverneur de ce qu'ils avaient fait. Le cardinal, informé de la chose, envoya quantité de soldats avec des échelles en grande hâte, leur ordonnant d'escalader la ville par l'autre côté qu'ils s'efforceraient d'occuper avant que les Mores s'aperçussent (de leur mouvement). Ces soldats pénétrèrent dans la place avec peu de résistance, s'en emparèrent ; et, sortant aussitôt sur les Mores qui combattaient au-dehors contre l'autre division chrétienne, ils les prirent entre deux feux et en tuèrent un grand nombre. Ceux de ces derniers qui s'échappèrent voyant les portes de la ville fermées et leurs coréligionnaires morts ou en déroute, s'enfuirent par les champs, laissant femmes, enfants et maisons au pouvoir de l'ennemi.

« Ainsi fut gagnée la ville d'Oran, quoi qu'après que les chrétiens furent dedans, quelques mores qui s'étaient fortifiés dans des maisons de l'alfaqui, lesquelles sont auprès de la grande mosquée, s'y défendirent pendant cinq jours. Mais à la fin, tous furent pris ou tués.

« Ce jour fut tué malheureusement le comte d'Altamira par un soldat qui marchait devant lui et dont l'arbalète armée partit accidentellement.

« Il périt là 30 chrétiens seulement et il y eut 4,000 mores tués ou pris.

« Cette victoire obtenue, le cardinal retourna en Espagne, laissant à Oran l'alcade des pages, avec la troupe qui lui parut nécessaire pour la garde de cette ville. »

Voici maintenant les rectifications que Suarez a données de ce récit dans son m^s. (page 144).

« Marmol dit (fol° 195) que les mores qui avaient traité (secrètement avec le gouverneur de Mers-el-Kebir) de la remise d'Oran, ayant fait remettre les clefs des portes à Mers-el-Kebir audit marquis de Comarès et au cardinal, ceux-ci envoyèrent des soldats avec des échelles pour escalader la ville.

« Ceci est une notable erreur, car la ville était déjà gagnée quand les chefs arrivèrent à Mers-el-Kebir : les chrétiens étaient dedans et pas besoin n'était d'envoyer des échelles et des esca-

ladeurs à une lieue (1), par terre ou par mer, de Mers-el-Kebir à Oran, où ceux qui vraiment escaladèrent — c'est-à-dire les premiers espagnols qui y arrivèrent par une voie ou par l'autre — ne se servirent pas d'échelles, mais de piques pour monter sur le rempart. D'ailleurs, à ce moment, il ne s'agissait pas à Mers-el-Kebir d'envoyer à Oran des échelles et des escaladeurs, mais bien l'armée elle-même, comme elle se trouva en effet en même temps sur cette ville.

« Les espagnols qui les premiers pénétrèrent dans la place n'en sortirent pas comme le prétend Marmol pour aller combattre les mores au-dehors, attendu qu'au-dedans ils avaient assez à faire de lutter avec ceux qui étaient restés, occupation où leurs mains furent suffisamment employées jusqu'à l'arrivée de toutes les troupes par la muraille ou par les portes. C'est à ce dernier moment et lorsque la ville était déjà rendue — et non avant — que les mores avec qui on avait des intelligences envoyèrent les clefs d'une des portes à Mers-el-Kebir.

« Par une autre erreur, Marmol place la mort accidentelle du comte d'Altamira à l'entrée dans Oran en 1509, tandis que cet événement n'eut lieu que l'année d'après, à la prise de Bougie. »

Mariana, dans son récit de la prise d'Oran, se préoccupe surtout du côté religieux de l'événement, préoccupation naturelle dans un auteur qui appartenait à la compagnie de Jésus. Il constate, comme Marmol, que l'affaire, précipitamment engagée, a été conduite avec désordre ; il ne parle pas, d'ailleurs, d'intelligences préalables avec la place.

De nos jours, M. Fey (Hist. d'Oran, p. 69) rapporte l'opinion d'un auteur espagnol, M. Cayetano Rosell, qui qualifie la tradition de ces intelligences, « une supposition qui ne s'appuie sur « aucun témoignage. » Exposée sous cette forme absolue, l'assertion paraît beaucoup trop tranchante, surtout en présence des affirmations formelles et circonstanciées de Marmol, qui écrivait très-près des événements. Sans doute, l'auteur grenadin n'est pas toujours impeccable et nous-même en avons produit quelques exemples un peu plus haut. Cependant, ce qu'il rapporte

(1) L'ancienne lieue espagnole est de près de 8 kilomètres.

à cet égard mérite quelque attention, lorsque nous le trouvons confirmé par Suarez, qui a résidé pendant une trentaine d'années sur le théâtre de l'événement et qui nous offre l'excellente garantie d'une passion ardente et infatigable dans la recherche de la vérité, ainsi que nous allons bientôt le prouver au lecteur.

Au reste, nous voudrions avoir sous les yeux la version textuelle et complète de M. Rosell, afin de savoir s'il apporte quelque bonne raison, à l'appui de son assertion que M. Fey produit purement et simplement, sans l'escorte obligée des preuves les plus élémentaires. En attendant, nous croyons le fait contesté suffisamment acquis à l'histoire africaine.

Terminons cette dissertation en produisant un très-court récit mi-parti de légende et d'histoire, que nous devons à M. Amédée Pichot (Hist. de Charles V, p. 258.) Selon cet auteur :

« .... Ximenès, ce franciscain revêtu.... de la pourpre, qui propose à Ferdinand de faire à ses frais l'expédition d'Oran, devient généralissime avec un état-major de moines, donne l'ordre de l'assaut et entre dans la ville conquise aux acclamations des troupes qui le reconnaissent pour le véritable vainqueur. »

A ce paragraphe, l'auteur ajoute en note :

« Après sa mort, Ximenès protégea encore par son apparition les remparts d'Oran lorsqu'un péril les menaçait : plus d'une fois, on aperçut un moine avec son chapeau rouge, brandissant un glaive et lançant son cheval contre les escadrons ennemis : *c'était le cardinal Ximenès !* »

Sans doute, l'apparition de l'illustre cardinal n'était pas à son poste en 1708, lorsque les Algériens enlevèrent Oran de vive force à la couronne d'Espagne.

Pour traduction,

A. Berbrugger.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37-38, 39, 43, 45 et 54.)

CHAPITRE XXXII.

MOSQUÉE DITE DJAMA EL-KECHACH, RUE DES CONSULS.

Les plus anciennes mosquées d'Alger, se distinguaient par une particularité assez remarquable. Elles étaient surmontées par des toits à double versant, recouverts en tuiles rouges et remplaçant les dômes surbaissés arrondis ou ovoïdes qui signalent ordinairement les grands temples du culte musulman. D'une ordonnance plus mesquine et d'une architecture plus pauvre encore que les mosquées édifiées pendant la domination turque, elles étaient d'ailleurs dignes d'une humble bourgade berbère, étrangère aux beaux-arts et ignorant que le sort lui réservait de plus brillantes destinées. Je signalerai comme appartenant à cette catégorie d'édifices contemporains de l'Alger berbère, ou le rappelant par une reconstruction à laquelle avaient été conservés les caractères du type primitif : la mosquée de Sidi Ramdan, la mosquée de Khedeur-Pacha, la Grande Mosquée, et la Mosquée d'El-Kechach, qui fait l'objet du présent chapitre.

La date de la construction de cette dernière mosquée ne m'est pas connue, et, elle ne saurait l'être, puisque l'édifice appartient à une époque sur laquelle nous ne possédons pas de documents. Le renseignement le plus ancien que j'aie pu trouver est de 978 (1570-1571) ; un acte du cadi, passé dans les premiers jours du mois de Rebi 2e de cette année, ayant à mentionner la mosquée dont je m'occupe, la désigne sous le nom caractéristique *d'el Djama el-Kedim* (الجامع القديم, la vieille mosquée) qui nous apprend qu'à cette époque reculée, elle était l'un des plus anciens temples d'Alger. Cette désignation significative est reproduite par plusieurs actes postérieurs dont le dernier porte la date de 1039 (1629-1630). Elle disparaît ensuite, à partir d'un titre de 1046 (1636-1637), pour faire place à celle de *Djama el-Kechach* (جامع القشاش, la mosquée

d'el-Kechach), et je ne l'ai retrouvée que dans deux documents d'une date beaucoup plus récente, dont voici des extraits :

1. La vieille mosquée connue sous le nom de Djama el-Kechach (oukfia).

22.......................... maison sise dans le quartier de la vieille mosquée connue aujourd'hui sous le nom de Djama el-Kechach. (Acte de 1180, soit 1766-1767.)

Quant à ce nom, — ou plutôt ce surnom — *d'el-Kechach*, qui est venu au commencement du XVII[e] siècle de notre ère, s'attacher à la *vieille mosquée* et remplacer son ancienne et instructive dénomination, il appartient évidemment à l'auteur d'une reconstruction qui a dû avoir lieu vers cette époque. Je trouve dans *Haedo*, qui écrivait en 1612, la confirmation de cette supposition que tout, d'ailleurs, semblait autoriser. En citant les sept principales mosquées d'Alger, l'auteur espagnol s'exprime ainsi :

« La seconde, qui est proche de celle-là (1), du côté du couchant ; elle fut terminée en l'année 1579 ; un maure fort riche dit el-Caxes ordonna, au moment de sa mort, de la construire ; elle est fort jolie, bien travaillée et de raisonnable grandeur. » (2)

La situation indiquée par Haedo est précisément celle de l'édifice qui m'occupe, car celui-ci se trouve effectivement à l'Ouest et à peu de distance de la Grande-Mosquée. Quant au mot *Caxes*, il ne sera pas difficile d'y reconnaître le nom *el-Kechach*, si l'on tient compte du mode de transcription des auteurs espagnols, lesquels remplaçaient le *ch* (ش) des arabes par le X ou le J, écrivant *Xaban* pour *Chaban*, Baxa ou Baja pour Bacha etc. Ajoutons que la mosquée d'*el-Kechach* était réellement l'une des plus importantes d'Alger et qu'à l'époque où écrivait Haedo, il n'existait dans tout le quartier de la Grande-Mosquée, aucun autre édifice qui méritât de figurer dans la nomenclature du savant bénédictin. L'identité me semble donc aussi bien établie que possible. Je dois seulement rappeler qu'ils ressort péremptoirement des renseignements précédents que le pieux *el-Kechach* ne fit que reconstruire, probablement en l'agrandissant, une mosquée qui n'était pas la plus moderne du vieil Alger puisqu'on la désignait par une appellation destinée à constater son âge vénérable.

---

(1) La grande mosquée, dont l'auteur vient de parler.

(2) La secunda, que esta, etc. *Topographia e historia general de Argel*, (f° 41, verso.)

En sa qualité de mosquée à Khotba, cet édifice avait un assez nombreux personnel composé comme il suit : 1 oukil, 1 imam, 1 mouedden, 2 hezzabin, 1 allumeur, 1 balayeur, 4 prieurs et 1 porte-crosse. Son dernier oukil fut le sieur Kaddour ben Sisni, nommé par el-Hadj Ali pacha, en 1224 (1808), et devenu Cadi Maleki d'Alger sous la domination française.

Cette mosquée, peu belle au dehors et au-dedans quoiqu'en ait dit Haedo sur la foi des informations qu'il recueillait, — et pourvue d'un petit minaret carré, fut affectée au dépôt des lits militaires dès 1831. Après avoir servi à l'installation de l'hôpital civil, pendant quelques années, elle fut remise de nouveau à l'administration militaire, qui l'a reconstruite en grande partie et y a établi le magasin central des hôpitaux. Elle reçut d'abord le nº 31 de la rue des Consuls, dont elle porte le nº 28, depuis 1854.

CHAPITRE XXXIII.

ZAOUIAT EL-KECHACH, RUE DES CONSULS (1).

Je n'ai pu me procurer aucun renseignement précis sur cette Zaouiat, qui est contiguë à la mosquée dont je viens de parler et que la notoriété et divers actes dont le plus ancien ne remonte qu'à 1162 (1768-1769), appellent *la Zaouiat d'el-Kechach* (زاوية القشاش). La tradition assure qu'elle a été construite par el-Kechach, mais je ne publie ce renseignement que sous toutes réserves, bien qu'il paraisse conforme aux probabilités. La Mosquée et la Zaouiat portant le même nom, formaient cependant deux établissements distincts, ayant chacun son oukil et sa dotation.

La Zaouiat el-Kechach était une grande maison, ou plutôt une espèce de fondouk, dont les chambres servaient d'asile à des savants, ou tolbas, peu fortunés, lesquels recevaient également la nourriture. A la fois lieu de refuge et école supérieure (medersa), cet établissement avait un professeur chargé de faire un cours de droit et de théologie. Il comptait, en outre, 10 lecteurs appelés à accomplir certaines lectures stipulées dans des fondations pieuses.

---

(1) Le Musée d'Alger possède, sous le numéro 35, l'inscription qui figurait jadis sur l'ancienne fontaine de la *Zaouia* dite *El-Kechchach*. — *N. de la R.*

Son dernier oukil a été un sieur Mohammed ben Djilani. Quelques indigènes m'ont assuré que l'une des chambres du rez-de-chaussée renfermait une tombe qui passait pour être celle d'El-Kechach.

Cette Zaouiat reçut le n° 35 de la rue des Consuls. Son sort fut le même que celui de la mosquée d'El-Kechach.

CHAPITRE XXXIV.

MOSQUÉE DE BAB EL-DJEZIRA (OU, PAR CONTRACTION : BAB DZIRA) AUSSI APPELÉE DJAMA CHABAN KHODJA.

A l'angle des rues de la Marine et des Consuls, se trouvait une grande mosquée à Khotba, affectée au rite hanafi. Bâtie en 1105 (1693-1694) par le Dey el-Hadj Chaban Khodja, qui fut élu en 1101 et étranglé en 1105; elle dût un agrandissement au pacha Hassan ben Hossain, en 1209.

Le personnel de cette mosquée était important. Il se composait de : 1 imam, 1 khetib ou prédicateur, 1 porte-crosse, 1 chef des moueddens, des moueddens, des hezzabin et des hommes de peine chargés de l'éclairage, du balayage et autres soins matériels. Quant à la dotation, elle était administrée par les oukils du Sboulkheirat, institution dont l'une des principales attributions était de gérer les propriétés des édifices du rite hanefite.

Voici les documents et renseignements que j'ai recueillis sur cet édifice auquel étaient annexées des latrines publiques avec fontaines et une école spécialement affectée à l'enseignement des jeunes turcs.

1. El-Hadj Chaban Dey achète, à un particulier, une maison située auprès de la porte de l'île (Bab el-Djezira, ou plus usuellement Bab-Dzira, باب الجزيرة, aujourd'hui porte de la Marine ou de France), déclarant que son intention est d'élever une mosquée sur l'emplacement de cet immeuble (acte du mois de Rebi 1er 1104, soit du 30 novembre au 9 décembre 1692).

2. Le doulateli, El-Hadj Chaban Dey, constitue une maison en habous au profit de la mosquée qu'il fait actuellement construire près de la porte de l'île (Bab el-Djezira), dans la ville d'Alger, pour ses produits être affectés à l'entretien de la dite mosquée, en fait de nattes, huile, traitement des mouedden des hezzabin, etc.; il a confié la surveillance de tout cela aux deux administrateurs du sboulkheirat, fonctions dont les titulaires actuels sont El-Hadj Hassan ara ben Mohammed, le turc, et El-Hadj Ibrahim ben

el-Hadj Hamida el-Andeloussi (l'andalous) (acte du mois de djoumada 1er 1104, soit du 8 janvier au 6 février 1693).

3 *Texte et traduction d'une inscription arabe, mutilée, provenant de cette mosquée et déposée à la bibliothèque publique d'Alger, où elle est cataloguée sous le n° 2.*

لا اله الا الله الملك الحق المبين . . . .

ومحمد رسول الله صادق الوعد الامين . . . .

هذا المسجد لوجه الله العظيم المتوكل . . . . . .

العلامة الناسك لبيت الله الحرام الحاجي شعبان

داي بقاء الدولة بمحروسة الجزاير المحمية بالله

وفي شهر صفر الخير سنة ١١٠٥ خمس ومائة والف

بعد الهجرة النبوية عليه الافضل التحية

Il n'y a d'autre dieu que Dieu, le souverain, la vérité évidente.. .... Mohammed est l'envoyé de Dieu, ses promesses sont sincères, il est digne de confiance......... .... (a ordonné la construction de) cette mosquée, pour l'amour du Dieu sublime, celui qui se confie... .... le très-docte (1), le visiteur de la maison sacrée de Dieu, le Hadj Chaban Dey, perpétuité de la royauté dans la (ville) bien gardée d'Alger, protégée par Dieu, dans l'excellent mois de safar de l'année 1105, mil cent (2) cinq (3) après l'émigration (hégire) du prophète sur qui soit la meilleure des graces divines.

4 El-Hadj Chaban Dey fonde un habous au profit de la mosquée qu'il a fait construire dans le voisinage de Bab el-Djezira, près de la caserne des janissaires (acte de Rebi 1er 1105, soit du 31 octobre au 29 novembre 1693).

5. Un particulier fonde un habous au profit de la mosquée que

---

(1) Chaban appartenait au corps des *Khodja* ou lettrés turcs : ce titre de *Khodja*, qu'on ne lui donnait pas pendant qu'il était au pouvoir, reparaît à l'exclusion de tous autres, après sa mort.

(2) Quoique fruste, le mot *cent* est parfaitement reconnaissable et sa lecture ne me semble offrir aucun doute.

(3) Soit du 2 au 31 octobre 1693.

notre maître le Doulateli considérable, le Seigneur El-Hadj Chaban Dey a fait bâtir auprès de la porte de l'Ile (bab el-djezira). (Acte de la fin de Chaban 1106, soit du 6 au 14 avril 1695).

6. *Traduction d'un acte portant en tête le cachet du cadi hanefi et en marge celui de Hadj Chaban Dey* :

Louange à Dieu ! L'honorable très-glorieux, très-fortuné et très-éminent Seigneur El-Hadj Chaban Dey, mentionné comme acquéreur dans l'acte qui se trouve au dessus de celui-ci et auquel celui-ci fait suite après les deux signataires de cet acte en témoignage contre sa noble personne, déclarant constituer en habous la maison désignée dans ledit acte au profit de la mosquée qu'il a fait construire près de la porte de l'Ile (bab el-djezira), l'une des portes de ladite ville, dans le voisinage de la caserne de janissaires. Les revenus dudit immeuble seront affectés aux besoins de la mosquée susdite en fait d'huile, nattes, éclairage, salaire de l'imam et des mouedden nécessaires au service de la mosquée, ou tous autres objets dont le besoin sera reconnu. De même, il a constitué habous les deux boutiques sises au dessous dudit immeuble et mentionnées dans l'acte dont il a été parlé, au profit du chef des moueddens de ladite mosquée ; celui-ci touchera leurs loyers à titre de traitement mensuel, ainsi que c'est l'usage en pareille circonstance, à la condition d'entonner la prière dans ladite mosquée aux heures d'oraison déterminées et de lire trois fois la Sourate de la délivrance avant chacune des prières, dans ladite mosquée etc. Cette constitution de habous est éternelle, stable, etc.; elle sera inaltérable jusqu'à ce que Dieu hérite de la terre et de ceux qu'elle porte, et il est certainement le meilleurs des héritiers, etc. En agissant ainsi il a eu en vue la face du Dieu sublime et a espéré les immenses rémunérations, car Dieu ne laisse point faillir le salaire des bonnes œuvres, etc. A la date du milieu de hidja le sacré, dernier des mois de l'année mil cent six (1106) (du 23 juillet au 1er. août 1695).

(Suit la signature des deux assesseurs du Cadi).

7. Hassan Pacha fonde un habous au profit de la Mosquée de l'honorable et respectable Sid Chaban Khodja, sise près de la porte de l'Ile, et qui est régie par le Shoulkeirat (acte de djoumada 6e 1209, soit décembre 1794).

8. Traduction d'un acte portant le cachet du cadi hanefi.

Louange à Dieu. Après que l'honorable et respectable Seigneur Hassan, Pacha actuel, fils de celui à qui Dieu a fait miséricorde, le sid Hossain, eut été établi dans la propriété de la petite maison

(douira) mentionnée dans l'acte ci-dessus, auquel celui-ci fait suite ainsi que des deux boutiques sises au dessous de cet immeuble et du magasin affecté à la préparation du café, mentionnés avec lui dans ledit acte, ainsi que le tout résulte de la teneur de cette pièce. Établissement complet !

Actuellement, le Seigneur Hassan Pacha, susnommé, jugea opportun, dans l'étendue de ses connaissances et la force de son jugement de démolir ladite douïra et les immeubles mentionnés avec elle, et d'annexer leur emplacement à la mosquée qui leur est contiguë, connue sous le nom de Mesdjed Chaban Khodja, afin de l'agrandir par cette adjonction et de lui donner une vaste contenance ; stipulant que tout ce qu'il construira dans la partie inférieure de la dite mosquée, en fait de boutiques et autres (locaux), sera *habous* au profit de cette mosquée et sera ajouté à tout ce qui est déjà immobilisé en sa faveur, exactement aux mêmes conditions sans addition ni omission. Il a eu en vue, en agissant ainsi, la face du Dieu sublime et a espéré les immenses rémunérations, car Dieu récompense ceux qui font du bien, et ne laisse point faillir le salaire des bonnes œuvres. Celui qui altérera ou modifiera ce habous sans motif légal, Dieu lui en demandera compte et tirera vengeance de son entreprise : ceux qui ont pratiqué l'arbitraire apprendront de quel châtiment ils seront atteints.

Le fondateur susdit du habous s'est dessaisi de ses droits de propriété sur les objets du habous et a conféré des droits d'usufruit sur ces immeubles à l'administrateur actuel du Sboulkheirat. Celui-ci a accepté cela de lui, et est entré en possession, à son exclusion, pour le compte de la dite mosquée ; cette prise de possession est entière et conforme à la loi. Tout cela a eu lieu par l'organe de son serviteur l'honorable Mebarek le biskri, le Toulgui, ben ... etc. Cela date des premiers jours de Djoumada 2ᵉ de l'année 1209 (du 26 décembre 1794 au 2 janvier 1795).

(Suivent les signatures des deux assesseurs du cadi)

9. Après que la dame Amina bent Ahmed eut constitué en habous une boutique sise près de la porte de l'Ile (Bab el-Djezira), vis-à-vis de la caserne de Janissaires, etc.

Actuellement, celui à qui Dieu a confié le gouvernement des hommes et du pays, lequel est l'honorable, glorieux et courageux seigneur Hassan, Pacha actuel, ben Hossaïn, mettant ses projets à exécution, démolit une partie de la mosquée connue sous le nom de Mesdjed du défunt Cha'ban Khodja, située près de la

porte de l'île (Bab el-Djezira), et annexa à cette mosquée ladite boutique (entr'autres immeubles).

En conséquence, il ordonna à l'administrateur actuel du Sboul-kheirat, lequel est l'honorable El-Hadj Khelil manzoul agha. de servir aux dévolutaires de cet immeuble un loyer mensuel d'un quart de boudjou, etc. (Acte du mois de Rebi 2e 1210, octobre 1795)

Cette mosquée était connue sous le nom de son fondateur, Chaban Khodja. Cependant sa proximité de la porte de la marine lui valait assez souvent la dénomination de Djama Bab el-Djezira ou plus usuellement Bab Dzira. Elle formait voûte sur la rue des Consuls, dont elle reçut le n° 7 et avait sur la rue de la Marine une issue qui porta le n° 251. Transformée en caserne du Génie militaire dès 1830 ; elle fut remise, en ruines, le 20 juin 1834, au service des Domaines, qui aliéna, le 26 septembre 1835, la partie de son emplacement respectée par les nouveaux alignements, laquelle se trouve actuellement englobée dans la maison à la française portant le n° 36 de la rue des Consuls.

CHAPITRE XXXV.

1° MOSQUÉE DU PORT. 2° CHAPELLE DE SIDI EL-ROBERINI.

Nous voici arrivés près de celle des portes de la ville qui a certainement joué le plus grand rôle dans les événements dont Alger a été le théâtre pendant plusieurs siècles, car c'était par là que sortaient les corsaires qui allaient s'embarquer pour écumer les mers et combattre les infidèles, qu'entraient le butin enlevé à l'ennemi et les pauvres prisonniers chrétiens, pleurant leur liberté, leur famille et leur patrie. Cette porte, qui constituait la seule communication de la ville avec le port, était usuellement appelée *Bab Dzira*, par corruption des mots *Bab el-Djezira* (la porte de l'île). Les documents lui donnaient plus ordinairement le nom significatif de *Bab el-Djihad*, la porte de la guerre sainte. En 1830, nous l'avons appelée la *Porte de France*.

Franchissons cette issue, jadis si redoutable aux chrétiens et visitons deux édifices de peu d'importance que renferme l'ancien port. Nous trouvons d'abord, contre la voûte de l'amirauté, du côté opposé à la ville, une petite mosquée sans minaret, autrefois exclusivement fréquentée par les gens de mer. L'oukfia désigne

« ainsi cet édifice : « mosquée (Mesdjed) sise hors la porte de « l'île (Bab el-Djezira), près du grand fort (Bordj el-Kebir), » et deux ou trois actes, dont le plus ancien n'est que de 1104 (1692-1693), l'appellent *Mesdjed el-Mersa*, la mosquée du port.

Plus loin, un peu avant la voute du môle, se trouve, ménagé dans les fortifications, un petit local qui renferme les restes de Sidi *El-Roberini*, saint sur lequel je n'ai aucun renseignement à donner, et qui paraît avoir été inhumé en ce lieu antérieurement à la construction des batteries qui lui forment une formidable chapelle.

Repassons, maintenant, la porte de la guerre sainte et engageons nous de nouveau dans la rue de la marine, où bientôt nous allons trouver, à gauche, la grande Mosquée, édifice remarquable par son ancienneté et son importance religieuse.

ALBERT DEVOULX.

(A suivre)

CIVITAS NATTABUTUM.

INSCRIPTION RELEVÉE A OMM GUERRIGCHE.

DIVO COM
M·ANT·ONINI (1)
SARMAT·FILIO·F
MP·CAES·L SEPTI
RI·P·I·PERTINACI
BIC·ADIA·B PART M
MAX·TRIB·POT·XV
COS·III·PROCOS·PROP
TOR·IMP FORTISSIM
CISS
M NI
TONINI
MAX·TRIB·POT COS
PROCOS FORTISSIMI
LICISSI MIO PPS
ET SVPER OMNES P (1)
CIPES NOBI SIM·C
NATTABVTVM

J'ai trouvé cette inscription (2) à Omm Guerrigche, sur la rive gauche de l'oued Cherf, un peu au-dessous du confluent de l'oued el-Aar.

C'est une dédicace à Septime Sévère (3), consul pour la

(1) A la deuxième ligne, A, N sont liés, ainsi que N, E à la seizième. — *Note de la R.*

(2) A la copie de cette inscription, M. le capitaine Dewulff a joint un estampage. Ces deux documents et une transcription de M. le capitaine d'Etat-Major De Vigneral, que l'on trouvera plus loin, donnent une base assurée aux études que l'on peut faire sur cette très-intéressante épigraphe. — *Note de la R.*

(3) Il fallait dire une dédicace *indirecte*, pour mieux préciser le document. En effet, bien que le nom de Commode y figure à la place d'hon-

troisième fois en 201. La quinzième puissance tribunitienne donne pour date à l'inscription l'année 208. Caracalla était alors dans sa dixième puissance tribunitienne; il avait été consul pour la troisième fois en 208.

La pierre a les dimensions suivantes : hauteur, 0m85; longueur, 0m40; largeur, 0m40. Elle est d'un beau calcaire très-dur, aussi l'inscription est encore très-lisible quoiqu'elle soit exposée aux intempéries des saisons depuis de longues années.

C. Nattabutum peut signifier Civitas Nattabutum ou Colonia Nattabutum.

Les docteurs Shaw et Peyssonnel partant tous les deux d'Announa (Tibilis) pour se rendre à Constantine, ont laissé Omm Guerrigche sur leur gauche et n'ont pas signalé ses ruines. Le général Duvivier, dans ses notes sur la portion de l'Algérie qui est au Sud de Guelma, cite les ruines d'Omm Guerrigche. Je ne crois pas qu'elles aient été explorées depuis et surtout que leur nom ancien ait été retrouvé. Une exploration plus complète que celle que j'ai pu faire et des connaissances plus étendues que celles que je possède en archéologie permettraient, sans aucun doute, de trouver d'utiles renseignements sur la grande ville numido-romaine de Nattabuta.

En attendant, voici ce qu'une course rapide m'a permis de voir.

Un fort byzantin semblable à celui de M'daourouche (Madaure) s'élève au milieu de Nattabutum. L'espace couvert par les ruines est double de celui que couvrent les ruines de l'ancienne Calama. Nattabutum était donc une grande ville, et en outre tous les mamelons aux environs sont couronnés de ruines; on peut donc supposer que la population était nombreuse. Quelques corniches, des chapiteaux richement sculptés, annoncent des monuments d'une certaine importance.

---

neur, il est évident que le dédicateur a voulu adresser son hommage lapidaire à Septime Sévère, imaginant, sans doute, flatter ce prince, dans ses sympathies tardives, et probablement peu sincères, pour l'indigne fils de Marc-Aurèle. — *Note de la R.*

Ptolémée cite les Nattabutes parmi les peuples qui habitaient au Sud de la Numidie, au pied du mont Audus, et Pline, après avoir fait l'énumération d'un certain nombre de villes de la Numidie, ajoute :

Ex reliquo numero, non civites tantum sed pleraeque etiam nationes jure dici possunt ut Nattabudes, Capsitani, Misulani, Massylii, etc.

Puis-je signaler l'analogie qui existe entre *Nassaboudes*, nom que Ptolémée donne aux *Nattabutes* et *Nassaboth*, nom qu'il donne à l'oued Sahel, ou rivière de Bougie ? Nassaboth, se décompose en N-as-aboth et semble vouloir dire *de la tribu*, ou *de la rivière des Abbès*, ou *Beni Abbès*. Il paraîtrait résulter de là que les Nattabutes et les Beni Abbès ont une origine commune.

Au reste, je ne signale ces ressemblances que sous toutes réserves. Elles méritent peut-être d'être approfondies, mais je laisse ce soin à de plus érudits que moi dans la matière.

Guelma, le 25 octobre 1865 (1).

Le Capitaine du Génie,

DEWULF.

Remarques de la Rédaction. — Avant d'aborder le commentaire de l'inscription de la ville des Nattabutes, produisons, comme moyen de contrôle, la copie ci-dessous due à M. le capitaine de Vigneral :

DIVO COM
M. ATONINIII
SARMAT. FILIOPP
I..MPCAES.L.SEPTI
...RI PII PERTINACI
BIC. ADIAB. PATH (2). M

---

(1) Par une lettre en date du 20 janvier dernier, M. le capitaine Dewulf a modifié celle du 25 octobre, au deuxième paragraphe, et l'a augmentée des deux derniers qui figurent ici. — *N. de la R.*

(2) M. le capitaine de Vigneral donne cette lecture : PATH au lieu de PARTH. Quoique l'estampage ne soit pas très-bien réussi en cet endroit, nous croyons pouvoir affirmer qu'on y doit lire PARTH, avec les deux dernières lettres liées. — *N. de la R.*

MAX. TRIB POT XV
COS III PRO COS. PRO
TOR II PFORTISSIM
CISS..............
IMPCAE...........
TONINI... FI....... PON
MAX TRIB POT... III COS
PROCOS FORTISSIMI
LICISSI MIOP... PP
ET SVPER OMNES P
CIPES NOBILICISSIMIC
NATTABVTVM

Nous donnerons, à la fin de ces observations, la copie qui résulte de notre étude comparée de l'estampage et des deux transcriptions qu'on vient de lire. Nous allons, en attendant, énumérer et discuter — autant que cela nous est possible ici (au Tombeau de la Chrétienne), en l'absence des ressources bibliographiques les plus essentielles — les éléments de solution du problème posé par l'épigraphe dûe au zèle archéologique de M. le capitaine Dewulf.

Dion Cassius a constaté que Commode fut généralement aborrhé comme un ennemi du genre humain ; et que, cependant, l'empereur Sévère, après avoir partagé à son égard le sentiment de tous les gens honnêtes, finit par l'appeler *son frère ;* bien plus, par le mettre au rang des Dieux, instituant en son honneur des prêtres et des sacrifices, ainsi que des fêtes solennelles pour l'anniversaire de sa naissance.

Il est curieux de suivre les variations de l'africain Sévère sur ce point de sa politique :

A son avénement, il promet de prendre Marc-Aurèle pour modèle et qualifie Commode d'abominable tyran ;

En 195, il se déclare le *fils adoptif* de Marc-Aurèle, prêtant à ce prince, mort depuis quinze ans, un acte posthume auquel celui-ci n'aurait guère songé de son vivant ;

L'année suivante, il change le nom de son fils aîné Bassien et l'appelle Marc-Aurèle-Antonin, nom usurpé s'il en fut et

auquel la postérité a substitué le sobriquet Caracallus ou Caracalla (1);

En 197, après la défaite de son compétiteur Albin, Sévère, écrivant au sénat, lui reproche son faible pour ce César; déjà, il commence à vanter le gouvernement de son *frère* Commode. Dans un discours aux pères conscrits, lors de son arrivée à Rome, il proclame Commode un *Dieu*, le comble d'éloges et couronne cette impudente palinodie en proclamant que des misérables seuls peuvent blâmer la conduite d'un si excellent prince. Pendant les sanglantes exécutions qui accompagnèrent cet étrange discours, Sévère retourne au sénat pour lui ordonner de mettre Commode au rang des Dieux. Il condamne, en même temps, à être jeté aux bêtes, Narcisse, le fameux lutteur qui avait étranglé le fils de Marc-Aurèle, et n'épargne aucun de ceux qui avaient eu la moindre part à la mort de son prétendu frère.

Ces variations s'expliquent par la situation de Sévère au commencement de son règne : il avait alors besoin du sénat et des classes influentes pour triompher de ses compétiteurs, Didius Julianus, Pescennius Niger et Clodius Albinus; aussi, il se présente comme le vengeur du vertueux Pertinax et l'ennemi du tyran Commode. Mais quand ses rivaux sont abattus et qu'il a tout l'empire dans la main, il sent, à la fois, qu'il n'a plus besoin de personne et que flétrir un tyran, approuver le meurtre dont il est tombé victime, c'est accepter des précédents fâcheux contre lui-même. Dès ce moment, il n'est plus question du vertueux Pertinax et le tyran Commode devient le frère de Sévère, puis, enfin, un Dieu ! Si cela n'est guère moral, c'est tout-à-fait logique, au point de vue du despotisme.

Dès le début de son règne, Sévère apparaît un véritable africain et il le fut jusqu'au bout : *afer usque ad senectutem sonans*, comme dit l'histoire Auguste. Or, *afer*, africain, dans une bouche romaine, avait une valeur particulière que l'on peut comprendre, surtout en Algérie où ce caractère spécial se montre

(1) *Caracalla*, ou *Caracallis*, se disait, chez les Romains, d'une veste ronde à capuchon. C'est le *kabbout* ou caban court des indigènes.

encore avec ses bons comme avec ses mauvais côtés, non-seulement chez les Indigènes, mais un peu aussi chez des gens qui sont nés sur un autre continent que celui d'Afrique.

Rome a d'autant mieux compris ce caractère, que Sévère avait, pour ainsi dire, africanisé l'empire :

« Il y a un moment au deuxième siècle — dit un auteur moderne (1) — où les Africains sont partout et partout aussi les Syriens :

« Un grand jurisconsulte, l'africain Salvius Julianus, dont le nom est attaché à l'édit perpétuel ;

« Le premier des orateurs, Fronto, fils de Cirtha la Numide ;

« Dans les lettres, au sénat, dans les conseils du prince, dans ces hautes fonctions administratives qui ressemblaient à des vice-royautés, au premier rang les enfants de l'Afrique ;

« Deux africains encore tiennent l'univers en suspens, sous Commode, deux hommes dont la métropole est Carthage : Albinus d'Hadrumète (Soussa) et Septime Sevère de Leptis, dont l'avènement amène les syriens sur la scène. »

A ces notes historiques, qui pourront aider à mieux comprendre notre inscription, ajoutons quelques considérations d'un autre genre.

Le nom de lieu qui la termine paraît inconnu à la géographie ancienne de l'Afrique septentrionale, au moins comme désignant un centre de population ; mais il apparaît, avec des variantes, comme nom de peuple, dans Pline et Ptolémée, sous les formes Natabudes, Nasaboutes ou Natabutes et Nattabutes, enfin, dans l'inscription qui nous occupe.

Thabute, autrement dit *Thabude* et aussi *Thabudeos*, sont des noms de centre de population, dans l'antiquité ; faut-il y chercher la racine de notre *Nattabute* ? Voici une question qui en soulève une autre, celle de savoir si ce dernier mot, évidemment berber,

---

(1) V. *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 mai 1863, article intitulé : « *Philosophie de l'histoire romaine.* »

Quant à l'assertion qui termine la citation ci-dessus, il faut l'éclaircir en faisant remarquer que l'influence syrienne vint plutôt de la phénicienne Julia Domna, femme de Sévère, que de ce prince ; mais que ce fut surtout à partir d'Elagabale que cette influence prit de l'importance.

a été écrit correctement par le rédacteur de l'épigraphe d'Oum Guerrigche. Si l'on juge des temps anciens par le présent, le doute ne semblera point mal placé : n'entendons-nous pas ici chaque jour estropier les noms indigènes les plus usuels et de la prononciation la plus facile ? Est-ce qu'au lieu de *Bouzaréa*, il n'y a pas des personnes, même dans le monde officiel, qui disent Boudzaréa ou Boudjaréa ; d'autres n'écrivent-elles pas *Tipaza* pour Tipasa ? Bien plus, en ce qui concerne cette dernière localité, son nom qui n'a certe rien de difficile sous aucun rapport n'est-il pas devenu *Petit bazar* pour beaucoup des i ndividus qui le fréquentent ainsi que pour quelques-uns de ceux qui l'habitent, voire même pour les indigènes du lieu qui sont peut-être bien les auteurs de cette singulière transformation de la dénomination antique (1).

Donc, il est permis de croire que les Romains n'ont pas été plus exacts que les Français dans la matière, ce dont nous avons d'ailleurs des preuves assez nombreuses. Cependant, ici, nous admettons l'exactitude, parce que nous croyons que le rédacteur de notre épigraphe, quoiqu'écrivant en latin, n'était pas romain. On verra le motif de cette opinion tout à l'heure.

Or, dans l'hypothèse assez probable où notre *Civitas Nattabutum* serait une ville indigène et le rédacteur de la dédicace à Commode quelque berbère romanisé, on peut se demander si l'initial NA a eu chez les Berbers primitifs le sens qu'il présente aujourd'hui chez les Kabiles, leurs descendants, pour qui il est signe du génitif et a parfois certaine analogie avec le O' des Irlandais dans les noms propres O' Brien, O' Connor, O' Donnell, etc. Mais ce serait aborder en plein la difficulté philologique soulevée par notre honorable correspondant ; et, comme nous l'avons déjà dit, ce n'est pas dans l'espèce de désert où la mission relative au *Kobeur Roumïa* nous retient depuis plus de trois mois

(1) Les indigènes appelaient cet endroit *Tefassedt*, berbérisation de l'arabe *fassed*, gâté, ruiné, nom fort bien appliqué à une ville en ruines. *Tipasa*, l'ancien nom ressuscité par nous, devait être prononcé par eux *Tibaza*, vu que le *p* manque à leur alphabet. De Tibaza à *petit bazar*, il n'y avait pas loin.

que l'on peut songer à résoudre des problèmes de ce genre. Tout ce qu'on peut faire — et ce que nous avons fait — c'est d'en poser les termes et de présenter quelques éléments de solution.

Il est déjà passablement téméraire d'offrir au lecteur notre lecture particulière du document qui nous occupe. Nous la donnons toutefois ci-dessous en invoquant pour les erreurs que nous avons pu commettre le bénéfice des circonstances atténuantes.

DIVO COMmodo divi (1)
M. ANTONINI pii germ.
SARMAT. FILIO Fratri
IMP. CAES. L. SEPTImii Sev-
ERI PII PERTINACIS Aug. ara-.
BICI ADIAB. PARTH· MAX. pont.
MAX. TRIB. POT XV Imp....
COS. III PROCOS. PROPaga-
TOR IMP. FORTISSIMi et feli-
CISSimi principis.......
M.... NI......
TONINI......
MAX. TRIB. POT. COS....
PROCOS. FORTISSIMi et fe-
LICISSIMI.... MIO.... PPS....
ET SVPER OMNES Prin-
CIPES NOBILisSIMI CIvitas
NATTABVTVM

On voit que nous avons ici une dédicace à Commode, frère de Septime Sévère et oncle de Caracalla. La mention de la quinzième puissance tribunicienne de Sévère lui assigne la date de 207-208.

---

(1) Les petits caractères désignent nos restitutions des parties de texte qui sont détruites ou à peu près illisibles sur le monument original.

Orelli a publié, sous le nº 906, une inscription qui a de l'analogie avec celle-ci. Seulement, l'hommage est rendu par Sévère et il s'adresse à un mieux méritant, à Nerva, son aïeul ; toujours en vertu de la parenté arbitraire dont il a été question.

DIVO NERVAE ATAVO, ETC.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'hommage des Nattabutes, quoique inscrit au nom de Commode, s'adresse, par le fait, à l'Empereur régnant Sévère. Dans l'antiquité, pas plus que de nos jours, la flatterie politique ne brûlait son encens devant ceux qui ne pouvaient plus le payer ; et quand il lui arrivait d'honorer les morts, c'est que cela pouvait faire plaisir à quelque vivant investi de la toute puissance.

Dans notre inscription, c'est la ville berbère des Nattabutes qui fait la dédicace : que celle-ci ait été rédigée par un indigène assez romanisé pour écrire convenablement en latin ou qu'elle soit l'œuvre d'un Romain, on peut espérer que l'ethnique y figure sous sa forme la plus correcte. Car, dans l'un comme dans l'autre cas, étant placé en permanence sous les yeux de ceux dont il était le nom, il ne pouvait échapper à la rectification, si, par hasard, il y donnait lieu. Il ne paraît pas nécessaire d'insister davantage sur ce point.

Omm Guerrigche, où M. le capitaine Dewulf a trouvé l'inscription que nous commentons en ce moment, est à une quarantaine de kilomètres au Sud Sud-Ouest de Guelma, à proximité de la rive gauche de l'oued Cherf, et d'une autre ruine appelée *Henchir Loulou*, (la ruine de la perle), à peu près entre les deux. Il est indiqué sur les cartes de l'État-major.

Dans la *Notice sur la carte de l'Afrique sous la domination des Romains* (1864, p. 30), il est dit que, « d'après Ptolémée, « les *Natabutae* habitaient au Sud des Musulamii, au Sud des « Monts Aurès. » D'abord, la forme *Natabutae*, ni l'indication *au Sud des Monts Aurès* ne se trouvent dans l'auteur cité, dont voici les paroles textuelles : « Au midi des Cirtésiens « et de la Numidie, habitent sous le Mont Audus, les Misou-

« lames (1); au-de-là de ceux-ci, les *Nasaboutès*; ensuite, les Nisibes. »

Or, en admettant que le mont *Audus* soit *l'Aurès* — ce qui n'est pas certain (2) — on pourrait tout au plus conclure du passage de Ptolémée que les Nattabutes habitaient *dans* l'Aurès, puisqu'ils arrivent au Sud des Misoulames, lesquels vivaient au pied (*Nord*, sans doute, venant après les Cirtésiens) de cette montagne.

En tous cas, rien n'autorise ici, nous le répétons, la forme *Natabutae* attribuée bien à tort à Ptolémée qui, on l'a vu, emploie celle de *Nasaboutès*.

Mais d'où vient donc cette variante *Natabutae?* M. Marcus, dans ses notes sur la *Géographie ancienne des Etats Barbaresques*, de Mannert (p. 711) paraît l'attribuer à Pline qui ne s'en est pas servi, ainsi qu'on le verra tout à l'heure. L'inexactitude des citations n'est pas la moindre des difficultés auxquelles on se butte dans les études comparées de géographie africaine! Il faut s'imposer l'obligation de les vérifier toujours, et on s'en trouvera bien.

A propos d'inexactitude, M. Marcus prétend, dans la note mentionnée ci-dessus, que les Nattabutes étaient au Sud de l'Aurès et il semble s'appuyer en cela sur Pline. Mais rapportons ici ses propres termes:

« Le Zab, ou les régions situées au sud du mont Auras, » était habité du côté de Thabudeos (El-Fith, lisez *Fid*) par » les Natabudes ou Natabutae (Pline, V. 4) que Ptolémée ap- » pelle Natabutes.....

Vérifions l'assertion: Pline, après avoir énuméré en grande partie les peuples, les villes et les colonies de l'Afrique, ajoute cette observation: « Ex reliquo numero, non civitates tantum, » sed pleraeque etiam nationes jure dici possunt, ut *Natabudes*, » Capsitani, Misulani, etc.» Ce qui se traduit: Le reste du

---

(1) Une inscription de Khemissa mentionne les Misulames, V. *Revue Africaine*, T. 1er p. 263.

(2) Les indications de Ptolémée ne le prouvent nullement et notre inscription implique le contraire.

pays ne se compose pas seulement de simples villes, mais de ce qu'on peut appeler à bon droit des nations, tels que les *Natabudes*, les Capsitaniens, les Misulanes, etc.

Ici, point de *Natabutae*, ni rien qui autorise à placer les Nattabutes au-delà l'Aurès; on voit maintenant que c'est la note très-erronée de M. Marcus qui a induit en erreur l'auteur de la *Notice sur la Carte de l'Afrique*.

Mais le passage de Pline a, d'ailleurs, une assez grande importance relativement au document qui nous occupe, puisqu'il nous apprend que la *cité des Nattabutes* n'était pas seulement une ville mais une nation, ou, tout au moins, le chef-lieu d'une nation.

Terminons ce commentaire en faisant observer que le *civitas Nattabutum*, même en le traduisant par « ville des gens de Thabute (*Na-ttabutum*) », d'après les considérations grammaticales indiquées plus haut, n'a aucun rapport de situation avec le *Thabute* de la Carte de Peutinger, qui se trouve fort loin d'Omm Guerrigche, entre Sigus et Sétif. Il n'a de commun non plus qu'une certaine analogie de forme avec le *Thabudeos* des Ziban.

Ce qui précède peut donner une idée de la valeur du document épigraphique que l'on doit à M. le capitaine Dewulf. C'est une précieuse acquisition pour la géographie comparée de l'Afrique, car il révèle à la fois le nom véritable et la position exacte d'une des peuplades antiques de cette contrée.

A. Berbrugger.

CHRONIQUE.

Mers-el-Kebir et son historien, Suarez. — On nous écrit de Madrid à la date du 23 novembre dernier :

« Vous avez commencé à publier dans le n° 52 de la *Revue africaine* la traduction d'un manuscrit relatif à l'histoire de Mers-el-Kebir par Suarez, traduction dans laquelle on se réfère à une série d'articles édités jadis par l'*Akhbar* avec le titre de *Oran sous la domination espagnole*...

« Je connais de ce même Suarez Montañès un imprimé qui porte ce prolixe intitulé :

« Avis importants adressés à S. M. le Roi, notre Seigneur, touchant quelques dangers et autres choses auxquelles on doit pourvoir à temps, dans les places d'Oran et de Mers el-Kebir, dans l'intérêt de la sécurité et du repos des royaumes d'Espagne et pour l'avantage du revenu et du domaine royal ; lesquelles choses ont cours et pourront se continuer avec dommage ou bénéfice selon que l'on y mettra ordre à propos. — Le tout a été vérifié, entendu et ordonné par Diego Suarez Montañès, Asturien, vieux soldat et pratique de ces places et royaumes où il compte trente ans de milice. »

« Cet opuscule est un imprimé de 13 feuillets in-folio, sans date ni indication de lieu d'impression ; mais il résulte très-clairement du texte que celle-ci doit remonter à 1605 (1).

---

(1) Dans son manuscrit, Suarez nous apprend qu'en effet il faisait imprimer, vers 1605, à Alcala de Henarès, *certains avis* à S. M. le roi d'Espagne sur le mauvais état des places d'Oran et de Mers el-Kebir et sur les autres affaires de la Berbérie. Il ajoute qu'il remit en personne un exemplaire de ces avis au souverain, auprès duquel la municipalité de Léon lui avait ouvert un accès par une chaleureuse recommandation ; il donna aussi des exemplaires dudit opuscule aux membres des conseils d'Etat et de la guerre et au marquis d'Ardalès, alors gouverneur d'Oran.

Tous ces détails, ont été donnés par l'*Akhbar* du 21 août 1864, dans un des numéros du travail que M. Berbrugger y a publié sous le titre de *Oran sous les Espagnols*. — N. de la R.

L'ouvrage commence par : « Seigneur, les circonstances dont, etc. ; et il se termine par : « Le moindre des vassaux de V. M, Diego Suarez Montañès.

C'est un curieux document, où l'on traite de diverses choses relatives au pays et gouvernement des places d'Afrique. On y parle aussi de *Tomboquetumbo*, c'est-à-dire de Tombouctou...

« Puisque vous traitez actuellement dans la *Revue* le sujet de la conquête de Mers-el-Kebir, je vous informerai que l'on conserve les lettres originales de Gonzalo de Ayera qui accompagnait l'expédition et qui a été chroniqueur des Rois catholiques. J'ajouterai qu'en fait de documents officiels importants sur la matière, j'ai publié en 1845, la *Relation* des gens de terre et de mer qui ont composé cette expédition sous le commandement du marquis de Comarès ; ainsi que le rapport adressé sur l'entreprise au Cardinal de Cisneros par Pedro de Madrid qui y exerça l'office de mestre de camp général. Je pourrai vous adresser des copies de ces curieux documents si vous le jugez opportun.

Agréez, etc.

Le Général de Sandoval.

R'orfa des Oulad Meriem. — On nous écrit d'Aumale le 23 novembre 1865 :

Vous avez publié autrefois, dans la *Revue* (1), une intéressante notice sur la R'orfa des Oulad Selama près d'Aumale ; il existe, comme vous le savez, une ruine ayant beaucoup d'analogie avec la précédente, dans la tribu des Oulad Meriem, (2) et j'ai pensé qu'une description de cette dernière aurait peut-être quelque intérêt pour vos lecteurs. Je compte donc sur votre obligeance habituelle pour faire paraître mon petit travail.

Lors de mon passage à Alger, je vous remis l'estampage d'une inscription, que je crois inédite ; je pourrais, si elle a été égarée, vous en adresser une autre ; je pense, du reste, aller sous peu

---

(1) V. le tome 1er, p. 105 à 110 ; et le tome 4e, p. 151 à 153. V. aussi *Époques militaires de la Grande Kabilie*, p. 284 et suivantes. — *N. de la R.*

(2) Il a été déjà question de cette *Rorfa des Oulad Meriem* dans la Revue, en 1859, tome 4e p. 50 et 104. — *N. de la R.*

à Sour Djouab où, paraît-il, plusieurs inscriptions nouvelles ont été mises au jour, et je vous en adresserai les estampages.

Voici maintenant la notice annoncée plus haut.

La R'orfa des Oulad Meriem, près d'Aumale. — A environ dix-huit kilomètres d'Aumale, sur la droite de la route de cette ville à Sour Djouab, se trouvent les restes d'une petite tour romaine, décorée par les indigènes du nom de R'orfa des Oulad Meriem.

Cette ruine s'élève sur une éminence au fond d'un grand ravin formé par le ruisseau venant du pâté montagneux du Berd'a, et portant, à cet endroit, le nom d'Oued el-R'orfa (la rivière de la tour). D'autres ruines plus ou moins considérables se voient aux environs : à 150 mètres à peu près de la tour et sur un mamelon dominant aussi le ruisseau, on trouve des restes de constructions assez étendues et indiquant un établissement de quelque importance; une autre ruine, moins considérable, mais dont l'enceinte formée de *pierres debout* (1) est encore très-visible, s'élève, à une certaine distance, en aval du ruisseau et borde la route de Sour Djouab.

Il ne reste de la tour que l'angle nord-est, tout le reste de la construction est écroulé et forme un amas de pierres de taille de toutes dimensions; cependant, par la façade nord du monument, on peut juger, d'une façon à peu près certaine, de sa forme primitive.

Trois marches de 32 centimètres de hauteur et de largeur chacune, règnent dans toute la longueur de la façade et devaient enceindre la construction sur les autres côtés. La hauteur de l'angle encore debout est de 2 mètres 72 centimètres depuis le seuil de la troisième marche; mais tout fait supposer que la tour devait être plus élevée et atteindre au moins 4 mètres. La largeur de la même façade est de 4 mètres 15 centimètres; cette dimension était sans doute la même sur les autres côtés; une

(1) Ce sont les parties intérieures de chaînes de pierres de taille dont les intervalles se remplissaient avec du blocage. — *N. de la R.*

meurtrière d'environ 40 centimètres carrés est ménagée à la hauteur de la quatrième assise.

Les pierres formant la construction ont généralement de 30 à 35 centimètres de hauteur, sauf à la quatrième assise, où elles atteignent 40 centimètres. Quant à la longueur, elle est très-variable et atteint jusqu'à 1 mètre 20 centimètres ; l'épaisseur du mur est en moyenne de 40 centimètres.

L'analogie qui existe entre ce monument et la R'orfa des Oulad Selama est frappante : le diamètre des deux constructions est le même, et la hauteur devait être à peu près égale ; mais la tour des Oulad Selama, construite avec des pierres de plus grand appareil et mieux édifiée, est restée presqu'intacte. Cette dernière, entourée de ruines assez considérables, formait le centre d'un établissement qu'elle semblait protéger. Mais ce qui étonne dans la tour des Oulad Meriem, c'est de la voir construite sur un mamelon trop éloigné des autres établissements pour pouvoir utilement les défendre.

La position stratégique ne paraît pas racheter cet inconvénient; en effet, dominée de toutes parts, elle n'a pas cette physionomie d'observatoire que présente si bien la tour des Oulad Selama, et, éloignée de près d'un demi-kilomètre de la route, si accidentée dans cette contrée, elle ne pouvait être d'un grand secours aux voyageurs ou aux convois.

Quelle était donc l'utilité de ces petites constructions, pouvant contenir à peine quelques hommes ?

Le but ne devait être, ce nous semble, qu'essentiellement militaire et se rattacher à un système de postes fortifiés jalonnant les grandes voies ou marquant les limites ; la tour devenait, en cas d'attaque, un dernier refuge pour les défenseurs qui, à l'abri de ces remparts de quatre mètres carrés pouvaient braver les attaques d'un grand nombre de Berbères.

Ces tours remplissaient alors le même but que les blockhaus employés autrefois par nous pour laisser des postes avancés dans le pays d'un ennemi toujours insaisissable et l'empêcher de reprendre ses cantonnements après le départ des colonnes. Les Romains, comme nous, dûrent essayer plus d'un système pour résoudre ce problème, de garder un pays étendu avec le moins

de monde possible ; et ces tours qui paraissent avoir été construites à la même époque, nous semblent l'application d'un de ces systèmes.

Mais alors pourquoi la tour des Oulad Meriem est-elle éloignée de la route et des établissements, pour lesquels cependant elle doit avoir été construite? Arrêtons-nous donc sur le vaste champ des conjectures, car, en s'appuyant sur de telles bases, on arriverait à prouver bien des choses, et laissons à de plus savants le soin de trancher ces questions d'archéologie africaine (1).

E. Mercier.

Sur le nom de Julia Caesarea. — L'ancienne capitale de la Mauritanie césarienne est appelée *Julia Caesarea* par certains auteurs modernes et *Caesarea*, tout court, par d'autres.

Quelle est la bonne leçon ?

Un de nos collègues a bien voulu nous consulter à cet égard. Comme les doutes qui motivent sa curiosité peuvent avoir préoccupé bon nombre de nos lecteurs, nous croyons utile de reproduire ci-dessous la réponse que nous lui avons adressée et dont voici le texte :

« Monsieur, — Ainsi que plusieurs autres travailleurs en archéologie africaine, il m'était arrivé souvent d'appliquer le nom de *Julia Caesarea* à la Métropole de la Mauritanie césarienne, à la splendide cité, dont Cherchel, sa modeste héritière, nous offre encore des restes imposants. Un jour, un très-savant épigraphiste — c'est nommer M. Léon Renier — me demanda ex abrupto, d'après quelle autorité antique j'employais cette expression. Ainsi qu'il arrive assez souvent en pareil cas, cette interpellation imprévue trouva ma mémoire en défaut et je ne pus que répondre : « J'entends dire par d'autres *Julia Caesarea* et je le répète. » Cependant, un peu de réflexion en ravivant mes souvenirs aurait pu me suggérer un motif moins faible, sinon plus satisfaisant ; par exemple, ce passage de Ptolémée :

(1) On trouvera dans le 5ᵉ volume de la Revue, p. 184 à 187, dans l'article *Burgus centenarius*, la réponse aux questions que M. Mercier adresse ici. — *N. de la R.*

« Près de *Julia Caesarea* (Ioulia Kaisareia, en grec), est une île avec une ville de même nom........ »

« Il aurait fallu ajouter, il est vrai, pour être complet et impartial, qu'au lieu de *Ioulia*, un commentateur proposait de lire *Iol*, l'ancien nom de Césarée. Car cette rectification est très-acceptable, d'abord parceque de ces deux mots, assez semblables de forme, le plus court avait pu être pris pour une abréviation de l'autre; puis, parceque rien ne motivait dans l'espèce l'emploi du nom propre *Julia*, assertion qui sera justifiée tout à l'heure.

« En effet, *Caesarea*, substitué à *Iol*, remonte évidemment à Juba II, sur les monnaies duquel on en trouve le premier emploi et où il est toujours employé *seul*. Son apparition date de la 32e année du règne de ce prince, soit en l'an 16 de J.-Ch. ; pour moi, du moins, qui n'ai jamais eu occasion de voir de ses médailles antérieures à cette date. Sans affirmer, donc, que ce mot ne soit pas plus ancien que la date ci-dessus, je ferai seulement observer que s'il en est contemporain, ce peut être un hommage posthume rendu par Juba II au deuxième *César*, à Auguste son bienfaiteur, qui était passé à l'état de *Divus* depuis l'an 14 ; ce pouvait être, en même temps, un hommage à son successeur Tibère. Le titre de *César* étant déjàdevenu la désignation officielle du maître de l'Empire, il pouvait ainsi saluer par une seule et même flatterie, le soleil qui se couche et celui qui se lève. Satisfaire à la fois à sa reconnaissance et à la politique, était une bonne fortune qui devait tenter le royal client du peuple romain.

« Donc, fait très-important pour la question qui nous occupe, sur aucune des nombreuses monnaies de Juba II, frappées en l'honneur de sa capitale, on ne trouve *Julia* Caesarea ; il n'y a jamais que *Caesarea* sans autre addition.

« L'expression *Julia Casarea*, d'ailleurs, n'aurait pu que rappeler *Jules César*, le vainqueur de Juba, père, l'auteur indirect de sa mort, le triomphateur qui avait traîné derrière son char Juba II encore enfant. Ce ne sont pas là, on doit l'avouer, des souvenirs propres à exciter la reconnaissance ni à motiver un hommage solennel.

« Mais, dira-t-on, il se peut que, plus tard, et pour quelque autre cause, on ait adjoint le mot *Julia* à celui de *Caesarea*.

« L'épigraphie locale fournit une objection péremptoire contre l'hypothèse ; car, pas plus que les monnaies, aucune des inscriptions d'époques diverses déjà nombreuses, exhumées à Cherchel et portant le nom ancien de la localité, n'offre l'exemple de l'emploi du mot *Julia*. On n'y lit jamais que ce nom unique, *Caesarea*.

« Ceci prouve que le commentateur mentionné plus haut est fort bien inspiré quand il propose de remplacer le *Ioulia Kaisareia* de Ptolémée par *Iol Kaisareia*. Car il suppose à bon droit qu'il y avait eu confusion, et que le nom le plus ancien, *Iol*, tombé en désuétude depuis longtemps à l'époque où écrivait son auteur, avait été pris par quelque copiste ignorant ou distrait, pour une abréviation du nom propre *Ioulia*.

« Quoi qu'il en soit de cette explication, comme il est très-certain que les monnaies ne fournissent aucun exemple de ce nom propre, non plus que les inscriptions, on est suffisamment autorisé, en s'appuyant sur cette double et très-solide base, à le rejeter et à employer exclusivement le mot *Caesarea*. »

« Agréez, etc. »

A. Berbrugger.

Tombeau de la Chrétienne. — Le travail de déblai du monument, poussé avec activité, offre les résultats suivants :

Les fausses portes du Sud, de l'Ouest et du Nord sont entièrement déblayées ; on entame en ce moment le déblai de celle de l'Est.

La face qui s'étend de la fausse porte du Nord à celle de l'Est est presque totalement débarrassée de la masse de pierres qui la dérobaient aux regards ; treize colonnes sur quinze sont dès à présent visibles.

Le grand socle carré, qui supporte le monument est découvert à ses angles N-E., N-O., S-O. et S-E.

Il résulte de ces travaux que la forme architecturale du

Tombeau de la Chrétienne, laquelle était restée une énigme indéchiffrable jusqu'à ce jour, devient évidente, et qu'on possède, dès à présent, tous les éléments de restitution nécessaires pour le rétablir sur le papier complétement et avec exactitude. C'est, au point de vue de l'art et de l'histoire, un résultat dont l'importance sera appréciée par les connaisseurs.

Le Kober Roumia, pris dans son ensemble, est un immense dé polygonal, coiffé d'un cone à gradins et posé sur un socle carré, le tout en pierres de taille.

Le dé est à facettes larges de 2 mètres 40 centimètres, circonscrites par soixante colonnes engagées d'ordre ionique ancien, dont les chapiteaux qui touchent les fausses portes sont à palmettes et les autres à bandeaux. Une corniche assez simple le terminait supérieurement.

Les fausses portes, placées aux quatre points cardinaux, comme pour rompre la monotonie de la colonnade, sont encadrées dans un chambranle, et surmontées d'un entablement qui leur est particulier et s'encastre dans la partie intérieure des chapiteaux.

La plupart des pierres extérieures du comble conique ont été arrachées, ainsi que celles du revêtement en général, pour prendre le plomb qui se trouvait dans leurs mortaises à queues d'aronde.

Le socle, bâti entièrement en pierres de taille d'un appareil régulier, repose sur un bétonnage composé de petites pierres et de terre rouge faisant office de mortier.

Dans son état actuel et malgré l'absence de quelques assises supérieures démolies, le monument conserve une hauteur de 33 mètres. On peut conjecturer, d'après des indications probables, qu'il a pu avoir une dizaine de mètres de plus quand il était complet et avait son pyramidion. Son diamètre est de 60 mètres.

On se fera donc une idée assez exacte des dimensions de cette construction grandiose en supposant sur la place du Gouvernement un monument qui en occuperait toute la largeur et serait aussi haut que la colonne Vendôme.

En ce qui concerne la recherche de l'entrée, neuf sondages ont

été exécutés jusqu'ici dans ce but : six avec le trépan dans la grande brèche turque et trois avec la barre à mine sur l'angle Nord-Est du socle.

Le deuxième sondage a donné connaissance d'une cavité située presque au fond du monument et à peu près à égale distance de l'axe et de la circonférence. En égard au mode de construction du noyau de l'édifice (1), il convenait d'essayer si l'on ne pourrait pas rencontrer une salle ou une galerie dans des conditions plus favorables et c'est pour ce motif que les sondages ont été continués ; s'ils n'indiquent rien de mieux, on marchera en galerie horizontale et avec les précautions nécessaires vers celle que le troisième sondage a signalée.

Les objets trouvés jusqu'ici au Tombeau de la Chrétienne ont été recueillis en dehors du monument, puisque — on l'a vu — l'exploration n'a pas encore pénétré jusque dans l'intérieur. Ce sont :

Une médaille en or de l'Empereur Zénon ; un moyen bronze de l'époque des rois Numides, et quelques petites pièces du Bas-Empire dont un Gratien d'une conservation parfaite.

Un bracelet et une boucle d'oreille en bronze ainsi qu'un coin de très-petite dimension et de même métal.

Huit amphores, dont quatre à peu près intactes.

D'assez nombreux crampons en plomb avec tiges en bois d'olivier, provenant des mortaises en queue d'aronde dont il a été parlé plus haut, ont été recueillis, quelquefois sur les pierres mêmes auxquelles ils appartenaient.

Devant la porte du Nord, et aussi à l'angle Nord-Est du socle, quatre fragments de squelettes, dont un d'enfant ont été exhumés pendant le cours des fouilles. Tels sont les seuls objets découverts jusqu'à ce jour.

---

(1) Le Tombeau de la Chrétienne considéré dans son parement et sa partie intérieure, offre des différences de construction tellement saillantes qu'elles donnent l'idée d'un monument primitif assez grossièrement bâti et qu'on aurait enveloppé plus tard d'un parement régulier. Il résulte de cette circonstance que l'entrée en galerie horizontale offre des difficultés spéciales et même quelques dangers pour peu que cette galerie se prolonge.

Ils n'ont certes pas l'importance de ceux qu'on peut espérer rencontrer à l'intérieur, ni, surtout, celle de certaines trouvailles fantastiques que des plaisants ou des cerveaux exaltés ont imaginées, notamment la fameuse statue d'or évaluée 1,600,000 fr. et qui attire quelques visiteurs naïfs au Tombeau de la Chrétienne !

Erratum du n° 55. — A la page 477, onzième ligne, lisez *entablement*, au lieu *d'établissement*. A la page 480, à la fin de l'article sur les *Djedar* et du numéro, lisez BORDIER au lieu de RORDIER.

L'absence du Directeur de la *Revue*, en mission au Tombeau de la Chrétienne, explique ces incorrections et quelques autres qu'on n'a pas cru devoir relever ici, parcequ'il est facile à tout lecteur de les rectifier.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot
» *histoire* dans son acception la plus large, y com-
» prenant, avec l'étude des personnes, des faits et
» des monuments, celle du sol même auquel ils se
» rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro-
» prement dite, de la géographie, des langues, des
» arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio-
» nale. » (*Extrait des* STATUTS)

DIXIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 56. — MARS 1866.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE
ALESSI ET ARNOLET, LIBRAIRES
Rue du Palais

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, EDITEUR
30, Rue des Boulangers

1866.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 56. — MARS 1866.

ARTICLES DE FONDS. Pages.

E. Bache. Notice sur les dignités romaines en Afrique, (28e article) 81

L'Odyssée, ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, par le sieur Du Chastelet des Boys. 91

Hyppone, 3e article, par M. A. Berbrugger........ 102

Mers-el-Kebir et Oran de 1509 à 1608, d'après Diego Suarez Montanes, traduit par M. A. Berbrugger........ 111

Epigraphie d'Auzia (Aumale), 4e article, par M. A. Berbrugger. 129

CHRONIQUE :

Travaux du Tombeau de la Chrétienne........ 137

Découverte épigraphique à Tenès........ 139

Note de la Rédaction à ce sujet........ 140

Epigraphe romaine à Aumale........ 142

Id. à Cherchell........ 143

Id. à Kherbet-Guidra........ 144

Id. à Mondovi........ 145

Faux titres arabes........ 150

Une pierre d'achoppement épigraphique........ 156

Inscription découverte à Tamgout........ 157

Note de la Rédaction à ce sujet........ 158

NÉCROLOGIE.

Le Dr Barth........ 159

M. Otten........ 160

AVIS.

Les séances ordinaires de la Société historique algérienne ont lieu le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures du soir, dans une des salles de la Bibliothèque d'Alger, rue de l'État-Major, n° 12, palais de Moustafa-Pacha. Elles sont annoncées par la voie de la presse locale et par cartes de convocation spéciales

ALGER. — IMPRIMERIE BASTIDE.

10e Année. N° 56. MARS 1866.

Revue africaine

NOTICE
SUR
LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(23e *article. Voir les nos* 32, *et de* 34 *à* 55)

§ III. — CLARISSIMES.

On a vu qu'on nommait Vicaires les gouverneurs (civils) des Diocèses, et que ces magistrats étaient considérés comme les lieutenants du Préfet du Prétoire, de l'autorité duquel ils relevaient directement. Ces Vicaires avaient eux-mêmes sous leurs ordres des gouverneurs particuliers qui, suivant l'importance ou l'étendue de la province qu'ils administraient, recevaient des noms différents ; d'où il suit que ces gouverneurs en sous-ordre étaient divisés en trois classes, savoir :

1o CONSULARES, les Consulaires,

2o CORRECTORES, les Correcteurs,

3o PRAESES ou PRAESIDES, les Présides ou Présidents.

Les magistrats des deux premières classes étaient décorés du titre de *Clarissimi*, Clarissimes ; ceux de la dernière ne portaient que le titre de *Perfectissimi*, Perfectissimes.

Nous allons examiner séparément chacune de ces classes d'administrateurs essentiellement civils.

1re CLASSE. — LES CONSULAIRES.

Le nom de Consulaire, *Consularis*, indiquait, sous la République, un citoyen qui avait rempli les fonctions de Consul ; mais depuis qu'Auguste donna le titre de Proconsuls à des gouverneurs de province qui n'avaient pas été Consuls, le mot de *Consulaire* changea aussi de signification : à l'époque où la *Notice* fut rédigée, ce nom ne désignait que la seconde classe parmi les gouverneurs de province, ou la première, en ne comptant pas les Proconsuls.

La création de cette magistrature amena la formation d'un mot nouveau ; et, pour la distinguer de l'ancienne dignité du Consulat, *Consulatus*, on lui donna le nom de *Consularitas*, c'est-à-dire fonction de lieutenant de l'Empereur ou de gouverneur de province. Ce serait une erreur de croire que ce mot fût inusité, puisqu'il se retrouve dans les constitutions des Empereurs: « in constitutionibus impp. *consularitas* non nunquam usurpatur ad designandam dignitatem ejus qui Consularis est fuitve.» Cassiodore nous a conservé la *Formula Consularitatis.*

Les insignes (*symbola*) des Consulaires des deux Empires (Orient et Occident) étaient les mêmes, c'est-à-dire les mêmes pour tous. Ils consistaient en une table, de fort petit modèle, drapée et placée dans un des angles du cartouche aux attributs, et sur laquelle reposait, attaché avec des bandelettes, le livre ou diplôme de la nomination du fontionnaire. La couverture de ce diplôme était complètement vide, ou, si l'on aime mieux, vierge de toute inscription, de toute figure. A côté de cette table, se dressait un petit trépied à double figurine en pied. Quant aux attributs, ils consistaient en une figure de femme occupant le milieu même du cartouche. Cette femme, en pied, richement vêtue, portant ceinture et écharpe, chaussée en noir était assise sur une espèce de chaise de forme demi-circulaire et à ornements.

Posée de profil, cette figure d'ailleurs d'assez grand caractère avait la tête couronnée d'une tour crénelée, *murus crinalis*, ou *corona muralis*, qui n'empêchait pas les cheveux de retomber en tresses sur le cou nu. Elle avait le bras gauche enveloppé dans les plis opulents du costume, et la main reposait sur un bouclier

rond ; le bras droit était complètement nu jusqu'à l'aisselle : la main tenait la hampe d'une espèce de bannière, composée d'un morceau d'étoffe taillé en carré long, sans broderies ni figures, mais orné d'une frange par en bas. Cet appareil, qui a beaucoup de ressemblance avec un *vexillum*, était surmonté d'un gros anneau, sans doute en métal. Enfin, comme dernier symbole, une corne *(cornu copiæ)* d'abondance, dont il serait difficile de définir le contenu, semblait verser l'opulence aux pieds de cette figure allégorique, évidemment destinée elle-même à représenter la province qu'administrait le Consulaire. L'ensemble de ce dessin paraissait également encadré dans les ornements d'un portique aux angles enrichis de draperies (1).

Nous avons dit que, des six (huit) provinces composant le diocèse d'Afrique, une était *proconsulaire*, que deux étaient *consulaires* et trois *présidiales*.

La *Notice* place :

I. Sub dispositione Viri Clarissimi Consularis Byzacii :
Provincia Byzacenae ;

II. Sub dispositione Viri Clarissimi Consularis Numidiae :
Provincia Numidiae.

Chacun de ces Consulaires avait un *officium* constitué comme il suit :

(1) Princeps de Officio Praefecti Praetorio Italiae,
(2) Cornicularius,
(3) Tabularii duo,
(4) Pronumerarii,
(5) Adjutor,
(6) Commentariensis,
(7) Ab Actis ou A Libellis,
(8) Subadjuva,
(9) Exceptores,

---

(1) On trouvera dans Bocking, t. II, pp 1167-68, une curieuse peinture de cette figure allégorique, qui cependant devait présenter quelque différence selon les provinces auxquelles elle s'appliquait ; mais *l'index* de la *Notice* n'en reproduit qu'une seule, à titre de spécimen, par chaque Empire. — On fera bien, également, de compulser tout ce chapitre (XLI) du commentaire, en raison des renseignements qu'il fournit sur les Consulaires.

(10) Et reliqui Cohortalini, quibus non licet ad aliam transire militiam sine Annotatione Clementiae principalis.

On remarquera déjà la différence qui existait entre l'*officium* des Illustres et des Spectables et celui des Clarissimes ; nous saisirons cette occasion pour achever de donner, à ce sujet, des détails qui n'auraient pu trouver leur place ailleurs.

On donnait, avons-nous dit, le nom générique d'Appariteurs, *Apparitores*, à tous les officiers subalternes attachés aux magistrats romains, tels que licteurs, scribes, interprètes, assesseurs publics, etc., et celui *d'Apparitio* ou *Apparitura* aux fonctions d'appariteur, au service fait auprès d'un magistrat. Mais les fonctions variaient suivant le Dignitaire dont ces agents dépendaient : ainsi, les Appariteurs des *Magistri Militum* remplissaient, auprès de ces ministres, les mêmes fonctions dont les *Singularii* étaient chargés auprès du Préfet du Prétoire. Il y avait même des *Apparitores regii*, gardes du roi (*apparitorium*, salle des gardes). Or, les Appariteurs des Clarissimes étaient *conditionales*, ce qui veut dire qu'ils ne pouvaient sortir de fonctions qu'à la condition d'avoir passé par tous les grades, dont celui de *Principilus* était le dernier, et que leurs enfants étaient astreints au même service. On se souvient que le *Principilus*, Principile, était le centurion (principilaire) qui commandait la première centurie des Triaires, corps d'élite qui formait une des lignes de bataille de l'armée romaine. Le choix de ces officiers dépendait du chef dont ils relevaient directement, tandis que les Appariteurs des Illustres et des Spectables devaient être confirmés par le Prince.

Cette situation de *conditionales* est, du reste, nettement indiquée par l'énoncé du n° 10 (*quibus non licet ad aliam transire militiam*, etc.).

En parlant du personnel composant l'*officium* des Illustres et des Spectables, l'*index* de la *Notice* les désigne pas ces mots : *Officiales, Palatini, Apparitores*, etc.; en parlant de celui des Clarissimes et des Perfectissimes, elle les traite de *Cohortalini :* la garde prétorienne, les soldats prétoriens, remplissant, auprès de ces derniers dignitaires, les fonctions d'Appariteurs : circonstance qui servira à expliquer la qualification de *condi-*

tionales qui leur était appliquée. Les *Cohortalina officia* ont été, de la part des commentateurs, l'objet de *notes* à consulter (1).

2e classe. — Les Correcteurs.

Il n'y avait pas de province *correctoriale*, dans le Diocèse d'Afrique, et, par conséquent, pas de Correcteur, *Corrector*. Quoi qu'il en soit, ce serait laisser une lacune dans l'énumération des Dignités Romaines, que de ne pas parler de ces magistrats, qui concouraient, avec les Consulaires et les Présides, entre lesquels ils occupaient un rang intermédiaire, à l'administration des provinces.

Les commentateurs se servent aussi fréquemment de la forme *Rector* ou *Rectores*, que de celle *Co-Rector*, *Corrector*, *Correctores*, etc. Le titre de la charge était *Correctura* (2).

On ne paraît pas bien fixé sur l'origine de cette magistrature, non plus que sur l'époque précise de sa création. On sait, néanmoins, qu'Aurélien avait nommé un *Corrector* pour toute l'Italie : « Aurelianus Correctorem totius Italiae fecit, i.e. (10 provinces) omnisque Annonariae regionis. » On cite un Cejonius Ruflus Volusianus qui, après avoir été pendant huit ans Correcteur de l'Italie, devint Proconsul d'Afrique, en 314 (3). Constantin divisa l'Italie en dix-sept régions, et y établit deux Correcteurs.

La charge de Correcteur était supérieure, venons-nous de dire, à celle de Préside (inter Consulares Praesidesque collocantur) ; ajoutons qu'il en était ainsi dans l'Empire d'Orient, où les Présides, décorés en outre du titre de Clarissimes, passaient avant les Correcteurs.

---

(1) Voir Bocking, t. 1er, p. 514, au sujet de l'étymologie du mot *Cohortales*, *Cohortalini*, etc. — On trouvera dans le t. 2, pp. 1162-63, de précieux renseignements sur ces emplois, etc.

(2) On a prétendu que la charge de *Corrégidor*, en Espagne, était une imitation de celle de *Corrector*, qui existait à l'époque de la domination romaine (Bas-Empire).

(3) | C. CEIONIO. RVFIO. VOLVSIANO. V C. | CORR. ITALIAE. PER. ANNOS. OCTO. | PROCONSVLI. AFRICAE, etc. (Recueil des inscriptions de Gruter).

Le cartouche renfermant les insignes *(Symbola)* et les attributs de cette dignité était divisé en deux parties : on voyait, dans la partie supérieure, la table drapée, supportant le livre de la nomination ; sur la couverture de ce livre, fermé et rattaché avec des bandelettes, on lisait l'inscription suivante, d'ailleurs aussi inexplicable que les précédentes : FL | Vele | Corr | Juss D. A gauche de la table, se dressait un petit trépied, orné du buste de deux figurines. La partie inférieure du cartouche était remplie par la configuration d'une très-grande ville fortifiée, évidemment la capitale de la province administrée par le Correcteur ou le chef-lieu de sa résidence, avec ce mot explicatif : *provincia*. Aussi, les Commentateurs ont-ils soin de faire remarquer que les *Correctores*, qu'ils appellent également *Moderatores*, ne faisaient pas porter devant eux l'image d'une femme représentant la province qu'ils gouvernaient, mais seulement celle d'une ville.

La *formula Rectoris (Correctoris) Provinciae*, document qui suffirait déjà pour prouver l'importance de cette charge, mentionne, outre les attributions, l'étendue de la juridiction : ce dernier terme est employé par *l'index* de la *Notice*, au lieu de celui de *dispositione*, pour désigner, d'ailleurs exactement dans le même sens, le ressort administratif duquel dépendait la province *Correctoriale* :

Sub Juris Dictione Viri Clarissimi Correctoris. . . . .
Provincia. . . . .

L'officium d'un Correcteur se composait des agents ci-après désignés, savoir :

(1) Princeps ex eodem Officio.

(2) Cornicularius.

(3) Tabularii duo.

(4) Commentariensis.

(5) Adjutor.

(6) Ab Actis.

(7) Subadjuva.

(8) Exceptores.

(9) et ceteri Cohortalini, quibus non licet ad aliam transire militiam sine Annotatione Clementiæ principalis.

Faisons remarquer ici, en ce qui concerne les trois dernières classes de dignitaires dont nous nous occupons, que les renseignements fournis sur chacun d'eux en particulier s'appliquent à tous ceux de même espèce ; la *Notice*, elle-même, procède de cette manière, sans doute en vue de ne pas charger son *index* et d'éviter des répétitions inutiles. Elle dit encore, à propos de *l'officium* soit de l'un, soit de l'autre de ces magistrats : « Ceteri omnes Consulares — Correctores — Praesides ad similitudinem Consularis — Correctoris — Praesidis.... .. officium habent. » En un mot, chaque Dignitaire cité est comme un modèle de ce que sont les autres de même espèce.

§ IV. — PERFECTISSIMES.

3e classe. — Les Présides.

A l'époque où la *Notice* fut rédigée, toutes les provinces qui, du temps d'Auguste, avaient été prétoriennes, étaient gouvernées par des Présides ou Présidents, *Praeses* ou *Praesides* ; plus tard, Justinien rétablit les Préteurs.

Depuis longtemps déjà, nous savons ce qu'étaient ces gouverneurs de provinces, *Praesides Provinciarum*, qui n'avaient que le titre de Perfectissimes, *Perfectissimi*. Quoi qu'il en soit, la *Formula Praesidatus* attribue à ces magistrats une large part d'autorité dans l'administration intérieure des provinces, et contient des prescriptions circonstanciées au sujet de leurs relations avec les citoyens et leurs administrés.

Les insignes (*symbola*) de cette dignité se composaient du diplôme de la nomination, reposant sur la table drapée. La couverture de ce diplôme, fermé et rattaché avec deux bandelettes, portait, disposée sur quatre lignes, comme les précédentes, l'inscription que voici : IFLS | *vm* | *prr* — *Jussu dd.* A gauche de la table, le trépied à figurines : deux bustes en haut, et, en dessous, deux figures en pied. Dans la partie inférieure du cartouche, et comme attribut, l'image d'une ville fortifiée, de grand appareil, avec le mot *provincia*.

Trois provinces du Diocèse d'Afrique étaient *presidiales*, c'est-

à-dire, administrées par des Présides. Aussi *l'index* de la *Notice* place-t-il :

I. — Sub Juris dictione Viri Perfectissimi Praesidis Tripolitanae :

Provincia Tripolitanae ;

II. — Sub Juris dictione Viri Perfectissmi Praesidis Mauritaniae Sitifensis :

Provincia Mauritaniae Sitifensis;

III. — Sub Juris dictione Viri Perfectissimi Praesidis Mauritaniae Caesariensis :

Provincia Mauritaniae Caesariensis.

L'officium de chacun de ces fonctionnaires était identiquement semblable à celui des Correcteurs : mêmes agents, mêmes attributions.

Outre une communauté générale d'attributions, facilement explicable, entre les fonctionnaires de ces trois dernières sous-classes, les *Consulaires*, les *Correcteurs* et les *Présides* partageaient également le bénéfice de certaines prérogatives, etc. Un Commentaire spécial de Pancirole, revu, corrigé et augmenté par Bocking (t. II. de la p. 1146 à la p. 1163), fournit, sous le titre *Communia Magistratuum Provinciarum*, des renseignements précieux sur le compte de ces magistrats, mais qu'il serait trop long d'analyser ici. Nous nous bornerons à faire remarquer, au point de vue de l'épigraphie, que lesdits magistrats, en sus des noms sous lesquels ils sont officiellement désignés, en portent une foule d'autres, qu'on retrouve dans les lois, les décrets et rescrits impériaux, etc. Ainsi, on les appelait encore : *Administrantes*, *Administratores*, *ordinarii Cognitores*, *Judicantes*, *Judices provinciarum*, *provinciis Praefecti*, *provincias Regentes*, *Moderatores provinciarum*, etc., etc., etc. Quant à l'étendue de leur juridiction, elle était en quelque sorte, basée sur l'étendue elle-même et l'importance de la province qu'ils administraient. Ils instrumentaient, uniquement au civil, en vertu des pouvoirs qui leur étaient délégués par le Vicaire d'Afrique, délégué lui-même du Préfet du Prétoire d'Italie. Au surplus, l'ordre de classement de ces magistrats suffit seul pour

indiquer la part qu'ils prenaient aux affaires administratives, judiciaires et autres.

Ce n'est pas tout : Si les Consulaires, enfermés dans leurs attributions, ne remplissaient jamais d'autres fonctions (la *Notice* du moins est muette à cet égard), il n'en était pas de même des Correcteurs et des Présides. Ainsi, dans certaines circonstances, on voit un Correcteur remplir, à la fois et intérimairement sans doute, les fonctions de Duc et celles de Préside. Nous avons vu un Duc revêtu, en même temps, de la dignité de Préside. Quelquefois un Préside faisait fonctions de Comte militaire. Il ne fallait rien moins que d'impérieuses exigences de service, pour justifier ces anomalies, ces dérogations à un ordre hiérarchique si rigoureusement établi, qu'il ne semblait laisser aucune place aux caprices des changements et des mutations, en matière administrative.

Ces magistrats étaient complètement privés du droit d'évection (faciendarum evectionum illis licentia plane adimitur). Un décret de l'Empereur Julien, rendu en 362 et adressé à Mamertinus, préfet du Prétoire, dispose : «..... quibus ad separatas provinciarum secretasque partes necessariis ex causis officiales suos dirigere possint. Sed his quoque nostra etiam mansuetudo evectiones singulares dabit, ut ad nos referre possint, cum id fieri necessitas quaedam exegerit. » Il est vrai qu'un autre décret impérial, adressé la même année au même préfet du Prétoire, porte : « Illationi specierum largitionalium competentes evectiones rectores provinciarum, cum absit vicarius, facere..... »

Inutile de faire remarquer que les *Consulaires*, les *Correcteurs* et les *Présides*, bien que rangés dans la catégorie des *Perfectissimes*, furent quelquefois décorés du titre de Clarissimes, et même de celui de Spectables, ainsi que le prouvent les inscriptions : « decrescente dignitate creverunt dignitatis appellationes ! » On se rappelle ce que nous avons dit à ce sujet, au début du présent travail : les qualifications honorifiques, que nous achevons de passer en revue, furent souvent, et sans nul doute avec intention, données par les Empereurs à des magistrats, des fonctionnaires, d'un rang relativement

inférieur, soit à titre de récompense personnelle, soit en vue de relever l'importance d'une charge, de rehausser aux yeux des populations celui qui en était revêtu, soit même dans le but politique de faire croire aux habitants d'une province qu'ils étaient, de la part du Gouvernement, l'objet d'une distinction, traduite ainsi en la personne du Gouverneur chargé d'administrer leurs intérêts. Les Empereurs eux-mêmes prirent ces qualifications, afin de montrer le prix qu'ils attachaient à leur collation.

§ V. — EGRÈGES.

Il n'est pas fait mention, une seule fois, dans tout le cours de la *Notice*, de l'Egrégiat, *Egregiatus*. Les commentateurs sont également muets en ce qui concerne le titre honorifique d'Egrège, *Egregius*, au sujet duquel nous avons donné, en commençant, tous les renseignements à notre disposition et auxquels nous ne saurions rien ajouter.

Il résulte, non-seulement de l'ensemble des détails qui précèdent, mais surtout du témoignage des documents écrits, des monuments épigraphiques, etc., que ce titre existait sous le Bas-Empire, et que nombre d'agents des bureaux *(officia)*, employés en sous-ordre dans le Diocèse d'Afrique, devaient en être décorés. Le code Théodosien est la source à laquelle il faut recourir pour avoir des renseignements à cet égard.

E. Bache.

(à suivre)

L'ODYSSÉE.

OU DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES EN EUROPE, ASIE ET AFRIQUE,

divisée en quatre parties ;

Par le sieur DU CHASTELET DES BOYS.

Tel est le titre d'un vieil ouvrage fort curieux et devenu très-rare, dont une partie a trait à l'histoire d'Alger sous la domination turque. Notre collègue et ami, M. Louis Piesse, l'auteur de l'excellent *Itinéraire de l'Algérie*, en a découvert récemment deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque Impériale (G 405, petit in-4° parchemin) ; l'autre à la Bibliothèque Ste Geneviève (G. 681, petit in-4°, parchemin). *L'Odyssée*, imprimée à la Flèche en 1665, chez Gervais Laboe, ne se trouvant plus dans le commerce, peut passer pour inédite ; M. Piesse a donc rendu un véritable service à la science en adressant à la *Revue africaine* la copie qu'il en a faite à son intention, copie circonscrite, bien entendu, à la seule partie qui puisse intéresser nos lecteurs, et que nous publions ci-après.

Le style prétentieux et alambiqué de cet auteur se compliquait d'une orthographe aussi déréglée que son imagination et que nous avons dû rectifier pour que l'ouvrage devînt compréhensible.

A cela près, nous avons reproduit scrupuleusement le texte de l'ouvrage, même l'épître dédicatoire et la préface qui caractérisent si bien dès le début la manière de l'auteur. C'est un écho renforcé des salons de l'hôtel Rambouillet ; et très-certainement les précieuses de Molière se seraient pâmées d'aise devant ce portrait tracé, par le sieur Des Boys, du corsaire nègre qui lui fit l'honneur de le dépouiller, lors de la capture de son navire :

C'était, selon lui, un *charbon animé de deux pillules d'ivoire, hideusement se mouvant......*

On voit que notre auteur, au point de vue du style, est un des anneaux qui rattachent le langage précieux du 17e siècle au romantisme moderne de mauvais aloi.

Par le fond, la publication qu'on va lire fait naturellement suite aux récits d'Aranda sur la piraterie algérienne et sur l'esclavage chrétien ; elle comble donc une lacune assez importante dans cet ordre de faits. C'est un genre de mérite qui rendra sans doute le lecteur indulgent à l'égard des bizarreries de la forme.

A. Berbrugger.

A Monseigneur, Monseigneur de la Vrillière, Secrétaire d'Etat,

Monseigneur,

La moins excusable de toutes les erreurs de mon Odyssée, est l'offre que je fais à votre Grandeur des Mémoires de mes voyages : mais se trouvant des enfantements uniques d'occasion, qu'il faut nécessairement élever, quelques mal-faits qu'ils se reconnaissent : ce livret, Monseigneur, est de cette nature, dont je regretterais l'essor, sans le désir passionné de publier en même temps la faveur de votre Grandeur, qui m'a substitué dans la place de l'un de mes Oncles d'alliance, par la continuation de votre protection. Sa mémoire nous sera éternellement précieuse, ayant fini sa vie de même façon que s'achèvera la mienne. Vous ne désagréerez pas, Monseigneur, la marque légitime du devoir de l'Auteur, qui ne fait estime du recouvrement de sa liberté, que pour vous la sacrifier, avec la protestation de préférer à toutes sortes de qualités, celle de,

Monseigneur,

Votre très-humble, très-obéissant et très-obligé Serviteur

Du Chastelet Des Boys.

Au Lecteur.

Ami, Ennemi ou indifférent ! Si, le premier, excuse le style Milésien (1) et barbare de mon Odyssée; si, le second, je n'entreprends pas de te plaire, crainte de te déplaire davantage, en

---

(1) On voit que le sieur Des Boys connaissait ses auteurs et qu'il avait appris de Virgile, d'Ovide, etc., le sens des expressions *Milesiae fabulae*, ou *Milesiaca*. — N. de la R.

faisant et disant mieux; l'ennui et la haine ne brillent que par le moyen d'un flambeau empoisonné, qui ternit plus qu'il n'éclaire. Si tu es de ces derniers, comme je m'assure, tu me laisseras en l'état où je suis: tu y gagneras ne te fâchant point en lisant ces mémoires ; ta bonne humeur, ou du moins indifférente, te restera sans faire tort à personne, pas même à toi-même.

Qui que tu sois, néanmoins, si tu as la patience de lire les quatre parties de mon livre, je te souhaite toute prospérité, priant celui qui donne la vie, et qui la conserve, que tu les puisses relire encore une fois sans lunettes, à cent ans d'ici. Quant à présent, ne t'incommode point, et vis plus content à l'avenir, que je n'ai fait par le passé. Adieu.

ORDRE GÉNÉRAL DE TOUTE L'ODYSSÉE

Divisée en quatre parties.

La première partie contient le retour du siège d'Arras; le séjour d'Orléans, et reprises d'études; entrée de l'auteur dans la maison paternelle, sortie du pays; embarquement et prise par les corsaires de Barbarie.

La seconde partie, débarquement en Alger; détention dans le palais du Bassa (pacha); venditions diverses de sa personne. Ses courses sur mer, et voyages par terre; son rachat, embarquement et retour en France (1).

PREMIÈRE PARTIE (2).

XXII^e RENCONTRE.

Chasse d'une caravelle turque à notre navire, suivie de six autres vaissaux. Combat, abordage et prise.

Le vent, de plus en plus propice, porta bientôt notre pa-

---

(1) Les troisième et quatrième parties ne figurent ici qu'à titre de sommaires.

La fin de la première partie et la deuxième partie tout entière forment l'histoire complète de la captivité de notre héros en Afrique. — Note de M. Piesse.

(2) L'ordre général de l'Odyssée est suivi d'une table des matières

tache à la vue des îles de Bayonne et peu après de celles de Berlingues, dont nous étant un peu écartés afin de doubler commodément le cap de la Roque, l'un de nos matelots monte à la hune, secondé de ses lunettes d'approche, donna avis de la découverte d'une caravelle, allant à voiles et à rames, que la défiance fit passer dans nos esprits soupçonneux pour une frégate Biscaine, sans l'avoisinement qui fit discerner les pavillons pointus, et non carrés, semés de croissants, de soleils et d'étoiles, nous la faisant appréhender comme corsaire de Barbarie. Les rencontres précédentes et fausses alarmes avaient diminué quelques onces de notre peur, n'étant plus si stupides pour la défense commune. La résolution se prend sans confusion de mettre les canons dehors : le pont de corde s'accommode sans embarras, les bâtons ferrés et demi-piques s'apprêtent sans désordre, les mousquets se distribuent aux passagers, les poignards et pistolets de poche aux matelots, les voiles se déployent, que l'on seringue avec de l'eau, afin de plus grande conservation du vent : et n'y a personne qui ne contribue de bon gré à tout ce que le devoir et l'honneur exigent. La rencontre passée nous avait aguerris (1).

Les conseils en ce fâcheux rencontre furent néanmoins contraires, ou du moins opposés : les uns étant d'avis de gagner la côte ; les autres, jeunes et impatiens, de se défendre, même d'attendre l'ennemi, dont le vaisseau aussi petit que le nôtre, ne pouvait avoir tout au plus que six pièces de canon. Quelques-uns se fâchèrent de ce que l'on ne changeait pas de route dès l'heure même ; enfin les moins habiles ne manquèrent pas d'invention dans la recherche du salut et intérêt commun. Le dernier et commun concert fut de changer de route la nuit suivante, et ôter sans hasard à notre ennemi le pouvoir de se prévaloir : ce qui fut exécuté avec ferveur, courant dès le soir, à l'Est, jusques au point du jour, qui s'étant éclairci par le moyen du soleil partageant ses rayons à l'un et à l'autre hémisphère, nous fit dis-

---

divisées en vingt-cinq chapitres ou rencontres. Nous copions, à partir de la page 170 et de la 22ᵉ rencontre. — Note de M. Piesse.

(1) Il est question au chapitre précédent d'un navire compatriote pris d'abord pour un navire ennemi. — Note de M. Piesse.

cerner la même caravelle, que l'obscurité de la nuit avait fait invisible, soit que le hasard ou le destin eussent réglé ses voiles et ses avirons. L'approche subite et imprévue renouvela fort notre inquiétude, faisant avoir recours aux voiles et à la fuite, pendant que chaque moment donne l'alarme, et que la vie et la liberté n'ont plus pour fondement que la légèreté des vents. Six grands vaisseaux parmi le développement embarrassé de nos voiles se développent à nos yeux : les pavillons hollandais arborés sur leurs mâts les firent considérer avec attention et interstice (intérêt ?). La crainte fait tourner sur eux, comme protecteurs et auxiliaires ; à la vue desquels la caravelle du jour précédent évite et nous fuit. Ces grands vaisseaux semblaient avoir campé et fixé un siége aux environs de la frégate appréhendée, qui par sa légèreté secondée des vents et des avirons, ainsi que nous pensions, faisait désespérer de sa prise par ceux que nous pensions nos libérateurs.

Les matelots un peu fortifiés se promenaient sur le tillac, observant bien plus soigneusement la démarche de la caravelle turque que celle des vaisseaux prétendus Hollandais, qui s'approchent insensiblement de nous. Mais, hélas ! à peine étaient-ils à la portée du mousquet, que les bannières bigarrées des Hollandais disparaissent, le haut des mâts et le château de poupe étant dans un même temps ombragés de pavillons de taffetas de toutes couleurs, enrichis et brodés d'étoiles, de croissants, de soleils, d'épées croisées et de devises et d'écritures inconnues. La caravelle cependant semble reprendre les avirons, que la fatigue lui avait fait laisser.

L'on ne douta plus alors, mais trop tard, de l'intelligence de la voilière pirate avec ces Hollandais travestis. Ce moment malheureux causa un abaissement d'esprit et de corps si général, que la vie et la mort demeurèrent longtemps en suspens, et laissèrent une immobilité apoplectique avec une insensibilité léthargique. L'effroi et l'horreur règnent partout, et une tristesse morne défigure nos visages par la pâleur. L'approche des ennemis dont la manière, la religion, le langage et les habits étaient contraires, acheva de peindre le désespoir sur nos fronts. Une telle extrémité n'empêcha pas qu'il ne se trouvât parmi nos matelots un

écervelé, qui rendit nos douleurs plus sensibles par son insensibilité, s'écriant et montrant du bout du doigt une partie des officiers et soldats Turcs dont les bonnets et turbans lui firent croire que par maladie ou blessures ils avaient la tête bandée et en écharpe. Une allégation si naïve eut excité à rire dans un autre temps : mais le temps presse de se rendre, ou se défendre. Tel monte aux cordes, un autre reste entre deux ponts et au canon, et le charpentier descend à fond de cale, afin de remédier aux ouvertures que l'artillerie ennemie pourrait faire durant le combat.

L'Amirale de ces six grands vaisseaux, réputés depuis quelques heures hollandais, montée de trente-huit pièces de canon et de six grands pierriers, nous avait déjà tiré quatre volées avec un cri confus, inarticulé, et sans attendre le compassement de nos mèches, quand, redoublant les hurlements épouvantables de *Mena Pero*, elle donna la bordée entière, et fracassa notre beaupré d'une balasse (c'est une courte barre de fer, dont les deux extrémités aboutissent en demi-boulets (1). Le cri de *Brébré, mena pero* (2) s'élève de plus en plus, quand ils s'avoisinèrent de si près que de leur escopeterie ils blessèrent un de nos matelots, et tuèrent l'un de nos camarades étrangers. Le reste de l'équipage, épouvanté, baisse les voiles et montre les mouchoirs pour marque de demande de composition. La soldatesque, encore moins résolue, met les armes bas ; le tillac et l'entre-deux des ponts se déserte et le fond de la cale se peuple de fuyards.

Les chaloupes du vaisseau et de la caravelle même, jointes avec eux depuis peu, se mettent à la mer, et nous investissent. Ces barbares et bigarrés aventuriers, dont elles étaient remplies, se précipitent et se prennent à l'abordage de notre désolée patache, et à l'escalade de nos murailles de bois, sans aucune résistance ; quelques matelots leur tendant la corde du bord, afin de meilleur quartier, et de sauver la vie après la perte de la liberté, dont

(1) C'est le *boulet ramé* appelé aussi *boulet enchaîné* et *ange*; malgré ses effets destructeurs sur les agrès d'un navire, il est totalement abandonné à cause de l'incertitude de son tir. — N. de la R.

(2) On peut traduire « Rendez-vous chiens ! (Amenez) ».

la perte imminente fit naître une passion fervente de conserver ce que l'on pouvait de pécule en abandonnant et perdant volontairement ce que l'on ne pouvait garder. Les plus avares prostituent et exposent la menue monnaie ; l'argent même ne leur est plus précieux. L'or, moins embarrassant, et propre à être porté et caché, s'enveloppe et se resserre de diverses manières : les uns s'en font des bracelets, afin de s'en entourer le bras, et obscurcir son éclat à l'ombre d'une manche de chemise, et aveugler la claivoyance des corsaires. Il s'en trouva qui le voilèrent dans le plus profond de leurs chausses, se persuadant ralentir l'avarice des barbares par la honte. Il y en eut qui en firent des ceintures, qu'ils crûrent mettre en leur cachette sous leurs cheveux, ne sachant pas jusques où va l'invention dans la recherche de la toison d'or. Quelques-uns avalèrent des pistoles, écus d'or, et autres pièces de monnaie qui, plus facilement se plient et se bossellent. Enfin, la chrysophagie fut si commune, que nonobstant l'abondance confuse d'un chagrin désespéré, qui assiégeait toutes les facultés de mon âme, et principalement ma mémoire, il me souvint, pour me consoler, de l'hémistiche

Auri sacra fames.

Le sieur de Cahaignes, pensant pratiquer un autre et meilleur expédient, cacha ce qu'il avait d'or dans le dos d'un vieux livre, qu'il résolut de garder soigneusement entre ses mains ; ou du moins et à toute extrémité, de le donner à quelque rénégat français, ou esclave chrétien de ceux qui monteraient des premiers à l'abordage, afin de le partager puis après en confidence ; sinon, et en cas d'infidélité du dépositaire, le révéler au Commandant du navire, et ainsi se venger sur soi-même de la trahison du confident à lui présenté par le hasard et rencontre fortuite.

La plus grande partie de la monnaie d'argent, les habits clinquantés, les épées dorées, les baudriers brodés, les bottes, les lettres et autres marques de richesses et qualité, se jetèrent confusément en mer, soit que ce conseil procédât du dépit et appréhension de voir posséder son bien par un ennemi ou du dessein d'éluder, en se déguisant, les prétentions de grosse ran-

çon. Ce dernier motif me fit bien vite jeter une partie de nos hardes et toutes mes lettres par les sabords, aimant mieux faire l'Océan héritier *ab intestat*, que d'en instituer les corsaires par don entre-vifs.

Ces écumeurs, dans l'entre temps, montent à notre bord, crient errent, cherchent çà et là sur le tillac, entre deux ponts, et à fond de cale: les coffres se rompent à coups de haches, et l'on prend les mieux minés à la gorge. Durant leurs cris épouvantables et notre affreux silence, la fermeté de vaincre ou mourir se relâche; l'on oublie sa liberté, l'on ne pense plus qu'à la vie, et l'on se persuade que la prolongation, qui, sans la précieuse possession de nous-mêmes n'est qu'un répit honteux, est néanmoins une grâce, de laquelle on a obligation à la plus désobligeante personne du monde.

XXIIIe RENCONTRE.

Génie des Corsaires. Reddition, partage, et traitement de nos personnes.

Les Turcs, mais surtout les corsaires d'Alger, de Tunis, Tripoli et autres côtes de Barbarie, font plutôt la guerre par intérêt, que par gloire: et à moins de faire rencontre d'un navire marchand, ils ont grande répugnance au hasard de l'abordage, réservant, ordinairement, la poudre et le boulet à faire des constitutions, et en tirer profit. L'expérience en est journalière, étant à remarquer, que les Anglais et Hollandais ne leur donnant autrefois point de quartier, ceux-ci, sans ressentiment de vengeance et représaille de cruauté, leur ont toujours laissé la vie, plutôt par espoir d'en tirer de l'argent en les revendant, que par pitié qu'ils aient jamais eue d'ôter ce qui ne se peut plus racheter, et qui n'en vaut pas les frais sans la liberté. Nous n'étions pas encore informés de l'usance. Quelques connus aventuriers de mer seulement, et autres expérimentés matelots, nous en donnèrent avis, sans pourtant nous guérir d'une certaine léthargie mélancolique; incapable de donner ou recevoir conseil, notre imagination se laissant stupéfier de peur, jusques à se persuader, que cette nation brutalement martiale sacrifierait dans l'abordage un chacun de nous au fil du cimeterre. Une telle et timide con-

sidération fit retirer une partie des malheureux provides entre les deux ponts, pensant par la retraite ménager mieux ce qu'ils pensaient leur rester de vie, et penser dans celle dont la durée n'a pour borne que l'éternité ; mais la promptitude des affamés de butin en attrapa plusieurs dans l'intervalle du latitement (1) confus. A mon égard, apercevant un grand maure, le bras retroussé jusque au coude, tenant le sabre en main large de quatre doigts, s'approcher, je restai sans parole ; et la laideur de ce charbon animé de deux pillules d'ivoire, hideusement se mouvant, avec la lueur pirouettante d'un court large et brillant fer m'effraya bien davantage que ne le fut le premier des humains, à l'aspect de l'épée flamboyante du portier du Paradis terrestre.

J'adoucis néanmoins sa fureur par le délaissement d'une petite bourse de maroquin bleu achetée devant mon départ à la Rochelle, dans laquelle j'avais mis ce qne j'avais de monnaie, ayant coulé, à l'imitation de quelques autres, ma finance dorée dans mes habits. J'acceptai le signal de sa grâce, me retirant à part durant la continuation de ses conquêtes dans les poches ou sinuosités cachées des hardes de nos camarades, qu'il diligentait crainte de survenue ou demande de partage par ses compagnons, qui l'observaient et le suivaient de près.

Le brillant d'une hache d'armes, dont était armé un autre jeune janissaire, montant à l'abordage, nécessita le sieur de Molinville, mon particulier et confident, d'être libéral ; le sieur de Cahaignes fut pareillement fouillé et spolié par un nommé Abdallah, rénégat maillorquin, de je ne sais quel vieux livre, dans le dos duquel il avait, ainsi que je vous ai marqué ci-dessus, caché sa plus précieuse finance. Le sieur l'Anier ne fut pas plus heureux, étant tombé entre les mains d'un jeune fanfaron de colloly (2) appelé Carmora (3) qui, l'ayant renversé, le pressa si bien du côté de la bourse que les milleris et autres médailles portugaises en sortirent plus à la foule, que

---

(1) Le sieur Desboys forge ce mot d'après l'expression *latitatio* qui signifie *action de se cacher*. — N. de la R.

(2) Coulour'li, ou Coulougli. — Note de M. Piesse.

(3) Car Mourad, ou Kara Mourad. — Note de M. Piesse.

les louis du ventre du partisan de l'almanch soixante-deux (1). Quant à moi, je perdis mon reste, pouvant l'avoir conservé de la rapine de mon Alexandre ténébreux, pour l'avoir laissé négligemment tomber, et caché au bout du pié sous de grandes pièces de bord de l'Amirale Brama sendy (2) voyant le fouillement réitéré d'un chacun, lorsque nous fûmes traduits, afin d'être partagés et dispersés sur les sept vaisseaux qui assistèrent à notre prise, n'ayant jamais pu ensuite prendre mon temps de le ramasser ou mieux cacher, ainsi que je vous dirai dans la rencontre suivante.

La noblesse septentrionale ne fut pas trouvée trop chargée des reliques du Pérou, un Rénégat français du Havre de Grâce ne nous ayant montré, en se plaignant de l'épave de son abordage, que quinze ou vingt écus sortis du profond de leurs chausses. Le bruit courait que le Suédois avait sauvé quelque chose. Le seigneur Arthur Pens, envoyé de la part du prince Edouard, perdit peu, ses grands voyages ayant bien tari sa bourse. Cela n'empêcha pas qu'un pourpoint de brocatelle, avec des chausses d'écarlate en broderies d'or et argent à lui données par son maître, ne le fissent connaître pour un esclave de rançon considérable. Les officiers et matelots furent fouillés à leur tour, et aussi exactement que les passagers; des marteaux d'armes avaient déja servi de clefs aux serrures de leurs coffres, où les plus libertins et moins avares d'entre ces barbares s'étaient amusés, à cause du tabac et eau-de-vie.

Ce ne fut ensuite sur l'Amirale que tranports de toutes sortes de hardes, dont la nouveauté ridicule et la mode bizarre servit longtemps de divertissement à leurs esprits naturellement mélancoliques: entr'autres un pourpoint tailladé, doublé de taffetas vert, les fit héraclitiser (3) en démocritisant plus

---

(1) Plaisanterie de l'époque, annonce d'abondance pour l'année 1662. — Note de M. Piesse.

(2) Braham Effendy (?) — Note de M. Piesse.

(3) Si l'on se rapelle la spécialité du mélancolique philosophe d'Ephèse et celle de son contraire le jovial philosophe d'Abdère, on pensera que la phrase qui motive cette note veut dire que les pauvres dépouillés *pleuraient* en voyant les corsaires *rire* de l'étrangeté de leurs costumes. — *N. de la R.*

d'une heure durant. Après tant de bouleversements, l'on nous fit tous descendre dans la grande barque de l'Amirale, où se faisaient les comédies, pour y être menés et dispersés selon le bon plaisir maître de notre vie et liberté.

XXIV[e] RENCONTRE.

Mauvais traitements et menaces des Turcs, pour savoir les facultés et professions. — Histoire du nègre. — Quand il fallut désemparer notre maison.

D'après la copie de M. Louis Piesse.

(La suite au prochain numéro)

HIPPONE.

(3e article.)

M. le Dr Reboud nous adresse de Bône la copie des inscriptions suivantes, dont cinq sont accompagnées d'estampages à l'appui.

No 1.

D. M. S.
HYGIA
VA VI
M III
D XII

« Monument consacré aux dieux mânes. Hygia a vécu six ans, trois mois et douze jours (Diis manibus sacrum. Hygia vixit annis sex, mensibus tribus, diebus duodecim). »

Cette épitaphe brisée a été trouvée à la maison Chaubron, près du pont d'Hippone; elle est assez mal gravée, sur un marbre du pays. La lettre D, qui y figure deux fois, est presque carrée.

No 2.

D M S
CRESSIA PV
DENTILLA
V A L
H S E

« Monument, etc. Cressia Pudentilla a vécu cinquante ans. Elle gît ici (Cressia Pudentilla vixit annis quinquaginta. Hic sita est). »

Marbre gris du pays (dit savon de Marseille), en forme d'autel. D'un côté du dé, une *patère* sans poignée, de l'autre le vase appelé *praefericulum*, instruments destinés à rappeler un *sacrifice* fait aux dieux mânes.

Ce monument se trouve sous les Santons, au commencement d'une promenade plantée de pins.

L'inscription qu'on vient de lire figure dans l'Annuaire archéologique de Constantine (1865) sous le n° 108, d'après une copie de M. Marchand. Au moins, nous le supposons, malgré de grandes différences de lecture entre les deux transcriptions. Ainsi, pour les deux premières lignes, on trouve, dans le recueil dont il s'agit :

C. MISSIANA
DEMILIA

L'écart est considérable et pourtant il s'explique assez bien, au moins pour la 2e ligne, les T, les I et les L de l'épigraphe en question étant à peine distincts les uns des autres.

N° 3.

DIS MANIBVS
TI. IVLIVS SYNTROPHVS
VIXIT AN. LXXXV
DIOSCORVS B. M.

Marbre de 70c sur 60c encastré dans un mur du jardin de M. Chaubron, près du marabout de Sidi Brahim, à 150m du pont d'Hippone. L'inscription, en lettres très-visibles, est surmontée d'une couronne de laurier et offre deux feuilles (de lierre?) sous la dernière ligne. Le mot *Dioscorus* est en caractères plus petits que le reste.

« Aux dieux mânes ! Tiberius Julius Syntrophus a vécu quatre-vingt-cinq ans. Dioscorus à ce (défunt) bien méritant (Diis Manibus ! Tiberius Julius Syntrophus vixit annis octoginta quinque. Dioscorus, bene merenti).

N° 4.

D. M. S.
FABIVS DONATVS
QVI. ET. CRESCES
VIX. ANN. XXXX
VIII. M VI D. X
H. S. E.

« Aux Dieux mânes, etc. Fabius Donatus, fils de Quintus (1), surnommé Cresces (pour *Crescens ?*) a vécu 48 ans, six mois et dix jours. Il gît ici (Fabius Donatus, Quinti filius, Cresces, vixit annis quadraginta octo, mensibus sex, diebus decem. Hic situs est). »

Cette épitaphe se trouve à la ferme Lacombe, rive droite de la Seybouse, sur une pierre grise arrondie par le sommet, haute de 40 c. sur une largeur de 60 c. Elle a été découverte dans un mamelon formé de sable (un tumulus ?), pendant les travaux de la nouvelle route de La Calle, qui vient aboutir au nouveau pont en fer.

A propos de ce pont, qui traverse la Seybouse un peu avant d'arriver aux usines de l'Allelik, disons qu'en préparant la construction de ses piles, on a trouvé un très-grand nombre de menus objets antiques, qui ont été recueillis, nous assure-t-on, par les employés des ponts-et-chaussées et remis par eux à M. Lacombe, maire de Bône. Nous connaissons assez l'esprit libéral de cet honorable fonctionnaire pour pouvoir affirmer qu'il fera quelque jour part de ces précieuses découvertes à l'Académie d'Hippone, afin que la lumière ne demeure pas sous le boisseau.

N° 5.

DIS. MANI
BVS CLODI
A. POLLITA. P
VIX. ANNIS XXI
H. S. E.
CLAVACINÆ.
VXOR. Q. SILICI MARTI
ALI

« Aux Dieux mânes ! Clodia Pollita a vécu pieusement vingt-

---

(1) On voit qu'ici nous n'avons pas suivi la leçon de notre honorable correspondant, Un examen attentif de l'estampage, et l'indication fournie par les formules habituelles, nous ayant décidé à lire *Quinti filius*, au lieu de *qui et*. Au reste, les confusions de lettres sont faciles dans la série de ces épigraphes où l'on ne distingue pas aisément les uns des autres les T, I, L ou les E et les F. — *N. de la R.*

un ans. Elle gît ici (Diis, etc. Clodia Pollita pie vixit annis viginti uno. Hic sita est).

« A Clavacina, femme de Quintus Silicus Martialis. (Clavacinae, uxori Quinti Silici Martialis.) »

Gravé sur un marbre gris.

Trouvé, il y a quelques années, à la ferme Lacombe, sur la route de La Calle, près du pont en fer de la Seybouse, rive droite, à 200 mètres de la rivière, un peu avant les forges de l'Alelik, dans un sol de sable pur mêlé de coquilles, en un lieu où existait un cimetière antique qui est devenu l'emplacement de la ferme (maison de maître, jardin et dépendances).

Ce document épigraphique est encastré aujourd'hui dans un mur formé d'éléments analogues et qui soutient un abreuvoir. Il est très-probable que cette ferme renferme bien d'autres épitaphes romaines dans ses parois.

La 2e partie de l'inscription paraît avoir été ajoutée après coup. Dans celle-ci, les signes séparatifs sont de gros points ou plutôt de petits disques ; dans l'autre, ce sont des feuilles de lierre.

N° 6.

D. M. S.
CO. ISPENICAE
VIX. SIT. ANNIS
LXXV. M. V.
D VI
H. S. E.

« Aux Dieux mânes de Cornelia Ispenica (Hispanica ?). Elle a vécu 75 ans, cinq mois et six jours. Elle gît ici (Diis, etc. Corneliæ Ispenicæ ; vixit annis 75, mensibus 5 et diebus 6. Hic sita est). »

Pierre grise, arrondie au sommet, trouvée à la ferme Lacombe, rive droite de la Seybouse, en traçant la nouvelle route de La Calle, près du pont neuf.

Les A n'ont point de barre dans cette épigraphe.

La lettre numérale L, au commencement de la 4e ligne, se prolonge sous les deux X suivants.

No 7.

D M S
SEXTIA IN
GENVA VI
XIT ANNIS
LXXXXV
H D

« Aux Dieux mânes, etc. Sextia Ingenua a vécu 95 ans. Dédié par l'héritier (ou les héritiers). »

Cette inscription se trouve à la Zmala de Meridj, sur la frontière de Tunis, entre Tebessa et Aïn Guettar, en face de Kalaat Es-Snam. On suppose qu'elle provient de Henchir el-Hadid, ruine romaine située non loin de là, sur la route de Meridj à Tebessa.

La pierre, en forme d'autel, est haute de 1 mètre 20 cent. sur une largeur de 60 cent. à la face antérieure. Elle est sculptée sur les trois côtés suivants :

Face antérieure. — Au-dessus de l'épitaphe qu'on vient de lire, une femme, vêtue d'une robe serrée à la taille par une ceinture dont les deux bouts retombent en avant. Ses cheveux forment des touffes sur les tempes et elle semble avoir les deux mains dans les poches ; les pieds et la moitié des jambes inférieures, c'est-à-dire tout ce que la robe en laisse apercevoir, sont nus. Elle porte un collier au cou et, au milieu de la poitrine, un ornement en forme de poire, au centre duquel est un signe ressemblant à un X. Sa coiffure, si c'en est une, se compose d'une calotte sphérique avec des rebords assez saillants ; mais cette calotte repose sur le sinciput par son côté convexe et ses bords sont en l'air, ce qui fait qu'elle ressemble plutôt à un vase, — une bassine, — posé en équilibre sur la tête, qu'à une coiffure proprement dite. On est d'autant mieux fondé à admettre cette dernière interprétation, qu'un objet semblable se trouve sur les deux faces latérales et dans de telles circonstances qu'on ne peut douter que ce soit un vase.

Au-dessus de la tête de ce personnage féminin qui figure

probablement la défunte, — quoique la chevelure opulente, le caractère quasi juvénile des traits d'un visage à joues rebondies ne conviennent guère à une quasi centenaire, — il y a une guirlande horizontale à extrémités retombantes, laquelle est surmontée d'un objet dont la forme est celle d'un X fermé en haut et en bas par une ligne droite, et posé sur le côté de la manière suivante : ⋈.

L'analogie de cette espèce de caractère alphabétique avec le ⋈ (*ieg* ou g doux des Touareg) est frappante. Je le retrouve d'ailleurs identiquement le même sur trois des cinq inscriptions libyques copiées en 1840, par Si Saïd ben Brahim (un cousin d'El-Hasnaoui), cheikh du canton appelé *Cheffia*, lequel est situé sur notre frontière orientale, entre Chiebna et Ouesteta du territoire de Tunis, et la tribu algérienne des Oulad Msaoud. Ces cinq épigraphes libyques m'ont été communiquées, cette même année, à La Calle, par M. de Mirbeck, alors commandant supérieur du cercle de ce nom. Par parenthèse, elles doivent se trouver encore aux mêmes lieux ; nous les signalons à l'activité intelligente de M. le Dr Reboud.

Aux côtés de la grossière figure qui paraît représenter la nonagénaire Sextia Ingenua, on remarque comme une caisse carrée où ce signe est inscrit X, et de laquelle sortent trois cones allongés emboités par la pointe qui est dirigée par en bas. Le cone supérieur est coiffé d'un cone un peu plus court que les autres et dont la poiute est en l'air. Ce motif, rendu assez grossièrement sur le monument que nous décrivons, se trouve — notamment à Aumale — sur bon nombre de pierres sépulcrales, où il est employé comme guirlande latérale ou ornement des baguettes de cadre.

De la partie supérieure du cippe d'Ingenua, s'élève un petit socle étroit, timbré d'une rosace à chaque extrémité ; l'espace intermédiaire est rempli par des hachures en forme de quarts de cercle, dont moitié ont la concavité tournée à droite et l'autre à gauche.

Le tableau qu'on vient de décrire est répété sur les faces de droite et de gauche de la pierre, avec les variantes que nous allons indiquer.

Face de droite. — Même aspect général du personnage féminin, mais avec ces différences de détail :

Point de collier, ni d'ornement sur la poitrine ; chevelure moins touffue sur les tempes ; expression moins juvénile de la physionomie. Il semble ici qu'au lieu d'une robe, il n'y ait qu'un simple jupon.

Point de doute, quant à l'objet placé sur la tête : cette fois, c'est bien un vase à fond sphérique maintenu par les deux mains du personnage, le rebord est moins prononcé qu'à la face extérieure et il s'y ajoute un filet (une anse mobile, peut-être) qui contourne la calotte sphérique. Sous les pieds du personnage, se voit un animal si grossièrement tracé qu'on serait fort en peine de lui assigner un nom, si la circonstance dont nous allons parler tout-à-l'heure ne disposait à l'appeler un *agneau*.

Face de gauche. — L'objet déjà indiqué comme pouvant être un caractère libyque, se présente ici avec cette modification dans la forme : ıXı

La figure a pris décidément le caractère sénile. Point d'ornement non plus sur la poitrine, pas de collier. Le vase, maintenu également sur la tête par les deux mains, n'a pas le filet circulaire — ou l'anse mobile — dont nous avons parlé tout-à-l'heure. Il y a, sous les pieds du personnage, un oiseau qui paraît être une colombe.

Cependant, la *colombe* — image de l'Esprit saint, et même de Jésus-Christ — l'*agneau*, signe du fidèle, appartiennent au symbolisme chrétien et ne semblent guère s'accorder avec la formule payenne D. M. S. qui figure en tête de l'épitaphe. Mais ce n'est pas la première fois que cette apparente contradiction se présente ; et on en a déjà indiqué l'origine et donné l'explication dans cette Revue. (V. t. 1er, p. 221 et 490).

N° 8.

. . . .

... N LXII...R
FILI FECERVNT

Ce fragment, gravé sur la partie inférieure d'une pierre en

forme d'autel, se trouve à la Zmala de Meridj et est probablement de même provenance que le n° 7. Ce sont les deux dernières lignes d'une épitaphe. Il nous semble qu'on doit les lire ainsi : ANNIS LXII MERENTI FILII FECERVNT, ... (a vécu) 62 ans. Ses fils à un père (ou à une mère) bien méritant, ont fait (ce monument).

N° 9.

Nous terminerons cet article par une inscription copiée de la main d'un Arabe et qui nous a été communiquée par M. Letourneux, conseiller à la cour impériale. Elle appartient aussi à la Numidie, se trouvant au Bordj Salah Saksi, sur une des rives de la Seybouse, à la dernière colline des Beni Salah, vis-à-vis du village de Barral. Elle est ainsi conçue, d'après, le copiste indigène :

ƋAVNA

GAKA

VANE

H S E

La forme insolite du premier caractère paraît provenir de ce que le copiste, en sa qualité de musulman, ne connaissant pas nos lettres, aura négligé la ligne horizontale qui, doit terminer par le bas le deuxième signe alphabétique de cette épigraphe ; ce qui l'amène à faire d'un C et d'un L une espèce de D tourné à gauche. Cette rectification conduit à une autre, à remplacer N, dernière consonne du premier mot, par DI. La seule inspection de cette syllabe explique combien il était facile à une personne totalement illétrée, à notre point de vue, de commettre la confusion signalée ici.

Gaka, de la 2e ligne, pourrait bien être le mot *Cara*, si ce n'est point, toutefois, un nom propre indigène.

La 3e ligne contient, en abrégé la formule *Vixit annis* ; quand au chiffre de l'âge du défunt, que notre copiste indigène a rendu par une espèce d'É, il nous semble y reconnaître un signe numérique particulier dont les épigraphes

des derniers temps de la décadence offrent d'assez nombreux exemples, surtout dans les parties moins romanisées de l'Afrique romaine. Pour s'épargner de la besogne et ménager la place, le lapicide de cette époque. s'il avait à indiquer, par exemple. l'âge de 40 ans, — ce qui, régulièrement se rendait ainsi : XXXX — gravait seulement un X et coupait une des diagonales de la lettre par autant de traits qu'il y avait de X en plus à exprimer. Dans ce système, 40 s'exprimait de telle sorte qu'il pouvait facilement être pris pour un E par une personne étrangère, non seulement à l'épigraphie en général mais aussi à notre alphabet.

A. Berbrugger.

MERS EL KEBIR ET ORAN

DE 1509 A 1608,

D'APRÈS DIEGO SUAREZ MONTANES.

(Voir les n°s de la *Revue*, de 52 à 55, inclusivement)

Cette partie de notre œuvre est plutôt une analyse qu'une traduction, bien que nous nous soyions attaché à serrer le texte d'aussi près que possible. Il ne faut pas y chercher d'ailleurs une histoire proprement dite ; car ce n'est au fond, qu'une série de notes historiques. Mais ces notes sont très-utiles à consulter, et c'est ce qui nous décide à les publier.

Nous les classerons sous les quatre titres suivants :

1° L'auto-biographie de Suarez (1) ;

2° La razia espagnole à Oran (2) ;

3° La politique espagnole à Oran ;

4° Mélanges et appendice ;

AUTO-BIOGRAPHIE DE SUAREZ.

L'occupation trois fois séculaire d'Oran et de Mers-el-Kebir, par les Espagnols, attire invinciblement l'attention des personnes vouées aux études d'histoire locale et même celle des publicistes préoccupés, à juste titre, des graves questions coloniales que notre établissement sur le sol africain a nécessairement soulevées. Mais, en dehors de quelques faits culminants — tels que la conquête de ces places en 1505 et 1509, leurs perte momentanée en 1708, la reprise par le duc de Montemar en 1732, et l'abandon définitif en 1791 — on ne sait presque rien de ce qui les concerne ; car, de ce long contact entre la population civile d'Oran et sa garnison, entre toutes deux et les indigènes, on connait juste assez pour éveiller la

---

(1) Ce chapitre a paru dans l'*Akhbar*, en août et septembre 1864.

(2) Le commencement de ce chapitre a été publié dans l'*Akhbar*, les 30 août et 11 septembre 1864.

plus irritante des curiosités, celle qui n'a guère l'espoir de se satisfaire.

Comme exemple des nombreuses interrogations qu'on pouvait s'adresser à ce sujet avec peu de chance d'obtenir une réponse, il y a surtout celle-ci :

« Quelle était l'action des Espagnols d'Oran en dehors de la « place, au triple point de vue de la guerre, de la politique « et du commerce ? »

Clariana, qui traduisit en espagnol l'*Histoire de Barbarie*, de Laugier de Tassy, a dit un mot là-dessus dans le chapitre qu'il ajoute à son auteur et qui roule tout entier sur l'expédition du duc de Montemar ; mais la faible lueur qu'il jette sur le sujet n'en fait que mieux ressortir l'obscurité radicale.

Nous eussions donc été fort empêché de proposer une solution quelque peu acceptable pour ces trois questions, sans l'heureuse rencontre du manuscrit de Suarez qui nous met amplement à même de satisfaire enfin le lecteur.

Comme il est nécessaire, pour apprécier l'œuvre, de connaître la valeur intrinsèque de l'écrivain, jusqu'ici inconnu, qui va nous servir de guide, nous commencerons par discuter son invidualité. Lui-même nous aidera dans cette tâche ; car, outre les faits personnels qu'il sème çà et là dans son livre, il s'est consacré, en tête de celui-ci, une auto-biographie d'une quarantaine de pages que nous allons analyser, surtout dans les passages intéressants au point de vue africain.

D'abord, il débute classiquement par une préface. On peut la citer tout entière, car elle est courte et motive le travail critique que nous venons d'annoncer.

« L'homme qui a la hardiesse et le courage d'écrire la vie « des autres — morts ou vivants — doit, avant de se lancer « dans une entreprise si périlleuse, exposer d'abord la sienne, « montrer ce qu'il est en lui-même, faire connaître sa patrie, « son origine, la carrière qu'il a suivie, la conduite qu'il a « tenue jusqu'à l'heure où il met son œuvre au jour ; et cela « sans user d'aucune réticence ni cacher la vérité de parti « pris, sans dissimuler les hauts et les bas de son existence. « De cette manière, son travail sera plus estimé des lecteurs

« prudents qui goûtent peu ceux qui s'attribuent des grandeurs « mensongères. »

A cela se borne le prologue de Suarez qui n'abuse pas, on le voit, des priviléges du genre. Aussitôt après, il entre en matière et nous fait savoir qu'il est né de parents nobles à Horviés, dans les Asturies, le matin du dimanche 1er mai 1552. Il ajoute qu'il fut élevé dans les montagnes de cette province, qu'il y apprit à lire et à écrire et qu'il y servit ses parents jusqu'au 23 mai 1574, où les mauvais traitements d'un de ses frères l'obligèrent de quitter la maison paternelle.

Nous ne suivrons pas toutes ses pérégrinations à travers l'Espagne, où il gagne laborieusement sa vie dans l'exercice de diverses professions assez humbles, y compris celle de pasteur, dont il s'acquittait le mieux ; attendu, nous dit-il, qu'en Asturie, sa fonction propre était la conduite des bestiaux. Il paraît que dans cette province un noble ne dérogeait pas en menant paître les moutons.

Fatigué de cette existence nomade et servile, il se disposait à retourner dans sa famille, lorsqu'en passant par Ciudal Real, il tombe au milieu d'un recrutement de soldats qui se faisait pour l'Italie, avec toute la pompe usitée dans cette traite des blancs : roulements de tambours, ondulations de bannières, et allocutions fallacieuses jetées à la foule. Suarez fut spécialement entrepris par le capitaine qui pratiqua sur lui avec tant de succès les séductions de l'art du raccoleur, que notre gentilhomme-berger se trouva inscrit à son tour au nombre des vaillants serviteurs de Sa Majesté catholique.

Bref, il est embarqué et quitte Carthagène le vendredi saint, 5 avril 1577, avec les autres guerriers désireux comme lui d'aller respirer l'air embaumé de la péninsule italique. Cependant, par suite d'un changement de destination qu'il n'explique pas et qui a bien l'air d'être une mystification, il se trouve que, le dimanche de Pâques, il débarque .... à Oran !

Mais, au moins, il va rencontrer aussitôt la gloire sur cette terre d'Afrique, si fertile, à toute époque, en lauriers... qui ne sont pas toujours roses. Ici, nouvelle déception ; il n'est

d'abord en contact avec cette terre classique que par la pelle et la pioche. Il s'était cru soldat, on le fait terrassier, lui et les huit cents camarades qu'on avait enrôlés au moyen des mêmes promesses captieuses. De fait, le roi Philippe II avait reconnu la nécessité d'augmenter les défenses d'Oran; et, dès l'année 1574 (1), il y avait envoyé son grand ingénieur, le prince Vespasien de Gonzague, vice-roi de Navarre et de Biscaye, avec mission de dresser les plans de fortifications nouvelles. Ces plans étaient en voie d'exécution quand Suarez arriva et il fut aussitôt embrigadé parmi les nombreux manœuvres qui les appliquaient sur le terrain. C'était un métier très-fatigant et même assez périlleux, ainsi que le prouvera l'exemple suivant :

Par une journée fort pluvieuse du mois de février 1579, on travaillait au cavalier dit de San-Francisco, dépendance de la forteresse, nouvelle alors, de *Rosalcazar*, laquelle, sous son nom contemporain de *Château-Neuf*, rappelle cette nouveauté devenue bien ancienne. Une violente averse ayant obligé les terrassiers à se mettre à couvert, un groupe de quatorze d'entre eux se réfugia dans une excavation où, sans perdre de temps, sur un burnous étendu à terre, ils improvisèrent une partie de *carteta*. Ces enragés joueurs de cartes avaient si bien pris leurs coudées franches que, lorsque Suarez se présenta pour profiter aussi de l'abri, il fut éconduit impitoyablement sous prétexte qu'il n'y avait plus de place. Suarez se décida alors à regagner la ville; il avait à peine fait deux cents pas dans cette direction, qu'un éboulement de terre et de roches écrasait treize des quatorze joueurs qui venaient de lui sauver la vie en lui refusant l'hospitalité. C'était la seconde fois qu'il échappait à la mort, dans une même circonstance; et il n'hésite pas à en attribuer le mérite à son bon ange gardien.

---

(1) M. Fey donne cette date dans son histoire d'Oran. Il appelle ce personnage *le prince Vespasien Colonne* et le place parmi les Gouverneurs d'Oran; tandis que Suarez lui donne les titres de : Principe Vespasiano de Gonzaga, virey de Navarra et Byscaya y *Engeniero Mayor* del Rey de España.

Cependant, Suarez ne se regardait pas comme voué exclusivement et à perpétuité, à la pelle et à la pioche ; il maniait aussi la pique et l'arquebuse, allant parfois en razia avec les autres gens de guerre, surtout si la sortie avait lieu un jour de fête où le travail était suspendu. Il se glissait de préférence dans les rangs de l'infanterie, qui lui plaisait tellement qu'il finit par s'y incorporer régulièrement, à partir du mois d'avril 1581 ; il servit alors dans la compagnie du capitaine Pedro Fernandez de Guzman, natif de Tolède ; puis, sous son successeur le capitaine Hernandez de Llereno, d'Estrémadure. Pendant vingt-trois ans consécutifs et sans aucune discontinuité ni absence, il resta dans les rangs de cette compagnie y déployant la même exactitude, le même soin pour le service qu'il avait montrés, dans les rudes travaux de terrassement qui avaient occupé ses quatre premières années à Oran.

Par des motifs qu'il ne juge pas à propos de nous faire connaître, il ne voulut jamais être que simple soldat, ce qui ne l'empêcha pas d'acquérir la considération générale, une sorte d'autorité morale sur ses camarades et même quelque influence auprès de ses chefs. En voici un exemple, que nous citons d'autant plus volontiers qu'il commencera à initier le lecteur à la vie militaire des Espagnols d'Oran.

Le 24 août 1594, Don Gabriel Niño de Zuniga avait succédé dans le gouvernement de cette place à Don Diego Fernandez de Africa y Cordova, marquis de Comarès et duc de Cardona. L'année suivante, le jour de saint André (30 novembre 1595), il sortait pour aller faire une razia dans la plaine de *Theleguyn* à douze lieues espagnoles d'Oran (68 kilomètres), droit dans l'intérieur et au Sud. Ce même jour, il parvenait à la *Celada*, (embuscade) c'est-à-dire au lieu écarté où les Espagnols avaient l'habitude de former leur colonne légère active pour l'attaque et laissaient le bagage et les éclopés, sous une garde équivalant au quart de l'effectif. Celle-ci, que l'on pourrait appeler une *embuscade de dépôt*, était à huit lieues d'Oran sur la rivière *Maquerra*, à l'endroit que les Mores appellent *El Fard*, ou, par un autre nom *Ben Yfre*. Là, étaient des

constructions d'écoles arabes provenant de la population qui avait existé jadis dans ces lieux (1).

Étant donc dans ladite embuscade, laquelle se dissimulait au fond d'un petit ravin arrosé par une source, la pluie commença à tomber avec cette abondance si bien connue en Afrique, et elle continua ainsi tout le jour. Malgré cela, Don Gabriel voulait marcher en avant ; seulement, pour couvrir sa responsabilité, il crut devoir appeler en conseil de guerre ses capitaines qu'il savait ralliés d'avance à son opinion par l'appât du butin. Cependant, il y avait de quoi réfléchir, car, l'opération faite, il fallait repasser la Mekerra, et là était le danger par les pluies diluviennes qui tombaient en ce moment. Aussi, Suarez, voyant que la cupidité allait faire commettre une grosse faute au chef et à ses officiers, entreprit de s'y opposer, lui, pauvre simple soldat. S'avançant donc respectueusement la casquette à la main, il engagea le colloque suivant avec l'État-major.

Suarez. — Il ne faut pas même songer à passer outre, et nous devons au plus tôt reprendre la route d'Oran, de peur qu'il ne nous arrive la même chose qu'au roi Don Alonso VII.

Don Gabriel et ses capitaines. — Et que lui est-il donc arrivé?

Ici Suarez raconte comment ce prince s'est fort mal trouvé d'avoir eu une rivière débordée entre deux divisions de ses troupes, puis il ajoute :

Suarez. — Que Votre Seigneurie et MM. les capitaines veuillent bien considérer que si la Mekerra s'enfle — et elle n'y

---

(1) Les indications topographiques relatives à cette razia avortée exigent quelques explications. D'abord, le but de l'opération, la plaine de *Theleguyn* ne peut être, malgré la presque identité des noms, le draa *Tehelleguin*, contrefort septentrional du Tessala; car ce dernier est en deçà de la Mekerra, par rapport à Oran, Tandis que l'autre était au-delà. Le lieu de l'embuscade de dépôt, *El Fard* ou *Beni Yfre* (Beni Ifren?) paraît devoir s'indentifier à Aïn *Afferd*, petit affluent de gauche de la Mekerra qui descend du Djebel Garboussa, un peu à l'Ouest du méridien d'Arzeu. Avec ce point bien déterminé, la mention de la Mekerra et l'indication des distances qui sont exactes, en admettant des détours exceptionnels, comme il s'en faisait nécessairement dans cette guerre de surprise, le théâtre de l'opération paraît suffisamment précisé.

peut manquer avec ces averses continuelles — il nous sera impossible de la repasser ; car à peine pouvons-nous la traverser en ce moment pour aller faire la razia..... Or, nous serons bien en peine avec nos faibles forces coupées en deux détachements par la rivière ! Si l'ennemi les charge tous deux en même temps, comment nous masser et nous secourir les uns les autres, surtout si l'on considère que nous voici à neuf (1) lieues de nos places abandonnées à elles-mêmes ?

Don Gabriel. — C'est bon. (se tournant vers les capitaines) Quel est ce soldat ?

Un capitaine. — C'est un soldat ordinaire d'Oran, qui n'a jamais prétendu au grade d'officier ni même paru s'en soucier.

Don Gabriel. — Il me semble qu'il est plutôt extraordinaire qu'ordinaire, puisqu'il renferme en lui plus d'expérience qu'il n'y en a en vous tous. Retournons donc à Oran.

La suite prouva que Suarez avait eu raison : Au retour, il ne cessa de pleuvoir, et il fallut traverser lagunes et marais avec de l'eau jusqu'à la ceinture, la poudre et les mèches d'arquebuses et de mousquets étant d'ailleurs mouillées et hors de service. D'après Suarez, ce ne fut pas la seule occasion où il opposa sa vieille expérience à des chefs que la cupidité rendait beaucoup trop téméraires. Car on verra bientôt quelle attraction la razia exerçait sur ceux à qui leur position permettait de s'y faire la part du lion.

Le désir de revoir sa patrie et sa famille préoccupait beaucoup Suarez ; et, pendant les vingt-sept années qu'il passa à Oran, il ne cessa guère de chercher à rentrer en Espagne ; mais il n'était pas aussi facile de quitter l'Afrique que d'y arriver. Tantôt, il mettait en avant les recommandations les plus puissantes ; puis, celles-ci demeurant sans effet, il saisissait toutes les occasions de se glisser clandestinement dans les navires en partance. Mais on le rattrapait toujours ! Par le fait, dans cette garnison exceptionnelle, on ne se montrait facile

---

(1) C'est à dire à 56 kilomètres. Plus haut, cette même embuscade est placée à huit lieues d'Oran, ou par une inadvertance de l'auteur ou par une erreur du copiste.

sur l'article *congé* qu'avec les hommes usés et hors d'âge, qu'il n'y avait pas grande générosité à dispenser de services qu'ils ne pouvaient plus rendre. Suarez va nous raconter lui-même l'effet que produisit sur lui cette série d'échecs.

« Voyant donc, dit-il, que toutes ces démarches ne servaient à rien, je me mariai *de dépit* (le mot est galant) dans l'année 1588 avec une honorable demoiselle, Maria de Valasco, petite fille des conquérants, premiers habitants et, de plus, défenseurs d'Oran dans les deux rudes siéges que cette place eut à soutenir contre les Turcs.... J'avais alors trente-six ans et Maria dix sept... »

Suarez affirme, avec quelque orgueil, qu'il apporta à sa fiancée la pureté du corps unie à celle de l'âme — étant *virjen sin haber tocado a muger ninguna* — et il est bien aise de faire savoir au lecteur que ce n'est pas faute d'occasions, « ayant beaucoup voyagé et étant d'ailleurs de taille moyenne et d'une conversation nullement sotte. »

A cette époque et sous le gouvernement du duc de Cardona marquis de Comarès, un chapitre, ou assemblée générale, fut tenu dans l'église de Saint-Bernardin de l'hôpital, au sujet de la direction de cet établissement qui était vacante alors. Comme Suarez n'était pas joueur, chose rare à Oran, à ce qu'il paraît, on le chargea de la sacristie, des fonctions d'écrivain et de surveillant de la garde-robe et lingerie, tant de la maison que des malades et blessés. En somme, il paraît avoir rempli là les fonctions d'économe. Pour tout cela, il touchait, par mois, vingt réaux qui, se cumulant avec les trente-cinq de sa paye de soldat ordinaire, faisaient un total de cinquante-cinq réaux, soit moins de 15 fr. ! La vie devait être alors bien peu chère à Oran pour qu'une famille pût subsister avec un aussi maigre revenu mensuel. Il est vrai qu'il pouvait aller aux razias, ce qui lui donnait la chance des parts de prise.

Nous avons vu Suarez à l'œuvre comme soldat ; étudions-le maintenant comme écrivain.

Son service à l'hôpital de Saint-Bernardin, quelques factions sur les remparts et d'assez rares prises d'armes pour cause de razias n'offrant pas assez d'aliment à l'activité de son esprit,

il y suppléa par la culture des lettres. Un goût irrésistible le portait vers l'histoire : il l'appliqua à l'étude des guerres d'Oran, Alger, Bougie, etc. La tâche était difficile pour un pauvre soldat dont l'instruction ne s'était guère élevée au-dessus des plus simples éléments. « Etranger à la grammaire, nous dit-il, aidé seulement de quelques dispositions naturelles, sans autres études que la lecture d'ouvrages analogues à celui que je méditais, je pris la plume à Oran, le 1er mai 1592, pour écrire les annales de l'Afrique (berbéresque). »

A partir de cette époque, il s'adonne tout entier à la recherche des sources originales d'information : témoignages oraux ou documents écrits, rien n'échappe à ses incessantes investigations ; car, avec les instincts d'exactitude d'un vrai bénédictin, il veut que chaque fait soit à sa place chronologique, déterminée par an, mois et jour ; et on sent qu'il est malheureux, toutes les fois qu'un seul de ces éléments se dérobe à sa poursuite.

Il avait déja préparé une assez grande quantité de mémoires sur son sujet favori, lorsque certains seigneurs du royaume de Valence, alors exilés à Oran, lui demandèrent avec instance de détacher de son *Histoire générale de l'Afrique* — pour en faire un livre particulier — tout ce qui concernait Don Pedro Luis Calceran de Borja, le dernier Grand-maître de l'ordre de Montesa, et son frère Don Felipe, qui, tous deux, avaient gouverné Oran pendant six années. Suarez y consentit volontiers, imaginant se concilier ainsi un très-haut patronage ; mais cette belle espérance ne devait aboutir qu'à une amère déception !

Tout en complétant et polissant son grand ouvrage, il composait, pour se distraire, quelques opuscules dont nous citerons les suivants : *Le Bouquet oranais*, petit poème où se trouve un colloque entre deux soldats, l'un d'Oran, l'autre d'Italie, qui disputent de la prééminence des guerres où ils ont figuré ; — comme pourraient le faire de nos jours un vétéran d'Isly et un combattant de Solférino ; — *Le Miroir de la noblesse*, autre opuscule en vers, dont le 3e chant contient une « relation véridique de tous les capitaines généraux qui ont gouverné Mers-

el-Kébir et Oran, de 1505 à 1607. » En même temps qu'il faisait imprimer cette dernière production à Alcala de Henarès, vers 1605, il publiait *certains avis* à sa Majesté, sur le *mauvais état* des places d'Oran et de Mers-el-Kebir et sur les autres affaires de la Berbérie (1). Il remit, en personne, un exemplaire de ces avis au Roi, auprès duquel la municipalité de Léon lui avait ouvert un accès par une chaleureuse recommandation ; il en donna aussi aux membres des conseils d'Etat et de la guerre, et au marquis d'Ardalès, alors gouverneur d'Oran. Il fallait que sa critique eût de bien douces pattes de velours pour qu'il osât l'adresser à de si puissants personnages qu'elle pouvait atteindre plus ou moins directement (2).

Son manuscrit principal, l'*Histoire d'Afrique*, étant resté à Oran, lors de son départ, il ne le retrouva, ainsi que d'autres œuvres qu'en août 1608, à Carthagène, en même temps que sa femme et sa fille. A la façon dont il s'exprime dans cette circonstance, on peut croire que sa famille littéraire est celle dont le retour lui cause le plus de plaisir.

Tout ce que nous avons pu lire de Suarez est assez mal écrit : son style est diffus et, par suite, fort obscur. Mais le moyen de se montrer bien sévère envers un auteur qui se critique lui-même avec la rude sincérité que l'on va voir. Déjà il a confessé qu'il ne sait pas la grammaire ; il ajoute, dans

---

(1) Nous reproduisons à dessein l'expression espagnole BERBERIA, qui est plus logique que la nôtre, puisqu'il s'agit ici du pays des *Berbers*. Nous avons déjà fait cette observation ailleurs et depuis bien longtemps. Nous sommes heureux de voir que dans ces derniers temps l'expression a pris faveur.

(2) D'après un renseignement fourni par M. le général de Sandoval (V. *Revue africaine*, t. 10 p. 71), ce mémoire est intitulé : « Avis importants adressés à S. M. le Roi, notre Seigneur, touchant quelques dangers et autres choses auxquelles on doit pourvoir à temps, dans les places d'Oran et de Mers-el-Kebir, dans l'intérêt de la sécurité et du repos des royaumes d'Espagne et pour l'avantage du revenu et du domaine royal ; lesquelles choses ont cours et pourront se continuer avec dommage ou bénéfice, selon que l'on y mettra ordre à propos. — Le tout a été vérifié, entendu et ordonné par Diego Suarez Montañès, asturien, vieux soldat et pratique de ces places et royaumes où il compte trente ans de milice ? Brochure in-folio de 13 feuillets, sans date ni indication de lieu d'impression.

un autre passage : « Enfant brut et rustre de l'Asturie, où je suis né, où j'ai sucé le lait maternel et que je n'ai quittée que pour aller vivre pendant trente ans et plus en Andalousie, puis à Oran ; sans aucune aide de latinité et ne connaissant que le langage militaire, je ne puis manquer de passer pour un auteur mal châtié, pour un grossier écrivain, même. »

Mais après tout, comme avec son mauvais style, il nous apprend d'assez bonnes choses, nous glanerons le plus possible dans son volumineux manuscrit.

Il y a là surtout certain chapitre III fort utile à consulter non pas seulement pour la biographie particulière de Suarez, mais au point de vue de la vie des Espagnols d'Oran, en général, aux seizième et dix-septième siècles. C'est celui où notre auteur explique avec détail la peine qu'il s'est donnée pour réunir les éléments de sa chère *Histoire d'Afrique*, laquelle débute à la prise de Mers-el-Kebir en 1505, bientôt suivie de celle d'Oran en 1509. Quand il arriva dans cette dernière ville, en 1577, on y trouvait encore bon nombre de témoins de ces deux grands faits d'armes ; c'étaient pour le moins des nonagénaires. Dans sa fièvre d'enquête historique, Suarez s'attache aux pas de ces Nestors aux chefs branlants : l'hiver, il va s'installer avec eux dans les angles de murailles exposées au soleil où ils réchauffent leurs membres glacés ; l'été, il les accompagne sous les arbres touffus où ils vont chercher de rafraîchissants ombrages. Profitant du plaisir que tous les vieillards éprouvent à parler des temps de leur jeunesse, il se fait raconter les combats par ceux-là même qui y jouaient un rôle les armes à la main, ou qui ont été, au moins, spectateurs ; et, usant du bénéfice de la grande quantité des témoins, il les contrôle les uns par les autres ; puis, pour fournir des moyens de le contrôler lui-même, et commander d'autant plus la confiance, Suarez fournit la liste nominale de ses soixante-dix principaux informateurs.

Nous n'emprunterons à ce document que la mention de certaines professions et positions sociales qui donnent des indications utiles sur la composition de la population oranaise, il y a plus de deux siècles. Ainsi, on y trouve :

Entre des capitaines de cavalerie et d'infanterie, un apothicaire et le curé d'Oran; puis, le gouverneur marquis Don Martin de Cordova, avec un autre gouverneur, don Diego Fernandez de Cordova, troisième marquis de Comarès et duc de Cardona; l'alcaïd de la forteresse de Mers-el-Kebir, né audit endroit; des *adalid* ou explorateurs militaires et politiques et, aussi chefs de partisans; un écrivain et un trésorier de razias; le régidor de la ville; un marchand; des artilleurs, de simples cavaliers et un ingénieur; un maréchal-ferrant; un capitaine sergent-major; des cavaliers et des fantassins de la très-sainte Hermandad (des almogatazes, selon M. Fey, p. 163); un alcade de porte de ville; l'enseigne ou *alferez* de Mers-el-Kebir et celui de la compagnie d'infanterie où servait Suarez; un chef d'escouade; un calfat.

Et, en fait d'indigènes:

« Isac Cansino, le vieux, langue juive et interprète;

» Aroun ben Cemorro, juif natif d'Oran (1);

» David Maqué, *id.*;

» Abraham, chirurgien, *id.*;

» Jacob Ballestero, juif, natif d'Oran;

» Caqué, juif, le vieux, natif de Tlemcen;

» Bocanix, le vieux More de la montagne de Guiza;

» Mulaho, cheikh, More soumis de Guiza;

» Hamu bent Brahen (Hammou ben Brahim), cheikh général soumis. »

Cette simple énumération suggère quelques réflexions sur l'état d'Oran à cette époque. Par exemple, la mention d'un régidor, rapprochée de celles d'un *ayuntamiento* (municipalité et d'un *cabildo* (conseil de ville), dont il sera question un peu plus loin, implique l'existence d'une commune constituée, et, par conséquent, d'une population civile assez nombreuse. Mais ce n'est pas encore le moment de traiter ces questions.

---

(1) Ce juif *Cemorro*, et, plus bas, le More *Bocanix*, ont bien l'air d'être le *Cetorra* et le *Aben Canex*, de Marmol (édit. espagnole, 2e partie, verso du folio 195), percepteurs des revenus du sultan de Tlemcen, qui, selon cet auteur, ont ouvert les portes d'Oran aux Espagnols, en 1509.

Suarez, qui ne négligeait aucune occasion d'instruction et de contrôle, imagina de questionner les femmes espagnoles les plus âgées d'Oran. Il y gagna d'abord de précieuses notions sur les événements qui l'intéressaient; et, de plus, il eut l'occasion de constater que les exemples les plus remarquables de longévité se rencontraient dans le sexe féminin et que chez celui-ci la mémoire était beaucoup plus tenace et fidèle que dans le nôtre.

Les enquêtes orales étant épuisées, Suarez se met à la recherche des documents écrits et pénètre partout où il s'en conserve. Voulant par exemple, connaître avec certitude la position faite aux soldats restés à Oran à la suite de la conquête de 1509, il consulte le Registre de la répartition des biens-fonds, maisons et jardins de cette ville, ainsi que les autres privilèges ou cédules royales relatives aux concessions gracieuses faites à cette époque. Car la population musulmane de cette ville ayant été massacrée ou réduite en esclavage et vendue, le reste ayant pris la fuite pour éviter un pareil sort, la propriété indigène était, par cela-même, devenue immédiatement disponible, et on put en gratifier les chrétiens nouveaux venus. Ce fut, sur une petite échelle, ce que les Normands avaient fait en Angleterre après la bataille d'Hastings; et le « Registre de la répartition » n'est qu'un diminutif du fameux *Doom's day book*. Aussi, le jour de son entrée triomphale dans Oran, le cardinal Ximénès n'avait trouvé, en fait d'indigènes, dans les rues que des cadavres, dont le sexe et l'âge annonçaient des non combattants, pour un grand nombre. Comme le vénérable prélat, à cet aspect, ne put retenir ses larmes, son capitaine des gardes, Sosa, lui dit : « Seigneur, c'étaient des infidèles; de pareilles gens ne méritent pas de compassion. » Dure parole qui n'appartient certes pas au christianisme et à la civilisation véritable, mais qui était l'expression d'une opinion générale à cette époque.

Quand notre auteur voulut donner la liste des gouverneurs d'Oran dont nous avons parlé plus haut, il parcourut les copies de leurs titres de nomination dans les bureaux de finances et de l'inspection générale où ils figuraient sur les registres

d'ordonnancement; il prit connaissance aux mêmes endroits des pièces de comptabilité relatives aux achats des munitions et des approvisionnements que les gouverneurs se faisaient délivrer pour les expéditions importantes sur Tlemcen, Mostaganem, etc.

Il trouva même moyen de pénétrer dans les archives des affaires arabes, et se familiarisa à tel point avec le style et le protocole des pièces qu'elles contenaient qu'on lui confia souvent la redaction des sauf-conduits que l'on accordait aux indigènes soumis ou qui voulaient se soumettre.

Les secrétaires du gouvernement, à qui cette besogne revenait régulièrement, s'en déchargeaient volontiers sur lui, tout en en retenant, bien entendu, la partie utile, la perception des droits dont le chiffre variait selon que le postulant était *caballero* ou *villano*, c'est-à-dire noble ou tributaire roturier *(raïa)*.

Le lecteur quelque peu initié aux études historiques ne sera point tenté de nous reprocher la minutie de ces détails, car il saura y découvrir de précieuses indications sur le sujet qui nous occupe. Nous continuons donc nos explications,

En ce qui concerne la guerre et la politique des Espagnols d'Oran, Suarez n'a eu pour ainsi dire à consulter que lui-même; vingt-sept années passées sur le théâtre des événements, comme acteur, lui avaient appris sur ces deux points essentiels tout ce qu'il importait de savoir; pour les faits qui s'étaient passés dans le reste de la Berbérie, il s'adressait aux vieux soldats qui y avaient pris part; et comme ces braves guerriers n'avaient pas pour la précision chronologique le même fanatisme que lui, il suppléait au vague de leurs souvenirs sous ce rapport par des recherches dans les études de notaires d'Oran: tantôt c'était un testament fait au moment du départ en expédition de l'homme dont il voulait dater les récits; ou bien à son retour, alors qu'il était revenu avec quelqu'une de ces blessures graves qui font songer à prendre des dispositions suprêmes. Là ne s'arrêtait pas son zèle investigateur, et il nous confie qu'il a eu la patience de compulser tous les autres actes notariés relatifs aux témoins dont il éprouvait le besoin de contrôler et de préciser les dires.

La vocation historique était certes bien accusée chez Suarez, et il est très-regrettable que l'absence d'une éducation libérale en ait beaucoup diminué la valeur; car il eût été assurément un annaliste de fort grand mérite.

Notre auteur a étudié encore les archives du couvent de San Francisco, les registres des ordonnances de la municipalité et du conseil de ville; il a même su obtenir en communication les papiers de famille des personnes principales d'Oran (1).

Enfin, il a eu sous les yeux les registres des razias où il a constaté la valeur et la répartition des prises faites dans les expéditions, de 1560 à 1600; c'est-à-dire de celles qui ont été régulièrement partagées dans cette ville, en vertu de certain ordre royal qui avait réglementé la matière.

La méthode historique de notre auteur et sa conscience d'écrivain doivent être bien connues maintenant du lecteur, et nous pouvons fermer cette longue parenthèse en achevant l'analyse de son autobiographie.

Dans le mois de septembre de l'année 1600, et au plus fort du labeur que nous venons d'exposer, Suarez se vit arrêter tout-à-coup par ordre supérieur et incarcérer dans celle des tours de la Casba, ou palais royal d'Oran, qui servait de prison aux officiers, et donné en charge à l'alguazil Major. Il dut cette détention, qui se prolongea pendant trois mois, à un faux ami qui lui faisait bon visage en face et par derrière l'avait accusé d'être l'instigateur de certaine mutinerie contre le gouverneur. Le vieux soldat comparut enfin devant son général qui, en sa qualité de grand justicier, présidait un tribunal composé d'un auditeur juge, de procureurs fiscaux faisant fonctions de ministère public et d'un notaire qui tenait la plume. Lui, il était assisté d'un moine, son confesseur, qui lui servit d'avocat et il avait autour de lui, comme témoins à décharge, tous les capitaines, enseignes, sergents, alcades et les vieux soldats de la garnison. Mais ce qui témoignait le plus en sa faveur, c'était

(1) C'est ainsi qu'il a pu rédiger sur l'illustre maison de Cordoue, à laquelle appartenait le vainqueur de Mers-el-Kébir en 1506, un intéressant mémoire qui occupe dans son Ms les pages de 397 à 464.

l'excellente renommée que lui avaient acquise vingt-trois ans de bons et loyaux services et une conduite irréprochable. Aussi, son innocence fut reconnue sans peine et le calomniateur démasqué. Sa justification fut même si complète qu'à partir de ce moment, le comte d'Alcaudete, ce gouverneur contre lequel on l'avait accusé de conspirer, devint son plus chaud protecteur.

Enfin, le 7 avril 1604, Suarez put quitter Oran où il laissa provisoirement sa fille et sa femme dans la famille de cette dernière. Au moment de s'embarquer sur les galères d'Espagne, pour rentrer dans sa patrie, dont il était éloigné depuis vingt-sept ans, il arrête un instant sa pensée sur tous ses camarades venus avec lui au nombre de huit cents, il y a près de trente ans, et dont il ne reste pas dix dans la garnison, les uns étaient rapatriés déjà, les autres morts et — chose triste à dire! — bon nombre ayant passé aux Turcs ou aux Mores pour adopter leur religion. Mais il ne s'arrête guère sur ces souvenirs mélancoliques, car les sentiments tendres ne paraissent pas le dominer.

Arrivé, vers la fin de janvier 1604, à Valladolid où la cour se tenait alors, il produit ses états de service pour se faire payer d'un arriéré de solde dont il n'obtint la liquidation qu'après trois années de démarches assidues. Tout en exerçant le métier désagréable de solliciteur, il s'occupait de faire imprimer quelques-uns de ses opuscules, comme nous l'avons déjà dit. Plus tard, on le trouve à Carthagène avec l'intention d'aller joindre en Sicile son protecteur supposé, le grand maître de Montesa. Il trouve, dans le port, les galères d'Espagne et d'Italie chargées de gens de guerre destinés à l'occupation de Larache, sur le littoral du Maroc, expédition qui par le fait n'eut pas lieu à cette époque. C'est là, on l'a vu, qu'il rencontra sa femme et sa fille qui lui avaient été amenées par un beau-frère.

Arrivé en Sicile, il est incorporé dans l'armée espagnole d'Italie; et voici ce qui, d'après lui-même, lui advint dans ce nouveau service.

Embarqué à Alicante le 1er décembre 1608, nous dit-il,

emportais l'histoire du grand maître de Montesa avec d'autres opuscules, croyant avoir en Sicile le loisir d'y mettre la dernière main. Il en fut tout autrement ; outre les travaux de la guerre, je ne touchai jamais exactement ma solde, ce qui me décida à passer à Naples où j'espérais être mieux ; mais j'y fus beaucoup plus mal payé encore. C'est à cause de ma grande pauvreté et de mes charges de famille que cette œuvre (son *Histoire d'Afrique*), commencée à Oran le 1er mai 1592, ne fut finie d'imprimer qu'en 16.... (1) »

Soldat et auteur, Suarez était doublement voué à la misère, d'après les mœurs de son époque. Il s'en révèle un effet touchant dans son manuscrit même, dont plusieurs feuillets sont des brouillons de ses lettres ou mémoires, sur lesquels il a écrit ou fait écrire en travers, faute, sans doute de pouvoir acheter du papier blanc ! Nous avons pu déchiffrer une de ces minutes, malgré le croisement des lignes, et nous la citons textuellement, car elle prouve avec une triste éloquence le dénûment profond où était tombé le vieux guerrier historien d'Oran :

« A notre magnifique ami et patron Francisco de Canas, (à qui je souhaite) santé entière, (longue) vie, et de saintes pâques.

» Magnifique — afin d'écarter l'ennui que cause ordinairement et chaque jour à votre seigneurie, le vieux solliciteur Diego Suarez Montañez en vous demandant l'aumône à voix basse par tous les coins, pour manger comme il convient à un homme honorable, à un pauvre honteux, à un père chargé d'une famille honnête — une femme et sa fille non mariée et déjà grande — qu'il a amenées d'Oran à Naples ; où, faute d'être payé de sa solde, ils souffrent de la faim et d'autres nécessités, nous adressons la supplication suivante à votre seigneurie : Vous remédieriez à nos maux, si vous pouviez ob-

(1) Le manuscrit ne donne que les deux premiers chiffres de la date ; celle-ci ne paraît pas pouvoir dépasser 1609, Suarez ne citant aucune date postérieure ; ce qui fait supposer, en même temps, que ce put être l'année de sa mort.

tenir des secrétaires de la chambre et de la guerre que, sur la production de mémoire joint à cette lettre, ils donnassent ordre de payer audit Suarez 92 ducats qui restent à solder sur une paye qu'on avait commencé de faire. En cela, vous ferez une œuvre particulièrement pie. Si vous voulez avoir des informations sur le suppliant et sa famille, elles vous seront fournies par le capitaine Don Gonzalo de Mendoça, le sergent-major, Damian, sacristain-major de la chapelle et d'autres. »

Pour traduction ou analyse,

(à suivre) A. Berbrugger.

ÉPIGRAPHIE D'AUZIA.

(AUMALE)

(V. au T. 7e, p. 36 et aux nos 52 et 53)

III.

INSCRIPTIONS IMPÉRIALES.

No 15. (No 3557 de M. L. R.)

L'épigraphe à laquelle ce numéro correspond est une dédicace faite par les gens d'Auzia à Septime Sévère. Les deux copies que nous en possédons ne diffèrent par rien d'essentiel du texte publié par M. Léon Renier sous le no 3557 (1). Nous avons donc seulement à ajouter ici quelques détails inédits sur l'historique du monument, sa forme, ses dimensions, etc.

Il se trouvait, en 1848, dans la Casba de *Sour el-R'ozlan* (rempart des Gazelles), l'ancien fort turc d'Aumale, lorsque nous l'avons vu pour la première fois. S'il existe encore, il doit être dans les magasins du génie militaire. L'épigraphe est gravée dans un cadre dont la partie supérieure manque et avec elle le commencement du texte. Le fragment qui subsiste mesure 1 m. 15 c. de haut sur 66 c. de large, avec une épaisseur de 70 c. La moulure ou baguette du cadre est large de 8 c.; les lettres ont 6 c.

No 16. (No 3558 de M. L. R.)

Cette dédicace à Julia Augusta, mère des camps, par les Auziensiens, est gravée sur un piédestal brisé par le bas, qui mesure encore 1 m. sur 66 c. Elle figure dans le recueil de M. L. Renier sous le no 3558, d'après une copie de M. de Caussade qui diffère de la nôtre sur les points suivants :

(1) Dans les copies que nous avons sous les yeux, on remarque les ligatures suivantes qui ne se trouvent pas dans le texte publié par M. L. R.: à la fin de la 4e ligne, TI; au commencement de la 7e, THI.

1° Sur la nôtre, l'O final de la 4e ligne est beaucoup plus petit que les lettres précédentes et est placé au-dessus de la ligne d'écriture ;

2° Les A et les E n'ont pas de barre intérieure et aucune lettre n'offre les petits appendices qui terminent ordinairement les divers éléments des lettres majuscules. Ainsi, A n'a strictement que ses deux diagonales ou montants (Λ) ; il en est de même des autres caractères alphabétiques.

N° 17 (N° 3560 de M. L. R.).

Autre dédicace à la même Julia Augusta, mère de César et des camps, publiée par M. L. Renier (n° 3560), d'après des personnes qui ont négligé d'indiquer que le bas du monument était brisé et qu'il y manquait au moins une ligne, sans doute celle qui donnait le nom des dédicateurs, probablement les Auziensiens. Nous plaçons ci-dessous, pour contrôle, notre copie e regard de celle qui a été communiquée à M. L. R.

N° 3560 de M. L. R.:	Notre copie :
IVLIAE	IVLIAE
AVGVS	AVGVS
TAE MATRI	TAE MATRI
CAESA	CAESA
RIS ET	RVM ET
CASTRO	CASTRO
RVM	RVM
	....

A la 3e ligne de notre copie, MA et TRI forment monogramme, ainsi que VM à la 5e ligne et TR à la 6e.

D'après les notes consignées sur notre calepin, au mois de janvier 1848, cette dédicace était encastrée dans la face Sud de la Casba turque d'Aumale ; et en 1854 elle se trouvait dans le mur mitoyen de la maison des sœurs qui s'étaient établies contre ce fort. M. le Dr Maillefer, qui l'a copiée alors, y a lu, comme moi, CAESARVM et non CAESARIS.

Le piédestal sur lequel elle est gravée, quoique brisé par le

bas, mesure encore 1 m. 15 c. de hauteur sur 66 c. de largeur. Les lettres ont 10 c.

On assure que ce monument épigraphique a disparu lors de la démolition de la casba, où les Turcs l'avaient respecté pendant trois siècles.

N° 18.

A........A......TONINI P

....

ET PATRIAE
NVMINE

N° 19.

....
COS ET
....
) COLONIAE

M. le Dr Maillefer, à qui l'on doit la copie de ce fragment et du précédent, les accompagne de cette indication unique: *Fragment monumental détruit.*

N° 20.

OP..................
MITAE VIC...........
S...................
IMP.................
FELICIS INVICTI AVG...
....

Ce fragment a été détruit comme les deux précédents.
IT, ET, à la 2e ligne, et TI à la 5e, forment monogramme.

N° 21 (N° 3561 de M. L. R.).

Dédicace à Septime Sévère par L. Orillius (?) fils de Lucius, de la tribu Quirina, surnommé Geminus; à cause de l'honneur....

Ce fragment, qui se trouve au Génie, a été publié par M. L. Renier (N° 3561).

La copie de M. le Dr Maillefer et la nôtre ne diffèrent pas de la sienne, il suffira de donner ici les dimensions qui sont restées inédites jusqu'ici et qui sont : hauteur 56 c ; largeur, 1 m 12 c ; épaisseur, 31 c ; lettres, 9 c.

N° 22 (N° 3559 de M. L. R.).

La Dédicace à Septime Sévère, à laquelle correspond notre n° 22, a été publiée par M. Léon Renier (N° 3559), d'après M. de Caussade qui a commis la faute, assez commune, de ne pas reproduire rigoureusement la disposition matérielle du texte qu'il avait sous les yeux. Parmi les transcriptions que nous possédons de ce document, celle de M. Charoy, architecte à Aumale, en est un fac-simile exact, et reproduit scrupuleusement l'état de la pierre ; en y joignant notre copie et celle du Dr Maillefer, il deviendra possible de contrôler utilement la leçon fournie par M. de Caussade, et que nous plaçons en regard de la nôtre :

Copie Caussade :

TRIB. POT. VIIII·IMP·XI·PONT·MAXIM
.... ET IV
VM·VIVIT·AEL·LONGINVS·FL·PP·OM
TIO·PEREGRINO·PROCURATOR

Copie Charoy :

.RIB·POT·VIIII·IMP·XI·PONT·MAXI...
....(martelé)................ ET IV
..... VM VIVIT·T·AEL·LONGINVS·FL.PP.O..
..... IIO PEREGRINO PROCVRATOR

Nous n'avons pas besoin de dire à nos lecteurs qu'il est très-important pour l'érudit qui veut combler les lacunes d'un texte de ce genre, afin d'arriver à l'expliquer ensuite, d'en connaître exactement la disposition matérielle.

Les dimensions sont encore une indication souvent précieuse et que la plupart des copistes négligent. Ici, elles nous disent que nous avons sous les yeux une pierre de frise, la partie droite, celle où finissent les lignes, qui figurait à la façade

de quelque monument avec une ou deux autres, lesquelles contenaient le commencement et le milieu du texte.

Donc, la pierre, où le fragment qui nous occupe est gravé, présente les dimensions suivantes : hauteur 58c; largeur, 1m 60c; épaisseur, 40c. Les lettres ont 09c. L'épaufrure, qui a fait disparaître les caractères à l'angle inférieur de gauche est haute de 58c et large de 53c, en bas.

Nous saisirons l'occasion que ce monument nous fournit pour signaler de nouveau l'inconvénient des alphabets et signes épigraphiques spéciaux pour la reproduction des épigraphes. La variété est si grande dans les formes graphiques des textes originaux et la collection, en ce genre, s'enrichit tellement tous les jours, qu'il y a impossibilité matérielle de les reproduire tous typographiquement avec une complète exactitude.

Quand on se borne comme jadis à reproduire les épigraphes avec un type unique de caractère, et les signes séparatifs, quels qu'ils soient, avec le point seulement, on n'induit personne en erreur; et si l'on a quelque raison spéciale de préciser la forme des caractères, on en fait la description, en évitant avec soin les expressions vagues ou ambigües employées trop souvent en pareil cas.

Ainsi, en ce qui concerne le texte qui nous occupe en ce moment, on a figuré dans le recueil de M. L. R. les signes séparatifs par des espèces de pointes de flèches renversées en forme de petit v, et on en a placé entre tous les mots. Rien de semblable dans l'original. Dans notre copie, nous avons fait usage de points que nous avons placés là seulement où il y avait des signes séparatifs et nous allons donner ici quelques explications à ce sujet.

Dans l'épigraphe en question (no 22), il y a, outre le fer de flèche ayant la pointe en bas ou à droite, un signe séparatif assez bizarre que nous ne nous rappelons pas avoir vu ailleurs : c'est un petit trait diagonal montant de gauche à droite, de la partie moyenne duquel se détachent parallèlement deux traits plus petits ayant la forme de crochets.

Pour en finir avec les observations graphiques, disons que dans cette même épigraphe deux lettres présentent des parti-

cularités bonnes à noter : le G a ses appendices supérieur et inférieur qui remontent en forme de S. A a trois formes distinctes en ces quatre lignes : 1° la forme ordinaire et bien connue; 2° cette autre : une verticale à gauche unie à une diagonale par le haut ; 3° cette dernière : une verticale soudée à une diagonale curviligne figurant une espèce de S très-allongée.

N° 23

IMP CAES
C IVLIO
VERO
MAXI
MINO

M. le Dr Maillefer, à qui l'on doit cette copie, n'a malheureusement pas pris note des dimensions, non plus que des autres particularités; oubli d'autant plus regrettable que le monument a été détruit presqu'aussitôt que découvert, ainsi qu'il arrive trop souvent en ce pays.

N° 24

. . . .
....PERTINACIS ARA
BICI ADIABENIC....
ET MAVRELIANTO....
C.IVLIO..QLMERI....
QAEDILICIVS SI....
QVAM OBHONOREM
AEDILITATIS QVOD PROM
TISSIM POPVLI VOLONTATE
HONORISEEINSEQVO...
.....SSISFRI.........

Fragment haut de 66c et large de 55c, avec des lettres de 5c, qui sont liées aux endroits suivants :

A la 2e ligne, NI ; à la 3e et à la 4e, LI ; à la 5e, DI, LI ; à la 6e, AM ; à la 7e, DI, LI ; à la 8e, LI.

N° 25 (N° 3,565 de M. L. R.)

A ce numéro, correspond une dédicace à l'Empereur Alexandre Sévère, que M. Léon Renier donne sous son n° 3,565, d'après MM. Vieille et le Dr Leclerc, dont les copies ne diffèrent en rien de celles que nous avons à notre disposition. Mais nous devons y ajouter quelques utiles indications qui ne se trouvent pas dans l'ouvrage précité :

Signalons, d'abord, que les lacunes du texte proviennent d'un martelage.

La pierre n'est pas un dé de piédestal ; c'est le fragment supérieur d'un bloc bordé d'un cadre, dont voici les dimensions : hauteur, 50c ; largeur, 57c ; épaisseur, 54.

N° 26 (3,564 de M. L. R.)

Cette inscription, donnée par M. L. Renier (n° 3,564), d'après Shaw et M. de Caussade, a sans doute disparu, car elle ne figure pas dans le précieux inventaire épigraphique dressé à Aumale en 1853, 1854, 1855, par M. le Dr Maillefer. C'est, malheureusement, tout ce que nous avons à en dire ici.

N° 27. (N° 3,566 de M. L. R.)

M. Léon Renier indique une seule copie de ce fragment d'inscription, celle de M. de Caussade ; cependant, Shaw l'avait donnée au public dès l'année 1738 (V. l'édition Anglaise in-folio p. 84). Elle se trouvait dans la Casba turque, lorsque nous l'avons copiée en 1848 ; comme elle n'est pas inscrite à l'inventaire du Dr Maillefer, on peut craindre qu'elle ait disparu.

Il manquait trois côtés à la pierre où elle était gravée ; celui d'en haut, le droit et le gauche ; celui d'en bas offrait une partie de moulure. Dans cet état de mutilation, ce fragment épigraphique mesurait encore 50c de hauteur sur 1m de largeur. Les lettres avaient 09c.

N° 28 (N° 3,563 de M. L. R.)

M. L. Renier a publié cette épigraphe, d'après une photographie communiquée par M. le Général Creully. Nous n'éle-

verons donc aucune objection contre le mot FRATRI qui termine ce document et que nous ne trouvons indiqué sur aucune des quatre copies que nous possédons. Nous dirons seulement, comme supplément, que la pierre (grès gris) est haute de 1m ; large de 1m ; épaisse de 23c et que les lettres ont de 5 à 6c.

(A suivre)

A. Berbrugger.

CHRONIQUE.

Travaux du Tombeau de la Chrétienne. — Sur la proposition de son Excellence monsieur le Maréchal Gouverneur Général, l'Empereur vient d'accorder une nouvelle allocation de 6,000 fr. pour continuer — dans les limites du programme arrêté — les travaux de déblai et de sondage entrepris depuis le mois de novembre dernier, à la sépulture commune des dynasties mauritaniennes. Cela porte donc à douze mille francs la somme consacrée jusqu'ici par la munificence impériale à la solution du problème le plus intéressant que l'Afrique ait encore présenté aux méditations des archéologues. Les amis de nos antiquités algériennes apprendront avec une vive reconnaissance ce nouvel acte de libéralité du souverain qui contribue si puissamment à l'avancement des sciences historiques, et par ses œuvres personnelles et par ses encouragements éclairés.

Nos lecteurs se rappelleront peut-être qu'on s'était borné d'abord à ouvrir, entre la porte du Nord et celle de l'Est, dans la masse des pierres écroulées, une espèce de couloir à ciel ouvert, tangent à l'édifice, et auquel on accédait par trois ruelles. C'était, à la rigueur, tout ce qu'il fallait pour reconnaître sa véritable forme, son mode d'architecture, ses dimensions, etc. Mais cela ne permettait pas d'en avoir une vue d'ensemble, au point perspectif le plus favorable.

Grâce au nouveau subside, ce dernier et très-important résultat est devenu possible et est même en grande partie obtenu : car des 2558 mètres cubes qu'il fallait déplacer pour dégager tout-à-fait la face du Nord-Est du monument, la moitié est déjà enlevée, deux des trois hauts massifs de pierres qui s'interposaient entre le Tombeau et l'observateur ayant complètement disparu aujourd'hui (17 avril). D'ici à la fin du mois, il ne restera plus rien qui gêne la vue ; et, sur une de ses quatre faces — c'est-à-dire sur un espace de 64 mètres — l'édifice, débarrassé enfin de son linceul lapidaire, apparaîtra dans toute son imposante hauteur et avec ce que la cupidité et le vandalisme ont laissé subsister de sa colonnade.

Les travaux de sondage, qui ont pour but, on le sait, de rechercher l'emplacement des chambres sépulcrales, afin d'y arriver ensuite au moyen d'une galerie ou d'un puits, selon les circonstances, les travaux de sondage participent du redoublement d'activité imprimé à l'entreprise : une nouvelle chèvre a été montée et un deuxième trépan sonde en ce moment les profondeurs mystérieuses du monument. Il s'opère donc deux sondages simultanés, tous deux à des distances assez rapprochées, entre le centre et la circonférence, pour qu'aucune cavité de quelque importance ne puisse échapper aux investigations.

En présence d'un monument aussi colossal, et qui, pourtant, n'offre ni porte, ni fenêtre, ni aucune ouverture régulière quelconque qui conduise à l'intérieur, la curiosité est naturellement très-surexcitée : l'attrait tout particulier que l'homme éprouve pour l'inconnu se trouve ici mis en jeu d'une façon toute spéciale et l'imagination est vivement sollicitée à se donner libre carrière. Il n'est donc pas étonnant, mais simplement regrettable, que, des deux parties de l'exploration, celle du sondage soit à peu près la seule qui préoccupe le public, l'autre fixant à peine ses regards, malgré son importance. Nous parlons ici du public qui n'a pas vu le Tombeau de la Chrétienne depuis que nos fouilles l'ont en partie dégagé ; car les personnes qui ont pu le visiter sont bien loin de partager cette indifférence.

Aussi, pour suppléer autant que possible à l'examen direct que tout le monde n'est pas à même de pratiquer, on va exécuter en plâtre un modèle exact du Tombeau de la Chrétienne, outre un tableau d'assez grande dimension pour qu'il soit possible de s'en faire une idée exacte. Ces deux objets, placés sous les yeux du public, à la Bibliothèque, diront plus et mieux que toutes nos explications.

Déjà, on peut voir dans cet établissement un dessin partiel du monument, fait par M. Mac Carthy ; il représente une des fausses portes restaurée par lui à partir du 3e tambour, au dessus de la base des colonnes.

P. S. — Le 5 mai, à 2 heures un quart de l'après-midi, la

sonde a signalé un caveau haut de 2m 65c, situé derrière la fausse porte du Sud. On travaille en ce moment à pénétrer par galerie horizontale. Les deux problèmes posés aux explorateurs — déblais et recherche d'entrée — sont donc aujourd'hui résolus.

A. Berbrugger.

Ténès (Cartenna). — Un de nos correspondants de cette ville, M. Gay, médecin colonial, nous adresse la communication suivante, datée du 15 courant :

« Avant-hier, me promenant sur le boulevard de l'Est, en face du bazar Zenovardo, j'assistai à une intéressante découverte : l'Entrepreneur de la ville, en creusant des caniveaux, rencontra une pierre longue de 80c, large de 30c sur 23c d'épaisseur. On lisait, au milieu de la largeur, en deux lignes serrées dont les lettres hautes de 2c, sont d'un type de la bonne époque et gravées soigneusement :

S. SOCRATIS. SEX. DOMITIVS LAETVS PVB.............
IERVNT. EX PRECEPTO NVMINIS AVGVS...............

Les lacunes des fins de lignes proviennent de ce que la pierre est écornée en cet endroit.

J'ai fait porter la pierre chez moi pour l'étudier, me proposant de l'envoyer ensuite à la Mairie.

J'ajouterai que deux médailles ont été trouvées auprès de cette pierre, toutes deux de Trajan, du module grand bronze, l'une avec le revers de Rome, debout, entourée de la légende S. P. Q. R. (Senatus populusque romanus) Optimo principi ; l'autre ayant au revers un temple octostyle.

Je terminerai par une autre découverte épigraphique : à six kilomètres de Ténès, sur le versant sud de la montagne qui regarde Montenotte, à 150 pas d'une ruine romaine qui pourrait avoir été une villa de quelque habitant de Cartenna, j'ai trouvé l'inscription ci-dessous, qui est gravée au sommet d'une dalle de 1m 30c de longueur et de 1m 10c de largeur.

D M
ET MEMOR
AET FLA. MAVR
LICIO H. C. F.

Les deux premières lettres de la dernière ligne sont liées L'inscription est un peu fruste et les caractères en sont mal faits. . . . .

Agréez, etc.

GAY.

NOTE DE LA RÉDACTION. — La première des inscriptions communiquées par M. Gay est surtout intéressante. Malheureusement, il y manque les fins de lignes ; peut-être même, les commencements de lignes manquent aussi.

L'importance de ce document fait désirer d'être fixé avec la plus grande certitude sur tout ce qui le concerne ; aussi regrettons-nous que notre honorable correspondant ait fait usage d'expressions vagues et douteuses pour exprimer ses dimensions. En effet, *longueur*, dans sa phrase, signifie sans doute la plus grande dimension relative de la face écrite du bloc, et, *largeur*, la moindre. Mais cela laisse un doute et ne permet pas de mettre la pierre en situation ; l'idée eut été plus nette si l'on avait adopté le langage exact de ceux qui disent, avec raison, *hauteur* pour toute dimension de bas en haut et *largeur* pour toute dimension d'un côté à l'autre de l'épigraphe, terminologie qui exclut toute équivoque.

Néanmoins, aidé de ses autres renseignements, nous supposons avoir compris la pensée de notre correspondant et nous la traduisons matériellement ci-dessous :

S. SOCRATIS. SEX. DOMITIVS LAETVS......
IERVNT EX PRECEPTO NVMINIS AVGVS.....

Si l'on essaie d'aborder l'explication de cette épigraphe, une difficulté arrête dès le début : Est-il bien certain, peut-on se demander, que le nom propre *Socrate* y soit au génitif et qu'il ne faille pas lire *Socrates* au lieu de *Socratis ?* Si la correction que nous indiquons ici est fondée, l'interprétation du fragment dont il s'agit devient très-simple, au moins dans son ensemble, puisqu'on peut y voir « S. Socrates et Sextus Do-

mitius Laetus, d'après une presciption de la divinité d'Auguste, ont élevé quelque monument, « dont la nature se trouvait indiquée dans la partie de l'inscription qui manque.

Mais, si M. le Dr Gay a bien lu ce texte et si le lapicide qui l'a gravé n'a commis aucune erreur, il faut chercher un tout autre mot à l'énigme.

S'agirait-il ici de quelque hommage rendu à Socrate, dont les Athéniens repentants firent un héros et un demi-dieu quelque temps après sa mort, lui élevant une statue en bronze de la main de Lysippe et lui dédiant une chapelle? La Biographie universelle cite un certain Thomas Adam que ce sujet a inspiré et qui en a fait la matière d'une *Dissertatio de statua Socratis Atheniensium poenitentiae monumento publico*.

Nous résisterons à la tentation d'appliquer ces données à l'explication de S. SOCRATIS, etc., car il faudrait avant tout garantir la lecture; ce que M. le Dr Gay peut faire aisément en nous adressant un estampage du document en litige.

Nous regrettons de n'avoir pas non plus un estampage de la deuxième épigraphe; et nous saisissons cette occasion de rappeler à nos correspondants combien il importe d'accompagner leurs copies de ce moyen de contrôle si essentiel.

Néanmoins, nous lisons ainsi l'inscription dont il s'agit:

D M
ET MEMOR
IAE T. FLA. MAVR
ILICI O. H. C. F.

« Diis Manibus et Memoriae Titi Flavi Maurilici. Ossa hic condita fuerunt. » Aux dieux mânes et à la mémoire de Titus Flavius Maurilicius. Ses os ont été inhumés ici.

Les deux lettres L, I, qui commencent la 4e et dernière ligne forment un sigle ou ligature. Ce genre de caractères est ordinairement d'une lecture plus difficile que les lettres simples et constitue une pierre d'achoppement où viennent parfois trébucher des épigraphistes, même assez exercés.

Aussi, nous ne serions pas étonné que ce nom propre inusité, MAVRILICIVS, ne fût le résultat d'une lecture fautive.

Un bon estampage peut seul éclairer la question et nous le réclamons instamment de la complaisance de M. le Dr Gay.

A. Berbrugger.

Aumale (Auzia). — M. Mercier jeune, d'Aumale, nous communique l'épitaphe suivante qui est encastrée dans un mur romain où elle forme une pierre d'angle ; elle se trouve à environ 250m de la porte du Sud, près de l'oued Sour, dans la propriété Cuchet :

D M S
POMPEIO
SATVRNI
NOSACER
DOTI. DIDI
ACAECINA
CONIVGI. VI
X. AN. LXXX VIII
D. D.

Les dimensions approximatives de la pierre sont de 60c dans les deux sens.

Les deux premiers A de la 6e ligne sont couronnés dans la copie de M. Mercier par une petite ligne horizontale.

La face expressive du monument offre deux compartiments, un à gauche, l'autre à droite ; c'est sur ce dernier que l'épitaphe de Saturninus a été gravée. Le compartiment de gauche était sans doute réservé à sa femme Caecina. Une guirlande attachée au-dessus de la ligne verticale qui sépare les deux compartiments retombe à droite et à gauche. C'est un genre d'ornement très-souvent employé sur les monuments funéraires d'Auzia.

L'épigraphe se développe ainsi : « Diis manibus sacrum. Pompeio Saturnino sacerdoti ; Didia Caecina conjugi ; vixit annis octoginta octo, dedicavit. »

C'est-à-dire : — monument consacré aux dieux mânes. A son époux Pompeius Saturninus, prêtre, qui a vécu quatre-vingt-huit ans, Didia Caecina a dédié (ce tombeau).

On voit que, dans la traduction, nous avons rétabli l'ordre

logique des idées quelque peu dérangé dans le texte latin,

L'abréviation D. D. qui termine l'épigraphe peut signifier *Decreto Decurionum* aussi bien que *Dedicavit ;* mais il nous a paru qu'ici c'était ce dernier mot qui convenait.

CHERCHEL. (Caesarea). — M. Beaujean officier-comptable à Cherchel, nous adresse la communication suivante :

« On fait en ce moment à Cherchel des tranchées pour les conduits des fontaines ; dans celle de la rue du centre, on a exhumé une pierre portant une inscription. Par malheur, le creux des lettres était rempli de terre au moment de la découverte et on a cassé cette pierre avant d'avoir pu les apercevoir. Plus tard, un ouvrier fontainier, ayant distingué des caractères sur les fragments, les a transcrits de la manière suivante :

C F QVIR
AEDIL
II QQ
ACROR
AIVRNVM ICNSSIMO

M. Cabasson, propriétaire à Cherchel, ayant vu la transcription de cette épigraphe entre les mains de l'ouvrier me l'a confiée pour que j'en prisse copie. Je ne puis donc vous garantir sa conformité avec l'original que je n'ai pas eu sous les yeux. Cependant, je ne laisse pas de vous l'adresser. Tout peut servir en épigraphie. »

Note de la Rédaction. Il manque ici la première ligne, celle où se trouvaient le nom et le prénom du dédicataire, lequel, d'après les trois lignes suivantes était :

CAII FILIO QVIRINA
AEDILI
DVVMVIRO QVINQVENNALI

c'est-à-dire .... « fils de Caius, de la Tribu Quirina, — Édile, — Duumvir quinquennal.... »

Les lignes suivantes contiennent selon toute probabilité le nom du dédicateur qui adresse son hommage à un ami très-

cher AMICO DVLCISSIMO (?) Ces mots paraissent ici trop altérés pour qu'on essaie de les reconstruire, ce qui est d'ailleurs une opération assez difficile sur les noms propres, où le sens ne vient pas en aide. Les édiles, outre leurs fonctions variées, qui sont généralement connues, puisque le mot a passé dans la langue vulgaire, étaient souvent les seuls magistrats des municipes ; mais ce n'était sans doute point le cas pour Caesarea, puisque nous trouvons ici la mention du duumvirat quinquennal, magistrature ainsi nommée parceque l'élection la conférait pour *cinq* ans.

A. Berbrugger.

Kherbet Guidra (Sertei). — On nous écrit du camp de Châlons :

Je viens de lire dans le recueil archéologique de Constantine (année 1865 p. 64) que M. le chef d'escadron Payen, Commandant supérieur du cercle de Bordj bou Areridj, a découvert à Kherbet Guidra sur l'Oued-Chertioua les ruines d'un centre romain important, et parmi ces ruines l'inscription suivante :

Imp. Cœs. M. Aur Se
verus...............
pius felix Aug muros
paganicences serte
etans per popul suos fe
c † cur sal semp victore
proc sus insta † rus he
vio crescente de cel
e. ci. raptoæ pr

A mon bon sens, cette inscription constate que « l'Empereur Elagabale » a fait élever par la population les murs du *bourg anicien* de *Serteï* (pagi anicensis Serteïtani) par les soins de Salvius Sempronius Victor son procurateur, et sous la direction de (Ruoticus ?) Helvius Crescens (décurion de la Colonie ?

En ne nous attachant qu'au sens des 4e et 5e lignes de l'inscription, il nous est facile de reconnaître que M. le Commandant Payen vient de retrouver l'emplacement de la ville épiscopale de

Serteï, marquée par Morcelli dans la Sitifienne (Serteïtana), laquelle ville a laissé son nom au ruisseau qui baignait ses murs (l'oued Chertioua de nos jours).

Le bourg de Serteï portait le surnom d'Anicien, qui rappelle le nom de la famille romaine si célèbre des Anicius. Ce bourg était probablement élevé sur leurs propriétés, ou les reconnaissait pour patrons.

J'ai attribué ce monument à Elagabale. — Le mot qui suit les noms M. Aur. Severus est martelé et pourrait être restitué soit Antoninus soit Alexander, ce qui concernerait Caracalla ou Alexandre Sévère tout aussi bien qu'Elagabale : mais comme à la mort de ce dernier, le Sénat ordonna que son nom fût effacé des monuments publics, je pense que le martelage de notre inscription doit la lui faire appliquer de préférence aux deux autres.

Agréez, etc.

H. Tauxier,

Sous-lieutenant au 74e de ligne.

Mondovi. — M. le Dr Reboud nous envoie, de Bône, la photographie parfaitement réussie d'une intéressante inscription romaine que nous reproduisons ci-après, bien que M. le Ct De La Marc l'ait déjà publiée, ainsi que M. L. Renier, dans son *Epigraphie romaine de l'Algérie* et dans ses *Mélanges d'épigraphie*.

Cependant, les renseignements dont M. le Dr Reboud accompagne sa communication suffiraient seuls pour justifier une nouvelle publication, s'il ne s'y joignait pas cette circonstance que la belle photographie de M. Nicolas fils constitue une copie d'une netteté et d'une exactitude que le plus habile épigraphiste ne pourrait pas se flatter d'atteindre.

Voici le texte que nous y lisons aussi clairement que si l'original était sous nos yeux.

L. POSTVMIO FELICI
CELERINO A MIL. FLAM.
AVG. P.P. PONTIFICI II VIR

OB MAGNIFICENTIAM
GLADIATORII MVNERIS
QVOD CIVIBVS SVIS TRI
DVO EDIDIT QVO OMNES
PRIORVM MEMORIAS
SVPERGRESSVS EST OB
QVE EIVS INNOCENTIAM
SPLENDOREMQVE ET
IN PATRIAM SVAM IN
CONPARABILEM AMOREM
SINGVLAE CVRIAE SINGVLAS
STATVAS DE SVO POSVERVNT
VT EXIMIAM VOLVNTATEM EIVS
TANTI HONORIS TITVLIS
ADAEQVARENT
L. D   D. D.

Ce qui précède est gravé en lettres de 4c, dans un cadre à moulures, sur une pierre haute de 1m 14c et large de 0m 56c.

Avant d'aborder la traduction et le commentaire de cette épigraphe, et de sa sœur — car elle en a une —, racontons leur histoire d'après les renseignements que nous devons au zèle infatigable de M. le Dr Reboud.

La dédicace dont il s'agit a été découverte par M. le Ct de La Mare, il y a une vingtaine d'années, à *Guebor Bou Aoun* (les tombeaux de Bou Aoun), sur la rive gauche de la Seybouse, un peu au nord de Mondovi, le Koudiat Mena des Arabes, lequel est à 24 kilomètres au Sud de Bône.

En mars 1864, Guebor Bou Aoun, après avoir été la ferme Moujol, était devenu la ferme Nicolas, du nom de son dernier propriétaire, riche banquier de St Étienne. A cette époque, les grands travaux exécutés par M. Nicolas amenèrent la découverte de sépultures antiques avec leurs épitaphes, de médailles et de vases de toute nature.

On y trouva, entre autres choses, un deuxième exemplaire de la dédicace à Postumius, exemplaire que l'on peut dire identique à celui du Ct de La Mare, puisque l'unique diffé-

rence qu'il y ait de l'un à l'autre, c'est que, dans celui que l'on a exhumé tout récemment les lettres A, M, du mot EXIMIAM, sont liées, à la 16e ligne.

On verra tout-à-l'heure pourquoi cette épigraphe a été ainsi gravée en double expédition.

Deux tombeaux antiques en maçonnerie se trouvaient à côté de notre pierre de dédicace ; il n'en reste plus aujourd'hui d'autre vestige qu'une lampe en terre cuite que l'on avait recueillie à côté de la tête d'un des squelettes.

M. le Dr Reboud fait remarquer que ces dédicaces jumelles étant juxtaposées, elles semblent avoir supporté une statue. C'est, en effet, ce que le texte de l'épigraphe annonce.

Il constate enfin ce fait regrettable, que *pour rendre la lecture plus facile*, quelques lettres ont été refouillées. Il ne dit pas d'ailleurs si c'est *jadis* ou à *présent*. Dans ce dernier cas, nous rappellerons que retoucher une inscription antique par le burin, le pinceau ou le crayon, c'est préparer des pierres d'achoppement au travailleur qui viendra l'étudier ensuite et qui, au lieu de ce que le lapicide ancien y avait mis pourra très-bien y trouver ce que le remanieur moderne a cru y voir, C'est, en un mot, une variété de vandalisme.

Nous pouvons maintenant entamer l'étude de l'épigraphe en elle-même : elle exprime, en ces termes, la reconnaissance d'un corps municipal envers un personnage qui avait généreusement contribué aux plaisirs du public, etc. .·.

« A Lucius Postumius Felix Celerinus, honoré de grades supérieurs dans la milice, flamine augustal, perpétuel pontife, duumvir. A cause de la magnificence du spectacle de gladiateurs qu'il a donné à ses concitoyens pendant trois jours — en quoi, il a effacé le souvenir de tous ses prédécesseurs — et, aussi, à cause de son intégrité, de son haut rang et de son incomparable affection envers sa patrie, chaque curie lui a élevé une statue à ses frais, afin d'atteindre par l'hommage d'un si grand honneur le niveau de son excellent bon vouloir. »

» Élevé sur un emplacement concédé par décret des Décurions. »

Pour l'expression *A Militiis*, nous renvoyons à l'explication savante et détaillée que M. Léon Renier en a donnée dans ses *Mélanges d'épigraphie romaine*, p. 203.

Munus gladiatorium se dit d'un spectacle ou combat de gladiateurs. En général, *munus dare*, *praebere*, *edere*, ou *munere fungi*, signifiait donner des jeux. Le mot que l'on joignait à *Munus* déterminait, comme ici, la nature de ces jeux.

Curiae singulae. A Rome, la curie était une subdivision des tribus dans lesquelles le peuple avait été rangé ; dans les provinces, c'était une fraction du corps municipal, de l'*Ordo*.

Dans l'endroit où l'on a trouvé l'épigraphe en double expédition qui nous occupe, il n'existe, on l'a vu plus haut, que des sépultures antiques et sans doute aussi quelques autres vestiges, mais, pourtant, aucun ensemble de ruines assez considérable pour permettre de supposer qu'il y ait eu là une cité proprement dite. On peut donc y admettre l'existence d'une villa, mais rien de plus.

Nous ne nous appuyons pas, d'ailleurs, sur le silence des anciens itinéraires, qui ne mentionnent aucun centre de population à cet endroit ; le seul qu'ils nomment sur cette ligne, entre Hippone et Tipasa de l'Est (Khemissa), étant le *Vicus Juliani*, qui est beaucoup trop au Sud pour que l'on puisse l'identifier à Guebor Bou Aoun. Cet argument négatif n'aurait pas, en effet, une bien grande valeur, puisque souvent on trouve ici les restes de centres antiques dont ces documents ne font nulle mention. Car ils ne sont guère autre chose, après tout, que des livres de poste ou d'étapes, et ne s'occupent que des lignes de communication d'une certaine importance, à leur point de vue particulier, laissant de côté tout ce qui se trouvait entre les mailles de leur réseau obligé.

Il faut donc renoncer à chercher sur le lieu même de la découverte la ville antique assez considérable pour avoir eu un conseil municipal à double curie, assez riche pour posséder un amphithéâtre, un cirque où l'on pût donner des jeux publics, et, en même temps, assez rapprochée du lieu de la découverte pour permettre de supposer que celui-ci ait fait partie de son territoire.

Hippo Regius (Hippone) nous paraît être la cité antique qui, dans cette région, satisfait le mieux aux données du problème.

On demandera pourquoi, dans cette hypothèse, les statues et les dédicaces avaient été placées au lieu dit aujourd'hui Guebor Bou Aoun et non à Hippone même. Une réponse surgit ici d'elle-même : c'est que, probablement, la villa de Postumius se trouvait au premier de ces deux endroits.

Ce rayon de 20 kilomètres, en minimum, que cela suppose au territoire d'Hippone n'a rien qui doive surprendre : on voit dans les écrits de saint Augustin que son diocèse s'étendait assez loin au-delà des murs du siège épiscopal. Or, les diocèses ecclésiastiques, ont généralement pris pour limites, dès l'origine celles du territoire même de la cité dont ils empruntaient le nom.

Si quelque lecteur objecte qu'ici nous déployons un trop grand luxe de critique, attendu qu'il n'est pas absolument nécessaire, dans la question, que la villa de Postumius appartînt au territoire même d'Hippone, nous nous permettrons de le contredire.

En effet, le nom de la cité qui rend l'hommage audit Postumius n'est pas exprimé dans l'épigraphe ; ce silence n'a lieu et ne s'explique que si le monument épigraphique est élevé au sein même de la cité ou, au moins, sur son territoire ; car autrement rien n'indiquerait d'où il émane. Or, on ne concevrait guère un vague pareil, attendu que si l'on s'adresse solennellement, officiellement au public, par l'intermédiaire de l'écriture, c'est apparemment avec la pensée qu'il saura qui lui parle. Si la dédicace est sur son territoire, ce public n'a pas besoin qu'on lui dise le nom de la localité ; mais si, par suite de quelque circonstance spéciale, la dédicace doit se trouver ailleurs, il y a nécessité de le nommer expressément pour éviter la confusion et des attributions fausses.

Rien ne précise dans notre document épigraphique l'époque où il a été gravé. On voit seulement, par le texte même, qu'il est antérieur à l'époque triomphante du christianisme, c'est-à-dire à la fin du 4e siècle. La forme des caractères le classe vers l'époque des Sévères ou très-peu au-delà.

L'intéressante inscription de Postumius peut donner lieu à beaucoup d'autres remarques, surtout à des remarques plus étendues et mieux développées que nous n'avons pu les produire au Tombeau de la Chrétienne, où nous écrivons cet essai de commentaire. Aussi, nous nous serions contenté de donner la copie d'après la photographie de M. Nicolas, fils, et d'y ajouter les notes de M. le Dr Reboud, si ce dernier ne nous avait vivement engagé à accompagner le tout de quelques explications.

A. Berbrugger.

Faux titres arabes. — On nous écrit du camp de Châlons :

« A propos de l'article que MM. Aucapitaine et Federmann ont publié sur le gouvernement turc dans le pays de Titteri, vous avez fait remarquer que les pièces officielles sur lesquelles ils s'étaient basés pour établir leur chronologie des beys de Titterie, étaient fausses en bonne partie.

» Pour ne parler que de la première de ces chartes, « qui est un acte d'exemption, en faveur des Chorfa, de tous impôts et corvées, acte donné, soi-disant, par le bey Redjeb en 955 de l'hégire (1548 de notre ère), » on peut affirmer en toute sûreté que cette pièce est l'œuvre d'un maladroit faussaire, et qu'il n'a existé en Algérie, à cette époque, aucun bey nommé Redjeb, ni même nommé autrement.

» L'institution des beys dans la régence d'Alger est, en effet, postérieure de près d'un siècle à l'année 1548. Jusque là, le pays resta divisé en grandes circonscriptions, commandées par des caïds, ayant pour chefs-lieux les villes principales du pays. « Les » alcaïdes, dit Diego de Haedo, lequel écrivait en 1612, les » alcaïdes sont ceux qui gouvernent les terres et peuples assu- » jettis à l'empire d'Alger, avec tous leurs districts, comme sont : » Tremecen, Mostaganem, Ténez, Sargel, Meliana, Biscari, Bou- » gie, Giger, Collo, Bône, Constantine et autres. » De beys, Haedo n'en fait nulle part la moindre mention, dans le tableau qu'il trace du gouvernement de l'Odjak, non plus que dans son histoire des pachas d'Alger *(Epitome de los Reyes de Argel)*, ou dans ses *Actes des martyrs*.

» Ce ne fut que plus tard, quand les Turcs entrèrent plus

avant dans l'administration du pays qu'ils subdivisèrent ces grands caïdats en *outhans*, et qu'ils envoyèrent un caïd dans chacun de ces districts. En même temps et pour diriger et surveiller de plus près un si grand nombre d'agents, ils établirent dans l'Est, dans l'Ouest et dans le Sud trois gouverneurs provinciaux auxquels ils donnèrent le titre de Bey, déjà connu depuis longtemps dans l'empire de Turquie. — A ma connaissance, il n'est pas fait mention de beys algériens avant 1638, époque à laquelle nous voyons par le Père Dan que le bey de Constantine, Mourad, fut battu par les chefs nomades du pays, qui lui refusaient le paiement de la Lezma.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Henri TAUXIER,

» Sous-lieutenant au 74e de ligne. »

Note de la Rédaction. — L'argumentation de M. Tauxier s'appuie sur les bases suivantes :

« L'acte d'exemption des Chorfa du Titeri, daté de 1548, » est faux, parce qu'il attribue le titre de Bey au chef pro- » vincial qui y figure et qu'à cette époque, il n'y avait pas » encore de Beys en Algérie, les fonctionnaires ainsi dési- » gnés n'ayant existé que près d'un siècle plus tard. »

« Une des preuves, c'est qu'Haedo qui écrivait en 1612 ne » les mentionne pas encore, etc., etc. »

M. Tauxier rappelle, à ce sujet, que M. Berbrugger a fait remarquer que les pièces officielles sur lesquelles on avait établi les listes des Beys de Titeri *étaient fausses en bonne partie*.

C'est donner trop d'extension à nos paroles, car nous avons dit seulement : ... « *Certains*, au moins, de ces titres pour- » raient avoir été fabriqués longtemps après la date qu'ils » portent... » (V. Tome 9e de la *Revue*, page 284). On verra, tout-à-l'heure, pourquoi nous tenons à ce que notre accusation ne prenne pas une portée plus grande que celle que nous avions entendu lui donner.

En effet, en admettant que les Chorfa soient appelés à intervenir dans le débat pour défendre leurs titres incriminés de faux, ne pourraient-ils pas argumenter ainsi, en les

supposant plus au courant qu'ils ne le sont de l'histoire de leur pays ?

« Selon vous, en 1548, (diraient-ils) il n'y avait pas encore de Beys en Algérie. C'est là une simple assertion à l'appui de laquelle vous ne produisez qu'une preuve négative — c'est-à-dire insuffisante — à savoir le silence d'Haedo qui n'en parle pas en 1612, année où vous dites qu'il écrivait son livre (1).

» D'abord, 1612 est la date de la publication et non celle de la composition de ce livre, ce qu'il importe de noter.

» Ensuite, Haedo n'est pas un juge sans appel dans les choses indigènes, car, il n'a jamais visité l'Algérie ; il n'a fait que compiler et coordonner des mémoires fournis à l'archevêque de Palerme par des esclaves rachetés, ainsi qu'il le déclare lui-même, dans sa préface. Malheureusement, on ne lit guère les préfaces, surtout en France.

» Haedo, aussi étranger à la langue turque qu'à la langue arabe, donne le titre de *Rois* (Reyes) aux chefs de la Régence d'Alger. Serait-ce une raison pour déclarer faux tout acte où l'on ne les qualifierait pas de *Rois* ?

» Kheir-ed-Din, le véritable fondateur de l'établissement turc en Algérie, est dit *Moulana*, notre maître, dans une inscription qui porte le n° 36 de la section épigraphique indigène du Musée d'Alger, inscription qui a figuré pendant trois siècles sur la muraille extérieure de la Jenina, comme vous appelez le *Dar Soltan* ou vieux palais des pachas d'Alger. Nos anciens chroniqueurs nommaient ces pachas *Moulouk*, ce qui revient aux *Reyes* d'Haedo. La chancellerie ottomane accorda au premier d'entre eux, à Kheir-ed-Din, le titre de Beglerbeg, c'est-à-dire de *Bey en chef*, *Bey des beys*. N'était-il pas naturel, dès lors, d'appeler *Beys* les chefs secondaires qui les représentaient dans les provinces ?

» Or, Haedo constate que dès 1520, Kheir-ed-Din eut un de ces représentants à Constantine ; il est probable qu'il en

(1) Comme nous écrivons ceci au Tombeau de la Chrétienne, il nous est impossible de vérifier si en effet Haedo n'a point parlé des Beys.

avait également dans le Titeri. Au moins, la lecture de son autobiographie (R'azaouat Kheir-ed-Din) le donne à penser.

» Que nos ancêtres aient appelé *beys* les représentants parmi eux du Bey en chef d'Alger, cela était logique, si ce n'était pas officiel. Ils ont pu d'ailleurs commettre cette légère erreur sciemment et pour flatter celui qui tenait leurs destinées entre ses mains; en tout cas, la présence de ce titre dans un ancien acte n'autorise assurément pas à taxer celui-ci de faux. On verra, tout-à-l'heure, quelque chose de plus concluant encore sur la matière.

» En somme, nous demandons qu'on nous produise la preuve authentique du fait allégué, qu'il n'y pas eu de beys en Algérie avant le milieu du 17e siècle.

» Quant aux indications que M. Berbrugger — (1) Voici notre tour arrivé !) — a tirées des divergences qui existent entre les deux listes de beys de Titeri, nous allons mettre ici ces documents en regard ; nous les discuterons ensuite.

LISTE DE M. FL. PHARAON.		LISTE DE MM. AUCAPITAINE ET FEDERMANN.	
Redjem Bey, en	1548	Redjeb,	1548
Yahya,	1568		
Ramdam pacha,	1575		
Moustafa,	1580		
Mourad,	1583		
Mahmoud,	1584		
Kaïd el-Houssin, Gouverneur de Médéa,	1585		
Djafar Bey,	1591		
Kaïd el Djiche (chef des troupes),	1593		
Farhat Bey, Commandant des troupes de Titeri,	1615		

(1) V. Tome 9e de la *Revue*, page 284, au bas de la note.

Kaïd Youssef, Commandant des troupes de Titeri,	1619		
Chaban bey,	1633	Chaban,	1633
Mohammed,	1650		
		Farhat,	1663
Smaïl pacha	1670		
Hassan pacha.	1687		
Mohammed,	1692	Mohammed,	1692
		Hossaïn,	1706
Hemou,	1716		
Sliman,	1728	Sliman,	1728
		Osman,	1734
Ali,	1744	Ali,	1744
Mohammed,	1753	Mohammed,	1746
Osman.	1757		
Ibrahim,	1759	Ibrahim	1759
		Hadj Ali,	1760
		Yahya,	1762
		Osman,	1763
		Darem	....
Ali,	1766	Ali Djenouiz	1766
		Ismaël,	1767
		Mamerli	....
		Softa, de... à	1775
Hassan	1805		
Moustafa de 1819 à	1830		

« On serait tenté, au premier aspect, de rayer de la liste de M. Pharaon les *Pachas* Ramdan, Smaïl et Hassan qui ne semblent pas devoir figurer sur une liste de *Beys*, si l'on ne considérait qu'avant de gouverner toute la Régence, ils avaient très-bien pu en administrer une partie, ainsi qu'il arriva à Kour Abdi, dont nous reparlerons bientôt. Au reste, que l'on élimine ou que l'on maintienne ces trois noms douteux, cela n'est d'aucune influence dans la question qui nous occupe.

« Arrêtons plutôt notre attention — et d'une façon toute spéciale — sur le personnage qui était à la tête du Titeri en

1593 et que la liste Fl. Ph. désigne seulement par le titre de *Caïd el-Djiche*, ou chef de l'armée. Immédiatement après, on trouve un Farhat *Bey*, qualifié aussi de *Caïd el-Djiche*. Est-ce que cette réunion des titres de *Bey* et de *Caïd* sur un même individu ne sera pas un trait de lumière pour M. Tauxier et n'y verra-t-il pas l'origine d'une synonymie qui éclaircit fort bien la matière ? En effet, il n'y a plus lieu de s'étonner qu'Haedo appelle *Caïd* le gouverneur provincial que nos actes nomment *Bey*, puisqu'en définitive les deux titres lui appartenaient officiellement ou par déférence, et servaient à désigner une seule et même fonction, dans le langage usuel.

« M. Berbrugger voit une raison de suspecter nos actes dans une lacune considérable de la liste de MM. Aucapitaine et Fédermann, comparée à celle de M. Pharaon, lacune de près d'un siècle entre le premier Bey de Titeri, Redjeb, en 1548, et Chaban Bey, en 1633. Il nous semble qu'il oublie la manière dont ces listes ont été composées et que ceux qui les ont dressées se sont bornés à relever dans les actes qui leur passaient sous les yeux les noms de beys qui s'y trouvaient cités, puis à les ranger chronologiquement. La lacune relevée par notre accusateur prouve donc seulement que les auteurs de la deuxième liste n'ayant pas eu à leur disposition d'actes relatifs à l'époque qui répond à cette lacune, n'ont pu citer aucun Bey de ladite époque. Mais il serait à la fois illogique et injuste de tirer de cette circonstance aucune conclusion défavorable à nos actes d'exemptions.

« Quant aux motifs de suspicion d'autre nature auxquels M. Berbrugger fait allusion vaguement dans le même article, nous n'avons pas su les découvrir et nous attendrons pour les discuter qu'ils nous soient présentés directement.

« Nous ne pensons pas que ce soit, par exemple, l'omission sur les listes du nom de Kour Abdi, qui fut Bey de Titeri avant d'être pacha d'Alger ; en tous cas, il y aurait lieu de dire comme ci-dessus : Cela prouve seulement qu'il n'est tombé entre les mains des auteurs desdites listes aucun acte où figurât Kour Abdi ; mais il n'y a absolument rien à en conclure contre l'authenticité de ces actes.

« La discussion nous paraissant épuisée, nous terminerons en faisant un appel, qui sera certainement entendu, à la loyauté et aux lumières de nos honorables accusateurs. »

M. le sous-lieutenant Tauxier nous pardonnera sans doute d'avoir reproduit ici le plaidoyer des Chorfa ; d'autant mieux que nous avons notre très-bonne part de leurs critiques. Comme ces critiques sont justes, après tout, nous nous empressons, en ce qui nous concerne, de faire amende honorable pour une accusation qui n'était vraiment pas assez justifiée ; nous estimant doublement heureux de pouvoir réparer une injustice et de revenir sur un sujet que nous avons effleuré seulement et qui mérite d'être traité à fond.

Cependant, il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que tous les actes anciens de ce genre soient d'une authenticité et d'une sincérité complètes. Il faut avouer seulement que les soupçons qu'ils peuvent soulever n'ont pas encore été justifiés par des preuves inattaquables.

A. Berbrugger.

Une pierre d'achoppement épigraphique. — Parmi les pièces à l'appui du *Précis des campagnes de l'Amiral Pierre Bouvet*, très-intéressant ouvrage récemment publié, figure, à la page 255, une lettre de l'Amiral Duperré, qui se termine par cette date :

« 23 septembre, 3 heures P. M. »

L'éditeur a cru devoir, dans l'intérêt de ses lecteurs, peu familiarisés avec les arcanes de l'épigraphie, donner une traduction de l'abréviation P. M., qui, selon lui, représente les mots *Port Militaire*. Nous croyons qu'il s'est grandement trompé et qu'il fallait traduire : *Post Meridiem*, après-midi. Voici sur quoi nous fondons notre opinion.

Il est peu de nos officiers de marine qui ignorent l'anglais, langue parlée par deux des grandes puissances maritimes de l'époque, l'Angleterre et les Etats-Unis, et qui naturellement doit avoir une grande importance à leur yeux ; or, dans cette langue, on emploie fréquemment, même dans l'usage vulgaire, les abréviations A. M. et P. M., *Ante Meridiem*, *Post Meridiem*,

pour déterminer les heures avec plus de précision. Ces abréviations, très-commodes dans la pratique, sont certainement connues de tous nos marins instruits; et l'amiral Duperré ne pouvait éprouver aucun scrupule national à en faire usage, puisqu'après tout, elles appartiennent à un vocabulaire qui est, ainsi que le grec, devenu commun à tous les peuples civilisés de l'époque, à celui de la langue latine.

Avons-nous besoin d'ajouter que dans le cas qui nous occupe « 23 septembre, 3 heures de *l'après-midi* » est infiniment plus naturel que « 23 septembre, 3 heures, *Port Militaire?* »

Par cette erreur, qui porte sur une abréviation encore usitée de nos jours, on se fera une idée des erreurs que l'on peut commettre sur celles de l'antiquité. C'est à ne pas oser regarder un sigle en face!

TAMGOUT. — M. le général de division de Wimpffen, commandant la province d'Alger, vient d'envoyer à notre musée l'empreinte en plâtre d'une inscription romaine découverte récemment en Kabilie, dans des circonstances indiquées avec soin et clarté dans la note ci-dessous, laquelle était jointe à l'envoi.

« M. le capitaine d'Etat-Major Mercier, pendant ses opérations géodésiques dans la tribu des Beni Flik, cercle de Tizi-Ouzou, a pu observer des ruines romaines restées inconnues jusqu'ici et que l'incendie des broussailles à mises récemment au jour. Il s'y trouvait une inscription à demie enterrée.

« Informé de cette découverte, M. Poissonnier, commandant supérieur de Tizi-Ouzou, envoya sur les lieux un officier du bureau arabe, M. Toustain, avec mission de déblayer cette épigraphe et de recueillir, d'ailleurs, tous les renseignements propres à éclairer sur la nature et la destination des constructions antiques où elle avait été observée. Voici le résultat de cette mission.

« La construction signalée est une tour et se trouve dans la tribu kabile des Beni Flik, sur un mamelon appelé *Daouark*, dépendant du village d'Elma Guechtoun ; elle est circulaire avec un diamètre de 7 mètres et il n'en subsiste que quel-

ques pierres en place, les autres étant éparses, pres et autour, sur le sol. Elle est à environ un kilomètre de Tamgout où l'on voit les ruines d'un poste antique et une prise d'eau qui alimentait l'ancienne colonie romaine de *Rusazus*, sur l'emplacement de laquelle il y a aujourd'hui la dachera ou village de Zeffoun.

« Le croquis joint à cette note indique des ruines romaines auprès de la mosquée de Tamgout, ainsi qu'entre cette mosquée et la tour; les dernières se rapportent à trois fontaines antiques.

« Le mur de la tour dont il s'agit, et qui ne s'élevait pas de plus de 2 mètres 50 centimètres au-dessus du sol, est construit en pierres de tailles larges de 70 à 80 centimètres, invariablement hautes de 47 centimètres et toutes percées d'un trou de louve, à en juger par celles qui sont tombées au pied de la construction.

« On ne remarque pas de porte à cette tour et aucune pierre n'en indique l'existence par sa taille spéciale et bien connue. On se demande si l'inscription, trouvée à l'Est de la tour figurait à son frontispice ; dans cette hypothèse, l'entrée eût été à l'orient et probablement de forme rectangulaire.

« Cette inscription est un peu effacée sur la partie qui était hors de terre et, par conséquent, exposée aux influences atmosphériques ; elle parait, au premier abord, d'une lecture et d'une traduction difficiles. Au reste, M. Toustain l'ayant fait mouler en plâtre, on est sûr d'en avoir un fidèle facsimile et d'échapper ainsi aux chances d'erreur des copies ordinaires. »

Note de la Rédaction. — La pierre sur laquelle l'inscription est gravée mesure 47c de hauteur sur 72c de largeur ; sa surface est très-raboteuse et présente des défauts qui ont obligé à laisser entre certains mots, ou même, parties de mots, un écartement plus grand que d'ordinaire. Les lettres, qui ont une hauteur moyenne de 2c 1/2, sont grossièrement tracées et de forme très-irrégulière, les A ressemblant à un *lambda*, les R ayant leurs parties courbes très-éloignées du montant

au milieu duquel ces parties devraient s'insérer.

Malgré les difficultés de lecture signalées plus haut, et qui ne sont pas exagérées, nous lisons :

IMP. CAES. L. SEPTI.......
RO PIO PERTINACI A......
B. PART. PONT. MAX......
IMP. CAES. M.AVRELI....
NINO.....................
CAES. AVGG. TVRR..
RVINA LAP SAM EX PRE
CEPTO P.AELI PEREGRINI
V. E. PROC. AVGGG. RVS......
....MA RESTITVERVNT

Cette inscription nous étant parvenue au moment de mettre sous presse la dernière feuille de ce numéro, le temps nous manque pour la commenter avec tout le détail qu'elle mérite. Nous nous bornerons à en donner aujourd'hui la traduction que voici :

« Sous le règne de l'Empereur César Lucius Septimius Severus, pieux, pertinax, adiabénique, arabique, parthique, grand pontife.....et del'Empereur César Marc Aurèle Antonin, de son frère Géta et de Julia Domna, mère des deux Césars Augustes, par ordre de Publius Aelius Peregrinus, procurateur des trois Augustes, les citoyens de Rusazus ont relevé avec un bon vouloir diligent une tour qui était tombée en ruines. »

Au prochain numéro, nous entrerons dans de plus grands détails. A. Berbrugger.

NÉCROLOGIE.

Depuis la publication de notre dernier n°, nous avons perdu deux de nos correspondants : le Dr Barth, l'illustre voyageur en Afrique, et M. Otten, sous-préfet de Mostaganem, un des bienfaiteurs du Musée d'Alger.

Le Dr Barth s'est élevé un monument impérissable, par les ouvrages qu'il a laissés après lui et qui embrassent non seulement le centre de l'Afrique, mais aussi la partie Nord, celle qui nous intéresse le plus. Chacun sait de quel courage personnel il a fait preuve, quel zèle ardent pour la science il a déployé pendant les cinq années qu'il a passées dans le Soudan. Après avoir vu mourir successivement ses collègues

Richardson, Overweg et Vogel, il avait pu seul braver toutes les influences délétères de ces homicides contrées et revoir enfin l'Europe où les applaudissements du monde savant le récompensaient, autant que cela était possible, d'immenses travaux accomplis au prix de tant de fatigues et de dangers. Mais on ne lutte jamais impunément contre le climat et le régime de l'Afrique centrale, et il est rare que ceux qui ont résisté à ses premières atteintes n'en emportent pas quelque germe fatal qui les mine peu à peu et les abat à la longue. C'est ce qui était arrivé à Réné Caillé et, c'est probablement aussi ce qui nous enlève le Dr Barth.

M. Otten, le plus ancien fonctionnaire d'Algérie, à notre connaissance, avait débuté ici dans le service militaire. Étant sous-officier dans la Légion étrangère, il fut d'abord détaché au bureau arabe que dirigeait alors M. le capitaine d'État-Major Pellissier de Reynaud dont il devait, plus tard, devenir le gendre.

Peu après, il entre au Secrétariat général du Gouvernement dont il ne sort que pour devenir chef de bureau, puis commissaire civil à Cherchel. Plus tard, il fut sous-préfet à Philippeville et à Mostaganem.

M. Otten s'intéressait aux études d'archéologie algérienne : si ses devoirs administratifs ne lui permettaient pas d'y prendre une part directe et active, il faisait du moins tout son possible pour se rendre utile à la science en réunissant des médailles, des inscriptions, des sculptures, des vases antiques, etc., avec la pensée de leur donner la destination qui pût le mieux profiter aux travailleurs. C'est ainsi que le Musée d'Alger a reçu de lui plusieurs dons assez importants à diverses époques. Aussi, ne craignons-nous pas d'être influencé par les liens d'une amitié qui remontait à plus de trente ans lorsque nous le proclamons ici un des principaux bienfaiteurs de l'établissement archéologique placé sous notre direction. Cela est d'ailleurs inscrit en bon nombre d'endroits du *Livret* de nos collections d'antiquités.

M. Otten, mort le 10 janvier dernier, a été accompagné jusqu'au champ du repos par la majeure partie de la population de sa résidence, civils ou militaires, européens ou indigènes. Le *Courrier de Mostaganem* donne, dans son numéro du 13 janvier, une notice sur ce bien regrettable administrateur et y ajoute le récit touchant des derniers honneurs qui lui ont été rendus.

A. Berbrugger.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot
» *histoire* dans son acception la plus large, y com-
» prenant, avec l'étude des personnes, des faits et
» des monuments, celle du sol même auquel ils se
» rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro-
» prement dite, de la géographie, des langues, des
» arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio-
» nale. » (*Extrait des* STATUTS)

DIXIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 57. — MAI 1866.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE	PARIS
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE	CHALLAMEL AÎNÉ, ÉDITEUR
Rue du Palais	30, Rue des Boulangers

1866.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 57. -- MAI 1866.

ARTICLES DE FONDS. Pages

E. Bache. Notice sur les dignités romaines en Afrique, (24e article).. 162

Extrait de la *Revue des Sociétés savantes des Départements*, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique. 171

L. Féraud. Époque de l'établissement des Turcs à Constantine. 179

Mers-el-Kebir et Oran de 1509 à 1608, d'après Diego Suarez Montanos, traduit par M. A. Berbrugger.................. 197

A. Berbrugger. Exploration du Tombeau de la Chrétienne... 208

Albert Devoulx. Les Edifices religieux de l'ancien Alger (8e article).. 221

CHRONIQUE :

A. Berbrugger. Faut-il dire Juba II ou Juba III ?........... 231

Ch. de Vigneral. Epigraphie numidique.................... 235

Signes d'appareillage................................ 240

AVIS.

Les séances ordinaires de la Société historique algérienne ont lieu le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures du soir, dans une des salles de la Bibliothèque d'Alger, rue de l'État-Major, n° 12, palais de Moustafa-Pacha. Elles sont annoncées par la voie de la presse locale et par cartes de convocation spéciales

ALGER. — IMPRIMERIE BASTIDE.

10e Année. N° 57. MAI 1866.

Revue africaine

TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE.

L'exploration de ce colossal mausolée de la dernière dynastie mauritanienne occupe à peu près exclusivement le Directeur de cette Revue depuis sept mois et le retient loin d'Alger. Il en est résulté des retards dans la publication des numéros, moins de correction dans la partie typographique, outre quelques erreurs de plus dans le texte.

Aujourd'hui, plus du quart du monument est déblayé — ce qui, pour l'étude, équivaut à la totalité, l'édifice étant symétrique; l'hypogée de cent soixante dix-mètres de développement, destiné à Juba et à ses successeurs, est découvert et rendu accessible: le double problème posé aux explorateurs — M. Mac Carthy et moi — est donc résolu dans ses parties essentielles, et nous allons rentrer à Alger très-prochainement. Dès-lors, toute cause de retard cessant, le Directeur de la Revue croit pouvoir promettre à ses lecteurs un retour à la régularité habituelle de notre publication.

Notre collaboration à une œuvre aussi importante que l'exploration du Tombeau de la Chrétienne pourra d'ailleurs faire accorder le bénéfice des circonstances atténuantes.

Le Président,

A. Berbrugger,

Chargé de la direction des travaux au Tombeau de la Chrétienne.

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(24e *article. Voir les nos* 32, *et de* 34 *à* 56)

LES FLOTTES (1).

Si nous avons renvoyé à la fin du présent travail le paragraphe concernant les Flottes, *Classes*, et commandants, *Praefecti Classium*, c'est en raison de la difficulté de classer ces derniers dans une des cinq catégories de Dignitaires que nous avons énumérées; c'est parce que, dans l'Empire d'Orient, les flottes et leurs chefs étaient placés sous les ordres des Comtes et des Ducs, tandis que, dans l'Empire d'Occident, ils se trouvaient à la disposition du *Magister Peditum Praesentalis;* c'est également parce que le personnel de ces Flottes (équipage et effectif de guerre) se recrutait tantôt du *Laterculum majus*, tantôt du *Laterculum minus;* enfin, c'est par suite de divers autres motifs que nous déduirons successivement. Disons, d'abord, que le principal et assurément le plus singulier de tous ces motifs, est l'absence, dans la nomenclature des Flottes de l'Empire d'Occident, de la Flotte d'Afrique, *Classis Africana*, dont il n'est pas plus question que si elle n'eût jamais existé; et, cependant, c'était elle qui, par les soins du *Praefectus Annonae Africae*, était appelée à pourvoir à l'approvisionnement de Rome et d'une partie de l'Italie.

Quelques commentateurs ont prétendu que la *Notice* ne faisait mention des flottes, que pour dire qu'il en existait, savoir :

---

(1) Afin d'éviter des répétitions, des double-emplois, et surtout pour ne pas augmenter le nombre des *notes*, nous renvoyons, pour tout ce qui concerne la *Marine*, aux détails contenus dans l'*Appendice* (B) qui termine le présent paragraphe.

En ORIENT, 12, montées par 40,000 hommes,

En OCCIDENT, 18, montées par 60,000 hommes.

C'est le cas de répéter avec Bocking : « Quot sententias, tot errores in hac annotatione habes. » Ces chiffres sont aussi inexacts en ce qui concerne le nombre des flottes elles-mêmes, qu'en ce qui regarde le nombre des hommes qui les montaient. Quoi qu'il en soit, nous ne nous occuperons que des Flottes de l'Empire d'Occident, dont dépendait l'Afrique (1).

Nous avons vu que les Flottes (avec tout leur personnel) étaient placées sous les ordres du Maître ou Général en chef de l'Infanterie : « Item Magistro Peditum (in praesenti) non nisi pedestres milites, autem Classes quoque ac Laeti et Gentiles subjiciuntur. » La *Notice* mentionne huit Flottes ou flottilles dans l'Empire d'Occident, et les répartit ainsi qu'il suit :

A. — EN ITALIE, quatre Flottes :

1. Dans la Vénétie inférieure (*Venise*) :
   PRAEFECTUS CLASSIS VENETUM AQUILEIAE ;
2. Dans la Flaminie (*Ravenne*) :
   PRAEFECTUS CLASSIS RAVENNATIUM, etc.;
3. Dans la Ligurie (*Côme*) :
   PRAEFECTUS CLASSIS COMENSIS, etc.;
4. Dans la Campanie (*Misène*) :
   PRAEFECTUS CLASSIS MISENATIUM MISENO.

B. — DANS LES GAULES, quatre Flottes :

1. a. Dans la Gaule *riparensis* (2) :

---

(1) « Trois flottes, la première à Ravennes, la seconde à Misène, la troisième à Fréjus, veillaient à la sûreté de la Méditerranée orientale et occidentale : une quatrième commandait l'Océan entre la Bretagne et les Gaules, une cinquième couvrait le Pont-Euxin, et des barques montées par des soldats stationnaient sur le Rhin et le Danube » (Chateaubriand, *Études historiques*, t. Ier).

(2) On donnait le nom de *Riparenses* ou *Riparienses* à un corps d'auxiliaires dans les armées impériales, et particulièrement aux soldats stationnés sur les rives *(ripæ)* du Danube. « *Riparienses milites* dicebantur in ripis fluminum, præsertim Danubii seu Istri, ubi termini imperii Rom. erant, stationem habebant ad hostium incursiones prohibendas » *(Forcellini)*. On appelait également ces soldats *ripenses* : « dicuntur iidem et *Ripenses*, qui scil. in Ripa per Cuneos et Auxilia constituti erant ; » d'où est venue l'expression de *Ripensis militia*. Ces corps, et

PRAEFECTUS CLASSIS FLUMINIS RHODANI (Rhône) VIENNAE (Vienne) SIVE ARELATI (Arles);

b. PRAEFECTUS CLASSIS BARCARIORUM EBRUDUNI SAPAUDIAE (1);

2. Dans la première Lyonnaise ou Celtique :

PRAEFECTUS CLASSIS ARARICAE (l'Arar ou la Saône) CABALLODUNO (Châlons-sur-Saône);

3. Dans la Sénonaise (*Sens*) :

PRAEFECTUS CLASSIS ANDERETIANORUM PARISIUS (2).

Il n'a pas dû échapper au lecteur que la *Notice* ne se borne pas ici à faire connaître les circonscriptions maritimes, mais

---

il y eut des *legiones Riparienses*, étaient inférieurs en dignité aux *Comitatenses*. La forme *ripensis*, *riparensis* ou *ripariensis* fut, de là, appliquée à différentes provinces de l'Empire, et l'on eut *Dacia Ripensis*, *Noricum Riparense*, *Valeria* et *Gallia*, *Ripensis* ou *Riparensis*, etc.

(1) 1. Au sujet du mot *Barcariorum*, voir dans Bocking (t. II, pp. 799 à 802 et p. 862) deux savantes dissertations qui peuvent se résumer ainsi, d'après lui-même : « *barcarii* sunt qui in barcis, parvo navicularum genere, militant *(barcaruoli s. barcajuoli Italice)*. » La *barca* était un bateau employé pour transporter au rivage la cargaison d'un vaisseau. Quand le vaisseau partait, on mettait ce bateau à bord, et on ne le descendait plus que lorsqu'on en avait besoin. — 2. Quant à *Ebrudunum* (pour Eburodunum), s'agit-il d'*Embrun*, ville de la Viennaise, ou d'*Yverdun*, ville d'Helvétie (Suisse) ? Bocking pense (t. II, pp. 1014-1015) qu'il ne peut être question de la première de ces deux villes, en raison de sa situation, d'ailleurs peu maritime, dans le département des Hautes-Alpes, mais d'Yverdun, « ibique etiam nunc et bonus portus et vetustatis monumenta multa reperiuntur. » — 3. Il appuie son opinion du rapprochement du mot *Sapaudia*, sans pouvoir cependant donner la situation topographique exacte de cette dernière contrée (neque nomen neque fines certos definire possum), qu'il faut se garder de confondre avec la moderne *Savoie* (t. II, pp. 1015-1016).

(2) Bocking est d'avis que cette station navale *(stativa)* était située au confluent de la Seine et de l'Oise : « hos in confluentibus Sequana Isaraque *(Seine et Oise)* stativa habuisse. » Voir, au sujet du mot *Anderetianorum*, t. II. pp. 282-285, et le même t., pp. 1023 à 1025, au sujet du mot *Parisius*. — Saisissons cette occasion pour faire une remarque essentielle qui trouvera plus loin ses développements : la navigation, chez les Romains, était de deux sortes, celle de la mer proprement dite, celle des fleuves, rivières et autres cours d'eau, et se faisait, par conséquent, de deux manières, soit avec des liburnes *(liburnæ*, navires légers des Liburniens), soit avec des lembes *(lembi*, petites embarcations, chaloupes, canots, etc.) ou des *lusoriæ*, bâtiments croiseurs : « Classium duo erant genera, unum maris, alterum fluminum ; in mari *liburnis*, in fluminibus *lembis* vel *lusoriis* utebantur » (Saumaise).

qu'elle prend soin encore d'indiquer le siége même des stations navales (*nautica castra*), stations navales qui semblent avoir eu quelque analogie avec nos modernes Préfectures maritimes, dont le chef-lieu (*navalis mansio*) ne saurait être confondu avec les camps retranchés où l'on tenait à sec les vaisseaux romains (1).

De ces huit Flottes, deux particulièrement, celle de Ravenne et celle de Misène, jouent un rôle important dans l'histoire de ces temps reculés; mais la mission que chacune d'elles avait à remplir se rattache si intimement aux fonctions de ceux qui en avaient le commandement, qu'il serait difficile de parler des unes sans s'occuper des autres. Nous allons, en conséquence, entrer dans quelques détails au sujet des Préfectures maritimes, *Praefecturae Classium*, et des Préfets des Flottes, *Praefecti Classium* (2).

La charge, d'ailleurs toute spéciale, de Préfet de la Flotte, *Praefectus Classis* ou *Classi*, charge qu'on a cru pouvoir assimiler à celle d'*Amiral*, ne date que du temps d'Auguste, et fut conservée par ses successeurs. « Praefecti Classium, cum olim quasi maritimos imperatores sive supremos *admirales*, ut recentiori vocabulo rem significemus, eos fuisse constat, Notitiae aetate quasi Commodororum minorive dignitate fruentes sub Magistris militum, sive per medios Duces sive sine intermedia alia militari administratione fuerunt » (Bocking).

« Nous ne voyons point que les officiers qui commandaient ces bâtimens de toute espèce, eussent, pour parler à notre manière, un amiral ou un chef particulier, qui reçût immédiatement ses ordres de l'Empereur (3). Dans l'Empire Romain le

(1) *Castra navalia* ou *nautica*, campement naval, c'est-à-dire ligne de fortification formée autour d'une flotte, pour la protéger contre l'ennemi, quand les vaisseaux étaient tirés sur le rivage.

(2) Sous la République, le *Præfectus Classium* était un officier qui, en temps de guerre, commandait la flotte sous les auspices des Consuls, par qui il était nommé. Sous l'Empire, on donna ce même titre à deux amiraux nommés par l'Empereur, et dont les fonctions étaient permanentes : l'un commandait la flotte placée à Ravenne pour garder les côtes de l'Adriatique; l'autre dirigeait celle de Misène, qui était chargée de veiller sur la Méditerranée (*Dict. des Antiquités romaines et grecques*, d'Anthony Rich, au mot *præfectus*).

(3) « Id est ut habuissent proprios Magistros Militum navalium pariter Equitum Peditumque » (Bocking).

service de terre et le service de mer n'étaient point aussi séparés qu'ils le sont aujourd'hui dans les États de la Chrétienté. Il paraît seulement qu'il y avait des officiers et des corps destinés à servir sur les flottes, et que les soldats de ces corps croyaient monter d'un grade quand ils pouvaient passer dans les légions » (1).

Il est résulté de là, chez les écrivains et les commentateurs, une hésitation bien naturelle en ce qui concerne le classement des *Praefecti Classium* parmi les Dignitaires de l'Empire. Cette hésitation a dû se compliquer encore de l'absence des insignes (*symbola*) et des attributs de ces fonctionnaires, dont la *Notice* ne parle en aucun endroit. Un monument épigraphique cite un Dyconius Sextinus qui, de Préfet de la flotte Latine, fut fait Préside de la Dalmatie, et lui attribue, en sa première qualité, le titre de V. C. (*vir clarissimus*). Un autre monument de l'espèce traite le Préfet de la flotte de Misène de V (*ir*) P (*erfectissimus*), tandis qu'ailleurs le Préfet de la flotte de Ravenne n'a que le titre de *vir dvcenar.*, c'est-à-dire celui d'un magistrat aux appointements de 200,000 sesterces (2).

Bocking a tracé l'historique de la *Marine Romaine* en quelques mots que nous ne saurions mieux faire que de reproduire textuellement; car, outre, qu'ils renferment d'intéressantes appréciations, ils résument parfaitement les faits relatifs à cette partie du service : hommes et choses y figurent sous un aspect peu connu.

« Classicorum militum apud Romanos in universum deterior quam terrestris militiae condicio fuit, sed non omnium eadem eo potissimum tempore, ad quod nobis respiciendum est. In rebus nauticis nunquam excelluisse Romanos satis notum est et Polybius in hac re longe eos Carthaginiensibus inferiores appellat. Etiam sub principibus rerum potitis in navalem mi-

---

(1) Dubos, *Histoire de la Monarchie française*, t. 1er, p. 82

(2) Environ 2,000 francs, le *sesterce* valant un peu plus de deux sous de notre monnaie. — Nous traduisons ainsi *ducenarius*, car comment s'imaginer qu'un Préfet de Flotte dût être classé dans la catégorie des officiers qui ne commandaient que 200 hommes (*ducena* était le titre de ces derniers grades)?

litiam tanquam sordidiorem ac minus honestam libertini ordinis homines sociique navales dabantur, veluti ab Octaviano A. viginti milia servorum manu missi ad remum dati sunt, classisque Ravennatis magnam partem Dalmatas Pannoniosque fuisse Taciti Historia testatur; ita antea quoque naves navalibus sociis civibus Romanis qui servitutem servissent complebantur, ingenui tantum ut iis praeessent. Duas classes, unam Miseni, alteram Ravennae ad tutelam superi et inferi maris ab Octaviano A. collocatas aliasque minores ab eodem institutas esse notum est. Sed classiariorum militum sub Octaviano maria fluminaque tuentium numerum Dio Cassius, postquam legiones sub eo militantes recensuit, accuratius indicare posse negat: singulas legiones cum classibus apud Misenum et Ravennam stetisse post alios Vegetius aperte tradit. Sed has classicas legiones a sordidiore navalium militum et classariorum ac remigum abjectiori genere sejunctas fuisse............................

Quos classiarios ad varios usus ministeriaque viliora adhibebant ad vias muniendas, ad flumina purganda, ad species transvehendas, ad speculandum quid barbari, praecipue in limitibus imperii, agerent, ad custodiendos, arcendos, lacessandos, aggrediendosque hostes et si quae aliae necessitates fuerunt. Contra honoratior legionum classicarum sors cum ceterarum legionum condicione comparanda est, qua de caussa Otho (apud Taciti *Historiam*) classiariis spem honoratioris miliciae facere dicitur. Istius modi classiarios cum Nero ex remigibus justos milites fecisset, redire ad pristinum statum Galba coegit, qui recusantes.... non modo immisso equite disjecit, sed decimavit etiam. Tacitus *(Historia)* « trucidatis tot milibus inermium militum » in urbe remansisse legionem ab Nerone e classe conscriptam refert, eidemque ille legioni, inquit, classicae diffidebat, infestae ob caedem commilitonum quos primo statim introitu trucidaverat Galba, » eaque ad Othonem defecit et a Vitellio victa « prima classicorum legio in Hispaniam missa, ut pace et otio mitesceret. » De illis classiariis autem refert (Tacitus) : » Otho « reliquos caesorum ad pontem Mulvium et saevitia Galbae in custodiam habitos in numeros legionis composuerat, facta et ceteris spe honoratioris in posterum militiae. Addidit classi urbanas cohortes

et plerosque e praetorianis. » Lapides etiam aeraque Classiarios magnam certe partem inferioris sortis peregrinaeque condicionis homines fuisse testantur. »

C'est, sans nul doute, en raison de cette infériorité dont les marins étaient frappés, comparativement aux soldats légionnaires (de l'armée de terre), que le droit de cité romaine leur fut accordé *(classiariis militibus civitas Romana data)*, soit à titre de récompense pour services rendus, actions d'éclat, etc., soit pour d'autres motifs auxquels la politique ne dut pas rester étrangère. Ajoutons que cette faveur paraît leur avoir été accordée, tant pour eux-mêmes que pour leur postérité : « sic civitatem dedit et connubium cum uxoribus quas tunc habuissent, cum est civitas iis data, aut si qui caelibes essent, cum iis quas postea duxissent...»

Bocking a relevé, d'après les monuments épigraphiques, une liste nominale des Préfets des Flottes des deux Empires. Cette liste ne peut avoir, pour nous, qu'un intérêt secondaire, puisqu'on n'y retrouve le nom d'aucun Préfet de la Flotte d'Afrique. Nous nous bornerons donc à mentionner, à titre de particularité historique curieuse, le nom de Pline, le Naturaliste, en qualité de Préfet de la flotte de Misène.

Chaque ville maritime sur la rade de laquelle mouillait une flotte, était appelée *classensis* ou *classitana civitas*. Nous venons de voir que la dénomination de *classica* était donnée, soit à la cohorte *(cohors)*, soit à la légion *(legio)*, qui faisait partie du personnel d'une flotte. Suivant Lampride, les *classici* ou (1) *classiarii milites* étaient ceux « qui vela comitabantur, ducebant. » Des colonies

(1) Les *epibatæ* étaient des *soldats de marine* chez les Grecs : corps de troupe qui servait exclusivement à bord d'un vaisseau, et était entièrement distinct des forces de terre, des matelots et des rameurs. Les Romains désignaient leurs *soldats de marine* par le terme de *Classiarii* ou *Classici*, comprenant ceux qui combattaient, aussi bien que l'équipage du vaisseau. Les *Classiarii* ou *Classici* étaient donc des soldats spécialement exercés pour combattre à bord, et répondant ainsi, sous beaucoup de rapports, à nos *soldats de marine*. Disons-le encore, cette partie du service militaire était regardée par les Romains comme moins honorable que l'autre, car les matelots (*nautæ*) et les rameurs (*remiges*) sont quelquefois compris sous le nom général de *classiarii*. — Voir l'*Appendice* (B), surtout pour la suite des renseignements.

romaines reçurent également le nom de *classica colonia*, qu'elles transmirent, non-seulement à leurs habitants, mais, aussi aux soldats préposés à leur garde et défense.

L'unité romaine, ou, si l'on aime mieux, l'unité du genre humain par l'unité du pouvoir romain, se constitua, avons-nous dit quelque part, au moyen d'une administration qui pénétrait toutes les parties de l'Empire des mêmes idées et des mêmes sentiments. Toutes les nationalités, graduellement assimilées, tombèrent devant le génie de Rome. Cette organisation, œuvre des siècles, fut aussi celle d'une domination intelligente, qui se laissait conduire par l'expérience. Rappelons-le encore, le monde romain s'étendait, au nord, jusqu'au Rhin et au Danube; l'Euphrate le fermait à l'Orient; la haute Egypte, les déserts Numides et le mont Atlas marquaient la borne au midi; à l'Occident, les mers des Gaules et d'Espagne baignaient ses pieds. Du Rhin au Nil, de la Clyde au Jourdain, du Douro à l'Euphrate, des plages atlantiques aux sables de la Tauride, ses sujets couvraient par millions une surface de deux cent mille lieues carrées. La Méditerranée fut le lien central de toutes les provinces romaines. Bassin unique au monde, cette mer, que refoulent tant de promotoires, et qui se creuse tant de golfes, trace une route universelle, toute bordée de stations qui invitent au passage le commerce de tous les peuples. Elle se déploie au flanc de l'Empire comme une ceinture de géant, ceinture dont les ornements sont des îles, et qui resserre et réunit, en même temps qu'elle distingue et partage. Par ce grand Lac sans flux ni reflux — dernier Forum où se videront peut-être les querelles des empires ! — les climats les plus opposés, les races les plus lointaines, les produits les plus divers, l'Europe, l'Afrique et l'Asie, ces trois humanités du monde antique, se rapprochaient sans se confondre, et se séparaient sans se perdre de vue.

Vingt-cinq légions (non compris les auxiliaires), redisons-le encore, suffisaient à garder cet immense territoire, sur lequel des voies cyclopéennes, œuvre unique dans l'histoire, artères d'une vie puissante et partout féconde, rayonnaient du (1) foyer de

(1) On sait que les Romains plaçaient de mille en mille pas, le long de

Rome jusqu'aux extrémités de son domaine. Cinq flottes principales, à Ravenne, à Misène, à Fréjus, dans la mer des Gaules et sur le Pont-Euxin, surveillaient les routes de la mer. Le chiffre total de ces forces ne dépassait par cinq cent mille hommes.

E. Bache.

(à suivre)

---

leurs principales routes, des bornes ou pierres milliaires (*milliarium*, au pluriel *milliaria*), comme on le fait encore en certains pays, et ils marquaient la distance de l'endroit où elles se trouvaient par rapport à la ville voisine. Ce fut C. Gracchus qui introduisit le premier cet usage. — *Milliarium aureum*, le *Milliaire d'Or*, colonne dorée élevée par Auguste au haut du Forum romain (*in capite romani Fori*, dit Pline), pour marquer le point où toutes les grandes voies militaires convergeaient et aboutissaient. On n'en a connu l'emplacement exact que depuis dix ans environ, quand des fouilles, entreprises par le dernier pape, ont mis à découvert, à l'angle nord-est du Forum, tout près de l'arc de Septime Sévère, un piédestal circulaire revêtu de marbre qui, d'après l'avis unanime des archéologues, a été pris pour la base encore subsistante du *Milliarium aureum*. Il ne paraît pas que la distance en milles sur les routes ait été constamment comptée à partir de ce point central; au contraire, des chiffres de distances, inscrits sur des pierres milliaires romaines que l'on a trouvées encore debout à leur ancienne place, prouvent que l'on comptait aussi ces distances à partir de la porte de Rome. Les livres de droit font encore connaître un troisième moyen pour mesurer les distances : on partait du dernier rang de maisons (mille passus non a milliario Urbis, sed a continentibus ædificiis numerandi sunt). Cela montre que la méthode employée pour compter les milles varia aux différentes époques de la domination romaine, et donna lieu à des discussions chez les Romains eux-mêmes.

EXTRAIT

de la

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1)

(N° de janvier 1866, de la page 30 à la page 36).

Revue Africaine. Journal des travaux de la Société historique algérienne, années 1862 et 1863. — Alger, 2 vol. in-8°.

Au moment où l'attention publique vient d'être ramenée sur notre colonie d'Afrique par un événement qui prouve toute la sollicitude que lui porte le pouvoir central, nous n'avons pas besoin de justifier la place donnée par nous, dans cette *Revue des Sociétés savantes*, aux travaux de la *Société historique algérienne*. Il en est sans doute dont l'existence a plus d'éclat et de durée; il n'en est pas dont les efforts soient plus méritoires, et le président de cette Société, M. Berbrugger, dans la réunion annuelle du 17 janvier 1862, en constatant qu'elle entrait alors dans la sixième année de sa publication, pouvait dire avec un légitime orgueil : « Dans un pays comme le nôtre, où les créations scientifiques de ce genre ont de la peine même à naître, et eu égard aux difficultés particulières et en apparence insurmontables qui ont accueilli nos débuts, ces chiffres ne

---

(1) Un grand nombre de journaux de la France et de l'étranger ont parlé avec éloges de la *Revue Africaine* ; on conçoit les motifs qui nous ont empêché de reproduire leurs appréciations bienveillantes et même de les signaler. Nous faisons aujourd'hui une exception avec la *Revue des Sociétés savantes des départements*, parce que l'article que nous allons lui emprunter est un des éléments de la grande enquête scientifique et littéraire qui se poursuit officiellement en ce moment sur les sociétés savantes de l'Europe. Il est intéressant, dans cette occasion, de savoir ce que l'on a pensé des travaux de la Société historique algérienne.

Outre que la *Revue des Sociétés savantes*, donne le sommaire de tous les n°ˢ de la Revue Africaine, à mesure qu'ils paraissent elle lui a consacré des articles spéciaux en diverses circonstances. Nous saisissons cette occasion de lui en exprimer notre reconnaissance.

laissent pas d'avoir une certaine éloquence. Naître était déjà quelque chose ; avoir vécu semble presque un tour de force. »

Dans les deux volumes dont nous avons à vous rendre compte, même en laissant de côté les nombreux articles qui touchent à l'archéologie, nous trouvons d'importants mémoires sur des questions relatives à l'histoire, l'ethnographie, les mœurs et coutumes, la littérature même des diverses populations qui ont apparu sur la terre d'Afrique, depuis les Romains jusqu'à nous.

Parmi ces mémoires, deux nous frappent tout d'abord par leur importance, par l'époque à laquelle ils se rapportent, et aussi par cette circonstance, commune à l'un et à l'autre, que leurs auteurs sont morts avant d'avoir pu mettre la dernière main, ou du moins donner une forme définitive à leurs recommandables travaux. Dans le premier, *Notice sur les dignités romaines en Afrique*, M. Bache a extrait de la *Noticia dignitatum utriusque imperii* tout ce qui concerne l'Afrique, et a augmenté ce travail d'analyse de tout ce que les commentaires de Pancirole et de Bocking ont pu lui fournir d'explications et d'éclaircissements. Cette utile publication, qui ne remplit pas moins de neuf articles successifs dans les deux volumes dont nous nous occupons, est tristement interrompue par l'annonce de la mort de son auteur, M. Paul-Eugène Bache, emporté par une fièvre maligne, en août 1863. La *Revue* a consacré une intéressante notice à ce vaillant collaborateur, d'abord journaliste à Paris, arrivé en Algérie comme caporal au 20e de ligne, puis successivement commis de préfecture, employé des finances, vérificateur des poids et mesures, en dernier lieu, inspecteur de la maison centrale de Lambèse, où il est mort ; poëte, prosateur, également propre à la littérature légère et aux travaux d'érudition, type curieux de ces existences aventureuses, mais énergiques, parmi lesquelles se recrutent d'ordinaire, dans toute la colonie, les premiers pionniers de la civilisation. Le directeur de la *Revue*, en annonçant qu'il est à même de donner la suite de ce mémoire dont il possède le manuscrit complet, et qui restera l'œuvre capitale de son auteur, exprime le vœu qu'il soit plus tard réuni en un volume ; car, ainsi que l'a fait remarquer

M. Adr. Berbrugger, « dans la voie où la France se trouve engagée, la connaissance de l'organisation romaine en Afrique cesse d'être une curiosité archéologique à l'usage exclusif des savants ; c'est un utile enseignement rétrospectif, où le passé peut fournir des indications pratiques au présent. » Cette judicieuse observation s'applique également à l'étude de M. Frédéric Lacroix, ancien directeur général des affaires civiles en Algérie ; *Colonisation et administration romaines dans l'Afrique septentrionale*, programme substantiel d'un vaste travail que la mort n'a pas permis à l'auteur de réaliser.

M. H. Tauxier, sergent, écrit du Fort-Napoléon qu'il a terminé une séries d'études sur les migrations des populations africaines avant l'islamisme, et, comme spécimens de ce travail, il envoie successivement à la *Revue Africaine :* 1° *Examen des traditions grecques, latines et musulmanes, relatives à l'origine du peuple berbère ;* 2° *Étude sur les migrations des tribus berbères avant l'islamisme ;* 3° enfin, *Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet*, travail considérable dont nous n'avons ici que le commencement et qui doit être continué dans les livraisons suivantes.

Grâce aux recherches de ce genre et aux secours que leur prêtent l'archéologie et l'épigraphie, on peut espérer de voir reconstruire, peu à peu, et, pour ainsi dire, pierre à pierre, l'histoire de l'Afrique ancienne ; mais il n'existe que de rares documents, sur l'époque intermédiaire, c'est-à-dire sur la période qui s'est écoulée entre la chute de l'empire romain et la conquête française. Un de ces documents, relatif au XVII[e] siècles, *Traité de paix avec le gouvernement de la ville et du royaume d'Alger* (1689), publié et annoté par M. Berbrugger, nous fournit l'explication d'une particularité qui nous avait déjà frappé dans des actes de ce genre. Louis XIV y prend le titre *d'empereur de France* et *roi de Navarre*. Le savant éditeur nous apprend, dans une note, que le titre d'*Empereur* impliquant chez les Musulmans l'idée de souverain d'un ordre supérieur et qui commande à plusieurs *Beys* ou rois, nos monarques avaient fini, dès la fin du règne de François I[er], par l'adopter dans leurs traités avec les Turcs et les Barbaresques.

Un consul à Alger au XVIII[e] *siècle :* tel est le titre d'un article

dû également à l'active collaboration de M. Berbrugger. Ce consul n'est autre que l'Écossais Jacques Bruce, qui, avant d'entreprendre en Afrique le voyage d'exploration dont le souvenir est resté attaché à son nom, occupa pendant trois ans, de 1763 à 1765, le consulat britannique à Alger. C'est en complétant et rectifiant au besoin, par des documents conservés à la bibliothèque de cette ville, les notes de voyage du célèbre explorateur auquel on a longtemps attribué la découverte des sources du Nil, que M. Berbrugger est parvenu à éclairer quelques points de l'histoire si peu connue des Européens dans les États Barbaresques avant 1830.

C'est aussi au XVIII[e] siècle que se rapporte un récit dont nous avons déjà analysé le commencement (1), celui d'une *Ambassade marocaine en Espagne*, traduit par M. Gorguos. Cette fois, l'ambassadeur musulman nous conduit à Ceuta et à Granja, où il est reçu par le roi d'Espagne, racontant, à son point de vue, tout ce qui a frappé ses yeux ou ses oreilles, avec le même mélange de puérilité et d'outrecuidance dont la première partie nous avait offert l'exemple. Il est curieux de voir ce naïf diplomate interpréter, à la plus grande gloire de la puissance qu'il représente, les détails les plus ordinaires de la discipline militaire européenne ou de l'étiquette des cours, prétendant que le roi catholique s'est déclaré « le très-humble serviteur, l'*esclave* du sultan, » et s'imaginant que les sentinelles et les patrouilles qui gardent les fortifications de Ceuta ne s'imposent des précautions aussi gênantes que depuis une certaine attaque de Muley-Ismaël. « A partir de l'époque où cet événement eut lieu, dit notre relation, les hommes ne dorment pas, ils ne quittent point leurs armes, malgré leurs fortifications, tant ils ont peur des Musulmans ! » Cette crédulité nous fait sourire, nous autres Européens, mais sommes-nous bien sûrs qu'il n'y ait pas des méprises aussi ridicules dans les rapports de nos agents sur certaines contrées lointaines ?

Comme on pouvait s'y attendre, l'histoire contemporaine,

---

(1) Voyez la *Revue des Sociétés savantes*, 1864, p. 187.

celle au moins du siècle où nous vivons, est la plus largement représentée dans les volumes qui nous occupent. Nous pouvons citer, comme se rapportant à cette catégorie : 1° les ***Documents sur Alger à l'époque du Consulat***, contenant plusieurs lettres du général Bonaparte aux autorités indigènes et aux agents français dans la régence, de 1798 à 1802 ; 2° la ***Première proclamation adressée par les Français aux Algériens en*** 1830, texte arabe et traduction, pièce qui, chose singulière ! n'aurait jamais été publiée, si l'on en croit la direction de la ***Revue;*** 3° la suite de l'***Histoire des derniers beys de Constantine, depuis*** 1793 ***jusqu'à la chute de Hadj-Amed***, par M. Vayssettes. A cet ordre de documents on peut rattacher, par voie d'analogie, la ***Notice sur Bou-Sada*** (province de Constantine), par M. le baron Henri Aucapitaine, sous-lieutenant au 36e de ligne, où sont retracés quelques épisodes de l'expédition qui se termina par la prise de Zaatcha, et l'***Exploration du Djebel Bou Kahil***, par M. Arnaud, interprète de l'armée.

Sous ce titre, ***Mœurs et usages kabiles***, un autre interprète, M. L. Féraud, a envoyé de Constantine à la ***Revue Africaine*** un tableau fort intéressant de cette race, autrefois si hostile, mais signalée dans des écrits récents et à la tribune du Corps législatif comme désormais plus disposée qu'aucune autre à reconnaître notre autorité et à former le premier noyau de la colonisation française en Afrique. On y trouve de curieux détails sur la condition des femmes, sur les cérémonies usitées dans les mariages, sur les chansons populaires, dont l'auteur donne des échantillons dans trois chants d'amour, de guerre et de funérailles, ces derniers assez semblables aux ***voceri*** corses, enfin sur les compositions pécuniaires usitées pour les crimes et offenses, et dont l'auteur cite un tarif tout semblable à ceux qui se rencontrent dans les anciennes lois barbares.

L'histoire des arts chez un peuple se rattache intimement à celle des mœurs. Aussi est-ce le lieu de mentionner ici le travail très-intéressant de M. Salvador ***Sur la musique arabe dans ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien.*** La thèse de l'auteur est celle-ci : les Arabes ont emprunté aux Grecs leur système musical. L'harmonie proprement dite leur

est restée inconnue comme à ceux-ci; mais, dans les douze modes ou gammes qu'ils se flattent de posséder, on retrouve les quatre principaux modes usités chez les Grecs, et dans les *gloses*, espèces de variations ou fioritures communes aux deux peuples, le déchant ou *discantus* du moyen âge. L'étude de cette musique est donc utile surtout en ce qu'elle peut nous donner l'idée de celle qui a régné en Europe jusqu'au XIII[e] siècle. Telle est, si nous l'avons bien comprise, la théorie de l'auteur. Il ne faudrait pas moins, pour la juger, que l'érudition musicale de notre savant collègue M. Vincent, et nous devons nous borner à l'exposer ici. Mais nous empruntons au mémoire de M. Salvador quelques détails sur la musique instrumentale et les chants populaires des Arabes. Ils ont un certain nombre d'instruments plus ou moins primitifs qui rappellent ceux des Hébreux, et dont l'usage se trouve encore en Espagne. Tels sont le *kanoun* ou harpe de David ; la *kouitra* ou *kithara* des Grecs, le *rebeb* ou violon primitif, où l'on reconnaît notre *rebec*, de même que notre tambour dans leur *atambor*, grosse caisse que l'on frappe avec un os, car les instruments de percussion, de dimensions graduées, jouent un grand rôle dans la musique arabe; ils servent à marquer un rhythme qui pour nos oreilles semble étrange et parfois, excepté pour le commencement de chaque mesure, indépendant de la mélodie, mais qui, à leur sens, est tellement essentiel que, pour accompagner cette mélodie, ils se passent plus volontiers du violon ou de la guitarre que du tambour. Le plus souvent une flûte et un tambour constituent l'orchestre populaire arabe, de même que leurs airs les plus anciens sont résumés dans les quatre notes de la flûte à trois trous.

Les Arabes n'écrivant le plus souvent ni la musique ni les paroles de leurs chants populaires, on peut juger de la peine qu'a eue M. Salvador pour arriver, à la suite d'un voyage d'exploration musicale, aux résultats qu'il décrit ainsi : « J'ai parcouru les trois provinces de l'Algérie, tant sur le littoral que dans l'intérieur, j'ai visité Tunis, qui est pour l'Afrique, au point de vue musical, ce que l'Italie est pour l'Europe; de Tunis j'ai été à Alexandrie, puis en Espagne, où j'ai trouvé encore dans les chansons populaires les traces de la civilisation arabe. Enfin,

possesseur d'environ quatre cents chansons, je suis rentré à Alger, où j'ai essayé de coordonner les notes recueillies un peu partout, et de reprendre sur des bases positives cette étude de la musique arabe. »

Espérons que l'auteur réunira un jour dans une publication séparée les fruits de ses laborieuses recherches. Ces frêles monuments de la muse populaire, si prompts à se disperser, si difficiles à réunir, ne servent pas seulement à l'histoire de l'art musical, mais aussi à celle de la poésie, des mœurs, de la vie intime, surtout chez les peuples qui ont retenu les traditions des âges primitifs.

En attendant que ce vœu soit réalisé, nous pourrions emprunter au mémoire de M. Salvador quelques citations qui donneraient une idée de cette poésie, telles que la *chanson de Salah-Bey*, dont l'effet est si puissant sur les auditeurs indigènes, ou la *légende du musicien arabe Alfarabi*. Mais nous préférons transcrire ici, et c'est par là que nous terminerons notre analyse, la chanson que les Kabiles composèrent lors de la conquête de la Kabilie par M. le maréchal Randon, en 1857 (1) :

« Le maréchal allant combattre, a fait arborer son étendard.

« Les soldats qui le suivent, munis de toutes armes, sont habitués à la guerre.

« Infortunés Kabiles qui n'ont pas écouté les conseils; ils vont être asservis !

« Les Aït-Iratan, surtout, étaient prévenus depuis longtemps ;

« Le Kabile n'avait obéi ni à l'Arabe ni au Turc ;

« Mais le Roumi, guerrier puissant, vient s'établir dans son pays.

« Il y construit le fort du Sultan ; c'est là qu'il habitera.

« Aït l'Hassen a été enlevé de force;

« Tant mieux pour lui, car les enfants de Paris font toujours ce qu'ils promettent.

« L'étendard des généraux éblouit d'éclat ;

---

(1) Voir année 1862, p. 198.

« Tous marchent pour une même cause et pour un même but ;

« Chacun d'eux porte les insignes du grade sur les épaules.

« Les Zouaoua vaincus se sont soumis.

« Le canon tonnait, les femmes mouraient d'épouvante.

« Les chrétiens, ornés de décorations, avaient ceint leurs sabres ;

« Et, lorsque le signal a été donné, chacun a couru au combat.

« Mézian a été razé jusqu'aux fondations.

« Que ceux qui comprennent réfléchissent ! »

La poésie n'est pas seulement représentée dans notre colonie d'Afrique par l'élément indigène. En tête des volumes dont nous avions à rendre compte, nous trouvons une adresse poétique de M. Ausone de Chancel à M. Ferdinand de Lesseps, intitulée l'*Isthme de Suez*, écrite de verve, et qui n'aurait pas fait dire à Voltaire avec une variante, s'il avait vécu de nos jours, ce qu'il disait des vers français composés en Allemagne :

Faites tous vos vers à Paris
Et n'allez pas... *en Algérie.*

Mais ce qui précède suffit, nous le croyons, pour faire juger du mérite et de la variété des travaux de la *Revue Africaine*, et pour mettre en évidence ce fait, que le drapeau de la science dans cette contrée est tenu d'une manière digne de la France, et souvent par les mêmes mains qui ont établi d'une manière si éclatante le prestige de ses armes et de sa domination.

E. J. B. RATHERY,

Membre du Comité.

ÉPOQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES TURCS A CONSTANTINE.

Le premier volume de la *Revue Africaine*, aux pages 399 et suivantes, renferme la traduction, par M. Bresnier, d'une pièce très-importante relative à l'époque peu connue de l'établissement des Turcs dans la province de Constantine. Après avoir exposé la lacune et les contradictions qui existent sur l'histoire de cette période, le Directeur de la *Revue* a engagé ses correspondants à imiter l'exemple de M. Bresnier et à faire connaître tous les matériaux de ce genre qui pourraient tomber entre leurs mains. Répondant à cet appel, je m'empresse de signaler un document inédit qui a le double mérite d'éclairer certains points encore obscurs, et de développer un fait curieux que le Père Dan a rapporté d'une manière trop vague dans son *Histoire de Barbarie*.

Le document que nous avons sous les yeux, à en juger par sa forme, son écriture correcte et par la couleur jaunâtre du papier, me paraît être le feuillet d'un livre déjà assez ancien, contenant des éléments détaillés et par conséquent précieux sur les phases de la domination turque. Comme on ne saurait rechercher avec trop de soin ce qui a trait à cette époque, sur laquelle presque tout est encore à apprendre, il serait à désirer que, grâce à l'initiative de notre Président, le reste du manuscrit puisse être retrouvé. C'est donc en vue de faciliter les recherches des personnes qui s'intéressent aux travaux de cette nature, et aussi pour mieux faire apprécier l'authenticité de notre document, qu'il m'a semblé indispensable d'en transmettre non pas une copie, mais le texte original lui-même, afin qu'il puisse mettre sur la voie et serve ainsi d'instrument de découverte. Je dirai plus loin la provenance que je lui suppose et les circonstances à la suite desquelles il est parvenu entre mes mains.

...... القايد مراد بن سوري رحمه الله تعلى وفيها توفي حموده خوجة وفي رمضان من هذه السنة كُسرت محلة الجزاير

في سنة احدى واربعين بعد الالف وفي سنة اثنين واربعين بعد الالف كانت الزينة بالجزاير

ثم تولى من بعده يوسف باشا

في رجب من سنة اربع واربعين بعد الالف

في صفر من سنة سبع واربعين بعد الالف وفي سنة ثمان واربعين بعد الالف وقع حريق البارود يوم الجمعة قبل الصلاة وفيها وقع حريق القصبة وفي سنة ١٠٤٩ تسع واربعين بعد الالف وقعت الزينة بالجزاير وفيها خنق حمزة خوجة وفيها توفي مراد باي في صفر وسبب موته على ما قيل انه كان نازلا بقنناق قبلة قسنطينة فاتى اليه الشيخ محمد بن الصخري بن ابي عُكاز العُلوي شيخ العرب يوم الاربعا غرة صفر الخير من سنة ١٠٤٧ سبع واربعين بعد الالف فحبسه بالمحلة المنصورة واتفق الديوان العالي على قتله لكونه خرج عن الطاعة السلطانية وشاوروا على ذلك باشا الوقت يومئذ مولانا المعظم على باشا والديوان وغيرهم فاتفق راي الجميع على قتله فقتلوه وقتل معه ابنه احمد وستة انفس من اجواد العرب جعلوا نيشانا في باشوظة من المحلة ثم قطعت روسهم واتوا بها الى قسنطينة فوضعت فوق سور البلد عدى راس الشيخ محمد وابنه

وانهم لم ياتوا بهما الى المدينة فلما كانت السنة الاتية بعد قتل المذكورين جهز اخو الهالك المذكور وهو احمد بن السخري جميع الاعراب والحنانشة وغيرهم من ساير الرعية كاينا من كان من باب الجزاير الى باب تونس ونافق على دار السلطان وقصد بزمله المذكور بلد قسنطينة فخرج اهل البلد لقتاله فغشيهم بخيله ورجاله وقتل منهم نحو خمسة وعشرين رجلا فرجعوا الى البلد مكسورين وفي غد ذلك اليوم فزع بخيله ورجاله للفحص الابيض والحامة وتلك النواحي واطلق النار في نوادر القمح والشعير فاحرقها عن اخرها واحرق ما فيها من الدشر حتى انتهي الحرق الى جنة المنية واطلق النار من نواحي اخرى ومن الغد وهو اليوم الثالث اطلق النيران من قسنطينة الى ان انتهى الى حجرة صنهاجة ولم يزل يحرق وينهب ومهما سمع بدشرة بها شي من الزرع نهبه ونهب من باب ميلة.........

TRADUCTION.

« ..... (mourut ?) le kaïd Moura ben Soura, que Dieu « très-haut lui accorde sa miséricorde. Dans (la même année ou « à la même affaire) mourut Hamouda Khoudja. Pendant le mois « de Ramadan de la même année, la colonne de troupes d'Al- « ger fut mise en déroute.

(ligne blanche, lacune)

« ..... dans l'année 1041. — Dans le courant de l'année « 1042, il y eut une réjouissance publique à Alger.

« Puis après lui fut nommé Yousef Pacha, pendant le mois de « Redjeb de l'an 1044.

(ligne blanche)

« ..... Pendant le mois de Safar de l'année 1047. Pendant « l'année 1048, le vendredi, avant l'heure de la prière, eut lieu

« l'explosion des poudres. Dans la même année éclata un incen-
« die à la Kasba. En l'année 1049, une fête publique fut donnée
« à Alger. Dans la même année Hamza Khoudja fut étranglé;
« Mourad bey mourut également dans le mois de Safar. Les
« causes de sa mort sont, dit-on, celles-ci : Mourad bey étant
« campé le mercredi, au commencement du mois de Safar de
« l'an 1047, au bivouac situé au sud de Constantine (1), reçut la
« visite du cheïkh Mahammed ben Sakheri ben bou Okkaz el
« 'Alouï, cheïkh el Arab. Mourad bey le retint prisonnier dans
« son camp. On convint, dans le conseil supérieur, de le mettre
« à mort parce qu'il était sorti de l'obéissance au gouvernement
« du Sultan. On consulta à ce sujet notre maître très-élevé Ali
« Pacha, alors souverain, ainsi que le divan d'Alger et autres
« (dignitaires) qui, d'un avis unanime, prononcèrent sa mise à
« mort. On le tua en effet et, en même temps que lui périrent
« aussi son fils Ahmed et six autres personnages appartenant à
« la haute noblesse arabe. Ils furent exposés au Bachouda (tente
« des criminels) (2) du camp, puis on coupa leurs têtes que l'on
« porta à Constantine, où on les mit en montre sur les remparts
« de la ville, à l'exception de la tête du cheïkh Mahammed et
« de celle de son fils que l'on n'apporta point en ville.

« Un an après cette exécution, le frère de la victime, nommé
« Ahmed ben Sakheri, organisa la totalité des Arabes nomades,
« les Hanencha et les populations en masse qui habitent le pays
« compris depuis les portes de Tunis jusqu'aux portes d'Alger,
« et leva l'étendard de la révolte contre le gouvernement turc.
« Il marcha contre Constantine avec toutes ses forces. Les
« gens de la ville sortirent pour combattre les agresseurs, mais
« Ahmed ben Sakheri se jeta sur eux par surprise avec ses cava-
« liers et ses fantassins, leur tua environ vingt-cinq hommes,

---

(1) Le Kenak au sud de Constantine est probablement celui où campaient habituellement les colonnes turques, qui est situé à 4 kilomètres de la ville, sur les bords de l'oued Roumel.

(2) Pour chaque camp turc on dressait le Bachouda ou tente des criminels condamnés à mort, et le Bit el Djerah, dite tente des blessés, l'ambulance et par extension la tente d'asile. — Les criminels qui parvenaient à s'y introduire avaient dès lors la vie sauve.

« et les Constantiniens, mis en déroute, rentrèrent dans leurs « murs. Le lendemain, Ahmed, avec ses cavaliers et ses fantas- « sins, alla porter l'épouvante au Fahs-el-Abiad, au Hamma et à « la contrée qui s'étend de ce côté (1). Il incendia les meules « de blé et d'orge et les consuma en totalité. Il mit également le « feu aux villages qui se trouvaient dans ce canton, au point « que l'incendie se propagea jusqu'aux jardins du Menia (2). Il « fit brûler également d'autres lieux. Le lendemain, c'est-à-dire « le troisième jour, il alluma des feux qui depuis Constantine « s'étendirent jusqu'à Hofra-Senhadja (3) ; il ne cessa d'incen- « dier et de ravager. Partout où il apprenait qu'il existait un « village où se trouvaient des céréales, il le faisait saccager. Il « dévasta depuis la porte de Mila...... »

Le fragment manuscrit dont on vient de lire la traduction avait appartenu, m'a-t-on dit, à M. Limbery, traducteur assermenté, mort depuis quelques années. A l'époque où il passa entre mes mains, j'appris que la Mairie avait fait l'acquisition d'un gros volume contenant une histoire en arabe de la province de Constantine, rédigée par le défunt. J'examinai immédiatement cet ouvrage et ne tardai pas à reconnaître que M. Limbery s'était, en effet, servi du document ci-dessus en l'insérant *in extenso* dans son travail, et le complétait même en faisant le récit des événements qui furent la conséquence de la révolte d'Ahmed ben Sakheri. Seulement, j'ai été à même de constater que la suite de ce récit, d'une rédaction moins soignée et moins correcte que le texte du fragment authentique, n'avait dû être transcrite qu'à l'aide de renseignements donnés

---

(1) Le Fahs el Abiad est la partie de territoire située entre le Hamma et notre village moderne de Bizot, sur la route de Philippeville. — La position du Hamma est bien connue.

(2) Le Menia est le quartier qui environne le pont d'Aumale, au pied de Constantine, toujours sur la route de Philippeville. Il comprend tous les jardins arrosés par le Roumel qui s'étendent depuis le pont d'Aumale jusqu'aux cascades produites par les eaux sortant du ravin de Constantine.

(3) Hofra Senhadja est le quartier situé entre le djebel Mecid et les pentes qui aboutissent aux jardins du Hamma, au nord-est de Constantine.

verbalement ou de quelques notes prises à la hâte sur le volume auquel appartenait le feuillet ci-dessus.

Cette digression était indispensable pour faire bien connaître la source à laquelle nous puisons les renseignements qui vont suivre :

« Ahmed Sakheri, dit M. Limbery, dévasta depuis la porte de « Mila jusqu'à Hofra-Senhadja (1), et réduisit les populations « de cette contrée à la plus grande extrémité. Mourad bey expé- « dia alors des émissaires à Alger auprès de notre seigneur Ali « Pacha pour se plaindre des maux que causaient les rebelles et « demander du secours. On lui envoya d'Alger le kaïd Yousef « et le kaïd Châban avec deux cents tentes (environ 4,000 « hommes). Les soldats qui se trouvaient déjà auprès de Mourad « bey se composaient de cent tentes. Toutes ces troupes réunies « formèrent donc un effectif de trois cents tentes (6,000 hommes), « et se mirent en mouvement pour aller combattre Ahmed ben « Sakheri et ses adhérents. La rencontre eut lieu à l'endroit « nommé Guedjal. Ahmed ben Sakheri mit les Turcs en dé- « route, leur tua un millier d'hommes, s'empara de leurs « tentes, des sacs des soldats (برادع *sic*) et de tout ce qui exis- « tait dans leur camp. On assure que jamais, du temps du paga- « nisme ou de l'islamisme, on n'avait vu une plus sanglante ba- « taille. Les débris de la colonne turque s'en retournèrent à la « débandade à Alger. Mourad bey fut obligé de fuir tout seul. « Cette bataille eut lieu le samedi 12 du mois de Djoumad el Ou- « wel de l'an 1048 (20 septembre 1638). Le secrétaire de Mourad « bey, nommé Cheriet ben Saoula, périt dans l'action. Les Ara- « bes le firent mourir d'une manière atroce, par la raison que « c'était un homme de grand mérite et intelligent, dont les « conseils dirigeaient la politique des Pachas et des Beys. »

Après avoir rapporté ce qui précède, nous allons extraire des documents européens un passage relatif à cet événement (2) :

« D'après le Père Dan (*Histoire de Barbarie*, page 132), deux

---

(1) De Mila à Hofra Senhadja existe une étendue de pays de 12 à 13 lieues.

(2) Passage extrait des *Époques militaires de la Grande-Kabilie*, de M. Berbrugger, page 110.

« camps turcs, commandés, l'un par Mourad, bey de Constan-
« tine, l'autre par le kaïd Yousef, sont défaits en septembre
« 1638 par les Kabiles du Sahel de..... dirigés par leurs chefs
« Calet (Khaled) et Benaly (Ben Ali). Ce dernier avait à venger
« la mort de son frère tué par le bey. Le théâtre de ces deux
« défaites n'est pas autrement indiqué ; mais ce doit être dans
« la partie de la Kabilie qui répond au beylik de Constantine,
« puisque le bey de cette province intervient. »

Le rapprochement inattendu de ces deux documents, le premier emprunté à un manuscrit indigène inédit, et le second extrait d'un ouvrage européen, donne une nouvelle valeur à notre fragment et fournit des indications concluantes quant au lieu et à la date précise de la défaite de Mourad. M. Berbrugger a bien pressenti, par induction, en quel lieu les Turcs avaient été battus. Guedjal qui, d'après le récit arabe, fut le théâtre du combat, est situé dans la tribu des Amer Guebala, dans le Sahel de Sétif, au pied de la Kabilie-Orientale (1). Sur ce point existent quelques gourbis groupés autour du tombeau du marabout sidi Mçaoud. Les habitants de Guedjal savent par tradition qu'une grande bataille eut lieu sur leur territoire, entre les Turcs et les Arabes, mais ils ignorent jusqu'aux moindres détails de cette affaire. Néanmoins, j'ai pu recueillir sur place un mot arabe passé en proverbe, dont l'origine pourrait fort bien remonter à l'époque de la lutte acharnée entre Ahmed ben Sakheri et Mourad bey.

Chaque fois que, dans le pays, un individu exagère ses exploits, fait, en un mot, le vantard et le fanfaron, on lui répond par dérision : *Aurais-tu rapporté la tête de Mourad?* Peut-être après sa victoire de Guedjal, Ahmed Sakheri, voulant assouvir sa vengeance, mit-il à prix la tête de Mourad. Le récit indigène dit qu'il fut obligé de *fuir tout seul*, abandonnant sans doute ses troupes secrètement, de peur de tomber entre les mains de son mortel ennemi. On ne peut cependant rien affirmer à ce sujet, car les habitants indigènes de la province ont eu à lutter contre plusieurs Mourad, entr'autres celui qui, étant bey de Tunis, vint assiéger Constantine en 1692, puis un autre de la famille

(1) *Les Époques militaires de la Grande Kabilie*, page 110.

des ben *Mrad* de la tribu des Guerfa, qui fut longtemps à la tête des tribus arabes situées entre Guelma et Constantine, s'opposant vigoureusement aux envahissements des Turcs. Quant à Ahmed ben Sakheri, il nous est facile de connaître son origine en consultant Ibn Khaldoun. Sa famille était des Ahl ben Ali descendants de la grande tribu des Riah ; Yakoub ben Ali ben bou Okkaz, de la branche des Oulad Saoula, fut leur premier chef ; la dignité de Cheïkh el arab demeura dans sa descendance et fut plus particulièrement l'apanage de la branche de Sakheri ben bou Okkaz. Le dernier représentant de cette famille sous la domination turque fut Ferhat ben Saïd, type remarquable du caractère chevaleresque des douada du Sahara algérien, qui fut nommé le *serpent du désert* par nos soldats de l'expédition de Constantine ; son fils Si Ali bey est actuellement notre kaïd de Tougourt ; c'est également un homme de guerre de grand mérite.

Après la défaite de Mourad bey en 1638, la domination turque fut renversée pour la seconde fois ; l'acte traduit par M. Bresnier constate qu'une catastrophe de la même importance avait déjà eu lieu précédemment. La tradition, et même quelques documents authentiques dont nous avons eu la bonne fortune de prendre connaissance, établissent d'une manière indubitable que la famille arabe des Sekhara gouverna la province pendant plusieurs années.

Un diplôme délivré aux Oulad el Azzam, en ramadan de l'an 1055, par Ahmed ben Sakheri, nous a été communiqué ; voici les passages importants qu'il contient :

ليعلم من يافق عليه من اخواننا اولاد السخر واهل بن علي وكافة
من كان تحت سمعنا وطاعتنا انه جردنا بحول الله وقوته.......

والسلام من عبد الله احمد بن السخري

وفقه الله بتاريخ شهر الله

المعظم قدره رمضان

عام ١٠٥٥

Ainsi, en l'an 1055 (1645 de J. C.), Ahmed ben Sakheri prescrivait à ses frères les Oulad Sekher, les Ahl ben Ali, et à la totalité de gens à lui soumis et obéissants, de respecter et de traiter avec considération la famille des Oulad el 'Azzam اولاد العزام qui habite encore aujourd'hui la tribu des Oulad Abd-en-Nour, entre Sétif et Constantine.

Un autre titre de la même nature, et délivré par Ahmed ben Sakheri au marabout Zerrouk de Mchira, dont la zaouïa se trouvait entre les Abd-en-Nour, et les Telar'ma, porte la date de djoumad el ouwel de l'an 1062 (1651).

Malgré le rétablissement de la domination turque vers l'année 1648, les Sekhara continuèrent à avoir une grande prépondérance dans la province. Salah bey parvint le premier à les rabaisser, pendant le XVIIIe siècle, en leur suscitant la rivalité d'une autre famille, celle des Ben Gana, qui occupa à son tour la dignité de Cheïkh el arab.

Toute chronique, pour ne point être suspectée, doit s'appuyer sur des preuves authentiques ; donc, une question que ne manqueront pas d'adresser tous ceux qui liront la partie complémentaire relative à la défaite de Mourad bey, c'est celle de connaître l'origine des renseignements mentionnés, afin de pouvoir apprécier leur valeur. Nous tâcherons d'y répondre sous toute réserve et hypothétiquement. M. Limbery habita longtemps Tunis, et je tiens de lui qu'il fit de fréquentes visites à la bibliothèque de djama ez-Zitouna, où existent, me disait-il, beaucoup d'ouvrages sur l'histoire du nord de l'Afrique. Ne serait-ce pas dans cette bibliothèque qu'il aurait pris ses notes et qu'il se serait, par la même occasion, procuré le feuillet manuscrit cité plus haut? En faisant la description de ce feuillet, j'ai oublié de mentionner que l'une des marges portait les mots وقعة مراد باي مع بو عكاز c'est-à-dire : Affaire survenue entre Mourad bey et bou Okkaz. Cette indication marginale, destinée sans doute à faciliter les recherches au milieu d'autres notes, est de l'écriture bien connue de M. Limbery. En fouillant dans la bibliothèque tunisienne, peut-être parviendrait-on à retrouver le manuscrit auquel a appartenu ce feuillet.

Les citations d'auteurs musulmans faites par M. Limbery, dans son histoire de Constantine, m'ont donné lieu de supposer que le manuscrit en question pourrait être attribué à un écrivain du siècle dernier nommé Si Barkat Cherif. Espérant trouver un exemplaire de cet ouvrage à Constantine même, je me suis adressé à Si Hamouda ben Cheïkh el Fekoun, qui possède, sans contredit, la bibliothèque orientale la plus riche de l'Algérie. Si Hamouda me montrant, dans un vaste salon, d'immenses piles de livres entassés les uns sur les autres comme du blé en grenier, me dit qu'il croyait avoir, en effet, un ouvrage historique de Si Barkat Cherif, ainsi que beaucoup de documents, lettres des pachas d'Alger, diplômes et autres, relatifs aux commencements de la domination turque. Depuis plus d'un an, j'attends la réalisation de la promesse que m'a faite Si Hamouda de me communiquer ces pièces importantes. M. Cherbonneau disait dans le temps qu'il était permis aux visiteurs de voir cette riche bibliothèque, *mais de loin*. Plus heureux peut-être que d'autres, j'ai eu la satisfaction de la voir de près, mais c'est tout — jamais il ne m'a été donné de connaître le moindre spécimen de ce qu'elle renferme.

Ce ne sera pas sortir de notre sujet que de dire quelques mots sur le travail historique de M. Limbery, dont le titre est :

كتاب علاج السفينة في بحر قسنطينة

Ce volumineux manuscrit, uniquement destiné, je suppose, à servir aux Indigènes peu versés dans l'histoire de leur pays, est une compilation de ce qui a été publié sur le nord de l'Afrique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. On y trouve des passages de l'histoire romaine et carthaginoise, extraits de l'*Univers Pittoresque;* des fragments d'Ibn Khaldoun, d'Abou Dinar el Kaïrouani, Ibn Konfoud, Carette, Pellissier de Raynaud, des pages copiées au roman de chevalerie relatif à la conquête de l'Afrique par Okba ben Nafa et ses compagnons, et enfin la reproduction à peu près textuelle de l'histoire des Beys par Si Salah el Anteri. Beaucoup de passages n'ont pas de rapport direct avec l'histoire de Constantine même.

Les débuts de la domination turque sont, de la part de

M. Limbery, l'objet de réflexions et de nombreuses citations : nous allons donner la traduction des pages qui peuvent offrir quelque intérêt pour le sujet qui nous occupe :

« Dans son histoire de Tunis, Ben Dinar (el Kaïrouani) dit : « En l'année 932 de l'hégire (1526) mourut le dernier des sou- « verains de la dynastie des Beni Hafes, nommé Abou Abd « Allah Mohammed. Son fils Abou Mohammed l'Hassen, qui « était gouverneur de Bône lui succéda. Constantine était, à « cette époque, placée sous l'autorité des Turcs. »

« Abou Dinar ajoute : Cette ville de Constantine, après avoir « été administrée pendant longues années par une assemblée « de notables du pays, entra sous l'autorité de Kheïr ed-din, « lorsque celui-ci se fut emparé de Collo.

« Abou Dinar dit encore : En l'an 958, Brahim ben Alal, qui « était à Tunis, craignit pour son existence et s'enfuit à Cons- « tantine, où les Turcs lui firent un très-bon accueil.

« L'historien de Haroudj et des souverains turcs qui lui ont « succédé dans le gouvernement d'Alger, dit aussi :

« En l'an 971 (1562), le pacha Hassan revint à Alger, après un « court voyage à Constantinople. En 974 arrivèrent à Alger « huit vaisseaux du Sultan sur lesquels se trouvait Mohammed « Pacha ben Salah raïs, envoyé pour remplacer Hassan Pacha. « Mohammed Pacha fut un bon prince. Son administration « équitable rendit au pays le calme et la prospérité que les « intrigants, les coupeurs de bourses et les fauteurs de troubles « avaient fait disparaître. En fait de guerres, il n'y eut que « celle dirigée contre Constantine, dont les habitants s'étaient « révoltés après avoir chassé la garnison turque. Mohammed « Pacha marcha donc contre Constantine et punit sévèrement « ses habitants rebelles en faisant vendre comme esclaves, sur « les marchés, la majeure partie d'entr'eux. En 975, les habi- « tants de Constantine adressèrent au Sultan une plainte contre « Mohammed Pacha, ce qui motiva sa destitution et son renvoi « à Constantinople. Mohammed Pacha n'était resté à Alger que « quatorze mois.

« Après lui fut nommé Alouk Ali, surnommé Ali el Fortas, « le Teigneux. Quand Mohammed Pacha s'empara de la ville de

« Constantine, il y laissa une garnison turque et nomma un « bey pris parmi les notables de la ville. Ce bey fut Djafer, qui, « en 975 (1567), gouverna au nom des pachas d'Alger. Mais les « habitants de Constantine voyaient avec peine l'autorité turque « s'établir dans leur pays, à cause des mauvais traitements dont « ils avaient souffert sous Mohammed Pacha, et de ceux que « leur faisaient encore endurer les Turcs de la garnison. Les « Turcs craignant, de leur côté, quelque trahison de la part des « habitants, se tenaient hors la ville et avaient planté leurs « tentes sur le Koudiat Ati (1). Mais comme leur établissement « devait être permanent et qu'il fallait surtout se mettre à l'abri « du froid et des intempéries de l'hiver, ils construisirent sur « le Koudiat Ati un bordj vaste et solide, s'y installèrent, et « ceux qui leur succédèrent imitèrent leur exemple.

« Si Salah el Anteri fait erreur en disant que les Turcs n'en- « trèrent à Constantine qu'en l'an 1052, et que le premier bey « fut nommé en 1058 (1648 de J. C.).

« L'historien d'Aroudj et de Kheïr ed din, nommé Si Barkat « Cherif, dit d'une manière positive qu'ils y arrivèrent à une « époque antérieure. Ce qui prouve avec évidence cette asser- « tion, c'est l'inscription gravée sur la porte de la grande mos- « quée située au quartier de Betha, sur laquelle on lit que « Djafer bey restaura une partie de cette mosquée en l'an 995 « (1586) (2).

« Depuis quinze ans, je remplis à Constantine les fonctions « de traducteur assermenté pour la langue arabe. Parmi les « actes que j'ai été appelé à traduire, j'ai vu :

« 1° Un acte daté de l'an 985, établi par le kadi Hanefi de « Constantine, Si Mohammed ben Hamza, sur lequel figure le « cachet de Ramdan bey, portant le millésime de 935. Il s'y

---

(1) Il existe sur le Koudiat Ati quelques substructions de constructions anciennes qui ont, en effet, le caractère de la maçonnerie arabe ou berbère. — Non loin de là, c'est-à-dire à un kilomètre à l'ouest de la croupe du Koudiat, se trouve une fontaine nommée Aïn Touse. — C'est là, dit la tradition, que les Turcs du camp puisaient leur eau.

(2) Je n'ai trouvé aucune trace de cette inscription. Les plus anciens habitants de la ville ignorent son existence. M. Limbery a probablement donné ce renseignement sans en avoir vérifié l'exactitude.

« trouve également le cachet de Senan ben Abd er Rahman,
« kadi d'Alger. Cet acte confirme le fait avancé par ben Dinar
« sur l'arrivée des Turcs à Constantine en 932 (1525-1526).

« 2° Un acte dressé en 1020 par le kadi el hadj Ali ;

« 3° Acte du kadi Hanafi Hassen ben el hadj Yousef de l'an
« 1006.

« 4° Acte du kadi Mohammed ben Seliman de l'an 974 ;

« 5° Kadi Mohammed ben Moustafa 1052 ;

« 6° Kadi Hanafi Mohammed ben Hamza 985.

« Il est donc indubitable que la ville de Constantine passa
« sous l'autorité turque immédiatement après que Kheïr ed din
« Pacha se fut emparé d'Alger. Mais l'administration immédiate
« de cette ville resta confiée à des notables du pays, tels que les
« cheïkh el arab de la famille des Oulad Saoula, des membres
« de la famille des Oulad el Fekoun et de celle des Oulad Abd
« el Moumen.

« Le premier bey turc qui fut nommé gouverneur de Cons-
« tantine est, sans nul doute, Ramdam bey, en l'an 935. »

« Nous ignorons les actes de ce premier chef turc.

« Après lui fut nommé en 975 Djâfer bey. Il domina défi-
« nitivement la ville, après avoir eu à soutenir une grande lutte
« contre les Arabes, dont il sortit vainqueur grâce à l'appui
« que lui prêta le cheïkh Abou Mohammed Abd-el-krim, fils
« du cheïkh ben Zakaria Yahya el-Fekoun, lequel mourut en
« l'an 988 (1).

« Mourad bey succeda à Djâfer. —

(M. Limbery rapporte ici le récit relaté plus haut sur la lutte
de Mourad bey avec Ahmed Sakheri).

« Après la révolte de Sakheri l'anarchie la plus complète
« régna dans le pays. Les habitants de Constantine, fatigués
« de cette situation, implorèrent la protection du Pacha d'Al-
« ger. On leur répondit de choisir un bey parmi eux. Ferhat,
« qui appartenait à une bonne famille du pays, fut élu bey en
« 1057—1648. »

(1) Voir l'annuaire archéologique de Constantine de 1856-57, page 98, la notice que donne M. Cherbonneau sur le rôle du bey el-Fegoun lors de cette lutte contre les Turcs.

L'ouvrage de si Salah el-Anteri nous fournit maintenant une histoire sommaire et la liste chronologique des beys qui ont gouverné Constantine à partir de cette époque.

Cette chronologie pouvant être utile à consulter, nous croyons devoir en donner un extrait. (1)

Liste des Beys de Constantine, qui ont gouverné la province jusqu'en 1837 *(Vendredi* 13 *octobre, prise de la ville).*

1	Ramdam bey,	935 — 1528
2	Djafer bey,	975 — 1567
	Il y a ici probablement une lacune.	
3	Mourad bey, révolte de Sakheri,	1047 — 1637
4	Ferhat bey,	1057 — 1648
5	Mohammed bey ben Ferhat,	1063 — 1652
6	Redjem bey,	1077 — 1667
7	Kheïr ed-din bey,	1083 — 1673
8	Dali bey,	1087 — 1676
9	Omar ben Abd-el Ramdan dit bach ar'a bey,	1090 — 1679
10	Châban bey,	1099 — 1687
11	Ali Khoudja bey,	1104 — 1692
12	Ahmed bey ben Ferhat,	1112 — 1700
13	Brahim bey,	1114 — 1702
14	Hamouda bey,	1119 — 1707
15	Ali bey ben Hamouda,	1120 — 1708
16	Hussein chaouch,	1121 — 1709
17	Abd-el Rahman bey,	1122 — 1710
18	Hussein Neguezli,	1122 — 1710
19	Ali ben Salah,	1122 — 1710
20	Kelian Hussein bou Komia,	1125 — 1713
21	Hussein bey bou Hanak,	1149 — 1746
22	Hussein bey dit Zereg Aïnou,	1167 — 1753
23	Ahmed bey el Kolli,	1170 — 1756
24	Salah bey,	1185 — 1771

---

(2) M. Vayssettes a publié dans la *Revue Africaine* un remarquable travail sur les beys. V, les tomes 3, 4, 5, 6, 7 de cette publication.

25	Brahim bey bou Seba, règne trois jours,	1207 — 1792	
26	Salah bey, deuxième fois,	id.	id.
27	Hussein ben Hussein bou Hanak,	1207 — 1792	
28	Mustapha bey el-Ouznadi (Ouznadji ?)	1209 — 1794	
29	El hadj Mustapha ingliz,	1212 — 1797	
30	Otman bey,	1218 — 1803	
31	Abd-Allah bey,	1219 — 1804	
32	Hussein, fils de Salah bey,	1221 — 1806	
33	Ali bey ben Yousef,	1223 — 1808	
34	Ahmed chaouch Kebaïli,	1223 — 1808	
35	Ahmed Toubbal,	1223 — 1808	
36	Mohammed bey Nâman,	1226 — 1811	
37	Mohammed Tchakor,	1229 — 1813	
38	Kara Moustapha bey (règne trente jours),	1233 — 1817	
39	Ahmed bey Mamelouk,	1233 — 1817	
40	Mohammed bey el-Mili,	1233 — 1817	
41	Braham bey Rerbi,	1234 — 1818	
42	Ahmed bey Mamelouk (2e fois),	1235 — 1819	
43	Braham bey Gritli,	1237 — 1821	
44	Mohammed bey Manamani,	1240 — 1824	
45	El hadj Ahmed, dernier bey.	1241 — 1825	

On remarquera sans doute que, pour le Bey Brahim bou Sebâ, je n'ai pas adopté la date donnée dans l'histoire de Constantine par si Salah el Anteri. J'ai trouvé dans une des caves du palais, résidence actuelle des commandants de la province, un fragment de colonne quadrangulaire sur laquelle est gravée en relief l'épitaphe du malheureux Brahim bey bou Sebâ, qui, comme on le sait déjà, fut assassiné par Salah bey. Elle nous fournit une date exacte.

Voici la copie textuelle et ligne par ligne de cette épitaphe :

بسم الله الرحمن الرحيم

هذا ضريح المرحوم

بكرم الله تعلى

الحي القيوم الشهيد
السيد القادم على
مولاه الكريم ابراهيم
باي رحمه الله وا
دخله فردوسه
توفي ليلة الاثنين
تاريخ شهر محرم
سنة ١٢٠٧

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Ceci est le tombeau de celui qui est mort au sein de la bonté de Dieu très-haut, vivant et éternel; du martyr (qui a succombé de mort violente), celui qui se dirige vers son seigneur, le généreux par excellence — Brahim bey, que Dieu lui accorde sa miséricorde et l'introduise dans son paradis.

Il est décédé dans la nuit du lundi, à la date du mois de Moharrem de l'an 1207 (août 1792). »

La tradition locale conserve le souvenir d'une femme nommée Aziza bey, mais nous n'avons aucun renseignement exact sur son compte. Elle vivait dit-on dans les premiers temps de la domination turque.

Il ne m'appartient pas de vérifier l'authenticité des renseignements et l'exactitude des dates données par M. Limbery. Je laisserai donc ce soin aux personnes qui, plus versées que moi dans la connaissance de l'histoire turque, pourront les contrôler à l'aide des documents reconnus officiels.

Cependant avant de clore ce travail je dois fournir quelques nouveaux détails qui ne sont pas sans importance et qui viennent corroborer l'opinion de Messieurs Berbrugger, Bresnier et Limbery, par laquelle ils affirment que l'entrée des Turcs à Constantine est bien antérieure à l'an 1642, date fournie dans

l'histoire de Si Salah el-Anteri. Pendant l'expédition qui vient d'avoir lieu dans la Kabilie des Babor, j'ai cherché à me rendre compte de l'influence que les beys de Constantine avaient pu exercer sur ces populations montagnardes, à quelle époque remontait cette influence et jusqu'où elle avait pénétré. Les Kabiles du Babor sont tous illétrés, on peut l'affirmer sans crainte d'être contredit; seulement, il y a parmi eux de nombreuses familles de marabouts avec lesquelles les Turcs dûrent entrer en relation, afin d'utiliser leur crédit pour dominer les masses.

J'ai vu presque tous ces marabouts et j'ai obtenu la communication de leurs titres et papiers de famille, dont des extraits trouveront leur place dans une notice spéciale sur la Kabilie orientale. En attendant, je vais donner quelques renseignements se rapportant au sujet que nous traitons actuellement.

1° Les marabouts de la famille de sidi Aïça ben sidi Moumen ont un titre d'exemption d'impôt, avec ordre aux populations de les traiter avec respect, délivré à la fin de djoumad Tani de l'an 1032, par Abd-Allah Hussein, Pacha d'Alger (1621 de J-C).

2° Un autre, renouvelant le précédent, délivré par Yousef Pacha, de fin Djoumad 2e de l'an 1050 (1640).

Ils ont aussi beaucoup d'autres diplômes postérieurs à ces deux époques, qu'il est inutile de mentionner.

3° Les marabouts dits Oulad sidi Ali ben Mohammed Cherif — dont l'arbre généalogique a été établi par le kadi de Bougie l'an 801 de l'hégire (1398), ont un titre de Yousef Pacha, fin Rebia tani, an 1059, prescrivant aux Beni Merouan, Dehemcha, Adjissa, et Mellara de les traiter avec considération et de respecter leurs biens.

4° Aux mêmes, *par le kaïd Yousef*, *successeur de Seliman* bey, du mois de *Châban* 1062 (1).

Plusieurs autres familles dont la noblesse religieuse ne remonte pas si haut ont aussi des papiers analogues mais sans importance historique.

---

(1) Probablement le même kaïd qui vint secourir Mourad bey lors de la révolte des Sehkara.

Tous ces titres, y compris les plus anciens, prescrivent aux kaïds et à tous les représentants de l'autorité turque dans la province de l'Est de veiller à l'exécution des ordres donnés par le pacha d'Alger. Puisque déjà à ces époques, c'est-à-dire en 1032 et 1050, l'influence turque avait pénétré dans les tribus kabiles de la région du Babor, à plus forte raison devait-elle être établie solidement à Constantine (1).

L. FÉRAUD,
Interprète de l'armée.

---

(1) *Note de la Rédaction.* — Dans le très-intéressant travail qu'on vient de lire, M. Féraud, amené par la nature de son sujet à faire usage de documents historiques compilés, coordonnés et rédigés par M. Limbery, laisse percer, relativement à la source où il puise, une défiance qui n'étonnera nullement ceux qui sont un peu au courant de l'histoire scientifique et littéraire de la colonie depuis la conquête.

En effet, M. Nicully Limbery, de Sparte, comme il se désignait lui-même, avait acquis, ici, une assez grande notoriété comme traducteur de certain traité de commerce entre Carthage et Marseille, traité écrit en langue punique et dans lequel, entre autres singularités, on trouvait cette clause :

« Et, en échange de votre blé nouveau doré, nous vous donnerons de » notre vieux blé puant. Et vous serez contents. »

M. Limbery, avant de publier cette curieuse traduction — que le petit groupe des carthaginisants a traitée avec le plus grand dédain — avait fait imprimer une histoire abrégée de Tunis en italien, production qui abonde en erreurs de tout genre; et, ce qui est plus grave que l'ignorance, l'auteur y faisait preuve d'une absence complète de sens critique. Depuis lors, M. Limbery avait disparu de l'arène historique et son nom commençait à s'oublier. Mais puisqu'il a compilé des annales inédites de Constantine, qui doivent figurer parmi les pièces à consulter sur l'histoire de cette province, il devient nécessaire de le discuter à fond, afin de ne pas s'exposer à ramasser l'ivraie ou à négliger le bon grain de ses moissons.

C'est ce que nous ferons dès notre retour à Alger.

En attendant, le lecteur peut déjà se faire une idée du laisser aller scientifique de M. Limbery, en le voyant (voir pages 189 et suivantes), presque dans la même page, appeler le même auteur *Ben Dinar*, puis *Abou Dinar*; écrire, à quelques lignes de distance, le nom du fondateur de l'établissement turc d'Alger sous les formes *Haroudj* et *Aroudj*; mettre *alouk* au lieu de *oludj* (en turc) ou *euldj* (en arabe) pour le surnom du pacha Ali el-Fortas, etc., etc.

Cependant, ce n'est pas une raison pour rejeter absolument les compilations de M. Limbery. Seulement, il faut savoir à qui on a affaire. C'est ce que nous tâcherons d'expliquer prochainement.

Quant à la révolte elle-même, où Mourad Bey succomba, nous espérons pouvoir ajouter, dans le prochain numéro, quelques nouveaux détails à ceux que M. Féraud donne ici.

Tombeau de la Chrétienne, 19 juin 1866. A. BERBRUGGER.

MERS EL-KEBIR ET ORAN

DE 1509 A 1608,

D'APRÈS DIEGO SUAREZ MONTANES.

(Voir les n[os] de la *Revue*, de 52 à 56, inclusivement)

---

§ 2e, LA RAZIA ESPAGNOLE A ORAN.

La razia est une manière de guerroyer suffisamment connue en Algérie où la force des choses en a nécessité un emploi si fréquent. Mais il est intéressant de savoir comment les Espagnols l'ont entendue et appliquée durant trois siècles de domination à Oran. Qui pourra mieux que Suarez nous renseigner là-dessus, lui qui, pendant vingt-sept ans de service africain, a eu tout le loisir d'en observer la pratique et d'en méditer la théorie ? Il s'est, en effet, si bien acquitté de cette double tâche, qu'il ne nous laisse plus que celle d'entremêler ses dires de quelques réflexions ou citations à l'appui et de mettre en regard des récits d'un vieux soldat, fort indépendant par caractère, quelques bulletins officiels émanés des gouverneurs d'Oran. Imprimés à la hâte, sur feuilles volantes, ces documents, contemporains des événements, constituent autant de raretés bibliographiques dont nous nous réjouissons de pouvoir offrir la primeur au lecteur algérien.

Un mot d'abord sur la situation des Espagnols devant la population musulmane des alentours d'Oran ; elle se résume en ce simple énoncé : *Blocus permanent*. Mais, dira-t-on, et l'amitié, le concours, la fidélité des populations soumises, notamment de la grande tribu des Beni-Amer ? Nous verrons bientôt ce qu'il faut rabattre de tout cela ; qu'il suffise de dire, en attendant, que le rayon d'influence de la garnison de cette place était précisément égal à celui que ses razias pouvaient atteindre et que celles-ci n'allaient guère au de-là de deux journées de marche (1). Les

---

(1) On comprend que notre assertion est une sorte de moyenne applicable à l'ensemble de la domination espagnole en Afrique.

musulmans dont les terres se trouvaient dans cette zône étaient bien forcés de payer la *Roumïa* ou l'impôt du Roumi ; mais, d'un autre côté, comme tous les gens faibles, acculés dans une position fausse et qui tâchent de contenter ou du moins de ne pas trop mécontenter les deux partis, ils livraient tacitement le passage aux mores hostiles qui allaient attaquer les chrétiens et ne se faisaient même aucun scrupule de leur dénoncer les entreprises que les Espagnols essayaient contre eux. Comment expliquer, d'ailleurs, sans la connivence de ces prétendus amis, l'apparition si fréquente, et jamais signalée en temps opportun, à la place, de ces bandes hostiles qui venaient intercepter les arrivages jusqu'aux portes d'Oran, et qui, en plein jour, des bords du fossé, lançaient des injures en langue *sabir* (*aljamia*) aux sentinelles espagnoles qui se promenaient sur le rempart ? Mais nous aurons occasion de revenir sur cet important chapitre.

Avant d'exposer le système des razias, Suarez pose en thèse générale que la garnison d'Oran doit compter au moins trois mille hommes de troupes ordinaires afin de suffire au service intérieur et fournir à l'occasion les colonnes actives dont les sorties étaient nécessaires pour maintenir les Mores pacifiques dans leurs bonnes dispositions et châtier les populations hostiles.

Il résume son opinion sur la matière par cette image :

« Ici, l'Espagne doit toujours tenir en arrêt dans sa main
» droite une lance bien émoulue, outre une bonne flamberge
» au vent, tandis que sa main gauche offre des cadeaux et
» des gratifications. »

Si notre auteur n'avait pas écrit au point de vue restreint de l'occupation d'Oran et de Mers-el-Kebir, il aurait sans doute complété son image en ajoutant que la pointe de l'épée doit plutôt menacer le dos que la poitrine de l'ennemi, et Rome lui aurait fourni de nombreuses preuves à l'appui. Car elle tenait ici ses principales forces stationnées à la frontière méridionale, sentant que ses nationaux établis dans le Tel seraient plus efficacement protégés, si l'on prenait ainsi l'indigène du Nord à revers, tout en inquiétant celui du Sud sur sa ligne de retraite, dans le cas où l'envie lui prendrait de venir butiner en dedans des limites militaires. Les traces fréquentes, très-distinctes encore,

des postes qu'elle avait échelonnés depuis les Ziban jusqu'à Msad et au delà, et surtout les magnifiques ruines de Lambèse, quartier-général de la 3e légion, ce noyau romain permanent de l'armée d'Afrique, ont conservé jusqu'à nos jours les témoignages matériels de ce judicieux système que la France à presque entièrement adopté à son tour.

Mais revenons aux humbles razias oranaises et écoutons ce que Suarez va nous en dire. Pour distinguer de notre travail personnel les passages extraits par analyse de son manuscrit, ces derniers seront marqués de guillemets.

L'ESPION.

« Un gouverneur d'Oran, dit notre auteur, ne se décide à ordonner une sortie contre les mores hostiles qu'à la suite de dénonciations et renseignements, provenant d'espions qui appartiennent à deux catégories distinctes.

» Dans la première, ce sera, par exemple, quelque indigène gravement offensé par un puissant personnage, le plus souvent par son cheikh, et qui, ne pouvant se venger lui-même sur le champ, dissimule son ressentiment jusqu'à ce qu'une occasion se présente de faire servir les chrétiens d'Oran à la ruine de son ennemi. Mais si celui-ci est un des chefs soumis à l'Espagne, il faut attendre que, par suite de la mobilité du caractère arabe, il change de parti ou du moins commette quelque imprudence qui permette de le faire passer pour hostile. Au reste, ces affamés de vengeance ont la rancune patiente et savent attendre pendant des années le jour des représailles. Mais, enfin, ce jour si désiré ayant lui et les tentes de l'offenseur se trouvant à la portée de la garnison d'Oran, l'offensé se met aussitôt à l'œuvre. Il débute par une série de promenades d'un douar à l'autre, afin d'habituer à ses absences et surtout pour faire perdre le fil de l'emploi de son temps. Puis, pendant quelqu'une de ces allées et venues, il fait un voyage furtif à Oran, dénonce son ennemi au Gouverneur à qui il communique en même temps tous les renseignements nécessaires pour l'atteindre sûrement.

» Car l'espion dont il s'agit doit, dit Suarez, préciser le ou

les douars à razier, indiquer à quelle tribu et fraction ils appartiennent, combien de chevaux de guerre ils peuvent mettre sur pied, quels autres mores hostiles ils ont pour voisins et qui puissent les soutenir contre les Espagnols ; enfin, à quelle distance de la place sont leurs campements. Là-dessus, le Gouverneur commence à se former une opinion ; mais, s'il est prudent et avisé, il ne se mettra pas en campagne sans avoir bien sondé l'espion lui-même, surtout si les douars dénoncés sont loin de la ville et ont une certaine force. Dans ce cas, il envoie préalablement en reconnaissance, avec l'espion, les Adalid (1) chrétiens et leurs hommes les *Almogatazes*, mores réfugiés à Oran. Ce détachement d'explorateurs va vérifier sur le terrain le rapport de l'indigène et étudier avec détail la route qui mène au but de l'expédition projetée, ainsi que le lieu le plus convenable pour établir l'embuscade de dépôt (2). Il s'assure, surtout, s'il y a des douars *soumis* à portée de cette route ; *car on est certain d'avance que ces douars éventeront la marche des Espagnols, et ne manqueront pas d'en avertir l'ennemi ;* auquel cas le mieux est de faire demi-tour et de rentrer en ville au plus vite. C'est donc là une précaution de premier ordre, et plus d'une opération, bien conçue, d'ailleurs, n'a échoué que parce qu'on n'en a pas tenu compte. »

Ici, Suarèz fournit la preuve de ce que nous avons avancé plus haut sur la nature réelle de la soumission des Mores pacifiques : simple question de distance, elle ne tenait, on le voit, qu'à une proximité trop grande du fameux fer de lance bien émoulu et de la pointe de l'épée nue !

Au reste, la fragilité de pareilles soumissions ne peut étonner que les personnes qui ont la naïveté de croire qu'un peuple dont le cou est sous le pied de l'étranger trouve la situation

---

(1) Ce qu'on dit ici des *Adalid* définit suffisamment le mot ; ajoutons que ce mot paraît venir de l'arabe *ed-delil* (le guide) ou *ad-delil*, selon la prononciation espagnole — par transposition du premier *d* qui s'est substitué au *l* final. Ces *adalid* sont les *chouaf* des arabes, les *exploratores* des Romains, dont Procope a dit : ...... *Clam adversus hostes ire consueverunt ut illorum facta vestigata ducibus enuntient.*

(2) Nous avons déjà dit que c'était l'endroit où les chefs d'expéditions laissaient leurs impedimenta et formaient leurs colonnes légères d'attaque.

agréable et chérit même celui qui la lui inflige. Braves gens qui ont tout-à-fait oublié ce que pensait et faisait leur ancêtre Jacques Bonhomme, lorsque sa nuque servit momentanément d'escabeau au pied pesant de John Bull, et comme il s'escrima d'estoc et de taille, le brave Gaulois, en compagnie de Jeanne d'Arc et de ses continuateurs, jusqu'à ce qu'il eut fait repasser le Pas-de-Calais à ce pied incongru, fourvoyé chez nous à une des heures néfastes de la France.

Mais, dira-t-on, voilà qui absout en principe toutes les révoltes des indigènes de l'Algérie ! Nullement : *expliquer* un fait n'étant pas la même chose que l'absoudre, l'analogie dans les faits n'impliquant pas nécessairement l'identité du droit dans deux cas, d'ailleurs très-distincts. Or, les motifs qui nous ont amenés en Afrique n'ont aucun rapport avec ceux qui avaient déterminé l'invasion anglaise du XV[e] siècle. Car la conquête de 1830 n'a été que l'exécution très-légitime d'une condamnation portée de temps immémorial par le tribunal de l'opinion publique européenne contre la Régence d'Alger qui avait érigé le brigandage en système gouvernemental, proclamant effrontément qu'elle ne pouvait vivre qu'aux dépens des chrétiens. A vrai dire, aux Turcs et aux réfugiés andalous appartenait tout l'odieux de cette combinaison dont les indigènes proprement dits — Kabiles ou Arabes — n'auraient pu empêcher la mise en pratique, quand même ils l'auraient voulu ; mais fallait-il rester inertes devant cette impuissance et tolérer le mal à perpétuité ? De tout temps, la conscience des peuples civilisés a conclu pour la négative. La France n'a fait qu'en tirer la conséquence les armes à la main.

La conquête, si légitime en elle-même, le devint bien plus encore par la conduite du vainqueur qui, fermant l'oreille à quelques voix haineuses, derniers échos des époques où le *væ victis* n'avait pas encore été détrôné par la charité chrétienne, traita le vaincu, autant que possible, en citoyen français. Bien plus, avec l'impassibilité de la force appuyée sur le droit, il sut résister aux défaillances ou aux colères que les bienfaits méconnus excitent parfois dans les cœurs les plus bienveillants ; et l'ingratitude, poussée même jusqu'à la révolte, ne lui arracha

jamais une mesure qui ait outrepassé les limites d'une juste sévérité.

Il va sans dire que cette longanimité n'empêche pas de suivre le judicieux conseil de Suarez et de tenir toujours sa bonne lame hors du fourreau et bien en garde pour recevoir militairement les enragés qui voudraient absolument essayer de sa trempe.

Pour revenir aux explorateurs connus sous le nom d'*adalid*, disons que la quintessence de leurs instructions spéciales se réduisait à ceci : « Chercher les moyens d'exécuter la razia » facilement, avec promptitude et même sans coup férir, s'il » était possible, le but essentiel étant de faire du butin, de » terrifier l'ennemi, plutôt que de se couvrir de gloire. »

On aura occasion de reconnaître que ce programme, peu héroïque, n'était pas dicté par la crainte et que la brave garnison d'Oran aimait assez à en venir aux mains ; mais le devoir des chefs étant de ménager la vie du soldat, ils faisaient naturellement tous leurs efforts pour atteindre le but sans effusion de sang.

« Un gouverneur bien avisé, continue Suarez, outre les précautions indiquées déjà, prend encore celle-ci : il simule des doutes sur la sincérité de l'espion et lui déclare nettement que l'unique moyen de les dissiper c'est d'engager dans sa querelle quelqu'un de ses parents ou alliés. De la sorte, au lieu d'un seul individu compromis dans la tribu qu'il s'agit de razier, il y en a deux, dont le second n'est au fond qu'un otage. Une fois en possession de cette caution supplémentaire, qu'il tient soigneusement renfermée dans une des salles de la Casba, le gouverneur fait exécuter par ses *adalid*, et sous la conduite de l'espion primitif, la reconnaissance dont nous venons de parler. Il est certain que si on a bien soin de n'admettre ce dernier répondant qu'après vérification de sa parenté, avec le premier, une trahison de la part de celui-ci n'est plus guère à craindre.

» Tout gouverneur qui, par imprudence, cupidité ou inexpérience, néglige quelqu'une de ces précautions court des risques dont le moindre est de fatiguer ses troupes par des marches infructueuses ; mais il peut lui arriver bien pis que cela. Car

l'espion, que nulle considération de parenté ne retient, s'il n'a pas fourni d'otage, peut très-bien être assailli de remords religieux ou patriotiques, quand l'expédition est déjà en route; ou, comme cela s'est vu, ce peut être un faux espion que les insoumis eux-mêmes ont chargé d'attirer les chrétiens dans un piége, par l'appât d'une proie facile. Dans ce dernier cas, la colonne se trouve inopinément en face d'un rassemblement considérable de Mores, et il arrive que les douars qu'elle croyait pouvoir aborder de plain-pied ont été entourés à la hâte de fossés couverts, où les Espagnols viendront se culbuter les uns sur les autres, s'ils tentent l'assaut; tandis que l'ennemi, en nombre, attend à quelques pas de là ce moment d'inévitable désordre pour tomber sur eux avec avantage.

» La première partie de ce programme de trahison s'est exécutée en 1549, dans la plaine de Zeïdour, chez les Mediouna (de l'Ouest), et le reste aurait suivi, si le gouverneur, don Martin, comte d'Alcaudete, n'avait pas éventé la machination en temps opportun, et repris, au plus vite, le chemin d'Oran. Il va sans dire qu'il fit arquebuser en route le double traître qui l'avait conduit sur ce guépier. »

En 1577, Suarez fut témoin oculaire d'une aventure analogue dont le dénoûment — où il joua son rôle — n'eut lieu que deux ans plus tard. Un espion, à qui le gouverneur d'Oran croyait avoir acheté certains douars, avait, en réalité, vendu les Espagnols à ces mêmes douars à raison d'une *dobla* (3 fr.?) par cavalier et d'une demi-dobla par fantassin. Le marché n'arriva pas à conclusion, parce que, cette fois encore, on eut le bonheur de deviner le piége à propos, et que l'on put rentrer sans encombre. Quant à l'espion, auteur du mécompte, il eut l'art de faire croire à son innocence, sur le premier moment; mais la vérité finit par être connue; et, comme il eut l'imprudence de reparaître à Oran, il fut saisi, jugé et condamné à mort. Suarez, qui faisait partie du peloton chargé de l'exécution, raconte qu'on l'attacha à un poteau en face de la vieille ville, près des *caleras* ou fours à chaux, et de la grosse tour, et que là, il fut bien et dûment arquebusé.

« Ces dangers de trahison, toujours imminents, dit notre

auteur, obligent les gouverneurs prudents à ne jamais lâcher l'espion qu'après la réussite de la razia proposée par lui ; ou, si l'opération a manqué, qu'après qu'il est bien établi que ce n'a pas été sa faute. »

Suarez aborde ensuite une deuxième catégorie d'espions que l'on recrutait parmi les *Almogatazes*, ces réfugiés mores à qui l'accès de leur tribu était interdit, par suite de quelque vieille félonie commise par eux au bénéfice des chrétiens et au préjudice de leurs compatriotes. Poussés une première fois à un acte de trahison par une soif de vengeance, ces transfuges en étaient venus à pratiquer habituellement et par métier ce qu'ils avaient fait par passion dans le principe. Dès lors, tout autre séjour que celui d'Oran leur devenait impossible. Aussi, les Espagnols les y avaient reçus, organisés, casernés, en leur accordant la paye de fantassin.

« Ces individus, voués désormais à l'espionnage, dit Suarez, sont toujours en quête de mores hostiles ; et comme leur qualité de renégats politiques reconnus rend fort périlleux pour eux toute excursion un peu lointaine, ils aiment beaucoup mieux opérer dans la zone des mores pacifiques. Spéculant sur l'imprudence et l'incurie de ces derniers, qui, tantôt, laissent une tente hostile s'établir momentanément sur leur territoire, ou négligent d'aller faire renouveler leurs saufs-conduits aux époques réglementaires, ils transforment ces légers délits en autant de graves attentats contre la domination espagnole. »

Faire tomber sur l'innocent un châtiment qui ne doit atteindre que le coupable, nous semble une atroce combinaison ; mais aux yeux des Almogatazes, ce n'était qu'une peccadille. Ils ne doutaient pas d'ailleurs de l'assentiment des Espagnols, car ils comptaient sur leur ignorance des choses du pays et sur le penchant assez naturel qu'ils avaient pour la razia. En effet, habituellement resserrés entre d'étroits remparts, ces soldats, presque tous jeunes et vigoureux, saisissaient avec empressement toute occasion de sortir de leur monotone prison. Et puis, la razia n'offrait-elle pas un aliment à leur humeur batailleuse, en même temps que ses produits amélioraient leur position matérielle ? Ils n'étaient pas seuls, du reste, à faire ce

dernier calcul ; et les révélations de Suarez nous apprennent que les chefs, qui se taillaient naturellement la part du lion dans le partage, recherchaient avec non moins d'ardeur que leurs subordonnés les occasions de faire du butin.

Cependant, on doit rendre cette justice aux Almogatazes que s'ils faisaient piller un peu légèrement leurs coreligionnaires, ils trahissaient très-rarement les Espagnols. Il est vrai que, mariés presque tous, ils avaient à Oran une famille qui répondait pour eux ; aussi, leur accordait-on plus de confiance qu'aux débutants dans l'espionnage.

D'après M. Fey (*Hist. d'Oran*, p. 163), leur quartier à Oran était situé au pied de la Calera, ou chaufournerie, dans la rue de l'Arsenal, et consistait en quatre vastes cours fermées par des murs, auxquels des gourbis s'adossaient intérieurement. Il ne voit en eux que des spèces de spahis dont les gouverneurs se servaient pour faire du butin sur les insoumis. Les explications fournies par Suarez donnent une idée plus complète du rôle de ces auxiliaires musulmans, dont nos guerres d'Afrique nous ont appris à connaître et à apprécier les tristes équivalents.

Nous en avons fini, Dieu merci ! avec ces rebutants préliminaires où l'espion et le traître usurpaient forcément le premier rôle ; nous voici arrivé à la partie vraiment militaire du sujet; les transfuges s'effacent et c'est maintenant le soldat qui entre en scène. Mais laissons la parole à notre informateur habituel.

LE DÉPART.

« Dès qu'une expédition a été décidée contre les Arabes, nous dit-il, le gouverneur d'Oran ordonne au sergent-major (major de place) d'avertir les gens de guerre d'avoir à faire la *mochila* (1), ou approvisionnement de route, en vivres, munitions, etc., le tout pour une période maximum de cinq jours, temps le plus long qu'un détachement puisse rester dehors ; il indique

(1) Ce mot, qui paraît d'origine arabe, signifie *besace*, dans le sens propre, et approvisionnement en prenant le contenant pour le contenu.

aussi l'heure du départ, et veille à ce qu'on se procure les meilleures mules du pays, pour porter la poudre, les balles de toutes sortes ainsi que les mèches d'arquebuse et de mousquet (1). Ce petit convoi marche sous la garde de 12 artilleurs choisis parmi les plus jeunes et les plus dispos, lesquels sont chargés en outre de distribuer les munitions aux soldats, lorsque dans le cours de l'expédition ceux-ci se trouvent avoir épuisé l'approvisionnement particulier dont il a été parlé plus haut. Les bêtes de somme sont conduites par des muletiers qui tous connaissent le maniement des armes et peuvent, au besoin, grossir le nombre des combattants.

« L'ordre du jour désigne les soldats qui font partie de la colonne et ceux qui restent à la garde des places d'Oran et de Mers-el-Kebir sous le commandement du plus ancien capitaine de ces garnisons. Car le gouverneur accompagne ordinairement la troupe dans les razias et sorties, sa présence y étant nécessaire. En effet, il est convenable qu'il soit là pour voir ce qui s'y passe, mûrir ses plans d'attaque jusqu'au moment de l'exécution, les modifier au contact des circonstances imprévues et en bien assurer l'exécution. Cela ne se ferait pas aussi bien, si le chef n'engageait point, par sa présence, sa vie aussi bien que celle du dernier des soldats (2).

« L'expédition sort de nuit si l'on craint d'être éventé aux environs d'Oran qui sont une contrée plane et découverte (3) : l'heure du départ se règle sur la distance à parcourir.

---

(1) *L'arquebuse* succéda immédiatement à l'arc des anciens et est la première en date parmi les armes à feu portatives. On commença à l'employer vers la fin du règne de Louis XII. Le mousquet fut inventé un peu après par les Russes; à l'époque où servait Suarez, les Espagnols en fabriquaient qui portaient fort loin et dont les balles, d'un fort calibre, faisaient de terribles blessures; mais ils avaient l'inconvénient d'être d'un poids considérable et, par conséquent, d'un maniement difficile. Le fusil que les Français inventèrent en 1630 fit disparaître toutes ces armes imparfaites et incommodes. Le mousquet et l'arquebuse s'enflammaient au moyen d'une mèche que le soldat appliquait au bassinet, d'où la double difficulté de bien viser et de tirer vite.

(2) Plusieurs gouverneurs ont été tués dans ces sortes d'expéditions dont le danger devenait extrême, pour peu qu'il y eût trahison de la part de l'espion.

(3) Les routes suivies habituellement par les expéditions espagnoles

« Au moment où la troupe dépasse la porte de la ville, on compte tous les hommes, sans exception, ce qui est facile, vu que l'on sort, gens et bagages, sur une longue file (*hilo*), comme les grues, une compagnie derrière l'autre, le capitaine en tête, suivi de son enseigne portant sur l'épaule et enroulé le guidon de la compagnie (1). La cavalerie arrive après l'infanterie et elle est suivie par le bagage. La colonne entière défile ainsi devant le Gouverneur qui se tient à la porte, en dedans, éclairé par des torches, si le départ a lieu la nuit. Il sort de la ville le dernier et la troupe l'attend au dehors. Puis, lorsqu'il est bien constaté que chacun est à son poste et que tout se trouve bien en ordre, la colonne enfin s'ébranle et part.

Pour traduction ou analyse.

(A suivre) A. Berbrugger.

passaient, en effet, par la plaine d'Oran, soit que l'on opérât à l'Est, au Sud ou à l'Ouest. Cette plaine était alors inhabitée, au moins dans la partie la plus rapprochée de la place.

(1) Chaque compagnie avait alors son enseigne ou guidon.

EXPLORATION

DU TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE.

Résultats obtenus.

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé succinctement le succès qui a couronné les recherches entreprises par ordre de l'Empereur au mausolée de l'ancienne dynastie mauritanienne. Nous complétons l'œuvre, aujourd'hui, en donnant la description de l'hypogée qui se développe dans l'intérieur de ce monument sur une étendue de *cent soixante dix mètres;* puis celle de la partie extérieure mise à découvert par le travail de déblai.

Avant tout, rappelons le programme de l'entreprise et la série des travaux qui en ont amené l'entière réalisation.

Ce programme se résume ainsi :

1° Déblayer une partie assez considérable de cet édifice symétrique pour que le tout pût être complètement connu;

2° Pénétrer dans la partie intérieure du monument, soit en découvrant son entrée naturelle, soit en s'y ouvrant un accès forcé, d'après les indications de la sonde artésienne.

Dans cette double tâche, les explorateurs s'imposaient la loi, qu'ils ont fidèlement observée (1), de ne pas déranger une seule des pierres restées à leur place primitive; en un mot, de n'ajouter, de leur fait, aucune détérioration à celles déjà trop nombreuses que le Tombeau de la Chrétienne a subies de la part des hommes, bien plus que par l'action du temps.

Quant à la série des travaux qui ont enfin conduit à un but poursuivi depuis plusieurs mois, ils se résument dans les dates suivantes :

---

(1) Le lecteur intelligent ne considérera pas, sans doute, comme une infraction à cette loi, l'entrée en galerie de mine dont il sera bientôt question; car çà a été un cas de force majeure tout-à-fait exceptionnel, auquel il était impossible de se soustraire.

5 mai. — A 2 heures un quart de l'après-midi, le sondage n° 13 accuse l'existence d'une cavité située à 6m 75c derrière la fausse porte du Sud et presque au niveau du sol. En éclairant le trou de sonde, on constate que cette cavité, haute de plus de deux mètres, est bâtie. On est donc dans un caveau ou dans une galerie. Après avoir dégagé les abords de l'endroit que ces mesures indiquent comme devant être le point d'attaque, on commence, le 12 mai, le boyau de mine qui doit conduire à la cavité dont il s'agit. Deux sapeurs du génie, aidés de quelques hommes du pénitencier militaire de Bab-el-Oued, et dirigés par un caporal de leur arme, exécutent cette besogne spéciale avec l'intelligence et la circonspection commandées par une circonstance où il s'agissait à la fois de ménager les travailleurs et l'édifice.

15 mai. — Dès la veille, on avait eu connaissance de l'extrados d'une voûte. On perce cette voûte; et enfin, à 4 heures du soir, M. Berbrugger, directeur des travaux, put descendre dans l'hypogée, accompagné par son collègue M. Mac Carthy et par M. le général Faidherbe, venu pour visiter le monument, et qu'un heureux hasard rendit témoin de la découverte.

18 mai. — On avait reconnu, au moment même de l'entrée par la galerie de mine, que les caveaux mortuaires avaient été violés et dépouillés de tout ce qu'ils contenaient dans le principe. On chercha naturellement par où les violateurs avaient pénétré dans l'édifice; mais aucune entrée quelconque, naturelle ou forcée, ne s'offrit d'abord aux regards. Il faut dire que l'état d'encombrement du premier des trois caveaux, mais, surtout, celui de la galerie principale sur une assez grande étendue, opposait des obstacles sérieux aux recherches et aux études. Quant à la galerie, elle était obstruée parfois jusqu'à la voûte et il fallait alors ramper pour en continuer le parcours.

On dut donc entasser provisoirement ces matériaux sur un côté de la muraille pour que l'autre demeurât libre à la circulation; cette besogne faite, la recherche de l'entrée primitive put être reprise dans de meilleures conditions et ne tarda

pas, en effet, à aboutir. Ce qu'il y a de curieux, c'est que la découverte eut lieu simultanément au dedans et au dehors; par les hommes qui, à l'intérieur, travaillaient au dégagement d'une galerie obstruée et par ceux qui, extérieurement, achevaient le déblai de la fausse porte de l'Est.

Un dernier coup de pioche entama le léger rideau de terre placée entre les deux chantiers, qui, déjà, depuis quelques minutes, s'entendaient réciproquement travailler et parler; la lumière du jour inonda alors l'entrée de l'antique hypogée des rois de Mauritanie, montrant aux hommes du dehors ce souterrain mystérieux que l'on cherchait depuis si longtemps et à ceux du dedans le plateau du Tombeau éclairé par un splendide soleil.

C'était le dernier acte de l'entreprise, et la tâche de l'exploration était désormais accomplie selon les termes du programme et dans ce qu'elle avait d'essentiel. Il ne restait plus à exécuter que certains travaux complémentaires dont nous entretiendrons le lecteur en temps opportun.

Après ce préambule, commence la partie descriptive de ce travail par l'hypogée, en le prenant, bien entendu, à son entrée naturelle, celle dont on vient de lire la découverte.

Avant corps.

L'entrée primitive de l'hypogée se trouve en contrebas du sol extérieur, sous le vantail de droite de la fausse porte de l'Est.

Devant cette entrée, et séparé d'elle par un espace de 3^m 37^c seulement, est un massif en pierre de taille, auquel manque tout-à-fait l'assise supérieure, outre quelques blocs de l'assise qui subsiste encore; cette espèce d'estrade, ou reposoir, qui mesure 7^m 75^c d'Est en Ouest, sur une largeur de 2^m 70^c, était probablement destinée à recevoir le corps du royal défunt, pendant que l'on fouillait pour mettre l'entrée à découvert et que l'on accomplissait la dernière cérémonie extérieure, la crémation du cadavre. Car il est très-probable et important à noter, dès à présent, que Juba le jeune, prince complètement romanisé, a dû être soumis à l'incinération comme ses affranchis dont

l'hypogée, découvert il y a onze ans, a enrichi le musée de Cherchel (*Caesarea*), de leurs ossuaires, qu'on a trouvés encore remplis d'os calcinés.

En rétablissant, par la pensée, l'assise supérieure qui manque aujourd'hui — ce qui exhausserait ce reposoir de 50c — et en le comparant à la base du monument, on acquiert la conviction que, dans son intégrité, il s'élevait de beaucoup au-dessus du sol ; particularité dont le lecteur est prié de prendre note, et qui se retrouve dans le Medracen, monument analogue, mieux conservé, mais beaucoup moins considérable, de la province de Constantine.

Porte primitive.

Lorsque, pour l'introduction du royal défunt dans le monument, la fouille était achevée, entre celui-ci et l'avant-corps, sous la fausse porte de l'Est, on se trouvait en face de trois pierres, d'égales dimensions, posées en long l'une sur l'autre et faisant partie du parement extérieur de l'édifice dont elles se distinguaient toutefois par cette particularité qu'elles étaient appareillées à *joints correspondants*, au lieu de l'être à *joints contrariés*, comme tout le reste du revêtement. C'est-à-dire que leurs joints se répondaient de telle sorte que les trois ne formaient à l'œil qu'une même ligne verticale.

Cette circonstance, rapprochée de celle du reposoir n'existant que devant la porte de l'Est et émergeant, par une forte saillie, du sol où il était encastré, indique assez clairement que les architectes du Tombeau de la Chrétienne n'ont pas eu la pensée d'en dissimuler l'entrée. Sous ce rapport, ils ne se sont nullement inspirés des traditions architecturales égyptiennes qui comportaient une recherche infinie dans le nombre et la nature des précautions propres à défendre l'accès de la fameuse salle dorée qui recélait la momie. Aussi, en présence de particularités aussi apparentes et significatives que celles qui viennent d'être indiquées, le chercheur le moins attentif devait avoir l'esprit en éveil. En un mot, il aurait fallu être aveugle pour ne pas les voir et bien inintelligent pour n'en pas saisir la déduction naturelle.

Après avoir enlevé les trois pierres dont on vient de parler, on avait devant soi une dalle formant porte et qui avait été engagée, au moment même de la construction, dans des rainures ménagées dans les pierres environnantes. La rainure supérieure, qui n'avait pas moins de 1m 50c en hauteur, recevait la dalle porte lorsqu'on faisait remonter celle-ci avec un levier et à l'aide de cales de hauteurs graduées. L'emploi de ce levier avait laissé une trace profonde dans la rainure inférieure.

On reconnaît ici un mécanisme analogue à celui des herses dans les places fortes, surtout celles du moyen âge.

Premier couloir.

Quand la dalle-porte était soulevée à la hauteur convenable, on avait accès dans un couloir haut de 1m25c, large de 83c sur une longueur de 3m55c, couloir dallé en lozange et à plafond de pierres d'un très-fort appareil.

Avant de déboucher dans le caveau voisin, on rencontrait une deuxième dalle-porte, semblable à la première, comme dimensions et mécanisme.

Au moment de la découverte, toutes deux étaient brisées et il n'en restait pas la plus légère trace. Les rainures seules en signalaient l'existence.

Caveau des lions.

Il est ainsi appelé, à cause d'un lion et d'une lionne qu'on y trouve sculptés assez grossièrement sur le linteau de la porte du deuxième couloir, celui par lequel on passe dans la grande galerie.

Sculpture unique dans l'hypogée, celle-ci semble l'œuvre spontanée de quelque tailleur de pierres. Pour l'honneur de Juba II, ce grand ami des sciences, des lettres *et des arts*, il faut admettre qu'il ne l'a pas commandée ni peut-être même vue. Au reste, le lion, type zoologique tout national en Afrique, se rencontre assez fréquemment sur les monnaies antiques de cette contrée. Ici, en mettant une lionne en regard du lion, a-t-on prétendu faire allusion à Cléopâtre Séléné ? Cela semble assez probable.

Le caveau des lions, orienté de l'Est à l'Ouest comme le couloir d'entrée, est, dans son prolongement : long de 5m29c avec une largeur de 2m49c, il a sous voûte une hauteur de 3m50c. Sa voûte, en berceau ou plein-cintre, s'appuie sur les parois situées au nord et au sud.

Au fond de ce caveau, c'est-à-dire dans le mur droit occidental, on aperçoit une excavation faite à une époque probablement antique, par des chercheurs de trésors, sans doute ; elle plonge vers le centre du monument sur une longueur de 6m95c, avec une largeur de 2m40c à l'orifice, et dans une direction ouest 10° Nord.

Les matériaux qu'on en avait extraits encombraient encore le caveau lors de la découverte de l'hypogée.

Notre sondage n° 3 avait donné au fond de cette excavation ; mais comme le trépan n'était tombé que de quelques centimètres, une chute, si peu importante d'ailleurs et qui arrivait souvent, à cause du fréquent emploi de la caillasse dans la construction, éveilla si peu l'attention, que le journal de sondage ne la mentionne même pas. Au fait, rien ne pouvait faire pressentir que cette cavité insignifiante était en communication avec l'hypogée.

Le caveau des lions comme ceux qui restent à décrire et comme la galerie principale elle-même, est dallé en lozange et bâti en pierres de taille dont les trois assises inférieures ont chacune une hauteur de 53c, tandis que celles d'en haut, les voussoirs, n'ont que 20c et semblent au premier aspect plutôt de grandes briques posées à plat que des pierres proprement dites. Mais les arrachements de notre boyau de mine, et ceux de la grande excavation dont on va parler tout à l'heure, ont permis de constater que, sauf la hauteur d'assise, ces voussoirs ont les mêmes dimensions que les pierres des pieds-droits.

Nous avons dit que ce caveau est dallé en lozange, c'est-à-dire à la façon des voies romaines ; ajoutons que l'hypogée est ainsi pavé dans tout son développement et que les pierres employées à ce pavage sont entaillées à un de leurs angles de manière à rendre les emboîtements plus complets.

Le caveau des lions est percé de quelques trous des deux

côtés de la naissance de la voûte : ces trous, irréguliers de forme et irrégulièrement espacés, semblent avoir été faits pour installer une soupente. Des cheveux trouvés dans les fissures des murailles rappellent un usage encore subsistant parmi nos Indigènes qui cachent ainsi les cheveux qui restent après le peigne ou qu'ils coupent, et jusqu'aux rognures d'ongles, de peur qu'un ennemi ne s'en empare pour en faire la base d'opérations magiques contre leurs personnes. Nous reviendrons sur cette circonstance.

Deuxième couloir.

Il s'ouvre dans la partie de droite et presqu'au fond du caveau, qu'on vient de décrire, sous le linteau où sont sculptés le lion et la lionne.

Ce 2e couloir, de même hauteur que le premier et long de 2m 07c, était jadis fermé, comme lui, par une dalle-porte dont quelques débris restent encore engagés dans les rainures de gauche et inférieure.

Galerie principale.

En débouchant du deuxième couloir, on se trouve sur le palier de la grande galerie en face d'un escalier de sept marches dont il ne subsistait plus que des amorces, à droite, au moment de la découverte. Pour faciliter la circulation et garantir la sûreté des visiteurs, le Directeur des travaux a dû le faire rétablir, mais, d'après son plan primitif, et sans rien changer aux amorces indiquées ci-dessus ; de sorte que la restauration moderne est toujours facile à distinguer du travail antique.

La différence de niveau entre le palier et la galerie principale est de 1m 15c. Celle-ci, mesurée dans son axe, présente un développement de 149m 02c ; sa largeur varie dans sa partie casi-concentrique, entre 2m 04c et 1m 98c ; mais sa partie rentrante n'a qu'un m. 50c. Sa hauteur générale sous clef de voûte est de 2m 42c. Si l'on ajoute au chiffre de 149m 02c, celui de 21m, longueur des trois couloirs et des trois caveaux, on arrive à un total de 170m 02c pour le développement général de l'hypogée ; notre hypogée est donc, proportion gardée, plus considérable que celui de la grande pyramide.

En mettant le pied sur la septième marche de l'escalier dont nous parlions tout-à-l'heure, on est au niveau définitif de la galerie principale dont nous allons faire suivre le parcours au lecteur, en lui signalant successivement ce qui peut mériter son attention sur la route.

Faisons-lui remarquer, d'abord, de petites échancrures pratiquées à droite et à gauche dans les parois, à des distances alternantes d'environ trois mètres, et qui ont la forme d'un quart de sphère creuse ; la trace de fumée qui se remarque au-dessus d'un assez grand nombre d'entre-elles indique leur destination (1). Cela rappelle le mur d'enceinte du Bo-Malloa, temple de Ceylan, « mur orné *d'ouvertures* triangulaires pour y placer les lampions pendant les fêtes et cérémonies, » dit M. Daniel Ramée, dans son histoire de l'architecture (1.107).

Les échancrures de notre galerie principale ont eu évidemment une destination analogue ; mais il faut ajouter qu'elles n'ont pas été assez souvent employées pour que la fumée qui se remarque au-dessus de quelques-unes puisse être attribuée aux illuminations funéraires faites à l'occasion d'obsèques royales.

En effet, il n'a pu y avoir, on le verra, que deux cérémonies de ce genre, une pour Cléopâtre Séléné, l'autre pour Juba ; et ce n'était pas assez pour produire l'épaisse couche fuligineuse que nous signalons. D'ailleurs, si c'était là la cause, toutes les échancrures auraient ces mêmes traces de fumée, tandis que le plus grand nombre n'en offre aucune apparence.

Mais le mausolée de Mauritanie a eu d'autres habitants que les hôtes royaux auxquels il était destiné, habitants très-vivants qui, s'ils n'ont pas toujours demeuré là, y ont au moins fait quelque séjour et pris plus d'un repas, comme le témoignent certains objets ou débris recueillis en ce lieu et dont il sera parlé plus loin.

---

(1) Nous parlons de l'état des lieux au moment de la découverte, car, depuis celle-ci, bien des traces modernes de fumée se rencontrent sur les murs ; elles ont été produites par l'éclairage qu'il a fallu établir pour les travaux intérieurs de déblai.

A propos d'habitants, il ne faut pas oublier les seuls qui se soient rencontrés — et en assez grand nombre — dans le souterrain royal au moment de sa découverte ; c'est-à-dire, l'araignée rousse, *aranea Monumenti*, qui tisse des cocons d'une remarquable blancheur dont les murailles étaient tapissés entre l'escalier et la grande excavation, sans doute parce que cet endroit était le plus humide de l'hypogée.

A quelques pas de l'escalier, on trouva au moment de la découverte de l'entrée, un mur en pierres sèches qui barrait presqu'entièrement la galerie principale. Là, comme dans le caveau des lions, des trous avaient été pratiqués grossièrement et avec beaucoup d'irrégularité à la naissance de la voûte, sans doute pour recevoir des poutrelles et établir une soupente. Là aussi on trouve des cheveux cachés dans des trous des murailles. Cette circonstance et la présence de nombreux débris de poterie berbère font supposer qu'à une époque fort ancienne (1) quelque famille indigène s'était cantonnée dans le mausolée royal où elle avait pris juste ce qu'il lui fallait d'espace pour se loger commodément, s'isolant du reste par le mur en pierres sèches. Comme la superstition a toujours régné en Afrique dès les temps les plus reculés, on peut croire que la crainte des génies et surtout des revenants a été la cause principale de l'érection de ce mur en pierres sèches. Cependant, la précaution a-t-elle été toujours suffisante et les braves berbers établis en ce lieu n'ont ils pas eu plus d'une fois le sommeil dérangé par certains bruits étranges, ceux de quelque tempête qui rugissait au dehors, par exemple, et que le remords changeait dans leur imagination troublée, en protestations d'ombres royales contre la profanation permanente de leur mausolée ?

Quoi qu'il en soit, ce mur en pierres sèches a dû disparaître devant la nécessité de rendre la circulation libre et de restituer au souterrain sa physionomie primitive.

Non loin de là, on remarque dans la voûte un trou de

---

(1) On verra plus loin les motifs qu'il y a de penser que la connaissance de l'entrée du Tombeau de la Chrétienne s'est perdue lors de l'invasion des arabes, vers la fin du 7e siècle de notre Ere.

l'épaisseur d'un voussoir, débile et impuissante tentative de quelque pauvre chercheur de trésors, tentative de pygmée, si on la compare à l'audacieuse excavation qui se rencontre à quelques pas de là.

Quand on a dépassé de trois mètres la partie de la galerie principale qui répond intérieurement à la fausse porte de l'Ouest, on trouve sur la gauche un grand éventrement de l'édifice, pratiqué à une époque sans doute très-ancienne et poussé sur une longueur de 15m 70c vers l'axe, avec une audace qui épouvante au premier abord.

On a vu, dans des articles précédents, que le mode de construction du noyau de l'édifice ne nous inspirait pas grande confiance : en effet, l'emploi alternatif, dans les assises, de pierres de tailles et de moellons irréguliers, ou même des éclats de pierre vulgairement appelés caillasse ; l'irrégularité des pierres de grand appareil comme taille et hauteur ; l'absence d'un mortier qui suppléât à leur manque ordinaire de juxtaposition complète, ou du moins l'emploi fort rare d'ailleurs, d'un simple mortier de terre rouge, n'étaient pas des circonstances propres à encourager dans la pensée de pénétrer le monument par une galerie horizontale d'une certaine étendue. Hé bien, l'étude attentive de la grande excavation qui nous occupe en ce moment prouve qu'on avait eu tort de ne pas se fier au monument : la preuve en est dans cet éventrement où l'on a dû cheminer sous des assises en suspension à une assez grande hauteur ; et, ce qui est plus fort, sous des masses de caillasse plaquées dans la terre rouge, qui se maintiennent comme un plafond très-horizontal, sans que l'examen minutieux du sol qui est au-dessous montre qu'une seule pierre, petite ou grande s'en soit détachée dans l'espace de temps écoulé entre l'abandon du souterrain et notre découverte, espace qui doit se compter par siècles.

Cependant, comme l'introduction de l'air extérieur, par suite de nos travaux, peut altérer cet état de choses, il sera prudent de faire en cet endroit des travaux de consolidation.

Pour accomplir une fouille aussi hardie, les chercheurs de trésors ont dû percer la paroi de la galerie principale, pied-

droit et voûte, sur une largeur d'un mètre. Cette trouée et celle que nous avons dû faire de notre côté pour l'entrée par boyau de mine, derrière la porte du sud, ont révélé des particularités intéressantes à constater sur le mode de construction.

Dans cette partie de l'édifice, les pierres ont été liées, non-seulement par des crampons, comme au revêtement extérieur, mais aussi avec du plâtre. Ce genre de mortier apparaît du reste dans les joints du parement extérieur de la galerie en plusieurs endroits (1), surtout au fond de la galerie principale, partie la moins exposée à l'action de l'air extérieur et qui par ce motif est la mieux conservée à tous égards.

Ici les crampons de scellement encastrés dans des mortaises à queues d'aronde sont tout en plomb, tandis que dans ceux du revêtement extérieur de l'édifice, ils sont généralement en bois enveloppé d'une gangue de plomb. Les avis sont encore partagés sur la nature de ce bois dont l'appréciation n'est pas facile après tant de siècles ; les uns y voyant de l'olivier et d'autres du chêne, du thuya ou du cèdre Heureusement, les échantillons ne manquent pas pour exécuter les analyses propres à dissiper cette incertitude.

Les débris de toute nature recueillis au fond de cette excavation prouvent qu'elle a été habitée à une époque inconnue mais nécessairement très-ancienne. On y a trouvé entre autres choses une mâchoire inférieure humaine qui avait été soumise à l'action du feu.

Mais reprenons notre promenade dans la galerie principale.

A une trentaine de mètres de la grande excavation, on trouve à droite le boyau de mine par lequel on a d'abord pénétré dans le monument, le 15 mai dernier, puis en face de ce boyau le trou du sondage n° 13 qui a signalé l'existance et l'emplacement d'une cavité bâtie au sein de l'édifice.

A quarante mètres environ de ce boyau et de ce trou de sonde, la galerie principale que nous faisons parcourir au lecteur cesse d'être *quasi* concentrique (2) et se replie brusquement

---

(1) Le plâtre a été aussi employé à l'extérieur du tombeau, dans le revêtement, surtout aux fausses portes.

(2) Sa distance du revêtement extérieur varie entre 4m 60c et 7m.

à gauche pour se diriger bientôt droit sur l'axe du Tombeau. On ne tarde pas à atteindre l'entrée d'un couloir long de 2m et large de 1m, qui fermait au moyen d'une dalle-porte semblable aux trois qui ont été déjà décrites. Celle-ci portait la trace d'avoir été soulevée à l'aide d'un levier, puis calée avec une pierre ; mais il semble que les violateurs du Tombeau, fatigués de la lenteur de cette manœuvre, se soient décidés à briser la dalle dont toute la partie droite ne se retrouve plus, le reste demeurant encore engagé dans les rainures.

Ce quatrième couloir, aboutit à un caveau voûté en berceau, de même appareil que la galerie, et dont la plus grande dimension est, de droite à gauche entre les deux murs de fond, de 4m et de 1m 50c dans l'autre sens. La partie de droite porte la trace d'une tentative de fouille.

C'est dans ce premier caveau et le plus petit qu'ont été trouvés les perles et le bouton à biseau de cornaline orientale ainsi que des fragments de bijoux égyptiens.

De ce caveau, un couloir long de 3m 40c et large de 1m, ayant comme les précédents une hauteur de 1m 25c, conduit au caveau principal, lequel a son centre précisément dans l'axe du monument. Ici, une digression devient nécessaire.

On se rapelle que le premier sondage devait précisément traverser le tombeau de haut en bas par le centre. Il est naturel dès-lors de se demander pourquoi il n'a pas rencontré ce caveau principal, qui est précisément dans l'axe : c'est parce que, abusé par un renseignement inexact d'après lequel le signal géodésique de l'Etat-major aurait été placé sur l'axe même de ce monument, on sonda sur ce point qui, par le fait, se trouve à 1m 97c au Nord-Est de l'axe. Hâtons-nous d'ajouter que ce qui diminue le regret de la méprise, c'est que les sondages qui ont suivi ce premier auraient toujours dû être exécutés pour acquérir la certitude que le massif de la construction ne contenait pas de galeries ou caveaux supplémentaires sur d'autres points.

Mais revenons à notre caveau central également voûté en berceau et qui mesure 4m de droite à gauche sur 3m dans l'autre

sens. Les parois, sauf celle où débouche le couloir, offrent des niches destinées sans doute à recevoir des lampes ou des vases funéraires, la dalle-porte qui fermait le couloir était brisée à gauche et il ne restait que la partie droite dans les rainures.

On avait, à une époque antique, introduit dans ce caveau deux dalles arrachées au pavage de la grande galerie. C'était probablement pour servir de siége aux individus qui trouvaient un refuge et même une habitation dans ce souterrain, ainsi que le témoignent diverses traces dont il sera parlé plus amplement en temps opportun.

(à suivre) A. Berbrugger.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37-38, 39, 43, 45, 54 et 56.)

CHAPITRE XXXVI.

LA GRANDE MOSQUÉE, RUE DE LA MARINE.

Dans chaque ville mahométane il y a un temple désigné sous la dénomination de Grande Mosquée et qui correspond, jusqu'à un certain point, à une cathédrale. La Grande Mosquée est le siège du Muphti (chef religieux ; docteur et interprète de la loi), qui y remplit les fonctions d'imam (officiant) et de khetib (prédicateur), le vendredi de chaque semaine et à l'occasion de l'*aïd el Kebir* (la grande fête), et de l'*aïd esserir* (la petite fête).

La Grande Mosquée actuelle d'Alger faisait évidemment partie de la ville berbère, mais la date de sa fondation, contemporaine, sans doute, de l'installation des Beni Mezerenna sur les ruines d'Icosium, ne saurait être précisée, puisque les matériaux font défaut pour cette période de l'histoire de l'Algérie. On ne peut même rappeler les restaurations ou les modifications que cet édifice a dû subir dans le cours de plusieurs siècles. Deux indications chronologiques se présentent seules à mes recherches. Voici la première de ces indications que j'emprunte à l'excellent article que M. l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne, a publié dans la livraison d'avril 1857 de la *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies* :

« .... Nous croyons faire une chose agréable au lecteur en lui signalant une autre inscription qui se lisait anciennement sur le *minbar* ou chaire de la Grande Mosquée d'Alger, et qui peut servir à déterminer d'une manière approximative la date de la fondation de ce temple. Cette inscription se trouve rapportée dans le dernier folio de l'histoire des Beni Abd el Wad, par Yahia Ibn Khaldoun, manuscrit de notre collection que parait avoir été copié il y a une centaine d'années..... »

» Louange à Dieu ! Au nombre des choses qui ont été trouvées » écrites à Alger la bien gardée, sur le minbar de la Grande » Mosquée en caractères coufiques et liés, on lit ce qui suit : » *Au nom de Dieu clément et miséricordieux ! Ce minbar a été achevé*

« *le 1er Redjeb de l'an 409. Ouvrage de Mohammed.* » Il faut remarquer que l'an 409 de l'hégire correspond à l'an 1018 de notre ère ; l'existence de la Grande Mosquée à cette date est donc certaine. »

Le second de mes documents est une inscription gravée sur plaque de marbre blanc et placée sur l'un des murs et près de l'entrée du minaret, dans l'intérieur de la mosquée. Elle nous apprend que le minaret actuel de la Grande Mosquée a été bati en 1324 par Abou Tachfin, roi de Tlemcen. Voici le texte de cette inscription et la traduction que j'en ai faite, d'après un estampage qui m'a été communiqué par M. Serpolet, architecte-voyer de la ville d'Alger et membre de la Société Historique Algérienne (1).

بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد
لما تمم امير المسلمين ابو تاشفين ايده الله ونصره منار
الجزاير في مُدّة اولها يوم الاحد السابع عشر من ذى قعدة
من عام اثنين وعشرين وسبعماية وكان تمامها وكمالها
في غرة رجب من عام ثلاثة وعشرين وسبعماية نادا المنارُ
المذكورُ بلسان حاله الحالى اى منار حاله في الحسن كحالى
اقامَ اميرُ المسلمين تفافحا كسانى بها حُسْنا وتمّم بُنْيَانى
وقابلنى بَدْرُ السّماء وقالَ لى عَلَيْكَ سلامى ايها القمر الثانى
فلا منظر يسبى النفوس كمنظرى الا فانظروا حُسْنى وبهجة تيجانى
فزاد الاهى رفعةً لهمتى كما زادَ في شانى وَرَفَعَ اركانى
ولا زال نصرُ الله حَوْلَ لوايه رفيقا له تالٍ وجيشا له ثانى

(1re *ligne.*) Au nom de Dieu clément et miséricordieux ! Que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur Mohammed !

---

(1) La *Revue de l'Orient* a publié dans sa livraison d'avril 1857, une traduction de cette inscription, due à M. l'abbé Bargès

(2e *ligne.*) Lorsque le prince des Musulmans Abou Tachfin, que Dieu le fortifie et l'assiste ! eut achevé le minaret.

(3e *ligne.*) D'Alger, dans une période dont le commencement est le dimanche dix-septième jour de doul Kada

(4e *ligne.*) De l'année sept-cent-vingt-deux (1), et dont la fin et la cloture

(5e *ligne.*) Est la nouvelle lune de redjeb de l'année sept-cent-vingt-trois (2). Le minaret

(6e *ligne.*) Susdit sembla, par son aspect actuel, s'écrier : Quel est le minaret dont la beauté est comparable à la mienne ?

(7e *ligne.*) Le Prince des Musulmans a érigé des boules (3), dont il m'a composé une parure brillante, et il a complété ma construction.

(8e *ligne.*) La lune du firmament s'est présentée à moi, dans tout son éclat, et m'a dit : Sur toi mon salut ; ô toi la seconde lune !

(9e *ligne.*) Aucune vue, en effet, ne captive les cœurs, comme la mienne. Allons ! venez donc contempler ma beauté et l'aspect réjouissant de mes couronnes.

(10e *ligne.*) Puisse mon Dieu accroître l'élévation de celui qui m'a achevé comme ce dernier l'a fait à mon égard et comme il a exhaussé mes parois.

(11e *ligne.*) Que l'assistance de Dieu ne cesse d'être autour de son étendard, le suivant comme un compagnon et lui servant de seconde armée. »

Les titres de propriété et autres documents authentiques dans lesquels j'opère, d'ordinaire, mes fouilles historiques, ne m'ont été d'aucun secours pour un monument aussi ancien, car les plus vieilles de ces pièces ne sont que postérieures à l'établissement des Ottomans en Algérie. Je constaterai seulement qu'ils appellent cet édifice الجامع الاعظم (el-Djama el-A'dem), tandis que le langage usuel emploie l'expression de الجامع الكبير (el-Djama, ou

---

(1) Comme le 17 Kada 722 coïncidait avec un samedi, il devient certain que le jour indiqué est en réalité le 18 dudit mois, correspondant au 28 novembre 1322.

(2) Du 6 au 15 juillet 1323. La construction du minaret a donc été achevée en sept mois et demi.

(3) Il s'agit des trois boules superposées, en cuivre peint en vert, qui composent la flèche du minaret.

plus habituellement, Djama el-Kebir), et qu'ils accompagnent souvent sa mention de la formule : « que Dieu la fasse retentir de ses louanges ! »

La Grande Mosquée est orientée du N.-O. au S.-E. Elle forme un parallélogramme presque régulier, d'une superficie d'environ 2,000 mètres carrés, ayant un développement de 48 mètres, environ, sur les façades N.-O. et S.-E., et de 40 mètres, environ, sur les deux façades latérales N.-E. et S.-O.

Contre la façade latérale S.-O. et ayant un développement d'environ 18 mètres sur la rue de la Marine, se trouve une annexe appelée *el-Djenina*, le petit jardin, qui comprend une cour et divers locaux occupés par le muphti et les agents de la mosquée. Une autre dépendance, jadis adossée à la face latérale N.-E. et aujourd'hui démolie, comprenait *le Msolla* ou oratoire des dernières prières prononcées sur les restes mortels des fidèles, des chambres à l'usage des Mouedden et autres agents, des latrines avec fontaines, et une grande cour dans laquelle était établie une batterie de 4 canons.

En descendant vers le port, on compte cinq portes dans la façade N.-O. ; 1° la porte de la Djenina, ou petit jardin ; 2° une porte dite *Bab el-Bouakol* (el-bawakil, des bocaux) parce qu'il s'y trouvait, à l'usage des passants altérés, plusieurs vases en terre qu'un homme préposé à ce soin, tenait toujours remplis d'eau ; 3° une fausse porte établie par nous, lors des travaux dont je parlerai quelques lignes plus loin ; 4° la porte du jet d'eau (Bab el-fouwara), correspondant au milieu de la cour intérieure et par conséquent, à la travée qui, partageant la mosquée en deux portions égales, aboutit au Mihrab ; 5° et *Bab Essouma'a* (la porte du minaret), ainsi appelée de sa proximité du minaret mais ne donnant pas, cependant, dans cette partie de l'édifice, laquelle n'a qu'une issue, s'ouvrant dans l'intérieur de la mosquée. La galerie publique à arceaux en ogives dentelées qui borde actuellement la rue de la Marine avec une certaine élégance, est notre œuvre. Elle a été appliquée par nous, en 1837, contre l'ancienne façade N.-O., aussi pauvre d'ornementation que le reste du monument. Les belles colonnes en marbre qui la soutiennent, proviennent de la mosquée *es-Sida*, dont l'emplacement se trouve aujourd'hui compris dans la place des orangers.

Sur la façade S.-E. dominant d'une hauteur d'environ 12 m. une portion de la côte sise jadis en dehors des limites du port,

s'ouvrent deux portes correspondant l'une à *bab el-Bouakal* et l'autre à *bab Essouma'a*, et donnant sur un chemin de ronde crénelé qui faisait partie du système de défense de la ville. Cette portion de l'édifice était construite sur de vastes magasins voûtés, que le Beylik utilisait pour les besoins de la marine, et auxquels on parvenait en suivant une bande étroite de rochers. Ce point de la ville, naguère battu par les flots de la pleine mer, est aujourd'hui couvert par les quais du nouveau port et le boulevart.

La façade latérale N.-E. avait deux portes appelées l'une *bab El-Djenaïz* (des funérailles), parce qu'elle donnait accès dans le *Msolla* ou oratoire des dernières prières, et l'autre *bab Et-Tahtaha* (de l'esplanade), parce qu'elle s'ouvrait dans la grande cour où était installée une batterie. Enfin, la façade latérale S.-O. présente deux portes, sans noms particuliers, placées en regard des deux précédentes.

A l'extérieur, cette mosquée est un édifice bas, percé d'étroites meurtrières, dépourvu de toute prétention architecturale, d'un aspect peu monumental malgré l'importance de la superficie qu'il couvre, et surmonté de onze toits à double versant, recouverts en tuiles rouges et dirigés du N.-O. au S.-E. Le toit du milieu, plus large que les autres, est coupé sur la façade S.-E. par une très-petite coupole qui recouvre le mihrab et qui ne daterait, d'après la tradition, que d'une réparation qu'auraient nécessitée les bombardements opérés par les Français, vers la fin du XVII[e] siècle. A l'angle septentrional, se trouve le minaret, lequel, posé à faux équerre, forme une tour carrée de 6 mètres sur 6 mètres, ayant à peine une élévation de 17 mètres, ce qui lui donne un aspect massif et lourd. Malgré les louanges ampoulées et emphatiques de l'inscription du XIV[e] siècle, ce minaret, trapu et placé de travers, n'a aucune élégance et ne rachète ses défauts par aucun detail d'architecture. On comprendrait difficilement que la lune, si brillante dans la pure atmosphère d'Alger, pût s'inquiéter d'une pareille rivalité. Les faïences bleues et blanches, et autres enjolivements qu'on remarque aujourd'hui sont dûs à une restauration que le service des bâtiments civils a effectuée, il y a quelques années. La plate forme du minaret est bordée par 24 merlons, dont 4 placés aux angles et 20 espacés symétriquement sur les quatre faces; la flèche est formée de trois grosses boules vertes, en cuivre,

— les fameuses boules de l'inscription, — superposées et surmontées d'un croissant. Cette tour n'a d'autre issue qu'une porte donnant dans l'enceinte du temple.

L'intérieur de la Grande Mosquée mérite une description, malgré sa nudité, car il diffère essentiellement de celui des autres mosquées d'Alger. Soixante-douze piliers en simple maçonnerie, placés à une distance de 3m. 40c. les uns des autres, et supportant des arceaux en ogive, forment onze travées qui courent du N.-O. au S.-E. et qui correspondent aux onze toits couverts en tuiles rouges. L'allée du milieu d'une largeur exceptionnelle de 5m. aboutit au Mihrab, placé dans la façade S.-E. Trois de ces travées au N.-E. et trois au S.-O. traversent l'édifice dans toute sa largeur; mais les cinq travées du milieu s'arrêtent au cinquième pilier. Cette disposition crée une cour intérieure d'environ 200 mètres carrés, et sans fermetures, dans laquelle se trouvent un jet d'eau, un noyer et un oranger sauvage. La partie sise entre cette cour et la façade S.-E. — et qu'on peut jusqu'à un certain point considérer comme constituant la mosquée proprement dite, — est coupée, à angle droit, par trois allées indiquées par des arcades à ogive dentelée. Cette ordonnance est, en petit, celle de la fameuse mosquée de Cordoue, commencée par Abderame 1er, en 786, et terminée par son fils Hachem. Mais, ici, le tout manque de hauteur et d'ampleur; et cette grande quantité de piliers rapprochés produit des nefs trop petites et offre un ensemble peu grandiose et dont les perpectives sont trop restreintes. Il faut ajouter que la partie décorative est nulle et que cet intérieur est aussi nu et aussi froid que l'extérieur.

II.

La Grande Mosquée d'Alger appartenait au rite maleki, le seul qui fût représenté en Algérie antérieurement à la fondation de la Régence d'Alger par Aroudj Barberousse et son frère Kheireddin, au commencement du XVIe siècle. C'était dans cet édifice que siégeait le *medjeles* ou tribunal supérieur, composé de : 1° le muphti hanafi, qui, en sa qualité de représentant des dominateurs du pays, avait la préséance sur son collègue, bien que celui-ci appartînt à la secte professée par l'immense majorité

des habitants (1) ; 2° le muphti maleki ; 3° le cadi Hanafi, et le cadi Maleki. Un bach-adel et un adel (greffiers) étaient attachés à ce tribunal aux séances duquel assistait un officier supérieur (Bach Yayia bachis), ayant la double mission de représenter l'autorité souveraine auprès du medjelès et de faire respecter celui-ci par les Turcs qui comparaissaient devant lui.

Le muphti maleki est installé dans un local dépendant de la Grande mosquée, et c'est là qu'on vient le consulter et qu'il rend ses décisions juridiques. Il avait, naguère, la gestion de la dotation de la mosquée, dont les revenus formaient ses seuls émoluments. Comme les muphtis jouissaient d'une certaine importance au point de vue religieux il m'a paru que leurs noms appartenaient à l'histoire. J'ai donc patiemment relevé dans les milliers de pièces qui ont passé entre mes mains, toutes les mentions de muphti qu'elles renferment, et je suis parvenu à dresser une liste fort incomplète qui n'a pas la prétention d'être une chronologie, mais qui peut cependant, fournir d'utiles renseignements. Je donne pour chaque muphti deux dates : la plus ancienne et la dernière dans l'ordre chronologique de celles que j'ai recueillies dans les documents où il intervient.

On trouvera ci-après cette liste en ce qui concerne le rite maleki ; je l'ai complétée au moyen d'extraits empruntés à un manuscrit arabe rédigé vers l'année 1153 (1740-1741) par un algérien coulougli, qui ne se nomme pas, se contentant de décliner les noms et qualités de ses ascendants jusqu'au troisième degré. Comme l'auteur se dit fils d'un muphti, il m'a semblé que ses renseignements présentaient quelques garanties de véracité et je n'ai pas hésité à les employer par exception à la règle que je me suis imposée de ne puiser que dans des documents officiels. Ce manuscrit renferme d'ailleurs, des détails qui ne sauraient avoir été inventés et qui sont des peintures de mœurs d'autant plus utiles à enregistrer que les matériaux de cette nature n'abondent pas. Dans une *K'hatba* (ou invocation) qui sert d'introduction à son œuvre, cet écrivain nous apprend qu'étant arrivé près du terme de sa carrière et se trouvant seul et affligé dans ce monde, par la perte de ses enfants, il a entrepris, bien qu'il ne soit pas doué d'une science éminente, de recueillir les faits

---

(1) Nous avons rendu au muphti maleki une préséance que lui assurait la supériorité numérique de sa secte.

historiques parvenus à sa connaissance ; et cela avec sincérité et dans le but de remédier dans les limites de ses forces, à l'absence d'ouvrages de cette nature. « Mon père, dit-il ensuite, était, que Dieu lui fasse miséricorde, le cheikh, l'imam, le vertueux, l'accompli, le savant, le théologien, le docteur profond, Hossaïn, fils de Redjeb chaouch, ainsi connu, fils de Mohammed. Il naquit à *Mezerennet el djezaïr* (Alger), y vécut et y a son tombeau. Son père et son aïeul naquirent dans une bourgade de Malaman appelée Haza Hissar : Malaman est une vaste contrée sise en face de la ville de Smyrne ; je l'ai visitée en 1128. Mon père, que Dieu lui fasse miséricorde, a rempli les fonctions de muphti à Alger la bien-gardée. »

Voici la liste que j'ai dressée en combinant mes deux sources d'informations. J'ai eu soin d'indiquer par une mention spéciale les indications puisées dans le manuscrit du fils du muphti Hossaïn ben Redjeb.

1° Sidi Ahmed ben Mohammed ben Ahmed ben Mansour ; et Sidi Ahmed ben Saïd el Bekouch. (Etaient en fonctions à une époque non déterminée, mais antérieure à la dénomination ottomane ; leur existence n'est constatée que par le manuscrit arabe dont un extrait va être donné).

2° Sidi abou Barakat el Barouni, muphti en 766 (1364-65), (son existence n'est établie que par le manuscrit arabe dont un extrait est ci-dessous).

— *Extrait d'un manuscrit arabe rédigé vers* 1153 (1740-1741) *par le fils du muphti hanafi Hossaïn ben Redjeb.*

« Sachez que du temps des Arabes, les ulémas de cette ville étaient malékis. Lorsque les Turcs y pénétrèrent, on vit arriver des savants non arabes qui accompagnaient les Pachas ; d'autres vinrent de leur gré. La science hanéfite commença à être enseignée par eux et par les coulouglis ; et ils occupèrent des charges d'imams, de prédicateurs et de muphtis............ L'ancienne ville était un lieu de science et de vertu. Les savants qui y résidaient autrefois étaient consultés et donnaient des consultations juridiques sans être investis d'aucune charge spéciale. Personne n'était particulièrement appelé à remplir les fonctions de Muphti. Plus tard, ces attributions semblent avoir été exercées spécialement par deux personnes dont nous avons vu et constaté les signatures dans une même consultation. Mais l'une a rédigé la réponse, tandis que l'autre n'a fait que donner son adhésion. Il

résulte de là, que l'une était nécessairement pourvue de la charge et que l'autre n'avait que prêté son concours, pour donner plus de valeur. L'un des signataires est Sidi Ahmed, fils de Mohammed, fils d'Ahmed fils de Mansour, dont le tombeau, bien connu, se trouve dans la Zaouiet Youb, à droite en entrant. L'autre est Sidi Ahmed ben Saïd el Bekouch. Le premier était muphti ; quant au second il y a incertitude. Les ascendants du premier appartenaient à la science de père en fils : Cela est établi pour Ahmed, Mohamed et Ahmed, mais je n'ai pas de certitude pour Mansour ; Saïd el Bekouch nous est également inconnu. L'opinion la plus commune est que Sidi Ahmed était imam de la Mosquée de Ketchawa sise en face d'une source d'eau qui jaillit de terre en cet endroit, etc................. Voici ce qui m'a été rapporté par mon professeur, Sidi Mohammed ben Ibrahim ben Ahmed ben Moussa el Nigrou, ainsi connu, andalou par ses ascendants, né, élevé et inhumé à Alger ; il le tenait, par tradition, de son père et de ses professeurs : Sidi Abou Barakat el Barouni, qui fut imam de la mosquée de Settena Meriem, sise près de la porte du ruisseau (Bab-el-Oued) et connue actuellement sous le nom de Mesdjed ben Nigrou, remplissait les fonctions de muphti à Alger, à l'époque du grand tremblement de terre dont j'ai déjà parlé d'après la relation de voyage d'*El Bortcheki*. Cette circonstance que sidi Abou Barakat el Barouni était muphti à la date du tremblement de terre, est rapportée par sidi Abderahman ben Mohammed ben Mekhlouf Etta'lbi dans son ouvrage intitulé : *Djam'a el Boumam, fi Akhbar el Oumam*, œuvre considérable en deux volumes. Sidi abou Barakat el Barouni était donc muphti en 766 (soit 1364-1365) ; son tombeau est hors la porte du ruisseau (Bab-el-oued), à la porte de la chambre dans laquelle on descend par trois marches et qui renferme le tombeau du saint et vertueux sidi Mohammed Et-Telemsani au-dessous du fort de Setta Kelit, du côté de la mer, à gauche du chemin pour ceux qui se rendent à la plage ; à côté de sidi Abou Barakat se trouve la tombe de celui qui lui avait succédé dans la mosquée Settena Meriem ; ces deux tombeaux ne sont pas célèbres. En résumé, tout cela prouve que la charge de muphti Maléki remonte à une date fort reculée dans cette ville. Ce sont là les seuls renseignements que j'aie pu recueillir au sujet des premiers muphtis. »

3. *Mohammed ben Belkassem ben Ismaël.* — Dans un acte du medjelès dressé à la date de la fin de Hidja 1012 (soit du 21

au 30 avril 1064), j'ai relevé la signature de ce muphti maleki.

4. *Sidi Ammâr.* — Un acte du medjelès portant la date du commencement du Hidja 1022 (soit du 12 au 21 janvier 1614), mentionne Sidi Ammâr comme étant muphti maleki. Cette pièce énonce en outre que le théologien et savant professeur Sidi Saïd Gueddoura assistait les deux muphtis.

5. *Sidi Saïd ben el Hadj Ibrahim* (Gueddoura). — J'ai trouvé une première mention de ce muphti en fin djoumada 2e 1030 (du 13 au 21 mai 1621) et une deuxième mention en milieu Rebi 2e 1060 (du 13 au 22 avril 1650.) Ce muphti est célèbre par ses mérites, ses vertus et sa science; la tradition a conservé son souvenir. Par une faveur aussi exceptionnelle que remarquable, il obtenait fréquemment la préséance sur le muphti Hanafi dans les réunions du medjelès, ainsi que j'en ai trouvé la preuve dans des documents officiels. Lorsqu'il est cité dans une pièce postérieure à son décès, son nom est accompagné de la formule reservée pour les marabouts ou saints personnages : *que Dieu nous soit propice par ses mérites et par ceux de ses semblables, Amen* !

ALBERT DEVOULX.

(A suivre)

CHRONIQUE.

Juba II ou Juba III ? — Nous recevons ce billet au Tombeau de la Chretienne :

« M. le président, Vous donnez le nom de Juba II au roi africain qui trôna à Casarea (Cherchel) du temps d'Auguste, à celui que l'on suppose avoir édifié le Tombeau de la Chrétienne, au fils du vaincu de Thapsus, en quoi vous êtes d'accord avec les savants d'Europe les plus accrédités. Cependant, le *Moniteur de l'Algérie* a publié récemment une notice de M. le Dr Faure, dont les conclusions sont qu'il faut appeler ce prince Juba III et non Juba II.

» Que pensez vous de cette opinion ?

« Agréez, etc.,

» Un lecteur de la *Revue africaine.* »

Réponse de la Rédaction. — La personne qui nous fait l'honneur de nous consulter n'a pas prévu en quel lieu sa question nous parviendrait, autrement, elle y aurait joint le numéro du journal auquel elle fait allusion et que nous n'avons pas eu à notre disposition. Malgré le désavantage qu'il y a de répondre à un article qu'on ne connait point et qu'on n'est pas en mesure de se procurer en temps opportun, comme la question qui s'y trouve posée est nette, précise et s'explique assez d'elle-même, nous allons nous efforcer de la traiter succinctement ; et d'autant plus volontiers qu'elle touche à un point d'histoire et de géographie comparée d'un assez grand intérêt.

Et, d'abord : pour déterminer exactement quel rang ordinal appartient à notre Juba parmi les anciens rois africains ses homonymes, il faut établir d'une manière certaine quels sont ceux de ces derniers qui ont vraiment le droit de porter le nom de Juba, comme *nom propre*, bien entendu. On va voir la cause de cette restriction.

Cicéron (*de lege agraria*, II, 22) donne le nom de *Juba* à

Hiempsal, père de l'allié des Pompéïens, dans la campagne africaine de César. Ceci semble donner raison à M. le Dr Faure ; puisque, dans cette hypothèse, Hiempsal étant le vrai Juba Ier, son fils devient nécessairement Juba II et son petit-fils Juba III.

Mais cette autorité unique — unanimement contredite d'ailleurs par les autres — ne clôt nullement le débat ; d'autant moins qu'un antique usage local, rappelé par M. Muller dans son bel ouvrage des *Médailles d'Afrique* (T. 3e, p. 47), en donnant le vrai sens des paroles de Ciceron, leur enlève toute la valeur favorable qu'elles semblaient avoir par rapport à la thèse de M. le Dr Faure. En effet, il résulte des recherches du savant numismate que le mot *Juba* était à la fois un nom propre et un nom commun et que, dans ce dernier sens, il s'est appliqué à tous les rois de Numidie et de Mauritanie, comme celui de César à tous les souverains de la Rome impériale. Il faut donc bien distinguer les cas et les circonstances, car il y a Juba et Juba.

La signification particulière du mot *Juba*, comme titre de commandement — car il avait ce sens et, sous ce rapport, il rappelait le *Jubeo* des Romains — cette signification avait une telle notoriété dans le pays qu'après la mort de Néron, un certain Lucceius Albinus, voulant s'emparer du pouvoir en Afrique, prit tout d'abord le titre de *Juba* afin de donner par là plus de force à sa candidature (*Tacite*, *Hist.* 58).

Appuyé sur ces notions positives, M. Muller a très-bien su distinguer le titre *Juba* du nom propre de même forme, et c'est en vertu de raisons très-solides qu'il appelle *Juba II* le prince qui régna à Caesarea (Cherchel) pendant 48 ans, sous Auguste et Tibère. Il sentait fort bien, d'ailleurs, que si — de même que Cicéron, à propos de Hiempsal — on confondait le titre royal avec le nom propre, et si — comme la logique l'exige — on désignait officiellement par ce titre tous les monarques numides ou mauritaniens auxquels il revient de droit, ce n'est plus Juba II, ni même Juba III qu'il faut dire pour le nôtre, mais Juba XVI ; car la Numidie et la Mauritanie ont eu dix-sept rois et il est l'avant dernier. Ce

serait aboutir à la confusion des personnes, alors que le but doit être en histoire de les distinguer soigneusement les unes des autres. Ce résultat seul suffit pour montrer que l'on fait fausse route et que le plus sûr et le plus rationnel est de revenir à l'opinion commune qui appelle seulement *Juba* les deux souverains dont ç'à a été en effet le nom propre.

Cette difficulté résolue, on peut se demander encore si notre Juba jeune, le deuxième du nom, ayant fondé une dynastie distincte à Caesarea ne doit pas être, considéré par cela même, comme étant *premier de ce nom* dans cette nouvelle dynastie et recevoir dès-lors logiquement le nom de Juba Ier.

Pour résoudre cet autre problème, on doit, avant tout, dissiper une confusion géographique qui obscurcit passablement la question : c'est l'usage abusif que faisaient les Romains eux-mêmes des mots Numidie et Mauritanie pour désigner une même circonscription territoriale. En dépit de la division officielle, — dont l'origine remonte à Claude (42 de J.-Ch.), — de l'Afrique, septentrionale en Tripolitaine, Proconsulaire (Tunisie), Numidie *nouvelle* (province de Constantine), Mauritanie Césarienne (provinces d'Alger et d'Oran), Mauritanie Tingitane (Maroc), plusieurs écrivains continuaient à employer l'ancienne nomenclature. Ainsi, jusque dans le milieu du 3e siècle de notre ère, Hérodien écrivait que la *Mauritanie* soumise aux Romains était appelée, par eux, *Numidie* (Lib. 7.)

Pomponius Méla, qui, faisait son livre, *De situ Orbis*, après la mort de Juba II et avant l'assassinat de son fils Ptolémée, appelle avec raison du nom de Numidie le pays qui fut plus tard la Mauritanie Césarienne (Chapitre VI), car l'ancienne nomenclature géographique subsistait encore et, dans cette nomenclature la Numidie s'étendait entre l'état de Carthage et la Tingitane, comprenant par conséquent toute l'Algérie actuelle. Cependant, à cette même époque, d'autres l'appellent Mauritanie parce qu'elle avait été en dernier lieu (la partie occidentale, du moins) l'apanage du roi mauritanien Bocchus, mort 33 ans avant J-C.

Cependant, si l'on se garde de la confusion signalée dans la matière et qu'on s'en tienne aux désignations normales,

rationnelles, on reconnaitra que Juba II, dont le royaume était compris entre la rivière de Bougie et l'Océan Atlantique, possédait par le fait, la partie la plus considérable et la plus importante des États de son père, celle qui correspond aujourd'hui aux provinces d'Alger et d'Oran. Dès-lors, on ne peut pas dire absolument qu'il fonde une nouvelle dynastie puisqu'il ne fait au fond que continuer la dynastie paternelle. Que ce fût par une gracieuseté d'Auguste ou par héritage naturel, le fait n'en subsiste par moins avec toutes ses conséquences. Mais arrivons aux preuves.

Strabon, un contemporain de Juba II ainsi que de son successeur Ptolémée, — par conséquent une assez bonne autorité dans la matière — Strabon dit (XVII, 461) que Juba II succéda à Bogud et à Bocchus dans la possession de la Mauritanie, Auguste ayant ajouté cette province à son *royaume paternel*. Parmi des historiens plus modernes qui contredisent cette assertion, Dion Cassius, entre autres, prétend (lib. 53) qu'en *remplacement du royaume paternel*, Juba II reçut la Gétulie et quelques autres parties de l'Afrique. Mais, entre Strabon, qui parle des choses de son temps, Strabon d'une érudition si remarquable et d'un jugement si sûr et le crédule et partial Dion Cassius, venu deux siècles plus tard, le choix ne comporte guère d'hésitation. Cependant, il y a quelque chose de plus concluant, c'est le fait clair, palpable, évident qui nous montre Juba II si bien en possession de la partie occidentale des états de son père, que c'est dans cette partie même qu'il établit sa capitale, *Caesarea ;* Auguste ne s'y réservant que les colonies qu'il y avait fondées après la mort de Bocchus (33 ans avant J-C) et avant l'avénement de Juba II (25 ans avant J-C).

Ces colonies étaient Cartenna, ou Cartennae (en phénicien, *Cart Tenné*, la ville de Tenné), colonie de soldats de la 2e légion ; ville que nous appelons aujourd'hui *Ténès* et que les Indigènes de l'endroit nomment *Tennès ;* -- Gunugus (Sidi Brahim el Akouas, un peu à l'ouest de Cherchel) qui fut peuplé par une cohorte prétorienne ; Zuccabar, ou colonia Augusta (Affreville) ; — Rusgunia (cap Matifou) ; — Rusazus (Zeffoun) ; — Salde (Bougie).

Pour revenir à notre double thèse, disons que, si nous avons su mettre en lumière les points culminants de la question, le lecteur n'éprouvera aucune difficulté à admettre :

1° Que le mot *Juba* a été employé en Numidie et en Mauritanie comme nom propre d'homme et comme un nom commun ayant la signification de chef, personnage qui exerce le commandement; et que dans ce dernier sens il a pu s'appliquer à dix-sept souverains différents;

2° Que comme nom propre il n'a été porté que par Juba l'ancien et par son fils Juba jeune;

D'où l'on peut conclure, en toute sécurité de conscience, qu'il faut, comme par le passé, continuer à dire, avec nos savants d'Europe les plus compétents dans la matière, Juba 1er et Juba II, en parlant de Juba l'ancien et de son fils Juba le jeune.

Remercions, en terminant, notre honorable collègue, M. le Dr Faure, d'avoir soulevé une question très-intéressante de l'histoire ancienne d'Afrique et d'avoir donné ainsi l'occasion de produire quelques matériaux propres à l'élucider, sinon à la trancher définitivement.

Camp de Beauséjour le 12 juillet 1866. A. Berbrugger.

Épigraphie numidique. — On nous écrit d'Alger, 5 juillet 1866.

En comparant les notes que je viens de prendre dans les cercles de Souk-Ahras et de Guelma avec différents articles insérés dans la *Revue Africaine*, j'ai trouvé certaines observations intéressantes, je crois, à vous soumettre; ce que je ferai sans trop de développements.

Ce sont surtout des copies d'inscriptions, ou plus complètes, ou avec quelques variantes :

1° Dédicace du Municip Zat, au Kef Bou Zeïoun. — *Revue Africaine* (1864, page 230 copies de MM. Borely et Letourneux).

N° 1.

BEATISSIMISIAI
PETVYSCVRAT

La deuxième ligne commence par une feuille de lierre; remarquer le 2e V dont les diagonales sont écartées.

N° 2.

DD.NN.CONSTANTIETCON
LICAE·MVNICIPII·ZAT

Quelle est la première lettre de la deuxième ligne (1) ?

N° 3.

.NTISMA
ᴾORTICV

Les amorces des A de la première ligne et du P à la deuxième, sont nettes.

N° 4.

SEMPERAVGGOPVSFO
ETROSTRIS

L'opus fo est d'une lecture certaine.

N° 5.

2° Même endroit. — Inscription tumulaire de Flavius Ingenuus. La copie de M. Letourneux rend le milieu impossible à comprendre ; cependant à part la troisième ligne qui m'échappe, la lecture est toute simple.

D M S (V. *Rev. Afr.*, 8, 232)
TFLAVIVS IN
GENVVS MIL
MFXIICVIMI
BPBFIDELISP
ROVINCIEBR
ITANNIEINFER
IORISVIXITA
NNOS LXI
IVLIAQVINTA
PIA VIX ANNISLX

Les fautes de latin fourmillent, mais cette mention de la Bretagne-Inférieure est intéressante.

Les dernières lignes diffèrent d'une manière sensible, mais peu importante de la version connue ; je les garantis.

(1) Un L, d'après le sens du texte. — *N. de la Réd.*

Ce centre de Zat, dont le nom n'est peut-être pas terminé, ne répond-il pas à l'ethnique Zattarensis de la liste des évêques de Numidie ?

Les autres inscriptions dont je veux vous parler sont fort anciennes, car vous les avez publiées d'après M. l'abbé Godard en avril 1857. Je crois cependant qu'en matière épigraphique il n'y a pas prescription.

N° 6.

N° XIV de l'abbé Godard. — (Khamissa).

CORRECTIONS :

Partie gauche.

5e ligne, NORICA au lieu de NORAGA.
7e — le H S E ne forme pas une ligne, mais une simple addition après coup, en tous petits caractères.
8e — G.ARTORIVS ; le point après le G est fort net et se présente les quatre fois dans la même inscription.
11e — FI.P.P au lieu de H.P.P. (1).

Partie droite.

4e ligne, ANVS.F.F.P.P au lieu de NVSFE.PP.
6e — une feuille après VGI.
7e — — après HANC.
9e — POSVT avec un I lié au T, au lieu de POSVIT.

Bas.

1re ligne, ...NORE.I au lieu de ....NOREI.

N° 7.

N° XV. — Musulams.

2e ligne, PAPIR avec I, R liés, au lieu de PAPIR.
3e — ...COHORT ; je n'ai pas vu le point ni surtout le I qui change le sens de l'inscription.
4e — ...MVSVLAMI ; j'ai lu ce mot plus complet que l'abbé Godard.
6e — PIVS au lieu de PLVS.

Voici maintenant quelques inscriptions de Khamissa que je n'ai pas encore vues publiées, bien qu'une partie en ait été

(1) Dans le passage que M. de Vigneral entreprend de rectifier ici, il n'y a pas H.P.P., mais H. S. E. — *N. de la Réd.*

copiée l'année dernière, par un géomètre de Constantine, je crois.

N° 8 (N° 3053 de M. L. Rénier).

D M S
CRESCENS.SVCCESSI
FILIVS.PIVS.VIXIT
ANNIS.VIGINTI.SEP
TEM.COLONIAE CAR
THAGINI.SITVS EST

N° 9 (N° 3052 de M. L. Rénier).

D M S	D M S
SVCES	SVRA
SVSPIV	PV.A
SVIXIT	LXX
ANNIS	HSE
LXX	

N° 10.

D M S	
POMPEIVS	DONATA
AVGVSTA	SORICIO
LIS.SERVI	NIS.SEVI
LIVS.SEVI	BA.VNA
BVM.VNA	CVM.MA
CVM.CON	RITO.ME
IVGE.MO	MORIAM
NIMEN	CONIVNC
TVM IN	SIT
STITVIT	P.V.ANN
P.V.ANN	
LXXXV	
PARENT	IBVS ME
RENTIS	OMNES
FILI	EORVM
POSV	ERVNT

Inscription bien gravée et conservée, sur un gros bloc rectangulaire de calcaire gris. Double guirlande au-dessus de l'épitaphe.

Remarquer les B pour V et la forme monimentum.

L'âge de la femme n'a jamais été gravé.

N° 11.

FORTVNÆ DVCI
AVG SACR
C.VASIDIVS.C.FIL.PALAT
BELLICVS MILES.CO
HORT.X.VRBANAE.
OPTIO.CENTVRIAE
SIGNIFER.FISCI.CV
RATOR.OPTIO.AB.ACTIS
VRBI.VETERANVS.AVG
DECVRIO.AEDIL.PRAEF
IIVIR.ID.OB HONOREM
AEDILITATIS INLATIS.REI
PHS.IIII.N.LEGITIMIS.AM
PLIVS EX.HS.VN POSVIT
IDEM.Q.DEDICAVIT

Dédicace admirablement conservée, déjà vue, sinon publiée, dans les fouilles faites à un petit temple complètement rasé et dont une fraction demi-circulaire était à peine marquée par des cordons de pierres de taille. — Au-dessous du sol, on retrouve la maçonnerie qui les reliait (1).

N° 12 (N° 3027 de M. L. Rénier).

D M S
M.PACCIVS VIC
TOR FORTV
NATVS M.PAC
CI VICTORIS
FIL EQVES RO
MANVS OM
NIBVS HONO
RIBVS IN PA

(1) Lignes 13 et 14 : HS, traversé horizontalement et au milieu par une barre, abréviation de *sestertium*. *N* qui arrive ensuite et est surmonté d'une barre, représente *numum*. — *N. de la Réd.*

TRIA SVAFVNC
TVS PIVS VI
XIT ANNIS
XXXVI DI
EBVS XXX
H S E

Épitaphe très-bien conservée (elle était enterrée) ; énorme bloc rectangulaire. N'est-ce pas une dérision que dans toutes ces inscriptions remplies de détails divers un seul manque invariablement : *Le nom de la ville?* Voici toujours un petit à-compte sur mon travail ; j'espère que l'étude de ces inscriptions vous intéressera. Agréez, etc., CH. DE VIGNERAL.

Signes d'appareillage. — Notre collègue M. de Rougemont, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, nous adresse le renseignement qui suit, à propos des signes d'appareillage qui se remarquent sur les pierres du Tombeau de la Chrétienne :

« Les appareilleurs ou tailleurs de pierre emploient aujourd'hui des signes d'appareillage dont l'usage doit remonter à une date assez reculée :

« Pour indiquer le *lit de pose* de la pierre, ils tracent sur celle-ci un X placé sur un O, de telle sorte que ses branches dépassent ce dernier ;

« Le *lit de dessus* se marque par un X dont chaque branche est double ;

« Enfin le *parement vu*, ou extérieur, est signalé par une figure semblable à une paire de tenailles posée sur le côté, les branches à gauche. »

Nous n'avons retrouvé aucun de ces signes parmi ceux que nous avons observés au Tombeau de la Chrétienne.

L'emploi des signes d'appareillage sur ce monument ne parait pas résulter d'un système ; car parmi plusieurs centaines de tambours de colonnes, par exemple, quelques-uns en sont marqués, tandis que la majeure partie n'en offre aucun vestige. A en juger par la variété des signes, des ouvriers de diverses nationalités ont travaillé à ce tombeau : les alphabets latin, phénicien et libyque y sont représentés, le premier surtout.

Mais c'est une question qui ne peut être traitée ici d'une manière incidente : elle aura sa place naturelle dans la description déjà entamée du mausolée royal de Mauritanie.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. BASTIDE.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot
» *histoire* dans son acception la plus large, y com-
» prenant, avec l'étude des personnes, des faits et
» des monuments, celle du sol même auquel ils se
» rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro-
» prement dite, de la géographie, des langues, des
» arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio-
» nale. » (*Extrait des* STATUTS)

DIXIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 58. — JUILLET 1866.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Rue du Palais

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, ÉDITEUR
30, Rue des Boulangers

1866.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 58. -- JUILLET 1866.

ARTICLES DE FONDS. Pages.

E. Bache. Notice sur les dignités romaines en Afrique, (25e article) 241

L'Odyssée, ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, par le sieur Du Chastelet des Boys. (2e article) 257

Tunisie, par M. Charles Tissot 269

Albert Devoulx. Les Edifices religieux de l'ancien Alger (8e article) 286

CHRONIQUE :

Aïn Khenchela 297

Inscription arabe de la Bibliothèque d'Alger 301

Tipasa 302

Djema Saharidj 303

Histoire de l'Algérie 306

Manuscrits de M. Frédéric Lacroix .... id.

Le Castellum de Ksob el-Halou .... id.

Ammi-Moussa 313

Des chrétiennetés marocaines 315

Aïn Bou Merzoug 317

Palais des Césars 318

NÉCROLOGIE :

Mort du Baron de Decken 319

AVIS.

Les séances ordinaires de la Société historique algérienne ont lieu le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures du soir, dans une des salles de la Bibliothèque d'Alger, rue de l'État-Major, n° 12, palais de Moustafa-Pacha. Elles sont annoncées par la voie de la presse locale et par cartes de convocation spéciales

ALGER. — IMPRIMERIE BASTIDE.

10e Année. N° 58. JUILLET 1866.

Revue africaine

NOTICE
SUR
LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.
(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(25e *article. Voir les nos* 32, *et de* 34 *à* 57)

Il ne faut pas perdre de vue que, longtemps, les Romains ne firent usage que de vaisseaux marchands (1), et que, suivant Polybe, la première fois qu'ils se mirent en mer ils n'eurent que cent galères à cinq rangs de rames et vingt à trois rangs (2).

(1) Voir trois dissertations de Leroy, *sur la marine des anciens*, t. XXXVIII des mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

(2) *Histoire générale de la République Romaine*, livre Ier, chap. IV. On fera bien de lire au moins les six premiers paragraphes de ce chapitre, qui fournissent de curieux détails sur l'origine de la *marine* des Romains, se rapportant à la première guerre Punique. — Nous saisissons cette occasion pour renvoyer également le lecteur aux quatre fragments (V, VI, VII et VIII) du livre VI, dans lesquels Polybe expose le *système militaire des Romains*. Cette lecture, outre qu'elle servira à compléter ce que nous avons dit précédemment au sujet de l'organisation des armées romaines, à réparer des omissions, à redresser des erreurs, etc., fera connaître des chiffres relatifs à l'effectif de chaque corps, chiffres qu'il sera utile de comparer avec ceux que nous avons donnés.

Le Rhin et le Danube, que deux flottes parcouraient sans cesse, telles étaient les deux sentinelles qui gardaient l'Empire d'Occident, couvert de races de fer, tandis que la mollesse des peuples suffisait à maintenir les provinces de l'Empire d'Orient.

Suétone nous apprend qu'Auguste organisa deux flottes, et qu'il plaça l'une à Misène, l'autre à Ravenne : « Classem Miseni et alteram Ravennae ad tutelam superi et inferi maris (Mediterranei) collocavit (Octavianus). » Ce témoignage est confirmé par Tacite, qui dit, dans ses *Annales* : « Italiam utroque mari duae classes, Misenum apud et Ravennam, proximumque Galliae litus rostratae naves praesidebant, quas Actiaca victoria captas Augustus in oppidum Forojuliense (*Frejus*) miserat valido cum remige. » Végèce, encore plus explicite, fournit des renseignements qui serviront de transition aux détails que nous avons à donner sur l'organisation navale des Romains, personnel et matériel : « Apud Misenum...... et Ravennam singulae legiones cum classibus stabant, ne longius a tutela urbis abscederent et cum ratio postulassent, sine mora, sine circuitu ad omnes mundi partes navigio pervenirent : nam Misenatium classis Galliam, Hispanias, Mauritaniam, Africam, Aegyptum, Sardiniam atque Siciliam habebat in proximo; classis autem Ravennatium Epiron, Macedoniam, Achaïam, Propontidem, Pontum, Orientem, Cretam, Cyprum petere directa navigatione consueverat, *quia in rebus bellicis celeritas amplius solet prodesse quam virtus*. Liburnis autem quæ in Campania stabant, praefectus classis Misenatium praeerat, eae vero quae Ionio in mari locatae fuerunt, ad praefectum classis Ravennatium pertinebant, sub quibus erant decem tribuni per cohortes singulas constituti. Singulae autem liburnae singulos navarchos, i. e. quasi navicularios habebant, qui exceptis cæteris nautarum officiis, gubernatoribus atque remigibus et militibus exercendis quotidianam curam et jugem exhibebant industriam » (*Re militari*).

Pline l'Ancien nous apprend que Ravenne avait un *phare*, destiné à éclairer les navigateurs au large : « Pharum etiam sive turrim, cujus usus nocturno navium cursu ignes osten-

dere ad praenuntianda vada portusque introïtum. » fuit, Ravenna habuit » (1).

Misène, dont il est si souvent fait mention dans les anciens auteurs, sur les monuments, etc., est célèbre par son cap (*Miseni promontorium*), par les maisons de campagne qui s'élevaient aux environs (*Misenium praedium*), et par une espèce de champ-de-Mars (*Miliscola*, i. e. Militum Schola), « ubi milites quondam exercebantur. »

Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter encore à Bocking les renseignements complémentaires qui vont suivre, concernant le rang hiérarchique qu'occupait l'armée navale (*navalis militiae dignitas*) dans le système militaire des Romains. « Ut *remiges* olim sive *remigium* vel *nautae*, atque *classis milites* sive *socii navales* aut *propugnatores*, quos omnes classiariorum nomine passim comprehendebant, tamen ubi exactius loquerentur, inter se distinguebantur, ut legionis honorificum nomen non facile classi attribuetur, ita posterioribus etiam temporibus, cum a Diocletiani Maximianique inde imperio usque ad tempora hujus *Notitiae* in eam formam qua nunc utimur, redactae, maxime per Constantinum Theodosiumque totius imperii status ac forma multum immutaretur, similes militiae gradus observati sunt. Universum navalis militiae genus in hac *Notitia* fere infimum ubique locum habet atque

(1) Il semble inutile de rappeler que Ravenne, dont Jornandès nous a laissé une pompeuse description, fut la patrie du célèbre géographe connu sous le nom de l'*Anonyme de Ravenne*. Ce trop modeste écrivain parle de sa ville natale dans les termes suivants : « Ravenna nobilissima, in qua, licet idiota, ego hujus cosmographiae expositor, Christo adjuvante, genitus sum. Item civitatem Caesaream, Classis, Ariminum. » — *Pharos* et *Pharus*, phare, mot consacré depuis la tour célèbre que l'on bâtit par l'ordre de Ptolémée Philadelphe dans l'île de Pharos, à l'entrée du port d'Alexandrie, et qui devint comme le type que cherchèrent à reproduire presque tous les autres édifices destinés au même usage. Une médaille de l'empereur Commode représente un phare qui est une tour ronde ; on en rencontre d'autres de forme carrée. Le phare romain qui s'élevait sur l'emplacement du château de Douvres, et dont on voit encore des débris considérables, est de figure octogone ; mais tous ces phares ont pour caractère commun d'être tous des tours élevées, à plusieurs étages, moins larges en haut qu'en bas, avec des fenêtres donnant sur la mer, où l'on gardait des torches allumées toute la nuit, en guise de fanaux.

diversae hujus quoque limitaneae militiae singulae species quod ad dignitatem condicionemque fuerunt : aliae namque *e Majori*, e *Minori* aliae *Laterculo* emittebantur, aliae, ut Nauclarii milites, inter Auxiliares, dignitate Legionibus Palatinis posteriores, priores ceteris, Comitatensibus ac Pseudocomitatensibus, post quos demum Legiones Riparienses, Castriciani ceteraeque Praeposliturae collocabantur. » Nous avons vu précédemment qu'un décret (a. 400) des empereurs Arcadius et Honorius avait défendu, non-seulement de déclasser, mais encore de déplacer les corps de troupes, y compris ceux qui servaient dans la marine.

A l'aide de ces renseignements, et de ceux fournis par Végèce, peut-être parviendrons-nous à donner quelque idée du personnel composant les flottes. Mais commençons par nous occuper du matériel naval.

La marine de guerre des Romains se composait de :

Birèmes (*biremis*),
Trirèmes (*triremis*),
Quadrirèmes (*quadriremis*),
Quinquérèmes (*quinqueremis*),
Septirèmes (*septiremis*),

c'est-à-dire de galères ou vaisseaux à deux, trois, quatre, cinq ou sept rangs de rames. La proue de ces navires était garnie d'un éperon (*rostrum*) en airain ; d'où l'expression, communément employée, de *Rostratae* (s. ent. *naves*), vaisseaux à éperon. L'invention et l'application du croc ou harpon (*corvus*) aux bâtiments de guerre, remonte aux premiers temps de la République ou à l'époque de la première guerre Punique (1). Ces

(1) Polybe, *Histoire générale de la République Romaine*, livre Ier, chap. IV. L'invention du *corbeau*, attribuée au général C. Duillius, est-elle bien de lui ? Polybe ne semble pas le dire. — Le nom de *corvus* fut donné à plusieurs machines employées sur les vaisseaux et dans la guerre, et dans l'attaque ou la défense des places fortifiées ; elles étaient ainsi appelées, soit à cause de la ressemblance de leur forme avec le bec d'un corbeau, soit à cause de la manière dont on s'en servait, et qui rappelait le corbeau fondant d'en haut et emportant sa proie : par conséquent, on peut traduire ce mot par ceux de *grue*, *grappin*, *pince*, suivant les passages où il se rencontre. — Voir l'Appendice (B) pour tous les autres mots se rapportant aux *parties composantes* des vaisseaux.

navires marchaient à la rame (*remigio*) et à la voile (*velo*), ainsi que le démontrent ces expressions de la bonne latinité : *vela solvere* (Virgile), déployer les voiles ; *vela legere* (Virgile, Cicéron), carguer ou plier les voiles ; *plenissimis velis navigare* (Cicéron), voguer à pleines voiles ; *fugere velis remisque* (Cicéron) ou *remigio veloque* (Plaute), au figuré, fuir en toute hâte, à toutes jambes, à l'aide de tous les moyens (proverbe).

Les *navalia*, bassins de carénage ou chantiers de constructions navales, ne doivent pas être confondus avec le *navale*, lieu où l'on gardait les vaisseaux à sec, et qui a lui-même quelque analogie avec les *nautica castra*, stations navales ou camps retranchés (1).

Comme les modernes, les Romains avaient la coutume de donner à leurs vaisseaux des noms empruntés aux dieux, aux héros, aux hommes, aux animaux, aux fleuves, aux villes, etc. : « Veteres, ut hodieque solent, singulis sua vocabula navibus olim dedisse constat, a deorum dearumve, heroum, hominum animaliumque, a fluminum, urbium, regionum nominibus desumpta — » (2). Une trirème faisant partie de la flotte de Mi-

---

(1) *Navale*, chantier ou bassin couvert, où les navires étaient construits ou réparés, et où on les mettait à l'abri, quand ils étaient dans le port, avec tous leurs agrès. Ce mot signifiait aussi, simplement une rade, un hâvre servant à abriter les vaisseaux. — *Casteria* était la place où les rames, les gouvernails et les appareils mobiles d'un vaisseau étaient déposés, quand il n'était pas en commission ; ou, d'après une autre opinion, un compartiment particulier dans le vaisseau lui-même, où les rameurs se retiraient pour se reposer quand ils étaient relevés de leur service.

(2) Ornements des vaisseaux. — *Aplustre* et *Aplustrum*, ornement fait de planches de bois, ressemblant un peu aux plumes d'une aile d'oiseau, qu'on plaçait sur la poupe (*puppis*) ou l'arrière d'un navire. *Aplustra* étaient les banderoles qui surmontaient l'aplustre. — *Cheniscus* ou *Cheniscos*, autre ornement qui ressemblait à la tête et au cou d'une oie (d'un cygne), et qu'on plaçait quelquefois à l'arrière des vaisseaux, mais qui, plus fréquemment, dans les monuments anciens, se trouve à l'avant, à l'extrémité et au haut de la proue (*prora*). — *Tutela*, le génie tutélaire d'un navire, sous la protection duquel on supposait qu'étaient placés l'équipage et le bâtiment, comme dans plusieurs pays catholiques on met chaque bâtiment sous la protection de quelque saint, qui lui sert de patron. La *tutela*, ou image du génie protecteur, était placée à l'arrière (*puppis*), tandis que l'*insigne* était la figure qui ornait la proue (*prora*) : c'était quelquefois une petite statue placée sur le pont ; quelquefois un portrait peint ou sculpté, à la poupe, sur une petite pièce carrée faisant

sène, portait le nom d'*Euphrate*. La dénomination de *Tigris* ou *Tigridis*, soit qu'elle provienne du Tigre, fleuve d'Asie, soit qu'elle veuille exprimer la bête fauve, a donné lieu à une foule d'interprétations, par suite de son application à des navires en général ou à une espèce de navires en particulier (1). Bocking cite plusieurs auteurs, tant anciens que modernes, qui nous ont conservé et transmis des noms de vaisseaux, entre autres ceux de *Fidei*, *Galli* et *Isidis* (2).

---

saillie. Les substructions de l'île du Tibre, qui représentaient le navire sur lequel fut apporté d'Epidaure à Rome le serpent d'Esculape, offrent un spécimen de cette disposition : on voit sculpté sur la maçonnerie qui forme l'arrière du navire un buste d'Esculape servant de *tutela*. — Dans la marine, le mot *insigne* avait un sens encore plus spécial que celui que nous avons déjà indiqué : on s'en servait pour désigner dans le vaisseau la *figure* sculptée ou peinte à l'avant, et imitant la personne ou l'objet qui donnait son nom au vaisseau, par opposition à *tutela*, figure placée à l'arrière et représentant la divinité sous la protection de laquelle on supposait que voguait le navire. Une peinture du manuscrit du Virgile du Vatican, destinée à expliquer un passage de l'*Enéïde* (V. 116), représente la tête du vaisseau nommé *Pistris*, qui porte à l'avant l'image de cet animal fabuleux (*Pristis* et *Pistrix*) : monstre marin, avec la tête d'un serpent, le cou et la poitrine d'un quadrupède, des nageoires en place de pattes de devant, et le corps et la queue d'un poisson. Tous les autres vaisseaux dans la peinture ont des figures à la même place, représentant les objets qui leur donnent leur nom.

(1) « Tigres sive Tigrides navium genus sive certe liburnarum triremiumve quarumdam nomen fuisse et ex Virgilii..... « secat aequora Tigri » *(Aen.* X. 166) et imprimis et inscriptionibus probari potest, e. g. ex Marin. *Atti* II. p. 410. D. M | L. VALERI PA | PIRIANI | MIL. CL *(assis)* PR *(aetoriae)* MIS *(enensis)* | EX III. (i. e. *trieride)* TIGRI | DE. NATIONE | ALEX. Q V. A | XLV, etc..... Utrum vero naves Tigris s. Tigridis nomine insignitae a rapido fluvio, an a rapida bestia Tigri appellatae essent, dubitari potest; at prior sententia, quae magis etiam Romanae jactantiae convenit, verae similior est..... » etc., etc.

(2) Les noms de ces trois navires semblent peu faciles à expliquer. 1. *Fidei*, de *fides ?* mais *fides* veut dire tant de choses ! du dieu *Fidius*, fils de Jupiter, le même que Sancus et Hercule, le dieu de la *bonne foi ? Fides* ou *fidis*, mot venant évidemment du grec *sphidè*, corde à boyau, était employé comme terme général pour désigner un instrument à corde, comme la *lyra* (lyre), la *chelys* une des variétés de la *lyra*), la *cithara* (cithare, espèce de guitare), etc. Dans cette dernière hypothèse, le nom du bâtiment serait facile à déduire. 2. *Galli*, de *gallus*, coq ? de *Gallus*, Gaulois ? de *Galli*, les Galles, prêtres de Cybèle ? de *Gallus*, fleuve de Phrygie ? de *Gallus* (Cornélius), poète du siècle d'Auguste ? de *Gallus*, empereur, neveu de Constantin ? 3. Même embarras pour *Isidis* : est-ce le nom de la divinité égyptienne, Isis ? celui d'un fleuve de Colchide, d'un des quartiers de Rome, de l'étoile de Vénus ?

On appelait *nautae navium* les équipages des vaisseaux, *remiges* les rameurs (*remigium*, manœuvre à la rame (1), et *classiarii* ou *classici milites*, les soldats de marine. *Classica legio* était une légion formée de soldats de marine; *classiarius centurio*, un centurion de la flotte. Les *navales socii* étaient des matelots, marins ou troupes de marine (recrutés pour la plupart chez les alliés). Chaque bâtiment avait son navarque (*navarchus*), capitaine, commandant ou patron, timonier ou pilote (*gubernator* ou *navita*), son *classicen*, matelot qui sonnait de la trompette.

Indépendamment des stations navales, les Romains entretenaient diverses autres espèces de navires. Nous signalerons, d'abord, les bâtiments croiseurs ou croisières (*lusoriae naves*), dont le nom seul suffit à indiquer l'emploi; puis, les *nunciatoriae* (nuntiatoriae) *naves*, sorte de courriers, destinés sans doute à porter rapidement les messages, dépêches, nouvelles, etc.; enfin, les *speculatoriae naves*, navires d'observation, bâtiments éclaireurs, chargés d'aller à la découverte: on donnait le nom générique de *navigium lusorium* — *nuntiatorium* — *speculatorium*, à ces trois modes de navigation. Il en est d'autres dont nous parlerons, quand nous nous occuperons de la marine marchande.

Les *naves speculatoriae* paraissent avoir eu une grande analogie avec les *naves exploratoriae* (2), autre espèce de bâtiments éclaireurs, pour faire des reconnaissances, aller à la dé-

---

(1) On donnait encore, ingénieusement, aux rameurs le nom de *navales pedes*, les rames étant comme les pieds des vaisseaux.

(2) *Scapha exploratoria* (Végèce), barque pour aller à la découverte. — La *scapha* était une *chaloupe* ou *canot* que l'on portait à bord de plus grands bâtiments pour le mettre à la mer et s'en servir, quand l'occasion s'en présentait. Le mot *skiff* des Anglais, qui, comme notre mot *esquif*, paraît remonter directement à *scapha*, désigne un bateau, une embarcation de corps assez large, d'avant assez pointu, et d'arrière plat et bas: ce modèle, dont les formes et les détails transmis sont exacts, mérite toute attention, attendu que c'est une des très-rares constructions navales antiques que l'on pourrait exécuter aujourd'hui. On donnait le même nom à un bateau plus petit (*scaphula*), construit sur le même modèle que le précédent, mais manié seulement avec deux avirons (*biremis scapha*), servant dans les rivières et le long des côtes, par exemple, à pêcher (*piscatoria scapha*).

couverte, etc. Ces derniers vont servir à nous mettre sur la trace d'une classe d'agents que nous ne connaissons pas encore.

Le Duc de la première Mésie (Empire d'Orient), parmi les soldats légionnaires (*ripariensea*) qu'il avait sous ses ordres, comptait un certain nombre de *milites exploratores*, constitués en commandement (*praefectura militum exploratorum*). « Exploratorum usus in re militari antiquissimus est. » Il est souvent question, dans les décrets impériaux, de ces *espions de guerre*, dont Pline l'Ancien détermine, en partie, les attributions. Le grammairien Festus établit la subtile distinction suivante entre le *speculator* et l'*explorator* : « *Speculator* ab exploratore hoc distat, quod *speculator* hostilia silentio perspicit, *explorator* pacata clamore cognoscit. » Aux termes mêmes de la *Notice*, on voit que ces agents, qui existaient aussi et au même titre dans l'Empire d'Occident, étaient organisés en corps de troupes, ayant chacun leurs préfet (..... numeri Exploratorum...... legionum partes, sub propriis praefectis constitutae). Il y eut, dès-lors, des *exploratores navales*, remplissant auprès des armées navales les mêmes fonctions que leurs collègues dans les armées de terre. « Etiam de navibus exploratoriis et speculatoriis passim apud veteres scriptores sermo est. » Ajoutons qu'il est également parlé d'eux dans les monuments épigraphiques : EXPLO. LEG. VI. VICTOR. (Gruter).

Il est une autre classe d'agents dont nous n'avions pu nous occuper jusqu'à présent, faute de savoir où la placer, et qui mérite d'autant plus de fixer l'attention, notamment au point de vue de l'épigraphie, qu'elle est généralement fort peu connue. Nous voulons parler des Directeurs (*Directores*).

Faisons remarquer, en premier lieu, que les mots *director* et *directorium* (ce dernier servant à désigner le titre même de l'emploi) sont de latinité plus que douteuse, puisqu'on ne les trouve dans aucun dictionnaire, et, n'était la *Notice*, il est à croire qu'on les chercherait vainement ailleurs.

Il est dit, dans l'*index* de la *Notice* de l'Empire d'Occident, que le Duc de Bretagne avait sous sa dépendance un *Praefectus Numeri Directorum*. Qu'étaient-ce donc que ces Directeurs ?

Nous répondrons, avec Böcking : « Quinam fuerint hi Directores, quid direxerint, militesne navesne aut barcas, bellicas machinas vel ipsa castella, nemo quem sciam exposuit. » Le savant commentateur, après avoir passé en revue quelques interprétations, entre autres celle de Pancirole, qui, comme toujours, est sans fondement, repousse l'idée de faire dériver le mot *director* d'un nom de ville ; il ne pense pas, non plus, qu'on doive en chercher l'origine dans un nom ethnique, corrompu à dessein pour en faire un titre comme de gloire aux agents de l'espèce ; enfin, rejetant également la pensée d'attribuer ce mot, défiguré, à une faute de copiste, il s'arrête, suivant nous, au parti le plus sage, celui de prendre l'étymologie dans le sens radical lui-même du verbe *dirigere*. Mais laissons à notre érudit le soin de s'expliquer sur cet important sujet : « Jam vero persuasi mihi, dit-il, Directorum nomen a militia in navigiis onerariis aut speculatoriis nuntiatoriisque deductum fuisse, quibus « recta navigatione contempta litora devia sectari » (L. 33. Th. C. de navicul. XIII. 5.) aut « mutatis *directoriis* » (L. 3. Th. C. de can. frum. urb. Rom. XIIII. 15) iter facere non licebat. » Voici l'annotation d'un commentateur sur cette dernière loi : « *Directorium* est iter rectum, recta navigatio.... sic et dèrigeuomenos, quasi dicas *director viarum*, mansionum, qui scil. viam dirigit, praeparat, apud Suidam. » Böcking termine, en ajoutant à propos de cette annotation : « Non bene, ut mihi quidem videtur : directoria illa litteras iter faciendum praescribentes (*Reise-Routen*) fuisse censeo. » Nous trouvons, en effet, sous la rubrique du Code Théodosien, l'expression *directoriae litterae*, que le droit a consacrée et qu'on est convenu de rendre en français par les mots : lettre de voiture.

Quoi qu'il en soit, il est acquis à l'histoire que, comme les *exploratores*, les *directores* formaient un corps, à la tête duquel un *préfet* (commandant) se trouvait placé, et que ceux qui faisaient partie de ce corps étaient particulièrement employés dans le service naval (1).

---

(1) Tout bâtiment de guerre était donc monté : 1° par les *nautae* ou matelots proprement dits; 2° par les *remiges* ou rameurs; 3° par les

Quatre flottes stationnaient dans les parages de l'Italie : deux Préfets de ces flottes, celui de la flotte de Ravenne et celui de la flotte de Côme, joignaient à leurs attributions ordinaires celle d'administrateurs de chacune de ces deux villes : • ......

---

classiarii ou *classici*, soldats de marine (spéciaux). Reste à nous occuper des officiers et autres gens de l'équipage, qui avaient un grade ou qui remplissaient un emploi particulier sur le navire : c'est ce que nous allons faire. — *Praefectus navis*, le capitaine d'un bâtiment de guerre, probablement le même que *Navarchus*, capitaine de navire, celui qui, dans une escadre, commandait un seul bâtiment. (En grec, *navarchus* était le titre donné à l'amiral en chef, chez les Spartiates) *Diaeta* était la cabine ou tente, élevée sur le pont, à l'arrière du vaisseau, qui était destinée à celui qui commandait en chef, ou au maître du navire dans un bâtiment marchand. *Parada*, mot gaulois, désignait ou une toile tendue au-dessus du pont d'un navire, ou, ce qui est plus probable, une cabine particulière, richement décorée, où l'on plaçait les personnes riches, les grands personnages, les chefs militaires, etc. — Dans la marine militaire, le *magister* était un officier dont le grade et les fonctions répondaient à celles de notre maître d'équipage; ainsi, c'était lui qui dirigeait la navigation du vaisseau, qui donnait des ordres au timonier, aux marins, aux rameurs; il se tenait assis dans une cabine (*thronus*), à l'arrière du bâtiment. — Le gouvernail, *gubernaculum*, des anciens n'avait de commun que le nom avec les nôtres : ce n'était primitivement qu'un fort aviron *(remus)* à large pelle *(palma)*, attaché par un nœud de cordes *(funes)*, extérieurement, à l'arrière du navire, ou passant par une ouverture *(columbarium)* dans les bordages. Dans cette dernière forme, qui est un perfectionnement de la première, il y a une pièce de bois transversale servant de barre de gouvernail. Les différentes parties de ce gouvernail étaient distinguées par les noms suivants : *ansa*, la poignée; *clavus*, la barre du gouvernail : *pinna*, le plat de l'aviron. Le mot *gubernaculum* est souvent employé au pluriel, parce que les navires des anciens étaient ordinairement munis d'un double gouvernail; il y en avait un sur chaque côté du navire, et chaque gouvernail avait son timonier dans les grands vaisseaux; mais il n'y avait qu'un timonier pour les deux dans les petits navires. Ce timonier ou *pilote* avait nom *gubernator* : il était assis à la poupe pour gouverner le vaisseau, donner des ordres aux rameurs et diriger le maniement des voiles. Il venait, dans la hiérarchie, immédiatement après le *magister* et au-dessus du *proreta*. — Le *Proreta*, appelé aussi *Proreus*, était un homme qui (comme celui du bossoir, dans notre marine), se tenait sur un navire, à l'avant, pour surveiller la mer, et indiquer par des signes au timonier sur quel point il devait gouverner. Il commandait en second sous le *gubernator*, et avait sous sa surveillance immédiate tout ce qui tenait au gréement et à l'armement du navire. — Le *Bucinator* ou *Buccinator* était celui qui sonnait de la corne appelée *bucina* ou *buccina*, trompe en corne, tordue en spirale, comme la coquille du poisson dont elle fut faite dans l'origine. On se servait de cette trompe pour faire des signaux à bord d'un vaisseau. Un dessin, pris d'une lampe en terre cuite et qui repré-

civilis cum militari classis administratione juncta sit, pariter atque inter altiores dignitates ducatum cum provinciae praesidatu aliquotiens conjunctum vidimus. » En effet, la *Notice* porte : a. PRAEFECTUS CLASSIS RAVENNATIUM, *cum Curis ejusdem civitatis Ravennae;* b. PRAEFECTUS CLASSIS COMENSIS, *cum Curis ejusdem civitatis Como.*

L'expression *de curis* a dû nécessairement exercer la sagacité des commentateurs, et ils se sont demandé ce qu'on devait entendre par *curator civitatis* ou *curatores civitatum.* Il paraît certain, d'abord, qu'en l'espèce l'expression dont il s'agit n'avait rien de commun avec celle par laquelle on désignait, à Rome et à Constantinople, divers agents (*curatores*) chargés du service intérieur de chacune de ces villes, tels que *curator aquarum*, inspecteur des eaux, *curator alvei Tiberis*, inspecteur de la navigation du Tibre, *curator operum maximorum* ou *publicorum*, inspecteur des établissements (*aedium*, les palais, le cirque, etc.) ou travaux publics, *curator statuarum horreorumque*

---

sente un navire entrant au port, montre les matelots pliant les voiles, pendant que le maître signale son arrivée en sonnant de la *buccina.* — Le *Pausarius* ou *Hortator* était l'officier qui entonnait le chant (*celeusma*), et battait la mesure, au moyen de laquelle les rameurs ramaient en cadence. Il communiquait avec ceux-ci par un passage ou couloir, *agea*, appelé aussi *aditus* dans un langage moins technique. Il était assis à l'arrière du bâtiment, avec un bâton (*portisculus*) à la main, dont il se servait pour donner le signal et marquer la mesure pour faire manœuvrer tous les rameurs en cadence. Ce maître d'équipage ou chef des rameurs dirigeait leurs manœuvres, les aidait à frapper en mesure, et, en quelque sorte, les animait à leur tâche, à l'aide du chant nautique (*celeusma* ou *celeuma*), auquel était approprié le *pied procéleusmatique*, de quatre brèves. L'air de ce chant ou cri était quelquefois repris, chanté en chœur par les rameurs, et quelquefois joué sur des instruments de musique. — *Urinator*, plongeur, exercé à nager sous l'eau pour aller chercher des objets engloutis dans un naufrage; on en prenait quelquefois à bord des navires de guerre pour aider à détacher l'ancre du fond, ou pour percer, dans un combat, la quille des bâtiments ennemis au-dessous de la ligne de flottaison. — Les Grecs employèrent spécialement le mot *Chiliarchus* ou *Chiliarchos*, commandant de mille hommes, pour désigner le *vizir* persan; les Romains l'appliquèrent au commandant des soldats qui montaient une flotte. — On sait qu'on nommait *Duumviri* deux fonctionnaires nommés pour agir ensemble en différentes circonstances, par exemple, *Duumviri navales*, deux commissaires nommés pour surveiller l'équipement ou le radoubement d'une flotte.

publicorum, inspecteur des statues et des greniers d'abondance, etc., etc., (1). La même expression, appliquée aux deux Préfets des flottes dont est question, ne voulait pas dire, non plus, qu'ils eussent les attributions de commissaires chargés de l'approvisionnement en blé et du partage des terres. Et cependant, dans les fonctions qu'ils remplissaient, il y avait un peu de tout cela ; — ce qui doit éloigner l'idée d'assimiler ces agents supérieurs à nos modernes *préfets maritimes*, qui ne s'occupent exclusivement que de la marine, dans le ressort de leur arrondissement. Pancirole pense que, par l'expression *de curis*, il faut entendre les courriers qui approvisionnaient la flotte de Ravenne des choses dont elle avait besoin : « .... veredarios, quibus ad classem necessaria ex civitate Ravennae celeriter extrahebantur » (2). Ce serait évidemment réduire à peu de chose les attributions des Préfets de ces flottes ; aussi le jurisconsulte italien se hâte-t-il d'ajouter : « Curas enim cursum publicum vocat Constantinus (Constantius) in L. 1. C de off. Mag. offic. I. 31. Idem A. (Constantius A. et Julianus C.) in L. 2. C. de curios. XII. 23. « Agentes » ait, etc. Hic igitur curae pro cursu publico accipiuntur, hujus enim classis praefectus equis et rhedis cursus publici civitatis Ravennae ad expedienda classis necessaria utebatur, unde curiosi vocantur qui praesunt cursui publico in tot. tit. C. de curiosis XII. 23. Posset etiam curas appellare curatores, qui commeatum et necessaria ad classem procurabant, vel ipsas classis necessitates. »

Böcking hésite, quant à la véritable signification à donner, en l'espèce, aux mots *de curis civitatis*. Faut-il entendre, par

---

(1) Chez les Romains, gens systématiques et hiérarchiques s'il en fut, le nombre des *curatores* était infini ; on en jugera par la nomenclature suivante, que nous n'avons pas la prétention d'épuiser ; outre le *curator urbis* (R. et CP.) proprement dit, il y avait : *curator calcis coquendae*, — *annonae*, — *carnis*, — *hortorum Domini*, — *palatiorum*, — *ne quis habitu vetito uteretur*, — *ne quis sepulturis civitas violaretur*, — *curator rerum publicarum*, — *rerum nitentium*, — *legum de Studiis liberalibus*, — *Cursus Publici*, — *Laterculi*, — *Castrorum ac Clausurarum*, — *viarum et cloacarum*, — *litorum portuumque*, etc., etc., etc.

(2) Il ne faut pas perdre de vue qu'on donnait également le nom de *classiarii* aux piétons qui faisaient le service d'Ostie et de Pouzzoles à Rome.

là, que le Préfet de la flotte était chargé de la garde du port, du littoral et des routes? ou bien cela veut-il dire que, remplissant les fonctions de gouverneur de province, il était chargé du soin de l'administration intérieure, de veiller à la sécurité de la ville et des habitants, d'assurer le service de la police, etc.? Notre commentateur penche volontiers vers cette dernière opinion, et nous la partageons, comme étant la plus rationelle. Quoi qu'il en soit, les fonctions civiles dont il était revêtu, n'empêchaient point le Préfet de la flotte de faire son métier. Un savant légiste donne, sur la partie spéciale du service maritime désigné par les mots *litorum et portuum et itinerum custodia*, la curieuse interprétation que voici : « Litorum nominatim et portuum et excubias agebant (gardes-côtes). Litora i. e. portus, stationes (1), quin et insulae. Sed et loca observationis (postes d'observations) excubiis munienda, itinera et itineris tramites, abscessus provinciarum, abdita loca, vel etiam custodes absolute, litorum custodes. Custodes, ajoute-t-il, per provincias, quae mari alluuntur. Certis de causis, dit-il encore, puta ut ne mensuram seu modum oneris cursus publici quisquam egrederetur, ut ne merces illicitae ad barbaras nationes transferrentur : qua de causa Naucleri seu Mercatores commeantes merces suas profiteri tenebantur; item ne personae fortassin certae conditioni adstrictae, veluti Metallarii, sese subducerent vel aufugerent; item ne quisquam commeantium injuria adficeretur. Imo et alia quandoque extra ordinem necessitate fineque litora itineraque custodita...... » (2).

---

(1) Mouillages, rades; d'où l'expression de *stationarii*, stationnaires, qu'il ne faut pas confondre avec les maîtres de poste (aux chevaux). Il faut se garder également de confondre les *stations navales* dont il est ici question, avec les *stationes agrariae* des avant-postes militaires, placés en observation par les armées de terre.

(2) « Tres hujus tit. constitutiones annis 408, 410, 420, emissae omnes ad Praefectos praetorio directae sunt. De curatoribus autem civitatium s. rerum publicarum, quos tum imperatores dabant, tum municipales decurionesve eligebant, magna titulorum copia exstat...... » Aussi, Bocking a-t-il eu l'érudite patience de relever, en grande partie à l'aide des matériaux dûs à l'épigraphie, et fournit-il une nomenclature fort étendue de ces fonctionnaires (*curatores*), document d'un haut intérêt et bon à consulter. Il fait suivre ce travail de la *Formula Curatoris civi-*

Quel était l'état numérique des forces navales de l'Empire Romain, à l'époque où nous sommes placés? Combien de vaisseaux dans chacun des deux Empires, combien de rameurs, *(remiges)*, de matelots *(nautæ)* et de soldats de marine *(classiarii)* sur chaque vaisseau? Questions plus faciles à poser qu'à résoudre; car nous n'avons pas ici, à titre d'appréciation, si vague fut-elle, même les chiffres approximatifs qui nous ont permis d'établir l'effectif de l'armée de terre. Faisons remarquer, en outre, que nous n'avons dû parler que très-sommairement de la navigation fluviale *(navigia amnica)* et des bâtiments de charge ou de transport *(navigia oneraria)*. Or, on sait que la navigation sur les grands cours d'eau, le Danube, le Rhin, le Nil, le Rhône, etc., jouait, au point de vue militaire, un rôle important chez les Romains, qui n'ignoraient point que, n'en déplaise aux exigences de la politique, les cours d'eau, comme les montagnes, sont géographiquement les limites naturelles des nations. Aussi, y avait-t-il une *Praefectura Navium Amnicarum*; et, outre la *militia ripensis*, *riparensis* ou *ripariensis*, spéciale à chaque localité riveraine, les matelots qui faisaient le service sur les fleuves *(nautae diversorum fluminum)* en recevaient-ils le nom, tels que *nautæ Rhodanici — Ararici — Parisiaci — Nilotici* ou *Niliaci*. Quant aux bâtiments de transport, partie non moins essentielle du service de la marine militaire, nous allons avoir l'occasion d'en parler à propos de la marine marchande.

Il serait, dès-lors, bien difficile de déterminer, même de la manière la plus vaguement approximative, le nombre des vaisseaux composant chaque flotte et le nombre d'hommes que contenait chaque bâtiment. Dion Cassius parle quelque part de 240 (CCXL), même de 250 (CCL) navires formant la flotte *(classis navium)* stationnée dans le port de Ravenne; ailleurs il est fait mention de 125 (CXXV) navires *(lusoriæ)* dans les eaux du Danube; mais ces chiffres, outre qu'ils n'ont rien de

---

tatis, conservée par Cassiodore, et de deux excellents commentaires (l'un est de Pancirole) qu'on fera également bien de consulter (t. II, ch. XL, pp. 1000 à 1009).

précis, n'ont qu'une signification relative, puisqu'ils peuvent n'être que la conséquence de la concentration par suite de circonstances politiques, des forces navales sur tel ou tel point de l'Empire.

L'unique moyen, suivant nous, de se faire une idée de la *statistique de la marine romaine*, qui d'ailleurs ne paraît pas avoir été l'objet d'une sollicitude égale à celle de l'armée de terre, est de se reporter à l'ensemble des forces militaires. Nous avons dit que l'effectif de ces forces ne dépassait guère 400,000 hommes. Si nous prenons pour base, en moyenne, les chiffres fournis par Polybe (1), beaucoup moins élevés que ceux de Végèce, nous trouvons :

---

(1) « Après l'élection des consuls, on choisit des tribuns militaires. On en tire 14 des citoyens qui ont servi 5 ans, et 10 de ceux qui ont fait 10 campagnes; car il n'y a pas de citoyens qui, jusqu'à l'âge de 46 ans, ne soit obligé de porter les armes, ou 10 ans dans la cavallerie, ou 16 dans l'infanterie. *On n'en excepte que ceux dont le bien ne passe pas* 400 *drachmes; ceux-ci, on les réserve pour la marine.* Cependant, quand la nécessité le demande, les citoyens qui servent dans l'infanrerie sont retenus sous les drapeaux pendant 20 ans. Personne ne peut être élevé à aucun degré de magistrature, qu'il n'ait été 10 ans au service. — Quand on doit faire une levée de soldats, ce qui se fait tous les ans, les consuls avertissent auparavant le peuple du jour où doivent s'assembler tous les Romains en âge de porter les armes. Le jour venu et tous ces citoyens se trouvant à l'assemblée dans le Capitole, les plus jeunes des tribuns militaires, dans l'ordre qui est indiqué à chacun, soit par le peuple, soit par le général, les partagent en 4 sections, parce que l'armée, chez les Romains, est composée de 4 légions.... — .....Ce même ordre s'observe jusqu'à la fin; d'où il résulte que chaque légion est composée d'hommes de même âge et de même force. Quand on a levé le nombre nécessaire, et qui quelquefois se monte à 4200, et quelquefois, quand le danger est plus pressant, à 5000, on lève de la cavalerie. Autrefois on ne pensait aux cavaliers qu'après avoir levé l'infanterie, et, pour 4000 hommes d'infanterie, on prenait 200 cavaliers; mais, à présent, on commence par eux, et le Censeur les choisit selon le revenu qu'ils ont; à chaque légion on en joint 300.... — ..... Des plus jeunes et des moins riches on fait les *vélites* (VELITES); ceux qui les suivent en âge font les *hastaires* (HASTARII); les plus forts et les plus vigoureux composent les *princes* (PRINCIPES), et on prend les plus anciens pour en faire les *triaires* (TRIARII). Ainsi, chez les Romains, chaque légion est composée de 4 sortes de soldats, qui ont toutes différent nom, différent âge, et différentes armes. Dans chaque légion il y a 600 *triaires*, 1200 *princes*, 1200 *hastaires*; le reste est tout de *vélites*. Si la légion est de plus de 4000 hommes, on la divise à proportion, en sorte néanmoins que le nombre des *triaires* ne change jamais » (*Hist. gén. de la République Romaine*, liv. VI, fragm. v).

25 légions uniquement composées de citoyens romains, à 4,300 hommes l'une...	107,500
25 légions *comitatenses*, *pseudocomitatenses*, même nombre....................	107,500
» Autres corps : *palatini* — *domestici* — *cunei* — *equites*, etc. (En chiffres ronds)..	85,000
Total......	300,000 hommes.

Il est à croire que les 100,000 hommes restants constituaient le personnel de la marine militaire ; d'où il suit que cette marine ne comptait guère que pour un *quart* dans l'ensemble des forces de l'Empire.

Il y avait deux genres de flottes, celles qui tenaient la mer et celles qui naviguaient sur les fleuves, rivières, etc. Les premières étaient desservies par des bâtiments appelés *liburnes*, sur l'origine desquels il est utile de donner quelques détails ; on verra bientôt pour quel motif.

E. Bache.

(A suivre)

L'ODYSSÉE

OU DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES EN EUROPE, ASIE ET AFRIQUE,

divisée en quatre parties ;

Par le sieur DU CHASTELET DES BOYS.

(Voir le n° 56)

XXIV[e] RENCONTRE.

Mauvais traitements et menaces des Turcs pour savoir les facultés et professions; histoire des nègres.

Quand il fallut désemparer notre maison flottante, et s'en aller, tous également infortunés, au bord de l'Amirale, notre douleur fut si extrême, que les vents, quelque orageux qu'ils semblassent dans le milieu du chemin, nous étaient propices, les naufrages sans crainte, et les tempêtes sans horreur. Le patron et les matelots parurent les plus désespérés dans l'abandonnement d'un domicile dont ils avaient fait élection pour le partir et le retour. L'inutilité de notre résistance produisit en nos esprits je ne sais quelle sorte d'impassibilité, qui à la longue se changea en consolation imparfaite.

Les premiers aventuriers de l'Amirale et Vice-Amirale, après s'être gorgés de butin, (avoir) fracassé les magasins, cherché dans les coins et recoins, levé le scel et fait l'inventaire en même temps, reçurent l'ordre d'y rester en partie, pour après retourner à nouveau mandement au bord de la dite amirale commandée par Beran, frère d'Issouf bassa d'Alger (1), ainsi que nous apprîmes d'Aly ben Aly, commandant la chaloupe, lorsqu'il ordonna qu'une moitié de ses gens demeurât dans notre misérable patache, afin de la dégraisser de ses ancres, voiles, cordages, et attendre les ordres de l'autre moitié restante. Beran,

---

(1) Youssef, pacha de 1634 à 1645, successeur de Hosseïn-Khodja.

devant lequel il nous introduisit, était déjà pleinement informé de nos facultés, âges, professions et passages.

Le nommé Jacques Denyan, d'Olone, notre patron, que les marchands avaient trouvé assez resséant pour lui confier la conduite du vaisseau chargé de bleds, lors chers en Portugal, et de quelques ballots de quinquaille, fut conduit devant Beran, renversé à terre, et en état d'être cruellement bâtonné sur les plantes des piés, à moins de ne révéler les moindres circonstances du fret du navire. S'il y fut surpris, il n'en faut pas douter; il se posséda néanmoins assez bien, déclarant n'y avoir autre chose dans le navire que du froment et être prêt de représenter le registre ou lettre de voiture. On la cherche, on la trouve, elle est communiquée à deux rénégats français, l'un de Marseille, l'autre de Calais qui conjointement assurent que le registre ne fait mention d'autre voiture que de froment. Nonobstant le certificat, il est encore une fois terrassé. Il crie, il se lamente, et proteste ne savoir rien davantage. Les menaces se continuent, les interrogations se redoublent concernant les facultés et professions des particuliers de son équipage. Sur quoi, il déclare d'abondant, et en persistant, qu'il n'a sur son bord que des matelots et des passagers dont il ne connaît ni le destin, ni la profession, ni les moyens, n'ayant rien appris durant la route de leur part, sinon qu'ils s'en allaient au service du nouveau roi de Portugal, ayant en cette considération été payé des passage et nourriture.

La confession de notre patron de navire fit approcher un rénégat portugais, soit pour examiner la qualité des passagers et pratiquer profit sur leur rançon, ou pour savoir quelques particularités de son pays, desquelles on est ordinairement avide, quelque changement d'exercice et de pays qu'intervienne; et principalement cette nation, qui de même que la Française, ne peut se persuader qu'un état puisse être bien gouverné, sinon par un roi de pareille langue et nation que ses sujets (1). En effet, le reste de ses propos fit évidemment voir

(1) Est-il utile de dire qu'il s'agit ici du renversement, en Portugal, de Philippe IV d'Espagne en 1640, par Jean IV, chef de la branche de Bragance?

que le génie antipathique d'entre les Portugais et Castillans ne se pût céler sur le visage d'un homme qui pourtant avait fait faillite à sa nation, à ses parents et à Dieu même.

La constance de notre patron de navire le sauva de mauvais traitements que son contre-maître s'attira par sa timidité circonspecte, qui, tout tremblant aux premiers interrogatoires, et sans en attendre d'autres plus pressants de Béran Raïs, confessa qu'il y avait, outre le contenu dans la lettre de voiture: quatre petits ballots de fine quincaillerie, cachés dans le fonds, et trois sacs de mille livres chaque, une pièce de huit, au fond de la pompe ; et à l'égard des passagers n'en avoir autre connaissance, sinon (en montrant des yeux et de la main le seigneur Arthur Pens) avoir vu un cavalier habillé lorsqu'il était à terre de toile d'argent et d'écarlate brodé.

La confession pusillanime du contremaître fit naître en un seul moment mille soupçons, et autant d'espérances d'un riche butin dans la fantaisie de ces pirates, qui tout de nouveau menacent, renversent et fouillent plus exactement que ci-devant l'innocent et malheureux Arthur Pens, ajoûtant à la première recherche un bout de corde bien godroné en guise de verge d'or, dont ils se servent quand ils cherchent des trésors, sous la plante des piés du nouveau pris. Ce pauvre aventurier, effrayé d'un apprêt si formidable, confessa entièrement ce qu'exigea Beran-Raïs, déclarant tantôt en italien, tantôt en tudesque ses desseins concernant son départ et retour, avec une confession naïve du peu d'argent qui lui restait de celui qui lui avait été pris par l'un des soldats montant à l'abordage, qu'il ne pouvait discerner. En même temps que la crainte lui resserre le cœur, elle lui développe la langue et lui fait inutilement avouer qu'il a emprunté quelque argent de l'un de ses camarades français. Beran presse l'interrogatoire, lui demandant duquel de nous. Il le déclare enfin, en me montrant du bout du doigt. Puis ensuite, se tournant de tous côtés du cercle Turc, regarde en pitié, se plaint, et supplie de ne le maltraiter pas, réitérant à plusieurs fois la bonté généreuse et libéralité du prince Edouard son maître, et tire du sein son portrait en miniature, qu'il expose aux yeux de l'assem-

blée; Beran, paraissant dans un moment adouci, retire cette précieuse figure des mains tremblantes de ce jeune cavalier, lui promettant grâce et bon traitement en la considération du prince son maître.

Nous plaignîmes secrètement son peu de résolution, et reconnûmes, sans oser nous le témoigner aux uns et aux autres, que s'étant comporté plûtôt en page, qu'en cornette de cavalerie du régiment de Bragance, dont la réputation s'est conservée dans les troupes impériales, il nous exposait à de nouveaux interrogatoires et réponses.

La petite officiosité par moi rendue audit sieur Arthur Pens me mit hors de mesure, craignant que Beran me prenant par sa déposition timide un esclave aisé, ne me traitât avec autant de rigueur que les malheureux aisés le furent en France sous la persécution des Partisans; mais soit que Beran ne s'en souvînt pas ou que mes habits ne lui permissent pas d'avoir une telle opinion de moi, je fus oublié. Je laissai donc couler, comme je vous ai marqué dans la rencontre précédente, imperceptiblement et à la dérobée de tant d'Argus ou Argonautes affamés de toison d'or, mon petit pécule sous certaines grandes pièces de bois nécessaires à l'armement du navire où nous étions; mais à peine ce fardeau, dont la pesanteur plus elle est grande et moins embarasse-t-elle, était à couvert de la vue de ces basilics, que Beran me fit approcher, et me considéra, quoique habillé à la matelote, les cheveux rasés, et assez défiguré, commandant que je fusse de nouveau questionné. Je persiste et réclame la bonne foi d'un chacun de notre bord; je jure, sans parjure, que je suis un simple occasionnaire cherchant emploi dans les nouvelles guerres du Portugal, et que le peu d'argent, que la fortune m'avait ci-devant prêté, me l'avait ensuite fait rendre à un grand soldat noir, que je lui désigne des yeux. C'était le colosse animé d'ébène, marqueté aux yeux et aux dents d'ivoire, dont je vous ai fait mention, auquel je donnai montant à l'abordage une petite bourse remplie d'un peu de monnaie. Beran Raïs n'ajoûtant foi entière à ma déposition, et se persuadant que le nègre m'eût intimidé,

après avoir tiré de moi quelques sommes notables de doublons d'Espagne, le questionna fort rudement sur la quantité et espèces d'argent tirées de moi. La constance de sa négative le fit renverser et recevoir quantité de bastonnades, que la coûtume et non l'insensibilité, lui fit souffrir avec grande patience, et sans autre confession.

Les nègres, que nous appelons improprement Mores, sont enfans vendus par les pères aux côtes d'Angola ou de Guinée à des marchands trafiquans le long de ces côtes éloignées, ou bien ceux qui habitent dans le fond de l'Afrique sur les bords du fleuve Niger, et qui n'ont communication avec les Mores demeurant dans les villes ou hordes de Barbarie, que par le moyen des invasions et de la guerre. L'Espagne se fournit principalement des premiers, les destinant aux fonctions domestiques. La nation espagnole, quoique catholique par excellence, se sert d'esclaves, sans s'arrêter aux maximes évangéliques, qui mitigent la durée (1) de la nature par la douceur de la grâce, bannissent l'esclavage par la fraternité et introduisent la communion parmi ses sectateurs par le moyen de la charité, dont ils font profession particulière. L'Espagnol n'est pas à croire, quand il déclame, que pour appuyer seulement une étymologie bizarre, et immortaliser le nom français, nous avons voulu obstinément que tous tant naturels qu'étrangers, demeurans chez nous, fussent francs et libres ; l'esclavage étant assez conforme aux lois civiles de la société, quand il est adouci par le Christianisme, et ayant été longtemps en usage et pratique. La servitude ne laissait pas de produire quelque bien politique; parcequ'il n'y avait point de personne si malheureuse, qui ne fût vendiquée par quelque patron qui en avait soin, et semblait être le seul remède, quoique apparemment cruel, que pussent avoir ses misérables et désespérés. Mais soit que nous soyons plus ou moins humains ou plus chrétiens, nous n'avons en France que des ombres de servitudes, qui sont plûtôt réelles que personnelles, et qui se discernent seulement dans la possession des héritages chargés de rentes et de devoirs.

---

(1) Dureté ?

Les autres familles de nègres distant de la côte de Barbarie de quatre à cinq journées, pullulées dans les villes par des mariages forcés, ne sont en nulle estime chez les Turcs qui ne les estiment point vrais *ingenui* (1) tenans pour *dedititii* (2) les anciens nègres venus de Gago ou de Tombut. Si quelques-uns peuvent se qualifier chez eux *libertini* (3) à l'imitation de l'ancien esclavage romain, ce sont les mulâtres, issus de blancs et de nègres du premier ordre.

Notre infortuné navire dépouillé de ses voiles, désarmé de ses ancres, démonté de ses canons, et destitué de toutes choses dont eurent besoin et envie les corsaires, fut puis après par eux exposé à la merci des vents. Durant la diversité de tant de malheureuses aventures, j'étais fort attaché et collé à certains vieux ais de l'amirale, sous lesquels j'avais mis en dépôt ma petite fortune d'or, que, ne songeant qu'à caracoler et la ramasser secrètement et sans être aperçu je me vis dans un moment investi de Mores, qui me saisirent et m'enlevèrent hors du bord, me nécessitant, nonobstant ma résistance, de descendre dans la barque, pour être traduit dans un autre navire; le conseil de guerre ayant trouvé à propos de faire partage provisional des esclaves. Les répugnances et protestations de ne pouvoir vivre sans mon camarade, montrant le sieur de Molinville qui restait dans ce grand vaisseau, ne me servirent de rien : et mon destin fut si perfide, qu'il me déroba le temps et l'occasion de l'avertir ou de parole ou de signe de la sépulture de mon trésor sous ces vieux ais, d'auprès desquels on m'avait si opiniâtrement arraché.

XXVe RENCONTRE.

Des ruses des Corsaires durant la route. De leurs cérémonies durant la tempête, et de leur approche de la rade d'Alger.

De trente-deux que nous étions dans notre patache olonaise, il ne s'en trouva que cinq envoyés dans la vice-Amirale, tous

(1) De condition libre.
(2) Qui se sont mis sous la puissance d'autrui.
(3) Fils d'affranchi. — Du Chastelet est décidément lettré.

matelots, à ma réserve ; les autres furent dispersés tant sur la caravelle que sur les vaisseaux restants. L'on tint même route le reste du jour, le long de la nuit, etc., grande partie du lendemain. Le soir venu, les infidèles se séparent les uns des autres, chacun fit des adieux et des vœux secrets à la bonne fortune. La vice-Amirale, sur laquelle, par malheur particulier, je fus traduit, croisa la mer deux jours durant, avec la grand'voile seule, évitant la terre. Le troisième jour la caravelle se fit reconnaître, nonobstant ses pavillons espagnols ; ce déguisement fut pratiqué sur notre bord, tant afin de surprendre quelques navires de la flotte des Indes, que d'éviter plus facilement les galères et frégates biscaines, courant incessamment à la sortie et entrée du détroit. La coûtume est générale parmi les pirates, de se servir de toutes sortes de bannières étrangères. Les marchands, quelque rusés qu'ils soient, ne laissent pas que d'en être souvent attrappés, quand ils se travestissent en Hambourquins, Danzicains et autres vaisseaux portant pavillon de neutralité. Ils se déguisent aussi quelquefois en navires de guerre à même dessein, et pour surprendre celui dont ils ont avis de la rencontre prochaine : peu s'en fallut que par cet artifice ils ne surprissent les jours précédents un phlibot anglais, par eux rencontré au-dessus du vent et à la vue des côtes d'Espagne, à la volte de Salé, ville de la Barbarie au ponant ; où peu s'en fallut que nous ne fussions menés pour y être vendus, tant à cause de la cherté des esclaves, que les marchands du Maure y viennent enlever, que pour faire de l'argent et acheter de nouvelles provisions.

Les plus jeunes d'entre eux, honteux d'un si chétif butin, qui ne valait pas la peine d'être partagé entre sept navires y ayant part, furent d'avis que cette petite flotte prît des rafraîchissements à la côte, et continuât la course, qui serait peut-être plus heureuse que la première. Le conseil de guerre s'assemble : les vieux veulent le retour, les jeunes la continuation de la course. Ces brouilleries se dispersèrent la nuit suivante ; s'étant élevé un orage qui, nonobstant le redoublement de leurs prières, l'incendie superstitieux d'une quantité de

cierges magiquement arrangés, effusion d'huile et sacrifice de quatre moutons dispersés en quatre quartiers et offerts à la mer, ne laissa pas de les jeter dans la Baie de Calis. (1). Malheureusement pour nous, le jour chassa la nuit et le danger en même temps ; le pilote ayant fait prestement tourner à l'autre bord, et serré de plus près les côtes de Barbarie, afin d'entrer dans le détroit de Gibraltar. Les jeunes occasionnaires d'entre les Turcs désignent de la main et des yeux les villes de Ceuta, Tetuan, le Pégnon de los Velés, le cap des trois Forçats, celui de Falcon et le Forrat (2).

Ce ne furent peu après que remerciements à Dieu et à leurs prophètes de l'heureux retour, et qu'ablutions mutuelles faites par les uns et les autres depuis le sommet de la tête jusqu'aux talons ; les zélés en cette religion se mettant nus, en conviant les camarades de les ondoyer de quantité d'eau salée, qu'ils regardent avec autant de patience que de satisfaction, et encore avec plus de créance de purification de l'âme et du corps. Les Renégats Portugais, Anglais, Espagnols et Français n'en firent pas moins, autant par hypocrisie et politique, que par attache et ferveur ; la plûpart n'étant pas trop assidus aux cérémonies ottomanes, s'ils ne sont observés ou si dès la tendre jeunesse ou incapacité de discernement ils n'ont laissé le christianisme que les Turcs méprisent davantage qu'ils ne haïssent ; l'alcoran n'étant qu'un mélange de maximes confuses du Christianisme et du Judaïsme, dans lequel ils surannent aussi bien que nous la doctrine de Moïse, ne la faisant passer dans chacun des Azoares (3) que comme un coup d'essai, une pure cérémonie, ou comme un ébauchement mystérieux, et non comme un achèvement de religion, ou réalité de créance, et sincérité de profession : à l'égard de la nôtre, ils la révèrent bien plus dans sa naissance que dans son progrès, se persuadant qu'elle s'est altérée et ses sectaires corrompus.

Je fus encore bien plus surpris de la violence de l'un des

---

(1) Cadix ?
(2) Tous ces noms légèrement altérés se reconnaissent facilement.
(3) Est-ce *Sourate* qu'il faut lire ?

aventuriers turcs, montant à l'abordage, qui m'ôta du bras un chapelet duquel il se servit ensuite, en prononçant à basse voix, non pourtant inarticulée, quelques paroles, et passant les grains de même que les chrétiens, quand ils s'en servaient pour réciter des prières : je m'informai des vieux esclaves, si par singerie ou ridiculité de notre religion, ils contaient leurs prières; qui m'instruisirent concordamment, que les mahométans, de quelque secte diverse qu'ils soient, portent et se servent avec autant de ferveur que les chrétiens, des rosaires et chapelets sur lesquels ils content et prononcent une certaine oraison courte, réputée entre eux fervente et jaculatoire, consistant en ces mots : Alla illa, Alla Mahomet, alla solha : c'est-à-dire, Dieu est seul et Mahomet est son prophète (1). Il est vrai que le nombre des perles de leurs chapelets, faits ordinairement de corail, n'est point préfixe; point de dizaines, de couronnes et de rosaires. La remarque est mutuelle de leur part, quand ils ôtent, comme ils me firent, les chapelets aux esclaves, qu'ils gardent soigneusement, après en avoir arraché la croix et les médailles dont ils sont mortels ennemis; parcequ'ils croient obstinément, qu'à leur imitation et par emprunt nous faisons nos prières de cette manière ancienne parmi eux, et censée par eux moderne entre nous, appuyant leur opinion sur le premier usage introduit par le prophète Mahomet, dont ils marquent la mission dès l'an six cens vingt-cinq, sous Basile empereur, au lieu que Saint Dominique n'a donné le cours aux couronnes célestes que peu après le douzième siècle, du temps de l'empire d'Otton, et du pontificat d'Innocent III. Je sais bien que l'an de grâce est bien plus nombreux que celui de l'Hégire comme le surpassant en cette année mil six cens soixante-cinq de quatre cent huit, le Turc ne comptant de l'Hégire que de mil deux cens soixante et un (2).

Pendant que la curiosité timide excite les interrogatoires,

---

(1) La ilah ila allah, Mohammed rassoul allah.

(2) Du Chastelet se trompe grossièrement; l'année 1665 de J.-C. correspond à l'année 1076 de l'Hégire.

soit près des esclaves, matelots, ou des renégats, Alger commence à se montrer à nos yeux : ses mosquées se découvrent, et nous approchons en dépit de nous de cette ville superbe, et l'une des plus élevées d'assiette sur les côtes de l'Afrique méditerranée. Elle paraît tantôt en forme de voile de navire, tantôt de setie, et plus près de galère. Les châteaux détachés, qui fortifient cette retraite de gens qui ont fait banqueroute à Dieu et faillite à la patrie, en rendent l'approche dangereuse et mortelle aux inconnus par les foudres de la terre dont les bastions sont hérissés. La multitude babillarde de mille sortes de gens attendant la descente me donna tant de distraction, que je ne puis à présent vous particulariser, que dans les rencontres de la seconde partie, la situation exacte de cette poniropolis.

Fin de la première partie.

Suit une table alphabétique des noms d'hommes, villes et lieux dont il est parlé dans la première partie de l'Odyssée.

Et ensuite :

Mon cher lecteur, ce que le peu d'estime et d'amour propre m'a retenu jusques ici d'insérer au commencement de la première partie de mon Odyssée, la crainte de désobliger quelques-uns de mes amis et alliés qui m'en ont fait présent, m'a nécessité de la mettre à la fin. Je te l'offre, et te convie à la lecture de la seconde partie. Adieu.

A MONSIEUR DU CHASTELET

SUR SON ODYSSÉE :

Que le récit de son voyage
Occupe bien notre loisir ;
Et que l'âme sera sauvage
Qui n'y prendra pas de plaisir !
Par une route peu commune
On voit la bizarre fortune

En aveugle s'y promener ;
Et, malgré les lâches caprices,
La vertu qui fait tes délices
Fait gloire de s'y couronner.

Tu revois ta terre natale,
Où pour charmer les beaux esprits
La presse aujourd'hui nous étale
Les richesses de tes écrits.
Là, ton style si magnifique
Sans péril nous fait voir l'Afrique,
Sans naufrage nous met à bord,
Et nous fait passer dans la terre,
Où versa tant de sang la guerre,
Quand y vola le grand Beaufort (1).

Mais comment pourrons-nous répondre
A cette libéralité ?
Et qui ne se verra confondre
Par tant de générosité ?
Quel trésor sera comparable
A ce volume inestimable,
Dont l'honneur a fait le projet ?
Contente-toi que la mémoire
T'en récompense par la gloire,
Puisque la gloire est ton objet.

Du Van Foussard (2).

(1) Il est question de l'expédition désastreuse de Djidjeli, en 1664, c'est-à-dire longtemps après la captivité de Du Chastelet.

(2) Il est fort heureux pour Du Chastelet que *la Revue Africaine* ait bien voulu penser à lui, quoi qu'en ait dit Du Van Foussard !

IN ODYSSEAM DOMINI DU CHASTELET.

Errores Danaûm Divinus scripsit Homerus,
Gallorum errores et tua Musa canet.
Ille Odysseam cantûs de nomine dixit :
Tu poteris luctus dicere Gigericos
Troja decennali nempè obsidione, triumphi
Causa, nigro noctis tempore capta fuit.
Gigericum amissum est, et fuso sanguine captum ;
Et classis medio nostra fugata die.
Hoc dicismen habes Trojam inter Gigericum que
Ilias illa boni est, Ilias ista mali.

M. Jamin, Ecclesiastes.

D'après la copie de M. Louis Piesse.

(*A suivre*)

TUNISIE.

M. Charles Tissot, consul de France à Jassy en Roumanie, nous écrit de cette ville à la date du 3 courant :

« Ma dernière lettre, qui date de bien loin, vous disait le vif souvenir que m'a laissé notre chère Afrique. Six ans se sont passés, et, à travers toutes les missions qui m'ont successivement conduit d'Andrinople en Herzégovine, du Montenegro à Rome, de Rome à Jassy, de Jassy à Constantinople, où je viens de passer deux ans et d'où les événements m'ont ramené dans les Principautés, je n'ai pas cessé de suivre avec le plus grand intérêt les travaux de la Société Historique Algérienne, ni de continuer moi-même, aux rares instants de loisir dont je pouvais disposer, les études de géographie comparée que j'avais commencées à Tunis.

» Permettez moi de vous adresser aujourd'hui un fragment de ce travail, fragment qui, à défaut d'autre mérite, réhabilite toute la partie du *Stadiasmus Maris Magni* relative au golfe de Carthage.

» Il m'a été difficile d'éviter le grec dans une discussion qui portait surtout sur deux textes grecs ; non pas qu'en m'excusant je songe à l'axiôme : « Græcum est, non legitur » Mais je me rappelle qu'Alger ne possédait pas, il y a quelques années encore, de caractères grecs, et je voyais d'ici votre objection : Græcum est : typis non mandatur » (1).

Agréez, etc.

Ch. Tissot.

Les plus anciens lecteurs de la *Revue africaine* n'ont pas oublié les articles publiés par M Ch. Tissot dans ce recueil, alors qu'il était élève consul à Tunis ; notamment son remarquable travail sur les *Routes romaines au Sud de la Byzacène*.

---

(1) Il n'est pas à notre connaissance qu'Alger possède encore aujourd'hui de caractères typographiques grecs. — *N. de la R.*

Aussi, est-ce avec empressement que nous accueillons le petit mémoire qu'on va lire; et, nous ajoutons, avec l'espoir que son auteur voudra bien nous en adresser d'autres sur la géographie comparée de la Tunisie qui a été longtemps l'objet de ses études directes et de ses méditations.

Voici maintenant le mémoire dont il s'agit et qui traite d'une des localités les plus intéressantes de la Tunisie, au point de vue de la géographie comparée.

A. Berbrugger.

GÉOGRAPHIE COMPARÉE

DU GOLFE DE CARTHAGE.

Recherches sur l'emplacement de Maxula, d'Ad Aquas, de Therma, de Carpi et de Galabras.

Le Dr Barth a constaté les difficultés que présente la géographie comparée de la côte orientale du golfe de Carthage (1). Ces difficultés sont inextricables, en effet, lorsqu'on se borne à rapprocher les données contradictoires de Ptolémée, du Stadiasme et des deux routiers impériaux; elles disparaissent devant l'examen critique de ces textes dont la valeur, comme on le sait, est fort inégale. Quand on se dégage des indications évidemment erronées du géographe d'Alexandrie, on trouve dans le Stadiasme et dans les deux Itinéraires tous les éléments nécessaires à la solution du problème.

I. — Maxula.

Maxula, la *Maxula Colonia* de Pline, la *Maxula Civitas* de l'Itinéraire d'Antonin, est une des stations les moins discutables lorsqu'on s'en tient aux données des itinéraires en les

(1) *Wanderungen*, p. 128 : In Hinsicht des Identificirung der Neüeren mit den alten Localitaten an diesem Küstenstrich bestehen überhaüpt bedentende Schwierigkeiten........

contrôlant par l'étude des localités. C'est un des points les plus difficiles à déterminer lorsqu'on cherche à concilier, avec ces mêmes données, les notations de Ptolémée, absolument fausses, et les chiffres du Stadiasme, relativement inexacts (1).

Maxula, comme la station suivante, *Ad Aquas*, était située sur la grande voie qui longeait tout le littoral africain. La Table de Peutinger la place à VII milles de Thunis et XVII de Carthage, l'Itinéraire à XVIII milles de ce dernier point. Cette différence d'un mille pouvant s'expliquer par le trajet de Tunis, les évaluations des deux routiers concordent. La différence de X milles indiquée par la Table entre Tunis et Carthage étant d'ailleurs exacte, il est évident que la Maxula des deux Itinéraires était située à 17 ou à 18 milles de Carthage et 7 de Tunis, sur la route qui conduisait de la première de ces deux villes à Hadrumète en passant par la seconde.

Malheureusement, d'autres données, erronées ou mal comprises, sont venues compliquer la question, si simple en elle-même, de la synonymie de Maxula. L'Itinéraire d'Antonin, dans l'*Iter a Carthagine Clipeis*, indique une *Maxula Prates* à X milles de Carthage et XX de Casula. Le Stadiasme place une *Maxyla* à 20 stades de Carpis, 50 de Galabras et 170 de Carthage. Ptolémée indique une *Maxoula* par 35° de longitude et 32° 40' de latitude, c'est-à-dire sous le même parallèle que Carthage et le même méridien que Carpis, à 20' au Sud de cette dernière ville et 10' au Nord de l'embouchure du fleuve Katada. Autant d'indications difficiles, ou pour mieux dire impossibles, à concilier. Il n'en fallait pas tant pour que quelques géographes modernes se décidassent à distinguer, — à tort, comme j'espère le démontrer tout-à-l'heure, — une *Maxula Civitas* et une *Maxula Prates*, sans compter la *Maxula Vetus* que Ptolémée indique au Sud de l'embouchure du Bagrada et dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Cette distinction entre une Maxula Civitas et une Maxula

---

(1) Ibid. : Diese Unsicherheit trifft vos atten die wenigsten seit Plinius Zeit ansehnliche Stadt Maxula....

Prates n'a eu d'ailleurs pour résultat que de multiplier les hypothèses. *Maxula Prates* est identifiée par Temple et M. Pellissier à Hammam el-Enf ; *Maxula Civitas*, par Shaw et Temple, à Moraïsah, ou plus exactement, Mraïsa (1) ; par M. Pellissier, à El-Arbaïn, sur la route de Tunis à Soussa, au-delà de Tourki ; — par M. Guérin, à Hammam el-Enf ; — Barth et M. Ch. Müller supposent qu'elle devait se trouver entre Hammam el-Enf et Radès ; Mannert et Lapie la placent à Radès même. Cette dernière synonymie me paraît être la vraie.

L'hypothèse de M. Pellissier ne repose sur aucune donnée : elle était déjà inadmissible avant la découverte, dûe à M. Guérin, des deux épigraphes qui prouvent que les ruines voisines d'El-Arbaïn sont celles de *Vina*.

La conjecture de Shaw, qui ne s'appuie que sur les indications de Ptolémée, est en opposition avec les données des deux Itinéraires : Mraïsa, en effet, est à 32 milles de Tunis et 42 de Carthage.

L'hypothèse de Temple est également contredite par les chiffres des deux routiers. Il y a 13 milles entre Hammam el-Enf et Tunis, tandis que la Table n'en indique que 7 entre Tunis et Maxula. D'un autre côté l'Itinéraire, dont les indications numériques sont parfaitement exactes de Carthage à Hadrumète, évalue à 28 milles la distance de Maxula à *Vina* (Henchir-el-Meden, près d'El-Arbaïn) ; or, Henchir-el-Meden, ou Vina n'est qu'à 21 milles d'Hammam-el-Enf.

M. Ch. Müller a essayé de concilier les données des Itinéraires avec celles de Ptolémée en plaçant Maxula entre Radès et Hammam-el-Enf, à l'Est du fleuve Catada : « Situs urbis inter Rhades et Hammam-el-Enf quærendus, ita tamen ut ab Oriente sit *Melianæ* fluvii, siquidem is est *o Kaladas potamos* Ptolemæi. » Pour M. Müller, en effet, comme pour le Dr Barth, la seule difficulté qui s'oppose à la synonymie de

(1) Mraïsa ne figure pas sur la carte du dépôt de la Guerre. Elle est située sur le littoral, au pied des hauteurs de Sidi er-Reïs, sur la côte occidentale de la presqu'île du cap Bon et en face de la Goulette.

Radès et de Maxula, c'est cette indication de Ptolémée qui place Maxula *à l'Est* de l'embouchure du fleuve Catada, assimilé par les deux géographes à l'Oued Meliana.

Pour tenir compte de cette indication, il conviendrait d'abord d'en vérifier la valeur et de savoir au juste ce que Ptolémée a entendu désigner par cette expression : Katada potamou ekbolaï. On n'y arriverait assurément pas si l'on se bornait à appliquer à la topographie du golfe de Carthage les renseignements astronomiques du géographe alexandrin. On n'obtiendrait qu'une carte étrange où distances et positions seraient également méconnues. Maxula serait juste en face de Carthage, à Henchir-el-Medjena. Le Catada déboucherait à Bir-el-Bey, à égale distance de Carthage et de Maxula. Or il n'existe qu'un puits à Bir-el-Bey. Les cours d'eau les plus voisins de ce point et qu'on pourrait, à la rigueur, assimiler au Catada sont : à l'Est et à 5 milles, la rivière de Sliman ; à l'Ouest et à 7 milles, l'Oued Meliana. L'Oued Sliman est un peu plus rapproché que l'Oued Meliana du point où Ptolémée indique les bouches du Catada ; l'Oued Meliana, plus considérable, serait moins indigne du nom de *potamos*. Ni l'un ni l'autre, dans le fait, ne méritent d'être déterminés astronomiquement. La modeste embouchure de la Meliana ne justifie guère l'expression d'*ekbolaï* : elle se confond avec la plage, très-basse dans tout le pourtour du golfe, de Mraïsa à Radès, et ne peut servir en aucune façon de point de reconnaissance aux navigateurs. C'est cependant à l'Oued Meliana qu'on identifie le plus souvent le Catada. Les premiers voyageurs modernes qui ont exploré la Régence, se rappelant que Ptolémée indique un fleuve Catada dans le fond du golfe de Carthage et rencontrant le premier torrent qui traversait leur route de Tunis à Soussa, ont supposé que ce pouvait être le *potamos* du géographe grec. D'autres l'ont répété avec plus d'assurance, — ce qui était une façon de se faire honneur de l'opinion de leurs devanciers en donnant comme une certitude ce que ceux-ci n'avaient présenté que comme une probabilité, — et cette synonymie, hypothétique, puisqu'elle ne satisfait qu'approximativement aux données de Ptolémée, qui ne sont elles-mêmes

que dès à peu près, cette synonymie, comme tant d'autres, *vires adquirens eundo*, est devenue un article de foi. J'y ai cru moi-même au début de mes études africaines. J'en doute aujourd'hui et j'abonderais plus volontiers dans le sens de Mannert pour qui le Catada représente le canal de la Goulette (1).

A l'appui des raisons que fait valoir Mannert, et qui résument celles que je viens d'indiquer, on pourrait citer, je crois, un passage trop peu remarqué de Scylax. Après avoir parlé de Neapolis (*Nebel*, sur la côte orientale de la presqu'île du cap Bon), l'auteur du Périple, ajoute :

Apo de Neas Poleôs estin eis isthmon stadia rp'pexè pros tèn eteran thalassan tèn pros Carchèdona. Esti de actè di ès isthmos esti, paraplous apo tou potamou enteuthen eis Carchèdona èmisu èmeras....meta de ton isthmon Carchèdôn esti......

M. Müller traduit :

« A Neapoli *per isthmum* pedestri itinere stadia sunt CLXXX usque ad alterum mare quod Carthaginem alluit : est enim litus ibi *ad modum peninsulæ in mare porrectum* cum isthmo. Prætervectio a flumine ex hoc loco ad Carthaginem, etc. »

M. Müller suppose, comme on le voit, que l'isthmos de Scylax est la péninsule du Cap Bon, et traduit, en conséquence, *eis isthmon* par *per isthmum*, tout en faisant remarquer que l'expression correcte serait : *dia isthmou* (2). J'attache un sens différent aux mots *eis isthmon :* je crois que l'auteur du Périple est innocent du solécisme qu'il aurait effectivement commis si ce membre de phrase devait se traduire par *per isthmum ;* je crois que la préposition *eis*, corélative d'*ap*, désigne dans ce cas, comme toujours, le point d'arrivée corélatif du point de départ, et doit se traduire par *usque ad* ; je crois que *l'isthme* dont il s'agit n'est pas la péninsule du Cap Bon, mais un isthme proprement dit ; que cet isthme, enfin, est celui qu'on retrouve *pros tèn eteran thalassan* et qui sépare le lac de Tunis du golfe de Carthage. La phrase suivante *esti de actè di es*

---

(1) *Géographie des Etats barbaresques*, pages 316 et 664.
(2) Gail regarde ces mots *eis isthmon* comme une interpolation.

isthmos esti me paraît confirmer cette interprétation. Par suite de cette idée préconçue que l'isthmos est la péninsule, M. Charles Müller paraphrase plutôt qu'il ne traduit : « Est enim litus ibi *ad modum peninsulæ in mare porrectum cum isthmo* ». Le sens le plus naturel me paraît être : « Il y a là une plage à travers laquelle s'étend un isthme. » Quiconque a parcouru cette partie du littoral tunisien ne peut l'entendre autrement.

Les mots qui suivent, *paraplous apo tou potamou enteuthen eis Karchèdona* supposent, comme le remarque fort bien M. Müller, une phrase intermédiaire qui a disparu et où il devrait être question de l'embouchure et peut-être du nom de ce fleuve. Mais le savant commentateur des *Geographi Græci minores*, toujours par suite de l'identité supposée de l'*isthmos* et de la péninsule du Cap Bon, en tire des conséquences difficilement conciliables avec la topographie du golfe : « Intelligi flumen Catedam prope Tunetam exeuntem censet Gailius, haud probabiliter; is potius flumen esse debet qui ad ipsum isthmum in mappis notatur ; nomen ejus nescio. » Le fleuve adjacent à la péninsule du Cap Bon et dont M. Müller ignore le nom, ne peut être que l'oued Sliman ou l'oued Bezirkh : or ni l'un ni l'autre de ces deux cours d'eau, plus insignifiants encore que la Meliana, n'a dû attirer l'attention du Périple. Le *potamos* de Scylax ne peut donc être qu'un des deux équivalents proposés pour le Catada, c'est-à-dire ou l'oued Meliana ou le canal de la Goulette. J'ai fait connaître les raisons qui me font rejeter la première hypothèse ; le texte même de Scylax me paraît confirmer la seconde. L'isthme du Périple ne peut être, en effet, au point de vue nautique comme au point de vue de la langue, que l'isthme de la Goulette, la Tænia des historiens des guerres puniques, la *Ligula* de Victor de Vita : c'est un accident remarquable dans la configuration du littoral, une plage qui joue aujourd'hui, comme autrefois, un rôle important dans la navigation de ces parages ; c'est près de cette langue de sable, entre Radès et la Goulette, que mouillent les bâtiments marchands, comme ils y mouillaient autrefois d'après les indications du stadiasme : *ormos estin eôs tès tôn ammôdôn agôgès*. Or cet isthme qui s'étend sur une longueur

d'environ sept à huit milles, des dernières pentes de la colline de Radès aux vestiges de l'enceinte méridionale de Carthage, est coupé à son centre par le canal profond et rapide qui déverse dans le golfe le trop plein du lac de Tunis. C'est ce canal, navigable jusqu'au lac et dont les quais ou murs de revêtement datent très-probablement de l'époque punique, qu'on doit considérer comme le fleuve dont la phrase perdue du texte de Scylax donnait sans doute le nom, dont le texte, tel que nous le possédons, fait mention après avoir parlé de l'isthme et avant de parler de Carthage, contiguë à l'isthme (1). C'est ce même canal, ou du moins la localité qu'il traversait que le Stadiasme désigne sous le nom de *Galabras*. Et, puisque le Stadiasme et le Périple ne signalent que ce seul point entre la péninsule du Cap Bon et Carthage, n'est-il pas probable que le Catada indiqué par Ptolémée dans cette partie du golfe est également le fleuve anonyme du Périple et le *Galabras* du Stadiasme ?

Ptolémée lui-même indique le Catada à l'Ouest de Maxula. Or, abstraction faite de cette question incidente du Catada, la synonymie de Maxula et de Radès offrant tous les caractères de la certitude, on peut renverser les termes de la proposition et, au lieu de conclure, comme on l'a fait jusqu'ici, de l'identité très-contestable du Catada avec la Meliana à la non-identité de Maxula et de Radès, dire avec beaucoup plus de raison : « Tout indiquant que Maxula est l'équivalent de Radès, le Catada, placé par Ptolémée à l'Ouest de Maxula, est le canal de la Goulette (Halk el-Oued), situé à l'Ouest de Radès. »

Quant à l'identité de Radès et de Maxula, elle résulte jusqu'à l'évidence, à mon avis :

1° Du témoignage des deux routiers impériaux : comme je l'ai déjà constaté, les VII milles indiqués par la Table entre Tunis et Maxula, les XXVIII milles indiqués d'autre part entre Maxula et Vina par l'Itinéraire, se retrouvent exactement entre Tunis et Radès et entre Radès et Henchir el-Meden.

---

(1) Procope place le canal à 20 stades de Carthage : la distance est à peu près exacte à partir de Byrsa ou du Port militaire.

2° Le tracé de la voie romaine dont quelques vestiges se retrouvent entre Tunis et Radès, notamment sur les bords du lac et aux cols rocailleux de Sidi Fathallah et du fondouk de Choucha.

3° De la topographie de Radès : située entre le lac et la mer, sur une colline isolée qui se relie, au Nord, par une pente douce à l'isthme de la Goulette, Radès possède les mêmes avantages que Tunis et a toujours dû être un centre important. Au point de vue stratégique, c'est la clé des deux routes qui conduisent du littoral oriental à Carthage : elle ferme l'isthme par lequel passe la route la plus courte *(Iter a Carthagine Clipeis)*, et commande la plaine que traverse la plus longue, celle que suivent aujourd hui les caravanes du Sahel. Par contre, le littoral qui s'étend, à l'Est de l'Oued Meliana, entre Radès et Hammam el-Enf, et où MM. Barth et Müller placent hypothétiquement Maxula, n'offre pas un seul point qui satisfasse aux conditions les plus essentielles d'un centre de population : le rivage est plat, aride ou marécageux. Il est difficile d'admettre qu'une colonie romaine se soit établie sur cette plage morte, sans défense et sans ressources, alors que Radès lui offrait à quelques pas de là une position aussi forte qu'avantageuse. Le littoral, d'ailleurs, n'offre sur ce point aucun de ces vestiges, citernes ou substructions, qui ne peuvent s'effacer du sol comme le *saxum quadratum* dont on comprendrait à la rigueur la complète disparition, tandis que le bourg arabe de Radès a évidemment succédé à une localité antique : on y retrouve, au-dessus comme au-dessous du terrain actuel, toutes les traces d'un établissement romain : réservoirs, fragments sculptés, etc.; quelques fûts de colonnes gisent encore sur la place principale de Radès, là même où elles ornaient le forum de Maxula.

4° Du passage bien connu de Victor de Vita, qui oblige ceux-là mêmes qui n'osent pas assimiler Maxula à Radès à convenir que Maxula devait se trouver très-près de l'isthme de la Goulette, cet isthme que Victor appelle *Maxulitanum littus*, « la plage de Maxula. »

Quant à l'identité de Maxula Civitas et de Maxula Prates, elle me paraît résulter implicitement du seul document qui donne

ce second surnom à Maxula. L'*Iter a Carthagine Clipeis* indique, comme on le sait, X milles entre Carthage et Maxula Prates : c'est précisément la différence qui sépare Carthage de Radès en passant par le *Maxulitanum littus*, et la voie romaine suivait évidemment ce tracé, de beaucoup le plus court entre Carthage, Curubis et Clypea.

D'où venait ce nom ou ce surnom de *Prates* ? (1) Est-ce, comme le suppose Mannert, la reproduction incomplète d'une phrase grecque, *pera tès limnès* indiquant la position de Maxula par rapport à Carthage « au-delà du lac ? » Est-ce une glose latine d'un commentateur ou d'un copiste, rappelant le nom de la cité punique dont Maxula pouvait avoir pris la place ? PR.ATES pour PR.ADES, *priùs Adès* ? Si ce n'est pas une interpolation grecque ou latine, si Maxula s'est réellement appelée *Prates*, peut-être faut-il voir dans ce surnom un souvenir de cette même Adès punique, souvenir qui se retrouverait encore dans le nom actuel de Radès ; *Prates* serait alors la reproduction approximative du nom d'*Adès*, les deux premières lettres rendant à peu près cette gutturale articulation de l'*aïn* hébraïque ou du ع, particulière aux langues sémitiques et que nous traduisons parfois nous-mêmes par la lettre R grasseyée. Le nom primitif d'*Adès* ou *R'adès* aurait reparu à l'époque où l'élément sémitique a envahi de nouveau le sol africain.

II. — Ad Aquas.

Les géographes qui placent Maxula à Hammam el-Enf sont assez embarrassés de retrouver la station suivante, *Ad Aquas*. Les uns la passent sous silence ; les autres, contre toute vraisemblance, vont la chercher à Hammam Kourbès, sur la côte occidentale de la presqu'île du cap Bon, complètement en dehors de la ligne que suivait la grande voie romaine de Carthage à Hadrumète et dans des rochers où il n'a jamais existé qu'un sentier à peine praticable pour des chevaux arabes : j'ai dû y mettre pied à terre plus d'une fois.

---

(1) Le manuscrit de l'Escurial omet ce nom de *Prates*.

Ad Aquas est identique à Hammam el-Enf. Je ne crois pas qu'on puisse contester sérieusement cette synonymie, déjà proposée par Mannert. Le chiffre de XXI milles indiqué par la Table de Peutinger entre Maxula et Aquas est une erreur prouvée, comme celles qu'accusent les deux chiffres suivants, par la synonymie certaine de Vina et les distances exactes de l'itinéraire d'Antonin. Il n'y a en réalité que VI milles entre Hammam el-Enf et R'adès (Maxula).

La voie romaine existe encore sur plusieurs points de ce tracé. Aucun voyageur, que je sache, n'a signalé ces vestiges que je n'ai remarqués moi-même que lors du séjour prolongé que j'ai fait à Hammam el-Enf en 1855. La chaussée qu'on retrouve à peu de distance de la Meliana, entre le rivage et la route que suivent les caravanes, présente presque partout un assez fort relief et traverse sur plusieurs ponts à demi-écroulés les lagunes formées par les cours d'eau qui descendent vers l'ourlet sablonneux du littoral. D'après une tradition arabe, la plaine de Mornakia, que longe la voie romaine entre la Meliana et les derniers contreforts du djebel bou Kourneïn, devrait son nom au *Monarchos* ou Gouverneur grec de Carthage qui s'y serait retiré après la prise de la ville, livrée par lui. C'est un des districts les plus fertiles de la Frikïa, et la légende ajoute que ce fut le prix dont on paya sa trahison.

Les eaux d'Hammam el-Enf jouissent d'une réputation méritée. L'établissement thermal est une construction arabe dans laquelle on a utilisé non-seulement les matériaux mais aussi quelques-unes des dispositions des Thermes antiques.

Quant à la station même d'*Ad Aquas*, je la placerais non pas à Hammam el-Enf, mais à un demi-mille plus loin, au Sud-Est, à *Sebbalat el-Bey*. Il y a là, au pied des derniers escarpements du bou Kourneïn, des vestiges qui couvrent une étendue assez considérable.

III. — Therma, Carpi, Galabras.

La côte occidentale de la presqu'île du cap Bon n'est pas comprise dans le réseau routier de la province d'Afrique

L'Itinéraire s'arrête à Clypea (Klibia); la Table de Peutinger, à Misua (Sidi Daoud). Il est facile de s'expliquer cette lacune : adossées à des montagnes escarpées et du plus difficile accès, les bourgades de cette partie du littoral trouvaient dans le golfe étroit qui les rapprochait plutôt qu'il ne les séparait de Carthage, la voie de communication la plus naturelle et la plus rapide. C'est presque toujours la voie de mer qu'on prend encore aujourd'hui pour se rendre de la Goulette à Sidi Daoud ou Hammam Kourbès. Du reste, le Stadiasme nous fournit sur toute cette partie du golfe de Carthage des indications d'autant plus précieuses qu'elles suppléent au silence des Itinéraires et confirment, pour le reste, les synonymies déjà proposées.

Le Stadiasme indique 60 stades (7 milles 1/2) entre Misua et Therma; — 160 stades (20 milles) entre Therma et Carpé (1); — 20 stades (2 milles 1/2) entre Carpé et Maxula; — 50 stades (6 milles 1/4) entre Maxula et Galabras; — 120 stades (15 milles) entre Galabras et Carthage.

Ces chiffres sont fort embarrassants au premier abord. M. Müller les déclare faux et, cherchant à rétablir une synonymie, suppose :

1° Que si Therma pouvait se trouver sur la côte à 60 stades au Sud-Ouest de Misua (Sidi Daoud), il est plus probable, néanmoins, que Therma ne doit pas être distinguée de Carpé (2). ;

2° Que Carpé est Hammam Kourbès, et que son port doit se retrouver à Mraïsa (3);

3° Que Maxula était située entre Hammam el-Enf et Radès;

---

(1) *Karpe*, la *Karpis* de Ptolémée.

(2) « Hinc usque ad Thermas numerari poterant stadia LX, siquidem sequens locus *Carpis* ex plurimorum sententia componendus est cum hodierno *Gourbos* sive *Kourbos*... At de Thermis in hoc loco ponendis aliunde non constat; neque Calidæ aquæ nunc ibi reperiuntur, quantum sciam.... Hinc igitur suspicio oritur Thermas et Carpin perperam distingui, Nostraque e duobus fontibus male esse conflata. Potuit quidem Thermarum locus in alto situs a portu et *epineiô* distingui, non ita tamen ut noster fecit. »

(3) « Locum hunc ad hodiernum *Kourbos* sive Gourbos referendum esse tum nomen suadet, tum distantiæ itinerarii maritimi. Perpaucæ supersunt ruinæ oppidi in alto siti; portus paullo infra Kourbos quærendus in hod. *Merisah*, i. e. *parvus portus*.... »

4° Que Galabras est peut-être la Maxula Prates indiquée par l'Itinéraire à 10 milles de Carthage, et qu'on ne devrait pas confondre dès-lors avec l'autre Maxula.

Shaw, Temple, Mannert, Barth et tous ceux qui se sont occupés après eux de la géographie comparée de cette partie de la Régence, considèrent également Hammam Kourbès comme l'équivalent de Carpé.

Bien que cette synonymie ait réuni l'unanimité des suffrages, il m'est impossible de l'adopter, et l'on verra tout-à-l'heure que le savant commentateur du Stadiasme est, en ce qui concerne Carpé, plus près de l'opinion que je regarde comme la vraie que de celle qui a prévalu jusqu'ici.

L'étude des localités et des distances m'a prouvé que les chiffres du Stadiasme, faux à la place qu'ils occupent, sont exacts lorsqu'on en intervertit l'ordre. En les transposant, comme je le fais dans le tableau ci-dessous, toutes les synonymies se retrouvent d'elles-mêmes sans qu'il soit besoin de recourir à des hypothèses contredites par le texte et par les chiffres du Stadiasme :

STATIONS.	CHIFFRES DES M. M.		CHIFFRES RÉTABLIS.		SYNONYMIES.
	Stades.	Milles.	Stades.	Milles.	
Misua. . . .					Sidi Daoud.
	60	7 1/2	160	20	
Therma . . .					Hammam Kourbès.
	160	20	60	7 1/2	
Carpe. . . .					Mraïsa.
	20	2 1/2	120	15	
Maxula. . .					R'adès.
	50	6 1/4	20	2 1/2	
Galabras.					Halk el-Oued.
	120	15	50	6 1/4	
Carthago.					Carthage.
	410	51 1/4	410	51 1/4	

Je reprends ces synonymies une à une.

1° *Therma* — « Du port de Misua à Therma », dit le Sta-

diasme « il y a 60 stades : c'est un bourg au dessus duquel se trouvent les Thermes ». Les soixante stades, comptés à partir de Misua, conduiraient à Henchir el-Haïrecho où l'on remarque les vestiges d'une petite ville antique, mais où il n'existe pas et n'a jamais existé d'eaux thermales. La plage est basse et l'on ne retrouve pas les hauteurs auxquelles fait allusion le Stadiasme. Les 160 stades indiqués entre Therma et Carpé, et que je rétablis entre Therma et Misua, sont au contraire l'évaluation exacte de la distance qui sépare ce dernier point (Sidi Daoud) de Hammam Kourbès, les « bains de Kourbès ». L'aspect des localités concorde également avec les indications du Stadiasme. Hammam Kourbès occupe le fond d'une des gorges du massif montagneux qui s'étend de Mraïsa au Cap Zafran et dont les pentes escarpées plongent dans le golfe. Quelques débris du bourg antique existent encore dans l'anse étroite qui lui servait de port ainsi que sur les deux versants de la gorge. Les bains sont situés plus haut, sur une plateforme naturelle qui domine le golfe. Les Thermes antiques, canaux, conduits et piscines, sont en partie reconnaissables. Les eaux de Kourbès ont une température très-élevée et passent pour beaucoup plus efficaces que celles de Hammam el-Enf (1).

2e *Carpé.* — Les eaux de Kourbès sont évidemment la Therma du Stadiasme. Ce sont très-certainement aussi les *Aquæ Calidæ* que Tite Live indique en face de Carthage et près desquelles se perdit une partie de la flotte de transport de Cn. Octavius (2). Mais Hammam Kourbès n'est pas *Carpé*, *Carpis* ou *Carpi*, comme on l'a affirmé jusqu'ici. C'est une de ces synonymies d'habitude, basée sur quelques indices tirés d'une partie des textes anciens, mais qui tombe devant l'examen comparé de tous les documents antiques. *Carpi*, dans ma conviction, ne doit être cherché qu'à Mraïsa. M. Guérin, dont l'ouvrage

---

(1) Elles ont été analysées par M. le Dr Guyon, Médecin Inspecteur en chef de l'armée d'Afrique, avec lequel j'ai fait, en 1857, le voyage de Kourbès.

(2) XXX, 24 : Oneraria pars maxima ad Aegimurum, alia adversus Urbem ipsam ad Calidas Aquas delata sunt.

est le plus récent qui ait été publié sur la géographie comparée sur la Régence de Tunis, a reproduit et développé les arguments qu'on avait fait valoir avant lui en faveur de l'identité de Carpi et de Kourbès. « L'Itinéraire maritime » dit M. Guérin, « compte 150 stades de Carpi à Carthage, ce qui est précisément la distance qui sépare Hammam Korbès de l'ancien port de Carthage. Il n'y a donc pas de doute à concevoir sur l'identité de Carpi et de Korbès. D'ailleurs le nom antique de cette localité ne s'est-il pas maintenu dans le nom moderne qui ne fait que traduire sous une forme arabe la dénomination grecque et latine ? »

Le premier argument peut tout aussi bien être invoqué en faveur de l'identité de Carpi et de Mraïsa qu'en faveur de celle de Carpi et de Kourbès : Mraïsa est également située à 150 stades de Carthage, cette dernière ville formant le sommet d'un triangle isocèle dont la côte, de Korbès à Mraïsa, peut être considérée comme la base. Et puisque l'occasion s'en présente, je signalerai une fois pour toutes, et sans qu'il y ait en ceci rien de personnel pour M. Guérin, dont les recherches sont au contraire fort consciencieuses, je signalerai, dis-je, d'une manière générale, ce genre de preuve sommaire dont on se contente trop souvent dans la recherche des synonymies. Étant donné un point A dont la position est certaine, un point X à déterminer et une distance D connue, le premier point N qu'on rencontre à la distance D est considéré comme l'équivalent de X, sans qu'on tienne compte de N', N'', etc., qui, se trouvant dans le même rayon, satisfont également à la donnée D. C'est à un procédé de ce genre que nous devons bon nombre de ces fausses synonymies dont nous avons tant de peine à nous débarrasser.

Quant au second argument, il est incontestable que *Korbès* est la forme arabe de *Carpis*. Mais je ferai remarquer que la localité que j'ai identifiée à Therma et qu'on identifie à Carpi, s'appelle non pas *Korbes*, mais *Hammam Korbès*, les « eaux de Korbès », et que cette dénomination n'implique pas nécessairement que les eaux et la ville qui leur avait donné son nom fussent une seule et même localité. Qu'on ne voie pas une pure

subtilité dans cette distinction : *Aquæ Calidæ* ou *Aquæ Carpitanæ* pouvaient être à six ou sept mille de Carpis, de même que les *Aquæ Thibilitanæ* sont situées à une certaine distance de *Thibilis*, de même que Hammam Kabès, les *Aquæ Tacapitanæ* sont à XVI milles de Kabès, l'antique *Tacapé*.

« Dans la Table de Peutinger, » continue M. Guérin, « cette ville (Carpi) est désignée sous le nom d'*Ad Aquas* et marquée comme étant à XXI milles de Maxula ; c'est effectivement l'intervalle qui s'étend par terre entre Hammam Korbès et Hammam el-Lif où j'ai placé Maxula. »

J'ai prouvé ailleurs que Maxula ne pouvait pas être à Hammam el-Enf, et que les XXI milles de la Table étaient une erreur démontrée par le tracé de la route, par les chiffres de l'itinéraire et par la position certaine de Vina. Cela me dispenserait d'ajouter qu'il y a non pas XXI milles, mais XXV milles sur la carte et XXVIII milles en réalité entre Hammam el-Enf et Hammam Korbès.

Je me fonde, de mon côté, pour identifier Carpi à Mraïsa :

1°. Sur les distances : en intervertissant les chiffres du Stadiasme, les 60 stades indiqués entre Therma et Carpi sont aussi exacts que les 160 qui séparent Therma de Misua.

2°. Sur les convenances des localités et sur le texte du Stadiasme qui, distinguant formellement Therma de Carpi, appelle la première un « bourg » (*komè*) et la seconde une « ville », (*polis*). Or Hammam Kourbès ou Therma, par sa position même, n'a jamais pu être qu'un bourg : la nature des lieux ne lui permettait pas de prendre une plus grande importance : Therma n'avait pas d'autres raisons d'être que ses eaux. Carpi, au contraire, assise au pied du massif montagneux de Korbès, sur un plateau qui domine à la fois les plaines fertiles de Soliman et le port naturel qui lui a valu son nom arabe, réunissait toutes les conditions nécessaires à l'existence et à la prospérité d'un centre de population. En fait, le périmètre considérable de ses ruines, justifie le nom de *polis* que lui accorde le Stadiasme. J'ajouterai que la distinction établie par le Stadiasme entre Therma et Carpi est confirmée par deux autres textes anciens : l'Anonyme de Ravenne, qui

cite Carpi au Sud d'Aquæ (1), — et le passage précité de Tite Live qui désigne Hammam Kourbès par le nom d'*Aquæ Calidæ* et ne parle pas de Carpi, nom que l'historien aurait cependant rappelé si Carpi et *Aquæ Calidæ* n'avaient été qu'une seule et même localité.

3°. *Maxula.* — Le texte et les distances du Stadiasme confirment la synonymie que j'ai déjà établie entre Maxula et Badès : *Apo Karpès eis Maxulan stadioi* 120 (2); *polis esti kai limena echei.* Les 120 stades restitués entre Carpi et Maxula séparent effectivement Mraïsa de Radès. Les mots *limena echei* prouvent en outre que Maxula ne pouvait être ni à Hammam el-Enf, ni entre Radès et Hammam el-Enf : cette dernière localité n'a jamais eu ni rade, ni port naturel ou artificiel : c'est un des points les plus exposés de la côte. Quant au littoral qui s'étend de Hammam el-Enf à Radès, il n'offre pas plus de vestiges de port que de cité antique.

4°. *Galabras.* — « De Maxula à Galabras » dit le Stadiasme, « 20 stades : on peut mouiller jusqu'à la langue de sable ». Ces 20 stades (II milles et demi) conduisent du mouillage de Radès à celui de la Goulette (Halk el-Oued); ce sont les deux seules stations maritimes de toute la côte qui soient aussi rapprochées : ce chiffre insolite suffirait donc pour déterminer Maxula et Galabras alors même que l'identité de ce dernier point ne résulterait pas de la mention si caractéristique de « la langue de Sable (3).

C. Tissot.

---

(1) V. 5 : Missua, Seminina, *Aquas*, *Carpas*, Gumis, Maxula, Thunos, Carthagine.

(2) Chiffre rétabli.

(3) « Intellige tractum arenosum qui lacui Tunensi prætenditur, » dit fort bien M. Ch. Müller, dont la carte rectifie le commentaire en identifiant, comme je l'ai fait, Carpi à Mraïsa et Galabras à Halk el-Oued.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les N°s 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56 et 57.)

CHAPITRE XXXVI.

LA GRANDE MOSQUÉE, RUE DE LA MARINE.

Extrait du manuscrit arabe déjà cité, relatif aux trois muphtis dont les noms précèdent.

« J'ai vu l'écriture de Sidi Mohammed ben Belkassem ben Ismaël el-Matmati, qui était muphti avant sidi Saïd ben Ibrahim Gueddoura. Gueddoura est une bourgade près de Djerba. Mon professeur, Sidi Mustapha el-Annabi m'a dit que Sidi Saïd est né à Gueddoura, et que son père l'amena à Alger; son père, Ibrahim ben Abderrahman, d'origine tunisienne, exerçait la profession de fournier près de la zaouiat de Sidi el-Akebal, du côté de la porte d'Azzoun (Bab-Azoun). Sidi Mohammed ben Belkassem ben Ismaïl el-Matmati fut le professeur de Sidi Saïd, d'après ce que rapporte Etta'lbi, savant célèbre, etc. Il ne fut pas son prédécesseur immédiat, car il y a entre eux un autre muphti, qui est Sidi Ahmed Ezzerrouk ben Ammâr. On trouve le tombeau dudit Sidi Kassem el-Matmati au sud du saint et vertueux Sidi Ahmed ben Abdallah, auteur de *la Djeziriyat*. On doit ranger au nombre des muphtis célèbres Sidi Ammâr ben Mohammed ben Daoud ben Mohammed l'Algérien; telle est sa filiation d'après ce qu'il a dit lui-même dans, etc..... Sidi Ahmed Zerrouk alternait avec Sidi Saïd dans la charge de muphti, par de fréquentes nominations et révocations, d'après ce que m'a raconté notre professeur Sidi Mohammed ben Ibrahim ben Ahmed ben Moussa, dit el-Nigrou, d'origine andalouse. Cela se passa ainsi jusqu'à ce que mourut Sidi Ahmed Zerrouk ben Ammâr, que Dieu lui fasse miséricorde! Son tombeau n'est connu que de quelques personnes; je sais d'une manière certaine qu'il se trouve près de la tombe du saint et vertueux Sidi Ahmed ben Abdallah l'Algérien, au milieu des marches, proche de *Sidi Ali Echatbi* et auprès de la tombe du saint et vertueux fils de Sidi Abderrahman Etta'lbi, que Dieu nous soit propice par leurs

mérites!...... .. Les membres du Divan et les citadins pensaient à Sidi Ahmed ben Zerrouk ben Sidi Ammâr pour les fonctions de muphti lorsqu'il y avait quelques réparations à effectuer à la Grande Mosquée, dans l'espérance qu'il les exécuterait, comme il avait restauré de ses deniers la partie du rempart donnant sur la mer, du côté de *blath eddiyek* (l'ardoise étroite...........?), car il (que Dieu lui fasse miséricorde!) était fort riche et très-généreux. Quand les réparations étaient accomplies, on le révoquait et on faisait revenir Sidi Saïd ben Ibrahim Gueddoura, d'origine tunisienne, né et établi à Alger; car les gens de la ville l'affectionnaient, et ils agissaient sans cesse, par leurs intrigues, sur les non-arabes dépositaires de l'autorité, qu'ils parvenaient à abuser par leurs suggestions, comme le songe abuse l'homme; ceux-ci étaient affligés d'une grande indifférence après comme avant l'examen (des affaires); les autres, au contraire, étaient les plus habiles gens du monde pour argumenter. Que Dieu nous préserve des égarements de la langue et des faux-pas des pieds! Sidi Saïd ben Ibrahim fut promu muphti après son retour de Fez, où il était allé étudier. Quant il revint de cette ville, il occupa les fonctions d'imam de la mosquée *el-Blat*, puis celles de *khetib* (prédicateur) de la mosquée Sidi-Ramdan; ensuite, il fut nommé muphti après la révocation de Sidi Ahmed Zerrouk ben Ammâr, en 1028 (soit 1618-1619) et se trouva le collégue de Ben Karaman, muphti hanafi; il exerça cette charge pendant plusieurs années. Le jour de son installation, on dressa le compte des fonds de la Grande Mosquée, dont il allait devenir comptable, ainsi qu'il était d'usage de le faire à l'égard de quiconque était promu muphti; on reconnut qu'il existait un nombre considérable de livres, et une somme de douze mille *rial boudjou*, provenant de l'excédant des recettes sur les dépenses de la Mosquée et amassée par ses prédécesseurs. Au bout de huit années, il fut invité à une reddition de comptes par les gouvernants et par les habitants de la ville; ceux-ci étaient les instigateurs de cette mesure. Il éluda d'abord leur demande, et l'affaire traîna en longueur. Ensuite il (que Dieu lui fasse miséricorde et nous soit propice par ses mérites!) leur dit : vous faut-il absolument une reddition de comptes? Ils répondirent affirmativement. Alors il leur exhiba la pièce relative au premier compte, et ils reconnurent qu'il avait grossi la somme primitive; il leur donna connaissance des achats de livres qu'il avait faits pour la Mosquée et parmi lesquels se trouvait l'acquisition d'un *Tefsir lel-Aïni* (Commentaire du Coran); enfin,

il leur communiqua la note des dépenses effectuées, réparations et restaurations d'immeubles menaçant ruine; toutes ces dépenses étaient constatées par des pièces authentiques. Ainsi furent mis à néant leurs intrigues et leurs mauvais desseins (1). Il avait quatre vicaires qui le remplaçaient à tour de rôle, en cas d'empêchement, dans ses fonctions de khetib et dans celles d'imam de la Grande Mosquée pour les prières d'*el-dohor* et d'*el-asr*, dont il était chargé d'après les anciens usages acceptés par ses prédécesseurs. C'étaient : le savant, le théologien Ben Ras el-Aïn, disciple de Sidi Ali el-Ansari ; Sidi Mezian ; Sidi Mohammed ben Guerouach ; et un autre dont je ne me rappelle plus le nom. Il les payait de ses propres deniers et non sur les fonds de la Mosquée. Il était riche et ne demandait rien pour ses dépenses personnelles, aux revenus de la Mosquée. Il possédait une terre de culture; les gens de la ville le faisaient participer aux associations dites *chorket nokbel;* ils le comptaient au nombre des associés et le faisaient entrer dans la répartition. A cette époque, les marchandises et le numéraire abondaient à cause du grand nombre des prises faites en mer et vendues dans le badestan. On rapporte que quelques personnes ont raconté, comme y ayant assisté, ce qui suit : une troupe de gens se présenta devant lui et déposa entre ses mains onze cents boudjous, en disant : nous t'avons considéré comme notre associé ; chacun de nous reçoit pour sa part un lot égal à celui-ci; mais fais-nous l'abandon de ta portion, etc . . . . . Lorsque la considération de Sidi Saïd eut grandi dans la ville, comme il se trouvait dans l'impossibilité de continuer ses fonctions, il se fit suppléer par son fils Sidi Mohammed, savant, théologien du plus grand mérite, commentateur (du Coran), et gardien des récits traditionnels, que j'ai connu dans ma jeunesse. Bien qu'il fût jeune, il le chargea de le remplacer comme muphti, comme prédicateur et comme professeur, à cause de son mérite. Précédemment, Sidi Saïd avait chargé, pendant quatre mois, Sidi Mohammed ben Guerouach de le suppléer dans ses fonctions de prédicateur et de muphti ; mais la population de la ville n'accepta pas son abstention et la lui reprocha. Alors, ils se mirent d'accord par la désignation de son fils Mohammed comme

(1) Il résulte de ce passage du manuscrit que je cite, qu'à cette époque, le muphti n'avait pas la libre disposition des fonds de la Grande Mosquée. En dernier lieu, il n'en était plus ainsi, et le muphti employait pour son usage personnel et sans aucun contrôle, la totalité des revenus, après prélevement, bien entendu, des dépenses nécessaires.

suppléant. Après cela, Sidi Saïd vécut encore quelque temps et mourut en 1066 (1655), que Dieu lui fasse miséricorde et nous soit propice par ses mérites! Il fut inhumé dans la chapelle du saint et vertueux Sidi Ahmed ben Abd-Allah el-Djeziri, aux pieds de son professeur Sidi Mohammed ben Belkassem ben Ismaïl el-Matmati, que Dieu soit satisfait d'eux, amen! »

6. Mohammed ben Sidi Saïd ben el-Hadj Ibrahim (fils du précédent). Première mention, en milieu moharrem 1066 (du 10 au 19 novembre 1655); dernière mention en fin ramdan 1107 (du 23 avril au 3 mai 1696).

Extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Pendant la durée du bombardement, on enleva les livres de la Grande Mosquée et on les transporta au fort de Moulaï Hassan Pacha (fort de l'Empereur), situé hors de la Porte-Neuve, au-dessus de la ville. Ce transport dura trois jours et fut effectué au moyen de chameaux, dont le nombre ne m'est pas connu, mais qui était de plus de deux. C'est ce que m'a rapporté notre professeur Sidi Mustapha el-Annabi. Lorsque, sous le règne de Ahtchi Mustapha, Sidi Ahmed ben Sidi Saïd, frère de Sidi Mohammed susdit, fut révoqué de ses fonctions de muphti et de khetib, son successeur, dont nous parlerons plus bas, lui demanda la remise des livres; il les lui représenta à la Grande Mosquée, en présence de notre professeur susdit Sidi Mustapha el-Annabi, d'El-Hadj el-Mehdi ben Salah, dont nous parlerons plus loin à propos des cadis malékis et aussi à propos des muphtis, et en présence de plusieurs autres. Il existait alors douze *r'erdra* (grands sacs pour chameaux) remplis de livres; c'est ce qu'il leur exhiba. Plus tard, moi, l'humble (auteur) j'ai vu, du temps de Sidi Ammar, plus de cent volumes. El-Hadj Saïd, qui était d'une excessive négligence, avait permis, pendant qu'il exerçait les fonctions de muphti, que beaucoup d'ouvrages fussent emportés par diverses personnes. Lorsque Sidi Mohammed ben Mimoun, oukil de Sidi Djami, et ami de ce muphti, décéda, Sidi Ammar trouva chez lui, en ma présence et en présence de mon professeur Sidi Mohammed ben Nigrou, plus de quarante volumes. Sidi Ettahar el-Marouni avait également pris plusieurs de ces livres; après sa mort, son fils les emporta à Tunis et s'en appropria le prix. Ibn el-Mortada, son fils, et Sidi Abdelkader ben Echouïhet, leur parent et fils de la fille de Sidi Saïd, ont aussi détourné une grande quantité de ces ouvrages.

Sidi Mohammed ben Mobarek en a beaucoup recueilli pendant qu'il était muphti. Aujourd'hui, les ouvrages de la Grande Mosquée forment un total d'environ trois cents volumes. Une dizaine d'années avant 1090, Sidi Mohammed ben Sidi Saïd fut révoqué, mais pour un moment et sans être remplacé. Cette destitution était due à une lettre qui avait été adressée au Prince alors au pouvoir, et dans laquelle on l'accusait d'actions honteuses et de manque de dignité. Bien loin de là, il était vertueux et noble. Cette accusation n'était que mensonges et inventions, dictés par la méchanceté. Il fut réintégré dans ses fonctions avant le vendredi suivant. J'ai trouvé la mention de ce fait dans un écrit en prose et en vers, rédigé par ses amis plusieurs années après l'événement, et qui est encore en ma possession. Mon père, ainsi que mes professeurs Sidi Mustapha el-Annabi et Sidi Mohammed ben Nigrou, m'ont fait de nombreux récits, mais ils ne m'ont jamais parlé du fait que je viens de citer. Il en est de même de mes frères et bons amis ci-après nommés, qui avaient une connaissance approfondie des hommes du passé et avec lesquels je me suis souvent entretenu de matières de cette nature, savoir : Sidi Mohammed ben Mohammed Ettseriri, savant fils de savant; Sidi Mohammed, adel du Beït-el-Mal; Ben Sidi Mohammed el-Cadi ben el-Manguelati; Sidi Mohammed ben Ali ben Sidi el-Mehdi ben Sidi Ramdan ben Youssef el-Oldj; Sidi Ahmed ben el-Itim, adel (greffier) du tribunal hanéfi; Sidi Mustapha ben Ettaleb l'Andalou, l'un des notables de Blidah; Sidi Mohammed ben Kanit, cheikh de la hadera des Soufis, etc. Tous ignoraient cette destitution. Ils avaient été tous contemporains de mon père, qui exerça les fonctions de muphti pendant huit ans. — Sidi Mohammed ben Sidi Saïd resta en exercice pendant plus de quarante années et mourut en 1107 (1695-1696). »

7. Sidi Ahmed ben Sidi Saïd ben el-Hadj Ibrahim (autre fils du muphti porté sous le numéro 5). Première mention en fin Ramdan 1107 (du 23 avril au 2 mai 1696). Dernière mention au commencement de redjeb 1118 (du 9 au 18 octobre 1706).

Extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Il (Sidi Mohammed ben Sidi Saïd) fut remplacé par son frère Sidi Ahmed. Ensuite, sous le gouvernement de Ahtchi Mustapha, celui-ci fut destitué à cause d'une question de droit pour laquelle il différait d'opinion avec le muphti hanafi. Il s'agissait d'une femme qui avait à se plaindre de son mari, et *En Nigar* (muphti hanafi),

avait ordonné que les conjoints iraient habiter au milieu de gens de bien. Mais s'ils habitaient déjà en compagnie de gens vertueux fallait-il les maintenir dans cette demeure ou les obliger à un changement de domicile? Les deux muphtis étaient divisés sur cette question; cette divergence d'opinions amena une discussion violente et ils en vinrent jusqu'à s'adresser mutuellement des injures. Cela se passait dans une réunion qui avait lieu dans la Grande Mosquée. Ils convinrent alors de se présenter, dans l'après-midi, devant le Doulateli (le Dey), et de se faire accompagner par tous les ulémas de la ville. Cela se fit ainsi. Mais les ulémas se partagèrent en deux camps. Sidi Mustapha el-Annabi, son frère Hossaïn, El-Hadj el-Mehdi ben Salah et Si Mohammed Guenderoun soutenaient le muphti hanafi Enniyar; Sidi Mahammed ben Ali, Sidi Ettahar, Sidi Ammar et Sidi Mohammed ben Ali ben Sidi el-Mehdi étaient du parti de Sidi Ahmed, lequel comptait aussi au nombre de ses partisans Sidi Mohammed ben Nigrou et son père Ibrahim ben Nigrou, qui prirent également part à cette démarche. Le parti du muphti hanafi remporta la victoire. Le Prince, après les avoir accueillis, les interrogea. Sidi Mustapha et son frère, se chargeant de la réponse, prirent la parole et dirent que le muphti hanafi Enniyar avait raison. « Et moi, dit le prince Ahtchi Mustapha, je révoque Sidi Ahmed, et je nomme pour le remplacer un homme de ses parents, de petite taille, auquel je vois remplir les fonctions d'imam à la grande mosquée. » On lui répondit. « Oui; il se nomme Sidi Abderrahman el-Mortada. » On appela ce dernier en toute hâte et on l'amena. Alors, le Hadj el-Mehdi ben Salah, — qui avait été destitué des fonctions de cadi Maléki et remplacé par Sidi Mohammed fils du savant Mohammed el-Koutchili, — prenant la parole, s'adressa au Sid Abderrahman el-Mortada et lui dit : « Le Prince daigne t'accorder les fonctions de muphti; accepte, et on t'adressera des félicitations, s'il plait à Dieu. » Puis se tournant vers le Sid Ahmed; « Lève-toi, et vat-t'en, lui dit-il, tu es révoqué. » celui-ci se leva et sortit, pendant que ledit el-Mortada s'asseyait à sa place. Ensuite, le même el-Hadj el-Mehdi, s'adressant au cadi Maléki, lui dit : lève-toi, toi aussi, sois destitué et partage le sort de ton compagnon Sidi Ahmed. « Il lui mit la main dessus et le tira; alors Sidi Mohammed, tout troublé de cette brutalité, se leva et sortit sur les traces de Sidi Ahmed ben Sidi Saïd. Sidi el-Hadj el-Mehdi ben Salah s'assit à sa place, comme s'il était cadi Ma-

léki. Il s'empara de ces fonctions grâce à cette intimidation, à ce mensonge atroce, à cette anarchie. Personne ne s'y opposa. Le Prince croyait que cette destitution était conforme à la légalité et se faisait avec le consentement des ulémas. Il n'en était rien. Sidi Ahmed était bien révoqué par la parole du Prince ; quant au cadi Maléki, *il* s'empara traitreusement de son emploi par le vif désir qu'il en avait. Il trouva une heure propice, créée par le soulèvement des passions, et réussit grâce au silence de son parti ; ce fut une réunion de gens silencieux. El-Hadj el-Mehdi exerca les fonctions de cadi pendant vingt mois ; ensuite, son élève, le doulateli (Dey) Hossain Khodja chérif, le destitua et l'exila dans le pays des non-arabes, après lui avoir infligé une grande humiliation : il ordonna à tous ceux qui lui avaient fait des cadeaux pour se le rendre favorable, de les lui réclamer. Cela se fit ainsi. Une foule nombreuse l'assaillit dans le navire où il avait été embarqué, et il fut obligé de rendre la plus grande partie de ce qu'il avait reçu. Quant à Sidi Ahmed, il resta révoqué le reste de la journée de jeudi, le vendredi et le samedi. Dans la matinée du dimanche, le Prince Ahtchi Mustapha le Doulateli, le fit venir et lui demanda de pardonner et d'être satisfait. Il le réintégra dans ses fonctions de muphti et mit à l'écart el-Mortada. — Sidi Ahmed resta en exercice jusqu'au commencement du règne de Sidi Mohammed Baktache Khodja. A cette époque, des intrigants le dénoncèrent à Baktache et à son beau-frère Ouzoun Hossaïn Tchaouch qui assistait Baktache dans l'exercice du commandement et de l'administration. Voici à quel propos eut lieu cette délation ; lorsque Hossaïn Khodja chérif devint doulateli (Dey) il confia à Mohammed Khodja Baktache les fonctions de taftardar de l'armée victorieuse et celle d'Ara du Beit-el-Mal à Ouzoun Hussan chaouch et à un nommé el Hadj Mahmoud. Au bout de quelque temps Hossaïn Khodja (le Dey) reçut des rapports secrets sur ces trois personnages et conçut des craintes sur leurs intentions. Il les fit jeter en prison et leur fit administrer mille coups de bâton à chacun, excepté Baktache. Puis il les bannit, et ils arrivèrent à Tripoli. Là, ils résolurent de mourir ou de parvenir au pouvoir. Ils revinrent donc à Alger et, dans la matinée du vendredi, ils pénétrèrent dans le palais et s'y maintinrent. Ils convoquèrent les membres du divan et installèrent Baktache comme Doulateli. Hossaïn Khodja fut pris dans la chapelle de Sidi Ouali Dada. Il se trouvait dans sa maison et n'avait pu se ren-

dre au palais, empêché qu'il en était par une tumeur purulente entre les deux épaules. Il fut mis dans une barque de pêcheur et envoyé à Bougie sous la surveillance de gardiens turcs. La mer devenant trop forte, ils allèrent se mettre à l'abri sur un point de la côte, sis près de Dellys. Les Kabyles habitant près de Zouawa, apprenant la présence de Hossaïn Khodja, firent descendre une troupe de gens qui le tirèrent des mains des turcs et le menèrent à Zouawa le portant sur les épaules, en marque de considération et de respect. Il vécut encore quatre mois et mourut de cette tumeur. Leur affection pour lui provenait de ce qu'il n'était pas sanguinaire et qu'il respectait la loi. Ouzoun Hossaïn devint Kikhia (Second) de son parent par alliance, Baktache Khodja. Il commandait les colonnes, bien qu'elles eussent un chef, lorsque cela était nécessaire ; comme lorsqu'il marcha à la conquête d'Oran et prit cette ville, malgré la présence du bey Musthapha begi biouk (en arabe ; bou chelaram, qui a de grandes moustaches) ; et, comme lorsqu'il poursuivit Ali ben Mahmoud bey de la province de l'Est, qui s'était enfui au désert, enlevant le produit de l'impôt ; et cela malgré la présence de Ouali bey qui avait remplacé Ali ben Mahmoud. Il n'était jamais désavoué par son parent par alliance. Quant à el Hadj Mahmoud, il fut réintégré dans ses fonctions d'ara du Beit-el-Mal. On prétendit que Sidi Ahmed ben Sidi Saïd n'avait pas été étranger à ce qui était arrivé à ces trois personnages et à leur bannissement, et cela était vraisemblable par la grande affection que (le Dey) Hossaïn Kohdja avait eue pour lui. D'après l'opinion de quelques personnes, ces délateurs furent la cause de ce qui arriva. Quant à moi, je sais qu'il existait de l'hostilité entre eux (et Sidi Ahmed). Parmi ces gens (hostiles) se trouvaient mon professeur Mustapha el-Annabi et son frère Sidi Hossaïn ; mon professeur s'occupait beaucoup de lui et se préoccupait de ses affaires ; il avait pour habitude de s'enquérir minutieusement des faits qui pouvaient porter atteinte à sa considération, et quand quelqu'un lui en confiait un sous le sceau du secret, il le divulguait. — Baktache Kkodja fit arrêter Sidi Ahmed et son neveu, le fils de sa sœur, Sidi Allal ; les laissa en prison depuis le matin jusqu'après le coucher du soleil, et les fit ensuite étrangler dans un lieu plein d'ordures, à la porte de la prison du chef de la police, qui est le mezouar. Le même jour, on les fit sortir de la prison du Pacha, laquelle, sise dans le palais, est destinée aux délinquants

raabes, et on les fit monter à l'aloui (local ; petite maison) du mezouar ; la porte s'étant trouvée trop étroite pour l'excessive corpulence de Sidi Ahmed, ils furent exécutés tous deux dans la rue, à la porte de l'aloui (que Dieu leur fasse miséricorde !), dans le mois de Hidja 1118. Sidi Ahmed ben Sidi Saïd était distingué, avait l'esprit cultivé par l'étude, était versé dans la science grammaticale et dans la théologie dogmatique, et possédait une grande facilité pour répondre promptement et convenablement à toutes les questions.

8. Abderrahman ben Ahmed el-Mortada. 1re mention : fin hidja 1118 (du 26 mars au 3 avril 1707). Dernière mention au commencement de Moharrem 1122 (du 2 au 11 mars 1710).

Extrait du Manuscrit arabe déjà cité.

» Sidi Ahmed fut remplacé par son neveu, le Sid Abderrahman el-Mortada, qui fut appelé, pour la seconde fois, aux fonctions de muphti et de prédicateur (Khetib) de la grande mosquée et les conserva pendant toute la durée du règne de Baktache Khodja. Sous le doulateli Dali-Ibrahim, il fut destitué. El-Mortada était habile dans l'art de parler et dans la science des récits traditionnels. Antérieurement à sa nomination, il avait rempli pendant fort longtemps l'emploi de chef des Chérifs, que son père occupait avant lui ; lors de sa première nomination à la charge de muphti, il fut remplacé dans ses fonctions de chef (des Chérifs) par le Sid Mohammed descendant du Saint Sidi Mohammed chérif, dont le tombeau, sis dans les hauts quartiers de la ville d'Alger, est fort célèbre.

9. El-Hadj Saïd ben Ahmed ben Saïd. 1e commencement de Rebi 1er 1122 (du 30 avril au 9 mai 1710). 2e commencement redjeb 1124 (du 4 au 13 août 1712).

Extrait du Manuscrit arabe déjà cité.

Il (Abderrahman el-Mortada) fut remplacé par le fils de sa tante maternelle el-Hadj Saïd, mari d'Aziza bent Sidi Mohammed ben Sidi Saïd, qui avait été l'épouse du muphti hanafi Hossaïn effendi. Ce Hadj Saïd était la plus ignorante des créatures du Dieu très-haut. Il ne savait pas distinguer le chant du coq du bêlement du mouton. Il était méchant. Il arriva à ce poste par contrainte et avec répugnance. Sa nomination fut due à ce que les habitants de la ville avaient en grande considération la famille

de ses pères et de ses ayeux et considéraient cette famille comme lui portant bonheur. Ils croyaient et tenaient même pour certain que la bénédiction s'attachait jusqu'aux enfants en bas âge. Beaucoup de nos controverses avec eux avaient pour objet cette opinion que lorsque Alger n'aurait pas pour muphti une personne appartenant à la descendance des enfants de Sidi Saïd, cette ville serait assaillie par une pluie de malheurs tels que l'élévation des prix, les tremblements de terre, la foudre et autres choses. — El-hadj Saïd resta en exercice pendant plus de sept années. »

10. Abderrahman ben Ahmed el-Mortada (Voir n° 8). Mention unique, relevée dans un acte portant la date du milieu de redjeb 1124 (du 14 au 23 août 1712). (L'auteur du manuscrit dont je donne des extraits ne mentionne pas cette nouvelle apparition d'Abderrahman el-Mortada).

11. El-hadj Saïd ben Ahmed ben Saïd (Voir n° 9). 1re mention commencement de Rebi 2e 1125 (du 27 avril au 6 mai 1713). Dernière mention : milieu de rebi 1er 1126 (du 27 mars au 5 avril 1714).

12. El-Mehdi ben Salah. Mention unique, relevée dans un acte portant la date du milieu de ramdan 1127 (du 10 au 19 septembre 1715).

Extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Il (El-Hadj Saïd) fut remplacé par le savant, l'éminent théologien, le rhétoricien Sid el-Hadj el-Medhi ben el-Hadj Salah, qui fut cadi, ainsi que je l'ai rapporté ailleurs Il resta en exercice cinq mois, pendant lesquels il attira la foule dans la mosquée, en enseignant les récits traditionnels, science dans laquelle il excellait. Un certain jour, la foudre tomba sur le minaret. Cette circonstance fut exploitée par un individu de la plus basse condition que je connais avec certitude pour un homme peu dévot, négligeant les prières et faisant l'usure ; il a des esclaves mécréants auxquels il fait vendre du vin dans des chambres et il partage avec eux ; il s'imagine que cette action est licite : je le lui ai entendu dire à lui-même. Il alla trouver le doulateli Ouzoun Ali pacha, et lui dit : « La population de la ville te dit que la cité ne peut être fortunée avec un muphti qui ne fait pas partie des enfants de Sidi Saïd ». Par suite de cette démarche el-Hadj el-Medhi ben el-Hadj Salah fut révoqué et remplacé par le Sidi Abderrahman el-Mortada, appelé

pour la troisième fois aux fonctions de Muphti. L'intrigant qui fut la cause de cette destitution est le vil Youssef ben el-Kartilou, que Dieu ne lui accorde pas le pardon de son action ! Il occasionna la révocation d'un savant éminent qui possédait à fond quatre sciences, dont l'une suffirait, savoir : la grammaire, la théologie, la rhétorique et la science des récits traditionnels. »

13. Abderrahman ben Ahmed el-Mortada, (Voir nos 8 et 10). 1re mention : fin djoumada 1er 1128 (du 13 au 22 mai 1716) ; dernière mention : commencement hidja 1134 (du 12 au 21 septembre 1722).

14. Amar ben Abderrahman ; mention unique relevée, dans un acte du milieu de djoumada 1er 1135 (du 19 au 28 mars 1723).

15. Abderrahman ben Ahmed el-Mortada (Voir nos 8, 10 et 13) ; mention unique relevée dans un acte du milieu de Chaban 1135 (du 17 au 26 mai 1723).

Extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Sidi Abderrahman el-Mortada était loin de posséder de l'intelligence ; il était tel que je l'ai déjà dépeint et avait une belle écriture. Il n'avait aucun droit à cet emploi éminent, à ces fonctions élevées. Il resta en exercice pendant cinq ans et plus, et décéda ; que Dieu lui fasse miséricorde, dans la nuit du vendredi, dix jours restant encore à s'écouler du mois de choual 1125 (23 juillet 1723) »

16. Amar ben Abderrahman. (Voir n° 14). 1re mention : fin Hidja 1135 (du 22 au 30 septembre 1723) ; dernière mention : fin Safar 1144 (du 25 août au 2 septembre 1731).

Albert Devoulx.

(*A suivre*).

CHRONIQUE.

AÏN-KHENCHELA *(Mascula)*. — On nous écrit de Constantine, 6 août 1866 :

« J'ai l'honneur de vous communiquer une épigraphe copiée par moi à Aïn-Khenchela. Elle donne le nom de *Mascula*, station située au pied septentrional de l'Aurès, entre *Theveste* (Tebessa) et Lambèse, et dont l'emplacement n'était pas encore connu. Ce document est gravé sur une pierre rectangulaire dont les arêtes ont disparu et qui mesure $0^{m}75^{c}$ de hauteur sur une largeur de $1^{m}50^{c}$. Les lettres, d'une exécution très-vulgaire, ont $0^{m}04^{c}$ aux deux premières lignes; puis elles vont diminuant de grandeur jusqu'à la fin de l'inscription. Les lacunes que l'on remarque dans ce document, surtout à droite, ne proviennent pas d'un martelage; elles sont dues à l'action combinée de l'air et de l'eau, qui ont rongé la pierre aux endroits correspondant à ces lacunes.

« Voici cette épigraphe :

PROSPLENDOREFELICIVMSAECVLOR....
...ENTINI...ETVALENTISSEMP........
.......ATÆ....VE....MNIMASCUL.....A
..VNDAMENTISCONSTRVXIT.............
....CE..NIVSCAECINAALBINVS.........
SEXFASCALIS PROVINCIÆ

« Cette inscription est aujourd'hui encastrée dans le mur du bordj de Khenchela. Elle a été trouvée, ainsi que d'autres d'une importance tout-à-fait secondaire, au milieu des ruines antiques qui se rencontrent autour d'Aïn Khenchela même.

« Agréez, etc.

« L. FÉRAUD. »

Note de la Rédaction. — La synonymie de *Mascula* et *d'Aïn*

Khenchela n'est pas inconnue comme le pense notre honorable correspondant. En effet, elle figure sur la carte de la domination romaine en Afrique publiée en 1864 par M. le capitaine d'état-major de Champlouis; et, à la page 27 de la Notice qui accompagne cette carte, on lit :

« MASCULA. (capitaine Payen. Inscript.) *Khenchela*, dans la subdivision de Batna. »

Seulement, comme cette mention ne renvoie à aucun ouvrage déterminé, il est permis de supposer que l'inscription aura été communiquée manuscrite par le trouveur à M. de Champlouis; de sorte qu'en supposant que ce soit précisément celle que M. L. Féraud nous adresse, elle pourrait bien être encore inédite. Or, comme ce n'est pas ici le cas de s'abstenir en présence d'un doute, nous aimons mieux publier une deuxième fois que de risquer de conserver inédit un document utile à faire connaître.

L'inscription qu'on vient de lire se rétablit presqu'entièrement malgré ses lacunes. Mais, par malheur, le seul passage qui ait résisté à nos tentatives de restitution (la 3e ligne) est précisément celui qui contient le mot essentiel, c'est-à-dire le nom du monument que Publilius Ceionius Caecina Albinus a construit à Mascula.

Nous lisons ceci, en somme :

1re ligne. Pro splendore felicium saeculorum dominorum nostrorum
2e — Valentiniani et Valentis semper augustorum
3e — ....atae....ve.....mni...Mascula...a
4e — fundamentis construxit.....
5e — Publilius Ceionius Caecina Albinus....
6e — sex fascalis provinciae.

Donc, « pour augmenter l'éclat de l'heureux siècle des empereurs Valentinien et Valens, le gouverneur consulaire à six licteurs de la Numidie, Publilius Ceionius Caecina Albinus, a construit..... à Mascula. »

Aïn Khenchela, où cette épigraphe a été trouvée, est une fontaine située sur le territoire de la tribu de ce nom, dans la subdivision et le cercle de Batna, province de Constantine.

Situé au pied septentrional de l'Aurès, entre Tebessa et Lambèse, Khenchela possède un marché (du vendredi) et une maison de commandement. Un peu à l'est, coule un oued, le Bou-Rour'al, qui descend de la montagne vers le nord ; c'est un point d'intersection où se rencontrent diverses routes allant de l'Est à l'Ouest ou du Nord au Sud, et qui présente un gisement assez considérable de ruines romaines un peu au-dessous de la fontaine.

Le Publilius Ceionius Caecina Albinus de notre inscription figure dans les nos 120, 1520, 1853 et 4146 du recueil de M. Léon Renier. D'après cet épigraphiste, c'est un membre de cette grande famille des Ceionius qui joua un rôle si considérable à la fin du 4e siècle. Son titre de *sex fascalis* indique qu'il avait le droit de se faire précéder de six licteurs lorsqu'il sortait (*sex*, six ; *fascalis*, licteur).

D'après M. Henzen *(Bulletino dell' instituto di corrispond. archeol.*, 1860, p. 100), on ne connaît que trois inscriptions où se trouve ce titre.

M. Cherbonneau *(Annales archéol. de Constantine*, 1862, p. 148) en cite un 4e exemple que M. Roger lui a adressé de Rusicade (Philippeville).

Grâce à M. Féraud, nous pouvons en produire un 5e (1).

Notre épigraphe est surtout importante en ce qu'elle donne l'ancien nom de la localité, MASCULA. Nous avons déjà constaté que la carte de l'Afrique sous la domination romaine, par M. de Champlouis, indiquait cette synonymie dès 1864 ; ajoutons que l'étude comparée des distances et des gisements de ruines suggérait naturellement cette identification.

Mannert ne mentionne Mascula que pour dire que ce fut un évêché (p. 396) ; son commentateur, plus explicite, dit à la page 689 que Mascula paraît correspondre à la ville arabe appelée *Maliche*. Nous ne pouvons contrôler cette dernière assertion par des comparaisons de distances, ne trouvant ce nom sur

---

(1) Ceci en supposant, bien entendu, que l'inscription du commandant Payen, qui a servi à M. le capitaine de Champlouis, pour fixer la synonymie de *Mascula* et d'*Aïn-Khenchela*, ne soit pas précisément la nôtre.

aucune carte. Cependant, comme Ebn Khaldoun la cite, on ne peut révoquer son existence en doute.

L'acquisition de ce nouveau point à la géographie comparée de l'Afrique et l'importance de la ligne qu'il jalonne nous engagent à résumer dans le tableau suivant les localités antiques situées sur le tronçon de voie romaine compris entre Theveste (*Tebessa*) et Lamboesis (*Lambèse*).

THEVESTE, aujourd'hui *Tebessa*.

(1)	Tymphadi.......	22 milles	(32k 582m)	
	Vegesala........	20	(29 620)	
	Mascula.........	18	(26 658)	*Aïn-Khenchela.*
	Glaudi ou Claudi.	22	(32 582)	Henchir Khamsa (?).
(2)	Tamugadi.......	22	(21 582)	Timgad.
	Lamboesi........	14	(20 734)	Lambèse.
		118		

Le numéro 1520 de M. Léon Rénier est une inscription trouvée à Timgad (Thamugas); analogue à la nôtre, elle aide à la faire comprendre. M. Henzen la donne aussi dans son supplément à l'ouvrage épigraphique d'Orelli avec quelques variantes d'interprétation. Nous allons la reproduire telle que ces deux éminents archéologues l'ont complétée et développée.

« Pro magnificentia dominorum nostrorum Valentiniani et Valentis semper augustorum perpetuorum (3) porticus Capitolii, seriae (4) vetustatis absumptas et usque ad ima fundamenta conlapsas (5), novo opere perfectas exornatasque dedicavit Publilius Ceionius Caecina Albinus (6), vir clarissimus, consularis; curantibus Aelio Juliano, iterum Reipublicae curatore, Flavio Aquilino, flamine perpetuo, Antonio (7) Petroniano,

---

(1) Timphadi, Timfadi. Ce nom est à l'ablatif; le nominatif est *Tymphas*.

(2) Au nominatif, *Thamugas*, d'après les inscriptions.

(3) Au lieu de *perpetuorum*, M. Henzen voit *quatuor* dans le fragment de mot TVOR.

(4) *Serie*, d'après M. H.

(5) *Coruptas* au lieu de *conlapsas*, selon M. H.

(6) *Julianus*, au lieu d'*Albinus*, selon M. H.

(7) *Antonino*, au lieu d'*Antonio*, selon M. H.

flamine perpetuo, Antonio Januiariano (1), flamine perpetuo.

On retrouve ici les mêmes empereurs que sur l'autre épigraphe, le même gouverneur de Numidie, et le même objet, un travail public. Seulement, dans l'épigraphe recueillie par M. L. Féraud, il s'agit d'une construction, tandis que dans l'autre il y a eu seulement reconstruction.

Toutefois, les deux inscriptions ne sont pas tout-à-fait contemporaines; car entre le numéro 1520 de M. Léon Rénier et notre épigraphe, Publilius Ceionius Caecina Albinus est devenu *sex fascalis*, avancement qui indique que cette dernière est plus récente que l'autre; en supposant, bien entendu, que la règle habituelle du groupement des titres dans le *cursus honorum* ait été ici fidèlement observée.

A. B.

Inscription arabe de la Bibliothèque d'Alger. — Le local actuel de la Bibliothèque est, on le sait, l'ancien palais de Moustafa Pacha, le dernier dey de ce nom, dont le règne est compris entre les années 1798 et 1805. Dans l'avant-vestibule de cette belle construction mauresque, au-dessus de la porte de la grande *skifa*, ou vestibule proprement dit, est une plaquette de marbre blanc haute de 80 centimètres, et large de 57 centimètres, laquelle se divise en cinq compartiments qui contiennent les cinq lignes de l'épigraphe. Le dernier, haut de 8 centimètres seulement, renferme la date en chiffres; les quatre autres ont une hauteur de 17 centimètres. Voici cette inscription :

حبّذا دارا بناها باشائ الجزائر مصطفى

بيمن ومجد وعز وسرور وبهجة بالهنا والصفا

نطق الباتف تهم تاريخه باسعد وقت وانها واكتفا

اربعة عشر بعد المائتين من هجرة النبى والفا

في سنة ١٢١٤

(1) *Janudariano*, au lieu de *Januiariano*, selon M. H.

Ce que M. Bresnier traduit ainsi :

« Quel agréable et gracieux palais élevé par le pacha d'Alger Moustafa !

« C'est l'asile de la félicité, de la gloire, de la puissance, de l'intelligence, de la splendeur, réunies au calme et à la placidité.

« L'esprit émerveillé s'écrie en le voyant : Il a été achevé au moment du plus favorable augure, de l'indice le plus assuré de la prospérité et de l'abondance, l'an quatorze après deux cent et mille de l'hégire du Prophète.

« Dans l'an 1214. »

L'année 1214 de l'hégire a commencé le 4 juin 1799 pour finir le 23 mai 1800.

Tipasa. — On nous écrit de Tipasa :

« Je viens de trouver près du rempart oriental romain, à environ 30 mètres de l'angle S. E. de la fortification, une pierre dure, de Tipasa, haute de 30 centimètres, large de 1 mètre 52 centimètres et épaisse de 0 mètre 52 centimètres : et sur laquelle on lit ceci sans difficulté :

CL PIT

« Cette inscription est déjà déposée dans mon jardin où vous pourrez la voir à votre prochain voyage. En attendant, la copie ci-dessus peut vous en donner une idée.

Un de nos douaniers a trouvé un fragment d'inscription. Il m'a indiqué sa position et je ferai sous peu des recherches dans les ruines voisines.

« agréez, etc.

J. B. TRÉMAUX »

Note de la rédaction. — Notre honorable correspondant n'indique pas la hauteur des lettres, mais son croquis fait penser qu'elles sont de très-grande dimension. D'après ce même croquis, on est porté à croire qu'on est ici en présence des initiales d'un prénom et d'un nom qui seraient, par exemple, *Claudius* Pitholaus, *Pituanius*, etc.

Mais constatons d'abord quelques particularités graphiques qui

doivent être connues ; ainsi l'appendice inférieur du C se prolonge verticalement, à la fois, et d'une égale longueur, par une même ligne droite, au-dessus et au-dessous de la lettre, ce qui le fait ressembler à la fois au G de notre alphabet majuscule typographique actuel, et au G de l'épigraphie des basses époques, où l'appendice inférieur dont il s'agit descend au-dessous de la lettre au lieu de remonter dedans. Cela jette de l'incertitude sur la valeur alphabétique réelle de ce caractère.

Quant aux lettres frustes I T, elles sont liées, ce qui les fait ressembler au *pi* des Grecs, et cependant il ne peut s'agir ici d'une inscription grecque, puisque L s'y trouve au lieu du *lambda*.

Autre difficulté : le grand espace vide qui se rencontre, dans le croquis de M. Trémaux, avant et après son épigraphe, ne permet pas de supposer que ce soit un fragment que d'autres pierres devaient compléter.

En présence de ces incertitudes, il y aurait de la témérité à entreprendre une interprétation en règle. Tenons-nous-en donc là jusqu'à plus ample informé.

A. B.

DJEMA SAHARIDJ (Bida municipium). — M. le conseiller impérial Letourneux nous adresse les deux épitaphes antiques que voici, trouvées toutes deux au cœur de la grande Kabilie :

N° 1

AVRELIA HO
NORATA
B M PVAXXX
ET III M SEX

N° 2

D M S
MAVR. VIN
DEX BMV
EX PREF. VIX.
ANN XXXXIIII

« La première inscription, dit M. le conseiller impérial Letourneux, a été découverte dans la maison même d'un Kabile,

à droite de la fontaine. La seconde a été trouvée dans le verger du même Kabile, derrière cette maison. Elle est gravée sur la partie supérieure de l'angle d'une corniche dont la dimension dénote qu'elle a dû faire partie d'un grand édifice. Dans les déblais, on a recueilli des briques romaines portant (en *lettres liées*) la marque de fabrique suivante ADb ou ADd. »

Note de la Rédaction. — La communication de M. Letourneux fournit d'intéressants matériaux à l'archéologie de Djemâ Saharidj (Le marché du *vendredi du Bassin*), l'humble bourgade kabile qui existe sur l'emplacement du Bida municipium, position stratégique centrale des Romains dans la grande Kabilie, comme l'est aujourd'hui notre Fort-Napoléon.

Les deux épigraphes ci-dessus ne présentent aucune difficulté de lecture ni d'interprétation et peuvent se développer et se traduire ainsi :

1° Aurelia Honorata, bene merens (ou merita), pie vixit annis triginta et tribus, mensibus sex.

« Aurelia Honorata, bien méritante, a vécu pieusement 33 ans et six mois. »

2° Diis manibus sacrum. Marcus Aurelius Vindex bene merens (ou meritus), ex praefectus. Vixit annis quadraginta quatuor.

« Monument consacré aux dieux mânes. Marcus Aurelius Vindex, ancien préfet, a vécu bien méritant. Il est mort à 44 ans.

La première épitaphe ne donne lieu à aucune observation, si ce n'est que le chiffre de l'âge de la défunte est indiqué XXX ET III, au lieu de XXXIII qui est la formule la plus ordinaire.

La deuxième nous montre un certain Marcus Aurelius Vindex qui aurait exercé les fonctions de préfet. PRAEFECTUS est une de ces expressions dont le sens a singulièrement varié chez les Romains, selon les lieux et les époques. Cependant, d'après les indications antérieures de l'épigraphie africaine, ç'aurait été le titre d'un chef militaire commandant un corps détaché d'auxiliaires, troupes étrangères ou indigènes. E. Bache a dit, dans cette Revue (T. 9, p. 91), d'après Pancirole, que les *praepositi*, ces chefs de cantonnements militaires éta-

blis sur les frontières, étaient aussi appelés castrorum *praefecti*, praepositi. Nous renvoyons le lecteur à ce passage intéressant.

PHILIPPEVILLE (Rusicada). Nous recevons la communication suivante de notre collègue de Philippeville, M. Joseph Roger, qui se dévoue avec tant de zèle à l'enrichissement et à la bonne classification du Musée confié à ses soins.

« Je vous envoie deux estampages : le plus petit (n° 1) reproduit un fragment en marbre blanc de 0m03c d'épaisseur, haut de 0m20c et large de 0m13c. Il a été trouvé dans les fouilles faites devant le théâtre *moderne*, rue Impériale. L'autre (n° 2) est de même provenance et a été exhumé à environ 3m de profondeur, en contrebas du sol actuel, au milieu de pierres de taille de très-fort appareil.

Maintenant, voici les textes :

N° 1.

.......IAE
.......ARIAE
.......SLXXV

Les lettres, très-régulièrement gravées, ont deux centimètres et demi de haut; les quatre chiffres de l'âge de la défunte sont liés.

Cette épitaphe ne paraît pas avoir eu plus de trois lignes; on peut se hasarder à la restituer ainsi! Memoriae Januariae (?) Vixit annis septuaginta quinque.

N° 2.

.......S. VIS
....

Ceci est gravé sur un grès siliceux dans un tableau terminé latéralement en queue d'aronde, sous cette première ligne; le reste de l'épigraphe est brisé.

Ce fragment de pierre est haut de 0m,11c, large de 0m,40c, et épais de 0m,57c. Les lettres ont 0m,03c 1/2.

On serait tenté de lire ici le mot SVIS, si le point non douteux qui se trouve entre le S initial et le V ne s'op-

posait à cette lecture. Il est vrai qu'il existe des exemples de lettres d'un même mot séparées par des points, mais c'est une très-rare exception qu'il faut bien se garder de prendre pour base d'une interprétation.

Nous nous bornons donc à enregistrer ce fragment épigraphique sans entreprendre de l'expliquer.

Nous terminerons cet article mieux que par un commentaire en annonçant à nos lecteurs que M. de Toustain, préfet de Constantine a bien voulu accorder au conservateur du Musée de Philippeville un encouragement pécuniaire qui n'est, par le fait, qu'une indemnité ; car nous savons que M. Joseph Roger n'épargne pas ses finances particulières quand il y a des dépenses utiles à faire pour l'établissement qu'il dirige.

Histoire de l'Algérie. — M. Camille Rousset, auteur de la vie de Louvois, ouvrage très-estimé, s'occupe en ce moment d'écrire l'*Histoire de l'Algérie*, depuis la conquête française. Les archives du Ministre de la Guerre, si riches en documents de cette époque, lui sont ouvertes : avec ces matériaux authentiques et nombreux et son talent éprouvé, il ne peut manquer d'écrire un très-bon livre.

Manuscrits de M. Frédéric Lacroix. — M. Frédéric Lacroix avait entrepris un travail considérable sur l'Afrique ancienne, travail dont les matériaux étaient rassemblés et il en avait même rédigé plusieurs parties dont nous avons donné un échantillon dans cette *Revue*. Nous apprenons que ses livres ont été achetés par la Bibliothèque du dépôt de la guerre et que ses manuscrits et papiers ont été confiés à M. le Colonel du Génie Carette, dont les ouvrages sur l'Algérie sont bien connus et justement estimés. La succession scientifique de M. Lacroix est entre bonnes mains.

Le Castellum de Ksob el-Halou. — Derrière une petite maison isolée appartenant à M. Etourneau, concessionnaire de l'Haouche Sidi Rachid, sur l'emplacement du futur village de Beauséjour, au bord même de la mer et sur le côté orien-

tal de *Chabet Ksob el-Halou* (Ravin du roseau sucré, ou de la canne à sucre), on trouve un château fort, antique, assez apparent encore, bien qu'il ait été fortement mis à contribution pour fournir les matériaux de la maison dont on vient de parler et d'une autre habitation qui se rencontre un peu en deçà, à l'Est. Pendant que l'entrepreneur de ces deux constructions modernes démolissait la pauvre forteresse romaine, les ponts-et-chaussées faisaient, de leur côté, disparaître un ancien bassin (que nous avions vu très-bien conservé naguères) pour ouvrir une route entre la mer et la plaine. Ce bassin, situé à 150^{m} environ au-delà du fort, vers le Sud, emmagasinait, pour l'usage de sa petite garnison, l'eau d'Aïn el-Hallouf qui y descendait du versant Nord du Sahel par une conduite dont on retrouve encore quelques vestiges ; mais comme cette fontaine se tarit au cœur de l'été quand l'hiver n'a pas été suffisamment pluvieux, on avait ménagé sous la cour du *Castellum* une très-belle citerne qui existe encore, et d'autres, peut-être aussi, sous les logements et les magasins qui entouraient cette cour, et que des amas de décombres ne permettent pas d'apercevoir aujourd'hui. Cette précaution, qui était bien dans les habitudes romaines, devait assurer une bonne réserve pour les temps de sécheresse.

Malgré les dégradations que le temps et les hommes lui ont infligées, le plan de cette bâtisse, et même son élévation sur quelques points, peuvent encore se deviner. Ce plan traçait un carré, long de 54^{m} au Nord et au Sud, et large de 25^{m} à l'Ouest et à l'Est. Quatre tourelles rondes, en saillie de 3^{m}05^{c}, couvraient les angles et quatre tours carrées flanquaient, par deux, chaque longue face du carré. Les côtés Sud et Est, les seuls qui ne fussent pas escarpés, étaient protégés par un fossé qui se distingue parfaitement. Des petits moellons irréguliers entre des chaînes de pierres de taille avaient été employés dans la construction des courtines ; le reste était en pierres taillées de grand appareil.

A quelques pas de ce Castellum, vers l'Est, sur la berge, gisaient trois colonnes milliaires et deux autres se trouvaient au-dessous, au milieu des roches que l'action des vagues avait

fait ébouler. Toutes paraissaient avoir porté des inscriptions, mais sur deux seulement l'écriture n'était pas complètement fruste, quoiqu'on n'y pût guère lire que ceci avec certitude :

N° 1.	N° 2.
DDNN	DNNN
.....	......
.....	......
PA...	......
.....	AVGG
..PROC	MPVII
.....	
VII	

La formule D.D.N.N., soit *Dominis nostris*, rattache ces épigraphes à l'époque du Bas-Empire. La mention d'un *procurator Augustorum*, par les soins duquel ces colonnes milliaires ont dû être érigées, rappelle que dans cette période ces administrateurs des domaines impériaux dans les provinces y remplissaient souvent et simultanément les fonctions de gouverneurs (*Praesides*).

Enfin, l'indication itinéraire M. P. VII, *millia passuum septem*, ne peut se rapporter qu'à Tipasa, les ruines de Tagouraït étant beaucoup trop rapprochées (5 kilom.) et celle de Bou Ismaïl se trouvant trop loin pour convenir sous le rapport des distances. D'ailleurs, Tipasa, à qui, dans cette région, on ne peut comparer que Caesarea (Cherchel) pour l'étendue et l'importance, Tipasa doit seul avoir été pris ici comme point de départ, les autres centres étant trop petits et insignifiants pour avoir jamais eu cet honneur.

Nous avons appris par M. Persohn, adjoint de Tagouraït, qu'au moment où l'on exploitait les ruines de notre Castellum à la façon d'une carrière, il y trouva la clé de voûte d'un arceau où ces deux seules majuscules ou chiffres étaient gravées :

C C

Nous résisterons à la tentation d'expliquer ces deux caractères par le nom de Casae Calventi, station qui figure dans l'Itinéraire d'Antonin, entre Icosium (Alger) et Tipasa, car les

chiffres des distances, qui ne concordent nullement, écartent cette hypothèse, ainsi que tableau comparatif ci-dessous va le démontrer clairement.

Distances de l'itinéraire.			Distances réelles.	
D'Icosium à			D'Alger à	
Casae Calventi.	XXXII milles	ou 47k392m	Beauséjour.	62k
Tipasa........	XV	ou 22k215m	Tipasa.. ..	11k
		69k607m		73k

En présence de cet excédant de 15 kil., il faut renoncer à identifier *Ksob el-Halou* à *Casae Calventi*, et l'on doit reporter ce dernier plus à l'Est, à Tagouraït, par exemple, par les motifs que voici :

En acceptant les données de l'Itinéraire comme exactes, et on y est assez disposé en voyant que le chiffre qu'il indique entre Icosium et Tipasa concorde suffisamment avec la distance réelle (1), Casae Calventi doit être cherché à 47k392m d'Alger et à 22k215m de Tipasa.

Dans le premier cas, on arrive à Tagouraït, en déduisant le détour que fait la route moderne pour passer par Coléa, détour que la voie romaine évitait en suivant constamment le littoral ; dans le deuxième, on dépasse Tagouraït de six kilomètres, différence considérable sur une faible distance de quinze milles, et l'on arrive à 4 kilom. à l'Ouest de Bou Ismaïl, à un endroit où il n'y a aucun gisement de ruines. Sur deux chiffres, il y en a donc un favorable pour Tagouraït et un deuxième qui lui est contraire, sans favoriser Bou Ismaïl, le seul endroit qui puisse pourtant lui disputer la synonymie que nous cherchons à établir.

Dans cet embarras du choix, qu'il soit permis de faire remarquer — sans attacher trop d'importance aux étymologies — que *Tagouraït* rappelle assez bien *Tuguria*, qui signifiait en latin la même chose que *Casae*, c'est-à-dire huttes, chaumières : « super Numidiam Gaetulos accepimus partim in *tuguriis*, alios

(1) La différence en moins de trois kilomètres environ que présente l'évaluation romaine, s'explique parce que la voie antique suivait le littoral, tandis que la route moderne fait un détour par Coléa.

incultiores vagos agitare...., » a dit Salluste; et ce que l'on peut répéter de nos jours où les gens du *gourbi* et les nomades continuent de subsister dans ce pays.

Pendant que nous discutons cette synonymie, n'oublions pas de faire remarquer que Ptolémée indique sur le tronçon de voie antique qui est l'objet de notre étude, un certain *Ouia*, qu'il place à 40' Est de Caesarea, à 10' Est de Tipasa et à 20' Ouest d'Icosium, c'est-à-dire moitié plus loin d'Icosium que de Tipasa, ce qui est précisément la position assignée à *Casae Calventi*, par rapport à ces deux villes.

S'il était permis de se fier aux mesures de Ptolémée, on n'hésiterait pas, en présence de ce résultat, à déclarer que *Ouia* et *Calventi* sont une seule et même localité sous deux noms différent, l'un indigène, l'autre romain; quelque chose comme Orléansville et *El-Isnam*, Aumale et *Sour Rozlan*.

Cela n'aurait rien que de très-naturel, puisque le géographe d'Alexandrie prenait ses renseignements auprès de numides et de mauritaniens que le commerce attirait en Égypte, et qui, par habitude autant que par esprit national, devaient donner aux localités de leur patrie les noms qu'elles portaient parmi eux de temps immémorial, plutôt que ceux qu'il avait plu aux Romains de leur imposer. Si l'on tient à être édifié à cet égard, on n'a qu'à demander à un indigène de l'Est comment il appelle le port de Constantine, la ville, pourtant toute française, que nous avons fondée sur les ruines de Rusicada. Il répondra certainement *Skikda* et non *Philippeville*.

En somme, nous inclinons à placer *Casae Calventi* à Tagouraït, qui, outre une concordance partielle sous le rapport des distances, offrait un gisement de ruines assez considérable pour représenter un centre romain, avant que nos colons en eussent employé les matériaux à leurs constructions modernes.

Mais revenons à notre *Castellum* de Ksob el-Halou, dont cette digression nous a peut-être un peu trop éloigné.

Nous terminerons ce que nous en voulions dire par l'exposé des découvertes épigraphiques et numismatiques qu'on y a faites et par un coup-d'œil rapide sur les ruines romaines qui l'environnent.

Au pied de l'escarpement de la courtine occidentale de ce fort, dans le sable du rivage, nous avons trouvé les débris d'un petit écusson en terre cuite, orné de quelques dessins grossièrement tracés et où nous avons pu déchiffrer ceci :

PR. . .NOB. . .
ROM. . . . .
ALOLPROT
ART

La brique sur laquelle ceci a été tracé à la pointe, avant cuisson, a la forme d'un écu d'armoiries dont la partie supérieure dessinerait un arc surbaissé et dont les côtés, diminuant de largeur en s'abaissant, se termineraient en une extrémité arrondie.

Le champ de l'écusson est quadrillé diagonalement par rapport à l'axe. On y remarque, en bas, à gauche, une lance et une palme à droite.

PR. .NOB. . ., qui semble devoir être *pro nobis*, appelle, pour ainsi-dire, avant lui le complément ORA ; et cependant, il n'y a nulle trace de caractères avant cette première ligne. De même, PROT ART sont comme des amorces qui sollicitent à restituer PROTO MARTYR, sans que toutefois aucun vestige de lettres autorise cette restitution.

Comme la pâte grossière de cet écusson accuse l'œuvre de quelque artiste berber de l'antiquité, on peut bien soupçonner qu'il a pu estropier la langue latine. Mais dans cette hypothèse, quel est le saint martyr dont il a voulu invoquer la médiation ? Nous ne voyons que *Romulus* qui puisse convenir en cette circonstance, Romulus, saint martyr mauritanien, sur qui nous trouvons ces renseignements.

1° « In Mauritania, sanctorum *Romuli* et Secundoli fratrum martyrum. » (le 14 mars, dans le 4e siècle. V. Martyrologium parisiense, p. 88).

2° « Sanctorum horum athletarum in Africa pro Christi fide coronatorum, Dux et antesignanus memoratur *Romulus*. . . . » (V. les Bollandistes, T. III, p. 685, le 27 mars).

Malgré la légère différence dans les dates qu'on a pu remar-

quer (du 14 au 27 mars) est-ce bien le même saint dans les deux stations ; et ce saint *mauritanien* est-il bien celui qui figure, avec variante de forme sur notre écusson ? Nous posons ces questions sans nous hasarder à les résoudre.

Après avoir constaté que l'on a trouvé quelques médailles de petit module, toutes de l'époque du Bas-Empire, au Castellum de Ksob el-Halou, terminons par une citation empruntée à un de nos rapports sur l'exploration du Tombeau de la Chrétienne, et qui s'applique précisément à l'archéologie de cette partie du littoral algérien.

« Du sommet du Tombeau de la Chrétienne, — c'est-à-dire à 300 mètres environ au-dessus du niveau de la mer — s'offre aux regards le magnifique spectacle d'une nature imposante, qui fait rêver l'esprit et remue l'âme jusque dans ses plus intimes profondeurs.

« Au nord, c'est la mer qui agrandit toujours le paysage et l'altère aussi quelques fois ; comme ici, par exemple, où elle ronge et déforme sans relâche les côtes sauvages et solitaires du golfe de la Mauvaise femme (1), que limitent, d'Ouest en Est, le Ras el-Amouche et le Ras Kenateur, pointes septentrionales du Chenoua et du Bouzarea ; golfe sans autres abris que des criques étroites, accessibles seulement aux bâtiments du plus faible tonnage et dont il faut s'éloigner sans retard, au moindre indice de tempête. Car, bordées pour la plupart de roches bizarrement entassées selon les hasards de leur chute, deux ou trois à peine de ces faibles échancrures offrent une petite plage où l'on puisse au besoin haler de simples embarcations.

« Le long de ce golfe, dans une vaste lande de broussailles épaisses, resserrée entre le Sahel et le rivage de la Méditerranée, lande à peine entamée, entre Tipasa et Tagouraït, par des défrichements européens ou kabiles (2), une grande quantité de ruines

---

(1) Ne trouvant aucun nom pour ce golfe dans les documents hydrographiques modernes, nous lui appliquons celui qu'on rencontre dans les portulans espagnols du moyen âge où il est appelé Bahia de la Mala Muger, à cause d'une tradition que nous expliquerons plus loin.

(2) La continuation de la route du littoral jusqu'à Tipasa, ordonnée par M. le Maréchal duc de Magenta et qui s'exécute en ce moment (août 1866), va enlever à ce canton [illegible]

romaines, assez confuses pour la plupart, rompent par leurs silhouettes grisâtres, la monotonie de la sombre verdure des maquis. Nombreuses, surtout au bord de la mer, il s'en rencontre aussi quelques-unes sur les contreforts de la chaîne littorale et jusque sur le plateau qu'ils supportent. Peu importantes, — sauf de rares exceptions, — ce sont les restes d'habitations isolées et surtout des citernes; constructions hydrauliques dont la multiplicité témoigne que, dans l'antiquité comme de nos jours, l'eau courante était bien rare sur cette partie de la côte. Ajoutons qu'elle témoigne encore que les anciens, plus prévoyants que nous, avaient su combattre victorieusement la sécheresse native du sol en s'assurant les moyens d'emmagasiner annuellement les eaux de pluie, toujours si abondantes dans ce pays.

« Il va sans dire que là, comme ailleurs, l'enseignement des anciens est complétement stérile pour les nouveaux venus.

« En somme, sur la partie moyenne de ce golfe, les ruines romaines ne rappelaient de véritables centres de population qu'à Tagouraït et à Bou-Ismaïl, où l'existence exceptionnelle de très-abondantes fontaines a attiré, à bien des siècles de distance, les colons romains et les nôtres. »

A. Berbrugger.

Ammi-Moussa. — On lit dans le journal l'*Intermédiaire*, du 25 juillet dernier, nº 62 :

« J'envoie à l'*Intermédiaire* la primeur d'une inscription récemment découverte en faisant des fouilles pour le poste d'Ammi-Moussa, province d'Oran, subdivision de Mostaganem :

IN HIS PRÆDIIS M. AVRELI
VAS. EFANIS VP. CASTRAMSE
NE CvII VSQUE CoMM. INM. LABORIBVS
SVIS FILIS NEPOTIBVSQVE SVIS
ABITv RIS PERFECIT CoEPIANONAS

« Je recommande particulièrement la seconde ligne à la sagacité des épigraphistes.

« Je dois cette inscription à l'obligeance du colonel Lecomte, du Prytanée impérial militaire de la Flèche.

« E.-T. BLAISOIS. »

Note de la Rédaction. — Nous ferons remarquer, d'abord' que l'*Intermédiaire* n'aura pas eu la primeur de cette inscription ; car nous l'avons publiée il y a déjà trois ans dans cette Revue, d'après une copie adressée par M. Macet, commandant supérieur du cercle d'Ammi-Moussa, qui annonçait qu'on venait de la trouver en faisant des fouilles pour la reconstruction du fort d'Ammi-Moussa.

Voici cette copie telle qu'elle a paru dans le numéro de juillet 1863 de la *Revue Africaine*, p. 311 du 7e volume :

IN HIS PRAE DIIS M. AVRELI
VAS. E. FANIS. VP CASTRAM SE
NEC. IIVSQVE CoMMDVM LABoRIBVS
SVIS FILIS NEPOTIBVSQVE SVIS
ABIE. RIS PERFECIT CoEPTAN. NAS

On voit que notre copie de 1863 diffère sur quelques points de celle de M. Blaisois. Malheureusement, nous n'avons jamais reçu l'estampage qu'on nous avait proposé de cette épigraphe et qui eût été un précieux moyen de contrôle ; il nous est donc impossible, avec les deux transcriptions divergentes que nous avons sous les yeux, et qui toutes deux paraissent inexactes, d'établir un texte satisfaisant.

Aussi, nous ne pouvons que répéter ce que nous disions il y a trois ans : savoir, que c'est une épigraphe relative à un camp romain édifié sur le domaine d'un certains Marcus Aurelius..... Pour nous, *the rest is silence !* comme dit Hamlet.

Ammi-Moussa, où l'épigraphe qui nous occupe a été découverte, s'appelle aussi le *Khamis* (marché du *jeudi*) des Beni Ourar'. Ce centre commença, en 1840, par être un petit fort, un des postes-magasins de la ligne parallèle au littoral, établie au temps de la guerre pour rendre nos colonnes actives aussi mobiles que possible. La paix l'a transformé, comme la plupart de ses analogues : c'est, aujourd'hui, le chef-lieu d'un cercle, et des colons sont venus s'installer dans les anciens et beaux jar-

dins que l'on doit à la première garnison; on y trouve, outre son marché arabe du *jeudi*, des auberges et même des bains maures.

A. B.

Des chrétientés marocaines. — M. l'abbé Léon Godard, de bien regrettable mémoire, qui a traité le sujet indiqué par le titre ci-dessus, dans une série d'articles publiés par la *Revue Africaine* (Les évêques du Maroc, tomes 2e et 3e), il y a déjà plusieurs années, commençait ainsi son deuxième article (II, p. 242) :

« A partir du 13e siècle, le Mogreb reçoit des missionnaires et des évêques directement envoyés de Rome. Mises ainsi en relation avec le Saint Siège, les chrétientés africaines de cette région sortent de l'obscurité profonde à laquelle un isolement forcé les condamnait.

« Dès la fin du 12e siècle, Jean l'Anglais et Guillaume l'Écossais, disciples de Saint Jean de Matha, étaient allés au Maroc où ils avaient présenté à Mohammed en-Nacer une lettre d'Innocent III. Ce jeune almohade accueillit très-bien les envoyés du pape et favorisa leur mission pour la rédemption des captifs. »

La citation qu'on vient de lire ne fait pas remonter plus haut qu'au pontificat d'Innocent III les tentatives du Saint Siège pour se mettre en rapport avec les chrétientés barbaresques; nous allons produire un document qui semble établir que ces tentatives remontent, au moins comme pensée, au pontificat de Célestin III qui fut pape entre les années 1191 et 1193, tandis qu'Innocent III, son successeur, l'a été de 1193 à 1217.

Ce document fait partie d'un in-folio appartenant à la bibliothèque du Secrétariat Général du Gouvernement (no 1686) et qui est rempli de pièces diverses relatives à l'histoire d'Espagne, dans ses rapports avec les musulmans de la péninsule ou de l'Afrique. En voici le texte reproduit exactement, et même avec ses négligences orthographiques :

« Celestinus, Episcopus, servus servorum Dei, venerabili

fratri, Toletano archiepiscopo (1), salutem et apostolicam benedictionem. Inter cetera, que tibi ex debito pontificalis oficii promovenda sollerter incumbant, ea precipuum locum dinoscuntur habere que ad articulos fidei pertinent et tam ad decus quam ad decorem ecclesie catholice spectare minime dubitantur. Cum itaque petitio nobis ex parte christianorum qui in quibusdam civitatibus sarracenorum Hspanie habitant valde honesta et posibilis sit porrecta, fraternitati tue, presentium autoritate, mandamus, quatinus aliquem presbiterum, latina et arabica lingua instructum, bone opinionis et litterature virum invenias, cui, dum modo securè ire valeat et redire auctoritate nostra et tua in mandatis diligenter injungas ut Marrochio, Hispalin et alias sarracenornm civitates in quibus christiani degunt, in nomine Christi fiducialiter adeat et ubi eos in fide nostra et sacramentis Ecclesie fortes ac firmos invenerit fraterna benignitate confortare et confirmare laboret. Verumtamen in quibus eos minus suficientes vel aliqua superstitione deceptos invenerit studiose instruat et informet consuetudines pravas et fidei catholice inimicas e medio removens et bonas atque sancte Ecclesie constitutis amicas cum omni vigilantia et sollicitudine introducens neque enim illi qui ad mixtum habent populum tenebrarum evadere aliquatenus possunt. Quin secundum verbum inter gentes commixti opera eorum addiscant et eis forte in scandalum convertatur.

« Datum Rome apud Sanctum Petrum nonas Junii, pontificatus nostri, anno secundo (2). »

On aura remarqué que la pétition dont parle le Saint Père, et qui motive son intervention, est l'œuvre des chrétiens qui

---

(1) Don Martin Lopez de Pisuerga.

(2) Au-dessous de la lettre pontificale, on lit cette note en espagnol : « parchemin long d'une *quarta* moins un doigt, large de huit doigts. Du côté gauche et attaché par un cordon de chanvre pend un sceau en plomb, sur un côté duquel sont les visages de Saint Paul et de Saint Pierre, avec une croix et leurs noms (ainsi abrégés) : S. PA.., S PE. De l'autre côté on lit :

CELE
STINVS
PP III

habitent certaines villes sarrasines d'Espagne (.....ex parte christianorum qui in quibusdam civitatibus sarracenorum Hispanie habitant.....) et qu'il n'est nullement question du Maroc ni d'aucune autre contrée barbaresque, dans cet exposé des motifs. Cependant, un peu plus loin, Célestin III dit à l'archevêque d'envoyer un prêtre latiniste, arabisant, à Maroc, à Hispalin et autres villes sarrasines où il y a des chrétientés (..Marrochio, Hispalin et alios sarracenorum civitates in quibus christiani degunt...)

Nous ne trouvons dans la péninsule ibérique aucune ville du nom de *Marrochium*, et il nous semble évident que c'est bien de *Maroc* ou *du Maroc* que Célestin III a entendu parler ici. En tous cas, nous avons voulu seulement signaler le fait, laissant le soin de l'expliquer aux personnes qui s'appliquent spécialement à l'étude de l'histoire ecclésiastique.

A. Berbrugger.

Aïn Bou Merzoug. — Dans un article sur la question des eaux à Constantine, le journal l'*Indépendant*, de cette ville, rappelle que la riche source d'Aïn Bou Merzoug, autrefois aménagée par les Romains et amenée par eux jusqu'à Constantine, au moyen des belles constructions hydrauliques dont il reste encore des vestiges importants, a un débit moyen de neuf cents litres à la seconde, débit qui dans les années exceptionnellement sèches ne descend pas au-dessous de quatre cent cinquante litres. Cette feuille ajoute que par sa température de 23 degrés et demi, elle est légèrement thermale et que l'analyse de ses eaux ne les classe point parmi celles que l'on considère comme très-propres à une bonne alimentation.

Nous regrettons de ne pas connaître cette analyse qui nous aurait fait savoir si les matières qui altèrent la qualité de ces eaux, au point de vue dont il s'agit, sont de nature à se déposer dans un parcours d'une certaine étendue ; car alors nous aurions fait remarquer que le système de conduite d'eau adopté par les Romains, dans les branches extrêmes de distribution, favorisait beaucoup le dépôt des substances héterogènes.

C'était, en effet, une série de pots à goulots, ouverts par

les deux bouts, s'emboîtant les uns dans les autres; d'où il résultait que la ligne d'écoulement, plus élevée que dans les tuyaux continus, se confondait avec l'axe de ces vases. On conçoit qu'alors, il se faisait une série de dépôts d'un vase à l'autre, la ligne de fond étant notablement au-dessous de celle d'écoulement.

Palais des Césars. — On sait que l'Empereur des Français a fait l'acquisition des Jardins Farnèse, créés jadis par le pape Paul III, et sous lesquels sont les restes du palais des Césars, dans le but de les rendre, par des fouilles intelligentes, à l'admiration des hommes et à la critique de l'histoire. S. M. désigna pour l'exécution du programme des travaux qu'elle avait conçu, le chevalier Pietro Rosa, modeste et savant archéologue romain.

Les fouilles, commencées vers la fin de 1861, avaient ce but, que le directeur des travaux a indiqué lui-même dans une notice récemment publiée.

« Découvrir et mettre en lumière pour l'avantage de la science, tout ce qui reste en cet endroit, soit de la plus ancienne époque de la ville éternelle, qui considéra toujours le Palatin comme son berceau, soit des temps plus récents de la République et de l'Empire, qui en couvrit la surface presque toute entière de ses magnifiques édifices. »

Les découvertes faites par M. le chevalier Pietro Rosa dans l'exécution de ce programme, se rapportent à trois objets distincts, savoir : configuration primitive du sol palatin ; constructions publiques ou privées afférentes à l'époque des Césars, et les monuments d'une époque plus ancienne qui en formaient les substructions et qu'elles avaient respectés.

Nous empruntons ces détails à un article que M. J. Amigues vient de publier dans le *Moniteur universel* (24 août), article qui sera complété par d'autres que nous analyserons également pour tenir nos lecteurs au courant des résultats des fouilles de M. le chevalier Pietro Rosa.

P. S. Le numéro du 25 août du *Moniteur universel*, que nous

recevons à l'instant, contient la suite du travail de M. Amigues, avec le plan du palais des Césars.

NÉCROLOGIE.

MORT DU BARON DE DECKEN.

Des correspondances de la Réunion nous apportent la nouvelle de la mort du baron de Decken, assassiné à Berdera au moment où il entreprenait l'expédition scientifique qu'il avait l'intention de faire dans l'intérieur de l'Afrique.

Nous publions, sous toutes réserves, les détails qui nous sont transmis à ce sujet.

Parti de Zanzibar le 15 juin 1865, à bord de son yacht, le *Welf*, le baron de Decken arriva, le 10 septembre, à Berdera, après avoir perdu sa chaloupe à vapeur à l'embouchure du Djub, dont l'entrée est très-difficile à cette époque de l'année.

Le sultan de cette ville alla au-devant de lui, ôta son turban et le jeta à ses pieds, ce qui est la plus grande marque de distinction que les *Soumalis* puissent donner, et l'accueillit parfaitement.

Mais bientôt, sur le bruit qu'un autre vapeur remontait le Djub, ces bonnes dispositions se changèrent en défiance et en sourde hostilité.

M. de Decken, supposant que le navire signalé portait l'expédition de M. Livingston, célèbre voyageur anglais, et poussé par une noble émulation, donna l'ordre du départ, malgré les avertissements du sultan, qui disait le Djub fermé par des cataractes, à quelques milles au-dessus de la ville. Effectivement, arrivé à une certaine distance, le navire échoua sur des rochers. On débarqua immédiatement les hommes et les vivres, et l'on établit un campement sur la rive du fleuve.

Le baron partit en embarcation pour aller chercher des secours avec le médecin de l'expédition et l'interprète Soumali.

Le lendemain, on vit rôder autour du camp de nombreux indigènes. On les prit pour des curieux inoffensifs, mais on fut vite détrompé. Tout-à-coup, ils se ruèrent sur le camp. Les serviteurs noirs prirent la fuite et gagnèrent le pays de Galas. Ils revinrent ensuite isolément ou par petites bandes à Zanzibar, point de départ de leur expédition.

Les Européens s'étaient réfugiés dans une embarcation, mais voyant qu'ils manquaient de vivres pour effectuer leur retour ils attaquèrent les Soumalis, s'emparèrent d'un baril de biscuit et réussirent à s'embarquer. Descendant le Djub à force de rames, ils arrivèrent le troisième jour à l'embouchure du fleuve, où ils trouvèrent un coutre qui les ramena à Zanzibar.

Tandis que ces événements se passaient, le baron était à Berdera. Instruit de l'attaque de son camp, il voulut partir, mais, à ce moment, il s'aperçut qu'on lui avait volé son embarcation ; il ne pouvait non plus se rendre au camp par terre, étant convalescent d'une attaque de choléra et de fièvre.

La case qu'il habitait et d'où ses armes avaient été enlevées en son absence, fut envahie par la population ; on le conduisit garrotté au bas de la rivière, et on le tua à coups de couteau.

Le docteur Linck, qui revenait du campement, a été saisi et assassiné, assure-t-on, le lendemain de la mort de M. de Decken.

Quant au cadavre du baron, il n'a pu être retrouvé.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. BASTIDE.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot « *histoire* dans son acception la plus large, y com« prenant, avec l'étude des personnes, des faits et « des monuments, celle du sol même auquel ils se « rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro« prement dite, de la géographie, des langues, des « arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio« nale. » (*Extrait des* STATUTS)

DIXIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 59. — SEPTEMBRE 1866.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE	PARIS
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE	CHALLAMEL AINÉ, ÉDITEUR
Rue du Palais	30, Rue des Boulangers

1866.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 59. — SEPTEMBRE 1866.

ARTICLES DE FONDS. — Pages.

E. BACHE. Notice sur les dignités romaines en Afrique, (26e article) 321

A. BERBRUGGER. Notes relatives à la révolte de Ben Sakheri... 337

A. BERBRUGGER. Tanaramusa Castra.......... 353

ALBERT DEVOULX. Les Edifices religieux de l'ancien Alger (10e article).......... 371

SALVADOR DANIEL. Fantaisie sur une flûte double, instrument arabe.......... 382

CHRONIQUE :

L'archéologie au Conseil général.......... 393

La subvention de la Société historique.......... 397

De la Ponctuation lapidaire.......... 398

Une grave erreur chronologique.......... 40[illegible]

AVIS.

Les séances ordinaires de la Société historique algérienne ont lieu le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures du soir, dans une des salles de la Bibliothèque d'Alger, rue de l'État-Major, n° 12, palais de Moustafa-Pacha. Elles sont annoncées par la voie de la presse locale et par cartes de convocation spéciales

---

ALGER. — IMPRIMERIE BASTIDE.

10e Année. N° 59. SEPTEMBRE 1866.

Revue africaine

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(26e *article. Voir les nos* 32, *et de* 34 *à* 58)

LES FLOTTES (*suite*).

Parmi les agents (militaires) placés sous les ordres du Duc de la première Pannonie et de la Norique, se trouvaient cinq Préfets légionnaires..... *Militum Liburnariorum*.... D'où il faut, d'abord, inférer que l'expression *Liburnarii* ne s'appliquait pas seulement aux matelots des *liburnes*, mais aussi aux soldats qui faisaient le service sur ces navires. « Ipsa (legio), dit Pancirole, quod esset ex Liburnia contracta, Liburnaria, civitate Italiae, ubi primum Liburnas inventas et a loco nominatas fuisse Zosimus scribit (1); vel forte quod in liburnis

(1) « Favritus prenait aussi soin de sa flotte, ayant plusieurs vaisseaux qu'on appelle *libournes*, du nom du pays où l'on a commencé à en fabriquer de cette sorte. Ils ne sont pas moins légers que les bâtiments qui ont 50 rames, bien qu'ils le soient beaucoup moins que ceux qui ont trois rangs de rameurs; on n'en fait plus de cette fabrique. Polybe n'a pas laissé de décrire la mesure des bâtiments à six rangs de rameurs, dont les Romains et les Carthaginois se servaient lorsqu'ils étaient en guerre les uns contre les autres. » (*Histoire Romaine* de Zozime, liv. V)

triremibus pugnare consuevissent. Cum enim Augustus liburnarum praecipue auxilio M. Antonium superasset, ad earum similitudinem plures triremes fabricavit. Liburnas D. Hieronymus et Vegetius naves longas vocant.... » Végèce dit, en effet : « Liburnia Dalmatiae pars est, Iadertinae subjacens civitati, cujus exemplo nunc naves bellicae fabricantur et appellantur Liburnae. » De son côté, Isidore de Séville dit, dans ses *Etymologies* : « Liburnae dictae a Libyrnis aut Liburnis, naves enim negotiatorum sunt. » Le savant évêque commet ici une erreur : les bâtiments dont il s'agit furent toujours affectés au service de la marine militaire, et non point à celui de la marine de commerce. Bocking nous en fournit la preuve : « Liburnas ad solum militarem usum sub imperatoribus destinatas fuisse contra Isidorum putaverim ; unde nec mirum est, per totos Th. C. de Navicularits et de Praediis Naviculariorum ac seqq. titulos vocabula *Liburna* et *Liburnarii* non occurrere. »

Bien que les liburnes (1) fussent des bâtiments de construction légère, les navires dont se servait la marine militaire pour la navigation fluviale étaient encore d'un plus faible tirant d'eau. On appelait ces derniers *lembi* ou *lembes*, et *lembarii* les matelots qui les montaient, ainsi que les soldats qui servaient à bord. « Longae naves sunt, dit Isidore (*Origines*), quas *dromones* (2) vocamus, dictae eo quod longiores sunt

---

(1) *Liburna* ou *Liburnica* (s. ent. *navis*), navire de guerre, construit sur un modèle inventé par les pirates d'Illyrie, et adopté dans la marine romaine après la bataille d'Actium. Il était très-allongé et se terminait en une pointe mince à l'avant comme à l'arrière; il avait, suivant ses dimensions, un ou plusieurs bancs de rameurs, une ou plusieurs voiles, le mât au milieu du bâtiment et la voile levantine, au lieu de la voile carrée ou voile latine que portaient tous les autres navires. Les plus petites *liburnae* étaient employées comme bâtiments de service, mais les plus grandes étaient mises en ligne pour le combat. La construction de ces vaisseaux n'est pas connue d'une manière précise, et on n'en a d'autre représentation authentique que celle qui se rencontre sur des médailles de Claude et de Domitien.

(2) *Lembus*, petit navire remarquable par sa légèreté, et plus particulièrement employé par les pirates d'Illyrie. Tout ce qu'on sait actuellement des traits distinctifs de cette classe de navires, c'est que les *lembi* étaient en général petits, se manœuvraient avec des rames qui dépassaient

celeris, cui contrarius est *musculus* (1), curtum navigium. »

Quant aux croisières ou croiseurs (*lusoriae*), ces bâtiments avaient spécialement pour mission de veiller sur les frontières maritimes.

Nous ferons grâce ici au lecteur de l'énumération des autres appareils nautiques, chaloupes, canots, nacelles, barques, gondoles, etc., qui, sous les noms de *barcae*, *scaphae*, *cymbulae*, *navicellae*, etc., garnissaient les arsenaux maritimes (*armamentaria*) et desservaient les gros vaisseaux sur rade et au mouillage. Les matelots employés à ce service étaient appelés *barcarii*. Ces embarcations, cependant, formaient parfois, notamment sur les fleuves (frontières), des flottilles de quelque importance, puisque nous avons vu que, parmi les Préfets des flottes des Gaules, il y avait un *Praefectus Classis Barcariorum*. Ces flottilles étaient généralement employées dans les *praesidia nautica* ou *navalia*, concurremment avec les *lusoriae*.

Avant que les Romains fussent maîtres du monde, et même après, le rôle des *nauclarii* (contraction de *navicularius*) ou *nautici milites* n'était pas toujours de combattre. Les grands armements maritimes, nécessités par les opérations militaires et la conquête, firent place à un système moins dispendieux. Au lieu de procéder, pour leur compte, à l'équipement (*armamenta*) de vaisseaux de charge et de transport, ce qui, eût

---

quelquefois le nombre de seize; les plus grands *lembi* étaient employés à la guerre; les plus petits, comme bateaux de pêche, comme bateaux traînés à la remorque par de grands vaisseaux, servant aux embarquements et aux débarquements des passagers, comme bateaux de rivière, etc., etc. Les diminutifs de *lembus* sont *lembulus*, *lemunculus*, *lenunculus*, etc. — *Dromo* ou *Dromon*, espèce particulière de navire, long, léger et remarquable pour sa rapidité : on n'en sait rien de plus, sinon qu'on appelait *dromonarius* le rameur qui manœuvrait à bord (au pluriel, *dromonarii*).

(1) Le *musculus* était un navire à voile, de très-petite dimension entre la poupe et la proue : César en a laissé une description curieuse et détaillée, à laquelle nous renvoyons le lecteur (*De Bell. civ.* II, 10). La forme caractéristique de ces bâtiments et leur nom même se sont conservés chez les Vénitiens, qui se servent encore du mot *topo* (souris) pour distinguer de petites embarcations d'une espèce particulière, parmi les bâtiments de toute sorte et sans nombre qui viennent trafiquer dans leurs eaux.

détourné les équipages de leur affectation primitive, et eût exigé l'augmentation du personnel, les Romains usèrent du même moyen qu'emploient aujourd'hui les modernes : ils frétèrent les bâtiments de commerce, circonstance qui ne contribua pas peu aux développements de la marine marchande. Le métier d'armateur (*navicularia*) prit bientôt une extension telle, que le commerce maritime, dans les opérations duquel de grands capitaux (*nautica pecunia*) étaient engagés, donna lieu à une législation spéciale, au moins aussi compliquée que celle qui régissait la marine de guerre, et qui a laissé de nombreuses traces dans le Code Théodosien, les Novelles de Justinien, etc. (*de Naviculariis, de Praediis naviculariorum, de Commerciis, de Naufragiis*, etc., etc.).

On appelait *naviculator* (1) ou *navicularius* un armateur, le propriétaire d'un bâtiment de commerce. On donnait le nom de *nauclerius* ou *nauclerus* (les *nauclarii* de la *Notice*), au patron de bâtiment, ou au maître d'un bateau de petit tonnage, de cabotage, etc.. Le *navita* (quelques fois, pilote) était le commerçant maritime, le négociant, trafiquant, etc..

Les navigateurs (*navigatores* ou *navigantes*) du commerce s'occupèrent donc, pour le compte de l'État, de la navigation

---

(1) *Nauclerus*, armateur grec, qui gagnait sa vie à opérer le transport des marchandises et des passagers, et se faisait généralement le subrécargue ou le capitaine de son propre navire. — On appelait *naulum* le prix du port des marchandises, ou de la traversée des voyageurs : d'où nos mots *naulage, nolis, nolissement*, qui ont exactement le même sens. — *Naupegus*, constructeur de navires. — *Naviculator* ou *navicularius*, armateur romain qui se faisait un revenu en opérant des transports de marchandises et de passagers sur un vaisseau dont il était le propriétaire et le capitaine : ce mot a donc la même signification que *nauclerus*. — *Emporos*, mot grec, indiquant, par conséquent, des coutumes grecques ; il est cependant employé avec une forme latine par Plaute et par Ausone. Il désigne un homme qui était à la fois marchand et marin : il recevait d'un armateur ou d'un capitaliste un navire qu'il dirigeait dans un voyage de commerce, dont les bénéfices appartenaient à celui qui l'employait. — Dans la marine marchande, le *magister* était ce que nous appelons le *capitaine* du navire, le patron, celui à qui le bâtiment et l'équipage étaient confiés par les armateurs, qui lui donnaient des instructions auxquelles il devait se conformer ; mais ces distinctions précises ne sont pas toujours observées.

dite *onerarium navigium*, soit des transports par eau (*transvectiones navales*). Les chargements de navires, surveillés par les *Praepositi Bastagarum*, que nous connaissons, et par d'autres agents (1) qui semblent avoir eu quelque analogie avec nos commissaires ou écrivains de marine, étaient escortés par les *nautici milites*, « quibus civile munus rei navicularis, » ce qui semblerait indiquer un service spécial pour ces soldats (2).

Ces convois maritimes, qui méritent d'être étudiés, pouvaient être de différentes sortes, à raison des lieux de provenance, ou suivant qu'ils étaient chargés des importations ou des exportations. Les convois chargés de blé (3) (*frumentariae naves*) n'étaient pas les moins importants, et c'est ici que l'Afrique, que depuis si longtemps nous semblons avoir perdue de vue, reprend le rôle qui lui est propre. Les chargements de grains, à destination de Rome, se faisaient par les soins du Préfet de l'*Annone* d'Afrique, comme aussi par ceux du Proconsul d'Afrique, résidant à Carthage, d'où l'expression de *Aenei frumenti Carthaginiensis*, dont se sert le Code Théodosien. Mais ces navires de charge étaient encore affectés à d'autres espèces de transports, appelés *tranvectiones specierum* (4). Le mot *species* ne veut pas dire seulement objets ou articles de

---

(1) *Armamentarius scriba*, secrétaire ou commis de l'arsenal. Ce titre, fort curieux, ne se rencontre que sur les inscriptions.

(2) Voir Bocking, t. Ier, chap. 36, pp. 445-46. « ...... *Nauclarii milites* inter auxiliares, Liburnarii contra inter Legiones, ut videtur Ripariensee, memorantur atque diversis navium speciebus utrique utebantur. .....li milites diversi fuerunt ab iis hominibus, quibus rei vehicularis munus, item civile ac patrimonii, injunctum fuit. »

(3) Parmi ces bâtiments de transport il en est un qui mérite que nous en fassions, tout de suite, une mention spéciale : c'est la *corbita*, navire marchand ; plus exactement vaisseau employé seulement au transport des grains, et appelé ainsi parce qu'il portait au haut du grand mât une *corbis*, panier ou corbeille. C'étaient des navires larges et pesants, à deux mâts, comme le prouve un spécimen pris d'une médaille de Commode, frappée pour rappeler qu'il avait affrété un certain nombre de vaisseaux qui devaient amener à Rome des blés d'Afrique et d'Egypte, ainsi que Lampride le raconte dans la vie de cet empereur. On voit, sur cette médaille, la *corbis* au haut du grand mât du navire et on peut remarquer que c'est de ce mot que vient le nom moderne de *corvette* (de charge).

(4) *Publicarum specierum transvectio*, chargement (d'un navire) pour le compte de l'Etat (*Codex Justinianeus*).

commerce, marchandises, effets mobiliers et autres ; il signifiait, en l'espèce, tout ce qui était généralement à l'usage de l'État : « annona, vestes, equi, aes, pecunia, arma, sarcinae, vestes Principis et ejus argentum, supellex, ceteraeque sive annonariae militaresque sive largitioniales species, sive in fiscum inferendae sive ex eo emissae. » Au surplus, la *Notice* nous fournit le moyen de faire mieux comprendre encore, en même temps que l'importance de ce service, en quoi il consistait principalement.

Le Duc de la Rhétie avait sous ses ordres, entre autres agents, deux Préfets qui portaient, chacun, le titre de *Praefectus Legionis Tertiae Italicae Transvectioni specierum deputatae*. « Haec legio, dit Pancirole, comitatur annonarias aliasque species, i. e. frumentum, vinum, vestem, laridum acetumque et similia quae pro alendis militibus transvehebantur in castra : hae enim species vocabantur » (On voit, qu'il s'agit ici d'une espèce de ravitaillement). Ce service est également appelé « onus frumentarii commeatus, » ou bien « onus publicum, » ou bien encore « Bastaga. » Bocking ajoute que « continebantur in his et sericum, purpura, gemmae et alia principum ornamenta. » Un décret impérial (*de transvectione specierum*), rendu en 412 et édictant de sévères dispositions, n'est pas le seul document qui témoigne de la haute sollicitude du gouvernement romain à l'endroit du service des transports par mer. Outre les deux légions qui, dans cette partie de l'Empire d'Occident, étaient envoyées (*legiones deputatae*) (1) pour accompagner les convois

---

(1) En expliquant l'expression *deputatae*, appliquée à ces légions, nous compléterons ce que nous avons dit précédemment des *deputati*. — » *Deputati* autem, quae vox in re militari propria fuit, seu locati positique milites erant, vel ad provisionem et curam, quae vox et ipsa propria est, tuitionemque et munitionem limitis et fossati, ad timoris suspicionem amoliendam, ut Gentiles....... In limitibus imperii, veluti in Rhetico limite, unde Limitanei milites et Limitanea militia. Stationesque certae horum militum erant seu per Stationes locati milites, in locis quibusdam praetendebant. Aliis fluminum nominatim limitaneorum custodia commissa erat, veluti Rheni, in ripa per Cuneos et Auxilia constituti, unde et Riparienses seu Ripenses dicti. — « *Praefectura Navium Amnicarum et Militum ibidem Deputatorum.* » — Voir dans Bocking, t. II, chap. 34, p. 777, une curieuse inscription relative aux *transvectiones specierum*, et qui contient, entre autres mots à étudier, celui de SCAPHARII.

maritimes, on se souvient sans doute du *Comte du commerce d'Egypte*, dont nous avons parlé presque au début de ce travail. Il n'y avait pas moins, dans l'Empire d'Orient, de trois *Comtes du commerce*, placés sous les ordres du *Comes Sacrarum Largitionum* et que la *Notice* répartit de la manière suivante :

Comites Commerciorum

(a) Per Orientem et Aegyptum,

(b) Per Moesiam, Scythiam et Pontum,

(c) Per Illyricum.

Il est souvent question de ces fonctionnaires dans les constitutions des Empereurs, et surtout de leurs attributions (quae res venire non possunt, quae res exportari non debeant, etc.). Cassiodore nous fait connaître, en outre, dans la *formula* du Comte des sacrées largesses, en quoi consistait l'emploi de *Comte du commerce :* « Curas quoque littorum adventicia lucri provisione committis, dit la formule, en s'adressant à ce ministre. Negotiatores, quos humanae vitae constat necessarios, huic potestati (Comitis ss. largg.) manifestum est esse subjectos : nam quicquid in vestibus, quicquid in aere, quicquid in argento, quicquid in gemmis ambitio humana potest habere pretiosum, tuis ordinationibus obsecundat, et ad judicium tuum confluunt qui de extremis mundi partibus advenere. Salis quoque commercium, inter vestes sericas et pretiosissimam margaritam, non inepte tibi deputavit antiquitas. »

On voit qu'indépendamment des *nautici milites*, qui servaient d'escorte aux convois maritimes, d'Etat, ou plutôt le *fisc*, ne laissait pas de prendre toutes ses précautions, non pour entraver les opérations commerciales, mais pour assurer ses propres transports, veiller aux importations et exportations empêcher la contrebande, en un mot, pour que le commerce par eau se fît régulièrement, en vue des intérêts de tous et de chacun.

Nous l'avons dit, d'après l'assertion même des anciens auteurs latins, les Romains ne furent jamais de grands marins, et l'art naval n'atteignit jamais, chez eux, les proportions qu'il avait eues chez les Carthaginois. Quoi qu'il en soit, le commerce maritime (*quae homines navigant*, dit Salluste) dut

acquérir de l'importance, par cela même que, maîtresse du monde alors connu, Rome fut obligée d'établir des relations de toute nature et continuelles entres les diverses parties de son vaste empire.

Il n'entre pas dans le cadre du présent travail de traiter, d'une façon plus étendue ni autrement que nous l'avons fait, dè la marine marchande. Nous renvoyons aux ouvrages spéciaux, qui sont nombreux sur la matière, et particulièrement à celui du savant Heeren. Il nous a suffi, pour nous renfermer dans les limites de la *Notice*, de faire connaître la part de cette marine dans les transports de l'Etat. Quant à un matériel naval, il serait trop long et hors de propos de s'en occuper ici ; au surplus, les vaisseaux marchands (*negotiatoriae naves*), chez les Romains, où, pour le répéter, l'art de la navigation ne fit jamais des progrès bien sensibles, les vaisseaux marchands ne différaient guère de ceux de la marine militaire. Nous ferons cependant une dernière remarque en faveur du commerce maritime : il fallait qu'il fût, malgré son imperfection, organisé sur des bases solides, puisque les négociants formaient entre eux des associations (1), ou plutôt des corporations : « alii fuerunt negotiantium collegia in fluminibus lacubusve naves exercentium. » Les *negotiatores* ou *negotiantes*, ainsi réunis, ne constituaient-ils pas, dès lors, des espèces de compagnies pour l'exploitation, soit en commun, soit par concurrence, des transports à effectuer tant sur la mer que sur les différents cours d'eau ?

La *Notice* mentionne nominalement trois flottes, faisant le service du Nord de l'Afrique, savoir :

1. Classis Aegyptiaca.
2. Classis Africana,
3. Classis Alexandrina.

L'histoire et les monuments épigraphiques nous ont conservé et transmis les noms de quelques-uns des Préfets de deux de ces flottes, la première et la troisième. Quant à la *flotte d'Afrique* proprement dite, outre que nous ne connaissons le nom

(1) *Collegia mercatorum* (Tacite), associations de marchands.

d'aucun de ceux qui la commandaient, la *Notice* ne fournit d'autre indication que celle que nous avons déjà donnée, en parlant du Préfet de l'*Annone* d'Afrique. Or, ce Préfet commandait-il la flotte? N'y a-t-il pas plutôt lieu de supposer qu'il avait pour mission de réunir l'approvisionnement fourni par l'Afrique (1), et de procéder, sur place, à la distribution de l'autre partie entre les différents corps de l'armée d'occupation? Les fonctions de Préfet de l'*Annone* impliquaient-elles nécessairement l'obligation de connaissances nautiques suffisantes pour conduire une flotte? Et, en admettant même que ces connaissances fussent acquises, la charge de Préfet de l'*Annone* d'Afrique devait-elle, pouvait-elle consister à accompagner des convois maritimes, au risque de livrer, pendant l'absence du titulaire spécial, cette riche contrées aux éventualités des révoltes locales, de la déprédation, des chances diverses résultant de la variabilité du climat en vue des récoltes, etc., etc.? Tout cela est moins que probable ; et d'ailleurs la *Notice* ne dit nulle part (ce qu'elle n'eût pas manqué de faire, dans le cas contraire) que le Préfet de l'*Annone* d'Afrique dût être, à la fois, pourvoyeur et marin, en supposant que ce fonctionnaire réunît, au même degré, les capacités nécessaires pour remplir ce double emploi.

Après la destruction de Carthage, une fois le monde soumis et pacifié, que pouvaient redouter les Romains sur le grand

---

(1) « Pendant sa longue domination en Afrique, Rome conserva toujours dans les deux Mauritanies son caractère purement militaire, tandis qu'elle portait tout son ordre civil dans la Numidie. Cette dernière province était la seule qui renfermât plusieurs lieux désignés sous le nom de *Horrea* (greniers à blé); les contrées à l'Ouest n'en avaient aucun (*a*); mais, en revanche, on y trouvait un grand nombre de *Praesidia* » (*Le commerce et la navigation de l'Algérie avant la conquête française*, par M. F. Élie de La Primaudaie, tome III, pages 340-41, de la *Revue Algérienne et Coloniale*, numéro d'août 1860).

(*a*) C'est une erreur, car on connaît, dans la partie orientale de la Mauritanie césarienne (celle qui prit le nom de Mauritanie sitifienne vers la fin du troisième siècle), un *Horrea*, sur la route de Sétif à Bougie et un autre le long du littoral, Muslubio *Horreis*, entre Bougie et Gigelli. Les ruines de ce dernier se voient à l'endroit appelé *Andriache*. Il est inexact aussi de dire d'une manière absolue que le régime administratif des deux Mauritanies fût purement militaire, car la Césarienne eut son *praeses*, parallèlement au *Dux*, qui était le chef militaire. Souvent, il est vrai, mais non toujours, les deux fonctions étaient exercées par le même individu. — *Note de la Réd.*

lac méditerranéen, dont ils occupaient tous les parages, toutes les issues, et sur lequel ne flottait plus d'autre pavillon que le leur ou celui des peuples vaincus ? Ce fut alors que l'Afrique, devenue véritablement le *grenier de Rome*, eut sa flotte particulière, *classis Africana*, qu'il serait peut-être plus exact d'appeler *classis frumentaria*. Citons encore à ce sujet, divers passages de l'ouvrage de M. Ad. Berbrugger (les *Époques militaires de la Grande Kabilie*, chap. IV pp. 236 et suiv.), qui viennent à l'appui de notre assertion : ces passages sont extraits du récit de la *révolte de Gildon* (298 J.-C.), sur laquelle on ne saurait trop revenir, à titre d'études ethnographiques.

« Rome, c'est-à-dire le monde alors connu, s'affaiblissait sous son propre poids. La séparation en empire d'Orient et en empire d'Occident, sous Arcadius et Honorius, vint donner une consécration officielle à un fait qui était déjà, depuis quelque temps, du domaine de la réalité. Dans ce grand partage, les deux greniers de l'Empire — l'Égypte et la Libye (1) — échûrent, la première à Constantinople et l'autre à Milan. Car Rome, qui avait cessé d'être la capitale du monde, n'était même plus la métropole de l'Occident. La possession de ces provinces nourricières était une question vitale — au moral comme au physique — pour le peuple du *panem et circenses*. C'était l'Afrique qui fournissait le blé, qui donnait le pain et les bêtes féroces qui alimentaient les jeux du Cirque......

« Lorsque Gildon se dégagea du patronage de l'Empire d'Oc-

---

(1) « Le mot *Libye* chez les Romains — et surtout chez les Grecs — répond à ce que les Arabes appellent *Mogreb* (couchant), à ce que nous nommons *Nord de l'Afrique, Afrique Septentrionale*, et plus anciennement *Barbarie*. Cette dernière désignation, légèrement et rationnellement modifiée, deviendra *Berbérie* (pays des Berbers), qui est l'expression propre et a l'avantage d'éviter des équivoques et des périphrases. — Le mot *Berbérie* (en espagnol *Berberia*), si commode et si juste, et qu'on cherche aujourd'hui à faire prévaloir, avec beaucoup de raison, sur ceux de *Barbarie* et d'*Afrique septentrionale*, date de plus de trois siècles » (*notes* de M. Berbrugger), puisqu'un des officiers de la garnison espagnole du *Pégnon* (tour du Phare) *d'Alger* se servait de ce mot dans une lettre écrite, de cette ville, le 25 août 1516 (époque de l'occupation turque).

cident, pour passer sous celui de Constantinople — pensant qu'en fait de maîtres, les meilleurs sont les plus éloignés, — lorsque, surtout, il empêcha l'exportation des blés africains en Italie, le peuple romain, qui se vit sur le point d'être affamé, perdit subitement l'indifférence politique qui avait accueilli les précédentes usurpations du prince Berber.

« Le poète Claudien résume les sentiments de l'époque sur ces graves événements, dans un passage (du poème *de bello Gildoniaco*) que, pour ce motif, nous allons reproduire. Il met Rome en scène et lui prête ce discours :

« .... Après tant de services, j'obtins la Libye et « l'Égypte : chaque été, de ces deux rivages, le blé arrivait « en abondance dans le grenier du Peuple-Roi et du Sénat, « arbitre de la guerre. Ma subsistance était assurée : si, par « hasard, Memphis ne pouvait fournir son tribut, les mois- « sons de la fertile Gétulie (1) compensaient la stérilité « accidentelle de l'Égypte. Les navires chargés de céréales ne « m'arrivaient pas moins ; et, souvent, j'ai vu la voile punique « rivaliser avec celle du Nil, pour assurer mon approvision- « nement.

« Mais une autre Rome (Constantinople) s'élève à mes côtés « et se pose mon égale. L'Orient, séparé de moi, revêt aussi « la pourpre impériale, et les champs de l'Égypte deviennent « son partage.

« Un unique espoir — la Libye — me restait : le seul vent « qu'elle souffle sur l'Europe, le *notus* (vent du Sud), amenait « à peine de quoi suffire à mes besoins. Toujours inquiète de « l'avenir, toujours indigente, j'invoquais, sans cesse une heu- « reuse année africaine et des vents favorables.

« Cette dernière ressource, Gildon vient de me la ravir, « lorsque l'automne déjà touchait à sa fin. Aujourd'hui, mes « regards, agités d'une espérance craintive, se promènent sur « les flots azurés, cherchant à y distinguer un navire, faible

---

(1) Cette assertion est une véritable licence poétique, car la *Gétulie* — qui correspond aux Zibân, ainsi qu'aux *Ksour* (villages) du centre et de l'ouest, qui prolongent les Zibân du côté de l'Occident, — la *Gétulie* n'a jamais dû produire beaucoup de céréales (*note* de M. Berbrugger).

« secours que, par reste de pudeur, le tyran de l'Afrique aura « laissé partir pour mes rivages, ou qui aura échappé à la « vigilance de cet usurpateur.

« La nourriture de Rome est à la merci du Berber : il ne « nous l'envoie plus comme un tribut dû au souverain ; il « l'accorde comme un bienfait. Il traite le Peuple-Roi comme « un esclave à qui l'on donne, chaque matin, sa pâture. Gildon, « au milieu de la surabondance, agite s'il nous fera mourir « de faim ou seulement souffrir de la disette. Les larmes de « mon peuple flattent son orgueil, qui jouit de tenir suspendue « sur nos têtes la menace d'un grande catastrophe. Gildon « nous vend nos propres moissons ; car c'est lui qui possède « les champs que mon peuple avait acquis au prix de ses « blessures............... »

« Ce discours lamentable, ajoute M. Berbrugger, est d'une saisissante vérité. Depuis que l'Italie, jadis cultivée par de nombreux citoyens libres, était devenue l'apanage d'un très-petit nombre d'opulentes familles, qui l'exploitaient par le travail des esclaves, l'agréable avait remplacé l'utile : on avait des parcs immenses et peu de champs nourriciers *Lati fundi Italiam perdidere*, la grande propriété avait tué l'Italie.

« C'est alors que Rome commença à tirer en grande partie sa nourriture de l'Égypte ou de la Libye, contrées qui acquirent, par cela même, une haute importance politique. Aussi, les prétendants à l'Empire, qui surgissaient si fréquemment à l'époque de la décadence, cherchèrent toujours à prendre les clefs des greniers de l'Italie, à saisir cette précieuse Afrique, (*Africa principibus opportuna*), trouvant plus sûr d'attaquer le peuple par l'estomac que de chercher à conquérir son cœur.

« Ceci explique pourquoi la défense d'exporter les blés africains déchaîna toutes les colères romaines contre l'usurpateur berber. »

Redisons avec Claudien, avec Lampride et autres, que la flotte particulière d'Afrique, *classis Africana*, fut instituée, par Commode, à l'instar de celle d'Alexandrie, par Auguste, en prévision du manque d'approvisionnement du côté de l'Égypte : « Classem Africanam (*ut Alexandrinam Octavianus*) instituit

(Commodus), quae subsidio esset, si forte Alexandrina frumenta cessassent. » De même qu'il y eut deux flottes (*classes frumentariae*) en Égypte, il semble y en avoir eu deux de l'espèce en Afrique, puisque, outre celle dont le préfet de l'*Annone* avait pour mission spéciale de surveiller les chargements, le proconsul d'Afrique devait, de son côté, envoyer en Italie des céréales provenant du produit de certaines rétributions : « *Aenei frumenti Carthaginiensis* de quo Th. C. XIV. 25. agitur, i. e. pensitationis certorum fundorum (corporum) nomine ipsi Carthagini debitae *cura* non ad hunc praefectum (*Annonae*), sed ad proconsulem Africae spectabat. » Toutefois, comme le préfet de l'*Annone* et le proconsul d'Afrique avaient tous deux pour résidence la même ville, Carthage, peut-être les divers chargements de grains, à destination de l'Italie, s'effectuaient-ils ensemble et sur la même flotte. Mais ici se présente une grave question, pour la solution de laquelle la *Notice*, pas plus d'ailleurs que le commentaire, ne fournit aucun renseignement : où stationnait la flotte d'Afrique ? Si complétement pacifié que fût le pays, au moins le littoral, il n'est pas à croire que les Romains se contentassent d'envoyer, une ou deux fois l'an, leurs flottes pour ramasser les grains et les transporter en Occident. L'Afrique, cette terre des prodiges, le plus ancien continent, le berceau de la civilisation, le foyer des antiques lumières, laboratoire mystérieux où la nature s'essaie à produire, transforme incessamment et les hommes et les choses ; l'Afrique, dont les orgueilleux maîtres de l'univers ne dédaignaient pas de dire : *Quid novi fert Africa ?* devait nécessairement avoir de fréquentes relations avec la ville éternelle et les autres provinces de l'Empire. Le commerce maritime, seul, était évidemment impuissant à satisfaire à toutes ces exigences de communications, et ne présentait, du reste, aucun caractère officiel, sans parler des lenteurs occasionnées par la nature même de ses opérations. Il devait donc y avoir, pour nous servir d'une expression moderne, un service régulier de navigation entre l'Afrique et l'Italie. Un pareil service implique l'idée d'une organisation, et cette organisation conduit à se demander sur quel point précis du littoral africain les romains avaient établi leur matériel nautique,

tant pour les arrivages que pour les départs. Les ports, sans être excellents (1), sont nombreux sur la côte septentrionale d'Afrique. Quel était celui dans lequel s'abritait communément

---

(1) *Mare saevum, importuosum*, a dit Salluste, dans un accès de mauvaise humeur, en parlant des parages africains que baigne la Méditerranée. Les poètes latins et grecs ont chanté les rivages du grand lac méditerranéen, et Virgile, dans l'*Énéide*, montre la connaissance étendue qu'il avait des régions du nord de l'Afrique. — Ce serait manquer à notre sujet de ne pas dire, ici, quelques mots concernant deux des principaux établissements maritimes des Romains : le *portus* et l'*emporium*. — Le mot *portus* signifiait, en même temps, un *port* ou *hâvre* servant à recevoir et à abriter des vaisseaux ; un lieu de refuge contre le mauvais temps ou contre une escadre ennemie ; un bassin destiné au chargement et au déchargement des marchandises. Ce même mot désignait, encore et tout à la fois, un havre ménagé par la nature dans une baie ou à l'embouchure d'un fleuve, et un bassin creusé de main d'homme. Sur la première de ces deux espèces de ports, il n'y a pas besoin d'explications; mais la seconde est assez importante, assez curieuse, pour que nous donnions quelques détails quant à la manière dont les anciens la comprenaient et quant aux résultats qu'ils obtenaient, d'autant plus que ce genre d'ouvrage occupe, redisons-le, une grande place dans leurs *travaux publics*. Les Grecs et les Romains paraissent avoir construit leurs port sur le même plan, sans presque aucune différence dans les détails, comme l'attestent les traces et les débris qui en subsistent encore en beaucoup d'endroits de la Grèce et de l'Italie. Ils se composaient d'un bassin extérieur ou avant-port *(limen)*, avec un ou plusieurs bassins plus intérieurs *(portus)* et se rattachant par un chenal à l'avant-port; ces ports sont presque toujours situés près de l'embouchure d'une rivière ou dans une crique formée par la mer; ils ont donc une rade. L'entrée du port est protégée par une digue, un brise-lames, en tête de la jetée sur laquelle s'élevaient un phare et des tours fortifiées, et au besoin on tendait en travers de cette entrée, pour la fermer à une flotte ennemie, des chaînes ou des barres de fer. La jetée était construite sur arcades, pour combattre la tendance naturelle des ports artificiels à se remplir de galets et à s'ensabler; assez de calme étant établi dans l'intérieur du port au moyen d'écluses adaptées aux piliers de ces arcades. A l'intérieur du port, tout autour du bassin, régnait une large route, ou quai, soutenue par un mur en maçonnerie et bordé de magasins ou entrepôts *(emporia)*, d'un marché, de la maison du capitaine du port et d'un temple, presque toujours dédié à Vénus, par allusion à sa naissance miraculeuse du sein des flots. Des degrés conduisaient du quai à l'eau; des colonnes étaient placées à égale distance les unes des autres tout autour du port, et servaient à attacher les amarres, ou, quand elles manquaient, de larges anneaux étaient scellés dans le mur du quai et rendaient les mêmes services. De plus, l'ensemble du port et des bâtiments annexés était entouré d'un mur d'enceinte et de fortifications qui ne laissaient pénétrer, du côté de la terre, que par une porte fortement défendue. — *Emporium*, marché ou entrepôt, c'est-à-dire, édifice considérable contenant une suite

la flotte romaine? En l'absence de documents, on ne peut former à ce sujet que les plus vagues conjectures. Il est à croire qu'à raison du prestige de son nom et du souvenir de son ancienne splendeur, Carthage fut la principale station navale. Cette ville, devenue la résidence du proconsul d'Afrique, du préfet de l'*Annone*, du comte (militaire) d'Afrique; du *Comes Titulorum Largitionalium*, était comme le point de centre de l'occupation romaine, autour duquel venaient se grouper les différents services administratifs. Il est donc probable que, bien que la petite Syrte fût féconde en naufrages (1), la *classis Africana* prenait ordinairement son mouillage dans les eaux du golfe qui se creuse entre le cap Bon et le cap Blanc, voisin de Bizerte.

On peut conclure, de ce qui précède, que le service de la marine occupait, dans le système militaire des romains, une place moindre, si non inférieure, que celui de l'armée de terre: les priviléges dévolus aux *Légionnaires* n'étaient accordés que comme faveur aux *classiarii milites*. La *Notice* qui prend soin d'enregistrer scrupuleusement toutes les attributions militaires,

---

de magasins, dans lesquels étaient déposées les marchandises de l'étranger amenées par mer, jusqu'à ce qu'elles fussent débitées aux marchands en détail. La place était toujours enfermée de hautes murailles et souvent solidement fortifiée, si la ville qui contenait l'*emporium* était située dans une partie de pays exposée à des attaques. — Le *portitor* était un *douanier*, employé des *publicani*, qui prenaient à ferme le *portorium*, ou droit sur les importations, les exportations et les transports; il visitait les effets et les marchandises des négociants et des voyageurs. Comme les fonctions de *portitor* avaient quelque chose de tracassier, et qu'elles étaient souvent exercées avec dureté et grossièreté, ces agents étaient extrêmement impopulaires. On se souvient que le *publicain* romain *(publicanus)*, qui appartenait d'ordinaire à l'ordre équestre, levait, par ses hommes et pour son compte, les impôts de la taxe des terres, qui portait sur les pâturages, la dîme du blé, sur les terres labourées, et les droits de douane, payant à l'État une certaine somme pour le produit de ces impositions. Les publicains étaient des personnages en grand crédit et fort influents.

(1) « La navigation difficile des parages de la *Barbarie* leur a acquis une triste célébrité: ces côtes monotones et stériles sont fertiles en naufrages; la mer y cache dans son sein des bancs de sable et des récifs qu'une longue expérience apprend seule à éviter; aussi, les annales des naufrages parlent-elles souvent du golfe de la Sidre et de celui de Gabès, la Grande et la Petite Syrte des anciens.... » *(Géographie universelle de Malte-Brun*, refondue par M. Cortambert.)

ne mentionne que pour ne pas les oublier celles de la marine. Et, en ce qui concerne l'Afrique, contrée nourricière de l'Empire, il n'est question, à part le préfet de l'*Annone*, d'ailleurs sédentaire, d'aucun des agents qui affrontaient pour elle les périls de la Méditerranée.

E. BACHE.

(La fin au prochain numéro)

NOTES RELATIVES

A LA RÉVOLTE DE BEN SAKHERI.

M. L. Féraud a publié au nº 57 de cette *Revue* (Tome X, p. 179), un intéressant travail intitulé *Époque de l'établissement des Turcs à Constantine*, d'où se détache comme fait saillant, et, pour nous, d'un intérêt tout spécial, la révolte d'un grand chef saharien, le *Cheikh el-Arab* Ahmed ben Sakheri, des Ahl ben Ali. Car le fait, en même temps qu'il signale une importante solution de continuité dans la domination ottomane à l'est de l'Algérie, révèle des liens inattendus, créés par un long commerce, entre les indigènes de la province orientale et nos compatriotes du Bastion de France (1). Évidemment, l'insurrection contre l'autorité turque, née dans le Sahara, s'était propagée dans tout le Tel, puisque les insurgés, pour ne pas payer la lezma, excipent de la destruction du Bastion de France qui a fait cesser leur commerce avec les chrétiens. Or, ces relations de négoce n'existaient guère que sur la côte, ou dans un rayon très-rapproché du littoral.

L'événement nous intéresse donc à un double titre; et nous croyons utile de publier certains renseignements supplémentaires qui s'y rattachent d'une manière plus ou moins directe, et que nous extrayons de nos *Notes historiques* (inédites) *sur l'Algérie*,

---

(1) En 1560, deux négociants de Marseille, Thomas Lynches et Carlin Didier, bâtirent un fort appelé *Bastion de France*, entre Bône et La Calle, pour servir de magasin et de retraite aux pêcheurs de corail. Là, se faisait aussi le commerce des grains, de la cire et des chevaux dans de meilleures conditions qu'à l'île de Tabarque, où les Turcs se montraient d'ailleurs plus incommodes pour nos négociants. L'insalubrité de l'endroit obligea d'aller bâtir un autre *Bastion* à trois milles plus loin. Celui-ci avait deux cours, l'une au Nord, avec magasins de blé et de marchandises et plusieurs chambres où demeuraient ceux qui avaient l'intendance du fort; l'autre, beaucoup plus spacieuse, était située près d'une plage où abordaient les barques corallines; près de cette cour, étaient une chapelle et un cimetière à côté. Entre la chapelle et le jardin se trouvait un hôpital. Entre deux cours, vers le midi, il y avait un grand bâtiment qu'on appelait proprement le *Bastion* (V. *Relation universelle de l'Afrique*, par de La Croix, t. 2ᵉ, p. 122).

pendant la période turque (Registre IV, pages 31 à 45, de l'année 1637 à 1646). Ici, quelques mots d'introduction sont nécessaires pour que ces notes profitent davantage au lecteur.

Les Algériens, comme les autres barbaresques, n'observaient guère les traités avec les nations chrétiennes ; et l'encre de ces sortes d'actes n'était pas encore séchée tout-à-fait, qu'ils avaient déjà trouvé moyen d'en violer quelque stipulation. Ainsi, dans le courant de l'année 1637, les Turcs d'Alger et de Tunis, en dépit de traités récents, capturaient nos bâtiments de commerce sous les plus frivoles prétextes, ou même sans se donner la peine de mettre en avant un prétexte quelconque. Ainsi, il ressort de l'inspection de nos côtes de la Méditerranée, faite en 1633 par Henri de Seguran, seigneur de Bouc, que les places fortes du littoral étaient sans garnisons et que, *presque chaque jour*, les barbaresques débarquaient en Provence, où ils enlevaient hommes, femmes et navires. La population, livrée sans défense à ces corsaires, avait dû chercher un refuge dans l'intérieur des terres ! Ces incessantes piqûres de moustiques sur la peau du lion faisaient plus souffrir la France par l'humiliation que par la douleur. On s'en aperçoit dans la correspondance politique et administrative de l'époque. Aussi, le cardinal de Richelieu, poussé à bout par l'insolence des pirates, écrit en ces termes, le 28 mai 1637, à Monseigneur de Bordeaux (1) :

« Si, en revenant (de la croisière contre les Salétins, etc.), « vous pouvez faire quelque chose pour ravoir nos esclaves « de Tunis et d'Alger, vous le pouvez faire ; et j'estime, ainsi « que vous l'avez écrit plusieurs fois, que le meilleur moyen « pour cela, est d'essayer de leur faire peur et de prendre

(1) Henri d'Escoubleau de Sourdis, *archevêque de Bordeaux*, chef des conseils du Roi en l'armée navale, (depuis le 12 avril 1636), commandeur du Saint Esprit, primat d'Aquitaine, etc.

On ne peut pas s'étonner de trouver un archevêque à la tête des opérations maritimes, quand un cardinal, faisant office de général, dirigeait et terminait le siège de La Rochelle. Ayant, outre la présidence des conseils en l'armée navale, l'administration immédiate et supérieure du matériel maritime, Mgr de Bordeaux dominait, du haut de cette position excessive et insolite, le généralissime des armées de terre et de mer, le général des galères et même le gouverneur de la province maritime.

« autant de leurs vaisseaux qu'on pourra ; après quoi, on « viendra à restitution de part et d'autre » (Docum. inéd. sur « l'hist. de France. Corresp. Sourdis, 1. 394).

Conformément à ce programme, M. de Chastellux, commandant le vaisseau *le Coq*, s'empare de deux corsaires d'Alger, qui avaient eu la mauvaise chance de se rencontrer sur sa route (1), et le hasard voulut que, dans cette même année, un pacha venant de Constantinople à Alger pour remplacer Youssef, qui était en exercice depuis 1634, fût également pris sur mer par des croiseurs français. Furieux de ce qu'il appelle un double outrage, le Divan d'Alger expédie dans l'Est l'amiral Ali Bitchenin, pour détruire le Bastion de France, mission dont ce fameux corsaire ne s'acquitta que trop bien ; car il amena à Alger, outre tout le matériel de l'établissement, 317 français dont une partie fut vendue et le reste réparti sur les galères pour ramer à la chiourme. Outre ce personnel du Bastion, il y avait ici encore un millier d'esclaves français, pris dans d'autres circonstances. Et, cependant, on était toujours sous le régime du traité de 1628, conclu au nom du roi de France par Sanson Napolon !

Quant au pacha capturé par un croiseur, injure dont les turcs faisaient plus de bruit qu'ils n'en éprouvaient de ressentiment au fond ; — on verra plus loin ce qui paraît en être advenu.

M. Pion, notre vice-consul, à Alger, raconte en ces termes l'affaire du Bastion, à M. Vian, son consul en chef :

« ... Après un gros conflit, ils (les membres du Divan) me demandèrent si, quand ils avaient donné le Bastion aux français, c'était pour sortir le blé ou le corail. Je me défendis là-dessus, que je n'étais ici pour le Bastion et qu'il y avait un homme particulier pour cela (M. Massey, dit Saut), qui, jusqu'à présent, leur avait payé la taxe et qui donnerait raison de cela. Et l'ayant fait venir, lui firent la même proposition ; mais ne sachant que répondre, la rumeur fut grande et courûmes fortune, lui et moi, d'être brûlés, car cette maudite parole passa plusieurs

(1) Une tartane et un navire, tous deux d'Alger, lesquels étaient chargés de blé et de balles de marchandises, valant 12,000 écus.

fois parmi 1,000 ou 1,200 barbares pour lors assemblés dans ce divan. Enfin, par la grâce de Dieu et l'assistance de mes bons amis, nous évitâmes le péril ; et, après nous avoir envoyés en prison, où nous avons demeuré deux jours, ils ont passé leur colère sur le Bastion (1) ; car, à même temps, ils envoyèrent quérir le sieur Cheleby (2), général de leurs galères et lui commandèrent d'armer et obligèrent six galères y aller là-bas pour raser ledit Bastion, ruiner tout ce qui se trouvait dedans et emmener les personnes ici esclaves. Et ont, de plus, arrêté entre eux, que jamais ledit Bastion ne se redresserait, ni par prière du Roi de France, ni par commandement du Grand Seigneur ; que le premier qui en parlerait perdrait la vie.

« Les galères sont parties depuis hier pour aller faire cette belle expédition et voilà en quoi sont aujourd'hui les affaires en ce pays ; que s'il n'y avait que le Bastion qui en pâtisse, ce serait peu de chose ; car leur agent, qui est ici (M. Massey), a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher que M. Sanson, au nom du Roi, ne fît point de paix avec cette milice. Il a cru de bien faire, mais tout le mal leur tombe dessus ; bien que nous autres qui sommes ici, nous ne pouvons manquer d'être de la fête... » (Corresp. de Sourdis, II. 408-409).

Toutefois, le Divan, en agissant ainsi, *ab irato*, n'avait pas songé qu'il privait une grande partie des indigènes de l'Est des bénéfices commerciaux que ceux-ci faisaient avec les français du Bastion. Or, ces indigènes, frustrés d'un négoce lucratif, déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus rien payer aux Turcs ; et en effet, ils refusèrent nettement d'acquitter la *lezma*, ou impôt annuel.

On a vu, par le travail de M. L. Feraud, comment le désir

---

(1) C'est surtout en vue de la pêche du corail que l'établissement du Bastion de France avait été autorisé, le commerce des autres denrées n'y étant toléré qu'au point de vue de l'approvisionnement. Mais, par la force des choses, ces limites furent toujours dépassées ; et les extractions de blé, notamment, furent parfois assez considérables pour exciter les murmures de la population, qui craignait la disette.

(2) Il s'agit ici de l'amiral Ali Bitchenin, un des hauts personnages, à qui l'on accordait le titre turc de *chelebi*, au mieux, de *tchelebi*, maître, seigneur.

de venger le meurtre de son frère sollicitait naturellement Ahmed ben Sakheri à exploiter ces éléments de révolte.

Telle était donc la situation en 1638 : à l'extérieur, hostilité avec les Français, sinon guerre déclarée ; à l'intérieur, formidable insurrection imminente et qui, née de deux causes différentes dans le Sahara et dans le Tel, devait s'étendre depuis les régions du Sud jusqu'au littoral.

Les principaux personnages appelés à jouer un rôle dans le drame qui couvait encore, étaient le pacha d'Alger, le bey de Constantine, Mourad, et le *cheikh el arab* Ahmed ben Sakheri.

D'assez nombreux documents historiques donnent le nom de *Youssef* au pacha d'Alger, contemporain de la révolte ; d'autres, également dignes de foi, indiquent un *Ali* à sa place. C'est un point qui vaut la peine d'être éclairci ; mais, afin de ne pas retarder par une trop longue parenthèse l'exposition du sujet principal, nous renvoyons la discussion de ce problème à la fin de notre article.

Après ces préliminaires, que le sujet exigeait impérieusement, nous pouvons entrer en matière.

Le récit le plus complet de la révolte de Ben Sakheri est celui du père Dan, aussi, a-t-il été adopté par tous ceux qui ont écrit sur l'histoire de l'Algérie, bien que la plupart n'aient pas indiqué la source où ils le puisaient. Et c'est fâcheux, car cela les aurait peut-être engagés à démontrer à leurs lecteurs que le père Dan est une autorité très-précieuse en cette occasion.

En effet, ministre et supérieur du couvent de la Sainte Trinité et Rédemption de captifs fondé au château de Fontainebleau, il appartenait à un ordre qui avait pour mission le rachat des captifs, ce qui obligeait ses membres à voyager chez les Barbaresques. Mais laissons-le expliquer lui-même sa compétence dans la matière :

« Quant aux mémoires des choses de notre siècle (dit-il dans sa préface), je les ai apprises en Barbarie des consuls français et de ceux de quelques autres nations qui y résident, comme aussi de plusieurs chrétiens esclaves et même de quelques turcs et renégats ; de quoi j'ai toujours tâché de m'in-

former particulièrement, y ajoutant ce que j'ai vu moi-même sur les lieux. »

Le père Dan oublie de citer l'agent de la Compagnie du Bastion de France qu'il vit à Alger (il logeait chez lui) et qui pouvait, mieux que personne, lui donner de précieux renseignements sur la province orientale de l'Algérie.

Ainsi, le père Dan, venu ici en 1634, publie la première édition de son *Histoire de Barbarie* (un volume in-4°) en 1637 et la deuxième (in-folio) en 1649. C'est naturellement cette dernière qui doit être préférée, parce qu'elle renferme de nombreuses et importantes additions dont l'auteur avait trouvé les éléments dans sa correspondance particulière et celle de son ordre avec la Barbarie et notamment avec la Régence d'Alger.

La première édition, publiée en 1637, ne contient nécessairement rien sur le sujet qui nous occupe, et c'est la seconde que nous suivons dans l'analyse qu'on va lire du récit de la révolte de Ben Sakheri (V., audit in-folio, les pages 132 et suivantes) :

— Au mois de septembre 1638, les Maures (1) du côté de la ville de Constantine, refusant de payer la lisme (*lezma*), ou impôt annuel, le pacha d'Alger, Youssef, leur envoie un camp un peu plus fort qu'à l'ordinaire afin de les y contraindre. Informés de cela, les *Maures* s'arment du mieux qu'ils peuvent et décident de bien se défendre ; entre autres, deux cheiks, qui sont comme chefs et capitaines de certains cantons et villages ambulatoires de ces *arabes* (2), l'un de ceux-ci nommé Calet (Khaled ?) et l'autre Benaly (Ben Ali) (3).

---

(1) Dans la bouche du père Dan et de quelques autres auteurs de son époque, *maure* est l'équivalent de *kabile*. Ainsi, quelques lignes plus haut que le récit ici analysé, on lit : « La coûtume est à Alger d'envoyer tous les ans trois camps..... pour recueillir la *lisme* (lezma)..... parmi les *maures* et les *arabes* qui habitent les campagnes. »

(2) Il faut arrêter l'attention du lecteur sur ce passage : d'abord, des *maures*, ou kabiles, gens du Tell, commencent la rébellion en refusant l'impôt, parce que la destruction du Bastion a tari la source de leurs revenus ; maintenant, des *arabes*, aux *villages ambulatoires*, c'est-à-dire des nomades, entrent en scène.

(3) Notez que Ben es-Sakheri est des Ahl *Ben Ali*, subdivision des *Riah*. Les informateurs du père Dan auront désigné ce chef par le nom de sa tribu.

Mourad, bey de Constantine, qui avait ordre de percevoir cette lezma, voyant la vigoureuse résolution des Maures, leur grand nombre et, qu'en somme, ils étaient plus forts que lui, fit demander du secours à Alger. On lui envoya deux cents tentes, chacune de vingt hommes, contingent que l'on composa au moyen des garnisons et des gens de guerre soldés qui sont habituellement dans cette ville ou dans les forteresses des environs ; le tout formait quatre mille combattants dont le kaïd Yusuf reçut le commandement. Cette armée se fiait beaucoup sur sa force et sur ce que, d'ordinaire, une poignée de soldats réguliers comme eux et bien dressés au maniement des armes mettait facilement en déroute de grandes troupes de ces maures et arabes des campagnes, inexpérimentés dans l'usage des armes et qui n'en ont habituellement pas d'autres que des javelines (1), ignorant celles à feu. Dans cette confiance, ils décidèrent d'attaquer vivement ces maures qui comptaient plus de dix mille hommes, tant de pied que de cheval.

Mourad Bey ayant rallié l'armée d'Alger avec son contingent provincial — quatre ou cinq cents hommes, chiffre ordinaire d'un camp de perception — escarmouchait chaque jour avec les insurgés qui se défendaient bien. Voyant cela et comprenant que le refus de ces maures de payer l'impôt n'était qu'un prétexte et qu'au fond ils voulaient se venger de Mourad Bey qui avait fait mourir le frère de Ben Ali, un de leurs cheiks (2), le kaïd Yusuf en conclut qu'on pouvait avoir ces rebelles par la douceur et il traita secrètement avec eux. Il promettait de leur livrer le Bey de Constantine, ce qui enlevait tout prétexte à la révolte et ce qui, d'ailleurs, faisait plaisir au Divan d'Alger, parce que Mourad était extrêmement riche et que, par sa mort, le Divan hériterait de lui.

Cependant, cette négociation fut connue du Bey de Constan-

---

(1) Le Père Dan désigne cette arme par le mot *azagaie*, le même, sans doute, que *zagaie*, qui a passé dans notre langue et que l'on applique au javelot des sauvages et des peuples primitifs.

(2) Cette particularité achève de prouver que la révolte racontée par le Père Dan est bien celle de Ben Sakheri.

line, qui feignit de n'en rien savoir. Aussi, invité par le kaïd Yusuf à attaquer l'ennemi d'un côté pendant que le contingent algérien l'assaillirait de l'autre, il obéit et s'y porta vaillamment d'abord ; mais remarquant que Yusuf a le dessous et qu'il se retire un peu en désordre, Mourad ne manque pas de se dégager avec son monde, retraite qui redoubla l'ardeur des Maures contre les Turcs d'Alger et augmenta le carnage qu'ils en faisaient, contraignant enfin à une fuite honteuse le petit nombre de ceux qui restèrent.

Le dessein du kaïd Yusuf n'avait pas été d'abord d'attaquer sérieusement : il avait voulu seulement engager Mourad et le faire prendre par les rebelles ; mais, de part et d'autre, on s'était échauffé au combat et il avait été surpris de la sorte ; d'autant plus que le Bey de Constantine, pour se venger de la trahison tramée contre lui et bien aise de la défaite du chef algérien, quoiqu'il ne le témoignât pas ouvertement, s'était bien gardé de le secourir.

A Alger, le kaïd Yusuf rejeta toute la honte et les malheurs de sa défaite sur le Bey de Constantine qui l'avait, disait-il, abandonné au plus fort de l'action. Mais Mourad comptait de puissants amis parmi les membres du divan, et il réussit à se tirer d'affaire, non toutefois sans qu'il lui en coûtât beaucoup d'argent.

On explique encore la défaite des Algériens dans cette circonstance par le stratagème suivant, qui fut employé contre eux : les révoltés réunirent un grand nombre de chameaux, attachant des sacs de sable à leurs flancs, les lièrent tous ensemble en rang de bataille ; puis, les piquant vivement, ils les lancèrent contre l'ennemi qui fut ainsi mis quelque peu en désordre. Les Maures, arrivant par derrière et abrités par ces animaux, esquivaient la décharge de mousqueterie ; et quand ils virent les Turcs dégarnis de leurs feux, ils se jetèrent sur eux et en firent un grand carnage à coups de lances et de yatagans.

L'année d'après (1639), on envoya d'Alger une autre armée pour venger cet échec ; mais on trouva ces Kabiles en beaucoup plus grand nombre que la première fois ; et les Turcs,

investis de toute part, se voyaient couper les vivres et menacés de mourir de faim et de soif, si un marabout en grande odeur de sainteté ne leur eût fait accorder la vie sauve aux conditions suivantes :

1° Les Turcs n'inquiéteront plus les révoltés au sujet de la lezma ;

2° Ils s'en retourneront droit à Alger, sans se détourner ni à droite ni à gauche de la route, sous peine d'être tous taillés en pièces ;

3° Ils rebâtiront le Bastion de France ainsi que ses dépendances ; attendu que c'est là qu'eux, révoltés, allaient échanger leurs denrées contre de bon argent avec lequel ils payaient la lezma ; de sorte que la ruine dudit Bastion les avait empêchés de plus rien payer ;

4° Ils rappelleront tous les coulouglis à Alger et les rétabliront dans leurs honneurs et charges dont on les avait frustrés injustement.

Ces conventions faites et arrêtées, le marabout se mit en tête du camp d'Alger, proclamant que quiconque l'attaquera sera ennemi de Dieu et de Mahomet ; et il le conduisit ainsi jusqu'à Alger.

Mais là, son intervention fut très-mal récompensée : les janissaires, pour couvrir la honte de leur défaite, prétendirent ne pas lui avoir d'obligation, affirmant au contraire qu'ils s'étaient vaillamment défendus et que s'ils ont eu quelque petit désavantage, lui seul en est la cause, ses charmes ayant empêché leurs mousquets de partir ! D'ailleurs, ajoutèrent-ils, Ahmed Khodja (Amet Ogy), le secrétaire du divan, les avait trahis. Ce personnage, l'un des plus riches et des plus puissants d'Alger, était aussi un des chefs du camp. En route, les janissaires le chargent de chaînes, l'envoient à Alger comme étant la cause de la perte du camp, pour que le Divan en dispose. Celui-ci ordonne de le faire mourir en chemin, de peur que s'il venait jusqu'à Alger ses nombreux amis et son grand crédit n'y suscitassent une sédition. Ahmed est donc étranglé et le camp en rentrant en ville, se saisit de ses biens et de ses esclaves qui furent vendus pour la paie de la milice. —

Telle est l'analyse exacte de la relation du père Dan. M. de Rotalier, qui en fait aussi usage, dans son Histoire d'Alger (2. 317), ajoute : nous ne savons d'après quelle autorité, que le marabout libérateur périt dans les supplices, les janissaires ayant demandé sa mort à grands cris.

Ce récit du père Dan, adopté par MM. de Rotalier, La Primaudaie, etc., dans leurs ouvrages sur l'Algérie, peut se compléter par les notes suivantes que nous empruntons à diverses sources.

D'abord, constatons que l'assertion du révérend trinitaire a besoin d'être expliquée et complétée, lorsqu'il dit (p. 56) que le 7 juillet 1640 fut conclu un traité négocié par le sieur de Coquiel, représentant le roi Louis XIII ; et d'après lequel, le Bastion de France devait être rétabli par les Algériens qui, en même temps, remettraient en liberté les Français non vendus provenant dudit endroit et qui se trouvaient à Alger. Dans notre manière d'entendre les relations internationales, cela semble exprimer que la paix était faite entre la France et la Régence ; et pourtant, cela signifiait qu'elle l'était seulement entre la compagnie Française du Bastion et le gouvernement local. En allant au fond des choses et sans s'arrêter aux formes cela ne veut donc pas dire autre chose que ceci : Les Turcs d'Alger, pour rétablir la tranquillité dans la province de Constantine, ont eu intérêt à permettre le rétablissement du Bastion de France et ils l'ont permis.

En effet, selon la correspondance Sourdis, source éminemment officielle, au commencement de l'année 1640, le grand amiral, Monseigneur de Bordeaux, reçoit l'ordre d'ouvrir de nouvelles négociations avec les Algériens par l'entremise d'un sieur Jean-Baptiste de Coquiel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, aidé d'un sieur Thomas Picquet ; mais ce qui est très-certain c'est qu'au commencement de 1641, la paix n'était pas encore conclue, et que, pour ce qui est du traité fait par Jean-Baptiste de Coquiel le 7 juillet 1640, le cardinal de Richelieu le repousse énergiquement au commencement de 1641, dans la pièce intitulée *Ordre du cardinal de Richelieu sur le traité d'Alger* (Correspondance de Sourdis, II, 432).

« ...Il est certain — dit son Éminence — que du Coquiel n'a pas suivi ses ordres et qu'il y a à redire à son traité..

« ...Du Coquiel a fait un traité qui n'est pas tel qu'il devait être. »

Enfin, d'après avis pris en présence de monseigneur le cardinal de Lyon, « il a été résolu tout d'une voix que le Roi ne pouvait avec sûreté ni honneur ratifier le traité fait par le sieur Coquiel, puisqu'il est contraire aux capitulations que le Roi a avec le Grand Seigneur, et qu'il met les sujets de Sa Majesté en état d'être pris et pillés, etc., (Ibid. 434).

Cependant, il paraît que le traité de Coquiel, quoique non ratifié par le Roi, était en vigueur au Bastion de France, puisque le 19 août 1641 le père Archange de l'Isle, augustin déchaussé, y trouvait le personnel Français rétabli, au moins partiellement (Dan, 51).

Ce fait d'un traité non ratifié et pourtant en vigueur, déroute nos idées de diplomatie européenne; mais, ici,, il y en a eu de fréquents exemples, qui s'expliquent par l'influence toute personnelle de certains individus auprès des autorités du pays et aussi par un intérêt spécial que celles-ci pouvaient avoir à ce qu'un traité eût son effet. Ici le lecteur doit le comprendre, le personnnage à influence personnelle est Thomas Picquet, négociant connu à Alger, qui assiste de Coquiel dans sa négociation; et l'intérêt spécial est d'écarter, par ce rétablissement du Bastion, le principal motif de la révolte de l'Est.

Mais revenons à cette révolte dont une digression, qui n'était pourtant pas inutile, nous a un peu éloigné.

Les chroniques musulmanes, avec leur laconisme habituel, nous en entretiennent en ces termes :

« 1641, etc., Les camps sortent, Youssef pacha avec son camp particulier va par mer dans l'Est; il revient de son expédition l'année suivante (1642) et on l'emprisonne. Il sort de prison en 1053 (1643-1644). »

On n'est guère avancé avec de pareilles mentions; heureusement, la relation d'un esclave chrétien, Emmanuel de Aranda, qui était captif ici à cette époque, va nous donner le mot

de l'énigme, c'est-à-dire la cause et les résultats de ces mouvements de troupes : laissons-lui la parole.

« 1641..... Un roi barbare appelé Ben Ali, tributaire du royaume d'Alger, se rebella et cette guerre civile causa que ce Bassa, pour défendre le pays, avait même affaire des galères ; de sorte qu'ils ne pouvaient de cet été aller en course à la côte d'Espagne, comme de coutume (Relation, p. 54).

« 1642. On publie (à Alger) une ordonnance que tous les esclaves chrétiens qui allaient par les rues devaient avoir les fers aux pieds, au lieu de la menotte ordinaire ; et cela à cause que le roi de Cocques (Kouko), Ben Ali, s'était avec son armée mis en campagne ; au devant duquel était allé le Bassa avec sa milice d'Alger (*Ibid.* 2e édit. 265-266). »

« L'an 1642 un roi tributaire d'Alger refusa de payer le tribut, se mettant en campagne avec une armée. Le Bassa Ysouf n'avait guère envie de lui faire tête, s'excusant sur son indisposition ; mais son excuse ne fut point reçue et il fallut y aller s'il voulait conserver sa vie et sa charge. Les soldats lui firent néanmoins la grâce de faire le voyage avec la commodité d'une galère autant qu'il se pouvait. Mais comme ils avaient la pensée que le Bassa les abandonnerait par sa fuite, ils l'accompagnèrent d'une autre galère mieux équipée de voguers et de soldats, avec ordre de contraindre le Bassa à reprendre terre au lieu assigné, ce qu'il fit sans réplique (*Ibid.* 2e édit. p. 128). »

Aranda, ayant été racheté en mars 1642, n'a pu connaître la suite de cette révolte. Mais on en devine le dénouement sinistre pour les Turcs d'Alger par ce passage d'une chronique indigène :

« 1643. Déroute de trois corps d'armée Algériens dans l'Est ; celui du kaïd Youssef, celui du kaïd Mourad, celui du kaïd Châban. »

Il n'est plus autrement question de cette affaire par la suite, ce qui fait supposer qu'elle s'arrangea, comme d'ordinaire, par l'entremise de quelque marabout, les Kabiles sacrifiant un peu de leur argent et le gouvernement d'Alger beaucoup de sa dignité politique.

En retrouvant le nom de *Ben Ali* donné au chef de la révolte en 1643 comme en 1638, on se demande si ce sont les mêmes populations qui se soulevèrent pour le même objet, sous la conduite du même chef. Nous ne le pensons pas, mais nous aurions très-bien pu nous y tromper, si le captif Aranda n'avait eu la bonne idée de nous apprendre que le Ben Ali dont il parle était « roi de Cocques », c'est-à-dire de Kouko, dans la Grande Kabilie.

Il n'est donc plus question, cette fois, du *Ben Ali* à qui le père Dan ne donne ce nom que parce que sa tribu était *Ahl Ben Ali* (les gens de Ben Ali).

Cependant, tout en ne commettant pas de confusion à cet égard, nous avons donné nos notes sur cette deuxième révolte, parce qu'elle est presque contemporaine de l'autre et que même elle a pu s'y rattacher par quelque lien que les chroniques locales auront négligé de rappeler. Nous les avons données, surtout, pour éviter à d'autres travailleurs l'occasion d'une méprise facile à commettre, relativement à deux rebellions qui ont eu lieu toutes deux dans la province orientale, à peu près à la même époque et dont chacune eut pour chef un individu désigné sous le nom de *Ben Ali*.

Nous avons signalé, au commencement de cet article la coexistence insolite des deux pachas à Alger, Youssef et Ali ; et nous avons renvoyé la discussion de ce fait curieux à la fin de notre travail. Acquittons-nous, maintenant, de cette promesse.

Des documents nombreux et dignes de foi établissent que Youssef fut, ici, pacha du 17 juillet 1634, jour de son débarquement à Alger, jusqu'en 1646.

Cependant, le fragment de chronique indigène donné par M. L. Féraud dit, qu'à la date du mois de Safar 1047 — c'est-à-dire entre le 21 juin et le 20 juillet 1637 — Mourad, bey de Constantine, envoya demander au pacha *Ali*, alors souverain d'Alger, et au Divan la permission de mettre à mort le cheikh El-Arab Mohammed ben Sakheri.

D'un autre côté, plusieurs chroniques indigènes placent au 1er Safar 1047 (27 juin 1637) l'arrivée à Alger d'un pacha nommé *Ali*.

Enfin, une pièce authentique établit qu'en août 1637, la caserne de janissaires appelée *Dar Yenkcheria Djedida* (Médée supérieure), fut bâtie par Abou Hossaïn *Ali* pacha.

Il est très-certain que la durée normale du gouvernement des pachas envoyés ici de Constantinople était de trois ans ; dès-lors, Youssef étant arrivé en 1634 devait être remplacé en 1637.

Or *Ali*, dont les documents cités précédemment nous indiquent la présence à Alger comme pacha, était-il le remplaçant du pacha que nos croiseurs avaient capturé sur mer en 1637, ou n'était-il pas ce pacha lui-même qu'on aurait rendu, par suite de négociations dont nous n'avons toutefois rencontré aucune trace?

Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, on ne comprendrait pas que Youssef, après l'expiration de son pouvoir triennal, et ayant son successeur légal ici, eût continué d'administrer la Régence, sans autres intermittences que son excursion maritime de 1642, lors de la révolte du roi de Kouko, et quelques ascensions à la geole de la Casba, quand il ne pouvait point payer la milice intégralement à l'échéance légale, ou bien qu'un de ses camps avait été battu par les indigènes.

Car, il est certain que ce pacha subit plusieurs de ces emprisonnements passagers et qu'il aurait eu le droit d'enrichir son autobiographie d'un chapitre intitulé *miei prigioni*.

Il était sans doute en prison en 1637, lorsque le nom d'Ali pacha apparaît momentanément à la place du sien.

En 1640, autre éclipse de même genre, mais celle-ci attestée par des documents de l'époque. Toutefois, il ne passa que quarante jours à la Casba, période pendant laquelle son intérim fut fait par son homonyme Kortandji ou Kordandji *Youssef* Ser'houche (Sertouche ou Sermouche).

En 1641, nouvelle incarcération, mais cette fois à Bordj Moula Hassan (le fort l'Empereur), pour une ancienne dette relative à la paie de la milice. Il eut pour remplaçant temporaire un certain Mohammed ben Oyouz.

Une chronique dit qu'on l'élargit en 1643, mais que ce fut pour l'envoyer presqu'aussitôt au fort d'Alger, parce qu'il avait

été battu par les rebelles. Son remplaçant fut, selon les uns Mohammed Bouricha, et selon les autres Ahmed Zornadji Bachi.

Nous avons vu, précédemment, qu'en 1642, au retour d'une expédition malheureuse contre les gens de la Grande Kabilie, Youssef pacha avait subi une incarcération qui est la quatrième. Au reste, ses infortunes en ce genre sont si nombreuses, que les chroniqueurs du crû s'y embrouillent eux-mêmes; mais ce que l'un a omis de noter se retrouve chez un autre.

En considérant qu'on donne un intérimaire à Youssef pacha chaque fois qu'on juge à propos de le mettre sous les verrous, nous inclinerions à penser que l'*Ali* pacha de 1637, n'est autre qu'un de ces remplaçants, si la mention expresse faite par plusieurs chroniques indigènes de l'arrivée à Alger d'un *Ali pacha*, le 22 juin 1637, ne nous empêchait de hasarder cette conjecture.

Malgré ses emprisonnements multipliés, il fallait qu'au fond, Youssef fût assez populaire pour qu'on ne sévît pas plus vigoureusement contre lui, dans les cas, si graves aux yeux des janissaires, d'une paye arriérée ou d'une défaite. D'autres pachas ou deys ont payé de leur tête une seule mésaventure de ce genre.

Avant de finir cet article, nous rappellerons que, d'après M. Féraud, M. Limbéry a compilé les matériaux de ses annales constantiniennes (inédites), à la Bibliothèque de *Djama ez-Zitouna* (la mosquée de l'olivier), à Tunis, où il existe, selon lui, beaucoup de manuscrits historiques sur le Nord de l'Afrique.

Nous avons précisément sous les yeux le catalogue de cette bibliothèque, en arabe, que nous devons à M. le Consul Alphonse Rousseau. Mais on sait qu'en général les titres des ouvrages indigènes ne donnent guère l'idée des matières qui y sont traitées. Ici, la difficulté se complique de ce qu'au catalogue dont il s'agit, on a compris sous la même rubrique les livres d'histoire et ceux de littérature, et que, de plus, les noms d'auteurs sont rarement exprimés.

On est bien avancé quand on sait qu'il y a là-bas un livre intitulé *la Prairie des fleurs odorantes* ou bien *la Crême des excellentes choses*, ou, encore, *le Collier de pierres précieuses*, etc.

Et, pourtant, à cela, où à quelque chose d'analogue, se bornent les renseignements bibliographiques du catalogue en question.

Aussi, n'y avons-nous point trouvé le nom de Si Barkat ben Chérif indiqué par M. Féraud. Mais nous y avons vu la mention des mélanges historiques de Zerkachi et d'Ebn-Dinar. Ce dernier est sans doute celui que M. Limbéry appelle aussi Abou Dinar.

Le catalogue de la bibliothèque de Tunis annonce une histoire d'Aroudj et de Kheir ed-Din, mais sans citer le nom de l'auteur, qui est peut-être le Si Barkat ben Cherif mentionné tout-à-l'heure et qui a été un des biographes des frères Barberousse ; sinon, tout simplement un des traducteurs de l'ouvrage turc intitulé *Razaouat Kheir ed-Din*, précieuse autobiographie dictée par Kheir ed-Din, lui-même, à Sinan Chaouche (1).

Nous remarquerons, en terminant, qu'après l'article de M. Féraud sur l'époque de l'établissement des Turcs à Constantine, la date de l'institution des beys ottomans dans la province de l'Est n'est plus douteuse, et que la polémique dont-elle a été l'objet dans le nº 56 de cette Revue (10e vol. page 150), se trouve maintenant close.

A. Berbrugger.

(1) V. *Époques militaires de la Grande Kabilie*, page 52, note 1.

TANARAMUSA CASTRA (1).

Les ruines de ce camp romain se voient entre le pied de l'Atlas et l'ancienne route d'Alger à Miliana, à l'endroit appelé *El-Hadjeb*, à environ 500 mètres au Sud-Est du village de Mouzaïaville, ainsi que nous l'établirons régulièrement dans le cours de cet article.

En donnant à ces restes antiques le nom d'*El-Hajdeb*, qui, parmi plusieurs significations, a en arabe celle de *portier*, les Indigènes ont assez bien désigné le poste romain qui commandait, en effet, une des *portes* du Sud, le débouché par le col de Mouzaïa, passage le plus court et le plus facile pour descendre de Médéa dans la Mitidja, avant que des travaux immenses eussent rendu praticable la vallée de la Haute-Chiffa.

Au mois d'octobre 1835, ayant bivouaqué près de ces ruines, un bourrelet formé par les écroulements du rempart et une couleur plus sombre de la végétation spontanée les désignèrent aussitôt à notre attention, et nous y reconnûmes un poste romain qui dessinait sur le sol un carré long de 450^{m} sur environ 300^{m}.

L'ancien nom de cette localité se produit sous trois formes dans les documents antiques : *Tanaramusa* (2), avec la variante *Taranamusa*, et *Ternamusa* qui se déduit de l'ethnique Ternamusensis, lequel figure sur la liste des évêques d'Afrique. M. Léon Renier fait remarquer (*Archives des missions*, 1853, p. 316 et 317), dans une lettre du 17 décembre 1852, que la leçon exacte doit être *Tanaramusa*, qui résulte de l'ethnique *Tanaramusanus* appliqué à un certain Titus Aelius Zabidus sur une inscription de Berrouaguïa, inscription aujourd'hui détruite, ayant été employée, ainsi que celles qui avaient été trouvées en

(1) Voir, sur Tanaramusa, cette Revue au t. 1er, p. 52 et 305; au t. 5e, p. 474; au t. 6e, p. 71, et au t. 9e, p. 318.

(2) Shaw, dans ses *Extraits*, l'avait déjà donné sous cette forme, en reproduisant la partie de l'Itinéraire d'Antonin qui est relative à l'Afrique.

même temps et au même endroit, à faire les pieds-droits de la porte principale de la Zmala de Berrouaguïa!

Maintenant que nous avons le nom vrai de ce camp antique, il semble qu'il n'y ait plus qu'à l'appliquer au terrain ; mais il vaut mieux n'aborder la discussion de ce point de géographie comparée qu'armé de tous les documents qui peuvent y porter quelque lumière. Nous allons donc donner d'abord le petit nombre d'épigraphes que nous avons vues dans les ruines que nous appelons *Tanaramusa Castra*, à priori et sauf démonstration ultérieure, et nous y ajouterons l'énumération des découvertes d'un autre genre qui y ont été faites.

N° 1.

. . . .
MVLTIS EXILIIS
PROBATVS ET FIDEI
CATHOLICAE ADSER
TOR DIGNVS INVENTVS
INPLEVIT IN EPISCOPATV
AN. XVIII M. II D. XII ET OCCI
SVS EST IN BELLO MAVRO
RVM ET SEPVLTVS EST DIE
VI ID. MAIAS P. CCCCLVI

Gravé sur une tablette de marbre blanc haute de 0m76c, large de 0m51c et épaisse de 0m03c. Les lettres ont 0m05c. Par suite d'une brisure, la partie supérieure de la tablette manque et avec elle, au moins une ligne, celle précisément où se trouvait le nom de l'évêque ici mentionné ; à la rigueur, on ne lit plus que ceci à la 2e ligne :

. . . . . IS EXI . . . . .

Cependant, les amorces des autres caractères et le sens même de l'épigraphe appellent les mots que nous avons cru pouvoir compléter.

Cette intéressante inscription, découverte par le colon Arnaud, Jean-Pierre, a été remise, en août 1856, par M. Ausone de Chancel, sous-préfet de Blida, au Musée d'Alger, où elle figure sous

le n° 194. Bien qu'elle ait été publiée et commentée dans le tome 1er de cette Revue, p. 52, il est nécessaire de rappeler ici, succinctement, ce que nous en avons déjà dit; voici, d'abord, la traduction que nous en avons proposée :

« . . . . . Donatus. . . . . . éprouvé par plusieurs exils et reconnu pour un digne défenseur de la foi catholique, a rempli les fonctions épiscopales pendant dix-huit ans, deux mois et douze jours. Il a été tué dans la guerre des Maures et inhumé le 6 des ides de mai de l'année provinciale 456. »

Nous appliquons le nom de Donatus au défunt de cette épitaphe, parce que l'évêque de Tanaramusa, cité par la Notice des évêques parmi ceux qu'Hunéric, roi des Vandales, *exila* en 484— c'est-à-dire sous son épiscopat, — est appelé *Donatus* et que cette circonstance de son *exil*, rapprochée du « Multis *exiliis* probatus » de notre épigraphe, engageait à produire cette conjecture.

Le 6 des ides de mai de l'année provinciale 456 ici mentionné répond au 10 mai 496 de notre ère, c'est-à-dire à l'époque où le roi vandale Guntamund, qui, s'était montré assez favorable aux catholiques, allait laisser la couronne à son frère Trasamund, lequel fut loin d'imiter sa tolérance envers le culte orthodoxe.

Nous trouvons dans l'épitaphe de Donatus la confirmation d'un fait historique assez intéressant pour l'appréciation de l'étendue et de l'intensité de la domination Vandale en Afrique. C'est la mention de la guerre des Maures à la fin du 5e siècle : on sait, en effet, par Procope (livre 1er, chap. 8) que tout le règne de Guntamund (de 484 à 496) fut troublé par les révoltes des Indigènes, qui s'emparèrent d'une partie de la Numidie (province de Constantine), de la Byzacène (Tunisie méridionale) et de la Mauritanie occidentale, depuis Caesarea (Cherchel) jusqu'au détroit de Gibraltar. Cette guerre paraît avoir été moins fatale aux catholiques qu'aux ariens vandales; et les Indigènes révoltés poussèrent même la bienveillance jusqu'à rendre aux premiers des monastères que les hérétiques avaient usurpés sur eux. Cependant, c'est dans un des épisodes de cette lutte que l'évêque de Tanaramusa périt, sans que rien indique s'il a été tué par les Vandales ou par les Maures.

En tous cas, l'évêque Donatus a dû succomber dans son diocèse ou au moins y être inhumé, car si c'eût été ailleurs on n'aurait pas manqué d'en faire la mention expresse sur son épitaphe. Ce fait est très-important à noter ; mais il n'est pas nécessaire d'y insister beaucoup vis-à-vis de ceux qui sont familiarisés avec l'épigraphie romaine en Afrique.

N° 2.

D. M. S.
LVRIE REPEN
TINE. . . . FELIX
MARITVS. . . . . .

« A Luria Repentina, son Mari Felix. . . »

La pierre où ces quatre lignes sont gravées simule un coffre arrondi à sa partie supérieure ; mesurée dans sa position naturelle, elle est haute de 52 cent., large de 50 cent. et épaisse (ou longue) de 1 mètre. Un de ses petits côtés présente deux cadres : dans le supérieur, qui est cintré, on voit une femme couchée sur un lit, le bras gauche appuyé sur une espèce de coussin et tenant un objet indéterminé dans sa main droite, étendue le long du corps ; le cadre inférieur renferme l'épitaphe de Luria.

Cette inscription a été trouvée à l'endroit des ruines qu'on appelle l'Église ; au même lieu, il y avait un chapiteau et un grand mortier en pierre. Les colons ont taillé et employé beaucoup d'autres pierres où il y avait aussi des épigraphes : vandalisme trop commun dans ce pays pour qu'on s'y appesantisse, si ce n'est quand les coupables occupent une position sociale et ont reçu une éducation qui leur enlèvent le bénéfice des circonstances atténuantes ; et il s'en trouve de cette catégorie !

N° 3.

. . . . ODI
SCIT
TACIIS EPS
. . . . ON

Ceci est gravé sur une tablette de marbre brisée en quatre morceaux, parmi lesquels manquent ceux qui faisaient les angles supérieur et inférieur de gauche; d'où il résulte que les commencements de la première et de la dernière ligne font défaut. Tout ce que l'on peut lire avec certitude, c'est EPS (avec une barre au-dessus), abréviation du mot *Episcopus*, évêque.

Au-dessus de la première ligne, se voit le profil, dessiné grossièrement, d'un oiseau tourné vers la gauche.

Cette épitaphe épiscopale a été trouvée dans une chapelle située à 250 mètres, environ, à l'Est de l'angle N.-E. des ruines de Tanaramusa. L'autre épitaphe, également épiscopale, avait été exhumée au même endroit, et mérite, à ce titre, la courte description que voici :

L'édifice trace un carré long de 20 mètres sur 10 mètres, environ. Il comprend un vestibule, puis une nef avec deux bas-côtés formés par une double colonnade, et au fond, une abside inscrite, à l'est, dans l'intérieur du carré, et élevée au-dessus du sol de la chapelle. Là, au milieu, se trouvait le tombeau de l'évêque tué dans la guerre des Maures (V. nº 1) : quelques ossements y ont été recueillis par M. le curé de Mouzaïaville. On y a trouvé aussi les agrafes d'un coffre et un fer de lance, l'arme qui, peut-être, avait mis le saint évêque à mort. Malheureusement, M. Lemoine, ancien maire de Blida, qui avait emporté ces objets à l'intention du Musée d'Alger, les a perdus sur la route.

Deux autres tombeaux ont été découverts à l'Ouest de l'abside. Notre inscription nº 3 — qui est actuellement chez M. le curé de Mouzaïaville — appartient à l'un d'eux.

Disons, pour en finir avec cette chapelle, dont la forme est tout-à-fait celle d'une basilique, qu'elle était bâtie avec des cailloux roulés, liés par un mortier assez mauvais, mais très-blanc.

Les bornes milliaires dont nous allons donner les inscriptions, malheureusement trop mutilées, ont été trouvées dans cette chapelle, où elles figuraient sans doute comme simples futs de colonne; ce qui semble indiquer une de ces reconstructions grossières, comme il s'en est tant fait ici sous les Vandales et surtout à l'époque byzantine.

M. Ausone de Chancel a émis une autre opinion à ce sujet : selon lui, cette bâtisse en cailloux roulés, et d'autres du même endroit où il a remarqué l'emploi du pisé, sont l'œuvre des Andaloux (1). Il rappelle, à l'appui de son assertion, que ce canton, qui comprend une vingtaine de fermes, est désigné sous le nom collectif de *mta el-habbous* (ce qui appartient aux habbous), et qu'on y remarque de belles et nombreuses plantations régulières d'oliviers et même la culture en gradins appliquée à l'exploitation des terrains fort en pente, indices en effet d'un système agricole supérieur à celui des indigènes proprement dits.

Cette hypothèse est ingénieuse, mais elle est en contradiction formelle avec la présence de cette multitude d'objets marqués au coin de l'art byzantin que l'on a trouvés et que l'on rencontre journellement dans ces ruines, sans mélange d'aucun produit de l'art ou de l'industrie arabe. Il faut donc revenir à notre explication.

N° 4.

. . . . . . AESA . . . . . .
. . . . . OSERC . . . . . .
. . ERTINACI AR. .
. . ADIAB PART. .
. . . . . . TRIB . . . . . .
. . . .

Les lettres qui subsistent sont bien conservées.

Cette épigraphe et les nos 5, 6, qui la suivent se trouvent chez M. le curé de Mouzaïaville.

Les quelques mots qu'on y peut lire encore semblent attribuer cette inscription à Septime Sévère ou à ses fils.

---

(1) L'émigration Andalouse, d'Espagne en Afrique, a commencé avec le XVIe siècle et a pris surtout une grande extension dans les premiers temps de l'établissement turc à Alger ; plusieurs pachas de cette époque ont organisé des expéditions spéciales pour aller chercher ces coreligionnaires que l'on commençait à persécuter dans la péninsule. Mais ce fut surtout lors de l'expulsion en masse des Maures d'Espagne, au commencement du XVIIe siècle, que l'émigration fut considérable.

N° 5.

....
EIA MAXIM.... C
E. S... N.. I.. A...
... CONSTA......
...... MO.....
... EL VLI
.. ANTINO BILA FELICI
ESARIS.......
....

N° 6.

....
VS..... V..... I
LVS ET GALE
VS VALERIVS
MAXIMIANVS
NOBILISS
CAESS
MP
XVIII

Cette inscription, moins mutilée que les autres, porte distinctement les noms de Galerius Valerius Maximianus, gendre de l'Empereur Dioclétien et déclaré César par lui en 292 de J.-Ch., puis Auguste, en 305. L'autre César — suggéré par l'abréviation CAESS, qui est là pour *Caesares* — doit être, dès-lors, Flavius Valerius Constantius Chlorus, que l'Empereur Maximien Hercule, collègue de Dioclétien, déclara César, de son côté, en 292 et Auguste en 305. Ceci place notre épigraphe n° 6 à une époque comprise entre les années 282 et 305.

Nous la placerions volontiers vers l'année 294, c'est-à-dire à l'époque même où les deux personnages qui y sont nommés furent déclarés Césars, ce qui était une occasion assez naturelle de leur adresser cet hommage lapidaire; car il

faut remarquer ici que les noms étant au nominatf, nous ne sommes pas en présence de la formule habituelle. « (Regnantibus) Dominis nostris, etc. »

N° 7.

....
...... DO CO CIS
.... AI............
MAX TI............
TIO ....
....
....
NI ET CO...... M
.... V
.... TINO
. ... FACV
..... E.... E.....
.... E........ S
..... BR PN

Cette colonne milliaire servait de chasse-roues devant l'auberge de M. Chavignon, à Mouzaïaville, et l'épigraphe avait subi des dégradations qui l'ont rendue presque illisible. Il n'en resterait plus rien aujourd'hui, si M. Mac-Carthy, passant de ce côté, ne l'avait fait mettre en lieu sûr, chez M. le curé de Mouzaïaville. Sa forme est, comme d'habitude, celle d'un fut de colonne à diminution très-marquée, reposant sur un socle carré, le tout composant un monolithe de près de deux mètres de hauteur.

N° 8.

Sur le ventre d'un dolium que nous avons trouvé chez un colon du village, on lisait, d'un côté :

V S

Et de l'autre :

QI HXX

Complétons l'inventaire des richesses archéologiques de Tanaramusa par une mention succincte des objets du Musée d'Alger qui proviennent de ses ruines, en renvoyant, pour de plus amples détails, aux pages 79 à 82 du livret de cet établissement, dont nous reproduisons ici les nos.

63. Statue en marbre blanc de Bacchus (très-médiocre exécution), trouvé le 28 avril 1855 par Edouard Nicolet, colon de Mouzaïaville ;

182. Dolium, vase romain d'une très-grande capacité, trouvé par M. Salicis (Tranquillin) ;

161. Côté d'un pliant romain, en fer ;
Soc de charrue ;
Couvercle en bronze ;
Poids en fer :
Quatre vases en terre avec leurs couvercles ;
Fer de lance (1) ;
Huit grands clous trouvés dans un blocage romain ;

64. Belle amphore romaine, haute de 1 m. 25 c. sur 0 m. 60 c., donnée par M. Lemoine, maire de Blida, le 2 juillet 1865 ;

245. Bague en or à chaton, avec une pierre gravée représentant un cerf. Elle est passée dans un petit anneau également en or, comme si on eût voulu s'en servir en manière de pendant d'oreilles (V. la *Revue*, T. 1er, p. 140) ;

246. Style en ivoire, pointu par un bout et rond par l'autre ;

247. Ceps en fer pour entraver des esclaves ;

Depuis l'impression de son livret (1860), le Musée d'Alger s'est enrichi de plusieurs autres objets antiques provenant de Mouzaïaville. Ce sont :

La belle lampe turibule en bronze, trouvée par M. Nicolet et

---

(1) Serait-ce celui que M. le maire Lemoine a perdu sur la route de Mouzaïaville à Blida, lequel aurait été ramassé par un des colons qui ont vendu ces objets au Musée central ?

décrite au t. 5e de cette *Revue*, p. 474 ; il en est encore question au t. 6e, p. 71-72 ;

Un pliant en fer complet, donné par M. le capitaine d'artillerie Clouzard ;

Des masses d'armes en bronze avec pointes ;

Des lampes funéraires et des vases de ménage ayant tous ces formes élégantes que les anciens savaient donner aux choses de l'usage le plus vulgaire.

Les trouvailles numismatiques sont fréquentes dans les ruines de Tanaramusa ; mais, pour peu que les médailles soient en or ou en argent, les colons s'en défont clandestinement et elles n'arrivent jamais jusqu'à nous. Celles que nous avons recueillies, au nombre d'environ 200, sont presque toutes en bronze, et d'une époque comprise entre Constantin Ier et Honorius. Il ne s'en trouve par conséquent aucune d'africaine.

Si le sol de Tanaramusa avait été fouillé avec intelligence et attention, les découvertes eussent été plus nombreuses, plus importantes et surtout plus profitables à la science. Ce n'est pas la faute du sous-préfet de Blida s'il n'en a pas été ainsi ; car dès l'année 1853, il a appelé l'attention sur ce sujet et il y est revenu à diverses reprises, demandant une allocation spéciale pour faire faire des recherches régulières dirigées par une personne compétente. Le manque de crédits n'a pas permis, à ce qu'il paraît, de donner suite à ses demandes réitérées.

C'est regrettable à tous égards et principalement parce qu'on a perdu l'occasion de constater la forme exacte d'un camp romain permanent : ce qui eût pu se faire avec une dépense insignifiante et même nulle, sinon avec bénéfice, attendu que la valeur des pierres taillées qu'on eût extraites de ces fouilles aurait payé amplement les frais.

A défaut de fouilles régulières, il a fallu se contenter de recueillir le peu de données que fournissaient celles des colons ; quant aux renseignements obtenus de ces derniers, il n'y avait presque aucun profit à en tirer, car ils avaient mal observé et oublié promptement des faits qui, au fond, ne les intéressaient guères.

Cependant, un heureux hasard nous ayant amené sur le ter-

rain de ces ruines au moment où l'on achevait de démolir la porte monumentale du camp de Tanaramusa, nous avons pu encore constater ce qui suit :

Cette porte, placée vers l'angle N.-E. des ruines, était cintrée, toute en pierres de taille et avait 4 m. 50 c. de large dans œuvre; elle était encadrée entre deux colonnes engagées de 53 c. de diamètre. Un tambour de ces colonnes était encore en place lors de notre passage. Une corniche composée de deux cymaises superposées régnait au-dessus de cette porte.

Celle-ci se trouvait au centre d'un enfoncement formé par deux retours d'équerre successifs ; comme la porte de camp romain, encore en place à Bou Ikellalen, entre Tipasa et Cherchel, à la pointe méridionale du Chenoua.

Les tombeaux sont nombreux autour des ruines de Tanaramusa. La plupart, simples sarcophages en pierres, ont ces dimensions : hauteur, 71 centimètres; largeur, 50 centimètres; épaisseur (ou longueur), 2 mètres. Un des petits côtés est creusé en hémicycle au dedans; le chevet y est indiqué par un petit relief de la pierre.

Comme exemple de constructions sépulcrales plus compliquées, nous prendrons celle qui se trouve dans la concession Ronin, sous les ruines principales et au sud. A en juger par le nombre des pierres de taille dont le sol est semé auprès des deux sarcophages qu'on remarque en cet endroit, on peut conjecturer que ceux-ci étaient renfermés dans un hypogée dont ces pierres sont les matériaux, aujourd'hui dispersés.

Quant aux deux sarcophages, d'après les renseignements de M. Ronin, ils avaient un seul et même couvercle sur lequel était sculptée une grande croix dont ce colon a fait un jambage de porte !

Dans le sarcophage le plus au sud, le squelette a été trouvé entier, ayant les pieds à l'est et la tête à l'ouest ; sur celui des petits côtés qui correspond au chevet, le *chrisme* ou monogramme du Christ, est sculpté ; l'autre petit côté et les deux grands sont nus.

Le sarcophage placé au nord, dans ce groupe sépulcral, et

qui était vide, a les mêmes dimensions que le précédent. Sur un de ses grands côtés, un cartouche terminé latéralement en queue d'aronde remplit tout le champ. Sur l'autre grand côté, cartouche semblable, mais de dimensions moitié moindres, et que flanquent deux carrés divisés chacun en quatre carrés plus petits. Au centre de ceux-ci, croix en forme de X dont les extrémités des branches vont se perdre dans les angles des petits carrés.

Pour passer du sacré au profane, parlons d'un bas-relief sculpté sur une pierre de très-grande dimension et qui consiste en un oiseau placé de la façon la plus obscène entre deux phallus. C'est l'occasion de rappeler que l'on rencontre là plusieurs phallus isolés, taillés sur des pierres de grand appareil. On ne peut admettre que tous fussent des enseignes de mauvais lieux. Ils servaient plutôt d'amulettes, comme on voit sur des monuments antiques, par exemple à l'aqueduc de Toudja, à l'ouest de Bougie.

Nous pouvons maintenant reprendre avec fruit la discussion de la synonymie de *Tanaramusa*. Il suffira, pour l'établir avec évidence, de prendre sur la grande voie intérieure où figure ce camp (celle de la frontière Tingitane à Rusuccurrum (Dellis), les sept dernières localités qui la terminent à l'est et qui sont situées entre Miliana et Dellis, savoir :

MALLIANA			
Sufazar.......	19 milles	(ou 29),	soit 28 kilomètres.
Velisci................	15	(ou 16),	22 1/2.
Tanaramusa Castra.....	16		23
Tamaricetum..........	16	(ou 15),	23
Castra Rapida.........	16		23
RUSUCCURRUM..........	12		17 1/2.
	——		——
	94		137 kilomètres.

La distance réelle entre Miliana et Dellis étant de 225 kilomètres, il y a une différence en moins de 96 kilomètres dans l'évaluation du routier romain, erreur qui peut provenir d'une altération dans le chiffre des distances d'une étape à l'autre ou de l'omission d'un certain nombre d'étapes. La

découverte d'épigraphes avec noms de localités pourra seule trancher la question.

Ce qu'il nous importe maintenant de savoir, c'est si l'erreur porte sur la partie de ce tronçon où se trouve Tanaramusa; or, un moyen assez satisfaisant d'y arriver se présente tout d'abord.

Les ruines de Tanaramusa, on l'a vu, nous ont offert les restes d'une chapelle où l'on a rencontré, en place, les tombeaux avec épitaphes de deux évêques. Il est permis d'en induire que c'étaient sans doute des évêques de l'endroit. Or, des localités nommées dans l'Itinéraire d'Antonin entre Miliana et Dellis, il n'y a que Sufazar et *Tanaramusa* qui soient des évêchés. Sufazar est identifié depuis longtemps, avec juste raison, à Amoura, dont les vestiges couvrent le delta formé par la rencontre de l'oued Harbil et du Chelif. Reste donc l'évêché de *Tanaramusa* qui -- si l'on se maintient dans la direction naturelle de la voie antique -- vient se placer de soi-même sur les ruines de Mouzaïavile d'où l'on a exhumé les deux tombes *épiscopales*.

En effet, si la route de Rusuccurrum (Dellis), comme celle de Carthage, avait continué de suivre le plateau de l'Atlas à l'Est de Sufazar (Amoura), ainsi que le supposent nécessairement ceux qui placent *Tanaramusa* à Berrouguïa, elles auraient eu une partie commune dans leur parcours; et, dès lors, on devrait trouver, sur l'une comme sur l'autre, pour étapes communes, au moins Tirinadi et Rapidum (1), ce qui n'a pas lieu. Mais dans cette question, l'étude du terrain est bien autrement instructive que celle des textes: ici, elle indique qu'ayant à gagner une localité située sur le littoral, il fallait, à un moment donné, abandonner le plateau pour se rapprocher de la côte; et que, dans le cas dont il s'agit, on y était d'autant plus sollicité que l'on quittait un pays de montagnes difficiles et souvent arides pour par-

(1) Il ne faut point confondre ce Rapidum de la route de Carthage à Césarée, dont on voit les vastes ruines à Sour Djouab, entre Berrouaguïa et Aumale, avec le *Rapida Castra* de la route de la frontière Tingitane à Rusuccurrum (Dellis), que l'Itinéraire place à douze milles seulement de cette dernière ville.

courir une plaine fertile (la Mitidja) pendant plus de cent kilomètres. Il n'y avait pas à hésiter.

Or, du moment que la route devait quitter le plateau peu après Sufazar pour descendre dans la Mitidja, le passage est indiqué par le col de Mouzaïa, un peu au sud duquel se retrouve précisément un gisement de ruines répondant à *Velisci*, l'étape intermédiaire; puis, la descente du col a lieu par une ligne obligée qui aboutit aux ruines de Mouzaïaville où se place de soi-même l'autre étape, celle de *Tanaramusa Castra*.

Si nos inscriptions de colonnes milliaires n'étaient pas aussi mutilées, elles auraient pu nous fournir quelque lumière sur cette question essentielle. Mais la seule qui ait conservé un chiffre de distance porte uniquement M. P. XVIII (à 18 milles), sans aucun nom de localité qui précise le point de départ de cette évaluation itinéraire. Ceci nous rappelle les colonnes milliaires de Beauséjour qui portent le chiffre VII sans autre mention; et comme c'est précisément la distance de cet endroit à Tipasa, nous avons dû en conclure que cette cité romaine y était prise pour point de départ (V. le dernier numéro de la *Revue*, t. 10e, p. 308).

Tipasa serait-il aussi le point de départ du chiffre XVIII inscrit sur un des milliaires de Tanaramusa? Toutefois, ces 18 milles (un peu plus de 26 kilomètres) sembleront trop courts. Mais nos colonnes milliaires n'ont pas été trouvées en place et il est possible qu'elles proviennent d'un endroit situé à l'Ouest et à quelque distance de Mouzaïaville, celui, par exemple, où M. de Chancel a vu un reste de borne itinéraire antique. Dès-lors, notre hypothèse prendrait de la vraisemblance.

On demandera, sans doute, pourquoi le point de départ de ces voies n'est pas la capitale, Caesarea, sur les colonnes milliaires de Beauséjour et sur celle de Mouzaïaville, et pourquoi il y serait pris de Tipasa. On pourrait peut-être répondre ceci : qu'à la suite de quelque révolte, — celle de 297, par exemple, — Césarée aura été détruite et abandonnée ou au moins très-amoindrie; mais nous aimons mieux supposer que chez les anciens comme chez nous, il y avait diverses séries de bor-

nages répondant à diverses catégories de chemins, et que le point de départ de la capitale n'existait que pour ceux de première classe.

Tipasa dont le rempart antique, très-visible encore sur tout son parcours, présente un développement d'environ 4,000 mètres, c'est-à-dire autant que celui de la capitale, Césarée, était, certes, assez important pour être au moins le chef-lieu d'une sorte d'arrondissement. A ce titre, il pouvait être le centre d'un réseau de chemins vicinaux qui le prenaient pour point de départ de leurs évaluations itinéraires.

La question de synonymie est ici d'une assez grande importance pour que nous la traitions avec détail ; d'autant plus que l'opinion que nous essayons de faire prévaloir a été combattue par une autorité d'un très-grand poids dans la matière. Reprenons donc notre discussion.

La synonymie de Malliana et de Miliana ne saurait être disputée, car elle a pour elle, outre la presque identité de nom, l'accord des autres circonstances requises.

Les dix-neuf milles indiqués par le Routier romain entre Malliana et Sufazar, et qui équivalent à 28 kilomètres, nous conduisent précisément, on l'a vu, aux grandes ruines d'*Amoura*, au confluent de l'Oued Harbil et du Chelif, où se trouvent les restes d'une ville romaine assez considérable, qu'une inscription du temps des Sévères désigne comme ayant été une colonie. L'étude sur place ne permet pas de douter que ce soit là *Sufazar*, le point de rencontre des deux grandes voies intérieures, qui allaient, l'une de Carthage à Césarée (Cherchel), l'autre de la frontière Tingitane à Rusuccurrum (Dellis).

De Sufazar (Amoura) à *Velisci*, ou Velesci, il y avait 15 milles ou même 16 milles, ce qui ajoute aux incertitudes de la formule P. M. *plus minus*, que le Routier impérial accole trop souvent à ses chiffres itinéraires. En adoptant le maximum nous avons près de 24 kilomètres. Or, la distance réelle est de 25 kilomètres entre Amoura et le plus prochain gisement de ruines sur lequel a été bâti le village de Mouzaïa-les-Mines, qui lui a emprunté une grande partie de ses matériaux. Il y a accord approximatif, *plus minus*.

Le village de Mouzaïa-les-Mines, bâti dans le bois d'oliviers séculaires que les indigènes appellent ***Zenboudj el Azara***, ou « les oliviers sauvages des palfreniers, » occupe évidemment la place d'un établissement Romain : cela résulte de la présence de nombreuses substructions antiques que nous y avons observées et de toutes les antiquités mises au jour par les fouilles de construction et qui consistent en armes, médailles, membres d'architecture, plus une très-belle tête de marbre que les archéologues du lieu ont attribuée à Neptune. Non loin de là, tout près des galeries d'exploitation, on voyait une caverne que nos soldats ont appelée *la grotte du chrétien*, dès 1830, sur les parois de laquelle était gravée une grande croix. Mais la roche était de sulfate de chaux ; et l'humble oratoire, devenu bientôt une carrière à plâtre, n'a pas conservé ce signe vénérable. Des chrétiens ont détruit ce que les infidèles avaient respecté. Toutefois, on ne peut pas faire remonter avec certitude l'existence de cette croix aux premiers temps du christianisme, non plus que les vestiges de ce côté d'anciens travaux métallurgiques que nos mineurs ont remarqués, car pendant la domination turque et notamment sous Kheir ed-Din pacha, les richesses de ce genre ont été utilisées sur quelques points de l'Algérie, au moyen du travail des esclaves européens ; d'ailleurs, la question se trouve tranchée par les traces évidentes de l'emploi de la poudre à canon et par la nature-même du système d'exploitation qui paraît avoir été celui des espagnols.

De *Velisci* (Mouzaïa-les-Mines) à *Tanaramusa Castra* (Mouzaïaville) l'Itinéraire compte 16 milles romains, soit 23 kilomètres 696 mètres. Cela dépasse notablement les dix-huit kilomètres qu'il y a en effet d'un gisement de ruines à l'autre ; et cependant il est certain qu'il ne faut pas aller chercher la position 5 kilomètres et demi plus loin, comme l'exigerait l'indication du Routier impérial. D'abord, parce qu'à cette distance, il n'y a nulle trace d'établissement antique ni rien qui motive la construction d'un camp ; tandis qu'à El Hadjeb, tout contre Mouzaïaville, trois conditions essentielles se rencontrent : gisement de ruines romaines ; traces de l'existence d'un évêché local : bonne position militaire.

« Quand on fait de la géographie comparée avec des documents antiques altérés par plusieurs générations de copistes et où les chiffres itinéraires ne sont la plupart du temps qu'approximatifs, des *plus minus*, comme dit le Routier impérial, il faut, si l'on a le bonheur de pouvoir étudier les questions sur le terrain, contrôler les données des livres, corruptibles de leur nature, par celles du sol qui ne changent guère. On doit donc prendre pour guide, avant tout, la direction naturelle et souvent obligée des voies romaines dont on recherche le tracé, y constater l'échelonnement relatif des gisements de ruines qui les jalonnent, et surtout tenir compte de certaines particularités caractéristiques et permanentes, comme celles que rappellent, par exemple, les noms locaux d'*Ad aquas*, de *Flumen salsum*, de *Lacus regius*, etc.

L'échelonnement des gisements de ruines conserve toute sa valeur dans ce pays du gourbi et de la tente, où l'on n'avait pas besoin des matériaux antiques pour se construire des demeures; car, en général, les établissements romains n'y ont subi que les outrages du temps, qui renverse les édifices mais n'en disperse pas les matériaux (1). C'est à l'homme que revient le rôle de faire périr les ruines, et surtout à l'homme civilisé. Aussi, a-t-on fait beaucoup ici dans ce sens, depuis 1830 ; mais il s'est trouvé, par bonheur, des gens qui, faute de mieux, ont pris bonne note de tout ce que le vandalisme faisait disparaître; et, grâce à eux, tout n'est pas perdu pour la science.

Nous rappellerons, en terminant ce travail, qu'une opinion contraire à la nôtre, relativement à la synonymie de Tanaramusa, a été émise par un savant qui la formule ainsi, dans un rapport

(1) Dans quelques villes du littoral et dans un très-petit nombre de l'intérieur, les Turcs avaient utilisé les matériaux antiques qui se trouvaient à leur portée, pour construire des remparts, des forts, et les indigènes, avaient dégradé quelques monuments romains dans l'espoir d'y rencontrer des trésors. Mais l'absence d'un bon outillage et leur incurable apathie ne leur ont jamais permis d'aller bien loin dans cette voie pénible. La preuve, c'est que presque partout ici, les centres de populations antiques se sont présentés aux premiers visiteurs avec leurs remparts très-visibles et le tracé de leurs rues très-apparent. On en pouvait faire le plan.

adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, à la date du 17 décembre 1852 et imprimé dans le 6e cahier des *Archives des missions scientifiques et littéraires*, année 1863, (pages 316 et 317):

« L'une d'elles (une des inscriptions découvertes à Berroua- » guïa, en 1852), m'a donné le nom antique de cette localité..... » Tanaramusa est mentionnée sous cette forme, *Taranamusa*, » dans l'Itinéraire d'Antonin; c'est une des stations de la voie » qui conduisait de *Calama* de Mauritanie à Rusuccurrum; on » l'avait jusqu'à présent cherchée dans la Métidja. Ma décou- » verte a donc, au point de vue de la géographie, aussi, une » certaine importance, puisque, outre qu'elle restitue à cette » ville son véritable nom, elle prouve qu'elle est située au sud » de l'Atlas et donne la direction de la grande voie militaire dont » elle était un des points intermédiaires. »

Notons que ceci est une lettre écrite en voyage, c'est-à-dire à la hâte, et non une étude faite avec maturité dans le silence du cabinet. Il est donc permis de supposer que l'auteur n'a point persisté dans un système que ses conséquences mêmes condamnent. Ainsi, pour fournir un exemple saisissant, parce qu'on trouve à Cherchel, sur des inscriptions romaines, Fausta *Salditana*, Severinus *Icositanus*, Julia *Gunugitana*, il faudrait donc en conclure que cet endroit fut à la fois *Salde*, *Icosium* et *Gunugus* ?

De cet ethnique, *Tanaramusanus*, rencontré sur une inscription de Berrouaguïa, il nous semble que l'on doit conclure, au contraire, que Tanaramusa n'était pas à cet endroit.

On conçoit qu'un individu de *Paris*, transplanté dans une autre ville y reçoive le sobriquet de *parisien*; mais il est bien certain que ce n'est pas dans son propre pays, à Paris, qu'on aurait jamais eu l'idée de le lui appliquer.

A. Berbrugger.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56 57 et 58.)

CHAPITRE XXXVI.

LA GRANDE MOSQUÉE, RUE DE LA MARINE *(suite)*.

Extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Après Sidi Abderraman el-Mortada, fut nommé notre professeur Sidi Ammar, Tlemcénien d'origine et de naissance, élevé et marié à Alger, jurisconsulte, rhétoricien, théologien, très-disert, très-versé dans la grammaire, l'éloquence et le calcul; vertueux, ignorant les choses d'ici-bas et s'en tenant éloigné; que Dieu nous soit propice par ses mérites! Mohammed Pacha et Abdy ont été comblés des grâces divines par ses vertus, et ils avaient ses qualités en grande considération. Il avait réellement un grand mérite, mais il éprouvait de grandes difficultés pour faire la khotba (prône); il n'avait pas la voix nécessaire et la timidité s'emparait de lui à tel point qu'il était tout en sueur. Cependant, dans son enseignement il avait de l'assurance, sa voix était ferme et il prononçait clairement. C'était un homme d'un grand caractère et d'un âme élevée. Que Dieu soit satisfait de lui! Il passa son temps d'exercice dans le souci et les tracas à cause de sa femme; elle se livrait à la dépense et faisait incessamment des appels à sa bourse. Il était pauvre et endetté. L'ayant rencontré, un jour, il me fit part de ses griefs contre elle et contre son frère (le frère de sa femme), sidi Mohammed ben sidi Houda, qui était vicaire (khelifa) de la mosquée. Il le déléguait d'une manière permanente pour la khotba (prône); de plus, ce khelifa jouissait de plusieurs emplois qui lui rapportaient près de cinquante rial draham par mois; ces revenus ne suffisaient pas pour couvrir ses dépenses personnelles et subvenir à son habitude de recevoir chez lui; il lui arrivait, certaines nuits, de dépenser jusqu'à trente ou quarante rial pour traiter ses invités, bien que ses ressources fussent modiques. Nous avons pu, deux fois, constater nous-même, la variété des mets précieux qu'il offrait. Il s'imposait donc des dépenses bien au-dessus de ses

moyens et il arriva ainsi à avoir quatre mille rial draham de dettes, dont la majeure partie n'était pas payée au moment de sa mort, que Dieu lui fasse miséricorde ! Aussi, en outre de ses revenus et des emprunts qu'il contractait, il entamait encore les ressources du muphti sidi Ammar. Celui-ci, lorsqu'il me confia ses plaintes, me dit : « Par Dieu ! je ne possède que la chemise qui est sur moi, et mes deux enfants sont nus et sans souliers. Je voudrais les faire circoncire, mais je n'ai pas de quoi leur donner des vêtements afin qu'ils puissent changer d'habillement le jour de la circoncision ! » Il eut un point de côté et mourut (que Dieu lui fasse miséricorde et nous soit propice par ses mérites !) le lundi 15 safar 1144 (lundi, 20 août 1731). Il fut inhumé auprès de son beau-père, le père de sa femme, sidi Houda, au-dessus de la colline de Boukandoura et de la chapelle du saint et vertueux sidi Mohammed Essadi Ezzouawi ; que Dieu nous soit propice par ses mérites !

17. Mohammed ben el-Mobarek. 1re mention : milieu de rebi 2e 1147 (du 10 au 19 septembre 1734). Dernière mention : milieu de kada 1150 (du 1er au 10 avril 1738).

Extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Trois jours après sa mort, le jeudi, 18 safar 1144, sidi Ammar fut remplacé par sidi Mohammed ben Ahmed ben Sidi Mebarek, théologien, versé dans la grammaire, éloquent, interprétateur, éminent ; digne de cet emploi par ses nombreuses qualités. Il décora la mosquée, l'embellit et la répara par son habileté et la bonté de ses procédés. Voici un fait remarquable : Le mur de la mosquée qui donne sur la rue par laquelle on arrive au port menaçait ruine. Il fut rebâti en peu de jours par l'assistance que le muphti reçut de la population de la ville ; les personnes de distinction fournirent des fonds, les gens des métiers et des professions donnèrent un concours personnel ; chaque jour, une profession était de corvée, les grands comme les petits ; et cela de leur plein gré. L'exemple fut donné par les tanneurs, enfants des arabes qui sont dans l'intérieur de la ville. Voyant cela, une autre profession les imita et se mit au travail avec ardeur. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que tout fût terminé, etc. Le cheikh sidi Mohammed ben sidi el-Mobarek, debout au milieu des travailleurs, appelait sur eux les béné-

dictions. Il amena ainsi les créatures à accomplir un acte de dévouement et de piété. Il avait beaucoup d'adresse et d'affabilité. Cependant, il était susceptible et rancunier ; il s'exagérait le plus petit tort, bien qu'en apparence il fût humble, modeste et exempt de tout vice. Il fut atteint d'hydropisie. Étant entré chez lui, un jour, pour lui faire visite, je le trouvai, que Dieu lui fasse miséricorde ! fort tracassé par une oppression qui avait atteint sa poitrine, et les joues empourprées. Malgré cela, il me reçut avec affabilité, etc. Précédemment, nous avions eu une brouille et j'étais resté quelque temps sans lui parler. Pendant qu'il était en fonctions, nous avions eu une seconde discussion, et il était resté de la froideur entre nous. Le jour de sa mort nous nous pardonnâmes réciproquement tout. Il mourut après l'appel à la prière du dehour (une heure de l'après-midi) du lundi. Il fut inhumé le lendemain dans le tombeau de son père, à Bab-Azoun, près d'el-Medarbia, au-dessus (du quartier) des tanneurs, enfants des non-arabes, le 25 kada 1150 (lundi, 17 mars 1738).

18. Mohammed ben Ibrahim. 1° Commencement de rebi' 2° 1151 (du 19 au 28 juillet 1738). 2° Milieu de ramdan 1152 (du 12 au 21 décembre 1739).

Extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Après lui (Mohammed ben el-Mabarek), son professeur et le nôtre, le savant, le jurisconsulte, le grammairien, le théologien, le rhétoricien, l'éloquent, l'orateur, etc.. Sidi Mohammed ben sidi Ibrahim ben Moussa el-Nigrou, andalou par son origine, né, élevé et inhumé à Alger, fut installé dans les fonctions de mupti, trois jours après le décès de son prédécesseur, c'est-à-dire le mercredi 27 du mois de kada 1150 (mercredi, 19 mars 1738) ; son temps d'exercice fut rendu pénible par son fils aîné, qui ne cessait de lui demander des comptes et qui le brouillait avec sa femme, laquelle n'était pas la mère de ses enfants alors vivants ; et aussi par de vives discussions avec Sidi Mohammed ben sidi Houda, khelifa, (vicaire) de la Mosquée, que Dieu lui fasse miséricorde ! Celui-ci était délégué depuis longtemps pour faire le prône (khotba). Il avait commencé à l'être du temps de son beau-frère (le mari de sa sœur), Sidi Ammar, qui s'abstenait à cause de la difficulté qu'il éprouvait et de son grand âge ainsi que nous l'avons dit plus haut. Il en avait été de même sous

Sidi Mohammed ben sidi Mobarek, qui l'aimait et avait des égards pour lui à cause de son père, etc.. Il pensa que cela se passerait ainsi avec notre professeur Sidi Mohammed ben Nigrou. Mais avant sa nomination, celui-ci s'adonnait avec assiduité à la khotba et suppléait plusieurs prédicateurs. D'abord, il remplaçait, en cas d'empêchement justifié, Sidi Abderrahman ben sidi el-Mehdi ben Mohammed, prédicateur de djama el-Kechach ; il était le suppléant d'el-Hadj Saïd ; plusieurs fois il avait remplacé el-Mortada à la Grande Mosquée. Quand il fut devenu titulaire d'une khotba, il renonça à exercer les délégations qui lui avaient été précédemment accordées à cause de sa capacité et de son ardeur pour cette occupation, et résolut de faire le prône lui-même conformément aux usages établis par les premiers seigneurs tels que Sidi Saïd et son fils Mohammed. Il délégua comme ses suppléants ses deux fils afin de les voir (dans cette fonction) et de se donner cette satisfaction. Ces dispositions mécontentèrent et affligèrent Sidi Mohammed ben sidi Houda, bien qu'il continuât à jouir de ses emplois et à en toucher les émoluments. Il s'en plaignit à l'un des membres du gouvernement, Ibrahim Khodja, neveu du pacha et Kheznadji. Il fut assisté par les marchands, lesquels firent un affront à notre professeur, en lui disant qu'ils voulaient entendre les prônes de Sidi Mohammed ben sidi Houda, prétendant qu'il était un (véritable) prédicateur. Il le laissa donc continuer pendant plus d'un mois. Puis, il délégua son plus jeune fils. Mais l'autre fut de nouveau contrarié et trouva des auxiliaires dans le muphti hanafi et dans Sidi Mohammed ben Mimoun, cadi du Beit el-Mal. Il y avait entre le cheikh Ben Nigrou et ce cadi une animosité dont voici le motif. Ce cadi touchait certains appointements pour tenir un emploi de professeur à la Grande Mosquée ; précédemment il les percevait sans jamais faire acte de présence. Mais lorsque notre professeur fut nommé muphti, il lui ordonna de se présenter, mais l'autre refusa, voulant recevoir la rétribution sans accomplir sa tâche. Alors, le muphti refusa de le payer. Ils se réunirent chez Sidi Mohammed ben Ali, le muphti, et ayant fait appeler notre professeur, ils lui demandèrent de renoncer personnellement à la khotba et de n'avoir d'autre délégué que Sidi Mohammed ben Houda. Il repoussa cette demande et fut très-irrité de leur insistance sur ce sujet. Il sortit courroucé contre eux et destitua Ben Houda de ses fonctions de vicaire

(khelifa) et de tous ses autres emplois. Le muphti hanafi lui en voulut et chercha plusieurs fois à se venger, mais sans en avoir le pouvoir ; il ne put lui nuire que par la langue. Les employés de la Grande Mosquée furent aussi contre lui à cette occasion, parce que le fils de Sidi Houda les avait souvent traités chez lui. Ce muphti ayant été atteint d'un point de côté, resta peu de jours au lit et décéda (que Dieu lui fasse miséricorde !), le lundi, 16 hidja 1152 (lundi, 14 mars 1740), etc.

19. El-Hadj Ahmed Ezzerrouk ben Mahi-Eddin ben Abdellatif, 1° commencement de rebi 2° 1153 (du 26 juin au 5 juillet 1740), 2° commencement de hidja 1166 (du 29 septembre au 8 octobre 1753).

Dernier extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Après lui (Mohammed ben Ibrahim) fut nommé muphti el Hadj Zerrouk ben Mahi-Eddin ben Abdellatif, fils de la sœur du savant Sid el Hadj el Mehdi ben el Hadj Salah, dont j'ai déjà parlé plus haut à propos des muphtis Malékis. El Hadj Zerrouk avait été mon condisciple aux conférences de Sidi Mustapha el Annabi, aux conférences de Sidi Ammar et à celles de Sidi Mohammed ben Nigrou. Il a été nommé muphti trois jours après la mort de Sidi Mohammed ben Nigrou. C'est lui qui est aujourd'hui en fonctions. »

20. Abd-el-Kader ben Mohammed el Bramli, mention unique, du commencement de safar 1169 (du 6 au 15 novembre 1755).

21. Mostafa ben Ahmed el Msisni. 1° Commencement de safar 1170 (du 26 octobre au 4 novembre 1656), 2° fin de djoumada 2° 1175 (du 18 au 27 décembre 1761).

22. Ettahar ben Mohammed 1° fin de djoumada 2° 1175 (du 17 au 25 janvier 1762), 2° fin de rebi 1er 1176 (du 10 au 19 octobre 1762).

23. Abderrahman ben Ahmed el Mortada, mention unique, au commencement de redjeb 1176 (du 16 au 25 janvier 1763).

24. Mostafa ben Ahmed el Msisni (voir n° 21), 1° milieu de choual 1176 (du 25 avril au 4 mai 1763), 2° commencement de djoumada 1er 1179 (du 19 au 25 octobre 1765).

25. Ahmed ben Ahmed, 1° fin de chaban 1179 (du 2 au 10 février 1766), 2° fin de kada 1179 (du 10 au 19 mai 1766).

26. El Hadj Ahmed ben Amar, mention unique, au commencement de rebi, 2° 1180 (du 17 au 26 août 1766).

27. Abdderrahman ben Ahmed el Mortada, mention unique, au commencement de djoumada 2° 1180 (du 4 au 13 novembre 1766).

28. El Hadj Ahmed ben Si Amar, 1° commencement Kada 1180, (du 31 mars au 9 avril 1767), 2° chaban 1184 (du 20 au 29 novembre 1770).

29. El Hadj Mohammed ben Ahmed ben Djadoun, 1° commencement ramdam 1185 (du 8 au 17 décembre 1771), 2° fin redjeb 1197 (du 22 juin au 1er juillet 1783).

30. Mohammed ben Echahed, 1° milieu rebi 1er 1198 (du 3 au 12 février 1784), 2° commencement djoumada 1er 1206 (du 27 décembre 1791 au 5 janvier 1792).

31. El Hadj Ali ben Abd-el-Kader ben el Amin, mention unique, du milieu de djoumada 2° 1206 (du 5 au 14 janvier 1792).

32. Mohammed ben Echahed (voir n° 30), 1° milieu redjed 1206 (du 24 février au 4 mars 1792), 2° commencement rebi 2° 1207 (du 16 au 25 novembre 1792).

33. Mohammed ben Mohammed ben el Khodja, mention unique, du commencement de rebi 2° 1207 (du 16 au 25 novembre 1792).

34. Mohammed ben Echahed (voir nos 30 et 32), mention unique, du commencement de djoumada 1er 1207 (du 15 au 24 décembre 1792).

35. El Hadj Ali ben Abd-el-Kader ben el Amin (voir n° 31). 1° milieu redjeb 1207 (du 21 février au 2 mars 1793). 2° milieu safar 1208 du 18 au 27 septembre 1793).

36. Mohammed ben Mohammed ben Ali. Mention unique, de fin rebi 2° 1208, (du 26 novembre au 4 décembre 1793).

37. El-Hadj Ali ben Abd el-Kader ben el-Amin. (Voir nos 31 et 35). 1° Commencement djoumada 1er 1208, (du 5 au 14 décembre 1793). 2° Milieu ramdan 1210, (du 20 au 29 mars 1796).

38. El-Hadj Mohammed ben Ahmed ben Malek. 1° Fin choual 1210, (du 29 avril au 7 mai 1796). 2° Commencement moharrem 1213, (du 15 au 24 juin 1798).

39. El-Hadj Ali ben Abd el-Kader ben el-Amin (Voir nos 31, 35 et 37). 1° Commencement safar 1213, (du 15 au 24 juillet 1798). 2° Fin djoumada 1er 1226, (du 13 au 22 juin 1811).

J'emprunte au recueil de notes officielles, que j'ai publié en 1852, sous le titre de *tachrifat*, l'extrait ci-après, qui donne quelques détails sur la nouvelle révocation du muphti El-Hadj Ali ben Abd el-Kader ben el-Amin : il fait connaître la date précise de cette destitution.

« Dans le mois de chaban de la présente année, un jeudi, il y eut une grande discussion dans le medjelès, et les Ulémas échangèrent des paroles irritantes. Le lendemain, vendredi, dans

l'après midi, après la prière et conformément aux règles tracées pour les réceptions, Hadj Ismaël ben Sfindja, cadi hanafi et membre du medjelès, se fit admettre chez le Pacha et lui rendit compte de ce qui s'était passé. Le Pacha prononça sur le champ la destitution du muphti hanafi, sidi Mohammed ben el-Annabi et du muphti maléki, le cheikh sidi Ali ben el-Amin et les remplaça, le premier, par sidi Ahmed et le second, par sidi Mohammed ben el-Haffaf. Puisse faire Dieu, dont les œuvres sont magnifiques, que leur nomination soit fortunée, amen! Écrit le vendredi, premiers jours de chaban 1226, (23 août 1811). »

40. Mohammed ben Mohammed ben Ali, (voir n° 36). 1° Fin ramdan 1226, (du 9 au 18 octobre 1811). 2° Milieu choual 1230 (du 16 au 25 septembre 1815).

41. El-Hadj Ali ben Abd el-Kader ben el-Amin, (voir n°s 31, 35, 37 et 39). 1° Fin choual 1230, (du 26 septembre au 5 octobre 1815). 2° Fin safar 1232, (du 10 au 18 janvier 1817).

42. Ahmed ben Ali ben Djadoun. 1° Milieu hidja 1232, (du 22 au 31 octobre 1817). 2° Fin rebi 1er 1233, (du 29 janvier au 7 février 1818).

43. El-Hadj Ali ben Abd el-Kader ben el-Amin, (voir n°s 31 35, 37, 39 et 41). 1° Fin rebi 1er 1233, (du 29 janvier au 7 février 1818). 2° Milieu kada 1235, (du 20 au 29 août 1820).

44. Mohammed ben el-Hadj Ibrahim ben Moussa. 1° Milieu safar 1236 (du 18 au 27 novembre 1820). 2° Commencement kada 1239, (du 28 juin au 7 juillet 1824).

45 et dernier. Ali ben Mohammed el-Manguelati (usuellement belguelati). Première mention en fin hidja 1239, (du 17 au 28 août 1824). Ce muphti était en fonctions lors de la prise d'Alger par les Français, le 5 juillet 1830.

III

J'ai analysé dans le présent paragraphe, diverses fondations pieuses concernant la Grande Mosquée et qui m'ont paru utiles à publier comme renfermant des détails caractérisques sur les idées et les pratiques religieuses des Musulmans.

I. Le raïs Mustapha Danguezli ben Ibrahim, le turc, immobilise un immeuble au profit de quatre hezzabin qui liront, matin

et soir, des hizeb (1) du Coran pour sa défunte femme Fatma bent Mourad Bey, dans la Grande-Mosquée d'Alger (acte de 1032, soit 1622-1623).

II. Donation immobilière faite à la Grande Mosquée à la condition que ses revenus seront alloués à deux hommes dont l'un lira tous les jours un hizeb (du Coran), après la prière d'el-Dehour (à 1 heure de l'après-midi), et dont l'autre lira, chaque jour, le chapitre de la délivrance (dans le Coran), à l'heure voulue. Ce dernier recevra un rial de plus pour prendre soin du Tombeau du fondateur, sis hors de la porte du ruisseau (Bab-el-Oued), près de la tombe de sidi el-Yakout (Acte de 1088, soit 1677-1678).

III. El-hadj Abderrahman ben Ezzerouk, l'Andalou, établit une fondation au profit de six lettrés qui liront chaque jour, à la Grande Mosquée, 2 *hizeb* du Coran, à l'heure du zoual et 2 hizeb après la prière d'el-Asser (Vers 3 heures du soir) ; de 3 lettrés qui liront la Sourate de la délivrance 200 fois et après elle la prière pour le prophète, 200 fois aussi, à l'heure du zoual, chaque jour, de deux lettrés qui liront le *tanbih el-Anam*, chaque vendredi, depuis le premier appel jusqu'à ce que l'imam monte en chaire (Acte de 1102, soit 1690-1691).

IV. El-hadj Ahmed ben el-Fekhas, constitue en habous une boutique au profit de celui qui lira le *hizeb d'el-Dohour*, la Sourate de la délivrance et la prière pour le prophète (que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le Salut!), dans la Grande Mosquée d'Alger, chaque jour, ainsi que c'est l'usage. Les mérites de cette lecture et les récompenses célestes qu'elle obtiendra seront acquis : pendant deux mois de chaque année, à la famille du prophète (que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le Salut!) et à ses proches ; pendant deux autres mois au fondateur du habous, et à sa femme ; pendant deux autres mois au père et à la mère du fondateur et à ses enfants ; pendant deux autres mois à ses parents, à ses frères, à ses parents par alliance et à ses amis ; pendant deux autres mois à ceux qu'il a offensés, à tous les auteurs de fondations pieuses et à l'universalité des Musulmans ; et pendant deux autres mois à nos docteurs de la loi et à tous les saints person-

(1) Le Coran se divisant en 60 sections appelées *hizeb*, on donne le nom de hezzab (pl. hezzabin) aux lecteurs du Coran.

nages. La gestion et l'exécution de ce habous seront confiés à l'imam de la Grande Mosquée, lequel est le muphti maléki (Acte de 1132, soit 1719-1720).

V. Une donation immobilière est faite à la Grande-Mosquée d'Alger, sous la condition que sur les revenus de cette fondation seront prélevés tous les mois, deux rial draham Serar, qui recevront la destination suivante. Un rial et 1/4, seront remis mensuellement, à un lettré qui lira le *tanbih el-Anam*, à la porte des funérailles (Bab el-Djenaïz) de la dite Mosquée, avant la prière du coucher du soleil. Le restant, soit 3/4 de rial sera donné, chaque mois, à un lettré qui lira un hizeb, à l'heure d'ed-Dehour, dans le Mihrab de la dite Mosquée, avec les autres lecteurs placés là, en sorte que la lecture de l'ouvrage soit entièrement terminée en deux mois (Acte de 1140, soit 1727-1728).

VI. El-hadj Ahmed ben el-Hadj Mohammed ben Abdelthif, fonde un habous au profit de 26 hommes, qui liront un hizeb du Coran Sublime à l'heure d'*ed-dehour*, auprès du Mihrab de la Grande Mosquée, pour que chacun d'eux touche 50 *dirhem* (0 fr. 25 c.) en sus de son salaire ordinaire (Acte de 1159, soit 1746-1747).

VII. Mohammed, khodja du palais, constitue en habous une maison, s'en reservant l'usufruit sa vie durant, pour après sa mort, cet immeuble passer à ses enfants, puis à leur descencendance et en dernier lieu à la Grande Mosquée d'Alger. Il stipule comme condition fondamentale de sa fondation, qu'à partir de ce jour, il sera prélevé sur les revenus de l'immeuble une somme de quatre *rial draham serar* par mois, qui sera répartie par égales portions à quatre hommes choisis parmi ceux qui savent le Coran sublime par cœur, lesquels liront des *hizeb* dans la Grande Mosquée, de la manière suivante : deux hommes liront chaque jour quatre *hizeb*, savoir, deux hizeb après la prière du matin et ils y ajouteront *l'oudifa* (oraison) de Sidi Ahmed Zerrouk (que Dieu nous soit propice par ses mérites !), et deux *hizeb* après la prière d'*el-asser*, ainsi que c'est l'usage dans la dite Mosquée; cette lecture sera faite à son intention et pour lui mériter les récompenses célestes lorsqu'il sera dans son tombeau. Les deux autres hommes liront chaque jour deux *hizeb d'ed-dehour*, à la grande réunion, et les mérites de cette lecture seront acquis à sa fille défunte Fatma, que Dieu lui fasse mi-

séricorde ainsi qu'à tous les musulmans ! Ceux d'entre les lettrés qui négligeront de lire les *hizeb* stipulés auront à en rendre compte « Dieu (Acte de 1182 soit 1768-1769).

VIII. Un immeuble est donné à la Grande Mosquée, sous la condition que sur ses revenus seront prélevés, mensuellement, trois *rial draham serar*, qui recevront la destination suivante : deux rial et 1|2 seront alloués, chaque mois, à un homme placé à la porte de la mosquée et chargé de fournir de l'eau pour boire. Le 1|2 rial restant sera remis, mensuellement, au même afin qu'il en achète des bocaux (acte de 1188, soit 1774-1775).

IX Une femme fait une donation immobilière à la Grande Mosquée, en stipulant que les revenus recevront la destination suivante : un salaire sera alloué à celui qui, tous les jours, lira pour elle, un *hizeb* de la parole de Dieu, dans l'intérieur de la dite mosquée. Le surplus des revenus sera employé à acheter de l'huile avec laquelle on allumera, pendant le mois de ramdan, le lustre placé dans l'angle oriental de la susdite mosquée (acte de 1204, soit 1789-1790).

X. Fondation faite au profit d'un savant qui professera la Science Illustre, auprès de la porte du minaret de la Grande Mosquée (acte de 1205, soit 1790-1791).

XI. Le nommé Mohammed, etc., constitue en habous une boutique, pour que chaque année, pendant les quatre mois de l'été, un dinar sultani soit alloué mensuellement à celui qui puisera de l'eau au café sis au quartier d'El-Biar, hors de la porte neuve. Il confie la surveillance de cette fondation au muphti des malekis, siégeant dans la Grande Mosquée de la ville d'Alger (acte de 1206, soit 1794-1795.)

IV.

Le personnel de la Grande Mosquée était des plus importants. Il se composait de :

2 Imams pour les circonstances ordinaires ; le muphti maleki remplissait les fonctions d'imam et de prédicateur, pour la prière de l'heure de l'après-midi, chaque vendredi et à l'occasion de l'Aïd el-Kebir (la grande fête, qui a lieu au commencement de l'année) et de l'*aïd esserir* (la petite fête, qui suit le jeûne pratiqué pendant le mois de ramdan) ;

1 Porte crosse du muphti,

1 Huissier du muphti,
19 Professeurs,
18 Mouedden,
8 Hezzabin, ou lecteurs du Coran,

3 Oukils ou administrateurs, savoir : 1 oukil chargé de la gestion de la dotation de la mosquée proprement dite, sous les ordres immédiats du muphti, qui était le véritable administrateur de cette dotation dont les revenus formaient ses émoluments, après prélèvement des diverses dépenses ; 1 oukil chargé de la gestion de la dotation des moudden, laquelle était entièrement distincte de celle de la mosquée ; 1 oukil chargé de la dotation des hezzabin, également distincte des deux autres.

8 Balayeurs ou hommes de peine, chargés du nettoiement de la mosquée ;

3 Allumeurs.

Des savants chargés de l'accomplissement de certaines fondations, etc.

La dotation de la mosquée était considérable et assurait un bénéfice élevé au muphti maleki, malgré le prélèvement de dépenses assez importantes, consistant en frais d'entretien de la mosquée et des immeubles lui appartenant, achat de nattes, d'huile et autres frais du culte, salaire du personnel et distribution d'aumônes.

Depuis 1830, la Grande Mosquée n'a jamais cessé d'être affectée au culte et nous nous sommes efforcés de l'entretenir en bon état et de l'embellir par des restaurations extérieures et intérieures.

Cet édifice a porté jusqu'en 1854, les n°s 80, 82 et 84 de la rue de la Marine et n'a reçu aucun numéro lors de la révision effectuée à cette époque.

Rien ne fut changé au régime intérieur de la Grande Mosquée pendant treize années. Au mois de mai 1843, le muphti Maleki, Mustapha ben el-Kebabti, s'étant rendu coupable de résistance ouverte aux ordres du Gouvernement, fut arrêté et déporté en France. L'administration saisit cette occasion de soumettre aux règles communes, la dotation et le personnel de cet édifice religieux, et un arrêté du Gouverneur Général, en date du 4 juin 1843, prononça cette réforme.

Albert Devoulx.

(A suivre)

FANTAISIE SUR UNE FLUTE DOUBLE,

INSTRUMENT ARABE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

IN MODO DI RECITATIVO.

Je croyais en avoir fini avec la musique arabe comparée à la musique grecque.

Voilà qu'on m'apporte un instrument bizarre, une espèce de flûte double, usitée, dit-on, parmi les Maroquins.

Un moment, j'ai cru que ce pouvait être un tronçon de biniou ou de cornemuse; mais non, il y a une embouchure. C'est bien une flûte ou tout au moins une espèce de flûte faite d'un seul morceau et sans altération visible.

Est-ce un instrument purement indigène ?

Il est certain que si les les Arabes s'en servent, ce n'est que bien rarement.

On sait que la flûte indigène, grande ou petite, *guesba* ou *djouak*, est faite avec un roseau percé de trous. Or, celle-ci est en bois; elle est formée de deux tubes, isolés dans toute leur longueur, bien que percés dans le même morceau de bois, et réunis seulement près de l'orifice supérieur. Les deux embouchures, correspondant à chaque tube, sont semblables à celles de notre flûte à bec. Le tube de gauche a trois trous; celui de droite en a quatre. Serait-ce une imitation de la flûte double dont les anciens auteurs font mention ?

Les anciens avaient des flûtes de diverses espèces ; ils ont employé une flûte double. On voit encore sur des bas-reliefs antiques le joueur de flûte soufflant dans deux tubes qu'il tient un dans chaque main. Quelle importance faut-il accorder aux statues et aux bas-reliefs antiques, quant à la reproduction fidèle des instruments de musique usités chez les Grecs et chez les Romains?

II.

SOLO — ALLEGRETTO.

Si l'on en juge par ce qui se fait de nos jours, il ne faut avoir qu'une médiocre confiance dans les renseignements que la statuaire pourrait nous donner; peintres et sculpteurs ont en pareille matière à se reprocher plus d'une inexactitude (1).

Il n'est pas jusqu'au soleil qu'on oblige à se rendre complice de mensonges. Ainsi, on vend à Alger une photographie représentant un indigène qui joue de la flûte en tenant son instrument à droite comme on le fait pour la flûte européenne. Or, jamais la flûte arabe, *guesba* ou *djouak* ne se tient autrement que dans la position verticale, comme notre clarinette ou notre haut-bois, puisque c'est l'orifice même du roseau qui sert d'embouchure.

Comment oser dire pourtant d'une photographie qu'elle est inexacte?

Evidemment, celle dont je parle ne reproduit que son modèle, mais son modèle est faux. Un jour, pourtant, on pourra se baser sur une épreuve de ce genre pour dire qu'à notre époque les Arabes se servaient de notre flûte. Et voilà comment, soit sottise, soit ignorance, parce qu'il a plu à un photographe de faire poser un indigène d'une façon absurde, on arrivera peut-être à croire que la flûte Boëhm était connue des Arabes bien avant la conquête. Qui sait si on n'affirmera pas que Boëhm n'a fait que porter en Europe un instrument arabe auquel il a donné son nom !

Bien que ce fait ne doive être considéré ici que comme une exception, heureusement fort rare, je crois plus prudent de chercher mes renseignements ailleurs que dans la sculpture.

III

ADAGIO EXPRESSIVO.

Différents auteurs ont parlé du système musical et des ins-

---

(1) V. Rich. Dictionnaire des antiquités, article *Tibia* n° 7, et article *Tibicina*. — *N. de la Rédaction.*

truments usités autrefois par les musiciens. Avons-nous donné à leurs écrits le sens qu'ils y attachaient et ne pourrait-on pas nous accuser d'avoir agi comme le photographe de tout-à-l'heure ?

Supposons pour un moment que nous avons été les Romains, et considérons Kircher, Lulli, Monteverde, Tartini, Gluck, etc..., comme ayant été des auteurs Grecs. Dans cet ordre d'idées, Rossini sera romain et nous assignerons aux auteurs contemporains des places équivalentes à celles qu'ont occupé, dans la marche des idées musicales, les anciens musiciens, théoriciens ou exécutants, depuis Pythagore, qui règla le système des tétracordes, jusqu'à Torpus, le célèbre joueur de flûte, qui eut l'honneur de compter Néron au nombre de ses élèves.

Viennent des invasions barbares; et la musique de Gluck comme celle de Rossini tombe, pendant plusieurs siècles, dans l'oubli le plus complet. Un beau jour, on retrouve et on réunit des documents épars, au nombre desquels figurent, par exemple :

1° Un dictionnaire de musique de Rousseau;

2° Des dialogues sur la musique par le même;

3° Des appréciations musicales par Diderot;

4° L'analyse d'une tragédie chantée intitulée *Don Juan* et une de ces histoires appelées alors Roman, intitulée *Le chevalier Sarti*, par Scudo;

5° Un traité, dit *solfège de musique*, par Rodolphe;

6° La méthode de Galin;

7° Enfin, une collection de feuilletons de musique d'un de nos critiques du grand ou du petit format.

Avec ces documents et d'autres du même genre qu'il plaira d'y ajouter, quelle idée nos successeurs pourraient-ils se faire de notre système musical ?

En poursuivant cette hypothèse, il faudra accepter aussi que, à la suite d'un temps d'arrêt survenu après les invasions, l'art musical aura suivi une nouvelle direction; on aura, par exemple — ceci est toujours une supposition — abandonné peu à peu tous ces instruments qui, sous prétexte d'imiter la voix humaine

n'arrivent qu'à produire des sons qui n'ont rien d'humain, pour ne garder de la musique que ce qui la fait vraiment reconnaître comme langue universelle, la voix, le chant.

Pour en arriver là, les siècles ont succédé aux siècles, mais, enfin, l'harmonie humaine s'est répandue partout; et voilà qu'après ce temps pendant lequel on a marché, au point de vue de la musique, dans un ordre d'idées si différent de celui que nous connaissons, on retrouve nos successeurs, ceux qui ont hérité de nos connaissances, juste au point où nous en étions — théoriquement parlant — au moment des invasions.

Qu'on juge de l'étonnement si l'on découvre chez eux un piano. Pauvres gens, dira-t-on, ils en sont réduits à frapper l'ivoire pour produire un son. Ils ne savent donc pas que la musique, la vraie langue, c'est la voix, le chant. Cependant, leur piano est un Érard ou un Pleyel ; leur orchestre est complet; ils ont toute la série des Stradivarius et des Amati, des Sax et des Gauthrot, des Boëhm et des Buffet; mais qu'est-ce que cela auprès des chœurs merveilleux de l'humanité ! Ils prétendent même chanter, car ils ont ce qu'ils appellent des orphéons et des Societés philharmoniques; mais tout ce qu'ils font entendre est monotone, une éternelle rapsodie qui ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête.

Il arrive pourtant qu'un savant consulte les auteurs que je citais tout-à-l'heure et établit un système confus de tons et de modes, d'accidents et de clefs, d'harmonie et de fanfare, de chœur et d'orchestre, de symphonie et de concerto. Aussitôt, d'autres savants entament avec le premier des discussions interminables pour lesquelles chacun cite, à l'appui de son opinion, une phrase ou un mot d'un de ses auteurs préférés.

Ton, avait dit le premier, était la distance d'un son à un autre qui en était le plus rapproché.

Ce à quoi un autre répondra que ton était synonyme de mode puisque moduler c'est changer de ton. Et il citera à l'appui les méthodes et solféges de MM ***.

La *symphonie*, dira un autre, c'était un morceau dans lequel les instruments accompagnaient les voix ; *sun-phoné :* cela venait du Grec.

Et les symphonies de Beethoven et de Haydn, venaient-elles du Grec ?

Concerto, reprendra le premier, vient du latin, *cum certare*. C'était un morceau dans lequel tous les instruments rivalisaient de puissance et d'éclat pour produire un grand effet. Exemple, répondra-t-on encore, les concertos pour un instrument principal avec accompagnement d'orchestre.

Que conclure de ce chaos d'assertions contradictoires ?

Vienne un musicien qui, tout en tenant compte de ce qu'ont dit les savants, étudie cette musique sur le piano; il y a bien des chances pour qu'il retrouve une phrase d'un menuet de Mozart ou d'une sonate de Clementi. Il aura par là un point d'appui certain pour continuer ses explorations. Mais, dira-t on, il y a eu peut-être décadence dans le sentiment et l'interprétation artistique; de plus il y a bien des manières de jouer du piano. Sans doute, tout cela est vrai. Aussi, mon musicien aura-t-il besoin de comparer le piano avec d'autres instruments pour établir sinon l'étendue complète du système renfermé dans les sons du piano, au moins les principes sur lesquels repose ce système.

Qu'il soit favorisé du sort, qu'il trouve une clarinette ou une flûte, et il reconstruira certainement la gamme modèle et peut-être aussi les deux modes sur lesquels repose notre système harmonique. La clarinette *en la*, comparée à la flûte, lui fera trouver la loi de la tonalité. Les touches du clavier diront : sons simultanés et harmonie. Un piston le mettra sur la voie des fanfares. Ainsi de suite pour l'ensemble.

Quand il aura classé ses observations basées sur la pratique même de ces instruments, qu'il revoie alors ce qu'ont dit de cette musique les Rousseau, les Scudo, les Rodolphe et tutti quanti, et il pourra donner sous leur vrai jour le sens de leurs théories et de leurs critiques.

Telle est au moins la marche que j'ai cru devoir suivre, moi qui ne suis que musicien, lorsque j'essayai de me rendre compte de ce qu'était la musique des Arabes comparée à celle des Grecs et au chant Grégorien ; et c'est d'après le même ordre d'idées que je vais procéder avec l'instrument qui fait l'objet de cette

IV.

TUTTI PIU PRESTO.

Si mon argumentation est bonne et raisonnable, ma flûte est une trouvaille précieuse; car, en admettant qu'elle ne soit pas la reproduction exacte de la flûte double de l'antiquité, on peut, *à priori*, eu égard à sa conformation toute spéciale, la tenir comme procédant de cette flûte double, les anciens étant les seuls qui en aient fait mention.

En second lieu, les sons qu'elle donne étant fixes, je vais pouvoir les étudier dans toute l'étendue de l'instrument et reconnaître à quelle série de tétracordes ils appartiennent. J'aurai soin pour cela de les examiner non-seulement selon leur rapport avec les sons de notre diapazon, mais encore en tenant compte de la distance à laquelle ils se trouvent les uns des autres dans l'ordre ascendant.

Enfin, j'exposerai ce qu'en ont dit les anciens, je résumerai leurs observations, puis je les appliquerai de trois manières :

1° A chercher ce que leur théorie a de conciliable avec la nature de l'instrument que j'étudie ;

2° A vérifier et au besoin à contester, en m'appuyant sur la pratique même, les appréciations de ceux qui se sont bornés à en parler d'après les fragments théoriques ou descriptifs retrouvés dans les ouvrages des anciens, chez qui l'existence de la flûte double a été si souvent signalée ;

3° Enfin, à établir d'une façon précise les sons qu'elle produit et les modes qui la caractérisent, ce qui devra avoir pour résultat final de faire cesser les doutes, au moins à l'égard de ces modes.

En dernier lieu, si tous les renseignements que j'obtiendrai ne suffisent pas, j'aurai recours aux joueurs de flûte arabes, et je crois pouvoir dire à l'avance, que là je puiserai des éclaircissements d'autant plus précieux qu'ils reposeront sur la pratique même de l'instrument.

DEUXIÈME PARTIE.
THÈME ET VARIATIONS.

I.

THÈME.

Qu'était la flûte chez les anciens? Un roseau d'abord; puis une réunion de roseaux de différentes longueurs soudés les uns aux autres avec de la cire et formant ce qu'on a appelé la *Flûte de Pan*. Il fallait déjà un commencement de civilisation, une étude spéciale pour arriver à la flûte formée d'un seul tube de plusieurs trous, la *Flûte d'Apollon et de Mercure*.

La légende de Mydas nous retrace dès l'abord le progrès accompli. Pan ose lutter avec Apollon, dieu de la musique et de la poésie; et Mydas, pour avoir donné le prix au vieux satyre, reçoit du Dieu la flétrissure attachée à l'ignorance, *les oreilles d'âne*. L'humanité toute entière subirait peut-être la peine de cette ignorance, si Mercure ne venait à son aide; il dérobe à Apollon sa flûte qu'il apporte aux hommes en même temps qu'il leur enseigne les mesures qui la caractérisent.

Au son de cette flûte, les premiers agriculteurs chantent les louanges de Cérès dans les fêtes du printemps (Anthestéries), et l'on attribue à Bacchus l'invention d'une autre flûte qui servait à accompagner les chants des fêtes de l'automne (thesmophories).

En quoi ces chants différaient-ils, c'est ce que j'essayerai de démontrer ailleurs. Constatons seulement pour à présent ce point important, à savoir : que les chants des anthestéries étant différents des chants des thesmophories et nécessitant l'emploi ce deux flûtes spéciales, il est très-probable que, lors de la transformation de ces fêtes primitives en représentations théâtrales on eut l'idée de réunir les flûtes qui accompagnaient ces chants dans une seule main comme on l'avait fait antérieurement pour les tubes de la flûte de Pan.

La tragédie antique était composée, au dire d'Athénée, de

dialogue, de chant pour une seule voix appelé *monodie*, et de chœur ou *chorodie*. Le chant et le chœur étaient accompagnés par des flûtes et les exécutants interprétaient la musique composée par les proètes eux-mêmes sur les modes Dorien, Phrygien et Lydien.

« Le mode lydien — dit Athénée — le plus aigu des trois, » était joué par les flûtes de gauche ; et le Dorien, le plus » grave, par les flûtes de droite. Le Phrygien, intermédiaire » entre les deux, était joué par *deux flûtes*, une de chaque » espèces. Les flûtes de droite — c'est toujours Athénée à qui » on le fait dire — étaient à la droite de l'instrumentiste et » se jouaient de la main droite. Les flûtes de gauche, à l'opposé, » se jouaient avec l'autre main. »

J'avoue que j'aurai été bien étonné si les flûtes de droite avaient été à gauche, et à l'inverse ; mais passons sur ce détail.

« Le chœur, — ajoute le même auteur — était toujours » précédé et dirigé par un ou plusieurs joueurs de flûte. »

De tout cela, il résulte clairement que, pour l'exécution du drame antique, on se servait de deux flûtes différentes qui se jouaient l'une avec la main droite et l'autre avec la main gauche.

Quoi d'étonnant que ces flûtes, d'abord isolées, aient été ensuite réunies, puis percées dans le même morceau de bois lorsqu'on abandonna l'emploi du roseau. Mais là n'est pas le point le plus important. Ce qu'il importait de constater, c'était la présence d'une flûte double jouant à droite dans un mode plus élevé et à gauche dans un mode plus grave.

Examinons maintenant les sons de l'instrument et voyons si nous constaterons un rapport avec ces premières indications.

II.

1re VARIATION

In modo di duetto.

En soufflant alternativement dans les deux tubes sans me servir des doigts, j'obtins deux sons différents équivalant à un

ton de notre système. Le son produit par le tube de gauche est le plus grave.

A l'aide du diapazon normal, je constate que, en laissant toujours tous les trous ouverts, le tube de gauche donne un SI, et le tube de droite un DO DIÈZE. Me voilà dès le début en contradiction flagrante avec Athénée qui attribue à la flûte de gauche les sons les plus aigus. Mais Athénée a-t-il dit vraiment cela? Et, l'eût-il dit — ce qu'il m'est impossible de constater ici — n'est-il pas permis de croire qu'il a pu au moins commettre une erreur à ce sujet? En vérité, si tous ceux qui, de nos jours, écrivent sur la musique, ne commettaient pas d'erreur plus grande, nous nous sentirions tout disposé à les absoudre à l'instant. Demandez plutôt à tous nos critiques du mardi.

Donc, pardonnons au coupable quel qu'il soit, Athénée ou ses commentateurs, afin qu'il nous soit pardonné à nous-mêmes si nous commettons une erreur de ce genre, et continuons notre examen.

III.

TUTTI.

Le tube de gauche est percé de trois trous; celui de droite en a quatre. En bouchant les trois trous du tube de gauche, j'obtiens un son qui est le *si* de notre diapazon; en bouchant les quatre trous du tube de droite, j'obtiens exactement le même son, le *si*.

Le point de jonction entre les deux doit être le son semblable produit par les deux tubes lorsque tous les trous sont bouchés. Dans chaque tube, le son varie selon la force d'insufflation de manière à produire l'octave et la douzième du son fondamental, soit pour les deux tubes donnant le même son lorsque les trous sont bouchés:

SI — son fondamental;
si — octave du premier;
fa dièze — douzième du premier formant quinte majeure avec le second.

Examinons maintenant chaque tube séparément.

IV.

DEUXIÈME VARIATION.

Bariolage.

Le tube de gauche donne, toujours d'après le diapazon :

1° Tous les trous bouchés...................... *si ;*

2° En ouvrant le trou le plus éloigné de l'embouchure. *do ;*

3° En ouvrant les deux trous les plus éloignés de l'embouchure.......................... *do dièze;*

4° En ouvrant les trois trous.................. *ré.*

Soit, quatre sons distants entre-eux d'un demi-ton.

Les deux sons extrêmes donnent une tierce mineure *si-ré*.

Suivant le degré d'insufflation, on aura les sons indiqués dans le tableau ci-après :

SON FONDAMENTAL.		OCTAVE.	DOUZIÈME.
1°	si	.... si	.... fa dièze.
2°	do	.... do	.... sol.
3°	do dièze ...	.... do dièze....	.... sol dièze.
4°	ré	.... ré	.... la.

Soit trois demi-tons conjoints répétés à l'octave et à la douzième.

Le tube de droite donne :

1° Tous les trous bouchés.......................... *si ;*

2° En ouvrant le trou le plus éloigné.............. *do ;*

3° En ouvrant les deux trous les plus éloignés...*do dièze ;*

4° En ouvrant les trois trous les plus éloignés....... *ré ;*

5° En ouvrant les quatre trous.................... *mi ;*

Soit cinq sons distants entre eux, les quatre premiers d'un demi-ton, les deux derniers d'un ton. Les deux sons extrêmes donnent une quarte mineure *si-mi*. Evidemment le tube de gauche procédait par demi-tons, mais il n'en est pas de même du tube de droite qui donne à son extrémité supérieure *un ton*.

ré-mi.

Suivant le degré d'insufflation, on aura les sons indiqués au tableau ci-après :

SON FONDAMENTAL.		OCTAVE.	DOUZIÈME.
1o	...... si	...... si	.... fa dièze
2o	...... do	...... do	.. ... sol
3o	... do dièze ...	... do dièze ...	.... sol dièze
4o	...... ré	...... ré	...... la
	un ton	*un ton*	*un ton*
5o	...... mi	...... mi	.... si

Soit trois demi-tons conjoints surmontés d'un ton.

SALVADOR DANIEL.

(*La fin au prochain numéro*)

CHRONIQUE.

L'ARCHÉOLOGIE AU CONSEIL GÉNÉRAL. — Les questions archéologiques ont occupé plus d'une fois l'attention de MM. les Conseillers généraux d'Alger pendant la session de 1866, dans des circonstances que nous allons indiquer successivement.

Citons d'abord ce passage de l'Exposé général de la situation du département, par M. le Préfet :

« *Tombeau de la Chrétienne.* C'est avec plaisir, Messieurs, que je mentionne les travaux remarquables d'exploration scientifique qui, d'après les ordres de l'Empereur et sur les fonds de sa cassette particulière, ont été dirigés, avec une savante connaissance de l'histoire, par MM. Berbrugger et Mac Carthy. Le Tombeau de la Chrétienne, ce Mausolée de la dernière dynastie Numido-Mauritanienne, a été ouvert.

« Ce monument est d'un grand intérêt historique et archéologique. Notre province est fière de le posséder.

« Les journaux ont raconté avec des détails véridiques les difficultés et les péripéties des déblais et des fouilles pratiqués pour dégager l'ensemble (1) de l'édifice, les sondages exécutés pour en trouver l'entrée et enfin l'heureuse issue de ces tentatives qui ont ajouté une page de plus à la science de l'histoire. Les services du Génie et des Mines ont fourni leurs moyens d'action.

« Aujourd'hui, les secrets séculaires de cette gigantesque construction ont été pénétrés, mis à jour et rendus accessibles à la curiosité comme à l'étude.

---

(1) Le programme des travaux ne portait que le dégagement d'un quart du Tombeau (soit 64m), ce qui suffisait pour faire connaître le tout, le monument étant symétrique. Or, le déblai effectué, y compris celui des fausses portes, a mis à découvert 80m de la circonférence. On a donc tenu beaucoup plus qu'on n'avait promis.

« Il s'agit d'en assurer la conservation et de les préserver contre les mains dévastatrices des chercheurs de trésors, les plus dangereux des Vandales.

» M. Berbrugger, agissant comme Inspecteur général des monuments historiques, a saisi l'autorité supérieure de cette question ; et voici dans quel sens M. le Gouverneur général l'a résolue, par dépêche du 4 de ce mois (septembre).

Après avoir déclaré que l'on n'a pas l'intention de créer un emploi spécial de gardien du Tombeau de la Chrétienne, M. le Maréchal ajoute :

« Toutefois, comme il peut être utile aux intérêts de la » science de faciliter aux touristes l'accès du Tombeau de la » Chrétienne, j'ai pensé que ce but serait suffisamment atteint, » si l'on chargeait un colon, ou même au besoin un indi- » gène de la localité, sachant comprendre et parler le français, » du soin d'introduire et de guider les visiteurs dans l'in- » térieur du monument.

» On lui accorderait, comme indemnité, le droit d'établir » sur place une cantine et, si l'emplacement s'y prêtait, la » faculté de cultiver un jardin autour de son habitation (1). On » pourrait même lui allouer une légère indemnité mensuelle » de 15 à 20 francs. »

« Son Excellence M. le Maréchal estime que ces divers avantages suffiraient sans doute pour déterminer un habitant du pays à se fixer près du monument et à se charger du service en question, et elle a recommandé d'en faire l'objet d'une proposition qui serait soumise au Conseil Général dans le cours de la présente session.

» Le Conseil trouvera parmi les documents à consulter une notice très-détaillée de M. Berbrugger et la dépêche précitée de M. le Gouverneur Général. »

---

(1) En concédant le Haouche sidi Rachid, où se trouve situé le Tombeau de la Chrétienne, l'Etat s'est réservé un espace carré de douze hectares autour du monument. C'est cette réserve qui pourrait être utilisée dans le sens indiqué par M. le préfet. Quant à l'habitation, elle consiste, dans l'état actuel, en une chambre et un hangar attenant, bâtis tous deux en pierres de taille et recouverts en dis, au moment de l'exploration et pour ses besoins.

Le Conseil Général, s'associant avec empressement à la pensée de l'autorité supérieure, a, sur la proposition de M. le préfet, voté une somme de 180 francs par an pour l'indemnité mensuelle dont on vient de parler.

De son côté, l'Inspecteur général des monuments historiques, M. Berbrugger, a confié provisoirement les clefs du Tombeau de la Chrétienne à MM Dorvaux et Meyer, fermiers de M. Etourneau, à Beauséjour, à 2 kilomètres au N.-E. du monument, sur la route d'Alger à Tipasa, par Coléa ou Notre-Dame de Fouka ; c'est-à-dire dans la direction suivie par la majeure partie des visiteurs. Toutefois, dans l'intérêt de ceux qui viendraient par la plaine, il a été convenu que le dimanche et le jeudi, il y aurait toujours, au Tombeau, avec la clef, M. Dorvaux ou M. Meyer ou quelqu'un de leurs familles, afin d'éviter aux personnes arrivant de ce côté la peine de descendre à la ferme et de remonter sur le plateau.

Le littoral de l'Algérie sous les Romains et de nos jours. — Cette question de colonisation comparée a surgi dans le conseil général à propos d'un classememt de route. Le rapporteur de la 2e commission, en appuyant au nom de ses collègues une demande faite par la commune de Cherchel, relative au classement comme chemin vicinal *de grande communication* du chemin aujourd'hui simplement vicinal de cette commune à Ténès, a été amené à poser cette autre question devant le conseil :

« La voie du littoral, d'une utilité générale si incontestable,
« ne devrait-elle pas être entretenue par l'État ? »

Cependant, comme ceci dépassait les limites de l'affaire dont il s'agissait, le rapporteur, M. Berbrugger, s'est réservé de reproduire son interrogation dans un vœu spécial dont le conseil a été en effet saisi par lui et qu'il a adopté.

Plusieurs des considérants de ce vœu étant empruntés à l'histoire ancienne de ce pays, nous allons en donner la substance comme rentrant tout-à-fait dans notre spécialité.

« Au point de vue militaire, a dit M. Berbrugger, cette route du littoral, longeant les massifs montagneux du rivage, est une ligne d'opérations très-importante, non-seulement contre

les populations indigènes, au besoin, mais aussi dans l'hypothèse d'attaques européennes ayant pour but des débarquements de troupes, d'armes ou de munitions.

« Cette importance de la grande voie du littoral, appréciable à toutes les époques, est sans doute ce qui lui a fait donner le premier rang dans le Routier impérial connu sous le nom d'Itinéraire d'Antonin.

« Pour montrer, d'ailleurs, ce qu'elle a été et ce qu'elle n'est plus, prenons un exemple, pour ainsi dire à nos portes, l'espace compris entre Alger et Bougie, et plaçons en regard de la manière suivante les centres romains et les nôtres :

Jadis :	Aujourd'hui :
1. *Icosium*, colonie.	1. *Alger*.
2. Rusgunia, colonie.	...
3. Rusubbicari.	...
4. Modunga.	..
5. Cisi, municipe.	...
6. Addumé.	...
7. Rusuccurum, colonie.	2. Dellis.
8. Iomnium, municipe.	...
9. Rousoubiser, municipe.	...
10. Rusazus, municipe.	...
11. Vabar.	...
12. *Salde*, colonie.	3. *Bougie*.

« Résultat, trois centres français contre douze romains, dont huit colonies ou municipes, c'est-à-dire, huit villes considérables, comme l'attestent, du reste, les ruines de celles dont aucun établissement moderne n'est venu absorber les matériaux.

» Si l'on examine cette question de la route du littoral par son côté maritime, il y a encore des remarques utiles à faire.

» En dépit du classique *mare saevum importuosum* de Salluste, le littoral de l'Algérie n'est nullement inaccessible. Les grands abris y sont rares, en effet, et l'on n'en peut guère citer après Mers-el-Kebir et Bougie ; mais, en revanche, il s'y rencontre bon nombre de refuges de plus faibles proportions. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le travail de M. d'Herbinghen, sur le littoral de l'Algérie.

» Dès lors, une route qui amènerait la population européenne et indigène sur un littoral où elle est encore si rare, en dehors des quelques villes de la côte, a une utilité incontestable; on peut espérer que la pêche et le petit cabotage y formeront des gens de mer et que l'on verra cesser cette étrange anomalie d'un rivage sans marins, sur un développement de plus de onze cents kilomètres !

» Sous le rapport commercial, cette route du littoral facilitera la surveillance des côtes contre la contrebande, tandis qu'au point de vue industriel, elle livrera des pays jusqu'ici presque déserts, faute de communications convenables, à la culture et aux autres modes d'utilisation du sol : forêts, mines, carrières, plâtrières, etc., si abondantes dans cette zone maritime, deviendront, enfin, accessibles à l'activité européenne. C'est là, sans doute, qu'il faut rechercher ces marbres précieux que l'Afrique fournissait à Rome, et dont la plupart des gisements nous sont encore inconnus. »

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le Conseil général a adopté ce vœu.

La subvention de la Société historique. — L'état fâcheux des finances provinciales ayant obligé M. le Préfet à faire diverses réductions sur les encouragements à donner aux sciences, aux lettres et aux arts, la subvention de 800 francs que le Conseil général faisait à notre Société depuis plusieurs années avait été réduite à 500 francs sur le projet de budget pour 1867. Une discussion s'étant engagée à ce sujet dans une des dernières séances de la session, discussion qui ne pouvait qu'être stérile, puisque tout le budget était alors voté sans qu'on eût pu y réaliser aucune économie qui permît de rétablir la subvention à son ancien chiffre, M. Berbrugger, comme président de la Société, a demandé en son nom, et par un sentiment facile à comprendre, qu'on n'insistât pas davantage sur les 300 francs en litige. Après cette déclaration, la proposition de M. le Préfet relative à cet article a été mise aux voix et adoptée.

La manière bienveillante et flatteuse dont M. le Préfet a caractérisé nos travaux et nos efforts dans cette occasion, et les

sympathies que nous avons trouvées dans le Conseil, ont été une ample compensation à la réduction qu'amène dans nos ressources la diminution de celles du département.

On a constaté, à ce sujet, dans la même séance, que c'était un symptôme très-regrettable que de voir ainsi réduire la somme déjà si faible accordée par la province aux sciences, aux lettres et aux arts, ces manifestations supérieures de la civilisation que la France a mission d'implanter ici.

De la ponctuation lapidaire. — L'observation faite par Sénèque dans son épitre 40: « Nos etiam, cum scribimus, *interpungere* consuevimus, » n'est pas applicable à l'écriture lapidaire des Anciens; car beaucoup de leurs inscriptions sont dépourvues de ponctuation proprement dite, ou de signes séparatifs quelconques. Sur plusieurs, même, on n'a ménagé aucun intervalle entre les mots, de sorte que le texte forme un tout indivisible à l'œil et que l'intelligence a souvent fort à faire pour isoler successivement chaque groupe graphique des vocables voisins avec lesquels il se trouve coufondu.

M. l'abbé Prompsault, dans sa très-savante grammaire latine, a consacré une section spéciale à ce sujet, sous le titre de : « État de la ponctuation latine depuis son origine jusqu'au 15e siècle. » Nous y renvoyons ceux qui voudraient approfondir la matière.

Dans le cadre restreint où nous voulons nous renfermer, disons d'abord que la ponctuation, dans le sens propre de l'expression, ne se rencontre pas en épigraphie antique. Au moins, nous ne l'avons pas aperçue dans la grande quantité d'épigraphes qui nous ont jusqu'ici passé sous les yeux. Voici, en résumé, ce qu'il nous a été donné d'observer et de reconnaître sur cette question.

Dans le principe — les plus anciennes inscriptions en font foi — les mots étaient mêlés, ainsi que cela s'observe encore en arabe et autres langues sémitiques, etc. En voici un exemple :

1o DISMANIBVSSACRVM

Pour faciliter la lecture, on eut ensuite l'idée de séparer les mots, d'où cette variante :

2° DIS MANIBVS SACRVM

Mais comme, parfois, le champ d'écriture est fort limité, par rapport au texte qui doit y trouver place, on imagina d'obtenir l'isolement des mots au moyen du point, qui est la plus petite partie de l'étendue. Il en résulta ceci :

3° DIS·MANIBVS·SACRVM

Nous ne parlons que pour mémoire de la variante ci-dessous qui offre un échantillon de séparation syllabique :

4° DIS·MA·NI·BVS·SA·CRVM

Est-ce dans le but de scander les mots ou est-ce l'effet d'un pur caprice? Nous ne nous arrêterons pas à la recherche de ce problème, n'ayant pas l'intention de traiter ici le sujet à fond.

L'homme est comme la nature, il se plaît en diversité ; aussi, le but restant le même, les moyens ont beaucoup varié : au *point*, on a substitué parfois des têtes de clous, des pointes de flèches, des feuilles, des ramuscules, etc. La feuille de lierre est surtout fréquemment employée ; on la prend volontiers pour un cœur, à cause du rapport de la forme. Qui sait si dans bien des cas il n'y a pas eu dessein arrêté d'établir cette confusion ? Aussi, lisons-nous ceci sans surprise à la page 67 du *Pompei et les Pompeiens*, de M. Marc Monnier : « Sur un mur de la rue » de Mercure, une *feuille de lierre*, formant un *cœur*, enfer- » mait le doux nom de Psyché. »

Cependant, la publication de l'épigraphe 1891 de M. Léon Renier lève toute espèce de doute sur la matière. Il y est question de ... litterae numero quadraginta auro inluminatae, *hederae* distinguentes incoctiles numero decem ... Ce sont donc bien des *feuilles de lierre* séparatives et non des cœurs que nous voyons en si grand nombre sur les documents épigraphiques.

Dans son épigraphie (1.298), le savant Borghesi précise la question en ces termes : ... la foglia di *edera* e il ramoscello, ambedue i quali dopo i piu bei tempi del Impero furono adope-

rati come punto finale ad anche come punto intermedio ... La feuille de lierre et le ramuscule furent adoptés tous deux, après les plus beaux temps de l'Empire, comme point final et même comme point intermédiaire.

Une grave erreur chronologique. — Nous signalons ci-dessous une erreur chronologique gravée sur marbre, en lettres d'or, au front du plus beau monument d'Alger, celui qui s'offre tout d'abord à l'attention des étrangers qui viennent visiter notre Métropole algérienne.

Il s'agit de l'inscription relative à la pose de la première pierre du Boulevard de l'Impératrice et qui est ainsi conçue :

LL. MM.
L'EMPEREUR NAPOLÉON III
ET
L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE
ONT POSÉ, SOUS CE PILIER,
LA PREMIÈRE PIERRE DU BOULEVARD,
LE 17 SEPTEMBRE 1860.

Or, il est notoire, et prouvé par pièces authentiques, que la *pose* dont il s'agit, a eu lieu le *dix-huit* septembre et non le dix-sept.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot » *histoire* dans son acception la plus large, y com- » prenant, avec l'étude des personnes, des faits et » des monuments, celle du sol même auquel ils se » rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro- » prement dite, de la géographie, des langues, des » arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio- » nale. » (*Extrait des* STATUTS)

DIXIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 60. — NOVEMBRE 1866.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE	PARIS
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE	CHALLAMEL AÎNÉ. ÉDITEUR
Rue du Palais	30, Rue des Boulangers

1866.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 60. -- NOVEMBRE 1866.

ARTICLES DE FONDS. Pages

E. BACHE. Notice sur les dignités romaines en Afrique, (27e et dernier article)........ 401

SALVADOR DANIEL. Fantaisie sur une flûte double, (suite et fin). 424

A. BERBRUGGER. Tombeau de la Chrétienne, d'après Shaw et Bruce. 441

A. BERBRUGGER. Une lettre inédite d'un Empereur du Maroc... 451

CHRONIQUE :

Hamman Rir'a (Aquæ calidæ)........ 473

Modèle du Tombeau de la Chrétienne en plâtre........ 474

Découvertes archéologiques et épigraphiques sur la ligne ferrée de Philippeville à Constantine........ 475

Conférences sur l'Algérie faites à Paris........ 477

NÉCROLOGIE :

Monseigneur PAVY, Évêque d'Alger........ 477

M. le colonel GINISTY........ 479

AVIS.

Les séances ordinaires de la Société historique algérienne ont lieu le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures du soir, dans une des salles de la Bibliothèque d'Alger, rue de l'État-Major, n° 12, palais de Moustafa-Pacha. Elles sont annoncées par la voie de la presse locale et par cartes de convocation spéciales

ALGER. — IMPRIMERIE BASTIDE.

10e Année. N° 60. NOVEMBRE 1866.

Revue africaine

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(27e *et dernier article. Voir les nos 32, et de 34 à 59*)

LES FLOTTES (1).

—

APPENDICE (B)

AU § CONCERNANT LES *Flottes*.

Le mot *navigium* était un terme générique pour toute espèce de bâtiment, qu'il fût à rame ou à voile. On se servait parfois, cependant, du mot (tiré du grec) *epicopus*, pour désigner un bateau *à rames* et le distinguer d'un navire à voiles. — *Navis*, navire, est un terme générique aussi, qui comprend toute espèce de bâtiments, à la voile et à la rame, mais qui s'applique surtout aux navires des plus grandes dimensions, avec une épi-

(1) L'appendice B qui suit et qui termine à la fois le chapitre des *Flottes* et le travail général de M. Bache sur la *Notice des dignités romaines en Afrique*, est celui que l'auteur annonce dans sa note 1, au bas de la page 162 de ce dixième volume de la *Revue* (n° 57, mai 1866). — N. de la Réd.

thète qui distingue la classe particulière de navires dont on a l'intention de parler; ainsi: I. *Navis oneraria*, bâtiment de charge, employé comme *transport* pour accompagner une flotte, ou comme navire marchand pour transporter des denrées, des marchandises, toute espèce de frêt. C'était un navire lourdement construit, à quille (*carina*) ronde, et en général ponté d'un bout à l'autre, sans pointe armée de fer (*rostrum*, éperon) à l'avant, et toujours disposé pour ne marcher qu'à la voile, sans rames ni avirons. II. *Naves actuariae*, ou simplement *actuariae*, bâtiments découverts, manœuvrés avec des avirons aussi bien qu'à la voile, par opposition aux navires marchands ou vaisseaux à voile (*onerariae naves*). A proprement parler, ce n'étaient pas des vaisseaux de guerre de première classe ou vaisseaux de ligne; on ne les destinait pas à être mis en ligne le jour du combat, mais on les employait dans une flotte pour tout ce qui devait être fait avec promptitude, pour croiser, exécuter une reconnaissance, rester en observation, comme paquebots, comme transports, etc., pour porter un message, etc. C'étaient les vaisseaux des pirates, et ils n'étaient jamais munis de moins de dix-huit rames, neuf de chaque côté. L'*Actuarius* qui, d'après une miniature du Virgile du Vatican, transporta Enée et ses compagnons en Italie, avait vingt avirons, dix de chaque côté. Le bateau *Actuariolum* (diminutif d'*Actuarius*), qui transporta Cicéron (*Ep. ad Attic. XVI*, 3), en avait également dix. On ajoutait quelquefois une voile à l'*Actuariolum*, quand le vent était favorable. III. *Navis longa*, long vaisseau à quille mince et aiguë, *galère*: elle était mise en mouvement par un seul banc de rameurs, et formait une classe intermédiaire entre la *navis actuaria* et les bâtiments qui avaient plus d'un rang de rames, la birème, la trirème, etc. Ces navires avaient jusqu'à cinquante rames, vingt-cinq de chaque côté, juste le nombre des rames des galères de la Méditerranée au moyen-âge (Jal, *Archéologie navale*). On emploie aussi ce mot comme nom générique pour désigner tout bâtiment de guerre, ceux de plusieurs rangs de rames comme ceux à un seul, parce qu'en réalité tous étaient construits sur le même plan, une quille aiguë avec un très-long espace entre la poupe et la proue au lieu des coques courtes et ramassées, des quilles arrondies,

qui avaient été adoptées pour la marine marchande et quelques bâtiments de corsaires. IV. *Navis tecta, strata* ou *constrata*, vaisseau ponté, par opposition à celui qui ne l'est pas ou qui ne l'est qu'à moitié. Les *cataphractes* étaient des vaisseaux de guerre (marine militaire); les autres se nommaient *aphractes* (marine marchande). V. *Navis aperta*, navire découvert, sans pont, ou ponté seulement en partie à l'avant et à l'arrière, sans pont au centre (aphracte), ou, comme nous disons, demi ponté. On comprendra, dès lors, facilement la différence entre ces deux dernières espèces de bâtiments: *cataphractus* ou *cataphractum*, *aphractus* ou *aphractum*. Nous avons dit (appendice A) que le terme *catcphracta* est employé par Végèce pour désigner, en général, toute espèce de cuirasse portée par l'infanterie romaine depuis les premiers temps jusqu'au règne de l'empereur Gratien (*cataphractarius* a le même sens que *cataphractus*). Ce terme, appliqué aux vaisseaux de la marine militaire, ne se comprend pas moins facilement. VI. *Navis turrita*, bâtiment de guerre sur le pont duquel était élevée une tour (*turris*) servant aux combattants à lancer leurs traits; ils étaient là à l'abri comme derrière les murs d'une forteresse. On dit que ce fut Agrippa qui, le premier, en introduisit l'usage (1).

Remus, aviron: les petites rames ou godilles que maniait un seul homme ne différaient en rien de celles qu'emploient les modernes; mais les plus grands avirons, qui avaient quelquefois jusqu'à 16 m. 46 c. de long, et qui, par conséquent, voulaient être maniés chacun par plusieurs hommes, devaient avoir un *bras* trop épais pour que la main pût le saisir; on peut en conclure qu'ils étaient comme ceux dont on se servait aux XV[e], XVI[e] et XVII[e] siècles, à bord des galères de la Méditerranée; chacun était long de 13 à 15 mètres, et il y avait six rameurs pour chaque rame, qu'ils maniaient au moyen d'une fausse poignée ou grille, attachée au bras de l'aviron, partie comprise dans l'intérieur du navire. Une plaque, sans doute en métal, n'apparte-

---

(1) Sur ce point, comme en beaucoup d'autres, les progrès modernes ramènent à des procédés antiques mais perfectionnés. Ainsi la tour de la marine romaine reparaît dans la nôtre. — N. de la Réd.

nant pas d'ailleurs à l'aviron lui-même, était ajustée en dessous de cette poignée, et y était fixée, comme défense, pour l'empêcher de s'user par le frottement contre le flanc du navire; quand elle était elle-même usée, il était alors facile d'en mettre une de rechange. La rame était attachée à un *tolet*, forte cheville en bois (*scalmus*), au moyen d'une courroie (*struppus*), dans l'intérieur du bâtiment, pour qu'elle se maintînt toujours en place pendant qu'on la maniait. On appelait *folliculare* le bois d'une rame au point où il avançait hors de l'ouverture (*columbarium*); il était entouré d'un chapeau de cuir (*folliculus*), pour diminuer le frottement et la détérioration de l'aviron, et empêcher l'eau, dans les mers agitées, de pénétrer dans le vaisseau par l'ouverture. Ces ouvertures pour les rames, appelées *columbaria*, à cause de leur ressemblance avec les niches d'un pigeonnier, sont représentées extérieurement, sur le flanc d'un vaisseau par l'espace (*interscalmium*), également distancé, d'une rame à une autre. *Remigium* était l'ensemble des rames d'un vaisseau; se disait aussi, comme en grec, pour *remiges*, un équipage de rameurs. *Remex*, rameur sur un bateau, une galère ou un navire. Sur les bâtiments de guerre, les rameurs (*remiges*) formaient une classe distincte des marins (*nautae*), qui s'occupaient des voiles et de la direction du navire, ainsi que des soldats de marine (*classiarii*), chargés de la défense du vaisseau; l'équipage du vaisseau se composait de ces trois classes d'hommes réunies. Dans les bateaux et les petites embarcations, les anciens se servaient de leurs rames de presque toutes les manières encore en usage: quelquefois, un seul rameur maniait une couple d'avirons; quand le bateau était très-large, ou dans de plus grandes embarcations, chaque rameur ne maniait qu'une rame, soit assis et tirant la rame à lui, comme nous le faisons, soit debout et l'écartant de son corps, comme cela se pratique encore de nos jours le plus ordinairement sur la Méditerranée (1). Dans de grands navires allant sur mer et n'ayant qu'un rang de rames, tels que

(1) Cette manière de faire marcher une embarcation s'appelle *godiller*, aller à la *godille*, au moins sur la Seine: la *godille*, tenue à deux mains par l'homme debout et tournant le dos à la direction, fait à la fois office de rame et de gouvernail.

les *naves longae*, *liburnicae*, et d'autres appartenant à la classe des *moneres*, qui étaient munis d'avirons très-pesants et très-longs ; il est presque certain que plusieurs hommes tiraient sur un même aviron, étant assis sur un même banc, comme cela se faisait sur les galères des Vénitiens, des Génois et des Français de Marseille, pendant les XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles, méthode ainsi décrite dans les *Memoires* de Jean Marteihle, protestant français, condamné aux galères en 1701 : « Les rameurs sont assis sur des bancs (les *transtra* des Romains), six hommes à chaque aviron ; un de leurs pieds porte sur un tabouret bas ou marchepied, l'autre est levé et appuyé contre le banc qui est devant eux ; ils penchent le corps en avant (le *remis incumbunt* de Virgile), et avancent les bras par dessus le dos de ceux qui sont devant eux, et dont l'attitude est alors la même. Ayant ainsi porté l'aviron en avant, ils se soulèvent avec l'extrémité de la rame qu'ils tiennent dans leurs mains (*remis pariter insurgunt*, dit encore Virgile), et en plongent l'autre dans la mer ; cela fait, ils se rejettent sur leurs bancs qui plient sous le poids. »

Dans des bâtiments munis de plus d'un rang de rames (*ordo*), comme la *Biremis*, la *Triremis*, etc., la méthode de ramer était différente : les rameurs y étaient assis sur des siéges séparés (*sedilia*), et non sur des bancs placés en travers (*transtra*) et chaque aviron était manié par un seul homme, celui dont le point d'appui était plus élevé au-dessus de l'eau se trouvant nécessairement le plus long, et le travail de l'homme qui le manœuvrait le plus pénible. Mais quand on construisait des navires de très-grandes dimensions, tels, par exemple, que l'*Hexeris*, l'*Hepteris*, la *Decemremis*, etc., quoiqu'ils ne pussent pas avoir, comme nous allons l'expliquer tout-à-l'heure au mot *ordo*, plus de cinq rames échelonnées l'une au-dessus de l'autre, de la ligne de flottaison au plat-bord, il est clair cependant qu'il devait y avoir une certaine proportion entre la longueur et la largeur du vaisseau, d'une part, et, de l'autre, la longueur et le poids de la rame ; et, dans de tels cas, il n'est pas raisonnable d'inférer que les deux manières de ramer, ci-dessus indiquées, étaient employées concurremment, les avirons les plus courts étant maniés chacun par un homme seul, les avirons supérieurs,

plus longs et plus lourds, par autant de rameurs que leur dimension pouvait l'exiger. Ainsi, quand les auteurs anciens disent que l'équipage des rames est incomplet, cela n'implique pas qu'aucun des avirons reste sans rameur (ce qui serait difficile à comprendre), mais que quelques-uns n'avaient pas le nombre de mains et la quantité de force qui leur eussent été nécessaires.

Outre les navires que nous avons énumérés déjà, et qui, à proprement parler, ne faisaient pas partie de la marine militaire, les Romains avaient des vaisseaux de guerre qui sont généralement classés de la manière suivante, savoir :

1° Moneris,	galère	à un seul	rang de rames,
2° Biremis,	galère	à 2	rangs de rames,
3° Triremis,	—	à 3	—
4° Quadriremis,	—	à 4	—
5° Quinqueremis,	—	à 5	—
6° Hexeris,	—	à 6	—
7° Hepteris,	—	à 7	—
8° Decemremis,	—	à 10	—

Dans un sens général, le mot *ordo* signifiait une rangée, une série d'objets placés l'un à côté de l'autre dans un ordre de succession régulier; ainsi une rangée d'arbres, une file, un rang de soldats, etc, Dans la marine des anciens, ce même mot voulait dire une file, ou, comme on traduit le plus ordinairement, un rang de rames (1). Le nombre des rangs de rames variait suivant les dimensions du bâtiment et la classe de navires à laquelle il appartenait, de un à cinquante. La manière dont on disposait et dont on comptait ces bancs ou *ordines* est encore, sous beaucoup de rapports, une question controversée, qui restera probablement longtemps aussi sans solution satisfaisante, à moins que la découverte de quelque œuvre d'art ne permette aux antiquaires futurs d'appuyer leurs théories sur quelque

(1) Les mots *file* et *rang* ne sont pas synonymes, au moins dans le vocabulaire militaire, où *file* exprime une ligne de soldats placés les uns derrière les autres et *rang* une ligne de soldats placés les uns à côté des autres. — N. de la Réd.

autorité plus solide que de simples conjectures; car, parmi beaucoup de systèmes qui ont été mis en avant, il n'y en a pas un absolument à l'abri de toute objection. Ceux mêmes qui paraissent raisonnables sur le papier, et qui peuvent en apparence s'appuyer sur quelque autorité classique, quand on veut passer à la pratique, on découvre qu'ils supposent des effets, des actions, des combinaisons mécaniquement impossibles; et pour ceux dont on prouve, par des expériences positives, qu'ils sont réellement exécutables, on ne peut cependant les accepter qu'avec hésitation, parce qu'ils manquent de témoignages de l'antiquité qui les autorisent et les appuient. Jusqu'à cinq rangs de rames, nous avons, directement ou indirectement, de bonnes raisons de penser que l'on comptait les rangs de rames en hauteur et non en longueur, c'est-à-dire que le nombre total des rames, quel que fût ce nombre, qui se trouvaient sur un même alignement de la poupe à la proue, formait un *ordo* ou rang de rames. C'est ainsi que Tacite désigne (*Hist*. V, 23) une *moneris*, ou navire à un seul rang de rames, par cette expression : *quae simplici ordine agebantur*. Dans la birème, ou vaisseau à deux rangs de rames, il est également clair, d'après d'autres mots du même passage de Tacite, que le second rang de rames était placé au-dessous du premier, et qu'on comptait les bancs à partir des rebords du pont jusqu'à la ligne de flottaison, les trous qui laissaient passer les rames, et par suite les siéges des rameurs étaient placés en ligne oblique les uns au-dessous des autres, de manière que l'intervalle entre un rang de rameurs et le suivant fût aussi petit que possible. La construction d'une trirème, ou vaisseau à trois rangs de rames, était fondée sur le même principe : on y comptait d'une manière analogue les rangs des rames depuis les plats-bords jusqu'à la ligne de flottaison ; c'est ce qu'atteste cette expression de Virgile (*Aen*. V. 120) : *terno consurgunt ordine remi*. Une construction navale semblable pour quatre rangs de rames est indiquée par les monuments (monnaies et médailles), où, malgré l'exiguïté du dessin, les rames sont visiblement sur quatre rangs de hauteur à partir de l'eau ; n'a-t-on pas le droit d'en conclure qu'on disposait et qu'on comptait de la même manière un cinquième rang de rames ?

On s'est assuré par expérience qu'une série de cinq avirons, s'élevant obliquement de la ligne de flottaison au plat bord, pouvait tenir dans un espace de neuf pieds de haut, le point le plus élevé au-dessus de l'eau où le levier qui forme la rame puisse être coupé par le tolet (*scalmus*) sans perdre tout effet. Au-delà de ce nombre, commence la difficulté de compter les rangs, et on ne peut plus, en l'absence de tout témoignage positif, que formuler des conjectures; on n'a plus pour se guider ni descriptions ni images. Si plus de cinq rangs de rames parallèles étaient placés l'un au-dessus de l'autre, il serait matériellement impossible de manier l'aviron du sixième rang, le point fixe du levier se trouvant alors placé si haut au-dessus de l'eau, qu'il devrait élever le *bras* de la rame bien au-dessus de l'atteinte du rameur, ou empêcher la *pale* (palma) de toucher l'eau, à moins que l'aviron ne fût d'une longueur si démesurée, que la partie de la rame qui était contenue dans le vaisseau allât d'un plat-bord à l'autre et dépassât même celui qui lui était opposé. Comment donc comprendre un vaisseau à quarante rangs de rames, comme celui que construisit Ptolémée? La solution la plus plausible à cette question, est de croire que, dans tous les bâtiments de première classe, les avirons étaient disposés sur cinq lignes parallèles, comme dans une quinquérème, mais que les rangs ou *ordines*, au-dessus du nombre de cinq, étaient comptés en longueur et non en hauteur; on aurait appelé *ordo* chaque rangée ascendante de cinq rames à partir de la ligne de flottaison, et l'on aurait compté le nombre des *ordines* ou rangs de la poupe à la proue, et non plus de l'eau au plat-bord. Ainsi un navire à dix rangs de rames aurait eu, en comptant de la poupe à la proue, dix rangs de rames, chacun de cinq rames sur une ligne oblique et ascendante, comme le montre le plan ci-après, figure dont la disposition, en *plus* ou en *moins*, devra servir pour tous les autres cas de l'espèce.

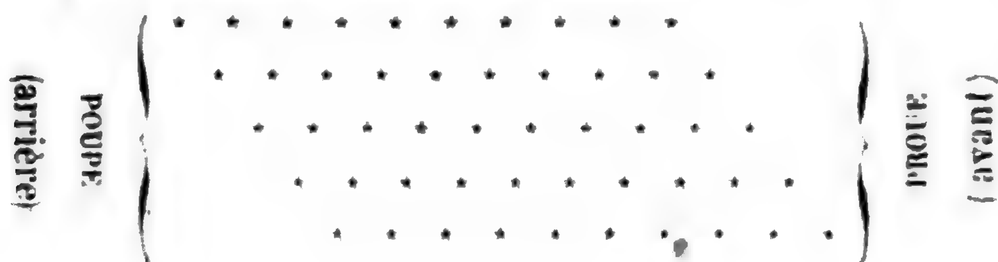

Un vaisseau à quarante rangs de rames présenterait la même disposition, cinq rangs de rames parallèles courant de l'arrière à l'avant; mais chacune de ces lignes aurait contenu, entre ces deux points extrêmes, quarante sabords pour laisser passer les avirons, et non dix : on n'obtient ainsi qu'une longueur très-raisonnable; car la *moneris* même, petit bâtiment, a vingt-quatre, vingt-cinq avirons à la file, de chaque côté.

1° *Moneris*, galère à un seul rang de rames *(quae simplici ordine agebantur)*, par opposition aux navires qui en avaient deux ou un plus grand nombre. Les navires de cette espèce étaient quelquefois de dimension considérable et rangés parmi les *naves longae*; plusieurs rameurs y faisaient mouvoir la même rame, comme nous l'avons expliqué ci-dessus, et comme cela se pratiquait à bord des galères de la Méditerranée, aux XV^e XVI^e et XVII^e siècles.

2° *Biremis* (dicrotus), navire muni de deux rangs de rames *(ordines)* : c'est là l'application la plus commune de ce mot; il désigne une *birème* ou vaisseau de guerre qui a deux rangs de rames de chaque côté, placés en diagonale l'un au-dessus de l'autre; chaque rame était manœuvrée par un seul rameur. Il est évident que telle était la disposition adoptée dans la construction d'une birème, d'après les sculptures de la colonne Trajane et d'autres monuments, et d'après un passage de Tacite (*Hist.* V. 23), qui distingue un vaisseau qui avait ses rames placées sur un seul rang *(moneris)* de la birème, où elles étaient par conséquent disposées sur deux *(complet quod* BIREMIUM, *quaeque* SIMPLICI ORDINE *agebantur)*. Littéralement, *biremis* voulait dire muni d'*une paire* de rames ou d'avirons; de là l'emploi de ce mot, soit adjectivement avec *scapha*, soit substantivement, pour désigner un petit bateau *(parva ratis* ou *alnus)*, une embarcation gouvernée par un seul homme qui manie une paire d'avirons.

3° *Triremis*, trirème ou galère munie de trois rangs de rames *(ordines)* de chaque côté, disposés obliquement l'un au-dessus de l'autre. Une disposition semblable des trois rangs de rames est indiquée dans quelques-unes des sculptures de la colonne Trajane, sur des fresques, etc. Dans une trirème, chaque rameur

maniait à lui seul un aviron, et était assis sur un siége séparé (*sedile*), fixé contre les flancs du navire dans les directions indiquées par les trous où passaient les rames, et non sur un long banc (*transtrum*), comme cela se faisait quand plusieurs hommes travaillaient au même aviron. Les rameurs du rang supérieur avaient les avirons les plus longs, le plus de peine, et par conséquent la paie la plus forte ; ceux du rang inférieur avaient les avirons les plus courts, le moins d'ouvrage, et la paie la plus basse, ceux enfin qui étaient attachés au rang du milieu avaient des avirons d'une moyenne longueur et une paie réglée en proportion Les Grecs donnaient un nom particulier aux rameurs de chacun de ces trois rangs, aux avirons dont se servaient les rameurs du rang supérieur, et au tolet sur lequel portaient ces avirons.

4° *Quadriremis*, galère de la marine militaire mise en mouvement par quatre rangs (*ordines*) de rames de chaque côté. Une figure, copiée sur une médaille de l'empereur Gordien, quoique trop petite et trop imparfaite pour être prise comme une représentation complète de la *quadrirème*, jette cependant une utile lumière sur les points qui distinguaient surtout la classe à laquelle elle appartenait, sur la disposition des avirons et la manière dont on les comptait. On voit, d'après cette médaille, que quatre rangs de rames superposés les uns aux autres y sont distinctement indiqués par quatre lignes horizontales tracées entre la mer et le plat-bord du navire, et la position diagonale de chaque rang de rames par rapport à celui qui le précède et à celui qui le suit, par un angle rentrant et une pointe qui termine, à gauche, chaque rangée. On reconnaît ainsi avec certitude que le principe d'après lequel étaient disposés et comptés les avirons d'une *quadriremis*, était le même que celui sur lequel étaient fondés les rangs de rames de la *biremis* et de la *triremis*.

5° *Quinqueremis*, galère de guerre ayant de chaque côté cinq rangs de rames (*ordines*); espèce de navires qui fut très-employée pendant la seconde guerre punique. L'absence de toute représentation connue d'une ancienne *quinquérème*, rend impossible de montrer la disposition des avirons dans cette sorte de

bâtiments, en renvoyant à un spécimen qui fasse autorité ; mais on a de bonnes raisons de conjecturer que les rangs y étaient placés les uns au-dessus des autres et comptés en hauteur, les trous par lesquels passaient les avirons des cinq rangs y formant, dans le sens vertical, autant de lignes obliques qu'il y avait d'avirons dans chaque file horizontale, comme le montre la figure ci-après (qui n'est que la reproduction, en partie et sous une autre forme, de celle que nous avons déjà donnée) :

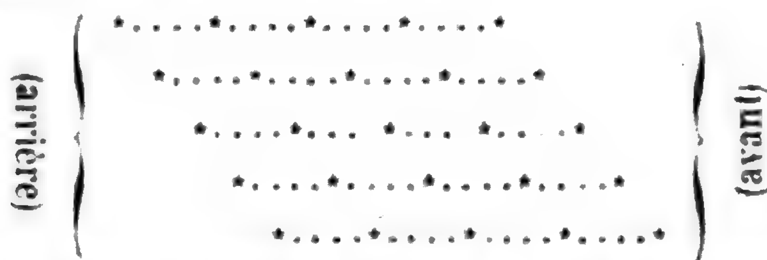

En effet, des monuments encore subsistants prouvent que la *biremis*, la *triremis* et la *quadriremis* étaient construites et que les rangs de rames y étaient comptés d'après ce principe ; et des expériences positives ont fait reconnaître qu'un cinquième rang de rames superposé de la même manière aux quatre autres, ne serait pas trop élevé au-dessus de l'eau pour que la *pale* de l'aviron y trempât, sans qu'il fût nécessaire de donner au *bras* de la rame une longueur qui ne permettrait pas de s'en servir. Mais, au-dessus de ce nombre, on trouve qu'une pareille disposition devient matériellement impossible, parce que le *bras* de la rame serait élevé au-dessus de la portée du rameur à cause de la grande obliquité donnée à l'aviron par la hauteur de son point d'appui ; et si d'ailleurs on allongeait assez l'aviron pour que le levier pût fonctionner, le *bras* en deviendrait si long, qu'il dépasserait le bord opposé du bâtiment.

6° *Hexeris* ou *Hexiremis*, vaisseau de guerre qui a six rangs de rames de chaque côté. C'est encore une question pleine de difficultés et de doutes que de conjecturer même comment les rames étaient disposées dans un vaisseau à six rangs (*ordines*) : en effet, il a été prouvé par des expériences qu'une rame maniée à cette hauteur au-dessus de la surface de l'eau que nécessiterait le sixième banc des rameurs, même quand il serait placé en

diagonale au dessus des cinq autres, aurait à s'incliner tellement pour toucher l'eau de sa lame, que le manche ne serait plus à la portée du rameur ; ou bien, si la rame était faite d'une longueur suffisante pour obvier à cet inconvénient, étant fixée de toute nécessité sur le *touret* à un tiers de sa longueur, la partie qui serait à bord serait si longue, qu'elle irait jusqu'au côté opposé du vaisseau et y rendrait tout mouvement impossible. La méthode la plus praticable semble être celle que nous avons indiquée : quand les vaisseaux avaient plus de cinq rangs de rames, les rangs n'étaient pas comptés dans une direction ascendante de la surface de l'eau au plat-bord, mais, en long, de l'avant à l'arrière ; ils étaient placés alors selon une diagonale, comme dans une trirème, et toujours avec cinq rangs de profondeur dans la ligne ascendante ; mais ils étaient comptés, non point par ces rangs, mais par le nombre d'ouvertures à rames entre l'avant et l'arrière. Ainsi, une *hexeris* aurait cinq lignes parallèles de rames, avec six ouvertures à rames dans chaque ligne, placées selon une diagonale l'une au-dessus de l'autre ; une *hepteris*, avec sept ouvertures ; une *decemremis*, avec dix et ainsi de suite.

7° *Hepteris*, vaisseau de guerre à sept rangs de rames. Si l'on admet la méthode, ci-dessus expliquée, de disposer les rames et de compter les rangs, quand ils excédaient un certain nombre, l'addition d'une ouverture pour ramer à chaque rangée, entre l'avant et l'arrière, fera le compte de sept rangs au lieu de six, et les rangs resteront toujours disposés parallèlement comme dans les autres navires des précédents modèles.

8° *Decemremis*, vaisseau qui a dix rangs de rames (*ordines*) d'un côté. La manière de disposer les rames et de compter les rangs dans des vaisseaux si considérables, est encore enveloppée de beaucoup d'obscurité. Si on admet la méthode possible exposée ci-dessus, il suffira d'ajouter le nombre voulu d'ouvertures à rames à chaque rangée, entre l'avant et l'arrière, pour avoir une *decemremis*.

Nous avons vu en quoi consistaient les ornements des vaisseaux ; il nous reste à dire quelques mots des parties composantes, du gréement et du mobilier.

Carina, la quille, comprenant aussi la fausse quille ou contre-quille. — *Sentina*, la sentine ou la cale. — *Alveus*, la coque même du navire. — *Cavernae*, les cabines que contient la cale. — *Constratum*, le pont : on se servait aussi, dans le même sens, des mots *tabulatum*, *stega*. — *Fori*, tablier du pont, passages pour circuler partout, bancs des rameurs, etc. — *Prora*, la proue ou l'avant, et *puppis*, la poupe ou l'arrière : c'est à l'avant que se trouvait l'éperon (1), ce fameux *rostrum*, qui joue un si grand rôle dans les bâtiments de la marine militaire des Romains. Placé d'abord sur la même ligne que la quille, mais à hauteur de la ligne de flottaison, le *rostrum*, perfectionné et plus redoutable, fut, dès le temps d'Auguste, placé au-dessous de la quille et caché sous l'eau.

Malus, un mât de vaisseau, fait le plus souvent d'un seul tronc de sapin (Pline, *H. N.* XVI, 76) : le trou, ou la douille, dans lequel il était planté, s'appelait *modius*. Les navires de dimension ordinaire ne portaient qu'un mât, soit au milieu, soit un peu sur l'avant (*prora*) ; ceux de grande dimension, surtout les navires de commerce (allant plutôt à la voile qu'à la rame), en avaient deux, de la même hauteur, comme la *corbita* (corvette) dont nous avons parlé ; ou deux, dont un beaucoup plus petit que l'autre et penché (à l'avant) hors du bâtiment, comme un beaupré. Des pierres gravées paraissent offrir des modèles d'un trois-mâts.

Carchesium était un appareil fixé au mât, au-dessus de la vergue, et dans lequel jouait une partie du palan. Les matelots y montaient pour observer, pour arranger les voiles et lancer des traits, etc. Cet appareil, qui tirait son nom d'une ressemblance réelle ou supposée avec une coupe à boire, répondait, sous certains rapports, à ce que nos matelots appellent la *hune*. Le même appareil (*carchesium versatile*) était construit de manière à se mouvoir autour du mât, et à faire l'office de grue quand on chargeait et déchargeait les vaisseaux marchands.

---

(1) L'éperon antique a aussi reparu dans la marine moderne, mais avec la puissance d'impulsion et la sûreté de direction que donne l'emploi de la vapeur. — *N. de la Réd.*

A cet effet, on y introduisait horizontalement une barre transversale, et on s'en servait à peu près comme nos matelots se servent du *taquet*. *Antenna*, la vergue : elle était faite d'une seule pièce de sapin, quand le vaisseau était petit, et de deux, liées ensemble, quand il était plus grand ; aussi, ce mot se rencontre-t-il souvent au pluriel, pendant qu'on met au singulier la voile qui y est attachée : *antennis totum subnectite velum* (Ovide, *Metam.* XI 483). On appelait *anquina* le collier (dans la langue technique, c'est la *drosse*) par lequel la vergue était attachée au mât ; ce collier, espèce d'anneau demi-circulaire, apparaît, sur les monuments, comme un lien de bois ou de métal ; mais, d'habitude, il était fait de corde, d'une double épaisseur pour les grands vaisseaux, afin de résister au frottement, et proportionné à la grandeur de la vergue, dont chaque extrémité portait le nom de *cornu*. *Rudens*, corde, s'employait plus particulièrement pour désigner les cordages des navires les plus légers, par opposition aux plus lourds, aux gros câbles, aux amarres ; se disait, par exemple, du cordage qui servait à hisser une voile, et le long duquel le marin glissait de la vergue sur le pont, des *cargues*, des *écoutes*, ou peut-être des *bras de vergue*, ou indifféremment de ces divers cordages. *Ceruchi* étaient les cordes qui couraient de chaque bras de la vergue au sommet du mât, et qui répondaient à ce qu'on appelle maintenant, en terme de marine, les *balancines*. Elles servaient à tenir la vergue dans une position horizontale sur le mât, position qu'elle n'aurait pu garder sans un support de cette sorte. Les plus grands vaisseaux, dont la vergue était longue et pesante, avaient quatre balancines. *Chalatorius* (*funis*), corde par laquelle la vergue était élevée ou abaissée sur le mât, et qui répond à ce que, en terme technique, on appelle aujourd'hui la *drisse*. Ce mot se rapproche de celui par lequel les matelots grecs désignaient une amarre. *Opiferae*, probablement par corruption pour *hyperae*, cordes attachées aux extrémités de la vergue (*antenna*), pour pouvoir la tourner du côté du vent ; c'est ce que nos marins appellent le bras de la vergue. *Propes*, l'extrémité inférieure de l'écoute (*pes*), attachée au coin d'une voile carrée, ou le bout du cordage qui était

fixé aux plats-bords du bâtiment pour maintenir la voile ouverte au vent (spécimen sur une monnaie de Lepidus). *Pes veli*, corde attachée à un des coins inférieurs d'une voile carrée, afin de la tourner du côté du vent. C'est ce qu'on appelle, dans la langue de notre marine, les *écoutes*. Chaque voile avait deux écoutes, l'une à bâbord, l'autre à tribord ; ce qui fera bien comprendre les expressions suivantes : *aequo pede* ou *pedibus aequis*, marcher vent arrière, parce qu'alors la voile était placée juste en travers du navire, et que par conséquent les deux cordages avaient la même longueur ; *obliquare laevo pede cornua*, marcher avec un vent de côté ou gagner dans le vent, parce que dans ce cas on brassait d'un bord, et on donnait à la vergue et à la voile une direction oblique au sens du vaisseau, afin qu'il prît le vent ; *proferre pedem* a le même sens, parce que l'une des écoutes était attachée à l'avant, pour donner à la voile l'obliquité nécessaire ; *facere pedem*, allonger les écoutes, afin de permettre à la voile de s'ouvrir et de se creuser au vent ; ce qui implique aussi qu'il souffle d'un bon côté. En général, on appelait *velum* toute *voile* de navire ; mais particulièrement la large voile carrée *grande voile*, par opposition à la misaine (*dolon*), au hunier (*supparum*), et aux autres voiles, qui devaient à leur forme ou à leur place sur le navire un nom spécial. Elle était fixée en haut à une vergue (*antenna*) et formée de pièces carrées cousues ensemble. Dans les mauvais temps, ou quand on arrivait au port, on abaissait la vergue à la moitié de la hauteur du mât, et on carguait la voile ou on prenait des ris, opérations qu'exprimaient les locutions *demittere antennas*, abaisser la vergue ; *velum subducere*, ou *antennis subnectere*, carguer la voile ; *velum legere*, raccourcir la voile, etc. Au contraire, quand le bâtiment mettait en mer par un beau temps, la vergue était hissée jusqu'au haut du mât, les *garcettes* lâchées et les coins de la voile abaissés jusqu'au pont ; cette opération est exprimée par les locutions suivantes : *vela facere*, faire toutes voiles ; *vela pandere*, étendre les voiles ; *vela solvere et deducere*, larguer, dérouler la voile et la laisser tomber de la vergue.

Dolon, petite *voile de misaine* sur un vaisseau qui avait plus d'un mât; elle était placée à l'avant et attachée au mât de misaine. Si le vaisseau avait trois mâts, et par conséquent trois voiles, le *dolon* était la plus petite des trois. *Epidromus*, voile du mât le plus proche de l'arrière dans les vaisseaux qui avaient plus d'un mât. Pollux et Isidore différent à un certain point l'un de l'autre; car l'un donne ce nom à la voile, et l'autre au mât; mais probablement ce mot signifiait à la fois et le mât et la voile qui y était attachée. *Supparum*, et *supparus*, était une voile qui n'avait qu'une écoute, de manière qu'elle devait ressembler à la voile latine maintenant si commune dans la Méditerranée, ou avoir la forme d'un triangle renversé, la base en haut et attachée à la vergue. On employait surtout cette voile quand on avait besoin d'aller très-vite, ou qu'il y avait très peu de vent; dans ce cas, c'était la partie supérieure, la partie large de la voile placée en haut, qui recevait le peu qu'il y avait d'air : aussi, hissait-on le *supparum* comme hunier au-dessus du *velum* ou grand voile (*summis adnectite suppara velis*, Stace, *Silv.* III, 2, 27). Le mot *acatium* ne servait pas seulement à désigner une espèce de petit navire, mais bon voilier, appartenant à la classe des vaisseaux nommés *actuariae*, c'est-à-dire qu'on manœuvrait aussi bien à la rame qu'à la voile; on l'employait encore en parlant du gréement d'un vaisseau; quelquefois, il désignait une voile, quelquefois, un mât; mais quelle voile ou quel mât, on ne le voit nulle part. Xénophon parle des *acatia* comme de voiles, mais par opposition aux voiles plus larges; Hésychius et Isidore, au contraire, prétendent que *l'acatium* était la plus large voile du vaisseau et s'attachait au grand mât; tandis que Julius Pollux et Hésychius, dans un autre passage, affirment que ce n'était point du tout une voile, mais un mât, et le plus gros ou le plus grand mât. Parmi toutes ces opinions contraires, une seule chose est certaine, c'est que *l'acatium* était spécialement inventé pour naviguer rapidement avec des vents doux.

Artemon était une des voiles d'un vaisseau, mais quelle voile, et où était-elle placée ? on hésite sur ces points. Isidore prétend qu'on s'en servait plutôt pour gouverner un vaisseau que

pour en accélérer la vitesse (*dirigendae potius navis causa quam celeritatis*), ce qui semblerait indiquer une voile attachée à un mât inférieur, s'inclinant obliquement sur l'arrière, comme celle dont on se sert fréquemment dans nos bateaux de pêcheurs et sur les petites embarcations de la Méditerranée; là les matelots l'appelent *trinchetto*. C'est probablement l'interprétation véritable, car elle distingue la voile par un usage propre et une place particulière qui n'ont rien de commun avec les autres voiles, dont on connaît suffisamment la position et la nature. Baïf, cependant *De re nav.* p. 121) y voit la *grande voile* que les Italiens de son temps appelaient *artemone*; et Scheffer (*Mil. nav.* V, 2) un hunier élevé au-dessus de la grande voile. En français, on appelle mât et voile d'*artimon* le mât et la voile qui sont à la poupe du navire.

Ancora, ancre. Les ancres des anciens n'avaient quelquefois qu'une patte; mais les plus parfaites en avaient deux, faites en fer, et qui ressemblaient exactement à celles dont on se sert aujourd'hui. Les œuvres de l'art antique représentent généralement la patte (*dens*) d'une ancre comme un crochet simple, sans dents; mais des pattes à dents (*dentes*) de chaque côté, pareilles à celles dont on use maintenant, furent aussi adoptées par les anciens, ainsi que le prouvent des spécimens empruntés à des monnaies impériales romaines. On portait d'habitude les ancres sur l'avant du navire; mais les gros vaisseaux en avaient deux, et quelquefois davantage, suivant leur grandeur. Il ne faut pas confondre le câble d'une ancre, *ancorale*, jeté de l'avant, avec le *retinaculum* ou l'*ora*, amarre lancée de l'arrière et servant à attacher au rivage le navire dont la proue, maintenue par l'*ancorale*, était tournée vers la haute mer. Le mot *ancorale*, désignait également l'*orin* ou corde de la *bouée*. La *bouée* elle-même était faite de liége et attachée par l'*ancorale* à un anneau au bout de la verge de l'ancre. Pendant que la bouée indiquait le lieu où était l'ancre, la corde qui la tenait servait aussi à dégager du sol les pattes de l'ancre, lorsqu'il fallait la lever. Le *remulcum* ou *remulcus* était un câble servant à un bâtiment pour en remorquer un autre, par opposition au *retinaculum*, corde à hâler, au moyen de laquelle des animaux tiraient du rivage un navire.

Tormentum et *mitra* sont, en fait de cordages, des expressions à peu près équivalentes. *Mitra* était un câble qu'on attachait à mi-hauteur autour de la quille d'un vaisseau, pour en affermir les flancs en cas de tempête: *funis, quo navis media vincitur,* dit Isidore. Le *tormentum* était un fort câble serré, de la poupe à la proue, autour de la quille du vaisseau, afin d'en maintenir la charpente dans les gros temps. On en gardait des provisions dans les arsenaux, et chaque bâtiment, avant de mettre en mer, en embarquait pour en faire usage en cas de besoin. *Catapirates* était le *plomb* de sonde, suspendu à l'avant du bâtiment, dont les matelots se servaient pour sonder. On fixait du suif à l'extrémité de la sonde, de la même façon que maintenant, pour s'assurer de la nature du sol et voir s'il était de sable, de roc, de cailloux ou de coquilles, et s'il offrait, ou non, une bonne tenue pour le mouillage.

Pour fixer un bateau au rivage, on plantait en terre un pieu (*tonsilla*) aiguisé et ferré à l'une de ses extrémités. *Contus* (perche, croc, gaffe), était le nom d'une perche longue et forte, chaussée de fer, dont on se servait pour pousser un bateau contre le courant, au lieu de rames; elle ressemblait à notre *croc*. C'était aussi une perche de même nature, employée à bord d'un vaisseau pour différents usages, pour tenir le navire éloigné des rochers et du rivage, pour opérer le sondage (*percunctatio*) et dans d'autres manœuvres analogues. Le mot *scalae* était toujours employé au pluriel, parce que l'*échelle* des anciens était composée d'un certain nombre d'échelons séparés, disposés l'un au-dessus de l'autre entre deux montants, comme cela se fait encore actuellement. L'échelle de navire était construite exactement sur le même modèle; on la portait à bord, et on la baissait du pont à terre quand on avait à débarquer ou à embarquer des passagers. Le *pons* ou pont qui conduisait du bâtiment à terre, servant aux passagers et à l'équipage à monter dans le navire et à en descendre, n'était qu'une simple et large planche qu'on jetait horizontalement des plats-bords à la surface du quai, ou de toute éminence du rivage dont le sommet pouvait se trouver au niveau du pont du bâtiment. Nous avons dit ce qu'était le gouvernail (*gubernaculum*), ainsi que ses parties composantes.

Aulu-Gelle énumère (X, 25) à peu près toutes les différentes espèces de bateaux et de navires (il fait la même chose pour les armes, *id.*, *ibid.*); mais il n'y a pas, dans cette liste, un seul mot qui indique le caractère propre à chacun d'eux : nous allons tâcher de remplir, sommairement, cette lacune. Disons, d'abord, que la plupart de ces navires (surtout les premiers que nous citerons) étaient employés par les pirates des diverses nations plus particulièrement, qu'ils étaient munis ou armés d'un bec (*rostrum*) que la poupe en était arrondie et courbée en dedans (*inflexa*), forme très-commune dans la mari.ie des anciens. Il est, donc tout-à-fait probable que les différences caractéristiques de ces vaisseaux consistaient plus dans la nature de leur gréement que dans la forme de la coque (*alveus*).

Celes et *celox* (*celetes* et *celoces*), bateau ou navire d'une forme particulière, dans lequel chaque rameur maniait une seule rame par opposition à ceux où chaque homme en maniait deux et à ceux où plusieurs manœuvraient une seule rame. Les plus considérables de ces navires avaient beaucoup de rameurs et étaient quelquefois pourvus d'un mât et d'une voile, mais ils n'avaient pas de pont et étaient souvent employés par les pirates à cause de leur rapidité, d'où leur nom. *Cercurus*, vaisseau inventé par les Cypriotes; il était à rames, rapide dans ses mouvements, et servait également pour le transport des marchandises et pour la guerre. On ne trouve nulle part une description exacte de ce genre de navires. On pense que les rames, au lieu de courir tout le long de chaque bord, allaient seulement de la proue au centre, de telle façon que l'arrière pouvait servir à renfermer la cargaison. *Hemiolia*, espèce particulière de vaisseau, employé surtout (comme l'*acatium*) par les pirates grecs, et construit de telle sorte que la moitié des côtés fût laissée libre de rameurs pour former un pont sur lequel on pût combattre. Ce modèle parait avoir appartenu à la même classe que le *cercurus*, avec quelque différence dans la disposition des rames.

Les pirates grecs se servaient encore d'un petit vaisseau, *camara*, qui pouvait contenir de 25 à 30 hommes. Il était aussi d'une construction toute particulière; il avait l'avant et l'arrière tranchants et effilés, mais il était rond, large, plein

au centre, avec des bords qui s'élevaient hors de l'eau et convergeaient l'un vers l'autre, de manière à former une sorte de toît au-dessus du navire : particularité d'où lui vint son nom. C'est sans doute à cette même particularité qu'il faut attribuer le nom de *biprorus*, vaisseau à double proue, c'est-à-dire ayant un avant et un arrière tranchants et effilés, comme les rapides *proas* des mers de l'Inde, de façon à pouvoir voguer des deux côtés sans virer vent devant ou virer de bord. *Myoparo (myoparones)*, petite embarcation de pirate dont se servaient les corsaires saxons ; elle était faite d'un treillage en osier recouvert de peaux crues, et remarquable par la rapidité de sa course. *Cybaca*, sorte de vaisseau pour les transports, ou navire marchand de grandeur considérable : on en ignore le caractère distinctif. *Gaulus*, espèce particulière de vaisseau de forme ronde, avec un large bau et une vaste cale. Il était employé par les marchands phéniciens et par les pirates, parce qu'il était propre à contenir une certaine quantité de butin. *Caupulus* ou *caupolus*, espèce particulière de bateau, dont on ne connaît pas la forme réelle ; il appartenait à la même classe que le *lembus* et la *cymba*. Le *carabus* était un petit bateau en osier, comme le *coracle* gallois, et couvert de cuir non tanné. — *Linter (lintres)*, diminutif *lintriculus*, bateau employé surtout dans les endroits marécageux ou dans les eaux très-basses, pour transporter les denrées sur les rivières, ou pour les faire traverser au bétail et aux soldats, pour soutenir un pont de bateaux, et pour d'autres usages semblables. On le dirigeait avec des avirons, et il n'était pas ponté. Comme il tirait fort peu d'eau, et qu'en même temps ce n'était pas un bateau plat, il devait être singulièrement mobile et prompt à chavirer. On appelait *lintrarius* celui qui le conduisait. L'*alveus* était un petit bateau ou canot employé sur les rivières et d'une construction tout-à-fait primitive : il était creusé dans un seul tronc d'arbre. Il est souvent représenté sur les médailles qui rappellent la fondation de Rome. *Monoxylus*, littéralement fait d'une seule pièce de bois. Ce mot s'applique, comme épithète, à un tout petit bateau creusé dans un tronc, comme au *linter*, à l'*alveus*, à la *scaphula* ; enfin,

pris comme substantif, il désigne un bateau à large fond, dont les soldats romains se servaient pour jeter des ponts sur les rivières qu'il n'était pas possible de traverser à gué. Un certain nombre de ces bateaux étaient ordinairement transportés à la suite d'une armée sur des chariots, et on les voit à plusieurs reprises représentés sur les colonnes Trajane et Antonine.

Ponto (*pontones*), grand bateau à fond plat, ou *bacs* (*nos chalands* ou *pontons*) employé surtout par les Gaulois, et servant à faire passer les rivières aux voyageurs, aux soldats, au bétail. Le même mot désigne aussi un *pont volant*, formé de deux ou trois bateaux liés ensemble, et recouverts de madriers, qui, étant attachés par une longue corde, à un point solide établi au milieu du fleuve, passent d'un bord à l'autre par la seule force du courant, en décrivant une portion du cercle dont la corde est le rayon. On en voit encore de ce genre sur le Pô, le Tibre et d'autres grandes rivières. ***Ratis***, autre bateau à fond plat, que l'on faisait marcher, non avec l'aviron, mais avec le croc (*contus*) C'est, en fait de contruction navale, le premier pas du radeau au navire. ***Ratis*** voulait dire également un *pont de bateaux* : on le construisait en attachant entre les deux rives du fleuve, l'un à côté de l'autre, autant de bateaux qu'il en fallait pour supporter un chemin de planches allant d'un bord à l'autre. De là, l'expression, de Tite-Live : *rate jungere flumen*. ***Rataria*** (?). Servius dit seulement que c'était un petit bâtiment marchant à la rame, *navicula cum remis*. Isidore semble indiquer que c'était un bateau grossièrement construit, à fond plat, une espèce de toue.

On appelait *hippagines*, *hippagi*, *hippagogi*, des navires spécialement affectés au service de la cavalerie, pour le transport des chevaux. ***Prosumia*** était une petite embarcation allant sur mer, servant à pousser des reconnaissances et à surveiller les mouvements d'une flotte ennemie : c'est tout ce qu'on en sait. Le *catascopus* ou *catascopium* était un navire employé comme vaisseau d'observation. ***Caudicarius*** ou *codicarius* : les *naves caudicariae* étaient de larges bateaux dont on se servait sur le Tibre ; ils étaient faits de planches grossières assem-

blées sans art. On les construisait probablement de la sorte pour remonter plus facilement les rivières malgré la rapidité du courant, et parce qu'ils pouvaient être déchirés ou mis en pièces sans beaucoup de perte, lorsqu'on atteignait l'embouchure de la rivière ou le lieu de destination, comme c'était l'usage sur le Rhône avant l'introduction des bateaux à vapeur. Ausone nous apprend que le *caudicius* (*lembus*), navire du même genre que le précédent, était employé sur la Moselle. *Stlata*, espèce particulière de navire, brigantin, à bau d'une longueur extraordinaire, et très-peu élevé au-dessus de l'eau : traits caractéristiques qui ne se trouvent assez accusés dans aucun monument ancien, pour qu'il soit possible de citer des spécimens méritant confiance.

Phaselus, légère embarcation inventée par les Égyptiens ; elle tirait son nom, à ce qu'on suppose, de sa ressemblance avec la cosse d'un *faselus* ou haricot. Elle était faite en papyrus, en osier et quelquefois même en terre cuite : tous ces matériaux s'accordent avec la fragilité que lui attribue Horace (*Od.* III, 2, 28), et expliquent la grande rapidité qui la distinguait également. Il y en avait de différentes grandeurs et pour des objets différents ; la plus petite était un simple bateau à rames ; de là son nom de *brevis ;* la dernière était d'une longueur considérable, munie de voiles et employée dans la guerre ou pour des expéditions lointaines (Salluste, Cicéron à Atticus) : aussi est-elle mentionnée comme formant une classe intermédiaire entre le *navis longa*, ou vaisseau de guerre, et le *navis actuaria*, ou bâtiment de transport et paquebot. *Baris*, bateau à fond plat, dont on se servait sur le Nil pour le transport des marchandises, et plus particulièrement pour faire passer le fleuve à un mort (momie) et le mener au lieu de sa sépulture, avec un cortége funèbre. Quand Properce (III, 11, 44) applique ce nom aux vaisseaux de guerre d'Antoine et de Cléopâtre, on doit l'entendre dans un sens d'ironie et d'extrême mépris.

Les rois d'Égypte se servaient, pour se promener sur le Nil, d'un yacht ou canot de parade, *thalamegus*, qui était très-richement orné, contenait tout ce qui pouvait être nécessaire dans une partie de plaisir, et des cabines (*thalami*) pour une suite

nombreuse : d'où le nom ci-dessus, ainsi que la périphrase latine *navis cubiculata*.

Si nous avons mentionné différentes espèces de navires qui ne sont pas comprises dans l'énumération faite par Aulu-Gelle, nous n'en avons cependant pas fini avec la liste des autres bateaux qu'il cite encore ; malheureusement, nous ne savons rien concernant ces derniers, et nous devrons nous borner à rappeler leurs noms. *Oriae*, évidemment pour *horiae*, puisque Aulu-Gelle, lui-même, donne, plus bas, le diminutif *horiolae* (il met, en outre, tous ces noms au pluriel). *Renunculi* doit être aussi une faute de copiste, pour *lenunculi*, un des diminutifs de *lembus* C'est de *parones* qu'on a fait le diminutif *myoparones*, dont nous avons parlé. Quid des *vaetitiae* et des *placidae ?* Il est à remarquer qu'Aulu-Gelle dit : « les noms de navires qu'on trouve dans les écrits anciens, dans les vieilles histoires, » vocabula navium quae scripta in veterum libris reperiuntur, quae in historiis veteribus scripta sunt. Il en est de même des mots *gescoretae* et *cydarum*, dont il nous serait impossible de déterminer la signification précise, car il ne suffit pas de dire ce sont des bateaux. On se souvient qu'Aulu-Gelle, antiquaire amoureux du passé, parmi les nombreuses citations qu'il emprunte aux auteurs latins de tous les âges précédents, n'invoque jamais ceux de l'époque la plus récente. Il y a lieu d'en conclure que quelques-uns de ces noms de bateaux étaient tellement tombés en désuétude, même du temps de l'auteur, qu'on ne les retrouve plus.

E. Bache.

FIN.

FANTAISIE SUR UNE FLUTE DOUBLE.

INSTRUMENT ARABE.

(Suite et fin. Voir le n° 59)

(Suite et fin. Voir le n° 59)

V.

DIVERTISSEMENT.

Abandonnons, maintenant, la tonalité fixée par notre diapazon, et ramenons ces séries de sons au système tonal primitif, c'est-à-dire à des séries de sons prises dans l'ordre naturel, sans altération par dièze ou par bémol. Le tube de gauche, dont les sons extrêmes donnent une tierce mineure, *si-ré*, aura des équivalents, 1° dans *ré-fa* qui est la première tierce du mode dorien et du premier ton du plainchant; 2° dans *mi-sol*, qui est la première tierce du mode lydien et du troisième ton du plainchant.

Dans le premier cas, les quatre sons produits sont :

ré — ré dièze — mi — fa

et dans le second :

mi — fa — fa dièze — sol.

Ici, j'ai l'air de me contredire, puisque, bien que je cherche à rapporter ces sons à leur ordre naturel, sans altération par dièze ni par bémol, la série des demi-tons me force à reconnaître dans les quatre sons de la première série un *ré dièze*, et dans les quatre de la suivante un *fa dièze*.

Ceci demande un éclaircissement, et c'est dans la manière dont les Arabes jouent de la flûte que je trouve une solution satisfaisante. Examinez nos indigènes joueurs de flûte, Biskris ou Kabiles, Arabes ou Maures, et vous remarquerez que, selon l'air qu'ils jouent, un de leurs doigts reste obstinément fixé sur le premier ou sur le deuxième trou. Or, si je tiens compte de cette observation prise dans la pratique, je constate que sur le tube de gauche percé de trois trous, en fermant alternativement le premier et le deuxième, j'obtiens deux séries

bien distinctes. En fermant le premier, c'est un ton et un demi-ton correspondant à :

ré ——— *mi* — *fa*

En fermant le deuxième, c'est l'inverse qui est produit : un demi-ton et un ton, soit :

mi — *fa* ——— *sol*

Me voilà en présence d'une nouvelle contradiction : Quand j'appelle, dans le premier cas, le premier son *ré*, tandis que dans le second je l'appelle *mi*, je fais ce qu'on nomme en musique une transposition. Les anciens connaissaient-ils cette manière de procéder ? Essayons d'expliquer cela :

C'est une tendance naturelle à l'homme de juger de ce qui a été par ce qui est. En raison de cette tendance, nous comparons volontiers les modes de la musique grecque et du plainchant à nos tons ; c'est à cela que nous devons beaucoup d'erreurs communément acceptées et qu'il importe de rectifier. *Modalité* et *tonalité* sont deux choses bien distinctes et qu'on ne saurait trop séparer. La tonalité est une découverte récente comparée à la modalité, et c'est à tort que nous disons *les tons du* plainchant. Le chant grégorien et la musique grecque étaient régis par la modalité ; et l'on sait que les modes sont conformés de diverses manières, quant aux séries de tons et de demi-tons (1). Il en est de même pour nos modes majeur et mineur qui, appliqués à chacune de nos gammes, donnent une modalité différente, quant aux séries de tons et de demi-tons.

Au contraire, la tonalité, prise d'après le plus ou moins d'élévation du son qui sert de base, est toujours la même, quant aux séries de tons et de demi-tons qui la composent. Ainsi, par exemple, *ré majeur*, pris comme tonalité, a ses tons et ses demi-tons dans le même ordre que *mi majeur*.

De même, *ré mineur*, pris comme tonalité, a ses tons et ses demi-tons dans le même ordre que *mi mineur*. Mais entre

(1) J'ai expliqué cela en détail dans mon Étude sur la musique arabe, chap. IV (V. cette *Revue*, à la page 418 du tome 6e).

ré majeur et *ré mineur*, comme entre *mi majeur* et *mi mineur*, il y a, dans les séries de tons et de demi-tons, des différences qui constituent LA MODALITÉ ! La tonalité est la même pour *ré majeur* et pour *ré mineur*. La modalité est toute autre. La tonalité est fixée par le diapazon, et le diapazon n'a rien à faire avec la modalité. Il est la conséquence de notre système tonal et ne pouvaient exister à une époque où ce système n'existait pas. Le plus ou moins d'élévation du son qui servait de point de départ était fixé dans le principe par l'étendue de la voix (1). Il n'est donc pas étonnant qu'on ait pris le même son comme point de départ de deux modes différents, puisque ces différences étaient déterminées par le mode lui-même, c'est-à-dire par la série des tons et demi-tons.

En d'autres termes, les chanteurs pouvaient passer du mode dorien ou mode lydien, sans changer ce que nous appelons la tonalité, absolument comme nous faisons en passant de *ré majeur* à *ré mineur*.

Quant aux signes écrits qui servaient à exprimer ces changements chez les Grecs, ils devaient exprimer la propriété de chaque son, considéré d'après le rang qu'il occupait et non d'après son acuité ou sa gravité. Ces signes auraient leur équivalent dans les mots *tonique*, *dominante*, *sensible*, etc., que nous donnons au premier, au cinquième et au septième son de notre système tonal, quel que soit, d'ailleurs, le son plus ou moins élevé qui est pris comme tonique ou base de la tonalité.

Peut-être même est-ce là l'origine du sarcasme que les anciens appliquaient aux mauvais musiciens, à ceux qui passaient sans transition du mode dorien au mode phrygien : *a dorio ad phrygium*. Le mode phrygien étant formé de trois tons entiers ne pouvait figurer à l'état normal ni sur le tube de gauche, qui n'a qu'une tierce mineure d'étendue, ni — comme nous le verrons plus loin — sur le tube de droite dont nous savons déjà que les sons n'excèdent pas une quarte mineure.

---

(1) Dans ce sens, la lyre doit être considérée comme un instrument à sons fixes de préférence à la flûte qui, on le voit, suivait les intonations du chanteur et réglait ses sons sur ceux de la voix humaine.

Quoi qu'il en soit de ce dernier point, on voit, dès à présent, que c'est bien la modalité qui peut nous guider et non la tonalité; dès lors, et en tenant compte de l'observation faite sur la manière de jouer des Arabes, nous reconnaîtrons comme possible sur le tube de gauche de cette flûte double l'exécution des trois premiers sons du mode dorien et du mode lydien. Nous traduirons les sons produits par ce tube, dans le premier cas, par :

ré, — mi, — fa,

et dans le second, par :

mi, — fa, — sol,

avec l'octave et la douzième qui correspondent à chaque son; et nous n'attacherons à aucun de ces mots un caractère de tonalité qu'ils ne sauraient avoir.

VI.

CADENZA. *Ad libitum.*

La douzième des sons du mode dorien donne *la-si-do*, soit un demi-ton et un ton. Ce devrait être le contraire. Ce résultat obtenu par le renversement des sons pour la construction des modes secondaires, n'est-il pas la cause première de la modalité? Les sons *la-si-do*, issus du dorien, correspondent aux trois premiers sons du lydien. Pour les rendre semblables aux sons fondamentaux du dorien, dont-ils procèdent, il faut changer le doigt immobile du dorien et le remplacer par celui du lydien. Puisque, dans le mode dorien, la modalité change selon le degré d'insufflation, n'est-on pas autorisé à croire que le lydien et peut-être tous les autres modes ne seraient que des dérivés du dorien ?

J'expose le fait sans prétendre l'expliquer.

VII

3me VARIATION ET TUTTI.

Allegro assai.

Agissons avec le tube de droite comme nous venons de faire pour le tube de gauche.

Le tube de droite est percé de quatre trous qui, d'après le diapazon, donnent les sons suivants :

si — do — do dièze — ré — mi

soit une quarte mineure ayant pour sons extrêmes *si — mi.*

J'ai dit déjà que, en bouchant tous les trous pour les deux tubes, le son est le même. De plus, je n'ai pas pu prendre pour le tube de gauche les trois premiers sons du troisième ou du quatrième modes équivalant aux cinquième et septième tons du plainchant, puisque ces sons se trouvent à une tierce majeure de distance, tandis que les sons extrêmes produits par ce tube ne donnent qu'une tierce mineure. Le son le plus grave produit pour les deux tubes étant le même, je suis porté, dès l'abord, à le considérer comme premier son du mode dorien représenté par *ré*, ou comme premier son du mode lydien representé par *mi.*

Partant de là, les sons du tube de droite qui, d'après le diapazon, étaient

si — do — do dièze — ré — mi

devront, s'ils appartiennent au mode dorien, être représentés par

ré — ré dièze — mi — fa — sol;

au contraire, s'ils appartiennent au mode lydien, ils seront représentés par

mi — fa — fa dièze — sol — la.

Dans les deux cas, les sons extrêmes seront renfermés dans une quarte mineure, soit pour le premier :

ré — sol

et pour le second :

mi — la

ces deux quartes, équivalant à la première :

si — mi

que j'avais reconnue d'abord à l'aide du diapazon :

Si, pour la première série de sons, je laisse le premier trou bouché, j'aurai :

ré — mi — fa — sol

soit le premier tétracorde du mode dorien formé de *un ton, un demi-ton et un ton.*

Si, pour la deuxième série, je laisse le deuxième trou bouché, j'aurai :

mi — fa — sol — la

soit le premier tétracorde du mode lydien formé d'***un demi-ton et deux tons***.

En résumé, la modalité sera alternativement dorienne ou lydienne, selon que je fermerai le premier ou le second trou.

Le tube de droite a, dès à présent, une supériorité sur le tube de gauche, puisqu'il renferme le tétracorde complet, ce qui lui permet, en variant la force de l'insufflation, de reproduire une gamme complète et même une octave et demie.

Dans le premier cas, ce sera pour la modalité dorienne :

ré — mi + fa — sol — la — si + do — ré

plus la première quarte octaviée (1) ;

Dans le second, ce sera pour la modalité lydienne :

mi + fa — sol — la — si + do — ré — mi

plus la première quarte octaviée.

Ici, vient se placer une observation qui a sa valeur.

Puisque ce tube de droite a le même point de départ que celui de gauche et peut donner exactement les mêmes sons, quelle est l'utilité du tube de gauche ?

Je traiterai cette question plus loin (voir chapitre III).

Continuons maintenant notre analyse du tube de droite.

Si les sons du tétracorde aigu, réunis à ceux du premier, produisent, comme nous venons de le voir, une gamme complète renfermée dans une octave, un instrumentiste pourra, en variant la force de l'insufflation, produire aussi les deux modes *phrygien* et *éolien*.

Le mode phrygien sera formé des deux sons supérieurs du premier tétracorde dorien et des deux sons inférieurs du même, soit :

fa — sol ═══ la — si

du 1er tétracorde. du deuxième.

Le mode éolien sera formé d'un seul son du premier tétra-

(1) Le signe + indique les demi-tons, dont la position varie pour chaque mode.

corde dorien *sol* et des trois sons inférieurs du deuxième, soit :

Peut-être est-ce dans ce sens qu'on doit interpréter Athénée, quand on lui fait dire que le Phrygien se joue sur les deux flûtes. Alors, il faudrait entendre non les deux tubes, mais le degré d'insufflation donné dans le même tube, produisant deux tétracordes superposés.

Il y a une autre observation à faire. C'est que le mode éolien pourra être produit sans modification dans le degré d'insufflation en conservant le son le plus grave comme base. Pour cela, il faut laisser le premier trou fermé puis ouvrir les autres en commençant par le second, continuant par le quatrième et terminant par le troisième. De sorte que; pour le troisième son, il y aura deux trous bouchés, le premier et le troisième. Alors les quatre sons que nous appellerons :

sol — la — si — do

seront égaux comme sonorité à :

ré — mi — fa dièze — sol

et à :

ré — fa dièze — sol dièze — la

ce qui revient à dire qu'ils sont renfermés dans les limites des modalités dorienne et lydienne, dont les sons extrêmes n'excèdent pas une quarte mineure.

Ce n'est donc pas le son pris pour point de départ qui changera selon les modalités. Ce sera l'ordre des tons et des demi-tons qui sera modifié, et il suffirait pour le démontrer d'appliquer le raisonnement que je viens de faire aux deux premières modalités dorienne, lydienne et éolienne: les sons extrêmes ne changent pas; c'est la position des sons intermédiaires seulement qui varie.

On peut prévoir déjà les combinaisons différentes que le mélange de ces sons appartenant à différentes modalités devait fournir. Je signalais tout-à-l'heure un son nouveau obtenu en fermant le premier et le troisième trou, ce qui nous donne, pour la division de la quarte produite par les sons extrêmes,

non plus trois demi-tons surmontés d'un ton mais bien *cinq demi-tons conjoints*, qui pourront être considérés de trois manières, savoir :

1° Avec la base de la modalité dorienne :

ré — ré dièze — mi — fa — fa dièze — sol

2° Avec la base de la modalité lydienne :

mi — fa — fa dièze — sol — sol dièze — la

3° Avec la base de la modalité éolienne :

sol — sol dièze — la — la dièze — si — do

ce qui permettra de produire une division du tétracorde du genre chromatique, soit :

mi — fa ——— sol dièze — la

c'est-à-dire un demi-ton, un ton et demi, et un autre demi-ton — ce que les Arabes appellent le mode *asbein*, mode du diable.

N'est-ce pas là, peut-être, ce qu'Athénée désigne par Phrygien ? J'ai eu déjà occasion de dire que l'on a donné à tort au mode Phrygien le nom de mode du diable à cause du triton qui le forme. Et si l'on veut, quand même, s'en rapporter à l'opinion d'Athénée, je rappellerai qu'il écrivait en Egypte vers le troisième siècle après J.-C., c'est-à-dire peu de temps avant la réforme opérée dans le système musical par saint Augustin et saint Ambroise. Or, à cette époque, déjà, les genres étaient sinon perdus au moins confondus, de telle sorte qu'on a très-bien pu se méprendre sur le caractère d'un mode et attribuer ses qualités à un autre.

De même que les Arabes de l'Algérie confondent journellement le mode *Zeidan* avec le mode *Asbein*, de même aussi, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, on a très-bien pu attribuer au mode phrygien les qualités d'un autre mode oublié du genre chromatique.

Quoi qu'il en soit, la citation d'Athénée aura toujours servi à constater l'emploi sur la flûte double de trois modes distincts.

Les deux premiers sont sûrement le Dorien et le Lydien ; le troisième pourrait-être soit l'Eolien, soit un mode oublié du genre chromatique, correspondant au mode *Asbein* des Arabes et composé d'un ton et demi, placé entre deux demi-tons.

FINAL.

1.

Adagio declamato.

En analysant les sons produits par les deux tubes, j'ai reconnu que le tube de droite donne *tous les sons du tube de gauche, plus deux qui lui sont propres.*

Si le tube de gauche n'est qu'une réduction du produit du tube de droite il devient inutile. Dès-lors, à quoi bon une flûte double ? Peut-être, en reconnaitrons-nous l'utilité en recherchant dans quel cas on l'employait.

Nous savons déjà que ce ne peut être pour varier les modes, puisque les sons du Dorien et du Lydien, incomplets sur le tube de gauche, sont développés d'après le tétracorde particulier à chacun d'eux sur le tube de droite; et que, de plus, ce tube peut donner encore un tétracorde du mode Eolien et un autre du genre chromatique. Cherchons donc ailleurs. Dans le principe, les flûtes servaient à accompagner les chants des sacrifices en l'honneur de Cérès et de Bacchus. Ce fut Thespis qui, après avoir régularisé le chant, introduisit l'emploi des flûtes destinées à soutenir la voix des chanteurs.

Si l'on en croit Horace, ce Thespis fut l'inventeur de la tragédie concuremment avec Eschyle, comme l'indiquent les vers suivants :

Ignotum tragicæ genus invenisse Camœnæ
Dicitur, et plaustris vexisse poemata Thespis,
Quæ canerent, agerentque peruncti fæcibus ora.
Post hunc personæ, pallæque repertor honestæ
Eschylus... (*Art poétique*, 275e vers et suivants).

De cette époque, datent les troupes de comédiens ambulants, car Thespis, ayant ajouté le geste au chant, fit monter ses chanteurs sur un char traîné par des bœufs et construit en forme de maison; ce char servait de scène, lorsque les chanteurs devaient représenter une tragédie.

Le bon accueil fait à ces ancêtres, des personnages du Roman

comique amena, dans les cités importantes, la construction des théâtres, sur lesquels furent représentées les tragédies de Sophocle. Bien qu'il eût la voix faible et tremblante (1), on dit que Sophocle chanta lui-même, au théâtre, ses premières tragédies en s'accompagnant avec la cithare. Toutefois, les poètes cédaient généralement la place, pour l'exécution de leurs œuvres, aux chanteurs et aux joueurs de flûte et de cithare.

Selon Diomède, la tragédie était composée de trois éléments :

1° Le dialogue,

2° Le chant,

3° Le chœur.

En quoi ces trois éléments différaient-ils, si, comme on le croit généralement, le chant et la parole étaient même chose? Pour le dialogue, les opinions varient de telle sorte qu'il ne paraît guère possible de savoir s'il était chanté ou parlé. Qu'on me permette à ce sujet un rapprochement qui n'est pas sans importance. Dans le *Neveu de Rameau*, Diderot pose à son interlocuteur cette question :

« Quel est le modèle du musicien quand il fait un chant ? »

A quoi Rameau neveu répond :

« C'est la déclamation, si le modèle est vivant et puissant; » c'est le bruit, si le modèle est inanimé. Il faut considérer la » déclamation comme une ligne, et le chant comme une autre » ligne qui serpenterait sur la première. Plus cette déclamation, » type du chant, sera forte et vraie, plus le chant qui s'y con- » forme la coupera en un plus grand nombre de points; plus le » chant sera vrai et plus il sera beau.....

« Quand on entend *Je suis un pauvre diable !* on croit recon- » naître la plainte d'un avare : s'il ne chantait pas, c'est sur les » mêmes tons qu'il parlerait à la terre, quand il lui confie » son or et qu'il lui dit : *O terre, reçois mon trésor !* Et cette » petite fille qui sent palpiter son cœur, qui rougit, qui se » trouble et qui supplie monseigneur de la laisser partir, s'ex-

---

(1) Raro ipse docuit sua dramata, quod voce tenui et parum firma esset. — Fabricius, *Bibliotheca græca.*

» primerait-elle autrement? Il y a dans ces ouvrages toutes » sortes de caractères, une variété infinie de déclamation; cela » est sublime, c'est moi qui vous le dis. Allez, allez entendre le morceau où le jeune homme qui se sent mourir s'écrie : » *Mon cœur s'en va !* Écoutez le chant, écoutez la symphonie, et vous me direz après quelle différence il y a entre » les vraies voix d'un moribond et le tour de ce chant; » vous verrez si la ligne de la mélodie ne coïncide pas tout » entière avec la ligne de la déclamation. Je ne vous parle » pas de la mesure, qui est encore une des conditions du » chant; je m'en tiens à l'expression; et il n'y a rien de » plus évident que le passage suivant, que j'ai lu quelque part : » MUSICES SEMINARIUM ACCENTUS, l'accent est la pépinière de la » mélodie. »

J'ai cité ce passage tout au long, et voilà qu'après l'avoir fait je me demande si on ne me renverra pas le reproche que j'adresse aux musiciens et à ceux qui s'occupent de musique, de juger ce qui a été d'après ce qui est.

Devons-nous apprécier le caractère de la déclamation antique en la comparant à notre déclamation actuelle, et le chant des anciens en le comparant à notre mélodie ?

Évidemment, la forme, ou mieux, l'accent de la déclamation a dû changer à mesure que les langues se modifiaient, comme la forme mélodique a changé chez les différents peuples. Mais le principe du chant, comme le principe de la déclamation, est immuable, et nos compositeurs de musique savent très-bien distinguer ce qui doit être déclamé de ce qui doit être chanté.

Les formes ont beau changer, on sera toujours forcé de tenir compte de ces différences; et, quels que soient les moyens qu'on a employés ou qu'on emploiera, il y aura toujours, dans le drame lyrique, deux formes distinctes : le récitatif, et le chant proprement dit. Que doit être le récitatif de nos opéras, sinon la déclamation accentuée davantage à l'aide de la musique ? Je dis « *que doit être,* » car il me faut bien reconnaître que tous nos compositeurs n'agissent pas ainsi, mais de ce qu'ils ne le font pas, il n'en faudrait pas conclure

qu'il ne faille pas le faire. Les œuvres des maîtres sont là pour montrer la voie.

J'irai plus loin : le couplet de vaudeville lui-même a été, dans le principe, un récitatif et non un chant. L'orchestre jouait l'air. L'acteur débitait son couplet rhythmé. Mais les musiciens sont arrivés ; ils cherchaient un livret d'opéra depuis plusieurs années ; et, à son défaut, ils se sont escrimés à faire des mélodies pour le vaudeville. Le couplet dit *de facture* avait seul tenu tête à cet envahissement de musiciens. Seul contre tous, il a succombé enfin devant les attaques réitérées de l'opérette. Aujourd'hui, le vaudeville n'existe plus. Les couplets ont été remplacés par des *mots !* Obtient-on le même effet ? On retenait un couplet bien débité. On oublie le mot alors même qu'il porte.

Là est la puissance de la musique appliquée à la déclamation. Elle accentue, elle dompte la mémoire la plus rebelle et la force à retenir ; parce que, ainsi que le dit Diderot, *la ligne de la mélodie coïncide avec la ligne de la déclamation.*

Dans l'antiquité comme aujourd'hui, la déclamation — bien différente du chant, qui est soumis à une mesure régulière — n'a eu pour règles que l'expression et le rhythme de l'accentuation.

Et s'il me faut justifier une affirmation qui peut paraître hazardée, j'en appellerai encore à la musique des Arabes, dont les chansons sont toujours précédées d'un récitatif non mesuré. Écoutez le chanteur arabe. La flûte a fait entendre une phrase de deux ou trois notes répétées plusieurs fois pour retomber sur un son prolongé. Le chanteur commence. Suit-il un rhythme, une mesure ?

Non, il récite ; tantôt il expose le sujet de sa chanson, et décrit les lieux où doit se passer l'action, tantôt il s'adresse à son auditoire, et chacune des phrases de son *chant déclamé* est interrompue par la flûte qui reprend ses deux ou trois notes pour revenir encore au même son prolongé.

N'est-ce pas là le caractère du dialogue de la tragédie antique ? Dialogue, ai-je dit ; et il n'y a qu'un chanteur. Mais Sophole chantait lui-même ses tragédies.

Admettons que, dans ce cas, ce sera un récit; mais si nous revenons à la chanson arabe, nous rappellerons que le plus souvent c'est bien un dialogue qu'on exécute, car à la voix du chanteur une autre voix ne tarde pas à répondre.

Interrogative ou affirmative, cette seconde voix se soumet, comme la première, à la règle d'expression donnée par les sons de la flûte; et, quel que soit le nombre des chanteurs qui entrent en lice, les voix, sont toujours réglées par le son prolongé de la flûte.

Tout-à-l'heure, quand la chanson commencera, la mesure soumettra à sa loi la mélodie chantée; les tambours frapperont le rhythme en cadence; le chant deviendra le chœur. Jusque-là, il n'est que déclamation ou récitatif, et la flûte a pour mission de maintenir ce chant déclamé dans la règle d'expression qui sera formulée par l'emploi de tel ou tel mode.

Ce récitatif, qui précède la chanson arabe, dit par une seule voix ou par plusieurs voix alternativement, et dont chaque phrase est coupée par le chant des flûtes, n'est-il pas, sinon le dialogue même de la tragédie grecque, au moins un dérivé de ce dialogue privé d'action?

Je ne saurais, quant à moi, me figurer d'une autre manière Sophocle déclamant ses tragédies en s'accompagnant de la cithare.

Si cette comparaison de Sophocle avec le chanteur arabe paraît insoutenable, surtout eu égard au petit nombre d'auditeurs qui forment le public rassemblé autour des musiciens indigènes, je rappellerai qu'il y a là non une question musicale mais bien une question d'acoustique concernant la sonorité des théâtres des anciens. Je laisse à d'autres le soin d'expliquer les causes d'une sonorité que nous ne pouvons pas obtenir dans les constructions modernes, et je reviens à ma flûte.

II.

Reprise du premier motif.

J'ai souligné à dessein les mots *deux ou trois notes* en parlant du rôle de la flûte dans le récitatif. En effet, la conformation

du tube gauche de ma flûte double semble lui assigner ce rôle. Est-ce que déjà les poëtes redoutaient les empiètements des musiciens; et prétendaient-ils ainsi les renfermer dans des limites fixées par eux ? N'est-ce pas plutôt que le genre même de la déclamation ne nécessitait pas une plus grande extension de sons ? Les deux suppositions peuvent être justifiées ; mais là ne se bornait pas le rôle du tube de gauche.

Dans le principe, il y avait trois classes de flûte : les premières, nommées par Athénée, *parfaites et plus que parfaites*, étaient destinées à accompagner les chœurs d'hommes ; les autres, moins parfaites sans doute puisqu'on ne les qualifie pas, étaient réservées aux chœurs de femmes et d'enfants.

Athénée fait allusion ici à l'époque où les chœurs étaient composés de cinquante ou soixante chanteurs ; ce fut Sophocle qui, le premier, forma un chœur de femmes pour sa tragédie du *Tyran*. Avant lui, les chœurs étaient composés de vieillards, d'hommes et d'enfants.

Eschyle avait réduit le nombre des chanteurs à vingt-quatre ; plus tard, une loi le réduisit encore à quinze pour la tragédie et douze pour la comédie ; ces chanteurs étaient précédés d'un chef nommé choriphée, et d'un ou de plusieurs joueurs de flûte qui réglaient les mouvements et donnaient le ton.

Les femmes ne firent qu'apparaître sur le théâtre ; d'ailleurs, le timbre de la voix d'enfant, étant le même que celui de la voix de femme, devait réduire les flûtes employées à deux seulement.

On pressent déjà que c'est particulièrement pour les chœurs de femmes ou d'enfants que le tube de gauche était employé. Avec eux, la voix n'allait pas au delà d'une tierce mineure. Les chants qu'ils avaient à exprimer ne nécessitaient pas une plus grande étendue. Et quand leurs voix devaient se joindre à celles du chœur des hommes, elles étaient accompagnées par les flûtes et les cithares réunies. C'est ce genre d'accompagnement, dont l'invention est attribuée à Amphion, qu'on a appelé musique citharistique, et plus tard musique lyrique.

Donc, et pour terminer :

En premier lieu *le dialogue*, ou chant déclamé, était accom-

pagné par la flûte de gauche. Cette flûte alternait avec la voix du chanteur à la manière dont en usent encore aujourd'hui les chanteurs arabes, de façon à maintenir la modalité. En second lieu, *le chant par une seule voix* ou *monodie* était accompagné par l'une ou l'autre flûte selon que le sujet comportait une extension plus ou moins grande de sons, le chant seul ayant, d'après Diomède et Plutarque, alternativement le caractère de chant dialogué ou déclamé, ou bien de monodie ou chant proprement dit.

Enfin *le chœur*, dont on sait l'importance dans la tragédie antique, était accompagné par la flûte de droite pour les hommes, et par les flûtes et les cithares réunies quand les voix d'enfants se mêlaient aux voix d'hommes. Pour le dialogue, la modalité était toujours dorienne ou lydienne, mais avec le mélange possible des deux, de façon à préparer une modalité éolienne ou chromatique (1). Pour le chant par une seule voix, l'emploi des deux tubes avait lieu selon l'importance et le caractère du sujet traité.

Enfin, pour le chœur ou *chorodie*, le tube de droite pouvait fournir non-seulement les tétracordes des modes Dorien et Lydien, ainsi que le dit Athénée, mais encore celui du mode Eolien dont l'emploi était très-fréquent, et un autre du genre chromatique correspondant aux modes *Asbein* ou *Zeidan* des Arabes.

III.

PIU PRESTO.

Ai-je répondu d'une manière suffisante aux questions que j'avais à résoudre ?

J'ai recherché ce que la théorie de la musique grecque

---

(1) J'ai expliqué, en traitant de la musique arabe, comment les anciens avaient des changements de mode comparables à ce que, dans notre tonalité moderne, nous appelons des modulations, et que — soit dit en passant — nous devrions appeler des changements de tons, puisque la plupart du temps, c'est bien réellement le ton qui change et non le mode.

avait de conciliable avec la nature de l'instrument qui m'a servi de thème.

Dès l'abord, j'ai pu reconnaitre dans les sons extrêmes les limites du tétracorde. J'ai examiné les divisions de ce tétracorde, et j'en ai tiré la loi de *la modalité constituée d'après la variété des séries des sons et sans tenir compte de leur degré d'acuité ou de gravité.*

En effet les deux sons extrêmes donnant une quarte mineure, peuvent être considérés de trois manières :

1°. comme *ré* — *sol*
2°. comme *mi* — *la*
3°. comme *sol* — *do.*

En laissant le premier trou bouché et ouvrant successivement les autres, j'ai la série des sons du *mode Dorien*. En laissant le deuxième trou bouché et ouvrant successivement le premier, le troisième et le quatrième, j'ai la série des sons du *mode lydien*. En laissant le premier trou bouché et ouvrant successivement le premier, puis le quatrième et en dernier lieu le troisième, j'ai la série des sons du *mode Eolien*. Enfin, en bouchant le second trou et agissant pour le reste comme précédemment, j'ai un mode du genre chromatique correspondant aux modes *Asbein* ou *Zeidan* des Arabes.

Est-ce de ce dernier ou du précédent que veut parler Athénée, quand il cite *le Phrygien* ?

C'est là un point que j'ai essayé de discuter et que l'avenir éclaircira peut-être.

J'ai satisfait, dans la mesure de mes forces, à l'obligation que j'avais contractée de vérifier par la pratique et contester, au besoin les assertions de ceux qui m'ont précédé dans ce genre de recherches.

J'ai pu, surtout, grâce à cette double flûte, établir la série des sons du système musical des Grecs et des Arabes de manière à lever les doutes non-seulement pour plusieurs modes mais encore pour l'emploi des tiers et des quarts de tons, dont je n'ai trouvé trace nulle part bien que j'aie essayé toutes les combinaisons possibles pour produire des sons différents.

Ai-je rempli ma tache ?

IV.

CODA.

J'ai intitulé ce travail *fantaisie pour une flûte.*

Fantaisie !......

Je ne sais comment cela s'est fait, mais dès que j'ai vu cet instrument étrange, le mot de fantaisie s'est présenté à mon esprit, de sorte que les parties différentes de mon travail se sont naturellement groupées dans un ordre qui, musicalement parlant, prêtait à ce titre.

Mais qui dit fantaisie dit surtout œuvre légère, agréable, amusante...... *in cauda venenum*...... mon excuse est toute prête. Ma fantaisie est pour une flûte — je n'ose pas dire pour une flûte double.

Alger, Août 1865.

F^co^. SALVADOR DANIEL.

LE TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE,

D'APRÈS SHAW ET BRUCE (1).

. . . .

Désormais, les documents européens, devenus plus abondants et plus explicites permettront de suivre avec moins d'incertitude l'historique du mausolée mauritanien, bien que ces documents n'aient pas toujours la clarté et la certitude que l'on pourrait désirer.

Le docteur anglais Shaw ouvre cette nouvelle série : il a passé douze années à Alger, dans le premier tiers du 18e siècle, comme chapelain du consulat d'Angleterre, et il a fait plusieurs voyages en Berbérie et dans le Levant. Par malheur, il ne distingue pas toujours assez nettement, dans sa relation, ses excursions personnelles de celles d'autres explorateurs, et dont il a eu connaissance par communications de manuscrits ou par renseignements verbaux. Cela est cause, par exemple, qu'on se demande s'il a vu le Tombeau de la Chrétienne, quoiqu'il l'ait décrit et qu'il en produise même un dessin. Il est vrai de dire que c'est précisément ce qu'il en dit et ce qu'il en donne qui fait naître le doute à cet égard. On va en juger, du reste (2).

Ce que nous avons dit du traducteur de Marmol, nous l'appliquons à celui de Shaw : ils ne sont pas plus fidèles l'un que

---

(1) Cet article est un passage extrait de la première partie d'un Rapport général sur la part que M. Berbrugger a prise à l'exploration du Tombeau de la Chrétienne. Ce Rapport général contient les trois parties suivantes : 1° Histoire du monument; 2° Historique des travaux; 3° Inventaire raisonné des objets antiques trouvés autour du Tombeau ou à l'intérieur.

(2) Shaw a donné, en 1738, à Oxford, sa première édition des *Travels*, etc., format in-folio; en 1743, il en parut, à la Haye, une traduction française anonyme, avec corrections et notes fournies par l'auteur, dit la préface. Shaw publia, en outre, en 1746 et 1747, deux suppléments à son œuvre. En 1757, après sa mort, parut une 2e édition, celle-ci in-4°, de ses *Travels,* qui comprit tout ce qu'il avait publié jusque-là. Enfin, en 1808, il se fit, à Édimbourg, une réimpression en deux volumes in-8° de cette deuxième édition, mais sans les extraits, les notes, les planches, etc. Pour se servir utilement de l'ouvrage de Shaw, il faut avoir ces diverses éditions et la traduction de 1743, à sa disposition.

l'autre ! Pour qu'on puisse apprécier que ceci n'est pas une accusation légère, nous allons donner d'abord le texte anglais de cet auteur, et nous le ferons suivre de la traduction de 1743, en regard de laquelle nous placerons la nôtre, que nous nous sommes efforcé de rendre exacte.

On pourra reconnaître ainsi quelles fautes appartiennent à Shaw et quelles autres sont du fait de son translateur :

The *Kubber Ro-meah* (قبر رومية) *The Roman sepulchre*, or *the sepulchre* (as it will likewise signify) *of the christian Woman*, is situated upon the mountainous part of the sea coast, seven miles to the E. by S. of *Tefessad*. According to the discoveries hitherto made, it is a solid and compact edifice; built, in the following manner, with the finest free stone. The height I computed to be a hundred foot and the *diameter* of the *basis* ninety.

(Ici, le dessin)

The figure of this structure, and the received opinion of it 's being erected over a large treasure, might induce the Turks to call it *Maltapasy (The treasure of the sugar loaf)*. The point is now wanting; and, by the frequent searches after this treasure, several other parts of it are broken down and defaced. However, it is still of a sufficient height to be a convenient landmark for mariners.

The *Kubber Romeah* should be the same structure, that *Marmol* informeth us to have been built over the daughter of count Julian, in the city *Tignident :* though *Tignident*, provided it be the *Tigadempt* of other authors, is an inland city, at a great distance to the S. W. neither are there at this place the least traces to be met with of such temples and other edifices, as are, at the same time, taken notice of by our author. We may rather, in consideration of the elegancy of the workmanship and the beauty of the materials, suppose it much older than the *mahometan* conquests; and to be the same monument, that *Mela* placing betwixt *Iol* and *Icosium*, appropriateth (1) to the royal

(1) L'orthographe surannée employée dans cette première édition de Shaw a disparu dans la deuxième; au moins si nous en jugeons par la réimpression d'Edimbourg que l'on donne comme en étant la reproduction exacte, à part certaines suppressions.

family of the Numidian kings. Sepulchres of this kind and in the like situation have been taken notice of by ancient authors at other places (SHAW. *Travels*, etc., p. 44 à 46 de la 1re édition).

TRADUCTION DE 1866.

Le *Kober Roumïa*, sépulcre romain ou sépulcre de la femme chrétienne (ainsi que l'expression peut également le signifier), est situé sur la partie montagneuse du littoral, à 7 milles au Sud-Est de *Tefessad* (1). D'après les découvertes faites jusqu'ici, c'est un solide et compacte édifice, bâti de la manière suivante avec les plus belles pierres de taille. J'estime sa hauteur à cent pieds et le diamètre de sa base à 90 pieds.

(Ici, le dessin)

La forme de cette construction et l'opinion reçue qu'elle s'élève sur un trésor considérable, ont pu déterminer les Turcs à l'appeler *Maltapasy*, ou le Trésor du pain de sucre. La pointe de l'édifice manque; et, par suite de fréquentes recherches du tré-

TRADUCTION DE 1743.

Le *Kubber Ro-meah*, c'est-à-dire le *sépulcre romain* ou le sépulcre *de la femme chrétienne* (car le mot arabe peut signifier l'un et l'autre), est situé sur la partie montagneuse de la côte, à 7 milles au Sud-Est de *Tefessad;* suivant les découvertes qu'on a faites jusqu'ici, c'est un édifice solide, bâti dans la forme suivante, de la plus belle pierre de taille. Sa hauteur est d'environ 20 pieds et le diamètre de la base de 90 pieds.

(Ici, le dessin)

La forme de ce bâtiment et l'opinion reçue qu'il a été bâti au-dessus d'un trésor, est peut-être la raison pourquoi les *Turcs* l'ont nommé *Maltapasy*, le *Trésor du pain de sucre*. La pointe y manque et plusieurs autres parties sont endommagées, parce qu'on a sou-

(1) *Tefessad* — ou, mieux, *Tfassedt* — est le mot arabe *fassed*, berbérisé par addition de deux T, l'un initial et l'autre final. Il signifie *gâté, ruiné* ; quand on l'applique à un établissement antique ruiné, il équivaut à *Tekedemt* que les Kabiles ont formé de l'arabe *Kedim* par le même procédé, et qu'ils emploient dans le même sens. Le centre français qui s'est établi à cet endroit, depuis 1854, a adopté le nom de la cité romaine dont on y voit les vestiges et s'appelle *Tipasa*.

sor en question, d'autres parties du monument sont démolies et défigurées. Cependant, il est encore suffisamment haut pour servir d'*amer* aux marins.

Le *Kober Roumïa* devrait être le même édifice que Marmol nous dit avoir été élevé sur la fille du comte Julien, dans Tignident ; quoique cette dernière ville, si c'est le Tekedemt d'autres écrivains, doive être une cité située dans l'intérieur des terres, à une grande distance au S.-O., et qu'il ne s'y trouve pas la moindre trace des temples et autres édifices signalés en même temps par notre auteur.

En considérant l'élégance du travail et la beauté des matériaux, nous supposons qu'il est beaucoup plus ancien que les conquêtes musulmanes et que c'est le même monument que Pomponius Mela place entre Iol et Icosium et désigne comme étant destiné à la famille royale des souverains de Numidie.

Des sépulcres de ce genre, et dans la même situation, ont été indiqués par d'anciens auteurs, en d'autres endroits.

vent fouillé autour pour y chercher le Trésor ; il est cependant encore assez haut pour servir de direction aux matelots.

Le *Kubber Ro-meah* devrait être le monument que *Marmol* dit avoir été érigé en mémoire de la fille du comte *Julien* ; quoique *Tignident* (si, du moins, c'est ici la ville que d'autres auteurs nomment *Tigadempt*), soit une ville située dans les terres, assez avant au Sud-Ouest, et qu'on ne trouve ici aucun vestige des temples et autres édifices dont notre auteur parle dans le même endroit.

Il est plus naturel de croire, vu la beauté de l'ouvrage et des matériaux, que c'est ici un édifice antérieur aux conquêtes des mahométans et que c'est le *Monument* que *Mela* place entre *Iol* et *Icosium* et qu'il dit avoir servi de sépulture à la famille des *rois* de *Numidie*.

Plusieurs auteurs anciens parlent de tombeaux de cette espèce, situés à peu près dans ces quartiers-ci.

On voit que le traducteur de 1743, ayant commencé par traduire *a hundred feet* (cent pieds) par *vingt pieds*, termine

dignement sa tâche en rendant « *at other places* » par le contre-sens « *à peu près dans ces quartiers-ci.* » Le milieu de sa version répond au début et à la fin, ainsi qu'il ressort d'une simple comparaison du texte français avec l'original anglais.

Nous avons dit qu'une deuxième édition de Shaw avait paru en 1757 et qu'elle avait été réimprimée en 1808, moins les extraits, les notes, les planches, etc.

Nous n'avons pas eu cette deuxième édition entre les mains, mais si nous en jugeons par sa réimpression, le texte primitif de Shaw, en ce qui concerne le Tombeau de la Chrétienne, avait pris cette dernière forme qui diffère sur plusieurs points de la première.

« The ***Kubber Romeah***, i. e. *(id est)* the ***sepulchre of the Christian Woman***, called by the Turks, from the fashion of it, *maltapasy*, or the Treasure of the sugar loaf, is situatad upon the mountainous part of the sea coast, VII M. to the eastward of Tefessad. According to the discoveries hitherto made, it is a solid and compact edifice built with the finest free stone; the height whereof, I computed to be a hundred feet and the diameter of the basis ninety. It is of a round figure, rising with steps quite up to the top, like Egyptian pyramids. This structure, therefore, in consideration of the elegancy of workmanship and the beauty of the materials appears to have been much elder than the mahometan conquests and may better be taken por the same monument that Mela (cap. V) places betwixt Iol and Icosium and appropriates to the royal family of the numidian Kings......

Ici, quelques parties du texte primitif ont été éliminées, notamment la tradition relative à la fille du comte Julien; en revanche, il y a une addition, « mais elle est peu heureuse, » il faut l'avouer, celle où Shaw dit : — si on ne le lui fait dire » — que le Tombeau de la Chrétienne, de forme ronde, s'élève » par des degrés, jusque tout-à-fait au sommet, comme les » pyramides d'Égypte. » Si l'expression un peu vague, ***rising with steps quite up to the top***, laissait planer quelques doutes sur notre interprétation, la comparaison avec les pyramides ne peut manquer de les dissiper. Et, cependant, cette forme

de pyramide ronde à degrés, donnée ici au nom de Shaw, est contredite formellement par le dessin même que cet auteur produit du monument, au moins celui de l'édition de 1738 !

On aura remarqué, encore, dans cette deuxième leçon, que Shaw place le Tombeau à l'*est* de Tefessad (Tipasa) et non plus au *sud-est*, comme dans la première édition ; c'est une rectification qu'on ne peut qu'approuver.

La nouvelle rédaction est moins heureuse, lorsqu'elle supprime la tradition de la fille du comte Julien, ainsi que la phrase relative à Tignident, et laisse pourtant subsister la remarque subséquente de Shaw, laquelle est précisément motivée par ce qu'on élimine; car, dès-lors, son observation, que le travail et les matériaux du mausolée mauritanien indiquent une époque beaucoup plus ancienne que la conquête musulmane (1), n'a plus une raison d'être suffisamment caractérisée.

Comme Shaw était mort à l'époque où parut cette troisième édition, on ne peut pas le rendre responsable des erreurs et des imperfections qu'on y signale ici et qui sont probablement l'œuvre de quelque arrangeur peu instruit dans la matière.

Nous avons parlé tout-à-l'heure du dessin du Tombeau de la Chrétienne donné par Shaw : le traducteur de 1743 ne l'a pas rendu plus fidèlement que le texte. Car dans celui qui figure à sa page 57 (1er volume), on croit distinguer à gauche comme un pilastre et, à droite, deux espèces de petites colonnes grêles, le tout sans chapiteaux ni bases; de sorte qu'en définitive, on n'est pas du tout sûr de ce que l'on voit et qu'on ne sait absolument qu'en conclure. De fait, nous croyons que ces lignes verticales du dessin de Shaw sont tout simplement des hachures, destinées à faire comprendre que la partie moyenne de l'édifice était circulaire.

---

(1) La deuxième édition de Shaw — si l'on s'en rapporte à la réimpression de 1808 — dit, de même que la première, *Mahometan conquests*, au lieu de *Mahometan conquest* que le sens exige. Cette substitution du pluriel au singulier fait d'une expression restreinte dans son sens, appropriée et claire dans ses termes, une énonciation générale assez vague et qui ne rend plus l'idée de l'auteur, celui-ci ayant voulu parler évidemment ici de *la conquête de l'Afrique par les musulmans* et non de *leurs conquêtes en général*. Mais ceci est la faute de Shaw lui-même.

On voit que si Shaw n'a pas été clair ni complet, ni même toujours exact, dans ce qu'il a dit du Tombeau de la Chrétienne, il est au moins innocent d'assez grosses erreurs qu'il convient de restituer au vrai coupable, le traducteur de 1743. Mais ce dont on ne peut l'absoudre, c'est d'avoir attribué la tradition de la CAVA à Marmol qui précisément l'a déclarée *fabuleuse* (1); car, même en suivant, comme il l'a fait, la version de Perrot d'Ablancourt, qui supprime le *fabulosamente* si essentiel de son auteur, il demeure toujours apparent que l'écrivain espagnol n'adopte pas ladite tradition et ne fait que la rapporter d'après les Chrétiens (sans doute, des esclaves d'Alger). La phrase même de la traduction, que nous produisons ci-dessous, ne laisse aucun doute à cet-égard :

« ....Il y a un dôme fort haut que les Maures appellent » *Coborrumia*, ou sépulture de romain, et les Chrétiens, par » corruption, *Cabaromia*, où *ils disent* qu'est enterrée la fille » du comte Julien. »

Rien n'autorisait donc Shaw à attribuer l'absurde tradition à Marmol. Au reste, le hasard, appliquant cette fois assez intelligemment la loi du talion, l'a puni de cette faute par la main de son propre traducteur qui lui fait donner *vingt pieds de haut* à notre Tombeau de la Chétienne quand il avait dit *cent!* Si bien que, depuis lors, ceux qui ont écrit sur le monument, au lieu de critiquer le docteur anglais pour les fautes qu'il a réellement commises, n'ont cessé de lui reprocher celle-ci dont il était fort innocent; et sans que pas un seul de ces aristarques ait eu l'idée si simple et si équitable de vérifier le texte de Shaw, pour s'assurer si la faute s'y trouvait réellement !

Si les variations et les erreurs réelles de Shaw font douter qu'il ait jamais vu — au moins, *de près* — le monument qu'il décrit, il est une omission essentielle, caractéristique, qui nous paraît trancher la question contre lui, car il n'a pas vu, lui

---

(1) Marmol dit en propres termes : Los cristianos mal arabigos la llaman Caba Rumia y dicen *fabulosamente* que está alli enterrada la Cava, hija del conde Julian.

archéologue instruit, passionné, ce que remarquait le plus vulgaire touriste, même avant qu'aucun travail d'exploration eût été entrepris au Tombeau de la Chrétienne; il n'a pas vu ces nombreux tambours de colonnes engagées, répandus autour de l'édifice; il n'a pas vu davantage aucun des chapiteaux d'ordre ionique ancien qui s'y rencontraient; il n'a pas même aperçu cette fausse porte du Nord dont la partie supérieure émergeant de plus d'un mètre du milieu des pierres écroulées, attirait forcément l'attention, cette porte devant laquelle aucun visiteur n'a jamais manqué de s'arrêter, parce qu'elle était de l'abord le plus facile et piquait la curiosité par ce fameux croisillon de panneau que certains archéologues ruraux s'obstinent encore à appeler une croix.

Évidemment, si Shaw avait visité le monument, il aurait vu ces choses ou au moins quelques-unes d'entre elles; et s'il les avait vues, il en aurait très-certainement parlé. Or, comme il n'en dit absolument rien, il faut en conclure qu'il ne décrit le Tombeau que par oui-dire et sur renseignements.

Si nous nous sommes autant appesanti sur son témoignage, c'est que Shaw est encore une grande autorité archéologique en Algérie, on pourrait presque dire une autorité unique dans un pays où il y a si peu de livres et où le sien remplace toute une bibliothèque spéciale (1). D'ailleurs, certains écrivains d'Europe, dont on ne peut se dispenser de parler ici, l'ont suivi et trop fidèlement, car l'on verra tout-à-l'heure où il les a menés, lui ou son traducteur.

N'y a-t-il pas, en outre, un enseignement précieux à tirer pour tout le monde d'une étude de ce genre? Et n'est-ce rien que d'apprendre, à l'aspect des conséquences fâcheuses indiquées plus haut, qu'il ne faut pas s'appuyer sur un ouvrage et encore moins critiquer celui qui l'a fait, quand on ne les connaît que

---

(1) Les *Extraits* que Shaw a eu l'excellente idée de placer à la fin de son ouvrage sont d'un très-grand secours pour nos archéologues algériens les plus utiles, ceux qui expéditionnent et voyagent et sont par conséquent les mieux placés pour faire des études directes. Avec les *Extraits* de Shaw, ils ont, en ce qui concerne l'Afrique septentrionale, *dix-huit* ouvrages anciens qui, réunis et complets, feraient à eux seuls la charge d'une bête de somme.

par des traductions ? que de systèmes sans valeur, que de critiques injustes n'auraient jamais vu le jour, si leurs auteurs, laissant de côté la race infidèle des translateurs, avaient eu la pensée si simple et si équitable de lire Léon l'africain en italien (à défaut du texte arabe qui paraît perdu), Marmol en espagnol et Shaw en anglais.

Après Shaw, vient son compatriote Bruce dans l'ordre des temps, Bruce qui crut avoir découvert les sources du Nil que l'on découvre encore de nos jours. En travaillant à la biographie de cet auteur, que nous avons publiée dans le sixième volume de la *Revue africaine*, nous avons dû relire son ouvrage et nous n'y avons rien trouvé de relatif au Tombeau de la Chrétienne. Cependant, nous avons appris que M. Dureau de La Malle, ayant eu communication des papiers de ce célèbre voyageur, disait y avoir trouvé l'inscription suivante que Bruce aurait lue sur le Mausolée royal de Mauritanie :

BASILISSÈS KLEOPATRAS

Si une pareille épigraphe eût jamais existé sur le Tombeau de la Chrétienne, il y en aurait eu au moins une seconde en l'honneur de Juba II, le souverain du pays et celui qui avait élevé le monument. La place indiquée pour toutes deux était évidemment quelqu'une des fausses portes. Or, les quatre fausses portes ont été complètement déblayées de manière à dégager tout-à-fait non-seulement leurs colonnes particulières, mais les deux entre-colonnements entre lesquels elles figurent ; chacune des pierres qu'il a fallu remuer pour opérer ce déblai a été vue et examinée avec soin, puisque nous relevions même de simples signes d'appareillages, gravés plus ou moins grossièrement. Cependant, l'inscription de Bruce n'a pas été retrouvée : nous croyons, quant à nous, qu'elle n'a jamais existé et nous nous rallions volontiers, sur ce point d'archéologie, à l'opinion que le savant M. Léon Renier nous exprimait en ces termes, dans une lettre du 14 mai dernier :

« J'ai tout lieu de craindre que M. Dureau de la Malle » n'ait pris, dans les papiers de Bruce, la légende d'une des » monnaies frappées au nom de Cléopâtre Séléné, laquelle

» avait pu en effet être trouvée auprès du Tombeau, pour » une inscription vue sur une des pierres de ce monument. »

De 1768, époque où Bruce écrivait, jusqu'en 1835, il n'est pas à notre connaissance qu'on ait rien imprimé de nouveau sur le Tombeau de la Chrétienne. Mais, à cette dernière date, commence la série des visites nombreuses que ce monument devait recevoir des touristes européens, comme aussi des explorations de natures bien diverses dont il devait être l'objet....

A. Berbrugger.

UNE LETTRE INÉDITE

D'UN EMPEREUR DU MAROC (1).

1578.

Le 4 août 1578, il se livrait, entre l'oued Mekhazen et l'oued El-Kous, un peu au nord d'Alcazar (El-Kassar) el-Kebir, une sanglante bataille dans laquelle trois rois combattaient et mouraient tous les trois dans la même journée.

L'un était le mulâtre Moula Mohammed, dit le nègre, qui venait revendiquer la couronne de Maroc que son oncle Abd el-Malek lui avait enlevée ;

L'autre était Don Sébastien de Portugal, son allié ;

Le troisième était Moula Abd el-Malek, le souverain régnant, à qui l'on venait demander compte de son usurpation et qui arrivait sur le champ de bataille sous le poids d'une maladie mortelle.

Après cinq heures d'une lutte acharnée, ces trois princes avaient succombé : Moula Mohammed, en fuyant, s'était noyé dans l'oued Mekhazen ; Don Sébastien avait péri en soldat sinon en général ; et, un peu avant la fin de l'affaire, Moula Abd el-Malek vainqueur de ses ennemis, mais vaincu par la maladie, avait expiré en mettant le doigt sur la bouche pour faire entendre à son entourage qu'il fallait cacher sa mort aux soldats, tant que la victoire ne serait pas complète.

Il est impossible, dit Voltaire à ce sujet, de faire une aussi grande chose avec autant de simplicité.

M. l'abbé Léon Godard, interprète ce geste autrement : « Nous « avons vu, dit-il, des musulmans poser ainsi leur doigt au « moment d'expirer, pour indiquer à l'âme le chemin du ciel « (Maroc. 2. 473). » Il se trompe dans son interprétation, car dans le cas qu'il indique *un* doigt élevé ainsi au moment

(1) Une analyse plus ou moins étendue de cette lettre est donnée par divers auteurs ; mais aucun ne l'a produite in extenso, et nous en avons consulté un grand nombre. Cependant, en la qualifiant d'inédite, nous le faisons sous toutes réserves.

suprême, atteste l'*unité* de Dieu, ce dogme cardinal de l'Islamisme.

Mais quant au geste d'Abd el-Malek, il n'est pas douteux dans la circonstance où il fut fait : il recommandait bien réellement le silence.

Le plan restreint de cet article nous interdit de traiter en détail de la sanglante bataille d'El-Kassar el-Kebir, où le vainqueur fut presqu'aussi maltraité que le vaincu : il faut nous borner à accompagner de quelques explications indispensables la lettre annoncée par notre titre et que nous allons donner traduite par nous d'après une copie espagnole manuscrite, d'une écriture contemporaine, et qui est au nombre des documents contenus dans l'in-folio coté 1686 de la bibliothèque du Gouvernement. Ce volume a déjà fourni à cette Revue des pièces intéressantes pour l'histoire de ce pays, outre celles, plus nombreuses encore, que nous tenons prêtes pour l'impression.

Pour faire comprendre toute la valeur du document dont il s'agit, quelques mots d'introduction sont indispensables.

Quand la dynastie des Chérifs, qui règne encore au Maroc, se substitua violemment à celle des Merinides, son règlement de succession disposa que, lors du décès d'un souverain, son fils, le plus âgé parmi ceux qui se trouvaient alors vivants, lui succéderait, à l'exclusion des enfants de l'aîné, si celui-ci était mort avant son père (1). Un pareil statut avait toute raison d'être chez un peuple très-remuant, à une époque des plus troublées, où le sceptre devait toujours être tenu par des mains essentiellement viriles.

Un roi mineur et une régence, transitions difficiles, même en pays civilisé, étaient nécessairement des périodes d'anarchie, avec des populations qui ne connaissent guère d'autre droit que la force.

A la mort du sultan Abd Allah, en 1574, Moula Mohammed, dit le Nègre, son fils aîné, lui succéda, ce qui semble tout-

(1) ...*fez*... huma ley, ou concerto, que o filho mais velho de cada hum que se achasse vivo a ora da morte de seu pay, sucedesse no Reyno, et naon os netos. — Mendoza. *Jornada de Africa*, p. 2.

à-fait régulier et en dehors de l'exception prévue par le Statut dont on vient de parler. Héritant de la férocité de son père, aussi bien que de sa couronne, le nouveau souverain débute par tuer deux de ses frères, il en emprisonne un autre et cherche à se débarrasser de ses oncles ; le tout pour faire table rase des prétendants au trône et s'assurer un règne tranquille. La polygamie royale, pratiquée sur une vaste échelle dans le Maroc, le peuplait d'une multitude de princes que leur entourage poussait à la révolte, s'ils n'y étaient disposés par ambition naturelle. C'était un grave inconvénient politique auquel le nouveau souverain appliquait d'ordinaire, comme remède préventif, le système d'extermination méthodique dont on vient de parler. C'est ainsi qu'une institution anti-sociale engendrait une coutume barbare.

Abd el Malek, un des oncles que Moula Mohammed le Nègre songeait à supprimer — le *Molouco* ou *Molouk* des écrivains d'Europe et dont le vrai nom était *Ahmed*, si l'on s'en rapporte à sa propre signature — Abd el Malek, pour échapper aux mauvais desseins de son neveu, se réfugie à Alger, où il est fort bien accueilli par le pacha Hassan ben Kheir ed-Din, fils du 2e Barberousse (1), qui lui promet la protection du grand turc et lui donna sa fille en mariage. Il eut de celle-ci un fils que l'on songeait à mettre sur le trône à sa place après sa mort à la bataille d'El-Kassar el-Kebir, s'il n'eût été trop jeune encore..... et trop loin, étant resté à Alger, on ne s'explique guère pourquoi.

Ainsi que le dit le sultan Ahmed Abd el-Malek, sa femme lui avait apporté pour dot la protection du Grand Turc. Afin de tirer parti de cette protection, il saisit l'occasion d'une ambassade algérienne qui allait demander au Grand Seigneur de remplacer par le Caïd Ramdan, le pacha alors en exercice, Arab Ahmed, qui n'était pas populaire auprès de la milice turque, sans doute parce qu'il était arabe de nation. Abd el-Malek eut un tel succès dans ses démarches auprès de la

(1) M. l'abbé Léon Godard donne par erreur à ce pacha le nom de Hassan Baba Aroudj, V. *Maroc*, 2. 468, 469, etc.

Porte Ottomane que le nouveau pacha, Ramdan, reçut l'ordre formel de lui prêter un concours armé contre son neveu Moula Mohammed le Nègre, ou, pour mieux dire, le mulâtre.

Ces faits sont empruntés à la lettre même d'Abd el-Malek et à l'ouvrage de Haedo (*Topogr. et Hist. d'Alger*, p. 81, 82).

Ce dernier auteur nous apprend en outre que notre héros faillit voir ses aventures se terminer assez tristement au retour de Constantinople : Don Juan de Cardona, général des galères de Sicile, aperçut au passage la galère turque où il se trouvait, la poursuivit avec acharnement. Déjà, à l'imitation des autres passagers Abd el Malek s'était dépouillé de tout vêtement et s'apprêtait a se jeter à la mer afin d'éviter l'esclavage, lorsqu'une ruse de guerre abusa l'amiral Espagnol, qui abandonna la chasse et vira de bord.

Hieronimo de Mendoza est en contradiction avec lui-même, lorsqu'il avance (*Jornada de Africa*, p. 3) qu'Abd el Malek assista à la bataille de Lépante (1571) et qu'il fit longtemps le métier de solliciteur à Constantinople ; puisqu'il résulte de son propre récit que ce prince ne s'expatria qu'à l'avénement de son neveu Mohammed le mulâtre, qui eut lieu en 1574.

Haedo commet la même erreur, mais sans se contredire, car il fait remonter plus haut cette expatriation, l'attribuant au frère d'Abd el-Malek et non à son neveu. En effet, il dit (p. 81) qu'Abd el Malek était depuis *beaucoup d'années* exilé à Alger, par crainte de son frère Moula Abd Allah. N'est-ce pas une confusion et n'attribue-t-il pas à Abd el-Malek ce qui est arrivé à Abd el Moumen qui, lui aussi, mais en 1559, se sauva à Alger, où il épousa également une fille de Hassan ben Kheir ed Din, qui le fit gouverneur de Tlemcen. Cette presque identité d'aventures — si elle n'est pas elle même un double emploi — rendait le quiproquo très-facile.

En somme, il faut s'en tenir pour trancher cette question au témoignage personnel d'Abd el-Malek lui-même, lequel se résume dans le passage suivant de sa lettre à Don Sébastien :

« Ce Royaume (de Maroc) est à moi, je le possède comme » mien à bon droit ; et je sais qu'*il* (le chérif Mohammed le mu- » lâtre, son neveu) l'a possédé sans raison. Alors, comme mordu

» d'un chien, je me réfugiai à Alger, où je me mariai, et reçus
» pour dot la protection du Grand Turc, moyennant laquelle
» je m'emparai de ce qui m'appartenait. »

Donc, Abd el-Malek n'alla à Alger, puis à Constantinople, qu'après l'avénement de son neveu, c'est-à-dire, en 1574; donc, il n'assista pas à la bataille de Lépante, etc., etc.

Avant de quitter momentanément le terrain de la discussion des textes pour reprendre la narration proprement dite, arrêtons-nous un instant sur les divers noms par lesquels notre héros est désigné dans les auteurs. Ce sont Abd el-Malek, Ahmed, Melec, Malek, Molouco, Molouc, etc.

Georges Host, dans ses *Nachrichten Von Marok und Fes* (mémoires sur Maroc et Fez), appelle ce souverain Abd el-Malek ben Mohammed (p. 32);

Abd el-Malek, dans la lettre qu'il adressa à Don Sébastien en 1578 et que nous allons reproduire, signe : *Ahmed*.

Dans sa *Jornada de Africa*, Hieronimo de Mendoza, qui sait d'ailleurs qu'il s'appelle Abd el-Malek (Avd el-Melic, selon lui), lui donne constamment le nom de *Molouco*, qu'il prétend signifier *esclave* et lui avoir été donné par son père, parce que, dans son enfance, il aimait beaucoup la société des captifs chrétiens. En supposant l'anecdote authentique et l'explication fondée, c'est *mamlouk* qu'il faudrait dire.

Nous trouvons plus naturel de supposer que *Malek* est une abréviation d'Abd el-Malek et que Melek, Malouk, Molouk, et autres variantes sont des altérations plus ou moins marquées de cette même abréviation.

En tous cas, rappelons-nous qu'il signe : AHMED, ce qui n'empêche pas qu'il ait pu s'appeler aussi Abd el-Malek.

Mais, reprenons le fil de notre histoire.

Au mois de décembre 1575, Ramdan pacha partit d'Alger pour Fez afin d'y réintégrer Abd el-Malek ; il emmenait avec lui, outre des goums, 6,000 mousquetaires turcs, 1,000 Kabiles des Zouaoua vassaux du roi de Kouko, mousquetaires également et bons soldats. A une époque où les Indigènes, en général, n'avaient pas encore d'armes à feu, cette petite armée, qui en était pourvue, rachetait amplement l'infériorité du nombre par

la supériorité de l'armement. Ramdan avait, en outre, 800 spahis à cheval, douze pièces d'artillerie et des munitions de guerre en abondance.

Haedo, à qui nous empruntons ces détails, donne, à la page 82 (recto et verso) de sa *Topografia e historia general de Argel*, le récit de cette courte campagne terminée à l'avantage d'Abd el-Malek, qui devint roi de Fez et de Maroc, obligeant son neveu Mohammed le mulâtre à aller chercher un refuge chez les Portugais. Celui-ci n'y demeura pas inactif: après avoir imploré vainement le concours de Philippe II, qui trouvait que l'Espagne sous son père ne s'était que trop occupée de l'Afrique, il s'adressa à Don Sébastien, roi de Portugal, souverain que la fougue de son caractère, sa piété, ses idées chevaleresques et son besoin de lutte faisaient un candidat naturel pour les grandes aventures barbaresques. Don Sébastien, malgré les conseils de sa propre famille, de ses alliés les plus illustres, de ses hommes d'état les plus distingués et de ses plus grands capitaines, s'obstina à faire cette expédition, où il était destiné à périr et qui devait porter un coup fatal à son royaume.

Ce ne fut pas seulement de ses amis qu'il reçut des conseils à ce sujet: le sultan Abd el-Malek, qu'il se disposait à traiter en ennemi, puisqu'il voulait le chasser de ses états pour y rétablir son compétiteur, lui fit parvenir des avis analogues.

Voici comment Hieronime de Mendoza, qui assistait à l'expédition de 1578 et en a écrit la relation, apprécie cette démarche d'Abd el-Malek, dans sa *Jornada de Africa*, p. 30 :

« Dans cette conjoncture, Moula Molouco (Abd el-Malek), tâcha, au moyen d'intelligences au dehors, de détourner Don Sébastien de son entreprise ; ce qu'il avait déjà essayé auparavant par l'entremise d'André Gaspar Corço. Par ces intermédiaires officieux, il s'efforçait de démontrer ses droits et de mettre en relief l'inconstance politique de son ennemi, Moula Mohammed le mulâtre, en ayant soin de rappeler les dommages que les Portugais avaient soufferts jadis par ce dernier.

« Le roi ne répondit pas, silence dont Abd el-Malek se plaignit fort, à ce qu'on sut plus tard, à Fez, par Redouan, son grand favori.

« Le Roi ne pouvait ni ne devait lui répondre, attendu qu'en fait de droits, Abd el-Malek n'en avait aucuns, même dans le système du Statut de famille expliqué plus haut ; il n'eût pas été loyal, d'ailleurs, de s'arranger avec l'oncle quand on avait pris le neveu sous sa protection à des conditions arrêtées entre les deux parties. Ieronimo Franqui (écrivain génois hostile au Portugal) n'est donc pas fondé à dire d'un roi aussi loyal et juste que Don Sébastien qu'il répondit par les demandes suivantes aux ouvertures d'Abd el-Malek :

« Attendu que le roi de Portugal a fait de grandes dépenses et pris beaucoup d'étrangers à sa solde, il ne pourra se désister de l'entreprise qu'autant qu'on lui donnera Tétouan, Larache et le cap de Guer. »

« A quoi Abd el-Malek répliqua qu'il serait toujours assez tôt d'examiner ces conditions quand Don Sébastien le tiendrait assiégé dans Maroc, ou bien quand il lui livrerait son ennemi Moula Mohammed. »

Voici maintenant la lettre écrite à ce sujet au roi Don Sébastien de Portugal, par le sultan Abd el-Malek, d'après la copie espagnole manuscrite et contemporaine, qui figure parmi les documents contenus dans le volume 1686 de la bibliothèque du Gouvernement-Général :

« *Copie d'une lettre du sultan Muley Meluc, au roi Don Sébastien de Portugal, lors de l'expédition d'Afrique* (vers l'an 1578) :

» Au sérénissime et très-puissant seigneur Don Sébastien, roi de Portugal, mon Seigneur.

» Un Dieu unique soit loué en tous lieux, comme il se doit !

» A toi le très-haut et très-puissant roi de renom (1) ; le reste sera pour celui qui aura la piété, la justice et la raison !

» Je ne sais ce qui t'a excité, Roi Don Sébastien, à vouloir me faire une guerre aussi injuste ; comme les injustices déplaisent beaucoup à Dieu, tu devrais moins ambitionner de conquérir les états que le Dieu unique m'a donnés et dont l'aide des

(1) Nous rendons par le mot *Nombre,* nom ou renom, l'abréviation N^e, du texte original, en avouant que la phrase n'est pas claire.

gens de bien m'a mis en possession, après que ce chien de Chérif (1) m'en avait dépossédé contre tout droit et raison. La faute eût été moins grave de vouloir t'en emparer pour ton propre compte, que d'aventurer ta personne, ton honneur et tes vassaux, pour prêter faveur à qui n'a de son côté ni justice ni raison, et venir m'inquiéter dans ce qui est mien et que je possède à juste titre. Je ne sais sur quoi tu t'es fondé, n'ayant certes pas pu t'appuyer sur aucune offense que moi ou mes sujets t'ayons faite. Car, en quelle occasion as-tu voulu te servir de moi et que tu ne m'aies pas trouvé de bon vouloir et sincère ?

» Tandis qu'au contraire, ce traître t'a causé de grandes pertes : si tu t'en souviens, au siège de Matagon (2), il t'a tué R° (Rodrigo ?) de Soto Carvallo, que tu envoyas à Tanger, et qui te servait en qualité de capitaine, outre d'autres griefs dont tu devrais te souvenir pour ne pas te fier à lui.

» Dieu sait quelle affection et quelle sincérité me dictent ces paroles !

» Tu viens pour me chasser de mes états, afin de les pouvoir donner à l'autre more, en vue de chétifs avantages qu'il t'a promis, te mettant dans la tête ce que tu ambitionnes maintenant. Il ne te les donnera pas tant que ma vie durera ! car je le rendrai l'esclave de mes esclaves ; tel est le cas que je fais de lui. Et toi avec tout ce que tu possèdes et tout ce que possèdent tes états, tu n'y réussiras pas.

» Pour que tu saches bien, Roi et Seigneur, combien ma justification est dictée par mon affection pour toi — ne l'attribues pas à couardise, car ce serait préparer ta destruction ! —

---

(1) Moula Mohammed, dit le nègre, neveu du sultan Abd el-Malek, que celui-ci avait détrôné pour prendre sa place, en vertu d'un droit qu'il invoque mais qu'il n'explique pas.

(2) Mazagan, sans doute, qui fut assiégé et ruiné, mais non pris, en 1562, par le chérif Moula Abd-Allah. La place fut défendue par Don Rodrigue de Sousa, en l'absence du gouverneur, Alvar de Carvalho. V. Léon Godard, *Maroc*, 2. p. 469 — Este he aquelle Xarife do cerco de Mazagaon tam nomeado da mundo. Celui-ci (Mohammed le nègre) est le Chérif du siège de Mazagan, si renommé dans le monde. — Mendoza, *Jornada*, p. 13.

ce que ce chien t'a promis et qu'il ne peut te donner, c'est-à-dire les positions maritimes que je possède avec treize lieues de terre ferme pour provisions de ces trois habitants (1), ce qu'il ne peut te donner, dis-je, tant que je serai vivant, moi je te veux le donner avec plus d'affection et de sincérité que n'en peut avoir ce chien payen, déloyal comme il le fut envers les siens propres qu'il a livrés tous aux chétiens. Quelle sincérité peut-il avoir envers celui qu'il n'aime pas, après les préjudices qu'il t'a fait éprouver !

» Outre cela, je serai en paix avec toi toute ma vie.

» On me dit Seigneur, que tu apportes des bannières d'Empereur de Maroc, ainsi qu'une couronne pour t'en couronner roi. Je ne sais qui t'a induit en erreur. Cependant, je préfère ton affection et ton voisinage à celui de ce chien païen.

» Abouchons-nous, toi et moi, personnellement, dans le lieu qui te paraîtra le plus sûr, et remets-moi ta bannière; et je te promets, par la loi religieuse que je suis, de l'arborer de mes propres mains sur les.... (2) et les plus hautes murailles et tours de mes villes du Maroc, jusqu'à ce que tu en sois reconnu Empereur ainsi qu'on prétend que tu le désires.

« Je ferai tout cela pour éviter ta perte que je regarde comme très-certaine, et la raison qui m'excite à le faire c'est le désir de la.... (3) et de la justice et l'avantage que moi et les miens nous faisons à toi et à ton peuple.

» Accepte ce conseil, Roi et Seigneur et arrange-toi avec moi, afin d'éviter une aussi grande perdition que celle qui s'apprête pour toi.

» Je veux faire davantage encore, Seigneur, pour l'amour de toi: Si tu désires faveur pour ce chien, je te l'accorderai — et

---

(1) Le texte dit : Prometiote aquesse perro lo que no te puede dar, que son los lugares maritimos que yo posseo y treze leguas de la tierre firme, para provision destos tres moradores...

(2) L'original porte: por mis manos por las *pomas* y mas altos muros.

(3) Le texte porte ensuite: porque la razon que por este particular tengo, quisiera tener con toda cast[a] y jz[e], y la ventaja que a ti y a tu gente hazemos yo y la mia.

Le 2[e] mot abrégé paraît être *justizia*. En somme, traduction incertaine d'un texte peu certain.

tu verras en cela que je te veux servir — car, excepté la résidence de Maroc, choisis dans tout le reste et je te donnerai ce que tu voudras. Si tu veux le cap de Guer, je t'aiderai à le prendre.

« Tenez-vous donc en repos, toi et tes états, car il n'est ni juste ni raisonnable de mettre en avant ton pouvoir et ta personne pour favoriser un More contre un autre More, sans que cela intéresse en rien ni toi ni tes affaires. Vois bien ce que tu fais : ne te mets pas dans une situation d'où ensuite tu ne pourras pas sortir quand tu le voudras. Ce royaume est à moi, car je le possède comme mien avec droit ; et je sais qu'il a été possédé injustement par mon adversaire ; alors que, comme mordu d'un chien, je me réfugiai à Alger, où je me mariai ; la dot qu'on m'y donna fut la protection du Grand-Turc ; et, grâce à elle, je me suis emparé de ce qui m'appartenait, après qu'il eut été prononcé et jugé par sa cour que tout m'appartenait.

« Pour ne rien omettre de ce que je puis faire en cette circonstance, j'ai pensé que, puisqu'il y a dans ton pays un tribunal de conscience où l'on n'enlève rien à personne de ce qui est sien, si tu l'as pour agréable, je serai content d'y envoyer ma cause, acceptant ce qu'on y décidera et que tu y sois juge, et voulant en passer par ce qu'on y prononcera.

« Fais attention, Seigneur, que Dieu est la vérité et que je veux suivre la vérité vis-à-vis de toi dans ce qu'elle a de meilleur et de plus sincère.

« En tenant compte de ce qu'il faut de soldats pour chasser un homme de sa maison, et le grand avantage, qu'en pareil cas l'indigène a sur l'étranger, je trouve que tu n'as pas la dixième partie des combattants que j'ai et que j'attends. Tu devrais prendre cela en considération, puisque je t'en avertis à temps.

« Qu'entre toi et moi, Dieu soit témoin et juge : il sait qui il doit protéger ; et ce sera certainement celui qui est dans son droit et qui agit sincèrement. Tu viens me chercher sans raison et tu veux me faire une guerre injuste : Dieu n'aime pas cette conduite et elle n'obtient pas sa protection. Et du moment qu'il ne trouve pas cela bien, tu peux être assuré qu'il en coûtera plus d'existences d'hommes qu'il ne peut tenir de graines de moutarde dans un sac.

« Tu es jeune et sans expérience et tu as des gentilshommes qui te conseillent mal.

« Je finis en te répétant qu'entre toi et moi, Dieu soit témoin, ainsi que j'en proteste ici par cette présente lettre.

« Muley Hamet. »

« Au sérénissime et très-puissant Seigneur Don Sébastien, Roi de Portugal, mon Seigneur. »

Le document qu'on vient de lire a dû être écrit avant le départ de l'expédition portugaise pour le Maroc, puisque Mendoza, à propos d'une démarche conciliatrice faite par le sultan Abd el-Malek auprès de Don Sébastien, lors du séjour de la flotte à Cadix, rappelle qu'il en avait déjà tenté une semblable par l'entremise d'un certain André-Gaspar Corço, et ce que notre auteur a rapporté de la teneur de cette négociation primitive semble extrait de la lettre que nous venons de donner.

Nous avons déjà fait remarquer que, dans cette pièce, Abd el-Malek affirme ses droits à l'empire du Maroc, mais ne les définit pas. Ajoutons qu'il omet de faire valoir les meilleurs, les plus clairs, et qui sont l'affection et l'estime qu'il avait su inspirer aux populations, tandis que son neveu — le protégé de Don Sébastien — était généralement haï et méprisé, un peu à cause de son origine éthiopienne, mais surtout parce qu'il était féroce et incapable. L'éducation si différente que l'oncle et le neveu avaient reçue dans le harem explique, jusqu'à un certain point, les divergences morales qui les distinguaient. Tous deux, il est vrai, selon l'usage, avaient été abandonnés, dans leur enfance, aux influences de la domesticité, mais Abd el-Malek les avait reçues par un européen, le captif espagnol Carillo, qui, tout naturellement, lui avait infusé quelque peu de la mansuétude et des lumières du christianisme, de sorte que le jeune prince était doux aux pauvres esclaves, qu'il dispensait de lui parler à genoux, ne dédaignait pas de manger des mets apprêtés par les chrétiens, de boire du vin comme eux, et, comme eux, de s'abstenir des aberrations charnelles que l'on reproche à beaucoup de ses coreligionnaires. On a déjà vu que certaines de ces

tendances anti-islamiques n'étaient pas du goût de son père, qui chercha en l'en détourner en piquant son amour-propre; si bien qu'un jour il lui mit par dérision à la jambe un anneau d'or enrichi de pierreries, en l'appelant *mamlouk*, c'est-à-dire *esclave*, par allusion à l'usage où l'on était alors de laisser toujours, en signe de servitude, un anneau, mais de fer, à la cheville du captif chrétien, même quand on le dispensait de la chaîne réglementaire.

Nous devons expliquer pourquoi, dans ce travail, nous suivons surtout la relation de Mendoza.

Cet auteur né à Porto, en Portugal, a fait partie de l'expédition de Don Sébastien et il a assisté à la bataille d'El-Kassar el-Kebir; il fut un des nombreux prisonniers que ce désastre fit tomber au pouvoir des Marocains.

Il dit, en parlant de lui-même, dans son prologue : Je ne mérite certainement pas grande considération comme écrivain, mais j'y ai droit comme témoin oculaire de ce que je raconte et y ayant joué un rôle.

Et, ailleurs (p. 65), il parle d'un gentilhomme blessé, qui lui tomba presque dans les bras, les phases de la lutte l'ayant amené auprès de lui.

Puis, quand il a terminé son récit lamentable, il dit (p. 70) : Tel fut, en vérité, l'ensemble de la catastrophe èt ce que j'ai pu en recueillir *de mes propres yeux* ou en apprendre par quelques compagnons fidèles.

Enfin, il résulte d'autres passages (p. 121, 123, 151, 182, 191), qu'après la déroute il fut conduit à Fez avec la majeure partie des captifs portugais et que, de là, on le mena à Maroc, où il se trouvait encore lorsque vint Don Pedro de Vanegas, ambassadeur espagnol envoyé par Philippe II, au mois d'octobre 1579 (1).

Mendoza est tellement sobre de détails personnels que nous n'avons pas pu découvrir dans son ouvrage de quelle façon il est sorti d'esclavage. Mais ce qu'il a dit en ce genre suffit pour faire comprendre que son témoignage a de la valeur.

---

(1) Le volume 1686 de la Bibliothèque du Gouvernement général contient un récit de cette ambassade, que nous avons traduit de l'espagnol et qui paraîtra prochainement dans la Revue.

Sa *Jornada de Africa*, qu'il publia à Lisbone en 1607, fut réimprimée textuellement dans la même ville, en 1785, par Bento Joze de Souza Farinha, professeur royal de philosophie et membre de l'académie des sciences de Lisbone. C'est cette réimpression que nous avons suivie, n'ayant pas pu nous procurer l'édition princeps.

Mendoza expose (p. 71) les motifs qui l'ont décidé à écrire ce livre et triomphé de sa répugnance à rappeler des circonstances douloureuses et humiliantes pour son pays : ç'a été afin de réfuter des erreurs historiques et surtout pour relever les insultes adressées à sa nation, à propos de la bataille d'El-Kassar, par le génois Ieronimo Franqui, lequel a été suivi par le bénédictin Fray Antonio de San Romao Castelhano, dans son ouvrage intitulé : *Expédition et mort du roi Don Sébastien.*

Si Mendoza ne brille point par le mérite de la composition littéraire non plus que par le style, il sait dire convenablement ce qu'il a vu, en suivant avec assez d'exactitude l'ordre dans lequel les faits se sont produits et sans en omettre aucun d'essentiel. Il n'a pas l'indifférence trop générale des anciens écrivains à l'endroit des circonstances de temps et de lieux, si importantes dans les récits de guerre ou de voyages, indifférence qui après avoir été très-grande jadis n'a pas entièrement disparu de nos jours. Il n'est donc pas de ces auteurs qui réussissent à raconter une expédition sans dire d'où partent les corps belligérants, par où ils passent et où ils se rencontrent ; tour de force pour lequel Salluste est uu vrai modèle. Aussi, a-t-il fait école ; et, parmi les historiens de l'expédition de Don Sébastien, en avons nous rencontrés qui, à son exemple, dédaignent d'indiquer la date des événements, le point de départ des armées, leur base d'opérations, leur itinéraire et même leur objectif. Aussi est-il impossible de suivre avec les récits du plus grand nombre, les événements sur la carte, à cause des omissions et des erreurs qui les défigurent. Il en est qui vont jusqu'à se méprendre sur le but même de la marche des Portugais entre Arzilla et le champ de bataille du 4 août, et qui les font aller à Fez tandis qu'ils se dirigeaient sur Larache. Cette substitution erronée d'opérations dans l'intérieur à des opérations exécutées réellement sur le

littoral, est faite par MM. Léon Godard et Pellissier de Raynaud. Mais on en trouve l'origine à une époque ancienne, dans les lettres du secrétaire Sébastien Juyé, agent intérimaire de l'ambassade française à Constantinople, lequel écrivait au roi de France, à la date des 4 et 20 septembre 1578 : que « le roi de » Portugal était. avec grand nombre de gens, passé en Afrique » et qu'il avait pris une forteresse et allait droit à Fez » (*Négociations dans le Levant*, III, p. 736).

Le « grand nombre de gens » que Juyé attribue à Don Sébastien n'arrivait pas à une vingtaine de mille hommes, quoique l'éditeur des *Négociations du Levant* lui en donne près de 80,000, dans une notice (Ibid. p. 722);

La forteresse qu'on lui fait prendre est Arzilla qui était déjà en son pouvoir avant le débarquement, lui ayant été remise par Moula Mohammed, son allié.

Enfin, répétons qu'il allait à Larache et non à Fez (1).

Son historien et un de ses soldats, Mendoza, le dit formellement et la marche même de l'armée portugaise le prouve. Si au lieu de suivre tout-à-fait la route du littoral elle avait pris celle d'El Kassar el Kebir qui est un peu plus à l'est et peu éloignée de celle de Fez, c'est parce que le gué inférieur de l'Oued el-Kous, qu'il fallait traverser pour arriver directement à Larache, n'était pas alors praticable pour le matériel et qu'il y avait danger d'y laisser son artillerie.

Au reste, cet itinéraire équivoque avait l'avantage de laisser l'ennemi dans l'indécision sur le but que l'on voulait atteindre : et il produisit cet effet sur Abd el-Malek qui, dans le doute, prit position à El-Kassar el-Kebir d'où il pouvait arriver rapidement au point véritablement menacé, se portant sur le flanc

---

(1) A propos de l'expédition portugaise qui fit grande sensation à Constantinople et dont l'issue malheureuse y causa une très-grande joie, Juyé parle d'un certain Cagy Morat (Hadji Mourad) qu'il dit être *beau-père* de Maley Maluc (notre Abd el-Malek) et que le grand Seigneur envoya aux nouvelles à Alger. Abd el-Malek se serait-il marié à Constantinople comme il s'était marié à Alger? Les notabilités musulmanes aimaient assez à multiplier ces sortes de mariages qui avaient surtout un but politique.

droit des Portugais s'ils allaient à Fez et sur leur flanc gauche si Larache était leur objectif.

En somme, le plan de campagne de Don Sébastien eût certainement réussi, s'il avait été mis à exécution sitôt après le débarquement à Arzilla. Mais les retards gâtèrent tout, et quand on se décida à se mettre en route, après une longue inaction que rien ne justifiait, on n'avait plus que les mauvaises chances, une lutte d'un contre cinq, un combat en plaine avec des fantassins, la plupart novices, contre d'excellents cavaliers, etc., etc.

Mais reprenons notre critique des textes.

Il est des points essentiels sur lesquels s'accordent les divers auteurs qui racontent l'expédition de 1578 ; c'est, par exemple, sa durée même qui fut de quarante-deux jours, compris entre le 24 juin 1578, et le 4 août de la même année. Le tableau suivant résume les éléments chronologiques et géographiques qu'elles fournissent à cet égard :

24 juin 1578. —	L'expédition part de Lisbone et va à Lagos, à 200 kilomètres.
25 juin —	Séjour à Lagos jusqu'au 28 juin, inclusivement.
29 juin —	De Lagos à Cadix, 250 kilomètres.
30 juin —	Séjour à Cadix jusqu'au 7 juillet, inclusivement.
8 juillet —	De Cadix à Tanger, 110 kil. La flotte continue sa route, le Roi reste.
9 juillet —	De Tanger à Arzilla, 50 kilomètres.
10 juillet —	Arrivée du Roi à Arzilla. Séjour jusqu'au 28 juillet, inclusivement.
29 juillet —	Départ de l'armée pour Larache. Los Molinos, 1er bivac.
30 juillet —	Menara, 2e bivac.
31 juillet —	Jour et bivac omis par les historiens, 3e bivac.
1er août —	Cabeza de Ardana (Tleta Rissane ?) 4e bivac,
2 août —	Barcaïn, 5e bivac.
3 août —	Plaine située sur la rive droite de Oued el-Kous, 6e bivac
4 août 1578. —	Champ de bataille dit d'El-Kassar el-Kebir.

Il résulte de ce tableau que, sur les quarante-deux jours

qu'a duré cette campagne, on a séjourné pendant trente-un, marché pendant dix et combattu pendant un jour. Les étapes par terre étant régulièrement fixées à six, il reste quatre jours et quatre nuits pour les traversées maritimes, soit une moyenne de cent cinquante-deux kilomètres de parcours par vingt-quatre heures.

Maintenant, développons les données contenues dans le tableau récapitulatif qu'on vient de lire.

Les traversées de Lisbone à Lagos, puis de ce port à Cadix et de là à Tanger, ne suggèrent aucune observation. Mais il faut remarquer, à propos de ce dernier point de relâche, que le Roi seul s'y arrêta le 8 juillet avec quatre galères et que le reste de la flotte passa outre pour aller à Arzilla. Le lendemain, Don Sébastien suivit par mer avec la même destination. C'est sans doute par ce motif que Léon Godard dit (*Maroc*, 2. 472) : Au débarquement, sous les murs d'Arzilla (1), *le* 9 *ou le* 10 *juillet* 1578, etc. La descente à terre s'est faite effectivement en deux actes : le gros de l'expédition le 9, le Roi et sa suite, le lendemain, 10.

L'armée portugaise resta inactive à Arzilla pendant dix-huit jours, retard désastreux qui laissa à Abd el-Malek le temps de venir de Maroc avec ses troupes régulières et ses goums. Si l'on avait poussé immédiatement sur Larache, on y serait arrivé sans coup férir.

Cette place est au bord de la mer, à l'embouchure de l'oued el-Kous (le Loucos, Lucus, etc., des auteurs européens), sur la rive gauche et méridionale de ce fleuve assez important par le volume de ses eaux, même quand la marée ne vient pas les enfler périodiquement. Don Sébastien fit reconnaître le gué inférieur qui fut trouvé impraticable pour le matériel, principalement pour l'artillerie. Il fallut donc aller chercher un passage en amont, ce qui obligeait à traverser trois rivières au lieu d'une : d'abord deux affluents où la marée se faisait encore sentir, le oued Mekhazen (Mocasim, Mucasen, etc., des auteurs européens) et le oued Ouaourour, puis enfin oued

(1) Le vrai nom de cette ville est *Acila*.

el-Kous. Les inconvénients et les dangers de cet itinéraire étaient évidents, mais il y en avait aussi à aborder Larache par mer, comme quelques personnes le proposèrent dans le conseil de guerre tenu à Arzilla. Cependant, Don Sébastien, qui voulait une grande bataille et qui ne pouvait l'espérer dans l'hypothèse d'une attaque maritime, fut d'avis d'aller par terre, opinion qui l'emporta naturellement.

Mendoza, après avoir exposé les deux systèmes agités dans le conseil, conclut en ces termes (p. 25) :

« Ainsi fut traitée cette affaire ; et, quoique beaucoup de gentilshommes n'approuvassent pas l'itinéraire qui prévalut, l'opinion du Roi, et qui répondait si bien à ses désirs, fut adoptée. Il ordonna donc que l'on irait par terre chercher le gué de Oued el-Kous pour passer sur la rive opposée, afin d'assiéger la forteresse qui était de ce côté. En considérant bien les inconvénients de l'autre système, on trouvera que le parti auquel on s'arrêta était bon, à condition toutefois, que la rapidité des actes présiderait à son exécution. Car, en ce moment, il n'y avait dans la contrée aucune force ennemie capable de résister, Moula Ahmed frère d'Abd el-Malek et le chef de ce district, n'ayant que très-peu de monde à mettre en ligne. On le sentait si bien dans le pays, qu'un juif d'El-Kassar, Gibre, vint demander au roi de Portugal un sauf conduit pour lui et les siens, la ville étant comme une place désamparée et sans aucun moyen de résistance.... D'ailleurs, Abd el-Malek et son armée étaient encore à Maroc, à plus de cent lieues de là. Le Roi pouvait donc franchir l'oued el-Kous et prendre El-Kassar tout à son aise, y laisser son protégé, le Chérif Mohammed avec ses indigènes et quelque peu de garnison portugaise ; puis, avec le reste de l'armée, descendre le long de l'oued Kous jusqu'à Larache, qui n'est qu'à trois lieues (portugaises) de là (21 kilomètres), etc., etc. »

Mais le temps perdu à Cadix, à Tanger et surtout les dix-huit jours passés à Arzilla sans motifs sérieux, firent évanouir toutes ces chances favorables, et il ne resta plus que les mauvaises.

29 juillet 1578. — Ce jour là, l'expédition se mit enfin en

route (1) et fit une marche de deux ou trois lieues qui la conduisit à un endroit que Léon Godard appelle *Los Molinos*, nom qui paraît être la traduction espagnole du *Oued Taouahin* que M. Delaporte père donne comme équivalent de la « rivière des moulins » de M. Drummond Hay (RENOU. *Maroc*. 318).

Ce fut là le premier bivac.

30 juillet. — Menara, deuxième bivac.

31 juillet. — Léon Godard omet cette journée dans son itinéraire. Mendoza n'en parle pas, non plus que des bivacs intermédiaires entre le premier et le cinquième.

Donc, pour mémoire : troisième bivac.

1er août. — A Cabeza de Ardanne, qui est peut-être le Telata Rissan de la carte Beaudouin. Quatrième bivac.

2 août. — A Barcaïn. Cinquième bivac.

Ici s'arrêtent les indications itinéraires recueillies par l'abbé Léon Godard, probablement d'après Centellas. Mendoza, au contraire, reprend les siennes et justifie ainsi son silence sur les 2e, 3e et 4e campements : « L'armée portugaise atteignit la cinquième étape sans avoir rien rencontré dans le chemin qui mérite qu'on en fasse mention. »

« A ce bivac (dit-il, à propos du cinquième), on se logea en un lieu élevé, le long d'un petit marais. De là, dans la soirée, on aperçut dans la plaine d'El-Kassar quelques éclaireurs d'Abd el-Malek, près du pont de la rivière Mocasim (oued Mekhazen), ce qui indiqua clairement que l'ennemi était proche. Abd el-Malek vit alors de son côté, quelle route suivait le roi de Portugal et marcha en conséquence sur El-Kassar, et de là dans la plaine qui est près du gué de la rivière Lucus (Oued el-Kous), gué vers lequel les Portugais se dirigeaient eux-mêmes pour aller prendre sur l'autre rive le chemin de Larache. »

3 août. — 6e bivac. — « L'armée portugaise — continue Mendoza — descendit de la petite montagne où elle avait campé, pour gagner la vaste plaine d'El-Kassar, en trois corps si peu

(1) Pour se rendre un compte exact de l'itinéraire des Portugais et de leur champ de bataille, il faut avoir sous les yeux la Carte de l'Empire du Maroc, par M. le capitaine d'Etat-Major Beaudouin.

espacés entr'eux qu'ils semblaient n'en former qu'un. Elle avança ainsi jusqu'à la petite rivière Mucasin (Oued Mekhazen) qu'elle traversa en aval de son pont ; la mer qui communique avec elle, par le Lucus (Oued el-Kous), étant basse en ce moment.

« La position qu'on occupait alors était la meilleure que l'on pût imaginer, puisqu'on se trouvait entre Oued Mucasin (Oued Mekhazen) et un autre cours d'eau (Oued Ouaourour), suffisants pour la défense, en très-grande partie. »

4 août 1578. — Champ de bataille.

« Le Roi — continue Mendoza — donna l'ordre de marcher en avant.....

« L'armée chrétienne figurait un carré quand on commença le combat. Les Mores, rangés tout autour d'elle, formaient un immense croissant dont les pointes se rapprochaient de plus en plus pour envelopper entièrement les Portugais et renfermer dans un cercle étendu la vaste plaine de l'Oued el-Kous ; aussi, les nôtres, à quelque endroit qu'ils se trouvassent, étaient toujours d'avant-garde.

N'oublions pas de rappeler que la ville d'El-Kassar el-Kebir, qui a donné son nom à cette mémorable bataille, est à environ 14 kilomètres du terrain où la lutte eut lieu réellement. Bataille de l'Oued Kous conviendrait donc beaucoup mieux, puisque c'est sur les bords de cette rivière que l'on a combattu, les uns voulant la traverser et les autres en empêcher le passage. Mais le temps ayant consacré l'expression impropre, il faut bien l'accepter.

L'armée portugaise, massée en colonne serrée, se composait de trois divisions si rapprochées l'une de l'autre qu'elles paraissaient n'être qu'un seul corps, comme nous l'avons dit.

Dans la première division, le corps des aventuriers, ou volontaires, formait l'avant-garde ; la majeure partie de l'artillerie marchait devant lui et il avait les Allemands à sa droite et les Espagnols à sa gauche.

A la division du milieu, étaient les troupes du colonel Don Miguel de Noronha et Vasco da Silveira, avec ses meilleurs soldats.

A la division d'arrière-garde, se trouvaient les levées de Diégo

Lopez de Siqueira et de Franusio de Tavera avec 300 mousquetaires.

La cavalerie, forte à peine de deux mille hommes, marchait sur les ailes.

Ce qui frappe dans la composition de cette armée, c'est la présence d'éléments hétérogènes assez nombreux (moitié, environ), allemands, espagnols et Italiens. Quant à l'élément portugais, Mendoza constate avec regret que les meilleures troupes de son pays étaient alors aux Indes — il aurait pu ajouter : et les généraux les plus habiles, les plus exercés — et que, pour composer le contingent national dans l'expédition du Maroc, il avait fallu prendre de force des laboureurs, lesquels tout récemment arrachés à leurs travaux champêtres, n'avaient pas eu le temps de devenir de vrais soldats. De fait, la noblesse, seule, amenait sur le terrain des combattants sérieux.

Quant aux motifs de la guerre, les voici, selon Mendoza :

1° La nécessité de combattre des infidèles si voisins du Portugal et si hostiles ;

2° L'obligation où l'on se croyait de secourir le chérif persécuté, quoiqu'infidèle, et qui demandait du secours avec tant d'humilité ;

3° L'urgence de prévenir le voisinage des Turcs qui étaient venus avec Abd el-Malek, et qu'on craignait de voir suivre par d'autres.

Le premier motif ne soutient pas l'examen : que pouvait gagner la chrétienté, au fond, à ce qu'un marocain pur sang, comme le féroce mulâtre patronné par Don Sébastien, détrônât Abd el-Malek qui avait subi heureusement des influences chrétiennes dans son enfance et qui ne méprisait ni ne détestait nos coreligionnaires ? Sous l'un comme sous l'autre, les infidèles restaient voisins du Portugal et s'il y avait chance pour qu'ils lui fussent un peu moins hostiles, c'était précisément sous le gouvernement du souverain que Don Sébastien voulait détrôner.

L'humilité avec laquelle le chérif Moula Mohammed demandait du secours aux Portugais ne faisait rien à l'affaire. D'ailleurs, une fois ce Sultan rétabli dans ses états, cette humilité de

commande et de circonstance aurait vite été remplacée par la haine et l'insolence si naturelles aux despotes barbaresques vis-à-vis des chrétiens, quand ces despotes sont inintelligents et brutaux comme l'était celui-là.

Quant au voisinage des Turcs, Abd el-Malek, qui avait eu besoin de ces auxiliaires pour s'emparer du pouvoir, n'avait guère tardé à se trouver embarrassé d'eux après le succès. Il redoutait, tout autant que le Portugal, de voir s'établir au Maroc la suprématie Ottomane, qui de Sultan qu'il était l'eût réduit à l'état de simple Pacha. Le voisinage des Turcs n'était donc qu'un épouvantail chimérique, si ce n'était un prétexte.

Au fond, il n'y avait qu'un motif à cette expédition : Le roi Don Sébastien, dévot et batailleur, voulait à toute force dégaîner contre les infidèles ; il lui fallait une guerre sainte.

C'est dans ces conditions que les Portugais et les Marocains, se rencontrèrent sur les bords de l'Oued el-Kous, le 4 août 1578. Les premiers au nombre de 17 à 18 mille hommes de quatre nations diverses, commandés par un jeune roi très-brave mais nullement général, qui s'aperçoit qu'il y a une file creuse à la garde du guidon royal, mais qui ne paraît pas s'occuper des mouvements successifs de l'ennemi pour y subordonner les siens, et s'emploie seulement à combattre vaillamment de sa personne. Il opérait si bien pour son compte individuel, que personne ne l'a vu tomber quand il reçut le coup mortel. Ce n'était pas un roi, ni un général, c'était un enfant perdu. Ame noble, pure et généreuse du reste, que le ciel réclamait et que la providence, comme pour l'y ramener plus vite, n'avait pas doué de la plus vulgaire prudence humaine.

Mais nous avons dit, en commençant cet article, que nous n'entendions pas raconter en détail l'expédition portugaise de 1578, et que nous voulions seulement donner la lettre d'Abd el-Malek avec un commentaire suffisant pour la faire bien comprendre dans toutes ses parties. Bornons-nous donc, pour terminer notre tâche, à rapporter la très-courte allocution adressée par le sultan marocain à ses troupes, quand il eut reconnu le petit nombre des Portugais (Mariana, *Hist. d'Esp.*, p. 449) :

« La victoire est à nous, compagnons (s'écria-t-il), car nous
» sommes beaucoup contre peu ; car, combattant en plaine, nous
» sommes des cavaliers contre des fantassins. Rougissons à la
» seule pensée de laisser échapper un aussi beau triomphe.
» Combattons donc à l'exemple des hommes forts et ne rentrons
» dans nos tentes qu'en possession de la palme désirée. »

Chose vraiment mémorable, des trois souverains engagés dans cette grande journée, aucun n'était vivant le soir. Avant la fin de l'affaire, le vainqueur, Abd el-Malek, avait succombé à la fièvre qui le minait depuis longtemps (1). Des deux vaincus, le chérif s'était noyé dans l'Oued Mekhazen en fuyant et Don Sébastien avait péri héroïquement, écrasé par le nombre, alors que la déroute des siens n'était pas encore complète.

Au reste, tous les portugais qui avaient pu le voir mourir étant morts avec lui, personne n'a su jamais dire avec certitude comment cette catastrophe royale s'était accomplie et on ne la reconnut qu'en retrouvant, le lendemain de la bataille, le cadavre du roi entouré de ceux des siens qui l'avaient suivi jusque dans la mort.

Une fois ces personnages principaux disparus de la scène, il ne s'y trouva plus que Moula Ahmed, celui qui avait joué le rôle le plus insignifiant dans cette grande lutte. Ce frère et successeur d'Abd el-Malek, alors que les Marocains semblaient avoir le dessous, avait cru tout perdu et s'était enfui à El-Kassar. Il fallut l'y aller chercher pour le proclamer sultan ; et l'on eut quelque peine à lui persuader qu'il était vainqueur et souverain.

A. Berbrugger.

(1) Dans les *Négociations du Levant* (Documents inédits sur l'*Histoire de France*), T. III, p. 722, M. Charrière dit quAbd el-Malek mourut de la joie que lui causa la victoire. Cette assertion est contraire au témoignage de toutes les sources contemporaines et des témoins oculaires.

CHRONIQUE.

HAMMAM RIR'A (*Aquae Calidae*). — M. Ausone de Chancel, sous-préfet de Blida, nous communique l'estampage de l'inscription suivante, pris par lui sur l'original, dans les ruines d'*Aquae Calidae* :

D· M· C· FV
EX P· VIX·
A· L·

Développement des sigles : « Diis manibus. Caius Fuex piè vixit annis quinquaginta. »

Traduction : Aux Dieux mânes. Caius Fuex a vécu pieusement cinquante ans.

C'est un nouveau document épigraphique à joindre à ceux que nous avons publiés dans cette Revue, p. 350 à 352 du 8e vol.

Aquae Calidae n'a rien fourni de notable en ce genre, jusqu'ici ; il faudra, pour faire des découvertes importantes à ce point de vue, des fouilles suivies, dans les endroits où existent les traces de constructions monumentales, par exemple, à celui que nous avons désigné à la page 350 du volume précité.

Une lettre de M. le Commandant du génie de Miliana, transmise par M. de Courville, lieut.-colonel directeur des fortifications, contient le renseignement que voici sur *Aquae Calidae* :

« Un sarcophage romain formé d'une seule pierre..... a été trouvé (octobre 1866) dans la nécropole de Hammam Righa. Cette sépulture avait été violée et ne contenait que de la terre et des débris de pierres ; la dalle supérieure formant couvercle avait été enlevée jadis et brisée, sans doute.

« Ce tombeau est remarquable par le dessin qui existe à l'extérieur, du côté où était la tête, et il a dû renfermer un personnage de quelque importance. Ses dimensions font supposer qu'il avait été taillé pour homme d'une taille élevée et d'une corpulence fort remarquable (1). »

---

(1) V. ce que nous avons rapporté dans notre *Notice sur Aquae Calidae* (*Rev. Afr.*, T. 8e, p. 348-349) sur les sépultures gigantesques de cet endroit.

Le dessin envoyé avec la lettre ci-dessus offre, en effet, sur un des petits côtés du sarcophage; le *chrisme* ou monogramme du Christ, combinaison formée des trois premières lettres grecques du nom du Christ, savoir : X, P, I; tandis que le plus ordinairement on n'en met que deux, cette particularité donne une valeur exceptionnelle au monument dont il s'agit.

Le service du Génie ne s'est pas borné à donner communication de cette intéressante découverte : il a bien voulu mettre le sarcophage à la disposition du Musée d'Alger et offrir même de l'y faire parvenir sans frais

C'est une double gracieuseté qui lui donne de nouveaux titres à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à la science archéologique.

Tombeau de la Chrétienne. — Le modèle en plâtre de ce monument, exécuté à l'échelle de 2c par mètre, vient d'être terminé par M. Latour fils, artiste sculpteur, et doit être envoyé prochainement à Paris, pour figurer à l'Exposition de 1867. En attendant qu'il reçoive cette destination, il est déposé au Musée d'Alger, où on peut le voir les jours et aux heures d'ouverture de cet établissement.

Ce modèle représente le mausolée mauritanien restauré et tel qu'il a dû être dans le principe, y compris son remarquable hypogée, ou partie souterraine, qui s'y trouve reproduit dans ses plus petites divisions avec une fidélité scrupuleuse. Grâce à ce travail si consciencieux de M. Latour, fils, il suffit de l'examen le plus rapide pour se faire une idée très-exacte du Tombeau de la Chrétienne, dans ses détails comme dans son ensemble.

VÉNUS DE CHERCHEL. — M. Duruy, ministre de l'Instruction publique, vient de demander un surmoulage en plâtre de la Vénus trouvée à Cherchel, en 1846, par le Génie militaire et appelée depuis lors *Vénus de Cherchel*, à cause de sa provenance. C'est sans contredit la plus belle des statues du Musée d'Alger et, on peut le dire, de toutes celles qui ont été découvertes jusqu'ici en Algérie. L'intention de Son Excellence est d'en faire tirer un assez grand nombre d'exemplaires pour en gratifier les écoles de

dessin des établissements universitaires de France. C'est une heureuse pensée, dont les écoles de dessin des lycées et colléges de la colonie seront, sans doute, appelés à profiter également.

Le soin de surmouler ce bel échantillon de la statuaire grecque a été confié à M. Latour, fils, artiste sculpteur.

PHILIPPEVILLE (*Rusicade*). — Notre collègue, M. Beury, employé en ce moment comme dessinateur au chemin de fer de Philippeville à Constantine, nous écrit :

« Je mets à profit le peu de temps dont je dispose et les fouilles que nous faisons exécuter sur la ligne ferrée.

» Ainsi, je vous envoie le dessin d'un petit tombeau en marbre blanc, en forme d'autel, que l'on a trouvé dans les arènes antiques, côté Sud de notre souterrain. Quant aux arènes elles-mêmes, il n'en subsiste que quelques vestiges enclavés dans les talus, avec arceaux taillés suivant la pente de ces derniers. Ce qu'on y a trouvé, en outre, est de peu d'importance ; ce sont des sarcophages vides, des fragments de marbre, des débris d'ornements tellement détériorés qu'il n'y avait plus lieu de les relever.

» Le tombeau dont il s'agit présente une hauteur de 0m93c sur une largeur de 0m34c au dé. Sur un des côtés est un vase (1).

» L'épitaphe est ainsi conçue :

N° 5.

D. M. S.
L. CAELIVS
CALIOSVS
V. A. LXXV
NICIDIA
VENERIA
CONIVGI. PIO
MERENTI. POS (2).

---

(1) Le praefericulum La patere se trouve probablement de l'autre côté. — *N. de la R.*

(2) En faisant ici deux rectifications, dont la nécessité paraît évidente, nous obtenons ce texte : DiisManibus Sacrum. Lucius Caelius, Callosus, vixit annis septuaginta quinque. Nigidia Veneria Conjugi pio, merenti posuit. C'est-à-dire : Aux Dieux Mânes. Lucius Caelius Callosus a vécu 75 ans. Nigidia Veneria à son mari pieux, méritant, a élevé (ce tombeau). — *N. de la R.*

« Sur un fragment de marbre blanc de $0^m,7^c$ de hauteur on lit ceci :

N° 2.

....
.....N S .
...VL IA..
.. VNDA..................
.. XXXXI ....
....

« Dans la tranchée de Sainte Wilhelmine, aux Rochers de l'armée française, près d'El Arroche (?), on a découvert des cercueils semblables à ceux de Lambèse, des têtes et autres débris de squelettes ; et, en outre, cette épitaphe gravée sur une pierre haute de $0^m,60^c$ de large et de $0^m,05^c$ d'épaisseur :

N° 3.

D M
C. CPVRI
A. OÆIEA
VIX NIS 9V

« A Philippeville, dans la rue Impériale, devant le théâtre, on vient de découvrir — et on a fait enlever pour employer les pierres — un escalier composé jusqu'alors d'une douzaine de marches carderonnées de 6 à 7 mètres de longueur sur lequel étaient enfouis des chapiteaux corinthiens en marbre, munis des barres de fer soudées au plomb, les maintenant sur des colonnes unies, etc., etc.

« Dans un des angles, près du théâtre, on a mis au jour les piliers d'angle d'une ancienne construction. Jusqu'ici cette fouille n'a produit aucun document épigraphique. »

Conférences sur l'Algérie. — Notre honorable collègue, M. Louis Piesse, a fait récemment, à Paris, des conférences sur l'Algérie, qu'il a habitée longtemps et qu'il a parcourue en tous sens, à diverses époques. Ses études directes et les recherches qu'il a dû faire pour composer son remarquable *Itinéraire de l'Algérie*, le mettaient à même de bien s'acquitter de sa tâche de vulgarisateur. D'après ce qu'on nous rapporte, il a pu constater

combien peu l'Algérie était connue en France. M. Piesse se propose de continuer ses entretiens sur le même sujet, cet hiver à l'amphithéâtre de l'École de médecine. C'est une œuvre utile qu'il accomplit et qu'il accomplira bien, parce qu'il connaît la question et est tout-à-fait exempt des intérêts et des passions qui faussent trop souvent le jugement de ceux qui parlent ou écrivent sur ce sujet.

NÉCROLOGIE.

Monseigneur Pavy. — La mort d'un de ces hommes d'élite à qui la Providence assigne les premiers rôles dans le grand drame de l'humanité, et qu'elle dote d'une haute intelligence pour les bien remplir, est toujours un deuil public. Aussi, n'était-ce pas le nombreux et imposant cortége ni la pompe traditionnelle des cérémonies catholiques au milieu desquelles s'avançait, vendredi dernier, 23 novembre, le char funèbre de Monseigneur Pavy, qui impressionnait le plus vivement les spectateurs qui réfléchissent ; car, pour ceux-ci, le véritable deuil et le plus touchant, était cette tristesse empreinte sur tous les visages, même les plus humbles, expression instinctive du regret que les masses éprouvent, quand elles voient disparaître du milieu d'elles une personnalité puissante qui les dominait par l'esprit, le cœur ou la volonté.

Mais nous parlons ici au nom de la Société historique algérienne, et nous ne devons voir dans l'éminent prélat que le membre honoraire qui spontanément, s'offrit à nous un des premiers, lorsqu'il y a plus de dix ans, nous fondions cette Société et, en même temps, son organe, la *Revue Africaine*. Dans la phase toujours difficile d'un début, et pendant la pénible épreuve que le changement administratif de 1858 vint y ajouter, en nous supprimant, par le fait, l'impression gratuite, les sympathies de Monseigneur Pavy ne nous firent point défaut. Il avait déjà daigné prendre place, en quelque sorte, parmi nos collaborateurs en nous donnant la primeur

d'un passage important de son *Appel en faveur de la chapelle de Notre Dame d'Afrique*, passage qui a paru sous le titre de *Piraterie musulmane*, dans le deuxième volume de la *Revue Africaine* (n° d'avril 1858), pages 337-352.

Monseigneur Pavy (Louis-Antoine-Augustin), Comte romain, assistant au Trône Pontifical, etc. Commandeur de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, de Saints Maurice et Lazare et de François I[er] des deux Siciles, était né à Roanne (Loire), le 18 mars 1805. Appartenant à une famille des plus humbles, il était parvenu, jeune encore (à 41 ans), par son seul mérite, à des fonctions ecclésiastiques importantes, puisqu'il était déjà doyen de la faculté de théologie de Lyon, lorsqu'une ordonnance royale du 25 février 1846, le nomma évêque d'Alger, à la place de M[gr] Dupuch, démissionnaire. Sa préconisation eut lieu le 14 avril suivant et il fut sacré le 24 mai de la même année.

L'Évêché d'*Alger*, suffragant d'Aix, avait été érigé le 9 août 1838, et assimilé à tort — géographiquement parlant — au siège antique de *Caesarea*, qui correspond par le fait à *Cherchel*. Mais, en 1838, époque où l'étude des antiquités africaines était encore très-peu avancée, des erreurs de ce genre étaient presqu'inévitables.

Monseigneur Pavy trouva dans ces nouvelles et hautes fonctions l'occasion de développer et de mettre en évidence les éminentes facultés intellectuelles qui le distinguaient. A une parole facile, abondante, colorée, spirituelle, il joignait un style empreint des mêmes qualités. D'une grande érudition, en général, ses connaissances historiques, celles qui doivent surtout nous occuper ici, étaient remarquables et ses œuvres en fournissent de nombreux exemples, notamment son traité sur le célibat des prêtres.

Il donna une preuve nouvelle de ses sympathies éclairées pour ce genre d'études, à l'époque de la découverte du corps du vénérable Géronimo. Cette découverte, indépendamment de son côté religieux, soulevait une question historique d'assez grande portée, puisqu'elle conduisait à rechercher la valeur de l'important ouvrage d'Haedo — *Topografia e historia de Argel* — considéré comme la principale source de renseignements pour la première

époque de l'établissement turc en Algérie. Non-seulement Monseigneur Pavy voulut bien encourager l'un de nous dans le travail critique qu'il avait entrepris sur ce sujet, mais il accorda son puissant patronage à la publication qui en fut faite alors (1).

Pressé par le temps, nous ne pouvons pas épuiser le sujet, même renfermé dans les limites que notre spécialité nous impose.

Terminons en disant qu'après vingt années d'un épiscopat dont les œuvres nombreuses et considérables sont sous les yeux de tous et dans toutes les mémoires, Monseigneur Pavy succomba, le 16 novembre dernier, à une maladie qui a laissé sa belle intelligence intacte presque jusqu'au moment suprême. Aussi, sur le point de rendre le dernier soupir, il se préoccupait toujours des intérêts de la religion et des affaires de son diocèse.

Il entendait, sans doute, la voix céleste qui murmure à l'oreile du croyant qui s'éteint : *Esto fidelis usque ad mortem*, et il lui obéissait en vrai fidèle.

Le Président, A. BERBRUGGER.

M. LE COLONEL GINISTY.

La Société historique algérienne a perdu dans la personne de cet officier supérieur un de ses membres résidents les plus sympathiques à l'œuvre qu'elle poursuit ; et nous, ses confrères, nous perdons en lui un homme de bien qui avait su se faire aimer et estimer de tous ceux avec qui, à des titres divers il s'était trouvé en relation.

Notre regretté collègue allait atteindre sa 72e année, quand une apoplexie foudroyante l'a enlevé à ses nombreux amis, le 26 octobre dernier.

Entré au service comme simple cavalier en 1812, le grade élevé auquel il était parvenu témoigne assez de ses qualités

(1) Il s'agit ici de la brochure de *Géronimo* publiée en 1854 et réimprimée en 1859 avec des additions, la première édition étant épuisée. C'est dans la 2e que se trouve le travail critique dont on parle ici.

militaires. Arrivé au terme de sa carrière active dans l'armée, il obtint le commandement de la place d'Alger qu'il exerça jusqu'au mois de juillet 1860. On se rappelle comment dans ces nouvelles fonctions il acquit de nouveaux titres à l'estime de ses chefs et se concilia en même temps l'affection de la population civile. Rentré dans les rangs des citoyens, après un demi-siècle environ de services militaires, le colonel Ginisty apportait dans ce nouveau milieu les qualités solides et aimables qui devaient l'y faire rechercher.

C'est que — comme l'a si bien dit sur sa tombe — l'honorable colonel Renou, un de ses successeurs et son ami, « c'est qu'il » n'était pas seulement une nature droite, un cœur généreux, » une âme élevée, mais que, tout en faisant briller de rares » qualités d'esprit, il savait intéresser, charmer ceux qui l'é- » coutaient, sans que ce fût jamais aux dépens d'une personalité » quelconque. Le mérite des uns, il était habile à le faire » valoir ; les torts des autres, il était ingénieux à les cacher » ou à les atténuer ; d'une discrétion à toute épreuve, d'une » sûreté de commerce rare, il était bon en tout et pour tous, » voilà le secret des larmes que sa perte a fait et fera verser. »

Nous ne pouvons que nous associer à cette appréciation si vraie et si bien sentie du collègue dont nous regrettons vivement la perte.

Le Président, A. BERBRUGGER.

M GORGUOS. — Pressez par le temps, nous devons renvoyer au prochain numéro l'article nécrologique de M. Gorguos, un de nos anciens membres résidents, qui est mort mardi dernier, 4 décembre.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. BASTIDE.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIETÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot « *histoire* dans son acception la plus large, y com- « prenant, avec l'étude des personnes, des faits et « des monuments, celle du sol même auquel ils se « rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro- « prement dite, de la géographie, des langues, des « arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio- « nale. » (*Extrait des* STATUTS)

ONZIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 61. — JANVIER 1867.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE	PARIS
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE	CHALLAMEL AÎNÉ, EDITEUR
Rue du Palais	30, Rue des Boulangers

1867.

Ce Numéro renferme la table de la dixième année.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 61. -- JANVIER 1867.

ARTICLES DE FONDS. Pages.

A. BERBRUGGER. Tombeau de la Chrétienne, 1re Partie. Histoire du monument.......... 5

A. DEVOULX. Les édifices religieux de l'ancien Alger (11e article). 49

Gal FAIDHERBE. Voyage des cinq Nasamons d'Hérodote dans l'intérieur de la Lybie.......... 55

A. BERBRUGGER. Mers-el-Kebir et Oran de 1509 à 1608, d'après Diégo Suarez Montanes.......... 72

A. BERBRUGGER. Archéologie. Sur une inscription trouvée à Constantine.......... 82

CHRONIQUE :

NOTICE. Sur M. GORGUOS.......... 90

Sur M. le commandant BONNEMAIN.......... 92

Sur SID HASSAN OULID AMIN EL-BENNAIN.......... 95

AVIS.

Les séances ordinaires de la Société historique algérienne ont lieu le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures du soir, dans une des salles de la Bibliothèque d'Alger, rue de l'État-Major, n° 12, palais de Moustafa-Pacha. Elles sont annoncées par la voie de la presse locale et par cartes de convocation spéciales

ALGER. — IMPRIMERIE BASTIDE.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIETÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot
» *histoire* dans son acception la plus large, y com-
» prenant, avec l'étude des personnes, des faits et
» des monuments, celle du sol même auquel ils se
» rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro-
» prement dite, de la géographie, des langues, des
» arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio-
» nale. » (*Extrait des* STATUTS)

TOME ONZIÈME. — ANNÉE 1867.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Rue du Palais

PARIS
CHALLAMEL AINÉ, ÉDITEUR
30, Rue des Boulangers

1866.

11e Année. N° 61. JANVIER 1867.

Revue africaine

TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE (1)

PREMIÈRE PARTIE

—

HISTOIRE DU MONUMENT.

A son dernier voyage en Algérie, l'Empereur avait remarqué, en traversant la Mitidja, le *Tombeau de la chrétienne*, qui, vu à cette distance, apparaît comme une sorte de Tumulus d'assez grande dimension. Cependant, si la position excentrique de ce monument et, surtout, l'absence de routes n'en avaient pas rendu l'accès impossible aux voitures, difficile aux cavaliers et même aux piétons (2), S. M. aurait pu reconnaître dès-lors et par elle-même que c'était un véritable édifice, de proportions considérables, que sa haute antiquité, sa destination et son architecture recommandaient, d'ailleurs, à l'attention des hommes d'étude.

Car, bien que découronné, depuis longtemps sans doute, de plusieurs de ses assises supérieures et dépouillé de son revête-

(1) Nous avions donné dans le précédent numéro de la *Revue* un fragment de notre Rapport général sur l'exploration du Tombeau de la Chrétienne ; d'après les observations qui nous ont été faites et dont nous avons reconnu la justesse, nous nous somme décidé à le publier intégralement aujourd'hui.

(2) La route carrossable qui, du bord de la mer, à Beauséjour, va à Sidi-Rachid, dans la plaine, en passant un peu à l'Ouest du Tombeau de la Chrétienne, n'a été commencée qu'au mois de septembre 1865.

ment, le noyau de la construction — la seule chose qui fût visible avant nos travaux — avait encore une largeur apparente de 60 mètres au moins; et, en y comprenant son comble pyramidal à gradins, il s'élevait de près de 33 mètres sur une colline qui, elle-même, est à 261 mètres au-dessus du niveau de la mer. Maintenant, si sa colonnade d'ordre ionique ancien était tombée sous les coups des indigènes, qui l'ont démolie pierre à pierre, afin de faire des balles avec le plomb de ses agrafes de scellement (1), il restait pourtant, répandus çà et là, assez de tambours de colonnes, de chapiteaux et d'autres membres d'architecture pour permettre à la pensée de reconstruire, *approximativement*, bien entendu, ce mausolée des rois de la Mauritanie.

Car cette masse informe, presqu'entièrement ensevelie au milieu de l'entassement des pierres que le vandalisme et la cupidité, encore plus que l'action des siècles, ont arrachées de ses flancs, c'était bien le squelette du *monumentum commune Regiae gentis* que le géographe Pomponius Méla signalait, il y a plus de dix-huit cents ans, entre Caesarea *(Cherchel)* et Icosium *(Alger)* : du moins, nous espérons le démontrer dans ce mémoire et démontrer aussi que cette sépulture royale commune est l'œuvre de Juba II; que ce prince voulut, en l'édifiant, suivre l'exemple de son patron Auguste, qui s'était fait un tombeau de famille, et imiter surtout ses propres ancêtres numides, dont le monument mortuaire subsiste encore dans la province de Constantine sous le nom de *Medracen*, construction moins considérable que notre Tombeau de la Chrétienne, mais son modèle évident sous le rapport de la forme générale.

Juba II, on le sait, est le fils du roi numide de même nom, que César vainquit à Thapsus; et, encore enfant, il avait orné le triomphe du Dictateur. Dès lors, l'illustre auteur de la vie de César avait un motif de plus pour s'intéresser à notre Monument, outre ceux qui recommandaient déjà celui-ci à son attention. Quoi qu'il en soit, S. M. décida que le Tombeau de la Chrétienne

---

(1) Lors de la grande invasion des Barbares, ceux-ci agirent de même à Rome et ailleurs, sans doute; après qu'ils eurent tout pris, on les vit creuser les pierres des monuments pour en retirer les fiches en bronze qui les reliaient les unes aux autres.

serait enfin exploré intégralement, au moyen d'allocations fournies sur sa cassette particulière, et Elle voulut bien désigner MM. Berbrugger et Mac-Carthy (1) pour accomplir cette œuvre jusqu'à solution complète des deux questions suivantes :

1° Quelle est la véritable forme architecturale du Tombeau de la Chrétienne ?

2° Que contient-il à l'intérieur ?

Avant d'exposer ce qui a été fait pour résoudre ce double problème, abordons certaines considérations générales qui constituent le préambule obligé de ce rapport.

Nous entrerons en matière par ce qui concerne le site même du monument.

Dans les temps primitifs, on choisissait pour lieux de sépulture des terrains stériles, incultes ou tout au moins éloignés des centres d'habitation. S'il est logique, en effet, de prendre pour champ de repos celui où les bruits de l'activité humaine ne doivent pas se faire entendre, le domaine du silence étant assez naturellement celui de la mort, il faut avouer qu'à ce point de vue, le site du Tombeau de la Chrétienne répond fort bien, et a dû toujours répondre, à l'antique programme; car il est privé de ce qui attire les populations et possède, par contre, ce qui les repousse. L'eau y manque tout-à-fait et la terre cultivable y est très-rare, ce qui le vouait fatalement à la solitude; or, pour le peuple proprement dit, partout et à toutes les époques, un canton sans habitants est inévitablement hanté par les génies et les fantômes. Ce fut bien pis, sans doute, quand le gigantesque mausolée mauritanien vint projeter son ombre funèbre sur ce désert de broussailles : édifice de mort, il ne put manquer d'ajouter aux sombres légendes locales et aux terreurs qu'elles faisaient naître. Il est impossible de prouver régulièrement que ces terreurs avaient subsisté sans interruption jusqu'à nos jours, mais il est permis de le présumer, lorsqu'après notre entrée en galerie de mine dans le Tombeau de la Chrétienne, opération qui semblait devoir porter un coup mortel à toutes les légendes de djinns et de reve-

(1) Dans cette mission, M. Mac Carthy fut chargé spécialement des études graphiques et M. Berbrugger, outre sa tâche archéologique, eut la direction des travaux et la prescription des dépenses.

nants, beaucoup d'indigènes ne voulurent pas y pénétrer, même accompagnés par nous, dans la crainte des êtres surnaturels qu'ils supposaient pouvoir y rencontrer !

Mais si notre Monument repoussait les indigènes par ce côté redoutable, il les attirait, d'une autre, par la séduisante tradition de richesses immenses qui s'y trouvaient renfermées, disait-on. Tiraillés entre la cupidité et la superstition, ils trouvaient moyen de tout concilier en se tenant éloignés du Tombeau durant la nuit, et en y faisant pendant le jour ces fouilles inintelligentes et vaines dont nous avons trouvé de si nombreuses traces.

S'il est impossible de produire une série complète de documents établissant la permanence de l'état de solitude dans cet endroit, on peut invoquer des témoignages isolés qui l'attestent positivement pour certaines époques: par exemple, celui de Michel Cervantes qui fut esclave ici, il y a trois siècles, et qui, dans son épisode du *Captif*, qualifie de *désert* le canton du Tombeau de la Chrétienne... Nous pouvons d'ailleurs certifier, personnellement, que le 19 octobre 1835, date de la première visite des Français à ce moment, c'était toujours un désert véritable.

Il est à remarquer que le *Kober Roumia*, qui se voit de tant de côtés et de si loin, d'où l'on distingue tant de localités, plaines ou montagnes, ne pouvait être aperçu de la capitale des rois de Mauritanie, le Chenoua s'interposant comme un écran gigantesque entre lui et Caesarea *(Cherchel)*. Ne serait-ce pas précisément cette circonstance qui aurait déterminé le choix de l'emplacement; et Juba II, par un sentiment analogue à celui qui fit abandonner à Louis XIV le château de St-Germain, d'où l'on voyait l'abbaye de St-Denis, cette nécropole de nos anciens rois, n'a-t-il pas voulu éviter que son futur tombeau ne vînt à chaque instant l'attrister de sa sombre perspective dans son royal palais de Césarée ?

Au sommet de notre monument, c'est-à-dire à près de 300 mètres au dessus du niveau de la mer, s'offre aux regards le spectacle imposant d'un de ces paysages qui impressionnent et font rêver. Au nord, c'est la mer qui donne de la grandeur au tableau et en rompt l'uniformité par ses brusques variations.

Ici, elle ronge et déforme sans relâche les côtes sauvages et so-

litaires du golfe de *la Mauvaise femme*(1), que limitent, d'Ouest en Est, le Ras el Amouche et le Ras Kenateur, pointes septentrionales du Chenoua et du Bouzaréa ; golfe sans autres abris que des criques étroites accessibles seulement aux bâtiments du plus faible tonnage et dont il faut s'éloigner sans retard, au moindre indice de tempête, car, bordées pour la plupart de roches bizarrément entassées selon les hazards de leur chûte, deux ou trois à peine de ces échancrures offrent une petite plage où l'on puisse au besoin haler de simples embarcations.

Le long de ce golfe, dans une vaste bande de broussailles épaisses, resserrée entre le Sahel et le rivage de la Méditerranée, lande à peine entamée, entre Tipasa et Tagouraït, par des défrichements européens ou kabiles (2), une grande quantité de ruines romaines, assez confuses pour la plupart, rompent par leurs silhouettes grisâtres la monotonie de la sombre verdure des maquis. Nombreuses surtout au bord de la mer, il s'en rencontre aussi quelques-unes sur les contre-forts de la chaîne littorale et sur le plateau qu'ils supportent. Peu importantes, sauf de rares exceptions, ce sont des restes d'habitations isolées et surtout des citernes, constructions hydrauliques dont la multiplicité témoigne que, dans l'antiquité comme de nos jours, l'eau courante était bien rare sur cette partie de la côte. Ajoutons qu'elle témoigne encore que les anciens, plus prévoyants que nous, avaient su combattre victorieusement la sécheresse native du sol en s'assurant le moyen d'emmagasiner annuellement, en quantité suffisante, les eaux pluviales si abondantes dans ce pays.

Il va sans dire que là, comme ailleurs, cet enseignement des anciens est complètement stérile pour les nouveaux venus.

---

(1) Ne trouvant aucun nom pour ce golfe dans les documents hydrographiques modernes, nous lui appliquons celui qu'on rencontre dans les portulans espagnols du moyen âge, où il est appelé *Bahia de la Mala Muger*, à cause d'une tradition que nous expliquerons plus loin.

(2) Dans une tournée que M. le Maréchal duc de Magenta a faite entre Alger et Cherchel, il a reconnu la nécessité de continuer jusqu'à Tipasa la route du littoral qui s'arrêtait sous le Tombeau de la Chrétienne. On y travaille en ce moment, et ce complément d'une communication très-importante va certainement modifier, avec avantage, l'aspect d'une contrée demeurée jusqu'ici à peu près sauvage.

En somme, sur la partie moyenne de ce golfe, les ruines romaines ne rappelaient de véritables centres de population qu'à Tagouraït et à Bou Ismaïl. L'existence exceptionnelle de fontaines abondantes y avait attiré les colons romains comme elle y a amené les nôtres.

Au Sud du Tombeau de la Chrétienne et à l'horizon, se développe la chaîne de l'Atlas où l'on remarque, parmi ses points culminants, le Dira à l'Est et surtout le Zakar à l'Ouest, jalons de la grande voie romaine intérieure qui allait de Carthage jusqu'à la Tingitane, détachant à *Sufasar* (AMOURA) — presque sous le méridien du Mausolée royal — un embranchement sur la métropole mauritanienne.

Entre l'Atlas et la colline qui porte le Tombeau royal, s'étend la Mitidja dont la fertilité attirait les populations tandis que son insalubrité les repoussait. Les anciens paraissent avoir encore résolu ce problème africain : pour s'assurer les avantages de la plaine sans en subir les inconvénients, ils bâtissaient leurs demeures, à une hauteur convenable, sur les contre-forts de l'Atlas et du Sahel... quand ils ne faisaient pas cultiver leurs terres par les paysans indigènes. Nous faisons mieux : nous assainissons par la culture intégrale du sol.

On a vu qu'à l'Ouest, le Chenoua fermait la perspective interceptant la vue de Caesarea ; le rideau qu'il forme se complète vers le sud par les montagnes des Beni Menasser, dont la plus remarquable, le Mohammed Ou Ali, à reçu de nos colons — à cause de sa forme — le nom pittoresque de PAIN DE SUCRE.

Enfin, à l'est, un autre rideau, formé par le Bouzaréa, masque la vue d'Alger (*Icosium*), une des villes fondées par Hercule, représenté par ses compagnons au nombre de vingt (*eikosi*, d'où Icosion, puis Icosium). Cette origine devait la rendre chère à Juba II, ce prince ayant aussi la prétention de descendre du même demi-dieu; et la prétention était modeste, puisque ses sujets, au dire de Minutius Félix, le tenaient lui-même pour un dieu complet : *Et Juba, Mauris volentibus, Deus est !*

Le plaisir que procure le splendide panorama dont on jouit au sommet du Tombeau de la Chrétienne, est souvent troublé par des myriades de guêpes, mouches, moustiques ou mouche-

rons qui s'accumulent parfois, surtout le matin, sur la plate-forme supérieure du monument, et en chassent par leur insupportable bourdonnement, sinon par leurs piqûres, l'observateur le plus intrépide; mais, par bonheur, cet importun nuage animé ne plane pas tous les jours.

Nous laissons aux naturalistes le soin de découvrir la cause de ce phénomène et d'en expliquer les intermittences.

Quant à l'emplacement même du Tombeau, c'est, on l'a vu déjà, le sommet d'une colline élevée de 261 mètres au-dessus du niveau de la mer et qui fait partie de la chaîne du Sahel (1), dont elle marque le point de moindre épaisseur. Cette colline, avec d'autres qui s'y rattachent, forme le rebord d'une étroite cuvette ovale qui laisse échapper les eaux de pluie par plusieurs ravins dont les plus considérables sont, à l'est, Ben-Khoucha, et Oued-Magraman, à l'ouest.

Tout ce terrain est hérissé de genêts épineux, lentisques, arbousiers, chênes bellout, bruyères et autres représentants d'une flore sauvage bien connue. Nous renvoyons d'ailleurs, pour cette question, à l'intéressant Mémoire de M. Jourdan, intitulé : *Botanique murale du Tombeau de la Chrétienne*, comme nous renvoyons, pour la question géologique et minéralogique, à l'excellent travail que M. Ville, ingénieur en chef des mines, a bien voulu rédiger, sur notre demande, et qui a été, ainsi que l'autre, annexé à notre Rapport général.

Abordons maintenant le côté historique de notre sujet.

La mention la plus ancienne que l'on connaisse du Tombeau de la Chrétienne — et l'unique dans l'antiquité — se rencontre dans le *De situ orbis* de Pomponius Méla, géographe né en Espagne, et qui écrivait, à ce que l'on croit, vers l'année 45 ou 46 de J.-C.; elle est ainsi conçue :

« Iol, ad mare, aliquando ignobilis; nunc, quia Jubae Regia » fuit et quod *Cæsarea* vocitatur, illustris. Citra hanc (nam in » medio fermè litore sita est), *Cartinna* et *Arsinna* sunt oppida, » et *Quiza* castellum et *Laturus* sinus, et *Sardabale* fluvius;

---

(1) Selon les lieux, les mots *Sahel, Rif* ou *Dahara* s'appliquent dans l'Afrique septentrionale aux chaînes de montagnes qui bordent la mer.

» ultrà, MONIMENTUM COMMUNE REGIÆ GENTIS, deinde *Icosium*, etc. » (Liv. Ier, chap. VI, p. 38. Edition de Leyde, 1748.)

Ce que nous traduisons, en rectifiant les noms de lieux estropiés :

« Iol, sur le bord de la mer, jadis inconnu ; illustre maintenant pour avoir été la cité royale de Juba et parce qu'il se nomme Césarée. En deçà (à l'ouest), les bourgs de Cartenna et d'Arsenaria, le château de Quiza, le golfe Laturus et le fleuve Sardabale ; au delà (à l'est), le MAUSOLÉE COMMUN DE LA FAMILLE ROYALE, ensuite Icosium, etc. »

Cette citation si courte a motivé beaucoup de commentaires, où l'on a généralement négligé ce qu'elle offre de plus instructif.

D'abord, s'il est évident, par les mots « Quia Jubae regia *fuit*, » appliqués à Iol, que Juba II était mort quand Pomponius Méla écrivait ceci, il ne l'est pas moins que si son fils et successeur, Ptolémée, l'avait déjà suivi dans la tombe, ce ne pouvait pas être depuis longtemps, puisque la contrée est encore appelée par notre auteur ***Numidie*** et non ***Mauritanie césarienne***, désignation qu'elle reçut officiellement de Claude dès l'an 42 de J.-C., c'est-à-dire deux ans après l'assassinat de Ptolémée.

Le passage cité date donc, selon toute probabilité, d'une époque comprise entre l'an 23 de J.-C., où Juba II mourut, et l'an 42, où son royaume, déclaré province romaine, reçut une nouvelle désignation, si ce n'est même dès l'an 40 (1). Il y a lieu, par conséquent, de rectifier sur ce point la biographie de Pomponius Méla, qui aurait écrit son livre un peu plus tôt qu'on ne le croit communément.

Mais passons à une autre remarque qui va au fond du sujet. Pomponius Méla, qui est géographe, a pour but, dans le passage que nous venons de citer, — comme dans le reste de son ou-

---

(1) On voit, par les inscriptions, que les colons romains établis dans le pays, sans attendre la décision officielle, avait daté de l'an 40 (celle même de la mort de Ptolémée) l'érection de la Numidie occidentale et de la Mauritanie en provinces romaines, sous les noms de Mauritanies Césarienne et Tingitane. Nous avons démontré ce fait, il y a déjà dix ans (V. *Revue Africaine*, 1er volume, p. 20, etc.) ; ce qui n'a pas empêché certains écrivains d'attribuer cette détermination à des personnes qui n'en ont traité qu'après nous.

vrage, — de décrire des contrées et d'en énumérer les divers centres de population. Comment se fait-il qu'il s'écarte tout-à-coup de son plan pour mentionner un simple édifice, celui qu'il appelle *Monumentum commune Regiæ gentis ?* Ce monument avait donc une bien grande importance, outre celle de sa destination royale, pour motiver une pareille exception. Au reste, une fois mis sur la trace par cette circonstance, le monument en question, qu'il place entre Iol-Cæsarea (Cherchel) et Icosium (Alger), n'était pas difficile à retrouver : par sa masse, sa forme, son architecture, la nature de sa destination conservée traditionnellement, le Tombeau de la Chrétienne s'indiquait de lui-même : il ne pouvait être autre chose que cette sépulture royale ; et nulle construction antique, d'ailleurs, dans cette zone, ne pouvait lui disputer ce rôle.

Si Mannert avait pu étudier la question sur place, il aurait certainement saisi la valeur de cette circonstance, et n'aurait point placé le *Monumentum commune* sur le cap Ténès, endroit où il n'y a pas la plus légère trace de ruines romaines ou autres.

Les commentateurs de Pomponius Méla se sont abstenus prudemment de proposer aucune synonymie pour ce monument ainsi introduit dans une liste de cités et de bourgades ; mais ils se sont livrés à d'autres conjectures assez hasardées : Vossius, par exemple, en opposition avec tous les manuscrits, propose de lire *munimentum* au lieu de *monumentum* (ou sa variante *monimentum*), parce que, dit-il, il s'agit là d'un fleuve frontière. Un deuxième éplucheur de textes se moque de cette conjecture, mais c'est pour la remplacer par une autre qui n'est pas plus acceptable.

Plus judicieux, Gronov, de Hambourg, mieux connu sous son nom latinisé de Gronovius, pense que, dans ce passage, Pomponius Méla traduit, ainsi qu'il l'a fait ailleurs, une expression africaine par une périphrase latine, et croit qu'il s'agit d'un *Tombeau royal*, faisant remarquer que l'édifice était très-bien placé près de Iol, capitale des rois du pays. Cette conjecture, que, d'ailleurs, le texte même de Pomponius suggère, est corroborée par l'opinion de M. Judas, orientaliste

expert dans les langues phénicienne et libyque, et qui est d'avis que l'expression ***Kober Roumïa*** des Arabes est l'ancienne désignation phénicienne elle-même, laquelle, ramenée à son sens originel, signifie ***Tombeau royal***. En l'adoptant, les indigènes, au lieu de traduire, comme ils l'auraient dû, ce mot étranger ***Roumia***, le trouvant sous cette même forme dans leur propre langue, lui ont donné le sens qu'il y avait le plus habituellement; méprise qui en a engendré quelques autres que nous allons examiner rapidement.

Ainsi, ***Kober Roumïa***, entendu comme on vient de le dire, a introduit l'absurde désignation de ***Tombeau de la Chrétienne***; et son équivalent, ***Fuesa de la Cristiana***, chez nos voisins de la péninsule ibérique, nom qu'ils ont changé au commencement du XVI^e^ siècle contre un autre non moins erroné, celui de ***Cuba Rumia***.

Quant à la traduction française, il est à présumer qu'un détail d'architecture mal compris a surtout contribué à enraciner l'erreur qu'elle exprimait. Même avant nos travaux de déblai, on apercevait le fragment d'un croisillon de panneau en haut de la fausse porte du nord; ce ***croisillon*** a été pris pour une ***croix*** par des observateurs superficiels, bien que, loin d'être isolé par ses extrémités, comme il l'aurait dû être dans cette hypothèse, il se confondit entièrement avec les moulures qui l'entouraient. Partant de cette appréciation fausse, on s'est dit :

Un tombeau marqué d'une croix renferme nécessairement un chrétien ou une chrétienne, sinon des chrétiens et des chrétiennes. Puis, l'équivoque désignation arabe aidant, et un peu aussi la fausse tradition espagnole, qui donne à la ***Cava*** (prononcez Caba) pour sépulture le monument dont il s'agit (1), celui-ci devint enfin le « Tombeau de la Chrétienne, » nom que nous lui conservons parce que l'usage l'a consacré, mais tout en protestant contre son impropriété radicale.

Tombeau de la Grecque ou ***des Grecs*** eût mieux traduit ***Kober Roumia*** (2) dans cette hypothèse, puisque ce monument, *grec*

---

(1) La ***Cava*** ou ***Caba*** (du mot arabe bien connu *kahba*) est la fille du comte Julien, la belle Florinde.

(2) *Roumi* vient évidemment du mot *Roma*, mais les Arabes en ont

par son architecture, renferme une princesse *grecque*, Cléopâtre Séléné, et un *Grec* par inclination, Juba II, l'*Helléniste* éminent, dont la statue était en *Grèce*, dans le Gymnase d'Athènes, qui avait orné son palais d'excellentes copies *grecques* des plus remarquables statues de la *Grèce*, et avait enfin élevé son tombeau dans le style *grec*.

On aurait même traduit *Kobr Roumïa* par « Tombeau de la Romaine *ou* des Romains, » que la version eût été encore acceptable, puisque, des deux personnes royales que ce monument a reçues, la première, Cléopâtre Séléné, était *Romaine* par son père, Marc-Antoine, comme elle était *Grecque* par sa mère ; et que l'autre, Juba II, élève et favori d'Auguste, nourri et instruit à *Rome*, battait monnaie au type *romain*, avec légendes *latines*, et qu'il acceptait le titre *romain* de duumvir honoraire dans deux colonies de l'Empire.

Si l'on conteste ce que nous venons de dire, que deux personnes seulement avaient été déposées dans le mausolée mauritanien, objectant que la famille de Juba II comprenait, outre ce prince et sa femme, leur fils Ptolémée, leur fille Drusilla et Alexandre Hélios, frère de Cléopâtre Séléné, nous répondrons ceci :

Ptolémée a été assassiné à Rome en 40 de J. Ch., par ordre de son cousin Caius Caligula ; et une révolte générale de la Mauritanie, causée par ce meurtre même, éclata aussitôt et dura plusieurs années. Il est bien peu probable que, dans de pareilles circonstances, le corps du fils de Juba II ait été apporté dans le tombeau de sa famille.

Quant à sa sœur Drusilla, on sait qu'elle se maria avec Antonius Felix, préfet de Judée, et suivit son mari sur une terre étrangère.

Alexander Helios, ou *Soleil*, frère de Cléopâtre Séléné ou *Lune*, n'était pas de la famille royale de Mauritanie et n'avait pas droit à reposer dans son *Monumentum commune*. Venu à Caesarea avec sa sœur, à la suite de la conquête de l'Egypte,

---

étendu l'application aux byzantins ou *grecs*, qu'ils ont trouvé en possession de ce pays quand ils sont venus pour en faire la conquête.

après la mort de celle-ci, qui eut lieu 17 ans avant celle de Juba II, il n'était plus qu'un étranger pour ce prince.

Par ces motifs, nous nous croyons fondé à dire que le Mausolée royal de Mauritanie n'a eu que deux hôtes, Cléopâtre Séléné et Juba II. On en va voir immédiatement d'autres preuves.

Car il y a accord parfait entre la disposition matérielle de l'hypogée du Tombeau de la Chrétienne et le nombre, la qualité et l'ordre de décès des deux seules personnes royales qui, selon nous, ont dû y reposer.

Ainsi, de ces deux personnes, Cléopâtre Séléné, *l'inférieure en dignité*, est *morte la première;* et, en effet, le caveau qui se présente le *premier* est, en même temps, le *plus petit.* Juba II, le *principal personnage*, est mort le *second ;* et le *deuxième* caveau est aussi le *plus grand* et il est à la place d'honneur dans l'axe de l'édifice. Ce contrôle de l'histoire par le monument, et, de celui-ci, par l'histoire confirme, on le voit, ce que nous avons avancé plus haut (1).

Dans la nomenclature des divers noms imposés à notre mausolée par le caprice ou l'ignorance, celui de *Tombeau de la Reine* va clore la liste. Si l'on demande d'où il vient, nous répondrons par l'anecdote que voici.

A la première expédition de Constantine, en 1836, nous avions bivouaqué avec l'armée au pied de *Soma* (la tour), ruine romaine dont aucun de nous n'avait eu connaissance jusque là, puisque c'était la première fois que les Français pénétraient, de ce côté, dans l'intérieur du pays. Cependant, à notre très-grande surprise, nous l'entendîmes appeler par tout le monde, et presqu'au debotté, *Tombeau de Constantin*; cette hérésie historique se fondait uniquement sur ce que c'était en effet un *tombeau* et qu'il n'était pas bien loin de *Constantine.*

Tombeau de la Reine doit provenir de quelque baptême archéologique de ce genre.

---

(1) Selon toute probabilité, le Tombeau, élevé du vivant de Juba II et de sa femme, comprit, dès l'origine de la construction, les deux caveaux mortuaires dont il s'agit. Si la dynastie eût duré, les autres souverains se seraient fait faire des caveaux dans la galerie, longue de 141 mètres dont il sera bientôt question.

En tous cas, la *Reine* Cléopâtre, n'y peut être pour rien, car ceux qui emploient cette désignation sont précisément des gens illettrés ; et, d'ailleurs, à l'époque où elle avait déjà cours, qui songeait ici aux personnages de la dernière dynastie mauritanienne, dont les noms n'étaient pas, comme à présent, dans toutes les bouches ?

Après avoir expliqué pourquoi nous identifions le Tombeau de la Chrétienne au *Monumentum commune Regiae gentis*, essayons de prouver qu'il est l'œuvre de Juba II. Mais, pour rendre la démonstration plus compréhensible, faisons-la précéder d'une description succincte du monument, tel que nos travaux récents l'ont enfin révélé.

Le Tombeau de la Chrétienne, qui devait avoir originairement une quarantaine de mètres de hauteur (il en a encore trente-trois) sur soixante-quatre mètres de diamètre à la base, est, comme forme générale, un *cylindre* à facettes, reposant sur un *plateau* carré et coiffé d'un *cône* à gradins. Pour user d'une comparaison vulgaire mais expressive, nous dirons qu'il rappelle assez, comme aspect d'ensemble, certains grands biscuits de Savoie que chacun connaît et qui sont moulés en forme de rotonde.

Sa partie cylindrique, couronnée par une corniche très-simple courant tout autour de l'édifice, au-dessus d'une frise, était entourée de soixante colonnes engagées, d'ordre ionique ancien, dont la série s'interrompait aux points cardinaux par quatre fausses portes encadrées dans des chambranles et surmontées d'entablements particuliers. Cinquante-deux de ces colonnes avaient des chapiteaux à bandeaux, comme ceux de l'Erechteïon, à Athènes, bandeaux qui sont remplacés par des palmettes sur les chapiteaux des huit colonnes qui flanquent les fausses portes.

A l'intérieur, le Tombeau de la Chrétienne renferme un hypogée d'un développement total de 170 mètres, qui se décompose ainsi :

1° Entrée primitive sous le vantail de droite de la fausse porte de l'Est ;

2° Caveau d'attente (1) dit des Lions, à l'extrémité du couloir d'entrée ;

3° Galerie longue de 141 mètres ;

4° Premier caveau mortuaire ;

5° Deuxième caveau mortuaire.

Avec ces éléments sous les yeux, la discussion devient plus facile.

Remarquons, d'abord, que Pomponius Méla, procédant de l'ouest à l'est, dans son énumération, mentionne — immédiatement après la Ville royale de Juba II — le Mausolée commun de la famille royale. Il semble donc évident que cette famille est celle de Juba II ; car, autrement, l'auteur aurait indiqué, par une expression spéciale, de quelle autre famille royale il entendait parler. On dira, peut-être, que cela n'est pas une preuve et que l'écrivain a très-bien pu manquer d'attention ou de logique ; et que, par conséquent, il est permis de douter que notre Tombeau de la Chrétienne soit le mausolée de la nouvelle dynastie mauritanienne, inaugurée par Juba II, 25 ans avant J.-C., plutôt que celui de l'ancienne, éteinte dans la personne de Bocchus III, 33 ans avant J.-C. Nous répondrons qu'il y a des faits très-significatifs qui témoignent en faveur de la première opinion ; par exemple, l'exacte concordance que nous signalions tout-à-l'heure, du nombre et des proportions des caveaux de l'hypogée avec les données de l'histoire ; sans préjudice d'autres preuves, qui vont être développées afin d'établir solidement la thèse qui est en question et prouver, en même temps, que c'est bien Juba II qui a élevé ce monument.

Appelons d'abord l'attention du lecteur sur l'imitation évidente du *Medracen* (2) dans la forme générale du Tombeau de la Chré-

(1) Dans le système de construction de ce vaste hypogée, on devait bâtir les caveaux à mesure des décès, comme nous venons de l'indiquer et comme il sera expliqué bientôt plus amplement ; d'où la nécessité d'un caveau d'attente, sorte d'antichambre mortuaire, où le défunt restait déposé jusqu'à ce que son caveau spécial fût terminé. Celui-ci a été appelé caveau des Lions à cause d'un lion et d'une lionne qui y sont sculptés sur un linteau de porte.

(2) Nous rappelons ici que le *Medracen*, monument similaire, moins haut, mais plus ancien et mieux conservé que le nôtre, et qui s'élève dans la province de l'Est, entre Constantine et Batna, a été très-probablement le Mausolée royal des rois de l'ancienne Numidie.

tienne et celle de l'architecture grecque dans ses principaux détails ; imitation si naturelle de la part de l'*helléniste* et *philhellène* Juba II, dont les ancêtres reposaient dans ce *Medracen*, et qui ne se comprendrait guère dans un mauritanien pur sang, comme était le dernier des Bocchus.

En outre, circonstance assez remarquable, presque tous les signes d'appareillage des pierres du Tombeau de la Chrétienne sont des lettres latines. Cela ne s'explique guère, si l'on attribue l'érection de ce monument à l'un des rois de l'ancienne dynastie mauritanienne, tandis que ce devient très-naturel si on l'attribue à Juba II ; puisqu'entre la mort de Bocchus III et l'avénement de ce dernier, Auguste avait installé plusieurs colonies romaines dans cette partie de l'Afrique septentrionale. Le nouveau souverain put donc recruter dans ces centres de population italique de nombreux ouvriers romains, qui ont naturellement employé comme signes d'appareillage les lettres de leur alphabet national.

Nous n'insisterons pas davantage sur le point en litige, parce que ce qui précède peut suffire et que, d'ailleurs, dans la suite de ce rapport et à leur place arriveront les autres considérations qui corroborent notre opinion à cet égard.

Dans un rapport (1855-1856) sur nos premiers travaux au Tombeau de la Chrétienne, nous avions soulevé une question sur laquelle nous sommes revenu depuis lors, celle de savoir si le Mausolée royal de Mauritanie a été élevé par Juba II sur l'emplacement d'un monument analogue antérieur qu'il aurait englobé, et dont il ne serait en quelque sorte que l'enveloppe.

En un mot, ce prince a-t-il pris aux plus anciens rois mauritaniens leur sépulture commune, comme il leur a pris leur capitale, Iol, qu'il s'est contenté de débaptiser, l'appelant *Caesarea*, en mémoire de son bienfaiteur César Auguste.

« Colonia Caesarea, dit Solin, ... a divo Claudio deducta,
« Bocchi prius regia, postmodum Jubae... »

Nous devons avouer que la découverte de l'hypogée du Tombeau de la Chrétienne et nos observations pendant la dernière période de l'exploration de 1865-1866, ont plutôt affaibli que

corroboré notre foi primitive dans cette opinion ; bien que, parmi les faits qui nous l'avaient suggérée, il en est qui conservent encore toute leur force, par exemple celui-ci :

Au sud-est du Tombeau, on observe deux grands échantillons de doucine, engagés dans le noyau du monument, de manière à faire supposer qu'ils n'y figurent que comme matériaux ; ces échantillons mesurent 1 m. 50 d'avant en arrière, sur une hauteur de 48 cent. et une largeur de 70 cent. La moulure est remarquable par son listel que le cavet entame en dessous, empiétant sur lui de $0^{m}06^{c}$; de sorte que le dessous de ce listel, au lieu d'être rectiligne, se creuse de façon à figurer une petite arcade.

Le tout dessine un profil assez bizarre pour lequel nous renvoyons aux dessins de M. Mac-Carthy.

Sur la partie déblayée du monument, un peu plus du quart, on a trouvé une vingtaine de ces doucines ; mais leurs listels avaient été abattus pour équarrir à peu près la pierre, ce qui achèverait de prouver qu'on ne les employait que comme matériaux, si cela n'était déjà très-bien établi par cette circonstance que la moulure dont elles sont des fragments n'a sa place nulle part dans l'ordonnance architecturale du mausolée.

En admettant que sur la partie non déblayée il puisse se rencontrer de ces doucines en nombre proportionnel, on en aurait en tout quatre-vingts, représentant un développement de 56 mètres de moulures, lesquelles, disposées sur les quatre côtés d'une construction quelconque, donneraient à celle-ci 14 mètres de façade.

La construction à laquelle ces doucines ont été empruntées, si elle n'était pas sur l'emplacement même du Tombeau de la Chrétienne, ne devait pas en être fort éloignée ; car on n'aurait certes pas été chercher ces pierres très-lourdes à longue distance, quand on avait des matériaux neufs, sous la main et en abondance, ainsi qu'il sera expliqué plus tard.

Au reste, qu'il y ait eu là un monument antérieur et que ce monument ait été l'ancien mausolée mauritanien, autant de questions réservées, qu'un déblai intégral et une série suffisante de sondages peuvent seules résoudre, en faisant connaître le nom-

bre exact de ces doucines et la nature des parties intérieures encore inexplorées de l'édifice.

Nous avons dit, incidemment et sans entrer dans aucun détail, que le Tombeau de la Chrétienne était une imitation du *Medracen* de la province de Constantine ; le moment est venu de préciser et de développer cette assertion, sur laquelle nous devons revenir plus d'une fois dans la suite de ce Mémoire.

Quand Juba II fut réintégré, grâce à Auguste, dans la partie occidentale du royaume de son père, il se trouva que les Romains, qui avaient gardé pour eux, et réduit en province de l'Empire, la partie orientale de ces états, possédaient Cirta, l'antique capitale, et même le Mausolée royal des vieux rois Numides. Or, un souverain ne peut pas plus se passer de métropole qu'une dynastie de mausolée : à défaut de celle et de celui de ses ancêtres, Juba II adopta la métropole de son prédécesseur Bocchus et il construisit le Tombeau de la Chrétienne. Elevé à Rome, sous les yeux et par les soins d'Auguste, et, cependant, ne pouvant pas oublier son origine africaine ni ses devoirs de monarque indigène, il dut faire, on le comprend, dans cette occasion solennelle, la part de la reconnaissance comme celle de l'amour filial et du patriotisme. C'est ainsi que, du nom de son bienfaiteur, *Caesar* Auguste, il donna à Iol, sa nouvelle capitale, la dénomination de *Caesarea* ; c'est ainsi encore, qu'en édifiant notre Tombeau de la Chrétienne, il se modela sur le *Medracen*, pour la forme générale, le diamètre, le nombre de ses colonnes et probablement aussi pour la disposition de l'hypogée. S'il plaça l'entrée de celui-ci en contre-bas, lorsqu'au Medracen elle était en haut, c'est sans doute parce que ce dernier système, qui obligeait d'établir un échafaudage volant à chaque cérémonie funèbre, lui parut très-peu commode, avec raison. Du reste, il adopta, pour l'entrée, l'orientation au plein Est, comme au Medracen. Enfin, s'il lui donna une plus grande élévation, c'est qu'en artiste qu'il était, il avait reconnu que le *Medracen*, beaucoup trop bas pour son diamètre, produit à l'œil l'effet disgracieux d'un monument écrasé.

Ne voulant pas allonger ce travail par une digression trop étendue à propos du Médracen, nous nous contenterons de fournir au lecteur les renseignements bibliographiques suivants :

La pièce essentielle à consulter, sur la question, est le Mémoire adressé au Ministère de la Guerre, puis à l'Institut, par M. le général Carbuccia, qui fit explorer ce monument en 1849 par une compagnie de la Légion étrangère, celle de M. Collineau. C'est alors qu'on retrouva l'entrée du monument, à l'Est, sur le troisième gradin du sommet pyramidal.

La plus complète et la plus exacte description qui ait été faite du Medracen est due à M. le colonel Foy, du génie, et se trouve dans l'*Annuaire archéologique de Constantine*, année 1856-1857, pages 58 à 69.

Ce Recueil a publié aussi (vol. 1854-1855, pp. 108 et suiv.), un article sur le même sujet, de M. F. Becker, qu'il est bon de consulter pour certains détails d'architecture, bien que l'ignorance où paraît être cet auteur de la découverte de l'entrée, faite pourtant depuis cinq ou six ans au moment où il écrivait, ne prouve pas de sa part un examen très-minutieux du monument ni des études préalables suffisantes sur l'état de cette question archéologique, à l'époque où il entreprenait de s'en occuper.

On trouve au même volume, pp. 180 et suiv., un troisième article, où il est dit que le Medracen est le tombeau que l'empereur Probus fit élever au roi africain Aradion, pour honorer le courage malheureux et donner de la besogne à ses troupes. Pour excuser cette explication, que le style tout-à-fait archaïque du Medracen repousse invinciblement, il faut savoir que l'auteur, homme érudit et judicieux, d'ailleurs, n'avait pas encore vu ce monument lorsqu'il se hasarda à la donner. Ajoutons qu'il la répudia bien vite dès qu'il eut l'occasion de voir les choses par ses yeux.

Enfin, n'oublions pas de reproduire ici l'opinion émise par M. le colonel du génie Carette, et que l'on trouve à la page 29 de son ouvrage intitulé : *Migrations des principales tribus de l'Algérie*.

D'après cet auteur, *Medracen* est le pluriel de *Medres*, désignation patronymique d'une antique famille berbère, celle à laquelle appartenaient, peut-être, les antiques rois de Numidie ; de sorte que la sépulture commune des *Medracen* aurait été dési-

gnée par le nom même de ceux qui y étaient déposés. L'explication est ingénieuse et assez vraisemblable.

En nous entendant, depuis le commencement de ce travail, appeler Juba II, le prince qui fonda la dernière dynastie mauritanienne, nos lecteurs africains ont dû éprouver des doutes qu'il importe de dissiper. Voici quelle en est l'origine :

Le *Moniteur de l'Algérie* a publié récemment une Notice de M. le Dr Faure, dont les conclusions sont qu'il faut appeler Juba III, et non Juba II, le souverain qui reposait au Tombeau de la Chrétienne. Recherchons quelle est la valeur de cette assertion.

D'abord, pour déterminer exactement quel rang ordinal appartient à notre Juba parmi les anciens rois africains, ses homonymes, il faut établir d'une manière certaine quels sont ceux de ces derniers qui ont vraiment le droit de porter le nom de Juba, comme *nom propre*, bien entendu. On va voir la cause de cette restriction.

Cicéron (*de lege agraria*, II. 22) donne le nom de *Juba* à Hiempsal, père de l'allié des Pompéïens, dans la campagne africaine de César. Ceci semble donner raison à M. le Dr Faure; puisque, dans cette hypothèse, Hiempsal étant le vrai Juba Ier, son fils devient nécessairement Juba II et son petit-fils Juba III.

Mais cette autorité unique — unanimement contredite, d'ailleurs, par les autres — ne clôt nullement le débat; d'autant moins qu'un antique usage local, rappelé par M. Muller dans son bel ouvrage des *Médailles d'Afrique* (T. III, p. 47), en donnant le vrai sens des paroles de Cicéron, leur enlève toute la valeur favorable qu'elles semblaient avoir par rapport à la thèse de M. le Dr Faure. En effet, il résulte des recherches du savant numismate que le mot *Juba* était à la fois un nom propre et un nom commun, et que, dans ce dernier sens, il s'est appliqué à tous les rois de Numidie et de Mauritanie, comme celui de César à tous les souverains de la Rome impériale. Il faut donc bien distinguer les cas et les circonstances, car il y a Juba et Juba.

La signification particulière du mot *Juba*, comme titre de commandement — car il avait ce sens, et, sous ce rapport, il

rappelait le *Jubeo* des Romains — cette signification avait une telle notoriété dans le pays, qu'après la mort de Néron, un certain Lucceius Albinus, voulant s'emparer du pouvoir en Afrique, prit tout d'abord le titre de *Juba*, afin de donner par là plus de force à sa candidature (*Tacite, Hist.* 58).

Appuyé sur ces notions positives, M. Muller a très-bien su distinguer le titre *Juba* du nom propre de même forme, et c'est en vertu de raisons très-solides qu'il appela *Juba II* le prince qui régna à Caesarea (Cherchel) pendant quarante-huit ans, sous Auguste et Tibère. Il sentait fort bien, d'ailleurs, que si — de même que Cicéron à propos de Hiempsal — on confondait le titre royal avec le nom propre, et si — comme la logique l'exige — on désignait officiellement par ce titre tous les monarques numides ou mauritaniens, auxquels il revient de droit, ce n'est plus Juba II, ni même Juba III qu'il faut dire pour le nôtre, mais Juba XVI ; car la Numidie et la Mauritanie ont eu dix-sept rois, et il est l'avant-dernier. Ce serait aboutir à la confusion des personnes, alors que le but doit être, en histoire, de les distinguer soigneusement les unes des autres. Ce résultat seul suffit pour montrer que l'on fait fausse route, et que le plus sûr et le plus rationnel est de revenir à l'opinion commune, qui appelle seulement *Juba* les deux souverains qui ont eu en effet ce nom propre.

Cette difficulté résolue, on peut se demander encore si notre Juba, jeune, le deuxième du nom, ayant fondé une dynastie distincte à Caesarea, ne doit pas être considéré, par cela même, comme étant *premier de ce nom* dans cette nouvelle dynastie, et recevoir dès-lors logiquement le nom de Juba Ier.

Pour résoudre cet autre problème, on doit, avant tout, dissiper une confusion géographique qui obscurcit passablement la question : c'est l'usage abusif que faisaient les Romains eux-mêmes des mots Numidie et Mauritanie pour désigner une même circonscription territoriale. En dépit de la division officielle — dont l'origine remonte à Claude (42 de J.-C.) — de l'Afrique septentrionale en Tripolitaine, Proconsulaire (Tunisie), Numidie *nouvelle* (province de Constantine), Mauritanie Césarienne (provinces d'Alger et d'Oran), Mauritanie Tingitane

(Maroc), plusieurs écrivains continuaient d'employer l'ancienne nomenclature. Ainsi, jusque dans le milieu du IIIe siècle de notre ère, Hérodien écrivait que la *Mauritanie* soumise aux Romains était appelée par eux *Numidie* (Lib. 7).

Pomponius Méla, qui faisait son livre *De situ Orbis* après la mort de Juba II et avant l'assassinat de son fils Ptolémée, appelle avec raison du nom de Numidie le pays qui fut plus tard la Mauritanie Césarienne (chap. VI), car l'ancienne nomenclature géographique subsistait encore, et, dans cette nomenclature, la Numidie s'étendait entre l'état de Carthage et la Tingitane, comprenant par conséquent toute l'Algérie actuelle. Cependant, à cette même époque, d'autres l'appellent Mauritanie, parce qu'elle avait été, en dernier lieu (la partie occidentale, du moins), l'apanage du roi mauritanien Bocchus, mort 33 ans avant J.-C.

Toutefois, si l'on se garde de la confusion signalée dans la matière et qu'on s'en tienne aux désignations normales, rationnelles, on reconnaîtra que Juba II, dont le royaume était compris entre la rivière de Bougie et l'Océan atlantique, possédait, par le fait, la partie la plus considérable et la plus importante des États de son père, celle qui correspond aujourd'hui aux provinces d'Alger et d'Oran. Dès lors, on ne peut pas dire absolument qu'il fonde une nouvelle dynastie, puisqu'il ne fait, au fond, que continuer la dynastie paternelle. Que ce fût par une gracieuseté d'Auguste ou par héritage naturel, le fait n'en subsiste pas moins avec toutes ses conséquences. Mais arrivons aux preuves.

Strabon, un contemporain de Juba II, ainsi que de son successeur Ptolémée, — par conséquent une assez bonne autorité dans la matière, — Strabon dit (XVII, 461) que Juba II succéda à Bogud et à Bocchus dans la possession de la Mauritanie, Auguste ayant ajouté cette province à son *royaume paternel*. Parmi des historiens plus modernes qui contredisent cette assertion, Dion Cassius, entre autres, prétend (lib. 53) qu'en *remplacement du royaume paternel*, Juba II reçut la Gétulie et quelques autres parties de l'Afrique. Mais, entre Strabon, qui parle des choses de son temps, Strabon d'une érudition si remar-

quable et d'un jugement si sûr, et le crédule et partial Dion Cassius, venu deux siècles plus tard, le choix ne comporte guère d'hésitation. Cependant, il y a quelque chose de plus concluant : c'est le fait clair, palpable, évident qui nous montre Juba II si bien en possession de la partie occidentale des États de son père, que c'est dans cette partie même qu'il établit sa capitale, *Caesarea ;* Auguste ne s'y réservant que les colonies qu'il y avait fondées après la mort de Bocchus (33 ans avant J.-C.) et avant l'avénement de Juba II (25 ans avant J.-C.).

Ces colonies étaient Cartenna ou Cartennae (en phénicien, *Cart Tenné*, la ville de Tenné), colonie de soldats de la 2e légion, ville que nous appelons aujourd'hui *Ténès* et que les indigènes de l'endroit nomment *Tennès;* — 'Gunugus (Sidi Brahim el Akouas, un peu à l'ouest de Cherchel), qui fut peuplé par une cohorte prétorienne; — Zuccabar ou Colonia Augusta (Affreville); — Rusgunia (cap Matifou); — Rusazus (Zeffoun); — Salde (Bougie).

Pour revenir à notre double thèse, disons que, si nous avons su mettre en lumière les points culminants de la question, le lecteur n'éprouvera aucune difficulté à admettre :

1° Que le mot *Juba* a été employé en Numidie et en Mauritanie comme nom propre d'homme et comme un nom commun ayant la signification de chef, personnage qui exerce le commandement; et que dans ce dernier sens il a pu s'appliquer à dix-sept souverains différents;

2° Que, comme nom propre, il n'a été porté que par Juba l'ancien et par son fils Juba jeune;

D'où l'on peut conclure, en toute sécurité de conscience, qu'il faut, comme par le passé, continuer à dire, avec nos savants d'Europe les plus compétents dans la matière, Juba Ier et Juba II, en parlant de Juba l'ancien et de son fils Juba le jeune.

Remercions, en terminant cette digression, notre honorable collègue, M. le Dr Faure, d'avoir soulevé une question très-intéressante de l'histoire ancienne d'Afrique et d'avoir donné ainsi l'occasion de produire quelques matériaux propres à l'élucider, sinon à la trancher définitivement.

Depuis l'apparition du premier chapitre de l'histoire du Tombeau de la Chrétienne, chapitre écrit, il y a plus de dix-huit cents ans, par Pomponius Méla, en ces quatre mots si connus : — *Monumentum commune Regiae gentis*, — rien n'a été dit, que nous sachions, sur ce monument pendant beaucoup de siècles : nulle part, nous ne trouvons un seul mot sur les vicissitudes qu'il a dû subir après que l'extinction de la dynastie par qui et pour qui il avait été édifié, lui eut enlevé, en quelque sorte, sa raison d'être, ainsi que l'auréole de respect et de crainte qui pouvait le préserver des profanations de la cupidité et du vandalisme. Sans vouloir suppléer par l'hypothèse à ce qui manque ici en certitude, on doit pouvoir chercher dans l'étude attentive du monument lui-même, combinée avec certaines indications historiques, le moyen de combler un peu cette grande lacune par des probabilités dignes de quelque attention.

Mais produisons d'abord, à l'état de sommaire, le résultat même de nos recherches ; viendront, ensuite, les preuves et les développements que le lecteur est en droit d'exiger.

« D'après nos observations et nos études personnelles, la violation du Tombeau de la Chrétienne a suivi de très-près l'assassinat du roi Ptolémée (40 de J.-Ch.). Ce monument est ensuite resté ouvert jusqu'à l'invasion arabe (fin du VII^e siècle de notre ère). A cette époque, les violences de la conquête ont chassé du pays une très-grande partie des chrétiens, rendant déserts beaucoup de cantons autrefois très-peuplés et plus déserts encore ceux qui l'étaient déjà quelque peu. Dans ces circonstances, l'entrée de l'hypogée, placée en contre-bas du sol, s'est promptement oblitérée, et le souvenir même s'en est perdu. En tous cas, elle était certainement perdue au XVI^e siècle, témoin la vaine tentative d'un pacha d'Alger pour y pénétrer, tentative dont il sera question plus loin. »

Maintenant, prouvons et développons : pour faire comprendre que la violation du Tombeau a dû suivre de très-près la mort de Ptolémée, il suffit de rappeler les événements que cette mort a amenés ou qui l'ont suivie de très-près.

Selon Suétone, Caius Caligula, qui avait appelé son cousin

Ptolémée à Rome où il le reçut avec de grands honneurs, se décida tout-à-coup à le faire tuer, parce que, dans des jeux publics, l'éclat de sa robe de pourpre lui parut attirer trop vivement l'attention des spectateurs. Dion Cassius est plus près de la vérité, sans doute, lorsqu'il dit (L. 59) : « Caius Ptolemaeum, Jubae filium, evocavit ; ac, cum cognovisset de ejus divitiis, necavit : Caius Caligula appela auprès de lui Ptolémée, fils de Juba ; puis, ayant appris (ce) qu'il possédait de richesses, il le tua. »

Ce meurtre excita aussitôt une révolte générale des sujets de Ptolémée, révolte qui paraît avoir duré environ cinq ans (1).

Il est peu probable que, pendant cette période assez longue de désordres et de violences inévitables, le mausolée de la dynastie mauritanienne qui venait de s'éteindre ait été respecté constamment par les parties belligérantes. Car, dans la haute antiquité, les sépultures royales de cette importance et de cette solidité recevaient assez souvent les trésors des souverains ; et quand ils n'ont pas ou n'ont plus eu cette destination supplémentaire, les imaginations populaires, si tenaces dans leurs croyances, se sont obstinées à la leur prêter encore. A cet égard, le présent fait comprendre le passé ; et, quand on voit, de nos jours, même après que l'hypogée de ce mausolée a été parcouru et minutieusement observé par les Indigènes, ceux-ci persister, cependant, à soutenir qu'il recèle des trésors, il est bien permis de supposer que les anciens n'ont pas été exempts des mêmes préjugés ni des mêmes convoitises. Or, une fois la convoitise éveillée, rien de plus aisé que d'entreprendre de la satisfaire ; car l'architecte du Mausolée ne s'est pas préoccupé d'en dissimuler l'entrée, comme on le verra dans la partie descriptive de ce travail ; et, d'un autre côté, à la mort de Ptolémée,

(1) Dans le supplément du livre X des Annales de Tacite, n° 11, il est question d'un préfet de la Bétique, Umbonius Silio, poursuivi pour n'avoir pas suffisamment approvisionné de blés les armées romaines qui combattaient en Mauritanie, fait rapporté au consulat de M. Vinitius et de Statilius Corvinus, soit à l'an 798 de Rome, ou 45 de J.-Ch.. Toutefois, nous devons avouer que cette date n'est qu'approximative, la révolte pouvant s'être prolongée au-delà, comme elle peut aussi s'être terminée en deçà de l'époque indiquée.

il devait se trouver encore ici des ouvriers, — colons romains ou autres — qui, ayant travaillé au monument, connaissaient fort bien par où et comment on y pouvait pénétrer.

Il n'est donc point téméraire d'affirmer qu'une fois Ptolémée mort, sa dynastie éteinte, son royaume devenu légalement une province romaine, province contestée, il est vrai, par la révolte, la violation du Mausolée a dû nécessairement s'ensuivre. On dira, sans doute, que cette violation ne put pas être l'œuvre des Mauritaniens; car, soulevés pour venger la mort de leur dernier souverain, ils devaient vénérer la sépulture commune de sa race. On en disculpera même les Romains, lesquels, dira-t-on, respectaient, par d'autres motifs, les monuments de ce genre. Admettons tout cela, bien que ce soit peut-être sujet à quelques contestations, principalement en ce qui concerne les Romains. Mais il reste en dehors d'eux et des Indigènes, cette classe de gens qui servent, moyennant finance, les intérêts et les passions des partis en lutte, sans les épouser le moins du monde. Nous croyons, quant à nous, que c'est à ces indifférents en matière politique qu'il faut attribuer la profanation du Mausolée royal, à l'époque, nécessairement fort troublée, comprise entre les années 40 et 45 de J.-Ch.

Si l'on n'admet pas, toutefois, la date reculée que nous assignons à cette profanation, nous espérons, du moins, qu'on voudra bien accepter notre opinion sur l'époque où le monument s'est fermé de nouveau; car ici nous avons à produire des preuves d'une nature beaucoup plus décisive.

Sitôt que nous avons eu l'entrée du Mausolée (15 mai 1866), nous nous sommes empressé de faire balayer avec soin le sol de l'hypogée, — caveaux, couloirs, grande galerie, — et d'examiner avec l'attention la plus minutieuse, tout ce que pouvaient contenir les terres et poussières obtenues par cette opération. Car nous pensions que les visiteurs qui s'y sont succédés pendant le long espace de temps qu'il est resté ouvert — selon nous — avaient dû, surtout les derniers en date, laisser quelques traces de leur passage. En y regardant bien, nous avons reconnu, en effet, les vestiges non-seulement de visiteurs successifs, mais même d'habitants ! Ces derniers étaient-ils des gens persécutés

pour leur religion, des malfaiteurs traqués pour leurs crimes, des victimes politiques ou tout simplement de pauvres diables sans asile? Il y a eu, sans doute, un peu de tout cela; mais habitants ou visiteurs, leurs traces sont nombreuses et surtout très-significatives. Ici, c'est l'âtre grossier où l'on faisait cuire des aliments au fond d'une excavation pratiquée par les chercheurs de trésors et qui semble plus faite pour des bêtes féroces que pour des hommes: la braise y était encore, et aussi une machoire inférieure humaine légèrement carbonisée, qu'on eût dit le reste de quelque festin de cannibales. Un peu partout, mais principalement dans les caveaux, on a recueilli des débris de vaisselle antique où figuraient la colombe, le monogramme du Christ, la croix gemmée, etc., débris qui, par les sujets comme par le style à la fois naïf et incorrect, indiquent nettement la poterie byzantine. En outre, d'assez nombreux petits bronzes fournissaient, par leurs types et leurs légendes, des données chronologiques encore plus précises et qui ramenaient, pour les plus récents, vers la fin de la domination romaine en Afrique.

Pendant cet examen, qui fut long, car les objets recueillis sont nombreux et variés, nous nous attendions toujours à voir apparaître quelque échantillon de l'époque arabe; cependant, aucun ne se présenta dans l'hypogée, bien qu'au dehors du monument on en eût rencontré un assez bon nombre.

Il semble logique et naturel de conclure de cette circonstance que le Tombeau de la Chrétienne avait cessé d'être ouvert, dès le début de la période arabe; ajoutons, pour être complet, et pendant toute la période turque, ainsi que pendant le commencement de la période française.

Mais comment ce mausolée s'est-il refermé? Voici, ce nous semble, de quelle manière cela dût arriver.

L'invasion musulmane, on le sait, éloigna de ce pays tous les chrétiens assez aisés pour faire les dépenses de l'émigration. Mais cette population qui, par des motifs déjà exposés, a dû être toujours assez rare dans le canton du Tombeau mauritanien, n'y fut pas remplacée par les Arabes, ceux-ci ayant certainement préféré les bonnes terres dont ils avaient le choix ailleurs à ces landes fécondes seulement en légendes effrayantes.

Ces légendes, qu'ils ont reçues des Berbers, qu'ils ont fidèlement transmises à leurs descendants, et que la conquête française a trouvées encore toutes vivaces, ont toujours éloigné les Arabes de ce canton. Les Kabiles eux-mêmes, quand ils s'y établissaient, avaient grand soin de se tenir à distance très-respectueuse du Tombeau de la Chrétienne.

Or, ce monument étant ainsi abandonné à lui-même, son unique porte, très-basse et située en contre-bas du sol, a dû s'oblitérer très-promptement. En effet, sur le plateau où il s'élève, règne, presque tous les jours et pendant presque toute la journée, un vent d'une violence peu commune: ce vent entraîne et précipite dans le trou, au fond duquel est cette porte, des terres, des feuilles, etc. ; puis, la végétation, si active en Afrique, vient recouvrir ce dépôt de son manteau de verdure ; et l'espace d'une année est peut-être suffisant pour que toute trace d'entrée ait disparu.

Ceci n'est pas une simple hypothèse, mais la déduction de faits observés sur place par nous-même : ainsi, durant les derniers temps de notre séjour au Tombeau de la Chrétienne, après que l'entrée primitive était découverte, nous avons dû fréquemment la faire nettoyer, afin d'en maintenir l'accès libre. Ce que nous avons vu alors nous a fait comprendre comment et avec quelle rapidité cette entrée avait pu se boucher jadis.

Après les quatre mots conservés par Pomponius Méla sur le mausolée royal de Mauritanie, l'histoire ne dit plus rien de ce monument pendant près de quinze siècles. Il faut, pour trouver une mention qui s'y rapporte, arriver jusqu'en 1516, alors que Diego de Vera préparait contre Alger l'expédition qui eut une issue si malheureuse. A cette époque, un roi de Ténès, allié avec les Espagnols contre le premier Barberousse, Aroudj, leur ennemi commun, écrit au général Castillan une lettre dans laquelle il lui dit que « le terrain à garder s'étend « du Chélif au Tombeau de la Chrétienne (*Fuesa de la Cris-* « *tiana*). » La traduction espagnole de ce passage de la lettre arabe donne à penser que cette dernière contenait l'expression ***Kober Roumia*** qui se conserve encore parmi les Indigènes.

En indiquant, tout-à-l'heure, une lacune de 1500 ans dans

les annales du Tombeau de la Chrétienne, nous parlions au point de vue de l'histoire proprement dite ; car, à défaut de positif, la fiction n'a point fait défaut, et la légende n'est pas restée muette. Il y a d'abord celle que l'on connait ici assez généralement, d'Ahmed le Hadjout. Étant captif en Espagne, la liberté lui avait été offerte par son maître, à condition que, de retour dans ses foyers, il irait brûler certain papier couvert de caractères bizarres au sommet du Tombeau de la Chrétienne. Après quelques jours passés dans sa famille, Ahmed se mit en devoir de remplir sa promesse; mais quelle fut sa stupéfaction, lorsqu'il vit, après que le talisman eût été consumé, une quantité considérable d'or, d'argent et de bijoux qui sortaient du Tombeau et s'en allaient dans la direction de l'Espagne, sans doute vers son ancien maître. Voulant intercepter une partie de ces richesses, il jeta son burnous sur le cratère de ce volcan d'une nouvelle espèce; mais le charme était rompu et il ne sortit plus rien. Il dût se contenter de ce qui se trouva sous le burnous et dont la tradition a oublié d'indiquer la valeur.

Cette légende a été publiée par M. Pellissier de Raynaud, dans la première édition de ses *Annales algériennes*. M. Victor Berard, auteur de l'*Indicateur de l'Algérie*, l'a mise en vers dans un intéressant petit poème, qu'il a bien voulu nous dédier.

L'autre légende, étant moins connue, peut être racontée avec un peu plus de détail. Nous la tenons d'un certain Bel Kiti, qui avait la prétention de descendre des anciens rois indigènes d'Alger, ceux dont Aroudj fit mourir le dernier, Salem et-Teumi.

D'après ce Bel Kiti, à une époque très-éloignée, un berger menait habituellement son troupeau paître aux environs du Tombeau de la Chrétienne; chaque soir, en rentrant au douar, il remarquait l'absence d'une certaine vache noire, sans toutefois s'en inquiéter beaucoup, car il était sûr de la retrouver toujours le matin au pâturage accoutumé. Cependant, à la longue, ces allures mystérieuses piquèrent sa curiosité et il voulut en connaître la cause. A l'heure de la rentrée du troupeau, il laissa celui-ci descendre tout seul dans la plaine et il s'embusqua au milieu des broussailles pour observer ce qui allait advenir.

A son extrême surprise, il vit la vache noire s'approcher du monument, se frotter contre la paroi qui s'ouvrit aussitôt d'elle-même pour lui livrer passage, puis se referma immédiatement. Ayant réfléchi toute la nuit à cet événement, il conçut un projet qu'il exécuta de la manière suivante : le lendemain soir, ayant eu soin de se tenir constamment à la portée de la vache noire, quand celle-ci se frotta contre le mur, il la saisit prestement par la queue et se trouva ainsi introduit avec elle, quand le mur vint à s'ouvrir.

Nous n'entreprendrons pas de décrire les richesses inouïes que le berger vit entassées dans l'intérieur de l'édifice, et parmi lesquelles se trouvaient des *Abd el-Hamid* (ou *Hamil ?)*, pièces d'or dont le nombre et l'éclat lui donnaient le vertige. Disons seulement que pendant qu'il était livré à cette contemplation vertigineuse, la vache noire allaitait un enfant placé sur un trône resplendissant d'or et de pierreries. C'était le fils d'*Halloula*, la fée gardienne des richesses du Tombeau de la Chrétienne et qui a donné son nom au lac qui se trouvait naguères au-dessous et au Sud de ce monument, dans la Mitidja.

Bref, notre berger eut bien soin de reprendre la queue de la vache, lorsqu'il la vit prête à s'en aller ; mais il ne partit point aussi léger qu'il était venu, car il emportait, en fait de richesses, tout ce dont son corps avait pu supporter le poids. Il fit tant d'excursions de ce genre qu'à la fin son opulence dépassa celle des plus opulents souverains de la terre.

Et, cependant, il ne paraissait pas au-dedans du Tombeau de la Chrétienne qu'on y eût enlevé la plus petite parcelle de ses trésors, tant est grande la masse des choses précieuses qui y sont entassées !

La tradition signalait une autre manière, en apparence plus naturelle, de s'introduire dans l'antique mausolée : c'était par une caverne située sur le bord de la mer et au fond de laquelle commençait un tunnel bâti et voûté qui remontait, disait-on, jusque sous le monument, après un parcours de près de deux kilomètres. Le récit était des plus circonstanciés : il donnait à cette caverne le nom de *R'ar el-Mendjel*, grotte de la Faucille, et la plaçait dans la crique de *Mersa es-Sefa*, anse du Rocher

Plat, à quelques minutes à l'Ouest de la maison Étourneau. Pendant les huit mois et demi que nous avons habité cette maison, nous avons visité bien souvent la crique du Rocher Plat, qu'entourent d'assez nombreuses ruines romaines, mais sans jamais trouver trace de la fameuse grotte ; nous y avons découvert seulement un large puits antique, profond d'environ sept mètres, au fond duquel il n'y avait, d'ailleurs, aucun vestige de la porte à colonnes, en pierres de taille annoncée par la tradition.

Mais c'est assez s'arrêter à la légende ; hâtons-nous de revenir à l'histoire qui, du reste, dans ce pays, ne laisse pas d'avoir trop souvent un aspect légendaire.

Léon l'Africain n'a rien dit du Tombeau de la Chrétienne dans son *Historiale description de l'Afrique*, mais Marmol en parle en ces termes, d'après notre traduction personnelle :

« Là, est un dôme très-élevé que les Mores appellent *Cobor Roumïa*, comme qui dirait sépulcre ou sépulture romaine ; les chrétiens, mauvais arabisants, le nomment *Caba Roumia* et disent *fabuleusement* que dedans est enterrée la Cava, fille du comte Julien. Ce dôme est si haut que du haut on découvre la plaine de Mitidja sur plus de 17 lieues (espagnoles) de longueur. Le monument est fait de très-grandes pierres et fermé de toutes parts.

« En 1555, Salah Raïs (pacha d'Alger) le voulut démolir, imaginant y trouver quelque trésor ; mais comme les esclaves chrétiens travaillaient à enlever les pierres, il en sortit de gros frêlons noirs, si venimeux que celui qui était piqué par eux mourait sur le champ. Cela mit fin à l'ouvrage. »

La tradition de cette tentative — qui ouvre la période des explorations brutales dont le pauvre monument n'a été que trop la victime — s'est conservée parmi les Indigènes, lesquels ajoutent que Salah Raïs Pacha fit canonner l'édifice. En effet, si l'on examine les cassures de la fausse porte du Sud, on est tenté de croire qu'elles sont dûes à l'emploi de l'artillerie. Nous consacrerons, du reste, un paragraphe spécial à ce genre d'explorations, qui n'ont été que trop mises en usage, même jusqu'à nos jours, et où certains de nos civilisés ont joué assez volontiers le rôle de vandales.

En comparant le texte de Marmol avec la traduction française

de Perrot d'Ablancourt, à propos de la tentative du pacha Salah, nous nous sommes aperçu que le translateur avait omis un adverbe très-essentiel, celui que nous soulignons, dans la phrase espagnole que voici : « Los cristianos mal arabigos le llaman « Caba Rumia y dicen *fabulosamente* que está alli enterrada la « Cava, hija del conde Julian. »

On disait du traducteur qui a commis cette omission, par suite de laquelle le sens de la phrase est tout-à-fait altéré, que ses traductions étaient de *belles infidèles*, ce qui n'est exact qu'autant que l'on retranche le premier adjectif. C'est à lui que Marmol doit, on vient de le voir, de passer pour l'auteur d'une tradition qu'il a, au contraire, déclarée *fabuleuse*; Shaw répétera l'erreur produite par l'omission de Perrot d'Ablancourt et tous ceux qui parleront après lui du Tombeau de la Chrétienne en feront autant; et tout cela parce qu'on oublie trop le proverbe italien *traduttore traditore*. Nouvelle preuve de la nécessité de recourir toujours aux textes originaux, avant de hasarder une dissertation sur un texte quelconque.

Le passage que nous venons de reproduire montre encore comment s'est établie la tradition absurde qui fait du *Kober Roumïa* le tombeau de la fille du comte Julien, la belle Florinde, que l'on connaît en Espagne sous le sobriquet injurieux de la *cava* (prononcez *caba*), mot arabe bien connu (*cahba*) qui a passé, comme tant d'autres de même origine, dans l'idiome de la péninsule. C'est sur une bévue de *mauvais arabisants*, comme dit Marmol, que s'est formée cette légende, laquelle prit si bien faveur, comme toutes les choses fausses, que le golfe qui est devant le Tombeau, s'appela la *Baie de la* Mauvaise femme (euphémisme pour *cava*); et que, sur un plan d'Alger publié entre les années 1568 et 1571, nous lisons à côté d'une colline surmontée d'un monument couvert d'un dôme et ayant une espèce de porte; In hoc monte condita est CABA, filia comitis Juliani, vice Regis, per universam Africam, Domini Roderici Gothi Regis Hispaniae, qui Cabam istam stupraverat; ob quod vindicandum, Julianus pater, Maurorum praesidio, universam expugnavit Hispaniam.

Ainsi, la fausse légende, édifiée sur une erreur philologique,

avait passé des régions populaires dans le domaine de la science !

Pour en finir avec le passage de Marmol que nous commentons, faisons remarquer que les guêpes noires (abejarucos negros) dont la piqûre était mortelle, selon lui, et qui mirent en fuite les esclaves chrétiens occupés à fouiller le Tombeau de la Chrétienne par ordre de Salah, ont bien l'air de ne pas être autre chose que les fameux moustiques, *noirs* aussi et de taille formidable, de l'ex-lac Halloula. Ceux qui ont bivaqué par là avant le dessèchement de ce lac, surtout dans la saison chaude, comprendront très-bien qu'à part un peu d'exagération, le récit de Marmol, entendu ainsi, est assez acceptable.

N'omettons pas de faire remarquer, avant d'abandonner tout-à-fait notre auteur, ce qu'il dit du monument, en lui même : Está hecho de grandisimas piedras y *cerrado por todas partes*, il est fait de très-grandes pierres et *fermé de toutes parts*.

Cette assertion est importante dans la bouche de Marmol qui fut longtemps esclave dans ce pays et qui a pu voir le monument ; s'il affirme qu'il était fermé de toutes parts, c'est donc qu'il l'a vu dans son intégrité avant que Salah eût fait ouvrir la grande brèche de l'Est, avant que les Arabes, pour arracher le plomb des scellements afin d'en faire des balles, eussent achevé la démolition de le colonnade et lorsqu'il n'était pas encore enseveli dans une haute et épaisse ceinture de matériaux écroulés.

Et, en effet, il pouvait l'avoir examiné dans toute son intégrité, puisque, même au milieu du 17e siècle (1), l'usage des armes à feu était encore inconnu à beaucoup d'indigènes de l'Algérie. A plus forte raison devait-il l'être un siècle auparavant ; et, dès-lors, personne, dans la contrée, n'ayant intérêt à arracher le revêtement de l'édifice pierre à pierre pour prendre les agrafes en plomb, ce revêtement devait être à peu près intact.

La preuve de ceci résulte de ce que, en déblayant la fausse

---

(1) V. au n° 59 de la *Revue Africaine* (T. 10e p. 343), le récit de la défaite du Mourad, bey de Constantine, par les Arabes et les kabiles de sa province.

porte de l'Est, nous avons retrouvé presque toutes ces agrafes (environ 250 kilog.), tandis qu'ailleurs on n'en rencontre que de très-rares fragments. En voici la cause, ce nous semble : les esclaves chrétiens qui travaillaient par ordre du pacha, en ouvrant la grande brèche du côté de l'Est ont fait rouler jusque sur le sol au-dessous d'eux les pierres qu'ils en retiraient et les ont entassées devant la fausse porte orientale à une hauteur de quatorze mètres. N'étant pas employés comme combattants ni sur terre ni sur mer et n'ayant aucun intérêt à se charger des agrafes en plomb du revêtement, ils les ont laissées sur place et les indigènes de l'endroit ne s'en sont pas souciés d'avantage, puisqu'ils n'ont pas pris la peine de les ramasser. Cela seul suffirait pour prouver, si l'histoire ne le certifiait formellement, qu'à cette époque (1555) les Kabiles et les Arabes ne faisaient pas encore usage d'armes à feu. Comme leurs conquérants, les Turcs, avaient tout intérêt à les maintenir le plus possible dans cette infériorité d'armement; on doit bien penser qu'ils n'ont rien épargné pour cela; et nous avons vu, en effet, qu'un siècle plus tard, dans la province de Constantine, les populations indigènes n'en usaient pas encore.

Nous sommes donc en droit de conclure qu'en 1555, le monument était à peu près intact et, toutefois, sans entrée apparente — *cerrado por todas partes* — ce qui confirme la thèse exposée plus haut relativement aux périodes pendant lesquelles il est resté fermé, ouvert, puis refermé. Salah Raïs, pacha, qui avait passé devant le Medr'acen, en allant expéditionner à Tougourt, Ouargla, etc., et qui probablement avait vu l'entrée retrouvée de nos jours, crut qu'au Tombeau de la Chrétienne la vraie porte était placée de la même manière, c'est-à-dire sur les premiers degrés du dôme. C'est ce qui explique la brèche qu'il fit pratiquer au sommet de notre monument et à la même orientation qu'au Medracen. Mais l'analogie le trompait si bien, que chaque pierre que ses captifs roulaient au bas de la fausse porte orientale recouvrait davantage cette entrée véritable qu'il recherchait précisément et pour laquelle il avait organisé une exploration ou plutôt une véritable expédition, où le ca-

non même devait jouer son rôle, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Du temps de Baba Mohammed, ce pacha exceptionnel qui régna *vingt-cinq ans* et mourut dans son lit, deux choses à remarquer: la première étant unique dans les annales de la régence d'Alger et l'autre fort rare ; donc sous le règne de ce Dey fortuné (entre 1766 et 1791) sept marocains vinrent le trouver et lui tinrent ce discours : « O sultan, donne-nous l'aman et nous te dirons qu'il y a près de ta capitale un édifice qui renferme des trésors immenses que nous te ferons découvrir, si te veux nous en promettre le cinquième. »

Le Maroc, étant aux yeux des Algériens, la terre classique de la magie, comme la Thessalie l'était pour les Grecs, le pacha prit cette offre en grande considération. Il donna aux sept maugrebins, dix spahis et vingt turcs d'un âge mûr pour les escorter et surtout pour s'assurer qu'une fois le trésor trouvé, ils ne le prendraient pas tout entier au lieu de se contenter du cinquième. Arrivés au Tombeau de la Chrétienne, nos *Taleb* se mirent à brûler de l'encens et à faire les conjurations d'usage (1). Aussitôt, sortirent des nuées de très-petits moustiques, qui, après quelques minutes, étaient devenus gros comme des papillons, puis comme des sauterelles et enfin comme des moineaux. On conçoit qu'arrivés à ce degré de développement, ces animaux déjà si incommodes avec leurs dimensions ordinaires dûrent maltraiter cruellement les magiciens et leur suite. En effet, Turcs, spahis et maugrebins, criblés de douloureuses blessures, toutes au visage, dûrent abandonner au plus vite le malencontreux Tombeau de la Chrétienne. Ceci a bien l'air d'une nouvelle édition des *abejarucos negros* de Marmol.

Longtemps après, mais toujours sous le même règne, qui dura vingt-cinq ans, ainsi qu'on l'a vu, un marocain, plus heureux que ses prédécesseurs, réussit à faire sortir quelque peu des richesses entassées dans notre monument : par un sentiment philanthropique assez rare, surtout chez les sorciers, il écrivit ceci sur une pierre du monument :

---

(1) Les travaux de déblai nous ont fait découvrir plusieurs traces de ces sortes d'opérations magiques, surtout au pied des fausses portes.

« Il y a beaucoup de richesses dans cet édifice ; elles sont con-
« tenues dans un coffre de pierre qui est renfermé dans un coffre
« de fer que recouvre un coffre de plomb. »

Le magicien avait signé ce renseignement de son nom, ajoutant qu'il avait pris pour son compte mille doublons *au sanglier* (1), somme bien faible en comparaison de ce qui restait. On raconta la chose à Baba Mohammed, qui envoya l'aga à la recherche du trésor. On fouilla auprès de la pierre en question et on trouva un doublon que le marocain avait oublié de ramasser. Il avait pour effigie un sanglier et pesait autant que dix doublons d'Espagne (2). Il ne parait pas que l'on ait découvert autre chose ; c'est peut-être en mémoire de cet événement que la fontaine située à un kilomètre et au N.-E. du Tombeau a pris son nom de *Aïn-el-Hallouf.*

Nous n'avons rapporté ces deux anecdotes que parce qu'elles sont racontées comme historiques par les indigènes. Si nous entreprenions, d'ailleurs, de ramasser tous les passages de livres arabes où la magie intervient à propos de notre monument, cela seul ferait un volume. Mais la citation suivante, qui clot ce chapitre, suffira pour édifier le lecteur sur la matière :

« *Endroit appelé Tombeau de la Chrétienne.* Si tu t'y rends,
« tiens-toi debout à la tête du Tombeau, faisant face au Sud, puis,
« regarde vers l'Est et tu verras deux pierres dressées comme
« un homme debout ; par une fouille, descends entre elles et tu
« y rencontreras deux chaudrons (*pleins d'argent*, bien entendu),
après avoir immolé (un bœuf, un mouton une poule ?)

Désormais, les documents européens, devenus plus abondants et plus explicites, permettront de suivre avec moins d'incertitude l'historique du mausolée mauritanien, bien que ces documents n'aient pas toujours la clarté et la certitude que l'on pourrait désirer.

Le docteur anglais Shaw ouvre cette nouvelle série : il a passé

---

(1) Le *Lion* qui figure sur les armes d'Espagne a été pris pour un *sanglier* par les Indigènes.

(2) Il aurait valu, par conséquent, environ 850 francs, et les mille doublons de cette espèce enlevés par le marocain, auraient représenté une somme totale de huit cent cinquante mille francs.

douze années à Alger, dans le premier tiers du 18e siècle, comme chapelain du consulat d'Angleterre, et il a fait plusieurs voyages en Berbérie et dans le Levant. Par malheur, il ne distingue pas toujours assez nettement, dans sa relation, ses excursions personnelles de celles d'autres explorateurs, et dont il a eu connaissance par communications de manuscrits ou par renseignements verbaux. Cela est cause, par exemple, qu'on se demande s'il a vu le Tombeau de la Chrétienne, quoiqu'il l'ait décrit et qu'il en produise même un dessin. Il est vrai de dire que c'est précisément ce qu'il en dit et ce qu'il en donne qui fait naître le doute à cet égard. On va en juger, du reste (1).

Ce que nous avons dit du traducteur de Marmol, nous l'appliquons à celui de Shaw : ils ne sont pas plus fidèles l'un que l'autre ! Pour qu'on puisse apprécier que ceci n'est pas une accusation légère, nous allons donner d'abord le texte anglais de cet auteur, et nous le ferons suivre de la traduction de 1743, en regard de laquelle nous placerons la nôtre, que nous nous sommes efforcé de rendre exacte.

On pourra reconnaître ainsi quelles fautes appartiennent à Shaw et quelles autres sont du fait de son translateur :

The *Kubber Ro-meah* (قبر رومية) *The Roman sepulchre,* or *the sepulchre* (as it will likewise signify) *of the christian Woman,* is situated upon the mountainous part of the sea coast, seven miles to the E. by S. of *Tefessad.* According to the discoveries hitherto made, it is a solid and compact edifice; built, in the following manner, with the finest free stone. The height I computed to be a hundred foot and the *diameter* of the *basis* ninety.

(Ici, le dessin)

The figure of this structure, and the received opinion of it's

---

(1) Shaw a donné, en 1738, à Oxford, sa première édition des *Travels*, etc., format in-folio ; en 1743, il en parut, à la Haye, une traduction française anonyme, avec corrections et notes fournies par l'auteur, dit la préface. Shaw publia, en outre, en 1746 et 1747, deux suppléments à son œuvre. En 1757, après sa mort, parut une 2e édition, celle-ci in-4°, de ses *Travels*, qui comprit tout ce qu'il avait publié jusque-là. Enfin, en 1808, il se fit, à Edimbourg, une réimpression en deux volumes in 8° de cette deuxième édition, mais sans les extraits, les notes, les planches, etc. Pour se servir utilement de l'ouvrage de Shaw, il faut avoir ces diverses éditions et la traduction de 1743, à sa disposition.

being erected over a large treasure, might induce the Turks to call it *Maltapasy (The treasure of the sugar loaf)*. The point is now wanting; and, by the frequent searches after this treasure several other parts of it are broken down and defaced. However, it is still of a sufficient height to be a convenient landmark for mariners.

The *Kubber Romeah* should be the same structure, that *Marmol* informeth us to have been built over the daughter of count Julian, in the city *Tignident:* though *Tignident*, provided it be the *Tigadempt* of other authors, is an inland city, at a great distance to the S. W. neither are there at this place the least traces to be met with of such temples and other edifices, as are, at the same time, taken notice of by our author. We may rather, in consideration of the elegancy of the workmanship and the beauty of the materials, suppose it much older than the *mahometan* conquests; and to be the same monument, that *Mela* placing betwixt *Iol* and *Icosium*, appropriateth (1) to the royal family of the Numidian kings. Sepulchres of this kind and in the like situation have been taken notice of by ancient authors at other places (SHAW. *Travels*, etc., p. 44 à 46 de la 1re édition).

TRADUCTION DE 1866.

Le *Kober Roumïa*, sépulcre romain ou sépulcre de la femme chrétienne (ainsi que l'expression peut également le signifier), est situé sur la partie montagneuse du littoral, à 7 milles au Sud-Est de *Tefessad* (2). D'après les

TRADUCTION DE 1743.

Le *Kubber Ro-meah*, c'est-à-dire le *sépulcre romain* ou le sépulcre *de la femme chrétienne* (car le mot arabe peut signifier l'un et l'autre), est situé sur la partie montagneuse de la côte, à 7 milles au Sud-Est de *Tefessad;* suivant les

---

(1) L'orthographe surannée employée dans cette première édition de Shaw a disparu dans la deuxième; au moins si nous en jugeons par la réimpression d'Edimbourg que l'on donne comme en étant la reproduction exacte, à part certaines suppressions.

(2) *Tefessed* — ou, mieux, *Tfassedt* — est le mot arabe *fassed*, berbérisé par addition de deux T, l'un initial et l'autre final. Il signifie *gâté, ruiné;* quand on l'applique à un établissement antique ruiné, il équivaut à *Tekedemt* que les Kabiles ont formé de l'arabe *Kedim* par le même pro-

découvertes faites jusqu'ici, c'est un solide et compacte édifice, bâti de la manière suivante avec les plus belles pierres de taille. J'estime sa hauteur à cent pieds et le diamètre de sa base à 90 pieds.

(Ici, le dessin)

La forme de cette construction et l'opinion reçue qu'elle s'élève sur un trésor considérable, ont pu déterminer les Turcs à l'appeler *Maltapasy*, ou le Trésor du pain de sucre. La pointe de l'édifice manque ; et, par suite de fréquentes recherches du trésor en question, d'autres parties du monument sont démolies et défigurées. Cependant, il est encore suffisamment haut pour servir d'*amer* aux marins.

Le *Kober Roumïa* devrait être le même édifice que Marmol nous dit avoir été élevé sur la fille du comte Julien, dans Tignident ; quoique cette dernière ville, si c'est le Tekedemt d'autres écrivains, doive être une cité située dans l'intérieur des terres, à une grande distance au S.-O., et qu'il ne s'y trouve pas la

découvertes qu'on a faites jusqu'ici, c'est un édifice solide, bâti dans la forme suivante, de la plus belle pierre de taille. Sa hauteur est d'environ 20 pieds et le diamètre de la base de 90 pieds.

(Ici, le dessin)

La forme de ce bâtiment et l'opinion reçue qu'il a été bâti au-dessus d'un trésor, est peut-être la raison pourquoi les *Turcs* l'ont nommé *Maltapasy*, le *Trésor du pain de sucre*. La pointe y manque et plusieurs autres parties sont endommagées, parce qu'on a souvent fouillé autour pour y chercher le Trésor ; il est cependant encore assez haut pour servir de direction aux matelots.

Le *Kubber Ro-meah* devrait être le monument que *Marmol* dit avoir été érigé en mémoire de la fille du comte *Julien* ; quoique *Tignident* (si, du moins, c'est ici la ville que d'autres auteurs nomment *Tigadempt*), soit une ville située dans les terres, assez avant au Sud-Ouest, et qu'on ne trouve ici aucun

---

cédé, et qu'ils emploient dans le même sens. Le centre français qui s'est établi à cet endroit, depuis 1854, a adopté le nom de la cité romaine dont on y voit les vestiges et s'appelle *Tipasa*.

moindre trace des temples et autres édifices signalés en même temps par notre auteur.	vestige des temples et autres édifices dont notre auteur parle dans le même endroit.
En considérant l'élégance du travail et la beauté des matériaux, nous supposons qu'il est beaucoup plus ancien que les conquêtes musulmanes et que c'est le même monument que Pomponius Méla place entre Iol et Icosium et désigne comme étant destiné à la famille royale des souverains de Numidie.	Il est plus naturel de croire, vu la beauté de l'ouvrage et des matériaux, que c'est ici un édifice antérieur aux conquêtes des mahométans et que c'est le ***Monument*** que ***Méla*** place entre ***Iol*** et ***Icosium*** et qu'il dit avoir servi de sépulture à la famille des *rois* de ***Numidie.***
Des sépulcres de ce genre, et dans la même situation, ont été indiqués par d'anciens auteurs, en d'autres endroits.	Plusieurs auteurs anciens parlent de tombeaux de cette espèce, situés à peu près dans ces quartiers-ci.

On voit que le traducteur de 1743, ayant commencé par traduire ***a hundred feet*** (cent pieds) par ***vingt pieds***, termine dignement sa tâche en rendant « ***at other places*** » par le contre-sens « ***à peu près dans ces quartiers-ci.*** » Le milieu de sa version répond au début et à la fin, ainsi qu'il ressort d'une simple comparaison du texte français avec l'original anglais.

Nous avons dit qu'une deuxième édition de Shaw avait paru en 1757 et qu'elle avait été réimprimée en 1808, moins les extraits, les notes, les planches, etc.

Nous n'avons pas eu cette deuxième édition entre les mains, mais si nous en jugeons par sa réimpression, le texte primitif de Shaw, en ce qui concerne le Tombeau de la Chrétienne, avait pris cette dernière forme qui diffère sur plusieurs points de la première.

« The ***Kubber Romeah***, i. e. *(id est)* the ***sepulchre of the Christian Woman***, called by the Turks, from the fashion of it, ***maltapasy***, or the Treasure of the sugar loaf, is situatad upon the mountainous part of the sea coast, VII M. to the eastward of Tefessad. According to the discoveries hitherto made, it is a

solid and compact edifice built with the finest free stone; the height whereof, I computed to be a hundred feet and the diameter of the basis ninety. It is of a round figure, rising with steps quite up to the top, like Egyptian pyramids. This structure, therefore, in consideration of the elegancy of workmanship and the beauty of the materials appears to have been much elder than the mahometan conquests and may better be taken por the same monument that Mela (cap. V) places betwixt Iol and Icosium and appropriates to the royal family of the numidian Kings......

Ici, quelques parties du texte primitif ont été éliminées, notamment la tradition relative à la fille du comte Julien; en revanche, il y a une addition, mais elle est peu heureuse, il faut l'avouer, celle où Shaw dit — si on ne le lui fait dire » — que le Tombeau de la Chrétienne, de forme ronde, s'élève » par des degrés, jusque tout-à-fait au sommet, comme les » pyramides d'Égypte. » Si l'expression un peu vague, *rising with steps quite up to the top*, laissait planer quelques doutes sur notre interprétation, la comparaison avec les pyramides ne peut manquer de les dissiper. Et, cependant, cette forme de pyramide ronde à degrés, donnée ici au nom de Shaw, est contredite formellement par le dessin même que cet auteur produit du monument, au moins celui de l'édition de 1738 !

On aura remarqué, encore, dans cette deuxième leçon, que Shaw place le Tombeau à l'*est* de Tefessad (Tipasa) et non plus au *sud-est*, comme dans la première édition; c'est une rectification qu'on ne peut qu'approuver.

La nouvelle rédaction est moins heureuse, lorsqu'elle supprime la tradition de la fille du comte Julien, ainsi que la phrase relative à Tignident, et laisse pourtant subsister la remarque subséquente de Shaw, laquelle est précisément motivée par ce qu'on élimine; car, dès-lors, son observation, que le travail et les matériaux du mausolée mauritanien indiquent une époque beaucoup plus ancienne que la conquête musulmane (1), n'a plus une raison d'être suffisamment caractérisée.

---

(1) La deuxième édition de Shaw — si l'on s'en rapporte à la réim-

Comme Shaw était mort à l'époque où parut cette troisième édition, on ne peut pas le rendre responsable des erreurs et des imperfections qu'on y signale ici et qui sont probablement l'œuvre de quelque arrangeur peu instruit dans la matière.

Nous avons parlé tout-à-l'heure du dessin du Tombeau de la Chrétienne donné par Shaw : le traducteur de 1743 ne l'a pas rendu plus fidèlement que le texte. Car dans celui qui figure à sa page 57 (1er volume), on croit distinguer à gauche comme un pilastre et, à droite, deux espèces de petites colonnes grêles, le tout sans chapiteaux ni bases; de sorte qu'en définitive, on n'est pas du tout sûr de ce que l'on voit et qu'on ne sait absolument qu'en conclure. De fait, nous croyons que ces lignes verticales du dessin de Shaw sont tout simplement des hachures, destinées à faire comprendre que la partie moyenne de l'édifice était circulaire.

On voit que si Shaw n'a pas été clair ni complet, ni même toujours exact, dans ce qu'il a dit du Tombeau de la Chrétienne, il est au moins innocent d'assez grosses erreurs qu'il convient de restituer au vrai coupable, le traducteur de 1743. Mais ce dont on ne peut l'absoudre, c'est d'avoir attribué la tradition de la CAVA à Marmol qui précisément l'a déclarée *fabuleuse* (1); car, même en suivant, comme il l'a fait, la version de Perrot d'Ablancourt, qui supprime le *fabulosamente* si essentiel de son auteur, il demeure toujours apparent que l'écrivain espagnol n'adopte pas ladite tradition et ne fait que la rapporter d'après les Chrétiens (sans doute, des esclaves d'Alger). La phrase même de la traduction, que nous produisons ci-dessous, ne laisse aucun doute à cet égard :

---

pression de 1808 — dit, de même que la première, *Mahometan conquests*, au lieu de *Mahometan conquest* que le sens exige. Cette substitution du pluriel au singulier fait d'une expression restreinte dans son sens, appropriée et claire dans ses termes, une énonciation générale assez vague et qui ne rend plus l'idée de l'auteur, celui-ci ayant voulu parler évidemment ici de la *conquête de l'Afrique par les musulmans* et non de *leurs conquêtes en général*. Mais ceci est la faute de Shaw lui-même.

(1) Marmol dit en propres termes : Los cristianos mal arabigos la llaman Caba Rumia y dicen *fabulosamente* que está allí enterrada la Cava, hija del conde Julian.

« ....Il y a un dôme fort haut que les Maures appellent
» *Coborrumia*, ou sépulture de romain, et les Chrétiens, par
» corruption, *Cabaromia*, où *ils disent* qu'est enterrée la fille
« du comte Julien. »

Rien n'autorisait donc Shaw à attribuer l'absurde tradition à Marmol. Au reste, le hasard, appliquant cette fois assez intelligemment la loi du talion, l'a puni de cette faute par la main de son propre traducteur qui lui fait donner *vingt pieds de haut* à notre Tombeau de la Chétienne quand il avait dit *cent!* Si bien que, depuis lors, ceux qui ont écrit sur le monument, au lieu de critiquer le docteur anglais pour les fautes qu'il a réellement commises, n'ont cessé de lui reprocher celle-ci dont il était fort innocent; et sans que pas un seul de ces aristarques ait eu l'idée si simple et si équitable de vérifier le texte de Shaw, pour s'assurer si la faute s'y trouvait réellement!

Si les variations et les erreurs réelles de Shaw font douter qu'il ait jamais vu — au moins, *de près* — le monument qu'il décrit, il est une omission essentielle, caractéristique, qui nous paraît trancher la question contre lui, car il n'a pas vu, lui archéologue instruit, passionné, ce que remarquait le plus vulgaire touriste, même avant qu'aucun travail d'exploration eût été entrepris au Tombeau de la Chrétienne; il n'a pas vu ces nombreux tambours de colonnes engagées, répandus autour de l'édifice; il n'a pas vu davantage aucun des chapiteaux d'ordre ionique ancien qui s'y rencontraient; il n'a pas même aperçu cette fausse porte du Nord dont la partie supérieure émergeant de plus d'un mètre du milieu des pierres écroulées, attirait forcément l'attention, cette porte devant laquelle aucun visiteur n'a jamais manqué de s'arrêter, parce qu'elle était de l'abord le plus facile et piquait la curiosité par ce fameux croisillon de panneau que certains archéologues ruraux s'obstinent encore à appeler une croix.

Évidemment, si Shaw avait visité le monument, il aurait vu ces choses ou au moins quelques-unes d'entre elles; et s'il les avait vues, il en aurait très-certainement parlé. Or, comme il n'en dit absolument rien, il faut en conclure qu'il ne décrit le Tombeau que par ouï-dire et sur renseignements.

Si nous nous sommes autant appesanti sur son témoignage, c'est que Shaw est encore une grande autorité archéologique en Algérie, on pourrait presque dire une autorité unique dans un pays où il y a si peu de livres et où le sien remplace toute une bibliothèque spéciale (1). D'ailleurs, certains écrivains d'Europe, dont on ne peut se dispenser de parler ici, l'ont suivi et trop fidèlement, car l'on verra tout-à-l'heure où il les a menés, lui ou son traducteur.

N'y a-t-il pas, en outre, un enseignement précieux à tirer pour tout le monde d'une étude de ce genre? Et n'est-ce rien que d'apprendre, à l'aspect des conséquences fâcheuses indiquées plus haut, qu'il ne faut pas s'appuyer sur un ouvrage et encore moins critiquer celui qui l'a fait, quand on ne le connaît que par des traductions? Que de systèmes sans valeur, que de critiques injustes n'auraient jamais vu le jour, si leurs auteurs, laissant de côté la race infidèle des translateurs, avaient eu la pensée si simple et si équitable de lire Léon l'africain en italien (à défaut du texte arabe qui paraît perdu), Marmol en espagnol et Shaw en anglais.

Après Shaw, vient son compatriote, Bruce, dans l'ordre des temps, Bruce qui crut avoir découvert les sources du Nil que l'on découvre encore de nos jours. En travaillant à la biographie de cet auteur, que nous avons publiée dans le sixième volume de la *Revue africaine*, nous avons dû relire son ouvrage et nous n'y avons rien vu de relatif au Tombeau de la Chrétienne. Cependant, nous avons appris que M. Dureau de La Malle, ayant eu communication des papiers de ce célèbre voyageur, disait y avoir trouvé l'inscription suivante, que Bruce aurait lue sur le Mausolée royal de Mauritanie :

BASILISSÈS KLEOPATRAS

Si une pareille épigraphe eût jamais existé sur le Tombeau

(1) Les *Extraits* que Shaw a eu l'excellente idée de placer à la fin de son ouvrage sont d'un très-grand secours pour nos archéologues algériens les plus utiles, ceux qui expéditionnent et voyagent et sont, par conséquent, les mieux placés pour faire des études directes. Avec les *Extraits* de Shaw, ils ont, en ce qui concerne l'Afrique septentrionale, *dix-huit* ouvrages anciens qui, réunis, feraient à eux seuls la charge d'une bête de somme.

de la Chrétienne, il y en aurait eu au moins une seconde en l'honneur de Juba II, le souverain du pays et celui qui avait élevé le monument. La place indiquée pour toutes deux était évidemment quelqu'une des fausses portes. Or, les quatre fausses portes ont été complètement déblayées, de manière à dégager tout-à-fait non-seulement leurs colonnes particulières, mais les deux entre-colonnements entre lesquels elles figurent; chacune des pierres qu'il a fallu remuer pour opérer ce déblai a été vue et examinée avec soin, puisque nous relevions même de simples signes d'appareillages, gravés plus ou moins grossièrement. Cependant, l'inscription de Bruce n'a pas été retrouvée : nous croyons, quant à nous, qu'elle n'a jamais existé et nous nous rallions volontiers, sur ce point d'archéologie, à l'opinion que le savant M. Léon Renier nous exprimait en ces termes, dans une lettre du 14 mai dernier :

« J'ai tout lieu de craindre que M. Dureau de la Malle » n'ait pris, dans les papiers de Bruce, la légende d'une des » monnaies frappées au nom de Cléopâtre Séléné, laquelle » avait pu en effet être trouvée auprès du Tombeau, pour » une inscription vue sur une des pierres de ce monument. »

De 1768, époque où Bruce écrivait, jusqu'en 1835, il n'est pas à notre connaissance qu'on ait rien imprimé de nouveau sur le Tombeau de la Chrétienne. Mais, à cette dernière date, commence la série des visites nombreuses que ce monument devait recevoir des touristes européens, comme aussi des explorations de natures bien diverses dont il devait être l'objet.

A. BERBRUGGER.

(A suivre)

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les N°° 35, 37-38, 39, 42, 45, 54, 56 à 59.)

CHAPITRE XXXVII.

ZAOUIAT DE LA GRANDE MOSQUÉE, RUE DE LA MARINE *(suite)*.

En face de la Grande Mosquée et avant sa porte d'entrée sur la rue de la Marine, se trouvait un établissement que la notoriété publique appelait en dernier lieu *Zaouiet Djama el-Kebir* (la Zaouiat de la Grande Mosquée) et qui se composait de : 1° une mosquée de second ordre (mesdjed), sans minaret ; 2° une école ; 3° une zaouiat, ou lieu de refuge pour les savants pauvres, comprenant deux étages de chambres ; 4° des latrines publiques ; 5° des fontaines et lieux d'ablution ; 6° divers locaux pour le logement des agents. Cet édifice était dû à une construction effectuée vers l'année 1039 de l'hégire (1629-1630), avec les fonds de la grande mosquée, par le célèbre et savant muphti Maléki Sidi Saïd ben el-Hadj Ibrahim, qui figure au n° 5 de la liste de muphtis, que j'ai donnée dans le chapitre précédent. Ce fait, ignoré de la génération actuelle, nous est révélé par deux documents que les extraits ci-après feront connaître en substance et dont l'un nous apprend cette circonstance caractéristique qu'un chrétien avait été donné par des corsaires au célèbre muphti pour qu'il pût, avec le produit de ce mécréant, se procurer les moyens d'entretenir convenablement les latrines publiques édifiées par sa pieuse initiative !

1. Le vertueux, excellent, etc., le muphti célèbre, Sidi Saïd ben el-Hadj Ibrahim, ayant acheté une boutique sise à, etc., déclare que cette acquisition a eu lieu avec les fonds provenant de la vente d'un chrétien dont lui ont fait cadeau le capitaine Mami Raïs et ses compagnons, sous la condition que son prix servirait à l'achat de ladite boutique, afin que les produits de cet immeuble soient affectés à l'entretien et au nettoiement des latrines établies dans la partie inférieure de la *Mdersat* située en face de la grande mosquée et qui a été rebâtie par ledit muphti (acte du cadi en date de la fin du mois de redjeb 1039, soit du 6 au 15 mars 1630).

2. Louange à Dieu ! Le cheikh, le jurisconsulte, l'imam, le pontife, le savant, le magnanime, l'illustration des grands imams, la quintessence des savants éminents et érudits, le soutien des docteurs de l'Islamisme, le professeur, celui qui sait le Coran de mémoire et qui approfondit la science, l'orthodoxe, etc., l'imam de la Grande Mosquée de la (ville) bien gardée d'Alger, Sidi Saïd, fils du défunt, etc., le Sid el-Hadj Ibrahim, a pris les deux signataires du présent en témoignage contre lui-même, déclarant que tout ce dont le détail va suivre en fait d'achat de livres et d'immeubles, et de construction, a été effectué avec l'excédant des revenus de ladite mosquée, administrés par lui ; qu'il n'a aucun droit à exercer sur rien de tout cela, pas plus sur les objets que sur leur prix, et qu'il n'a agi que comme mandataire et sans avoir le moindre intérêt dans ces opérations ; en sorte que tout ce qui va être mentionné fait partie des habous (fondations pieuses) de la mosquée susdite. Il a agi ainsi pour l'amour de Dieu sublime, espérant ses larges rémunérations, savoir : construction d'un établissement de latrines vis-à-vis de la dite mosquée, d'une mosquée (mesdjed) bâtie au dessus, d'une medersat ; construction d'un Aloui (local), pour le logement de l'imam de cette mosquée (mesdjed) ; reconstruction de l'aloui de l'allumeur (cho'al), et construction de l'école, de la boutique et du magasin qui se trouvent au dessous ; le tout ayant occasionné une dépense de 15,000 dinars algériens, cinquantenaires, etc..... A la date des premiers jours de Rebi 1er de l'année 1052 (soit du 30 mai au 8 juin 1642). (Acte du cadi.)

Cette Zaouiat, qui reçut le n° 99 de la rue de la Marine, fut louée en 1833 à un européen qui y installa un établissement de bains français. En 1840, la portion respectée par le nouvel alignement fut aliénée, et elle se trouve aujourd'hui englobée dans la maison portant le n° 20 de la rue de la Marine, qui est toujours affectée à un établissement de bains.

CHAPITRE XXXVIII.

MOSQUÉE EL-DJENAÏZ, RUE D'ORLÉANS.

Cette petite mosquée, de second rang et sans aucune importance architecturale ou autre, mérite cependant quelque attention, à cause de cette circonstance qu'elle a été rebâtie vers le milieu du dixième siècle de l'hégire par un turc de grande distinction, appelé

El-Hadj Becher ben Ateladja et surnommé El-Hadj Pacha, qui remplit quelques mois les fonctions de Chef intérimaire de la Régence d'Alger, en 1545. Ayant consacré à El-Hadj Pacha, dans le *Moniteur de l'Algérie* du 7 juillet 1864, une notice qui a été reproduite par la *Revue Africaine*, je ne reviendrai pas ici sur les renseignements biographiques que j'ai déjà donnés sur ce personnage.

La mosquée qui nous occupe fut longtemps désignée dans les documents sous le nom de son restaurateur El-Hadj Pacha. Puis vint un desservant, dont la célébrité effaça le souvenir de l'ancien pacha intérimaire. Quant à la notoriété, oubliant et le Pacha et le desservant, elle appelait cet édifice, en dernier lieu : *Djama Zenket el-Djenaïz*, ou, plus communément et par abréviation : *Djama el Djenaïz*. Ce nom de Zenket el-Djenaïz (la rue des Funérailles), était donné à la voie de communication aujourd'hui appelée rue d'Orléans, parce que les convois funèbres partant du *Mossola*, ou oratoire des dernières prières de la Grande Mosquée, la suivait — comme étant le chemin le plus court — pour se rendre aux cimetières situés hors de la porte du ruisseau (Bab el-Oued).

Voici, d'ailleurs, par ordre chronologique, les renseignements que j'ai pu me procurer sur cette mosquée :

1. Le caïd, le grand, le vizir, le sage, le considéré, le célèbre, celui qui a accompli les actes de dévotion, le seigneur El-Hadj Pacha ben Ateladja, le turc, vend à, etc., une maison sise au quartier de la Grande Mosquée et limitée......... au Nord par la mosquée (Mesdjed) dudit quartier, qui a été rebâtie par le vendeur susnommé, etc. (acte du 20 redjeb 952, soit 27 septembre 1545).

2. Maison attenante à la mosquée qui a été reconstruite par le défunt El-Hadj Pacha (acte de 1026, soit 1617).

3. Maison sise dans le quartier de la mosquée d'El-Hadj Pacha (acte de 1048, soit 1638-1639).

4....... Au profit de la mosquée sise dans le quartier d'Osta Ouali, dont l'imam actuel est le théologien, le noble, l'excellent, le considérable Sid Ahmed ben Hemouda, connu sous le nom de ben Selâh (ابن صلاح) (acte de 1094, soit 1682-1683).

5. Mosquée dite d'El-Hadj Pacha, sise dans le quartier de la Grande Mosquée et près de la maison du défunt Osta Ouali (acte de 1098, soit 1686-1687).

6. Mosquée (Mesdjed) connue sous le nom d'El-Hadj Becher

(بشر) surnommé El-Hadj Pacha, près de la Grande Mosquée et en face de la maison connue sous le nom d'Osta Ouali ; (d'une écriture plus récente) elle est connue sous le nom de Mesdjed Ibn Selâh (Oukfia des édifices religieux).

7. Mohammed, fils du cheikh Sidi Saïd, muphti maleki, desservant de la mosquée sise dans le quartier de la Grande Mosquée, en face, en biaisant, de la maison du défunt Osta Ouali, connue sous le nom de *dar eddeheb* (دار الذهب la maison de l'Or) (acte de 1105, soit 1693-1694).

8. Maison près de la mosquée du défunt Sid Ahmed ben Selâh (acte de 1128, soit 1715-1716).

9. Maison sise dans le quartier de la Grande Mosquée et connue sous le nom de *dar eddeheb* (la maison de l'Or), près de la mosquée de Sid Ahmed ben Selâh (acte de 1145, soit 1732-1733).

10. Mosquée connue sous le nom de Mesdjed Ibn Selâh (acte de 1167, soit 1753-1754).

11. Maison sise près de la mosquée connue sous le nom de Mesdjed el-Hadj Pacha, à Zenket el-Djenaïz (la rue des Funérailles) acte de 1210, soit 1795-1796).

12. Mohammed le hanéfite ben Ali ben Tchekiken, imam de la mosquée Iben Salah (c'est une erreur : il aurait fallu *Ibn* Selâh), sise à Zenket el-Djenaïz (acte de 1230, soit 1814-1815).

Il résulte d'un acte signé par les membres du Medjelès dans le mois de rebi, 2ᵉ de l'année 1065 (du 8 février au 8 mars 1655), qu'à cette époque, ce tribunal supérieur tint sa séance dans la mosquée d'El-Hadj Pacha. Cette circonstance exceptionnelle avait, sans doute, pour motif, que la Grande Mosquée subissait, en ce moment, d'importantes réparations et se trouvait hors d'état de servir de lieu de réunion. Quant au choix de la mosquée d'El-Hadj Pacha, il ne peut guère s'expliquer que par la proximité de cet édifice, proximité qui rendait moins embarrassant, au point de vue du transport des archives et de l'installation matérielle, le déplacement momentané de la docte assemblée.

En 1830, cette mosquée reçut le nᵒ 41 de la rue d'Orléans, dont elle porte aujourd'hui le nᵒ 18. Son dernier oukil a été le sieur Mohammed ben Mustapha Rarnaout, nommé par Hossaïn Pacha, en 1825. Sa dotation était des plus modestes. Elle cessa d'être affectée au culte en 1836 et forma, un peu plus tard, une annexe de l'hôpital civil. Affectée en 1838 au magasin central

des hôpitaux militaires, elle a encore cette destination et a été rebâtie en grande partie.

CHAPITRE XXXIX

MOSQUÉE EL-MILIANI, RUE D'ORLÉANS.

Les renseignements que j'ai pu recueillir sur cette petite mosquée se bornent aux indications ci-après :

1. Mosquée sise près du tombeau du cheikh Sidi Ali el-Fassi et connue anciennement sous le nom de Sid Ali el-Meliani. (Oukfia).

2. Mohammed ben Ahmed el-Guetchili, imam de la mosquée située près du saint et vertueux Sidi Ali el-Fassi et connue anciennement sous le nom de Mesdjed el-Meliani. (Acte de 1227, soit 1812-1813).

Retirée au culte musulman en 1830, et abondonnée pour cause de vétusté en 1839, cette mosquée, qui avait reçu le n° 91 de la rue d'Orléans, a été aliénée en 1840 conjointement avec plusieurs autres immeubles. Son emplacement est tombé presque complétement dans la voie publique et se trouve, à peu près, devant les maisons portant actuellement les n°s 3 et 5 de la même rue.

CHAPITRE XL.

§ 1er. MOSQUÉE DE SIDI ABD-ERRAHMAN ETTA'LBI, RUE DE LA CHARTE.

Cette mosquée, des moins importantes, puisqu'elle ne couvrait qu'une superficie de 36 mètres, était connue sous le nom de Sidi Abd-Errahman etta'lbi, saint des plus célèbres, dont la chapelle, sise hors de la porte du Ruisseau (Bab el-Oued), fait l'objet du chapitre VII du présent travail. Les documents que j'ai pu consulter et dont le plus ancien remonte à l'année 978 (1570-1571), ne font pas connaître si l'éminent marabout a été le fondateur ou simplement l'imam (desservant) du modeste édifice qui a conservé son nom pendant plusieurs siècles, sans le moindre changement. Je dois, d'ailleurs, faire remarquer que dans une impasse, tout près de cette mosquée, existait une vieille maison, démolie depuis peu, qui passait pour avoir été la demeure de Sidi Abd-Errahman etta'lbi.

Le personnel de cette mosquée, dont les revenus étaient peu élevés, se composait de l'oukil, 1 imam remplissant les fonctions de mouedden et 2 lecteurs du Coran ou hezzabin. Le dernier oukil a été El-Hadj Hossaïn ben Guerouach, dont la famille jouissait de cette charge depuis deux ou trois siècles.

Cet édifice reçut le n° 66, et ensuite le n° 7 de la rue de la Charte. Il fut démoli en 1859 et son emplacement se trouve compris dans le terrain qui sert actuellement de jardin, à l'hôtel de M. le Secrétaire-général du Gouvernement (Rue de la Charte, n° 5).

§ 2. ÉCOLE DITE MECID EL-ROULA.

La maison sise rue de la Charte n° 3, occupée aujourd'hui par les bureaux du Secrétariat-général du Gouvernement, et dans laquelle j'ai travaillé pendant plusieurs années, passe chez les indigènes pour un lieu hanté par les *roul* ou esprits lutins qui se plaisent à effrayer le pauvre monde et lui jouer des tours des plus malins. Nos chaouchs m'ont raconté fort gravement une foule d'anecdotes plus mirifiques que véridiques, que je regrette de ne pouvoir reproduire ici, le cadre que je me suis choisi ne me permettant pas un pareil hors-d'œuvre. La réputation de cette maison est ancienne, car dans un acte de 1163 (1749-1750), l'immeuble en question est ainsi désigné : *maison sise près de Sidi Ali el-Fassi* et dite *dar el-Roula* (la maison de l'esprit) (1).

Un petit local sis contre cette maison et servant d'école, a eu sa part de la mauvaise renommée de sa voisine, car les documents et la notoriété s'accordent à l'appeler *mecid el-Roula* (l'école de l'esprit). Toutefois, je dois faire remarquer que je n'ai pu trouver cette désignation dans les documents, qu'à partir de 1197 (1782-1783).

Albert DEVOULX.

(*A suivre*).

---

(1) Le mot *Roula*, que les arabisants d'Europe écrivent *Ghoula*, s'est francisé sous les formes *Ghol*, *Gole*, *Goul* et surtout *Goule*, qui est employé fréquemment par les poètes. Il est synonyme, de *Lamie* et *Vampire*, ces spectres qui, d'après une superstition populaire jadis très-répandue, sortaient de leurs tombeaux pour sucer le sang des vivants. N. de la R.

VOY

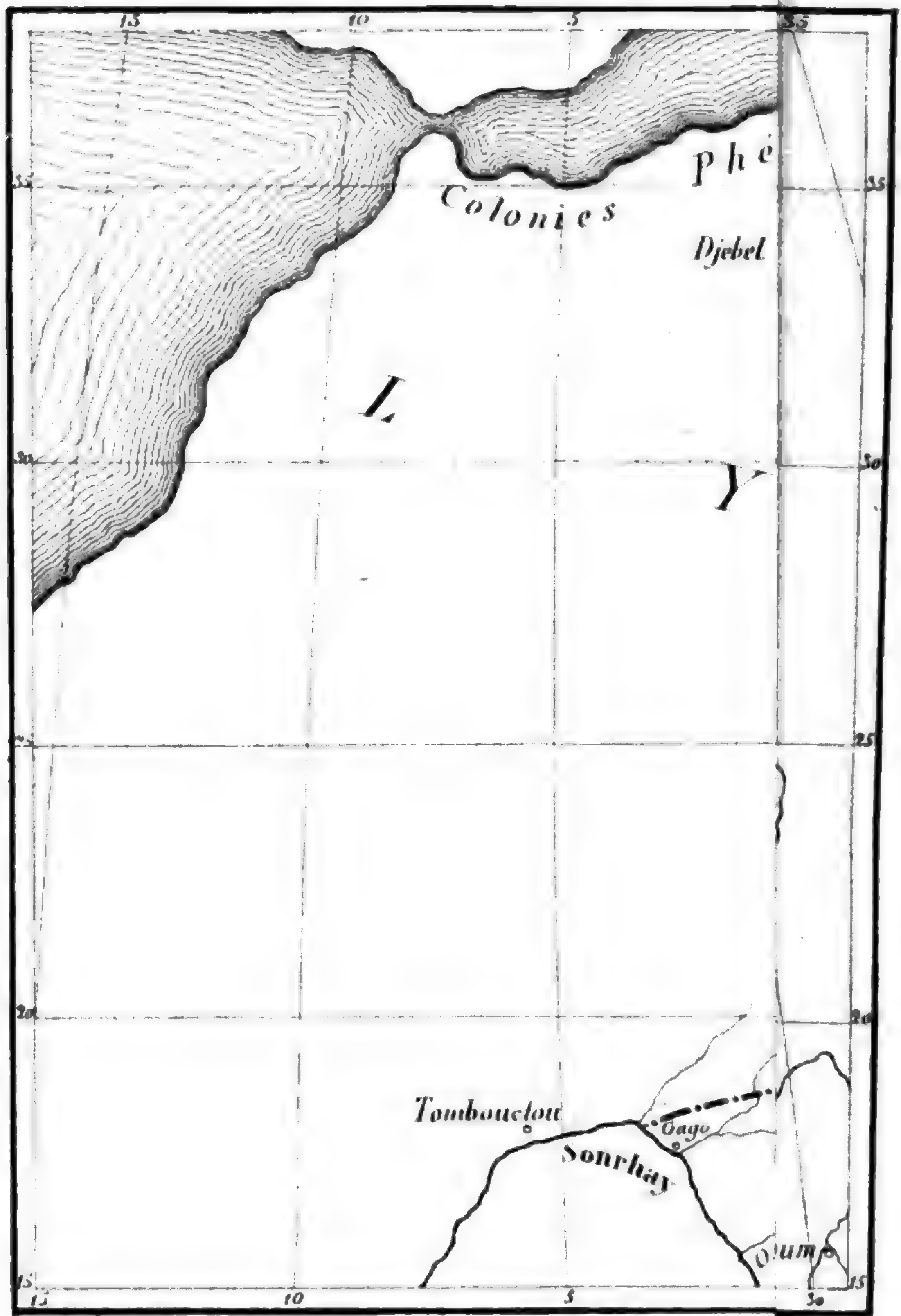
Phé
Colonies
Djebel
L
Y
Tombouctou
Gago
Sonrhay
15
10
5
35
30
25
20

?

VOYAGE DES CINQ NASAMONS D'HÉRODOTE

DANS L'INTÉRIEUR DE LA LIBYE.

(Voir la carte, à la fin)

Il était généralement admis jusqu'en 1860 que le fleuve découvert par les Nasamons dans leur voyage raconté par Hérodote, était le grand fleuve du Soudan que nous nommons Niger et que les habitants du pays nomment en Bamana, Djoli-ba, c'est-à-dire la rivière du griot et en Poul, Maio baledjio, la rivière Noire.

On pouvait dès lors faire remonter à ce voyage la découverte du Soudan central et de ses races noires par les habitants indigènes du Nord de l'Afrique, que les grecs du temps d'Hérodote appelaient Libyens, qui furent ensuite nommés Numides (1), Maures et Gétules, et que nous désignons aujourd'hui sous le nom de Berbères, en englobant sous ce nom général, les Kabyles, les Chaouia et les habitants des Oasis qui parlent les dialectes du Zénatia dans l'Est; et les Chlouha, les Amazigh et les Zénaga qui parlent, dans l'Ouest, les dialectes zénaga, de même que les Touareg, qui sont d'origine zénaga.

M. Vivien de Saint-Martin, dans son remarquable ouvrage, intitulé : le Nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine, ouvrage couronné en 1860 par l'académie des inscriptions et belles-lettres et qui a pour objet le contrôle des documents anciens sur l'Afrique, au moyen des connaissances acquises depuis moins d'un siècle par les modernes dans l'exploration de ce continent, M. Vivien de Saint-Martin rejette, au sujet de la découverte des Nasamons, les explications admises jusqu'à lui, et regarde comme indubitable que le point d'arrivée

---

(1) Hérodote se sert déjà du mot grec nomades pour qualifier les Libyens pasteurs; mais ce n'est que plus tard que cet adjectif leur a été appliqué comme nom propre. Maure est un mot sémitique, phénicien, sans doute, qui veut dire occidental; Gétules vient de Gueddala, Guezoula, noms de tribus berbères.

de ces voyageurs est tout simplement une oasis du Sahara algérien et, dit-il, « s'il fallait en désigner une entre toutes, nous nommerions volontiers l'oasis d'Ouarghla. »

On comprend l'importance de cette question, qui revient à se demander si les anciens ont eu ou non connaissance du Soudan central et de ses innombrables peuples nègres. M. Vivien de Saint-Martin se résume en ces termes : « Il n'y a pas trace, dans les auteurs grecs et latins, d'une notion quelconque de ces régions intérieures. Il est bien certain que les Arabes sont les premiers qui y pénétrèrent »

Quant à la seconde partie de cette assertion, nous avons acquis, sur place, la certitude que les tribus berbères précédérent les tribus arabes au Soudan ; mais là n'est pas la question que nous voulons traiter ici et nous revenons au voyage des Nasamons.

Pour se livrer à un examen critique de ce récit de voyage, la première chose à faire est d'en donner le texte. Nous allons en faire la traduction, en ne l'appuyant du grec, que dans les passages qui nous paraissent les plus essentiels.

Mais, pour faire connaître les Nasamons, donnons d'abord l'extrait suivant du livre IV chapitre 172 d'Hérodote ; dans ce livre il énumère les peuples libyens.

« A l'occident des Auschites (que, dans le chapitre précédent, Hérodote a dit être eux-mêmes à l'occident de Cyrène, colonie Grecque), sont les Nasamons, nation nombreuse qui, pendant l'été, laissant ses brebis sur le bord de la mer, monte dans le pays d'Augila pour y récolter les fruits des dattiers. Ces arbres y sont nombreux et touffus ; tous produisent des dattes. »

Cette citation établit que les Nasamons étaient une des principales tribus libyennes, par conséquent blanche, nomade et vivant de ses troupeaux et des dattes d'Augila, Oasis qui existe encore aujourd'hui sous le nom arabisé d'Audjila ; car toujours les Arabes remplacent le g berbère (que le *gamma* grec rendait parfaitement) par leur djim ; par exemple : Sénadja pour Zénaga.

Voyons, maintenant, le récit du voyage : Ce sont des colons Grecs de Cyrène qui l'ont raconté à Hérodote ; ils le tenaient

eux-mêmes d'Etéarque, roi des Ammoniens, colonie Egyptienne (1) qui était en rapports continuels avec les Libyens.

Etéarque ayant chez lui des hôtes nasamons, leur avait demandé s'ils n'avaient rien à lui apprendre sur les déserts de la Libye; ils lui avaient raconté ce qui suit :

Livre II chapitre 32. « Il y eut chez eux des jeunes gens entreprenants, appartenant à de bonnes familles, qui, ayant atteint l'âge viril, désireux de faire quelque chose de remarquable, désignèrent, au sort, cinq d'entre eux pour parcourir les déserts de la Libye et les explorer plus loin que personne ne l'eût fait jusqu'alors. »

Ici Hérodote donne une division de la Libye, depuis l'Egypte jusqu'à l'Océan Atlantique, en trois zônes, parallèles à la mer : la première habitée, la seconde, vers l'intérieur, repaire de bêtes farouches, et la troisième, au delà, désert de sable sans eau. La largeur des trois zônes n'est pas déterminée par lui.

Quoi que dise M. Vivien de Saint-Martin de la vérité encore actuelle de cette division, nous ne pouvons l'admettre en ce qui concerne cette zône intermédiaire des bêtes farouches. Nous savons tous aujourd'hui que les gazelles, les antilopes, les mouflons, les sangliers, les chacals, les hyènes, les lynx, les guépards, les panthères et les lions sont plutôt distribués en Berbérie d'après la nature des contrées, plus ou moins boisées, plus ou moins accidentées, plus ou moins riches en bétail, que d'après les latitudes. Ainsi, par exemple, il y a bien plus de bêtes féroces dans les montagnes boisées du pays de Bone, non loin de la mer, que dans les hauts plateaux de Sétif et du Hodna, qui sont déjà loin de la côte.

Ensuite, le récit continue :

« Donc, ces jeunes gens, envoyés par leurs camarades, bien approvisionnés de vivres et d'eau, traversèrent d'abord la partie peuplée; l'ayant fait, ils pénétrèrent dans le pays des bêtes fauves; puis, de là, ils passèrent dans la partie déserte, marchant dans la direction du zéphyr (*tèn odon poieuméenous pros zephuron ànemon*), ils franchirent un vaste espace de contrées

(1) Mêlée d'Ethiopiens.

sablonneuses et, après beaucoup de jours *(en pollèsi èmerèsi)*, ils aperçurent enfin des arbres qui avaient poussé dans la plaine *(dendrea en pedió pefucota)*. Ils s'en approchèrent et cueillirent les fruits de ces arbres *(epi tôn dendreón carpon)*. Comme ils les goûtaient *(aptomenoisi de.....)*, vinrent à eux de petits hommes, d'une taille au-dessous de la moyenne, qui les saisirent et les emmenèrent. Les Nasamons ne comprenaient pas la langue de ces hommes ni ceux-ci celle des Nasamons (1). Les Nasamons furent conduits par eux, à travers de très-grands marais *(di elèôn megistôn)*, vers une ville où les habitants étaient de la même taille que ceux qui les avaient pris. Or tous étaient noirs *(chrôma de melanas)*. Auprès de la ville, coulait un grand fleuve; il venait de l'ouest et coulait à l'est, il s'y trouvait des crocodiles *(para de tèn polin reein potamon megan, reein de ap'esperés auton pros èlion anatellonta, phainesthai de en autó crocodeilous)*. »

Voilà la traduction exacte d'Hérodote; après avoir résumé cette traduction, M. Vivien de Saint-Martin dit : « Tel est le récit d'Hérodote, si souvent commenté, et qui a été l'objet de tant d'interprétations excessives. Rien cependant n'est plus simple et d'une plus facile application. Bien qu'on puisse regretter l'omission de plusieurs circonstances essentielles, celles que l'historien a recueillies, suffisent encore, sinon pour tracer la route des Nasamons, au moins pour en indiquer la direction générale. Il ne faut que jeter les yeux sur une carte moderne. Les Nasamons, partis du fond de la Syrte orientale, avaient devant eux les parties septentrionales du Fezzan, qui appartiennent à la seconde zône, à la zône des animaux sauvages. Leur direction, telle qu'elle résulte de la suite du récit, dut être entre le Sud et l'Ouest, et ils arrivèrent ainsi à l'entrée du désert, probablement vers le Sud de Ghadamès. Ici, selon les termes formels du texte, leur route tourne droit à l'Ouest. Les nomades de l'Afrique sont trop habitués à se régler dans leurs longues marches sur les grandes divisions de l'horizon, et ceci leur est à la fois trop familier et trop important, pour

(1) Le Berbère.

que l'on puisse suspecter l'exactitude de cette indication. Les aventureux explorateurs se portent donc vers ce qu'on nomme aujourd'hui le Sahara algérien, c'est-à-dire vers les déserts coupés d'oasis qui s'étendent au Sud de l'Atlas central et dont les limites indéfinies se confondent au Sud avec celles du grand désert, il nous paraît indubitable que l'aventure des palmiers et des petits hommes noirs appartient à une des grandes oasis de cette région, et, s'il fallait en désigner une entre toutes, nous nommerions volontiers l'oasis d'Ouarghla. »

Puis, plus loin : « On retrouve à Ouarghla, non-seulement *les vastes marécages* (circonstance commune à la plupart des enfoncements du Sahara algérien), mais aussi *la grande ville* ; cette ville d'Ouargla se prétend la plus ancienne du désert. Ce qui importe encore plus, on y retrouve *la grande rivière* coulant de l'Est à l'Ouest ; le oûadi de Ouarghla est permanent et d'une très-grande largeur lorsque les pluies d'hiver l'ont gonflé et lui ont apporté ses cent tributaires ; c'est une des rivières les plus considérables de cette région de l'Afrique. Si les crocodiles que le texte mentionne ne s'y trouvent plus aujourd'hui, plusieurs causes très-naturelles peuvent expliquer cette disparition..... Quant à cette population noire mentionnée par les Nasamons, on peut faire encore aujourd'hui la même remarque dans les oasis du Sahara algérien et en particulier dans l'Ouarghla ; non-seulement les esclaves noires, très-communes au milieu des tribus Berbères, y produisent un grand nombre de métis ; mais on trouve des localités, ou même des cantons entièrement peuplés de nègres venus du Soudan à des époques inconnues. »

Nous croyons avoir répété tout ce que M. Vivien de Saint-Martin donne à l'appui de son hypothèse ; nous allons maintenant faire nos objections : une, générale, d'abord, puis d'autres de détail.

Le point de départ de nos voyageurs est Augila, le centre d'emmagasinement des nomades Nasamons (1). Ce point est par

(1) Toutes les tribus nomades ont ainsi en Afrique un centre d'approvisionnement et d'emmagasinement.

29° de latitude nord. Les oasis du Sahara algérien sont toutes plus Nord que cela ; Ouargla, en particulier, est par 32° de latitude Nord. Voilà donc des gens qui, dans le dessein de faire quelque chose d'extraordinaire, veulent pénétrer dans les déserts de la Lybie, c'est-à dire dans le Sud mystérieux plus loin que personne, et ils aboutissent....... à trois degrés plus au Nord que leur point de départ !

Il nous paraît impossible que, si les oasis du Sahara algérien étaient alors habitées, n'importe par qui, elles ne fussent pas connues par les tribus Libyennes dont une partie étaient nomades, c'est-à-dire voyageuses et aventureuses. Ouargla n'est qu'à 125 lieues à vol d'oiseau de la côte au Nord et à moins de distance encore du lac et du fleuve Triton (Chot el-Kebir de la Tunisie), dont les bords étaient habités, d'après Hérodote lui-même, par les deux tribus de Libyens nomades, les Machyles et les Auses (livre IV, chapitre 180). Or, du Chot el-Kebir, rien de plus facile que d'aller à Ouargla par la ligne d'eau et la série d'oasis : El-Oued, 25 lieues ; Tuggurt, 20 lieues ; enfin Ouargla, 25 à 30 lieues.

Nous dirons plus, c'est que ces oasis devaient être non-seulement connues, mais habitées par les Libyens eux-mêmes. En effet, Hérodote énumère les populations qui, à partir de Thèbes, en Egypte (26° lat.), occupent la lisière du désert de Libye et du Sahara ; sauf quelques circonstances puériles (des tertres de sel gemme, parfaitement équidistants de 10 journées et de chacun desquels jaillit au sommet une source d'eau froide et douce), il cite exactement d'abord : les oasis des Ammoniens (26° à 29° de lat.) ; puis l'oasis des Nasamons, Augila (29° lat.) ; puis le pays des Garamantes, c'est-à-dire le Fezzan (26° à 27° lat.) ; en continuant, il indique ensuite les Atarantes, puis les Atlantes, avec leur montagne, qui est la colonne du ciel, et enfin d'autres dont il dit ne pas savoir les noms.

Or, si, à partir des Garamantes (Fezzan), nous cherchons à retrouver dans les lieux aujourd'hui connus ces tribus successives de Libyens, nous ne pouvons, *même en inclinant très-fortement au Nord,* faire moins que d'y englober Ghadamès

(30° lat.), Ouarghla (32° lat.) ou Tuggurt (33° lat.), le Djebel Amour, pays fertile (34° lat.)..... etc.. Nous sommes donc persuadés, que ceux de ces lieux qui étaient alors habités, l'étaient par des Libyens et ne pouvaient être pour les Libyens Nasamons, l'objet d'une découverte merveilleuse.

Venons aux objections de détail ; et pour cela, suivons les Nasamons pas à pas : M. Vivien de Saint-Martin, dans la citation que nous avons faite plus haut (page 58), dit que les Nasamons dûrent d'abord suivre une direction entre le Sud et l'Ouest, pour arriver vers le sud de Ghadamès (Ghadamès est en effet un point de passage obligé, à cause de ses sources, dans cette partie du désert), puis, que, selon les termes formels du texte, leur route tourne droit à l'Ouest. Nous ferons remarquer (voir la carte, à la fin de ce travail) que, pour aller du fond de la Syrte orientale à Ghadamès, c'est de l'Ouest pur qu'ils eussent fait dès leur départ et que c'eût été de l'Ouest avec un peu de Nord, si, ce qui est plus probable, le point de départ eût été Augila, centre d'habitation fixe des Nasamons (Augila 29°, Ghadamès 30°).

Mais il y a plus, c'est qu'ensuite, de Ghadamès à Ouargla, ce n'est pas de l'Ouest qu'ils auraient fait, comme le dit le texte, mais bien, presque du Nord-Ouest ; singulière manière de s'enfoncer dans le continent inconnu ! Ils eussent évidemment compris qu'ils se rapprochaient du littoral où pullulaient les tribus Libyennes et où abondaient les colonies Phéniciennes et qu'ils ne prenaient pas le chemin de l'intérieur inexploré de la Libye.

Nous comprenons tout autrement les indications, très-vagues, il est vrai, d'Hérodote : Les Nasamons, dit-il, traversèrent d'abord la partie peuplée. Il est clair que c'est en se dirigeant vers la partie du Sud, vers le Sud-Ouest, vers le pays des Garamantes qui habitaient, comme dit Hérodote (livre IV, chapitre 184), à 10 journées de marche d'Augila (c'est-à-dire dans la partie septentrionale du Fezzan), où ils poursuivaient avec des chars à quatre chevaux, des Éthiopiens troglodytes.

Ces Éthiopiens troglodytes, c'est-à-dire ces noirs, habitant des cavernes (aujourd'hui les Tebous, Tibbous), c'était des

Soudaniens chassés probablement par des guerres des pays fertiles du Haut Nil, du Darfour ou du Bornou, et qui s'étaient réfugiés dans les cavernes de l'aride Fezzan méridional.

« Puis, ils pénétrèrent dans le pays des bêtes fauves. » Ici, nous comprenons (1) qu'ils prirent la route que suivit, de nos jours, l'illustre Barth, du Fezzan à l'Ahir, par Ghat, sur le versant oriental du plateau central du Sahara, que M. Duveyrier, a bien fait connaître, à la suite de son voyage chez les Touareg du Nord, en 1859, route la plus naturelle, la plus courte et la plus facile, entre le littoral de la Méditerranée et le Soudan central, route qui a dû être découverte la première, et qui, lorsque presque tout le commerce du Soudan se fera par ses magnifiques fleuves, subsistera peut-être seule de toutes celles qui traversent aujourd'hui le Sahara, parcequ'elle conduit assez directement au bassin du lac Tchad, lequel est tout-à-fait intérieur et n'a pas de débouché sur la mer.

Les montagnes de l'Ahir ou Asben dûrent attirer les Nasamons de loin ; elles auraient, d'après Barth, près de 2,000 mètres d'élévation au-dessus de la mer et 1,400 mètres au-dessus de la plaine.

« Puis, de là, ils passèrent dans la partie complètement déserte, marchant vers le Zéphyr. »

Remarquons que dans nos citations plus haut (livre IV, chapitre 172 et livre II, chapitre 32), Hérodote, pour dire vers l'Ouest, dit : *to pros esperès*, et pour dire venant de l'Ouest, *ap' esperès* ; ici, au contraire, il se sert, pour indiquer la direction de la route suivie en dernier lieu par les Nasamons, des mots *pros zephuron anemon*. Or, pour les Grecs, cela voulait le plus souvent dire l'occident équinoxial, c'est-à-dire l'Ouest-Sud-Ouest. En effet, pour aller des montagnes de l'Asben au coude septentrional du Niger, ce n'est pas de l'Ouest qu'il faut faire, mais de l'Ouest avec un peu de Sud, ces montagnes étant par 19° lat. N. et le fleuve par 17° ou 18° lat. N.; c'est donc dans la direction du Zéphyr, qu'en

(1) Abstraction faite de l'existence ou non des bêtes fauves, renseignement que nous avons dit plus haut, ne pas regarder comme caractéristique.

suivant naturellement la pente des eaux vers le Niger, les Nasamons arrivèrent sur les bords de ce fleuve, à une ville située dans le partie qui coule de l'Ouest à l'Est, entre l'emplacement actuel de Tombouctou, fondé il y a huit à neuf cents ans par les Touareg et celui de Gao ou Gago, ville beaucoup plus ancienne des nègres Sonrhay.

Là, les voyageurs trouvèrent des arbres venus naturellement dans la plaine (*dendrea*, arbres quelconques; *phuomai*, pousser naturellement); nous ne savons pourquoi M. Vivien de Saint-Martin appelle cette épisode l'aventure des palmiers; quand Hérodote parle des dattiers (livre IV, chapitre 172) — que les Nasamons cultivaient à Augila, y laissant, sans doute, comme cela se fait encore aujourd'hui quelques hommes pour l'irrigation, pendant que le reste de la tribu voyageait avec les troupeaux à la recherche des pâturages — il appelle le dattier par son nom grec, *phoinichè*, que nous avons conservé en histoire naturelle : palmier-phœnix ; or, en parlant des arbres que rencontrent les Nasamons, il dit *dendrea*. Les Nasamons n'eussent pas manqué de remarquer et de signaler des dattiers, arbres qui jouent un si grand rôle dans l'existence des nomades Sahariens; mais ce sont d'autres arbres qu'ils rencontrèrent, sans doute, des arbres à eux inconnus, et c'est pour cela qu'ils ne les nomment pas; les arbres, les hommes et leur langue, tout leur est inconnu et étrange. Les Soudaniens ne cultivent pas d'arbres fruitiers, en général. Quant aux dattiers, nous en avons bien vu quelques groupes chez eux, où ils ont sans doute été introduits par les Berbères et les Arabes, mais les dattes n'y sont pas belles. Les pluies tropicales, l'énorme quantité d'insectes, d'oiseaux, de chauve-souris sont fatales, dans le Soudan, à ces arbres et à leurs fruits. Le dattier se plait, d'après le dicton, la tête dans le feu et le pied dans l'eau ; ce sont là ses conditions dans le Sahara Barbaresque, le Bled el-Djerid (pays des palmes), quand on l'irrigue. Quant à ces arbres que les Nasamons trouvèrent dans la plaine, c'étaient ou de monstrueux baobabs (*adansonia digitata*), avec leurs fruits gros comme des melons allongés et renfermant une substance blanche, légère, aigre-

lette, ou des tamariniers (de l'arabe, tamar hindi, dattes de l'Inde), magnifiques arbres de la famille des légumineuses, dont les gousses acides font de délicieuse limonade, ou des zizyphus orthacanta que les Nasamons, voisins des Lotophages, n'eussent pas manqué de reconnaître quoique ce soit une variété différente du zizyphus lotus (jujubier sauvage) de la Berbérie, ou encore des roniers, gigantesques palmiers-lataniers, bien plus grands et plus majestueux que les dattiers et dont le fruit, peu savoureux du reste, est gros comme la tête; ou, enfin, tant d'autres arbres fruitiers sauvages du Soudan, que nous pourrions nommer et dont on a entrepris, depuis quelques années, la culture au jardin d'essai du Sénégal.

Les Nasamons s'approchent avec empressement pour *goûter* (*aptomenoisi de....*) les fruits de ces arbres, mais arrivent des hommes.... noirs, c'est très-bien, mais petits ! Ceci nous arrêtera un instant.

Il y a entre les diverses populations nègres, des différences de taille comme entre les diverses populations blanches. De plus, dans un même peuple nègre, il y a des individus de toute taille; quoiqu'on puisse dire que les nègres sont au moins de moyenne taille en général et que les hommes de six pieds soient assez communs chez les Ouolofs, les Bamana, les Soninké...etc., on rencontre cependant quelquefois des villages dont la population est petite et chétive. Cela se voit assez souvent sur les bords des fleuves, dans les terrains marécageux, chez les pêcheurs de profession, pauvres et se nourrissant presque uniquement des produits de leur pêche.

Ces pêcheurs forment, pour ainsi dire, caste à part, chez les Ouolofs sous le nom de Môl, chez les Toucouleurs sous le nom de Tiouballo,..etc. C'est peut-être dans une ville peuplée en grande partie de pauvres pêcheurs, chétifs et malingres, qu'arrivèrent les Nasamons ; il est aussi probable que ces cinq jeunes gens des premières familles d'une tribu Libyenne nomade, étaient de vigoureux gaillards de haute taille, disposés par conséquent à trouver les autres petits par comparaison.

Voyons maintenant, si une oasis du Sahara algérien, et en particulier Ouargla, répond réellement, comme le pense M. Vi-

vien de Saint-Martin, à la description que font les Nasamons du lieu de leur arrivée.

Nous sommes d'un avis tout-à-fait contraire et nous appellerons à l'appui de notre opinion des documents écrits, tout récents, émanant d'hommes compétents et bien renseignés *de visu* : Nous voulons parler de deux officiers distingués de l'armée d'Afrique : M. le lieutenant-colonel d'état-major Forgemol, ancien commandant supérieur de Biskara et le capitaine du Génie Vincens, mort au Sénégal en 1859.

Extrait d'un rapport de M. le lieutenant-colonel Forgemol, en date du 23 juin 1865. «......... Une immense forêt de palmiers entoure Ouargla ; plusieurs villages s'élèvent à peu de distance, entourés, eux aussi, de jardins de palmiers ou de palmiers épars (djali). A 18 kilomètres au nord d'Ouargla, se trouve Ngoussa, son ancienne rivale, qui possède aussi une belle oasis. Une longue *dépression de terrain*, ouverte dans la direction du *Nord-Sud*, renferme ces divers centres de populations et leurs jardins. A 5 kilomètres environ d'Ouargla, entre cette ville et Ngoussa, les deux berges latérales de cette dépression jettent chacune en avant un petit contrefort qui forme un col peu élevé, près de l'Areg Mosta. Ce petit renflement du sol partage la *dépression* générale en deux *cuvettes allongées :* celle du Nord, qui renferme Ngoussa et son oasis ; c'est le réceptacle des eaux qui viennent du Mzab par l'Oued Mzab, l'Oued Nsa et leurs affluents ; celle du Sud, qui renferme Ouargla, les villages environnants et leurs oasis ; elle semble être le déversoir des eaux venant du Sud par l'Oued Mia (1).

« Tous les lits des rivières que je viens de nommer sont maintenant à sec ; cependant il reste des vestiges du passage des eaux dans l'Oued Mzab et dans l'Oued Nsa. Les Indigènes disent même qu'autrefois ces deux rivières réunies arrosaient d'habitude, au moins deux fois par an, les jardins de Ngoussa et que si, aujourd'hui, ces crues ne se produisent plus, c'est

(1) *Mia*, cent. Cet Oued est ainsi appelé à cause du très-grand nombre de ravins qui peuvent y déverser leurs eaux.

arceque le nombre et la force des barrages ont beaucoup augmenté dans les villages du Mzab. »

Le lieutenant-colonel Forgemol ajoute qu'*à défaut d'eaux courantes*, la *double cuvette* d'Ouargla est largement pourvue d'eaux souterraines ascendantes et jaillissantes.

Extrait d'un rapport du capitaine du Génie Vincens en 1857 :

« Les eaux qui arrosent la forêt de palmiers d'Ouargla, proviennent de véritables puits artésiens dont la profondeur est d'environ 40 à 50 mètres. Dans la partie des jardins, le sol est assez bas pour que les palmiers aient constamment le pied dans l'eau. On compte 140 de ces puits.......... Ouargla, comme Ngoussa, se trouve situé dans un immense bas-fond sablonneux qu'on appelle Heïcha (éponge) et qui pourrait bien n'être que le prolongement de la vallée de l'Oued Righ. C'est dans ce bas-fond que viennent se déverser au *Nord* l'Oued Nsa, l'Oued Mzab, au *Sud* l'Oued Mia. .... Ces rivières ne coulent que rarement et lors des grandes crues, ce qui n'arrive pas tous les vingt ans, peut-être ; mais on comprend très-bien que le lit souterrain, emprisonné dans des couches de roc ou d'argile, s'écoule toujours vers le Heïcha...... On se demande à présent si le courant souterrain est dirigé de Tuggurt vers Ouargla, ou si c'est le contraire....... »

Quant au doute exprimé par le capitaine Vincens, sur la direction des eaux souterraines d'Ouargla, de nouvelles données, résultats du voyage de M. Duveyrier chez les Touareg du Nord, sont venues éclairer la question. Le lac Melr'ir, dont le niveau serait plus bas que celui de la mer, recevrait les eaux, d'une part de l'Oued Djedi venant de l'Ouest, du Djebel Amour et, d'autre part, d'un autre grand lit de rivière venant du Sud, du plateau central du Sahara, et que M. Duveyrier appelle l'Igharghar, ce qui veut dire eau courante en Berbère.

L'Oued Righ, de Tuggurt à Melr'ir ne serait que la partie inférieure du cours de l'Igharghar, et la rivière souterraine d'Ouargla et de Ngouça, réunion de l'Oued Mia, de l'Oued Mzab et de l'Oued Nsa serait un affluent de l'Oued Righ ou

Igharghar. Le courant à Ouargla serait donc vers Tuggurt, du Sud-Sud-Ouest au Nord-Nord-Est (1).

Ce double système de courants, l'Oued Djedi venant de l'Atlas, l'Igharghar venant du Sahara, formerait, d'après M. Vivien de Saint-Martin, le singulier fleuve Geir oriental de Ptolémée (différent du Ger Marocain de Suetonius Paulinus), appelé Niger par certains auteurs latins, et qui présentait cette singularité d'avoir deux sources à ses deux extrémités.

Quoi qu'il en soit de tout cela, nous demanderons si l'on trouve trace de ce qu'on peut appeler *une grande rivière coulant de l'Ouest à l'Est* dans les descriptions de la dépression ou double cuvette d'Ouargla, où les habitants se procurent de l'eau en creusant des puits artésiens de 40 à 50 mètres de profondeur?

Or, il en est de même des autres Oued du Sahara. Nous objectera-t-on que ces contrées étaient autrefois moins dépourvues d'eau qu'aujourd'hui ? Nous répondrons que nous n'en croyons rien à cause de l'existence dans ces régions, des foggara, qui datent d'un temps immémorial ; ce sont des puits à galeries souterraines, véritable drainage colossal, ayant pour but de soutirer d'un terrain en pente toute l'eau qui suinte dans son intérieur pour l'accumuler à la partie inférieure du versant, travail qui ne se conçoit que dans un pays complètement dépourvu de cours d'eau et de sources et où il se passe quelquefois un grand nombre d'années sans pluies (2).

---

(1) Voir aussi, sur ces diverses questions, l'ouvrage publié en 1851 sous le titre de *Puits artésiens des oasis méridionales de l'Algérie*, par M. Berbrugger, qui en avait recueilli les matériaux dans son voyage de 1850-1851. — *Note de la Rédaction.*

(2) Il n'y a pas plus de véritables marécages à Ouarghla que de rivière courante.

Les jardins sont humectés par les eaux d'arrosage ; les fonds arides des chotts, sebkha, lacs salés..... sont quelquefois couverts d'une faible couche d'eau saumâtre, mais ne rappellent guère ce que représente à notre esprit le mot marais.

Les fleuves du Soudan, au contraire, sont souvent bordés d'immenses marais formés par les inondations annuelles et dans lesquels se développe une végétation luxuriante d'herbes, de roseaux, de joncs, de nymphea et autres plantes aquatiques, et, quand c'est dans les régions maritimes, de mangliers et de palétuviers.

Il n'y avait donc pas plus de rivière à Ouargla du temps des Nasamons qu'aujourd'hui, mais y en eût-il eu que nous aurions une autre objection à faire. Car Hérodote ajoute (livre II, chapitre 33) : Quant à ce fleuve (découvert par les Nasamons), Etéarque supposait que c'était le Nil.

Etéarque, roi d'Ammon, qui devait connaître le Nil, très-loin en remontant son cours, n'aurait jamais supposé qu'une rivière située 2 degrés plus au Nord que le fond de la Syrte orientale fût le Nil ! Laissant même la question de latitude, les Nasamons et Etéarque n'auraient pu prendre pour le Nil ou pour un bras ou affluent du Nil qu'un cours d'eau, qu'ils auraient abordé par sa *rive gauche*, tandis que c'est par sa rive droite qu'ils seraient arrivés à la prétendue rivière d'Ouargla.

M. Vivien de Saint-Martin, en admettant qu'il y avait, il y a deux mille cinq cents ans, dans les oasis du Sahara barbaresque, des populations noires inconnues des Libyens, des Phéniciens et des Grecs, abonde dans la thèse nouvelle avancée par M. Duveyrier, d'une civilisation noire antérieure aux Berbères, dans le Sahara barbaresque et à laquelle il attribue la construction des foggara.

Pour nous, nous sommes persuadés qu'il n'y a eu d'habitants noirs dans les oasis du nord du Sahara, que lorsque les Berbères et les Arabes en eurent été chercher au Soudan, comme esclaves, et nous pensons que les foggara sont l'œuvre des Berbères.

Il nous a semblé facile de combattre l'hypothèse de M. Vivien de Saint-Martin, au sujet du voyage des Nasamons, mais, néanmoins, nous avouons qu'il nous paraît bien extraordinaire que ces hommes aient pu effectuer le voyage du Soudan et en revenir ! Ils avaient, sans doute, avec eux, des serviteurs ou des esclaves, dont on ne parle pas ; des fils de chefs ne voyagent pas sans cela. C'était une caravane. Ils étaient bien pourvus de vivres et d'eau, dit le récit; donc ils avaient des bêtes de somme pour porter ces provisions. Quelles étaient ces bêtes de somme ? Les Libyens nomades avaient des chevaux (la race Berbère ou Barbe, ce qui est la même chose).

Mais les chevaux ne peuvent pas traverser le Sahara sans chameaux, pour leur porter à manger et à boire. Les Libyens avaient-ils des chameaux ? Nous ne savons sur quoi on se fonde pour prétendre que les chameaux ne furent introduits que plus tard en Afrique. A ce dire nous opposerons une objection qui nous paraît toute puissante. Le colonel du Génie Hanoteau, qui a étudié plusieurs dialectes Berbères, a constaté que le touareg, entre autres, est aussi riche que l'arabe en mots ayant rapport au chameau et que pas un de ces mots n'est emprunté à l'arabe, ce qui prouve bien que les Africains n'ont pas reçu le chameau des Arabes. Le chameau à une bosse est probablement originaire d'Afrique ; soit dit en passant, nous n'en avons vu nulle part d'aussi beaux qu'aux îles Canaries.

Enfin, quelques difficultés qu'on admette pour le voyage des Nasamons au Soudan, il est certain que ce voyage fut fait une première fois par quelqu'un ; pourquoi ne serait-ce pas par eux ?

D'après les renseignements recueillis par le lieutenant-colonel d'État-major Mircher, dans son voyage à Ghadamès, en 1862, les caravanes mettent quarante jours pour aller de Ghadamès ; supposons quarante-cinq d'Audjela à Ahir. Sans chargement *de marchandises*, on peut évidemment aller plus vite ; soit quarante jours.

D'Ahir à Gago, sur le Niger, quinze à vingt jours nous paraissent suffire ; soit en tout, d'Audjela à Gago cinquante à soixante jours, mettons deux mois. On peut, sans trop s'écarter de la vraisemblance, supposer que les Nasamons arrivèrent en deux mois au Niger ; c'est ce qu'Hérodote appelle : « bien des jours. »

Puisqu'il a tant été question des Berbères dans ce travail, profitons de l'occasion, pour dire quelques mots au sujet de leur origine et de leur histoire. Dès que nous les eûmes retrouvés et étudiés au Soudan, sur la rive droite du Sénégal, sous le nom de Zénaga, en 1853, nous fûmes des premiers à insister dans nos écrits, pour qu'on dégageât bien leur histoire, de celles des colonies Grecques, Phéniciennes et, plus tard, Romaines, avec lesquelles les savants étaient très-portés à la confondre. Bientôt les mots : Barbaresques, appliqué au

pays, Berbères aux hommes, Barbes appliqué aux chevaux, redevinrent intelligibles. On se mit à étudier sérieusement leurs langues ; le colonel Hanoteau publia deux ouvrages sur le dialecte Kabyle de l'Algérie et sur le dialecte Touareg. Nous avons nous-même recueilli de nombreux documents sur le dialecte Zénaga du Sahara occidental, mais nous n'avons pas encore eu le temps de les mettre à même d'être publiés. Aujourd'hui, le branle est donné, et cette race antique et remarquable occupe enfin les savants, autant qu'elle le mérite. Or, nous éprouvons le besoin de déclarer que, contrairement aux tendances générales, qui veulent rattacher les Berbères soit aux Sémites ou aux Couchites, aux Chamites aux Coptes (1), nous sommes portés, à voir en eux, une race à part de toutes celles-là, une race occidentale, Atlantique. Elle aurait pour berceau ou du moins se serait développée sur le magnifique plateau de l'Atlas Marocain, aux îles Canaries, où les Guanches (Ouanchéri) en offraient un des plus nobles rameaux, et aussi, peut-être dans l'Espagne méridionale, dont les productions naturelles sont les mêmes que celles du versant maritime du Maroc, sans parler de l'Atlantide, ce continent que Platon dit avoir disparu dans un cataclysme du globe, cataclysme qui, peut-être, souleva du même coup le Sahara audessus de la mer, et ouvrit la Méditerranée aux colonnes d'Hercule.

Qui sait s'il ne faudrait pas alors rattacher aux Berbères les races Ibériennes, Ligures, Basque, Aquitaine.

Nous n'avons connaissance d'aucun argument sérieux, (nous ne disons pas pourtant qu'il n'en existe pas...) qui établisse une parenté de race et de langue entre ce monde Berbère, dont le noyau si compact, si homogène (2), de 6,000,000 d'âmes,

---

(1) Quoiqu'on en dise, la population de l'Égypte, d'après Hérodote, témoin oculaire, était noire ou, du moins, brun très-foncé.

(2) La vue de nombreuses bandes de travailleurs marocains dans la province d'Oran, travailleurs venus du Rif (Beni Snassen et tribus voisines), appartenant à la race Zénaga, se ressemblant tous comme des frères, nous a mis dans la tête un type Berbère, aussi marqué que le type Sémitique. Crâne et front de même forme à peu près que l'Arabe, face moins allongée, front moins fuyant, nez droit et court au lieu du nez courbe et

au moins, se trouve au Maroc, et cet amalgame hétérogène de petits débris de peuples Ethiopiens, Nubiens, Couchites, Cananéens, Sémitiques, Indiens.... etc., de toutes langues, de tout type et de toutes couleurs, qui habite la vallée du Nil (ce carrefour commercial de tous les peuples de l'antiquité), et la côte de la mer Rouge et de l'Océan indien, jusqu'à Zanzibar.

On ne pourra sérieusement rattacher au monde Berbère, un ou plusieurs de ces débris, que lorsque l'on aura étudié leur langue à fond et qu'on aura prouvé que c'est du Berbère. On pourra même alors, encore, admettre que ces fractions sont venues de l'Occident, du monde Atlantique, au lieu d'admettre, sans raisons suffisantes, l'hypothèse inverse, beaucoup moins naturelle (1).

Le désert de Libye sépare ce monde Atlantique de l'Orient, plus que ne le ferait une mer. Du reste, l'opinion que nous émettons, n'est pas tant la conséquence de renseignements et de découvertes historiques que l'expression d'un instinct acquis par une longue fréquentation (vingt ans) de l'Afrique septentrionale et occidentale.

Nos idées acquises sur ce sujet et aussi les travaux que nous avons faits sur l'éthnographie et sur les langues des races noires du Soudan, auraient besoin d'être complétées par la connaissance de l'Egypte, des pays du Haut Nil et de la côte orientale d'Afrique, qui nous sont complètement étrangers.

Alger, le 15 décembre 1866.

Le Général,
FAIDHERBE.

---

long du Sémite; machoires et menton forts au lieu des lèvres minces et rentrées du Sémite. Corps plus robuste que ce dernier.

Nous n'avons pas retrouvé ce type pur dans l'Est. La race Berbère y a été profondément modifiée par le mélange de sang Cananéen, des Phéniciens de la côte, puis de sang Sémite-Arabe, après l'invasion des Arabes musulmans par le désert de Libye. Il est même presque certain qu'avant l'Islamisme, il y avait déjà eu, par terre, quelques migrations de peuples Chananéens ou Sémitiques, venus de l'Orient se fondre dans la race Berbère.

(1) Hérodote dit : il y a deux peuples indigènes en Libye : les Éthiopiens et les Libyens, c'est-à-dire, les Nègres et les Berbères.

MERS EL-KEBIR ET ORAN

DE 1509 A 1608,

D'APRÈS DIEGO SUAREZ MONTANES.

(Voir aux 9e et 10e vol. de la *Revue*, les nos de 52 à 57 inclusivement).

---

§ 2e, LA RAZIA ESPAGNOLE A ORAN *(suite et fin)*.

LA MARCHE.

Après avoir dépassé la porte d'Oran et défilé devant le Gouverneur, le détachement de razia se met définitivement en route dans l'ordre de marche suivant :

Chaque compagnie, au dire de notre auteur, chemine sur une file, derrière son capitaine et le porte-bannière, à la turque, ou comme les grues, selon son expression pittoresque. Le bagage, placé au centre, est flanqué à droite et à gauche par un même nombre de compagnies qu'on a eu soin d'égaliser pour avoir des fronts semblables dans les déploiements.

La nature exceptionnelle du terrain qu'on a généralement à parcourir rend la marche *par un* obligatoire : pour pouvoir circuler dans certains labyrinthes de broussailles, qui ne se présentent que trop souvent, il faut de toute nécessité que chaque compagnie présente le plus petit front possible, une file unique, dont l'homme de tête dirige la marche et choisit les passages les moins inextricables, suivi pied contre pied par ses camarades. Une compagnie qui s'avance dans cet ordre, figure bien, à distance, un long et mince serpent ondulant à travers les maquis.

Sur les ailes, marche la cavalerie, qui, à Oran était alors de deux escadrons seulement, dont les deux tiers des hommes conservaient l'ancien armement — lances, rondaches, cottes de maille — tandis que l'autre tiers portait l'arquebuse, cet ancêtre bien grossier du fusil de nos jours ; mais redoutable néanmoins

pour les indigènes, qui n'avaient pas encore l'usage des armes à feu.

L'extrême avant-garde se compose des *adalid* marchant en éclaireurs à une portée d'arbalète du gros de la troupe quand il fait jour, mais à une moindre distance la nuit, surtout si celle-ci est obscure. L'espion qui a indiqué la prise à faire est sous leur surveillance.

En somme, ils doivent toujours être en vue et à portée du chef de l'expédition pour l'informer immédiatement de tout ce qu'ils observent sur la route.

Quant au chef, lui-même, il est à l'avant-garde, au milieu du front des capitaines.

Un officier, que Suarez appelle *oficial de çabo*, veille au maintien de l'ordre à l'arrière-garde et tient le général au courant de ce qui s'y passe.

Notre auteur loue avec raison le silence absolu que les soldats espagnols observent dans les expéditions, silence tel, dit-il, que, si ce n'était le piétinement des chevaux et des mulets, leur passage ne s'entendrait pas plus que celui de l'oiseau dans l'air.

Les compagnies d'infanterie prennent rang dans la colonne selon leur tour de service : les premières à marcher sont sur les flancs, en dehors. Celles de Mers-el-Kebir ont toujours la droite, en marche comme en bataille, sans doute parce que cette place fut conquise la première; celles d'Oran et de ses forts arrivent ensuite, selon leur ordre. Enfin, les dernières troupes dans l'ordre de service sont à l'intérieur de la colonne et les plus rapprochées du bagage.

Les caporaux, à la tête de leurs escouades et intercallés dans les files que forment leur compagnies respectives, veillent au maintien de l'ordre et à ce que chaque homme emboîte bien le pas à celui qui marche immédiatement devant lui.

Les sergents, qui n'ont pas plus de place déterminée dans cette ordonnance, que dans les autres, vont d'un endroit à l'autre, pourvoyant partout au nécessaire, prévenant le désordre ou le réparant quand il s'est produit.

Dans cet ordre de marche, la plus grande fatigue est ordi-

nairement pour l'arrière-garde, qui doit prendre souvent le pas accéléré et même celui de course, à la sortie des défilés ou des fourrés de broussailles, pour conserver sa distance avec la troupe qui la précède.

« A l'heure de *l'Ave Maria*, quand vient la nuit, les fantassins mettent tous en même temps genou en terre, et l'on récite très-dévotement l'oraison qui est dûe à la Reine des Cieux. A la fin de la prière et avant de reprendre la marche, le capitaine général donne le mot, qui est un nom de saint à son choix ; ce mot passe de la tête à la queue de la colonne pour revenir, comme contrôle, d'où il est parti, le tout à voix si basse que le silence réglementaire n'en est nullement rompu. Le même procédé est employé pour la transmission des ordres, en général.

« Ainsi en règle avec le ciel et dûment recommandés à Dieu et aux saints, leurs dévots intercesseurs, les soldats continuent leur route à la recherche de l'ennemi, toujours dans un parfait silence. Leur mutisme absolu n'est interrompu que par certains cris imités de la chouette (*carabo*), au moyen desquels on s'appelle et se répond, pour se reformer et se rapprocher, quand les difficultés du terrain ont amené quelque décousu dans l'ordonnance ».

Cette singulière téléphonie est confiée aux soldats les plus expérimentés et les plus ingénieux ; l'instrument à l'aide duquel ils l'exercent est la corne d'un veau d'un an environ, corne bien polie, dont l'ouverture est hermétiquement close par un bouchon où l'on ménage une petite ouverture comme un trou de flûte. Ils peuvent ainsi imiter les cris des *carabos*, ces chouettes qui se rencontrent aussi bien en Berbérie qu'en Espagne ; et quelques-uns l'imitent si bien que les véritables chouettes s'y laissent tromper et viennent voleter au-dessus des virtuoses. Par ce moyen bien simple et dont l'ennemi ne peut deviner la véritable origine ni saisir la signification, on transmet tous les ordres nécessaires pour se rallier et serrer sur la tête de colonne, quand le besoin s'en fait sentir. Ces précautions minutieuses sont indispensables dans des entreprises dont l'âme est le secret et le silence ; on ne néglige rien sous ce rapport,

à tel point qu'on a soin de ne pas emmener de chevaux ou mulets qui hennissent et que s'il s'en trouve cependant quelqu'un dans la colonne on le tue sur-le-champ.

« Car, ainsi que le dit fort bien le bon Suarez, en de pareilles occasions il faut que la langue se taise, que les pieds cheminent et que les mains besognent, pendant que leur propriétaire pense à Dieu et lui demande à la fois le pardon de ses péchés, la faveur d'une victoire et le retour sain et sauf à Oran. Aussi, dans le profond silence de ces marches nocturnes, avec l'incertitude qui plane toujours sur leur dénouement, chacun, selon sa dose de christianisme, redoute ou espère en Dieu, sachant bien qu'il peut y laisser la liberté, sinon la vie ou revenir blessé à mort à Oran, profits et reliefs les plus fréquents d'une guerre comme celle-là ! »

Naturellement, dans des marches de ce genre, on passe par les cantons les plus déserts, en dehors des routes et passages accoutumés, afin de ne point rencontrer d'indigènes, même soumis, attendu que ceux-ci ne se font point faute en pareil cas d'avertir secrètement le douar menacé. C'est pour cela qu'on fait souvent un détour de plusieurs lieues et, qu'ayant son objectif au Sud, par exemple, on marche d'abord dans l'Ouest pour reprendre ensuite, par un crochet la véritable direction. Si, malgré toutes ces précautions, on rencontre des mores et que la cavalerie ne puisse les saisir, on sait que dès-lors, l'entreprise est éventée et l'on fait demi-tour pour retourner à Oran.

Quand, au contraire, on réussit à s'emparer de ces sortes de gens, qu'on appelle *Mores de rencontre*, ils sont réclamés et tout ce qu'ils ont avec eux, par les capitaines généraux, en vertu d'un droit qui ressemble beaucoup au fameux *quia nominor leo*. Aussi, le digne Suarez en constatant que ces prises fortuites ont parfois plus de valeur que le produit même de la razzia qui est le but de l'expédition, s'indigne contre cet abus de la force et s'écrie :

« C'est chose contre toute raison et justice, c'est une convoitise démesurée de la part des gouverneurs d'agir ainsi ; et je ne sais quelle est la loi endiablée en vertu de laquelle ils s'approprient, dans ces circonstances, ce que le soldat a gagné à

coups de lance, au risque de la vie.... et même de l'honneur que l'on peut perdre si l'on mollit dans l'excès du péril ou si l'on s'y dérobe. Car, enfin, c'est du butin gagné en guerre ouverte par de vrais soldats libres et non par les esclaves et les valets du général, qui ne doit pas y avoir plus de droit que les autres. Autrement, pour rétablir l'équilibre, il doit prendre aussi sa part à des coups de lance, blessures et morts infligées aux hommes et aux chevaux, ainsi qu'il arrive en de pareilles occasions, où les Arabes se défendent courageusement, occasions qui rappellent le vieux proverbe de Castille : *Où l'on en donne* (des coups), *on en reçoit* (Donde las dan, las toman). »

Pour revenir à nos Mores de rencontre, disons que ceux qui se montrent de loin sont parfois les vedettes mêmes du douar où l'on va faire prise. S'ils se laissent voir prématurément, ils rendent service au détachement, qui rentre dès-lors sans plus de perte de temps. Mais quelques-uns, mieux avisés, dissimulent adroitement leur présence et laissent les Espagnols se fatiguer pour atteindre l'emplacement de l'embuscade de dépôt (Celada (1)). Ils vont même jusqu'à laisser en sortir la colonne d'attaque ; mais alors ils apparaissent tout-à-coup et crient à tue-tête en langue arabe, quelques-uns même en *al-jamia* (nous dirions en langue *sabir*) :

« Où allez-vous, cornards juifs ? Retournez à Oran. » Ceci bien entendu avec accompagnement de nombreuses épithètes de même nature désagréable.

Outre cette circonstance, il en est d'autres, en assez grand nombre, qui font avorter les razias : en somme, celles qui réussissent constituent la minorité.

Si l'expédition n'a pas été éventée jusqu'au moment d'entamer l'action, il y a encore une déception à craindre : c'est que le

---

(1) Nous avons déjà expliqué précédemment que la *Celada* ou embuscade de dépôt, était un bivac écarté où la colonne expéditionnaire, après s'être un instant reposée, laissait, sous une garde spéciale, tous les impedimenta, matériels ou personnels, et où l'on organisait la colonne d'attaque contre le douar, objet de la razia. Pendant le peu de temps qu'on y passait, le silence continuait d'être observé, on n'allumait aucun feu, quelle que fût la saison. En un mot, on s'y entourait de toutes les précautions que doit prendre un détachement qui veut surprendre et ne pas être surpris.

douar menacé ait changé de campement depuis le rapport de l'espion ou de l'adalid, ce qui arrive assez fréquemment. On trouve alors toute chaude, mais vide, la place que l'ennemi occupait la veille et qu'il aura quittée peut-être dans la nuit précédente, soit qu'il ait eu avis de l'approche des chrétiens ou seulement par suite des habitudes de locomotion de ces populations nomades.

L'ATTAQUE.

« Si enfin, aucun des empêchements indiqués ne vient entraver le corps expéditionnaire et que celui-ci parvienne à proximité des villages ennemis un peu avant l'aube, ce qui est le moment d'élection pour opérer une suprise, on ordonne une dernière halte, toujours dans le plus profond silence. A ce moment suprême, les Adalid se détachent pour reconnaître la position, en faire le tour, étudier la configuration du terrain et s'assurer notamment, s'il n'y a pas quelque ravin ou autre obstacle qui puisse gêner les approches. Ces explorateurs comptent les campements arabes, cherchent à deviner leurs forces, afin de rapporter des renseignements qui permettent de proportionner les moyens d'attaque à la résistance présumée et de déterminer l'importance de la réserve qui doit rester à portée et en vue de la colonne d'assaut, avec le Général et les munitions. On estime, en pareil cas, qu'il faut toute une compagnie pour investir un douar ordinaire.

« Donc, si l'on a affaire à trois douars, par exemple, on désigne un nombre égal de compagnies pour les entourer, chacune marchant sur une seule et longue file à la suite de l'Adalid qui lui a été donnée pour guide avec ses Almogataces. Les capitaines, ainsi qu'on l'a dit, vont en avant, à pied, armés de toutes pièces, la visière basse, le rondache au bras et l'épée nue à la main ; derrière eux, viennent les enseignes portant sur l'épaule leurs drapeaux ployés. Puis arrive l'infanterie mêlée d'arquebusiers et de piquiers. Les mèches ne sont pas allumées tout d'abord, afin de ne point se décéler à l'ennemi par l'odeur et la lumière. Mais nos gens munis d'armes à feu sont telle-

ment experts dans cet exercice que, le moment venu, tout s'enflamme à la fois, si bien que l'on croit voir jaillir un rapide et unique éclair. Tout cela jette naturellement le trouble parmi les Mores et permet à nos hommes de mettre d'autant mieux l'occasion à profit.

» Auparavant, comme on l'a dit, l'infanterie, par files doubles ou simples, se rapproche des douars qu'elle entoure dans le plus grand silence, sans que personne commence l'attaque, jusqu'à ce que les deux avant-gardes de capitaines et enseignes, se rejoignant par l'autre côté, aient formé le cercle. La cavalerie, à son tour, exécute un mouvement analogue, mais plus en dehors, afin de former un deuxième cordon concentrique au premier, se tenant prête pour recevoir à la pointe des lances les mores qui échapperaient aux fantassins; de sorte que, si cette manœuvre est bien faite, peu d'ennemis se soustraient à la mort ou à la captivité.

» Dans le bon temps de la garnison d'Oran, alors que j'y étais au service, les razias et les autres expéditions s'y faisaient avec une rigoureuse ponctualité, au prix des fatigues, des privations et des souffrances déjà mentionnées. Il nous est arrivé souvent alors — avant de pousser le cri de guerre *Santiago !* — de demeurer immobiles et silencieux pendant plus de deux heures devant les douars investis qui ne se doutaient pas de notre présence. Mais, aujourd'hui, la plupart des soldats dégainent aussitôt que les files s'ébranlent, sans attendre que l'investissement soit complet, ce qui permet à l'ennemi de s'échapper par le côté demeuré libre .. (1). »

» C'est vraiment un saisissant spectacle que le tumulte qui s'élève au moment de l'attaque : au long et morne silence de la route, succède tout-à-coup, une immense clameur où dominent les cris adressés à Saint Jacques (*Santiago*), patron des Espagnes, mêlés des invocations faites à voix basse au Saint, dont le nom a été pris pour mot d'ordre et sert à se

---

(1) On voit que Suarez, en véritable vieux grognard, était tant soit peu *laudator temporis acti*, ce qui n'empêche qu'il y ait du vrai dans les reproches qu'il adresse ici à la génération militaire qui a suivi la sienne.

distinguer de l'ennemi et à ne pas s'entre tuer dans la bagarre ; ce qui pourrait surtout arriver, si la matinée était obscure et que le scintillement des cimeterres et des yatagans indigènes éclairât seul, pour ainsi dire, ces furieuses mêlées où l'on ne combat guère qu'à l'arme blanche.

» L'action est particulièrement chaude si les Mores appartiennent à l'élément aristocratique et que, par suite d'un investissement complet, ils se trouvent acculés sans retraite possible, circonstance qui ne contribue pas peu, on le pense bien, à l'acharnement de la lutte. Il faut voir alors le soldat chrétien, alourdi par une longue privation de sommeil, exténué par des marches forcées et qui, pourtant, doit tuer ou prendre un ennemi robuste, reposé; il faut voir celui-ci, se précipiter hors de sa tente, l'écume à la bouche, la lance et le yatagan en main et se lancer comme un désespéré au plus épais de l'attaque, s'escrimant d'estoc et de taille sur toutes les faces. Il y a de ces indigènes qui, sans autre moyen de défense que les bâtons de tentes, frappent à droite et à gauche, brisant ainsi les piques, les épées et les lances des assaillants.

» Ici, résonne le cliquetis des armes offensives d'où jaillissent mille étincelles ; là, un de nos soldats lutte corps à corps avec un more de carrure athlétique, tous deux se trouvant réduits, par les chances du combat, aux seules armes de la nature. Ailleurs, des arabes, obstinés à ne pas se rendre, se réunissent en un groupe qui se couvre par des moulinets multipliés de lances et de glaives, si bien qu'il faut faire intervenir les piques pour les avoir prisonniers ou morts. On voit souvent alors des hommes et des femmes s'étendre à terre et simuler des cadavres. D'autres refusent absolument de se rendre, malgré les blessures qui pleuvent sur eux, et demandent la mort de préférence à l'esclavage. Sur un point, des femmes et des enfants pleurent ; sur un autre, des chrétiens et des mores en péril, invoquent simultanément le secours de leurs coreligionnaires, pendant qu'à plusieurs endroits les vainqueurs lient les mains aux vaincus qui se rendent, pillent les tentes, prennent les chevaux ou bêtes de somme pour y charger leurs prises. En même temps, les arquebu-

siers allument leurs mèches des deux bouts, sauf à ne faire feu qu'en un cas d'extrême nécessité et prêts à se mettre en retraite, si d'autres mores du voisinage surviennent à la rescousse, en vue surtout de sauver le butin.

» En somme, la mêlée est telle, que si le regard avait assez de puissance pour en embrasser l'ensemble, on y retrouverait la série complète des incidents caractéristiques des luttes de ce genre, lesquelles, après tout, ne sont qu'une suite de duels où l'obscurité du crépuscule et le pêle-mêle des combattants, paralysent l'action des armes à feu, dont on ne pourrait se servir sans risquer de tuer quelqu'un des siens. Aussi, attend-on pour en faire usage, que le jour arrive et permette de distinguer l'ami de l'ennemi. Il est vrai qu'alors on s'en retourne à Oran et qu'on n'a pas davantage l'occasion de tirer, les mores qui viennent d'être échaudés ne songeant guère à insulter la colonne en route ni même à s'en approcher. Aussi, on ne s'occupe plus d'eux et l'on s'en va à son aise.

» Ainsi se passent les choses dans le cas d'une razia proprement dite exécutée sur des tribus peu fortes et que l'on a pu surprendre. Mais il n'en est pas de même, si l'on s'en prend à de puissants douars qui peuvent lutter avec la garnison d'Oran et qui ont si bien le sentiment de leur force, qu'ils osent planter leurs tentes à la portée de la place, se contentant d'échelonner leurs divers campements partiels, comme les anneaux d'une chaîne; afin de donner plus d'efficacité à la défense. Quant à ceux-là, si le Général entreprend de les châtier, il n'y procède point par le système exposé tout à l'heure ; il les attaque avec tout son monde formé en une colonne serrée, où les seuls capitaines marchent isolés un peu en avant au moment de l'assaut; le sergent-major de bataille détache de la queue de la colonne le quart des files de l'infanterie et de la cavalerie, pour en constituer un corps de réserve où il fait rester les bannières avec le fanion du Commandant en chef. Ce corps garde le Général et le bagage.

» Cette arrière-garde se rapproche peu à peu des premières tentes et du champ de bataille, où combat le reste de la colonne qui l'a précédée. Là, le Général fait halte, s'affermit

dans sa position d'où, quand il le juge convenable, il rallie son monde au rappel des trompettes et des tambours.

» Dans ce genre d'attaque, on aborde l'ennemi tambours battant et trompettes sonnant, mèches allumées avec leur feu bien en évidence, car il n'y a pas à se cacher comme dans la razia et l'on fait le plus grand bruit possible pour animer les siens et intimider l'ennemi. On ne fait pas de prisonniers et l'on égorge jusqu'aux animaux ou du moins on leur coupe les jarrets.

» Il va sans dire, qu'on ne laisse aucune embuscade de dépôt derrière soi, tout le monde sans exception marchant ensemble et concourant à l'attaque de la manière qui a été dite. Naturellement, dans de pareilles bagarres, l'avant-garde et les capitaines qui la précèdent courent de grands dangers, moins de la part de l'ennemi que du feu de leur propre arrière-garde dont les hommes, quoique placés en queue, veulent faire feu aussi et tuent plus souvent des chrétiens que des mores.

» En outre...... »

Ici, s'interrompt brusquement le chapitre que Suarez a consacré à la guerre d'Oran ; par bonheur, la lacune ne peut être ni grande ni importante. Ce qu'on vient de lire prouve, en effet, que l'essentiel a été dit sur la matière, puisque nous avons pris la colonne expéditionnaire espagnole à Oran même, que nous avons assisté à sa formation, à l'inspection, au défilé, au départ ; et que, l'ayant suivie sur toute sa route, nous l'avons vue enfin aux prises avec l'ennemi et même à son retour après la victoire.

Il ne reste plus pour épuiser le sujet qu'à montrer en action, par divers exemples, la pratique des opérations dont notre auteur a si minutieusement exposé la théorie ; c'est ce que nous ferons dans le chapitre suivant, qui sera consacré à l'analyse de quelques bulletins de razias exécutées par les gouverneurs d'Oran, entre les années 1543 et 1656.

A. Berbrugger.

ARCHÉOLOGIE.

On lit dans l'*Indépendant* de Constantine, du 22 janvier dernier :

Il s'est fait, tout récemment, sur les chantiers de terrassements, au-delà du pont d'El-Kantara, une précieuse découverte archéologique, qui mérite d'être signalée. C'est un monument lapidaire d'un fini d'exécution admirable, qui mesure 1m73 de longueur sur 0m87 de largeur, et sur la face principale duquel on lit l'inscription suivante, qui est gravée en beaux caractères intacts, de 0m075mm de hauteur :

C — AVFIDIVS — C — FIL — Q — MAXIMUS
PRAEF — COHORT — $\overline{IIII}$ — BRACARVM
INIVDAEA — TRIB — MILIT — LEG — $\overline{XII}$
FVLMINATAE — IN — KAPPADOCIA
PORTICVM — ET — ZOTHECAS OBHONO
REM — PONTIFICATVS — INLATIS — REI
PVBLICAE — LEGITIMIS — HS — $\overline{X}$ — NVM
PRIMVS — DEDIT — IDEMQ — DEDICAV†

Le signe cruciforme qui termine la dernière ligne de l'inscription équivaut au groupe IT que le lapicide n'a pu graver en entier, faute d'espace. Presque tous les mots sont séparés par un cœur ou une feuille de lierre (copie de M. Costa, vérifiée).

En voici la restitution :

« Caïus Aufidius Caii filius, Quirinâ (tribu) Maximus, praefectus cohortis quartae Bracarum, in Judaea, tribunus militum legionis duodecimae fulminatae, in Cappadocia, porticum et zothecas ob honorem pontificatûs, inlatis sestertiis decem millibus nummum, primus dedit idemque dedicavit. »

Ce qui veut dire :

« Caïus Aufidius Maxime, fils de Caïus, de la tribu Quirina, commandant, en Judée, la quatrième cohorte des Bracares lusitaniens (aujourd'hui Braga, en Portugal), tribun militaire

« en Cappadoce, de la douzième Légion fulminante, à l'oc-
« casion de son avénement au pontificat, a fait l'inauguration
« du portique et des niches à statues (de l'amphithéâtre), et,
« en même temps, il a donné, pour ses honoraires, une somme
« de dix mille sesterces (1,605 fr. 75 c.) qui a été versée dans
« la caisse municipale. »

Le style et la forme des lettres de cette intéressante épigraphe accusent l'époque de Trajan ou d'Adrien. Une particularité qui peut étayer cette hypothèse, c'est que, sous le règne de ces princes, plusieurs membres de la famille des Aufidius florissaient en Afrique, où ils remplissaient des fonctions considérables. Celui qui nous occupe a été investi, en prenant sa retraite, de la dignité pontificale qui était très-honorable au commencement du IIe sciècle. La mention d'un portique et de ses accessoires qu'il a fait construire et dont il a fait la dédicace, semblerait nous indiquer que l'amphithéâtre devait se trouver sur cet emplacement qu'on a désigné jusqu'alors sous le nom d'Hippodrome. Peut-être que les ruines magnifiques et grandioses qu'on a mises à jour, il y a trois ans, près de la demeure de M. Cachat, appartiennent-elles au *podium* où se plaçaient les hauts fonctionnaires de la ville et les personnages de distinction, lorsqu'ils assistaient aux jeux publics et aux représentations théâtrales. Espérons que de nouvelles découvertes nous donneront la solution de ce problème.

M. Cordonnier, 1er adjoint, s'est empressé de faire transporter cette belle pierre à l'hypogée de Præcilius, où est actuellement établi notre Musée lapidaire.

Jules MARCHAND,
Bibliothécaire de la Société archéologique.

Observations sur l'article précédent.

A mesure qu'un heureux hasard fait découvrir quelque document épigraphique essentiel sur l'histoire d'Afrique, on doit le livrer à la discussion jusqu'à ce qu'on ait mis en pleine lumière toutes les applications utiles qu'il comporte. M. Marchand, en ce qui le concerne, a accompli ce devoir dans l'in-

téressant travail qu'on vient de lire; nous allons essayer de suivre ses traces dans une exégèse supplémentaire, avec l'espoir d'être contrôlé à notre tour par d'autres commentateurs. La science ne peut que gagner à ces vérifications successives.

Le Caius Aufidius Maximus mentionné ci-dessus est de tous les Aufidius dont l'épigraphie africaine a révélé l'existence, celui qui exerça les fonctions les plus importantes, sans qu'on puisse toutefois les qualifier de considérables. En effet, d'après l'épigraphie locale, la *Gens Aufidia*, famille plébéienne à laquelle il appartenait probablement, ne compte aucun membre en Afrique qui — à notre connaissance — ait été plus que préfet de cavalerie ou tribun d'infanterie et qui ait obtenu d'autres honneurs municipaux que le pontificat ou le décurionat, grades et dignités qui reviennent à ce que nous appelons chef d'escadron ou de bataillon, curé de campagne et conseiller municipal, en province.

Cela est honorable mais non point considérable.

Si nous étudions cette famille en Italie, nous y rencontrerons, à défaut d'illustrations proprement dites, des notoriétés de nature très-diverse.

Ce sera par exemple, Aufidius Lurco qui se fit 60,000 sesterces de rente (27,000 francs) en vendant des paons qu'il avait engraissés par une méthode à lui, que Tertullien définit en ces termes : « Primus, saginâ corpora vitiavit et, coactis alimentis, in adulterinum provexit saporem. »

L'auteur de cette précieuse découverte, à laquelle on a dû plus tard les terrines de foie gras, serait-il l'Aufidius Lurco qui provoqua la loi Aufidia contre les brigues électorales ? — pourquoi pas ? Brillat Savarin a bien fait marcher de front l'étude des lois et le culte de la gastronomie.

C'était aussi un gourmet, mais un gourmet de la mauvaise école, l'autre Aufidius à qui Horace reproche, dans le vers suivant, d'emmieller le capiteux Falerne :

Aufidius forti miscebat mella Falerno.

Le même poète a gratifié de l'immortalité du ridicule un autre membre de cette famille, Aufidius Luscus, chef du parvulissime municipe de Fondi, lequel se croyait un véritable

prêteur et s'en donnait les insignes et l'importance, parce que, dans son humble localité, les maires s'appelaient *préteurs*; de même que dans d'autres villes de province le conseil municipal s'intitulait *senat* et les conseillers principaux prenaient le titre de *consuls*.

C'était comme si les juges de nos tribunaux de commerce se faisaient précéder de licteurs à l'exemple des anciens consuls romains, sous prétexte que la justice qu'ils exercent s'appelle *justice consulaire*.

Pour faire compensation à ces célébrités équivoques, rappelons que vers l'année 220 avant J. Ch. florissait à Rome un Aufidius Rusticus qui exerçait les fonctions vraiment importantes de monétaire, puisqu'elles autorisaient celui qui en était revêtu à mettre son nom sur les monnaies publiques en y ajoutant même des insignes et des symboles propres à sa famille.

Mais revenons à notre Aufidius Maximus.

Il fut préfet de la quatrième cohorte des Bracares, en Judée et tribun de la douzième légion dite Fulminata, en Cappadoce.

Cette *quatrième* cohorte des Bracares ne figure sur aucune autre épigraphe, que nous sachions, bien qu'il s'en trouve des première, deuxième, troisième et même cinquième.

Préfet de cavalerie répond à notre chef d'escadron, comme tribun équivaut à chef de bataillon, cependant avec un degré d'importance de plus que chez nous, parce que chacun d'eux commandait à un plus grand nombre de soldats. Mais il y a eu en cela des variations du plus au moins qui ont suivi celles du chiffre de la légion, laquelle, aux époques de décadence militaire, est descendue à 1,500 hommes, après en avoir compté plus de 7,000.

Il ne faut pas s'étonner si le même personnage sert tantôt dans la cavalerie et tantôt dans l'infanterie: chez les anciens la division du travail, avec les spécialités qu'elle engendre, n'existait guère que pour les esclaves; l'homme libre allait du Forum au champ de bataille, pour revenir au tribunal et à la tribune, en passant par les conversations scientifiques et

littéraires du portique, les cérémonies sacrées du temple et les occupations rustiques de la villa. Tour à tour avocat, lettré, savant, soldat, prêtre, législateur, homme d'état, agriculteur, etc., son caractère et son intelligence se pliaient à toutes les fonctions sociales.

Notre Aufidius fut donc bien modeste ou peu ambitieux de se contenter d'être cavalier, fantassin et prêtre.

Le contingent de troupes auxiliaires qu'il avait commandé en Judée se composait de Bracares, appelés aussi Bracaraugustani du nom de Bracaraugusta (aujourd'hui Braga), capitale d'un petit canton de l'Espagne citérieure ou Tarragonaise, entre le Duero et le Minho, lequel répond aux provinces portugaises actuelles d'entre Minho et Duero et de Tras os Montes. »

La douzième légion, dans laquelle Aufidius Maximus servait en Cappadoce, est surnommée ici *fulminata* et est quelquefois appelée aussi *Fulminatrix*. Freund, dans son grand dictionnaire (traduction de M. Theil), est d'avis qu'il faut probablement lire *Fulminata* partout où il y a *Fulminatrix*. La logique conduirait à une conclusion opposée; car, s'il est naturel de donner le nom de *Foudroyant* à un corps de troupes, il l'est fort peu de l'appeler le *Foudroyé;* aussi peu que si l'on donnait à la deuxième légion romaine le nom de *Victa*, au lieu de celui de *Victrix,* qu'elle portait.

Mais, peut-être, cette douzième légion avait été touchée de la foudre; ou, par un temps d'orage, les pointes de ses lances s'étaient illuminées d'aigrettes électriques, phénomène qui n'est pas sans exemple dans les armées en campagne.

Après avoir été guerrier, Aufidius Maximus devient pontife. Prêtre et soldat, voilà deux fonctions contradictoires en apparence et bien antipathiques; et, cependant que de militaires ont quitté l'uniforme pour la soutane! Ne serait-ce point parce qu'ils retrouvent dans le clergé, et même à un degré supérieur, la puissante hiérarchie, la forte discipline, l'exercice du commandement et jusqu'à la pratique de la lutte qui sont devenus, pour eux, sans qu'ils s'en doutent, un véritable besoin de nature. De fait, dans ce passage du temporel au spirituel, il n'y a de nouveau que l'application.

Ce passage était plus facile pour les Romains, chez qui les fonctions sacerdotales ne séparaient pas aussi complétement du siècle que parmi nous.

Nous en trouvons la preuve dans le monument même que notre Aufidius éleva à Cirta et qui paraît avoir eu une destination toute profane ; car s'il eût été de ceux que l'on annexait parfois aux édifices sacrés, on en eût certainement fait mention dans l'épigraphe. C'était donc — selon toute probabilité — un de ces promenoirs publics, isolés ou adjoints à quelque édifice profane, que l'on plaçait autant que possible dans de beaux sites, où l'on venait jouir du soleil en hiver et chercher l'ombre l'été, où l'on échangeait des idées scientifiques, littéraires, politiques ou artistiques, lieu chéri des auteurs d'œuvres inédites toujours en quête d'auditeurs, et aussi de la masse des oisifs, qui étaient sûrs de s'y procurer des distractions très-variées.

Avec les Thermes publics, c'étaient les clubs, les cercles, les casinos et les cafés de ces époques antiques.

Pour apprécier tout le mérite d'un monument de ce genre, aux yeux des populations romaines, il faut avoir vu les maisons petites et obscures qu'elles habitaient, maisons dont celles des indigènes d'Alger sont, au reste, une assez exacte copie. De pareilles demeures ne pouvaient suffire qu'à des gens qui passaient leurs journées au dehors.

M. Marchand n'assigne aucune forme à la pierre d'Aufidius et il n'y signale aucune sculpture ; d'où nous concluons que cette pierre est un simple bloc où il n'y a de gravé que des lettres ; car nous ne sommes plus, Dieu merci, à l'époque où l'on se contentait de recueillir ce qui était écrit sur un monument antique, passant tout le reste sous silence comme indigne d'attention.

Un lapicide de Ligurie a eu l'heureuse idée de joindre la sculpture à la calligraphie sur une dédicace relative aussi à un pontife (V. le n° 5957 d'Orelli) : grâce à lui, nous avons appris que les pontifes de province avaient pour insignes la chaise curule, la patère, la cuiller à libation (simpulum), le goupillon et l'autel ; tandis que l'on sait, par l'étude des mé-

dailles, qu'à Rome les pontifes remplaçaient la patère et l'autel par une hache et par le bonnet appelé apex.

Nous entrons dans ce détail, parce que le dictionnaire de Rich, si souvent consulté par les archéologues algériens, n'indique pas ces particularités; et ce n'est pas le seul cas où cet utile ouvrage — mais qui a grand besoin d'être complété — reste muet devant le chercheur qui l'interroge.

Arrivons au passage essentiel :

« Aufidius Maximus, au sujet des honneurs du pontificat « reçus par lui, donne, le premier, et dédie un portique et « des niches à statues, ayant remis (pour ce motif) dix mille « sesterces de bon aloi à la commune. »

C'est ainsi que nous rendons : « porticum et Zothecas, ob honorem pontificatus, inlatis Reipublicae legitimis sestertiis decem millibus numis (ou *nummis*, ou numûm), primus dedit idemque dedicavit. »

On voit que nous avons écarté la supposition de M. Marchand, d'après laquelle les niches auraient appartenu à l'amphithéâtre. D'abord, rien dans le texte ne justifiait cette hypothèse et il semble plus naturel de les attribuer au portique lui-même, genre de monuments qui étaient presque toujours ornés de statues, même ceux que l'on annexait quelquefois aux temples. Appuyé sur l'interprétation reçue de la formule *ob honorem*, nous avons écarté également la version qui lui fait signifier *des honoraires*.

Cependant, le lecteur — même en tenant compte de la grande différence de valeur de l'argent dans l'antiquité et à notre époque — s'étonnera qu'avec la faible somme de 2,700 francs (1605 francs 75 cent. selon M. Marchand) on ait pu construire un portique orné de niches, à l'usage de la population d'une ville importante comme était Cirta ; et il inclinera peut-être à croire qu'il ne s'agit ici que de dépenses relatives aux fêtes d'inauguration du monument. Nous nous rangerions volontiers à son avis, si le mot *dedit* avec ses compléments *porticum* et *zothecas* ne contrariait pas cette explication.

Au point de vue purement graphique, l'inscription d'Aufidius ne peut nous fournir l'occasion de beaucoup de remarques.

puisque nous n'avons pas vu l'original, pas même un estampage ou une copie *facsimilée*, et que nous ne la connaissons que par un imprimé.

Nous remarquerons donc seulement que le nom propre MAXIMUS qui termine la première ligne, doit être écrit MAXIMVS dans l'original. Mais c'est une simple coquille imputable seulement aux typographes.

Nous ajouterons qu'il ne s'y trouve que deux abréviations liées, dont la deuxième est celle que M. Marchand appelle *signe cruciforme* et que nous nommerons *ligature*, de peur d'équivoque. Arrivé à la finale du dernier mot de l'inscription, le lapicide, voyant que la place allait lui manquer pour ces deux lettres extrêmes, a imaginé de les faire plus petites et de les placer l'une sur l'autre, ce qui, par une coïncidence purement fortuite a produit un signe d'apparence cruciforme.

En ce qui concerne l'abréviation H S (pour *sestertiis*), il est probable que, sur l'original, la barre horizontale de II se prolonge jusqu'à S pour faire une ligature de ces deux signes, particularité que la typographie n'a pu reproduire, faute de caractères spéciaux; car ce n'est pas un H qui figure dans cette abréviation, mais bien le chiffre romain II, puisqu'en somme cela signifie *deux* as et un *semis ;* soit deux as et demi.

N'ayant connaissance de cette épigraphe que par un imprimé, il nous est impossible de songer à lui assigner une date précise d'après la forme des lettres ; nous ne le tenterions même pas, si nous avions eu l'original sous les yeux, ce mode d'appréciation chronologique — quand il est applicable — pouvant tout au plus indiquer des époques renfermant un nombre assez considérable d'années.

La mention de la Judée et de la Cappadoce n'aide pas à la solution du problème, rien n'indiquant dans l'épigraphe si Aufidius y guerroya ou s'il y tint seulement garnison. Or, ces deux provinces étant restées un assez grand nombre de siècles sous l'autorité romaine, à partir des derniers temps de la République, on peut inférer ici, tout au plus, de la teneur du texte, qu'il a été gravé avant qu'elles fussent subdivisées, ce qui constitue une indication très-vague au point de vue chronologique.

En somme, répétons-le encore, nous n'avons pas vu le monument original; et, en l'absence d'une étude directe, il faut être très-circonspect dans ses conclusions archéologiques.

A. BERBRUGGER.

CHRONIQUE.

En faisant connaître dans le dernier numéro, la mort de M. A. Gorguos, décédé à Alger, le 4 décembre 1866, nous avons annoncé pour celui-ci une notice sur cet ancien membre résident de la Société historique algérienne et un de nos collaborateurs dans la rédaction de la *Revue Africaine*. Nous allons nous acquitter de notre promesse.

Gorguos arriva ici en 1836, sous le patronage de M. le Maréchal Clauzel, alors Gouverneur général pour la deuxième fois, et dont il était le compatriote et le parent.

Il débuta parmi nous comme professeur de latin au Collége communal d'Alger, dans la classe de sixième. M. Bresnier venait de prendre possession de la chaire d'arabe, et Gorguos fut un de ses premiers élèves. Sous la direction de ce savant orientaliste, il s'initia à la connaissance de la langue écrite en même temps que, par la fréquentation des Indigènes, il se familiarisait avec l'idiôme vulgaire. Ses progrès furent rapides et remarquables dans cette double étude.

Devenu plus tard professeur d'arabe au Lycée d'Alger, il s'occupa aussitôt de la rédaction d'un ouvrage destiné à faciliter l'acquisition du langage parlé, le plus utile à connaître pour la majeure partie des étudiants.

Sous le titre de *Cours d'arabe vulgaire*, il publia cet ouvrage en deux volumes, dans les années 1849 et 1850. Le premier tome

renferme les éléments de la grammaire arabe, avec thèmes, vocabulaire français-arabe et traduction arabe; l'autre se compose de versions en français. C'est, dans son ensemble, une publication très-utile pour cet enseignement spécial.

Il composa aussi un grand dictionnaire arabe, à l'époque où le Gouvernement avait établi un concours pour cet objet: lexique dans lequel il s'était appliqué à réunir tous les mots et locutions arabes usités dans l'Afrique septentrionale. Cet ouvrage est demeuré inédit, comme ceux de ses concurrents, le concours n'ayant pas eu de suite.

Dans sa collaboration à la *Revue Africaine*, M. Gorguos a donné plusieurs articles importants sur l'histoire de ce pays; nous allons les rappeler succinctement :

1° Biographie d'El Hadj Moussa (tome 1er de la *Revue*, p. 41). C'est l'histoire d'un des marabouts rivaux d'Abd el-Kader, celui dont une seule victoire débarrassa le jeune Emir, et qui ne sortit de la longue obscurité où cet échec le plongea, que pour aller mourir en champion de la guerre sainte sur la brèche de Zaatcha.

2° Notice sur le Bey d'Oran, Mohammed el-Kebir (V. les tomes 1, 2, 3 et 4 de la *Revue*). C'est un travail fort intéressant, puisé à des sources inédites, sur un des personnages les plus remarquables de l'époque turque et sur les événements qui décidèrent les Espagnols à évacuer la ville d'Oran, qu'ils occupaient depuis près de trois siècles.

3° Bou Ras, historien inédit de l'Afrique septentrionale (tome 5e de la *Revue*). Ce travail n'a pas été terminé. La seule partie qui ait paru est malheureusement la moins appréciable; elle comprend les temps anciens sur lesquels Bou Ras tombe dans de nombreuses et graves erreurs, faute d'avoir su critiquer et bien employer les matériaux qu'il compilait. Il est à regretter que M. Gorguos n'ait pas laissé entièrement de côté ces prolégomènes de son auteur, pour ne s'occuper que de l'époque où celui-ci parle des choses qui se sont passées de son temps et qu'il rapporte alors avec l'autorité d'un témoin oculaire à qui sa position officielle permettait de voir beaucoup et de bien voir.

4° Ambassade marocaine en Espagne (V. tome 5 et 6). C'est une

traduction abrégée du récit d'un ambassadeur marocain, d'après le Ms 256 de la Bibliothèque d'Alger; elle est fort curieuse, en ce sens qu'elle offre les appréciations d'un musulman barbaresque jeté tout-à-coup au milieu de la civilisation espagnole.

5° Amants célèbres de l'histoire arabe (V. tome 2e, p. 55.)

6° Les femmes arabes des premiers temps du califat (tome 2e, p. 471). Cet article et le précédent sont traduits du célèbre *Ketab el Aghani* (Ms de la Bibliothèque d'Alger). L'ouvrage beaucoup plus complet de M. le Dr Perron sur la matière — *Les femmes arabes avant l'Islamisme* — a diminué naturellement l'intérêt qui s'attachait à ces travaux de M. Gorguos sur un sujet fort attachant en lui-même et assez peu connu du public algérien en général, à l'époque où il les fit paraître.

Dans les derniers temps de sa vie, M. Gorguos, accablé par les souffrances d'une maladie nerveuse et absorbé d'ailleurs par ses occupations d'interprète assermenté, avait cessé, à notre très-grand regret, de collaborer à la *Revue Africaine*; mais il y a laissé la trace d'un concours utile et honorable, ne fût-ce que par ses travaux sur le Bey Mohammed el-Kebir et son époque.

Comme homme privé, M. Gorguos avait su conquérir ici l'estime générale et de nombreuses sympathies pendant les trente années de sa carrière africaine, trop tôt interrompue.

A. Berbrugger.

M. le commandant de Bonnemain, un de nos membres les plus dévoués à la science active et pratique, inspectait récemment les Zmalas de la frontière tunisienne, lorsqu'il fut atteint d'une fièvre rémittente dont il mourut, le 13 janvier, à l'hôpital de la Calle. Selon ses volontés dernières, il fut rapporté à Constantine pour être ensuite inhumé dans sa ferme de Ma-Berd. Conduite par le clergé catholique jusqu'aux limites paroissiales, sa dépouille mortelle a été reprise par les corporations religieuses des Tidjania et de Sidi Abd er-Rahman, qui l'ont transportée jusqu'au camp des oliviers. Cet hommage rendu par des indigènes à un chrétien, n'étonnera pas ceux qui ont connu le commandant de Bonnemain et qui savent que, non-seulement il parlait

l'arabe dans la perfection, mais qu'il s'était complètement identifié, par l'intelligence, avec les mœurs et les usages des musulmans, sans cesser d'être, par le cœur, de sa nation et de son époque.

Nous n'entreprendrons pas de raconter cette longue existence africaine parfois excentrique, mais toujours vouée au service du pays. Le discours nécrologique de M. Féraud, publié le 18 janvier dernier dans l' *Africain* ne nous laisse presque rien à dire à ce sujet.

Bornons-nous donc à en tirer cette conclusion, que M. le commandant de Bonnemain a été un de ces hommes éminemment utiles dans les établissements nouveaux, comme le nôtre en Algérie, où se trouvent en présence des races qui diffèrent par les nationalités, la religion et le langage. Ces hommes sont au fond de véritables missionnaires, qui deviennent, souvent à leur insu, le trait d'union entre ces races; car, mettant de côté tout amour-propre national puéril, ils n'attendent pas que l'inférieur en civilisation, le vaincu de la veille, vienne au devant de nous; ils font eux-mêmes les premiers pas, apprenant sa langue, empruntant ses mœurs et ses usages, afin de gagner peu à peu sa confiance et de pouvoir ainsi lui faire faire quelques pas dans la voie du progrès. C'est le système qui avait si bien réussi à nos pères dans le Canada et partout où ils se sont trouvés en présence de populations inférieures. C'est tout simplement la pratique instinctive de la fraternité, ou, ce qui dit plus encore, c'est au fond la vraie charité chrétienne.

A ce simple mot sur le côté caractéristique de la carrière africaine du commandant de Bonnemain, ajoutons un exemple pris dans sa vie militaire si brillante, on le sait. Nous citons d'après un témoin qui raconte en ces termes ce qu'il a vu et entendu :

« En 1858, la tribu de Zouara, à 20 lieues de Constantine, était en rumeur. Un officier du bureau arabe se rendit sur les lieux, mais quelques mauvais sujets, comme il s'en trouve partout, le reçurent à coups de fusil. La garnison de Constantine avait en ce moment tout au plus 600 hommes disponibles. On les fit partir sous les ordres du général Lefebvre, qui commandait alors la subdivision. Cette petite colonne alla au cœur même du

pays et campa à Fedj Baïnen. Le capitaine de Bonnemain et moi en faisions partie.

« Depuis quelques jours nous étions à Fedj Baïnen, pas un indigène ne se montrait, les villages étaient abandonnés et la population en armes s'était établie dans les bois, prête à faire le coup de feu si nous marchions contre elle.

« Fatigué de cette situation qui durait depuis plusieurs jours, Bonnemain me dit : « Allons donc voir les gens du pays; puis-« qu'ils ne viennent pas, allons les chercher. » En effet, nous montâmes à cheval, sans crainte, accompagnés seulement de deux ordonnances indigènes pour tenir nos chevaux. Après avoir fait deux ou trois kilomètres, nous nous arrêtâmes auprès d'une source ombragée par un grand frêne. -- Aucun Kabile ne s'était montré. Au bout d'un instant, après avoir fumé nos cigarettes à l'ombre, Bonnemain prit dans sa djebira son djouak, dont, par parenthèse, il jouait à merveille. Il entonna des airs de danse arabe que les deux ordonnances et moi accompagnions en frappant des mains à la mode du pays.

« Au bout d'un quart-d'heure, un Kabile montrait la tête derrière un buisson, puis disparaissait; un instant après, ils étaient deux, puis trois et ainsi de suite. Bonnemain ne s'arrêtait pas. Cependant quand il vit que ses auditeurs étaient assez nombreux, il se mit à rire, leur dit des plaisanteries :

« Mais venez donc, tas de nigauds, vous voyez bien que nous sommes sans armes. Approchez, que nous causions ensemble.

« Les Kabiles vinrent, en effet, nous dirent qu'*on leur* avait dit que nous allions les couper en morceaux et les jeter à la mer, les envoyer en France...., etc.

« Bonnemain, toujours en plaisantant, les rassura, et leur promit qu'il ne leur serait rien fait s'ils amenaient les coupables. Il leur donna sa parole. On se toucha la main de part et d'autre.

« Quelques instants après, nous revenions au camp avec toute la population derrière nous; les coupables étaient livrés et la colonne rentrait à Constantine.

« Voilà un fait qui semble romanesque, mais ce n'est qu'un exemple des services que rendait journellement Bonnemain. »

A. B.

— Le 16 février dernier, un convoi musulman, auquel s'étaient mêlés plusieurs européens, conduisait au cimetière de Sidi Mohammed, près du jardin d'acclimatation, le corps du sieur Hassan Oulid Amin el-Bennaïn, employé à la section des manuscrits orientaux de la bibliothèque d'Alger et Imam du collége Arabe Français, qu'une courte maladie venait d'enlever dans un âge peu avancé encore. Les chefs de ces deux services, avec une partie de leur personnel, ainsi qu'une députation d'élèves du collége mixte grossissaient la foule qui se pressait autour de la dépouille mortelle de cet homme de bien, remarquable en outre par une instruction très-étendue.

Le sieur Hassan, ainsi que ses noms supplémentaires l'indiquent, était fils d'un ancien architecte en chef d'Alger sous le gouvernement turc, de celui qui avait débuté en sous-ordre dans la construction de la jolie mosquée de Ketchaoua, devenue la cathédrale et à qui l'on doit la mosquée dite *Djama Safir*, au-dessus de Sidi Mohammed Cherif.

Son fils, Hassan, suivit une autre carrière, celle des lettres : avant d'être employé à la bibliothèque d'Alger, où il servit comme *khodja* pendant plus de vingt ans, il était un des lecteurs assidus de cet établissement. Aussi, était-il devenu un savant véritable, au point de vue indigène. C'est à ce titre qu'il était devenu imam du collège Arabe Français, il y a une dixaine d'années.

Tous ceux qui représentent ici la science musulmane assistaient à son convoi, cadis, muftis, eulama, etc.

Avant la sortie du corps de la maison mortuaire, encombrée de visiteurs des deux sexes, les cérémonies suivantes avaient eu lieu.

Une nombreuse réunion d'Eulama avait chanté tout le *Borda*, ce poème composé à la louange de Mahomet. Ensuite, trente récitateurs (Heuzzab) se sont partagés les divers chapitres du Coran, qu'ils ont dits tous à la fois, en une demi-heure, environ.

A ce moment, le corps, que l'on venait de laver et d'habiller, a été apporté au milieu de la cour ; et une prière spéciale a été prononcée par une douzaine d'assistants qui l'entouraient.

Toutes les cérémonies intérieures étant alors accomplies, le cortége s'est mis en route.

Au cimetière de Sidi Mohammed, des prières ont été dites également; puis des comestibles ont été distribués aux pauvres pour le repas funéraire.

Sidi Hassan laissera des regrets parmi les arabisants qui fréquentent la bibliothèque d'Alger et qui tous ont eu occasion de mettre ses connaissances spéciales à contribution. S'il ne fut pas un de ces savants remarquables comme l'Islâm en comptait ici avant que le régime abrutissant des Turcs eût tué la science, en même temps que l'agriculture, l'industrie et le commerce, il a été un homme assez instruit pour rendre des services à ceux qui étudient; et il se faisait d'ailleurs un plaisir de remplir cette utile mission.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIETÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot » *histoire* dans son acception la plus large, y com- » prenant, avec l'étude des personnes, des faits et » des monuments, celle du sol même auquel ils se » rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro- » prement dite, de la géographie, des langues, des » arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio- » nale. » (*Extrait des* STATUTS)

ONZIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 62. — MARS 1867.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Rue du Palais

PARIS
CHALLAMEL AINÉ, ÉDITEUR
30, Rue des Boulangers

1867.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 62. — MARS 1867.

ARTICLES DE FONDS.

A. Berbrugger. Tombeau de la Chrétienne. 1e partie, histoire du monument (2e article)..........

Bon Aucapitaine et Henri Federmann. — Notice sur l'histoire et l'administration du Beylik de Titeri. — 2e partie..........

Mercier et A. Berbrugger. — Epigraphie (Auzia)..........

H. Dastugue. — La bataille d'Al-Kasar el-Kebir, d'après deux historiens musulmans..........

H. Tauxier.— Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet (4e article)..........

L. Piesse. — L'Odyssée, ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, par le sieur Du Chastelet des Boys (3e article)..........

CHRONIQUE :

Procès-verbal de la séance générale annuelle de la Société Historique Algérienne du 8 mars 1867..........

Élection des membres du bureau pour l'exercice 1867..........

Lampe antique découverte à Ammi Moussa..........

Inscription découverte à Tipasa..........

Inscription découverte à Constantine..........

Réponse au journal *l'Africain*..........

Envoi de médailles antiques par M. Levert, ancien préfet d'Alger..........

COMPOSITION DU BUREAU EN 1867.

MM.

Berbrugger, C. ✻, Président.
Bresnier ✻, premier vice-Président.
Cherbonneau ✻, deuxième vice-Président.
Bonnet, Secrétaire.
Watbled, Secrétaire-adjoint.
Devoulx, Trésorier-Archiviste.

AVIS.

Les séances ordinaires de la Société historique algéri[enne] ont lieu le premier vendredi de chaque mois, à 8 heure[s du] soir, dans une des salles de la Bibliothèque d'Alger, ru[e de] l'État-Major, nº 12, palais de Moustafa-Pacha. Elles [sont] annoncées par la voie de la presse locale et par convoca[tions] oersonnelles.

ALGER. — IMPRIMERIE BASTIDE.

11ᵉ Année. N° 62. MARS 1867.

Revue africaine

TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE

(2ᵉ *Article.*)

Pendant les cinq années qui suivirent la conquête de 1830, il fallut se borner à contempler de loin l'antique mausolée des rois de Mauritanie, l'état politique de la contrée ne permettant pas de l'aborder autrement qu'avec une armée. Ce fut précisément grâce à une escorte de ce genre que nous pûmes le visiter pour la première fois, le 20 octobre 1835, à la suite de M. le Maréchal Clauzel, Gouverneur Général, dont nous étions alors le secrétaire particulier (1). La visite a été peu profitable au point de vue archéologique, car elle fut trop courte; et, d'ailleurs, ce monument n'était guère abordable à cette époque.

Cependant, une fois revenu de l'espèce de stupeur causée par le premier aspect de ce gigantesque amas de pierres encore en place, émergeant d'une ceinture continue de blocs arrachés à diverses époques par différentes catégories de vandales, nous reconnûmes d'abord que nous avions sous les yeux un édifice considérable, et non un simple tumulus en terre, comme nous

(1) Disons, pour l'exactitude historique, que, dès la veille, dans la soirée (19 octobre 1835), et alors que la colonne expéditionnaire dont nous faisions partie était encore campée dans la plaine, entre le lac Halloula et le pied méridional du Sahel, une grand'garde, composée de détachements du 1ᵉʳ zouaves et du 63ᵉ de ligne, était déjà établie sur le Tombeau lui-même.

l'avions imaginé à distance. Dès-lors, nous avons vu la partie supérieure de la fausse porte du nord, et reconnu que sa prétendue croix n'était qu'un croisillon de panneau; nous avons enfin remarqué les tambours de colonnes engagées, et même le chapiteau ionique à palmettes dont il a déjà été question. Mais il fallut se retirer avec ce très-léger bagage d'observations. Nous étions loin de soupçonner alors que ce monument, à peine entrevu et que nous n'espérions plus revoir, nous occuperait très-sérieusement plus tard à trois reprises différentes, dont la dernière — la plus longue et la plus pénible — devait enfin dévoiler tous les mystères de cette énigmatique construction.

Sitôt que le Tombeau de la Chrétienne eut été visité de la manière rapide et superficielle qui vient d'être indiquée, on vit naître des théories sur sa destination et sur sa forme architecturale; théories d'autant plus hasardées et tranchantes, que leurs auteurs avaient une connaissance moins exacte du monument.

Laissant de côté les élucubrations sans valeur, nous ne nous occuperons ici que de deux systèmes qui se recommandent au moins par les noms de leurs auteurs, Mannert et Dureau de la Malle. Ce sera un exemple *à fortiori* qui donnera une idée des théories que nous croyons devoir passer sous silence.

Voici le thème de M. Dureau de la Malle, écrivant en 1838 :

« Ce monument (le Tombeau de la Chrétienne), dont nous avons maintenant un plan et une description exacts rapportés par un officier d'état-major, repose sur une base cylindrique et se termine, comme celui de Medrachem, par une pyramide formée de degrés en pierre. La hauteur totale du monument est aussi de 90 pieds, quoique Shaw, qui en parle sans l'avoir vu, ne lui donne que 20 pieds. Cette hauteur absolue de 90 pieds était-elle une mesure réglée par l'étiquette? Nous l'ignorons; mais cette coïncidence remarquable d'une même élévation et d'une forme semblable, pour deux monuments situés à une si grande distance l'un de l'autre, a frappé mon attention, etc., etc. (1). »

---

(1) V. Dureau de La Malle. *Province de Constantine*. p. 212, in-8°, Paris, 1838.

Si le Dr Shaw avait été un contemporain de M. Dureau de la Malle, il aurait pu lui répondre : « Je n'ai pas vu le monument, il est vrai ; mais vous n'avez certainement pas vu mon texte, vous qui m'attribuez une bévue qui n'appartient qu'à mon traducteur ! »

Quant à nous, faisons seulement remarquer la singulière prétention d'avoir un plan et une description *exacts* du Tombeau de la Chrétienne en 1838, c'est-à-dire à une époque où aucune fouille n'y avait encore été faite ; lorsqu'il a fallu, en 1865-66, huit mois et demi de travaux acharnés pour obtenir ce résultat (1).

Pour ce qui est du système de mesures déterminées par l'étiquette, dont parle ce savant, il s'écroule tout naturellement avec les erreurs matérielles sur lesquelles son auteur l'avait échafaudé.

Passons maintenant à Mannert. — A notre très-grand regret, nous ne le connaissons que par ses traducteurs, annotateurs et commentateurs, MM. L. Marcus et Duesberg, gens instruits, sans doute, comme il apparaît ; mais, en tant que translateurs, sujets aux hallucinations, écarts et faux pas dont on a déjà parlé. Aussi, faisons-nous toutes les réserves commandées par la raison et l'équité au sujet de la critique qui va suivre.

« A l'est de la ville (de Ténès), dit cet auteur, — selon ses » truchemans, — s'élevait un monument que Méla désigne » comme l'*œuvre commun* (sic) de la famille régnante ; se- » lon toute apparence, ce monument était situé sur le cap » de Tennès, au nord-est de la ville, où les marins pouvaient » l'apercevoir de loin » (*Géographie des États barbaresques*, p. 496).

Ne nous arrêtons pas à cette erreur de *cent trente-deux kilomètres*, que Mannert commet en identifiant le Ténès de nos jours, l'antique *Cartenna*, à *Caesarea*, dont Cherchel occupe en

---

(1) Si l'on objecte que M. Dureau de la Malle n'entend parler que du plan et de la description du monument, pris telle qu'il était à cette époque, nous renverrons au texte même de cet auteur pour établir le contraire.

partie l'emplacement (1), et bornons-nous à ces deux observations :

1° *Œuvre commun*, ou même *commune*, ne traduit pas du tout le *monumentum commune* de Pomponius Méla. Et puis, comment un monument peut-il être l'œuvre commune d'une dynastie, quand il a été bâti en entier par son fondateur?

2° Quelles sont donc les *apparences* dont Mannert entend parler, lui qui n'a jamais vu le terrain, et qui lui ont fait penser que le mausolée en question était sur le cap Ténès? Il était nécessaire de le dire pour faire partager au lecteur sa conviction à cet égard.

Le fait est qu'à cet endroit les *apparences* sont tout-à-fait contraires à ce qu'il imagine, car on n'y rencontre aucune trace de ruine antique; or, un mausolée royal ne disparaît pas sans laisser plus de vestiges sur le sol qu'une chaumière balayée par l'ouragan. D'autant plus que le lieu est aride, abrupte, voué naturellement à la solitude, et que personne n'a eu intérêt, dans des temps plus modernes, à y faire usage de matériaux antiques, pas même les Musulmans du vieux Ténès, d'ailleurs assez éloignés de là, eux qui n'ont pas employé la centième partie des pierres de Cartenna, qu'ils avaient pourtant sous la main.

M. Marcus, au lieu de relever les fautes de son auteur, en ajoute de nouvelles, empruntées à d'autres autorités ou qui lui sont personnelles. Ainsi, par exemple, il dit, d'après Peyssonnel :

---

(1) Une note peut suppléer au silence obligé du texte. Disons donc, en note, que Mannert, continuant son système erroné de porter trop à l'Ouest les localités antiques de notre Afrique septentrionale, devait se trouver fort embarrassé une fois parvenu au bord de l'Atlantique, car il y arrivait avec un excédant de *cent trente-deux kilomètres*, qu'il ne pouvait plus placer nulle part, si ce n'est dans la mer. Il semblait impossible de se tirer de là, et pourtant il s'en est tiré comme il suit :

« A partir de Césarée (Ténès, selon lui), dit-il, on rencontre, le long » des côtes occidentales, des difficultés insurmontables (pour établir les » synonymies)..... l'ordre des noms des villes est interverti dans Ptolémée; plusieurs ont été omis dans l'Itinéraire d'Antonin; par conséquent, les évaluations des distances sont trompeuses, etc., etc. »

Et voilà pourquoi sa *Géographie barbaresque* est demeurée muette sur les 132 kilomètres de localités antiques en question qu'il ne savait plus où mettre !

« Le *Medracen* (qu'il appelle Medrachan) a six cents pieds de
» circonférence et soixante pilastres... (substituez : *colonnes*
» *engagées*)... La masse totale a près de 90 pieds de haut (ré-
» duisez à 55 *pieds*), comme le mausolée de *Koubber el Romea...*
» (*Kober er-Roumia*), dont l'architecture (c'est-à-dire la *forme*
» *générale*) rappelle le monument du Medrachem. »

Quant à la destination des deux édifices, M. Marcus les regarde plutôt comme des

« ... gages d'alliance et de paix que comme des mausolées...
» Ce sont, d'après lui, des monuments destinés, comme les
» pierres posées les unes sur les autres par Jacob et par Laban,
» à perpétuer le souvenir de la concorde que les princes du
» nord de l'Afrique *auraient* juré d'entretenir entre eux, après
» de grandes dissensions intestines ou quand les héritiers d'un
» prince partageaient son pays entre eux.

» Le *prétendu mausolée* de Koubber el Romeah a *probable-*
» *ment* été érigé par les deux fils de Bocchus l'Ancien, beau-père
» de Jugurtha, lorsque, à la mort de leur père, Bogud devint
» roi de la Mauritanie Tingitane et Bocchus de la Césarienne. »
(P. 690)

On regrette de ne trouver là que des assertions sans preuves et des conjectures très-hasardées. Au reste, leur auteur ne paraît pas lui-même leur accorder grande confiance, puisque, ailleurs (p. 692), après avoir avancé que notre Tombeau de la Chrétienne est un *gage de paix et d'alliance*, il conclut que « c'est un *monument expiatoire* élevé sous Claude, après l'assassinat de Ptolémée par Caligula, pour donner satisfaction aux Mauritains, que ce meurtre de leur prince avait fortement indisposés contre l'Empire. »

Il est une autre destination que M. Marcus refuse d'admettre, et c'est précisément la véritable, celle qui est indiquée implicitement dans Pomponius Méla, et dont la tradition a fidèlement conservé le souvenir à travers les siècles; celle enfin qui est ressortie avec évidence de la découverte récente de l'hypogée du mausolée mauritanien.

Mais hâtons-nous d'abandonner le terrain stérile des pures hypothèses conçues en dehors de toute étude directe.

Au mois d'août 1843, nous sommes retourné au Tombeau de la Chrétienne, cette fois sous la conduite d'un simple guide kabile et en compagnie de M. Fournel, ingénieur en chef des mines, et de M. Louis Piesse, auteur de l'*Itinéraire de l'Algérie.*

On sait que M. Fournel a fréquemment abordé, dans ses *Richesses minérales de l'Algérie*, des questions d'archéologie africaine, et qu'il l'a toujours fait avec érudition, conscience et jugement. Son opinion sur notre monument mérite donc d'être examinée et discutée. D'ailleurs, il a vu — trop rapidement, il est vrai, — l'édifice dont il parle.

Selon lui (t. II, p. 143), le Tombeau de la Chrétienne est une pyramide ayant quelque analogie avec le Medracen, mais beaucoup moins importante (1).

D'abord, on sait maintenant que le Tombeau de la Chrétienne n'est pas une pyramide. Et puis, dans quel sens faut-il prendre ici le mot *importante?* S'applique-t-il à la masse, au style, à la conservation, etc.? Les expressions vagues sont toujours dangereuses : la preuve, c'est qu'un des rédacteurs de l'*Annuaire archéologique de Constantine* s'est laissé prendre à celle-ci, et qu'il en a conclu que le Medracen, haut de 18m 35c seulement, est plus élevé que le Kober Roumïa, qui conserve encore une hauteur de 33 mètres, même après la destruction toute moderne de plusieurs de ses assises supérieures.

M. Fournel ajoute qu'on ne sait pas trop sur quoi se fonde l'opinion de MM. Hase et Raoul Rochette, qui voient dans ce Tombeau celui de Juba II et de sa femme Cléopâtre.

On peut répondre que leur base d'appréciation est suffisamment solide, puisque c'est le passage de Pomponius Méla, commenté plus haut : *Monumentum commune, etc.*

En constatant que ces savants insistent, du reste, pour que cette ruine soit étudiée avec soin, M. Fournel ajoute : « Je n'ai » pas ouï dire que leur vœu ait fait naître une explication plus » plausible que celle donnée par Shaw. » Il ne fait pas attention

(1) Il faut se reporter à l'état du monument avant nos fouilles de 1865-1866 pour comprendre que certaines erreurs d'appréciation étaient fort difficiles à éviter en 1843.

que l'opinion de MM. Hase et Raoul Rochette et celle de Shaw sont au fond la même, puisque ce dernier dit :

« We may rather..... suppose it.... to be the same monument » that Mela, placing betwixt Iol and Icosium, appropriates to » the royal family of the Numidian kings. » Cest-à-dire : « Nous penserions plutôt que c'est le même monument que Méla — qui le place entre Iol et Icosium — attribue à la famille souveraine des rois numides. »

Or, comme la phrase de Pomponius Méla a été écrite, on l'a vu, peu après l'extinction de la dynastie de Juba II, et qu'elle s'applique évidemment au terrain où cette dynastie a régné, terrain sur lequel s'élève notre Tombeau de la Chrétienne, il n'y a pas de doute sur le sens qu'on doit lui attribuer. Il en résulte nécessairement que Shaw et MM. Hase et Raoul Rochette professent une même opinion sur la matière et que, par conséquent, le désaccord signalé implicitement entre eux par M. Fournel n'existe vraiment pas (1).

En 1845, M. le comte Guyot, directeur de l'intérieur, à Alger, à la suite d'une tournée dans la Mitidja, visita le Tombeau de la Chrétienne. Dans le rapport qu'il adressa alors à M. le maréchal Soult, ministre de la guerre, sur son excursion administrative, il parle avec enthousiasme de ce monument colossal et demande une somme de 5,000 francs pour y faire des fouilles. On lui répondit par une fin de non-recevoir fondée sur l'absence au budget d'un crédit pour ce genre de dépenses, et on ajouta cette autre considération :

(1) Dans la même excursion où M. Fournel recueillait les notions qu'on vient de lire, nous commencions la série de nos études directes sur le Tombeau de la Chrétienne. Notre premier essai en ce genre faisait partie d'un volume d'archéologie africaine que nous adressâmes, en 1846, au Ministre de la guerre, comme membre de la Commission scientifique d'Algérie. Le Comité académique chargé spécialement d'examiner les travaux de notre Commission avait bien voulu autoriser l'impression de cet ouvrage; mais comme, par diverses circonstances, cette impression fut beaucoup retardée et que l'on avait fait depuis l'envoi dont-il s'agit de grands progrès dans les connaissances archéologiques du pays, nous avons cru devoir retirer ce volume composé à une époque où la majeure partie de l'Algérie était fermée aux investigations scientifiques. C'est ainsi que notre notice de 1843 sur le Tombeau est demeurée inédite jusqu'en 1856.

« D'ailleurs, des fouilles de cette nature, faites dans ce Tom-
» beau vénéré des Arabes, produiraient peut-être sur leur esprit
» un effet qu'il importe, à ce moment surtout, d'éviter. »

Ceci s'écrivait lors de la grande insurrection de Bou Maza et à une époque où nous avions encore beaucoup à apprendre sur les Indigènes, mais on sait bien, aujourd'hui, que les sentiments inspirés aux musulmans par le Tombeau de la Chrétienne sont la convoitise et la crainte et non le respect.

Vers la fin de 1847, M. Cazaban, conducteur des travaux de dessèchements qui se faisaient alors dans l'Ouest de la Mitidja, profita d'un séjour de trois mois dans le voisinage du Tombeau pour y faire de fréquentes visites et essayer d'en retrouver la forme primitive.

Son dessin sous les yeux, nous devons déclarer qu'il échoua complètement dans cette entreprise; et nous ajoutons qu'il devait échouer, puisque, pour réussir, il aurait fallu exécuter des fouilles considérables et qu'il ne remua pas une seule pierre, étant dépourvu des moyens matériels indispensables pour une pareille besogne.

Son échec n'étonne donc pas; mais ce qui surprend, c'est qu'ayant eu les pièces originales sous les yeux, il ait attribué à l'édifice, dans son dessin, un chapiteau ionique relativement moderne, au lieu du chapiteau ionique ancien à palmette ou à bandeau, dont il a dû pourtant apercevoir quelque échantillon, puisqu'il a reconnu le caractère de l'ordre d'architecture. Mais, il a été victime d'une des causes les plus communes et les plus fécondes d'erreur : l'observation imcomplète qui engendre le jugement précipité et souvent faux, par cela même : ayant entrevu des volutes, il se sera dit : L'ordre est ionique. Et, alors, au lieu d'étudier patiemment ce qu'il avait pourtant sous les yeux pour savoir à quelle espèce de ionique il avait affaire, il a évoqué ses souvenirs de Vignole et il a dessiné en conséquence.

Il n'a été fait aucune exploration proprement dite du Mausolée royal jusqu'en 1855 et 1856, époque où M. le maréchal Randon, alors Gouverneur général de l'Algérie, voulut bien nous charger d'y pratiquer les premières fouilles qu'on y ait faites, et mit à notre disposition, pour cet objet, les faibles res-

sources financières dont il pouvait disposer, en l'absence d'un crédit spécial au budget. Les résultats les plus notables de ces deux petites campagnes archéologiques — forcément trop courtes — ont été le déblai intégral de la fausse porte du Nord, la découverte des deux colonnes qui flanquaient son chambranle, celle du parement des entrecolonnements voisins, l'attribution exacte des deux espèces de chapiteaux, ceux à palmettes étant reconnus appartenir aux fausses-portes et les autres au reste de la colonnade. Nous renvoyons, pour de plus amples détails, à nos deux Rapports de 1855 et 1856, qui ont été imprimés dans le premier volume de la *Revue Africaine*, p. 31, après avoir paru dans le *Moniteur Algérien*.

Nous pourrions citer ici telles explorations européennes tout aussi *brutales* que celles des Turcs au 16e siècle et qui ont défiguré certaines parties du Tombeau en compromettant sa solidité. Il est fâcheux d'être obligé d'avouer que ce ne sont ni des indigènes ni des colons illettrés qui s'en sont rendus coupables. Une de ces fouilles, à la fois illégales et désordonnées, a conservé dans le canton le nom de son auteur. C'est une véritable punition que nous n'aggraverons pas ici, en insistant davantage.

Au reste, les mesures prises par M. le Gouverneur Général pour la conservation et l'exhibition du Mausolée royal, préviendront le retour de pareils faits, surtout maintenant que le stimulant de l'inconnu a cessé d'exister et que l'on peut pénétrer, à volonté, dans l'édifice par sa porte primitive.

Les Djedar. جدار

Depuis l'année 1842, on connaît dans le Sud-Est de la province d'Oran trois grandes constructions très-anciennes qui présentent, sous divers rapports, trop d'analogie avec le Tombeau de la Chrétienne pour qu'on les passe ici sous silence. Disons-en donc quelques mots, ce sera l'épilogue naturel de notre partie historique.

A 180 kilomètres environ au Sud de Ténès, un peu à l'Ouest du Méridien qui passe par cette ville, à l'Est et non loin de la route de Tiaret à Frenda, à la tête des sources de la Mina

et tout près de la grande ligne de partage des eaux de l'Algérie (versant Nord), on trouve le Djebel el-Akhdar (la montagne verte), dont trois contreforts septentrionaux — les Bou Alloual, — circonscrivent un petit vallon solitaire et supportent de massives constructions anciennes appelées *Djedar* par les Indigènes,

Djedar n'apprend rien sur ces trois monuments, car il signifie seulement *lieu entouré de murs* et s'applique dans l'Ouest à toutes les ruines antiques, comme *Kherba* et *Henchir* dans les provinces du Centre et de l'Est. Mais une source qui s'échappe du flanc oriental de la montagne — *Aïn el-Kebour*, ou Fontaine des Tombeaux — conserve dans ce nom même le souvenir traditionnel de la destination primitive des trois monuments dont il s'agit, destination bien accusée, d'ailleurs, par leur forme générale et surtout par le plan de l'hypogée de celui d'entre eux qu'on a pu explorer intérieurement.

En 1842, M. le général de La Moricière, étant en expédition sur les hauts plateaux avec la colonne d'Oran, aperçut tout-à-coup les Djedar. Le capitaine Henry Bernard (aujourd'hui colonel en retraite) qui l'accompagnait, en a donné la description suivante dans une lettre qu'il nous adressait et que la *Revue Africaine* a publiée en 1856 (I, 50, etc).

« . . . . Un matin, nous nous sommes trouvés dans un vallon entouré de monticules sur lesquels sont des monuments du genre de celui que vous explorez en ce moment (le Tombeau de la Chrétienne, en 1855-1856). Il y en a de fort grands qui ont de 50 à 60^{m} (1), construits avec de grandes et belles pierres de taille très-bien travaillées et sur chacune desquelles il y a des caractères presque semblables à ceux que vous signalez sur le Tombeau de la Chrétienne. Ces mêmes caractères se trouvent groupés en quelques endroits dans des cartouches entourés de doubles filets. Ils paraissent alors former des inscriptions commémoratives.

« Je suis monté sur l'un de ces édifices et j'ai trouvé une

(1) On verra tout-à-l'heure que le plus grand de ces tombeaux n'a que 34^{m} 50^{c} de façade.

entrée formée de deux chambranles en pierres de taille, couronnés d'un linteau monolithe; l'envoûtement à gradins et l'escalier lui-même, sont bâtis également avec des matériaux de grand appareil.

« Nous n'avons pu descendre que cinq marches, n'ayant aucun outil pour écarter les obstacles qui nous empêchaient d'aller plus loin. »

Plus tard, les *Djedar* ont été visités par M. le lieutenant-colonel Dastugue, qui y copia une inscription très-fruste, où M. de Slane a pu lire seulement les mots *Salomo* et *Strategos*.

Mais ces mots ont suffi pour rappeler aussitôt au savant traducteur d'Ebn Khaldoun que son auteur parle en deux endroits différents de monuments antiques situés au même lieu que les Djedar et qui paraissent bien être les Djedar eux-mêmes.

Cette double mention, que nous allons reproduire tout-à-l'heure, arrive à propos de l'expédition que le calife fatémite El-Mansour fit vers l'an 336 de l'Hégire (947, environ, de notre ère), contre les Louata, coupables d'avoir participé à la révolte d'Ebn Yesel, chef de Tehert (1). Après les avoir refoulés dans le désert, El-Mansour venait pour asseoir son camp dans une position qui domine la vallée de la Mina, lorsqu'il se trouva tout-à-coup devant trois tombeaux antiques qui doivent être nos Djedar, à en juger par les deux passages suivants où Ebn Khaldoun rapporte le fait.

Le premier (T. I, p. 234, traduction de M. de Slane) est ainsi conçu :

« Ebn Rakik rapporte qu'El-Mansour rencontra dans cette expédition (contre les Louata) des monuments anciens, auprès des châteaux qui s'élèvent sur les trois montagnes. Ces monuments étaient en pierres de taille; et, vus de loin, ils présentaient l'aspect de tombeaux en dos d'âne. Sur une pierre de ces ruines, il découvrit une inscription dont on lui fournit l'interprétation suivante :

» Je suis Soleiman, le Serdeghos. Les habitants de cette ville

---

(1) Il y a eu deux villes de ce nom : la plus ancienne est représentée aujourd'hui par *Tekdemt* (de l'Arabe *Kedem* vieux) et l'autre par *Tiaret*.

« s'étant révoltés, le roi m'envoya contre eux ; et Dieu m'ayant
» permis de les vaincre, j'ai fait élever ce monument pour éterniser mon souvenir ».

Donnons maintenant ce passage d'après l'original, comme moyen de contrôle (T. 1er du texte arabe, p. 148) :

ذكر ابن الرقيق ان المنصور وقف هنا لك على اثر من اثار
الاقدمين بالقصور التى على الجبل الثلاثة مبنية بالحجر المنحوت
تبدوا للناظر على البعد كانها اسنمة قبور وانه راى كتابا فى حجر
منها فسر له انا سليمان السدغوس خالف اهل هذا البلاد على
الملك فاخرجنى اليهم ففتح الله لى عليهم وبنيت هذا البناء

Voici le 2e passage (T. 2, p. 540 de la traduction) :

« Ensuite, il (El Mansour) tourna ses armes contre les Louata ; et, les ayant refoulés dans le désert, il occupa une position qui dominait la vallée du Minas (Mina). Là, se voyaient trois montagnes dont chacune était couronnée d'un château en pierres de taille ; et, sur la face d'un de ces édifices, on remarqua une large pierre portant une inscription. El-Mansour la fit interpréter et apprit que le sens était celui-ci :

» Je suis Soleiman le Serdeghos. Les habitants de cette ville
» s'étant révoltés, le roi m'envoya contre eux. Dieu m'aida à
» les vaincre ».

« C'est Ebn Rakik qui, dans son histoire, rapporte cette circonstance ».

Cette deuxième citation est empruntée à l'appendice no 2, ajouté par M. de Slane à sa traduction et qui est consacré à l'histoire des Fatémides. Il en a pris les matériaux dans les prolégomènes d'Ebn Khaldoun ou dans d'autres ouvrages dont il ne reproduit pas le texte arabe.

En complétant et en contrôlant ces trois documents l'un par l'autre, le renseignement fourni par Ebn Rakik exprime ceci :

« El-Mansour visita dans la haute Mina, pays des Louata,
» les ruines d'anciens monuments situés sur les trois monta-
» gnes, monuments qui étaient des tombeaux en forme de bosses
de chameaux et bâtis en pierres de taille ».

Or, cette description s'accorde si bien — à plusieurs siècles de distance — avec nos *Djedar*, comme situation, nombre et forme, que l'identité ne saurait être un instant douteuse. D'ailleurs, l'épigraphe lue par El-Mansour paraît bien être celle qui a été retrouvée par M. le lieutenant-colonel Dastugue et où M. de Slane a pu lire les mots *Salomo* et *strategos*, lesquels semblent s'appliquer au général byzantin Salomon.

La transcription arabe *serdeghos* laisse aisément deviner le mot grec *strategos*, ou général, titre qui figure très-souvent dans l'histoire d'Afrique et qui, outre son sens propre, avait aussi celui de Gouverneur militaire et même de président de cour criminelle; c'est-à-dire de chef suprême cumulant tous les pouvoirs.

On ne peut cependant admettre, par diverses raisons, que ce soit, en effet, le stratége Salomon qui ait élevé les Djedar ou un des Djedar, comme monument commémoratif d'une de ses victoires.

Nous n'attachons pas une valeur décisive à l'objection que l'on peut tirer de ce que l'histoire est muette sur cette expédition et qu'elle constate au contraire que, dans ses campagnes contre les Indigènes, Salomon n'a jamais dépassé, à l'Ouest, la première Mauritanie, celle de Sétif. Car Procope, la principale source pour cette époque, n'a pas tout dit, à beaucoup près, sur la matière : on le voit bien par la partie de son ouvrage où il est question de l'illustre général Byzantin, Jean Troglita, que l'on connaîtrait fort incomplètement, sans la *Johannide* du poëte carthaginois, Flavius Cresconius Corippus, qui supplée largement au laconisme du secrétaire de Bélisaire.

Nous ne nous arrêterons pas non plus à cette autre fin de non-recevoir que, d'après l'histoire, les Byzantins ne possédant rien dans les Mauritanies Césarienne et Tingitane, sauf Césarée (Cherchel) et Septa (Ceuta), avec lesquels ils ne pouvaient même communiquer que par mer, ont abandonné tout le reste du pays aux Indigènes. Car il y a des preuves positives du contraire, au moins pour certaines parties du littoral et aussi de l'intérieur.

Cependant, ces objections écartées, il en reste encore d'assez sérieuses.

Ainsi, la forme extérieure des Djedar n'a rien de byzantin et rappelle au contraire une époque beaucoup plus ancienne ; ajoutons que l'hypogée évidemment mortuaire découvert dans le principal de ces monuments, et qui est à supposer dans les deux autres, exclut toute idée de construction commémorative d'une victoire.

D'ailleurs, il semble bien peu probable que si, en effet, Salomon a expéditionné de ce côté, il s'y soit arrêté tout le temps qui était nécessaire pour élever trois monuments de cette importance. Tout au plus, aurait-il eu celui d'encastrer une inscription dans un édifice bâti antérieurement à son passage. Il y a là une difficulté qui ne peut être résolue que par une exploration en règle, or, n'ayant pas encore eu l'occasion de visiter les Djedar, nous devons nous abstenir.

Bornons nous donc ici à résumer ce que d'autres ont vu.

Par une coïncidence à noter, on pénétra pour la première fois dans le principal de ces édifices le 5 novembre 1865, c'est-à-dire le jour même où commençait la campagne archéologique qui a eu pour résultat de dévoiler tous les mystères du Tombeau de la Chrétienne.

M. le sergent-major Bordier, le premier qui ait pénétré dans le plus grand des Djedar, par une heureuse rencontre et sans aucuns travaux préalables, en a fait une description détaillée (V. *Revue Africaine*, T. 9e p. 476 à 480), avec plans, coupes et élévation, à l'appui ; peu après l'impression de son intéressante notice, nous avons eu communication d'une courte note de M. le capitaine du Génie Picavet, sur le même sujet, avec un plan et une élévation. Ces deux observateurs ont fait leurs études simultanément, appartenant tous deux à la colonne d'Aubeterre, qui opérait alors dans la région centrale des Hauts plateaux.

Disons, dès à présent, que M. Bordier, malgré des recherches persistantes, n'a pu retrouver l'inscription vue par M. le lieutenant-colonel Dastugue.

Nous renvoyons, pour la description détaillée de celui des trois Djedar exploré à la fin de 1865, au volume de la *Revue Africaine* cité plus haut ; et nous nous contenterons d'en donner ici un aperçu général, d'après les deux derniers observateurs qui l'ont étudié sur place.

Les trois Djedar ont la même forme extérieure ; les deux dont l'intérieur n'a pas encore été visité renferment très-probablement un hypogée comme l'autre.

Les Djedar, bâtis en pierres calcaires de grande dimension, ont la forme de prismes quadrangulaires terminés par une pyramide à leur partie supérieure. M. le capitaine Picavet déclare n'y avoir pas reconnu le cachet des constructions romaines et il est d'avis qu'ils sont antérieurs aux nombreux monuments que Rome a semés dans ce pays.

M. le Sous-officier Bordier indique l'existence de neuf gradins à la partie pyramidale, mais il croit qu'il y en a eu douze et pense que le pyramidion a dû être formé par un amoncellement de pierres brutes, lesquelles se sont écroulées par le milieu des quatre faces, entraînant dans leur chute une partie des marches.

Ceci nous rappelle que, le 8 mars 1851, allant de Ouargla à Laghouat, nous avons vu, à une trentaine de kilomètres au Sud de la dernière de ces deux villes, quatre monceaux en dos d'âne composés de pierres sèches, un à gauche, trois à droite du chemin, hauts de 2 mètres, environ, avec une base de dimension égale. Notre guide, qui leur donnait le nom de *Djedar*, les attribuait aux anciens Français — par politesse pour nous sans doute. Il ne savait rien, du reste, de leur destination et affirmait seulement que ce n'étaient ni des *Neza*, ni des *Nadeur* (1).

Le Djedar exploré par MM. Bordier et Picavet, présente, en dehors, un diamètre de 34 m. 50 c. sur une hauteur probable de 18 m., se décomposant ainsi : le prisme quadrangulaire, 3 m. 30 c.; les 12 gradins, 3 m. 25 c.; le pyramidion de pierres brutes, 3 m. 25 c.

Au dedans, l'hypogée se compose d'une galerie quadrangulaire, à trois côtés seulement, lesquels, abstraction faite des sept branches qui s'y insèrent sur divers points, ont un développement de 45 m. 50 c.; et de 85 m. environ, si l'on y comprend ces mêmes

(1) Le *Nezà* est le tumulus que la piété des passants élève, pierre à pierre, sur l'endroit où le sang d'un homme a coulé ; le *Nadeur* jalonne certaines directions dans les contrées du Sud où les voies frayées manquent par diverses causes.

branches. Celles-ci, à en juger par leur plus grande hauteur, devaient servir de caveaux mortuaires. Cette disposition paraît conforme à ce que nous dirons plus loin sur la destination probable de la grande galerie du Tombeau de la Chrétienne.

M. Bordier constate que les cubes qui forment les plafonds de l'hypogée du Djedar exploré sont écartés l'un de l'autre d'environ 15 c., le vide que cette disposition laisse entre eux étant comblé par des pierres brutes jetées pêle-mêle.

Ce sous-officier a vu les lettres ou groupes de lettres, signalés par M. le colonel Bernard et qui paraissent être de simples signes d'appareillage, comme au Tombeau de la Chrétienne.

Toutes appartiennent à l'alphabet romain, sauf un D qui a la forme d'un triangle isocèle posé sur sa base, et un A soit Λ, sans barre (1).

On pourrait être tenté de prendre ces caractères pour un delta et un lambda, si le D rectiligne et l'A sans barre ne se rencontraient pas en épigraphie romaine, dans des temps beaucoup plus reculés que l'époque byzantine.

Les autres signes d'appareillage donnés par M. Bordier existent pour la plupart sur les pierres du Tombeau de la Chrétienne : ce sont le F à queue, le N et les ligatures ou groupes liés de A M, N E, etc.

Nous ne pousserons pas plus loin cette dissertation sur les Djedar ; pour en dire davantage et être plus affirmatif, il faut, nous le répétons, des études directes que nous n'avons pas pu faire encore. Mais ce qu'on vient de dire suffit pour établir les analogies qui existent entre ces monuments et le Tombeau de la Chrétienne.

A. Berbrugger.

(La fin au prochain numéro)

---

(1) Si l'on grave des lettres à la pointe sur la pierre, les lignes courbes seront plus difficiles à tracer que les lignes droites. Aussi, dans ce genre de gravure, qui est celui des tailleurs de pierres, les D prennent souvent la forme deltoïde et les *O*, même, se changent en lozanges. Il faut tenir compte de ceci avant d'asseoir des conclusions chronologiques sur des formes de lettres.

NOTICES

SUR L'HISTOIRE ET L'ADMINISTRATION DU BEYLIK DE TITERI.

SECONDE PARTIE.

L'ADMINISTRATION.

CHAPITRE I^er (1).

Le Beylik de Titeri avait pour limites Nord les montagnes des Beni Salah, des Beni Meçaoud et des Mouzaïa. A l'Est, il comprenait les Beni Sliman, Arib et Ouennoura, et à l'Ouest le Kaïdat du Djendel et les Oulad Khelif. Enfin, au Sud, il embrassait les vastes territoires compris entre le Djebel Sahari et les Beni Laghouat ; c'est-à-dire les terrains de parcours des Oulad Naïl à l'Est et des Larba à l'Ouest.

Les tribus comprises dans cette région formaient quatre groupes administratifs distincts :

1° Le Tell septentrional formant une circonscription composée de ce que l'on appelait les Sept Outhan :

Hassen ben Ali, Ouzera, Haouara, Rir'a, Ouameri, Beni bou Yakoub, Gherib, Hannacha.

Ces tribus sont stables, presque toutes d'origine berbère; elles habitent des maisons ou des gourbis, la tente pendant l'été ;

2° Circonscription du Tell méridional :

Oulad Deïd, Abids, Douaïrs, Oulad Hedim, Beni Hassen, Oulad Sid Ahmed ben Youssef, Rebaïa, Oulad Allan, Titteri, Souari, Oulad Mârreuf, Dehimat, Mefateha, Oulad H'amza.

Tribus habitant en partie sous la tente et nomades dans un cercle restreint :

---

(1) V. notre T. 9^e, page 280, etc., où la première partie de ce travail a été insérée.

3° Circonscription du Dira formant un Kaïdat spécial comprenant les :

Oulad Dris, Oulad Barkâ, Oulad Fareha, Oulad Bou Arif, Oulad Meriem, Adaouera, Beni Okba, Oulad Selim, Oulad Abd Allah, Oulad Allouch, Magraoua, Oulad Ali ben Daoud, Oulad Sidi Aïssa, Oulad Moussa, Oulad Sidi Amor, Djouab, Oulad Nehar.

Le Kaïdat du Dira tirait son nom du Dira (1), relief montagneux assez considérable et à peu près central au milieu de ces tribus qui participaient, par leur genre d'habitation, de la vie sédentaire ou de la vie pastorale, suivant qu'elles étaient au Nord ou au Sud de la chaîne du Dira.

4° Enfin la circonscription du Sud comprenant les tribus :

Rahman, Zenakhera, Abadlia, Mouïadat (Cheraga et Gheraba), Oulad Mokhtar (Cheraga et Gheraba), Abaziz, Oulad Sidi Ahmed Recheïga, Oulad Sidi Aïssa, (Souagui, El-Oueurk et El-Ahdab). Sahari, Oulad Chaïb, Beni bou Aïch, Aziz, Oulad Naïl, Harazlia, Larba.

Toutes ces tribus habitent sous la tente et sont essentiellement nomades par leur origine.

Lors de la première organisation du Beylik de Titteri toutes les tribus de ces quatre groupes relevaient directement du Bey de Médéa. Mais plus tard les pachas d'Alger ayant des appréhensions sur la grande autorité que ce vaste commandement donnait aux Beys et craignant qu'il ne leur vînt quelque idée d'indépendance, détachèrent plusieurs tribus de leur commandement. Ces tribus ainsi séparées du Beylik, devinrent *Azel* : comme telles, elles relevaient administrativement du Khodjat-El-Kheil, un des plus hauts fonctionnaires du gouvernement algérien, qui était chargé de la gestion des Domaines de l'état (2) ; elles étaient traitées en *Rayet Dar-es-Soltan*, c'est-à-dire : « *sujets de la maison du sultan* » et assujetties à des redevances et corvées particulières.

Les tribus Azel existant dans le Beylik du Titteri étaient :

---

(1) *Dira*, corruption du pluriel berber Deren, Adraren, montagnes.
(2) Le Khodjet-el-Khil était membre du grand Diwân.

1° Les Rahman, 2° Zenakhra, 3° Abadlia, 4° Oulad Sidi Amor, 5° Oulad Sidi Moussa, 6° Oulad El-Aoufi, 7° Aziz, 8° les Gherib — à l'exception de la fraction Oulad Mâaguel qui, après avoir été Azel comme le reste de la tribu avait été restituée par le pacha à un des Beys à titre de *Thaoussa* ou cadeau de noce remboursable.

Les Azel étaient administrés par le Kaïd El-Arab aux ordres du Khodjet El-Kheil. Ce fonctionnaire résidait au haouch Bou Ogab, près de Bou Farik, et percevait l'impôt par l'entremise de ses *Mokaddem* ou préposés, il avait les Hatchout pour Makhezen.

Les Azels du Beylik de Titteri étaient soumis à de nombreuses charges et corvées. Non-seulement, ils fournissaient les Khammès nécessaires pour la mise en culture des fermes d'Aïn ed-Dem, d'Amoura, de Ras el-Oued, exploitées pour le compte du pacha, mais encore ils devaient faire à ces Khammès les avances coutumières ou *saremia*, et ils transportaient à Alger les grains récoltés sur ces terres. En outre, ils donnaient annuellement à titre d'impôt jusqu'à vingt-cinq chameaux par tribu et fournissaient — en les rétribuant — les bergers nécessaires pour la garde de ces animaux, ce qui avait valu aux Rahman le surnom dérisoire de « *Chameliers convoyeurs du Sultan* » *Rahman Djemmala sokkhara es-Soltan.* Ils envoyaient à Alger, également à titre d'impôt, depuis cinquante jusqu'à cent moutons, suivant la fortune de la tribu.

Les Rahman et les Zenakhra Mahaoucha, principaux azels du Titteri, avaient à servir à la maison du Pacha une rente annuelle de cent mahboub chacune, c'est-à-dire 405 francs par tribu, pour le territoire appelé Belad Hennour, qu'ils occupaient et occupent encore aujourd'hui (1).

Toutes les fois que le gouvernement faisait procéder aux ventes par enchères publiques des chevaux, mulets et chameaux réformés, les tribus Azels étaient *invitées* à y assister, et lorsque

---

(1) Ce territoire leur fut concédé au nom du Pacha, par le Khodjet el-Kheil, au mois d'avril 1787 sous le gouvernement du Bey Ouzenadji. Les Rahman furent installés au Sud de la rivière *(Oued Toull)* et les Zenakhra au Nord, par un agent envoyé d'Alger.

les animaux mis en vente ne trouvaient pas d'acheteurs, ils étaient, bon gré malgré, adjugés aux Cheikhs de ces tribus au prix fixé par une commission (1).

Les tribus Azels n'avaient des Kaïds que dans des circonstances exceptionnelles. Cet emploi était fort recherché et se payait de 270 à 360 f., car les Azels étaient à la merci de leurs chefs qui en retiraient de gros bénéfices (2). Nous aurons occasion de constater plus d'une fois cette vénalité des emplois dans un gouvernement qui tirait parti de tout et où les emplois étaient de droit au plus offrant.

Bien que relevant administrativement du Khodjet el-Kheil, les tribus Azels étaient placées sous la surveillance immédiate du Bey de Tittery (3), au point de vue politique.

IMPOTS.

Le gouvernement Turk en Berbérie, bien que soumis à certaines redevances, reconnaissant certains droits au pouvoir central de Constantinople, n'avait absolument rien à attendre de la métropole. Sa première condition d'existence était de se suffire à lui-même : la question de l'impôt dominait toutes les autres; là, encore plus que partout ailleurs, l'argent était la base du gouvernement. Une étude minutieuse de l'assiette

(1) Cette commission était composée du Khodjet el-Kheil président, du Kaïd el-Arab, du Khodja ordinaire et du Khodjet el-Djeraïd (*) sorte de commissaire priseur. Ce dernier percevait un droit de 1 f. 80 c. en sus du prix d'adjudication, plus un Temeïnin (22 c. 1/2) pour le Makhezen. Ces droits étaient renouvelables à chaque paiement s'il se faisait en plusieurs termes.

Ces ventes se faisaient à la Rassauta; elles ont donné lieu à une singulière expression encore en usage dans les anciennes tribus Azel et quelques autres du cercle, c'est le verbe ارصط على *ersoth aleï-ya* qui vient évidemment du nom de la Rassauta et signifie : On m'a trompé, on m'a *imposé de force.*

(2) Entre autres redevances coutumières, chaque Kaïd Azel avait droit, lors de son investiture, au *Fordh Ed-Dheifa* (cotisation de l'hospitalité, de la bienvenue) montant à 100 boudjoux (180 f.).

(3) Les Zenakhra ont été ainsi rasiés par le Bey Djafeur, pour avoir refusé de restituer des animaux volés dans la Métidja.

(*) Secrétaire des inventaires.

des impôts est le meilleur exposé de l'organisation politique et économique de l'ancienne Régence.

De même que dans tout le Nord de l'Afrique, les indigènes de la Régence étaient divisés en deux populations distinctes : L'une — l'aristocratie — composée des descendants des conquérants, des Arabes de pure race et de leurs auxiliaires. L'autre — la plèbe — comprenant le servile troupeau des laboureurs et des pasteurs travaillant au bénéfice de la première caste. En résumé, des nobles exclusivement adonnés aux exercices militaires, des vilains (les raïa) attachés à la glèbe et cultivant le sol au bénéfice des premiers. Pour bien comprendre cet état social, nous n'avons qu'à nous reporter à quelques siècles en arrière, car la France féodale nous présente, dans nombre de provinces, des tableaux identiques ; mêmes vices, mêmes vertus : courage militaire, exactions, hypocrisie, susperstition, fruits d'un despotisme sans limites. C'est d'ailleurs le point de vue auquel il faut se placer lorsque l'on veut, en toute justice, apprécier le peuple Arabe sous son triple aspect religieux, social et politique.

L'impôt se divisait en deux catégories : l'un imposant le sol — l'autre les individus.

Le premier grevait la terre sous les dénominations d'*Achour* (dîme, dixième) et de *Moûna* (impôt de l'approvisionnement). Le second comprenait les diverses taxes individuelles désignées sous le nom général de *Gherama*.

La caste privilégiée, composée des Turks, des Koulour'lis, leurs descendants, des Djouad (1) et des raya anoblis par le service militaire (tel était le Makhezen), payaient seulement l'impôt grevant la terre, car aucun produit du sol ne peut être dispensé de l'achour et tout musulman, quelle que soit sa condition, doit le dixième de toutes les récoltes. Les Beys eux-mêmes y étaient soumis, car c'est une aumône et non un impôt (2) et il cons-

---

(1) Nobles d'origine militaire, presque tous descendants de la première ou de la seconde invasion.

(2) Ceci s'entend plus particulièrement de la Zekkat (aumône *), impôt, en général, dont l'Achour n'est qu'une variété.

(*) La Zekkat, suivant la véritable acception de ce mot, est la purification des biens de ce monde par l'aumône.

titue avec la prière, le jeûne et le pèlerinage, les quatre obligations fondamentales de l'Islam. Les terrains concédés aux tribus Makhezen ou ceux occupés par de pieux marabouts pouvaient seuls, parfois, en être affranchis; mais, lorsque, ne se bornant pas à ces terrains, ils exploitaient des terres chez les raïa, ils étaient contraints d'acquitter l'impôt.

L'Achour et le Moûna n'étaient en réalité qu'un seul et même impôt, différant seulement par la destination affectée à leurs produits et par l'origine des propriétés qui en étaient grevées.

Ainsi la Zouidja *Makheznia* ou *Hachemia* (terre du fisc) (1) payait l'achour à la Kasba de Médéa pour le compte du Pacha, tandis que la terre provenant des premiers occupants était soumise à la Moûna, impôt qui était versé dans les magasins de la maison de l'approvisionnement *(Diar El-Moûna)* pour le compte des Beys du Titteri. L'Achour et le Moûna étaient des impôts fonciers invariables dont la quotité était déterminée sur la production indépendamment de toute éventualité. — Les impôts s'élevaient, au maximum, à quatre saâ (2) de blé et quatre saâ d'orge pur.

---

(1) Ainsi appelée parce que primitivement elle avait été vendue par le Beit-el-Mal ou Domaine.

(2) Le Saâ employé à Médéa, du temps des Turcs, soit sur le marché de la ville, soit à la Kasba, et au Dar El Moûna pour le mesurage des grains versés à titre d'impôt, était d'une capacité de cent quarante litres. Ce Saâ se divisait en quart (*Rouba*), huitième (*Tsoumni*), et seizième (*Rebaa*). En mesurant un Tsemni de ce temps nous avons constaté que la capacité exacte de cette mesure était de dix-sept litres et demi. Le Saâ turk à Médéa équivalait donc à 7 doubles décalitres.

A la chute du gouvernement Turk, les notables de Médéa qui, en l'absence de tout gouvernement constitué, administraient la ville, décidèrent que la capacité du Saâ serait portée à 192 litres. Cette décision prise malgré l'opposition des gens des Rira, chez lesquels l'ancienne mesure était exclusivement en usage, amena entre les citadins et les Arabes de cette tribu une querelle violente dans laquelle un homme des Rira perdit la vie.

Le Saâ de 192 litres demeura en usage jusqu'en 1849, époque où il fut porté à 200 litres, pour le mettre en harmonie avec le système métrique. Sur les autres marchés du Titteri l'unité de mesure est encore l'ancien Saâ, très-variable de capacité, suivant les localités, comme il en était jadis dans les anciennes provinces françaises : ainsi au Had des Rebaïa ou Tsenin des Hassen ben Ali, au Teléta des Douaïr, au Djouma des Oulad Allan, le Saâ en usage représente 128 litres, tandis qu'au Djouma d'Amoura (Ghribs, Hannacha, Ouamri) il vaut 168 litres et au Teléta des Beni bou Yakoub, 144 litres.

Farès.

A la Mouna se rattache un certain impôt appelé *Farès*, qui présente quelque analogie avec la charge d'*hommes d'armes*, à laquelle — à l'époque féodale — étaient soumises beaucoup de communes de France.

Cet impôt, plus tard transformé en une redevance en grains, consistait primitivement à fournir *un cheval harnaché*, il grevait certains territoires provenant du Bit El-Mal. Nous ne le connaissons que dans les Hassen ben Ali, où quatre territoires étaient sujets au Farès (1) Zouidja.

Dans les sept tribus voisines de Médéa, les raïa labourant les Zouidja Mekhazenia, grevées d'Achour, fournissaient aux fermes du Pacha deux filets de paille par Zouidja, tandis que ceux fixés sur des terres soumises à la Mouna en donnaient quatre aux fermes exploitées pour le compte du Bey.

Tous les deux mois on apportait les grains de l'Achour sur des mulets fournis gratuitement par les habitans musulmans ou israëlites de la banlieue de Médéa. Les grains provenant de la perception de la Mouna étaient employés à la fabrication du Bechmath (biscuit) et du Bolghel (V. plus loin) pour l'armée.

Gherama.

Indépendamment de cet impôt capital sur les produits de la terre, les tribus raïa du Tell payaient nombre de taxes supplémentaires aussi lourdes que variées, réunies sous le nom collectif de Gherama (2). La Gherama était de deux sortes — soit fixe soit variable.

---

(1) C'étaient ceux des Oulad Sassy, Oulad Yala, Oulad Zid (familles de la fraction des Oulad Trif) et les Oulad Seraïa de la fraction des Oulad Maïza. Chacun de ces cantons était tenu de payer quinze Saâ de blé (*).

(2) De là les noms de *Gharram* et *Sokhkhar*, taillables et corvéables, sous lesquels on désignait alors tous ceux qui n'étaient ni Turks, ni Koulourlis, ni Djouad, ni marabouts ou chorfa, ni employés au service du Makhezen.

(*) Nous avons un reçu signé du Khodja de la Kasba Mostapha Khodja et du Bit el-Muldjt ould Ahmed... constatant le paiement du farès par les Oulad Yala à la date de 1211 de l'hégire (1786 de l'ère chrétienne).

Pour les tribus sédentaires du Tell la Gherama se divisait en *Gheramat-es-Seif* (tribut d'été) et *Gheramat-ech-cheta* (tribut d'hiver). La quotité de ces redevances était déterminée pour chaque tribu — elle resta invariable depuis les premiers Pachas jusqu'à la chute du gouvernement Turk — et la tribu étant considérée comme un être collectif, chacun de ses membres était solidairement responsable de l'acquittement de la Gherama; la tribu eût-elle diminué de moitié, le taux demeurait le même.

La Gherama d'hiver se payait entièrement en argent; celle d'été se payait partie en argent, partie en nature.

Les Oulad Allan payaient 7,200 fr. en été et 3,600 fr. en hiver; les Rira 5,400 en été et 3,600 fr. en hiver.

Dans la tribu des Hassen ben Ali, une tente aisée payait jusqu'à 75 fr. de Gheramat-es-seif et 40 fr. pour celle de l'hiver.

Dans le Kaïdat du Dira, la Gherama d'été s'élevait à 288,000 fr. et celle d'hiver à 216,000 fr. — N'étaient pas compris dans ces énormes tributs la dhifa et l'alfa (paille et orge) fournies par les tribus du Dira aux colonnes mobiles qui, chaque année, au printemps, traversaient leur territoire, non plus que le beurre fondu que d'autres tribus étaient également tenues de fournir au gouvernement.

D'autres tribus fournissaient à titre d'impôt des *felidj* (tissus de tentes), des *gherair* (sacs), des *amaïr* (musettes), etc.

Il y en avait qui donnaient du beurre et des moutons (1).

(1) Dans les proportions suivantes :

Rebaïa	60 tasses de beurre (*)	et	80	moutons.
Ouad Allan...	80 id.	id.	100	id.
Oulad Marreuf.	30 id.	id.	40	id.
Oulad Hedim..	15 id.	id.	20	id.
Oulad Deid....	30 id.	id.	40	id.
Mefateha......	60 id.	id.	80	id.
Oulad Hamza.	10 id.	id.	15	id.

	Felidj.	Gherair.	Peaux de bouc.	bâts.
Oulad Deid	8	10	6	6
Rebaïa.............	6	20	10	6
Oulad Allan.......	12	30	12	12
Oulad Marreuf.....	6	20	6	6
Mefateha...........	6	10	6	6
Souari.	6	10	6	6

Les Adaouera, Oulad Farcha, Oulad Meryem, Oulad Dris, Oulad Selim, Maghraoua, Beni-Ogueba fournissaient chacun 6 djellal (couvertures de cheval et 6 musettes).

(*) La mesure appelée tasse contenait 8 kabcha et la kabcha pesait près d'un kilogramme

D'autres, plus méridionales, payaient un impôt fixe consistant en beurre, moutons, chevaux de gada, chameaux harnachés, c'est-à-dire avec leurs bâts et *gheraïr* ou dan (1).

Comme on le voit, ces impôts étaient forts lourds, d'autant plus lourds qu'étant collectifs ils fournissaient ample matière aux abus, exactions et injustices de toute nature. Cependant, ils n'étaient pas les seuls; car, à la Gherama fixe et invariable se joignait encore la Gherama variable, comprenant une foule d'impôts non moins divers que vexatoires.

Pour le gouvernement turk, tout était matière à impôt et il ne fallait jamais laisser au corvéable le temps de songer à l'indépendance et à la révolte; c'est ainsi que les Osmanlis justifiaient ce dicton si répandu dans tous les pays où ils ont dominé : « Partout où passe un turk, la terre devient stérile pendant 100 ans. »

Henri Federmann,
Interprète de l'Armée;

Bon Aucapitaine,
Sous-lieutenant au 86e de ligne.

(A suivre)

---

(1) Entre autres, les Oulad Chaïb donnaient deux chevaux de gada, 150 tasses de beurre à raison de 8 kilog. la tasse, 500 moutons, 20 chameaux. Les Oulad Naïl donnaient 6 chevaux de gada, 240 tasses de beurre, 5 à 600 moutons et 100 chameaux.

ÉPIGRAPHIE.

AUZIA.

On nous écrit d'Aumale, 20 février 1867 :

J'ai l'honneur de vous communiquer le dessin, aussi exact que possible, que je viens de faire, d'une épigraphe mise au jour, hier, par M. Gardel, tailleur de pierre, qui s'est empressé de m'informer de son intéressante découverte.

Cette épigraphe se trouve à environ 300 mètres à l'Est de l'ancienne Auzia, sur le versant Ouest d'un petit mamelon réservé, par le Génie militaire, pour la défense de la place d'Aumale. Elle est gravée sur une pierre compacte, grise et reposait, à demi-enterrée, l'inscription en-dessous, sur une argile plastique rougeâtre qui avait pris une empreinte parfaite des lettres, lesquelles, du reste, sont d'une exécution très-soignée.

Comme vous le verrez, par mon dessin, l'inscription, n'est malheureusement pas complète ; elle a dû être gravée sur deux ou plusieurs morceaux de pierre ; et, jusqu'à ce moment, on n'a trouvé que le premier de ces morceaux, celui qui fait l'objet de ma communication.

Voici l'inscription dont il s'agit :

SATVRNO........................
·TEMPLVMOPERESIGNIN.........................
MARCELLVS·A·MILIT· COLONIAE...............
SOSSIAE·CONIVGIS·LIBERO...................
·MILIAEQVESVAEVOTODESTN................ (1)

(1) Faute de caractères spéciaux, on n'a pu reproduire ici les ligatures abréviatives de cette épigraphe ; mais elles se trouvent toutes indiquées dans les observations que le Directeur de la *Revue* a placées à la suite de la communication de notre honorable correspondant, M. Charoy.
Note de la Rédaction.

La nature légèrement marneuse de la pierre a laissé ronger, par le temps, quelques lettres de la fin des quatre dernières lignes, mais, toutefois, pas assez pour laisser du doute dans la lecture.

Recevez, etc.

A. Charoy,
Architecte de la ville d'Aumale.

Notes de la Rédaction sur l'article précédent.

Voici le deuxième document épigraphique concernant Saturne que l'on découvre à Aumale. Le premier, donné dans cette *Revue* au Tome 3e (p. 128, no de décembre 1858), avait été trouvé par M. Michel, agent comptable des subsistances, dans sa propriété située à 500 mètres au S.-E. d'Aumale, sur la rive gauche de l'Oued Sour, dans l'ancienne nécropole d'Auzia.

Celui dont nous avons connaissance aujourd'hui par notre honorable collègue, M. Charoy, à qui nous sommes déjà redevables de nombreuses et intéressantes communications analogues, a été exhumé à 300 mètres à l'Est d'Aumale, sur le versant occidental d'un petit mamelon.

Il serait bon de vérifier si ce mamelon n'a pas été formé — comme cela arrive souvent — par les ruines mêmes du Temple que l'inscription annonce, ruines que les couches végétales accumulées annuellement pendant des siècles dissimuleraient aux regards.

Le premier monument saturnien découvert à Aumale, dont on a parlé tout à l'heure, est une grande stèle sculptée de haut en bas et qui contient, — outre la dédicace « Saturno Augusto sacrum » et les noms des dédicateurs « L. Clodius Campanus, L. Clodius Martialis, L. Clodius Campanus, sacerdotes » — quatre compartiments renfermant chacun un petit tableau plus ou moins énigmatique, mais paraissant toutefois se rapporter au culte de Saturne. Nous n'en reproduisons pas ici la description, puisqu'elle a déjà été publiée dans cette *Revue*, à l'endroit indiqué plus haut.

Bornons-nous à constater que parmi les six personnages qui figurent sur cette stèle, aucun ne rappelle Saturne, les traits de nul d'entre eux n'ayant la sombre majesté, l'expression de pru-

dence et même de dissimulation profonde qui constituent l'idéal typique de sa physionomie dans l'iconographie payenne. Ce pourrait être, nous l'avouons, impuissance artistique de la part du sculpteur que son œuvre même dénonce comme assez inhabile. Mais cette objection mise de côté, il en surgit une autre que la même explication n'écartera pas : c'est qu'aucun des accessoires attribués habituellement à Saturne ne se retrouve sur la stèle en question ; ni le voile qui couvre ordinairement sa tête ; ni la *harpé* si fatale à la virilité de son père et qui a fini par se changer en une faux, d'où le surnom de *Falcifer* ; ni le sablier, emblême du temps qui rapidement s'écoule ; ni le serpent arrondi en cercle qui se mord la queue, symbole de l'éternité ; ni le crocodile, symbole du temps qui détruit tout ; ni cet autre emblême significatif de l'enfant qu'il porte à sa bouche pour le dévorer ; ni, enfin, le globe placé sur sa tête et auquel il a droit comme planète.

Certes, Saturne qui, dans son incarnation royale, initia les hommes aux premiers rudiments de la civilisation en leur enseignant à cultiver la terre et à se bâtir des demeures fixes, Saturne aurait dû avoir en Afrique, à ce titre surtout, de nombreux autels élevés par les Romains, dont la mission était d'amener les indigènes à un état social supérieur. Il est vrai qu'ils n'y ont guère réussi — s'ils y ont même songé — puisqu'après huit siècles environ de domination ils ont laissé les Africains à très-peu de chose près dans l'état de barbarie où ils les avaient trouvés. Et, malheureusement pour les Romains, l'histoire proclame que ce fut surtout indifférence de leur part.

Mais abordons le commentaire que l'épigraphe dont il s'agit comporte, en la reproduisant d'abord avec les mots séparés, pour en rendre la lecture plus facile.

Cette première opération nous donne ce texte :

SATVRNO
TEMPLVM OPERE SIGNIN.......
MARCELLVS A MILIT. COLONIAE.......
SOSSIAE CONIVGIS LIBERO.........
MILIAEQUE SVAE VOTO DESTN.......

Pierre carrée, complète en elle-même : calcaire compact gris légèrement marneux.

Dimensions : hauteur, 0 m. 72 c.; largeur, 1 m, 10 c.; épaisseur, 0 m. 35 c.

L'inscription est gravée dans un cadre à moulures en lettres de 0 m. 06 de hauteur, appartenant au type rectiligne.

Ligatures : sont liés, à la 2e ligne, NI ; à la 3e, MI, LIT, CO, NI ; CO, à la 4e ; MI, LI, VA, à la 5e.

Le 2e O du mot *coloniae*, à la 3e ligne, n'a que 0,03 c. de hauteur et il est en suspension à égale distance des deux parallèles qui circonscrivent la ligne d'écriture.

Les mots se touchent et il n'y a de signes séparatifs (une ligne ondulée placée en diagonale) qu'entre ceux de la 3e et de la 4e lignes.

En développant les abréviations et en suppléant les lacunes, nous obtenons :

Saturno Augusto

Templum opere signino.........

Marcellus, à militiis, coloniae patronus, pro salute sua et

Sossiae conjugis liberorum que suorum... . fa —

miliae que suae voto destinavit.

C'est-à-dire :

« A Saturne Auguste....... Marcellus, ex-officier supérieur,
» patron de la colonie, a destiné par vœu, un temple avec pa-
» vage à la mode de Signia, pour son salut, celui de son épouse
» Sossia, de ses enfants..... et de sa famille. »

Justifions maintenant cette traduction par la discussion des passages sujets à controverse.

Faisons observer, d'abord, que, selon toute probabilité, nous n'avons ici que le dernier terme de l'état de filiation du donateur, c'est-à-dire son *surnom*, Marcellus. Il nous manque donc son *nom*, son *prénom*, celui de son père et l'indication de sa tribu. De ces diverses particularités, la 2e et la 3e pouvaient s'exprimer par une simple initiale ou du moins par un très-petit nombre de lettres, lesquelles, resserrées en ligatures abréviatives, occupaient fort peu de place. En tous cas, elles rentrent

dans la catégorie des éléments qu'on ne peut songer à suppléer. Aussi, avons-nous laissé subsister la lacune sans faire aucune tentative de restitution.

Si, à propos de lacune, nous voulons essayer d'apprécier l'importance de celles que présente notre épigraphe, la restitution facile de la dernière partie de la quatrième ligne nous en fournit les moyens. En effet, il est évident que cette ligne et la suivante, lorsqu'elles étaient complètes, devaient être lues ainsi :

SOSSIAE CONIVGIS LIBERO — RVMQUE SVORVM... FA
MILIAEQVE SVAE VOTO DESTINAVIT

Si l'on objecte qu'en cet état la 2e partie n'a que 14 lettres, tandis que la 1re en compte 21, nous répondrons que les sept lettres inconnues en moins, remplacées par nos points suspensifs, correspondent probablement au nom des enfants; et si l'on riposte alors que sept lettres ne suffisent pas pour exprimer ces noms, qui doivent être au nombre de deux, on minimum, nous répondrons qu'avec l'emploi des abréviations et ligatures, la chose devient possible. Exemple : IVL. ET PRIM., où en liant V et L, E et T, I et M, on exprime deux noms dans l'espace que sept lettres exigent.

Il va sans dire que les noms IVL. ET PRIM sont ici purement hypothétiques et ne figurent que pour les besoins de la démonstration.

Il est donc permis de conclure de ce qui précède qu'une deuxième pierre seulement complétait l'intéressant document épigraphique découvert par M. Gardel, copié, dessiné et communiqué par M. Charoy.

Le texte de cette épigraphe, à part sa restitution, n'offre pas de difficultés sérieuses; et deux expressions seulement ont besoin d'être expliquées. Ce sont :

Signinum opus. Pline l'ancien a dit (XXXV, 46) : Quid non excogitavit ars? fractis etiam testis, utendo sic, ut firmius durent tusis calce addita, quæ vocant *Signina.*

D'après cette explication, l'opus signinum — ainsi nommé de Signia, ville d'Italie (appelée aujourd'hui *Segni*), qui passe pour avoir donné le jour à son inventeur, était un ciment de tui-

leaux pour les planchers antiques; soit des tuiles brisées en petits morceaux, mêlées de chaux, puis battues à la hie ou dame, jusqu'à faire un sol compact, solide et imperméable.

A militiis. Cette expression, que nous traduisons par « ex-officier supérieur, » a été déjà expliquée dans la *Revue*, d'après la définition que M. Léon Renier en donne dans ses Mélanges d'épigraphie, p. 234 et 235.

Nous terminerions ici notre commentaire, s'il ne restait pas quelque chose à dire sur les motifs probables de l'hommage rendu à Saturne par notre... Marcellus. Ce n'est pas une entreprise aussi facile que beaucoup de lecteurs peuvent le supposer, car rien de changeant, d'insaisissable comme les divinités mythologiques depuis que l'érudition moderne a rassemblé tout ce qui a été écrit sur chacune d'elles, sans oublier les systèmes explicatifs anciens qui les concernent, compliqués d'autres systèmes contraires imaginés en dehors de l'antiquité. Chacune d'elles est un véritable Protée, et entre l'irrévérend Evhémère, qui prétend que les dieux de l'Olympe sont, au fond, des hommes, lesquels ont tous vécu sur la terre comme nous autres simples mortels et les raffinés scientifiques qui affirment que ce sont les personnifications des forces de la nature, l'hésitation est certes bien permise.

Pour nous borner ici à Saturne, objet de cet article, Saturne, père de *tous* les Dieux, et qui, cependant, a *Chronos* ou le Temps pour père, Saturne qui est Chronos lui-même, etc., quelle divinité plus embarrassante..., quand on étudie sa biographie dans les ouvrages de mythologie moderne.

Car il faut bien admettre que les anciens n'avaient pas de ces doutes et de ces hésitations et que lorsqu'ils élevaient un temple ou un autel à Saturne, ils savaient tout aussi bien à qui ils adressaient cet hommage que nous autres quand nous rendons des honneurs analogues aux saints du Christianisme. Nous parlons de ceux qui n'ont pas lu le Dr Strauss, ni M. Renan, du plus grand nombre, et dont les connaissances hagiologiques se bornent à savoir que sainte Catherine est la patronne des filles, saint Nicolas le patron des garçons, et ainsi de suite.

Par malheur, il n'existe pas, à notre connaissance, de traité de mythologie au point de vue populaire des anciens, de sorte qu'il nous paraît difficile de déterminer dans quel sens Marcellus d'Auzia a entendu faire hommage à Saturne.

Cependant, la formule *pro salute,* qui se supplée naturellement dans notre épigraphe, donne à penser que ledit hommage avait pour but d'éloigner de fâcheuses influences ou d'en atténuer sinon d'en détruire les effets déjà ressentis. C'était donc à la face malfaisante de Saturne qu'il s'adressait.

En effet, Saturne étant à la fois le suprême créateur et destructeur, le temps, le feu-mage, le feu fécond en prodiges et en maléfices, était aussi l'astre sombre dont Lucain a dit : Stella nocens nigros Saturni accenderat ignes. Par parenthèse, est-ce que ces *feux noirs* n'auraient pas suggéré à Milton sa célèbre expression de *ténèbres visibles ?*

L'Astre saturnien était qualifié par l'antiquité de *triste et maléficiant ;* aussi, le samedi (*Saturni dies*), jour qui lui était consacré n'était pas réputé favorable pour se mettre en voyage.

D'ailleurs, Saturne qui avait fait son père eunuque et qui dévorait ses enfants devait nécessairement passer pour un Dieu cruel aux yeux de la multitude qui ne se préoccupe pas des explications atténuantes des commentateurs. Aussi, en Afrique, avait-il fini par s'identifier au sombre Baal Moloch qui voulait des victimes humaines.

En tous cas, comme feu-mage et fécond en prodiges et maléfices, il devait avoir son rôle dans les tremblements de terre, dont les anciens ont très-bien pu deviner la liaison avec le feu central par les flammes volcaniques et la fumée qui s'échappaient du sol dans les grandes secousses terrestres.

En Afrique, où les tremblements de terre sont assez fréquents et occasionnent d'assez grands désastres, quoiqu'à des époques généralement assez éloignées les unes des autres, le culte de Saturne feu-central avait sa raison d'être.

Il ne serait donc pas impossible que le Marcellus de notre épigraphe lui eût adressé son hommage à ce titre.

Devant les lacunes de notre texte et les incertitudes de la

mythologie, la conjecture peut se hasarder, quoiqu'on ne manquera pas de dire que c'est la circonstance qui nous la suggère.

A. Berbrugger.

N. B. La copie de M. Charoy n'était pas accompagnée d'un estampage. C'est un oubli que nos correspondants commettent presque tous et qui est très-regrettable. Car il faut avoir ce moyen de contrôle sous les yeux pour être bien assuré du texte d'une épigraphe; et sans un texte d'une exactitude parfaitement établie, toute explication devient difficile et incertaine.

LA BATAILLE D'AL-KAZAR EL-KEBIR

D'APRES DEUX HISTORIENS MUSULMANS.

A M. Ad Berbrugger, Président de la Société Historique algérienne a Alger.

Monsieur le Président,

C'est véritablement m'acquitter d'un devoir que d'accomplir une des nombreuses promesses que je vous ai faites. Je crois, cependant, que vous êtes trop au courant des exigences que le métier m'impose pour n'être pas indulgent à l'égard de bonnes intentions demeurées sans résultat.

Si mes cartons, enflés de notes amassées pour la *Revue Africaine,* font foi de ces bonnes intentions, le mal que j'ai eu à tirer quelque chose de convenable de ce chaos de documens déjà anciens prouve qu'on a tort de laisser vieillir ses engagemens et sa mémoire.

Je vous adresse, pour mon début, une simple page de l'histoire du Maroc. Ce sont deux récits de la bataille d'*Al-Kazar el-Kebir,* ou si vous aimez mieux de l'Ouad el-Mekhazen, traduits de l'arabe sur deux manuscrits qui sont depuis plusieurs années à ma disposition. L'idée de leur faire voir le jour m'est venue en lisant le dernier article que vous avez publié à propos d'*une lettre inédite d'un Empereur du Maroc* (1). J'ai pensé, en outre, qu'ils offriraient d'autant plus d'intérêt que le grand épisode qu'ils retracent n'a été encore — je le crois du moins — raconté que d'après des sources européennes.

Un mot tout d'abord sur chacun de ces manuscrits.

Le plus ancien a pour auteur un Maghrebin du nom de Sid Mohammed es-Segheir ben El-Hadj ben Abdallah, qui vivait à

(1) V. *Revue Africaine*, 10e année, n° 60, page 451 et suivantes.

Merrakeche ou Maroc dans le XIe siècle de l'hégire. C'est une chronique intitulée :

نزهة الحادى باخبار ملوك القرن الحادى وهذه الدولة السعدية

Délices de celui qui s'attache à l'histoire des souverains du onzième siècle, c'est-à-dire de la Dynastie Saadienne.

Elle embrasse, comme son titre l'indique, la période pendant laquelle ces souverains ont occupé le trône du Maroc (de 918-19 à 1069 de l'hégire), (1512-13 à 1658-59 de J.-C.) mais elle va plus loin. Elle résume l'histoire des premiers sultans de la branche Alide ou Sidjilmassienne, à laquelle appartient l'Empereur actuel, Moula Mohammed, et s'arrête à la prise d'El-Araïch (*Les Berceaux*, vulg. LARACHE) qui eut lieu le 18 de Moharrem de l'année hégirienne 1101 (1er novembre 1689) sous le règne de Moula Ismaïl.

Cette chronique n'est pas, que je sache, très-connue. Je n'en ai vu, jusqu'à ce jour, qu'une mention ; c'est dans un *Manuel ou guide de l'officier au Maroc*, publié en espagnol par Don Serafin E. Calderon (1). Encore ce dernier ne la cite-t-il qu'incidemment dans le chapitre XIX de son livre, où il trace la généalogie des sultans Alides qu'il désigne sous le nom de Filelis (Dinastia Fileli). C'est peut-être à tort que cet écrivain ne l'a pas mise au nombre des sources où il a puisé pour la partie historique de son ouvrage, car à lire attentivement certains chapitres de celui-ci, et entr'autres la description de la bataille d'Al-Kazar el-Kebir, on est tenté de croire qu'il a emprunté plus d'un détail à Si Mohammed Es-Segheir.

La *Revue Africaine* doit à la même chronique un intéressant article, traduit par le savant orientaliste M. de Slane, et qui se trouve dans le 1er volume, année 1857, page 287. Je veux parler de la *Conquête du Soudan*, en l'an 999 (1590-1 J.-C.), par le sultan Ahmed El-Mansour Ed-Dehebi.

Comme il n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé de faire l'analyse critique de cette compilation, je passe au second

(1) Manual del oficial en Marruecos, ó cuadro geografico, estadistico, historico, politico y militar de aquel imperio, por Serafin E. Calderon, Auditor general de Ejército. Madrid, 1844.

manuscrit. Ce dernier, plus connu en Algérie, n'est pas étranger aux lecteurs de la *Revue*. C'est le commentaire d'une *Kacida*, ou pièce de vers, composée en l'honneur du Bey Mohammed El-Kebir, à la suite de la reddition d'Oran par les Espagnols, en 1791.

L'historien Bou-Ras (1), qui vivait encore il y a 45 ans, est l'auteur de cette poésie et de ce commentaire dont M. Gorguos, de regrettable mémoire, a publié, en 1861, une traduction partielle (2).

Après avoir fait connaître les auteurs que j'ai mis à contribution, je n'ai plus qu'à produire leurs récits. Comme ils forment un ensemble assez complet, j'estime qu'il n'est pas nécessaire qu'ils soient précédés d'une longue introduction, votre article précité pouvant d'ailleurs en tenir lieu. Je me bornerai, pour compléter vos éclaircissements historiques, à indiquer, d'une manière succincte, d'après le *Nozhat el-Hadi*, à la suite de quels

---

(1) L'Imam Djemal ed-Din Sîd el-Hadj Mohammed Abou-Ras ben en-Nacer naquit sous la tente, entre le Djebel Kersout et l'ouad Hounet, (voir la carte du dépôt de la guerre, 1856) dans le pays des Beni-Meniarin du cercle de Saïda (subdivision de Mascara) le 8, au matin, du mois de safar de l'année 1165 (27 décembre 1751). Il mourut le mardi du milieu de châban de l'année 1238 (fin avril 1823), à l'âge de 72 ans, 6 mois, 8 jours. Son tombeau, surmonté d'un dôme qui fut construit aux frais du Bey Hassan, se voit encore à Baba-Ali, faubourg de Mascara. Bou-Ras a composé un grand nombre d'écrits ; il en donne la liste dans son autobiographie, où il raconte sommairement ses voyages au Maroc, à Alger, Constantine, Tunis, en Egypte et à la Mecque, etc. J'ai extrait de ce manuscrit, tracé de la main de Bou-Ras lui-même, les morceaux les plus propres à faire connaître cet érudit, depuis le commencement de sa carrière jusqu'à sa mort. Si mes loisirs le permettent, je les mettrai avant peu sous les yeux des lecteurs de la *Revue*.

(2) Cette Kacida a pour titre :

الحلل السندسية في شأن (var. أخبار) وهران والجزيرة الاندلسية

« Les manteaux de soie fine, ou récits sur Oran et la péninsule Andalouse (l'Espagne). »

On la trouve aussi sous le titre suivant :

نفيسة الجمان في فتح وهران

« La perle précieuse ou (poème) à l'occasion de la prise d'Oran (par les Musulmans). »

Cette Kacida a été, de la part de Bou-Ras, l'objet de deux commen-

événements le prince Moula Mohammed, le *Mulâtre*, alla s'embarquer à Tanger pour se rendre en Portugal. La narration de Si Mohammed es-Segheir rend cette digression indispensable.

Abou-Merouan Abd-el-Malek, surnommé *El-Ghazi fi Sibil allah* (Le combattant pour l'amour de Dieu) après avoir, avec l'aide des Turcs, battu et mis en fuite son neveu Moula Mohammed, entra à Fez en vainqueur et y fut proclamé Sultan, dans la 3me décade de Dou el-hidja de l'an 983 de l'hég. (fin mars 1576). Il prit, dans cette ville, quelques jours de repos, congédia les troupes turques qui étaient venues avec lui d'Alger et leur donna, pour prix de leurs services, une somme de 500,000 oukia (1) et dix canons dont le plus grand avait *dix bouches* (2). Il se mit ensuite en campagne pour aller com-

---

taires, dont les titres sont souvent reproduits par cet auteur avec des variantes qu'il me paraît utile de faire connaître.

Ainsi, celui que je possède, et qui contient 98 feuillets, petit in-4°, est intitulé :

الخبر المُعْرِب عن الامر المُغْرِب الحال بالاندلس وثغور المَغْرِب

var. : النصص المعرب عن الخبر المغرب عما وقع بالاندلس والخ

c'est-à-dire : Récits propres à élucider les faits extraordinaires qui se sont passés en Espagne et dans les places fortes du Maghréb.

L'autre commentaire, que j'ai vu autrefois à Blida, a pour titre, tantôt :

غريب الاخبار عما كان في وهران والاندلس مع الكفار

tantôt : عجائب الاسفار ولطائف الاخبار .

et enfin : روضة السلوان الهولقة بهرسى تيطوان

(1) Il y a au Maroc deux sortes d'oukia (ou once) ; elles sont en argent. Elles diffèrent par la dimension du module. La plus grande, appelée Sedassi, vaut 0,40 c. environ. L'autre, plus connue sous le nom de Dirhem, est la monnaie étalon et vaut aujourd'hui 0,40 c. environ dans le commerce. Elle ne valait autrefois que 0,15 c. à 0,16 c.

(2) Le texte porte : النبص الكبير الذى له عشرة افواه Ce ne peut être que le canon à sept bouches (au lieu de dix) dont il est question dans le volume II, de la *Fondation de la régence d'Alger*, par MM. Sander Rang et Ferdinand Denis. On lit en effet à la page 150 des notes : « Vingt-trois » pièces de canon défendaient la ville (d'Alger) vers le Nord. Au milie

battre son neveu qui s'était réfugié à Merrakeche (Maroc). Celui-ci, à la nouvelle de son approche, sortit de cette ville pour aller lui offrir la bataille. La rencontre eut lieu à Khandek-er-rihan *(le fossé du Basilic)*, localité située à proximité d'Ech-Cherrat (الشرّاط) dans la banlieue de Sela (Salé). Moula Mohammed mis en déroute, selon son habitude, alla cacher sa honte dans le Djebel-Deren. Poursuivi dans cette retraite, il se jeta dans le Sous, où il parvint à recruter une troupe de vagabonds (صَعَالِيكْ) à la tête de laquelle il fit une tentative infructueuse contre Merrakeche. Défait encore une fois, il se sauva de nouveau dans le *Djebel-Deren*. De là, il s'enfuit dans les environs de Badis, où il resta quelque temps; puis il se réfugia à Sebta (Ceuta) et enfin à Tanger.

Voici maintenant la traduction du chapitre emprunté au Nozhat-el-Hadi. Il a le titre suivant :

De la bataille de l'Ouad-el-Mekhazen; succès éclatant dont elle fut l'occasion pour les musulmans.

« On lit dans le Monteka (1) ce qui suit :

» La bataille de l'Ouad-el-Mekhazen, une des plus impor-
» tantes (qui aient été livrées) est comptée parmi les plus
» brillants triomphes (des armes musulmanes). A raison de la
» part qu'y prirent une multitude d'Oualis ou amis de Dieu (2),
» cet événement mémorable peut être rapproché de la journée

» de ces pièces on en cite une fort curieuse : elle avait 7 bouches, et c'était » Rabadan-Pacha qui, dit-on, l'avait rapportée en 1576, lorsqu'il avait » contribué au rétablissement de Muley Moluch ».

Ce Rabadan-Pacha n'est autre que le Kaïd-Ramdan, le rénégat (*El Euldje*), qui, d'après Si Mohammed-es-Segheir, commandait les Turcs congédiés par Abd-el-Malek en 1576.

(1) Le titre complet de cet ouvrage est le suivant :

المنتقى المقصور على خلافة السلطان ابى العباس المنصور

« Relation choisie et abrégée du règne du Sultan Abou'l-Abbas el-Mansour. (successeur d'Abd-el-Malek) ».

Cet ouvrage a été composé par Abou'l-Abbas Ahmed ben el-Hadi, qui vivait à la fin du 16e siècle de notre Ere.

(2) La qualité d'*Ouali* a été définie suffisamment par M. Brosselard dans ses *Inscriptions arabes* publiées par la Revue. Je crois inutile de revenir sur la signification de ce mot.

» de Bedr (1). Mon maître Abou-Rached el-Idderi (2) m'a raconté, d'après un homme digne de foi, que quiconque, d'entre les musulmans, présent à l'action, rechercha l'occasion de se mesurer avec un chrétien, n'aborda son adversaire sans le trouver déjà frappé de mort (par une main invisible) ».

Les chrétiens déployèrent, dans ce grand conflit, des forces considérables qu'on évalue à 125,000 combattants. Ils ne voulaient rien moins que ruiner le Gharb (3) en cernant de toutes parts les vrais croyants, et en faisant tourner sur eux (pour les broyer) la meule de l'avilissement.

A l'aspect du péril qui les menaçait, les populations conçurent les plus vives inquiétudes; les cœurs, remplis d'épouvante et d'angoisse leur remontèrent à la gorge (4), et (sous le coup de la douleur) elles ressentirent les atteintes d'un feu aussi dévorant que les ardeurs du soleil dans la plus grande chaleur du jour. A la fin, Dieu exalta sa religion par le plus complet des triomphes, et fit éclater à l'égard des musulmans des faveurs que personne d'entr'eux n'eût osé jamais espérer.

Voici comment survinrent ces événemens.

Mohammed ben Abdallah, après son arrivée à Tanger, se rendit à la cour du roi (de Portugal) et implora son secours pour (continuer la guerre) contre son oncle. Le monarque impie, qui s'appelait (Don) Sébastien (5) consentit à lui prêter son

---

(1) Le combat de Bedr fut livré par le prophète Mohammed contre les Coreïchides le 13 janvier 625 de J.-Ch. Le succès obtenu par les Musulmans, malgré l'infériorité de leur nombre, fut attribué au secours d'une légion d'anges annoncée par le prophète. Un musulman raconta que, poursuivant un Mekkois, le sabre à la main, il avait vu tout-à-coup la tête du fuyard rouler à terre, sans que son sabre l'eût atteint. Il avait reconnu que la main invisible d'un être céleste avait tué son ennemi. (*Essai sur l'hist. des Arabes*, par Caussin de Perceval, vol. III, page 65)

(2) Les Beni-Idder sont une tribu berbère du gouvernement (amala) de Tetouan (Maroc).

(3) La province du Gharb a pour bornes, au Nord le détroit de Gibraltar, au Sud l'ouad Sebou, à l'Ouest l'Océan, à l'Est le gouvernement de Fez et celui du Riff.

(4) Koran, sourate XXXIII, verset 10; locution figurée pour exprimer l'état pénible causé par la frayeur qui suffoque

(5) Le texte porte : واسم هذا الطاغية بستيان البرتغالي ويقال برتغيس

appui, à la condition que le prince musulman, gardant pour lui l'intérieur du pays, céderait aux Portugais tout le littoral du Maroc. Mohammed ben Abdallah accepta cette condition et prit l'engagement de la remplir.

L'armée portugaise qui, d'après quelques-uns, montait à 60,000 hommes, avait, ainsi que nous l'avons déjà dit sur la foi d'Ibn-el-Kadi, un effectif de 125,000 hommes. Elle traînait, en outre, avec elle, 200 pièces de canon. Les compagnons de Mohammed ben Abdallah étaient au nombre de trois cents (1). Vingt-cinq mille mécréants restèrent à bord de la flotte, les cent mille autres assistèrent à la bataille; une partie d'entr'eux furent faits prisonniers, le reste fut tué (2).

Dès le débarquement, des bandes de cavaliers chrétiens se mirent à inquiéter, par leurs incursions, les habitants du Sahel. Ceux-ci s'empressèrent de signaler l'apparition de l'ennemi à Mouia Abd-el-Malek qui était alors à Merrakeche, et se plaignirent à ce souverain des attaques incessantes auxquelles ils étaient en butte.

A cette nouvelle, Abd-el-Malek adressa au roi infidèle le message suivant :

« Vous avez déjà montré de quel impétueux élan vous étiez
» capable, en quittant votre patrie pour traverser la mer et
» aborder sur les rivages africains. Si maintenant vous tenez à
» honneur de me prouver que vous êtes un véritable chrétien,
» un chrétien courageux, vous n'avez qu'à rester en position
» jusqu'à ce que je me porte à votre rencontre (3), si non, vous
» ne serez, à mes yeux, qu'un *chien*, fils de chien. »

(1) Les chiffres donnés par notre auteur sont évidemment erronés, sinon exagérés à plaisir. Cette tendance à l'exagération est commune aux Musulmans et n'a rien qui doive nous étonner. Mais le même reproche peut quelquefois être fait aux écrivains européens, quand il s'agit des Musulmans. Ainsi, Don Serafin E. Calderon, après avoir dit, page 115 de son *Manuel*, que l'armée portugaise s'élevait à 16,900 hommes, ne craint pas d'avancer que celle d'Abd-el-Malek en avait au moins 100,000. «.... un ejercito que ningun de los historiadores de la época le hacen » bajar de cien mil combatientes » dit-il à la page 117.

(2) Plus loin, on verra qu'une poignée de gens échappèrent au carnage.

(3) Abd-el-Malek voulait retenir son adversaire dans l'inaction afin de gagner du temps et de pouvoir organiser ses moyens d'attaque. On verra que sa démarche eut un plein succès.

A la réception de cette lettre, le roi impie fut transporté de colère et délibéra avec ses conseillers :

« Devons-nous, leur dit-il, entrer tout de suite en opérations, » ou attendre sur place que nous ayons été rejoints par le reste » de l'armée ? » (1) Mohammed ben Abdallah, prenant alors la parole, s'exprima ainsi : « Mon opinion est qu'il faut se porter » en avant, occuper Tetouan, El-Kçar, El-Araïche ; rassembler » toutes les forces que ces villes pourront fournir et s'emparer, » pour augmenter nos ressources, des richesses de toutes sortes » renfermées dans leurs murs. »

Les membres du conseil approuvèrent cet avis, mais le roi ne le goûta point.

Cependant, le sultan Abd-el-Malek expédia à son frère Ahmed El-Mansour, l'ordre de partir de Fez avec ses troupes et les contingents de la banlieue, lui recommandant de tenir tout son monde prêt à combattre. Il écrivit ensuite en ces termes au roi infidèle :

« J'ai fait 16 marches pour me rapprocher de vous ; n'en ferez- » vous pas une seule pour vous porter à ma rencontre. »

(Don) Sébastien, loin de soupçonner que cette sorte de défi recélait un piège, quitta le campement qu'il occupait au lieu dit Tahedaret, et alla s'établir sur l'ouad El-Mekhazen, non loin de Kçar-Ketama (2). Il franchit ensuite avec son armée le pont jeté sur cette rivière et installa son camp sur la rive opposée.

Comme l'ouad El-Mekhazen n'avait pas de gué praticable, Abd-el-Malek, après le passage des chrétiens, fit partir un détachement de cavalerie avec ordre d'aller démolir le pont. Cette tâche accomplie, il mit ses troupes en marche et se dirigea vers

---

(1) Le texte porte : هل نقعد هنا حتى يلحق بنا من خلفنا من اصحابنا هي

mot-à-mot : Est-ce que nous nous maintiendrons ici jusqu'à ce que nous rejoignent ceux (qui sont) derriere nous d'entre nos compagnons.

D'après ce passage, on croirait volontiers que le débarquement de l'armée portugaise ne s'est pas effectué en une seule fois.

(2) Château de Ketama, appelé aussi : El-Kçar, El-Kçar-el-Kebir, Kçar-ben-Abd-el-Kerim, et Kçar des Denhadja, rameau de la tribu berbère des Ketama, ou enfants de Ketam. (Ibn Khaldoun, tome 1, page 291 de la traduction de *Slane* et *passim*.)

l'ennemi, accompagné des cavaliers d'élite (1). Les volontaires, qu'enflammait le désir de mériter la récompense dévolue aux martyrs, se joignirent à son cortège, et, de tous les points, on vit les guerriers accourir en foule et se presser à l'envi les uns des autres, impatients qu'ils étaient d'arriver sur le champ de bataille qui leur promettait la glorieuse palme des élus.

Parmi les personnages marquants qui assistèrent à cette grande lutte se trouvait Abou-l'-Mehacen Sid Youcef el-Fessi (2). J'ai ouï dire qu'on y vit aussi le chikh Abou-l'-Abbas es-Sebti en personne (3); monté sur un cheval gris, il allait de tous côtés excitant l'ardeur des combattants. Une pareille assertion ne saurait être révoquée en doute, car nul n'ignore que « les martyrs vivent auprès de leur Seigneur (4). »

Dès que les deux armées furent en présence, elles fondirent l'une sur l'autre. Aussitôt la fournaise de la guerre s'échauffa ; la fumée vomie par les canons, et la poussière que les chevaux soulevaient sous leurs pas formèrent d'épais tourbillons qui noircirent l'atmosphère ; on se battit avec fureur, et, sous les

---

(1) خيل الله المسومة — Les chevaux de Dieu portant des marques imprimées, c'est-à-dire des chevaux fringants, des chevaux d'élite que l'on garde spécialement en vue de la guerre sainte. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de cette phrase et de celles qui suivent, le passage suivant qu'on lit à la page 120 du Manuel de Don Serafin E. Calderon :
« El Moluco ademas llevaba cerca de su personna un escuadron numeroso de gente escogida y diestra, y cercado de sus alcaides, y precedido de muchas banderas.............. y de algunos moravitos, que con grandes alaridos incitaban à la pelea, etc. . »

(2) Soufi fameux, qui appartenait à l'ordre d'Abou'l-Hacen ech-Chadlli (mort en 658-1260) auquel se rattache directement celui des Derkaoua.

(3) Sid Abou'l-Abbas Ahmed ben Djafer es-Sebti, célèbre comtemplatif, en grande vénération chez les Marocains. Il naquit à Ceuta en 524 de l'hégire (1129-30) et mourut à Merrakeche en 601 hég. (1204-1205). Il fut enseveli en dehors de l'enceinte de cette ville.
(Cf. Nefat-Et-Tayeb d'El Makkari, édition de Boulac, t. 4, p. 739).

(4) Koran, sourate III, verset 163. Pour la complète intelligence de ce passage il est nécessaire d'ajouter qu'Abou'l-Abbas es-Sebti était Ouali, élu de Dieu. Or, les Oualis, comme les martyrs de la foi, jouissent en quittant ce monde, de la vie céleste. C'est par leur intercession que les Musulmans remportent la victoire sur les Infidèles. Les Musulmans croient, en outre, que, dans certaines circonstances, ils peuvent apparaître au milieu des hommes pour raviver leur zèle, exalter leur courage à la guerre, et leur servir, pour ainsi dire, de *Talisman*.

coups redoublés des lances et des épées, la mêlée devint des plus meurtrières. Dans la violence du premier choc, Abd el-Malek rendit son âme à Dieu (1). Mais le Très-Haut, dans son inépuisable bonté, avait décrété que sa mort resterait ignorée des troupes. Le rénégat Redouan, affranchi et favori de ce prince, eut, seul, connaissance de cet événement et en garda avec soin le secret. Il ne cessa, durant le combat, de se montrer tantôt au pavillon royal (2), tantôt dans les rangs de l'armée, transmettant les ordres de l'Émir (comme si celui-ci eût été encore en vie) ; disant à tel chef d'aller prendre telle position, à tel autre de ne pas quitter l'étendard, à celui-ci d'avancer, à celui-là de faire un mouvement en arrière, etc.

(A ce sujet) on lit (aussi) dans (l'ouvrage intitulé) *Charah-ez-Zohra* (3) le passage suivant :

« Après qu'Abd el-Malek eut succombé, celui auquel étaient
» confiées les fonctions de *Saïs-el-Micheffa* (le palefrenier de la
» litière) ne fit part de sa mort qu'au frère de ce prince, Ahmed
» el-Mansour. Afin de mieux cacher la fatale nouvelle à l'ar-
» mée, il continua de faire marcher du côté de l'ennemi les
» bêtes de somme qui portaient la litière, répétant cons-
» tamment aux soldats ces paroles : Le sultan vous ordonne de
» charger les infidèles (4). »

Les deux partis restèrent ainsi aux prises, croisant les épées, buvant tour à tour à la coupe du trépas. A la fin, le vent de

---

(1) Le texte porte تُوُفِّيَ — ce qui indique qu'Abd el-Malek mourut de mort naturelle, et non de mort violente.

(2) Le texte porte الخِبَاء — el-Khibà, qui signifie la tente ordinaire des Arabes, faite en poil de chameau — Il aurait peut-être fallu lire مِحَفَّة *mihеffa*, litière, pour se conformer aux idées reçues.

(3) Cet ouvrage m'est inconnu. Si Mohammed es-Segheir le mentionne assez souvent sans indiquer le nom de l'auteur.

(4) Le même fait est ainsi rapporté par Serafin E. Calderon, ouvrage déjà cité, page 121.

« Los que le rodeaban lo entraron en la litera con un elche, mancebo,
» llamado Almanzor, que cumplió tan bien el encargo del Moluco, que
» prosiguió dando órdenes para la batalla como si las recibiese de su
» rey. »

triomphe enfla les bannières des Musulmans ; la fortune leur sourit et fit éclore sur leurs lances les fleurs de la victoire (1).

Les Polythéistes tournèrent le dos. Un cercle de mort se forma bientôt autour d'eux ; poursuivis le glaive dans les reins, ils prirent alors la fuite et s'aperçurent qu'il était trop tard pour qu'ils pussent espérer d'y trouver leur salut. Le roi de Portugal périt dans les flots en traversant la rivière. Les chrétiens, s'étant dirigés vers le pont, n'en trouvèrent plus aucun vestige. La destruction de cet ouvrage fut une des principales causes qui décidèrent la perte et amenèrent le massacre de leur armée. Ce fut à peine si une poignée de fuyards réussirent à se sauver (2).

On chercha le corps de Mohammed ben Abdallah sur le champ de bataille. On le trouva dans l'ouad (el-Mekhazen) où ce prince s'était noyé, au moment de la déroute générale, en cherchant à fuir à la nage (3). Son cadavre, retiré de l'eau par des plongeurs, fut écorché, et sa peau, remplie de paille, fut ignominieusement promenée dans les rues de Merrakeche et d'autres localités. On trouva aussi parmi les morts de l'armée chrétienne Abou Abdallah Mohammed ben Asker, l'auteur du (livre intitulé) : *Douhat-en-Nacher* (4) qui avait pris la fuite avec le prince écorché......

La rencontre des deux armées avait eu lieu le lundi dernier

---

(1) وأثمرت كمائم رماحهم زهر الظفر mot à mot : et produisirent les calices de leurs lances les fleurs de la victoire. La forme plurielle *Kemaïn* ne se trouve pas dans les dictionnaires

(2) D'après Don Serafin E. Calderon, il ne se sauva qu'une soixantaine de chretiens.

« De todo aquel gran campo y numerosos escuadrones solo se salvaron « unos sesenta cristianos, que por ser fronterizos en Tanger eran prácticos « en aquellas tierras page 125. »

(3) Le texte porte ورام قطعه عوما — le mot عوما se trouve interpolé. dans l'ouvrage déjà cité de S. E. Calderon, on lit page 124 :

« El Rey Xerife......... buscando salvacion en la fuga, con su caballo « se arrojó al rio Muhacen para atraversarle.......... y en medio de la « corriente ladeándosele el caballo lo cogió bajo de si y lo ahogó. »

(4) Cet ouvrage m'est inconnu Bou Ras écrit : Douhat-en-nas. Ailleurs au lieu de Douha, on lit : Rouha, qui semble la bonne leçon

jour de Djoumada 1er, de l'an 986 de l'hégire (4 août 1578 de J.-Ch).

On lit dans le *Monteka:* « Un astronome m'a raconté que « la bataille avait duré quarante-cinq ou cinquante-deux mi- » nutes. »

Abd el-Malek mourut au moment du *Zoual* (déclin du soleil après-midi) du même jour, et son frère Abou'l-Abbas Ahmed el-Mansour fut proclamé sultan à sa place.

On lit dans *Dorret el-Hedjal* (1) ce qui suit :

« Considère (ô lecteur) les desseins mystérieux de la Provi- » dence. Dieu, l'unique, l'irrésistible, fit périr dans la même » journée, trois souverains : Abou Merouan Abd el-Malek, son » neveu Mohammed ben Abdallah et Sébastien l'impie. Un » seul, Abou'l-Abbas Ahmed el-Mansour échappa à la mort. »

Dès que le roi de Portugal (le successeur de Don Sébastien) apprit le désastre de l'armée, il écrivit à El-Mansour qui était déjà rentré à Fez et avait pris possession du trône, pour lui demander le rachat des prisonniers qui se trouvaient en son pouvoir. Leur délivrance eut lieu moyennant le paiement d'une très-forte rançon (2).

Tel est, d'après Si Mohammed es-Segheir, le récit (3) de

---

(1) Ouvrage également inconnu pour moi, Si Mohammed es-Segheir ne donne pas le nom de l'auteur

(2) Si Mohammed es-Segheir rapporte, à ce sujet, dans un autre chapitre qu'*Arid* (le cardinal Don Henri) oncle de (Don) Sébastien et qui prit, après sa mort, la direction des affaires du Portugal, envoya à El-Mansour une ambassade chargée de lui offrir des présents considérables. Ceux-ci furent portés à Fez sur des voitures et des chariots ; (عجلات وكراريط) Ils comprenaient 300,000 *ducats ou réaux d'argent* (couronne de 5 fr. 60 ?) et une quantité innombrable de vases et d'étoffes précieuses. (Il y a ici une lacune dans le texte).

(3) Ce récit se termine par les deux anecdotes suivantes empruntées à des auteurs dont le *Nozhat* tait les noms. Dans la première, il est dit que, lorsque les prisonniers faits à l'ouad El-Mekhazen arrivèrent en Portugal, on les amena en présence de leur Souverain. Celui-ci leur ayant demandé pourquoi l'armée ne s'était pas emparée d'El-Kçar, d'El-Araïch et de Tétouan avant l'arrivée d'Abd el-Malek, ils répondirent : « Le Prince

ce grand drame dont le dénouement fut si fatal aux Portugais. Je vais, pour terminer, donner la version de Bou-Ras, en serrant son texte d'aussi près que possible.

Lorsque Abou-Merouan Abd el-Malek, fils du sultan Mehammed ech-Chikh (1) fut monté sur le trône — à la suite d'événements qu'il serait trop long de rappeler, — son neveu Moula Mohammed, fils du sultan Abdallah el-Ghaleb Billah (le vainqueur par la grâce de Dieu) (2) leva contre lui l'étendard de la révolte. Abou-Merouan mit son frère Moula Ahmed ed-Dehebi à la tête des troupes et lui confia le soin d'aller le combattre (3).

Le Prince révolté se vit bientôt réduit à la dernière extrémité, et, ne trouvant plus sur le continent aucun moyen de poursuivre son entreprise, il passa le détroit, accompagné de ses familiers. Arrivé dans la Péninsule, il implora l'assistance du roi des Espagnols qui lui donna une armée de 120,000 hommes, commandée par son vizir Sébastien (4) le

---

que vous aviez mis à notre tête s'y est refusé. » Et ils furent tous livrés aux flammes.

En reproduisant l'autre anecdote, Si Mohammed es-Seghcir s'écrie : « Chose étrange et qu'on ne peut tourner en dérision ! Un écrivain rap- » porte qu'après la catastrophe des Portugais, leurs Évêques, voyant la » dépopulation des campagnes, permirent au peuple de s'adonner à la » fornication et à l'adultère afin d'accroître la reproduction de l'espèce » humaine et de tâcher de combler les vides faits par la guerre. Ils re- » gardèrent cette mesure comme un moyen d'aider au triomphe de leur » religion et d'augmenter les forces vives de leur nation ! (Que Dieu les » confonde et les anéantisse !) »

(1) D'après le *Nozhat*, il faut lire *Mohammed* au lieu de *Mehammed*. Ce prince, surnommé *Amghar* (qui en langue Berbère signifie *Chikh*) et El-Mehdi, naquit en 893 (1487-88 J.-C.), monta sur le trône en 951 (1544-1545 J.-C.) et fut tué par trahison le 29 du Dou el-Hidja de l'an 964 (23 octobre 1557).

(2) Moula Abdallah el-Ghaleb Billah naquit à Taroudant après l'an 920 (1514-15 J.-C.) fut proclamé roi à Fez en 965 au mois de Moharrem (novembre 1857) et mourut de maladie le 27 de Ramadan de l'an 981 (20 janvier 1574).

(3) D'après le *Nozhat*, Moula Ahmed ed-Dehebi prit une grande part aux opérations, mais il ne fut pas personnellement chargé de combattre son neveu. Il opéra de concert avec Abou-Merouan et sous la direction de ce monarque qui commandait également un corps d'armée.

(4) La démarche infructueuse du Prince révolté auprès du roi d'Espagne est un fait avéré et on a lieu de s'étonner que Bou-Ras ait ainsi altéré les faits.

Portugais. Il fut stipulé que, en retour de cette coopération, Mohammed, gardant pour lui l'intérieur du Maroc, céderait au roi d'Espagne les villes et les villages du littoral ainsi que le territoire dépendant de cette région.

Le Prince musulman et Sébastien, ayant traversé la mer avec leurs troupes, vinrent mouiller dans les eaux d'Acila (Arzilla, Arzille des Cartes) à l'Est d'El-Araïche. Une fois descendus à terre, ils prirent position à Tehdaret (1) localité située sur la côte.

A la nouvelle de leur débarquement, Abd el-Malek marcha contre eux avec son armée. Il écrivit ensuite en ces termes à Sébastien : « J'ai fait seize marches pour me rapprocher » de vous ; n'en ferez-vous pas une pour me rejoindre ? » Le Sultan voulait, par cette démarche, l'amener à s'éloigner (des bords) de la mer (afin de l'isoler de sa flotte).

Sébastien leva son camp et alla s'établir près du Kçar-Ketama, sur l'oued El-Mekhazi (2). Après avoir franchi ce cours d'eau, il y fit jeter un pont.

Les musulmans vinrent de tous côtés pour faire la guerre sainte. Dans la nuit qui précéda le combat, Abd el-Malek fit détruire le pont par un parti de cavaliers. La rivière, difficile à traverser à gué, n'offrit plus dès lors de passage praticable.

Le lendemain, au point du jour, les musulmans firent leur prière. Les deux armées se rangèrent en bataille et s'élancèrent l'une contre l'autre. Le combat fut acharné ; l'air fut obscurci par des nuages de fumée qui s'échappaient de la bouche des canons et des fusils. Dès le premier choc, le Sultan mourut des suites de la maladie dont il était atteint. Son affranchi Redouan, qu'il avait amené avec lui de Cons-

(1) Bou-Ras écrit تهدارت, tandis que le Nozhat porte تاهدارت, qui paraît être la bonne leçon.

(2) Bou-Ras ajoute : « Le nom de ce cours d'eau, avant la bataille (qui fut livrée sur ses bords) s'écrivait *Ouad el-Mekhazen*, avec un (ن) *noun* final au lieu d'un *ia* (ي). » Je ne sais pas si le dire de Bou-Ras est bien fondé ; mais il est un fait certain, c'est qu'on dit encore aujourd'hui Mekhazen.

tantinople (1) garda le secret de sa mort. Ayant fermé les rideaux de la litière où ce Prince s'était fait porter, il prit des mesures pour que, seul, il pût y avoir accès, et continua à transmettre à l'armée des ordres écrits, revêtus du sceau royal.

Les deux partis soutinrent la lutte un certain temps avec la même opiniâtreté. A la fin les idolâtres tournèrent le dos. Sébastien fut tué ; ses troupes se dirigèrent vers le pont et n'en trouvèrent plus la moindre trace. La plus grande partie d'entr'elles périrent dans les flots.

On chercha (parmi les morts) le corps de Mohammed ben Abdallah ; on le découvrit dans la rivière où ce prince s'était noyé. Son cadavre fut retiré (de l'eau), puis écorché, et sa peau, bourrée de paille, fut promenée dans les rues de Merrakeche et d'autres villes. De ce moment, on ne le désigna plus que sous l'épithète de *mesloukh*, écorché.

Cette rencontre eut lieu en l'an 986 de l'hégire. Cent mille chrétiens y furent tués et vingt mille faits prisonniers (2).

Ici finit la version de Bou-Ras.

Bien que, sur quelques points, elle soit un peu plus explicite que la relation de Si-Mohammed es-Segheir, que sur d'autres elle en diffère complètement, il est difficile de ne pas reconnaître que ce n'est autre chose que la reproduction du même document, mais renfermée dans des limites plus restreintes. A la vérité,

---

(1) Bou-Ras place le voyage d'Abd el-Malek à Constantinople sous le règne d'Abou Rebia Seliman Chah (Seliman II mort le 12 décembre 1574). Le *Nozhat*, au contraire, dit que ce voyage eut lieu sous Mourad, fils du précédent (Mourad III). D'après M. de Hammer, (*Histoire de l'empire Ottoman*, vol. 7, page 54), ce fut bien sous le règne de ce dernier Sultan que le Pacha de Tripoli, Ramazan (le Ramdan dont il a déjà été question), reçut la mission d'appuyer avec une flotte et une armée le prince Abd el-Malek. On peut lire page 55 du même volume des détails aussi exagérés que ceux de Si Mohammed es-Segheir sur les forces portugaises mises en ligne à la bataille de l'ouad El-Mekhazen que M. de Hammer appelle *Wadios-Seil* (vallée du torrent).

(2) Je supprime des détails sans importance qui terminent la narration de Bou-Ras, lequel reproduit également les anecdotes que j'ai racontées sous forme de note.

les assertions contradictoires qu'on remarque dans ce résumé ne sauraient tirer à conséquence, puisqu'elles portent uniquement sur des faits connus, bien établis, et au sujet desquels il n'existe plus aujourd'hui d'incertitude. Mais elles ont lieu d'étonner de la part d'un auteur qui possédait des connaissances aussi étendues que variées sur l'histoire des États musulmans, qui paraît avoir eu à sa disposition des matériaux considérables, et qui, au surplus, a composé, lui aussi, une chronique spéciale de la Dynastie Saadienne. Cet ouvrage figure, en effet, parmi ceux dont il donne la liste en terminant son autobiographie. Il a pour titre : الزهرة الوردية في الملوك السعدية « *La fleur couleur de rose (ou extrait d'histoire) des souverains Saadiens* » et s'étend de l'an 918 à l'an 1059 de l'hégire (1512-13 à 1649-50 de Jésus-Christ).

S'il m'était permis d'exprimer toute ma pensée à cet égard, je ne craindrais point d'avancer qu'il faut rechercher la cause de ces divergences dans la précipitation avec laquelle Bou-Ras semble avoir rédigé le commentaire de son poème, précipitation qu'accusent, d'ailleurs, tous ses écrits. L'écrivain mascariote était doué d'une grande mémoire, il avait beaucoup lu et sans doute beaucoup retenu, (comme l'a dit M. Gorguos) ce qui avait valu à cet érudit le surnom de : El-Hafed (qui garde dans son esprit). Mais, trop confiant peut-être dans la précieuse faculté dont il jouissait, il s'est rarement donné la peine de réviser ses compositions, et semble avoir été plutôt préoccupé d'en multiplier le nombre. Aussi, se faisant une sorte de gloire de sa fécondité littéraire, dit-il, non sans quelque complaisance, à la fin de son autobiographie, qu'il est, parmi les Musulmans, celui qui, après l'Imam Es-Soyouti (1), a produit le plus grand nombre d'ouvrages.

Oran, le 5 février 1867.

Le Lieutenant-Colonel,

H. DASTUGUE.

---

(1) Djellal ed-Din Abou'l-Fadl Abd-er-Rahman ben Mohammed, écrivain célèbre par le nombre considérable de ses écrits : il était né à Es-Soiout (Egypte), et mourut en 911 de l'hégire (1505-1506 J.-C.)

ETHNOGRAPHIE
DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE
AU TEMPS DE MAHOMET (suite)

(Voir les n° 42, 43 et 54 de la *Revue*.)

XXI.

L'IFRIKIA.

La pointe de l'Afrique qui regarde la Sicile fut d'abord la demeure des indigènes Maxitans. Elle fut de bonne heure visitée par les Phéniciens et particulièrement par les Tyriens, qui y fondèrent de nombreux comptoirs et d'importantes colonies. Parmi les plus anciennes, nous citerons Utique, qui fut bâtie vers l'année 1550 avant Jésus-Christ. — 300 ans après, d'autres émigrants construisirent Carthage, qui, après une longue période d'obscurité, imposa sa suzeraineté à toutes les colonies tyriennes d'Occident. Au moment des guerres puniques, voici quelle était la situation de la Phénicie africaine :

1° En tête de la ligne, se trouvait Carthage, suzeraine de fait sinon de droit de toute la confédération.

2° Après elle, Utique, qui avait conservé une grande puissance et qui forçait sa rivale à la ménager.

3° Les villes secondaires, dont les habitants étaient nommés tyriens par les Carthaginois dans un traité passé jadis avec Rome, 352 ans avant J.-C. — Les Grecs nommaient ces peuples Libo-Phéniciens quand ils habitaient à l'Est de la Tusca, et appelaient Métagonites ceux qui habitaient les villes de la Numidie ou les ports de la Mauritanie et de l'Océan (1). Ce nom de Métagonites a souvent trompé les géographes anciens : si quelques auteurs ont su deviner qu'il ne s'agit que de marins phéniciens établis dans les hâvres des côtes, les autres ont pensé

---

(1) Polybe 3. 33.

que les Métagonites étaient des peuplades indigènes qu'ils ont placées, en conséquence, dans l'intérieur du pays. Pline entre autres nous dit que, selon les Grecs, la Numidie se nommait Métagonitide ; Méla et Timosthènes plaçaient près de Chullu un cap Metagonum ; Eratosthènes avait écrit que la côte mauritanienne était habitée par des Métagonites et que le pays s'appelait Metagonium. Artémidore avait consteste ce fait, mais sans indiquer ni probablement reconnaître la cause de l'erreur de son prédécesseur. Non loin de là, vers le Molochath, Ptolémée, à la suite de Strabon, marquait un cap Metagonium, et, ne s'en tenant pas là, donnait à la région qui entourait Tingi le nom de canton Métagonitique et à ses habitants le nom de Métagonites (1).

Le nom de Libo-Phéniciens, au contraire, n'apparaît qu'à l'Est. Strabon nous apprend qu'ils demeuraient le long des côtes, depuis les Massésyliens jusqu'au delà de la petite Syrte et que certains d'entre eux vivaient même à l'intérieur. Diodore écrit qu'ils étaient en possession des villes maritimes et attachés aux Carthaginois par les liens du sang ; Ptolémée les place à l'Ouest et au Sud de la Carthaginoise ; Polybe, qui fait une distinction entre les Libo-Phéniciens et les Métagonites, ne nous indique pas leur demeure ; mais le passage où il parle des Libo-Phéniciens fait conjecturer que cette population était fortement mélangée d'éléments indigènes. Strabon, qui étend les Libo-Phéniciens dans l'intérieur, paraît être du même avis (2). Quoi qu'il en soit, Carthage dont la domination était dure et soupçonneuse, surveillait de fort près les villes Libo-Phéniciennes et Métagonitiques et s'en faisait donner des ôtages.

---

(1) Pline 5. 3. — Méla 1. 7. — Strabon citant Timosthènes (l. 17. ch. 2 § 6.) — On voit que Timosthènes, en plaçant le cap Metagonium en face de Marseille, parlait de celui mentionné par Méla, près de Chullu, et que Strabon fait ici confusion. — Strabon citant Eratosthènes et Artémidore (l. 3. ch. 3. § 4.) — Strabon, (l. 17. ch. 2. § 10.) — Ptolémée (4. 1).

(2) Polybe 3. 33. et passim — Diodore 20. 55. — Pline 5. 4. — Ptolémée 4. 3. — Le texte de Ptolémée varie ici selon les manuscrits. — Suivant les uns, les Libo-Phéniciens auraient habité la côte entre les Midènes et Carthage. — Suivant d'autres, ils auraient demeuré au-dessous des Midènes et de Carthage.

Dans l'intérieur, Carthage ne paraît pas avoir étendu bien loin de sa banlieue sa population particulière; pourtant les villages, les hameaux et les maisons de campagne de ses riches citoyens étaient en grand nombre le long de la côte, comme le remarquaient les soldats d'Agathocle (1); et, au commencement de la troisième guerre punique, Carthage possédait encore 300 villes en Libye (2). Au delà, quelques garnisons cantonnées dans des forts contenaient les indigènes; encore les contenaient-elles bien peu, puisqu'au fort des guerres puniques, Massinissa, chassé de son royaume par un concurrent et réduit à quelques partisans, put sans difficulté, s'établir dans les montagnes du promontoire de Mercure, et organiser de là des razias contre les Carthaginois. Encore ceux-ci n'entreprirent-ils pas même de l'en chasser eux-mêmes et appelèrent-ils Syphax pour le réduire (3).

Les habitants indigènes du pays, tout en portant aux Carthaginois une haine violente, n'étaient pas d'un caractère remuant: dès les premiers temps historiques, Hérodote nous apprend qu'ils étaient agriculteurs et laboureurs. — Ils se nommaient *Zèkes* ou *Zaougues*, nom commun d'ailleurs à tous les Libyens, ainsi que nous le verrons plus loin, et qui a été rendu de diverses manières par les Grecs, les Latins et les Arabes. Les premiers le rendaient par les mots Zaouèkes, Zygantes ou Maziques, les seconds par Maziques, et aussi par Arzugues; les troisièmes par Zouagha. Les Zaouèkes les plus voisins de Carthage reconnaissaient la suzeraineté des Phéniciens et leur fournissaient des blés pour nourrir leurs matelots et leurs troupes. Les Carthaginois les retenaient dans leur alliance en mariant aux rois indigènes les filles de leurs sénateurs.

Néanmoins, les Zèkes gardaient, malgré leur dangereux voisinage, une complète autonomie et leur nom national. — Celui-ci leur demeura même après la chute de Carthage, ce qui fit que

(1) Diodore 20, 8.

(2) Strabon L. 17. ch. 2. § 13.

(3) Tite Live. 29. 31. — « Deplorabant ea apud Syphacem Carthaginienses, « infensumque et ipsum ad reliquias belli persequendas instigabant.... »

les Romains, quand ils réduisirent en province les possessions de leur rivale, donnèrent à celles-ci le nom de Zeugitane (pays des Zaougues) (1).

Ces Zèkes étaient mêlés à une fraction d'une autre tribu nommée Maxyes (2), dont les principaux établissements étaient placés plus au Sud, près de la Syrte; ou plutôt ce nom de Maxyes n'était que le nom particulier d'une fraction de la grande race des Zèkes. — Lorsque Carthage fut bâtie, elle le fut sur un territoire acheté à cette peuplade que Justin appelle Maxitans (3). Le nom de Gyzantes que l'on trouve dans certains manuscrits d'Hérodote, en place de celui de Zygantes, a des rapports marquants avec le nom de Maxyes (4).

Les montagnes qui s'étendent au Sud et à l'Est de Tunis étaient, du temps d'Agathocle, habitées par une peuplade appelée Zuphonœ. Selon Mannert, le docteur Shaw a remarqué que cette tribu avait laissé son nom, sous la forme Zoouan, à un village de la montagne (5).

Quant aux Zèkes du Sud, les Carthaginois les nommaient

---

(1) Ethicus (Cosmographia) — Isidore 14. 5. — Pline 5. 4.

(2) Hérodote, (4, 191. «....... A l'Occident du fleuve Triton après les Auses, la Libye appartient à des laboureurs qui habitent des maisons : on les nomme Maxyes..... (4. 193). Après les Maxyes viennent les Zauèkes...... (4. 194). .. Viennent ensuite les Zygantes (certains manuscrits portent Gyzantes)....

(3) Justin, 18. 6.

(4) Le nom des Maxyes et celui des Maxitans peuvent se décomposer en Ma-Gesi. « Gesi paraît être la racine du mot Gyzantes; » pour le mot *ma* qu'on retrouve dans tant de formations analogues avec le sens de tribu, on peut avancer (maintenant qu'il est reconnu que l'ancienne langue des Indigènes africains est d'origine Sémitique), que ce mot *ma, am, m*, est le même que le mot am (en caractères Arabes أم), lequel signifiait *tribu*, en Chaldaïque. Au lieu de Ma-Gesi, il faut peut-être lire *Mak-Gesi*, formation dont nous parlerons tout-à-l'heure.

A propos des Zygantes et des Gyzantes, remarquons que ces deux noms peuvent avoir existé tous les deux, l'un comme forme du mot Zaouèkes, l'autre comme forme du mot Maxyes. On les trouve en effet tous deux dans le dictionnaire d'Etienne de Byzance ; et, ce qui est plus sûr, Eudoxe, cité par Aristote, parle des Gyzantes comme d'un peuple d'agriculteurs (Etienne de Bysance, aux mots Gyzantes et Zygantes. — Aristote : Livre *des Merveilles*, ch. 38. — Mannert, *Géographie des États barbaresques*, trad. de M. Marcus, p. 266).

(5) Diodore, 20. 38 — Mannert, p. 449. — V. ci-après, p. 156.

Byzakii (1). Ce nom a la même radicale que celui des Zaouèkes du Nord. La région qu'ils habitaient portait le nom de Byzakium (2), de même que les cantons septentrionaux portaient le nom de Zeugitane.

La conquête de Scipion amena la mort de ces peuples. Moins préoccupée que les Phéniciens du commerce et de la navigation, Rome tendait toujours à occuper fortement les pays soumis, et envoya en Afrique un grand nombre de colons latins et italiens, qui formèrent dans la province une puissante population d'agriculteurs. Les grandes familles sénatoriales se firent concéder ou envahirent par des voies détournées la plus grande partie de ces campagnes et les couvrirent aussitôt de leurs esclaves. Ce qui resta des premiers indigènes, ou bien quitta le pays, ou bien se confondit parmi les nouveaux colons pour former avec eux une population tout-à-fait latine, bientôt, par ses mœurs, ses idées, ses institutions. Ce fut cette population mélangée qui parut dès-lors dans l'histoire sous le nom d'Africains (Afri) (3). Cependant, quelques centres plus spécialement formés d'Indigènes, tout en adoptant les mœurs des vainqueurs, conservèrent pourtant leur nom national, ce qui eut lieu, surtout dans la montagne, où l'on voit paraître à plusieurs reprises ces Indigènes latinisés, sous le nom de Ziguenses (4). Quant à la montagne elle-même, elle

---

(1) Strabon. L. 2. Ch. v. § 33.

(2) Au lieu de Byzakium qu'on trouve dans Pline, Polybe écrivait Byzakis ot Bizakites, au rapport d'Étienne le byzantin. Quant à Ptolémée il écrit Bazakitis. Procope (de Ædificiis 6. 6), Victor de Vita (1. 4.) le code Justinien (1. 27. lex. 2.) disent : Byzakène. Plus tard, il est vrai, et sous le Bas-Empire, on écrivit Byzantium (Ammien Marcellin, Notice de l'Empire d'Occident, code Justinien (1. 27 lex. 1.); mais comme le fait remarquer M. Marcus, cette dénomination Byzantium et celle de Byzantes naquirent seulement au IVe siècle, à l'époque où le transfert du siège de l'Empire à *Byzance*, donna à cette ville une immense notoriété. (Voir Mannert, pages 208 et 269 et les notes de M. Marcus, p. 661 du même ouvrage.

(3) Spartien : *Vie de Septime Sévère.* — Capitolin : *Vie des trois Gordiens.* — Dès cette époque, le nom d'*Afer* est réservé au Romain d'Afrique. — L'Indigène se nomme Maure. — Voir aussi Procope : *Histoire secrète*, 18 *et passim*, Théophane (*Chronographie*, année du monde 6138-6139).

(4) Actes du jugement de Félix d'Aptungue : «... Ingentius decurio Ziguensium... » — Lettres de l'Empereur Constantin au Concile de Carthage (rapportées par Saint Augustin, l. 68, et livre 3 contre Cresconius ch. 70) : «.. Ingentius decurio Ziguensium civitatis... » La Notice épiscopale de la proconsulaire de 484 porte Vincentius Ziggensis.

gardait encore, au temps des Vandales, le nom de Mons Ziguensium, qu'elle a légué aux siècles modernes sous la forme de Djebel Zaghouan (1).

La nationalité tyrienne céda moins facilement à l'influence romaine. Pendant que les Indigènes de la Zeugitane et de la Byzacène se mêlaient aux colons italiens, les nombreux marchands des villes phéniciennes continuaient sous la domination étrangère leurs voyages maritimes; car les Romains, qui méprisaient la marine, leur en laissaient de fait le monopole. — Cantonnés dans leurs ports, ces héritiers de Carthage y gardaient scrupuleusement leur nationalité, leur langue (2), leurs mœurs et surtout leur religion. Ils obéissaient même pour la plupart à un pouvoir occulte, qui avait pour siège le temple de Junon Céleste, relevé à Carthage. De ce sanctuaire, où sous un nom latin se cachait la déesse tyrienne Astarté, partaient sans cesse des excitations à la haine du nom romain. Sous les derniers Antonins, les prophétesses, qui prenaient leur mot d'ordre dans ce temple, suscitèrent en Afrique de furieuses séditions qui remplirent tout le proconsulat de Pertinax; du temps de Dioclétien, ces messagères de désordre parcouraient encore le pays (3). Quand tous les sujets de l'Empire en furent déclarés citoyens, le mot Libophéniciens disparut des pièces officielles (4), mais cette population affecta de conserver avec ténacité son caractère particulier et continua jusqu'au temps des Vandales, à parler l'ancienne langue punique apportée jadis par des ancêtres des rivages de Tyr, d'Arad et de Sidon (5).

Le nom de Zeugitane fut remplacé dès Auguste par le nom d'Afrique proconsulaire. Soumise à l'autorité du Sénat, entourée de cantons soumis, cette province devint bientôt une des plus

---

(1) Victor de Vita (2. 16, et 5. 15.) «.. Mons Ziguensium.. » — Marcus : *Notes sur Mannert*, p. 61.

(2) La sœur de Septime Sévère, bien qu'elle appartînt à une ancienne famille de Chevaliers Romains établie à Leptis, savait à peine parler latin (Spartien : *Vie de Septime Sévère*).

(3) Capitolin : *Vie de Pertinax*.

(4) Pline et Ptolémée sont les derniers à nommer les Libophéniciens.

(5) *Univers pittoresque :* Carthage par M. Dureau de la Malle, p. 153. — Fleury : *Histoire ecclésiastique*, livre 19.

riches régions du monde, et c'est à elle surtout qu'il faut attribuer le titre de Grenier de Rome qu'on a de nos jours affecté à l'Algérie. Les guerres et les razias des tribus indigènes du désert n'effleuraient pas même les frontières; à peine était-elle agitée par les contre-coups des combats que se livraient en Europe les prétendants à l'Empire. Malheureusement, les exigences du fisc impérial troublaient de plus en plus cette félicité (1), et il vint un temps où l'esprit public chercha dans la séparation de l'Afrique et de l'Italie un remède à une position devenue intolérable : il se forma dans ce sens un parti puissant, dont Firmus et Gildon furent d'abord les représentants armés, dont les donatistes devinrent l'expression religieuse et qui favorisa grandement le succès des Vandales.

L'invasion de ce dernier peuple ruina bien des fortunes, surtout dans la Proconsulaire, où toutes les propriétés territoriales furent confisquées au profit du vainqueur, et cependant elle n'amena pas de grands changements dans le fond de la population. Après les premiers désordres de la conquête, les soldats de Genséric prirent pour intendants et pour fermiers les anciens maîtres du sol, et leur accordèrent des conditions avantageuses. Il arriva même que les redevances dûes au nouveau propriétaire se trouvaient à peine supérieures aux lourds impôts du fisc impérial et que la province soulagée de la nécessité de nourrir l'Italie, poussa au départ des Romains un soupir d'allégresse.

Malheureusement, les Vandales, pour empêcher les révoltes, avaient démantelé toutes les places du pays, même celles des frontières ; ils comptaient sur leur courage pour en défendre l'accès aux Nomades; mais ils s'amollirent à leur tour et livrérent à ce nouvel ennemi l'entrée du pays. A peine Genséric était-il mort que déjà les indigènes pillaient le Nord de la Byzacène et venaient menacer la ville d'Adrumète. Un peu

(1) Le seul mouvement politique important qui se soit produit en Afrique, sous les empereurs, fut la proclamation des deux Gordiens : elle fut causée par les exactions d'un intendant du fisc qui fut massacré par ses administrés. Ceux-ci, pour échapper à la punition, proclamèrent les deux Gordiens.

plus tard, une défaite des Vandales livra aux Maures révoltés la province toute entière.

Survint alors la conquête Byzantine qui fut suivie de troubles militaires. Ces désordres donnèrent beau jeu aux Nomades, qui se mirent à piller le pays et qui, encouragés par le succès, osèrent même livrer aux généraux de Justinien des batailles rangées. Tant que les troubles intérieurs durèrent, ils furent vainqueurs; mais dès que ces troubles cessèrent, l'organisation et la discipline des troupes impériales l'emportèrent sur le nombre des barbares. Ils furent alors rejetés dans le désert, et Justinien pour les y contenir fit aussitôt relever les citadelles de la Byzacène, contre lesquelles ils se heurtèrent longtemps en efforts impuissants. (1)

Mais à la mort de Justinien, ce ne fut plus seulement la population nomade du désert qui attaqua la Proconsulaire, ce furent les indigènes du Tell de Numidie. Conduits par leur roi Gasmul, les Maures tuèrent plusieurs exarques byzantins dans des combats sanglants et forcèrent les généraux à rappeler toutes leurs forces pour défendre le centre de la province. En 593, malgré la mort de leur roi, ils osèrent assiéger Carthage.

Tant de revers présageaient une faible résistance à l'invasion prochaine des Arabes.

Lors de cet événement, qui eut lieu soixante ans environ après, les Musulmans trouvèrent dans le Byzakium et dans la Proconsulaire une population exclusivement chrétienne, mais composée de deux éléments bien distincts : l'un comprenait les employés et soldats byzantins auxquels était réservé le nom de Romains; les Arabes qui les avaient déjà rencontrés et vaincus en Syrie et en Egypte savaient fort bien les distinguer du fond de la population et leur donnaient le nom de *Roum*.

L'autre élément était ce mélange dont nous avons parlé de colons Latins et Italiens, de Phéniciens et d'indigènes latinisés qu'on désignait sous le nom d'Africains (afri.). Ruinée de nouveau

---

(1) Procope (de Ædificiis). — Ces citadelles de la frontière étaient Mamma, Telepte, Kouloulis, Ammedera, et sur la côte : Adrumète et Caput Vada.

par le fisc impérial, cette population détestait les Grecset venait de les chasser de l'intérieur du pays quand vinrent les premiers Arabes. Ceux-ci vainquirent et tuèrent le prince latin qu'elle s'était donné, ce qui la fit retomber sous le joug Byzantin. Mais vingt ans après, les Musulmans s'établirent définitivement à Caïrouan et finirent par détruire Carthage, après l'avoir prise d'assaut. Les Roum ou Byzantins évacuèrent alors le pays; mais les Latins se soumirent à la conquête et embrassèrent la religion de Mahomet. Ce renseignement nous est donné par les auteurs musulmans; ou plutôt la critique moderne a su le reconnaître à travers le tissu des erreurs que les Arabes rapportent sur l'invasion Arabe (1) et parmi lesquelles nous citerons l'opinion qu'ils se formaient des Latins d'Afrique (Afaric). Ceux-ci, disaient ils, étaint des indigénes vaincus jadis et subjugués par les Byzantins (2).

On aurait pu croire que l'invasion arabe aurait les mêmes suites que l'invasion vandale, et qu'après les premiers désordres d'une occupation violente, les populations conquises reprendraient leurs travaux et rendraient au sol son antique fertilité; les compagnons de Mahomet ne commirent pas plus de ravages qu'autrefois les soldats de Genséric. Comme ceux-ci, les Arabes, qui étaient en petit nombre, se cantonnèrent dans les villes pour

---

(1) « A l'invasion des Berbères », dit Ben Abdelhakem (a), qui ne manque jamais de rapporter les événements de l'invasion Arabe à une prétendue migration berbère antéhistorique, « à l'invasion des Berbères, les Roum » qui se trouvaient dans le pays l'évacuèrent, mais les Afaric y restè- » rent. Ceux-ci étaient devenus serviteurs des Roum par suite d'un traité » de paix: telle était leur manière d'agir avec quiconque subjuguait leur » pays. »

(2) Il faut remarquer que le nom Afaric (Africains) est le seul qui ait été donné aux habitants de la Proconsulaire par les *anciens* historiens de l'Islam. Celui de franc ne leur fut donné que bien plus tard, et seulement quand les croisades eurent fait connaître aux musulmans la masse des nations latines qu'ils appelaient toutes du nom de *Francs*. Il est même possible que les historiens récents (lisant dans les anciennes annales le mot Afaric (أفريق), qui ne diffère en arabe du mot franc (أفرنق) que par les points diacritiques d'une seule lettre), aient cru à une erreur orthographique, qu'ils se sont alors empressés de corriger.

(a) Ben Abdelhakem, traduction de M. de Slane : *appendice* au 1er volume d'Eben Khaldoun, page 301. Voir aussi : *Revue archéologique* 1858. T. 2, page 159. *Mémoire sur les populations de l'Afrique Septentrionale*, par M. Reinaud de l'Institut.

en former les milices et les garnisons; comme eux, après s'être partagé les terres conquises, les nouveaux vainqueurs y laissèrent pour fermiers et laboureurs les anciens propriétaires du sol.

Mais les Vandales, si féroces qu'ils fussent, avaient quelque idée d'une organisation basée sur le droit, et conservaient pour les formes du gouvernement impérial une sorte de respect : ils avaient donc laissé aux vaincus leurs lois paternelles et avaient même adopté pour eux-mêmes, outre le Christianisme, certaines coutumes dérivant de la civilisation romaine. — Les Arabes, au contraire, animés d'un zèle persécuteur, et d'autant plus fanatiques qu'ils trouvaient, dans le Coran, une sanction religieuse à leur amour naturel du vol, du pillage et du meurtre, les Arabes déclarèrent une guerre à mort non-seulement aux vérités chrétiennes, mais encore à tout principe de civilisation. Ils se renouvelaient d'ailleurs sans cesse et recommençaient ainsi à tout instant tous les désordres de l'invasion. Chaque année le pays était ruiné à nouveau par de nouveaux pillards, en sorte que le laboureur, désespérant de jamais récolter sa moisson, abandonna sa charrue, embrassa l'Islamisme et se fit brigand à son tour.

Ce fut alors que les tribus nomades qui avoisinaient au Sud les campagnes de l'Ifrikia commencèrent à s'y introduire peu à peu et à promener leurs troupeaux dans les jardins abandonnés et dans les champs en friche. Ce ne fut pas une invasion, mais une migration presque insensible dont on ne saurait suivre le progrès. Une tribu Ifrénide (Zenète) nommée Merendjisa, vint la première et occupa les campagnes entre Tunis et Caïrouan; mais ses révoltes soulevèrent la colère des princes Kétamiens et Sanhadjiens d'El-Mehdia, qui s'attachèrent à la réduire en nombre et en puissance, après quoi les Almohades l'ayant forcée à payer l'impôt, la donnèrent à rançonner aux Arabes Soleïmides (1).

A la suite des Merendjisa parurent les Hoouara, nomades très-mélangés de Zenètes, qui se glissèrent en quelque sorte du pays de Tripoli dans l'ancien Byzakium. Dès l'époque des premiers princes Kétamiens, ils avaient déjà leur siége principal à Mer-

(1) Ben Khaldoun, t. 3, p. 225 et 226.

madjenna, à trois marches de Caïrouan, et de là, malgré les défaites que leur infligèrent souvent les princes du pays, ils s'étendirent assez pour former au 14e siècle de notre ère la majeure partie des nomades Tunisiens : « Les campagnes de l'Ifri-« kia, dit Eben Khaldoun, servent d'habitations à de nom-« breuses populations errantes, dont la majeure partie appar-« tient à la tribu de Hoouara » (1).

(A suivre.) H. TAUXIER.

Note de la Rédaction. — Au 2e paragraphe de la page 149, M. Tauxier attribue, d'après Mannert, au Dr Shaw l'opinion que la tribu des Zuphonœ avait laissé son nom, sous la forme *Zououan*, à un village de la montagne des environs de Tunis.

Cette opinion n'appartient ni à Shaw ni à Mannert, mais bien à M. Marcus, traducteur de ce dernier écrivain ; car elle se trouve dans un paragraphe isolé entre parenthèses, ce qui est le système employé par M. Marcus pour distinguer du texte de son auteur ce qu'il a cru devoir y ajouter.

D'ailleurs, Shaw écrit *Zowwan*, ou *Zagwan*, et jamais *Zoouan*, le nom du village dont-il s'agit, et dont la véritable transcription est *Zaghouan* (prononcez *Zar'ouan*, en grasseyant le *r* très-fortement).

A propos de rectification, faisons remarquer que M. Tauxier, aux pages 150 et 153, semble accorder trop d'importance à la *romanisation* des Indigènes ; il suffit de voir dans quel état social étaient ceux-ci lors de la conquête musulmane, pour acquérir la conviction que si la civilisation italique avait pu faire beaucoup de conversions individuelles parmi eux, elle n'avait pas entamé les masses largement.

Les Berbers que Sidi Okba combat en Afrique, notamment dans l'Ouest, ne sont pas plus civilisés que les Arabes ; et c'est précisément ce qui facilita les succès de ces derniers.

---

(1) Eben Khaldoun, t. 1, p. 279.

L'ODYSSÉE

OU DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES EN EUROPE, ASIE ET AFRIQUE,

divisée en quatre parties;

par le sieur DU CHASTELET DES BOYS.

(Voir les n°s 56 et 58.)

SECONDE PARTIE

contenant vingt-cinq rencontres.

A Monseigneur de Colbert, Conseiller et Ministre d'État, Conseiller du Roi au conseil royal des finances.

Monseigneur,

Les instantes prières de dix mille français gémissant sous l'insupportable pesanteur de leurs fers, dans l'obscurité des cachots et dans le resserrement des bagnes de Barbarie, l'ont enfin emporté sur mon humeur timidement respectueuse, par une persuasion téméraire de marquer la seconde partie de mon Odyssée de votre illustre nom, qui est, à la vérité, l'écho le plus fameux et agréable qui retentisse le long des côtes du Méditerranéen fréquenté et de l'Océan connu. Les lettres fréquentes que je reçois de mes camarades d'esclavage m'apprennent, avec quelque sorte de consolation, que dans le même moment qu'il imprime la terreur dans le milieu des Alcassaves (Casbas) les plus fortifiées d'Alger, Tunis, Salé et Tripoli, il donne de l'amour dans les plus sombres matamores des impitoyables Tagarins (1). Continuez, Monseigneur, vos desseins,

---

(1) Les Tagarins, qui ont laissé leur nom au terrain situé entre la Casba et le Bordj Moula Hassan, ou Fort l'Empereur, étaient des Maures chassés d'Espagne au commencement du 17e siècle.

— Nous ajoutons à la note de M. Piesse que les *Tagarins* étaient pro-

héroïques, faites changer le nom de Barbarie à ces vastes et étendues provinces, et si celui d'Afrique demeure, qu'il suive le vôtre, comme autrefois celui de Scipion. Ce sont les deux ardents souhaits de la plus grande part de ceux qui, pour le service de Sa Majesté, ou pour la conservation du commun, ont perdu ce qu'ils espèrent par votre moyen recouvrer et vous offrir à leur retour; ainsi que fait,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DU CHASTELET DES BOYS.

AU LECTEUR :

L'incertitude de tes sentiments sur la première partie de mon Odyssée me fait douter si je te convierai à la lecture de la seconde. A tous hasards, sois ami, ou ennemi et jamais indifférent. Si tu veux perdre encore quelque temps, tu pourras la lire, elle est plus diversifiée que l'autre, par toi peut-être déjà censurée : mais souviens-toi, par charité, que, nonobstant la vivacité de ton esprit, tu serais bien empêché de te tirer des endroits, où tu me pourras envoyer (1) s'il t'ennuie.

Adieu.

— Ici, la table des vingt-cinq rencontres ou chapitres. —

Ire RENCONTRE.

Retour des corsaires en Alger : leur arrivée au port et dans la ville.

Le soleil approchait de la moitié de sa course, quand nous achevâmes la nôtre. L'Amiral, nommé Bramafendy (2), ayant,

---

prement des Morisques de l'Aragon et de quelques parties de la Castille ; ceux du royaume de Grenade qui étaient vassaux des chrétiens portaient le nom de *Mudejares ;* ainsi que nous l'apprend Ferreras, dans son histoire générale d'Espagne, tome 8e, pages 26 et 69 de la traduction de M. d'Hermilly.

(1) Le lecteur ennuyé envoie assez volontiers son auteur au diable ; c'est sans doute à cela que Du Chastelet des Boys fait ici allusion. — N. de la R.

(2) Braham-Effendi.

par impatience de se faire voir et reconnaitre de loin (par) la princesse des villes de Barbarie, tiré tous ses canons; les six autres vaisseaux, ambitieux d'être de la partie et du concert, envoyèrent chacun trois volées, à la réserve de la Vice-Amirale, sur laquelle j'étais, qui déchargea la plupart des siens. Nous arrivons insensiblement et trop tôt étourdis du bruit de l'artillerie, étouffés de l'haleine enfumée de ces bouches de feu, et empoisonnés de l'odeur du soufre; et donnons en fin fond dans un port ou môle, qu'un petit fort pentagone, bordé de canons, gardait plutôt du vent que d'une descente imprévue (1). La planche se met, l'on descend en terre ferme, et notre misérable troupe est conduite dans le palais du Bassa (pacha (2) au bruit des trompettes et des atabales (3). L'ovation barbare augmentait notre chagrin : mais d'où espérer consolation, sinon de celui qui en est le père !

Je ne saurais à présent vous particulariser le redoublement des interrogatoires qui furent faits aux uns aux autres de nous, soit par les mores habitants du pays, soit par les anciens esclaves, soit par les renégats, soit par les turcs. Il n'y eut point de corps de garde des Boulbassys (4), officiers de la milice Algérienne, où il ne nous fallût faire station pour les informer de notre équipage, nos pays et nos professions. Enfin, nous arrivons languissants de soif, et baignés de sueur, dans une seconde cour du palais, où un vieux esclave du Bassa se présente, qui, après avoir reçu le commandement de notre conducteur, nous fait entrer dans une chambre planchéyée de roseaux, et où il n'y avait pour tout meuble que des estéres (ce sont tapis de jones) sur lesquels les menues gens se couchent.

---

(1) C'est le Peñon, bâti par le comte Pierre de Navarre en 1510, relié plus tard à la ville par Kheir ed-Din.

(2) La *Djenina*.

(3) Mot d'origine arabe qui veut dire tambour. — N. de la R.

(4) Boulouk-Bachi, vieux janissaires gradés dont le service finissait à la nuit. — Ajoutons à la note de M. Piesse que, d'après le grand dictionnaire de Meninski, le *Bouluk Bachi* بولك باشي répond à peu près à notre grade de colonel. N. de la R.

Ce vieux esclave, Circasse de nation, parlait la langue franque qu'il avait apprise au Levant lorsqu'il était avec son maître le Bassa, qui depuis peu l'en avait amené avec beaucoup d'autres, dont il ne s'était pu défaire quand il vint prendre possession de son gouvernement ou Vice-Régence (1). Il est à remarquer que la langue franque est un baragouin ou galimatias composé des langues espagnole, italienne et française, que la nécessité de se faire entendre de tant de sortes de nations a introduit, et qui a cours par tout le Levant, et principalement sur les galères et vaisseaux de haut bord.

Le pauvre confrère de malheur nous consola le mieux qu'il put, nous apporta de l'eau, des oranges et des limons. Il n'y en avait aucun qui n'eût un merveilleux empressement de conférer avec Estevan (ainsi s'appelait-il) et s'instruire de lui du cours que pouvait avoir notre destinée. Mais l'enquête fut si particulière de la diversité de patrons, qu'à peine ce charitable esclave pouvait-il fournir aux questions importunes qui, coup sur coup lui étaient faites. La conclusion fut que le lendemain ou autres jours suivants, l'on serait présentés devant Issouf bassa (c'était le Vice-Roi,) qui retiendrait le cinquième de nous autres à son choix (2). Durant tels propos, deux hommes fort lestes, habillés à la turque, surviennent et nous saluent civilement en langue franque. Le plus jeune me demanda le lieu de mon embarquement et de ma naissance. Je lui répondis, que la Rochelle était l'un, et l'Anjou l'autre. A quoi, il répliqua que la négociation de ma liberté serait difficile, à cause du peu de commerce entre les villes terrestres et maritimes : mais qu'il me conseillait d'éviter ma retenue par le Bassa, pour son droit de quint de prise; le recouvrement de la liberté étant presque impossible, parcequ'il les emmenait tous à son retour au Levant (3) où il les vend en Alexandrie, ou à Constanti-

(1) Le père Dan, qui assista à l'entrée solennelle de Yousef pacha à Alger, la date du 16 juillet 1634. — N. de la R.

(2) Le pacha avait le droit, pour le compte de la régence d'Alger, de prélever sur la prise d'un navire, avant la vente définitive, un certain nombre d'esclaves dont le total variait du 5e au 8e : — voir Laugier de Tassy et Shaler.

(3) Du Chastelet fait ici confusion : le pacha prélevait pour le compte du

nople, ou au Caire, et partout ailleurs, de sorte que l'on ne peut plus après faire savoir le lieu de sa détention. Je le remerciai de son avis, et le priai instamment de m'enseigner les moyens d'éviter un si dangereux patronage. A quoi il me répondit que le plus assuré expédient était de céler son métier ou ses facultés, et que, sans se rebuter des interrogations des juifs qui servent d'experts au Bassa quand il choisit, il faut toujours se dire dénué de facultés et ignorant en métiers, et s'avouer soldat de fortune.

Osman achevait son entretien, quand un *biclas* à grandes moustaches (c'est un officier de la cuisine royale) apporta deux petits pains à chacun de nous, et fit retirer assez brusquement les deux renégats. Incontinent après, les Français s'approchèrent des Français, s'entrefaisant part des avis reçus de côté et d'autre; et étant déjà tard, la lassitude nous rendit plus immobiles qu'endormis, et le chagrin servit de réveille-matin.

II[e] RENCONTRE.

Détention des esclaves dans le palais du Bassa, devant qu'être vendus aux particuliers.

Le même astre, qui fait la nuit par son absence, dissipa en peu d'heures ses obscurités, sans apporter de lumière à nos esprits. La diversité des avis et les consultations nocturnes nous avaient ensevelis sur nos *estères* (1), tant l'application violente de savoir ce que l'on deviendrait et ferait le lendemain avait approfondi le moins mélancolique de la troupe. Au lever, sans avoir quiètement dormi, ce ne fut pas à qui se mettrait sur sa bonne mine, dans l'espérance d'être présenté devant le Bassa, crainte d'être par lui retenu pour son droit

---

gouvernement, comme on l'a dit plus haut, un certain nombre d'esclaves les plus riches ou les plus adroits manœuvres, sauf à en acheter d'autres pour son propre compte. Le reste de l'observation est juste, car on sait que Cervantes faillit aller à Constantinople avec Hoçain pacha, son nouveau maître, et qu'il fut racheté au moment où il montait à bord du vaisseau turc (1580).

(1) Nattes.

de quint, ou d'amirauté (1). Personne ne prit soin de se laver, ni de se peigner : l'humilité était glorieuse parmi nous. Qui que ce soit n'était riche, ni conditionné, ni habile : ce n'était qu'affectation perpétuelle de rusticité et malpropreté. L'évitement du paraître, que l'on recherche avec tant de déguisement et de soins, était une marque de conduite parmi nous.

Estevan, des premiers levé, ne partit pas le dernier pour vacquer à ses emplois d'esclave, et l'on commençait à murmurer de ce qu'il était si longtemps sans soulager notre impatiente curiosité. Il n'avait pas encore nettoyé l'entrée et l'écurie du Palais royal (c'était sa tâche ordinaire) qu'il s'en vint pantelant et hors d'haleine nous faire savoir qu'il avait appris de ceux qui devaient assister au Divan, que nous ne serions pas encore ce jour exposés aux yeux du Bassa, ni menés au *Soc* (2), c'est le marché ou Baptistan (3), pour être vendus aux plus offrants et derniers enchérisseurs, d'autant que l'on attendait quelque autre amenée d'esclaves, la nôtre n'étant pas assez considérable pour occuper les experts du Bassa, et faire une vente. Nos esprits cependant eurent quelque relâche et loisir de méditer sur la rencontre des patrons. Le Biquelas, dont nous avons parlé dans la rencontre précédente, vint nous retrouver et avertir de prendre patience jusqu'au soir, à cause du Ramadan (c'est leur carême), et que sans telle considération et respect il aurait déjà apporté le pain destiné pour notre subsistance ; mais que le Bassa et les musulmans faisant abstinence le long du jour en ce temps jusqu'à l'apparition de la première étoile, nous autres esclaves n'étions pas beaucoup à plaindre de pratiquer le même ; que notre religion avait aussi bien ses mêmes austérités que celles de leur grand prophète, et qu'ainsi nous pouvions être accoutumés à l'abstinence par nous pratiquée. A peine avait il achevé sa remontrance, qu'Estevan lui demanda en notre faveur, si nous pouvions sans crainte de mauvais traitement sortir de notre chambre,

(1) Voir le Tachrifat de M. Devoulx.
(2) Souk, marché.
(3) Badestan, aujourd'hui la *petite place Mahon*.

nous promener dans les cours et offices du Palais, et chercher en même temps et par même moyen à rendre quelque petit service aux Turcs et officiers de garde, qui n'ont point d'esclaves particuliers. A quoi ayant répondu, qu'il n'y avait ni à redire, ni à craindre, pourvu que l'on n'allât point jusqu'à la première porte de la cour; crainte que les Boulbassys et autres commandants ne nous prissent pour des aventuriers entreprenants, et observateurs trop exacts des entrées et des sorties, pour ensuite penser à la fuite. Après un tel avis et licence, il n'y eut personne de nous, hors trois malades, qui ne s'essorât, quoique affligé. L'expérience fit voir que les infirmes d'esprit ou de corps ne sont pas guéris pour se promener à l'ombre d'un lycée, ou se remuer de fois à autre dans un lit mollet; mais que le changement a je ne sais quelle sorte de distraction et trève à la sensibilité de la douleur que cause l'infirmité de l'un ou de l'autre.

Le baragouin de la langue turque, que je commençais d'entendre (1), me fit sortir un des premiers, et me produire dans mon habit de matelot, par moi pris pour déguisement, un peu devant que les Turcs montassent à bord. Le premier que je rencontrai et qui me parla fut le même renégat appelé Osman, qui nous avait vus le soir précédent; après la salutation de part et d'autre, il me remit sur le même discours et matière, avec protestation de service et offre de me procurer un bon maître et patron. Je le remerciai, sans me hasarder et m'exposer davantage à sa confidence; ayant reçu avis de plusieurs autres anciens esclaves, qu'il ne fallait pas trop se fier à cette sorte de gens, dont l'on ne peut espérer qu'une fidélité feinte et contrefaite. En effet, je ne fus pas longtemps à reconnaître que ces perfides envers Dieu trahissent pareillement leur prochain, et que la plupart ne recherchent les nouveaux pris que pour espionner, et donner avis s'il y a quelque

---

(1) Notre auteur paraît ici confondre le turc avec la langue *sabir*. On se trouve connaître sans jamais l'avoir appris ce jargon formé avec tous les idiomes du bassin de la Méditerranée, notamment l'italien et l'espagnol; mais le turc est loin d'être aussi facile. — *N. de la R.*

esclave de conséquence, dont on puisse espérer grosse rançon; et ainsi en profiter, ou par l'instruction qu'ils en donnent, ou par l'acquêt qu'ils en font.

Je rencontrai, un peu après, assez d'autres turcs naturels s'en allant au divan, dont l'un me donna je ne sais combien d'aspres (1) — c'est de la monnaie du pays — enveloppés dans un petit cornet de papier; d'autres me souhaitaient un bon patron, et la liberté même. Enfin, nous aperçûmes que ces infidèles avaient plus de charité, que non pas ceux qui en font un des principaux fondements de leur religion : j'employai le reste du temps jusques à l'apparition de la première étoile dans la considération du palais, où je me promenai avec liberté entière et sans rencontre fâcheuse, fors de certains mores officiers de cuisines, qui me maltraitèrent de paroles en leurs langues, mais qui me rappelèrent, néanmoins, ne leur ayant rien répliqué. Mais, comme la moindre aventure me faisait ombrage dans les commencements, je me retirai sur mes pas et m'en retournai trouver nos camarades, qui déjà étaient rangés dans leur poste et sur leurs estères.

IIIe RENCONTRE.

Description de la porte de la Marine et du palais du Bassa.

Le mole, dans lequel nous donnâmes fond en arrivant, est gardé, comme je vous ai dit, par un petit fort pentagone, bordé de plusieurs canons de fonte, tantôt plus, tantôt moins, et selon que la milice ou garnison appréhende. Quelques janissaires sont destinés, tant pour la garde de ce fortin, que pour observer les embarquements ou débarquements. En un mot, ce n'est pas tant un port qu'une retraite que la nature et l'art ont faite à l'envi l'un de l'autre, n'étant qu'une langue de rocher s'avançant en mer, que les Turcs ont depuis faite et plus longue et plus large par le transport et l'application de grandes et monstrueuses

---

(1) L'aspre, monnaie de cuivre, d'une valeur de 28 millimes environ était la 29e partie du mouzouna ; 26 mouzounas 2/8 représentaient la valeur du boudjou, unité monétaire de 1 fr. 80 c.

pierres tirées du roc voisin (1), qui l'ont rendu un peu plus sûr et certain. Quelque bonne opinion que l'on en aie, je le tiendrai toujours pour

Statio malè fida carenis (2)

L'entrée de cette digue artificieuse et naturelle fait celle de la porte de la Marine (3) que j'ai observée assez soigneusement. Les originaires l'appellent la porte du Mole ; et les étrangers la porte de la douane, parce que l'on y paye les droits de l'entrée des marchandises qu'ils y apportent. Elle est défendue, du côté de la mer, d'un boulevard voisin et presque attaché, que cinq grosses pièces de canon rendent de dangereux accès, outre l'artillerie commune. Un canon à sept bouches d'un prodigieux et inégal calibre, et prêt à parler à ceux qui voudraient entrer dans la ville, sans le congé de ceux à qui il sert d'interprête, pour la colère, ou pour l'amour, la défend avec assiduité et jalousie. Elle s'appelait autrefois *Julia Cæsarea* (4), soit à cause de la gratitude du fils de Juba, remis dans sa liberté, et dans les états de son père, par Auguste, prédécesseur (5) de Jules qui l'avait pris et mené en triomphe, qui la nomma de ce nom pour faire triompher Auguste dans son propre pays, dont elle était la capitale ; ou bien qu'elle ait été une des premières de l'Afrique à reconnaître la souveraineté des Césars romains, et qu'ensuite elle avait affecté de porter le nom de Cæsarea. Nous la nommons maintenant Argel ou Alger, et les Arabes et les Turcs Algesair, qui tous à l'envi les uns et les autres anéantissent ou du moins altèrent ce qu'ils trouvent de plus glorieux et immémorable (6) dans les provinces et villes soumises à leur religion et cimetère, quand principalement ils ne peuvent se l'arroger et approprier : pour ce sujet ils l'ont nommé Algesair comme qui dirait Césarienne de l'article *Al*, qui en

---

(1) Les carrières de Bab-el-Oued, déjà exploitées.

(2) Endroit fatal aux navires (?)

(3) On l'appelait encore Bab Dzira diminutif de Djezira, île, dont le pluriel Djezaïr est devenu le nom d'Alger.

(4) Cæsarea, Cherchel, a été longtemps confondue avec Icosium, Alger.

(5) Lisez : successeur.

(6) L'auteur veut dire sans doute *Memorable*.

arabe signifie *la* et Gesair, qui n'est autre chose que Cæsarea en dialecte africain corrompu. Quelques autres tiennent que les Arabes après la conquête de tout le pays l'appelèrent Algesair de l'article arabe *Al*, qui comme nous avons dit signifie *la*, et de Gesair, qui dans la même langue signifie île (1), comme qui dirait l'île, de la situation de la ville ressemblant assez à une île, à cause de l'avancement en mer du rocher qui fait le petit port dont nous avons parlé.

Au mot de ***Barbarie***, dont on appelle non-seulement le canton, mais encore le reste de la côte d'Afrique, à commencer depuis l'Égypte jusqu'au détroit de Gibraltar, les étymologistes en donnent deux raisons : la première et la plus commune est que *Barbara*, en langue Africaine, signifie murmurer et parler inarticulément, ce que font les Africains blancs qui s'habituèrent le long de la côte, à la différence des Africains noirs ou Éthiopiens dont la prononciation semblait plus naturelle et moins rude (2). Les Arabes ne contribuèrent pas peu à une opinion assez plausible par le dépit naturel de la gloire, et réputation punique. Plusieurs autres, aussi spéculatifs, ont voulu persuader que telle étymologie vînt du mot redoublé *Bar*, faisant *Bar bar*, qui en langue Africaine signifie désert, et que l'occasion du redoublement de ce mot vint dès le temps de la défaite et fuite du roi *Phricus*, qui commandait autrefois dans les trois Arabies et pays voisins d'Égypte, lequel étant défait à plate couture par les Assyriens, et ne sachant de quel côté se tourner pour se sauver, lui et son armée, incessamment poursuivie par ses ennemis, entendit une voix confuse s'élever, criant tumultuairement, *el-bar bar*, c'est-à-dire : Au désert, au désert ! et qu'ensuite ayant lui et les siens trouvé son salut dans ces vastes et inhabitables climats, ils leur en donnèrent le nom.

Cette disposition m'a retardé de vous entretenir du palais du Bassa d'Alger, dont je vous ai promis une description qui vous

---

(1) *El-Djezaïr*, les îles.

(2) Du Chastelet, spéculatif comme ceux qu'il cite plus loin, oublie que les Romains appelaient Barbares tous ceux qui n'étaient pas de Rome. Il peut encore oublier que les gens du pays s'appelaient Berbères.

Voir à ce sujet l'*Histoire des Berbères*, de M. Slane, T. 1er.

surprendra aussi bien que je le fus après l'avoir vu, n'étant pas si superbe comme je me l'étais figuré. Il est posé au milieu de la ville, mais il n'a rien d'illustre, ni de remarquable, qu'une grande cour assez malpropre et singulièrement compartie dans ses accompagnements : ce qui peut seulement attirer les yeux des regardants, est une double galerie de médiocre grandeur, soutenue d'un double rang de colonnes de porphyre, enrichie d'une marqueterie et antiquailles à la mosaïque. Le reste d'une si vaste et confuse struction ne vaut pas la peine de vous occuper (1). Je me promenai encore dans les autres endroits, dans les offices et cuisines, où je ne vis qu'une abondance de plats pleins de riz et de couscousse (c'est une certaine composition de farine en forme petite et ronde) avec force poules bouillies et assaisonnées ensemble, le tout destiné pour la table du Bassa, ou de ses officiers ; il y avait beaucoup plus qu'il ne fallait pour chasser la faim, mais je n'aperçus rien pour entretenir la délicatesse aux tables de l'Europe.

(La suite prochainement)

(1) Du Chastelet a vu la Djenina ou palais du Pacha, avec les yeux de l'esclave. Il est certain que ce vaste ensemble de constructions attend encore son historien. M. Serpolet, architecte, a, je crois relevé une partie de la Djenina.

CHRONIQUE.

PARTIE OFFICIELLE.

La Société historique algérienne a tenu sa onzième séance générale annuelle, le 8 mars dernier.

Le Président et le Trésorier ont lu deux rapports sur la situation morale et matérielle de l'association, d'où il résulte que le progrès se continue dans les deux sens; et que, malgré une diminution — temporaire, sans doute — dans une branche du revenu, l'équilibre entre les recettes et les dépenses, auquel on est enfin arrivé, paraît devoir se maintenir dorénavant, surtout par l'adoption d'une mesure financière qui sera expliquée tout-à-l'heure.

Le Président se plaît à proclamer que cette bonne situation est dûe en grande partie au dévouement, à l'activité intelligente du Trésorier, M. Devoulx, et il demande, en conséquence, que des félicitations et des remercîments lui soient votés séance tenante, ce qui a lieu, en effet, et à l'unanimité.

A propos des finances, un membre (M. Watbled) fait observer que la majeure partie des honoraires et des correspondants sont fort en arrière pour le paiement de la cotisation annuelle de 10 fr. qui leur incombe, puisqu'étant au nombre de deux cents environ, leur apport ne figure au budget de 1866 que pour une somme de 150 fr., au lieu de 2,000 fr. qu'ils auraient dû fournir.

« Assurément, ajoute ce membre, ce n'est point mauvais vou-
» loir de leur part; c'est plutôt une sorte de paresse que nous
» connaissons tous et qui fait qu'on s'abstient trop souvent
» d'une démarche, même utile, pour peu qu'elle oblige à réité-

» rer un déplacement en dehors de nos habitudes. Faisant donc
» la part de cette apathie assez générale, allons au-devant de
» ceux qui ne viennent pas à nous, et faisons recevoir leurs coti-
» sations sur place au moyen d'un intermédiaire accrédité à
» cet effet. »

Cette combinaison est adoptée par la Société, qui désigne M. Gugenheim pour faire ses recouvrements en dehors d'Alger. Cet honorable banquier, que l'on avait déjà pressenti à cet égard, accepte la mission dont il s'agit, à des conditions tellement modérées que son intervention devient, en quelque sorte, toute bénévole.

Aussi, la Société, reconnaissante du bon procédé de M. Gugenheim, lui adresse ses remercîments.

Grâce à la mesure financière dont il s'agit, non-seulement l'équilibre se trouve assuré dans les finances de la Société, mais on peut espérer un excédant qui augmentera sensiblement les moyens d'action.

Il est décidé, toutefois, qu'avant d'appliquer la mesure, on préviendra les personnes auxquelles elle se rapporte, par un avis spécial placé sur la couverture du n° 62 actuellement sous presse.

La Société, procédant ensuite à ses travaux ordinaires, admet comme membres résidents :

M. Louis Jourdan, garde-mines à Alger, auteur de travaux sur la botanique, notamment de la *Flore murale du Tombeau de la Chrétienne* ;

M. l'Abbé Marty, aumônier du Lycée Impérial.

Puis, M. le Président donne lecture de diverses communications archéologiques, etc., que nous ne mentionnons ici que pour mémoire, leur insertion dans le numéro de la *Revue*, actuellement en voie d'impression, ayant été décidée.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau pour l'exercice 1867.

On procède au vote et le dépouillement des scrutins successifs donne les résultats suivants, obtenus tous à la presque unanimité des suffrages :

Président,	M. BERBRUGGER ;
1er *Vice-Président*,	M. BRESNIER ;
2e *Id.*,	M. CHERBONNEAU ;
Secrétaire,	M. BONNET ;
Secrétaire-adjoint,	M. WATBLED ;
Trésorier,	M. DEVOULX.

Pour analyse du procès-verbal de la séance générale du 8 mars dernier.

Le Président,

A. BERBRUGGER.

CERCLE D'AMMI MOUSSA. — On nous écrit d'Aumale, le 27 mars 1867 :

« Je vous adresse ci-joint le dessin d'une lampe antique, rapportée, il y a longtemps déjà, de la province d'Oran.

« La première figure représente l'objet de profil, la seconde, sa face supérieure.

« Cette lampe est en terre rouge assez grossière ; sa forme est celle des ustensiles antiques de même sorte, que l'on rencontre assez souvent en Algérie ; l'anse est brisée. Le dessin de la face supérieure représente une croix surmontée d'une banderolle et entourée d'une grossière moulure : c'est cet emblême qui m'a paru remarquable. Le bec noirci montre que l'ustensile a servi.

« Cet objet a été trouvé par mon père dans une construction romaine encore debout et enterrée à moitié, sorte de petit château situé à quelques kilomètres d'Ammi-Moussa, qui se trouve lui-même au Sud-Est de Mostaganem (1).

« Mon père a fait une excursion dans cet endroit, en compa-

(1) Un autre correspondant, en nous envoyant (1863) une inscription romaine trouvée à Ammi-Moussa, constate que le cercle de ce nom contient une grande quantité de ruines antiques. V. T. 7e de la *Revue*, p. 311. — *N. de la Rédaction*.

gnie d'un officier du bureau arabe et avec un certain nombre de tirailleurs indigènes armés de pioches.

« Les déblais opérés en quelques heures mirent au jour une grande quantité de débris de lampes à peu près semblables à celle dont je vous parle aujourd'hui. Outre cette dernière, les explorateurs en recueillirent deux ou trois entières, une entre autres portant comme ornement la figure d'un lion. On découvrit de plus quelques monnaies de bronze, l'une d'elles bien conservée à l'effigie de Commode. Le grand nombre des débris de lampes fit présumer que ces objets avaient dû être apportés et allumés dans un but religieux, comme les catholiques actuels font des cierges. L'emblême chrétien qui figure sur celle que je possède, viendrait corroborer cette assertion.

«De quelle nature aurait donc été l'édifice existant encore aujourd'hui ? Ce point serait curieux à éclaircir ; c'est afin que vous puissiez signaler ces faits à vos correspondants de l'Ouest, que je vous adresse ces quelques lignes.

Veuillez agréer, etc.

GUSTAVE MERCIER.

Remarque de la Rédaction. — La croix signalée par notre correspondant et la banderolle qu'il indique tout auprès, sont un seul et même signe, le *Chrisme* ou monogramme du Christ ; cette ligature est composée, comme on sait, des lettres grecques X et P, initiales du nom du Christ dans la langue des Hellènes. Seulement, le potier a séparé maladroitement la boucle, ou courbe, du *Rho* du reste de la lettre, ce qui a empêché M. Mercier de reconnaître la nature réelle de l'objet représenté.

TIPASA. — M. Trémeaux, propriétaire à Tipasa et l'un de nos correspondants, nous a adressé récemment l'estampage fait par lui d'une inscription qui venait d'être découverte, dans l'enceinte même de la ville romaine, sur la colline appelée *Ras Bel-aïche*, à l'Ouest du bâtiment de la douane. Elle a été trouvée enfoncée en terre aux trois-quarts, par les ouvriers occupés à la construction du phare qu'on élève actuellement sur ce point culminant. Après avoir étudié le document épigraphique dont il s'agit sur l'estampage de M. Trémeaux, nous

sommes allé à Tipasa pour contrôler, par l'examen direct du monument original lui-même, la copie ainsi obtenue.

Voici le résultat de nos études : cette épigraphe est gravée dans un cadre sur un bloc cubique de 70 centimètres sur 70 centimètres, en lettres de 7 centimètres à la première ligne et de 4 centimètres aux neuf lignes suivantes. Sur une des faces latérales, est sculpté le vase appelé *praefericulum* et sur l'autre une patère.

Les lettres de l'angle inférieur de gauche de la pierre — partie qui se trouvait au-dessus du sol — ont complètement disparu, rongées par l'action des météores ; de sorte que le commencement des sept dernières lignes manque tout-à-fait et que la lacune est d'autant plus considérable qu'on se rapproche davantage de la fin du texte. A la dernière ligne, on peut l'estimer approximativement à *seize* lettres.

M. Trémeaux a recueilli avec soin cette inscription, qu'il a jointe aux divers objets antiques rassemblés par lui en un musée local déjà intéressant à visiter.

Voici ce que nous avons pu lire de l'inscription dont il s'agit :

VICTORIAE AVG... TAE
DVCATV INSTANTIAQVE
CLAVDI CONSTANTIS
.... VC CONTIGIT DE
.... ET MVSVLA
.... V.. N.. S.... IEALI
.... IN
.... M.......... V
... T... EA....... .. ANN
.... VSQVE

La lecture des trois premières lignes et de la fin des autres est certaine ; quant aux lettres éparses indiquées ailleurs, elles sont plus ou moins douteuses. En somme, la partie de la pierre rongée par une longue exposition à l'air ne nous a pas livré davantage.

Par ce qui reste et n'admet aucune incertitude, nous voyons que ce monument épigraphique est dédié « à la Victoire Au-
» guste parce que sous le commandement militaire et aux
» sollicitations de Claudius Constans, une expédition avait été

» faite contre des peuplades africaines, entre autres les Misu-
» lames, » qui nous sont déjà connus par d'autres documents épigraphiques et la seule tribu qui soit nommée dans notre inscription, ou du moins dont on y puissse reconnaître le nom.

C'est tout ce que nous pouvons dire pour le moment de cette inscription dont ce qui subsiste fait regretter les grandes lacunes; car elle sort de la catégorie des épigraphes ordinaires et pouvait livrer à l'histoire d'Afrique quelques renseignements curieux, si le temps ne l'avait pas si fort maltraitée.

A. B.

CONSTANTINE (*Cirta*). — On écrit de cette ville à M. Cherbonneau, qui a bien voulu nous en donner communication.

« Je n'avais pas oublié tout-à-fait l'inscription dont je vous avais parlé, mais une fausse manœuvre l'ayant fait retomber dans le fond du ravin où elle gisait depuis des siècles, j'avais fini par la perdre de vue Cependant, j'ai voulu, au reçu de votre bonne lettre, réparer ma négligence en vous adressant ladite inscription avec un croquis du monument tumulaire où elle est gravée (1). C'est une épitaphe ainsi conçue :

D. M. S.
HILARVS ALVM
NVS EISCI ADVOCA
TI V.A.XXII

Que veulent dire les lettres EISCI inscrites entre les mots alumnus et advocati ?

Agréez, etc. CH. CHABRIER.

Remarque de la rédaction. — M. Cherbonneau pense que les lettres qui ont embarrassé M. le commandant Chabrier

(1) D'après le croquis annoncé plus haut, cette pierre tumulaire offre la forme bien connue d'un carré long arrondi à la partie supérieure, vers les extrémités, au-dessus des deux petites faces, dont l'une contient l'épigraphe. Les dimensions ne sont pas indiquées ; mais elles peuvent se suppléer aisément, cette catégorie de tombes se rencontrant très-fréquemment et presque toujours avec mêmes hauteur, largeur, etc., si elles appartiennent à des adultes, comme c'est ici le cas.

représentent le génitif du nom propre Episcus. Dans cette hypothèse il faudrait traduire :

« Aux dieux mânes, etc. Hilarus, élève d'Episcus, avocat, a » vécu 22 ans »

Mais en nous rappelant que, d'après Spartien, il existait à Rome depuis Hadrien, un avocat du Fisc *(Advocatum Fisci* Hadrianus primus instituit, l. 20) nous nous sommes demandé s'il ne fallait pas rendre l'épitaphe de cette autre manière : Hilarus élève de l'*avocat du Fisc*, etc., c'est une nouvelle conjecture que nous plaçons à côté de celle de l'honorable M. Cherbonneau, pour le simple acquit de notre conscience.

Dans l'hypothèse où notre explication serait la bonne, ajoutons ici que l'*avocat du Fisc* recevait, sur le trésor public pour des fonctions que ce nom même détermine suffisamment, une rémunération annuelle de 600 solidi ou sous d'or qu'on lui payait aux calendes d'octobre; c'était un traitement d'environ 8,000 fr., somme, qui par le fait du bon marché de la vie dans l'antiquité représente un revenu bien autrement considérable que le chiffre ne l'exprime.

CORRESPONDANCE.

M. Berbrugger vient d'adresser la lettre suivante à M. le Rédacteur en chef de l'*Akhbar* :

« Alger, le 9 avril 1867.

» Mon cher Thomson,

» Un journal de Constantine, l'*Africain*, a inséré l'article suivant dans son numéro du 1er mars dernier :

» Il n'y a pas seulement que les Nègres du centre de l'Afri- » que qui se fassent musulmans : deux honorables savants, qui » sont une des gloires de l'Algérie, MM. Berbrugger et Cher- » bonneau ont, sans qu'on en sût rien, embrassé la religion » du Prophète. C'est le dernier numéro du *Mobacher* qui nous » l'apprend. Voici ce qu'on y lit :

« Le vendredi 15 février, la mort est venue enlever, après une
» courte maladie, l'imam du Collége impérial arabe-français
» d'Alger, Sid Haçan ben Ahmed, à peine âgé de 50 ans. Tous
» les euléma et d'autres notables de la villes l'ont accompagné
» jusqu'à sa dernière demeure, au cimetière de Sidi Mohammed
» Abd er-Rhaman. *Parmi la foule nombreuse appartenant à*
» *toutes les classes de la population musulmane de la ville, qui*
» *formait le cortége, on remarquait* M. Berbrugger, conserva-
» teur de la bibliothèque et du musée d'Alger, colonel de la mi-
» lice, M. Cherbonneau, directeur du collége impérial arabe-
» français, ainsi qu'une députation de 20 élèves. » A. Z.

« Quand cette insinuation calomnieuse vous tomba sous les yeux, vous vous êtes empressé de m'offrir les colonnes de l'*Akhbar* pour la repousser. Tout en vous remerciant de cette nouvelle preuve d'amitié, je vous répondis qu'il me répugnait, ainsi qu'à M. Cherbonneau, d'occuper le public de nos personnes, que d'ailleurs, le mensonge évident de M. A. Z. de l'*Africain*, tomberait de lui-même, sans écho, faute d'un journal pour le reproduire et d'un lecteur pour y ajouter foi.

» Vous avez dû bien rire de ma naïveté !

» En effet, il s'est trouvé jusqu'ici, à ce qu'on m'assure, quatre journaux algériens pour propager la calomnie ; et j'ai pu reconnaître personnellement que certains lecteurs y ont cru !

» Dès lors, le silence n'est plus permis.

» Veuillez donc, je vous prie, mon cher Thomson, insérer la déclaration suivante dans l'*Akhbar :*

» *MM. Cherbonneau et Berbrugger sont toujours chrétiens*. En suivant le convoi d'un musulman, qui a longtemps servi sous leurs ordres, ils n'ont pas entendu faire acte d'adhésion à l'islamisme, pas plus que les nombreux musulmans qui assistent aux cérémonies religieuses dans nos églises ou aux obsèques de nos coreligionnaires n'imaginent par là se convertir au christianisme.

» Si le désir de nuire au prochain n'avait pas fait oublier la grammaire à M. A. Z. de Constantine, il n'aurait pas conclu que deux Européens se sont convertis à l'islamisme, par cela seul que le *Mobacher* signale leur présence dans une foule musulmane.

» En tous cas, M. A. Z est bien de l'école de Bazile ; cela se reconnaît à sa rédaction, qui est arrangée de telle sorte que, tout en calomniant très-réellement, il se ménage la ressource de pouvoir s'écrier au besoin : — Je ne voulais pas dire cela : on ne m'a pas compris ! — et autres échappatoires à l'usage de ceux qui veulent faire le mal sans péril.

» Agréez, etc.

» A. BERBRUGGER. »

MÉDAILLES ANTIQUES. — M. Levert, ancien préfet d'Alger, actuellement préfet des Bouches-du-Rhône, et un des présidents honoraires de notre Société historique Algérienne, nous écrit à la date du 5 avril :

« Je vous adresse quatre petites médailles en argent provenant d'une découverte faite à Auriol, près de Marseille, par un paysan qui les a trouvées en labourant son champ ; elles se trouvaient, avec environ deux mille autres, dans un vase de terre enfoui à une profondeur de 75 cent. au-dessous du sol. La Bibliothèque Impériale et le Musée de Marseille, ont désiré naturellement acquérir la collection complète des types nouveaux que cette trouvaille mettait en lumière et j'ai été assez heureux pour les y aider. Depuis que le cabinet des antiques en possède une série de 85 pièces, le monde des numismates est dans le ravissement.

« Comme je n'ai pas oublié notre Société, ni nos chers collègues d'Alger, j'ai voulu les faire participer un peu à cette joie scientifique, en vous envoyant les échantillons dont il s'agit. Recevez-les en mon nom comme un souvenir, soit pour le Musée d'Alger, soit pour notre Société dont je suis toujours un membre dévoué. Ces monnaies auront un intérêt particulier pour vous, puisqu'elles se rattachent à l'histoire des colons grecs et à leurs voyages autour de la Méditerranée. »

La Société historique Algérienne a accueilli avec reconnaissance ce témoignage de la bienveillance de son Président honoraire qui a laissé dans son sein, comme dans tout le département d'Alger, les souvenirs les plus sympathiques.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. BASTIDE.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot « *histoire* dans son acception la plus large, y comprenant, avec l'étude des personnes, des faits et « des monuments, celle du sol même auquel ils se « rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire proprement dite, de la géographie, des langues, des « arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrionale. » (*Extrait des* STATUTS)

ONZIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 63. — MAI 1867.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE	PARIS
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE	CHALLAMEL AÎNÉ, ÉDITEUR
Rue du Palais	30, Rue des Boulangers

1867.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 63. — MAI 1867.

Pages

ARTICLES DE FONDS.

A. Berbrugger. — Tombeau de la Chrétienne. 2e partie, travaux d'exploitation du monument et résultats obtenus (suite et fin) 177

A. Devoulx. — Les édifices religieux de l'ancien Alger (11e article) 207

Bon Aucapitaine et Henri Federmann. — Notice sur l'histoire et l'administration du Beylik de Titeri. — 2e partie (suite) 211

H. Tauxier. — Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet (5e article) 220

E. Mercier. — Sildjilmassa selon les auteurs arabes 233

CHRONIQUE :

Découverte d'objets antiques à Auzia, par M. G. Mercier 243

Remarques de la Rédaction 247

BIBLIOGRAPHIE.

Principes élémentaires de la langue arabe de M. Bresnier, par M. A. Cherbonneau 251

COMPOSITION DU BUREAU EN 1867.

MM.

Berbrugger, C. ✻, Président.

Bresnier ✻, premier vice-Président.

Cherbonneau ✻, deuxième vice-Président.

Bonnet, Secrétaire.

Watbled, Secrétaire-adjoint.

Devoulx, Trésorier-Archiviste.

AVIS.

Les séances ordinaires de la Société historique algérien ont lieu le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures soir, dans une des salles de la Bibliothèque d'Alger, rue l'État-Major, nº 12, palais de Moustafa-Pacha. Elles s annoncées par la voie de la presse locale et par convocatio personnelles.

ALGER. — IMPRIMERIE BASTIDE.

11e Année. N° 63. MAI 1867.

Revue africaine

TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE

DEUXIÈME PARTIE

TRAVAUX D'EXPLORATION DU MONUMENT ET RÉSULTATS OBTENUS

(V. les nos 61 et 62 de la *Revue*)

Sitôt que l'Empereur nous eut désignés (MM. Mac Carthy et Berbrugger) pour faire une exploration définitive du Tombeau de la Chrétienne, à l'aide de fonds donnés sur sa cassette particulière, chacun de nous se prépara, de son côté, et selon ses aptitudes particulières, à répondre de son mieux à la confiance dont S. M. voulait bien nous honorer.

La décision impériale nous fut signifiée dans le courant du mois de juin 1865 ; et, dès les premiers jours du mois suivant (7, 8, 9 juillet), nous allions faire une reconnaissance au mausolée mauritanien, en nous adjoignant MM. Latour, père, et Cardaire, entrepreneurs d'Alger, dont les connaissances professionnelles pouvaient nous fournir d'utiles indications pour certaines questions techniques.

Après cette étude, qui complétait nos observations faites dans plusieurs excursions antérieures, le plan d'exploration fut arrêté avec notre collaborateur qui, dans l'intérêt de l'unité d'exé-

cution et par condescendance pour un doyen d'âge, voulut bien nous abandonner la direction des travaux ; accord amiable confirmé plus tard et rendu officiel par une décision de M. le Maréchal Gouverneur, en date du 28 mars 1866. Mais cet accord et cette décision, indispensables au point de vue administratif, dans une entreprise à laquelle tant de personnes diverses devaient concourir selon des règles et dans des formes déterminées, n'a nullement effacé le caractère collectif de l'exploration, l'œuvre ayant été constamment suivie par les deux explorateurs, avec une égale sollicitude, selon un programme mutuellement accepté, nous le répétons.

L'exploration qui nous était confiée avait ce double but :

1° Déblayer suffisamment le Tombeau de la Chrétienne pour mettre en évidence sa véritable forme architecturale — ensemble et détails ;

2° Trouver l'hypogée — galeries ou caveau — qu'il devait contenir à l'intérieur et qu'aucune entrée apparente ne désignait au dehors, par suite de l'amoncèlement de pierres écroulées qui cernait tout-à-fait le monument et en cachait la partie inférieure jusqu'à une hauteur maximum de quatorze mètres.

Dans cette double tâche, nous nous étions imposé la stricte obligation de n'employer aucun moyen qui fût de nature à ajouter aux détériorations déjà trop grandes que les siècles — et surtout les hommes — avaient infligées au Tombeau de la Chrétienne.

La difficulté d'une pareille entreprise, avec ces conditions restrictives, devient évidente, si l'on se rappelle que l'édifice qu'il s'agissait d'explorer présentait encore une hauteur de 33m sur une base de 64m, laquelle atteignait 128m, en tenant compte de la ceinture de pierres écroulées qui l'entourait de toutes parts.

Maintenant, ce champ d'exploration de 384m de circonférence, presqu'inabordable à cause des hautes et épaisses broussailles où il était étroitement resserré, se composait exclusivement de pierres de taille de grand appareil, sur lesquelles la végétation spontanée avait prospéré avec une telle luxuriance qu'un de

nos honorables collègues de la Société Historique Algérienne, M. Pascal Jourdan, a pu y trouver la matière d'un catalogue étendu intitulé par lui : *Flore murale du Tombeau de la Chrétienne.*

Ajoutez que le mausolée mauritanien est situé en dehors de toutes voies régulières de communication, à 7 kilomètres au moins de tout centre de population, dans un véritable désert de maquis où l'eau manque, et qu'il est desservi uniquement par quelques rares sentiers qu'envahissent sur la presque totalité de leurs parcours les arbustes les plus hostiles aux habits et à l'épiderme des passants.

Mais il faut avoir vu le terrain pour se faire une idée des difficultés dont l'état des lieux est venu compliquer une entreprise déjà bien difficile en elle-même.

En somme, c'est dans ce désert aride et presqu'inviable qu'il fallait s'installer et vivre avec un nombreux personnel, amener un outillage lourd et encombrant, en résolvant une foule de problèmes variés qui ont singulièrement mis à l'épreuve la patience et l'esprit de ressource des explorateurs.

Enfin, le 5 novembre 1865, nous arrivions sur le terrain d'exploration où notre collègue, M. Mac Carthy, devait nous rejoindre le 6 décembre suivant. Nous installâmes le quartier général de l'exploration sur le bord de la mer, devant les ruines du fort romain de *Ksob el-Halou,* dans une petite maison appartenant à M. Etourneau, concessionnaire de l'Haouche Sidi Rachid, ferme au centre de laquelle se trouve le Tombeau de la Chrétienne, au milieu d'une enclave de douze hectares dont l'Etat s'est réservé la propriété.

A environ trois cents pas de la maison Etourneau, vers l'Est, se dressa le camp des travailleurs composé d'hommes du pénitencier de Bab el-Oued, placés sous le commandement de M. le Lieutenant Hammer.

Ce camp était un peu éloigné du monument situé à deux kilomètres de là, par le chemin le plus court, et à une altitude de 261 mètres au-dessus du niveau de la mer. Mais la question de l'eau et celle de la salubrité s'étaient réunies pour imposer ce choix.

Entre le 5 novembre, jour de notre arrivée à Beauséjour, ainsi qu'on nomme l'emplacement où nous dûmes nous établir, et le 22 du même mois, où les outils arrivèrent d'Alger, nous employâmes notre temps à étudier le monument et à relever les ruines assez nombreuses qui sont répandues tout autour, de Tagourait-Bérard à Tipasa et du bord de la mer au lac Halloula, portant principalement notre attention sur les lignes de communication indiquées par la configuration du sol comme ayant pu être suivies par le cortége funéraire, quand un défunt royal était amené de Caesarea (Cherchel) au *Monumentum commune Regiae gentis*, ou Tombeau de la Chrétienne.

Après que le détachement des condamnés militaires eut installé ses tentes à Beauséjour, au-dessous de l'unique fontaine — *Aïn el-Hallouf,* Source du Sanglier — que la localité possédât alors, les travaux d'exploration commencèrent.

Il fallut d'abord relier le Tombeau, par une voie carrossable, à la route qui va de Beauséjour à Sidi Rachid, c'est-à-dire, du littoral à la Mitidja. On ouvrit ensuite des communications pour les travailleurs entre le camp et le chantier ; on recreusa un puits et on nettoya la fontaine dite *Aïn Dar ed-Delam* (Source de la Maison de l'Obscurité), retrouvée par nous, à l'aide d'indications fournies par les indigènes, et dont l'eau nous fut très-utile, sinon pour l'alimentation, au moins pour les sondages, à cause de sa proximité du monument.

Le 25 novembre, on put amener à pied-d'œuvre le matériel de sondage, chèvre, instrument à chute libre, trépan, cuiller, etc.; et, le 28, le premier appareil de sonde commença à fonctionner sous l'habile et active direction de M. Clément Purschett, maître sondeur. Car, afin de rester fidèle au programme arrêté — *étudier l'intérieur du monument sans ajouter à ses dégradations,* — nous avions décidé de le sonder par le système artésien, qui s'est trouvé ainsi figurer pour la première fois — nous le croyons, du moins — dans une exploration archéologique.

D'après des analogies bien connues, nous pensions que la chambre sépulcrale devait se trouver au centre même du monument ; et, dans cette croyance, nous avions décidé que le pre-

mier sondage serait fait dans l'axe. Par malheur, l'opinion erronée que le signal géodésique placé en haut du Tombeau correspondait à cet axe avait cours dans le pays et l'on fit le sondage en conséquence. Mais, comme il y avait par le fait une différence de 1m97c entre l'un et l'autre point, on perdit cette occasion d'être fixé, dès le principe, sur l'existence de l'hypogée et d'aboutir par le premier sondage au centre même du caveau principal.

On aurait donc connu dès le 5 janvier 1866 ce qui ne nous fut révélé que quatre mois plus tard et après treize autres sondages.

Cependant, les treize sondages qui n'ont rien rencontré ne peuvent être considérés comme inutiles, puisque leurs résultats négatifs sur les divers points où ils ont été pratiqués contribuent à prouver que le Tombeau de la Chrétienne ne renferme pas d'autre hypogée que celui actuellement connu, contrairement à l'opinion avancée à ce sujet par quelques personnes.

Vers le milieu du mois d'avril 1866, une deuxième chèvre avait été montée, ce qui permettait de faire marcher, dorénavant, deux sondages à la fois. L'approche des chaleurs, qui devaient forcément suspendre les travaux, commandait ce redoublement d'activité, et un nouveau subside envoyé par l'Empereur en fournit les moyens.

Les sondages simultanés nos 11 et 12 n'ayant rien indiqué, on organisa les sondages nos 13 et 14, le 28 avril.

Le 5 mai, dans l'après-midi, le trépan de l'atelier no 13, établi sur les gradins de l'envoûtement au-dessus de la fausse porte du midi, tomba tout-à-coup de 2m65c, enlevant au bout des cordes les travailleurs qui les tiraient, sans amener, par bonheur, aucun accident sérieux.

Enfin, la sonde avait percé la voûte de l'hypogée ! on possédait désormais la donnée qui devait nécessairement conduire à la solution du problème principal.

La lampe de mineur et des feux de Bengale allumés au fond du trou de sonde firent reconnaître avec évidence une cavité bâtie. Il ne restait plus qu'à y accéder par un boyau de mine horizontal dans la ligne de moindre distance, dont le point de départ était indiqué derrière la fausse porte du Sud.

Dix jours furent employés au déblai de cette fausse porte et à percer le boyau. Ce fut donc seulement le 15 mai, à quatre heures du soir, que nous pûmes enfin pénétrer dans cet hypogée que nous cherchions depuis sept mois et le parcourir dans toute l'étendue de ses 170m de développement.

Mais tout n'était pas fini pour cette partie du problème, car nous n'avions pas trouvé encore l'entrée naturelle et primitive que des remblais dérobaient aux regards : il fallut donc rendre d'abord la grande galerie praticable dans l'endroit où elle était obstruée de matériaux, que les chercheurs de trésors avaient extraits d'une excavation d'un rayon de plus de quinze mètres; puis, on dût débarrasser le caveau dit des Lions, encombré alors de terre et de pierres tirées d'une deuxième excavation moins considérable que la première.

C'est en opérant ce dernier travail qu'on retrouva l'entrée antique; et, en même temps qu'on y arrivait de l'intérieur, les travailleurs occupés au dehors à déblayer la fausse porte de l'Est la rencontraient par son issue opposée; car elle avait été pratiquée en contre-bas du sol et sous le vantail de droite de cette fausse porte.

L'exploration avait, dès lors, résolu la partie essentielle du programme, qui était la recherche de l'hypogée, et il ne restait plus à accomplir que quelques travaux accessoires utiles, sans doute, mais destinés plutôt à faciliter au public, l'accès, le parcours et l'étude du souterrain qu'à fournir des notions nouvelles.

N'oublions pas de mentionner que trente deux sondages à la barre à mine ont été pratiqués dans la galerie et les caveaux dont les parois avaient été soigneusement auscultées. Ces recherches n'indiquèrent aucune cavité nouvelle.

Les déblais extérieurs du monument ne furent complètement terminés dans les conditions fixées par le programme que le 14 juillet. Dès-lors, l'exploration étant arrivée à son terme, le lendemain commença l'évacuation du camp; le 17, ce canton était retombé dans sa solitude habituelle que nos neuf mois de séjour avaient momentanément interrompue.

Le travail de déblai, au moment où cette évacuation eut lieu,

avait mis à découvert plus du quart de la colonnade au Nord-Est, ainsi que la plate-formè carrée sur laquelle elle repose ; les quatre fausses portes étaient également dégagées ainsi que les quatre angles de ladite plate-forme. En tout, dix-huit colonnes étaient remises en lumière sur soixante.

Il n'était plus nécessaire de se fatiguer l'imagination pour rechercher la forme de l'édifice ; en ce qui concerne les pierres déplacées, l'examen des membres d'architecture soigneusement groupés autour du monument par les explorateurs, et un simple coup-d'œil jeté sur la masse imposante qui avait résisté victorieusement depuis plus de dix-huit siècles à toutes les espèces de vandalisme, en faisaient comprendre l'antique ordonnance.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le Tombeau de la Chrétienne apparaissait alors, pris dans son ensemble, comme un immense dé polygonal, coiffé d'un cône à gradins et posé sur un socle carré, le tout en pierres de taille de grand appareil.

Le dé est à facettes larges d'environ 2m37c en moyenne, circonscrites par soixante colonnes engagées d'ordre ionique ancien, dont les chapiteaux qui touchent les fausses portes sont à palmettes et les autres à bandeaux. Une corniche assez simple le terminait supérieurement.

Des fausses portes placées aux quatre points cardinaux, comme pour rompre la monotonie de la colonnade, sont encadrées dans un chambranle, et surmontées d'un entablement qui leur est particulier, lequel s'encastre dans la partie intérieure des chapiteaux à palmettes, pour former, avec les deux colonnes latérales, un deuxième encadrement à ces fausses portes.

Le cône à gradins qui couronne le monument et se termine en haut par une plate-forme, a été très-déformé par suite de la grande quantité de pierres que les Indigènes en ont arrachées pour faire des balles, sans doute, avec le piomb de scellement que contenaient ses mortaises en queue d'aronde. Le revêtement de la partie cylindrique a été presqu'entièrement enlevé par la même cause.

Le socle, bâti en pierres de taille d'un appareil régulier, repose sur un bétonnage composé de petites pierres concassées et de terre rouge faisant office de mortier.

Dans son état actuel et malgré l'absence de quelques assises supérieures démolies, le monument conserve une hauteur de 33m. On peut conjecturer, d'après des indications probables, qu'il a pu avoir une dizaine de mètres de plus, soit, en tout 43m environ, quand il était complet et avait son pyramidion. On a déjà vu que son diamètre est de 64m à la base.

On se fera donc une idée assez exacte des dimensions de cette construction grandiose, en constatant que si elle était placée sur la place du Gouvernement elle en occuperait presque toute la largeur et s'y élèverait à une hauteur égale à celle de la colonne de la place Vendôme, à Paris.

Les personnes qui ont vu à Rome le Mausolée d'Hadrien, aujourd'hui Château Saint-Ange, et qui connaissent notre Tombeau de la Chrétienne, ont été frappées de la ressemblance des deux monuments : même forme générale, même genre d'hypogée. Or, le Mausolée d'Hadrien passe pour avoir été calqué sur celui d'Auguste, mais avec de plus grande dimensions, assertion que les quelques ruines insignifiantes qui subsistent encore de ce dernier ne permettent plus de vérifier. On serait tenté de dire que Juba II avait précédé Hadrien dans cette imitation, si le prince mauritanien n'avait pas eu dans le Medracen un modèle plus près de lui et plus national.

Pour compléter la description du Tombeau de la Chrétienne, tel qu'il se présente à l'observateur depuis l'exploration de 1865-1866, nous allons décrire l'hypogée qui s'y développe à l'intérieur sur un parcours de 170m.

Avant corps.

L'entrée primitive de l'hypogée se trouve en contrebas du sol extérieur, sous le vantail de droite de la fausse porte de l'Est.

Devant cette entrée, et séparé d'elle par un espace de 3m37c seulement, est un massif en pierre de taille, auquel manque tout-à-fait l'assise supérieure, outre quelques blocs de l'assise qui subsiste encore ; cette espèce d'estrade, ou reposoir, qui mesure 7m75c d'Est en Ouest, sur une largeur de 2m70c était probablement destinée à recevoir le corps, ou plutôt l'urne funéraire ou *ossuarium*, du royal défunt, pendant que l'on fouillait

pour mettre l'entrée à découvert et que l'on accomplissait la dernière cérémonie extérieure, la crémation du cadavre. Car il est très-probable et important à noter, dès à présent, que Juba le jeune, prince complètement romanisé, a pu être soumis à l'incinération comme ses affranchis dont l'hypogée, découvert il y a onze ans, a enrichi le musée de Cherchel *(Caesarea)*, de leur ossuaires, qu'on a trouvés encore remplis d'os calcinés.

Ceci n'est cependant qu'une conjecture probable et nous savons qu'on pourrait lui opposer l'exemple de la *gens Cornelia* qui ne pratiquait pas l'incinération pour ses membres, quoique ses affranchis y fussent soumis.

En rétablissant, par la pensée, l'assise supérieure qui manque aujourd'hui — ce qui exhausserait ce reposoir de 50^c^. — et en le comparant à la base du monument, on acquiert la conviction que, dans son intégrité, il s'élevait de beaucoup au-dessus du sol ; particularité dont le lecteur est prié de prendre note, et qui se retrouve dans le Medracen, monument analogue, mieux conservé, mais beaucoup moins considérable, de la province de Constantine.

Porte primitive.

Lorsque, pour l'introduction du royal défunt dans le monument, la fouille était achevée, entre celui-ci et l'avant-corps, sous la fausse porte de l'Est, on se trouvait en face de trois pierres, d'égales dimensions, posées en long l'une sur l'autre, et faisant partie du parement extérieur de l'édifice, dont elles se distinguaient, toutefois, par cette particularité qu'elles étaient appareillées à *joints correspondants*, au lieu de l'être à *joints contrariés*, comme tout le reste du revêtement. C'est-à-dire, que leurs joints se répondaient de telle sorte que les trois ne formaient à l'œil qu'une même ligne verticale.

Cette circonstance, rapprochée de celle du reposoir n'existant que devant la porte de l'Est et émergeant, par une forte saillie, du sol où il était encastré, indique assez clairement que les architectes du Tombeau de la Chrétienne n'ont pas eu la pensée d'en dissimuler l'entrée. Sous ce rapport, ils ne se sont nullement inspirés des traditions architecturales égyptiennes, qui

comportaient une recherche infinie dans le nombre et la nature des précautions propres à défendre l'accès de la fameuse salle dorée qui recélait la momie. Aussi, en présence de particularités aussi apparentes et significatives que celles qui viennent d'être indiquées, le chercheur le moins attentif devait avoir l'esprit en éveil. En un mot, il aurait fallu être aveugle pour ne pas les voir et bien inintelligent pour n'en pas saisir la déduction naturelle.

Après avoir enlevé les trois pierres dont on vient de parler, on avait devant soi une dalle formant porte et qui avait été engagée, au moment même de la construction, dans des rainures ménagées dans les pierres environnantes. La rainure supérieure, qui n'avait pas moins de 1m50c en hauteur, recevait la dalle-porte lorqu'on faisait remonter celle-ci avec un levier et à l'aide de cales de hauteurs graduées. L'emploi de ce levier avait laissé une trace profonde dans la rainure inférieure.

On reconnaît ici un mécanisme analogue à celui des herses dans les places fortes, surtout celles du moyen-âge.

Premier couloir.

Quand la dalle-porte était soulevée à la hauteur convenable, on avait accès dans un couloir haut de 1m25c, large de 83c sur une longueur de 3m55c, couloir dallé en lozange et à plafond de pierres d'un très-fort appareil.

Avant de déboucher dans le caveau voisin, on rencontrait une deuxième dalle-porte, semblable à la première, comme dimensions et mécanisme.

Au moment de la découverte, toutes deux étaient brisées. Les rainures seules et quelques débris de dalles en signalaient l'existence.

Caveau des Lions.

Il est ainsi appelé, à cause d'un lion et d'une lionne qu'on y trouve sculptés assez grossièrement sur le linteau de la porte du deuxième couloir, celui par lequel on passe dans la grande galerie.

Sculpture unique dans l'hypogée, celle-ci semble l'œuvre

spontanée de quelque tailleur de pierres. Pour l'honneur de Juba II, ce grand ami des sciences, des lettres *et des arts*, il faut admettre qu'il ne l'a pas commandée, ni peut-être même vue. Au reste, le lion, type zoologique tout national en Afrique, se rencontre assez fréquemment sur les monnaies antiques de cette contrée. Ici, en mettant une lionne en regard du lion, a-t-on prétendu faire allusion à Cléopâtre Séléné ? Cela semble assez probable.

Le caveau des Lions, orienté de l'Est à l'Ouest comme le couloir d'entrée, est, dans son prolongement, long de 5m29c avec une largeur de 2m49c, il a sous voûte une hauteur de 3m50c. Sa voûte, en berceau ou plein-cintre, s'appuie sur les parois situées au nord et au sud.

Au fond de ce caveau, c'est-à-dire dans le mur droit occidental, on aperçoit une excavation faite à une époque probablement antique, par des chercheurs de trésors, sans doute ; elle plonge horizontalement vers le centre du monument sur une longueur de 6m95c, avec une largeur de 2m40c à l'orifice, et dans une direction ouest 10° Nord.

Les matériaux qu'on en avait extraits encombraient encore le caveau lors de la découverte de l'hypogée et empêchaient d'apercevoir le couloir d'entrée.

Notre sondage n° 3 avait donné au fond de cette excavation ; mais comme le trépan n'était tombé que de quelques centimètres, une chute, si peu importante d'ailleurs et qui arrivait souvent, à cause du fréquent emploi de la caillasse dans la construction, éveilla si peu l'attention, que le journal de sondage ne la mentionne même pas. Au fait, rien ne pouvait faire pressentir que cette cavité insignifiante était en communication avec l'hypogée.

Le caveau des Lions, comme ceux qui restent à décrire et comme la galerie principale elle-même, est dallé en lozange et bâti en pierres de taille dont les trois assises inférieures ont chacune une hauteur de 53c, tandis que celles d'en haut, les voussoirs, n'ont que 20c et semblent au premier aspect plutôt de grandes briques posées à plat que des pierres proprement dites. Mais les arrachements de notre boyau de mine,

et ceux de la grande excavation dont on va parler tout-à-l'heure, ont permis de constater que, sauf la hauteur d'assise, ces voussoirs ont les mêmes dimensions que les pierres des pieds-droits.

Nous avons dit que ce caveau est dallé en lozange, c'est-à-dire à la façon des voies romaines; ajoutons que l'hypogée est ainsi pavé dans tout son développement et que les pierres employées à ce pavage sont entaillées à un de leurs angles de manière à rendre les emboitements plus complets.

Le caveau des Lions est percé de quelques trous des deux côtés de la naissance de la voûte : ces trous, irréguliers de forme et irrégulièrement espacés, semblent avoir été faits pour installer une soupente. Des cheveux trouvés dans les fissures des murailles rappellent un usage encore subsistant parmi nos Indigènes qui cachent ainsi les cheveux qui restent après le peigne ou qu'ils coupent, et jusqu'aux rognures d'ongles, de peur qu'un ennemi ne s'en empare pour en faire la base d'opérations magiques contre leurs personnes. Nous reviendrons sur cette circonstance.

Deuxième couloir.

Il s'ouvre dans la partie de droite et presqu'au fond du caveau qu'on vient de décrire, sous le linteau où sont sculptés le lion et la lionne.

Ce 2e couloir, de même hauteur que le premier et long de 2m07c, était jadis fermé, comme lui, par une dalle-porte dont quelques débris restent encore engagés dans les rainures de gauche et inférieure.

Galerie principale.

En débouchant du deuxième couloir, on se trouve sur le palier de la grande galerie en face d'un escalier de sept marches dont il ne subsistait plus que des amorces, à droite, au moment de la découverte. Pour faciliter la circulation et garantir la sûreté des visiteurs, le Directeur des travaux a dû le faire rétablir, mais, d'après son plan primitif, et sans rien changer aux amorces indiquées ci-dessus ; de sorte que la res-

tauration moderne est toujours facile à distinguer du travail antique.

La différence de niveau entre le palier et la galerie principale est de $1^{m}15^{c}$. Celle-ci, mesurée dans son axe, présente un développement de $149^{m}02^{c}$; sa largeur varie dans sa partie quasi-concentrique, entre $2^{m}04^{c}$ et $1^{m}98$; mais sa partie rentrante n'a que $1^{m}50^{c}$. Sa hauteur générale sous clef de voûte, est de $2^{m}42^{c}$. Si l'on ajoute au chiffre de $149^{m}02^{c}$, celui de 21^{m}, longueur des trois couloirs et des trois caveaux, on arrive à un total de $170^{m}02^{c}$ pour le développement général; notre hypogée est donc, proportion gardée, plus considérable que celui de la Grande Pyramide.

En mettant le pied sur la septième marche de l'escalier dont nous parlions tout-à-l'heure, on est au niveau définitif de la galerie principale dont nous allons faire suivre le parcours au lecteur, en lui signalant successivement ce qui peut mériter son attention sur la route.

Faisons-lui remarquer, d'abord, de petites échancrures pratiquées à droite et à gauche dans les parois, à des distances alternantes d'environ trois mètres, et qui ont la forme d'un quart de sphère creuse; la trace de fumée qui se remarque au-dessus d'un assez grand nombre d'entre-elles indique leur destination (1). Cela rappelle le mur d'enceinte du Bo-Malloa, temple de Ceylan, « mur orné *d'ouvertures* triangulaires pour y placer les lampions pendant les fêtes et cérémonies, » dit M. Daniel Ramée, dans son Histoire de l'Architecture (1.107).

Les échancrures de notre galerie principale ont eu évidemment une destination analogue; mais il faut ajouter qu'elles n'ont pas été assez souvent employées pour que la fumée qui se remarque au-dessus de quelques-unes puisse être attribuée aux illuminations funéraires faites à l'occasion d'obsèques royales.

---

(1) Nous parlons de l'état des lieux au moment de la découverte, car, depuis celle-ci, bien des traces modernes de fumée se rencontrent sur les murs; elles ont été produites par l'éclairage qu'il a fallu établir pour les travaux intérieurs de déblai.

En effet, il n'a pu y avoir, on le verra, que deux cérémonies de ce genre, une pour Cléopâtre Séléné, l'autre pour Juba; et ce n'était pas assez pour produire l'épaisse couche fuligineuse que nous signalons. D'ailleurs, si c'était là la cause, toutes les échancrures auraient ces mêmes traces de fumée, tandis que le plus grand nombre n'en offre aucune apparence.

Mais le mausolée de Mauritanie a eu d'autres habitants que les hôtes royaux auxquels il était destiné, habitants très-vivants qui, s'ils n'ont pas toujours demeuré là, y ont au moins fait quelque séjour et pris plus d'un repas, comme le témoignent certains objets ou débris recueillis en ce lieu et dont il sera parlé plus loin.

A propos d'habitants, il ne faut pas oublier les seuls qui se soient rencontrés — et en assez grand nombre — dans le souterrain royal au moment de sa découverte : c'est-à-dire, l'araignée rousse, *aranea Monumenti*, qui tisse des cocons d'une remarquable blancheur dont les murailles étaient tapissées entre l'escalier et la grande excavation, sans doute parce que cet endroit était le plus humide de l'hypogée.

A quelques pas de l'escalier, on trouva au moment de la découverte de l'entrée, un mur en pierres sèches qui barrait presqu'entièrement la galerie principale. Là, comme dans le Caveau des Lions, des trous avaient été pratiqués grossièrement et avec beaucoup d'irrégularité à la naissance de la voûte, sans doute pour recevoir des poutrelles et établir une soupente. Là aussi on trouva des cheveux cachés dans des trous des murailles. Cette circonstance et la présence de nombreux débris de poterie berbère font supposer qu'à une époque fort ancienne (1) quelque famille indigène s'était cantonnée dans le mausolée royal, où elle avait pris juste ce qu'il lui fallait d'espace pour se loger commodément, s'isolant du reste par le mur en pierres sèches. Comme la superstition a toujours régné en Afrique dès les temps les plus reculés, on peut croire que la crainte des génies et surtout

(1) On a vu précédemment les motifs qu'il y a de penser que la connaissance de l'entrée du Tombeau de la Chrétienne s'est perdue lors de l'invasion des Arabes, vers la fin du 7e siècle de notre Ère.

des revenants a été la cause principale de l'érection de ce mur en pierres sèches. Cependant, la précaution a-t-elle été toujours suffisante et les braves berbers établis en ce lieu n'ont-ils pas eu plus d'une fois le sommeil dérangé par certains bruits étranges, ceux de quelque tempête qui rugissait au dehors, par exemple, et que le remords changeait dans leur imagination troublée, en protestations d'ombres royales contre la profanation permanente du Mausolée ?

Quoi qu'il en soit, ce mur en pierres sèches a dû disparaître devant la nécessité de rendre la circulation libre et de restituer au souterrain sa physionomie primitive.

Non loin de là, on remarque dans la voûte un trou de l'épais- d'un voussoir, débile et impuissante tentative de quelque pauvre chercheur de trésors, tentative de pygmée, si on la compare à l'audacieuse excavation qui se rencontre à quelques pas de là.

Quand on a dépassé de trois mètres la partie de la galerie principale qui répond intérieurement à la fausse porte de l'Ouest, on trouve sur la gauche un grand éventrement de l'édifice, pratiqué à une époque sans doute très-ancienne et poussé horizontalement sur une longueur de 15m 70c vers l'axe, avec une audace qui épouvante au premier abord.

On a vu, plus haut, que le mode de construction du noyau de l'édifice ne nous inspirait pas grande confiance : en effet, l'emploi alternatif, dans les assises, de pierres de tailles et de moellons irréguliers, ou même des éclats de pierres vulgairement appelés caillasse ; l'irrégularité des pierres de grand appareil comme taille et hauteur ; l'absence d'un mortier qui suppléât à leur manque ordinaire de juxtaposition complète, ou du moins l'emploi, fort rare d'ailleurs, d'un simple mortier de terre argileuse, n'étaient pas des circonstances propres à encourager dans la pensée de pénétrer le monument par une galerie horizontale d'une certaine étendue. Hé bien, l'étude attentive de la grande excavation qui nous occupe en ce moment prouve qu'on avait eu tort de ne pas se fier au monument : la preuve en est dans cet éventrement où l'on a dû cheminer sous des assises en suspension à une assez grande hauteur, et, ce qui est plus fort, sous des masses

de caillasse plaquées dans la terre rouge, qui se maintiennent comme un plafond très-horizontal, sans que l'examen minutieux du sol qui est au-dessous montre qu'une seule pierre, petite ou grande s'en soit détachée dans l'espace de temps écoulé entre l'abandon du souterrain et notre découverte, espace qui doit se compter par siècles.

Cependant, comme l'introduction de l'air extérieur, par suite de nos travaux, peut altérer cet état de choses, il sera prudent de faire en cet endroit des travaux de consolidation.

Pour accomplir une fouille aussi hardie, les chercheurs de trésors ont dû percer la paroi de la galerie principale, pied-droit et voûte, sur une largeur d'un mètre. Cette trouée et celle que nous avons dû faire de notre côté pour l'entrée par boyau de mine, derrière la porte du sud, ont révélé des particularités intéressantes à constater sur le mode de construction.

Dans cette partie de l'édifice, les pierres ont été liées, non-seulement par des crampons, comme au revêtement extérieur, mais aussi avec du plâtre. Ce genre de mortier apparaît du reste dans les joints du parement extérieur de la galerie en plusieurs endroits (1), surtout au fond de la galerie principale, partie la moins exposée à l'action de l'air extérieur et qui par ce motif est la mieux conservée à tous égards.

Ici les crampons de scellement encastrés dans des mortaises à queues d'aronde sont tout en plomb, tandis que dans ceux du revêtement extérieur de l'édifice, ils sont généralement en bois enveloppé d'une gangue de plomb. Les avis sont encore partagés sur la nature de ce bois dont l'appréciation n'est pas facile après tant de siècles ; les uns y voyant de l'olivier et d'autres du chêne, du thuya ou du cèdre. Heureusement, les échantillons ne manquent pas pour exécuter les analyses propres à dissiper cette incertitude.

Les débris de toute nature recueillis au fond de cette excavation prouvent qu'elle a été habitée à une époque inconnue mais nécessairement très-ancienne. On y a trouvé entre autres

(1) Le plâtre a été aussi employé à l'extérieur du tombeau, dans le revêtement, surtout aux fausses portes.

choses une mâchoire inférieure humaine qui avait été soumise à l'action du feu.

Mais reprenons notre promenade dans la galerie principale.

A une trentaine de mètres de la grande excavation, on trouve à droite le boyau de mine par lequel on a d'abord pénétré dans le monument, le 15 mai 1866, puis en face de ce boyau le trou du sondage n° 13 qui a signalé l'existence et l'emplacement d'une cavité bâtie au sein de l'édifice.

A quarante mètres environ de ce boyau et de ce trou de sonde, la galerie principale que nous faisons parcourir au lecteur cesse d'être *quasi* concentrique (1) et se replie brusquement à gauche pour se diriger bientôt droit sur l'axe du Tombeau. On ne tarde pas à atteindre l'entrée d'un couloir long de 2m et large de 1m, qui fermait au moyen d'une dalle-porte semblable aux trois qui ont été déjà décrites. Celle-ci portait la trace d'avoir été soulevée à l'aide d'un levier, puis calée avec une pierre ; mais il semble que les violateurs du Tombeau, fatigués de la lenteur de cette manœuvre, se soient décidés à briser la dalle, dont toute la partie droite ne se retrouve plus, le reste demeurant encore engagé dans les rainures.

Ce quatrième couloir aboutit à un caveau voûté en berceau de même appareil que la galerie, et dont la plus grande dimension est, de droite à gauche, entre les deux murs de fond, de 4m et de 1m 50c dans l'autre sens. La partie de droite porte la trace d'une tentative de fouille.

C'est dans ce premier caveau et le plus petit qu'ont été trouvés les perles et le bouton à biseau de cornaline orientale ainsi que des fragments de bijoux égyptiens. Le peu de largeur de cette chambre mortuaire exclut toute idée qu'elle ait pu renfermer un sarcophage et apporte un argument de plus à l'hypothèse de l'incinération discutée plus haut.

De ce caveau, un couloir long de 3m 40c et large de 1m, ayant comme les précédents une hauteur de 1m 25c, conduit au caveau principal, lequel a son centre précisément dans l'axe du monument.

---

(1) Sa distance du revêtement extérieur varie entre 4m 60c et 7m.

Ce caveau central est également voûté en berceau et mesure 4m de droite à gauche sur 3m dans l'autre sens. Les parois, sauf celle où débouche le couloir, offrent des niches destinées sans doute à recevoir des lampes ou des vases funéraires; la dalle-porte qui fermait le couloir était brisée à gauche et il ne restait que la partie droite dans les rainures.

On avait, à une époque antique, introduit dans ce caveau deux dalles arrachées au pavage de la grande galerie. C'était probablement pour servir de siège aux individus qui trouvaient un refuge et même une habitation dans ce souterrain, ainsi que le témoignent diverses traces.

Le présent travail, malgré son étendue, ne pourra pas renfermer tout ce qu'il y aurait à dire sur le Tombeau de la Chrétienne ; car, pour être complet, c'est un très-gros volume et non une brochure qu'il eut fallu écrire.

Par exemple, si l'on s'étendait autant que le sujet le comporte sur le mode de construction du monument, sur l'origine et la nature des matériaux qui y sont employés, sans oublier d'autres points non moins dignes d'intérêt, il y aurait encore bien des pages à ajouter à celles qu'on vient de lire. Mais ne sortons pas du cadre restreint que nous avons choisi et tenons-nous en à une rapide esquisse où nous nous bornerons à resserrer les sujets essentiels et à rappeler succinctement, à l'occasion, ce que nous avons déjà dit ailleurs sur la matière.

On a vu que le mausolée Mauritanien se compose, comme construction, de deux parties distinctes, le *noyau* à l'intérieur et le *revêtement* en dehors. Ce dernier comprenait, dans son intégrité, environ quatre-vingts assises, hautes chacune de 0m, 50c, à peu-près, et formées de pierres taillées régulièrement et correctement appareillées, c'est-à-dire à joints contrariés. Le travail de déblai a fait connaître qu'il ne reste plus en place qu'un très-petit nombre de ces assises, quatre ou cinq, en moyenne, de celles qui s'élèvent immédiatement au-dessus de la base carrée qui supporte l'édifice. On verra tout-à-l'heure pourquoi celles-ci n'ont pas été détruites comme les autres.

Pour le noyau du monument, qui n'était pas destiné à être vu, il a été employé des matériaux moins choisis et on les a travaillés avec moins de soin. Les assises y sont d'inégale élévation et composées de pierres de diverses hauteurs, différences qui ont été rachetées au moyen de cales qui élèvent les blocs à un même affleurement. Le mortier, quand il y en a, est tout simplement la terre argileuse, rouge ou jaune, qui se rencontre sur place. Le plâtre, dont on a fait un assez grand usage pour le parement de l'hypogée, ne se rencontre guère, au dehors, que derrière la partie inférieure des fausses portes.

Mais n'omettons pas ici une observation qui a son importance.

Entre le revêtement et le noyau du Tombeau de la Chrétienne, on remarque par places des vides assez considérables que l'architecte n'a pas jugé à propos de faire remplir ; sur d'autres points, ce sont au contraire, des pierres qui originairement devaient faire une forte saillie et qu'on a dû tailler d'une façon très-grossière, visiblement pour faire place au revêtement et permettre de reculer celui-ci à l'alignement exigé par le plan général. C'est là une singularité très-digne d'attention et qu'il est difficile d'expliquer autrement que par l'hypothèse, adoptée par nous, du reste, dès nos premières explorations (1855-1856), « que ce que nous appelons le Tombeau de la Chrétienne est un double édifice dont le noyau, plus ancien que le reste, a pu être la sépulture royale des rois mauritaniens antérieurs à Juba II ; tandis que le revêtement ou partie enveloppante serait l'œuvre de ce dernier prince qui aurait fait ou refait l'hypogée. »

Mais nous avons déjà dit plus haut ce qu'il nous était possible de dire sur cette question assez embarrassante ; si nous y revenons ici, c'est que notre sujet nous y ramène naturellement, mais avec l'intention de ne nous y arrêter que juste ce qui est nécessaire.

On a déjà vu que de la terre argileuse avait été employée comme mortier dans le noyau du monument ; ajoutons que c'est surtout dans les endroits assez nombreux où la caillasse

remplaçait la pierre de taille, genre de fraude qui paraît équivaloir à ce que les entrepreneurs modernes appellent *Musique*.

Les pierres de revêtement étaient reliées par un autre système, et trois espèces de crampons les rattachaient l'une à l'autre : 1° des crampons ou agrafes tout en plomb dans les parements de l'hypogée; des crampons en bois, enveloppés d'une gangue de plomb dans le parement extérieur; enfin, des crampons en fer, dont un seul échantillon a été rencontré dans les pierres roulantes amoncelées autour de l'édifice.

Tous ces crampons remplissaient exactement des mortaises correspondantes creusées, dans la pierre, en forme de queues d'aronde.

Ce genre d'agrafes remonte aux temps les plus reculés : il était connu en Égypte dès les Pharaons et a été employé à Babylone par Sémiramis. A Rome et ailleurs, où les crampons étaient souvent en bronze, ce devint une cause de bien regrettables destructions; car les Barbares renversaient les monuments lors des grandes invasions, uniquement pour s'emparer des morceaux de ce métal si précieux à cette époque reculée où il était encore fort employé à la fabrication des armes, des meubles, des ustensiles de ménage, etc.

Pareille disgrâce est advenue au Tombeau de la Chrétienne par une cause analogue : vers la fin du 17e siècle, lorsque l'usage des armes à feu se répandit parmi les indigènes de ce pays, ceux-ci démolirent le parement extérieur du Mausolée mauritanien, pierre à pierre pour avoir le plomb des agrafes et en faire des balles. Si les assises inférieures sont seules restées en place, c'est parce qu'étant à portée de la main, on a pu en extraire les crampons rien qu'en cassant les angles des pierres, ce qui faisait une ouverture par laquelle on les retirait. Le Medracen et les Djedar, qui n'offraient pas ce genre de tentations, sont mieux conservés que notre monument mauritanien, n'ayant eu à soutenir que les attaques des chercheurs de trésors.

Les pierres employées dans la construction du Tombeau de la Chrétienne sont presque toutes de deux espèces seulement :

un calcaire coquillier très-dur, qui a servi à bâtir les parements ; puis, pour le noyau, un tuf d'une formation peu avancée, qui par cela même se désagrège facilement au contact de l'air. L'un comme l'autre se rencontrent partout dans ce canton aux deux étages géologiques supérieurs et immédiatement superposés l'un à l'autre. Aussi, les traces d'extraction en sont nombreuses, sur le plateau comme sur les crêtes environnantes. Cependant, elles n'ont d'importance réelle qu'à Aïn Riran (source des grottes), belle fontaine située à 1500^{m} à l'Ouest du Mausolée royal. Il est à présumer qu'on a été chercher des pierres beaucoup plus loin ; par exemple, celles de tuf le long de la mer et les autres jusqu'à Bergoual, un peu à l'Est de Tipasa, où une exploitation très-considérable a dû avoir lieu dans l'antiquité, ainsi que l'on peut encore le reconnaître aujourd'hui.

Des constructions également antiques — en général, des citernes — se rencontrent toujours à portée de ces extractions et semblent s'y rattacher, suppléant, pour le travail et l'alimentation des travailleurs, les fontaines qui, on l'a vu, sont rares, situées à d'assez grandes distances du Tombeau et dont les eaux sont impotables trop souvent.

Il est naturel de se demander par quels moyens mécaniques les ouvriers de Juba II sont parvenus à manœuvrer des pierres dont les plus hautes ont 4^{m} et le plus grand nombre 85^{c} de largeur sur 50^{c} à 63^{c} de hauteur d'assise avec une épaisseur égale et à les hisser à une élévation de 43^{m}. Ont-ils fait usage de plans inclinés en terres rapportées s'élevant et s'élargissant selon les progrès de la construction, ou se sont-ils contentés de quelques simples instruments, tels que la louve et le treuil que les Romains connaissaient sous les noms de *forcipes* et *scapus* ? Quant au premier, ils en ont certainement fait usage pour les plus grandes pierres qui avaient toutes de ces mortaises appelées *trous de louve*, afin de recevoir les mâchoires de la tenaille ainsi nommée, laquelle sert à élever les pierres jusqu'à la place qui leur est destinée ; sans nous étendre davantage sur ce sujet, nous dirons qu'après avoir vu ce que nos hommes travaillant à la tâche ont pu faire avec les moyens

mécaniques les plus simples — leviers, crics et rouleaux — il nous semble que les anciens, en possession des procédés et de l'outillage que nous leur connaissons, n'ont pas dû être embarrassés pour résoudre le problème posé plus haut.

Après que le programme tracé aux explorateurs fut exécuté de point en point comme on vient de le voir, c'eût été une bien douce récompense pour eux, si l'Empereur, qui a eu l'initiative de l'œuvre et qui en a si libéralement fait tous les frais, avait pu voir par lui-même les résultats obtenus, grâce à sa munificence éclairée. Cependant, son illustre lieutenant en Algérie, M. le Maréchal de Mac Mahon, voulut bien le représenter encore dans cette circonstance, en inaugurant la réouverture du Mausolée mauritanien dont personne n'avait franchi l'entrée antique depuis au moins douze siècles, entrée dont nous avions fait interrompre le déblai à dessein pour cette cérémonie.

Le 22 mai 1866, à cinq heures du soir, M. le Gouverneur-Général avec son État-Major, Mme la Maréchale de Mac-Mahon, Mme la Maréchale Niel et Mme Duhesme, sa fille, arrivaient sur le plateau du monument royal et s'y installaient dans deux grandes et belles tentes de campagne, l'une ayant appartenu au Maréchal Bugeaud et l'autre au Maréchal Randon.

La nouvelle de cette visite archéologique, promptement répandue aux alentours, avait attiré une grande foule de curieux de toutes les nationalités. Les Indigènes, qui n'étaient pas les moins nombreux, se tenaient groupés pour la plupart au sommet du Mausolée, sur les gradins, où ils produisaient, sans l'avoir cherché, un effet des plus pittoresques. Jamais, sans doute, cette contrée, ordinairement morne et déserte, ne fut aussi bruyante, aussi peuplée.

Nous avons dit, tout-à-l'heure, que lors de la découverte de l'entrée véritable on en avait interrompu le déblai à dessein, afin que le représentant de l'Empereur pût y pénétrer le premier. Mais la galanterie française devait modifier le programme et ce furent, par le fait Mmes les Maréchales Niel, de Mac Mahon et Mme Duhesme qui foulèrent les premières l'antique passage dont le secret demeurait perdu depuis tant de siècles.

M. le Gouverneur-Général, après avoir visité avec le plus

grand soin l'hypogée et les déblais extérieurs et s'être fait rendre compte de tout dans le plus grand détail par le Directeur des travaux, M. Berbrugger, voulut bien adresser des félicitations aux deux explorateurs sur les résultats obtenus au prix de huit mois de travaux persistants, dans les circonstances exceptionnelles expliquées plus haut.

Dans la soirée, quelques-unes des personnes qui avaient accompagné M. le Gouverneur général, allumèrent des feux de Bengale au sommet du Tombeau et dans la grande brèche turque; l'effet fut beaucoup plus saisissant qu'on ne l'avait espéré et les lueurs blafardes, les reflets fantastiques projetés sur le monument et sur les spectateurs groupés à sa base, devant l'entrée du souterrain mortuaire, donnaient aux personnes et aux objets une teinte tellemment lugubre qu'on se serait cru transporté à dix-huit siècles en arrière, au moment où un convoi nocturne amenait quelque souverain de Mauritanie à son dernier palais.

Le lendemain matin, 23 mai, M. le Maréchal Duc de Magenta, M[mes] Niel et de Mac Mahon et leur compagnie, reprenaient la route d'Alger, emportant sans doute un souvenir durable d'une excursion que tout avait conspiré à rendre pittoresque et émouvante.

Sitôt que l'hypogée était devenu accessible, nous avions fait ramasser les terres, cendres ou poussières répandues sur le sol et nous avions recueilli avec le plus grand soin, ce qu'elles contenaient d'intéressant. De ce qui fut trouvé ainsi et de ce qu'on avait déjà découvert en dehors du Tombeau, nous dressâmes un inventaire complet et raisonné dont nous ferons ici quelques extraits, afin de donner une idée de cette nature de résultats et motiver les conséquences que nous avons pu en tirer déjà.

Malgré la situation très-excentrique du monument et la difficulté de ses abords, il y avait dans sa masse, rendue plus imposante par sa situation élevée au sommet d'une colline haute de 261[m], il y avait surtout dans les nombreuses légendes dont il a toujours dû être l'objet, assez de circonstances propres à stimuler la curiosité publique, pour que tous ceux qui trou-

vaient l'occasion de le visiter l'aient saisie avec empressement. Mais les épaisses broussailles et les pierres entassées au hasard qui défendaient l'accès du monument ont dû faire faire plus d'un faux pas aux touristes et ajouter aux chances ordinaires de perte qui se présentent en voyage.

Aussi, on peut dire que chaque siècle a laissé pour ainsi dire sa carte de visite, au dehors du Tombeau et au dedans.

En ce qui concerne le dehors, la trace la plus ancienne est un moyen bronze de Juba II dont le nom écrit REX IVPA annonce une fabrique barbare. Cette pièce nous a été donnée par M. le sergent-major Devise, commandant du détachement des travailleurs; elle avait été trouvée par lui dans les déblais du Nord Est et provenait du sol artificiel formé par les éclats de pierre au moment même de la construction; quelque ouvrier l'aura perdue peut-être pendant son travail.

Quoi qu'il en soit, ce moyen bronze est décrit par M. L. Muller, dans le 3e volume de sa *Numismatique* de l'ancienne Afrique (108, 81). Au revers se trouve le capricorne avec la corne d'abondance, le globe et le gouvernail, à droite, grenetis, sans épigraphe.

On ne le connaissait jusqu'ici que dans les cabinets de Copenhague et de Munich.

Parmi les médailles romaines, perdues plus tard auprès du Tombeau par des touristes antiques, nous citerons un moyen bronze à fleur de coin de Lucius Aelius Caesar et un sou d'or de Zénon d'une conservation parfaite.

La trace des visites arabes au moyen-âge est constatée par une monnaie d'argent trouvée sous des pierres roulantes; elle est du module de nos pièces de vingt centimes, mais plus mince. Des deux côtés, elle a quatre cercles concentriques dont le plus petit est timbré d'un globule au milieu. De ses légendes, on ne distingue guère que le *Chahad*, ou profession de foi, « Il n'y a de Dieu que Dieu »; d'après son type, elle remonte au moins à cinq siècles.

Si, du moyen-âge, nous arrivons à des temps plus rapprochés, un double tarin maltais en cuivre, daté de 1642, ramassé sur le sol tout près du Mausolée, s'offre à nous. Il aura été perdu

là par quelque captif, un chevalier de Malte, peut-être, car il y en a eu plus d'un esclave des Algériens à cette époque. C'est le *tari Zoutch*, ou *Rebraiain*, comme on dit dans le patois punico-arabe de l'île jadis sainte et guerrière. Il est frappé au nom du grand maître Paul Lascaris, un illustre rejeton des anciens empereurs de Constantinople, et on y lit la fameuse devise : *Non aes sed fides* qui semble faire allusion à ce que Charles-Quint, s'étant décidé avec peine à accorder aux chevaliers de Malte le droit de fabrication monétaire, avait voulu que leur monnaie fût seulement de cuivre. D'où les chevaliers auraient écrit sur leurs pièces : « Ce n'est pas le cuivre qui importe, c'est la foi ! »

Le double tarin dont nous nous occupons ici, rappelle qu'à partir de l'année 1636, Lascaris, croyant l'île de Malte menacée d'une attaque sérieuse de la part des Turcs, fit une émission spéciale de pièces à son nom, afin de pouvoir payer le grand nombre d'ouvriers employés à élever de nouvelles fortifications.

N'oublions pas de faire observer que la pièce dont il s'agit est timbrée de deux contre-marques, dont l'une est une tête de Saint-Jean, patron de l'ordre, et l'autre un aigle à deux têtes, armes des Lascaris.

Outre ces médailles ou monnaies et quelques autres que nous passons ici sous silence, on a trouvé divers objets antiques ou modernes. Ce sont pour les temps anciens un petit coin en bronze ; et, de même métal, une fibule ou épingle de forme circulaire, un fragment de bracelet couvert de dessins médiocres, entre autre une palme, des clous assez semblables aux nôtres, divers fragments de vases en verre, etc.

Parmi les objets modernes, citons une paire de bésicles en argent ; une boite à feu en cuivre doré de la forme d'un cadenas ayant encore les deux pierres de silex qui servaient à battre le briquet contre un petit barreau d'acier encastré à la partie supérieure de la boite.

Citons, enfin, un Crucifix de très-petite dimension (2c 3/4 sur 2c 3/4), en cuivre jadis argenté, dont les extrémités des branches se terminent par trois têtes d'anges ailées.

Des rayons divergents partent des quatre angles rentrants qui entourent le point d'intersection des deux branches de la croix. Au-dessus de la tête du Christ est l'écriteau traditionnel où devait se trouver le *titre*, c'est-à-dire les lettres I. N. R. I., Jesus Nazarenus, Rex Judaeorum, et dont on voit à peine quelques traces.

Le *suppedaneum*, ou tablette destinée à supporter les pieds du Crucifix, manque ici.

Les dimensions exigües de ce Crucifix donnent à penser qu'il devait se porter cousu aux vêtements.

Quelque pauvre captif chrétien l'aura perdu là, peut-être un de ceux que Salah Raïs employa à sa fameuse expédition archéologique de 1555.

Parmi les trouvailles faites dans l'intérieur du Tombeau, dans l'hypogée même, nous citerons seulement les plus importantes.

Mais constatons, d'abord, que les médailles les plus récentes qu'on y ait recueillies sont de l'époque Byzantine, et que les débris de poteries ramassées au même lieu et qui offrent des dessins dont le sujet ou le style caractéristique puisse fournir une donnée chronologique, appartiennent également à cette période. Rien, absolument rien de la période arabe, ni monnaies, ni ustensiles, etc.

Cependant on objectera que la grossière habitation dont nous signalons les traces au commencement de l'hypogée et que nous avons attribuée nous-même à quelque berber des temps antiques pourrait très-bien se rapporter à la période arabe, ce qui infirmerait nos conclusions.

Cette difficulté ne nous avait pas échappé et nous avons dû nous en préoccuper très-sérieusement ; mais nous sommes arrivé à la résoudre dans le sens indiqué plus haut par le motif que voici.

La poterie trouvée dans cette habitation, très-différente de celle de nos indigènes, est tout à fait semblable, comme matière et mode de fabrication, à celle qui a été recueillie par nous dans la crique de Ksob el-Halou, derrière la maison Etourneau, et dont l'antiquité ne peut être révoquée en doute, puisqu'elle

porte une inscription latine (V. *Revue Africaine*, T. 10e, p. 317). Si cette particularité, quoiqu'assez décisive, n'a pas levé tous nos doutes, du moins elle nous a convaincu que la présence de la poterie berbère trouvée là ne prouvait en aucune façon que l'habitation dont il s'agit datât nécessairement de l'époque arabe.

De tous les objets trouvés à l'intérieur et sur le sol même de l'hypogée les plus curieux sont assurément les débris d'un collier de cornaline orientale et les deux fragments de bijou égyptien.

Dans les caveaux comme dans la galerie, les dalles qui forment le sol ne sont pas tout-à-fait juxtaposées et certains intervalles règnent entre elles. Après avoir bien balayé le sol, les condamnés militaires eurent l'idée d'explorer ces interstices: c'est ainsi qu'ils ont trouvé dans le caveau dit de la Reine, celui qui précède immédiatement le colombaire de Juba II, les objets dont nous venons de parler et que nous allons décrire :

1o *Débris d'un collier de cornaline orientale.* Ce sont trois perles ovales, plus un bouton plat de même matière, percé au milieu et taillé à six facettes sur les bords.

2o *Fragments de bijou égyptien.* Le premier fragment, de forme annulaire, largement percé au centre, arrondi en bourrelet à sa circonférence, est d'une pâte artificielle d'aspect vitreux, de couleur noire avec des veines et des taches blanches et jaunes.

Le 2e, d'une pâte toute semblable, avec des veines et des taches identiques, a la forme d'un petit panier et devait se rattacher par son espèce d'anse au bijou dont il faisait partie.

Cette dernière trouvaille remet naturellement en mémoire l'origine égyptienne de Cléopâtre Séléné à qui nous assignons ce caveau. Aurions-nous là un reste des objets déposés avec sa dépouille mortelle, puis dispersés au moment de la violation du Mausolée et qui tombés alors dans la fente étroite où nos chercheurs les ont trouvés, auraient échappé pendant des siècles à tous les regards par leur petitesse même et par la nature de la cachette qui les recélait ?

S'il était impossible de ne point poser la question, on conçoit que nous nous abstenions d'y répondre.

Nous clorons cet extrait de la liste des trouvailles en rappelant qu'on a exhumé pendant nos travaux de déblais des squelettes, ou plutôt des parties de squelettes, devant la fausse porte du Nord, et auprès de l'angle Nord Est de la base carrée du monument.

Les conjectures n'ont pas manqué à ce sujet et l'on a avancé, entre-autres, que ce pouvaient bien être les restes des manœuvres employés à ouvrir l'entrée du Tombeau lors d'une inhumation royale, puis sacrifiés pour que le secret de l'entrée ne se divulguât pas ; à quoi l'on a objecté qu'il aurait fallu enterrer vifs auparavant tous les innombrables ouvriers qui avaient travaillé au monument et qui savaient tous très-bien par où l'on y pouvait pénétrer. Mais ce qui tranche cette question, c'est, on l'a vu, que les architectes du Tombeau de la Chrétienne ne se sont nullement préoccupés de cacher avec soin l'entrée de l'édifice.

On a dit encore que ces squelettes appartenaient aux victimes d'incantations faites par des magiciens indigènes pour obtenir par voie surnaturelle l'entrée du Mausolée. Si ceci n'est pas vrai, ce n'est pas au moins impossible, car les sacrifices humains n'ont pas toujours été étrangers à la pratique de la sorcellerie dans ces contrées, si l'on s'en rapporte à ce que disent les Algériens eux-mêmes à ce sujet.

Arrivé enfin au terme de notre œuvre, nous ne poserons pas la plume sans exprimer toute notre reconnaissance aux nombreuses personnes qui, à divers titres, ont participé à nos travaux ou nous y ont aidé.

L'Empereur y a naturellement la première et la plus grande part, lui qui a pris l'initiative d'une exploration qui eut été complètement impossible sans son intervention libérale.

M. le maréchal de Mac Mahon, Gouverneur général, nous a fait obtenir le matériel d'exécution nécessaire et a pris toutes les dispositions et mesures propres à faciliter la réussite. Sa bienveillance empressée a toujours su écarter les obstacles qui s'opposaient à la bonne issue d'une œuvre exceptionnelle en

elle-même et qui suscitait par conséquent beaucoup de difficultés officielles.

On a vu le rôle important que la sonde artésienne a joué dans l'exploration : M. l'ingénieur des mines Vatonne, qui faisait fonction d'ingénieur en chef au début de nos travaux, a mis le plus grand empressement à rendre possible l'organisation des appareils de sondage au Tombeau de la Chrétienne et M. l'ingénieur en chef Ville, à sa reprise du service, nous a témoigné la même bienveillance. L'administration des mines a surtout beaucoup fait pour l'œuvre en nous donnant pour maître sondeur M. Clément Purschett, jeune homme habile dans sa spécialité, actif en toutes choses, d'un esprit inventif que jamais les difficultés d'exécution n'ont pu déconcerter ni mettre en défaut : M. Purschett refaisait lui-même les outils brisés et en inventait de nouveaux pour les circonstances exceptionnelles qui venaient à se produire. Il s'intéressait d'ailleurs si vivement au succès de l'œuvre, que nous avions fini par le regarder comme un collaborateur en même temps que nous trouvions en lui un ami.

A un autre point de vue, qui n'est pas sans importance, les chefs du détachement de condamnés militaires ont droit aussi à un souvenir de notre part : on a déjà parlé du lieutenant Hammer, qui commandait le camp dans le principe et qui dût nous quitter lorsque la réduction de l'effectif n'en faisait plus un commandement approprié à son grade. Nous avons beaucoup regretté cet officier ferme, juste et bienveillant qui dominait parfaitement le difficile personnel placé sous sa conduite.

Dans les derniers mois de l'exploration, le détachement était commandé par M. le sergent-major Devise, de qui nous avons toujours eu à nous louer à tous les égards.

Enfin, n'oublions pas que les condamnés eux-mêmes ont droit aussi à leur part d'éloges : ils avaient pris leur difficile besogne à cœur, besogne assez périlleuse parfois et où l'un d'eux a trouvé la mort (Morel, le 18 avril 1866). N'ayant à leur disposition que des moyens mécaniques fort restreints, ils y ont suppléé par la vigueur et l'entrain ; et les personnes

du métier qui ne les avaient point vus à l'œuvre ne pouvaient croire qu'avec le levier et le cric seulement et dans un espace de temps comparativement peu considérable ils eussent amené à des distances assez grandes plusieurs milliers de mètres cubes de pierres de taille, parmi lesquelles il s'en trouvait d'une longueur de 2m60c et plus, après avoir fait disparaître une grande partie de l'énorme ceinture qu'elles formaient autour du Tombeau.

Le travail dont nous venons de décrire les phases et les résultats a été couronné par l'exécution d'un modèle en plâtre du monument, que l'auteur de ce mémoire a envoyé à l'Exposition universelle. Il a été fait avec le plus grand soin par M. Latour fils, artiste sculpteur d'Alger, sous la direction des deux explorateurs et aux frais du Gouvernement général. Les hommes spéciaux que la grande exhibition de 1867 amènera à Paris pourront ainsi se faire une idée de ce qu'était le mausolée des rois de Mauritanie, à l'intérieur comme à l'extérieur.

A. Berbrugger.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les N°s 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56, 59 à 61.)

—

CHAPITRE XLI.

MOSQUÉE DITE DJAMA KOUCHET BEN ESSEMMAN, RUE DUQUESNE.

Je n'ai trouvé aucun renseignement écrit au sujet de cette petite Mosquée connue sous le nom du quartier : *le four du fils du marchand de beurre fondu.* Cet édifice, qui reçut le n° 35 de la rue Duquesne, resta consacré au culte jusqu'en 1834 et fut affecté, de cette époque jusqu'en 1836, au dépôt des instruments de supplice. Dans le courant du mois de septembre 1836, il fut démoli pour cause de sûreté publique. Son emplacement a été englobé dans la maison qui porte actuellement le n° 26 de la rue Duquesne.

CHAPITRE XLII.

ZAOUIA DE SIDI EL-DJOUDI, RUE DES TROIS-COULEURS.

Cet établissement se composait :

1° De la chapelle de Sidi El-Djoudi, marabout dont la légende nous est inconnue; 2° d'un grand cimetière public; 3° et d'une mosquée de second ordre, sans nom particulier. Les plus anciens renseignements écrits qu'il m'a été possible de trouver remontent à l'année 1081 (1670-1671). Ils n'offrent rien de particulier au point de vue de la topographie de l'ancien Alger.

En 1830, la chapelle reçut le n° 15 et la mosquée le n° 23 de la rue des Trois-Couleurs. Le premier de ces édifices fut aliéné en 1838 et le second en 1840. Leur emplacement se trouve compris dans les maisons portant les n°s 1 et 3 de la même rue.

CHAPITRE XLIII.

ZAOUIET YOUB, RUE DES TROIS-COULEURS.

Voici les renseignements écrits que j'ai pu trouver sur cet établissement, composé d'une petite chapelle et d'un cimetière assez grand et désigné par la notoriété sous le nom de Zaouiet Youb.

1. Maison sise au-dessous de *rahbet el-Kedima* (l'ancienne halle aux grains) et près de la medersa de Sid Ahmed Youb (acte de 1074, soit 1663-1664).

2. Zaouia du cheikh beni Sidi Youb, que Dieu nous soit propice par ses mérites ! (acte de 1082 soit 1671-1672).

3. Zaouia du Cheikh Sidi Ahmed Youb, sise près d'*el Kahwa* (du café) (oukfia).

4. La Zaouia du cheikh, de la bénédiction, Sidi Ali ben Mansour, laquelle est également connue sous le nom de Sid Youb, que Dieu, etc., (acte de 1116, soit 1706-1705).

5. Maison sise au quartier de Zaouiet Youb (acte de 1136, soit 1723-1724).

6....... près de la zaouia du saint, du vertueux Sidi Ahmed Youb, que Dieu, etc., (acte de 1189, soit 1775-1776).

7. Zaouia du saint, du vertueux Sidi Ali ben Mansour, laquelle est connue sous le nom de Zaouiet Youb, que Dieu nous soit propice par ses mérites, amen ! Son oukil actuel est Sid Ahmed el-Kezzaz, fils de Sidi Youb, descendant dudit Sid Ali. (acte de 1214, soit 1799-1800).

8. Tombeau du saint, du vertueux Sidi Youb, que Dieu nous soit propice par ses mérites, amen ! Sis dans sa Zaouia, laquelle est proche de Kahwa el-Kebira (le Grand Café) (acte de 1215, soit 1800-1801).

L'administration a considéré cet établissement comme la propriété particulière de la famille Youb, entre les mains de laquelle la charge d'oukil était héréditaire et qui s'est empressée d'aliéner, au profit de divers européens, la Zaouia de ses pères.

Cette Zaouia couvrait un assez vaste emplacement, qui s'étendait de la rue des Trois-Couleurs jusqu'à la Zaouia du cadi, sise rue Bab-el-Oued et impasse du Corbeau. Son entrée a porté le n° 60 de la rue des Trois-Couleurs et a reçu, en 1854, le n° 12 de cette rue.

CHAPITRE XLIV.

§ 1er Mosquée dite Djama Essoltan, rue des Trois-Couleurs.

Cette petite Mosquée était connue par la notoriété sous les noms de Djama Essoltan, de Djama Aïn Essoltan, et de Djama Kahwa el-Kebira. Au sujet de cette dernière appellation, qui est la plus usitée et qui semble la véritable, il y a lieu de remarquer

qu'il existait, en cet endroit, un café désigné sous la dénomination *d'el-Kahwa* (le café), ou *d'el-Kahwa el-Kebira* (le grand café), qui paraît avoir été remarquable, puisqu'il a donné son nom au quartier où il avait été établi.

Voici, d'ailleurs, les seuls renseignements que j'aie pu me procurer dans les documents, au sujet de cet édifice.

1. Mosquée el-Kahwa (du café) (acte de 1088, soit 1677-1678).

2. Mosquée (Mesdjed) sise près et en face du Mecid Ibn Essoltan (l'école du fils du Sultan), et d'une fontaine qui est là (Oukfia).

3. Mosquée (Mesdjed) sise près d'el-Kahwa el Kebira, en face, en biaisant, d'une fontaine (Acte de 1235, soit 1819-1820).

Cet édifice, qui formait l'angle des rues Mahon et des Trois-Couleurs, reçut le n° 95 de cette dernière rue. Il fut affecté au bureau des poids publics du 1er janvier au 1er novembre 1837 et aliéné le 31 mai 1838. Son emplacement est englobé dans la maison portant le n° 21 de la rue des Trois-Couleurs.

§ 2e ÉCOLE DITE MECID EL-KAHWA EL-KEBIRA, RUE MAHON.

En face et à peu de distance de la Mosquée dont je viens de m'occuper, se trouvait une école appelée *Mecid el-Kahwa el-Kebira*, par la notoriété et *Mecid Ibn Essoltan* (مسيد ابن السلطان l'école du fils du Sultan), par divers documents dont le premier est de 1008 (1599-1600). Ce dernier nom, qui est le plus ancien et, par conséquent, le préférable, reste inexpliqué, bien qu'il soit certainement de nature à piquer la curiosité des étymologistes.

Cette école fut démolie vers 1836 et son emplacement est tombé en entier dans le nouveau tracé de la rue Mahon.

SECTION IIIe. CENTRE.

CHAPITRE XLV.

MOSQUÉE BADESTAN (USUELLEMENT BABESTAN), PLACE MAHON OU DE LA PÊCHERIE.

Ce Mesdjed sans minaret tirait son nom du marché aux esclaves, Badestan, dans lequel il était situé. Les renseignements

que j'ai pu recueillir et qui se trouvent ci-après, ne font connaître ni le nom de son fondateur ni la date de sa fondation. Ils établissent seulement qu'il existait déjà en 1025 de l'hégire.

1. Boutique attenant à la Mosquée (Mesdjed) qui est dans l'intérieur du Badestan (البادستان) et contiguë à un puits qui se trouve là (Acte de 1025, soit 1616-1617).

2. Mosquée située dans l'intérieur du Badestan, près du café (el-Kahwa) (Oukfla).

3.. .. . boutique contiguë à l'escalier de la Mosquée, sise dans l'intérieur du Badestan, vers la fontaine qui se trouve là (acte de 1192, soit 1778-1779).

Cette Mosquée n'avait point de dotation. Elle était entretenue par les offrandes des fidèles.

Dès les premiers jours de la conquête, le Badestan fut démoli et avec lui la Mosquée dont je m'occupe. L'emplacement de cet édifice fait partie de la place Mahon ou de la Pêcherie.

Albert Devoulx.

(A suivre)

NOTICES
SUR L'HISTOIRE ET L'ADMINISTRATION DU BEYLIK DE TITTERI.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE II.

(V. la 1re partie, T. 8, nº 52, p. 280 et T. 11, nº 62, p. 113.)

Dans la Gherama variable étaient compris les divers impôts appelés :

Dheifet el-Bey,

Heussa,

Yabachi,

Hak el-Djiyal,

Goumrek,

Meks.

Nous allons les examiner successivement.

La redevance appelée Dheifet el-Bey ou hospitalité du Bey était un impôt dont la quotité était annuellement fixée par le Bey suivant l'importance de la tribu et de ses récoltes. On en versait une partie en hiver, l'autre en été (1).

La Heussa était l'impôt perçu sur les tribus nomades qui chaque année venaient, vers la fin de l'automne, faire leurs achats de grains dans le Tell.

Ainsi, dans le Titteri, la confédération des Oulad Naïl, celle des Larba ainsi que toutes les autres tribus leurs alliées venaient, sous la conduite du cheikh des Oulad Mokhtar, s'établir dans le Tell. Les Oulad Naïl campaient à Aïn Elbareda, chez les Oulad Allan, les Larba à Segh'ouan, dans les Douair, ou à Aïn Tléta chez les Mefatcha. La caravane des Larba était de beaucoup la plus considérable, elle avait quelquefois jusqu'à quinze mille chameaux. Ce chiffre n'a rien d'exagéré si l'on

(1) Les Hassen ben Ali payaient de 1,500 à 2,000 fr. ce Dheifet el-Bey, les Oulad Allan jusqu'à 2,500 et le Kaïdat du Dira 3,600 fr.

tient compte de la position de cette tribu qui gravite autour du K'sar d'el-Ar'ouat. Elle achetait non-seulement les grains nécessaires à sa consommation, mais encore elle fournissait de céréales les K'sours entre Ouargla et Stitten et approvisionnait également les bourgades populeuses de la confédération républicaine du Mezab. Le commerce fait par les gens de cette tribu nomade était alors très-considérable, car ils trafiquaient également sur les vêtements fabriqués dans les K'sours, avec les laines provenant des Oulad Yagoub, Oulad Naïl, Harrar, etc.

La rentrée de la Heussa pouvait être regardée comme certaine : à cette époque Oulad Naïl et Larba ne labouraient pas, car ils auraient été exposés aux razzias des Beys du Titteri pendant leurs expéditions d'hiver. De plus, la guerre, les razzias, le pillage étaient l'état permanent des tribus méridionales, les routes n'offraient aucune sécurité. C'est seulement par caravanes considérables que les nomades pouvaient venir dans le Tell où, suivant l'énergique expression arabe, elles étaient attirées par leur ventre.

La Heussa était fixée à un douro d'Espagne par charge de chameau.

Cet impôt était perçu pour les Oulad Naïl par leur kaïd Koulour'li à Aïn Bareda, et pour les Larba par le Bey ou par son khalifat qui se rendait au campement de ces Sahariens (1).

Tous les Khammès, étrangers à la tribu où ils labouraient, payaient une taxe annuelle de quatre ziyania boudjous (six francs 30 centimes). Quant aux Khammès appartenant à la tribu ils étaient naturellement exempts de cette redevance appelée lobachi, puisqu'ils payaient les impôts compris sous le nom de Gherama.

Divers actes d'exemption accordés par le Pacha d'Alger aux marabouts et aux Cherfa du Titteri font mention de cet impôt des quatre ziania frappé sur les Khammès qui étaient avantagés comme leurs propriétaires.

Chaque année, un agent fiscal nommé par le Bey, agent

(1) Ajoutons que pour éviter toute discussion entre les vendeurs du Tell et les acquéreurs du Sud au sujet du prix des céréales, les Beys fixaient annuellement les tarifs par une sorte de mercuriale.

désigné sous le titre de kaïd *chat-chih* (1) faisait une tournée dans toutes les tribus du Tell, afin de rechercher les tentes des Rahman, Zenakhera et autres tribus sahariennes installées dans le Tell avec leurs troupeaux. Chaque propriétaire de troupeau était tenu de donner un mouton à titre de droit de pacage.

Comme tous les employés du gouvernement turk, le kaïd chat-chih payait sa place : son emploi était évalué de 400 fr. à 800 fr. (2).

Tout étranger *(Djiyal)* fixé dans une tribu sans être employé comme Khammès ou berger, payait annuellement un droit variable de 3 fr. 60 à 7 fr. 20 c.

Un agent fiscal, connu sous le nom de *kaïd* el-Djiyal percevait cette taxe à laquelle était assujétie la population flottante des tribus.

Les marchands M'zabites et autres qui venaient à Alger et à Médéa échanger les produits du Sud contre les marchandises de provenance algérienne ou européenne, payaient en sortant de Médéa un goumrek ou droit d'octroi fixé à un mahboub (4 fr. 5 c.) par charge de chameau, à un demi-soltani (2 fr. 75 c.) par charge de mulet, et enfin à un boudjou (1 fr. 80 c.) par charge d'âne.

On appelle *Meks* le droit perçu sur les marchandises vendues sur les marchés. Le droit de Meks était une source de grands bénéfices. Le Bey percevait un Meks d'un seizième de saâ sur les céréales, une livre par charge de mulet pour le savon, trois

---

(1) *Chat-Chih* signifie mouton du pacage ou du chih; le chih est le nom d'une plante *(Artemisia herba Alba* des botanistes) très-commune dans les steppes et les hauts plateaux, où elle se mélange avec l'Alfa. Nos soldats confondent souvent cette plante avec le thym en raison de son odeur.

(2) Voici l'origine de cette redevance : jusque vers la fin du siècle dernier, le Bey du Titteri ou son khelifat hivernait avec une petite colonne sur les confins du désert pour protéger les tribus qui, pendant la saison des pluies, conduisent leurs troupeaux dans le Sahara, et les mettre à l'abri des tribus de l'Est et particulièrement des Oulad Mahdi.

Cette protection était payée à raison d'un mouton par tente. Bien que sous les derniers Beys les tribus nomades du Titteri fussent obligées de se garder elles-mêmes, la redevance appelée Chat-Chih n'en fut pas moins rigoureusement maintenue.

tassa (1) par charge de mulet d'huile. Les autres marchandises n'étaient pas taxées.

Le meks était affermé à un particulier appelé Kaïd Er Rahba qui avait sous ses ordres des collecteurs *(Mekassi)* (2).

Les K'sours de Laghouat, Tadjemout et autres ont relevé tantôt du Bey d'Oran, tantôt de celui de Titteri : il s'est même plusieurs fois élevé des différends entre ces fonctionnaires au sujet de l'administration ou — pour être plus juste — de l'impôt de ces K'sours.

L'impôt auquel les habitants des villes sahariennes étaient soumis consistait en kessoua (vêtements de femme), Felidj (tissus de tentes), Gheraïr (sacs de laine) et Houaïa (bâts de chameaux).

Les produits de cet impôt étaient vendus aux Juifs et aux Beni M'zab de Médéa, qui étaient forcés de les accepter au prix fixé par le Bey.

A cette nombreuse série d'impôts, ajoutons encore diverses redevances coutumières appelées Aouaïd, qu'il ne faut pas confondre avec les « *cadeaux d'usage* » désignés sous le même nom, ces redevances étaient payées deux fois par an en argent et une fois en nature aux quatre escouades des Azara (3).

Chaque tribu assujétie à l'impôt du beurre devait — outre ses redevances ordinaires — donner aux Azara une Kabcha d'un kilogramme de beurre. Les Isseurs leur payaient huit boudjoux, les tribus du Dira sept boudjoux et demi chacun, par gherama trimestrielle.

Il y avait jusqu'à la femme du Bey qui avait aussi ses droits : les Treïfia, fraction des Sahari, payaient à cette dame, dont ils étaient raïa, une somme de 170 boudjoux (306 francs) par an ; cette tribu s'appelait fief de la femme du bey « *euzla m'ta mort el-Bey*.

---

(1) La Tassa était d'un litre et cinq sixièmes.

(2) Les droits de Meks, étaient très-variés suivant les provinces et les localités ; ce que nous venons d'exposer — répétons-le une fois pour toute — était spécial au beylik du Titteri.

(3) Azara, valets à la suite de l'armée ; il y avait les *Koumandjia* chargés du tranport des vivres, *Khazenadjia*, chargés de l'entretien des mulets de l'Etat, des *Ferraga* chargés du campement, des *Siias* (palfreniers).

Vers la fin de l'automne, le Hakem de Médéa envoyait des spahis dans toutes les tribus, pour procéder de concert avec les cheikh des fractions au recensement des zouidja cultivées et assujéties à l'achour. Le versement de l'achour se faisait au commencement de l'automne, immédiatement après le dépiquage des grains. Cet impôt — nous l'avons expliqué — était fixe et grevait le sol, chaque contribuable savait donc d'avance ce qu'il avait à verser. Le gouvernement turk avait parfaitement compris cette règle économique que l'impôt uniquement basé sur les produits ne pouvait être assujéti à aucune règle fixe et que, par conséquent, le contribuable ou le trésor, seraient toujours lésés. L'Emir Abd el-Kader, dont une des conditions de succès était de faire le contraire de ses prédécesseurs et surtout de se conformer rigoureusement aux prescriptions religieuses du Koran et de la loi Malékite, dut grever les produits. Nous verrons plus loin, quel moyen il dut employer pour éviter les fraudes.

Un registre remontant, dit-on, à l'époque de Kheïr ed Din, lui-même, et successivement complété par ses successeurs, portait pour chaque tribu le nombre de zouidja imposables, ainsi que les cotes diverses par quartiers. La cote déterminée pour les terres des montagnes, aux Ouzera et aux Beni bou Yagoub, par exemple, était très-faible, tandis que celle des fractions dans les terres fertiles de la plaine était beaucoup plus forte.

Le registre restait entre les mains du Khodja de la Kasba entre les mains duquel chaque contribuable versait son impôt en présence du Hakem et de l'Agha des spahis Haderi formant le makhzen de ce fonctionnaire.

Les berrah (crieurs publics) annonçaient à la population la date du versement de l'achour. Ce jour était inauguré par un repas offert par le Hakem et le Khodja à l'Agha des spahis, au cheikh el-Belad et aux notables de la ville. Le repas terminé on prononcait le *fateha :* c'est alors qu'un des crieurs allait publier par la ville que les portes de la Kasba étaient ouvertes aux contribuables. Le Khodja délivrait à chacun de ceux-ci un reçu écrit à l'encre rouge (1).

(1) D'où venait à ce reçu le nom d'El-Mahammera, reçu que le contribuable payait au Khodja quatre mouzouna (30 centimes).

Le recensement des Zouidja payant la Mouna se faisait, de même que celui de l'Achour, à la fin de la saison d'automne; il était opéré par les Kaïds des tribus aidés par les cavaliers du Makhezen.

La Mouna était — comme l'Achour — un impôt foncier fixé depuis la fondation de la régence : les grains qui en composaient le paiement étaient versés en même temps que l'Achour dans les magasins du Dar el-Mouna, entre les mains de l'Oukil du Bey assisté d'un Khodja; les tribus qui payaient la Mouna à Médéa étaient les Ouzera, Hassen ben Ali, Hannacha, Ouameri, Rira, Haouara, Beni bou Yakoub (1).

Les tribus de Dira, celles plus méridionales, telles que les Oulad Hamza, Oulad Allan, Oulad Marreuf, Souari, Oulad Hedim, Oulad Deïd, Mefateha, Oulad Hamza, fournissaient à titre de Mouna l'Alfa (2) nécessaire à la Mehalla ou colonne qui, au printemps, traversait leur territoire, et la difa au Bey et à l'Agha qui accompagnaient cette colonne.

Les taxes personnelles appelées Gheramet Seif, Gheramet cheta, et Dheifet el-Bey se payaient en argent et étaient réparties entre tous les chefs de famille par la djemaa de chaque fraction, présidée par le cheikh et versées entre les mains du kaïd de la tribu assisté de cavaliers du Makhezen et d'un Saïdj israélite (3).

Pendant plusieurs mois de l'été, le Khalifa du Bey, assisté de son Khodja et de trois azara (serviteurs), se rendait à Berouaguia où il procédait à la réception ou perception du beurre, des moutons et des chameaux livrés par les Oulad Naïl, Oulad Chaïb, Oulad Allan, Oulad Marreuf, Souari, Oulad Deïd, Mefateha et Oulad Hamza.

Le beurre était immédiatement chargé sur des chameaux du beylik et envoyé à l'Oukil de la Mouna qui vérifiait à l'arrivée l'exactitude des quantités annoncées au départ.

---

(1) Le Khodja du Dar el-Mouna percevait de chaque contribuable un droit de quittance d'un Real Kouart (60 centimes); — il partageait cette somme avec l'Oukil ou intendant du Dar Mouna.

(2) Orge et paille.

(3) Commis comptable.

Les moutons étaient remis au Tchintcheri (1) et les chameaux au Kaïd el-Ibel (2) qui, l'un et l'autre, résidaient à Berouaguia pendant l'été et dans le Sud pendant l'hiver.

Le Tchintcheri était originaire de la tribu des Abids et le Kaïd el-Ibel de la tribu des Douaïr. Ces deux fonctionnaires payaient leurs emplois jusqu'à 200 boudjoux ; ils recevaient des cadeaux coutumiers *(Aouaïd)*, de plus ils réalisaient nombre de bénéfices en acceptant des contribuables des moutons ou des chameaux maigres ou malades.

Enfin l'impôt sur les Khammès étrangers à la tribu était perçu par les kaïds des tribus. Les redevances appelées chat ech-chih, Hak el-Djiyal, Meks, Goumrek avaient des collecteurs spéciaux.

Quant aux tribus du Dira, elles versaient leurs divers impôts entre les mains du Bey, soit à Sour el-Rozlan (Aumale), où elles étaient tenues de se rendre chaque année, au moment où la colonne (mehalla) passait sur leur territoire, soit dans les divers Konak (bivacs) où le Bey s'arrêtait avec sa troupe.

A cette variété d'impôts religieux et coutumiers, à ces redevances permanentes ou éventuelles, arbitraires, et inégales, pesant durement sur tous mais plus exclusivement sur les raya, il faut ajouter encore que l'argent était — à cette époque — loin d'avoir la valeur qu'il a aujourd'hui tout au moins double depuis ce temps (3).

---

(1) *Tchintcheri* mot turk : Kaïd des troupeaux.

(2) Kaïd el-Ibel — Kaïd des chameaux.

(3) Les denrées essentielles étaient alors à très-bon marché : un mouton valait quatre francs, un quartier de mouton *(tabek)* 90 centimes en été et au plus 1 franc 35 centimes en hiver ; le prix du saa de blé, à raison de 140 litres, était de 4 à 5 boudjoux ; le sac d'orge de 2 boudjoux et 1 rabeïa (4 francs 05 centimes) ; un poulet ne valait pas plus de 4 mouzouna (30 centimes) ; le pain de seize *oukiya* (onces ou 500 grammes (*)) se vendait une mouzoune ou sept centimes et demie.

C'est ici l'occasion de faire remarquer que la livre *(retol)*, en usage sous le gouvernement turk, contenait plus ou moins d'onces selon la chose évaluée. C'est ainsi que la livre de légumes pesait 36 oukiya ou 1125 grammes, tandis que celle pour les épices n'était que de seize oukiya ou 500 grammes ; enfin la livre en usage parmi les confiseurs, pour

(*) L'oukiya pesait 31 grammes 25 centigrammes.

En outre l'argent monnayé était rare dans beaucoup de contrées.

Comme palliatif de tant de charges onéreuses nous rappellerons que le contribuable nécessiteux obtenait assez facilement une année de sursis pour le paiement de l'Achour et de la Mouna. Enfin, lors des années de disette, les magasins de la Kasba du Pacha et du Dar-Moûna du Bey, étaient ouverts aux cultivateurs des tribus Raïa et Makhezen, qui y puisaient — à titre d'avance — les grains nécessaires pour la subsistance de leurs familles et l'ensemencement de leurs terres.

Évidemment ces mesures étaient dictées plustôt par un intérêt bien entendu de l'avenir que par une idée humanitaire. Mais elles n'en sont pas moins remarquables venant surtout d'un gouvernement que nous sommes habitués — trop exclusivement, peut-être — à considérer comme barbare (1).

Henri FEDERMANN,
Interprète de l'Armée ;

Bon AUCAPITAINE,
Sous-lieutenant au 36e ligne.

(A suivre)

---

peser les graines de cumin (kerouïa) et les drogueries contenait seulement 18 oukiya ou 562 grammes et 50 centigrammes.

Il y avait une mesure spéciale pour l'or, c'était le mitkal, mot qui signifie un poids quelconque. Le mitkal, existait dans les temps les plus reculés et il n'a jamais éprouvé de variations. Es-Souyouti, dans son histoire d'Egypte en détermine le poids à 24 kharouba (grains de caroubier) ou nouaïa, valeur qu'il avait sous le gouvernement Turk. La nouaïa étant d'environ 22 centigrammes, il s'ensuit que le mitkal était de 5 grammes 28 centigrammes.

(1) En terminant ce chapitre, disons quelques mots des monnaies plus particulièrement en usage dans le Titteri.

Le *dinar* ou *Soltani dehb* valant d'abord dix réaux kouart et plus tard douze (7 fr. 20 cent), il se divisait en moitié et en quart.

Le *douro bou Medfa,* pièce espagnole qui avait cours pour trois boudjoux ou neuf réaux kouart.

Le boudjoux valant trois réaux kouart, se divisait en demi boudjoux ou *Nous-boudjoux*, *Rebiia* et temeïnin.

Le dernier Pacha, Hussein, a frappé des douro *Dzaïri* (*) dont la valeur était de deux boudjoux ou 3 fr. 60 cent.

Parmi les monnaies de cuivre, il faut citer le *Fels* (pl. *Felous*), une des

(*) A la date de 1231 de l'hégire (1821).

plus anciennes pièces musulmanes à laquelle Makrizi a consacré quelques lignes. C'étaient des morceaux de cuivre coupé, équivalant à peu près au quart de nos sous.

Le *derhem*, autre menue monnaie dont cinq équivalaient à un *Fels*.

Vingt derhem valaient un sou,
Trente derhem — un mouzouna,
Cent quatre-vingt derhem valaient un rebiia,
Deux cent-quarante — — un rial kouart.

Le *kharouba*, petite monnaie argentée valant environ quinze derhem.

Parmi les nombreuses monnaies étrangères ayant cours dans le Titteri, il faut citer la monnaie Marokaine appelée *mouzpuna*, dont la valeur était d'environ un sou et demi, le *mahboub* frappé à Tunis, avait cours pour sept réaux kouart. Cette pièce était fort recherchée des pèlerins et négociants, qui en emportaient beaucoup dans le Levant et payaient même un change de deux mouzouna pour s'en procurer.

Le *ziania*, dont nous avons eu occasion de parler à propos du iobachi et qui, de nos jours, figure encore sur beaucoup d'actes de mariage pour la fixation de dot, n'était qu'une valeur fictive que l'on peut fixer à sept mouzouna ou dix sous et demi. Il y avait aussi le *ziani* boudjou qui était le triple du ziani ordinaire, c'est-à-dire à peu près vingt-un mouzouna.

Le rial *Kourinthi* (dont nous ne connaissons pas l'origine du nom), avait une valeur de quatre réaux kouart (2 fr. 40 cent.).

Les Zouaoua et les Juifs recherchaient tous particulièrement cette monnaie, qu'ils faisaient fondre pour fabriquer des bijoux.

Le rial-kouart était une valeur fictive connue aussi sous le nom de patate chique, qui valait soixante centimes ou huit mouzouna.

ETHNOGRAPHIE
DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE
AU TEMPS DE MAHOMET (suite)

(Voir les n°s 42, 43 et 54 de la *Revue*.)

XXII.

LE DJERID.

Le Belad-el-Djerid, ou pays des dattes, est une région aride dont le bas fond est occupé par des marais salants et les entours par des déserts et de rares oasis. Elle s'étend du fond du golfe de Cabès, petite Syrte, jusqu'aux plaines des Ziban.

Hérodote, qui a mentionné le premier cette contrée, n'avait sur elle que des notions incomplètes, rendues plus confuses encore par la conviction des Kyrénéens, ses hôtes, que c'était de ce côté que se trouvaient le lac, le fleuve et l'île mythologiques de Triton. Or, la description de ces lieux était formulée par les poètes avec une grande précision : « Un grand fleuve naissait vers les bornes de la Terre, près des rivages de l'Océan extérieur. Après un cours assez long, il s'élargissait et embrassait une île escarpée. Sur les bords du fleuve était née Minerve, déesse, fille de la Terre, qui avait vécu dans cette région et en avait tiré le surnom de Tritonide. Hérodote, donc, qui croyait qu'après Barkè, la côte se continuait droit à l'Ouest sans former ni presqu'île ni golfe, et qui cependant entendait les indigènes Libyens lui parler d'un lac voisin des Machlyes (Sebkha des Nefzaoua), de courants dangereux (ceux de la Syrte) ; d'une île (Meninx) d'un fleuve se jetant dans un lac, le Kinyps, qui tombe dans les salines des Mesrata, combina tous ces renseignements confus, de manière à les faire concorder avec la description depuis longtemps admise par l'opinion, sans se douter que cette description avait pour modèle une île du fleuve d'Egypte chanté par Timœthès, contemporain d'Orphée, sous le nom de fleuve Triton (1).

---

(1) Les mythes du fleuve Triton et de la Minerve Tritonide étaient ori-

Cette conviction que le lac Triton se trouvait près des Syrtes, confirmée d'ailleurs par le témoignage d'Hérodote, pesa sans cesse sur la géographie positive de cette région. Skylax, qui vit la côte et la décrivit exactement, ne sut se défendre de placer vers la petite Syrte, une île, un fleuve et un lac de ce nom; seulement il eut soin de marquer que l'île était dans le golfe Syrtique et que c'était aussi dans la Syrte que le fleuve tombait (1.) On voit, par cette explication, qu'il assimilait le lac Triton à la Sebkha des Nefzaoua, l'île à Meninx ou Djerba et le fleuve à quelque torrent de la côte.

Cette description ne concordait pas avec l'opinion générale: aussi les géographes ne voulaient-ils pas l'adopter tous. Il se forma deux camps, dont l'un refusant de tenir compte des observations de Skylax, ou peut-être les ignorant, continua à faire tomber au fond de la petite Syrte un grand fleuve nommé Triton qui, dans l'intérieur, traversait un lac du même nom, duquel à son tour surgissait une île ornée à son sommet d'un temple de Minerve. — Parmi ceux-là se trouvaient Callimaque et Ptolémée (2); quant aux autres, ils reconnurent l'exactitude

---

ginaires du Nil, et se liaient à l'histoire légendaire des conquêtes de Bacchus Osiris (Diodore, l. 3, ch. 67 et suivants). Comme, dans les idées du temps, l'Océan occidental n'était pas très-éloigné de l'oasis d'Ammon, ces mytes tenaient en conséquence, par l'Est à l'Egypte, par l'Ouest à l'Océan extérieur, mais à mesure que le progrès des sciences éloigna peu à peu cet Océan extérieur de la vallée du Nil, les mythes intermédiaires se disloquèrent en quelque sorte, et, tandis que les uns restaient attachés à l'Egypte, les autres s'en éloignèrent à la suite de l'Océan, et furent finalement transportés ainsi jusqu'aux côtes occidentales de la Mauritanie extérieure.

A l'époque d'Homère, l'Océan n'en était pas encore là, mais il s'était déjà un peu éloigné de l'Ammonium, et l'on croyait qu'il s'ouvrait à l'Ouest du pays de Barka. Un peu plus tard on le recula au-delà de la grande Syrte, puis au delà de la petite. Sous Hérodote, on connaissait déjà les colonnes d'Hercule; seulement, comme la jalousie commerciale des Carthaginois mettait obstacle à l'exploration du pays au delà des Syrtes, ce fut sur les confins de ce dernier canton que se trouvaient alors retenus les mythes du Triton et un certain nombre d'autres.

(1) Skylax de Cariande, p. 49. « Dans cette Syrte se trouve l'île de Triton et un fleuve de ce nom; là est aussi un temple de Minerve Tritonide. Quant au lac, il est grand, son circuit se montant à 1,000 stades. »

(2) Pline (5. 4.) «... Trito palus... Pallantias appellata Callimacho et citrà minorem Syrtim esse dicta..... » Ptolémée (4. 3.)

de Skylax et se résignèrent à chercher le lac Triton ailleurs : Pline, par exemple, trouva à le placer entre les deux Syrtes en l'identifiant, faute de mieux, à la grande saline, qui recevait les eaux du Kinyps, qui pourtant ne contenait point d'îles (1). Pour Strabon, d'après une ancienne opinion rapportée par Pindare, il ramena le lac Triton dans la Kyrénaïque et l'assimila à la flaque d'eau qui formait le port de la ville d'Evhesperide (2).

Quant à Ptolémée, il se rangea, nous l'avons dit, à l'avis d'Hérodote, et appliqua au marais des Nefzaoua les descriptions mythologiques commandées par l'opinion, en y ajoutant seulement ce détail, exact d'ailleurs, qu'au-dessus du marais Triton et dans la même direction, il se trouvait d'autres marais pareils.

Pour en revenir à Hérodote, cet historien plaçait à l'Ouest du lac Triton une tribu nommée les Auses (3), dont le nom indique assez qu'elle habitait des oasis, et par conséquent celles qui sont aujourd'hui vers Gafsa et Touzer ; puis, sur la côte les Maxyes, nation d'agriculteurs qui habitaient des maisons. Ce dernier renseignement nous amène forcément à reporter ces Maxyes dans les régions où pousse le froment, c'est-à-dire dans la Byzacène, détermination d'autant plus naturelle, que ce nom comme nous l'avons vu, est identique à celui des Maxyes et des Gysantes que nous avons vus plus haut dans le pays cultivé.

Lors des guerres puniques, le nom des Auses avait disparu.

---

(1) Pline (5. 4.) « ... Ab his (Philœnorum aris) non procul à continente, palus vasta amnem Tritonem nomenque ab eo accepit....... » Pline a évidemment pris ce passage dans un auteur plus ancien. — Pomponius Méla le connaissait : mais il l'a mal compris, et l'a appliqué à la Sebkha des Nefzaoua : « ... Super hanc (minorem Syrthin) ingens palus amnem Tritona recepit, ipsa Tritonis (Méla 1. 7.)

(2) Strabon, 17, ch. 2, § 17. — Pindare, Pyth 4, 1. — Lucain, chant 9, vers 145 et suivants. — Tables de Peutinger. — Mannert, p 92 à 94, 174 à 190, et les notes de M. Marcus, 637 et 638.

(3) Hérodote (4, 180 et 193) « .... Après les Machlyes viennent les Auses ; ceux-ci comme les premiers sont riverains du lac Tritonis ; le fleuve Triton les sépare .... A l'occident du fleuve Triton, après les Auses, la Libye appartient à des laboureurs qui habitaient des maisons. On les nomme Maxyes .... ».

En ce moment le Djerid était devenu la demeure des Massyles, peuple nomade sorti des déserts de la grande Syrte. Voisins des Carthaginois et des Massésyliens, ces Massyles faisaient des incursions sur la Byzacène et la Numidie dans un double but de pillage et d'établissement permanent. Pendant la 2e guerre, ils prirent définitivement parti pour les Romains, qui leur donnèrent en récompense la partie Orientale du royaume de Syphax. Ils s'y établirent aussitôt, et furent ensuite remplacés dans le Zab et le Djérid par divers peuples errants qui paraissent y être venus des sables méridionaux : c'étaient les Sababères, qui se placèrent au Sud de l'Auras Oriental (monts Thambès et Usargala); les Kapsitans qui habitaient l'Oasis et les environs de Capsa; et enfin les Kinithii, qui promenaient leurs troupeaux le long du rivage méridional de la petite Syrte. Des Gétules venus de l'Ouest s'étaient aussi mêlés à ces diverses tribus.

Lors d'une grande levée de boucliers qui souleva ces barbares contre l'Empire au temps d'Auguste, tous les Nomades du Zab et du Djerid ainsi que ceux de la Tripolitaine prirent les armes, sous prétexte qu'ils ne voulaient pas obéir à Juba II. A la suite de cette rébellion, Cornelius Cossus battit les Misulames et les Gétules des Syrtes. Sous Tibère les Misulames se révoltèrent encore et entrainèrent par force, dit Tacite, les Kinithii dans leur parti. La mort de Tacfarinas mit fin à cette insurrection qui fut la dernière à laquelle aient pris part les peuplades du Djerid; dès lors Pline les compta parmi les sujets de l'Empire (1).

Ptolémée eut sur le pays qui nous occupe des renseignements incomplets et inexacts, qui lui ont fait dresser de ces régions une carte bizarre, laquelle n'a presqu'aucun rapport avec la réalité. Heureusement avec nos cartes modernes nous pouvons souvent, et bien mieux qu'il ne l'eût pu lui-même avec infiniment plus de critique, fixer le véritable emplacement des localités qu'il a nommées. Quoique ce soit là un travail qui

---

(1) Florus (II. 12) — Tacite, Annales (L. 2, Ch. 52 et suivant). — Pline (5, 4.)

ne rentre qu'indirectement dans notre cadre; il est nécessaire que nous le fassions pour la région des Syrtes, l'auteur ayant si mal déterminé ses directions qu'il se trompe d'environ 200 lieues dans la situation d'une des ses montagnes.

1° Au dire, par exemple, du géographe d'Alexandrie, le fleuve Triton prenait sa source dans une montagne nommée Usaleton, traversait ensuite trois marais successifs nommés le marais Libya, le marais de Pallas, et le marais Triton, dont il déversait finalement les eaux au fond de la petite Syrte. Il est facile aux modernes de reconnaître dans ces marais une suite de bas-fonds ou Chott qui s'étendent d'Occident en Orient au sud de la province de Constantine et du beylik de Tunis, et qui portent les noms de Sebkhas du Hodna, Chott, Melrigh, Sebkha de Guerara, et lac des Nefzaoua. Ptolémée, confusément renseigné, pouvait croire que ces bas fonds communiquaient ensemble, ce qui n'est vrai que pour deux d'entre eux.

Quant au mont Usaleton, d'où le fleuve Triton était censé s'écouler dans le marais Libyen, on le retrouve dans le Djebel-Salat de nos jours, montagne qui ferme à l'Ouest le bassin du Hodna et lui envoie en effet ses eaux. Derrière le mont Usaleton, dit ensuite Ptolémée, demeurent les Ouzares, après lesquels commence la Lybie déserte. Ces Ouzares sont les Berbères-Sahari de nos jours, riverains du lac Zarès (le Zaresis de l'antiquité), et c'est de ce côté aussi que se trouvait, d'après Ptolémée lui-même, la chaîne du Bouzara dont le nom ressemble à celui des Ouzares, et que l'auteur Alexandrin place en Mauritanie au Sud-Ouest du bassin de l'Ampsagas (1).

Conformément à la vérité des faits, Ptolémée rejetait le mont Usaleton à une grande distance des Syrtes, mais vers le Sud. Or comme la véritable direction est l'Ouest, il en est arrivé qu'il a placé cette montagne à plus de 800 kilomètres de sa véritable position (2).

---

(1) Selon M. Marcus (notes sur Mannert page 654), Orose donne aussi le nom d'Usaræ aux montagnes qui traversent le midi de la Byzacène et de la Numidie.

(2) Il existe dans la Tunisie septentrionale, à côté de Caïrouan, une tribu berbère nommée les Beni Oucelat, qui tire son nom de l'Oppidum Usale-

2° Le même auteur fixe sous un même méridien, mais à une grande distance l'un de l'autre en latitude (7 degrés), deux massifs de montagnes qu'il nomme Mampsar et Usargala. En deux endroits différents de son livre, il attribue tantôt à l'une tantôt à l'autre de ces chaînes, l'origine du fleuve Ampsagas (1). Ce dont le renseignement et l'absence, au point où il place l'Usargala d'une montagne quelconque, nous forcent à identifier ce mont aux monts Mampsar. Tout au plus peut-on croire qu'il s'agit de deux contreforts différents d'une même chaîne, l'Auras de nos jours. Encore je ne le crois pas et soupçonne plutôt que ces mots Mampsar (maan-Bsar) et Usargala (Ysar-gala) sont le même nom, greffé des deux côtés de quelque qualificatif parasite, dû à l'ignorance des voyageurs.

Au Sud du mont Usargala, Ptolémée place les Sabourpoures qu'ailleurs il avait fixés au Sud du mont Thambès. Ce renseigne-

---

tanum de Pline, aujourd'hui Djeloula. — Cette ressemblance de noms a fait penser à M. le baron de Slane (t. 1, p. 307, de la traduct. de Ben Khaldoun), que c'est de ce côté aussi que se trouvait le mont Usaletanum de Ptolémée. Mais cette hypothèse est trop complètement contredite par le texte même du géographe Alexandrin pour qu'il soit possible de l'admettre. Celui-ci, en effet, fait naître dans ce mont Usaleton le fleuve Triton, lequel, ajoute-t-il, traverse ensuite trois marais pour se rendre à la mer; de plus il place derrière le mont Usaleton le commencement de la Libye déserte. Ces difficultés insurmontables ont sans doute frappé M. le commandant de Champlouis, lorsqu'il a dressé sa belle Carte de l'Afrique ancienne; aussi, tout en se conformant à l'opinion de Messieurs Pélissier et Guérin, qui est la même que celle de M. de Slane, ne l'a-t-il adoptée que sous réserve.

Puisque j'ai l'occasion de mentionner ici la carte de M. de Champlouis, qu'il me soit permis de regretter que l'Algérie et la Tunisie n'y aient pas été représentées au 1 / 800,000, au moins; cette échelle eût permis d'y tracer les voies indiquées et d'y marquer l'emplacement des ruines romaines découvertes jusqu'ici. Le soin et l'exactitude apportés par M. de Champlouis au magnifique travail qu'il a établi, nous prouvent combien eût été précieuse pour la science une carte plus complète faite par lui. — En revanche il aurait pu, sans que l'étude du pays y perdît beaucoup, établir sur une bien plus faible échelle, la carte générale comprenant le Maroc et la régence de Tripoli, régions où la civilisation romaine ne fit jamais de grands progrès.

(1) Ptolémée : (4. 3) «... Le mont Mampsar (entre 27° N, 33° E, et 26° 25' N, 36° 30' E.) donne naissance au fleuve Bagradas...» (4. 5.) «.. La montagne nommée Usargala, qui donne naissance au fleuve Bagradas, a pour point central 20° 20' N, et 33° E...»

ment concourt avec plusieurs autres à nous faire reconnaître dans le mont Thambès un troisième contrefort Aurasien.

Ces points établis, nous pouvons retrouver maintenant la demeure des peuples nommés dans ces régions par le géographe alexandrin (1).

Dans le Djerid occidental demeuraient les Sabourpoures (ou Sababères, derrière les derniers contreforts de l'Auras (Usargala, Thambès). — Derrière eux se tenaient les Haliardes, dans la campagne sittafienne, région qu'on peut hardiment assimiler au souf tunisien.

Ce fut sans doute une relation de voyage partant de la côte Libo-Phénicienne pour se rendre à l'Auras, qui a fait connaître à Ptolémée la Bazakitide, les Zythes (habitants de la ville de Zitha, non loin de la mer) et les Kérophées qui demeuraient à Kerva, cité remarquable, bâtie sur les limites du pays cultivé et dont la carte de Peutinger nous atteste l'importance (2). Après les Kérophées on trouvait les Mampsares, peuple de la montagne et au-delà les Motoutouriens, tribu d'ailleurs inconnue qui devait parcourir l'Ouest du Djerid et confiner du côté de l'Occident aux tribus Sababères.

De la Syrte, en suivant au Nord la ligne des lacs, les caravanes traversant les plaines unies du petit désert, rencontraient : les Makhines, sur la côte, puis les Gèphes, que Pline avait nom-

(1) Voici les passages du texte de Ptolémée auxquels se rapporte cette partie de notre travail :

Livre 4. ch. 3 « . . Les habitants des parties occidentales de l'Afrique propre jusqu'à la mer sont. . . les Midènes et contre la Carthaginoise les Libo-Phéniciens, ensuite jusqu'à la petite Syrte, les Machynes et derrière celle-ci les Kinitiens...... derrière le mont Thambès se trouvent les Sabourboures, derrière eux les Haliardes et la campagne sittafienne. Au Sud des Libo-Phéniciens est la contrée Bazikitide, derrière laquelle sont les Zytes, puis les Khérophées et les Mampsares sur la montagne du même nom, et derrière les Motoutoriens. — Derrière les Machynes sont les Machryes, puis les Gèphes après lesquels sont les Mimakes et derrière le mont Usaleton, les Ouzares et le commencement de la Libye déserte. — De même derrière les Kinithiens sont les Giplousiens.....»

Livre 4 ch. 6. « ... Au dessus du mont Ousargala se trouvent les Sabourpores.... Entre les marais Libya et le mont Thala sont les Alitambes et les Mauralcs.....»

(2) Le nom de cette ville (Cerva selon la transcription latine) y est écrit en lettres majuscules.

més Capsitans et qui habitaient l'oasis de Gafsa. Ensuite on traversait les parcours des Mimakes riverains des lacs salés, et, après une longue route on arrivait au mont Ousaleton (Djebel-Salat), derrière lequel se trouvait, nous l'avons vu, la peuplade des Ousares (Sahari). Cette route de caravanes à travers un pays plat et ouvert convenait aux Nomades, qui n'en suivirent pas d'autre pendant tout le moyen-âge et la suivent encore aujourd'hui.

Au Sud du Djérid vivaient les Maurales et les Alitembes, qui s'étendaient jusqu'au mont Thala, partie Occidentale du plateau Tripolitain. A l'Est des lacs, les Kinithiens bordaient le Sud de la petite Syrte et avaient autour d'eux diverses peuplades dont nous aurons à reparler plus tard.

Toutes les tribus nommées par Ptolémée finirent par accepter la suzeraineté de l'Empire et étaient d'ailleurs maintenues dans l'obéissance par des lignes de forteresses échelonnées de l'Auras à la mer. Sous Gallien, malgré l'émotion qu'elles durent ressentir de la grande révolte des Babares et des Quinquégentiens, on ne voit pas qu'elles aient osé prendre les armes ; elles ne bougèrent pas non plus quand apparurent les Ilasguas. Maximien, qui combattit ces derniers, les rencontra dans une région plus méridionale que le Djérid.

Quand les Vandales se furent emparés de l'Afrique, ils cessèrent d'entretenir des garnisons dans les villes du Sud, et même ils les démantelèrent toutes. Dès que les Indigènes de la Gétulie (1) ne se sentirent plus contenus, ils prirent les armes et se ruèrent sur la Byzacène. Ces tribus étaient probablement encore celles qu'avait nommées Ptolémée, mais on ne saurait l'affirmer, car Procope, le seul qui nous ait raconté

---

(1) Les Romains, lorsqu'ils voulaient distinguer le Djérid de la Byzacène dont il dépendait pour l'administration, le nommaient Byzacène des Numides (Numidie Byzacène). Chez les géographes, il avait fini par porter exclusivement le nom de Gétulie et comprenait alors le Zab. Ce furent les Vandales, qui, les premiers, adoptèrent officiellement cette dénomination, en faisant de cette région une province séparée. Il y a lieu de croire que les Latins appellaient aussi le Djérid, Castelliaca (ou pays des Kaours) : car, jusqu'en ces derniers temps, les Musulmans le nommèrent pays de Castiliâ.

ces guerres, ne désigne d'habitude les hordes Indigènes que sous la dénomination commune de Maures. D'ailleurs, comme à elles seules ces peuplades n'eussent pu conquérir ni piller sans danger, les pays cultivés, remplis d'une forte population sédentaire, il en ressort qu'elles étaient poussées et soutenues par les nations puissantes qui occupaient les environs de Kydamus.'— Ces nations étaient : d'abord les Ilasguas, dont nous dirons plus tard l'histoire, puis, sous leurs ordres, les Louata (Levathes ou Languanten des historiens Chrétiens), lesquels étaient les fils des anciens Siles de la Table de Peutinger. Avec eux se trouvaient les belliqueux Austures et vingt autres tribus dont nous aurons à reparler à propos de la Tripolitaine et du Fezzan. Toutes ces bandes, vers la fin de l'Empire Vandale, avaient occupé la Byzacène dont on ne pouvait plus les chasser. Cette tâche échut aux gouverneurs byzantins : elle était rude et difficile et coûta la vie à plusieurs d'entre eux.

Elle s'accomplit pourtant ; aussitôt Justinien fit relever les murailles des villes frontières du Byzakium, et laissa la Gétulie aux Nomades. Il paraît que ceux-ci reconnurent pourtant la Suprématie des chefs de la ville de Nepté ; car ils en prirent le nom de Nefza, dont les temps postérieurs ont fait Nefzaoua (1). Ils s'étendirent même alors dans l'Est du côté de Tripoli ; mais là, leur nom se modifia, et ils y devinrent célèbres sous celui de Nefouça où l'on retrouve pourtant le radical primitif.

Les Nefza occupaient la Gétulie quand vinrent les Arabes ; mais ces nouveaux conquérants ne songeaient guères à leur enlever leurs parcours, tant les richesses de la province romaine allumaient fortement leur cupidité. Aussi les forcèrent-ils seulement à se convertir à la loi de Mahomet (670 de J.-C.). Encore, dès que le premier élan de l'Islamisme se fût ralenti, les Nefzaoua embrassèrent-ils avec fureur l'eibadisme, une des hérésies musulmanes les plus contraires à l'unité du Khalifat et à la domination

(1) La terminaison *Oua* est étrangère au radical comme le prouvent de nombreux exemples. Je crois qu'elle appartenait à la grammaire berbère et que c'est elle qui apparaît dans Ptolémée sous la forme *èbes*. Ce géographe nomme en effet les Makkoures et les Makkourèbes, comme les musulmans nomment les Maggher et les Maghraoua.

du Khalifat. Sous ce prétexte, ils se déclarèrent indépendan's et se jetèrent sur l'Ifrikia. En 758, ils emportèrent même d'assaut la ville de Caïrouan, capitale des milices Arabes du Maghreb, à la tête de plusieurs tribus Louatiennes des environs de l'Auras. Ce fut même cette raison qui fit compter dès lors ces tribus et notamment les Ourfeddjouma, parmi les branches des Nefzaoua.

Leurs succès et le pillage de Caïrouan excitèrent la jalousie des autres Nomades : ceux-ci prirent aussitôt les armes, leur enlevèrent Caïrouan, et, après un grand massacre, les rejetèrent dans le Djerid; là, les Nefzaoua reprirent quelques forces. En 787, ils s'unirent aux Ourfedjouma et se levèrent de nouveau en armes contre la domination arabe; mais ils subirent encore un désastre et leur confédération se brisa pour toujours.

Leur pays du Djérid fut aussitôt occupé par les Zenètes et autres tribus de l'Ouest, parmi lesquelles ils se confondirent. Cette nouvelle confédération s'étendit bientôt jusque dans la Tripolitaine, dès que les Hoouara, maîtres de cette région, furent passés en Ifrikia. (935 après J.-C.). Cette ligue puissante qui dominait les Nomades du Hodna, du Zab, du Righ, du Djerid et du pays Tripolitain, reconnut d'abord la suprématie des rois Maghraouiens de Tlemcen; puis s'en sépara et prit pour chefs une branche puînée de cette dynastie Zenatienne, les Beni Felfoul ben Saïd. Ces princes s'établirent d'abord à Tobna, puis aux environs de Tripoli, puis dans la ville même et gardèrent le commandement jusqu'après l'invasion des Arabes Hilaliens qui eut lieu l'année 1051 de notre ère.

Les Hilal, affamés de butin, ne songèrent d'abord qu'à piller l'Ifrikia, mais quand ils l'eurent totalement dévastée, ils songè- au Djérid et, après de longs combats, en expulsèrent les Zenètes (vers 1060) (1); après quoi ils se partagèrent les pâturages des déserts. Dans ce partage, le Djérid échut à la tribu des Athbedj, une de leurs branches principales qui le garda longtemps et n'en fut chassée que bien longtemps après par la tribu du Riah.

(1) Ben Khaldoun, T. 3, p. 268 et 271.

Parmi les fractions de cette tribu des Athbedj, une des plus puissantes portait le nom de Kerfa, qu'on ne peut s'empêcher de rapprocher des noms de Kerophœi et de Kerva, nation et ville dont les Kerfa occupaient le territoire. Est-ce une simple concordance de nom ? Le fait est possible ; mais ne pourrait-on aussi appliquer au cas présent le principe si remarquablement établi par M. le Sous-Lieutenant Aucapitaine, dans sa Notice sur l'établissement des Arabes dans la province de Constantine ? (1) Ne se pourrait-il pas que les Kerophœi, après avoir longtemps parcouru dans l'obscurité les environs de l'Auras, sous la suzeraineté des Romains d'abord, puis des Nefzaoua et des Zenètes, eussent été enfin agrégés à la tribu d'Athbedj, dont ils seraient devenus par la suite une des branches principales ? Après quoi, d'après la tendance générale des Berbères nomades à se faire passer pour Arabes, ils se seront fait rattacher *généalogiquement* à la souche même de la tribu (2).

Ben Khaldoun compte les Nefzaoua parmi les enfants de Loua, l'aîné, fils de Zagglk, père des Berbères Botr, c'est-à-dire parmi les nations récentes de l'Afrique (3). Il est probable pourtant qu'ils représentaient les anciennes tribus nommées par Pline et par Ptolémée, lesquelles pourraient revendiquer en conséquence une origine antique. Cette nation des Nefzaoua, il est vrai, n'était pas de race pure, et l'on y avait rattaché à plusieurs reprises des peuplades bien différentes (4) :

1° En premier lieu, les Oulhaça de Bône, les Ourfedjouma, les Zeggala, qui étaient d'anciens Massyles ou Louata et qui

---

(1) Notice éthnographique sur l'établissement des Arabes dans la province de Constantine, par M. le baron Aucapitaine (Annuaire de la Société archéologique de Constantine, année 1865, p. 93.

(2) Ben Khaldoun, T. 1, p. 51, 52, 53.

(3) Ben Khaldoun, T. 1, p. 227.

(4) Ben Khaldoun, T. 1, p. 227. « Les Nefzaoua, enfants d'Itouweft, fils de Zagglk, forment un grand nombre de tribus savoir : les Ghassaça, les Merniça, les Zehila, les Soumata, les Zatima, les Oulhaça, les Megra, les Ourcif, et peut-être même les Meklata.... » Les Oulhaça se composent de plusieurs tribus, parmi lesquelles on remarque les Ourfedjouma, fils de Tidghas. Ceux-ci se partagèrent en un très-grand nombre de tribus dont l'une est appelée les Zeggoula (ou Zeddjala)... » — T. 1, p. 173. «.. Ben Sabec dit que les descendants de Tidghas appartiennent à la branche des Louata et qu'ils habitent l'Auras... » — Voir aussi T. 1, p. 230.

ne furent comptés par les généalogistes au nombre des Nefzaoua que parce qu'ils se révoltèrent avec ceux-ci en 758 et en 787 de notre ère.

2° D'autres Berbères nommés aussi Oulhaça, qui vivent près de l'embouchure de la Tafna et qu'on n'a rattachés aux Oulhaça Ifrikiens qu'à cause de la conformité du nom (1).

3° Enfin certaines tribus de l'Ouest qui avaient des rapports d'existence avec les Oulhaça de la Tafna et qui, à cause de cette parenté, furent classés, à la suite de ces Oulhaça, dans la race des Nefzaoua. Remarquons à ce sujet que le système généalogique berbère ne comprit d'abord que les peuplades voisines de Caïrouan, c'est-à-dire, celles de Barka, de Tripoli, de l'Ifrikia et du Zab (2). Pour les Berbères occidentaux, ils n'y furent greffés et compris que plus tard, sans qu'on voulût remanier, pour eux, le tableau primordial établi dans les premiers temps. Ces tribus, parentes des Oulhaça dont nous venons de parler, étaient : les Zatima de Brechk, les Ghassaça du pays de Botouïa, les Zehila de Badis et les Meklata de la Moulouïa (3).

Les Merniça de l'Ifrikia et les Soumata des environs de Caïrouan sont donc les seules tribus parmi toutes celles que Ben Khaldoun a marquées comme Nefzaouiennes qui puissent sans trop d'invraisemblance revendiquer cette origine (4).

Il ne nous reste plus qu'à rechercher ce que devinrent les habitants latins des bourgades gétules ; car dans ce pays d'oasis la population des Ksours n'a ni la même origine, ni les mêmes intérêts, ni les mêmes mœurs que les Nomades qui errent à ses portes. Pendant que les tribus volantes vont, viennent et se succèdent incessamment au hasard des combats et des événements, les habitants d'oasis sont protégés contre les pillages du dehors par leurs murailles de pisé et assurés de la possession de leurs demeures par le dédain que professent les pasteurs nomades pour la vie laborieuse des Citadins, aussi les Oasistes de nos jours ont-ils le droit de se considérer comme les descen-

(1) Ben Khaldoun, T. 1, p. 230.
(2) Ben Abd el-Hakem, Appendice au 1er Tome de Ben Khaldoun, p. 301.
(3) Ben Khaldoun, T. 1, p. 230.
(4) Ben Khaldoun, T. 1, p. 230.

directs des anciens possesseurs. Ce fut par cette raison aussi que les Ksours (castella) du Djérid gardèrent si longtemps dans leurs murs, bien après l'invasion musulmane, une nombreuse population chrétienne, tirant son origine des anciens habitants latins restés dans le pays. Plusieurs causes secondaires d'ailleurs durent contribuer à la persistance du Christianisme dans cette région. La première fut l'éloignement du Djérid central des routes qu'avaient à suivre les premiers Arabes, soit qu'ils vinssent de l'Est piller l'Ifrikia, soit qu'ils partissent de Caïrouan pour conquérir le Maghreb. Une autre raison, peut-être, c'est que les bourgades Djéridiennes ayant servi sous les Vandales de lieu d'exil à de nombreux évêques catholiques (1), les habitants durent puiser dans les prédications de ces martyrs une foi plus ardente et plus vivace que celle des Romains abâtardis du pays cultivé. Quoi qu'il en soit, le fait est certain et nous a été conservé par Ben Kaldoun. « Il existe, dit ce précieux historien, » certains villages assez remarquables de la province de Castilla » situés à une courte distance les uns des autres et appelés les » villages des Nefzaoua. On y trouve maintenant (au XIV[e] siècle), » des Francs qui vivent sous la protection d'un traité. Ils y sont » restés eux et leurs ancêtres depuis la conquête jusqu'à nos » jours, et comme ils professent une des croyances tolérées par » l'Islamisme, ils jouissent du libre exercice de leur religion en » payant la capitation » (2).

H. Tauxier.

(A suivre)

(1) Victor de Vita (De persec. Vandal. l. 3.)
(2) Ben Khaldoun, T. 1, p. 231.

SIDJILMASSA,

SELON LES AUTEURS ARABES (1).

TAFILALA,

D'APRÈS LES RAPPORTS MODERNES.

Sidjilmassa, grande oasis, autrefois chef-lieu d'un vaste royaume, a joué un rôle important dans l'histoire de l'Afrique Septentrionale, aussi, son nom se trouve-t-il fréquemment cité dans les chroniques des auteurs arabes.

De nos jours, Sidjilmassa devenue Tafilale (ou Tafilalet), est encore le centre d'une population nombreuse, et le siége d'un commerce important avec le Soudan.

C'est sur cette contrée peu connue, que nous publions des renseignements intérressants, recueillis de la bouche même d'un Chérif de Tafilala. C'est dire que nous ne garantissons pas l'authenticité de ces détails, offerts par nous à titre d'essai, que nous serions heureux de voir compléter ou rectifier par d'autres. Nous avons cru devoir faire précéder ces renseignements d'une description de Sidjilmassa au X^e^ siècle, selon Bekri et Ibn Haucal, et d'une courte notice historique, puisée dans l'histoire des Berbers, de Ben Khaldoun.

I^re^ PARTIE

DESCRIPTION DE SIDJILMASSA, AU X^e^ SIÈCLE.

Au Sud du Mag'reb el-Ak'ça, sur les confins du Sahara, se trouve la ville de Sidjilmassa. Cette ville est située dans une plaine assez vaste, dominée par des montagnes élevées, et entourée de deux cours d'eau dont la source commune est

---

(1) V. BERBRUGGER. *Voyage dans le Sud de l'Algérie* (T. IX des publications historiques de la Commission scientifique, etc.), p. XXXI à XXXV, Dissertation sur Sedjelmessa et Tafilelt. — *N. de la R.*

à un endroit nommé Aglef. D'autres sources fort abondantes grossissent, sur son parcours cette rivière, qui, arrivée auprès de Sidjilmassa, se sépare en deux ruisseaux environnant la ville.

De même que le Nil, les eaux de cette rivière se répandent parfois, en été, sur le pays et le fertilisent.

Le sol y est salsugineux, et l'eau saumâtre et salée, ainsi que tout ce qui pousse et est arrosé par cette eau.

La ville est complètement entourée d'un rempart construit en pierres, dans sa partie inférieure, et en briques, dans la partie supérieure. Douze portes donnent accès dans la ville. L'une de ces portes est en fer; elle est dûe, ainsi que le rempart à el-Iaçâa ben Mansour, qui en acheva la construction en l'année 199 de l'H. (815-16).

De hautes maisons, des édifices remarquables s'élèvent à l'intérieur des remparts. Une mosquée, bâtie par el Iaçâa, se dresse au point culminant de la ville. On y trouve des bains et autres établissements publics. Deux villes anciennes, Tag'ra et Ziz, situées à certaine distance, ont fourni leurs matériaux, pour la construction de Sidjilmassa.

Les jardins y sont en abondance, ainsi que les cultures de toute espèce, arrosés par les habitants, au moyen de réservoirs alimentés par des conduits d'eau prise à la rivière. Leur manière de cultiver se rapproche de celle usitée en Egypte.

Cette contrée produit, en abondance, des dattes, des jujubes et des fruits de toute sorte. Ses raisins secs de treille sont très-renommés. On y cultive aussi une plante verte, d'un goût sucré, nommé Slek' (1).

L'air y est sain et fortifiant; aussi les infirmes sont-ils fort rares dans cette contrée, où les malades des autres pays viennent se rétablir. Les habitants de Sidjilmassa sont riches, généreux et éclairés; ils jouissent d'une grande renommée de moralité. Parmi eux, se trouvent quelques Juifs.

Dans cette contrée, on mange le grain après l'avoir fait germer; les habitants le trouvent ainsi préférable. Ils se nour-

---

(1) Sorte de betterave.

rissent aussi de chiens qu'ils engraissent à cet effet, comme cela se pratique à K'afsa et dans le pays de Castiliya.

Il n'y a pas de mouches à Sidjilmassa.

La semaille d'une année sert, dans ce pays, pour trois récoltes, ou même davantage, d'après certains voyageurs; car, la sécheresse y est si ardente, à cause de la grande chaleur, que le grain, en le moissonnant, se répand dans les crevasses dont les champs sont sillonnés; on peut alors labourer ces mêmes champs pendant deux ans, sans y jeter de nouvelle semence.

Le blé y est petit (1), et différent de celui des autres contrées.

On fabrique à Sidjilmassa des Haïk (pièce de vêtement), dont la renommée est très-grande, et dont le prix dépasse quelquefois vingt mithcals. Par extraordinaire, l'or s'y vend au lot, et les légumes au poids.

Sidjilmassa est distante de Cairouan, de 49 journées à travers le désert. La ville de Derâa, chef-lieu du canton de ce nom, sur le versant occidental de l'Atlas, est à six journées; la ville d'Ar'mat, à onze journées; celle de Fès à neuf journées, et celle d'Oudjda à huit. La route, partant de cette dernière ville, passe par Saa, Tamlelt, la montagne des Beni Irnïan, Guir, El Ah'ça, Lamseli et Dar el-Emir.

Les jardins de Sidjilmassa se prolongent jusqu'à Amerg'ad, à six milles de cette ville. De Sidjilmassa à Djeraoua, le pays est sous la dépendance du seigneur de cette première ville; il comprend Karar el-Emir, habité par les Beni-Midrar, et le Djebel Kosrair, avec la ville d'Ameskour, à cinq étapes, habité par les Matmata.

De Sidjilmassa, on entre au Sud, dans le pays du Soudan, et l'on arrive à R'ana (2), la capitale, après deux mois de marche, dans le désert du Sahara, qui n'est habité que par des peuplades Nomades et belliqueuses, ce sont les Beni Messoufa.

NOTICE HISTORIQUE SUR SIDJILMASSA.

Le fondateur de Sidjilmassa fut Aboul'Kacem Semgou Ben

---

(1) Exceptionnellement gros, d'après Ibn Haucal.
(2) L'emplacement de R'ana n'est pas éloigné de Tombouctou.

Açoul, le Miknacien, surnommé Midrar. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la manière dont il vint s'y établir; mais peu importent ces divergences de détail, puisque le nom du fondateur de Sidjilmassa n'est pas contesté.

D'après la version qui paraît la plus digne de foi, Midrar, forgeron de son métier (1), vint se fixer sur l'emplacement de Sidjilmassa pour exercer son industrie, car à cet endroit, les Berbères avaient coutume de se réunir et de tenir une sorte de marché. Quelques Indigènes vinrent d'abord se joindre à lui; puis, leur exemple fut suivi par d'autres, et la petite colonie se trouva bientôt former un groupe d'hommes assez considérable, pour sentir le besoin d'un chef exerçant son autorité sur tous. Aïssa ben Mezid, le Nègre, fut élu.

Tels furent les commencements de la grande cité Saharienne du Magr'eb.

Aïssa ben Mezid, après avoir régné quelque temps avec tranquillité, fut renversé par ses sujets, qui le mirent à mort (155). Midrar le remplaça dans l'exercice de l'autorité et conserva le pouvoir jusqu'à sa mort, 168 (784-85). Ce fut le véritable premier roi de Sidjilmassa, car la colonie avait prospéré avec rapidité et formait déjà à la fin de son règne une véritable ville.

Il eut pour successeur son fils Abou-l'Ouzir el-Iass, qui gouverna peu de temps et fut remplacé par son frère Abou-l'Montaçar el-Iaçaâ, révolté contre lui, 174 (790-91). Ce prince, injuste et cruel, justifia cependant son usurpation par la grandeur et la puissance qu'il sut donner à Sidjilmassa. Il vainquit et subjugua tous les berbers rebelles à son autorité dans le Sahara, et soumit ce pays à sa puissance. Il conquit les mines de Deráa, dont il se fit donner le cinquième. Ses victoires attirèrent à lui un grand nombre de Sofrites.

Il rechercha l'alliance d'Abd er-Rahman ben Rostem, seigneur de Tihert (2), et obtint en mariage la fille de ce dernier, pour son fils.

---

(1) Midrar était, paraît-il, un Rebad'i, c'est-à-dire, un de ceux qui avaient été expulsés de Cordoue par el Hakem, à la suite de la révolte du faubourg (Rebad').

(2) Depuis Tiaret.

Pendant les moments de répit que lui laissèrent ces guerres, il entreprit de grands travaux : il construisit le rempart et les fortifications de Sidjilmassa, et entoura la ville d'ouvrages et de forts. Ce fut lui également qui éleva la mosquée.

La mort le surprit au milieu de ces travaux, 208 (822-23).

Ce prince fut un des plus remarquables de la dynastie de Midrar, et c'est grâce à son impulsion que Sidjilmassa commença à compter parmi les premières cités du Mag'reb.

Il eut pour successeur son fils El-Montaçar ben El-Iaçaa, dont le règne fut troublé par la révolte de ses deux fils, et qui ne sut même conserver le pouvoir jusqu'à sa mort. Son fils, Mimoun ben Thekïa, resta enfin maître du trône, jusqu'en 263 (876-77), époque de sa mort.

Mohammed ben Mimoun el-Emir régna ensuite, jusqu'à sa mort, 270 (886).

Il fut remplacé par El-Iaçaa ben el-Montaçar ben Abou l'Kâçem.

Le temps des épreuves allait maintenant commencer pour Sidjilmassa. Tant que cette ville n'avait été que simple bourgade, on l'avait respectée, ou plutôt dédaignée, mais, devenue cité florissante, elle devait offrir une riche proie aux conquérants arabes. Aussi, était-elle destinée à les voir souvent mettre le siége devant ses murs, et à supporter, plus d'une fois, les horreurs d'une ville prise d'assaut.

El-Iaçaa précipita lui-même sa ruine, en jetant dans les fers Obeïd Allah et son fils, qui étaient venus solliciter son alliance. En vain Abou Abd Allah ech-Chïaï, le conquérant de l'Ifrikïa, réclama leur mise en liberté; ne pouvant l'obtenir, il vint mettre le siége devant Sidjilmassa, et cette ville subit le sort de Raccada, de Laribus et de Tihert; au mois de dou l'heddja 297 (juillet-août 909), Abou Abd Allah y entra en vainqueur, renversa El-Iaçaa, qu'il mit à mort, et établit, comme gouverneur du pays, Ibrahim ben R'aleb, le Mezatien. Puis, il rentra en Ifrikïa avec ceux qu'il était venu délivrer. Mais, à peine était-il parti depuis un mois, que les habitants de Sidjilmassa se révoltèrent, et massacrèrent leur gouverneur avec tous ceux que Chïaï avaient laissés.

L'autorité royale revint alors, mais pour bien peu de temps, entre les mains des descendants de Midrar ; cependant, El-Ftah ben el-Emir Mimoun ben Midrar, qui fut élu, conserva le pouvoir jusqu'à sa mort, 300 (912).

Son frère Ahmed lui succéda, et régna jusqu'au moment où Meçala Ibn Habbous, lieutenant d'Obeïd Allah, après avoir conquis Nokour et dépossédé Iahïa ben Idris, de Fès, vint, à la tête des Ketama et des Miknaça mettre le siège devant Sidjilmassa. Cette ville fût prise d'assaut, 309 (921), par Meçala, qui y établit, comme gouverneur, El-Moatez ben Mohammed. Ce dernier régna à Sidjilmassa pendant quelques années, et mourut en 321 (933).

Son fils Mohammed exerça le pouvoir après lui, jusqu'à sa mort, survenue en 331 (942).

Il ne laissa pour successeur qu'un enfant en bas âge, dont les faibles mains ne purent conserver l'autorité et qui fut renversé par son cousin, Mohammed ben el-Ftah ben el-Emir.

Une ère de prospérité sembla s'ouvrir pour Sidjilmassa. Mohammed ben el-Ftah, prince fort remarquable, fit régner l'équité et la paix dans cette malheureuse cité, si souvent dévastée par la guerre et l'anarchie. Il prit, en 342 (953), le titre de Chakeur l'Illah (1), et frappa des dirhems (2) et des dinars à cette occasion.

Cette trève ne pouvait être de longue durée, et Sidjilmassa allait encore servir d'étape à de nouveaux conquérants.

Les troupes d'Abou Temin ben Maad el-Moëz (3), commandées par Djouher el-Kateb, approchaient, et Mohammed dut renoncer à une lutte trop inégale. Il sortit de Siljidmassa avec sa famille et ses biens, et alla se retirer à Tasegdelt, place forte située à quelque distance.

---

(1) Qui reconnait la faveur de Dieu.

(2) Ces direms furent appelés Chakeurïa.

(3) Fils d'Ismaïl el-Mansour, kalife fatémide, régna vers 345. Il fit raser tout ce qui restait de Raccada, et est célèbre par son essai de violation des cendres d'Okba.

Il fit la conquête de l'Egypte, établit le siège de son gouvernement au Caire.

Djouher entra, sans résistance, dans la ville, 347 (958-59).

Mohammed, étant imprudemment sorti de sa retraite, fut pris quelque temps après, et livré à Djouher, qui le chargea de chaînes, et le conduisit à Cairouan, avec Ahmed bou Bekeur, seigneur de Fès, qui partagea avec lui le châtiment de son attachement aux Abbassides.

La conquête du Mag'reb achevée, El-Moëz passa en Egypte, où il établit son trône sur les restes de l'empire des Ikhchidites. Il laissa pour lieutenant, en Afrique, Bolloguin, fils de Ziri.

Peu de temps s'était écoulé depuis le départ de Djouher, lorsqu'un des fils de Chakeur, profitant de l'anarchie laissée dans le pays, par le retrait des troupes d'El-Moëz, s'empara du pouvoir à Sidjilmassa, et reçut la soumission des Zenata. Il prit alors le nom d'El-Montaçar B'illah (1); mais son règne ne fut pas de longue durée, car il fut vaincu par son frère Abou Mohammed, qui le tua et s'empara de l'autorité, 352 (963).

Ce dernier se fit appeler El-Moatez B'illah (2), et régna quelques années, exerçant sa puissance sur les Miknaça et les Zenata.

Mais en 366 (974), Khezroun ben Felfoul, un des chefs des Mag'raoua, vint attaquer Sidjilmassa, et cette ville tomba en son pouvoir, après la défaite et la mort d'El-Moatez. Khézroun envoya sa tête comme trophée à Cordoue, avec le bulletin de sa victoire.

Ses conquêtes furent ratifiées par Nicham, qui le nomma gouverneur de Sidjilmassa et des pays environnants. Ainsi finit la puissance des descendants de Midrar et des Miknaça, dans le Mag'reb el-Ak'ça, pays sur lequel s'étendit l'autorité des kalifes de Cordoue.

Khezroun mourut peu de temps après, et fut remplacé, dans son commandement, par son fils Ouanoudin.

Mais, en 369 (978), Bolloguin ben Ziri (3), commença la conquête du Mag'reb, et s'empara de Sidjilmassa; puis, il continua sa marche victorieuse, et poursuivit les Zenata jusque

(1) Le vainqueur par le secours de Dieu.
(2) Le puissant par l'aide de Dieu.
(3) Ziri ben Menad, d'après Khaldoun.

dans Sabta, où ils s'étaient réfugiés. Il abandonna, peu de temps après, le siège de cette ville, pour concentrer ses forces contre les Berg'ouata. Ce fut alors qu'il apprit que Ouanoudin, après son départ, était rentré de vive force dans Sidjilmassa, et s'était emparé de tout le butin qu'il y avait laissé. Il s'y porta, mais la mort le surprit en chemin, 373 (983), et Ouanoudin conserva la libre possession de son royaume.

Pendant que ces événements se passaient au Sud, Ziri ben Atïa ben Abd Allah, achevait la conquête du Mag'reb septentrional, et établissait le siège de son gouvernement à Fès.

Ouanoudin voyant la puissance de Ziri bien consolidée, se rendit vers lui, accompagné de son cousin Felfoul, pour faire acte de soumission, et conserver, s'il était possible, son autorité comme tributaire. Sa démarche fut agréée, et il put retourner vers Sidjilmassa, après avoir juré fidélité à Ziri, et s'être engagé à lui fournir un tribut annuel. Les enfants des deux cousins furent même laissés en ôtages à Fès.

Le traité fut d'abord exécuté assez régulièrement; mais le tributaire se lassa bientôt de remplir les obligations contractées; aussi, après la mort de Ziri, lorsqu'El-Maaz ben Ziri vint en Mag'reb, au nom d'El-Madfer ben Abou Amer, en 396 (1005-6), Ouanoudin refusa de reconnaître son autorité.

Plus tard, lorsque la puissance des Kalifes de Cordoue s'écroula, la plus grande anarchie régna dans le Mag'reb, chaque gouverneur se déclarant indépendant. Celui de Sidjilmassa, qui avait déjà commencé, profita de la conflagration générale pour s'emparer du pays de Derâa.

El-Maaz, à la tête de Magraoua, marcha contre lui, pour essayer de rétablir l'ordre, mais c'en était déjà fait de son pouvoir ; il éprouva une honteuse défaite qui fut le signal de sa ruine, 407 (1016).

Les jours de puissance semblèrent alors renaître encore pour Sidjilmassa ; mais cette ville allait, pour la dernière fois, briller au premier rang, et ce dernier reflet de gloire devait précéder de bien près l'asservissement et l'oubli.

Ouanoudin fit la conquête de Safraoua et de toutes les places fortes de la Moulouïa, dans lesquelles il laissa comme gouver-

neurs des gens de sa famille. Sa puissance et son autorité furent alors grandes dans le Mag'reb.

Il mourut peu de temps après, et eut pour successeur son fils Meçaoud ben Ouanoudin.

Mais tandis que ces événements se passaient au Nord, et que Meçaoud gouvernait en despote le pays conquis par son père, une secte puissante, qui allait par ses conquêtes rapides changer la face des choses dans le Mag'reb, se formait au fond du désert, à la voix d'un homme inspiré appelé Iacin (1). Déjà, les Almoravides s'étaient emparés du pays de Derâa, en 445 (1053), puis ils avaient regagné leurs solitudes du désert, et le roi de Sidjilmassa avait pu croire être délivré de ces dangereux ennemis, lorsqu'ils revinrent, au nombre de plus de trente mille, l'attaquer dans le siège même de sa puissance. Ils commencèrent les hostilités en enlevant tous les troupeaux des habitants de Sidjilmassa, envoyés par ces derniers au pâturage, à quelque distance de la ville. Meçaoud sortit à la tête de ses troupes : mais il essaya en vain de s'opposer à l'approche des Almoravides. Il fut tué et son armée taillée en pièces.

Les vainqueurs entrèrent alors dans Sidjilmassa, y massacrèrent tous les Mag'raoua qui s'y trouvaient, puis, après avoir renversé les abus créés par la tyrannie des derniers rois, ils reprirent le chemin du désert, et se lancèrent à la conquête du pays des Nègres.

Peu de temps après le départ des Almoravides, les habitants de Sidjilmassa se révoltèrent contre leur autorité, et la famille d'Ouanoudin essaya encore de reprendre le pouvoir. Mais cette restauration ne fut pas de longue durée. En 447 (1055), les Almoravides reparurent plus nombreux et plus forts dans le Mag'reb, et, conduits par Abou Bekeur et Ibn Iacin, ils firent la conquête du Sous, de Taroudent et d'Ar'mat ; puis, en 455 (1061), ils enlevèrent Safraoua, où s'étaient régugiés les derniers descendants d'Ouanoudin. La prise des places fortes de la Moulouïa, qui suivit de près ces victoires, effaça jusqu'au souvenir du royaume éphémère fondé par ce prince.

(1) Abd Allah Ibn Iacin, fondateur de la secte des Almoravides, (El Morabtin, Les Marabouts.)

La grandeur de Sidjilmassa fut ainsi à jamais détruite. Placée au second rang, par suite de la fondation de puissants empires et des villes florissantes au Nord du Mag'reb, cette ville fut successivement soumise aux dynasties qui régnèrent dans cette contrée. A partir de cette époque, le nom de Sidjilmassa ne se trouve plus prononcé que d'une manière incidente dans les chroniques arabes. Nous ne chercherons donc pas à reproduire les luttes obscures, les sièges, dont cette ville ne cessa d'être le théâtre. Tour à tour sujette des Almoravides, des Almohades et enfin des Beni Merin, son influence politique devint de moins en moins grande, et elle finit par être classée dans le royaume de l'Ouest, où elle est restée jusqu'à nos jours.

Les documents historiques nous manquent d'une manière absolue, à partir du XIVe siècle, époque où finissent les précieuses chroniques de Khaldoun. Qu'est devenue Sidjilmassa pendant cette période de quatre siècles qui sépare le XIVe siècle de l'époque actuelle, période si obscure pour l'histoire de l'Afrique Septentrionale ?

C'est une question qu'il est bien difficile de résoudre. Peut-être, au Maroc ou ailleurs, trouverait-on des documents capables de combler cette lacune. On apprendrait alors par quelles vicissitudes Sidjilmassa est encore passée, et de quelle manière son ancien nom est tombé dans l'oubli et a été remplacé par celui de Tafilala

Il ne nous reste donc qu'à espérer dans l'avenir et dans le courage de ceux que la difficulté des recherches historiques, en Afrique, ne rebute pas, pour combler cette lacune.

E. MERCIER.
Interprète Judiciaire.

(La fin au prochain numéro).

CHRONIQUE.

AUZIA.

Aumale, le 20 mai 1867.

Il y a dix-huit mois à peu près, en creusant une fosse dans la maison Tuffière, rue des Chasseurs, on trouva, à 1 mètre 50 cent. de profondeur, environ, divers objets antiques. Je vous envoie ci-joint le dessin de la plupart d'entre eux.

Le nº 1, est un marteau ressemblant absolument à un marteau de maçon de notre époque, ce qui montre que les outils usuels acquirent bien vite la forme la plus commode à la main de l'ouvrier.

Nº 2. Soc de charrue ressemblant également beaucoup à celui employé aujourd'hui par les indigènes; les parties latérales relevées ont des dimentions plus considérables cependant. Les cultures antiques de notre contrée ne devaient donc être guère plus perfectionnées que celles des Arabes actuels.

Nºs 3 et 6. Morceaux de fer de forme prismatique, auxquels on ne peut assigner aucun usage particulier.

Nºs 4 et 8. Débris de socs semblables à celui portant le nº 2.

Nºs 5, 9 et 10. Coins ronds et carrés; les carrés pouvaient servir à fendre le bois.

Nº 7. Fer de lance bien conservé; ce fer était emmanché; la douille porte à son intérieur des débris du bois conservé par les sels de fer.

Nº 11. Débris d'une arme d'une autre forme que la précédente, sans doute un javelot, la douille présente également des traces de bois.

On déterra également une pierre taillée de forme hexagonale et à côté, où même encore placée dessus, dit-on, une masse de fer, qui devait être une enclume; plus quelques autres menus objets, entre autres, un petit vase de terre, cylindro-conique,

ayant pu servir de creuset et les débris d'une grande jarre ou pôt en terre à anse.

A la profondeur où se trouvaient ces débris, une ligne charbonneuse tranchant sur la couleur des couches inférieures et supérieures, et s'étendant tout autour de la fosse, dessinait le sol de l'ancien établissement.

De tout ce qui précède on peut conclure que le hasard venait de mettre au jour les vestiges d'une forge antique, dont le propriétaire s'occupait surtout de la fabrication ou du raccommodage des ustensiles aratoires et des armes. Mais comment se fait-il que des outils de fer, objets si précieux pour tous les peuples primitifs, soient restés si longtemps ensevelis ? Comment a été détruite la maison du forgeron ? Si Auzia fut perdue par les Romains à la suite d'une révolte indigène, comme on le pense généralement, que la ville ait été prise d'assaut ou évacuée par ses habitants dans l'impossibilité de la défendre, on ne s'explique pas que dans le premier cas, les vainqueurs n'aient pas recueilli des objets aussi utiles pour eux que des armes et des outils, et dans le second, que ces objets n'aient pas été emportés par leur propriétaire.

L'hypothèse d'un tremblement de terre, renversant Auzia de fond en comble, rend seul compte de l'abandon de la forge remplie d'ustensiles, et quoique cette hypothèse soit peu rassurante, elle paraît d'autant plus probable qu'il ne se passe guère d'années encore aujourd'hui, sans que nous sentions le sol frémir sous nos pieds.

Du reste, dans le dernier numéro de la *Revue*, en constatant la fréquence des dédicaces à Saturne, trouvées à Auzia, M. Berbrugger présumait que ces inscriptions votales pouvaient avoir eu pour but de conjurer les convulsions souterraines.

On a démoli dernièrement les vieux bâtiments élevés les premiers à Aumale et dans lesquels avaient été construits les fours de l'Administration. Ces bâtiments avaient été faits en partie avec les débris de l'ancien fort très-composé lui-même de matériaux romains.

Dans le mur même a été trouvée l'inscription suivante ; je ne suis pas certain qu'elle ait été déjà publiée.

IVLIAE
AVC
MATRI
CAS R
RVM
AVZI (1)

L'inscription est parfaitement conservée, gravée nettement en lettres un peu irrégulières, ayant 0 mèt. 10 cent. de haut ; elle est entourée d'un cadre à moulures très-simples. La hauteur de la pierre est de 0 m. 92 c., sa largeur de 0 m. 53 c. ; c'est un calcaire compact. On peut, je crois, rétablir le texte ainsi : Juliæ Augustæ, matri castrorum Auziæ, et traduire : à Julia Augusta, mère des camps d'Auzia.

Pourquoi camps est-il au pluriel ? Voulait-on parler en même temps d'Auzia et du castrum Auziense, dont les ruines se voient à Aïoun Bessem, chez les Arib ?

A quelle impératrice se rapportent les noms de Julia Augusta ?

En déblayant et nivelant la place de l'église, après les démolitions dont nous venons de parler, on a mis au jour de nombreuses pierres taillées, provenant de bâtiments antiques ; près de l'école des filles, on a déterré un mortier en pierre, avec oreilles percées de trous pour pouvoir le manœuvrer ; sa hauteur est de 0 m. 70 c., son diamètre à la partie supérieure est de 0 mètr. 65 cent. Les ustensiles antiques de même nature et d'aussi grandes dimentions ne sont pas rares. A quoi pouvaient-ils servir ? J'en ai vu quelquefois employés par les Arabes et les nègres à piler du café. Telle n'était certainement pas leur destination autrefois. Cependant, on ne peut admettre que le pilage fût employé pour faire la farine ou l'huile. Outre que ce moyen eût été excessivement peu expéditif, les moulins antiques retrouvés en grand nombre ne laissent aucun doute à ce sujet. Peut-être y écrasait-on les matériaux propres à faire les ciments

(1) V. n[os] 5 et 6 de Caussade, p. 59 ; et Shaw, 83 ; et n[os] 3,558 et 3,560 de L. R. p. 425, d'après de Caussade. — V. *Rev. Afric.*, T. 7, p. 40, etc. et T. 10, p. 129. (N° 56).

si employés dans les constructions romaines. C'eût été là cependant un mode de fabrication bien primitif. Ces énormes mortiers servaient-ils tout simplement aux droguistes pour réduire en poudre les matières médicamenteuses et tinctoriales ; leur profondeur les aurait rendus en ce cas bien incommodes. La longueur du pilon devait être considérable et conséquemment l'outil bien fatiguant à manier pour un seul homme. Étaient-ce bien des mortiers? Ce mot vient naturellement à la bouche en examinant ces sortes d'auges à cavité unique. Je laisse à de plus habiles à résoudre la question.

En creusant pour établir la rue formant le côté Nord de la place, on est tombé sur une grande quantité de pierres de taille encore en ligne. Les unes sont taillées en soubassements dont les figures 12 et 13 donnent le profil ; leur hauteur est de 0 m. 43 c., leur longueur varie entre 0 m. 60 c. et 1 mètre 50 cent. ; d'autres sont des bases de colonnes dont la figure 14 donne le dessin au trait ; elles ont 0 m. 52 c. de hauteur et 0 m. 50 c. et 0 m. 61 c. de diamètre à la partie supérieure. Quelques-unes de ces bases sont entaillées latéralement, sans doute afin de pouvoir y ajuster les pierres voisines ou y sceller les colonnes.

En arrière de la ligne tracée par les pierres taillées, et contre le mur de la maison Champromis, qui repose en partie sur l'ouvrage, la pioche a mis au jour de nombreux fragments d'une mosaïque assez grossière. Les cubes ont 0 mèt. 015 mil. carrés, environ, et reposent sur un solide béton. Ils ont les couleurs blanche, jaune, bleu foncé et rouge brique et dessinent des enroulements dont quelques-uns se terminent en têtes de flèches, selon la figure 15.

Sur une grosse pierre taillée trouvée avec les bases de colonnes, était grossièrement gravé en relief un profil humain plus grand que nature. Je ne puis vous en envoyer un croquis car la pierre a disparu, la figure était imberbe, le nez proéminent ; il n'y avait aucune trace de cou ni de buste, et le tout avait été évidemment tracé par un artiste bien inexpérimenté.

On m'a dit que les soldats employés aux fouilles y avaient recueilli quelques médailles.

Les anciens habitants d'Aumale se rappellent qu'à l'endroit où viennent d'être faites ces découvertes, on avait rencontré, lors de l'occupation du pays, des ruines provenant évidemment d'un bâtiment assez vaste et d'une construction assez élégante, entre autres, de nombreux morceaux de colonnes dont quelques-uns se trouvent encore devant les bureaux du Génie militaire. Cependant ces colonnes paraissent un peu grêles pour avoir pu s'adapter aux fortes bases déterrées ces jours derniers.

De tout cela on peut conclure qu'à l'endroit actuellement appelé place de l'église, c'est-à-dire, au centre même de la ville moderne s'élevait un monument assez considérable, peut-être le plus considérable de l'ancienne cité, temple ou demeure du principal personnage officiel.

La façade regardait directement le Sud.

GUSTAVE MERCIER.

Remarques de la rédaction. — Nous adopterions volontiers l'hypothèse de M. Mercier, qui attribue la destruction de l'antique Auzia à un tremblement de terre, si le fait sur lequel il s'appuie avait un caractère général, au lieu d'être isolé et par conséquent exceptionnel.

Nous concevons bien, par exemple, que l'étude des ruines de Tanaramusa Castra, auprès de Mouzaïaville, ait suggéré la pensée que ce centre avait pu être renversé par une commotion terrestre, puisque, sur tous les points de l'établissement, on trouvait, et en grande quantité, des objets que leurs propriétaires n'auraient certes pas laissés derrière eux, en fuyant devant un ennemi ordinaire et que dans tous les cas, cet ennemi n'aurait pas négligé de recueillir si on les lui avait abandonnés.

Nous croyons donc que, jusqu'ici, il n'y a pas lieu de remplacer l'hypothèse qui rattache la destruction d'Auzia à la grande révolte berbère de la fin du 3e siècle.

L'inscription communiquée par notre honorable correspondant est un exemple remarquable des vicissitudes que peuvent subir les monuments épigraphiques, vicissitudes qui sont parfois si nombreuses et si étranges qu'un document déjà connu et

publié, reparait tout-à-coup comme une découverte nouvelle, l'identité n'étant pas toujours facile à constater, à cause des variantes de lecture des divers copistes.

Celle dont il s'agit ici, rétablie dans son intégrité est ainsi conçue, si nous nous en rapportons à nos copies les plus anciennes :

IVLIAE
AVG
MATRI
CASTRO
RVM
AVZI
ENSES

« A Julia (Domna) Auguste, mère des camps, les Auziensiens ».

Rappelons qu'au mois de novembre dernier, M. Mariande, capitaine adjoint à la direction provinciale des affaires arabes et chef du bureau arabe d'Aumale, a copié, sur la promenade des platanes, près de l'entrée du jardin public, l'épigraphe suivante qui provient de la démolition du *Bordj* et qui paraît être la précédente, plus complète que la copie de M. Mercier à la fin où il y a l'amorce de la finale ENSES, tandis qu'elle l'est moins au commencement où il manque évidemment le mot IVLIAE. Car si, dans une dédicace on n'exprime pas toujours le nom de celui qui l'a faite on n'omet jamais le nom de celui à qui elle est faite.

AVG
MATRI
CASTROR
AVZI
E....

En effet, la moulure figurée par le copiste, en haut et sur les côtés de cette épigraphe indique que, selon lui, il ne manque rien à ses parties supérieure et latérales. En bas, au contraire, il indique une cassure et ne donne que l'amorce de la première lettre, probablement un E.

Sans nous arrêter ici à rechercher si ces deux copies

appartiennent à la même inscription, — recherche impossible d'ailleurs sans avoir les monuments sous les yeux ou tout au moins un estampage, — disons quelques mots des vicissitudes certaines ou probables de ce document épigraphique.

Les mêmes nécessités politiques et militaires qui déterminèrent les Romains à fonder la colonie d'Auzia, et qui nous ont décidé à élever le poste d'Aumale sur ses ruines, avaient amené les Turcs à bâtir un *bordj* ou forteresse, sur le même point, le *bordj* ou *Sour el-R'ozlan* ou Fort des Gazelles.

Ce bordj a été édifié avec les pierres de l'ancien établissement romain, pierres parmi lesquelles un bon nombre portaient des inscriptions.

La Casba turque, ainsi qu'on la nommait encore, n'était pas utilisée lorsque nous la visitâmes pour la première fois, il y a vingt ans, époque où nous y avons copié sept inscriptions principales.

Plus tard, elle s'est trouvée englobée dans l'établissement des sœurs, et les épigraphes de la face Sud, les plus nombreuses et les mieux conservées, devinrent invisibles. Une démolition récente les a remises en lumière, mais non toutes, à en juger par le silence de notre correspondant.

Il serait donc fort à désirer qu'il voulût bien constater si les suivantes, qui étaient aussi dans les murailles du bordj en 1848, ont été recueillies lors de sa démolition et où elles sont actuellement :

1° Juliae Augustae, Matri Caesarum et Castrorum.... (à la face Sud).

2° ..Gargilio Q. f. Q. Martialis, Eq. R., etc. (Ibidem).

3° ... oi III cos. procos... etc. (à l'intérieur).

4° ...tonini....
pronepoti, divi Trajani Parthici, etc. (ibidem).

5° ... M. Summus L. Com., etc. (ibid.)

6° .. vi Matri diiiss... etc. (idid.)

7° D. M. S.
Vnertu
s felia V, a. etc.

D. M. S.
Julius.
ninus, etc. (ibid.)

A. Berbrugger.

Questions et réponses. — On nous adresse les questions suivantes :

1° Pourquoi, après avoir annoncé dans la *Revue africaine* que vous rameneriez à l'unité les innombrables systèmes de transcription des mots arabes de vos correspondants, n'avez-vous pas persisté dans cette bonne résolution et laissez-vous s'élever sous vos yeux une Babel cacographique capable de rebuter les plus intrépides en fait de lecture des mots de la langue indigène ? Pourquoi permettre, par exemple, qu'une même plume écrive dans un même article خيل, chevaux, tantôt *khel, kheil,* ou *khil* et *khail ?*

« Pourquoi laisser dénaturer par les transcriptions les plus baroques des expressions indigènes connues et usitées en français depuis des siècles et inscrites même dans nos dictionnaires, telles que Cadi, Caïd, etc..

« Il ne manque plus à ces messieurs que d'écrire *el-Djezaèr,* au lieu d'*Alger,* sous prétexte de couleur locale.

« O affectation d'Orientalisme, quelles transcriptions barbares tu as engendrées et tu engendres tous les jours ! »

2° Pourquoi ne pas appliquer à tous les articles l'utile système des notes de la rédaction ? La plupart de vos correspondants travaillent dans l'intérieur du pays, loin des grands centres et sans livres. Ils ne peuvent pas se formaliser si des collègues mieux placés qu'eux, sous ce rapport, redressent quelques inexactitudes ou comblent certaines lacunes. Votre œuvre est avant tout collective et c'est ce qui fait son mérite. Je suis fâché de voir que vous paraissiez l'oublier !

« Réponse, s'il vous plaît, par la voie du journal, car cela n'intéresse pas que moi. »

A ce qui précède, la Rédaction répond qu'après s'être imposé un travail long et rebutant, par amour de l'unité de transcription et de l'exactitude des faits, elle s'est aperçue qu'elle blessait les susceptibilités de quelques honorables correspondants qui tiennent à leur manière de représenter les mots arabes et qui ne veulent pas être complétés ni rectifiés. On a même été jusqu'à nous dire que la crainte de ces redressements, quoique faits pourtant avec tous les ménagements imaginables, empêchait plusieurs travailleurs éminents de nous communiquer des articles intéressants et utiles. Dès lors, nous avons dû nous abstenir de toucher en quoi que ce fût aux œuvres de ceux en qui nous avions reconnu cette double susceptibilité.

Nous l'avons beaucoup regretté, parceque nous avions regardé aussi notre publication comme un champ d'enseignement mutuel, quelque chose d'analogue à *l'Intermédiaire,* ce journal où chacun à son tour expose, propose, questionne, répond, complète et redresse sans prétention ni irritabilité ; de sorte qu'après avoir passé par tous ces contrôles les questions se trouvent parfaitement élucidées.

On sait maintenant pourquoi nous avons dû abandonner partiellement ce programme et l'on voudra bien dégager notre responsabilité, partout où notre intervention n'a pu se produire.

BIBLIOGRAPHIE.

PRINCIPES ÉLÉMENTAIRES DE LA LANGUE ARABE

PAR M. BRESNIER,

Professeur à la chaire publique d'Alger.

1 vol. in-18 anglais, chez Bastide, libraire-éditeur.

L'espèce de défaveur qui pèse sur l'étude de la langue arabe, si utile pourtant, je dirai même, si nécessaire en Algérie, au point de vue de l'administration et des relations commerciales, s'explique par le manque de livres élémentaires.

Toutefois une multitude d'ouvrages ont été publiés, par le secours desquels la littérature ancienne et moderne des Arabes devient accessible à beaucoup de jeunes gens, que la rareté des manuscrits et la difficulté de se les procurer auraient détournés de cette carrière. Parmi les orientalistes qui ont pris part à ce mouvement, le savant professeur d'Alger a conquis un rang distingué. Son *Cours pratique et théorique de langue arabe*, qui a été honoré d'une souscription du Ministre de la Guerre, en 1855, se distingue des autres grammaires, non seulement par la nouveauté du plan, mais encore par l'esprit méthodique avec lequel sont traitées les parties essentielles, telles que *l'emploi des formes temporelles des verbes* et *les divers usages des particules*. Ce travail éminemment systématique étonne au premier coup d'œil : mais peu à peu on s'habitue à le lire, et l'enchaînement rigoureux des règles qui y sont exposées, en facilite l'intelligence.

Le *Cours pratique et théorique* est généralement préféré par les étudiants européens à la *Djaroumiya*, espèce de rudiment

écrit à un point de vue tout-à-fait sémitique, et dont le style est tellement concis, que vingt ou trente scoliastes se sont donné la peine d'en expliquer et d'en paraphraser tous les mots ; comme s'il ne leur eût pas été plus aisé d'améliorer l'ouvrage en adoptant une rédaction large, simple et claire.

L'*Anthologie* et la *Chrestomathie* de M. Bresnier sont des recueils de morceaux littéraires et de pièces administratives, où les principes exposés dans les livres précédents trouvent leur application. On ne pouvait faire un meilleur choix. En effet, pour ne parler que de la *Chrestomathie*, qui ressemble sous plus d'un rapport à ces formulaires du cadi ou du khodja imprimés en Orient, les interprètes émérites la considèrent comme un modèle du genre. J'ai dit, sous plus d'un rapport, par la raison que le professeur semble s'être proposé, avant tout, d'initier ses élèves aux différentes nuances du style arabe moderne, en rapprochant des lettres, des actes, des circulaires, des jugements, provenant les uns des tribunaux indigènes, les autres de l'administration musulmane.

M. Bresnier a donc largement contribué, comme on le voit, au progrès des lettres arabes. Ses disciples ne sont pas les seuls à lui rendre cette justice. Mais, sans modifier sa doctrine, et même sans déroger aux traditions de l'enseignement supérieur, n'aurait-il pas dû faire quelques concessions aux besoins de la colonie, et publier dix ans plus tôt le manuel élémentaire dont le titre figure en tête du présent article ? Voilà enfin le livre que le public algérien attendait avec impatience : une démonstration simplifiée des principes de l'idiôme usuel, suivie des règles de la langue classique ; la pratique marchant de front avec la théorie ; les procédés de la conversation à côté des éléments du style.

Il ne nous déplait pas, en vérité, d'entendre le maître aimé de tous, faire sa profession de foi en ces termes (p. 5) : « La langue arabe ne peut être apprise en Algérie de la même manière qu'en Europe, où elle n'a pour but que les hautes spéculations de la science. Elle doit ici s'appliquer, en outre, à des usages analogues à ceux de notre langue nationale, et par conséquent être appuyée à la fois sur la pratique et la théo-

rie, parce que la seule routine sans principes ne présente qu'un chaos obscur et confine à jamais celui qui s'y livre exclusivement, dans une impasse étroite. Elle exige, pour un résultat nécessairement borné, de longues relations non interrompues avec les Indigènes. » L'opinion de M. Bresnier ne s'éloigne en aucun point de la nôtre. Nous savons parfaitement que la seule connaissance de la langue parlée ne peut mener à un résultat complet. Mais encore faut-il que les personnes auxquelles elle suffit, trouvent les moyens de l'acquérir. Or, un idiôme possédant une conjugaison de forme arrêtée, avec un certain nombre d'artifices ingénieux pour marquer les différentes nuances du temps ; un idiôme riche en locutions d'une brièveté et d'une énergie singulières, et qui rappelle toujours la mère langue à travers des concrétions purement extérieures, est une langue qui mérite bien d'être enseignée par principes. M. Bresnier n'a point dédaigné de combler cette lacune qui existait dans presque tous les cours. Il se met ainsi à la portée des commençants ; il vulgarise en même temps l'un des agents les plus efficaces de la fusion entre les deux races, le dialecte algérien. Le volume qu'il publie aujourd'hui dans des conditions d'élégance et de correction qui ne laissent pas d'attirer le regard des bibliophiles (1), se divise en trois parties :

1° Éléments de lecture et d'écriture ;

2° Le langage arabe ;

3° Éléments de grammaire arabe.

Passons tout de suite à la seconde partie, dont les difficultés ont été résolues par le professeur avec cette netteté et cette précision qui caractérisent ses leçons. Préoccupé à bon droit de l'absence de traités spéciaux, et se plaçant sur un terrain mouvant, il n'hésite pas à aborder l'analyse de ces expressions vives et familières que le peuple, c'est-à-dire la masse illettrée, a créées pour ses relations journalières, en dehors des institu-

---

(1) M. Bastide, dont le goût pour les belles éditions ne s'arrête devant aucun sacrifice, a mis tout en œuvre pour que les *Principes élémentaires de la Langue Arabe* figurassent dignement à l'Exposition universelle de 1867. Il avait été primé deux fois dans les expositions précédentes. Succès oblige.

lions grammaticales, telles que *ma da bïa*, je voudrais bien, c'est-à-dire, *combien cela me conviendrait! combien cela avec moi!* (page 107) — et la locution « ne plus... faire » que l'on traduit par l'idiotisme *ma bka l...* (il ne reste plus à...) avec les affixes correspondant à chaque personne : *Ma bka lna merdjaou hona* (il ne nous reste plus, il ne nous arrivera plus que nous revenions ici). Quant aux phénomènes reconnus par l'usage, ce que j'appellerai les *faits de langage*, il se borne à les consigner, dans l'ordre où ils se présentent. La manière du professeur est tout entière dans les citations suivantes :

« Du verbe *avoir* (p 76). L'expression prépositive *and*, (auprès, chez), se construit avec les affixes comme les autres mots ; mais elle a dans la langue usuelle une importance toute spéciale.

« L'idée *avoir* n'est pas exprimée par un verbe comme chez nous ; on se sert de la préposition *and*, (chez), et l'on dit : *chez moi, chez toi, chez lui*, etc. ; dans le cas où nous disons : *j'ai, tu as, il a*, etc. »

L'idée de *dette* donne lieu également à une observation qui peut être considérée comme règle (p. 150) : « De même que l'équivalent de notre verbe *avoir*, celui du verbe *devoir* manque en arabe. *Devoir* se traduit par le verbe *sdl, demander, réclamer*, avec la préposition *l* (à). On dit donc, usuellement, par exemple : Je lui réclame..., pour dire *il me doit ;* il me réclame..., c'est-à-dire *je lui dois*.

Les réflexions relatives à l'idée de possession (p. 69), portent l'empreinte du précepte. N'est-ce pas ainsi que parlait Lhomond ? « Il faut noter qu'il n'y a pas de pronom possessif en arabe, et que l'on ne peut pas dire, par exemple : *ma maison, votre livre*. On dit : la maison *de moi*, le livre *de vous*. On exprime d'abord le nom de l'objet possédé, et l'on y joint le pronom personnel. En principe, tout complément s'énonce à la suite de son agent. »

J'arrive au chapitre du verbe (p. 81). La conjugaison y est expliquée avec soin dans tous ses détails. Mais, pourquoi passer sous silence le verbe de quatre lettres ? S'il est en philologie un fait intéressant et digne d'être étudié, c'est, à coup sûr, le système, et, si je puis parler ainsi, la constitution physique des

verbes quadrilittères dans le dialecte africain, de ces verbes à l'aide desquels le peuple peint les idées, reproduit les sons et les mouvements, sans autre artifice que la combinaison des lettres et la cadence des syllabes. Les quadrilittères embrassent à eux seuls la plus grande partie des onomatopées ; ils forment le côté pittoresque du langage ; nécessairement ils sont plus nombreux que dans le stylo classique. Bien qu'ils se conjuguent comme le verbe trilittère régulier, j'aurais voulu qu'on leur réservât une place dans la seconde partie des *Principes élémentaires*. Il y avait encore un avantage réel à ce que l'on ajoutât aux différents types de l'adjectif quelques paradigmes très-usités en Algérie, tels que : *zelábehi*, faiseur de dupes ; *feçaïdi*, mauvais sujet ; *chelaouchi*, imposteur ; *kodjaïmi*, grand causeur ; *dhohouki*, rieur ; *khechaïmi*, qui a beaucoup de fierté ; *niacheni*, habile tireur ; *mekhazeni*, qui tient à l'administration.

Si nous examinons la troisième partie du volume, elle nous représente en abrégé la grammaire arabe publiée en 1855 par M. Bresnier, et nous pouvons affirmer que cet abrégé ne diffère du livre principal que parcequ'il contient moins de matériaux. Tout y est semblable : même plan, mêmes définitions, mêmes exemples. L'élève n'aura donc rien à désapprendre, et en abordant l'ouvrage complet, il ne fera qu'ajouter à ce qu'il sait déjà.

Dans cette partie, qui est le domaine de la langue savante, ce que le professeur a traité avec le plus de lucidité, c'est la théorie si compliquée des dérivés du verbe primitif. La racine *faal* sert de paradigme aux grammaires arabes, pour toutes les formes des verbes, soit primitives, soit dérivées ; pour toutes les inflexions grammaticales du verbe ; pour tous les noms et adjectifs qui en tirent leur origine ; et même pour les pieds des vers et les règles de la prosodie. Ils composent avec cette racine, des termes techniques qui deviennent les noms des formes grammaticales. Par conséquent, dès qu'on est parvenu à reconnaître la racine et à la dégager des créments ou lettres serviles, on a la clé du dictionnaire. *Istaktaba* signifie : « prendre quelqu'un pour secrétaire. » Pour trouver ce mot à sa place, dans un lexique, il faut savoir que la dixième forme du verbe *Kataba* est établie

par l'addition des trois lettres *élif, sin, ta,* préposées à la racine.

Le rôle des formes consiste à indiquer : 1° l'idée de faire faire, d'attribuer ; 2° de diriger l'action vers ou contre un objet ; 3° de réciprocité et de continuité; 4° d'un verbe passif ou pronominal ; 5° de simuler, de chercher à faire, et d'implorer. Mais, comme toutes ces nuances ne peuvent pas convenir à la signification primitive de chaque verbe, par contre, toutes les formes ne s'appliquent pas à un même verbe. Dans ce cas, l'usage sera le meilleur guide.

Quant aux prépositions, soit préfixes, soit isolées, nous regrettons que M. Bresnier n'ait pas cru devoir entrer dans quelques détails. Il en a fait l'objet d'un simple alinéa. Cependant, l'influence qu'elles exercent sur la signification des verbes, quand elles leur servent de moyen pour se lier à leurs compléments, donnait lieu à des observations intéressantes, comme dans cette phrase : *lam akdir ala zalika.* « je n'ai point pu *sur* cela » pour dire : je n'ai point pu (faire) cela.

Concluons cet examen déjà trop long. Quelque valeur que l'on assigne aux observations que nous a suggérées la lecture attentive des *Principes élémentaires*, il n'en reste pas moins avéré que l'auteur a rendu un nouveau service à l'Algérie, sa patrie d'adoption, en formulant dans un style intelligible les lois qui régissent la langue de Mahomet. Nous souhaitons tout le succès qu'elle mérite à cette publication, qui sera accueillie avec d'autant plus de faveur qu'elle contient l'expérience de trente années d'enseignement.

Alger, le 13 juin 1867.

A. Cherbonneau.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot
» *histoire* dans son acception la plus large, y com-
» prenant, avec l'étude des personnes, des faits et
» des monuments, celle du sol même auquel ils se
» rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro-
» prement dite, de la géographie, des langues, des
» arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio-
» nale. » (*Extrait des* STATUTS)

ONZIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 64. — JUILLET 1867.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE	PARIS
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE	CHALLAMEL AÎNÉ, ÉDITEUR
Rue du Palais	30, Rue des Boulangers

1867.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 64. -- JUILLET 1867.

ARTICLES DE FONDS. Pages.

H. TAUXIER.— Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet (6e article).. 257

E. MERCIER. — Sildjilmassa selon les auteurs arabes (suite et fin). 274

E. NEYRAND. — Sur une médaille arabe portant le millésime suivant l'ère chrétienne.. 285

Bon AUCAPITAINE et HENRI FEDERMANN. — Notice sur l'histoire et l'administration du Beylik de Titeri. — 2e partie (suite).... 289

A. DEVOULX. — Les édifices religieux de l'ancien Alger (12e article).. 302

A. BERBRUGGER. — Igilgili, Choba et Muslubio................ 310

— — Bolide de Tadjera (9 juin 1867)............ 321

— — Voies et moyens du rachat des captifs chrétiens dans les États Barbaresques........................ 325

CHRONIQUE :

Ancien camp de l'Harrache.. 333

Remarques de la Rédaction.. 334

Promotions dans la Légion d'Honneur........................ 335

COMPOSITION DU BUREAU EN 1867.

AVIS.

Les séances ordinaires de la Société historique algérienne ont lieu le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures du soir, dans une des salles de la Bibliothèque d'Alger, rue de l'État-Major, n° 12, palais de Moustafa-Pacha. Elles sont annoncées par la voie de la presse locale et par convocations personnelles.

ALGER. — IMPRIMERIE BASTIDE.

11e Année. N° 64. JUILLET 1867.

Revue africaine

ETHNOGRAPHIE
DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE
AU TEMPS DE MAHOMET (suite)

(Voir les nos 42, 43, 54 et 63 de la *Revue*.)

XXIII.

LA RÉGION DE TRIPOLI.

Au temps d'Homère, les Grecs ne connaissaient la Lybie que par les chants de Timœthès sur l'Egypte et l'Ammonium, par les pirateries de Ménélas et par les aventures fabuleuses d'Ulysse chez les Lotophages. — Quand, plus tard, Kyrène fut bâtie et que ses navigateurs eurent découvert la grande Syrte, les Grecs placèrent dans la région ultérieure encore inconnue, les peuples mangeurs de lotos qu'ils ne pouvaient fixer sur la côte orientale de la Méditerranée, où nul fruit n'était assez savoureux pour faire oublier au voyageur étranger le souvenir de sa patrie.

Ce fut vers cette époque qu'Hérodote vint à Kyrène et qu'on lui parla des Lotophages; mais on sent à la lecture de l'illustre historien qu'il n'y croyait guère et qu'il eut bien voulu renvoyer ce peuple dans le pays des fables; mais il n'osa contredire Homère ni l'opinion générale, et se contenta de restreindre leur domaine à un promontoire de la côte. — Dès lors leur cause fut gagnée et, bien que les anciens aient sans cesse cher-

ché, sans pouvoir la trouver, une place fixe pour les Lotophages, nul n'osa s'aviser de nier leur existence. — Moins scrupuleux qu'Hérodote, et d'ailleurs préoccupé avant tout de son but spécial (la description des hâvres et des ports), Skylax répandit les Lotophages tout le long de la petite Syrte. — Artémidore fit plus et les étendit, à travers l'intérieur, des environs de Kyrène aux bords de l'Atlantique. — Strabon ne leur trouvant pas de place sur la côte, les exila dans l'île de Meninx; mais Méla et Pline les en expulsèrent pour les établir au fond de la grande Syrte, auprès de l'autel des Philènes. Ptolémée les y trouva, mais comme il avait bien d'autres tribus à y placer, il les fit reculer jusqu'aux rives du fleuve Kinyps où ils finirent par disparaître, après dix siècles d'une existence usurpée (1).

La vérité est que ce mot étant de formation Grecque, ne pouvait être connu des indigènes et qu'il doit par conséquent être banni de toute géographie positive. Le véritable nom des habitants des Syrtes était *Makes*, mot qui paraît indiquer soit en phénicien, soit plutôt en libyen, le voisinage de l'*eau salée* (mer ou marais salants). — Polybe, le premier, décrivant à grands traits la masse des nomades alliés de Carthage, la divise en Maures de l'Océan, Massyles, Massésyliens et *Makkéens*. Diodore fait des Makes la plus nombreuse des quatre nations Libyennes et nous apprend qu'ils occupaient toute la côte des Syrtes. — Skylas, il est vrai, partageait cette région entre les Makes et les Lotophages; mais ceux-ci n'ayant jamais existé comme peuple distinct, il ne reste plus que les Makes. — Pline enfin les place aussi dans leur région, et s'il ne la leur donne pas toute entière, c'est par suite d'un malentendu facile à expliquer (2).

Ces Makes faisaient partie de la grande race Libyque, race dont Œthicus, dans les derniers temps de l'Empire, nous a donné le nom sous la forme *Mazikes*. Il n'en est pas moins certain, malgré le silence des historiens précédents, que ce nom était connu par

---

(1) Homère : Odyssée, ch. 9, vers 80, et ch. 10, vers 84. — Hérodote, p. 177. — Skilax : p. 48. — Strabon, citant Artémidore : l. 17, ch. 2, § 8. — Strabon : l. 17, ch. 2, § 15. — Pomp. Méla 1, 7. — Pline, 5, 4. — Ptolémée : 4, 3.

(2) Polybe : 3, 33. — Diodore : 3, 48. — Skilax : p. 47. — Pline : 5.

la masse de la nation pour être le sien et qu'elle le revendiquait pour tel en de nombreuses occasions. Si l'on remarque, en effet, qu'il n'y a pas un coin de terre en Lybie où ce nom ne se soit montré au moins une fois dans l'histoire sous l'une des formes Zaüekes, Maziques, Arzugues ou Zouagha, et qu'aucune hypothèse d'émigrations successives ne peut expliquer tant d'apparitions soudaines. — Si l'on se rappelle d'un autre côte qu'Œthicus donne à tous les indigènes le nom de Mazykes et que les généalogistes musulmans font descendre tous les Berbères d'un patriarche nommé Mazigh ; — si l'on pense enfin que le nom d'Amazigh est revendiqué comme leur appartenant, par beaucoup de peuples berbères de nos jours, et qu'il est le seul nom certain de tous les indigènes du grand désert (ïmouchèk) et la seule langue autochthone parlée dans le nord de l'Afrique (tamachikh), il faut bien se résoudre à admettre que ce mot Zèkes, sous ces formes variées, a toujours été le véritable nom générique de tous les Libyens (1).

---

(1) Hérodote, le premier, nomme les Zaüèkes (4, 193). Pline mentionne la région Zeügitane (5, 4), que le cosmographe Œticus (p. 731) et Isidore de Séville (14, 5) nomment Zeügis. Cette forme qu'on revoit dans l'Ethnique Ausuagensis (Not. épisc. de la Byzacène), est la même que celle du mot musulman Zouagha (Ben Khald. : 1. 258).

La forme Mazique paraît en premier lieu dans Ptolémée, qui cite dans la Césarienne les Maziques (4, 2) et dans la Tingitane les Masiques (4, 1); mais déjà Suétone (vie de Néron, ch. 30) avait cité des Mazaces en Numidie; Lucain avait aussi parlé de Mazaces (Pharsale 4, 156) et Oppien des chevaux Africains qu'il nommait Mazèkes (Cynég. 1, 170). — Après Ptolémée, Œthicus parle des nombreuses tribus Masiques, Ammien Marcellin (29, 22) nomme les Maziques du Chélif, Philostorge (11, 8) et Synésios (lettres 58 et 94) les Maziques des environs de Kyrène. — Après eux la Notice de Numidie cite un évêque Mazacensis, et enfin Corippus (Johannide) fait mention des Mazax parmi les alliés de Carcasan. — C'est cette forme Mazique qui a donné naissance au mot Mazigh des généalogistes Arabes.

La forme Arzugues, plus nouvelle, paraît en premier lieu dans Œthicus (cosmogr.), dans Orose (1, 2) dans Julius Honorius, et dans Corippus qui parle du désert d'Arzugis. — La Tripolitaine, dans une décrétale de 416, est nommée provincia Arzugitana. — Sidoine Apollinaire écrit Auxuge. — Cette forme revivait chez les Arabes, sous le nom Ourchik, comme nous le verrons tout-à-l'heure.

Sidoine Apollinaire (Panégyrique de Majorien) écrivait Auxuge.

La forme Zig ou Zek, la plus simple, apparaît dans le nom des Zygantes d'Hérodote (4, 194), dans l'ethnique Zeggensis (Not. de la procce. de 384),

Ce nom pourtant disparaissait parfois. Cela arrivait quand une tribu plus puissante que ses voisines les soumettait à son obéissance et imposait son nom à la confédération formée sous ses ordres. — Mais quand cette tribu, affaiblie à son tour, laissait échapper le commandement, les peuplades délivrées ne se connaissant plus d'autre nom commun que le nom national de Maziques, le reprenaient avec éclat.

Revenons-en aux Makes. Cette population était composée de différentes tribus dont l'historien Hérodote n'a nommé que les deux principales : les Machlyes qui demeuraient tout contre le lac Triton, et les Gindanes qui s'étendaient du pays des Machlyes aux rives de Kinyps (1). Hérodote fait d'ailleurs de ces deux tribus, deux peuples indépendants des Makes; mais c'est là une erreur, comme on le voit par ce que j'ai dit plus haut et comme le prouvent d'ailleurs les noms mêmes des Machlyes (Mak-li) et de leurs voisins les Machynes (Mak-Kin) et les Maxyes (Mak-Gest) dans lesquels apparait le radical Mak. — Un auteur grec, Calliphanes, semble même affecter le nom de Machlyes à tous les Makes de la côte, car il fait confiner ces Machlyes aux peuples Nasamons, c'est-à-dire au fond de la grande Syrte (2).

La côte des Syrtes fut visitée de bonne heure par les Carthaginois, qui y fondèrent de nombreux comptoirs (emporia), y attirèrent les indigènes et créèrent ainsi dans le pays une forte population Libophénicienne. — Cette population n'était pas même exclusivement vouée au commerce maritime, elle avait aussi des villes dans l'intérieur, car Strabon nous apprend que de ce côté la Libophénicie s'étendait jusqu'aux régions montagneuses derrière lesquelles erraient les Gétules (3). Cela n'empêchait pas d'ailleurs qu'il existât encore en deçà de ces montagnes un grand

---

et dans le nom Zakia des généalogies Zenètes. — Avec l'adjonction de la terminaison *oua*, elle a donné l'ethnique Ziguenses de St-Augustin, le nom Mons Ziquensium de Victor de Vita (voir plus haut), le nom Ilasguas de Corippus, et enfin le nom Zeggaoua des musulmans (Ben Khald., 1, 275).

(1) Hérodote, p. 176 et 178.

(2) Pline (5, 4) «... Supra Nasamones confinesque illis Machlyas, androginos esse... Calliphanes tradit... »

(3) Strabon : l. 17, ch. 2, § 15.

nombre de tribus autonomes, entre autres les Gindanes d'Hérodote.

Les Makes, tour à tour mercenaires ou ennemis de Carthage (1), semblent avoir profité de la brèche faite dans le Tell par les Massyles pour s'y établir avec eux, ils furent dès lors compris dans leur nombre. — En revanche dans les parcours qu'ils laissèrent libres, vinrent s'établir d'autres tribus de même race, entre autres les Kinithii, qui occupèrent au fond de la Syrte les anciens parcours des Machlyes; mais il y vint en même temps une foule de fractions Gétuliennes accourues de l'Ouest, d'où ces peuples commençaient à essaimer des hordes nombreuses. En attendant qu'ils pussent se rendre maîtres du Tell, ils servaient, les uns contre les autres, les possesseurs du pays cultivé, et, ne pouvant les piller comme ennemis, les pillaient comme alliés. On les voit mêlés comme mercenaires aux guerres de Jugurtha et de Marius, de Juba l'Ancien et de César (2). Celui-ci étant devenu seul maître de la république, ils n'en continuèrent pas moins à dévaster la province romaine. Cornélius Balbus les en punit en parcourant leur pays et celui des Garamantes leurs complices (44 avant J.-C.) (3). Octave les ayant compris dans le lot de Juba II, ils déclarèrent vouloir obéir aux Romains et sous ce prétexte leur firent la guerre. Ils furent, cette fois, assez difficiles à réduire, et Cornélius Cossus qui les vainquit, en put obtenir le titre de Gétulique (4). Sous Tibère, la révolte fut encore plus tenace: les Misulames et les Garamantes forcèrent les Kinithii à prendre part à la révolte et à faire aux frontières romaines une guerre de pillages, de meurtres et d'incendies. Ils demandèrent la paix à la mort de Tacfarinas (5); mais si cette paix fut dès lors observée par les peuples

---

(1) Hérodote, 5, 42. — Diodore, dans un fragment attribué au 26e livre, parle des cruautés exercées par les Carthaginois sur les nomades *Micatanes*, à la suite de la guerre des Mercenaires. Ces Micatanes paraissent être les Makes.

(2) Salluste (Guerre de Jugurtha). — Hirtius (Guerre d'Afrique, 13 et passim) et Dion Cassius, l. 43.

(3) Pline, 5, 5.

(4) Dion Cassius, l. 55, et Florus, 4, 12.

(5) Tacite, *Histoires*, 4, 50. — Pline, 5, 5.

du Djérid, les tribus de la Tripolitaine continuèrent à aider ou à ne pas empêcher les courses que faisaient les Garamantes du désert sur le pays soumis. — Sous Vespasien, par exemple, ces Garamantes purent dévaster sans résistance le territoire de Leptis, pendant quelque temps, sous prétexte de soutenir contre cette ville les habitants d'Œa. Ils n'en furent chassés que par le légat Festus, venu de Carthage avec une armée (1).

Voici comment étaient distribuées à cette époque les tribus de la Tripolitaine (2) :

1° Au Sud de la petite Syrte et à l'Est du lac Triton, on trouvait d'abord les Kinithii, puis à l'Est les Nigintines (Gindanes d'Hérodote), qui s'étendaient jusqu'au fleuve Kinyps. Au delà, sous la grande Syrte, on retrouvait les Makes bien reconnaissables sous le nom altéré de Samamykes que leur donne Ptolémée.

2° En revenant au Sud des Kinithii, Ptolémée cite une série de populations qui s'étendaient par le versant Sud-Ouest, des monts Tripolitains jusqu'au de-là des sources du Kinyps. C'étaient :

a. Les Giplousii ou Sigiplosii, dont le nom seul prouve que c'étaient des montagnards, le mot Gebel signifiait montagne dans les idiômes sémitiques.

b. Les Achimènes, que Pline nomme Hammanentes (3) et sur lesquels il donne des détails intéressants : l'Oasis qu'ils habi-

---

(1) Tacite, *Histoires*, 4, 50. — Pline, 5, 5.

(2) Ptolémée, 4, 3. « ... Au-dessus de la petite Syrte se trouvent les Kinitiens qui sont tournés vers l'Orient, et, jusqu'au fleuve Kinyps, les Nigintines. — Autour du fleuve lui-même sont les Lotophages. Ensuite, au-delà de la grande Syrte les Samamykes, et après les Nycpiens au-dessous desquels sont les Eléons. En revenant au-dessous des Kinithiens sont les Giphonsiens, après ceux-ci les Achœmènes, puis les Moutourgoures au-dessous desquels sont les Mouchtouses. — Au-dessous des Nigintines sont les Astacoures ; au-dessous des Lotophages les Eropées, ensuite les Dolopes sous lesquels sont les Erébides. — Sous les Samamykes sont les Damensiens, après eux les Nycbènes, sous lesquels sont les Nycpiens. Sous les Nycpiens et les Eléons sont les Makes Syrtites et la Libye déserte... » 4, 5. « ... Entre les Maurales et les Noubes sont les Armies, les Thales, les Dolopes et les Astacoures jusqu'à la vallée de la montagne Garamantique... »

(3) Pline, 5, 5. — « ... Post Nasamones, Hasbytæ et Macæ vivunt. Ultra eos Hammanientes XII dierum itinere a Syrtibus ad Occidentem... Ab his ad Troglodytas hiberni occasus plagâ dierum IV iter... »

taient, dit-il, était à douze journées Ouest de la grande Syrte, en passant par le pays des Makes. Cette oasis était de tout côté environnée de sables, mais des puits peu profonds y fournissaient de l'eau en abondance. Leurs maisons étaient construites soit en pierre soit en sel que les habitants allaient tailler dans la montagne. — Au Nord-Ouest, certains indigènes habitaient des cavernes naturelles. Les Grecs les nommaient Troglodytes.

c. Les Moutourgoüres. Ce nom est inconnu, mais comme la direction de la route place ce peuple dans les monts Girgir ou Guergour, on peut lire les Mougourgoures au lieu de Moutourgoures et traduire ce nom par les habitants du Guergour (Am. Guergour).

d. Enfin les Mouchtouses, dont le nom est une forme du mot Makatoutes, nom des habitants de la grande Syrte auxquels il faut les assimiler.

3° Au Sud des Nigintines, on trouvait la tribu des Astacoures dont le nom a une signification particulière que l'état actuel de la science ne permet pas encore de déterminer sûrement. Ces Astacoures s'étendaient aussi sur l'autre versant des monts Tripolitains, vers le Fezzan. Ils avaient à l'Est les Eropées ou Erebidles que Ptolémée prenait pour deux peuples différents; preuve qu'il s'est contenté de juxtaposer, dans ses cartes, des éléments identiques tirés de documents divers, sans songer autrement à les comparer et à les fondre entre eux. — Après les Eropées on rencontrait les Dolopes, lesquels ainsi que les Astacoures s'étendaient sur le versant intérieur des monts Tripolitains.

4° Au Sud des Makes (Samamykes) se trouvaient les Damensiens, peuple inconnu, puis les Eléons et à côté d'eux les Nycbènes ou Nycpiens, dont Ptolémée formait encore deux peuples différents; près de ceux-ci et dans l'intérieur, le même auteur plaçait les Makes Syrtiques qu'il avait déplacés de la côte au profit des Samamykes, sans s'apercevoir encore que ces deux peuples n'en faisaient qu'un.

Toutes ces tribus se tinrent en pays sous les Flaviens, sous les Trajan et même sous les Antonins; mais on sentait qu'elles frémissaient sous le joug, d'ailleurs une pression irrésistible commençait dès lors à pousser sur l'Occident les tribus voisines

de l'Egypte. Les Obèles, les Sentiles, les Anérittes chassés de la Marmarique par les Ilasguas, les Araraoukèles (Heragha) fuyant la Kyrénaïque, leur patrie; les Siles, surtout, expulsés de leur demeure d'Augila, se répandirent, sous Septime Sévère, autour de Tripoli et de Garama. Ce prince, qui était de Leptis, voulut sauver au moins la Tripolitaine de leurs convoitises et fit élever partout des forts et des fortins (1). Il ne réussit qu'en partie, même dans la région maritime et ne put empêcher que les Seli ne s'étendissent au-delà de la grande Syrte, et les Heragha tout près de Tripoli. Les autres Seli, poursuivis par les Ilasguas et poussés sur les Garamantes, expulsaient en même temps ceux-ci de la Phazanie et les rejetaient dans les déserts de l'Ouest.

Les Ilasques parurent bientôt à leur tour, à la suite des Seli du Sud, qu'ils absorbèrent presqu'entièrement et qui ne reparurent que bien plus tard sous le nom de Louata, que Procope rend par Levathes ou Lebatai, Corippus par Languanten et Ilaguaten.

Quant aux vainqueurs, leur nom seul nous indique que, cette fois, encore, nous retrouvons ici la grande race indigène des Zèques. — Quand leurs premières hordes se montrèrent au Nord du Djerid, les gouverneurs Romains se mirent en devoir de les combattre; mais bientôt, effrayés de la puissance des envahisseurs, ils employèrent la présence de l'empereur Maximien, qui passa bientôt en Afrique, mais combattit les Ilasguas sans pouvoir les refouler (2).

A son départ, les Nomades reprirent le cours de leurs dévastations. Les Austures, une de leurs bandes, devinrent, sous les fils de Constantin, la terreur de la Tripolitaine. Encouragés par l'insouciance des ministres de Valentinien, on les vit à plusieurs reprises, piller les territoires des plus grandes villes, et ils poussèrent une fois l'audace jusqu'à incendier les faubourgs de Leptis. Des intrigues de cour cachèrent la vérité à l'Empereur, qui ne l'apprit que par une révolte terrible du Tell Mauritanien.

---

(1) Spartien (Vie de Septime Sévère) « ... Tripoli undé oriundus erat, contusis bellicosissimis gentibus, securissimam reddidit ac pacem diuturnam, oleum gratuitum et fœcundissimum agrum donavit... »

(2) Corippus, (Johannide) I 478 — 4, 822 — 6, 530.

La guerre qu'elle amena dans l'Ouest laissa toute liberté aux Ilasguas, qui devinrent si complètement maîtres de la Tripolitaine, qu'ils absorbèrent sous leur commandement toutes les tribus indigènes et que la Tripolitaine en reçut des habitants le nom de région des Arzugues, dénomination qui finit par passer dans la langue officielle du temps (1). A l'Est, ce même peuple était connu sous le nom de Maziques, qu'Œthicus, avec plus de justice, appliquait alors à toutes les hordes de la Libye (2).

Les Arzugues devenus maîtres du pays ouvert, rendirent à leurs troupeaux les cantons cultivés, après avoir forcé les colons et les laboureurs à se retirer dans les villes. Ces places privées de leurs zônes de culture retombèrent bientôt au rang de simples comptoirs commerciaux, et par la suite des temps beaucoup même d'entre elles furent abandonnées tout-à-fait, comme on le voit par un passage de Procope et par l'examen des listes épiscopales (3).

La Tripolitaine fut une des provinces que l'empire céda à Genséric ; les Vandales à ce qu'on suppose, la nommaient Abaritane ou Sabratane, du nom sans doute d'une de ses villes nommée Abrotonum et aussi Sabratane. Du reste ils n'en gardèrent que les places fortes et laissèrent le pays ouvert aux nomades. Une fois ils essayèrent pourtant, sous le roi Gonthamond, de s'y présenter en armes, mais ils furent si cruellement battus par un chef indigène nommé Kaban, qu'ils n'osèrent plus y reparaître. Les indigènes d'ailleurs devenaient de plus en plus nombreux dans le pays, car outre les anciennes peuplades du temps

---

(1) Décrétale du pape Innocent aux évêques de la province Arzugitane en 416. — Œthicus «... Tripolis provincia quæ est... regis Arzugaum.

(2) Œthicus «... Oceanus meridianus habet... Maria duo, insula Septem... et gentes Mazices multas... »

(3) Procope (G. des Vandales) nous apprend que la grande Leptis ayant été détruite de fond en comble par les Levathes, ses habitants l'abandonnèrent et elle fut envahie par les sables. (Voir : Univers Pittor. — Afrique ancienne de M. d'Avezac, p. 254

Quant aux notices, elles nous montrent que d'habitude la Tripolitaine ne fournissait qu'un représentant aux conciles, quand les autres provinces en fournissaient trois, et qu'en 484, sous Hunéric, il n'y avait que 7 évêchés en Tripolitaine; quand la Sitifienne en comptait plus de 40 et les autres provinces Africaines jusqu'à 150 chacune.

de Ptolémée et des Sévères, outre les Arzugues du temps de Valentinien, on y voyait affluer des pays de Kydamès, du Djérid et du Zab, une foule de tribus belliqueuses, en si grand nombre, qu'il faut nous arrêter à cette époque de l'histoire du pays pour faire le recensement des peuples qui occupaient les bords de la Syrte.

1° En premier lieu nous compterons les Hoouara ou Ilasguas qui, sans y avoir eux-mêmes de fractions étaient les suzerains des tribus Tripolitaines et qui demeuraient eux-mêmes dans les déserts du Fezzan et de Ghadamès, et s'étendaient d'un côté jusqu'à l'Egypte et de l'autre, jusqu'aux déserts de la Numidie, dont les dernières montagnes au Sud portaient le nom de monts Suggar (As-Hoggar) (1).

2° Les Louata, qui dominaient autour de Tripoli et de Cabès. Procope écrivait leur nom *Lebathai*, ce qui se prononçait Levathes. Corippus les nommait Languantem et plus correctement Ilaguatem (يلاوتن). Ce peuple descendait des Seli absorbés au temps de Maximien par les Ilasguas (2).

3° Les Arzugues, dont le nom commençait à s'éteindre probablement parce que les peuples de leur confédération s'en étaient retirés et reconnaissaient la suprématie, soit des Hoouara, soit des Louata. — On les nommait déjà Zouagha, comme le prouvent deux noms d'évêchés de la Byzacène : Auzuagensis et Ausuagensis gemina. — Dans certains cantons c'étaient les formes Zèkes ou Maziques qui dominaient, témoin les ethniques Zeggensis, Mizigitana, Mazacensis, Muzucensis des listes épiscopales (3). Lors de l'Islamisme on ne connaissait plus de tous ces

---

(1) Œthicus «... Numidia habet... à meridie montem Suggarem...»

(2) Ce fut autour de Tripoli que les Louata furent trouvés par les premières bandes Arabes. L'annaliste Ben Abdelberr (11e siècle) écrivait dans le récit d'une prétendue émigration Copte en Afrique « qu'une des « familles Coptes, nommée Louata, occupa le territoire de Tripoli, et « qu'une autre peuplade, les Nefza, s'établirent auprès de cette ville...» (Ben Khaldoun, t. 1, p. 181).

(3) Voir : *Univers pittoresque*, Afrique ancienne de M. Yanoski, p. 46, 47 et 49 — ainsi que les commentaires d'Henri de Noris sur le synode de Carthage (416 de J.-C.) — (Œuvres de St-Augustin, Ed. Garnier, t. 12, p. 503).

noms de peuples, que celui de Zouagha, des environs de Tripoli (1); mais les autres formes du mot parvinrent confusément jusqu'aux musulmans, qui firent prédominer dans la généalogie des peuples Zenètes, les noms d'*Ourchik* et de *Zakia*, dans lesquels on retrouve facilement les mots *Arzugue* et *Zèkc* (2).

4° Les Nefouça. — Peut-être ce peuple, qui faisait partie des Nefza, n'avait-il pas quitté sous les Vandales le Djérid sa patrie; mais en tout cas il ne devait pas tarder, car dès avant l'invasion musulmane, il était nombreux et puissant dans les environs de Sabrata (3).

5° Les tribus antérieures aux Arzugues et que nous avons déjà mentionnées; c'est-à-dire les Astacoures, les Obèles, les Sentites, les Anérittes et les Araraoukèles ou Heragha. — Les Astacoures étaient encore représentés dans le pays par une bourgade épiscopale (Mozotcoritana). C'est le dernier souvenir certain qu'ils aient laissé dans l'histoire, quoiqu'il soit possible qu'ils furent représentés sous les musulmans par les Tagora, que Ben Khaldoun comptait parmi les Zenètes et qui ont laissé leur nom à une dépendance de Tripoli (4). Quant aux Obèles, aux Sentites et aux Anérittes, tout ce qu'on en sait, c'est qu'ils existaient encore puisqu'ils reparurent plus tard (5). On ignore leur demeure et s'ils sont placés ici autour de Tripoli, c'est dans la supposition qu'ils y accompagnèrent les Heragha, leurs compagnons de fortune. Ceux-ci y demeuraient en effet et léguèrent leur nom à une localité du canton (6).

A ces cinq peuplades, il faut ajouter les Gadabitans, population qui, sous Justinien, professait encore le paganisme grec (7).

---

(1) Ben Khaldoun, t. 1, p. 258.

(2) Ben Khaldoun, t. 3, p. 186 et 187.

(3) Ben Khaldoun, t. 1, p. 226 et 227.

(4) Univers pittor. : Afrique chrét. de M. Yanoski, p 49. — Ben Khaldoun, t. 3, p. 186 et t. 1, p. 160.

(5) Ben Khaldoun (1, 274) mentionne parmi les Hoouara, trois tribus nommées Bel, Satat et Andara.

(6) Ben Khaldoun nomme les Heragha parmi les Hoouara (1, 275) et place Heragha dans les dépendances de Tripoli (1, 160).

(7) Univers pittor. : Afr. ancienne. — M. d'Avezac citant Procope, p. 254.

Ce fait implique un séjour déjà ancien dans un canton civilisé et le nom d'Aguedabia qu'ont laissé les Gadabitans (1) à une ville demi-ruinée de la côte, confirme entièrement cette donnée. Il semble indiquer de plus que cette bande était formée de paysans indigènes rendus à la vie nomade par les malheurs du temps.

6° Enfin une foule de tribus Zenètes accourues du Zab et qui appartenaient à toutes les fractions de cette grande race. C'étaient :

a. Les Demmer mentionnés dans la Notice épiscopale de Byzacène par l'ethnique Utimmirensis (2). Ces Demmer occupaient probablement déjà, comme sous Mahomet, la montagne qui porta leur nom. A la suite de tant de dominations successives des Arzugues, des Zenètes et des Hoouara, on ne savait plus à l'époque musulmane si ces Demmer étaient de race Zouaghienne ou de race Zenète. Ben Khaldoun les nomme tour à tour dans les deux tribus (3). Je crois qu'ils étaient Zenètes et des premiers arrivés dans le pays.

b. Les Maggher, que Corippus nomme Macarel (4) et qui sont évidemment une fraction des Maghraoua, car le véritable nom des Maghraoua est Maggher, comme on le voit par Ptolémée qui nomme cette nation tantôt Makkoures, tantôt Makkourèbes (5). Les écrivains musulmans, qui ne se piquaient pas de critique, ne

---

(1) La ville d'Aguedabia est marquée par Ben Khaldoun du côté de Sort et de Tripoli. Son nom s'écrit en arabe اجدابية avec un ج mais il ne faut pas oublier que les Arabes ne possédant pas dans leur alphabet de lettre propre représentant l'articulation G, la rendaient indifféremment par ق et plus souvent par ج et par غ. On a donc tort de prononcer certains noms de villes ou de nations anciennes d'après les principes réguliers de la prononciation actuelle, et l'on doit lire, au contraire, Ghadamès, Maghraoua, Adjedabia, Zeddjala, comme s'il y avait Gadamès, Magraoua, Aguedabia, Zeggala, ce qui est prouvé par les transcriptions latines Cydamus, Macurèbes, Gadabitans et Arsacala.

(2) Afr. chrét. de M. Yanoski, p. 47.

(3) Ben Khaldoun, t. 1, p. 258 — t. 3, p. 186, 187, 288.

(4) M. de Slane. Append. au 4e volume de l'histoire des Berbères, p. 575 et 577.

(5) Ptolémée, 4, 2, et 4, 5.

reconnurent pas ces Maghraoua sous cette forme primitive du nom, et les comptèrent tantôt parmi les Zouagha, leurs voisins de la montagne (1), tantôt parmi les Hoouara dont ces Maggher subissaient la domination (2). Pour prouver avec quelle négligence furent établies les prétendues listes généalogiques berbères, qu'il nous suffise de rappeler que le territoire des Maggher était souvent appelé Maghrou (3), et que dans un des passages de sa propre histoire, Ben Khaldoun les nomme nettement Maghraoua (4).

c. Les Gharian, qui figurent dans la notice de Byzacène par la mention des évêchés de Gharian (Garrianensis) et de Cariane ou chaumières des Carianes (Cariamensis vel casularum Carianensium) (5), dans les temps suivants, on les comptait parmi les tribus Hoouarides; mais il est bien plus probable que, comme les Maggher leurs voisins, ils appartenaient à la race Zenatienne. Quoi qu'il en soit, ils ont laissé leur nom à une partie de la chaîne Tripolitaine, ainsi qu'aux ruines d'un village Romain (6).

d. Les Righa ou Aurigha. Ils venaient du Zab où resta une grande partie de leur peuple, et s'étendaient dans l'Ouest jusqu'aux limites de la Césarienne; car, selon Œthicus, le mont Astrike formait la bordure méridionale de cette province et de la Sitifienne et « séparait le terrain cultivé des sables du désert » s'étendant jusqu'à l'Océan et servant de parcours aux Œthio- » piens Gangines. » (7) — Ce renseignement nous doit faire identifier le mont Astrike à la grande chaîne de montagnes qui part du mont Auras pour rejoindre les sources de l'Oued Moulouïa. C'est cette chaîne qui porte tour à tour les noms mo-

---

(1) Voir Ben Khaldoun (1, 258) qui les nomme ici Makher ou Madjer مخر qu'un copiste a écrit Mahen محن.

(2) Ben Khaldoun, t. 1, p. 274.

(3) Ben Khaldoun, t. 1, p. 163.

(4) Ben Khaldoun, t 1, p. 280.

(5) Afr. chrét. de M. Yanoski, p. 47 et 48.

(6) Nouvelles annales des voyages, t. 4, p. 364. — Résumé historique de l'exploration de Barth en Afrique, par l'abbé Dinmoé.

(7) OEthicus. «... Montem Astrixim qui dividit inter vivam terram et » arenas eremi jacentes usque Oceanum in quibus oberrans Gangines » OEthiopes... »

dernes de Mechentel, Djebel Sahari, Djebel Amour, et montagne des Oulad Sidi Cheikh.

Dans l'Est les Astrikes touchaient à la Syrte où Corippus, dans sa *Johannide*, les met aux prises avec une armée byzantine.

La particule *ast* du mot Astrik étant servile, comme le prouvent de nombreux exemples, on voit pourquoi nous retrouvons dans ce mot le nom des Righ, Righa ou Aurigha de Ben Khaldoun. Nous avons du reste expliqué ailleurs comment malgré l'opinion des auteurs musulmans à cet égard, on devait rattacher les Righa et les Aurigha en un seul peuple Zenète (1) et non pas placer les Aurigha au nombre des tribus Hoouara.

e. Les Ouergla. Corippus est le premier qui les nomme pour nous montrer une de leurs hordes (Urceliana manus) infidèle aux Romains, se joignant aux autres indigènes et combattant près de la côte les troupes de Jean Troglita (2). Nous dirons plus tard comment ces Zenètes et les autres furent chassés de la Tripolitaine et, rentrés dans les régions désertes de l'Ouest, donnèrent leurs noms aux cantons qu'ils peuplèrent (3).

f. Les Laghouat. Ces peuples sont vraisemblablement les Leucathes de Procope, lesquels dans les derniers temps de la domination Vandale ruinèrent si complètement Leptis, qu'elle fut tout-à-fait abandonnée (4). Les Laghouat comme les Ouargla furent plus tard expulsés de la Tripolitanie (5).

g. Les Ifren. Ce sont probablement ces peuples que Corippus nommait Ifuraces, altération possible d'Ifuranes (6). — Quoi qu'il en soit, il existait dès les temps anciens des Ifren dans les montagnes de Tripoli, et ils ont laissé leur nom à la plus haute crête de ce massif (7). Comme leur nom signifiait Caverne, en

---

(1) *Revue Africaine*, 9e année, p. 374.

(2) Corippus (Johannide) « .... Tunc male fida Latinis »
« Urceliana manus, Romanis addita fatis... »

(3) Ben Khaldoun, T. 3, p. 285.

(4) Afrique ancienne de M. D'Avezac, p. 254 (citation de Procope).

(5) Ben Khaldoun, T. 3, p. 278.

(6) Corippus — M. de Slane, Appendice au 4e volume de Ben Khaldoun.

(7) *Ann. des Voy*. 1858. T. 3, p. 141. (Précis des voyages de Barth, par M. Dinomé). — Ben Khaldoun, T. 3, p. 198 et 225.

berbère (1), il est présumable qu'ils descendaient des anciens Troglodytes que Pline et Mela avaient remarqués dans le pays.

7° Il n'est pas certain que les tribus dont les noms suivent et qui appartiennent aux Zenètes du V^e^ siècle aient habité le pays de Tripoli, ni même celui de Djerid ; mais comme il y a probabilité que certaines de leurs fractions y ont pénétré, nous donnons en tout cas leur nom, afin de compléter ainsi le tableau des tribus Zenatiennes de l'époque Byzantine.

a. Les Gommi apparaissent dans l'itinéraire d'Antonin par la mention d'une localité nommée Angemmi (2), et dans la liste épiscopale de la Byzacène par la citation de l'Ecclesia Gummitana (3). Plus tard les Gommi furent comptés parmi les Abd el-Ouad et sont probablement ces Abd el-Ouad dont parle Ben Khaldoun, et qui avant l'Islamisme se tenaient dans l'Auras (4).

b. Les Ouerra sont probablement les Bures mentionnés par Julius Honorius. Plus tard on les trouvait dans les plateaux du Chélif, et aussi dans la province de Constantine (5).

c. Les Zeroual. Procope nous apprend qu'il existait au pied de l'Auras une forteresse nommée Zervouli (en Grec *Zerboulè*). Corippus, de son côté, cite dans cette direction le désert des Zerquiles (6). Plus tard, on n'y retrouvait plus, à la connaissance de Ben Khaldoun, la moindre trace des Zeroual. Cependant comme cette tribu appartenait aux Ghomara ; que ceux-ci, comme nous l'avons dit au commencement de ce travail (7), sont le même peuple que les Ghomert ; et que ceux-ci habitaient le Zab, le Hodna au pied de l'Auras, il y a lieu de supposer que les Zeroual avaient encore des représentants dans le pays, peu de temps avant les recherches de l'historien musulman.

d. Les Berzal. Julius Honorius qui les nomme Barzulitani ne

---

(1) Ben Khaldoun, T. 3, p. 198.
(2) Mannert, p. 157.
(3) Afr. Chrét. de M. Yanoski, p. 48.
(4) Ben Khaldoun, T. 3, p. 305 et 492.
(5) Ben Khaldoun, T. 3, p. 279.
(6) Afrique ancienne de M. d'Avezac. Note, p. 251.
(7) *Revue Africaine*, 7^e^ année, p. 468. — Ben Khaldoun T. 2. p. 134 — et T. 3, p. 284.

donne pas leur demeure, mais comme ils faisaient partie des Demmer, habitants de la Tripolitaine avant et après l'Islamisme, il est probable qu'ils s'y sont trouvés un instant. — A l'époque de Mahomet, on les retrouvait dans le Hodna et dans le Djebel Salat (1). Le mot Barzulitani vient même brobablement de *bar* en libyen fils ou tribu et d'*Usaleton* nom de la montagne qu'ils habitaient ou avoisinaient.

e. Les Mzab. Julius Honorius les nomme Musubei et n'indique pas leur demeure. Ils habitèrent plus tard le pays qui porte aujourd'hui leur nom (2).

f. Les Ourtennid. Julius Honorius les nomme Artennites. Les Ghomert dont nous avons parlé en faisaient partie et demeuraient dans le Zab et le Hodna. Une autre branche, les Ouguediguen habitèrent le Sersou (3).

g. Les Ouacîn, nommés anciennement par Pline, Vésunes dans une autre région, mais dont on voyait dès les premiers temps de l'Islam une branche établie dans le pays de Castilla (4).

h. Les Iloumi et les Ouemannou. Ces deux peuples sont peut-être les tribus qui apparaissent dans l'histoire ancienne sous les noms de Fluminenses, (Julius Honorius), et Abanni, Abennagens (Ammien Marcellin, et Julius Honorius), mais il faudrait pour cela supposer des altérations de nom, et lire ainsi : Iluminenses et Amanni.

Anciens et nouveaux Nomades, Arzugues comme Louata, Nefouça comme Zenètes, tous d'ailleurs paraissaient animés d'une égale haine contre les malheureuses cités de la côte. Impuissants à les réprimer, les commandants Vandales et plus tard les gouverneurs Grecs s'en vengeaient par des trahisons. En 543, l'exarque Byzantin de la Tripolitaine fit assassiner à Leptis 80 chefs Louatiens qui s'y étaient rendus sur sa parole ; mais cet acte infâme coûta cher aux Grecs : toute la Libye se souleva. Les Ilasguas se mirent à la tête du mouvement et appelèrent aux

---

(1) Ben Khaldoun, T. 3, p. 291.
(2) Ben Khaldoun, T. 3, p. 304.
(3) Ben Khaldoun, T. 3, p. 282.
(4) Ben Khaldoun, T. 3, p. 301.

armes tout le ban et l'arrière ban des Nomades, il en vint des confins de l'Égypte et des environs de l'oasis d'Ammon (1). Parmi les plus célèbres on remarquait les Austures, puis les Maziques, auxquels leur dieu Gurzil avait promis la Byzacène, et enfin les peuples errants du désert des Arzugues. Avec eux se montraient aussi plusieurs des peuples que nous avons cités plus haut, nommément les Righa, les Ouargla, les Zeroual, les Maghraoua et peut-être aussi les Ifren et les Nefouça.

Cette révolte fut terrible : d'éclatantes défaites accablèrent tour à tour les deux partis. Salomon, le meilleur général de Justinien, y périt dans une déroute. Il fallut d'immenses efforts et la ténacité de Jean Troglita pour amener, après 7 ans de combats, les Nomades à la paix. Ce fut alors que Justinien releva Tripoli, Leptis et Sabratha (2).

D'autres guerres survinrent bientôt; mais, attaqués au cœur de la Zeugitane, assiégés dans Carthage, les généraux byzantins ne pouvaient plus s'occuper de la Tripolitaine et finirent par en retirer leurs troupes. Tripoli, seule, garda sa garnison. Les malheureuses populations ainsi abandonnées n'avaient plus dès-lors qu'à ouvrir leurs portes aux Nomades ; ceux-ci ne se firent pas attendre et, pendant que les Nefouça s'emparaient de Sabratha, les Hoouara prirent possession de Leptis (3).

H. Tauxier.

(A suivre.)

---

(1) Corippus cite parmi ces tribus des Marmarides et des Nasamons.

(2) Afrique ancienne de M. d'Avezac (Citation de Procope), p. 254.

(3) Ben Abdelhakem, 1re appendice au 1er vol. de l'hist. des Berbères, p. 301. — Comme toujours cet historien attribue ces faits à une prétendue migration berbère un peu antérieure à la première invasion arabe.

SIDJILMASSA,

SELON LES AUTEURS ARABES.

(Suite — Voir le n° 63.)

II° PARTIE

TAFILALA

D'APRÈS LES RAPPORTS MODERNES.

L'oasis de Tafilala, située au Sud-Est du Maroc, dans la région des K'çour du Sahara, est très-importante, tant comme population que comme point commercial, car c'est non-seulement un riche pays de production, mais encore le lieu de rendez-vous où s'échangent les produits du Tell et ceux du Soudan. Du fond du désert, de tout l'Ouest de la province d'Oran, du Maroc partent journellement des caravanes qui viennent se rencontrer sur le marché de Tafilala.

L'avantage que retirerait le commerce français de relations plus suivies avec cette oasis serait immense; car on ne sait réellement pourquoi les caravanes de Tafilala vont, en traversant, au milieu de périls sans nombre, les populations belliqueuses du Maroc, vendre leurs produits aux négociants anglais de Fès, de Tanger ou de Mogador, tandis qu'elles pourraient au prix de dangers et de fatigues moins grands, nous apporter leurs marchandises à Tlemcen. La haine du musulman contre le chrétien, et surtout le malencontreux essai des douanes du Sud, avec tout son attirail de tracasseries mesquines, ne sont pas, sans doute, sans influence sur cette anomalie; cependant, il semble qu'il ne serait pas bien difficile de détourner à notre profit ce courant, car le musulman même, ne résiste pas à son antipathie, lorsque son intérêt personnel est en jeu.

Le choix des moyens à employer sort complètement du cadre de notre travail.

Suivons donc l'itinéraire d'une caravane qui, par exemple,

partirait de Tlemcen, pour aller à Tafilala. Les étapes sont en moyenne, de six à huit lieues.

1re *journée*. De Tlemcen à Sebdou, forteresse française, à quelque distance de la limite marocaine. Étape longue et chemin difficile, on la fait en deux jours lorsqu'il pleut.

2e *journée*. De Sebdou à el-Badj. Cette localité est une ogla (mare) située dans une plaine aride, d'halfa (1), non loin de la montagne dite Sidi l'Abed. La route passe par Sidi Yahïa.

3e *journée*. D'el-Badj à el-Hobara, ogla également située dans une plaine d'halfa, sur la limite extrême de notre territoire.

4e *journée*. D'el-Hobara à el-G'aad el-Grâa, sur le territoire marocain, on trouve à cette station des r'edir (2), pendant presque toute l'année, à moins de chaleurs exceptionnelles.

5e *journée*. D'el-G'aad el-Grâa à Tenderara. — Ogla.

6e *journée*. De Tenderara à el-Bril, à la naissance de l'ouad Falet. On trouve à cette station des r'edir en hiver, dans l'été on va de Tenderara à el-Aricha, (de l'Ouest), dans le pays des Beni Guil; sur ce dernier point se trouvent des puits.

7e *journée*. De l'un des deux points précédents à Tamlett. Trois heures avant d'arriver à ce point, on doit faire boire les animaux au corps inférieur de l'oued Falet, et prendre des provisions d'eau pour la nuit.

8e *journée*. De Tamlett à Aïn Chaïr. Dans cette étape, on quitte définitivement la région des hauts plateaux pour entrer dans celle des K'çour. Aïn Chaïr est une des premières villes précédant Tafilala; c'est un K'çar (3), bâti en terre comme tous ses pareils du Sahara, et entouré d'une muraille également en terre. Cette localité peut mettre sur pied 80 cavaliers et 400

---

(1) L'halfa est une plante très-répandue dans les hauts plateaux précédant le désert; elle croît par touffes.

C'est la stipa tenacissima.

(2) Les r'edir sont des flaques d'eau provenant des pluies, et qu'on trouve dans les endroits bas, où elles se conservent plus ou moins longtemps, selon la saison.

(3) On donne dans le Sahara le nom de K'çar, pluriel K'çour, aux villes et villages bâtis sur le lieu des sources, et entourés de murs en terre. Nous nous conformons à l'habitude peu rationnelle d'employer ce mot au singulier comme au pluriel.

fantassins. Autrefois, Aïn Chaïr avait comme gouverneur un khalifa de l'empereur du Maroc. Le dernier khalifa, nommé Brahim, est mort en 1847, et depuis cette époque cette ville s'administre elle-même et ne paie plus d'impôt au gouvernement marocain. La population est kabyle (1), et parle l'idiôme berbère nommée zenatïa ; elle est gouvernée par une djemâa (assemblée) et un Cheikh électifs.

Aïn Chaïr est le marché de la grande tribu marocaine des Beni Guil, qui ensilotent leurs grains dans le K'çar, et ont des liens de parenté avec la population. Grâce à l'abondance de l'eau, les jardins et les palmiers sont nombreux aux alentours de la ville, qui est située dans une plaine dont la végétation n'est composée que de tamaris et de jujubiers sauvages.

9e *journée*. De Aïn Chaïr à Bou Anan. Cette localité est un k'çar, moins important que Aïn Chaïr; cependant les palmiers et les jardins y sont nombreux. On y compte 130 ou 140 maisons. La population est kabyle, et est en ce moment en guerre avec celle du k'çar précédent. Elle peut armer 200 fantassins. A Bou Anan, sont les silos des Oulad Naçeur. Le pays qui l'environne est coupé de quelques montagnes peu élevées.

10e *journée*. De Bou Anan à Sehali.

Sehali est une ville sainte, très-vénérée dans tout le Nord-Ouest de l'Afrique, comme étant la zaouïa (chapelle, école), de Sidi Abd-er-Rah'mam es Sehali, considéré comme le Cheikh (précepteur), de Sidi Yahïa, près du Sedbou, de Sidi Cheikh bou Din, fondateur des Oulad Sidi Cheikh, d'El-Bïod (Gériville) ; c'est encore le Cheikh de Sidi Ahmed ben Mouça Moulaï Kerzaz, et de presque tous les grands marabouts de l'Ouest.

Cette ville renferme deux K'çours. C'est une terre neutre et d'asile, sur laquelle les dissensions font trêve, et où viennent se réfugier tous ceux qui sont chassés ou poursuivis par les tribus voisines.

---

(1) On donne, dans ce pays, d'une manière générale le nom de K'baïl aux habitants des K'çours, quelle que soit leur nationalité, et le nom de Berber, pluriel Braber, à ceux qui habitent la campagne et vivent sous la tente de poil ou de peau. Ceux qui revendiquent un origine arabe pure, sont nommés Chorfa, pluriel de Chérif. Nous suivrons ces désignations.

Les habitants de cette localité sont très-pieux ; aussi, contrairement aux k'çours, les crimes y sont, dit-on, fort rares. Comme conséquence, le fanatisme religieux y est poussé au plus haut degré. Tout homme surpris entretenant des relations avec les chrétiens, serait impitoyablement puni de mort.

Le territoire de Sehali est fort riche, étant arrosé par une grande quantité de sources qui permettent aux habitants d'entretenir de beaux jardins. Dans les années pluvieuses, les labours s'y font sur une grande échelle. Le tamaris, le térébinthe et le jujubier sauvage y croissent spontanément et en abondance. Les habitants joignent aux ressources du sol, le produit des visites religieuses qu'ils reçoivent ou qu'ils vont faire à Fès, à Oran, à Tafilala et dans tout le Sahara.

11e *journée*. De Sehali à Tomassin. On trouve, sur sa route, un grand k'çar du nom de Bou Snib, lequel renferme environ 600 maisons, et peut mettre sur pied 130 cavaliers. Sa population est kabyle ; on y prend de l'eau, et on vient coucher à Tomassin. Lorsque l'hiver est pluvieux, cette précaution est inutile, en cette saison, car on trouve des r'edir.

Tomassin est situé dans une plaine aride de sable.

12e *journée*. De Tomassin à une station sur l'ouad Reteb, dont on suit les bords pendant toute une journée de marche.

Sur le cours de ce ruisseau, sont établis 40 k'çours, dont le plus important est celui de Zerigat, qui était autrefois la résidence d'un gouverneur nommé par l'Empereur du Maroc. L'autorité de ce gouverneur s'étendait sur tous les k'çours de l'ouad Reteb ; mais depuis 1823, cette ville s'est affranchie de la domination directe Marocaine.

Zerigat peut mettre environ sur pied 3,000 fantassins et une cinquantaine de cavaliers seulement, car les chevaux y sont fort rares. Les habitants emploient, pour la culture, une grande quantité de mulets. La population, désignée toujours sous le nom Kabyle, parle l'arabe. Ces indigènes fréquentent quelques-uns de nos marchés, et presque tous ceux du Maroc.

13e *journée*. De l'étape ci-dessus, sur les bords de l'ouad Reteb, on arrive à Tafilala, dans une journée de marche, en

traversant un pays nommé Tizini, habité par une population prétendant être originaire de La Mecque. Ces indigènes, qu'on appelle Sebaa, sont répartis dans plus de 40 k'çours, dont les principaux sont :

El-Maadit, qui peut fournir 2,000 fantassins et 1,800 cavaliers ;

Oulad el-Bah'r, fournissant environ 200 cavaliers et 1,000 fantassins ;

Et Oulad Mâat Allah, de la moitié moins important que le précédent.

Cette contrée est riche et fertile. L'orge et le blé s'y cultivent sur une grande échelle. Les jardins y sont nombreux et bien arrosés.

On trouve enfin Tizimiri, avant d'arriver à Tafilala, de laquelle dépendent tous les k'çours cités plus haut.

Tafilala est une réunion de 280 k'çours formant une sorte de confédération.

Ces k'çours sont établis dans une vaste plaine, dont l'étendue peut être évaluée à neuf ou dix lieues de diamètre ; à quelque distance, cette plaine est dominée par des montagnes assez élevées. La plus importante est le Djebel Teldj, qui donne naissance à quatre rivières, dont l'une, l'ouad Ziz, arrose Tafilala. Cette rivière reçoit comme confluent l'ouad Ifli. Sa source est à un endroit nommé Bou Groussen ; sur son parcours, on lui donne différents noms qui sont : à sa sa naissance, Ti-Allalin ; puis, Ouad Kheneg, Ouad Madekarah, Ouad Reteb, et enfin Ouad Remel, à son entrée à Tafilala. Cette rivière arrose, sur son parcours, une grande quantité de k'çours, et des jardins considérables, on lui donne en outre, un nom qui s'applique à tout son cours, c'est : Ouad Ziz.

Sur la totalité des k'çours de Tafilala, 30 sont habités par des Chorfa ; la population des autres est kabyle.

La ville principale est Rissani ; elle se trouve au centre du pays, et est entourée par les autres k'çours des Chorfa. Dans cette localité, siège du Gouverneur de Tafilala, se trouve le palais de Moulaï Cherif Ali, qui vivait vers 1631, à l'é-

poque où le Maroc était divisé en trois gouvernements, ayant leur siège à Fès, à Maroc et à Tafilala.

Il y a peu d'arabes proprement dits a Tafilala, en dehors des Chorfa qui prétendent descendre de Moulaï Idris. Le type de ces derniers se rapproche beaucoup du Berbère, mélangé dans une faible proportion de sang Arabe. L'instruction est assez répandue parmi cette population qui est pieuse et très-fanatique.

Le pays de Tafilala est couvert de jardins produisant en abondance des légumes et des fruits, et principalement, une grosse date rouge très-estimée dans l'Ouest. Le blé et l'orge y sont également cultivés avec succès.

Des mosquées et des édifices publics s'élèvent partout, ainsi que de nombreuses écoles. Une grande activité règne dans la ville, où une foule d'industries fonctionnent. Les forgerons sont très-nombreux à Tafilala ; ils fabriquent les instruments aratoires et les armes renommés dans tout le Sahara. Une autre industrie spéciale à la localité, est la préparation des peaux de chèvres, qu'ils tannent avec le fruit d'un arbre particulier au pays (1), et qu'ils teignent en rouge avec la garance ; ces peaux sont vendues dans le commerce sous le nom de *Maroquin*, ou *Filali* (2), et sont, dans le pays, une des principales branches d'exportation.

En outre de ces deux industries, on fabrique à Tafilala, des *Haïk* (pièce de vêtement) d'une finesse extrême, valant jusqu'à 150 francs pièce, de la poudre grossière, et tous les ustensiles employés dans le Sahara de l'Ouest, et même au Soudan. Un marché considérable se tient dans la ville. Les caravanes du Soudan y apportent la poudre d'or et l'ivoire ; les Sahariens, les plumes d'autruche et les laines, et les habitants du Tell, les produits de leur pays. Des caravanes, conduites par des gens de la localité, simples entrepreneurs de transports, ou intéressés dans le chargement, partent journellement, char-

(1) Ces graines, de la grosseur de celles du café, sont vendues dans les marchés de l'Ouest sous le nom de *Debar'*.

(2) Les Indigènes les nomment *Cherk*.

gées de filali, de haïk, de dattes, de poudre d'or, d'ivoire, de plumes d'autruche, etc., et se rendent dans les ports du littoral Marocain, où elles vendent leurs produits à des négociants anglais ou juifs.

Ces caravanes rapportent à Tafilala une foule de produits de l'industrie anglaise, tels que tissus de coton, aciers, cuivres, lames de poignards droits et courbes (montés sur place par les indigènes), canons et batteries de fusils (destinés à être montés par les amuriers du pays), petites baïonnettes à l'usage des Berbers, poudre raffinée, verroterie, bimbelotterie, etc.. Sur tout leur parcours, ces caravanes sont rançonnées par les populations qu'elles traversent, et par chaque petit Gouverneur de province, auquel elles paient un droit de passage, en nature ou en argent. Et, cependant, malgré toutes ces vexations, un bien petit nombre d'entr'elles prend la route des possessions françaises, où elles trouveraient protection et sécurité. Mais, nous l'avons dit, la haine du français et surtout de la douane de terre, qui non-contente de visiter tous les ballots de la caravane, la faisait, à son entrée sur notre territoire, suivre partout par ses agents, cette haine a été, jusqu'à présént, plus forte que l'intérêt personnel (1).

Des relations très-suivies existent entre Tafilala, où habite une partie de la famille de Sidi Mohammed ben Abder Rahman, empereur actuel du Maroc, et Fès, capitale et résidence de ce souverain. Un gouverneur, ainsi qu'il a été dit plus haut, le représente à Tafilala, mais son influence ne s'étend guère au-delà du rayon de l'oasis, et lorsque l'empereur a la velleité d'ordonner la perception de quelque impôt, ce n'est qu'à la tête de forces considérables que son représentant de Tafilala ose s'aventurer au milieu des populations berbères, et encore, rentre-t-il bien souvent sans avoir pu exécuter son mandat.

Le climat de Tafilala est chaud en été et très-doux en hiver; mais dans les montagnes environnantes, dont l'altitude est.

---

(1) Selon le désir de l'Empereur, les douanes du Sud devaient être supprimées. Cependant au mois de juillet dernier celle de Sebdou fonctionnait encore. Nous ne savons s'il en est toujours de même.

paraît-il considérable, le froid le plus grand règne en hiver. Le nom de Djebel Teldj (la montagne de la neige), donné à la chaîne dans laquelle prend sa source l'Ouâd Ziz, suffit à le prouver.

La chaîne du Djebel Teldj donne naissance à trois autres rivières, ce sont : l'Ouad Guir, à l'Est du précédent, et l'Ouad R'eris et l'Ouad Dra, à l'Ouest. Ces quatre rivières coulent d'abord à peu près perpendiculairement, du Nord au Sud, puis leur cours s'évase en forme d'éventail. L'Ouad Guir, très-abondant, arrose le pays des Douï Menïa, puis se dirige vers Kerzaz, au S.-E. de Tafilala. L'Ouad Ziz, après avoir baigné l'oasis, va se perdre à trois journées de là, dans un bas-fond. Les deux autres rivières se perdent également dans les sables, au S.-O. de Tafilala.

Les populations qui entourent l'oasis sont uniquement des berbères nomades, véritables hordes belliqueuses et pillardes, plus sauvages, encore, que les Berbères de notre Sahara.

Les Aït Ata établis sur le cours de l'Ouad Dra sont les plus redoutables par leur audace et leur caractère belliqueux ; ils rançonnent toutes les caravanes, et viennent commettre des méfaits jusqu'aux environs de Tafilala. En 1819, les désordres que commettaient ces berbères étaient tels, que le gouverneur de Tafilala, ne pouvant les réduire par la violence, résolut d'employer la ruse pour les vaincre. Il réussit à attirer chez lui trois cents des principaux de cette tribu, et les envoya à Fès, où ils eurent tous la tête tranchée. Quelque temps après, 1,800 individus de la même tribu ayant été faits prisonniers, eurent le même sort. Après ces sanglantes exécutions, les Aït Ata, effrayés, se retirèrent dans le Djebel Sar'erou, où ils restèrent trois ans sans reparaître, puis, ils reprirent peu à peu leur confiance, et maintenant que la puissance du Maroc est moins bien établie dans ces contrées éloignées, leur audace est plus grande que jamais.

Heureusement pour Tafilala et les pays voisins, la plus grande division règne dans ces tribus, qui sont toutes en guerre, les unes contre les autres et consument leurs forces en dissensions intestines.

Les Aït Ata sont divisés en deux grandes fractions : les Aït

Ouallin et les Aït Krabech. Les premiers seraient assez disposés à se ranger sous la bannière de l'autorité, mais les Aït Krabech s'y opposent, et une guerre à mort règne entr'eux depuis de longues années.

A l'Ouest des Aït Ata sont les Aït Azdeg, Aït Yahïa, Aït Mog'rad, Aït Hadidou Oum Gueddoul, Aït Aïech, au-delà de la Moulouïa, et la grande tribu des Aït Oumalou, à cinq jours de marche.

Toutes ces populations sont Berbères, vivant à peu près du même genre de vie, et la plupart en guerre les unes contre les autres ; leurs guerriers sont généralement des fantassins, armés du fusil avec la courte baïonnette anglaise, ou simplement de la baïonnette emmanchée au bout d'un bâton. Cette arme est devenue, pour ainsi dire, nationale dans ces tribus. De grandes batailles sont livrées fréquemment, et l'acharnement des combattants rend ces rencontres on ne peut plus sanglantes.

Cet état de choses, il est vrai, n'est guère à regretter, pour les riches oasis du Sud, car si ces hordes se réunissaient sous la conduite d'un chef unique, elles pourraient, sans peine, conquérir et dévaster le Sud du Maroc, et ce n'est certes pas la faible autorité du sultan de Fès qui les en empêcherait.

La contrée habitée par les tribus citées plus haut, est composée de montagnes et de plaines. Dans les parties élevées, l'on trouve d'immenses forêts dans lesquelles les animaux féroces sont en grand nombre. L'altitude de ces contrées est telle, qu'il y tombe de la neige.

Quelques-unes de ces diverses tribus, celles qui ont leur cantonnement dans les montagnes, cultivent le sol, et se livrent à l'élève des bestiaux. Toutes ces tribus, sauf les Aït Oumalou, dépendaient autrefois du gouverneur de Tafilala, mais, depuis la mort de Moulaï Sliman, elles ont cessé de payer l'impôt.

Les Aït Oumalou, dont nous venons de parler, forment une immense tribu, qui occupe un vaste territoire sur la rive gauche de la Moulouïa. Ils sont divisés en quatre fractions : Aït Iha'med, Aït Zïan, Aït Ichkir, et Beni Meguellid. De même que chez les Aït Ata, la guerre intestine règne entr'eux. Pour faire juger de la richesse et de l'importance de cette tribu, les indigènes rap-

portent qu'après la grande guerre de dix-huit mois que les Aït Oumalou soutinrent contre Moulaï Ismaïl, les conditions de leur soumission furent les suivantes : ils durent fournir au sultan dix mille cavaliers équipés, et chaque fraction quatre-vingt mille moutons, comme imposition de guerre.

C'est le fils du grand chef de cette tribu, nommé Moulaï l'Kebir, qui en 1859 s'est porté candidat pour le trône du Maroc, alors vacant, et a essayé d'obtenir l'appui de nos troupes occupées à ce moment, à châtier les Beni Znacen. Moulaï l'Kebir, après avoir échoué dans son entreprise, s'est réfugié à Tafilala, où il vit retiré.

Nous terminerons cette courte notice par l'itinéraire des caravanes de Tafilala à Fès et à Mequinez. Malgré l'insuffisance incroyable de nos cartes modernes, on pourra peut-être retrouver quelques-uns des points que nous citons.

ITINÉRAIRE DE TAFILALA A FÈS ET A MEQUINÈS.

De Tafilala à l'Ouad Reteb, un jour de marche. Sur la route, les K'çours se succèdent à intervalles très-rapprochés. On couche à Zerigat.

De Zerigat à Tarnaz, ville importante du pays de M'dara.

De Tarnaz à l'Ouad ef-Khaneg. On passe la nuit à Aït Otsman. On traverse, dans cette journée, plus de vingt fois l'Ouad Ziz, dont la route suit la vallée.

De Aït Otsman, on prend le cours de l'Ouad Ti-Allalin, et on va coucher à Naïl, ville importante.

De Naïl, la route traverse un pays très-arrosé, et vous conduit à N'zala.

De N'zala à K'çabi, ville située sur l'ouad Moulouïa.

De K'çabi, la route traverse l'ouad Moulouïa, et pénètre dans le Maroc proprement dit. En faisant une petite journée, on passe la nuit à Dar Teurma, petit k'çar dans le pays des Aït Tioussi (ou Ioussi). Si l'on veut faire une forte journée, on continue sa route jusqu'aux k'çours de Zenikou.

Des k'çours de Zenikou, on peut aller au k'çar de Hama-

nou, ou à Guigou, réunion de k'çour un peu plus loin.

De Guigou, on se rend à Sefrou, ville de l'importance de Tlemçen ; elle est située encore dans le pays des Aït Tioussi.

De Sefrou à Fès.

De Fès pour se rendre à Mequinez, il y a environ 25 lieues de distance. Des postes d'hommes de garde sont échelonnés le long de la route, que les caravanes mettent trois jours à franchir.

FIN.

E. MERCIER.
Interprètre judiciaire.

SUR UNE MÉDAILLE ARABE

PORTANT UN MILLÉSIME SUIVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

La *Revue orientale* dans le nº du 10 janvier dernier, consacre un article à une modeste médaille, que personne ne remarque à Alger, tant elle est commune et répandue. Mais dans cet article elle prend une importance imprévue et tend presque à jouer un role politique et religieux. Le rang distingué qu'occupe cette *Revue* nous force de relever les erreurs de l'auteur, M. Moussa, et de montrer combien ses conclusions sont dénuées de fondement. Il a trop écouté son imagination et il s'est trop empressé de classer dans la numismatique algérienne un jeton sorti des vitrines du marchand.

Voici la légende de cette pièce qui est de la grandeur de nos pièces de 2 francs :

سلطان البرين
وخافان البحرين
السلطان محمود
خان عز نصره

ذكر لجزير
سنة ١٨٥٧

Les quatre lignes de la face sont tracées en caractères *neskhi*, dans un champ entouré d'un cercle perlé comme nos monnaies de bronze. L'inscription signifie : « Le sultan des deux continents, — et le monarque des deux mers, — le sultan Mahmoud-Khan, que sa victoire soit complète ! » Le revers contient deux lignes n'appartenant à aucun genre d'écriture arabe et écrites évidemment avec une plume en fer. Le sens est : « Souvenir d'Alger, an 1857. »

Il y a encore deux autres médailles, de la grandeur, les unes de nos pièces de 1 fr., les autres de nos pièces de 0,50 c. Elles ne contiennent pas, faute d'espace, les deux premières lignes de la face; on y lit seulement :

Sultan	سلطان
Mahmoud-Khan	محمود خان
Que sa victoire soit complète !	عز نصره

La face a été frappée avec le coin des anciennes monnaies turques, qui avaient cours en Algérie et qui portaient au revers :

Frappé	ضرب
à Alger	في جزاير
1238	١٢٣٨

M. Moussa a donc raison de dire que les caractères de la face indiquent une main habile et un artiste musulman. Toutefois nous sommes étonnés qu'après avoir traduit le groupe نصره de la dernière ligne par *sa victoire,* il lise et reproduise نصه, erreur qui lui fait dire que la forme insolite du ص ne peut être due qu'à un défaut de burin, lorsqu'il est évident que le graveur a dû relever horizontalement le ر, à cause du manque d'espace dans ce coin formé par le cercle perlé qui entoure le champ de la médaille.

Dans le revers, au contraire, tout accuse une main étrangère à la calligraphie orientale : la pente oblique du ل, la forme arrondie du ذ qui ressemble à un د, l'ensemble des pleins et des déliés, l'absence de l'ا de l'article et de l'ا du pluriel, la présence des voyelles, enfin la date 1857 de l'ère chrétienne.

M. Moussa s'appuyant sur cette date de 1857, postérieure de 18 ans à la mort de Mahmoud, faisant remarquer en outre que dans l'année 1857 il n'y a eu à Alger aucun événement officiel dont on ait eu à garder le souvenir, arrive à cette conclusion inattendue que « *une secte religieuse a eu une conférence ou une réunion à Alger en* 1857, *et qu'en souvenir de cette entrevue, ils ont pu faire frapper cette médaille.* » et à la fin : « médaille qui a dû *être distribuée aux adhérents.* » Ainsi, grâce à son imagination, il constitue à Alger une espèce de franc-maçonnerie.

Mais cette hypothèse ne résiste pas au moindre examen. Nous nous contenterons de faire remarquer que :

1° Les sectes religieuses, Khouan, Aissaoua, n'ont jamais de

conférence, de réunion, sans obtenir l'autorisation du bureau arabe. Elles sont tenues en outre de désigner le lieu des séances qui généralement ont lieu le soir; et ces réunions nommées *had'ra*, sont publiques. Il est donc impossible qu'aucune réunion ait eu lieu à l'insu de l'autorité, et plus impossible encore qu'une médaille ait été frappée sans que l'administration l'ait su.

2° Jamais des musulmans, pour fixer entre eux la date d'un événement religieux, n'emploieraient la date chrétienne 1857 au lieu de 1274 de l'hégire. Il est impossible d'attribuer ce choix de l'ère au graveur, puisqu'il est démontré qu'il ignorait l'arabe.

3° En supposant que les musulmans d'Alger eussent fait frapper une médaille commémorative, il est probable qu'ils auraient employé le mot تذكير qui signifie ici *mention*, *souvenir*, au lieu de ذكر, peu usité dans le langage usuel, si ce n'est dans le sens de *réputation*, *gloire*, *célébrité*.

4° Enfin, et il importe de bien le remarquer, les musulmans n'ont pas l'habitude de consacrer le souvenir d'un fait par un signe extérieur. Ils n'élèvent ni colonne, ni statue, ils ne frappent pas de médailles commémoratives. Les pèlerins mêmes ne rapportent aucun *souvenir* de leur pèlerinage à la Mecque, si ce n'est leur titre de hadj; de sorte que cette idée de *Souvenir d'Alger* est une idée toute européenne, complètement étrangère aux Arabes. Il faut se garder, chose plus difficile qu'on ne pense, de prêter aux autres peuples nos usages et nos coutumes.

Ainsi ces médailles, loin d'avoir été frappées par et pour les indigènes, leur sont complètement inconnues. Elles sont vendues aux voyageurs qui veulent emporter un souvenir d'Alger; elles servent encore à faire des bracelets, des boutons de manchettes; ajoutons enfin qu'elles servent dans quelques familles d'Alger de jetons pour le whist.

Ces lignes étaient déjà écrites, lorsque nous avons songé à consulter M. Dorez, le bijoutier si connu à Alger. Il a bien voulu nous faire l'histoire de ces fameuses médailles, qui sortent toutes de ses magasins. Les étrangers lui demandaient souvent des pièces arabes, qui commençaient à devenir fort rares, il songea alors à en fabriquer lui-même. Le bureau politique lui donna

l'autorisation de reproduire la pièce dont la face se trouve sur la médaille en question. M. Dorez, conformément aux lois qui régissent cette matière, obligé d'établir une distinction entre le modèle et la reproduction, supprima le revers « *Frappé à Alger* 1238 » et le remplaça par ces mots : *Souvenir d'Alger* 1857, employant naturellement l'ère chrétienne et une idée conforme à nos mœurs et à la destination de la médaille.

Un graveur de Paris fut chargé du travail dont nous avons fait ressortir l'imperfection. Ces médailles en cuivre furent frappées par milliers, on en fit un très-petit nombre en argent. (C'est une de ces dernières, assez rares à la vérité, qui est tombée par hasard entre les mains de M. Moussa.) M. Dorez a bien voulu nous montrer les poinçons qui ont servi à frapper le revers des trois médailles.

Telle est la vérité ; ces médailles, nous regrettons de le dire, sont comme les bâtons de la fable :

De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien.

E. Neyrand,
Professeur au Collége arabe-français.

NOTICE
SUR L'HISTOIRE ET L'ADMINISTRATION DU BEYLIK DE TITTERI.

SECONDE PARTIE.

Chapitre II.

(V. la 1re partie, T. 8, n° 52, p. 280 et T. 11, n° 62, p. 118 et n° 63, p. 211).

Le Titteri était gouverné par un bey Koulourli ou Turk nommé par le Pacha d'Alger. Ce fonctionnaire était le personnage le plus élevé de la Régence après les quatre dignitaires qui composaient le Divan d'Alger.

L'administration du Bey, tout en relevant directement du Pacha, était contrôlée par le Divan d'Alger et surveillée par le Hakem chargé de l'administration de la ville.

Le Bey, bien qu'investi d'une autorité très-étendue, n'était en réalité qu'un fermier qui prenait en régie, moyennant abonnement fixe payable par fractions et à ses risques et périls, l'administration du pays. En principe, ces fonctions ne devaient être que triennales; le marché, s'il n'avait pas été rompu avant, devait être renouvelé au bout de trois ans. Cependant, pour obtenir cette faveur, le Bey devait, non-seulement rendre au Divan bon compte de sa gestion, mais encore satisfaire par de riches présents aux exigences pécuniaires du Pacha et à celles non moins impérieuses de son entourage, de ses ministres et de ses favoris.

Ce système de mise en ferme des provinces était encore en vigueur, il y a peu d'années, dans l'empire Ottoman et, particulièrement, dans les gouvernements d'Asie : le sultan ou plutôt les ministres affermaient les pachaliks, les pachas louaient au plus offrant les villes et les districts et enfin il n'était si mince bey qui ne trouvât moyen de mettre en ferme quelque portion de son gouvernement.

Tout les six mois, le khalifa du bey, tous les trois ans le bey

lui-même, se rendait à Alger pour porter les revenus de la province de Titteri, qui étaient versés au gouvernement central. C'était le *Denouch*.

Lorsqu'arrivait l'année du Denouch, le Bey quittait Médéa au mois d'avril, suivi par ses chaouch, ses spahis, ses Mekahlia, ses Alalema et sa musique. Il se rendait le premier jour à Blida, le second à Aïn Rebot (Moustafa inférieur). Le troisième jour, après avoir fait prendre les ordres du Pacha, le Bey faisait son entrée dans la ville, en jetant de la monnaie à la foule assemblée pour voir passer le cortège (1).

Le Bey avait avec lui vingt chevaux de gada, il apportait pour être versé au trésor une somme de 60,000 boudjoux (108,000 francs), de plus une pareille somme destinée à être distribuée à titre d'*Aouaïd* (présents coutumiers) entre les grands dignitaires, les fonctionnaires de second ordre et toute la domesticité du Pacha, y compris le barbier qui n'était pas d'ailleurs le moindre personnage.

Le Pacha recevait en cadeau particulier huit mille francs en or renfermés dans une bourse en soie.

En échange de tous ces présents, le Bey recevait, comme témoignage de sa nouvelle investiture, un yatagan d'or (2) et un caftan brodé d'or dont il restait revêtu pendant son séjour à Alger, il restituait ce vêtement au moment du départ et on lui donnait alors une belle gandoura, mais de moindre valeur cependant.

Chaque matin, à la pointe du jour, le Bey se rendait avec les membres du Divan au conseil du matin chez le Pacha, il était conduit au palais par le Kaïd-Ez-Zebel (3).

Le Bey demeurait sept jours à Alger. Le premier jour il était traité et défrayé par le Khazenadji, le deuxième chez l'Agha,

---

(1) « *Izerba draham*.

(2) Le Pacha, les membres du Divan et les Beys avaient seuls le droit de porter des yatagans d'or.

(3) Le Kaïd-ez-Zebel (Kaïd des fumiers) était un édile chargé de la propreté des rues, — ce fonctionnaire précédait le Divan, il était armé d'un long bâton et d'une lanterne.

le troisième chez le Khodjet-el-Kheil et le quatrième chez l'Oukil-el-Hardj de Bab-ed-Djezira (porte de la Marine).

Deux fois par an, en avril et vers la fin de l'automne, le Bey envoyait son khalifa à Alger. Celui-ci apportait 24,000 boudjoux (43,000 fr.) à titre de présents (Aouaïd) et sept chevaux de Gada, il versait en outre 24,000 boudjoux au trésor de la Régence.

Comme le Bey, le Khalifa demeurait sept jours à Alger, était reçu avec les mêmes honneurs, mais il ne recevait que le yataghan d'argent.

Au denouch de printemps, le Khalifa et même le Bey, quand il y allait, emportait 80 kolla (480 livres) de beurre fondu pour les fonctionnaires du gouvernement. Chaque année, il leur envoyait en outre, au moment de la rentrée de la colonne, cinq cents moutons. Enfin, tous les trois mois un *seyar* ou courrier du bey se rendait à Alger, emportant une somme de 2,100 boudjoux pour le trésor (3,780 fr.).

A ces revenus déjà fort considérables, que les Pachas tiraient du beylik de Titteri (1), il faut ajouter :

1° Le produit de l'impôt des tribus Azel qui, relevant directement du Khodjet-el-Kheil, payaient leurs redevances entre les mains du Kaïd-el-Arab.

2° Les grains provenant de l'Achour, qui étaient apportés chaque année par 1,330 chameaux portant chacun six sacs; le prix de location de ces chameaux était acquitté par le magasin aux grains.

3° Les grains récoltés sur les territoires d'Aïn-ed-Dem, Ras-el-Oued et Amoura formant les fermes domaniales du Pacha (2).

Afin d'activer dans les trois provinces la rentrée des diverses contributions formant le Gherama-el-Seif, on organisait chaque

---

(1) Qui était, ne l'oublions pas, moins important que les beyliks de l'Est et de l'Ouest.

(2) Les chameaux qui opéraient ces transports, étaient payés, d'Amoura à Alger, 2 pataques chiques 1/2, de Ras el-Oued et d'Ain-ed-Dem, 3 pataques chiques 1/2 (1178-1765).

Plus tard, un arrêté de Hadj-Ali-Pacha, rendu sur la proposition du Khodjet-el-Kheil, Sid Hassen-Khodja, à la date du 1er Moharrem 1228, augmenta ces salaires d'une 1/2 patate chique. — Devoulx — Tachrifat, p. 55.

année trois colonnes mobiles (*Mahalla*), qui partaient simultanément d'Alger vers la fin d'avril, après le paiement du denouch.

Ces colonnes se formaient à Aïn Rebot (Moustapha inférieur), près d'Alger, et étaient commandées chacune par un aga.

Les Bey et Khalifa, après avoir versé le denouch et réglé les détails de leur administration, accompagnaient ces colonnes pour rentrer dans leurs beyliks respectifs.

Pendant trois mois, ces colonnes parcouraient le pays en suivant exactement le même itinéraire.

La Mahalla du Titteri était composée de la manière suivante :

1° Un chaouch de la maison du Pacha, sorte de commissaire du gouvernement.

2° L'Agha, commandant en chef.

3° Le Kiaïa, lieutenant de l'Agha.

4° D'un Boulak-Bachi, Ouda-Bachi et Oukil-el-Hardj, par tente.

5° De quinze tentes comprenant, chacune, quatorze soldats, deux azara (domestiques), un *Tobbakh* (cuisinier) et un *Tcherak* (enfant de troupe) chargé du service intérieur de la tente à laquelle il était attaché (1).

Voici l'itinéraire suivi par la colonne mobile du Titteri :

1re étape (Kounak) fondouk du Hamis.
2me — — — pont de Ben Henni, chez les Ammal.
3me — — — Draa-el-Breul.
4me — — — Kermet-el-Haith (Arib).
5me — — — Sour-el-Rozlan (Aumale).

Si le Bey se reposait pendant quelques jours avec sa colonne, il recevait les députations des tribus du Dira et de celles plus méridionales qui avaient à payer entre ses mains les impôts nombreux dont nous avons parlé plus haut.

A partir de Sour-el-Rozlan, la colonne recevait la Diffa et

---

(1) Les *Tcherak*, enfants de troupe, étaient placés sous la direction des gouverneurs des casernes (*Kobdjia*), qui étaient chargés de leur éducation. Tout soldat qui maltraitait ou manquait seulement de respect à un de ces enfants était puni de la bastonnade et même de mort dans certains cas que les mœurs turkes permettent de deviner. Du reste, pour prévenir tout désir honteux, ces jeunes enfants avaient, en campagne, le visage toujours à moitié couvert par le capuchon de leur bournous.

l'Alfa des tribus du Titteri qui n'étaient pas astreintes à verser l'impôt de la mouna dans les magasins du Dar-el-Mouna à Médéa.

De Sour-el-Rozlan, la Mahalla allait camper à l'oued Oulad Farcha.

Le 2me jour à Merdjet-Oulad-Nabi, entre les Adaoura et les Oulad-Meriem.

3me jour, Chellala, chez les Adaoura.

4me — Aïn-el-M'charref, aux Oulad Allan.

5me — El-Ferach, chez les Rebaia.

6me — Merdjet Oulad Deïd, où les Oulad Deïd fournissaient la difa à la colonne qui le même jour gagnait le camp de Berouaguia.

Après cette grande tournée, le Bey rentrait au Djenan El-Bey (1), à Médéa, et l'agha retournait avec ses troupes à Alger, en traversant les territoires des Hassen Ben Ali, des Beni bou Yakoub, l'Oued El-Akhera et le Haouch Mimouch.

Les années où le Khalifa portait, seul, le Denouch à Alger, il commandait le Mehalla jusqu'à Sour el-Rozlan. Le Bey, accompagné de ses spahis et du Makhezen, s'avançait de Médéa sur ce poste, où il prenait le commandement de la colonne, avec laquelle il revenait à Médéah.

Pendant toute la durée de la colonne, le Bey était tenu de donner à chaque soldat une gratification de deux boudjoux (3 fr. 60 c.) par mois (2).

---

(1) Djenan El-Bey — la ferme des Spahis, à 1 kilomètre Sud-Est de Médéa.

(2) Les chefs de la colonne du Titteri touchaient, en outre, en rentrant à Alger, certains droits appelés El-Kessour et qui, en 1187 (1773), furent réglés de la façon suivante : l'agha, 72 rial (43 fr. 20 c.) — Kiahia, 39 rial — Bach Beloukbachi, 27 — Khodjet El-Agha, 60 — Khodjet El-Kiahia, 38 — Bach Oudalar, 28 — Atchi bachi, 25 — Cuisinier du Kiahia, 12, Chaouch du Kiahia, 21 1/2 — Chef des porteurs d'eau, 25 1/2 — Chaque porteur d'eau, 15 — Chaouch el-Askeur, 100 — Oukil el-Hardj de l'Agha, 10 — Oukil el-Hadj du Kiahia, 5 — Oukil el-Hadj du Belouk bachi, 5, Oukil el-Hardj du chaouch el-Asker, 5 — Kebakdj chargé des chiens, 5 — Cafetier de l'Agha, 5 — Armurier, 3 — Maréchal ferrant, 5 — Gardien, 5 — Barbier de l'Agha, 5, Chirurgien, 5. (Extrait du *Tachrifat* : Devoulx. p. 54.

L'Amhour Bacha du Bey, chef des palfreniers et muletiers *(Siyas el Khezenadjia)*, était chargé de fournir à la colonne les moyens de transport nécessaires. Il achetait, chaque année, dans ce but, un certain nombre de chevaux de bât dans la tribu des Isseur et les sept tribus Raïa, des environs de Médéa. — Ces animaux formaient deux catégories : l'une comprenant les bêtes destinées spécialement au transport des vivres et appelés *Tobbakh*; l'autre, celles employées au transport des objets de campement et appelés *Yoldak*. Les chevaux Tobbakh (ou chevaux de cuisine), étaient payés 86 francs pièce, et ceux réservés au service yoldak (ou chevaux de bât), à raison de 66 francs. Le prix de ces animaux était porté en déduction de l'impôt Gherama de la tribu qui les fournissait. Après le licenciement de la colonne, ces animaux étaient revendus.

L'emploi d'Amhour Bacha se payait jusqu'à 2,000 francs, en raison des bénéfices que réalisait la titulaire, soit en engraissant de mauvais chevaux, achetés à bas compte, soit en classant dans la première catégorie les chevaux de la seconde. — Ce fonctionnaire portait un burnous rouge.

Le khalifa du Bey était nommé par le Pacha sur la proposition du Bey, qu'il suppléait dans toutes ses fonctions. Nous avons vu, plus haut, que cet agent portait à Alger le Denouch semestriel et même annuel. C'était lui qui percevait à Berouaguïa les prestations en nature imposées à certaines tribus du Tell et du Sud. Il réglait avec les Larba l'impôt de la *Heussa* (voir p.), lorsque le Bey était empêché de se rendre lui-même à Zerouan ou à Aïn Tleta.

Le khalifa gardait par devers lui toutes les amendes qu'il infligeait. Il possédait, à titre de fief *(Euzla)*, la tribu des Rebaïa dont le Gherama lui appartenait spécialement pour les deux tiers, tandis que le dernier tiers était la propriété du Bey (1).

Le trésorier du Bey ou khazenadar était nommé par le Bey, dont il recevait des gratifications; il était assisté d'un khodja et de

---

(1) C'est pour ce motif que cette tribu n'avait pas de kaïd spécial, — elle payait ses redevances entre les mains de Bach-Mekahli pour le compte du Khalifa.

trois seïdjia, ou comptables, israélites. Ces derniers payaient leurs places jusqu'à 500 boudjoux (900 fr.).

Le Bey du Titteri avait auprès de lui cinquante spahis turks, qui le suivaient dans toutes ses sorties et faisaient rentrer les amendes frappées par lui sur les tribus.

Ces spahis touchaient comme soldats de la milice la paie de vétérans.

Il ne faut pas confondre ces cavaliers turks avec les hommes de grande tente des tribus Raïa qui s'enrôlaient comme spahis au service de l'agha d'Alger.

Le Spahis turk était armé et monté aux frais du Bey, son cheval était nourri par l'état. Il portait un burnous rouge et un pantalon et une veste chamarés d'or. Le Spahis Arabe, au contraire, fournissait non-seulement son cheval et son fusil, mais devait en outre payer 100 boudjoux (180 fr.) pour être admis au service. A cela près, il était assimilé au cavalier du Makhezen et jouissait comme ce dernier de la franchise des taxes personnelles et des corvées. A la mort du spahis de l'agha, son cheval et son fusil faisaient retour à l'état.

Les spahis de race turke étaient tous des hommes choisis; ils étaient la terreur des Arabes dans les razzia.

On raconte que lors de la razzia faite par le Bey Bou Mezrag sur les Oulad Chaïb, le Cheikh Djedid, après avoir fait sa soumission, dit au Bey :

يا الباي لوكان ما شي العافد الاحمر نادّوا لك الابل من عند السناجق

« *O Bey, si ce n'était ta troupe rouge nous reprendrions nos drapeaux jusque sous tes étendards.* »

Le Bey avait quinze cavaliers appelés Mekahlia (1), commandés par un bach Mekahli et pris généralement dans le Makhezen des Abid, — ils étaient les gardes du corps du Bey, qui les employait, en outre, à porter des ordres et à faire des arrestations. Dans les

---

(1) De *Moukahle*, fusil, — signifie les porte-fusils.

marches un Mekhali (marchant à côté du Bey) portait son *dholila* ou parasol. Les autres marchaient le fusil haut devant le Bey.

Les chaouchs étaient au nombre de quatre, y compris le bach-chaouch qui les commandait. En campagne, un chaouch appelé Saka-Bachi, portait la coupe d'argent du Bey ; un autre appelé Khelifa el-Korsi, était chargé de surveiller le service intérieur de la tente.

Il y avait deux Siyara ou courriers et un bach-Siyar, leur chef, exclusivement chargés de la correspondance du Bey, avec le Pacha, ainsi que des communications verbales. Ils étaient responsables des secrets qui leur étaient confiés. C'était par l'entremise de ces agents que le Bey envoyait au Pacha les fonds qu'il avait à payer chaque mois en surplus du Denouch. Ces fonctions étaient confiées à des hommes du Makhezen, sur le dévouement et la discrétion desquels le Bey pouvait tout particulièrement compter ; il choisissait de préférence pour l'emploi de Bach Siyar d'anciens agha du Makhezen. Ce fonctionnaire était, après le Khalifa, l'homme le plus influent auprès du Bey, et son emploi était d'autant plus recherché, qu'en outre des gratifications données par le Bey, le bach-Siyar recevait des aouaïd considérables à chaque investiture d'un fonctionnaire du Beylik.

Les Beys entretenaient à Alger des Oukil officiellement chargés de recevoir les courriers et de les conduire au Pacha, mais dont la véritable mission était de tenir le Bey au courant de ce qui se passait dans les hautes régions politiques et surtout d'épier soigneusement les dispositions du Divan, afin de pouvoir déjouer les intrigues des concurrents à force de cadeaux.

Les sept étendards (1) du Bey étaient portés dans les expédi-

---

(1) Le bach-Allam se tenait au centre, portant le grand étendard d'une soie verte brochée, sur lequel était brodée cette sentence : نصر من الله وفتح قريب — Avec l'aide de Dieu la conquête est proche. — Ce drapeau était bordé de franges d'or et d'argent et surmonté d'un globe d'argent. De chaque côté marchaient les trois autres drapeaux sans inscription, composés généralement de trois bandes verticales rouge, jaune, rouge.

tions par sept Alalema (pluriel *allam*). — Il y avait un bach Allam pour les commander.

Les forces dont disposait le Bey du Titteri se composaient : 1° des Zebantout, faisant partie de l'Oudjak d'Alger et entretenus aux frais du trésor ; 2° De la cavalerie irrégulière appelée Makhezen, ne recevant pas de solde de l'état mais jouissant de certaines immunités.

Les Zebantout (célibataires) avaient été ainsi appelés parce que, dans le principe, les beys n'admettaient à leur service que des hommes non mariés. Les zebantout constituaient une troupe d'élite formée exclusivement d'hommes acclimatés et habitués à la guerre et à ses fatigues.

Sous le dernier Bey du Titteri, Bou Mezrag, les Zebantout étaient au nombre de cent vingt à cent trente. Sous les Beys précédents il n'y avait jamais eu guères plus de cinq *Sefari* (1), c'est-à-dire soixante-dix combattants. Cette force était commandée par le Bey lui-même, qui en faisait partie et était compris sur les contrôles comme un simple yoldach, dont il touchait la solde. On comprend quel prestige s'attachait à ceux qui avaient l'insigne honneur d'appartenir à ce corps privilégié, dans lequel les Turks seuls pouvaient être admis.

La solde que touchait d'abord le soldat osmanli recruté en Turkie, était, aussitôt après son incorporation dans un des Oudjak (2) d'Alger, de quatre boudjoux (7 fr. 20 c.) pour deux mois, soit 3 fr. 60 c. par mois ou 43 fr. 20 c. par an. La nouvelle recrue était armée et équipée dès son arrivée. Sa solde s'augmentait régulièrement chaque année d'une gratification appelée *Saïma*, qui était toujours d'au moins une real kouart ou 60 c. Enfin, il y avait de fréquentes occasions où les

---

(1) Pluriel de Seffira. — Escouade. — Littéralement *Table*, c'est-à-dire réunion d'hommes mangeant à la même table.

(2) *Oudjak*, littéralement *foyer*, lieu où l'on suspend la marmite. On sait que les marmites des janissaires jouaient le rôle de nos drapeaux et que le jour où les janissaires de Constantinople renversaient leurs marmites sur la place de l'Atmeïdan, la révolution était proche et le Sultan pouvait prévoir sa fin prochaine. Servir l'Oudjak d'Alger, équivalait à servir sous les drapeaux d'Alger, et cette expression est encore usitée chez les Arabes

soldats recevaient des étrennes, soit à l'avénement d'un nouveau pacha, une victoire remportée sur les infidèles, l'envoi du Kaftan d'honneur de Constantinople, la naissance d'un fils du Sultan. Au bout de quelques années, le militaire osmanli touchait *la solde serrée « Saksan »* ainsi appelée parcequ'elle n'était plus susceptible d'augmentation. La haute paie était de cinq douros bou medfa et deux boudjoux, c'est-à-dire à peu près 31 fr. 10 c. pour deux mois (1).

Les vieux soldats, les invalides continuaient à percevoir la solde entière, sans faire aucun service.

Les fils du Bey la touchaient, dès le jour de leur naissance.

Les Koulourlis (fils de femmes Arabes et de Turks), touchaient pendant leur première année de service dans la milice, 1 fr. 05 c. pour deux mois et s'armaient à leurs frais. Pour le reste, ils étaient traités sur même pied que les janissaires.

Les enfants orphelins des familles Koulourlis inscrits sur les registres du gouvernement, touchaient la même solde.

Peut-être s'étonnera-t-on de voir ces fiers soldats osmanlis, dont le plus humble représentait une part du pouvoir, se contenter d'une aussi modique solde, surtout si l'on songe que les mieux rétribués touchaient seize francs par mois....

Il faut se rappeler que le soldat turk était nourri par l'Etat, que sa paie était encore assez forte pour le temps, si l'on tient compte de l'extrême bon marché de toutes choses et de la valeur élevée du numéraire. Qu'en outre le métier de janissaire était le chemin de tous les emplois publics, le premier échelon des grandeurs dans un ordre social où les pouvoirs n'étant pas héréditaires, constituaient de fait une république militaire.

Les Koulour'lis, eux-mêmes, pouvaient par la voie de l'armée, atteindre la position de bey et d'agha de Nouba ou de Mehalla. Les fonctions de membres du Divan, les charges dans la maison du Pacha, leur étaient seules refusées.

Le nouveau milicien était, aussitôt après son enrôlement, classé avec un numéro d'ordre dans son oudjak, il était d'abord

---

(1) 186 fr. 60 c. par an.

simple yoldach (1). Après quelques années de service, il devenait bach-youldach (1er soldat) de sa seffra ou escouade. Puis il devenait successivement Oukil-el-Hardj, Ouda-Bachi et Boulak-Bachi. Dans ces divers grades exclusivement donnés à l'ancienneté, la solde était toujours celle des vétérans. Seulement ceux qui occupaient ces grades jouissaient, outre certains priviléges, des bénéfices attachés à des missions lucratives dont ils étaient fréquemment chargés.

La durée du service n'était pas déterminée, le milicien n'arrivait à la retraite qu'au fur et à mesure des extinctions parmi les hommes gradés. Une fois retraité, le soldat touchait, quand même et jusqu'à sa mort, sa paie complète.

En temps de paix, le service de la milice se divisait en service sédentaire ou actif, selon que le soldat était de *Nouba* (garnison) ou de *Mehalla* (colonne expéditionnaire).

Après deux années de service, le soldat devenait *Kezourdji* (congé temporaire), c'est-à-dire libre de disposer de son temps comme il le voulait, tant que des circonstances impérieuses ne le rappelaient pas sous les drapeaux (2).

Le Kezourdji, sans famille, qui restait caserné à Alger, continuait à percevoir sa solde et ses vivres.

Plus tard, quand les Zebantout furent autorisés à se marier, ceux qui prirent femme et demeuraient en ville, touchaient seulement la solde. Bon nombre d'entre eux se livraient à l'industrie.

Il y avait toujours à Médéa, 3 ou 400 soldats dans cette catégorie. Ils étaient, comme le reste de la population de la ville, placés sous les ordres du Hakem. Le Bey ne pouvait disposer d'eux qu'en cas d'absolue nécessité et seulement avec l'autorisation de l'agha d'Alger.

On sait qu'il y avait à Alger une milice connue sous le nom de Zouaoua qui, de même que nos Zouaves, tirait son origine des montagnards kabyles qui s'y étaient d'abord enrôlés. Ce corps

---

(1) *Yoldach*, mot Turk qui signifie compagnon, camarade.

(2) Ce rappel s'est fait pour la dernière fois lorsque Ibrahim-Agha dut marcher contre les Beni Salah qui refusaient de payer le Gherama. Les Ksourdjia appelés a participer a cette *flamba* ou grande expédition étaient au nombre de 350 à 400.

était composé d'Arabes de tous les pays, appelés temporairement au service. Le nom de Zouaoui était devenu synonyme de fantassin.

Diverses fractions des tribus du Titeri, tels que les Maguif (Oulad Allan) les marabouts de second ordre (1) Oulad Sidi Amor (des Oulad Allan) les Chorfa des Abid, fournissaient un certain nombre de fantassins qui à diverses époques allaient monter la garde à Alger et surtout dans les bordj des environs; ils ne touchaient de solde qu'en activité de service, aussi disait-on en parlant d'eux :

الزواوة مقدمين في البلاء وموخرين في الراتب

« *Les Zouaoua sont en avant pour la misère, en arrière pour la solde.* »

Nous avons, plus haut, parlé de la colonne mobile *(Mehalla)*, qui chaque année, à des époques déterminées, parcourait le Tell du beylik de Titteri. C'était la force mobile. Quant aux forces sédentaires ou garnisons, il n'existait dans la province de Titteri qu'une seule garnison ou Nouba, celle du bordj de Sour-el-Rozlan, composée de deux seffari ou vingt-huit hommes (2).

Le bey Darem avait fait construire dans la tribu des Souari, au point appelé aujourd'hui Sour Souari, un petit bordj armé de deux canons et défendu par une quarantaine de miliciens. Le but de cette occupation était de mettre le pays à l'abri des incursions des Oulad Mahdi. Le fort fut abandonné vers la fin du siècle dernier, après la mort du bey Ouzenadj (3).

---

(1) C'est-à-dire dont l'origine religieuse n'était point généralement reconnue.

(2) Le bordj Turk de Sour-er-Rozlan avait été construit avec des matériaux de la cité Romaine d'*Auzia*. On en voit encore aujourd'hui les ruines et un mur crénelé, dans une masure au milieu de la ville d'Aumale, en face du jardin public. Le fort consistait en un parallélogramme crénelé et à embrasures, avec des réduits voûtés, pour le logement de la garnison.

(3) Il n'en reste plus aujourd'hui que quelques pans de murailles ruinées. Le bey Djafer fit transporter les deux canons à Ain-Mocharref, chez les Oulad Allan, où ils éclatèrent lorsqu'on voulut s'en servir. Le docteur Shaw, dit dans sa relation, que la garnison existait de son temps (1732).

Au Nord-Est du Titteri, dans le kaïdat de Hamza, se trouvait le bordj de Bouïra, bonne construction étoilée, dont la garnison était beaucoup plus forte que celle des autres bordjs, en raison du voisinage de la tribu des Beni Yala et autres Kabiles qui interceptaient fréquemment la route de Constantine.

La garnison était relevée tous les ans, au printemps.

L'armement des Zebantout consistait en un fusil, deux pistolets ou yataghan, et une giberne (*djantha*).

Les munitions de guerre étaient fournies par le Pacha et envoyées d'Alger.

Les cent vingt miliciens dont disposait le Bey du Titteri résidaient en grande partie à Médéa, où ils s'étaient mariés.

Les miliciens célibataires étaient seuls casernés à Berouaguia, où ils percevaient les vivres de campagne, savoir, par Seffra et par mois :

1° Quatre quintaux de *belghol* (1).

2° Quatre quintaux de *bechmath* (biscuit) (2).

3° Trois chebria (18 à 20 kil.) de *dehan* (beurre fondu).

4° Sept tasses (13 à 14 litres) d'huile.

5° Un mouton tous les jeudis et lundis.

6° Du sel, du vinaigre, etc..

Henri Federmann,
Interprète de l'Armée ;
Bon Henri Aucapitaine,
Lieutenant au 36e ligne.

(A suivre)

---

(1) Le belghol était préparé de la manière suivante : on faisait bouillir du blé pendant deux ou trois heures et lorsqu'il était ramolli suffisamment, on le mettait sécher au soleil. Ensuite après l'avoir légèrement mouillé, on le faisait concasser au moulin. C'est après ces diverses manipulations que le blé était distribué sous le nom de belghol aux soldats, qui, l'apprêtant au gras ou au maigre, en faisaient une sorte de pilau. Ce mets est encore fort en usage chez les Arabes.

(2) Le biscuit ou bechmath était plus épais que notre biscuit et se conservait aussi bien tout en étant moins dur. Pour la fabrication du belghol et du bechmat, le Bey faisait travailler à la corvée les corporations de *Haddadin* (forgerons), *Debbaghin* (tanneurs), *Kouwachin* (boulangers).

Le bois nécessaire pour la cuisine était fourni gratuitement par les Ouzera, Rira et Hassen ben Ali.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56, 59 à 61 et 63.)

CHAPITRE XLVI

MOSQUÉE DITE DJAMA EL DJEDID, PLACE MAHON ET RAMPE DE LA PÊCHERIE

I

Quand on arrive à Alger par mer, l'attention se porte tout d'abord sur une mosquée d'aspect monumental, assise sur l'extrême bord du plateau élevé où commencent les bas quartiers de la ville, et dominant le port de son haut minaret et de sa grande et élégante coupole. Placé naguère en dehors de l'enceinte de la darse et complètement dégagé, ce blanc édifice appuyait sa base sur une petite plage, — battue par les flots de la rade, — dont le sable offrait un lit moelleux aux barques des pêcheurs et qui servait de débarcadère à l'une des portes de la ville, appelée Bab-el-Behar (la porte de la mer). Cette plage, que les eaux isolaient du reste de la côte, se trouvait à une quinzaine de mètres en contrebas du plateau, et communiquait avec la ville au moyen d'un étroit couloir voûté, en pente fort rapide, ménagé sous la mosquée même. Cet ancien piédestal, qui constituait une mise en scène des plus pittoresques, a été complètement modifié par l'établissement des nouveaux quais et la construction du boulevart de l'Impératrice, et avec lui a disparu un joli petit paysage maritime qui était le principal charme de la mosquée.

Cet édifice est appelé par les indigènes *Djama el Djedid*, ou plus habituellement *Djama djedid*, c'est-à-dire la mosquée neuve, et par nous la mosquée de la Pêcherie ou la mosquée de la Place. Il couvre, avec ses dépendances, une superficie de 1371 m. 20. La mosquée proprement dite forme un carré long, orienté du N.-N.-O. au S.-S.-E., et ayant une longueur de 39 m. 50 sur 24 mètres de largeur à l'une de ses extrémités, et de 24 m. 50 à l'autre, non compris l'épaisseur des murs, qui est en moyenne d'un mètre. Une grande partie de la terrasse en maçonnerie qui la recouvre, s'arrondit en plein cintre, représentant une croix latine couchée dans le sens de l'orientation. A propos de cette forme insolite, on ra-

conte la légende suivante. Un esclave chrétien, fort habile dans l'art de construire, fu chargé de diriger les travaux de cette nouvelle mosquée. Soit qu'il subit l'influence des souvenirs de sa patrie, soit qu'il eût l'intention de jouer un mauvais tour aux musulmans, il crut devoir adopter la figure d'une croix pour recouvrir son monument. Mais cette idée lui fut fatale. Le fait ayant été dénoncé au pacha, celui-ci, indigné que le signe odieux des Chrétiens maudits eût été représenté dans un temple mahométan, fit empaler le malencontreux architecte. Les opinions sont partagées au sujet de cette tradition. Quelques personnes des plus autorisées pensent qu'elle est apocryphe et dûe à l'imagination féconde d'un Chrétien plus amoureux du pittoresque que de la vérité. D'autre part, elle m'a été racontée par quelques vieux maures, qui m'ont assuré qu'elle est de source indigène et qu'on ne doit nullement l'attribuer à un roumi quelconque. Toutefois, elle n'est pas généralement répandue. En dehors de toute légende, l'opinion des indigènes auxquels je me suis adressé, et notamment celle du muphti hanéfite, est que l'architecte de *Djama el Djedid* a dû être un chrétien, et qu'on ne lui aurait certainement pas permis de réaliser son plan, s'il eût été compris en temps utile. En effet, s'il est vrai que les musulmans n'ont pas hésité à approprier à leur culte quelques anciennes basiliques, qui offrent le transept caractéristique, il serait pourtant difficile d'admettre que les Algériens aient choisi de leur plein gré la forme cruciale dans l'édification d'un temple auquel il était possible d'adapter toute autre architecture, et qui est resté, en définitive, sans imitations comme il était sans précédents. (1)

---

(1) Nous croyons devoir rappeler ici que l'ancienne église de Sainte-Sophie, dont le plan trace une croix, après être devenue la mosquée principale de Constantinople, a été le type *officiel* de construction de toutes les autres mosquées de l'empire turc. Or, que la croix soit grecque, c'est-à-dire à branches égales, comme à Sainte-Sophie, ou latine à branches inégales, comme à notre mosquée de la Pêcherie, elle demeure le signe caractéristique et bien connu du christianisme. Or, puisque son emploi en architecture ne choquait pas en Turquie, et que bien plus il y était obligatoire, l'indignation que l'on prête aux janissaires d'Alger et le supplice de l'architecte de Djama el Djedid pour le motif indiqué paraissent des effets sans cause suffisamment motivée. Le muphti hanéfite d'aujourd'hui, qui n'a sans doute jamais mis les pieds sur le territoire des Osmanlis, peut très-bien ignorer ces choses, mais les anciens Turcs d'Alger, sous la domination musulmane, devaient nécessairement les savoir.

D'ailleurs, la forme cruciale a dû être évidente dès le creusement des

Mais revenons à notre mosquée. Au point d'intersection des branches et de la tige est placée une grande coupole, ovoïde, élancée et élégante, entourée, en contrebas, de quatre dômes de même forme. Cette coupole, posée sur une base carrée dont chaque angle est accusé par un merlon, est percée de quatre fenêtres garanties par un auvent et surmontée d'une flèche composée de trois pommes superposées que termine un croissant. Une garniture de merlons entoure l'édifice. Le minaret, carré et placé à l'angle N.-O. mesurait 29 m. 50 de hauteur, avant les travaux de remblai effectués dans la rue de la Marine, lesquels ont eu pour résultat de le réduire à 25 mètres, non compris le clocheton (1). L'administration française y a installé une horloge à trois cadrans. La plate-forme est bordée de vingt-quatre merlons, et une flèche semblable à celle de la coupole la termine. Dans les fêtes publiques, cette mosquée se prête par ses dispositions architecturales à une illumination qui offre un coup-d'œil fort remarquable.

Bien que cet édifice soit réellement d'un bel effet par son ordonnance et par sa position, on y chercherait en vain des détails artistiques. Sous le rapport de l'ornementation extérieure, il est aussi pauvre que les autres mosquées. C'est de la maçonnerie pure et simple, et rien de plus.

L'intérieur de cette mosquée présente un assez vaste vaisseau, très-élevé, d'une largeur de 9 mètres, traversant l'édifice dans toute sa longueur, — soit 39 m 50, — et arrondi dans sa partie supérieure, attendu qu'il correspond à la tige de la croix, lequel est bordé de deux bas côtés formés chacun par quatre gros piliers de 2 mètres sur deux mètres, que des arcades en plein cintre relient dans le sens longitudinal. Les deux nefs latérales offrent la largeur moyenne ci-après : 5 m. 50 celle de gauche, en entrant par la façade N.-N.-O., et 6 mètres de celle droite; elles sont coupées, à mi-distance du sol aux arceaux, par une tribune en bois s'interrompant aux deux arcades longitudinales qui formant, à droite et à gauche, les bras de la croix, sont beaucoup plus élevés que les autres et présentent une ouverture exceptionnelle de 10 mètres. Une galerie

---

fondations; et on aurait attendu pour se fâcher que l'édifice fût terminé, c'est-à-dire jusqu'au moment où la forme en question n'était presque plus visible. Cela n'est nullement probable! — *Note de la Rédaction.*

(1) Je dois ces mesures à l'obligeance de M. Serpolet, architecte-voyer de la ville d'Alger, et membre de la Société historique Algérienne.

en bois fort étroite, règne au-dessus des arcades autres que ces deux dernières, formant saillie sur la nef principale. Malgré sa simplicité, cet ensemble revêt une grandeur adaptée à la destination du lieu. Il a un caractère particulier qui le distingue des autres mosquées d'Alger. Ce n'est ni l'ancien type arabe avec ses nombreux piliers et ses étroites travées, calqué sim esquinement dans la grande mosquée, ni la nef carrée entourée de colonnes, inaugurée dans Sidi-Ali-Bitchnin, en 1622, et reprise plus tard, avec plus de luxe, dans la reconstruction des mosquées *Essida* et *Ketchawa*. Ce plan se rapproche plutôt de celui de nos églises, et, en parcourant ce lieu, dont le calme et la sévère ordonnance portent à la méditation, on se prend malgré soi à ajouter foi à la fameuse légende tant controversée.

Le Mihrab, ou niche de l'Imam, tapissé de carreaux en faïence dans sa partie inférieure et orné de moulures en plâtre, d'un joli dessin, est placé dans la façade S.-S.-E., au milieu de portes-fenêtres donnant sur une galerie à colonnettes en pierres et à arcades ogivales, qui dominait autrefois la plage. Au milieu des arabesques et d'inscriptions d'un caractère purement religieux, on lit l'indication suivante, qui borde l'ogive du Mihrab, et dont les lettres sont moulées en plâtre :

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد اما بعد رحمكم لله قد اجتهد
فى بنيان هذا المسجد عبد الله الراجى عفو مولاه المجاهد في
سبيل الله الحاج حبيب كان الله له

Ce que je traduis ainsi :

« Louange à Dieu, unique. Que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur Mohammed. Ensuite : que Dieu vous accorde sa miséricorde! S'est occupé avec zèle et assiduité de la construction de cette mosquée, l'adorateur de Dieu, qui espère l'indulgence de son Maître, et qui se consacre à la guerre sainte pour l'amour de Dieu, El-Hadj Habib, que Dieu lui soit en aide ! »

A gauche du Mihrab et formant une ligne horizontale qui de l'autre côté a pour pendant une bande d'arabesques également blanches, se trouve le renseignement ci-après, qui n'est en définitive que la répétition du précédent :

الحمد لله وحده من يتعرف بسبب طلوع المسجد وكيله الحاج
حبيب وتهامه

« Louange à Dieu, unique. Celui qui s'informera à qui sont dûs l'apparition de cette mosquée et son achèvement (apprendra que c'est à) son **Oukil** (administrateur, gérant, directeur) El-Hadj Habib. »

Il résulte des deux inscriptions que je viens de donner qu'El-Hadj Habib eut la direction des travaux de cette mosquée. Mais il ne s'en suit pas, — et c'est là l'opinion des indigènes que j'ai consultés — qu'il était l'architecte, le maître maçon, pour mieux dire, chargé d'arrêter le plan de l'édifice et de veiller à sa mise à exécution par les ouvriers. D'ailleurs, les documents dont on trouvera des extraits un peu plus loin établissent qu'il y eut, à différentes dates, d'autres directeurs des travaux. El-Hadj Habib eut donc, sans doute, la chance d'arriver le dernier, de manière à pouvoir faire inscrire son nom dans des décorations qui étaient évidemment exécutées bien longtemps après l'entier achèvement du gros-œuvre.

Djama Djedid était percée de quatre portes. La première, s'ouvrant, dans la façade O.-S.O. a été supprimée par nous. La seconde, donnant également sur la rampe de la Pêcherie, a été récemment reportée un peu plus au Sud par suite des travaux de raccordement du boulevard de l'Impératrice. Elle a un encadrement en marbre blanc, dans le haut duquel on remarque une place vide, réservée sans aucun doute, pour une inscription qui n'a jamais été faite ou qui a disparu. Plus bas, on y lit ce passage du *Borda* (البردة), poëme religieux composé en l'honneur du Prophète :

بشرى لنا معشر الاسلام انّ لنا من العناية ركنًا غير منهدم *
لمّا دعا الله داعينا لطاعته باكرم الرسل كنّا اكرم الامم

« Une bonne nouvelle pour nous, ô, communion de l'Islam : nous avons en la sollicitude (du Prophète), un appui indestructible. — Dieu ayant appelé *le plus noble des prophètes*, celui qui nous convie à recevoir ses lois, nous sommes devenus la plus noble des nations. »

Sur la clé de voûte est gravée le profession de foi Mahométane :

لا اله الا الله محمد رسول الله الصادق الامين صلى الله عليه
وسلم تسليما

« Il n'y a de dieu que Dieu. Mohammed est l'envoyé de Dieu ; il est sincère et digne de confiance ; que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le salut ! »

Enfin, sur la menuiserie intérieure de cette même porte, on remarque l'inscription suivante sculptée en relief dans la partie supérieure de la plate-bande :

بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وعلى
اله وصحبه وسلم تسليما كثيرا لى يوم الدين ولا حول ولا قوة
الا بالله العلى العظيم كتبه احمد بن على

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur et notre maître Mohammed, ainsi que sur sa famille et sur ses compagnons, et qu'il leur accorde abondamment le salut jusqu'au jour de la Rétribution. Il n'y a de force ni de puissance si ce n'est en Dieu, l'Élevé, l'Incommensurable. Écrit par Ahmed ben Ali. »

La troisième porte, percée dans la façade N.-N.-O. et donnant actuellement sur la place de la Pêcherie, a été reconstruite par suite d'un exhaussement considérable apporté au niveau de ce quartier.

A l'occasion de ces travaux, une corniche en marbre de 2 m. 55 c., sur 0 m. 50 c. de hauteur, qui la surmontait, fut enlevée et resta déposée pendant longtemps dans la rue de l'Arc. En janvier 1846, la direction de l'intérieur en fit la remise au Musée, mais un fanatique nommé Hadj Djelloul, maître d'école, avait martelé, quelques jours auparavant, une partie de l'inscription en caractères creux, jadis remplis de plomb, qui recouvre cette corniche, voulant sans doute, soustraire à la profanation qu'allaient commettre les chrétiens, le nom de Dieu et les autres paroles sacrées qui s'y trouvaient. Voici le texte de cette inscription qui est en Turc et en Arabe, et qui porte le n° 47 du catalogue du Musée.

1re *ligne.*

سايهٔ پروردکار.... عصر جهيلندهٔ جون اولدى بناى جامع
تكري نظرا يلسون عسكرمنصوريه جزميه بيك افرين كه ايلدى
تار.. قد انتشاجامع للاتقيا في زمان السلطان

2e ligne.

...... منبع لطف وكرم صاحب سيف ورماح قيلنه بش وقت
صلاة بولنه هركز فلاح كه ايلدلر جد وجهد ايله شام وصباح
معبد اصل اتقيا مجمع اهل صلاح خلد... خلافته ما دام الدوران

3e ligne.

وضعت هنا .... رفي زمان...... الخيرات

4e ligne.

ما صاح طير على الاغصان مبتدرا والمسلمين على طول المدا زمرا
والال والصحب والانصار اسدسوا والتابعين لهم في ساير لامم وبعد
فحمدا لله ختملوا ولان مديد وماشا

Je traduis ainsi les portions intactes de cette inscription, dont M. Mohammed ben Otsman Khodja a reproduit en arabe les passages turcs.

« (1re ligne). — Par la grâce de Dieu, qu'il soit exalté !...... Pendant sa belle époque a eu lieu la construction de la mosquée. Que Dieu arrête ses regards sur les soldats victorieux et donne à chacun d'eux mille récompenses (1). Sa date (est renfermée dans les mots suivants) : *Une mosquée a été élevée pour la piété* (2), sous le règne du sultan........ (2e ligne). — Source de bonté et de noblesse, armé du glaive et de la lance. Quiconque y accomplira la prière aux cinq moments (3), fera partie des gens auxquels le salut est réservé, car ils y ont travaillé avec zèle et activité soir et matin. C'est un temple, base de la dévotion, lieu de

---

(1) On se rappelle que cette mosquée a été bâtie par l'ordre de la milice.

(2) Il m'est impossible de résoudre ce chronogramme, d'après les règles ordinaires, car l'addition des lettres renfermées dans les mots indiqués me donne 1542, ce qui est un résultat inadmissible.

(3) Il s'agit des moments fixés pour les prières obligatoires.

réunion des gens vertueux. Que Dieu perpétue son vicariat... ....; tant que durera la rotation .... (3e ligne). — Elle (cette inscription ?) a été posée ici .... (4e ligne) — Tant qu'un oiseau chantera avec empressement sur les branches, et que les musulmans formeront des catégories distinctes, pendant la durée du temps, ainsi que la famille, les compagnons, les pieux *Ansar* (1), et leurs sectateurs dans toutes les nations. Et ensuite : Dieu soit loué, que son achèvement ait eu lieu comme il l'a désiré et voulu. »

Dans la menuiserie intérieure, l'inscription suivante, formant une seule ligne sculptée, se détache en jaune sur un fond rouge :

ابشر بها ترتجى من خير مولاك * يا دخيل المسجد الله يرعاك
* كل يد مسكتني سلمت من كلى .افة * كل عين نظرتني
ضوءها دايم مُعافة * السرور والافراح في المسا والصباح * كتبه
احمد بن على

« Je t'apprendrai la bonne nouvelle (de l'obtention) de ce que tu espères des bienfaits de ton Maître. .·. O toi qui entres dans la mosquée, que Dieu te soit bienveillant. .·. La main qui me saisit est délivrée de tout malheur. .·. L'œil qui me regarde conserve sa clarté toujours intacte. .·. La joie et la réjouissance au soir et au matin ! Ecrit par Ahmed ben Ali. »

La quatrième porte, faisant communiquer la façade N.-N.-E. avec la rue de l'Arc, n'a subi aucune modification. Elle n'offre aucune particularité à signaler. En entrant par la porte de la place de la Pêcherie, on trouve à droite un jet d'eau qui sert aux purifications. Les latrines se trouvaient en dehors de l'enceinte de la mosquée et contre la façade O.-S.-O., sur la rampe de la Pêcherie ; elle ontété démolies peu d'années après la conquête.

Albert DEVOULX.

(*A suivre*)

---

(1) Les *Ansar* ou aides, c'est-à-dire les hommes de Médine qui ont prêté leur appui à Mohammed, lorsqu'il quitta la Mecque, et l'ont ensuite aidé dans toutes ses entreprises.

IGILGILI.

CHOBA ET MUSLUBIO.

M. le capitaine Bugnot, commandant du Génie à Gigeli, nous adresse l'estampage d'une inscription romaine découverte récemment en creusant les fondations de la fortification nouvelle de cette ville, qui, depuis le tremblement de terre de 1856, a abandonné aux établissements militaires la presqu'île où elle fut longtemps resserrée, pour s'étendre au delà, dans la plaine située au Sud. C'est entre le fort Saint-Ferdinand et l'anse des Beni Kaïd et à environ 1m 50c au-dessous du sol, que ce monument épigraphique a été rencontré : le côté gravé était en dessus et la pierre se trouvait adossée au rocher. Elle a été déposée au Bureau du Génie.

Notre honorable correspondant signale, en même temps, chez le Commandant supérieur de Gigeli, la dédicace du municipe de *Choba*, laquelle a été apportée de Ziama. Cette dédicace a été publiée en 1856, dans le premier volume de la *Revue Africaine*, p. 62, d'après feu M. Pelletier. Deux ans après, nous avons pu l'étudier nous-même sur place et rectifier la première transcription. Nous y reviendrons plus loin.

Quant à l'inscription de Gigeli, nous allons la donner d'après l'estampage de M. le capitaine Bugnot, estampage pris sur une feuille de papier doublée, ce qui ôte de la netteté aux caractères, surtout à ceux qui sont un peu frustes ou faiblement entaillés.

Nous avons demandé un deuxième estampage sur feuille simple ; et, s'il nous parvient à temps, nous pourrons peut-être assurer la lecture de certains passages qui sont demeurés douteux pour nous.

En tous cas, voici le texte que nous offrons au lecteur :

1. TERMINI POSITI INTER
2. IGILGILITANOS IN
3. QVORVM FINIBVS KAS
4. TELLVM VICTORIAE
5. POSITVM EST ET ZIMIzI
6. VISCLAN ZIMIZES
7. NON PLVS IN VSVM
8. SE HABER EX AVCTo
9. RITATE M VETTI LA
10. TRONIS· PROC· AVG
11. QVA IN CIRCVITv
12. A MVRO KAST·P
13. D PR. LXXXIX ToR
14. QVATO ET LIBONE CoS

3e ligne, VM sont liés et aussi FI.

4e ligne, VM, idem.

5e ligne, idem.

7e ligne, idem.

8e ligne, O final plus petit que les autres le...

10e ligne, G final, idem.

11e ligne, V final, idem.

13e ligne, D initial barré horizontalement ; — O final plus petit que les autres lettres.

14e ligne. O final, idem.

L'ethnique d'Igilgili — *Igilgilitanus*, — quoique décapité, se reconnaît fort bien à la 2e ligne. A la 6e, nous trouvons le nom de *Zimizes*, peuplade berbère qui figure sur la carte de Peutinger, entre *Rusicade* (Philippeville) et *Igilgili* (Gigeli).

La mention « Ex auctoritate Marci Vettii Latronis, procuratoris Augusti » établit le caractère public de ce document.

Enfin, on remarquera qu'il se termine par la double date mauritanienne et consulaire : « Provinciae LXXXIX, Torquato et Libone Consulibus. »

D'après le système que nous avons exposé en 1856, dans cette Revue, tome 1er page 20, l'ère mauritanienne date du meurtre de Ptolémée, fils de Juba II, en 40 de J-Ch., et, par

conséquent, l'an 89 de notre inscription correspond à l'année 128 de l'ère vulgaire.

Or, nous trouvons précisément, dans les fastes consulaires, qu'en 128 de J-Ch., les consuls étaient :

Lucius Nonius *Torquatus* Asprenas, pour la 2e fois ;

Marcus Annius *Libo*, oncle paternel de l'empereur Marc-Aurèle.

Voici donc une preuve de plus en faveur du système dont nous parlions tout-à-l'heure.

Bien qu'*Igilgili* soit une ville d'une haute antiquité, puisqu'elle passe pour une création phénicienne devenue plus tard colonie d'Auguste, elle n'a fourni jusqu'à présent que bien peu de documents à l'épigraphie. M. Léon Rénier n'en donne que trois, dont aucun n'est complet. Cependant, celui qui porte le nº 3502 offre quelque intérêt, parce que c'est un fragment de colonne milliaire où se lit le nom de la ville : .. AB IGILGIL. La communication de M. le capitaine Bugnot ajoute une pièce importante à cette faible collection.

Ceci nous amène tout naturellement à reproduire ici, sur Gigeli, quelques notes archéologiques que nous avons publiées jadis dans l'*Akhbar*, nº du 7 décembre 1858.

« Les premières observations faites au début de l'occupation de Gigeli — disions-nous — se réduisent à ceci, d'après ce que nous avons pu recueillir.

« On a vu des amorces de voie romaine dans la direction de Bougie *(Salde)* et de Sétif *(Sitifis)*, le long du mamelon de saint-Ferdinand : elles prenaient la direction des Beni Kaïd, n'offraient que des vestiges assez rares et ne se prolongeaient pas bien loin. On a retrouvé aussi des restes de jetée antique sur la partie Est de la rade et un aqueduc qui suivait à peu près la direction de la nouvelle conduite d'eau. On a observé des substructions de thermes et de maisons particulières ; mais ces ruines, dit-on, ne présentaient pas l'aspect monumental de celles qu'on remarque sur quelques autres points de la côte. Tout récemment (1858), on a découvert une mosaïque très-belle, quoique sans personnages ; une autre, de même genre, est conservée au Génie. Ajoutez à ces deux objets des pierres

taillées, des débris de poteries épars sur le sol et les tombes creusées dans le rocher Picouleau, et vous avez à peu près tout ce qui s'offre d'antique au regard sur l'emplacement de la cité romaine. »

Quant à l'épigraphie romaine de Gigeli, nous n'en connaissions alors que cet échantillon copié dans les premiers jours de l'occupation par une personne étrangère à ce genre d'études :

.....ONS..ANTIVS AVGVS
.....VS NOBILISSIMVS CAES
.....RORVM....VT NEC MEMORIA VETER
...............EARER......CIVITAT
..............ETY.........SVSSTE
.....ETIAM...F............SSEN
.....REBVS F OMNIBVS RESTITVTA
.... ARTERE F..ONTIE..VS CETERIS ETIA
......ORANTE.....ATIS ET IN INTEGRVM
EPERF...........ESERTAM EXPV
....CTISSIM.........DEDICAVIT

Nous omettons le commentaire qui accompagne cette inscription dans notre article de l'*Akhbar :* le texte est trop incertain pour qu'il soit prudent d'en hasarder une exégèse. Mieux vaut revenir sur la dédicace du municipe de Choba, connu aujourd'hui sous le nom de *Ziama*, lequel rappelle assez les *Zimizes* qui ont vécu jadis vers les mêmes parages et qui figurent sur l'inscription dont on doit la connaissance à M. le capitaine Bugnot.

Donnons donc un court extrait de nos notes de voyage prises sur cet endroit au mois d'août 1858.

« Entre Bougie et Ziama, tous deux situés sur le littoral et qu'une distance d'environ 54 kilomètres sépare, on rencontre, à 24 kilomètres Est de la première de ces localités, la Koubba de Sidi Rehan, à laquelle on ne parvient qu'en tournant par le Sud le cap énorme et à pic qui la domine à l'Ouest.

» Dans ce trajet, une seule construction romaine s'offre aux regards sur la route : située à 9 kilomètres de Bougie, elle est

en blocage et dans un état de ruine qui ne permet guères d'en deviner la destination.

» Le site de Sidi Rehan, attrayant en lui-même, le paraît davantage après la route rocailleuse et sauvage qui y conduit. Il est ombragé par un bosquet de beaux trembles dont un ruisseau limpide arrose abondamment les racines avec un discret murmure, tandis qu'à quelques pas de là les flots de la Méditerranée grondent et écument au milieu des roches déchiquetées qui hérissent la côte. Un peu plus haut, du milieu d'un groupe de gros oliviers surgit la blanche coupole du marabout.

» Non loin de là, des haies d'épines sèches défendent contre la dent des bestiaux l'enclos de l'oukil, où poussent melons et pastèques sous des frênes, des figuiers et des vignes sauvages. Frais paysage dont nous avons d'autant mieux apprécié la valeur que nous y arrivions au mois d'août et après avoir souffert pendant plusieurs jours les chaleurs torrides de Bougie.

» Cependant, un joli petit serpent vert à tête noire que nous aperçûmes tout-à-coup auprès de nous, lorsque, étendu sur l'herbe, nous jouissions le plus délicieusement des charmes de cette halte, faillit troubler notre extase. Mais pendant que nous nous demandions s'il était venimeux ou inoffensif, un kabile d'un coup de hache, trancha la question........ et le pauvre animal !

» L'éperon rocheux qui supporte la chapelle de Sidi Rehan s'élargit en remontant et forme un petit plateau qu'on appelle *Andriache*. Là sont les ruines d'un centre de population antique dont le rempart suit les sinuosités dudit plateau. Ce rempart était bâti en blocage alternant avec des chaînes de pierres de taille.

» Il y a les indices d'une porte de ville vers l'Est.

» Dans la plaine située au-dessous — laquelle fut un port, au dire des Kabiles — est un ksar ou château antique en ruines; un peu plus haut on remarque une autre ruine assez semblable.

» Les indigènes m'ont signalé dans la montagne, à Kefrida, un ancien aqueduc avec un bassin au-dessous. Près des vestiges qu'ils appellent la porte de l'Est, ils ont trouvé naguères un squelette dans un sarcophage.

» Andriache est sur ce littoral la seule ruine romaine que l'on

puisse identifier à *Muslubio Horrea*. Les grandes constructions que les Kabiles appellent *Ksar* sont peut-être même les restes de ses greniers *(Horrea)*.

« La dédicace trouvée à Ziama avec le nom local de *Choba* ayant fixé la synonymie de cet endroit, celle de Muslubio et d'Andriache est forcée, n'y ayant aucune autre ruine de quelque importance entre Ziama et Bougie.

» D'Andriache à Ziama, il y a cinq heures de marche au pas du cheval arabe, soit à peu près 30 kilomètres. Les seules ruines romaines que l'on rencontre entre ces deux points sont au confluent de l'Agrioun et du Boulzazen. Elles ont peu d'importance. »

L'inscription actuellement déposée chez le commandant supérieur de Gigeli et qui porte la mention de *Choba municipium*, a été copiée et estampée par nous en 1858. Elle était alors sur le bord de la mer où un officier de bureau arabe l'avait fait placer afin d'être plus à même de l'embarquer, pour Gigeli, à la première occasion. Mais, d'après les Kabiles de l'endroit, elle provient d'une grande ruine placée au centre de Ziama et qui semble être les restes de Thermes. Selon les mêmes informateurs, ces ruines sont appelées sur place *Menk'archa* et aussi *Comha*.

Quant à l'inscription, nous la reproduisons ici pour avoir l'occasion de rectifier les copies qu'on en a données jusqu'à présent et qui — y compris celle que cette *Revue* a publiée en 1856 (P. 62) — offrent toutes la même erreur à la 4e ligne.

Voici notre transcription :

1. IMPCAESLSEPTIMIOSEVEROPIO
2. PERTINACEAVG.BALNEAEMVNICIPVM
3. MVNICIPIIAELIICHOBAEPPFACTAE
4. DEDICANTIBVSLABDIOMFILQVIR
5. VICTOREMAEMILFILARNHONO
6. RATOĪĪVIRISAPCLVII

Il y a des indices de ponctuation en plusieurs endroits de ce texte, bien que nous ne signalions qu'un seul signe séparatif, celui qui, seul, était hors de doute.

Cette inscription est gravée en lettres de 0m04c et 1/2, dans

un cadre mouluré, sur une tablette de marbre blanc haute de 0,45c et large de 1m.

A la fin de la 4e ligne, les lettres NI sont liées. C'est la seule ligature que l'on rencontre dans l'épigraphe de Ziama dont le texte se développe ainsi :

Imperatore Caesare Lucio Septimio Severo pio
Pertinace Augusto, Balneae municipum
Municipii Aelii Chobae pecunia publica factae,
dedicantibus Labdio (L. Abdio ?) Marci filio, Quirina,
Victore, Marco Aemilio, ... filio, Arniensi, Honorato, duumviris, anno provinciae 157

C'est-à-dire :

« Sous le règne de l'Empereur César Lucius Septimius Severus, pieux, surnommé Pertinax, Auguste, les bains des citoyens libres du municipe d'Aelius-Choba ont été construits aux frais du public et la dédicace en a été faite par les duumvirs Labdius (ou Lucius Abdius), fils de Marcus, de la tribu Quirina, surnommé Victor, et Marcus Aemilius, fils de...., de la tribu Arnienne, surnommé Honoratus, l'an de la province 157. »

Dans la date A. P. CLVII, les quatre derniers caractères sont seuls hors de doute; mais la mention de Septime Sévère comme empereur régnant permet de combler la lacune avec certitude.

Les ruines de Ziama offrent assez d'intérêt en elles-mêmes pour que nous leur consacrions plus tard un article spécial. Bornons-nous donc, ici, à ce qui précède; et remercions, au nom des amis de la science archéologique, M. le capitaine Bugnot, pour nous avoir appris ce qu'est devenue la dédicace de Choba et surtout pour avoir fait connaître un nouveau document épigraphique d'un grand intérêt.

P. S. — Pendant que nous corrigions l'épreuve de cet article sur l'Inscription de Gigeli, nous recevions deux nouveaux estampages de celle-ci, pris, comme le premier, par M. le capitaine Bugnot, mais dans des conditions meilleures pour le déchiffrement. Ces documents supplémentaires nous ont permis de compléter et de rectifier le texte que nous avions d'abord livré assez imparfait à l'impression; nous le croyons

entier et correct maintenant, et si quelque incertitude subsiste encore, elle porte moins sur la lecture (1) que sur l'interprétation.

La pierre où se lit cette épigraphe a 0m78c de haut sur une largeur de 0m51c. Les lettres ont partout quatre centimètres environ, sauf à la fin de la dernière ligne où le lapicide les a réduites à 0m3c, pour y faire tenir ce qui lui restait à graver.

Une écornure à l'angle supérieur de gauche avait fait disparaître deux lettres au commencement de la première ligne et la lettre initiale de la ligne suivante ; le sens a permis de les rétablir avec certitude.

Voici donc le développement du texte donné ci-avant, à la page 311 :

Termini positi inter Igilgilitanos — in quorum finibus Castellum Victoriæ positum est — et Zimizi Visclan Zimizes non plus in usum se habere, ex auctoritate Marci Vettii Latronis, procuratoris Augusti, quà in circuitu, a muro Castelli, pedes quingenti; (anno) provinciae LXXXIX ; Torquato et Libone consulibus.

« Les limites établies entre les Igilgilitains — sur les confins desquels le château de la Victoire est établi — et les Zimizes de Zimizi Visclan ne sont plus en usage — par décision de Marcus Vettius Latro, procurateur d'Auguste — autour dudit château, dans un rayon de 500 pieds, à partir du rempart. En l'année provinciale 89, sous le consulat de Torquatus et de Libo. »

Ainsi, les *Zimizes*, placés par la table de Peutinger entre Rusicade (Philippeville) et Igilgili (Gigeli), étaient à cette même place dès le temps d'Hadrien, deux siècles auparavant. Dès lors, le Château de la Victoire, indiqué sur la limite des deux peuplades, peut se rechercher à l'*Est* de Gigeli, à Konnar, près de l'Oued Nil où se trouvent les seules ruines romaines que l'on

(1) Le seul doute en ce genre porte sur les deux amorces de lettres qu'il semble y avoir à la fin de la cinquième ligne après le petit Z. Mais il se pourrait bien que ce fussent — la 2e surtout — de simples rayures accidentelles, comme il s'en rencontre un assez grand nombre sur cette pierre.

connaisse entre cette ville et l'Oued el-Kebir, l'Ampsaga des Anciens.

Cependant, notre inscription a été trouvée entre le fort St Ferdinand et l'anse des Beni Kaïd, c'est-à-dire à deux kilomètres environ à l'*Ouest* de Gigeli. Mais si l'on se rappelle qu'il n'y avait auprès d'elle aucun vestige de construction à laquelle on pût la rattacher et qu'elle se trouvait là à l'état de pierre roulante, on comprendra qu'elle a dû être apportée d'ailleurs. Pendant la période turque, il s'est fait beaucoup de ces déplacements, sur le littoral, pour les besoins de la fortification.

Les ruines de Konnar sont à une quinzaine de kilomètres seulement de Gigeli : M. le capitaine Bugnot, à qui l'archéologie africaine devra le document important que nous essayons d'expliquer en ce moment, ajoutera à la reconnaissance qui lui est dûe pour ce service rendu à la science, s'il veut bien les explorer. Avec le coup d'œil exercé des personnes de sa spécialité, il reconnaîtra facilement si la position est militaire et si les ruines sont en effet celles d'une forteresse antique.

Puisque, par un hasard assez piquant, la mise en lumière de l'inscription de Gigeli — qui paraît se rapporter à la constitution d'une zone de servitudes militaires, autour du Château de la Victoire — est échue précisément à un capitaine du Génie, M. Bugnot, la petite reconnaissance archéologique que nous venons d'indiquer lui revient de droit, comme complément de son œuvre.

On s'étonnera sans doute que le procurateur impérial Vettius, fonctionnaire civil, décide pourtant dans une question qui paraît toute militaire. Mais il faut se rappeler que l'empereur Hadrien, au règne duquel notre inscription se rapporte, avait subordonné le pouvoir militaire au pouvoir civil, dans les provinces comme à Rome. D'ailleurs, l'épigraphie africaine nous a révélé depuis longtemps, que ces agents, pris d'abord parmi les affranchis, mais choisis dans la classe des chevaliers précisément depuis Hadrien, ont eu des attributions beaucoup plus importantes qu'on ne l'imaginait et que par fois même, au moins dans ce pays, ils ont cumulé avec leurs fonctions fiscales celles de Gouverneur secondaire (*praeses*).

En 122, l'Empereur Aelius Hadrianus vint en Mauritanie où il appaisa des révoltes, ordonna la construction de monuments, fit réparer ou élever des forteresses, etc. De là, sans doute, l'origine du *Castellum Victoriae* dont le nom est significatif ; et aussi celle du surnom d'*Aelius* pris par une ville voisine, « Aelius *Choba* municipium » ,aujourd'hui Ziama, dont le nom rappelle assez celui des Zimizes de notre inscription.

Hadrien fut le souverain le plus voyageur que Rome ait jamais possédé. Aussi, l'ivrogne Florus, poète avec lequel cet empereur daignait entretenir un commerce littéraire, lui écrivait un jour :

Ego nolo Caesar esse,
ambulare per Britannos,
scythicas pati pruinas.

A quoi Hadrien répondit :

Ego nolo Florus esse,
ambulare per tabernas,
culices pati rotundos (1).

Dans un de ses accès de locomotion, Hadrien revint ici en 129 de J.-Ch., un an après la décision du procurateur Marcus Vettius. Qui sait si ce dernier, averti de la venue prochaine du souverain, ne se hâta pas d'en finir avec le Château de la Victoire dont nous avons rapporté que l'érection pouvait remonter vers 122, époque où l'Empereur avait mis fin aux troubles de ce pays et ordonné la réparation ou la construction des forteresses destinées à en prévenir le retour.

Ce Château de la Victoire placé sur la limite des Igilgilitains et des Zimizes a bien l'air d'une précaution prise contre ces derniers.

A propos de limites, produisons — quoiqu'un peu tardivement — une hypothèse qui ne doit pas être négligée : Il se pourrait très-bien que le terrain des Zimizes se fût prolongé un peu à l'Ouest de Gigeli, en contournant par le Sud celui de cette

---

(1) Je ne veux pas être César, me promener chez les Bretons et subir les frimats de la Scythie.

Je ne veux pas être Florus, me promener dans les cabarets et subir les piqûres des punaises.

ville qui s'y serait trouvé enclavé. Dès lors, la ruine appelée *Ksar*, sur la rivière de ce nom (le oued Kisser des cartes), nous offrirait les restes d'un château-fort de construction romaine, les seuls vestiges antiques auxquels on puisse assigner cette destination, sur ce littoral entre Gigeli et Ziama.

Nous avons visité ce Castellum en 1858 et si nos souvenirs nous servent bien, il répond d'une façon satisfaisante aux conditions du problème.

Au reste, c'est encore une étude que nous pouvons, sans indiscrétion, recommander au zèle éclairé de M. le capitaine Bugnot, Ksar n'étant, pour un cavalier, qu'à une heure et demie de Gigeli.

Quant à l'inscription où le *Castellum Victoriae* est mentionné, on a vu, par les formes dubitatives de notre commentaire, que nous ne la traduisions pas avec une entière certitude. Notre version n'est, en effet, qu'une conjecture, mais une conjecture qui nous a paru assez probable pour pouvoir être hasardée.

Au reste, nous envoyons les trois estampages à notre maître à tous en fait d'épigraphie, au savant M. Léon Renier. A lui de décider en dernier ressort.

A. Berbrugger.

BOLIDE DE TADJERA

9 Juin 1867.

Par ordre de Son Exc. M. le Duc de Magenta, il a été déposé provisoirement, au Musée d'Alger, un fragment d'un bolide observé le 9 juin dernier, vers 10 heures 1/2 du soir, dans toute l'étendue de la subdivision de Sétif. A cet envoi, était joint le rapport suivant adressé à l'Administration par M. le colonel Augeraud, Commandant supérieur de cette subdivision.

Chute d'aérolithes dans la plaine de Tadjera (Amer Guebala), à 15 kilom. S. E. de Sétif, le 9 juin, vers 10 heures et 1/2 du soir.

Le Dimanche, 9 juin 1867, vers 10 heures et 1/2 du soir, une vive lueur éclaira le ciel pendant quelques secondes ; elle était accompagnée de bruits comparables au grondement du tonnerre, ou à celui de voitures pesamment chargées, et roulant sur le pavé ; ces bruits se terminèrent par trois détonations aussi fortes que des coups de canon.

Ce phénomène fut visible des points les plus opposés ; voici les divers renseignements que nous avons recueillis à cet égard.

1° SÉTIF

(15 *kilom. N. O. du point de chute*)

Beaucoup de personnes ont vu cette lumière éclatante et ont entendu le bruit qui l'accompagnait ainsi que les détonations. Quelques habitants crurent que l'explosion devait avoir eu lieu au-dessus de la ville et furent le lendemain visiter les environs de la maison occupée par les Ponts-et-Chaussées, espérant y trouver des aérolithes.

Les recherches n'eurent aucun résultat.

2° OULED SALAH (annexe de Takitount)

(60 *kilom. du point de chute*)

Les indigènes entendirent les détonations, crurent que des coups de canon étaient tirés du côté de Sétif, et en demandèrent le motif le lendemain, 10 juin, au Chef de l'annexe. Plus tard, ils lui dirent avoir appris que trois boules d'or étaient tombées du ciel, et qu'on les avait remises au Commandant !

3° EULMA

(20 *kilom. O. du point de chute*)

Des indigènes, en grand nombre, virent la lumière comparable dirent-ils à celle du jour, entendirent le bruit, puis les détonations, après lesquelles le globe de feu se divisa en 12 ou 13 parties.

Le phénomène leur parut durer une minute environ ; quant aux détonations, elles leur semblèrent tellement fortes, qu'ils étaient surpris que l'officier, à qui ils en parlèrent le lendemain n'eût pas été éveillé par elles.

4° BOU SAADA.

(160 *kilom. N.-E. du point de chute*)

Des observations plus précises ont été faites par M. le capitaine Correard du 3e tirailleurs.

Le bolide fit son apparition dans le ciel, à environ 60° au-dessus de l'horizon, parcourut 20 à 25° célestes pendant 5 à 8 secondes, en suivant une direction S.-E. N.-O. et cessa d'être apparent à 40° au-dessus de l'horizon. Le météore avait, en son point le plus lumineux, environ 3 fois le volume apparent de Vénus ; il était accompagné d'une traînée lumineuse apparente de 5 à 10° dont le diamètre variait entre 2 fois et 2 fois 1/2 le diamètre de Vénus.

La lumière qu'il projetait était blanche, irradiée au noyau, légèrement jaune en s'éloignant du centre ; elle était assez intense pour éclairer et rendre distincte à quelques mètres de distance des objets de la grosseur du poing. La traînée blanche diminuait d'intensité du noyau à la queue, et du centre

de la traînée à ses extrémités latérales des étincelles blanches, bleuissant en s'éloignant du foyer de la traînée, s'échappaient en forme de larmes : le météore éclata avant de disparaître et on entendit des détonations faibles et courtes. Quelques personnes pensaient pouvoir affirmer qu'à cet instant le bolide avait dû tomber à peu de distance de M'sila, entre 70 et 80 kilomètres ; il tombait à 160 kilomètres. Ce qui expliquerait pourquoi les détonations ont paru faibles.

5° TADJERA PRÈS DE GUIDJEL.

(Point de la chute du bolide)

Les indigènes, vers 10 heures du soir, aperçurent, vers le S.-O, une lumière partageant le ciel et assez éclatante pour que tous les objets fussent éclairés comme en plein jour ; en même temps, des détonations se firent entendre semblables à des roulements de tonnerre, ou à des coups de canon extrêment rapprochés.

Un corps lumineux semblait tomber du ciel vers le sol, mais arrivé à une certaine hauteur il se brisa en fragments étincelants. C'est alors qu'eurent lieu les détonations. Le phénomène semble aux Arabes avoir duré deux minutes.

Tous se sont crus menacés par la chute du bolide.

Aux environs de Guidjel, les indigènes qui n'avaient fait qu'entendre ces détonations, crurent que le bordj du kaïd s'était écroulé. Ils montèrent à cheval pour porter au besoin secours, et le trouvant debout et intact pensèrent à une catastrophe arrivée à Sétif.

Bien que les pierres apportées à Sétif, et jointes au présent rapport, n'aient pas été ramassées au moment même où elles sont tombées, il est impossible de les confondre avec celles, bien rares du reste, que l'on aperçoit dans la plaine de Tadjera.

Ce sont bien des aérolithes tombés le 9 juin 1867, après l'explosion accompagnée de trois détonations entendues à 20 lieues à la ronde.

Sétif, le..... juin 1867.

Le Colonel, Commandant la Subdivision,
Signé : AUGERAUD.

Le fragment de bolide dont il s'agit pèse 5 kilog. 760 grammes : il est d'un noir métallique assez brillant et tacheté de blanc sur quelques points par une matière qui ressemble à de la chaux ; de nombreuses petites parcelles, de même nature que la masse, adhèrent à sa surface et la rendent très-rugueuse. Cette surface a d'ailleurs l'apparence d'avoir été en fusion.

Une copie du rapport de M. le Colonel Augeraud a dû être adressée à l'académie des sciences, par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'Instruction publique ; et il est probable que ce curieux fragment sera envoyé dans la métropole pour enrichir la collection spéciale formée par les soins de M. Daubrée et qui renferme déjà une assez grande quantité d'arérolithes recueillis sur divers points du globe.

Ce sujet nous amène à parler d'une grande pierre noire qui se trouve dans le Djerid, ou Sahara tunisien, entre Gafsa et Hamma de Touzeur, à environ 3 kilomètres de Hamma. Lorsque nous voyagions de ce côté, il y a dix-sept ans, les Indigènes nous ont dit que cette pierre était tombée du ciel et que c'était de l'acier. Malheureusement, cela ne nous fut dit qu'assez loin de l'endroit du gisement et lorsqu'il ne nous était plus possible de retourner sur nos pas pour étudier ce remarquable aérolithe qui, pouvait bien cuber un mètre, au dire des informateurs.

Il serait intéressant de s'assurer du fait et d'enrichir le musée Daubrée d'un aussi remarquable échantillon.

Disons, en terminant, que le journal *la Science pour tous* publie, dans son n° du 22 août dernier, le rapport du colonel Augeraud qui y devient M. *Angerand* tout court. Comme il n'est pas dit expressément dans l'en-tête de cette reproduction que le phénomène s'est passé en Algérie, les lecteurs peu versés dans la géographie africaine — et ils sont nombreux dans la métropole — doivent rester dans l'incertitude sur ce point essentiel, outre qu'ils sont induits en erreur, quant au nom de l'auteur du Rapport. La rédaction de la *Science pour tous*, ordinairement si exacte dans tous ses articles, aura été mal renseignée dans cette circonstance.

A. Berbrugger.

VOIES ET MOYENS DU RACHAT DES CAPTIFS CHRÉTIENS

DANS LES ÉTATS BARBARESQUES.

Cette *Revue* renferme déjà un assez grand nombre de matériaux sur l'esclavage chrétien dans l'Afrique du Nord, et on y cite assez souvent les relations écrites par les religieux qui se sont livrés avec tant de dévouement à l'œuvre du rachat des captifs. Pour élucider davantage cette intéressante question, nous allons donner aujourd'hui quelques extraits ou analyses d'un petit volume devenu fort rare et publié à Tours, en 1734, sous le titre de *Recueil de mandements de nos seigneurs les évêques en faveur de la rédemption des captifs.*

Cet opuscule fait connaître avec exactitude quelles étaient les ressources financières des ordres rédempteurs pour opérer les rachats, et de quelle manière ces ressources étaient perçues et employées. C'est donc un appendice indispensable à ce que le père Dan a écrit sur la matière, à la fin de son *Histoire de la Barbarie,* appendice d'autant plus utile à consulter, qu'il donne, en quelque sorte, le dernier mot sur la question, ayant paru à l'époque où l'œuvre des rédemptions, qui déclinait depuis plus d'un siècle, ne se releva un instant que pour prendre bientôt fin.

Déjà au XVII[e] siècle le père Dan constatait, avec amertume, qu'après avoir racheté ou échangé 37,720 esclaves de toutes les nations chrétiennes, en 363 rédemptions, — sans y comprendre la dernière faite par lui-même à Tunis (1635). — Son Ordre n'en faisait plus autant, parce que, n'y ayant plus alors, comme jadis, de guerres avec les Infidèles, le zèle s'était beaucoup refroidi pour ce genre de charité et d'aumônes.

Les corporations religieuses qui s'y consacraient spécialement, étaient, dans l'ordre chronologique, les Trinitaires et les pères de Notre-Dame de la Merci : les premiers devaient, d'après leur institution, consacrer le tiers de leur revenu à cette œuvre ; les

autres s'imposaient l'obligation d'y employer leurs biens, leur liberté et leur existence même. La rivalité qui a dû exister entre ces deux ordres, dès le principe, est indiquée clairement dans les lettres patentes du Roi Louis XV, données à la date du mois de mai 1720. Ce document est, d'ailleurs, d'une assez grande importance dans la matière, pour mériter d'être reproduit intégralement, ainsi qu'il suit :

» LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, SALUT.

» Notre cher et bien aimé le père CLAUDE DE MASSAC, général de l'ordre de la Sainte Trinité et rédemption des captifs, nous a fait remontrer, conjointement avec les religieux du même ordre, que leur institut était de travailler au rachat et à la délivrance des chrétiens détenus en captivité chez les Infidèles, suivant les bulles que plusieurs papes leur en ont accordées; ils ont, en conséquence, obtenu, en différents temps, des lettres patentes des rois nos prédécesseurs, notamment de François Ier, Henri II, Henri III, Henri IV et Louis XIII, qui leur ont non-seulement permis de faire, par eux-mêmes ou personnes préposées, des quêtes à cette fin dans toutes les villes, bourgs et villages de notre royaume, mais qui ont encore accordé divers priviléges à ceux qui seront par eux employés à la récolte de ces quêtes; et, entre-autres, la faculté d'être, pendant le temps de leurs commissions, exempts de toutes gardes et séquestrations de biens meubles et immeubles, de tutelles, curatelles, collectes, logement de gens de guerre et autres charges publiques; que, même, pour terminer les difficultés qu'il pourrait y avoir entre les Exposants *(les Trinitaires)* et les Religieux de Notre-Dame de la Merci, qui avaient également comme eux la permission de faire les mêmes quêtes par toute la France, et en prévenir de nouvelles, il avait été, par arrêt du 6 août 1638, fait un partage et distribution entre les uns et les autres des différentes provinces du Royaume, en sorte que celles de l'Ile de France, du Gâtinais, de l'Orléanais, de la Beauce, du Perche, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, Picardie, Normandie, Champagne, Bourgogne, Auvergne et la Marche du Nivernais, Lyonnais, Forêt, Beau-

jolais, Dauphiné, Berry, Bourbonnais, Poitou, Limousin, Périgord et Agenais seraient tombées en partage aux Exposants, les autres ayant été réservées pour lesdits pères de la Merci. Et les dispositions et priviléges portés par lesdites lettres et arrêts ont été depuis confirmés par les lettres patentes des feus rois, nos très-honorés seigneurs, trisaïeul et bisaïeul de glorieuse mémoire, des 5 janvier 1643 et 19 décembre 1654.

» Cependant, comme lesdits Exposants ont intérêt d'y être maintenus, d'obtenir à cette fin de Nous, à l'occasion de notre avénement à la couronne, nos lettres de confirmation pareilles à celles que Nous avons déjà bien voulu accorder auxdits Religieux de la Merci au mois de mai 1716, ils nous ont très-humblement fait supplier de leur octroyer celles sur ce nécessaires. A quoi ayant égard et voulant favoriser, en ce qui peut dépendre de Nous, un établissement si saint et si louable, et participer autant qu'il est possible au mérite de la délivrance et rédemption des chrétiens réduits en captivité.

» A CES CAUSES, après avoir fait voir en notre conseil les lettres patentes ci-dessus mentionnées des 5 janvier 1643 et 19 décembre 1654, et celle des pères de la Merci du mois de mai 1716, avec l'arrêt du 6 août 1638 ; le tout ci-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie, de l'avis de notre très-cher et très-amé oncle, le duc d'Orléans, régent, de notre très-cher et très-amé oncle, le duc de Chartres, premier prince de notre sang, de notre très-cher et très-amé cousin, le duc de Bourbon, de notre très-cher et très-amé cousin, le prince de Conti, prince de notre sang, de notre très-cher et très-amé oncle, le comte de Toulouse, prince légitimé ; et autres pairs de France, grands et notables personnages de notre royaume, nous avons, les dispositions, priviléges et exemptions, portés par lesdites lettres patentes et arrêts, approuvés, autorisés et confirmés, approuvons, autorisons et confirmons par ces présentes signées de notre main. Et, en conséquence, avons permis et permettons auxdits Exposants de pouvoir continuer à faire dorénavant par eux-mêmes ou faire faire par des personnes par eux préposées lesdites quêtes en la manière accoutumée, dans les villes, bourgs, villages et paroisses

de notre royaume, et notamment dans lesdites provinces et lieux qui sont ci-dessus spécifiés.

» Voulons pareillement que ceux qui seront par eux commis et employés dans nosdites provinces à faire la récolte desdites quêtes et aumônes, soient, pendant le temps de leurs commissions, exempts comme Nous les exemptons par cesdites présentes, de toutes gardes, séquestrations de biens meubles et immeubles, tutelles, curatelles, collectes, logements de gens de guerre et autres charges publiques, pour par lesdits Exposants et ceux qui seront par eux préposés, jouir desdites permissions, exemptions et priviléges, ainsi et de la manière qu'ils en ont joui et dû jouir pendant le règne du feu Roi, notredit seigneur et bisaïeul.

SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant nos cours de parlement, cours des aides, baillis et sénéchaux, leurs lieutenants et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer et du contenu en icelles jouir et user lesdits Exposants et ceux qui seront par eux commis et préposés à la récolte desdites quêtes et aumônes, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements contraires.

» Et d'autant que desdites présentes les Expósants pourraient avoir en même temps besoin en divers lieux, voulons qu'aux copies d'icelles dûment collationnées par l'un de nos amés et féaux conseillers-secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Car tel est notre bon plaisir ; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes.

Donné à Paris, au mois de mai, l'an de grâce 1720, et de notre règne le cinquième.

Signé : LOUIS.

Et, sur le repli, par le Roi, le duc d'Orléans, Régent présent,
Signé : PHÉLYPEAUX.

Et scellé du grand sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et verte.

Et, sur ce repli, visa, *Signé :* D'AGUESSEAU.

Pour permission de faire des quêtes aux Religieux de la Trinité. *Signé :* PHÉLIPEAUX (*sic*).

Collationné à l'original par nous Conseiller-Secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances.

Signé : LE PETIT.

Peu de temps après avoir reçu cette confirmation de leurs anciens priviléges, les Trinitaires, afin d'obtenir des aumônes plus abondantes et d'en simplifier la perception, s'adressèrent aux évêques, dont l'intervention devait à leur sens, solliciter plus efficacement la charité publique, en ajoutant au concours de la puissance temporelle, celui du pouvoir spirituel. D'ailleurs, un autre motif les amenait à adopter cette nouvelle marche : ils étaient obligés auparavant de parcourir de vastes diocèses, souvent au hazard, pour ne recevoir que des aumônes médiocres. dont une bonne partie se trouvait absorbée par les frais mêmes de déplacement. En outre, ces courses, qui employaient un temps considérable, prolongeaient les quêtes et rendaient les rachats toujours plus rares.

Dans le nouveau système, les Trinitaires s'adressaient aux évêques, qui avertissaient leurs ouailles par des mandements spéciaux. Or, une fois ces mandements arrivés à la connaissance des paroisses, la quête se faisait partout en même temps, et comme le produit en était centralisé à chaque siège épiscopal, le religieux chargé du soin de le recueillir pouvait s'en acquitter en fort peu de temps, puis en opérer le versement presqu'aussitôt dans la caisse générale. C'est ainsi que, dès lors, les rédemptions purent se succéder à des époques très-rapprochées et qu'il y en eut en 1720, 1721, 1725, 1730 et 1731, dont il a été publié des relations particulières.

Les religieux Trinitaires s'adressèrent dorénavant aux fidèles avec bien plus de confiance, puisqu'ils se présentaient à eux comme les messagers et les interprètes de leurs propres prélats.

Nous allons donner un de ces mandements épiscopaux, comme application de la manière de procéder en pareil cas :

» *Mandement pour la quête des captifs qui se fera dans Pontoise et le Vexin-Français.*

» Nous, Bertrand Baptiste Réné Du Guesclin, prêtre, conseiller, aumônier du Roi, Doyen des Andélys, Vicaire-Général de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Archevêque de Rouen, primat de Normandie, et son official de Pontoise et du Vexin-Français ; — Ayant vu les lettres patentes accordées par S. M., confirmatives de celles des rois ses prédécesseurs de glorieuse mémoire, à l'Ordre de la très-Sainte Trinité, dont le louable institut est d'aller chez les infidèles et barbares, racheter nos frères qui y sont détenus dans la captivité et l'esclavage, où leur salut est au moins aussi en danger que leur vie qui est exposée à chaque instant à la cruauté de ces barbares ; Nous conformant auxdites lettres patentes qui autorisent les quêtes à faire dans le royaume pour la rédemption des captifs, Avons permis et permettons par ces présentes lesdites quêtes dans la ville de Pontoise et le Vexin-Français, priant MM. les Curés d'exhorter en leurs prônes les fidèles de leurs paroisses de remettre les deniers qui en seront provenus, pour les faire tenir à MM. les Doyens ruraux de leurs cantons qui les rendront au sieur d'Auvray, notre secrétaire, pour les remettre au révérend père Jacques Duvaux, prêtre, religieux dudit Ordre, chargé du recouvrement de ces quêtes.

» Donné à Pontoise, sous le sceau de mondit Seigneur Archevêque, le 8 mars 1731.

» B. DU GUESCLIN,
» Vicaire-Général et Official.

» *Par Monseigneur le Grand Vicaire,*
» D'AUVRAY. »

Mais, ce qui surexcitait tout particulièrement les sympathies publiques pour l'œuvre de la rédemption et provoquait les plus abondantes aumônes, c'étaient les processions de captifs rachetés. Dans la *Relation du rachat de* 1720 (paris, 1721, in-12, on trouvera, entre le récit du voyage des Rédempteurs et la

Tradition de l'Église pour le rachat des esclaves, soixante pages consacrées aux exhibitions sur divers points de la France et même de l'étranger des individus délivrés en cette circonstance par les Religieux Trinitaires.

La rédemption de 1750, au lieu de la relation étendue que nous venons de citer, s'est contentée de publier la « Liste des esclaves rachetés au royaume d'Alger, en l'année 1750, par les RR. PP. Alexandre Lamanière, Jean Montoure et Michel Gaïrouard, tous trois chanoines réguliers de l'ordre de la Sainte Trinité pour la rédemption des captifs » (Lyon, 1750, huit pages in-4°).

Sous ce titre, sont les anciennes armes de France (fleurs de lys sans nombre) entre deux palmes, avec l'écusson particulier des Trinitaires brochant sur le tout. Cet écusson porte la croix de l'ordre qui a la forme de celle de Malte, mais est mi-partie bleue et rouge.

A la suite d'une liste de 105 esclaves rachetés, et dont les limites extrêmes de captivité sont comprises entre 33 ans et 15 jours, on lit cette note :

« On exhorte les Fidèles de contribuer par leurs charités à une œuvre si sainte ; mais on les prie en même temps de ne les confier qu'aux religieux ou à ceux qui sont préposés de leur part ; ayant été avertis que certains quidams font des quêtes dans la ville et dans les faubourgs ; qu'ils se revêtent même, pour mieux tromper le public, du scapulaire de l'ordre et se disent envoyés pour amasser les aumônes. Nous nous croyons obligés d'avertir que ce sont des imposteurs, aussi bien que ceux qui vont par la ville avec des chaînes, disant avoir été rachetés. Les vrais esclaves sont reçus dans les maisons de l'Ordre et, non-seulement on leur donne leur subsistance, mais encore de l'argent pour se conduire dans leur pays.

« *N. B.* On publiera lors de l'arrivée des esclaves, le jour que se fera la procession, le tour qu'elle fera dans la ville et le détail de l'ordre de la marche. »

On vient de voir comment se constituait le budjet du rachat des captifs. Quant à son emploi, il est trop généralement connu, grâce aux nombreuses relations imprimées par des rédempteurs

eux-mêmes et aux divers travaux modernes sur la matière, pour que nous y revenions ici. Ceci ne veut pas dire, toutefois, que l'histoire de l'esclavage chrétien chez les Barbaresques soit désormais faite et parfaite, car nous pensons au contraire que c'est un ouvrage qui reste entièrement à faire. Nous parlons seulement au point de vue de la tâche qui incombe à ce journal et qui consiste moins à écrire l'histoire africaine qu'à en publier ou signaler les matériaux essentiels.

A. Berbrugger.

CHRONIQUE.

Ancien camp de l'Harrache. — Le numéro de l'*Akhbar* du 23 août 1867, contient une lettre de M. l'abbé Burzet, curé de Chebli, ainsi conçue :

« . . . . . Les archéologues apprendront avec plaisir la découverte de plusieurs pierres tumulaires à peu de distance de l'ancien camp de l'Harrache. Le terrain est couvert de palmiers nains et de broussailles. Dans une partie nouvellement défrichée, la charrue a déjà rencontré, à dix ou quinze centimètres de profondeur, quatre pierres de dimensions assez grandes : l'une est encore enfouie en entier dans le sol qui la resserre ; l'autre, complètement à découvert, ne porte point d'inscription. Une troisième a été brisée pour servir à des constructions récentes ; il n'en reste que quelques débris, sur lesquels on distingue les traces des lettres dont elle était gravée. Enfin, la quatrième porte l'inscription suivante, que j'ai copiée avec autant d'exactitude que possible :

DIS. MANIBU
S. SEXSVMMU
SCPNI. FIXMAC
XICVSSINXESPRI
NCEPNORVXXX
V

» Je ne sais si on a fait des fouilles dans le sol que ces pierres recouvrent. Un arabe a trouvé, en cultivant la terre voisine, une chevalière en cuivre. Si j'arrive à d'autres découvertes, je m'empresserai de vous envoyer les détails qui pourraient jeter quelque lumière sur les possesseurs qui ont précédé les Arabes dans cette partie de la Mitidja.

» Recevez, etc.

» BURZET,
Curé de Chebli. »

Note de la Rédaction. — Que ce soit le fait du copiste ou du typographe, il est certain que ce document, dans l'état où il se présente au lecteur, ne comporte pas une traduction complète, satisfaisante : Le ***Dis manibus sacrum*** du commencement annonce, il est vrai, un monument payen de la classe des épitaphes et les chiffres de la fin corroborent le deuxième conjecture, en donnant l'âge du défunt ; mais quant à la partie intermédiaire du texte, elle reste à peu près inexplicable.

Cependant, on entrevoit là un mot caractéristique (***Princeps***) qui, sous la domination romaine, était le titre officiel des chefs indigènes préposés à la garde de certains postes, analogues à nos maisons de commandement, postes où l'on ne jugeait pas convenable, par divers motifs, de placer des européens. Ce titre de ***Princeps*** se retrouve appliqué dans ce sens sur des monuments funéraires provenant de la Kabilie, par exemple sur les numéros 47 et 186 du Musée d'Alger, trouvés dans les ruines de ***Diar Mami,*** près de la route d'Alger à Dellis. Nous avons appris, par ces deux documents, que ces ruines sont probablement celles du *Castellum Tulei,* et que ce Castellum pourrait bien être une des trois stations notoirement omises par l'Itinéraire d'Antonin, lequel, entre *Tanaramusa Castra* (Mouzaïaville) et Rusuccuru (Dellis), ne compte que 44 milles romains, tandis qu'il y en a *cent* de bon compte, ce qui fait une lacune de 56 milles, que nous discuterons tout-à-l'heure.

L'établissement antique signalé par M. l'abbé Burzet, auprès de l'ancien camp de l'Harrache, est peut-être une autre de ces stations omises ; et c'est ce qui donne de l'importance au document épigraphique qui s'y rattache. Aussi, avons-nous fait nos diligences pour qu'il soit mis à l'abri de tout acte de vandalisme et déposé en un lieu où il soit accessible aux études des hommes spéciaux.

Revenons, avant de terminer, sur la lacune probable de l'itinéraire d'Antonin, qui énumère les stations suivantes dans le tronçon de la Mitidja, au pied de l'Atlas, à propos de la grande voie intérieure qui des frontières de la Tingitane (Maroc) aboutissait à Rusuccuru (Dellis) :

Tanaramusa Castra (Mouzaïaville)........		
Tamaricetum praesidium..............	16	milles.
Rapida Castra........................	16	
Rusuccuru Colonia (Dellis)..	12	
Total.........	44	milles.

Puisqu'il y a, par le fait, cent milles, comme nous l'avons déjà fait observer, et non quarante-quatre, entre Tanaramusa et Rusuccuru, les 56 milles en moins ne peuvent s'expliquer que par des évaluations itinéraires trop faibles ou par l'oubli d'un nombre de stations qui ne peut guère être inférieur à trois, ces stations étant placées ordinairement à 16 ou 18 milles les unes des autres, surtout en terrain fertile et peu accidenté, comme celui de la Mitidja.

Ce qui précède suffit pour faire comprendre l'intérêt qui peut s'attacher à l'épigraphe dont on doit la connaissance à M. l'abbé Burzet. Nous y reviendrons, quand nous aurons l'original sous les yeux ou, au moins, un bon estampage.

A. Berbrugger.

— Parmi les nominations faites à l'occasion de la fête nationale de l'Empereur, nous avons remarqué la promotion au grade de Commandeur d'un de nos présidents honoraires, M. Levert, ancien préfet d'Alger, aujourd'hui préfet des Bouches-du-Rhône, nomination qui sera accueillie avec faveur dans le département d'Alger, où ce fonctionnaire a laissé les souvenirs les plus honorables et les plus sympathiques.

— Un de nos membres correspondants, M. Arcisse de Caumont, membre correspondant de l'Institut, Chevalier de la Légion-d'Honneur depuis l'année 1833, vient d'être promu Officier. Le *Moniteur universel* motive ainsi cet avancement : « Publications historiques et archéologiques importantes. Services rendus aux sociétés savantes. » M. de Caumont ne se recommande pas seulement, en effet, comme savant en histoire et en archéologie nationales, mais il est un des promoteurs les plus intelligents et les plus infatigables du mouvement intellectuel qui

a tiré nos provinces de leur antique torpeur, à l'endroit de la science et de la littérature; mouvement que l'on peut suivre, pour ainsi dire jour par jour, grâce à la *Revue des Sociétés Savantes des départements*, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique. M. de Caumont est fondateur et directeur de la *Société française d'archéologie*, qui publie mensuellement, sous sa direction, le *Bulletin monumental* ou collection de mémoires sur les monuments historiques de France, et donne, chaque année, en volume, les procès-verbaux des séances générales des *Congrès archéologiques de France*, congrès dans lesquels M. de Caumont joue toujours un rôle très-actif.

L'espace nous manque pour énumérer ici toutes les productions de M. de Caumont, écrivant seul ou en collaboration; mais nous ne devons pas omettre de mentionner celle qui a plus particulièrement pour but d'initier les profanes à la connaissance de l'archéologie, par exemple, son *Abécédaire*. Car ce savant apôtre de la science, non content de créer des sociétés, créait aussi, au moyen de ses publications élémentaires, des membres capables d'y prendre utilement place. Des services aussi nombreux et aussi éclatants placent haut dans la hiérarchie intellectuelle celui qui a su les rendre. Le Ministre de l'Instruction publique, l'honorable M. Duruy, était plus en état que personne, par ses connaissances spéciales, d'apprécier ce dévoué et infatigable travailleur; aussi, grâce à lui, M. de Caumont a pu, au bout de trente-quatre ans, échanger son ruban de Chevalier contre la rosette d'Officier de la Légion-d'Honneur.

A. Berbrugger.

Pour tous les articles non signés:

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot « *histoire* dans son acception la plus large, y com- « prenant, avec l'étude des personnes, des faits et « des monuments, celle du sol même auquel ils se « rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro- « prement dite, de la géographie, des langues, des « arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio- « nale. » (*Extrait des* STATUTS)

ONZIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 65. — SEPTEMBRE 1867.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE	PARIS
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE	CHALLAMEL AÎNÉ, ÉDITEUR
Rue du Palais	30, Rue des Boulangers

1867.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 65. -- SEPTEMBRE 1867.

ARTICLES DE FONDS. Pages.

H. Tauxier. — Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet (6e article) 337

Bon Aucapitaine et Henri Federmann. — Notice sur l'histoire et l'administration du Beylik de Titeri. — 2e partie (5e article). 357

A. Berbrugger. — Recueil de notices et mémoires de la province de Constantine 372

A. Devoulx. — Les édifices religieux de l'ancien Alger (13e article) 383

Dr Reboud. — Épigraphie numidique 393

Note de la rédaction 397

L. Féraud. — Choba municipium, aujourd'hui Ziama 399

Note de la rédaction 405

Lettre de M. Léon Renier à M. Berbrugger sur les inscriptions de Gigeli et de Tiklat 407

CHRONIQUE :

Découvertes épigraphiques à Gigeli 412

COMPOSITION DU BUREAU EN 1867.

MM.

Berbrugger, C. ✻, Président.

Bresnier ✻, premier vice-Président.

Cherbonneau ✻, deuxième vice-Président.

Bonnet, Secrétaire.

Watbled, Secrétaire-adjoint.

Devoulx, Trésorier-Archiviste.

AVIS.

Les séances ordinaires de la Société historique algérienne ont lieu le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures du soir, dans une des salles de la Bibliothèque d'Alger, rue de l'État-Major, nº 12, palais de Moustafa-Pacha. Elles sont annoncées par la voie de la presse locale et par convocations personnelles.

ALGER. — IMPRIMERIE BASTIDE.

11e Année. N° 65. SEPTEMBRE 1867.

Revue africaine

ETHNOGRAPHIE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AU TEMPS DE MAHOMET (suite)

(Voir les nos 42, 43, 54, 63 et 64 de la *Revue*.)

XXIII.

LA RÉGION DE TRIPOLI.

Pendant ce temps, un orage se formait en Arabie, lequel menaçait et vainqueurs et vaincus. En 642, Ben-el-Aci apparut dans le pays avec une armée musulmane. Tripoli et Sabratha furent prises d'assaut (1). Peu après, le gouverneur d'Egypte, Abdalla ben Sâd envahit l'Ifrikia, tua Gregorius qui régnait sur les chrétiens du pays, et força la province à se racheter du pillage.

Suivit une paix trompeuse de vingt ans. Après cela, Okba ben Nafé fut envoyé pour établir sur l'Afrique une domination durable. — Celui-ci entra en Ifrikia, fonda Caïrouan (666), et, dans des expéditions successives, força à embrasser l'Islamisme toutes les tribus qu'il put atteindre; du reste, il leur laissa la possession du pays à charge d'impôt. Ce fut ainsi que les Hoouara restèrent maîtres des environs de Leptis, d'où ils

(1) Ben Abd-el-Hakem, ouvrage précité, p. 302 et 303.

étendirent leur domination sur toute la Tripolitaine; dès lors, à de rares exceptions près, tous les Berbères de la province furent comptés au nombre des populations hoouarides, comme cela arriva entre autres aux Aurigha et aux Mesrata de la Grande Syrte. — Quelques tribus pourtant conservèrent leur autonomie, ce furent les Louata, les Nefouça, les Zouagha et les Demmer, qui dûrent pour cela s'appuyer fortement sur leurs refuges de la montagne.

Après le premier moment de surprise et quand les Arabes cessèrent d'envoyer de l'Orient des secours réguliers, les Berbères songèrent à recouvrer leur indépendance; ils commencèrent par s'affilier aux sectes islamiques les plus hostiles aux khalifes de Syrie, et sous ce prétexte combattirent leurs lieutenants d'Ifrikia. De tous les rebelles, ce furent les Hoouara qui se montrèrent les plus acharnés. Leurs révoltes avaient beau être réprimées chaque fois, ils renouvelaient sans cesse leurs révoltes et réussirent enfin à secouer le joug. Il est vrai qu'à cette époque l'établissement des émirs Aghlabites à Caïrouan venait de substituer à l'intérêt général de la domination arabe d'Afrique, l'intérêt particulier d'une dynastie à fonder. — Enfermé dans Tripoli par les hordes hoouarides Nefouciennes et Abd-el-Ouahbites, l'émir Abou-Abdalla y apprit la mort de son père et acheta la liberté d'aller recueillir sa succession en cédant aux Hoouara et aux Nefouça la possession définitive des campagnes de la province (812) (1).

Les Hoouara ne s'en tinrent pas là et commencèrent aussitôt à envahir le Sud de l'Ifrikia; cinquante ans après, on voyait déjà une de leurs fractions, les Beni Kemlan établis au Sud de l'Auras (864). — Au bout d'un siècle, Mermadjenna était devenue le quartier général de toute la nation (935). — Il n'en resta qu'un petit nombre dans la Tripolitaine.

Aussitôt, ce pays devint le domaine exclusif des Zenètes, soit que les tribus de cette race qui habitaient le Zab aient afflué dans la province après le départ des Hoouara, soit plutôt que les Zenètes Tripolitains aient, par l'éloignement de leurs maîtres,

---

(1) Ben Khaldoun, t. 1, p. 276 et 278.

recouvré leur indépendance. — Quoi qu'il en soit, dès cette époque, ces Zenètes répudièrent toute obéissance au pouvoir central, et prirent les armes quand il arriva aux troupes du gouvernement de s'approcher de leurs parcours. — Les Nefouça suivirent la même conduite.

Mais bientôt au pouvoir affaibli des Aghlabites succéda un gouvernement fort et régulier, établi par les khalifes Fatemites à l'aide des peuples Ketamiens. Les Zenètes de Tripoli, forcés un instant de plier, s'en vengèrent en prenant part à la révolte générale qu'Abou-Yezid dirigea contre les fils d'Obeïd Allah (644), révolte qui mit les Fatemites à deux doigts de leur perte. Cette révolte, il est vrai, fut cruellement réprimée, mais les vainqueurs ne purent déposséder les Zenètes des pays qu'ils occupaient.

Dans la suite, les Fatemites allèrent s'établir en Egypte et laissèrent le commandement aux Sanhadja, antiques ennemis des Zenètes; ceux-ci se soulevèrent aussitôt. — Ceux des environs de Tripoli, surtout, montrèrent une grande ténacité. Après bien des années de combats, ils finirent même par s'emparer de cette place et en firent la résidence de leurs princes. Ceux-ci, qui appartenaient à la race souveraine des Maghraoua, descendaient de Filfoul-ben-Saïd, un des puînés de cette famille. Ils ne furent dépossédés de Tripoli que bien après la 2e invasion Arabe (1050).

Au moment où les premières hordes hilaliennes allaient se montrer dans la Tripolitaine, cette région était habitée par les peuples suivants :

1° Les Louata occupaient la montagne du même nom, partie occidentale du massif Tripolitain, et s'étendaient dans la plaine qui se prolonge de là vers l'Orient jusqu'à Cabès et Sfax (1). » La majeure partie de ces Louata appartenaient à la branche des Sedderata, qui descendaient des premiers Massyles et dont une fraction se trouvait en Numidie dès le siècle des Antonins (2).

(1) Ben Khaldoun, t. 1, p. 235 et 280

(2) Revue Afr., t. 9, p. 463. — Ann. arch. de Constantine, 1862, p. 1.

2° Les Demmer, population mélangée de Zenètes et de Zouagha, et avec eux quelques Zouagha de race plus pure occupaient le Djebel-Demmer (1).

3° Les Zouaza étaient voisins des Zouagha : selon Ben-Khaldoun, ils avaient disparu (2). Cependant, grâce à la lueur si vive qu'a jetée le système de M. le baron Aucapitaine sur l'histoire des races berbères (3), on peut les retrouver sans doute dans les Azza ou Zeaza des siècles postérieurs, lesquels figuraient, selon le caprice des généalogistes musulmans, tantôt parmi les Arabes Heïb, tantôt parmi les Hoouara, et tantôt parmi les branches des Mesrata (4).

4° Les Gharian et les Maggher occupaient le Djebel Gharian (5).

5° Les Nefouça occupaient la montagne du même nom (6).

6° Les Terhouna demeuraient aussi dans une montagne portant leur nom. Cette tribu d'ailleurs inconnue comptait parmi les populations hoouarides. Ils avaient pour voisins les Ourfla, qui passaient aussi pour Hoouara (7).

7° Les Heragha, les Tagora habitaient des villages voisins de Tripoli qui portaient leurs noms. On les comptait au nombre des tribus hoouarides (8).

8° Les Megris occupaient Zenzour dans la plaine de Tripoli. Ils passaient aussi pour des Hoouara de la branche des Ountfen (9); je croirais plutôt, à cause de leur nom, que c'étaient des Maggher éloignés de leur branche principale.

9° Les Zekoudja, autre tribu d'Hoouara, donna à Tripoli une dynastie de souverains, les Beni Thabet. Il y avait aussi dans les tribus Zenatiennes, une peuplade nommée Zehkoudja qui

(1) Ben Khaldoun, t. 1, p. 258. — T. 3, p. 288.
(2) Ben Khaldoun, t. 1, p. 5 et 298.
(3) Voir la notice sur l'établissement des Arabes, de M. le sous-lieutenant Aucapitaine, citée plus haut.
(4) Ben Khaldoun, t. 1, p. 165.
(5) Ben Khaldoun, t. 1, p. 163 et 274.
(6) Ben Khaldoun, t. 1, p. 216
(7) Ben Khaldoun, t. 1, p. 280.
Ben Khaldoun, t. 1, p. 260.
Ben Khaldoun, t. 1, p. 280

comptait parmi les Aoureba. — On doit sans doute à l'une des deux tribus la mention du patriarche Zegglk insérée par les Généalogistes en tête des filiations berbères (1).

10° Outre ces peuples, les montagnes Tripolitaines possédaient aussi des Lemaïa; mais ceux-ci étaient d'origine récente dans le pays, car ils y avaient été amenés en 811 par un roi Abd-el-Ouahbite de Tehert, qui était venu secourir les Hoouara contre un prince Aghlabite de Caïrouan (2).

XXIV

LES PAYS DE SORT ET DE BARKA.

A l'origine des temps historiques, le plateau Kyrénéen était occupé par deux grandes tribus indigènes (3), les Asbytes, qui se trouvaient à l'Est et les Auchises (4), qui tenaient le pays à l'Ouest : ceux-ci avaient à leurs pieds, près du vallon où fut plus tard Teuchira, une petite peuplade nommée les Kabales (5). En 631 avant J. C., les Grecs vinrent fonder sur la côte des Asbytes la ville de Kyrène. Trois générations plus tard, des émigrés Kyrénéens bâtirent la cité de Barké sur le rivage des Auchises. Il semble même que cette peuplade ait prêté à l'établissement de Barké un concours important, puisqu'on voyait régner peu après dans la ville un prince indigène (6). Soit d'ailleurs que ce nom ait été celui de la fraction indigène qui céda son terrain pour construire la cité, soit que les tribus des environs aient adopté la ville Gréco-Libyenne pour capitale, il est certain

(1) Le nom est écrit tantôt Zehhik, tantôt Zeddjik (زجيك) dans les Annales musulmanes, mais nous avons expliqué plus haut que le ج des noms propres berbères des premiers temps devait le plus souvent se prononcer *g*. — Voir pour les Zekoudja ou Zehkoudja, Ben Khaldoun, t. 1, p. 286, et t. 3, p. 172.

(2) Ben Khaldoun, t. I. p. 241 et 277.

(3) Hérodote, 4. 170 et 171.

(4) Hérodote écrit ce nom Auchises. — Diodore de Sicile Auchites. — Ptolémée, selon Coislin, Auchises, selon les autres, Auchites. — Denys le Périégète, Auchètes. — Etienne, de Byzance, Auchites.

(5) Hérodote, 4. 171. — Denys le Périégète écrit à tort Bacales.

(6) Hérodote, 4. 164. — « ... Arcésilas avait épousé sa parente, fille d'Alazir, roi de Barké.. »

qu'on voit bientôt établie dans les environs une horde puissante appelée Barkéens, renommée pour l'étendue de sa farouche domination (1).

Au Sud-Ouest des Auchises, les Psylles (ou Siles) avaient demeure : mais à la suite d'une sécheresse qui avait tué beaucoup de monde, ils furent chassés de la côte par une fraction des Nasammons. Les débris des vaincus se dispersèrent çà et là ; une de leurs bandes entre autres s'établit au Sud-Est de la Kyrénaïque, dans le désert, dans les environs des Augiles (2).

Ces Nasammons qui s'emparèrent de la Syrte n'étaient qu'une faible partie de la grande nation de ce nom : celle-ci s'étendait jusqu'à l'Egypte. — Ils tenaient en sujétion les Augiles, habitants de l'oasis d'Augila, dont ils allaient, chaque année, cueillir les dates à l'époque de leur maturité (3). — Du reste, ils étaient nomades et promenaient d'habitude leurs troupeaux sur les bords de la Syrte, en guettant les naufrages si fréquents dans cette mer dangereuse. Dès qu'un vaisseau avait péri, ils se répandaient aussitôt sur le rivage et s'emparaient des épaves qu'y venaient jeter les flots (4).

Tant que Kyrène resta libre, les Grecs voués à la navigation et au commerce se contentèrent d'occuper les ports et les cantons maritimes, mais la domination romaine était plus ambitieuse. Les Nasammons devinrent aussitôt les ennemis du nom Romain. — Sous Auguste, ils tendirent une embuscade à un préfet impérial. — L'Empereur les fit attaquer par Curinius et les soumit. On les crut même complètement détruits : Denys le Périégète proclama que les armes romaines avaient fait le vide dans la région des Grandes Syrtes, ancienne demeure des Na-

---

(1) Virgile, Œnéide, l. IV, v. 42.

« hinc deserta siti regio, lateque furentes
« Barcaei..... .... »

(2) Hérodote, 4. 173. — Pline, 7. 2. — « Hæc gens ipsa quidem prope internecione sublata est à Nasamonibus qui nunc eas tenent sedes... » — Le nom des Psylles resta pourtant célèbre, parce qu'ils avaient la réputation de charmer les serpents. (Lucain, 9. — Cornelius Celsus, 5. 27. — Pline, 7. 2. — Dion Cassius, l. 51.

(3) Hérodote, 4. 172.

(4) Lucain, 9. v. 444.

sammons (1). — La vérité était que ces nomades avaient seulement abandonné la côte pour se concentrer à l'Est du pays d'Augila (2).

La Syrte était libre, et avec elle toute la région intérieure qui séparait Augila du pays des Garamantes. Là, vinrent aussitôt se précipiter les Auchises, qui abandonnèrent pour les abords de la Phazanie les alentours de Barké. — A la place de ceux-ci, les Asbystes, leurs voisins de l'Est, vinrent se placer en quittant pour cela les environs de Kyrène; ils partagèrent néanmoins leurs nouveaux parcours avec les Barkéens. — En échange, il surgit un peuple nouveau dans l'ancien pays des Asbytes : ce peuple se nommait Araraoukèles ou, pour l'appeler du nom de sa capitale, les Heragha (3).

Quant aux bords mêmes de la Syrte, ce canton fut rempli par les tribus Makes qui l'avoisinaient à l'Ouest (4). C'est ce qui nous apparaît d'après Ptolémée, qui nous a donné une description de cette région, description comme d'habitude fort détaillée et fort confuse (5).

---

(1) Denys le Périégète (Trad. latine de Priscien, v. 208).

(2) Ptolémée, 4. 4. — Cette émigration est postérieure à Diodore (3. 48)

(3) Pline, 5. 4. — Ptolémée, 4. 3.

(4) Pline met aussi à l'Est de la Syrte des Asbystes, mais c'est sans doute une erreur, par la double raison que Ptolémée ne les y connut pas, et que d'ailleurs Pline a probablement mal compris l'auteur qu'il a copié, lequel en plaçant les Asbystes à l'Ouest des Nasamons, ce qui pouvait être la vérité, n'ajoutait sans doute pas que les Nasamons étaient voisins de la Syrte, ce qui n'était plus vrai, les Nasamons ayant été rejetés dans l'Est, vers Augile. — Du reste il est facile, rien qu'en citant Pline, de montrer qu'il a simplement compilé des auteurs antérieurs, sans essayer non pas seulement de les concilier, mais même de les comprendre. — « 5. 4... Leptis altera quæ cognominatur Magna. Inde Syrtis major... Indè accolit gens Cisipadum. In intimo Sinu fuit ora Lotophagon quos quidam Alachroas dixere, ad Philænorum aras... » — «... Accolunt Marmaridæ a Parœtonii fermè regione ad Syrtin usque majorem porrecti — Post eos, Ararauceles et jam in orâ Syrtis Nasamones... — Post Nasamones, Asbystæ et Macæ vivunt. Ultrà eos Hammanuntes... »

On peut rapporter les Cisipades aux Auchises, les Alachroas aux Astacoures.

(5) Ptolémée, 5. 4. — La Kyrénaique est habitée comme il suit : Au-dessous de la Pentapole se trouvent les Barkites à l'Orient du jardin des Hespérides. — A l'Est de ceux-ci, se trouvent les Araraukèles. — Au-dessous de l'Est du jardin des Hespérides sont les collines d'Hercule, à l'Est

1° A l'Est des Samamykii (Makes de la Tripolitaine), le géographe d'Alexandrie nous montre les Makaloutes. C'est ce peuple que nous avons identifié plus haut aux Mouchlouses. Il appartenait, comme l'indique son nom, à la grande race des Makes.

2° A l'intérieur, cette nation s'étendait jusqu'aux monts Ouelpa, dans lesquels se trouvaient les retraites des Leganikes ou Lasanikes, peuple d'ailleurs inconnu.

3° A l'Est de ces derniers, on rencontrait les Psylles (Siles), qui avaient repris de l'importance; puis des lieux infestés de bêtes féroces et produisant le Silphium. — Ce dernier renseignement nous montre qu'il ne faut chercher aucun de ces peuples dans les régions méridionales, le Silphium étant une plante spéciale au plateau Kyrénéen.

4° Les Nasammons, expulsés des Syrtes, demeuraient à l'Est d'Augile, et, de là, continuaient la lutte. — Sous Domitien, les Romains leur firent enfin une guerre si désastreuse pour les nomades, qu'elle est relatée dans l'aride chronique d'Eusèbe, si pauvre cependant en renseignements historiques. Septimius Flaccus, après avoir subi d'abord un revers, finit par leur infliger une telle défaite qu'ils demandèrent la paix (1); ils n'en restèrent pas moins le peuple le plus puissant des déserts.

En ce moment, la chute de Jérusalem jetait sur l'Égypte et la Kyrénaïque un grand nombre d'émigrés Juifs, qui s'y joignirent à une colonie déjà ancienne de même race, laquelle datait de Ptolémée Soter. Une partie de ce peuple se répandit dans les campagnes et s'y mêla aux paysans indigènes qu'elle convertit au judaïsme. Vers la fin du règne d'Hadrien, exaspérés par les exactions des préteurs Romains, ils se soulevèrent en masse et firent périr plus de 200,000 individus. Il fallut, pour

---

desquelles sont les Asbystes. — Après, contre l'Afrique propre et sous les monts Ouelpa, se trouvent les Macaloutes et ensuite les retraites des Lagamikes. — A l'Est de ceux-ci sont les Psylles et ensuite des lieux pleins de bêtes féroces et produisant le Silphium.

La Marmarique contient les peuples suivants : Au Sud des Apotomites se trouvent les Augiles après lesquels sont les Nasamons.

(1) Eusèbe, chron. 216 Olympiade, 2e année. — Josèphe, guerre des Juifs, l. 2, c. 16. — Ptolémée, 8. 1. — Zonaras, l. 9. — Fragment du livre des ambassades de l'empereur Constantin Porphyrogénète, n° 49.

les réduire, envoyer contre eux Martius Turbo, le meilleur général du temps. — Celui-ci les vainquit sans les détruire (1), de sorte que leur race et leur religion se sont perpétuées jusqu'à nos jours, non-seulement dans le pays de Barka, mais encore dans les régions de Sort, de Tripoli et même du Fezzan (2).

Sous les Antonins, on commença à se ressentir d'un mouvement venu de l'Est, et qui provenait de l'extension subite que prenaient les peuples Ilasguas. — Les Seli d'abord furent rejetés d'Augila, les uns au Nord-Ouest, vers les Syrtes (3), les autres à l'Ouest, vers le Fezzan. — Septime Sévère couvrit aussitôt, pour arrêter les premiers, la Tripolitaine de citadelles et contint ainsi ceux qui n'avaient pas encore pénétré dans les environs de Tripoli. Resserrés ainsi sur le bord de la mer, entre les barrières romaines, qu'ils ne pouvaient forcer et les Ilasguas qui continuaient à s'avancer, les Seli de la Grande Syrte, ou bien se jetèrent dans la montagne qui borde ce pays au Sud (4), ou bien se soumirent aux Ilasguas qui les absorbèrent et en formèrent deux hordes, les Maziques et les Auxôriens auxquelles vraisemblablement ils donnèrent des Chefs. — Établis sur les confins de l'Afrique et de la Libye (5), c'est-à-dire le long de la Grande Syrte, les Auxôriens et les Maziques se mirent à faire aux populations Grecques de la Pentapole une guerre acharnée. Pendant qu'ils mettaient tout à sang et à feu dans la campagne, qu'ils détruisaient les moissons, incendiaient les fermes et les villages, massacraient ou emmenaient comme esclaves les labou-

---

(1) Josèphe : contre Apion. 2. 4. — Dion Cassiuis L. 68-32. — Chronique d'Eusèbe 225e olympne — Spartien : Vie de l'Empereur Hadrien. — Un Allemand, M. Muenter a écrit en 1821 l'histoire de ce soulèvement.

(2) Ben Khaldoun. T. 1, p. 137. — Voir aussi (*Ann. des Voy.* 1858. T. 3. p. 141.); le résumé des voyages de Barth, par M. l'abbé Dinomé.

(3) La Table de Peutinger nomme Macomade des Seli, la Saline où tombe le Kinyps (Mannert, 137); et cite Digdida, ville de cette région, comme un municipe de ces mêmes Seli (Mannert, p. 139.)

(4) C'est Mannert qui a le premier fait remarquer que les Seli des Syrtes s'étaient perpétués dans les Meselata. De même que c'est M. Marcus, son traducteur, qui a le premier observé l'analogie du nom Chlouïa, avec le nom des Seli de l'Ouest.

(5) Synésios. (Constatation, p. 302. — Lettres 57, p. 196.) — Philostorge. (11.-8.)

reurs et les colons, les tristes habitants des villes périssaient de misère ou s'expatriaient en Europe. Il ne resta plus bientôt dans l'enceinte des cités que les faibles garnisons qui les gardaient, et quelques rares industriels, successeurs déshérités des riches négociants de la Kyrénaïque. — Kyrène elle-même bientôt, se trouva aux abois (1).

Le gouvernement central, accablé en Europe par bien d'autres revers, ne pouvait plus rien pour l'Afrique et, perdant courage, renonçait presque à conserver cette partie de ses possessions. Ce n'était pas quand Genséric s'emparait de Carthage (439), quand un chef de mercenaires détruisait d'un geste l'Empire d'Occident (476), qu'on pouvait songer à enlever aux barbares les plateaux déserts de la Kyrénaïque. Quant à la Syrte où les tribus Zenètes venaient s'établir en nombre, il y avait longtemps qu'elle avait échappé à l'Empire Romain.

Cela dura ainsi jusqu'à Justinien. Ce prince qui, au milieu de la décadence générale, sut montrer quelque grandeur, porta ses regards sur l'Afrique : En une campagne, Bélisaire détruisit l'empire des Vandales; en quelques années les Nomades furent rejetés dans le désert. — De grands efforts furent accomplis pour les y maintenir, et les anciennes forteresses romaines furent en partie relevées. Augila même vit reconstruire ses murailles et reçut garnison (2). Malheureusement, ce n'était pas des murailles qu'il fallait, c'était des hommes, et depuis longtemps l'Empire n'en possédait plus. — Augila fut vite abandonnée et, quand vinrent les Arabes, les habitants des villes maritimes se soumirent sans résistance.

Quant aux Maziques et aux Auxôriens ils adoptèrent aussi sans difficulté l'Islamisme. En ce moment, ces peuples qui, nous l'avons dit, demeuraient près de la Grande Syrte (Sort, en Libyen) avaient fini par en prendre le nom (Mesurata, en berbère Am-Surt). Les musulmans les comptaient tantôt parmi les Zenètes (3), tantôt parmi les tribus Hoouarides, c'est-à-dire parmi les

(1) Synésios. (Ouvrages précités) — Procope. (Les Édifices. 6.-2.)

(2) Procope. (Les Edifices. 6.-1.)

(3) Ben Khaldoun. 8. 186. — Les Généalogistes Zenètes, les plus anciens, comptaient Messart parmi les fils d'Ourchik, fils de Djana, ou autre-

descendants des Ilasguas, dont provenaient, en effet, leurs principales familles (1). Ce fut ce dernier système qui l'emporta. D'ailleurs, les Mesurata se détachèrent bientôt des Hoouara pour former une confédération particulière; aussi, ne les voyons-nous pas prendre part aux guerres de leurs frères contre les émirs de Caïrouan et ne les suivirent-ils pas non plus en Ifrikia.

Les Mesurata habitaient encore les bords de la Syrte lors de la deuxième invasion Arabe; ils y formaient un peuple puissant que les envahisseurs eurent peine à assujétir à un faible impôt qu'encore « ils ne semblèrent jamais payer que par condescendance » (2).

Quant aux Seli de la Syrte qui s'étaient jetés dans la partie orientale des monts Tripolitains, ils portaient sous les musulmans le nom de Messalta (Me-Selit) qu'ils donnèrent à leur montagne. Comme ils y subissaient le joug des Hoouara, ils furent dès-lors comptés parmi eux. — Ils existent encore dans le pays (3).

Les Seli du pays de Barka furent moins heureux que leurs frères de la Syrte. Au moment de l'Islamisme, ils avaient pris comme les Seli de Numidie le nom de Louata qui leur resta depuis. De tous les peuples envahis, ce furent ces Louata qui furent le plus maltraités par les guerriers Arabes, peut être, il est vrai, parce qu'il se trouvait beaucoup de Juifs parmi eux. Les impôts qu'on exigea d'eux étaient si exorbitants que ces malheureux étaient réduits à vendre leurs enfants pour les acquitter, et si on leur laissa leur territoire, ce fut certainement parce que les envahisseurs n'en pouvaient rien faire eux-mêmes.

---

ment, comptaient les Mesrata parmi les Arzugues et ceux-ci parmi les Zenètes. — Ailleurs, Mesra est mentionné comme fils de Zakia, fils d'Ourchik, et père d'Isliten, ce qui fait des Seli de la Syrte une peuplade Zèke-Arzuguienne. — Toutes ces tribus étaient tellement mélangées ensemble, et d'ailleurs les généalogistes ont confondu avec tant d'indifférence les renseignements qui se rapportaient à la filiation, avec les renseignements relatifs aux liens de fédération et d'obéissance, que la vérité peut à peine se faire jour à travers tant de difficultés.

(1) Ben Khaldoun, T. 1, p. 274.

(2) Ben Khaldoun, T. 1, p. 280.

(3) Ben Khaldoun, T. 1, p. 273 et 281. — *Ann. des Voy.* 1856. Résumé de l'exploration de Barth, par M. l'abbé Dinomé.

Les Louata de Barka restèrent dans cet état d'abjection, jusqu'à l'époque de la deuxième invasion Arabe qui rendit leur position plus misérable encore, car ils furent complètement dépossédés et presque détruits, et ce qui en resta fut attaché ainsi que le reste des populations Juives du pays, au service des fractions de race Hilalienne auxquelles échut par le partage de la conquête les régions qui entourent Barka (1).

XXV.

LE FEZZAN ET GHADAMÈS.

A l'Ouest et au Sud des montagnes Tripolitaines s'étendent de vastes déserts dans lesquels on ne rencontre qu'un petit nombre d'oasis, dont l'une isolée au Nord-Ouest se nommait Kydamus (Ghadamès) et les autres, groupées au Sud, formaient la région appelée Phazanie (Fezzan), dont la capitale se nommait Garama (Gherma).

La ligne d'étapes qu'Hérodote connaissait dans le désert et qui passait par les oasis d'Ammon (Siouah), d'Augila (Audjela), Garama (Gherma), se poursuivait ensuite chez les Atarantes et les Atlantes (2). Comme on ne peut guères chercher ces Atlantes ailleurs que vers les montagnes de l'Auras, si on veut toutefois les chercher quelque part, il en résulte, à cause de la direction, de la route que l'oasis des Atarantes devait tomber vers Kydamus. On racontait sur ces Atarantes des fables étranges qu'Hérodote nous a conservées et qui ont été appliquées aux Atlantes par les écrivains postérieurs (3).

Non loin de Kydamus, s'élevait le mont Ater (4), partie occidentale du plateau Tripolitain, qui semble avoir donné son nom aux Atarantes. Pline, il est vrai, voudrait que ce nom Ater fût

---

(1) Ben Khaldoun, citant El-Messaoudi. (2. 1. p. 232.) — Ben Abdelhakem. — App. au 1er Vol. de Ben Khaldoun, p. 302. — Ben Khaldoun, T. 1, p. 187.

(2) Hérodote, 4. 181 et 184.

(3) Pline, 5. 8 — Nicolas de Damas. Fragment conservé dans la collection de Virtutibus et vitiis, de l'Empereur Constantin Porphyrogénète.

(4) Pline, 5. 5.

un mot latin exprimant la nature triste et brûlée de cette région ; mais nous savons qu'il faut se mettre en garde contre les étymologies (géographiques et autres) de l'antiquité.

Au Sud-Est de Kydamus, se trouvait le pays des Garamantes. Ce district, dans les temps anté-historiques, paraît avoir été le refuge d'une population timide qui s'enfuyait à l'approche de tout étranger. Hérodote la nomme Garamantes, tout comme le peuple qui la déposséda (1) ; mais Mela et Pline l'appellent Gamphazantes (Am-phazan, peuple du Fezzan) (2). Elle laissa son nom au pays, qui fut dès-lors connu par les anciens sous le nom de Phazanie (3).

Les Garamantes vainqueurs (4) s'établirent autour de Garama, ville qu'ils bâtirent sans doute pour leur servir de dépôt, et devinrent à la suite extrêmement puissants. Ils commencèrent d'abord par chasser une horde nègre qui demeurait dans les cavernes de la montagne voisine (Troglodytes Œthiopiens), et qu'ils finirent par faire disparaître. — A sa place, vint s'implanter une population blanche formée probablement par quelques débris des vainqueurs eux-mêmes.

Séparés de la côte par de nombreuses tribus, les Garamantes restèrent longtemps ignorés des Romains ; mais ils finirent par s'en approcher et par commettre des hostilités contre les peuplades soumises à la république. César, lors de sa dictature, les fit châtier par Cornelius Balbus, lequel dans une expédition célèbre, visita en vainqueur Kydamus, Garama et le reste de la Phazanie (5). Sous Auguste, Curinius vint encore les forcer à la paix (6). Ils n'en furent pas plus tranquilles sous Tibère et donnèrent des secours aux Misulames et aux Kinithii des Syrtes contre les Romains et les tribus Maures du Tell (7). Le roi des Garamantes, principalement, s'était chargé de mettre

---

(1) Hérodote. 4. 174.
(2) Pline. 5. 8. — Méla, 1. 8. — Mannert, p. 215.
(3) Pline. 5. 5.
(4) Hérodote. 4. 183. — Pline. 5. 5. et 5. 8. — Denys le périég. et Priscien. — Strabon, l. 17, c. [illegible]
(5) Pline. 5. 5. — Cette expédition se fit en l'an 44 avant J.-C.
(6) Florus. 4. 12.
(7) Tacite. Annales. 2. 52 et 3. 74. — Id. [illegible] et 23.

en sûreté dans ses retraites le butin fait par Tacfarinas. — Ce dernier mort, pourtant, les Garamantes demandèrent la paix.

S'ils ne se mêlèrent pas sous Claude aux agressions des nomades contre la frontière du Tell, ils profitèrent au moins des troubles qui suivirent la mort de Néron, sous prétexte de soutenir les habitants d'Ora contre les colons de Leptis (1). Ils en furent chassés par Festus qui pénétra en représailles chez eux par un chemin nouvellement découvert. Ce chemin qui franchissait les crêtes rocheuses des montagnes (prœter caput saxi) donnait accès en quatre jours dans leur territoire. Sous Domitien, Septimius Flaccus parut encore chez eux; il venait du pays des Nasamons et se rendit ensuite en trois mois du pays des Garamantes à celui des Ethiopiens (2).

Ce ne fut pas la dernière expédition sans doute faite par les Romains dans ces régions. — Septime-Sévère désirant mettre la Tripolitaine, sa patrie, à l'abri des Nomades belliqueux qui la dévastaient, mit des garnisons et éleva des forts tant à Kydamus que sur la ligne d'étapes qui joignait la côte des Syrtes à la Phazanie (3). Les princes de sa dynastie complétèrent son œuvre jusqu'aux abords de cette dernière région (4).

Un peu avant Sévère, Ptolémée avait essayé de décrire la population de ces pays de parcours, mais n'ayant pu réussir, cette fois encore, à combiner les éléments dont il disposait, il nous a donné de ces tribus un tableau extrêmement inexact (5), surtout à cause

(1) Tacite, Histoires. 4. 50. — Pline 5. 5.

(2) Ptolémée. 8. 1.

(3) Spartien : *Vie de Septime Sévère.*

(4) M. Barth et ses compagnons ont retrouvé au village de Gharia, sur la route de la Tripolitaine au Fezzan, une inscription constatant que sous un Sévère (M. Aurelius Severus A........), le centurio P. Nero Situs qui commandait un escadron (vexillatio) de la 4e légion Sévérienne et qui était aussi décurion des Maures, fit élever en cet endroit, et à partir des fondements un municipe auquel il donna le nom de Sévérien.

(5) Ptolémée. 5 5. «... Les Noubes tiennent le pays qui est à l'Ouest de la montagne de la vallée Garamantique... » Au Nord du mont Girgir sont les Lyxxamates et les Girgires..... Au-dessous du mont Girgir sur la route des Garamantes se trouvent les Makes, les Dauchyses et les Calètes jusqu'au marais Nouba..... Entre le marais Libya et le mont Thala se trouvent les Alitambes et les Maurales. Entre ceux-ci et les Noubes sont

de la profondeur exagérée qu'il donnait à sa carte. Il comptait, en effet, 21 degrés de latitude du Sud des Garamantes au Nord de la Kyrénaïque, au lieu qu'en réalité la distance est de 9 degrés seulement. — Heureusement, il est facile aux modernes qui peuvent baser leurs calculs sur des déterminations astronomiques exactes de retrouver le sens de ses erreurs et par conséquent de les rectifier. Ce sera d'après ces rectifications que nous allons donner du pays des Garamantes le tableau suivant :

Au Sud du Djérid demeurait, comme nous l'avons dit, les Maurales et les Alitambes, peuples d'ailleurs inconnus, dont le dernier touchait à l'Est, à la montagne de Thala, laquelle n'était autre que la partie occidentale du plateau Tripolitain. Sur cette montagne demeuraient les Armies, puis les Thales qui en tiraient leur nom. — Au Sud-Est, vers les sources du Kinyps, venaient les Dolopes et les Astacoures dont d'autres fractions, nous l'avons vu, demeuraient sur le versant Nord de la montagne. — Au Sud-Ouest de ces derniers demeuraient les Noubes autour du marais Nouba, qui est évidemment la Sebkha de (lacune dans le m^{s}). — Dans le mont Girgir (Djebel Meslata), se tenaient les Girgires et les Lyxxamates. Du mont Girgir aux Garamantes on trouvait trois peuples qui, s'ils n'ont pas été placés par erreur dans ces parages semblent y avoir émigré des confins de la Kyrénaïque. Je veux parler des *Makes* qui venaient des bords de la Grande Syrte, des Dauchyses, dont le nom est presqu'identique à celui des Auchises d'Hérodote et enfin des Kalètes.

Les forts bâtis par les Sévères ne défendirent que la Tripolitaine, mais ne purent empêcher que sous la pression d'un mouvement irrésistible venant de l'Est, les Siles (p. Sili) ne fussent arrachés du pays d'Aughila et jetés sur les Garamantes du Fezzan qu'ils refoulèrent par là dans les parcours des Gétules.

---

les Armies, les Thales, les Dolopes et les Astacoures qui vont jusqu'à la vallée Garamantique.

Pline fait du pays un tableau un peu différent, d'après le procès-verbal du triomphe de Balbus ; mais on voit que celui-ci, dans un but d'éclat personnel a changé en peuples les moindres familles, et en villes les plus petits douairs ou hameaux de la Phazanie. (Voir la notice de M. Vivien de Saint-Martin, sur l'expédition de Balbus, en Phazanie, dans la *Revue archéologique*, année 1862.)

Sous le dernier empereur de cette race, la table de Peutinger ne connaît plus au Sud de la Tripolitaine que les *Nationes Selorum*. Plus tard, ces Seli disparurent à leur tour sous la masse des Ilasguas qui les englobèrent. — Ceux-ci remplirent de leurs fractions les pâturages de l'intérieur et pénétrèrent dans le Sud plus loin qu'on n'avait osé le faire jusque là (1); mais en même temps une de leurs fractions envahissait la Tripolitaine dont les tribus indigènes reconnaissaient sa suprématie.

Autant qu'on peut le conjecturer, ce peuple des Ilasguas était d'origine Mazique, c'est-à-dire, Libyenne, comme l'indique son nom (El-Zguas); plus tard on le nomma Hoouara et le nom primitif Zeggaoua ne devint plus que l'appellation particulière d'une de ces tribus. Ce fait d'ailleurs n'eut lieu que vers les temps Islamiques.

Vers le temps de Gallien, les Ilasguas apparurent au Sud du Djerid et y devinrent menaçants. Maximien vint les combattre, mais bien que les panégyristes aient prétendu qu'il accabla ses ennemis, les Ilasguas, deux siècles après, se vantaient encore de lui avoir résisté (2). — D'ailleurs, la détermination que prit cet empereur de ramener en arrière les limites de la domination romaine prouve assez qu'il ne croyait pas lui-même à ses prétendus succès.

Les Nomades recommencèrent leurs courses. Sous Valentinien, une de leurs hordes envahit plusieurs fois la Tripolitaine et mit en mouvement les tribus du pays qui, reprenant le nom national de leur race (Zeker) le rendirent de nouveau fameux sous la forme Arzugues (3).

Quand les Vandales eurent détruit l'Empire Romain d'Afrique (439), les Nomades pénétrèrent enfin dans le Djerid et de là dans la Byzacène. Les conquérants Germains ne purent,

---

(1) Ce furent les Ilasguas qui amenèrent dans cette région un animal inconnu aux anciens Libyens, le chameau. Grâce à cet auxiliaire indispensable de la grande vie nomade, ils purent nouer avec l'autre côté du désert des relations suivies, ce qui avait été presque impossible à leurs prédécesseurs.

(2) Corippus (Joh. 1.-478. — 4.-822. — 6.-530.) *Univers pittor.* Afriq. ancienne de M. d'Avezac, p. 230.

(3) Orose. 1.-2. — Voir plus haut à l'article Tripolitaine.

malgré des succès momentanés, empêcher cette invasion progressive, que Bélisaire trouva accomplie quand il reprit l'Afrique aux Vandales (533). Ce fut la tâche des gouverneurs Byzantins de rejeter les Nomades dans le désert ; Salomon, l'un d'eux, y avait presque réussi quand la trahison d'un commandant de province rejeta tous les indigènes sous les armes. Les Ilasguas se mirent à la tête de la confédération : les Austures, les Maziques, les Louata (Languanten), les Nasamons, les Marmarides et cent autres peuples païens venus du fond de la Libye s'ébranlèrent sous leurs ordres. Salomon marcha contre eux ; mais les Barbares lui opposèrent une décuple ligne de chameaux qui brisa la fougue des légions ; après quoi, ils se précipitèrent sur les Romains déjà fatigués du combat, et les mirent en pièces. Salomon fut tué dans la déroute. Heureusement, son successeur, Jean Troglita, était un des meilleurs généraux de l'Empire : les Ilasguas, vaincus dans deux grandes batailles, consentirent à la paix (550) (1).

Paix inutile ! car les Romains, réduits bientôt à se défendre contre les rois Maures du Tell, ne purent bientôt plus songer aux nomades du désert et leur abandonnèrent la Gétulie.

A l'époque où les Arabes envahirent la Libye, les Ilasguas ou, comme on les appelait déjà, les Hoouara étaient les dominateurs incontestés de la Tripolitaine, du Fezzan, du pays de Barka et de la Marmarique. Les anciennes tribus nommées par Ptolémée étaient leurs tributaires et par conséquent comptées presque toutes comme des tribus Hoouarides ; il n'y avait guère que les Languanten ou Louata des environs de Kydamus qui eussent conservé leur autonomie (2). — Les Hoouara, d'ailleurs, portés sur leurs infatigables chameaux, s'étaient même étendus bien plus loin, et l'une de leurs hordes s'étant enfoncée dans le désert, y avait occupé la principale montagne de ces immenses solitudes. — Cette montagne en avait même pris le nom de Hoouara ou Hoggar (3), l'un des deux noms de la

(1) A cette époque, Justinien releva les fortifications de Kydamus que Procope nomme Kydamé. (Procope, les Edifices. 4. 3.)

(2) Ben Khaldoun, T. 1. p. 235 et 280.

(3) Ben Khaldoun T. 1. p. 276.

nation. — Quant aux habitants, ils avaient gardé le second de ces noms pour nom de tribu et l'ont conservé jusqu'à nos jours (Amazigh ou Imouchekh).

Quoique les Hoouara se soient facilement convertis à l'Islamisme, ils tentèrent toujours d'échapper à l'impôt qu'exigeaient d'eux les envahisseurs. — Ceci fut cause que vers 660, Okba ben Nafé, avant de pénétrer en Ifrikia, fit une expédition dans le pays d'Oueddan et de Gherma et atteignit le Fezzan qu'il força à la soumission. — Après quoi, poursuivant sa route, il conquit « un pays nommé Kouar, » d'où il revint dans la Tripolitaine. — Dans une deuxième expédition, il reparut dans le Fezzan occidental, gagna Ghadamès, soumit cette ville et pénétra par cette voie dans le pays de Castilia (1). — On voit par ce récit de ses courses jusqu'à quel point les Hoouara s'étendaient dans le Sud. — Okba, d'ailleurs, qui ne songeait aucunement à déposséder les Indigènes, leur laissa la propriété de ces régions où s'établit une dynastie Hoouaride, celle des Beni Khettab, dont la capitale fut Soueïça, dans le Fezzan. Cette dysnatie et son peuple durèrent longtemps, puisqu'ils survécurent à la deuxième invasion Arabe, et que ce fut à la fin du XII[e] siècle, seulement, que les Beni Khettab furent détruits. Encore ne tombèrent-ils pas sous les coups des Hilal : mais sous ceux d'un aventurier turc, Kara-Ghous, qui courait le pays avec une armée Égyptienne (1190).

Les Généalogistes musulmans font des Hoouara une population mélangée, composée de tribus anciennes descendues de Righ ou Aurigh, et de fractions nouvelles, issues d'Addaça (2).

---

(1) Ben Abdelhakem (ouv. précité). T. 1. p. 309 de Ben Khaldoun.

(2) Ben Khaldoun T. 1. p. 258. « .... Les tribus de la Souche de » Hoouar sont très-nombreuses et la plupart de celles qui tirent leur origine d'Aurigh, père de Hoouar, portent aussi le nom de Hoouarides » parce que Hoouar était le fils aîné et que sa renommée surpassait celle » de ses frères.

» Aurigh avait quatre fils : Hoouar, Maggher, Calden et Meld.. ..; la » tribu de Maggher se partage en quatre branches : Maouès, Zemmor, » Kebu, Mesrai... auxquelles Sabek ajoute les Ouridjen, les Mendaça et les

A part cette distinction fort exacte, tout ce qu'ils ajoutent à ce sujet est contraire aux enseignements de l'histoire. Les Righa ou Aurigha, Zenètes fort anciens, qui se sont glissés dans la Tripolitaine peu après les Sévères, sont bien, en effet, d'anciens habitants du pays. Les Maggher doivent bien aussi être comptés parmi les Righa; puisqu'ils sont évidemment une fraction Maghraoouane venue avec eux. On doit bien aussi admettre que les Bel et les Satat doivent être comptés dans la plus ancienne branche des Hoouara, puisque leurs noms (Obèles, Sentites), figurent déjà dans Ptolémée. Mais, d'un autre côté, c'est à grand tort qu'on a placé les Hoouara proprement dits dans la postérité des Righa, puisqu'ils ont été les vainqueurs et non les descendants des Zenètes. C'est aussi à tort qu'on fait figurer les Heragha parmi les Addaça ou Hoouarides de nouvelle race, puisque ces Heragha habitaient déjà la Kyrenaïque aux époques mêmes de Pline et de Ptolémée.

On ne sait d'où vient à ce peuple le nom de Hoouara et l'on ignore aussi à qu'elle époque ce nom fut donné à tous les Libyens d'Orient ; mais, si l'on pense que ce nom s'écrivait Haouar, comme je l'ai noté plus haut, que ce peuple venait des confins d'Égypte, et que le nom d'Ha-Ouar fut un nom célèbre dans l'histoire de cette contrée, puisqu'il était porté par la capitale des rois pasteurs (1), on comprendra comment a pu se préseuter à l'esprit d'un savant cette supposition :

» Kerkouda (a) ; les Calden formèrent quatre branches : les Comsana, les » Ourstif, les Biata ou Biana et les Bel : — les Meld se composent des » Melila, des Satat, des Ourfel, des Ouacil et des Mesrata..... et selon » certain, des Ounifen ; — les tribus issues de Hoouar sont d'abord les » Beni Kemlan, puis les Melila, ensuite les Gharian, les Ouergha, les » Zeggaoua, les Meslata et les Medjzil.

» Plusieurs tribus descendues d'Addah, fi s de Zaggik, sont aussi comptées parmi les Hoouara, entre autres les Heragha, les Terhouna, » les Ouchtata, les Andara, les Henzouna, les Auttta et les Sanbéra. »

(1) *Revue Archéologique*, 1861. p. 97. — Fouilles en Égypte opérées par M. Mariette.

(a) Kerkouda est sans doute l'ancienne église Curitana (prononcer Kirkitana), Mendaça l'église Mandasumitana ; quant au mot Ouridjen, c'est le mot Aurigha sous une autre ortographe. Il y aurait bien des observations de ce genre à faire, mais elles ne touchent qu'indirectement à notre sujet.

que les Hoouara étaient un débris des peuples Hyksos chassés des bords du Nil par la dynastie de Sésostris (1).

Malheureusement, une réflexion peut faire rejeter cette hypothèse séduisante : il est invraisemblable que le nom des Haouar se soit perpétué pendant tant de siècles (2,000 ans), dans une région si proche de l'Égypte sans qu'il ait retenti une seule fois aux oreilles des Latins ou des Grecs et surtout sans qu'il ait été connu des nombreux géographes de sa voisine, Alexandrie (2).

H. Tauxier.

(A suivre)

(1) Baron Aucapitaine. — Les Kabyles et la colonisation de l'Algérie.

(2) Nous croyons devoir prévenir le lecteur que les expressions *Kyrène* et *Kyrénaïque*, employées par M. Tauxier aux pages 341 et suivantes, équivalent à celles de *Cyrène* et de *Cyrénaïque* que l'on connaît généralement. Elles représentent, d'ailleurs, plus fidèlement que celles-ci la véritable prononciation antique. — *N. de la R.*

NOTICE.

SUR L'HISTOIRE ET L'ADMINISTRATION DU BEYLIK DE TITTERI.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE II.

(V. la 1re partie, T. 8, n° 52, p. 280 et T. 11, n° 62, p. 118, n° 63, p. 211 et n° 64, p. 289.)

Nous allons nous occuper d'une institution, le Makhezen, qui fut en Algérie la force principale du gouvernement Turk et contribua pour une grande part à consolider et maintenir cette domination. Tout ce qui se rapporte à cette institution a d'autant plus de valeur que récemment ce moyen de commandement, si fort entre les mains de nos prédécesseurs, a été tout particulièrement préconisé dans un travail célèbre.

L'homme de Makhezen était suivant le sens exact du mot un instrument, un agent du fisc (Khazna). La rentrée des impôts rencontrant toujours des difficultés, il fallait, pour en opérer le recouvrement, un déploiement de forces. L'homme du Makhezen, le *Makhazeni* était à la fois un agent de perception et un soldat; — par extension le mot Makhezen est souvent pris dans le sens d'autorité et même de gouvernement.

Le beylik de Titteri possédait deux tribus Makhezen, appelées comme partout Douaïr et Abid ou Zemoul.

Si l'on peut s'en rapporter à la tradition, cependant assez précise sur ce point, le Pacha Kheïr-ed-Din ayant cherché à se créer un point d'appui dans le Titteri, engagea à son service, comme cavaliers auxiliaires, les Oulad Rahab, fraction Djouad, alors commandée par Bou Beker ben Sola (1). Les Oulad Rahab formè-

(1) Les Oulad Rahab rattachent leur origine à celle de la tribu noble des Oulad Bellil: il est certain que cette fraction est la seule des Douaïrs dont l'établissement sur ce sol soit antérieur à la fondation de la Régence.

rent un noyau autour duquel vinrent se grouper une foule d'aventuriers et de mécontents qui, tout en haïssant leurs dominateurs, aimaient mieux encore les servir que de vivre sous le joug et le despotisme qui pesaient sur les Raïa; quelques fractions même se joignirent tout entières aux Oulad Rahab (1).

Le nom du Makhezen des Abid, parait indiquer qu'il aurait été formé, dans le principe, de nègres affranchis ainsi que cela a eu lieu dans quelques autres pays (2). Cette origine nous parait confirmée par les anciens du pays : d'après eux, le Makhezen des Abid aurait été d'abord commandé par deux nègres affranchis connus sous les noms de M'barek-el-Kebir et M'barek-el-Srir. A la mort de ces deux personnages, dont l'un aurait été tué par ses serviteurs, le Bey du Titteri choisit les chefs du Makhezen dans les principales familles des Abid (3).

Les Abid avaient été installés par le gouvernement Turk sur le territoire des Hakoum, devenu en parti vacant par l'extinction des anciens propriétaires.

Le gouvernement plaça les Douaïr partie sur des terres confisquées sur les Oulad Hedim, partie sur les terrains des Oulad Saïd des El-Atslats dévolues au Beït-el-Mal par droit de vacance; quelques autres enfin furent installés à Seghouan.

Tout chef de tente qui venait s'établir sur les territoires affectés au Makhezen avec sa famille et ses troupeaux, était sur sa demande inscrit comme cavalier du Makhezen et, à ce titre, il recevait du gouvernement un cheval et un fusil. Le harnachement et la nourriture restaient à la charge de l'inscrit.

A la mort du cavalier, le cheval et le fusil faisaient retour à l'Etat, toutes les fois que le défunt n'avait aucun parent direct susceptible de le remplacer, ce qui arrivait très-rarement.

Le Beylik remplaçait tous les chevaux morts ou hors de service en usage dans le Makhezen. Le cavalier qui avait besoin

---

(1) Telles étaient les Oulad Aïssa, fraction de la tribu des Adaoura, les Oulad Dera des Oulad Salah de la confédération des Larba.

(2) Voyez Revue Africaine, t. IV, p. 73 et 77. — Tous ces nègres se prétendent originaires de l'Ouest.

(3) Si Ahmed Ksantini, aieul des Ksantia, fut le premier kaïd des Abid Cheraga et Eudda ben Senoussi, le premier kaïd des Abid Gheraba.

d'un cheval, devait présenter les oreilles de sa précédente monture.

Le gouvernement remontait la cavalerie irrégulière du Makhezen au moyen de chevaux fournis par les tribus Raïa, soit à titre d'impôt, d'amende ou de gada.

Le Makhezen, et c'était là un de ses grands privilèges, était entièrement exempt de corvées et de toutes les contributions personnelles réunies sous le nom de Gherama. Il était également affranchi de l'Achour et de la Mouna, mais seulement sur son propre territoire (1).

Les magasins de Dar-el-Mouna fournissaient aux cavaliers malheureux les grains nécessaires pour ensemencer leur terres et nourrir leurs chevaux. Le montant de ces avances devait être remboursé sur la première récolte.

Les cavaliers du Makhezen touchaient en colonne la solde des yoldach, les vivres de campagne pour eux et leurs animaux. Si leur harnachement ou leur armement étaient détériorés ou perdus dans une colonne ou au service, ils étaient remplacés par le gouvernement.

Tels sont en résumé les principaux privilèges concédés par le gouvernement Turk à ses Makhezen.

En échange de ces prérogatives, le Makhezen rendait des services multipliés et jouait le principal rôle dans les affaires de guerre : il épargnait l'emploi toujours décisif de troupes régulières: lorsqu'une fraction de tribu ou un douar refusait obéissance, le Bey chargeait l'agha des Douaïr et des Abid de se

---

(1) Nous avons expliqué, en parlant des impôts, que le Makhezen payait les redevances grevant les terres cultivées en dehors de son territoire.

Remarquons, cependant, que les terres des Raïa, Oulad Hedim et Hakoum, concédées au Makhezen par le gouvernement Turk étaient cependant *grevées au profit des anciens propriétaires d'un réal* (1 f. 80 c.) *par Zouidja*. Cet argent était versé par le Makhezen dans les caisses du Bey et, en compensation, les Oulad Hedim et Hakoum ne donnaient ni moutons, ni beurre fondu.

Il n'est pas superflu de faire remarquer l'importance attachée par les Turks à ces questions de propriété, car, très-souvent, trop souvent même, on invoque des actes de spoliation commis par eux comme des précédents ou des mesures générales propres à leur politique.

transporter sur les lieux avec une petite colonne composée exclusivement de cavaliers du Makhezen.

Le rôle politique du Makhezen n'était pas moindre : le Makhezen assistait le kaïd dans les opérations fiscales pour le recensement ou la perception des impôts, il faisait exécuter les ordres de l'autorité à laquelle il était en quelque sorte inféodé.

Dans le principe, les tribus Makhezen étaient commandées chacune par un seul aga. Les derniers Beys du Titteri en nommèrent deux dans les Douaïr, deux dans les Abid. Le chaouch de l'agha était son khalifa.

Le gouvernement avait pour coutume de renouveler très-fréquemment les agha : autant pour empêcher ces chefs de prendre trop d'influence que pour récompenser des services de guerre, exciter des ambitions et pouvoir les satisfaire que se créer des revenus par le prix souvent renouvelé de ces charges (1).

La position d'agha du Makhezen était des plus recherchées; elle se payait jusqu'à 1,500 boudjoux, sans compter les Aouaïd, cadeaux.

---

(1) Parmi les agha du Makhezen qui ont laissé une grande réputation de bravoure, on cite dans les Douaïr : El Hadj ben Kanoun, tué par Osman Bey à Aïn Mocharref; son fils Yahya, Sliman el Mahalla, Sliman ben Ameur, Mohammed ben el Bakkouch, Baha ben el Allam, Ben Turki ben Otsman (*), Mahmoud ben Radjeuh (**), El-Oussif bel Hadj Ahmed. Dans le Makhezen des Abid, les chefs qui ont laissé le plus de réputation sont : Eudda ben Senoussi, des Abid Gheraba, Si Ahmed el Ksantini (***), Si Kouider ben Si Ahmed, Bel Aïd ben Eudda, Mohammed ben Abid et Ahmed ben Kaddour.

Plusieurs de ces chefs ont payé de leur vie des fautes souvent peu graves, mais qu'il importait aux chefs Osmanlis de ne pas laisser impunies. Ceux-ci trouvaient d'ailleurs par l'investiture de nouveaux chefs et souvent la confiscation de la fortune des condamnés, une source de précieux revenus en même temps que par ces terribles exemples ils obtenaient une aveugle soumission à leur politique.

On raconte que Bel Hadj el Allam fut décapité pour avoir osé se moquer de la barbe de Mohammed ben el Debbah. Mohammed ben el Bakkouch fut pendu par ordre du Bey Hassen pour une faute non moins légère, et ne cessa, même du haut de son gibet, de protester de son innocence, en accusant la férocité du Bey.

(*) Aïeul du kaïd actuel des Douair, Aïssa ben Turki, récemment décoré par l'Empereur.

(**) Aïeul des Ouled Saïb.

(***) Aïeul des Ksantia.

Quelques tribus et fractions de tribus étaient considérées comme fiefs des chefs du Makhezen et payaient — en cette qualité — à ces chefs diverses redevances à titre de Gherama sur lesquelles les beys ne prélevaient qu'un tiers ou un cinquième (1).

Sous les derniers beys, le Makhezen des Abid et des Douaïr pouvait fournir jusqu'à 600 cavaliers.

A l'époque dont nous nous occupons, le gouvernement n'eut que bien rarement à combattre contre des Chérifs ou des Marabouts cherchant à soulever les populations : les sociétés secrètes musulmanes, les confréries religieuses, n'avaient pas, comme aujourd'hui, étendu leurs ramifications et leur action dangereuse sur toutes les parties du monde musulman. La guerre était donc toute autre que celle que nous avons eu depuis à faire aux Arabes. Les Turks n'eurent guère à combattre — au moins dans le Titteri — que contre les nomades qui, par leur genre de vie, échappaient presque constamment à leur autorité : il fallait profiter de l'hiver pour les raser et leur dicter quelques conditions, cela, par de vigoureux et rapides coups de mains. Mais le succès de ces entreprises dépendait presqu'entièrement du Cheikh des Oulad Mokhtar, dont la mission était de surveiller les tribus nomades, en épiant leurs mouvements, au moyen de *chouaf* ou *rekass* (espions) (2).

---

(1) Les Hakoum formant cinq ou six tentes payaient de 40 à 50 boudjoux aux chefs du Makhezen. Les Oulad ben Haoua (fraction des M'fatha), les Oulad Menif, les Oulad Hedim, les Oulad Khelifa, les Oulad Aïssa, les Oulad Sidi Ameur (des Oulad Allan), les Beni Selim, les Beni Okba, les Hamacha, et encore quelques autres fractions de tribus payaient également aux agha du Makhezen une redevance annuelle sur laquelle le Bey ne prélevait qu'un cinquième.

Les Kessoua (Bournous et Haïk) donnés à titre de Gherama par les Abaziz Charreuf se partageaient entre les beys, les agha et les autres fonctionnaires du Makhezen.

(2) Les Oulad Khelif jouaient dans le Beylik de l'Ouest un rôle analogue à celui des Oulad Mokhtar dans le Titteri et la puissante tribu des Harar marchait sous leurs ordres. Aussi, disait-on, la tribu des Harar est le

الاحرار عود واولاد خليف لجامه

cheval qui obéit et celle des Oulad Khelif la bride qui dirige.

Ces *chouaf* méritent une mention toute spéciale Il y en avait qui faisaient à pied les courses les plus lointaines, leur agilité ne pouvait le disputer qu'à leur excessive sobriété. Les *chouaf* connaissaient les moindres accidents de terrain, les plus petits filets d'eau du pays Saharien. Si nous ne craignions de faire une trop hardie comparaison, nous dirions qu'ils étaient « *les cartes géographiques* » de ces vastes étendues parcourues par les nomades (1).

Le succès des razzia dépendait exclusivenent des mesures prises par le Cheikh des Oulad Mokhtar, sur lequel, du reste, en retombait toute la responsabilité. Quelle que pût être la cause d'un échec ou d'un insuccès, c'est à lui que le Bey s'en prenait, et il y allait non-seulement de son emploi, mais encore de sa vie (2).

Aussitôt que le Bey était prévenu, par le Cheikh des Oulad Mokhtar, de la position des révoltés, il envoyait aux agha des Douaïr et des Abid l'ordre de réunir leurs Makhezen ; il ordonnait également au chef des Zebantout casernés à Berouaguia de se tenir prêt à marcher avec ses hommes, auxquels l'Oukil de Berouaguia devait distribuer l'orge et les vivres pour le nombre de jours que devait durer l'expédition.

Les Zebantout montaient sur des mulets fournis par l'État et emportaient chacun :

1° Une *heïba* ou sacoche renfermant d'un côté le bechmath (biscuit) de l'autre l'orge ;

2° Une *guerba*, outre ;

3° Un *fas*, hachette de campagne ;

---

(1) M. le Général Daumas, dans quelques fragments d'un ouvrage encore inédit, cite des exemples de courses extraordinaires faites par des chouaf ou rekass : on serait tenté de les regarder comme fabuleuses. Ainsi Ben Saïdan, coureur très-renommé de Laghouat, est *allé et revenu* de Touggourt à Laghouat en trois jours ; il allait fréquemment de Laghouat à Djelfa dans une matinée.

(2) C'est pour ce motif que le Bey Hassan fit pendre le cheikh Ahmed ben Tayeb des Oulad Mokhtar Gheraba, et que le Bey Bou Mezrag fit décapiter, à Seghouan, les cheikhs ben Midouna des Oulad Mokhtar Cheraga. — Voyez *Revue Africaine*, T. IX. p. 300, à la première partie de ce travail.

4° Une faucille, *mendjel ;*

pour cinq hommes (1).

Les Zebantout, portés sur leurs bêtes, étaient suivis d'un certain nombre dA'zara ou serviteurs (2), exclusivement chargés d'aiguillonner les mulets et d'accélérer ainsi la marche; ils aidaient, en outre, à relever les Zebantout assez maladroits pour se laisser cheoir. Ces détails pourront paraître puérils: ils sont cependant nécessaires, car ils expliquent comment l'infanterie Turke avait assez de mobilité pour poursuivre, atteindre et combattre un ennemi dont les troupes étaient composées d'agiles cavaliers.

Sauf le Bey et les agha du Makhezen, personne n'avait de tentes et encore celles de ces hauts fonctionnaires étaient-elles fort petites, afin de ne point retarder par des *impedimenta* la marche de la colonne de razzia.

Le Bey emmenait avec lui ses chaouchs, ses spahis, ses mekahlia, ses porte-étendards, plusieurs chevaux de main conduits par les hommes du Makhezen ; il traînait aussi quelquefois deux ou trois petits canons portés à dos de mulets.

Le Bey en partant de Berouaguia se rendait à Oum El-Adheum, sur la limite du Tell et du Sahara (3). C'est là que la colonne s'organisait et se complétait par l'arrivée du Makhezen et l'adjonction du goum des Oulad Mokhtar et des autres contingents. Le Cheikh des Djouad échangeait son cheval contre un de ceux du Bey.

La colonne de razzia était ordinairement composée ainsi qu'il suit :

1° 50 spahis turks ;

2° 100 Zebantout, au plus ;

3° une dizaine de Mekahlia ;

4° 7 allalma ;

---

(1) Tous ces objets étaient fournis par le Gouvernement, sauf le bridon des mulets, qui était payé par les Zebantout.

(2) Choisis dans l'escouade des Khazenadjia ou muletiers.

(3) Oum El-Adheum, entre les Oulad Mahreuf et les Oulad Sidi Ali ben Malek.

5° 4 à 500 chevaux du Makhezen des Abid et des Douaïr;

6° 150 chevaux fournis par les Oulad Mokhtar, Mouïadat et Titteri;

7° L'artillerie, composée de 2 ou 3 petits canons portés à mulet;

8° Les contingents des tribus Raïa.

On ne faisait généralement que des marches de nuit, pendant lesquelles on observait le silence le plus absolu. On changeait parfois de direction pour dérouter les éclaireurs ennemis; il était défendu d'allumer du feu.

Pendant les marches de nuit, la colonne suivait invariablement l'ordre suivant:

1° Le Cheikh des Oulad Mokhtar et son goum;

2° Le Bach Allam portant une lanterne sourde fixée à l'extrémité de la hampe du drapeau, lanterne dont le feu indiquait la route à suivre;

3° Le Bey et sa maison militaire;

4° Les Zebantout;

5° Un Allam portant une deuxième lanterne placée comme la première et servant de guide à la suite;

6° Le Makhezen et les contingents des tribus.

Une colonne ainsi organisée, dont rien ne venait entraver la marche, devait se transporter en peu de jours sur les points les plus éloignés du pays.

Nous ne devons donc point nous étonner si les Beys, après avoir razié les Oulad Naïl à Medjedel ou dans le Bou Kahil, rentraient à Médéa six ou sept jours après leur départ.

Cette excessive mobilité des troupes était un des principaux moyens d'action des Turks et suppléait à l'insuffisance de leurs effectifs. Ils avaient d'ailleurs pour principe de ménager leurs troupes régulières. Ainsi, dans la plupart des razzia, non-seulement les cavaliers du Makhezen engagaient l'affaire, mais encore ils chargeaient l'ennemi avec d'autant plus d'audace et surtout de fermeté qu'ils se sentaient soutenus par une infanterie aguerrie qui les suivait de près. Il arrivait fréquemment que les Zebantout n'avaient pas un seul coup de fusil à tirer; ils ne devaient donner que dans les cas

assez rares où le Makhezen était repoussé, ou lorsqu'il s'agissait de débusquer l'ennemi dans des positions inaccessibles à la cavalerie.

Nous pourrions donc dire que le Makhezen était la principale force militaire des beys, mais il est bon d'insister tout particulièrement sur la réserve toute d'élite qui l'appuyait. Quoi qu'il en soit, les Mokhazni se battaient bien, et leur insouciance au combat avait donné lieu à un proverbe dont ils s'enorgueillissaient :

العود للبايلك والروح لله

Le cheval est au beylik, la vie à Dieu.

Les blessés étaient relevés après le combat et transportés soit dans leurs tribus, soit à Médéa, sur des mulets haut le pied ou des chameaux munis de litière. Les animaux qui transportaient les blessés devenaient leur propriété ou celle de leurs familles s'ils mouraient.

Il était d'usage reconnu que le cheval et les armes d'un ennemi mort en combattant appartenaient à celui qui l'avait tué; il en était de même pour les objets mobiliers, de peu de valeur, qui étaient laissés à ceux qui les avaient pris.

Les chèvres et les ânes appartenaient moitié aux gens des Douaïr, qui partageaient avec le bach Allam, le bach Sïas, le bach Khazenadji et les Sïaras; moitié aux gens des Abid qui eux partageaient avec les Mekahlia et autres employés militaires.

Le bey vendait les moutons, chameaux, bœufs, etc., aux Douaïr et aux Abid qui les revendaient avec bénéfice aux Raïa (1).

Chaque zebantout recevait environ 4 boudjoux (7 f. 20 c.), le spahis 6 boudjoux (10 f. 80 c.)

Enfin le bey donnait au cheikh des Oulad Mokhtar une

(1) Le prix du mouton variait de 2 fr. à 3. fr 50, celui du chameau de 27 à 40 fr., les bestiaux tels que bœufs et vaches de 8 à 14 fr. Les acheteurs n'étaient pas tenus de payer immédiatement et ils obtenaient toujours un sursis d'au moins six mois.

gratification de 4 à 600 moutons et une quarantaine de moutons suivant l'importance de butin fait pendant l'expédition.

Les Turks disaient :

العرب صندوق والقايد مفتاحه

Les Arabes sont un coffre dont le kaïd est la clef.

En vertu de cet axiôme, ils confièrent toujours les fonctions de kaïds des tribus Raïa à des hommes choisis parmi les spahis turks ou koulouglis au service du bey.

Les kaïds résidaient à Médéa et ne se rendaient dans leurs tribus que pour y faire le recensement des Zouidja et pour la perception de la Gherama, opération dans laquelle ils se faisaient chacun assister par un comptable ou saïdji israélite.

L'administration intérieure des tribus était entièrement laissée aux cheikh que l'autorité avait toujours soin de choisir dans les familles les plus influentes de la fraction à commander.

Dans les tribus importantes, un des cheikh remplissait les fonctions de khalifa du kaïd avec le titre de cheikh des cheikh.

Le cheikh s'entendait avec la Djemâa (ou réunion des notables) pour faire la répartition des taxes personnelles entre les chefs de famille de sa fraction. Le cheikh assistait au versement des prestations en nature à Berouaguia, à la Kasba et au Dar el-Mouna ; il jouissait d'une exemption entière de tous impôts et corvées.

Tous les vendredis, les kaïds réunis au Djenan el-Bey réglaient par eux-mêmes les affaires de détail et soumettaient les plus importantes au bey — qui nous l'avons dit — tenait ce jour-là audience publique.

Les kaïds ne pouvaient infliger des amendes au-dessus de quinze francs. Ils recevaient ces amendes exclusivement à leur profit.

A cette époque, les kaïds n'avaient pas de cachets.

Les kadhis de la province du Titteri étaient au nombre de quatre:

1° Le kadhi de Médéa qui payait 6 soltanis à chaque dennouch fait par le hakem de la ville.

2° Le kadhi du Tenin de Berouaguia.

3° Le kadhi du Had des Rebaïa.

4° Le kadhi du Djema d'Amoura qui fut un des derniers créés, ainsi que celui installé aux Beni bou Yacoub.

Ces magistrats étaient nommés par les beys. Ils avaient seuls le droit de se servir d'un cachet, car les autres magistrats fonctionnant dans les tribus étaient de simples naïb ou suppléants relevant du kadhi de Médéa. Les actes et les jugements dont ils étaient les auteurs n'avaient un caractère authentique et une valeur légale qu'autant qu'ils avaient été contrôlés et homologués par ce dernier magistrat.

Ces naïb payaient leur position depuis 300 jusqu'à 400 boudjoux, selon l'importance de leur cisconscription. Ils ne pouvaient être admis qu'après avoir subi un examen de capacité devant une commission d'Oulema.

Tout kadhi faussaire ou concussionnaire avait la main gauche coupée (1).

Sur la demande des parties en procès, le kadhi et le moufti de Médéa, assistés de quelques Oulema, se réunissaient en tribunal d'appel *(medjelès)* jugeant en dernier ressort.

Les kadhi avaient des Adoul choisis par eux, qui touchaient les 2/3 des sommes perçues.

Nous n'avons aucun renseignement précis sur les droits perçus par ces magistrats, car il n'y avait aucun tarif déterminé par le gouvernement. Il est certain que ces droits étaient très-peu élevés : ainsi un acte de mariage ne coûtait généralement qu'un rebaïa (45c), ceux de divorce étaient rarement payés.

Pour les successions, les kadhi percevaient, en cas d'estimation de vente, un droit de 2 1/2 0/0.

Le gouvernement Turk tirait des ressources considérables des fermes domaniales qu'il avait créées et organisées dans le beylik de Titteri et qu'il exploitait directement.

Le matériel agricole de ces fermes appartenait à l'État.

Les Khammas étaient fournis par les tribus Raïa qui étaient, en outre, obligées de leur faire les avances coutumières (Saremia).

Chaque khammas recevait un mahboub (4 fr. 05 c.)

---

(1) Yahya Agha punit ainsi le kadhi Sid el-Medani de l'Arba du Djendel. Le bey Mohammed fit pendre un autre kadi pour crime de concussion.

Le Bey représentait, auprès des tribus, l'administration du Beit el-Mal.

Tous les biens vacants, par suite de déshérence ou de confiscation, étaient vendus par le Bey, à son profit.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le Bey Moustafa bou Mezerag, après avoir rasé les Gherarir, grande famille des Oulad Mellal (Hassen ben Ali), qui avaient infesté par leurs brigandages le canton du Fernan, confisqua toutes leurs terres et les vendit directement à leurs voisins, les Oulad ben Zakkour de la même tribu.

Les travaux étaient dirigés par des Oukil résidant sur les lieux, qui recevaient le dixième des recettes, distraction faite du cinquième revenant aux khammas.

La récolte se faisait entièrement au moyen de touiza fournies :

1° Pour les fermes appartenant au pacha, par les Hadar de Médéa et de la banlieue, les gens de Hannacha, Gherib, Ouameri et Rira.

Le hakem de Médéa présidait à la touiza des fermes du pacha.

Un zebantout, installé sur les lieux pendant toute la durée des travaux, surveillait les touiza fournies au Bey par les tribus voisines des fermes (1).

Voici le relevé des fermes et leur importance :

FERMES DU PACHA.

NOMS DES FERMES OU TERRES.	NOMBRE de zouitja cultivées.	TRIBUS qui fournissaient les touiza
Aïn ed Dem (2)	20	Hadar de Médéa, Hannacha, Rira, Gherib et Ouameri.
Ras el-Oued	10	
Amoura	40	
Total	70	

(1) Ce zebantout touchait pour ses services une gratification de trois saa de blé et deux saa d'orge.

(2) La ferme d'Aïn ed-Dem fut créée par le pacha d'Alger Abdi, vers l'année 1137 de l'hégire (1725). Abdi, marié avec une femme de Médéa,

FERMES DU BEY.

NOMS DES FERMES OU TERRES.	NOMBRE de zouidja cultivées.	TRIBUS qui fournissaient les thouiza.
Berrouaguia	20	Hassen ben Ali.
Hakoum.	10	Beni Hassen, Haouara.
Moudjebeur	5	Rira, Oulad Souheil, Chebana et Oulad Touabâ des Oulad Anteur.
Oulad Hamza	10	
Achir	10	Mefatha.
Seghouan	10	Oulad Hedim et Oulad Marreuf.
El-Ferach, dans les Rebaïa	10	Oulad Deïd.
Mellaha	10	Rebaïa.
Hermala el-Kebira	10	Oulad Allan.
Hermala es Seghira	5	Id. Id.
Bou Djoumleïn	5	Par les tentes des tribus nomades qui séjournent pendant l'été dans le Tell. Des cavaliers du Makhezen étaient chargés du soin de les ramasser et de les grouper.
Sour Souari	10	Tribu des Souari.
Sour Djouab	10	Par des khammas et des Oukala.
Sour Rozlan	20	
Total	145 zouidja.	

Le dernier Bey du Titeri, Moustafa bou Mezrag avait établi une nouvelle ferme aux Oulad Ahmed ben Saad, sur les terres de Feïd el-Ahmar, arrosées par des barrages construits sur l'oued El-Ahmar, près de Ksar de Boghari. La superficie de ce nouvel

laissa sa femme dans cette ville quand il fut élevé à la dignité de pacha. Il établit le Haouch ed-Dem pour la dot de sa fille. A la mort d'Abdi, cette terre, qui était d'une médiocre étendue, devint un bien du gouvernement.

Les pachas en augmentèrent successivement l'étendue aux dépens des territoires des Ouameri, des Bou Halouan et Djendel.

établissement était de quatre zouidja. Un certain Amar ben Abou en était l'oukil.

Berouaguïa était à la fois un établissement militaire et agricole, créé par le Bey Ouzenadji et augmenté par ses successeurs (1).

Les vastes magasins de cet établissement renfermaient une immense quantité de grains, de bechemat, de bolghol et un matériel agricole considérable.

Le beylik y entretenait, en outre, environ 500 mulets, dont 200 étaient réservés pour les Zebantout, qui les montaient dans les expéditions. Les autres étaient employés pour les transports et les travaux agricoles.

Un détachement de deux seffra tenait garnison permanente à Berouaguïa. Les escouades des Azara (domestiques), dont nous avons parlé, y résidaient aussi.

Le Tchintcheri ou kaïd El-Djeleb et le kaïd El-Ibel, chargés, le premier, des moutons du Beylik et le deuxième, des chameaux, demeuraient à Berouaguïa avec leur suite.

Pendant l'hiver, le kaïd El-Ibel s'installait à Aïn Oussara.

A l'arrivée des Français, tous les oukil étrangers établis sur les fermes du Beylik prirent la fuite, épouvantés surtout par l'inévitable réaction qui se produisit partout contre ce qui était turk ou touchait de près ou de loin à ce gouvernement. Les tribus environnantes coupèrent des récoltes sur pied, vidèrent les silos, s'emparèrent des bœufs de labour, du matériel agricole et des troupeaux appartenant à ces établissements (2). Quelque temps après, les tribus s'emparèrent des territoires des fermes, dont elles prétendaient avoir été dépossédées sans indemnité.

Le gouvernement d'El-Hadj Abd el-Kader ne s'occupa point de rechercher les droits qu'il pouvait faire valoir sur ces terres,

---

(1) Voyez la première partie de ce travail. *Revue Africaine*, T. IX, p. 287.

(2) Ainsi, les Oulad Allan enlevèrent les bœufs de Harmela, les Rebaïa ceux de Mellaha, les Oulad Deïd ceux de Ferach, les Sonari ceux de Sour. les Douaïr ceux de Bou Djemlein, les Hassen ben Ali ceux de Berouaguïa, les Abid et Beni Hassen ceux de l'Oued El-Hakoum, les Abid, les Mefatha, Oulad Hamza et Douaïr ceux de Moudjebeur, Achir et de la ferme des Oulad Hamza, etc.

car, outre que la guerre fut l'état normal de ce gouvernement, il n'aurait eu garde de se rendre impopulaire en provoquant d'intempestives réclamations de propriétés (1).

Les Beys abandonnaient exclusivement aux kaïds les droits de Meks sur les marchés des tribus dont ils avaient le commandement. Le trésor n'en retirait absolument rien et les sommes que rapportait le meks étaient une partie du traitement du kaïd.

Habituellement, le kaïd cédait ses droits moyennant redevance à un des cheikh de la tribu, qui s'occupait seul de la gestion du marché.

Telle était l'organisation politique, financière, administrative et militaire de l'ancien beylik du Titteri : elle était remarquable à plus d'un titre et revêtait surtout une admirable entente du peuple à gouverner.

La tyrannie, l'oppression, les exactions de toute nature qui ont fait du gouvernement des Osmanlis une épouvantable machine politique, étaient le fait des hommes plutôt que du système.

D'ailleurs, n'était-ce pas le régime de beaucoup de nations européennes du temps ?

A notre arrivée dans la Régence, la domination turke touchait à sa fin : ne recevant plus que très-peu d'hommes du Levant, en butte à de nombreuses attaques anarchiques de la part des Arabes, cette domination était en pleine décadence. Il ne pouvait en être autrement d'un gouvernement qui s'immobilisait et auquel manquait ce grand levier des sociétés, qu'on appelle le progrès (2).

Henri Federmann,
Interprète de l'Armée ;
Bon Henri Aucapitaine,
Lieutenant au 36e de ligne.

---

(1) Disons cependant que le khalifa el-Berkani, pendant son séjour dans le Titteri, fit, plusieurs fois, cultiver les terres de ces fermes. C'étaient les tribus voisines qui fournissaient les grains et une journée de charrue pour les labours. C'étaient elles encore qui moissonnaient, dépiquaient et ensilotaient les récoltes.

Comme bénéfices, ces tribus étaient autorisées à cultiver pour leur compte les portions de terres beylik qu'El-Berkani n'exploitait pas.

(2) Un prochain article contiendra, outre divers renseignements sur les tribus pendant la domination turke, quelques notes sur l'administration de la ville de Médéa, capitale du Titteri.

RECUEIL DE NOTICES ET MÉMOIRES DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE

VOLUME I E 1867.

Le onzième volume de cette utile et intéressante publication vient de paraître. Parmi les divers travaux qu'il renferme, il en est qui méritent un examen approfondi et sur lesquels nous reviendrons spécialement plus tard. Aujourd'hui, sauf deux exceptions motivées, nous nous bornerons à donner une sorte de sommaire des autres articles avec les observations succinctes que peut suggérer une lecture rapide.

Le premier est une Monographie du palais des Beys de Constantine, par M. L. Féraud. On y retrouve le savoir, la conscience et le style attachant que nos lecteurs ont pu apprécier plus d'une fois dans cet auteur que nous nous honorons de compter au nombre de nos collaborateurs de la *Revue*.

Vient ensuite une Note sur Khemissa, le Tubursicum Numidarum de l'époque romaine, qu'il ne faut pas confondre avec le Teboursek de la Tunisie (route du Kef à Tastour), ni celui-ci avec une cité de même nom que l'on suppose avoir existé aux sources de la Medjerda, ce qui ne paraît pas très-solidement établi jusqu'à présent.

Un travail considérable, par son étendue comme par la manière consciencieuse dont il est traité, c'est celui de M. le Grand Rabbin Cohen, sur « Les Juifs de l'Afrique septentrionale. » Ce sont de ces œuvres qu'on lit avec fruit et avec plaisir. Il nous a rappelé une étude analogue faite sur les Juifs d'Espagne, par M. Jose Amador de los Rios (Revista literaria del Espanol, 1845, nº 25 à 37). Il y a, et il devait y avoir, des points de contact inévitables entre ces deux ouvrages.

Le désir exprimé par M. Cohen, à la fin de son travail, de voir imprimer le Mémoire composé par M. Federmann sur le Beylik de Titeri nous a surpris, car depuis longtemps la *Revue*

Africaine en a entamé la publication qui se termine précisément dans ce numéro.

M. le capitaine Dewulf, commandant supérieur d'Aïn Beïda, a enrichi ce onzième volume des inscriptions trouvées dans son cercle en 1866, en y ajoutant des observations qui les expliquent et en font ressortir l'importance. Plusieurs communications de M. Léon Renier, relatives à ces documents épigraphiques, ont été fondues dans cet article et ajoutent nécessairement à sa valeur.

M. Vayssettes, dont notre journal a jadis accueilli les débuts avec empressement, donne pour son contingent, dans la publication de 1867, le commencement d'une « Histoire de Constantine sous la domination turque (1517 à 1837). » C'est précisément le sujet qu'il a déjà traité dans la *Revue,* mais, cette fois, revu et augmenté et mené jusqu'au bout. Depuis son retour à Constantine, l'auteur, replacé sur l'ancien terrain de ses premières études locales, a pu les reprendre avec d'autant plus d'avantage, que sa profession même le met en rapport continuel avec les indigènes et fait passer journellement sous ses yeux une foule d'actes, quelques-uns très-anciens, où il a pu glaner d'importantes notions historiques.

Aussi, cette première partie de son travail annonce une œuvre sérieuse, judicieusement exécutée, et qui mérite d'être examinée et discutée avec soin, ce que nous ferons dès qu'il nous sera possible d'y consacrer le temps nécessaire. Aujourd'hui, nous nous bornerons à signaler à cet auteur un écueil dont nous connaissons les dangers pour y avoir donné plus d'une fois. Ce sera, d'ailleurs, continuer une œuvre que nous avons commencée à propos du Tombeau de la Chrétienne et sur laquelle il faudra revenir souvent avant d'atteindre le but. Mais expliquons notre pensée.

Il est à peu près impossible de faire une étude historique quelconque sur l'Afrique septentrionale, sans avoir à consulter Léon l'Africain, Marmol ou Shaw, auteurs qui ont écrit, le premier en italien (1), le second en espagnol et le dernier en

---

(1) Léon l'Africain a d'abord composé son ouvrage en arabe, puis il s'est traduit lui-même, tant bien que mal, en italien, langue qu'il avait

anglais. Malheureusement, chez nous, on ignore, en général, les langues étrangères; et, connût-on celles-là, qu'il serait assez difficile de se procurer les éditions originales, devenues à peu près introuvables en librairie. Il faut donc presque toujours recourir aux traductions de Jean Temporal, de Perrot d'Ablancourt et de l'anonyme de La Haye. Par malheur, ces traductions sont très-infidèles, surtout les deux premières: les contre-sens y abondent et les omissions y sont fréquentes; de sorte que les assertions et les raisonnements qu'on avance sur leur autorité, risquent fort de pécher par la base. C'est précisément pour avoir eu trop confiance dans une de ces mauvaises traductions, qu'on reproche depuis un siècle au docteur Shaw d'avoir prétendu que le Tombeau de la Chrétienne avait *vingt pieds* de haut seulement, tandis que cet auteur a dit de la façon la plus formelle, dans le texte anglais, qu'il en a *cent* (a *hundred* feet)!

En ce qui nous concerne, il ne nous est pas arrivé une seule fois de comparer un passage quelconque de ces traductions avec l'original, sans les prendre en flagrant délit d'inexactitude. Une citation de Marmol, dans le travail de M. Vayssettes, va nous offrir précisément une nouvelle occasion de prouver cette assertion. Cependant, comme le translateur de l'écrivain espagnol a bien assez de ses méfaits particuliers, défalquons d'abord de son compte personnel huit altérations du texte de sa traduction, que nous avons constatées et qu'il faut renvoyer, sans doute, au typographe ou au copiste de M. Vayssettes.

Dans le passage dont il s'agit, le traducteur, Perrot d'Ablancourt, rend l'expression castillane « algunos años » par l'adverbe français « longtemps »; de sorte que pour lui, vivre *quelques années*, par exemple, c'était la même chose que vivre *longtemps!* Pour expliquer la colère des habitants de Constantine contre leur gouverneur tunisien Abd-el-Moumen et justifier la résolution qu'ils avaient prise de s'en débarrasser, Marmol dit de ce chef :

---

apprise à Rome lorsqu'il y vivait, en 1518, sous le patronage de Léon X, son parrain et son protecteur. Le manuscrit arabe s'est perdu... ou égaré. On le retrouvera peut-être quelque jour dans les arcanes du Vatican, qui renferment, dit-on, bien d'autres joyaux littéraires inconnus aujourd'hui.

« Hombre moço dado a vicios y deshonestidades y tan dissoluto que el pueblo affrentado de tener tal señor, etc. (1) » homme jeune, adonné à des vices et à des actes déshonnêtes, et si dissolu, que le peuple, honteux d'avoir un tel maître, etc. Cette esquisse complète est rendue dans la traduction par la phrase vague et insuffisante « à cause de ses débauches » qui n'exprime pas tout ce que le texte donne à entendre et supprime, d'ailleurs, le sentiment de honte éprouvé par les gens de Constantine, en se voyant obligés d'obéir à un pareil personnage.

Perrot d'Ablancourt dit, au même endroit, du chef qui succéda à Abd-el-Moumen : « Ali ben Farax, fort expérimenté. » Or, le texte porte : « le tenia bien esperimentado en cosas de mucha importancia » ; ce qui signifie en effet que « le sultan de Tunis avait mis Ali ben Farax à l'épreuve dans des choses de beaucoup d'importance. »

Est-ce donc là traduire ?

Quand l'auteur espagnol écrit « *se entrego* Constantina a los Turcos », son traducteur lui fait dire « Constantine *se rendit* aux Turcs. » Mais *entregarse* signifie se livrer, se donner, ce qui n'est pas du tout la même chose que se rendre. Une ville se livre ou se donne, parce que cela lui convient ou parce qu'elle ne se croit pas en état de résister ; elle se rend à la suite d'un siège ou d'une attaque quelconque.

Marmol a dit du Pacha d'Alger Euldj Ali el Fartas, entrant par la force dans la ville de Constantine « la saqueo y robo », il la saccagea et pilla ; le traducteur supprime un de ces verbes, les croyant parfaitement synonymes. Quoiqu'en cela les lexiques les plus accrédités lui donnent raison, il est certain que, dans l'usage, au moins, *saquear*, en espagnol, et son équivalent *saccager*, en français, signifient à la fois piller, ravager, *dévaster*. Dès lors, le mot avait sa raison d'être et devait être maintenu ; Furetière, dont la prolixité et le vulgarisme ont bien leur compensation, n'a pas oublié dans son dictionnaire cette signification spéciale du mot saccager.

Mais ceci n'est qu'une peccadille auprès de ce qui suit.

---

(1) Nous conservons scrupuleusement l'orthographe surannée de Marmol.

Marmol précise ainsi le chiffre de l'amende à laquelle le Pacha d'Alger condamna les gens de Constantine à cause de leur révolte contre la domination ottomane : « sessenta mil doblas de seys reales y medio cada una », soixante mille doblas de six réaux et demi chacune. — D'Ablanconrt lui fait dire « cinquante ou soixante mille écus ! » Il faut bien avoir la manie des altérations de texte pour rendre ainsi par une expression vague et dubitative une énumération parfaitement claire et déterminée.

Fiez-vous donc à de pareilles traductions et avisez-vous de leur emprunter des renseignements et des preuves !

Notez que, dans l'exemple ci-dessus, nous n'avons pas été chercher un passage particulièrement favorable à notre thèse, mais que nous avons accepté celui que le hasard nous offrait dans l'article de M. Vayssettes.

Après le Mémoire de cet auteur, vient le recueil des « Inscriptions inédites de Constantine et de sa banlieue » expliquées et commentées par M. Jules Marchand, Directeur de l'école communale de cette ville. Ne pouvant, par le motif déjà énoncé, discuter à fond et complètement ce travail épigraphique assez étendu, nous bornerons notre examen à quelques points saillants, parmi ceux, assez nombreux, qui semblent justiciables de la critique.

D'abord, nous critiquerons dans cette œuvre l'incorrection typographique élevée à de telles proportions, que l'on croit lire de premières épreuves plutôt qu'un tirage définitif.

Puis, nous arriverons à d'autres fautes d'une nature beaucoup plus grave. Parmi celles-ci, prenons la transcription donnée par M. Marchand, à la page 363, d'une épitaphe romaine, le nº 4 :

Diis manibus
Julia Venusta vixit annis triginta. Hic *situs* est.

Cette violation flagrante de la règle qui veut que l'adjectif s'accorde avec son substantif, non-seulement en nombre et en cas, mais aussi en *genre,* est évidemment une distraction de l'auteur. C'en est une autre encore, sans doute, ce *viginta* de la même page, celui de la page 401, de même que le *vigenta* de la

page 400. Toutefois, de pareilles négligences, quand elles abondent, comme c'est ici le cas, rendent presque inutile un genre de publications où la plus rigoureuse exactitude est une condition de premier ordre.

A la page 367, on lit cette autre épitaphe :

« Baebia, Festi filia*qui*, castæ sacerdos *Junonæ*, etc. »

Nous connaissions tous *Juno* (génitif, *Junonis)*, aussi bien *Juno* pronuba que *Juno* Lucina, etc., sans oublier le proverbe « *Junonis* sacra ferre » que nous appliquions malicieusement à nos graves professeurs, quand nous les voyions se diriger lentement et à pas comptés vers la chaire magistrale.

Mais Junona...? — Oculis incognita nostris! comme dit le poète. Maintenant, à qui revient la responsabilité de cet audacieux *néologisme?* Nous aimons à croire que c'est une affaire à vider entre le typographe et le correcteur.

Faut-il encore mettre au compte de la typographie l'Hippona Regia qui s'est substitué au classique Hippo Regius, à la page 406, par analogie sans doute avec le Junona de tout-à-l'heure?

Mais, « paullo majora canamus! »

Au nombre des inscriptions inédites recueillies à Tiklat, l'ancien Tubusuptus, par M. le colonel Bonvalet, commandant supérieur du cercle de Bougie, se trouve une de ces épigraphes (le nº 27) qui font à la fois le bonheur et le désespoir des archéologues : le bonheur, parce qu'elles leur fournissent de nouvelles occasions de se mesurer avec l'inconnu ; le désespoir lorsque, ce qui arrive assez souvent, cet inconnu les terrasse, au lieu de se laisser complaisamment enlever tous ses voiles.

Nous voulons parler de l'épitaphe d'un certain Florus (p. 380), document curieux, que la nature de sa rédaction range dans la catégorie des *laudationes funebres*. Nous allons d'abord en reproduire le texte, sur la foi de M. Marchand, qui le donne d'après un estampage. Nous devons avertir que, faute de caractères spéciaux, il nous a fallu développer les ligatures en lettres ordinaires, ce que nous avons fait toutefois d'après ses propres indications.

Si le lecteur compare avec attention les trois documents qui vont suivre et qui sont fournis par M. Marchand lui-même,

— texte présumé, interprétation et traduction d'icelui — il nous devancera certainement presque toujours dans la critique que nous allons en entreprendre.

Texte d'après M. Marchand :

1. D. M. S.
2. HISCELOCISFLORIREQVIESCV
3. ANTOSSASEPVLTAAFINIIS
4. PRIMEMISERANDOFVNE
5. RERAPTODIISADINFER
6. NASSEDESLVCOSQVERORVM
7. QVEMDOCTASSTVDISORNARAT
8. DIVATHAL..IAQVIPROPEVI
9. CENOS....IAMSVPLEVERAT
10. ANNOSSONIAILSISBREVIARVPIS
11. SETSTAMNAFVSO.PRODOLORVI
12. NVLLDECRETARVMPEREFASEST
13. PARCARVMDIVADVROSQVEEVA
14. DERECASVS. H. S. E.

Interprétation, d'après M. Marchand :

Hisce locis Flori requiescant ossa sepulta affinibus, prime miserando funere. Raptus est à Diis ad infernas, sedes lucos querorum. Quem doctis studiis ornaverat diva Thalia, qui prope vicenos vitam suppleverat annos. O, Nemesis, brevia rupisti se et stamina fuso, pro dolo, ruinam vel decreta rumpere fas est parcarum divarum atque duros evadere casus. Hic situs est.

Ce que M. Marchand traduit de la manière suivante :

« En ces lieux reposent les ossements du comédien Florus, que ses parents infortunés ont ensevelis en déplorant amèrement sa perte. Les dieux immortels qui lui ont ravi le jour ont fait descendre son ombre dans les bois sacrés des demeures infernales où retentissent d'éternels gémissements. Il avait terminé sa carrière à peine âgé de vingt ans, et pourtant il était déjà l'émule de la divine Thalie qui avait orné son esprit des dons de son art O cruelle Némésis, tu as brisé par trahison les minces fils attachés au fuseau de son existence ! mais nous est-il possible

d'éviter la mort, d'enfreindre les immuables décisions des parques divines et de se soustraire au sort rigoureux qu'elles nous réservent. Il gît ici. »

La comparaison attentive des trois documents ci-dessus donne, comme conclusions : lecture fautive, interprétation erronée et traduction très-infidèle.

M. Marchand, opérant sans doute sur un estampage imparfait, s'est trouvé, d'ailleurs, en face d'un ensemble de mots pressés les uns contre les autres, sans ponctuation ni intervalles, pour en faciliter la distinction. L'intuition du sens pouvait, seule, aider à débrouiller ce fouillis de lettres agglutinées et compliquées de ligatures ; mais ce fil conducteur lui a manqué souvent et il n'a même pas reconnu qu'il avait affaire à de la poésie et non à de la prose. De là, des erreurs nombreuses dont nous allons relever les plus saillantes.

Nous demanderons d'abord à M. Marchand pourquoi, à la fin de la 3e ligne, il veut lire AFINIIS, qui ne signifie rien et qu'il est obligé de changer arbitrairement en AFFINIBVS, au lieu de s'en tenir au mot AFINIS du texte, sauf à lui restituer ce que le lapicide paraît avoir omis.

Pourquoi ne retrouve-t-on pas dans sa traduction le mot PRIME qui commence la 4e ligne. Ce génitif ou datif du mot *Prima* joue nécessairement un rôle quelconque dans la phrase et on ne comprend pas qu'il l'ait de son autorité privée, considéré comme non avenu. Car, s'il est commode, il n'est nullement logique d'éliminer une donnée embarrassante dans un problème dont on entreprend de rechercher la solution.

M. Marchand n'aurait pas dû, par une raison analogue, substituer Raptus à Rapto (5e ligne), autre procédé non moins arbitraire.

En proposant et en adoptant le mot *querorum*, il le trouve d'un latin suspect ; il pouvait aller plus loin et le qualifier crûment de barbarisme. Mais il y avait mieux à faire encore, c'était de le scinder, ce vocable très-louche, opération qui aurait donné le mot *que* puis le mot *rorum*, lesquels réunis aux précédents auraient conduit à cette rédaction assez acceptable : « ... Rapto Diis ad infernas sedes lucos *que rorum* ; » c'est-à-

dire, ... emporté par les dieux dans les séjours infernaux et le bois des larmes.

Moyennant ce simple dédoublement, il se trouvait débarrassé d'un de ces mots qui faisaient dire à Berchoux :

Quel latin, juste ciel ! les héros de l'Empire
Se mordaient les cinq doigts pour s'empêcher de rire.

Pour aller au-devant d'une objection probable, faisons observer que le mot *ros* ne signifie pas seulement la rosée, mais qu'il s'emploie aussi dans le sens de *pleurs*.

Interdum madidas lacrymarum *rore*, coronas
Postibus intendit

A dit Ovide, à propos de l'amoureux qui va suspendre à la porte de sa maîtresse des couronnes arrosées de ses larmes. Et si cet exemple ne paraît pas concluant, renvoyons les gens difficiles au vers 360 du 10e livre des Métamorphoses, où ce même poète emploie le mot *ros*, mais tout seul, cette fois, comme équivalent de *lacrymae*, pleurs. Enfin, si *rorum* n'est pas le mot qui convient ici, au moins ce n'est pas un barbarisme.

Dans la partie moyenne de l'inscription (10e ligne), celle dont il avoue que la lecture est fort incertaine, M. Marchand lit pourtant le nom de « Némésis. » On se demande ce que vient faire là cette furie vengeresse; encore, si c'était la parque Lachésis, on comprendrait son intervention, puisqu'il s'agit ici du fil d'une existence et que précisément il est question des parques, trois lignes plus loin. Dans cette nouvelle hypothèse, la personne quelconque qui a rédigé ou commandé l'épitaphe reprocherait à Lachésis « brevia rupisse stamina fuso, » d'avoir rompu le fil trop court sur son fuseau, acte qui était dans le rôle de cette parque si, en effet, elle tenait la quenouille et plaçait le fil sur le fuseau, comme l'avancent certains mythologues, tandis que d'autres attribuent cette fonction à Clotho, assertions contradictoires que nous n'entreprendrons pas de concilier.

En tous cas, Némésis se trouve complètement justifiée du reproche tout-à-fait injuste que lui adresse M. Marchand « d'avoir brisé, par trahison » les minces fils attachés au fuseau de son existence (celle de Florus). »

Car c'est bien M. Marchand qui accuse ici et non l'auteur de l'épitaphe, attendu que là où M. Marchand a lu, en dénaturant le texte (1) :

Pro dolo rui-
nam vel decreta rumpere fas est
parcarum divarum atque duros eva-
dere casus

L'auteur de l'épitaphe a voulu dire très-probablement :

Pro dolor ! vi
nulla decreta rumpere fas est
parcarum diva durosque eva-
dere casus

Si l'on examine ci-dessous, la partie correspondante du texte donné par M. Marchand lui-même à la page 380, l'hésitation ne sera guère possible entre les deux lectures :

PRo DoLoRVI
NVLLDECRETARVMPEREFASEST
PARCARVMDIVADVROSQVEEVA
DERE CASVS

En tous cas, on voit qu'il n'est ici nullement question de *trahison* et que ce passage, dégagé de la phrase qui le précède et à laquelle M. Marchand le rattache à tort, signifie simplement :

O douleur ! par force
aucune, on ne peut rompre les décrets sacrés
des parques ni éviter les cruels
événements.

Occupons-nous maintenant d'une autre ordre de fautes.

M. Marchand accole, dans sa traduction, l'épithèthe de comédien au nom de Florus, épithèthe qui n'est pas dans le latin, non plus que l'adjectif « éternels » appliqué aux Dieux ? Le latin ne dit pas davantage que Florus « était déjà l'émule de la divine Thalie, » pas plus qu'il ne contient cette sentence

(1) M. Marchand, altérant sa propre copie, met ici *vinam*, au lieu de *vinull*; *divarum*, pour *diva*; et *at que duros*, à la place de *durosque*.

« mais nous est-il possible d'éviter la mort. » C'est donc, autant de fioritures du crû de l'interprète qui en surcharge très-arbitrairement le texte original, sans s'apercevoir que traduire ainsi c'est doublement trahir, d'abord son auteur et le lecteur ensuite.

Mais notre commentaire devient un peu trop long ; arrêtons-le donc ici, bien que la matière ne soit pas encore épuisée.

Après avoir accompli le devoir de critique dans les limites restreintes que notre cadre nous impose, nous devons constater qu'il y a chez M. Marchand beaucoup de zèle pour l'archéologie et même cette ardeur qui témoigne qu'on a quelque étincelle du feu sacré. Avec ces qualités, assez rares en ce pays, il peut certainement rendre d'importants services à la science, s'il se met dorénavant plus en garde contre les distractions, s'il combat surtout un penchant trop marqué à se contenter d'à peu près ; si, enfin, il ne confond pas avec les vraies lumières de l'esprit certains feux follets de l'imagination qui conduisent presque toujours à des fondrières.

Un maître vénéré, M. Hase, nous écrivait jadis à propos d'erreurs analogues aux précédentes, où nous étions tombé, lors de nos débuts épigraphiques : « Dans l'étude des inscriptions, » poussez le soin minutieux jusqu'aux limites extrêmes. Car sans » cela, on n'arrive jamais à être exact, même avec du talent et » du savoir. Or, en épigraphie, sans l'exactitude, les matériaux » les meilleurs au fond perdent leurs qualités et leur prix ; » et, au lieu d'éclairer et d'instruire les travailleurs, ils ne » servent plus qu'à les égarer. »

Nous ne pensons pas pouvoir mieux terminer cet article qu'en transmettant à nos jeunes émules cette leçon, telle que nous l'avons reçue nous-même, il y a une trentaine d'années.

A. Berbrugger.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56, 59 à 61, 63 et 64.)

CHAPITRE XLVI

MOSQUÉE DITE DJAMA EL DJEDID, PLACE MAHON ET RAMPE DE LA PÊCHERIE.

II

Les documents que j'ai compulsés établissent trois points importants : 1° la mosquée Djama el Djedid a été bâtie vers 1070 (1660 de J.-C.); 2° cette construction a été effectuée par les ordres de la milice d'Alger et avec les fonds du Sboulkheirat, institution hanéfite qui recueillait et administrait toutes les offrandes, toutes les donations faites au profit des établissements consacrés à cette secte. C'est un des rares exemples de l'érection d'une mosquée dûe à une action collective, les autres édifices du culte étant, en général, l'œuvre de l'initiative des particuliers; 3° cette mosquée a englobé l'emplacement d'une Medersa appelée *Mderset Bou'Anan* et aussi *Mederset el'Ananïa*, fait à noter dans l'intérêt de la topographie du vieil Alger.

Voici, d'ailleurs, les renseignements que j'ai recueillis.

I.... Marché (Souk) nouveau appelé Badestan, situé dans le voisinage de la medersa du maître Bou'Anan (مدرسة المولى بوعنان) (acte de 991, soit 1583-1584).

II. Le caïd Otsman ben Moussa, directeur du Beit-el-Mal, vend à Hassan le barbier, fils d'Abdallah, une portion d'air (espace, droit de surbâtir) de cinq coudées de longueur et de cinq empans de largeur, au-dessus de la porte de la mer (Bab-el-Behar), près de la Medersa de Moulai Bon'Anan (acte de 995, soit 1586-1587.)

III. Le caïd Mohammed el'Addad ben Abdallah (probablement un renégat) déclare qu'il fait l'abandon de la zendana (cave) dont il est propriétaire, sise au marché aux poissons, près de Bab-el-Behar (porte de la mer), l'une des portes de la ville d'Alger; et cela à titre d'aumône au profit des musulmans, afin que cet immeuble soit englobé dans la construction de la mosquée qu'on a l'intention de

bâtir dans la *medersa el Anan'ya* (المدرسة العنانية), qui est contigüe au café (*el Kahwah*), dans l'intérieur d'Alger la bien gardée. (Acte du milieu de Safar 1067, soit du 29 novembre au 8 décembre 1656.)

IV. Le janissaire Mohammed fait une donation au profit de la mosquée neuve (الجامع الجديد) qui est dans la medersa de Moulaï Bou Anan. (Acte du commencement de Chaban 1069, soit du 24 avril au 3 mai 1659.)

V. El Hadj Hassan, aga, fonde un habous au profit de la mosquée à la construction de laquelle on travaille actuellement dans la medersa el Anan'ya, sous la surveillance d'El Hadj Bakir aga ben el Hadj Ibrahim. (Acte du commencement de Redjeb 1070, soit du 13 au 22 mars 1660.)

VI. Louange à Dieu! après que les deux honorables (individus) qui sont : El Hadj Bakir aga ben el Hadj Ibrahim et Kali Mohammed aga ben Birem, chargés de diriger la construction de la nouvelle mosquée (el Djama el Djedid) placée sur l'emplacement de mederset el Anan'ya, dans l'intérieur de la (ville) bien gardée d'Alger, la protégée, par l'ordre des troupes de la dite ville (que Dieu leur donne la victoire!) eurent élevé une réclamation pour le compte de la dite mosquée, en vertu des pouvoirs qui leur ont été confiés par qui il a été dit, prétendant avoir appris que le théologien et très-noble Sid Ahmed ben Yahya s'étant emparé de la moitié d'une boutique faisant partie de la dotation du Shoulkheirat et sise à, etc. en avait disposé par donation en faveur de la fille de son fils, *Assia*, antérieurement à ce jour, ainsi qu'il résulte d'un acte authentique établi à cet effet

Ils formèrent le projet de retirer cette moitié de boutique d'entre ses mains et de la joindre à l'autre moitié, afin que la totalité de cet immeuble continuât comme par le passé à faire partie des habous du Shoulkheirat et que les produits de ladite boutique puissent être consacrés de même que les revenus des autres propriétés du Shoulkheirat, à payer les dépenses occasionnées par la construction de la mosquée susmentionnée, attendu que telle est l'affectation donnée à ces revenus par les ordres des troupes précitées. Ils résolurent également de demander des comptes, etc.

Le Sid Ahmed, susnommé, répondit qu'il n'avait disposé par donation que de la jouissance de la dite moitié d'immeuble, au profit de sa petite-fille susnommée, qu'il avait joui antérieurement de cette fraction de boutique en vertu d'un rescrit royal qui lui en accordait l'usufruit à titre d'aumône, mais qu'il n'élevait aucun

droit à la propriété, et que cela était, en effet, l'un des habous du Sbou'kheirat.

Les parties adverses prolongèrent ainsi leurs discussions jusqu'au moment où ils fournirent leur affaire au Medjelès siégeant dans la grande mosquée, etc., etc. (*Note du traducteur*). Le Medjelès annule la donation faite par Sid Ahmed et ordonne que la moitié de boutique en litige sera remise à la disposition du Sboulkheirat et que Sid Ahmed aura à régler, relativement à la jouissance écoulée, avec les deux individus préposés à la construction de la mosquée). (Acte du Medjelès portant la date du commencement de Moharrem 1073, soit du 16 au 25 août 1662.)

VII. El Hadj Mohammed aga ben Ali, le turc, fonde un habous au profit de celui qui lira le Coran sublime sur l'estrade, dans la mosquée qui est bâtie dans la Mederset el Ananiya. (Acte du commencement de Ramdam 1074, soit du 28 mars au 6 avril 1664.)

VIII ... la mosquée neuve (el Djama el Djedid), sise au-dessus de la porte de la mer. (Acte de 1089, soit 1678-1679)

IX... la mosquée neuve connue d'après son emplacement sous le nom de Zaouiet Moulaï Bou 'Anan. (Acte de 1110, soit 1698-1699)

A partir de cette dernière époque, le souvenir de la Zaouia de Bou 'Anan s'effaça graduellement et le nom de *Djama el Djedid*, la mosquée neuve, adopté exclusivement par les documents et par la notoriété, est seul connu de la génération contemporaine. Le nom de mosquée de la Pêcherie, employé par nous, est dû, d'une part, à ce que la petite plage dont j'ai parlé était le quartier général des pêcheurs, et d'autre part, à ce que le marché au poisson (Souk el-Hout) se trouvait à mi-côte, près de la façade O.-S.-O. de cet édifice.

III.

La mosquée Djama el-Djedid est la grande mosquée des Hanefites. Le Muphti de cette secte y tient ses séances et y rend ses décisions juridiques. Cet édifice avait un personnel nombreux. Sa dotation était administrée par le Sboulkheirat. Depuis 1830, il a continué sans interruption à être affecté au culte musulman.

Ainsi que je l'ai fait pour les muphtis malékites, à propos de la grande mosquée, je vais donner, en employant les mêmes sources de renseignements et le même système, un essai de chronologie des muphtis du rite hanéfite.

1. Mohammed ben Youssef, (mention unique relevée dans un acte du commencement de hidja 1022, soit du 12 au 21 janvier 1614)

2. Mahmoud ben Hossaïn. Première mention en fin Djoumada 2e 1039, (soit du 24 mai au 1er juin 1620) ; deuxième mention au milieu de chaban 1033,

3. Mustapha ben Mohammed. Mention unique en fin djoumada 1er 1037 (du 28 janvier au 6 février 1628)

4. Mohammed ben Ramdan. 1° Commencement de redjeb 1045, (du 11 au 20 décembre 1635); 2° milieu de moharrem 1066 (du 10 au 19 novembre 1655). Ce muphti a signé après le muphti maléki, dans un acte daté de la fin de chaban 1056, (du 2 au 10 octobre 1646).

5. Hossaïn ben Mustapha ben Ramdan. 1° Milieu de djoumada 1er 1069, (du 4 au 13 février 1659). 2° Commencement de redjeb 1089, (du 19 au 28 août 1678).

Extrait du manuscrit du fils du Muphti hanéfite Hossaïn ben Redjeb, (déjà cité au chapitre XX).

Parmi les muphtis dont nous avons eu connaissance et dont nous avons vu l'écriture, en fait de turcs, d'abord, et plus tard, de coulouglis, se trouve en premier lieu le savant et très-docte muphti de l'Islam, Sidi Mohammed ben Karaman, qui fut le collègue de ben Amar ben Daoud, en 1017 (1608-1609), et qui décéda en hidja 1036, (du 13 août au 11 septembre 1627). Après lui fut nommé son frère Mahmoud ben Hossaïn Karaman deuxième, qui occupa cet emploi à plusieurs reprises. Il alternait dans ces fonctions avec le savant et très-docte muphti de l'Islam Sidi Mohammed ben Sidi Ramdan ben Youssef el Oldj (esclave chrétien converti à l'Islamisme) ; c'était une fois l'un et une fois l'autre; ensuite Sidi Mohammed ben Ramdan se retira définitivement et abandonna cet emploi au fils de Karaman. Le deuxième Karaman décéda étant muphti, le samedi, 4 hidja 1066, (23 septembre 1656), au moment du dohor (1 heure de relevée.) Après ben Karaman, fut nommé muphti à Alger quelqu'un dont je n'ai pu savoir le nom ; Si Dieu permet que je l'apprenne, je l'ajouterai. Ensuite fut nommé Hossaïn Effendi, qui était khetib (prédicateur) à Djama Essida. Lorsqu'il mourut, que Dieu lui fasse miséricorde ! il fut remplacé par Moustim Effendi. Hossaïn Effendi occupa les fonctions de muphti pendant vingt-quatre années, environ.

6. Mouslim ben Ali. 1° Commencement de djoumada 1er 1090, (du 10 au 19 juin 1679). 2° Commencement de safar 1091, (du 30 janvier au 8 février 1683).

Extrait du manuscrit déjà cité.

Quant à Mouslim Effendi ben Ali, qui fut nommé après Hossaïn Effendi, il était venu à Alger en qualité de cadi temporaire, amenant avec lui son fils, Sidi Mohammed.

(*Note du traducteur.* Dans les premiers temps de la domination ottomane, le cadi de la secte hanéfite, à laquelle appartenait la milice, était envoyé de Constantinople et restait en fonctions pendant deux années, au bout desquelles il cédait la place à un nouveau venu, désigné pour le remplacer).

Lorsqu'il eut terminé son temps de service, il se fixa à Alger, s'y maria et entra dans le corps des khodja, ainsi que son fils; celui-ci fut employé au Sboulkheirat et lui à la Douane. Ensuite, il fut nommé prédicateur (Khétib) de la mosquée de Safir Pacha, sise dans la haute ville. Le premier qui fit le prône dans la mosquée neuve (El Djama el-Djedid) de la porte de la mer, après l'achèvement de sa construction, fut Karabach Effendi, savant venu de Turquie; il devint le chef d'un parti considérable, et c'est là un fait que détestent les gouvernants; il fut donc exilé, et Mouslim Effendi quitta la mosquée de Safir Pacha pour descendre à la mosquée neuve. Lorsque Hossaïn Effendi fut décédé et que Mouslim l'eut remplacé comme muphti, il resta à El Djama el-Djedid, et, à partir de ce moment, fut établie cette règle que quiconque devient muphti est le khetib, (prédicateur) de cette mosquée.

7. Mohammed ben Mouslim. 1° Commencement de safar 1095, (du 19 au 28 janvier 1684). 2° Commencement de djoumada 1er 1101, (du 10 au 19 février 1690).

8. Mohammed ben Hossaïn. Mention unique au commencement de redjeb 1101, (du 10 au 19 avril 1690).

9. Mohammed ben Mouslim (voir n° 7). 1° Fin de hidja 1101, (du 25 septembre au 4 octobre 1690). 2° Fin de rebi 2° 1102 (du 22 au 30 janvier 1691).

Extrait du manuscrit déjà cité.

« A la mort de Mouslim Effendi, son fils, Sidi Mohammed Khodja fut nommé, en remplacement de son père, muphti et khetib. Il était urbain et distingué; il releva ses fonctions et

commença à leur attirer de la considération en restant chez lui, au contraire de son père qui se tenait toujours au café, à l'exemple de ses prédécesseurs. Quand El-Hadj Chaban fut promu doulateli, il le destitua. Son temps d'exercice et celui de son père Mouslim, n'atteignent pas le nombre de huit années. »

10. Hossaïn ben Redjeb. 1° Commencement de djoumada 1er 1102, (du 31 janvier au 9 février 1691). 2° milieu de moharrem 1112, (du 28 juin au 7 juillet 1700).

« Après lui, fut nommé mon père Hossaïn ben Redjeb, chaouch. Il augmenta la considération et la puissance de cet emploi. Il était aimé par les gouvernants et avait beaucoup d'influence et de crédit. Il se dévouait à faire réussir ceux qui s'adressaient à lui sans jamais se préoccuper de ses propres intérêts. Il avait coutume de me dire : Sois la tête d'une sardine et ne sois pas la queue d'un thon. (Il vaut mieux être le premier dans un village que le second dans Rome ? *Note du trad.*) Il me disait aussi : Resserre ton ventre, ta tête en grossira. Il fut le premier coulougli appelé aux fonctions de muphti. Lorsque mon père reçut sa nomination, il était âgé d'environ trente ans ; il occupa cet emploi pendant douze années et fut révoqué par le doulateli Ahtchi Mustapha. »

11. Mohammed ben Mustapha dit Ben el-Masti. 1° Commencement de rebi 2° 1112, (du 15 au 24 septembre 1706). 2° Commencement de redjeb 1118, (du 9 au 18 octobre 1706).

« A sa place fut nommé El-Hadj Mohammed Enniyar, homme ignorant, vénal et peu religieux. Il fut le premier qui abaissa la science et les savants dans les réceptions du tyran Ahtchi Mustapha ; celui-ci manifesta son orgueil en se revêtant d'or. Je l'ai vu un vendredi, venir faire la prière à la mosquée d'Ali Bitchnin ; j'ai constaté que son esclave, placé près de lui, l'aidait dans ses mouvements pour s'agenouiller, se prosterner et se relever dans les oraisons surérogatoires. Les princes qui l'ont précédé se levaient, lorsque les ulémas se présentaient devant eux, allaient au devant d'eux et baisaient la main aux savants et aux gens vertueux. Étant allé assister à une réunion extraordinaire du Divan pour la réception d'un envoyé du Sultan victorieux, j'ai pu voir, de mes propres yeux, le doulateli Kara Borli Hossaïn chaouch, baiser la main de mon père, celle de Sidi Ahmed ben Sidi Saïd (le muphti Malékite), celle du cadi Ben El-Hanafi, et celle du cadi Malékite Sidi Mohammed ben

El-Koudjili. Mais l'indévôt Enniyar s'inclinait sur la main de Ahtchi Mustapha et l'embrassait à plusieurs reprises ; ses compagnons l'imitaient et cela passa en usage. Il a cessé de se lever, si ce n'est pour le muphti hanéfite, pour lequel il se met debout, en lui tendant la main. S'il est assis et que le muphti malékite et les cadis, entrent, il ne se lève pas pour eux et ne fait même aucun mouvement. Que Dieu abaisse celui qui abaisse la science et les gens de science! Cet ignorant resta en exercice pendant cinq ans et cinq mois et fut révoqué par le doulateli Hossaïn Khodja chérif. La foule assaillit Enniyar, après sa destitution, pour se faire restituer les cadeaux qu'il avait exigés des plaideurs pendant qu'il était muphti. Un homme noble n'aurait pas survécu à cela. Mais lui se distinguait par l'obscénité, le métier d'entremetteur, l'absence de dignité et les vols. Sa cupidité s'étendait jusqu'au mendiant et il commettait des escroqueries au préjudice des marchands. En quel lieu que vous l'aperceviez, observez-le : vous verrez qu'il prépare quelque tromperie. Il a été dévoilé bien souvent, mais il n'en a nul souci et continue ses méfaits. Il recommence et puis recommence. Il était grand et redoutable. Il parlait avec facilité comme s'il eût longuement étudié l'éloquence, tandis qu'il n'avait jamais étudié ni cette science ni aucune autre. Si vous le consultez sur une question scientifique, il est toujours de votre avis et vous approuve en vous disant : *oui*, ou *très-bien*, ou *que Dieu vous bénisse !* Telles sont ses expressions. Pendant son temps d'exercice il a fait de nombreuses réponses juridiques, en s'appuyant sur des auteurs modernes qu'il n'avait jamais lus. Les ulémas de son temps n'avaient aucune considération pour lui. » (*Extrait du manuscrit déjà cité.*)

12. Hossaïn ben Mohammed. 1° fin de hidja 1118 (du 26 mars au 3 avril 1707), 2° commencement de moharrem 1122 (du 2 au 11 mars 1710).

13. Mohammed ben Mustapha (dit ben el Masti). 1° Commencement de rebi 1er 1122 (du 30 avril au 9 mai 1710), 2° fin djoumada 1er 1122 (du 18 au 27 juillet 1710).

14. Hossaïn ben Mohammed. Mention unique du commencement de chaban 1122 (du 25 septembre au 4 octobre 1710).

15. Mohammed ben Mustapha (dit Ben el Masti). 1° Commencement de Kada 1122 (du 22 au 31 décembre 1710), 2° milieu de redjeb 1124 (du 14 au 23 août 1712).

16. Hossaïn ben Mohammed. 1° Commencement de rebi 2° 1125

(du 29 mars au 6 avril 1713), 2° milieu de ramdam 1127 (du 10 au 19 septembre 1715).

17. Mohammed ben Mustapha (dit ben el Masti). 1° Commencement de djoumada 1ᵉʳ 1128 (du 23 avril au 2 mai 1716), 2° fin hidja 1135 (du 22 au 30 septembre 1723). Un acte en date du commencement de moharrem 1138 (du 9 au 18 septembre 1725) mentionne que le Beit-el-Mal recueille la succession de Mohammed ben Mustapha, dit Ben El Masti, ex-muphti banéfite « dont la mort a eu lieu « par les décrets divins *et la décision du Divan.* »

18. El Hadj Ali ben Mosli. 1° Fin de hidja 1136 (du 10 au 19 septembre 1724), 2° commencement de chaban 1147 (du 27 décembre 1734 au 5 janvier 1735.

19. Hossaïn ben Mohammed el Annabi. 1° Milieu de rebi 2° 1148 (du 31 août au 9 septembre 1735), 2° commencement de rebi 2° 1150 (du 8 au 17 août 1737).

20. Mohammed ben Mohammed, connu sous le nom de Ben Ali. 1° Commencement de chaban 1150 (du 24 novembre au 3 décembre 1737), 2° commencement de hidja 1166 (du 29 septembre au 8 octobre 1753).

Dernier extrait du manuscrit déjà cité.

« Il nomma à sa place le disciple de mon père, Sidi Mohammed ben el Mastetchi lequel, fort jeune puisqu'il n'atteignait pas encore trente ans, était savant et distingué. Il resta muphti pendant une année et quatre mois moins quelques jours, du temps du Doulateli Hossaïn Khodja. Après sa révocation, Sidi Hossaïn ben el Annabi fut nommé à sa place, sous le doulateli Baktache Khodja, et exerça pendant trois ans moins quelques jours. Il fut révoqué et remplacé par El Hadj Mohammed Enniyar, nommé pour la seconde fois par le doulateli Dali Ibrahim; celui-ci, après quatre mois et vingt jours, le destitua et le remplaça par Hossaïn Khodja ettobal (le boiteux). Ce muphti resta en fonctions pendant sept jours avec Dali Ibrahim et pendant les huit premiers jours du règne d'Ouzoun Ali Chaouch, le pacha; puis il fut révoqué et remplacé par Sidi Hossaïn el Annabi, nommé pour la seconde fois. Au bout de deux mois, ce dernier fut également révoqué et Sidi Mohammed ben el Mastchi nommé pour la seconde fois; après deux années, il fut révoqué, et Sidi Hossaïn ben el Annabi nommé pour la troisième fois. Après vingt mois, il fut révoqué et Sidi Mohammed ben el Mastchi nommé pour la troisième fois. Ce dernier resta en exercice pendant dix an-

nées et fut révoqué par Mohammed pacha. Fut nommé à sa place El Hadj Ali Teurkman qui resta muphti jusqu'au jour du règne d'Ibrahim pacha ; il fut révoqué au bout de douze années moins trois mois, après la prière du vendredi, 5 kada 1147 (27 mars 1735). Sidi Hossaïn ben el Annabi fut nommé pour la quatrième fois et mourut le mercredi 21 djoumada 2e 1150 (16 octobre 1737), après être resté en exercice, cette dernière fois, trois années et trois mois. Sidi Mohammed ben Ali ben Sidi el Mehdi ben Sidi Ramdan ben Youssef el Oldj (esclave chrétien converti à l'islamisme) a été nommé, en remplacement du défunt, muphti, prédicateur et professeur à la mosquée neuve (Djama el Djedid), que Dieu prolonge la durée de son exercice et soit utile aux musulmans par son intermédiaire. Il est en fonctions depuis plus de six années. Voilà tout ce qui concerne les muphtis, d'entre messieurs les hanéfites nommés à Alger. »

21. Hossaïn ben Mustapha. Mention unique du commencement de safar 1169 (du 6 au 15 novembre 1755).

22. Hassaïn ben Fodli. 1° Milieu de redjeb 1170 (du 1er au 10 avril 1757), 2° fin de safar 1171 (du 4 au 12 novembre 1757).

23. Mohammed ben Mustapha el Ouani. 1° Fin de djoumada 1er 1171 (du 30 janvier au 9 février 1753), 2° commencement de djoumada 1er 1177 (du 7 au 16 novembre 1763.

24. Hassan ben Ahmed Ettefahi. 1° Milieu de chaban 1177 (du 14 au 23 février 1764), 2° fin kada 1179 (du 1er au 10 mai 1766).

25. Mustapha ben Abdallah. Commencement rebi 2e 1180 (du 6 au 19 septembre 1766).

26. Mohammed ben Mustapha. Commencement de djoumada 2e 1180 (du 4 au 13 novembre 1766).

27. El Hadj Mustapha ben Abdallah. 1° Commencement de kada 1180 (du 31 mars au 9 avril 1767), 2° milieu de moharem 1191 (du 19 au 28 février 1777).

28. Hassan ben Ahmed. 1° Fin de redjeb 1191 (du 25 août au 3 septembre 1777), 2° milieu de redjeb 1200 (du 13 au 22 mai 1786).

29. Mohammed ben Ismael. 1° Commencement de chaban 1200 (du 2 au 10 juin 1786), 2° commencement de redjeb 1203 (du 28 mars au 6 avril 1789).

30. Mohammed ben Abderrahman. 1° Fin rebi 1er 1204 (du 9 au 18 décembre 1790), 2° commencement de moharem 1224 (du 16 au 25 février 1809.

31. Ahmed ben Ibrahim. Milieu de moharrem 1224 (du 26 février au 7 mars 1809).

32. Mohammed ben Abderrahman ben Hossaïn. 1° Fin de moharrem 1224 (du 8 au 17 mars 1809), fin de kada 1225 (du 18 au 27 décembre 1810).

33. Ahmed ben Ibrahim ben Ahmed. 1° Fin de redjeb 1226 (du 11 au 20 août 1811), 2° fin safar 1232 (du 10 au 18 janvier 1817).

34. Mohammed ben Abderrahman ben Racil. 1° Milieu de hidja 1232 (du 23 octobre au 1er novembre 1817), 2° milieu de safar 1233 (du 21 au 30 décembre 1817).

35. Ahmed ben Hossaïn. 1° Fin rebi 1er 1233 (du 29 janvier au 7 février 1818), 2° fin de djoumada 2° 1233 (du 28 avril au 6 mai 1818).

36. Mohammed ben Mahmoud ben Mohammed ben Hossaïn el Annabi. 1° Fin de moharrem 1234 (du 20 au 29 novembre 1818), 2° fin de djoumada 2° 1235 (du 5 au 13 avril 1820).

37. Ahmed ben Ibrahim ben Ahmed. 1° Milieu de chaban 1235 (du 2 au 11 juin 1820), 2° fin de moharrem 1241 (du 5 au 14 septembre 1825.

38. Mohammed ben Abderrahman ben Racil. 1° Commencement de rebi, 2° 1241 (du 13 au 22 novembre 1825), 2° fin de kada 1242 (du 16 au 25 juin 1825).

39 et dernier. El Hadj Ahmed ben el Hadj Omar ben Mustapha. 1re mention au commencement de rebi 2° 1243 (du 22 au 31 octobre 1827). Ce muphti était en fonctions lors de la prise d'Alger.

Albert Devoulx.

(*A suivre*)

ÉPIGRAPHIE NUMIDIQUE.

On nous écrit de Bône, à la date du 20 septembre.

On a commencé la démolition des vieux murs de Bône et déjà l'angle sud-ouest a disparu. Dans ses fondements, formés de blocs carrés en grès coquillier, figuraient quelques fragments antiques et des pierres de grand appareil. Je vous envoie un estampage de l'inscription ci-dessous, la seule qu'on y ait découverte jusqu'ici et qui est gravée en lettres de 4 cent. et demi, sur un cippe de marbre blanc en forme d'autel, mesurant environ 54 cent. sur 25 cent :

N° 1.

...............S
A....IDIA COLO
NICA. VIX.
AN. XXXV
M. III. H. S. E.

Les signes séparatifs, figurés ici par des points, sont triangulaires sur l'original et ressemblent à des pointes de flèches. Derrière le cippe, couronne de chêne nouée par des bandelettes; vase appelé praefericulum au côté droit et patère brisée au côté gauche (1).

La démolition du vieux rempart remonte vers l'Église pour gagner ensuite la porte Damrémont, les prisons et enfin la porte de la Kasba qui sera sans doute conservée comme souvenir.

---

(1) Nous lisons ainsi cette épitaphe : « Diis manibus sacrum. Aufidia Colonica vixit annis triginta quinque, mensibus quatuor. Hic sita est. »
Au premier abord, l'intervalle entre A et I, au commencement de la 2e ligne, semble trop considérable pour n'avoir contenu que deux lettres, car il est de 9 cent. Cependant, si raisonnant par analogie l'on considère que le V de vixit (3e ligne) a dans le haut une envergure de 5 cent., que le F devait en avoir une de 2 cent. au minimum et qu'il y avait bien un espace de 1 cent. entre chacune de ces deux lettres, on arrive précisément au total de 9 cent., sans sortir des bornes de la vraisemblance. — *Note de la rédaction.*

Vous n'avez peut-être pas oublié que cette porte renferme une inscription arabe que je vous ai envoyée dans le temps et qui remonte à 1666 (1).

Voici d'après une photographie une autre épigraphe indigène qui peut jeter quelque lumière sur l'histoire locale.

N° 2.

Au Fort génois, sur une plaque de marbre blanc de 30 cent. de côté :

تمّ بناؤنا البدَيع الباهي
ضن اذن بانية لوجه الله
به عبدي پاشا ابن محمد امرا
فصار جصنا لنا كما ترى
(2) تاريخ سنة ١١٤٢

Ne serait-il pas opportun de dire en ce moment quelques mots de ces vieux remparts, vous qui avez annoncé un article sur l'occupation de Bône par les Espagnols? Ne pourriez vous pas nous apprendre quelque chose sur l'époque de la construction de cette enceinte? Faut-il la faire remonter à l'époque arabe (3)?

Nous nous occupons toujours de savoir si le Krelidj est l'ancien lit de la Seybouse; le Krelidj vient se jeter dans le lac Bouqmira qui communique avec la mer. Toutes les fermes qui sont sur les bords de ce Krelidj sont bâties sur des ruines romaines; on y trouve des citernes, bains, mosaïques, etc. Je vous en reparlerai

---

(1) Nous ne retrouvons pas cette inscription dans le dossier de M. le Dr Reboud et notre mémoire est tout-à-fait en défaut à cet égard. Prière à notre honorable correspondant de vouloir bien nous en adresser un duplicata avec les détails et renseignements accessoires. — *N. de la R.*

(2) Cette inscription, datée de 1146 de l'Hégir, indique que le fort génois a été bâti par ordre d'Abdi ben Mohammed, pacha, mort l'année hégirienne précédente (1145), soit le 3 septembre 1732. — *N. de la R.*

(3) L'article dont parle M. le Dr Reboud est prêt depuis longtemps pour l'impression, mais comme il a pris des dimensions plus considérables que l'auteur ne l'imaginait, il a fallu en retarder l'insertion pour ne pas faire attendre des collaborateurs qui ont la priorité. — *N. de la R.*

bientôt. En attendant, je vais aller voir quelques inscriptions nouvellement découvertes.

Recevez, etc.

Dr REBOUD.

Autre lettre du même, 12 octobre :

Je vous envoie trois inscriptions inédites trouvées dans des fouilles récentes.

Deux proviennent de Taoura (1) et ont été relevées par un officier du Génie, M. Renaud, qui y dirige des travaux pour lesquels il va sans dire qu'on se sert des pierres prises à l'enceinte byzantine. Cet officier doit m'envoyer tout ce qu'il trouvera, outre un plan d'ensemble des ruines.

Dans l'inscription du Cornicularius (V. ci-après) l'A de MISSAS me semble mis à la place d'un V, lettre avec laquelle le sens devient facile à trouver. Mais avec ce *missas* je suis dérouté (2).

L'autre inscription, épitaphe double, est facile à rétablir. Vous la recevrez peut-être par l'intermédiaire de M. Wago, professeur au Collège de Varsovie, qui accompagne ici M. le comte Braniki, mais je vous prie de considérer la copie actuelle comme non avenue, vu qu'elle est incomplète.

Cependant, la voici telle quelle :

No 3.

Sur une même pierre, à Taoura près de la source d'Aïn Gattar, d'après une copie de M. le lieutenant du Génie Renaud :

..........M. S.	D. M. S.
............SIA	Q. SECVN
............RIA	DIVS. PRI
..........XXXX	MVS. P. V.
.......E	A LXXXV. H. S. E.
..........NDI	VS QVADRA
..........IMI	..S PARENTI
..........VS	FECIT (3).

(1) Voir sur cet établissement antique, la *Revue Africaine*, T. 1er p. 255 (Notice), ibid. p. 260 (Epigraphie), T. 3e p. 23 (2e Notice). — *N. de la R.*

(2) Nous réservons cette épigraphe pour la fin de l'article, à cause de son importance. — *N. de la R.*

(3) Les signes séparatifs sont ici de petites lignes verticales. — *N. de la R.*

Corne droite d'un croissant au-dessus de la première épitaphe, celle à laquelle manque le commencement des lignes.

Au-dessus de la deuxième épitaphe, croix sous une rosace et surmontant un croissant posé horizontalement.

La quatrième inscription a été trouvée au bordj de Sidi Hamar situé sur la route de Guelma, à 5 kilomètres du village de Penthièvre, bordj appartenant à M. Allegro, chef d'escadron en retraite, qui l'a fait construire sur un mamelon formé par les ruines d'une antique villa où l'on rencontre beaucoup de pierres de grand appareil, des colonnes, une mosaïque, des lampes, des conduits en plomb.

C'est en cherchant la source dont l'eau était amenée à la villa des ruines qu'on a découvert l'inscription. En voici la copie d'après M. le Commandant Allegro :

En grandes lettres bien conservées :

N° 4.

D. M. S.
P. AFL. CHRF
AVG. LIB. VIX
AN. LXXI. V. P. F.
H. S. E.

Partout où il y a ici des points, on trouve des feuilles de lierre dans l'original (1).

Il y a d'autres ruines près du bordj de M. Allegro, à Sidi Hamar.

Je ne connais pas l'histoire de ce saint musulman, dont la Koubba s'élève près du bordj ; mais je sais qu'il y a un mois et demi, malgré un choléra assez redoutable, il avait attiré, là, 1,500 arabes venus de divers lieux, entre Biskara et Tunis. Malgré la rareté de l'eau, qui se payait un franc la *guerba* (outre), on s'est livré là à des passe-temps assez bruyants. Des aïssaoua y ont donné leurs représentations habituelles, à la plus grande satisfaction des assistants.

---

(1) La copie ci-dessus paraît fautive. Ainsi, par exemple, il est évident qu'à la deuxième ligne il faut lire P. AEL au lieu de P. AFL. Mais comme le Dr Reboud nous fait espérer l'envoi prochain d'un estampage, nous attendons la réception de ce document essentiel pour proposer une lecture et une traduction de cette épitaphe d'un affranchi d'Auguste. — *N. de la R.*

A propos d'Aïssaoua, savez-vous que le très-regrettable Dr B., qui vient de mourir, avait fait de ces sectaires une race particulière, ce que vous pourrez voir au *Recueil des mémoires de médecine et de chirurgie militaires* ?

J'espère aller bientôt visiter le bordj de Sidi Hamar et vous rapporterai un estampage de l'inscription qu'on y a trouvée. Je ne tarderai pas non plus à aller chez M. Joanon, riche propriétaire des environs de Mondovi, dont le domaine renferme des ruines et des inscriptions inédites.

Recevez, etc.

Dr Reboud.

Note de la Rédaction.

Voici maintenant l'inscription n° 4, celle du Cornicularius d'après M. le Lieutenant du Génie Renaud, qui l'a copiée en août 1867, à Taoura, près de la fontaine dite Aïn Gattar, où s'élève actuellement la Zmala des Spahis :

N° 5.

IOVI STATOR
MANNEOLENVS
FAVSTVSVETER
EX CORNICVLAR
TRIBLEG III AVG
QVODMILESVO
VERAT MISSAS.
HONESTAMIS
SIONE SVA PE.
CVNIA. POSVIT (1).

Partout où sont ici des points, il y a des feuilles de lierre ou des cœurs, dans l'original.

N I, à la 4e ligne sont liés, ainsi que A V, à la 5e et N I, à la dernière.

La pierre où figure cette épigraphe est entourée d'une moulure.

(1) M. le Dr Reboud renvoie ici au M. Anniolenus Faustus du Ksar el-Ahmeur, *Revue africaine*, t. 2, p. 288. Voir aussi le M. Anniolenus et l'Anniolena des nos 4255 et 5384 de Mommsen. *Anniolenus* est donc la vraie orthographe.

Aucun renseignement, du reste, sur les dimensions, etc. de ce monument épigraphique.

Le texte n'offre d'ailleurs aucune difficulté et, moyennant la correction indiquée par M. le Dr Reboud à la 7e ligne — laquelle consiste à remplacer *missas* par *missus* — on lit très-bien ceci :

Iovi statori.
Marcus Anniolenus
Faustus, veteranus,
ex-Cornicularius,
tribunus legionis tertiae Augustae ;
quod miles vo-
verat, missus
honesta mis-
sione, sua pe-
cunia, posuit.

A Jupiter Stator.

Marcus Anniolenus Faustus, vétéran, ex-corniculaire et tribun de la 3e légion Auguste, a fait exécuter à ses frais, après avoir été mis en retraite par un congé honorable, ce monument qu'il avait fait vœu d'élever étant soldat.

Le corniculaire était le soldat honoré, pour acte de valeur, d'une insigne en forme de *corne* qu'il portait au cimier de son casque. On donnait aussi ce nom à l'adjudant d'un centurion ou d'un tribun, sans doute parce que ceux-ci choisissaient de préférence des soldats décorés pour aides. Le même titre a été étendu à des employés civils des bureaux des préfets, vicaires, consulaires, *praeses*, etc. (1). A. B.

---

(1) Dans une dernière lettre, M. le Dr Reboud nous écrit :

« J'ai à ma disposition une inscription de Niniba, près de Duvivier ; il y est question de Vespasien, de Dioclétien et d'une XXIe légion. J'en attends un estampage.

» On me signale aussi près de là une première inscription punique ; puis une deuxième, mais celle-là grande et belle, sur le sentier qui va de Mondovi au Thala et à 2 lieues seulement du village...

» Si je puis visiter ces localités intéressantes, je vous ferai part de mes trouvailles. »

CHOBA MUNICIPIUM,

AUJOURD'HUI ZIAMA (1).

Le courrier d'Alger arrivé hier soir, m'apporte le n° 64 de la *Revue Africaine*, dans lequel je viens de lire une notice archéologique sur Igilgili et Choba, qui m'a d'autant plus intéressé que je me suis retrouvé en pays de connaissance et qu'enfin il y est question d'un sujet dont je me suis également occupé.

Je ne prétends point ajouter de nouveaux documents authentiques à ceux qui ont déjà été fournis par MM. Berbrugger, Pelletier et, en dernier lieu, par M. le capitaine du génie Bugnot, sur l'antique Choba et ses environs, mais j'espère pouvoir vous mettre sur la voie de quelques utiles découvertes faites en diverses circonstances, que je retrouve sur des notes recueillies en expédition et transcrites jour par jour sur mon album. La Société historique pourra les communiquer à M. le capitaine Bugnot, qui se trouve en quelque sorte sur les lieux et, à l'aide de ces données, glanées en passant, en interrogeant les gens du pays, il pourra probablement fournir des documents plus précis.

Le 7 juin 1865, la colonne expéditionnaire du Babor, sous les ordres du général Périgot, commandant la province de Constantine, était passée en revue par l'Empereur, dans la plaine de Bougie. Ce fut un spectacle magnifique, dont le compte rendu des journaux n'a pu vous donner qu'une idée bien imparfaite. Dans toute l'Algérie, on avait fait d'avance des préparatifs, splendides plus ou moins, selon les ressources locales, pour accueillir dignement Sa Majesté. Nous, dans la plaine de Bougie, encore couverts de poussière et hâlés pendant deux mois d'expédition par le soleil, nous n'avions eu que le temps d'élever un arc de triomphe en feuillage, orné d'un écusson

(1) Cette notice de M. Louis Féraud a été adressée par l'auteur à M. Cherbonneau, qui veut bien la communiquer à la *Revue*. — *N. de la R.*

où se lisaient ces mots en arabe et en français : *Sire, nos cœurs et nos épées sont à vous !* Mais si nos préparatifs étaient des plus modestes, la satisfaction qui se peignait sur toutes ces figures bronzées, exprimait une émotion indicible. Du reste, les longues lignes fournies par nos troupes avaient pour cadre le sujet le plus grandiose qu'un peintre puisse rêver. D'un côté, la ville de Bougie, avec ses antiques murailles sarrasines et ses forts espagnols que surmonte le rocher du Gouraya ; plus loin, le rideau diapré de mille couleurs des montagnes du Babor et de la Kabilie orientale ; enfin, dans le golfe de Bougie, l'escadre cuirassée de l'Empereur, pavoisée et fumante comme un volcan. Cette revue de troupes d'Afrique, douze mille hommes de toutes armes, réunis, et surtout dans de telles circonstances laissera toujours parmi nous un souvenir ineffaçable.

Mais je m'aperçois que ce souvenir me domine à tel point, que j'oublie la question archéologique, qui m'avait d'abord décidé à vous écrire ; je vous prie d'excuser cette digression je reviens à l'instant à mon sujet, me bornant, je le répète, à recopier les notes de mon album de route.

Après la revue de l'Empereur, les troupes séjournèrent jusqu'au 9 juin dans la plaine de Bougie. Le 10, au matin, nous nous remettions en marche ; chaque brigade devait regrimper les escarpements raboteux pour aller achever définitivement l'œuvre de pacification commencée quelque temps avant. Notre colonne, c'est-à-dire la fraction de troupes dirigée par le général de division en personne, devait suivre la plage de Bougie à Ziama et de là remonter au Babor pour appuyer les autres brigades qui allaient se rencontrer sur les mêmes hauteurs. Voici maintenant mon journal de marche, que je copie textuellement :

10 juin 1865, réveil à trois heures ; départ à quatre. Après avoir traversé le pont de bateaux de la Soumam nous suivons la route tracée de Bougie au cap Aoukaz, longeant la plage de la tribu des Beni Mimoun. Entre la Soumam et le village d'*Acherchour*, nous voyons les vestiges d'une voie romaine conduisant probablement de l'antique Salde à Igilgili ; elle est

bordée à droite et à gauche de quelques masures antiques qui semblent avoir appartenu à des établissements agricoles. Cette voie se montre encore par tronçons à hauteur du cap *Tichi*.

Au cap Aoukaz, la route romaine disparaît, arrêtée devant cette muraille rocheuse, que nous avons dû tailler en corniche pour le prolongement de notre propre route ; la voie antique devait tourner la montagne d'Aoukaz sur les contreforts du Sud. Nous campons à Sidi Rehan, sous des bois d'oliviers, au pied de la mosquée de Sidi Rehan même. Quelques ruines romaines aux environs. Les indigènes m'assurent qu'il en existe de plus importantes dans le canton, mais je n'ai pas le temps de les voir.

Ce matin 11 juin à 3 heures 1/2, la colonne partie de Sidi Rehan a marché sur la nouvelle route, tracée jusqu'au Tenin des Beni Hasseïn. On a déterré quelques grosses pierres taillées, en faisant les travaux de terrassement, mais je ne vois aucune inscription ni aucun monument qui se prête à la description. De ce point, la nouvelle route, tracée entre Sétif et Bougie, tourne brusquement à droite, remonte la rive gauche de l'Oued Aguerioun jusqu'au Chabet el-Akhera. Après avoir traversé l'Oued Aguerioun, nous faisons la grand'halte dans un magnifique bois de chênes-lièges, entre l'Oued Aguerioun et l'Oued bou Lezazen, qui coule à travers le pays des Beni Sigoual. Nous traversons le bou Lezazen, après la grand'halte et nous gravissons le pays des Beni Sigoual, par un chemin très-difficile, jusqu'au col de bou 'Affan. C'est par là qu'existe un chemin dit Trik el-Mahalla, en souvenir d'un désastre qu'éprouva une colonne turque attaquée par les Kabiles.

Voici ce que me racontent à ce sujet les cheiks qui marchent en avant avec moi pour guider les troupes : « Jadis, à une époque que nous ne pouvons fixer, un soldat turc de la garnison de Bougie fut envoyé à Ziama, où des chrétiens s'étaient établis pour faire la pêche du corail (1). Ce soldat turc

(1) Un banc assez considérable, que je crois encore inexploité, existe entre Ziama et le cap Aoukaz. Il fut découvert en 1850 par des barques de corailleurs qu'un coup de vent violent poussa de La Calle jusqu'aux attérages de Bougie.

fut assassiné dans les massifs boisés qui bordent l'Oued Aguerioun par des Kabiles qui voulaient s'emparer de ses armes. Les soixante Turcs de la garnison de Bougie, comptant un peu trop sur la crainte qu'ils inspiraient habituellement aux indigènes, se mirent en route pour venger le meurtre de leur camarade. Après avoir traversé l'Oued bou Lezazen, ils commencèrent à escalader les hauteurs des Beni Sigoual; les Kabiles embusqués dans les bois les laissent s'avancer, puis ils les forcèrent à rebrousser chemin après leur avoir tué plus de la moitié de leur monde. Depuis cette époque, les Turcs n'osèrent plus se présenter en armes dans nos cantons. Ils étaient même très-polis avec nous chaque fois qu'ils venaient nous acheter du bois de construction (Karasta) pour leur marine. Ils avaient l'habitude, dans ce cas, de venir par mer sur des petites felouques montées par des marins de Bougie ou de Djidjelli. »

Du col de bou 'Affan, près duquel il existe un joli petit village à toitures en tuiles, on descend par une série de contreforts, coupés par de nombreux ravins, jusqu'auprès de l'oued Ziama. Après avoir traversé cette rivière, torrent dangereux en hiver, mais qui a très-peu d'eau en ce moment, nous allons camper sur l'emplacement même des ruines de Ziama.

Le chemin parcouru étant très-mauvais, l'arrière-garde arrive assez tard au bivouac. Le camp est dressé au milieu de buissons de lentisques et de myrthes, sur un plateau assez vaste et qui borde la plage.

12 juin séjour à Ziama. Plusieurs pêcheurs italiens sont installés près de l'ancien port romain, en face de l'Ilot que les indigènes nomment *Mansouria;* ces pêcheurs viennent vendre du poisson au camp. Je visite les ruines de Ziama que l'on dit être celles de l'antique Choba municipium.

La rédaction ajoutera ceci à la note de M. Féraud (voir ci-derrière) : En août 1858, M Berbrugger se trouvant à Ziama apprit par les Kabiles de l'endroit que peu de temps auparavant un bâtiment italien était venu sur leur littoral pour pêcher le corail au moyen du scaphandre et que le plongeur qui portait cet appareil avait été étouffé sous l'eau par accident, ce qui avait mis fin à l'entreprise.

56.

tique.

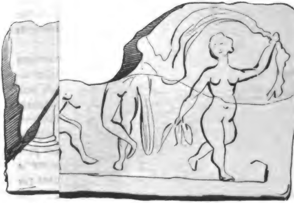

Lith. Bastide à A. *Dessin de Mr Férand.*

Le plateau sur lequel sont dressées nos tentes est coupé par un long mur d'enceinte en blocage qui n'a pas moins de 4m à 4m 50 de haut, défendu, de distance en distance, par des tours carrées. Vue de l'extérieur, cette muraille présente une surface unie, mais en l'examinant de l'intérieur c'est-à-dire du côté qui fait face à l'Ouest, elle offre l'aspect d'une série d'arceaux en maçonnerie dont le vide entre les pieds-droits aurait été rempli après coup par une seconde maçonnerie de petit appareil. Auprès de cette muraille on rencontre plusieurs autres substructions antiques, des pans de mur, des fûts de colonnes, quelques pierres funéraires dont les inscriptions sont illisibles par suite de l'action dévorante du temps. Dans la partie haute de l'ancienne ville, auprès d'une petite fontaine, sont les ruines d'un mausolée d'où a été probablement extrait un sarcophage en calcaire grisâtre, traîné à quelques pas plus bas. Une partie des parois a été malheureusement écornée à coups de pierres par les kabiles. Je vous en envoie le dessin pour le reproduire dans la *Revue*, dans le cas où il ne serait pas connu déjà. (V. ci-contre)

La plage de Ziama est très-belle ; elle semble surtout être protégée des vents et des courants ; les caboteurs s'y abritent fréquemment ; on y trouve de la bonne eau et on pourra y établir quelque jour un petit centre maritime quand la route directe de Bougie à Djidjelli se fera.

Conduit par quelques kabiles des villages voisins, j'ai parcouru dans l'après-midi, les différents points où des ruines m'étaient signalées. Je n'ai pu relever qu'une inscription tumulaire sans importance ; on trouve souvent des médailles mais les pêcheurs de passage à Ziama les demandent aux kabiles et les emportent.

Lors du tremblement de terre de 1856, qui renversa Djidjelli, des secousses violentes se firent sentir à Ziama ; quelques pans de mur de l'ancienne enceinte s'écroulèrent. Interrogés sur le nom que portaient ces ruines, les indigènes me répondent que la tradition leur a conservé le nom de *Achouba* اشوبة que m'écrit même un demi taleb de l'endroit (1). — Ce nom est,

---

(1). La rédaction doit faire observer ici que, pendant le séjour que M. Berbrugger fit à cet endroit au mois d'août 1858, les indigènes question-

... disent-ils, bien connu de tous les kabiles de ce canton. Il est très-curieux de signaler ce mot de *Achouba* qui, malgré une série de siècles écoulés, nous a conservé le nom, quoique un peu défiguré, du Choba des Romains.

Le 13 juin, à 3 heures 1/2 nous quittons Ziama pour nous rendre au Khenguet Oulad Ali. La route tracée par les kabiles sous la direction des officiers du bureau arabe est assez bonne et s'élève par des pentes assez douces jusqu'au Fedj Merada. Nos guides m'assurent qu'il y a des ruines romaines aux environs, mais je ne puis m'écarter de la colonne pour aller les examiner. A partir de Fedj Merada, on descend un ravin assez profond et on remonte ensuite par des pentes raides sur le versant du Kaf Betacha jusqu'au col de Khenguet Oulad Ali. Pendant notre marche, nous avions le territoire des beni Mohad à gauche et celui des Oulad Ali à notre droite. Au col de Khenguet Ali, à l'endroit dit Bir R'ezala on voit les ruines d'un ancien poste romain qui devait surveiller ce passage. Les cheikhs du pays me disent que M. le colonel Robert, étant commandant supérieur de Djidjelli, passant pendant une tournée qu'il faisait dans les tribus à Bir R'ezala, y trouva une pierre écrite qui devait avoir une grande valeur, puisque le Colonel la fit trasporter à bras jusqu'à Ziama, d'où on l'embarqua pour Djidjelli. Cette pierre était longue, carrée, assez lourde et contenait plusieurs lignes d'écriture.

La colonne va camper à un kilomètre environ au-delà du col, à l'endroit dit El-Mérassel des Beni Marmi, au pied du Kaf Koubba. Nous sommes au milieu de plusieurs bouquets de beaux frênes, et je retrouve là encore plusieurs ruines romaines. Il existait probablement dans ces parages une route secondaire reliant l'antique Choba à Sitifis.......

Voilà, mon cher Monsieur Cherbonneau, ce que je voulais

...nés par lui à ce sujet, ne lui donnèrent point ce nom d'Achouba ; mais que M. Berbrugger leur dit que les ruines au milieu desquelles ils vivaient s'appelaient *Choba*, jadis. Comme d'autres européens ont pu leur dire la même chose, avant ou après 1858, n'est-il pas à craindre qu'ils aient confondu à cet égard le présent avec le passé, eux qui sont la population la plus réfractaire à la chronologie? Cela vaut la peine d'être sérieusement étudié. — *N. de la R.*

vous dire au sujet des ruines de Ziama et des environs. Je gardais toutes les notes qui précèdent pour un travail que je me proposais de faire sur la Kabilie orientale, mais puisqu'elles peuvent être de quelque utilité à la Société et à M. le capitaine Bugnot, je n'hésite pas un instant à vous les communiquer immédiatement.

Dans l'article de la *Revue*, il est parlé des ruines qui existent à l'embouchure de l'Oued el-Kebir (l'Ampsaga), sur la rive gauche. Je les ai visitées aussi pendant une expédition du général Devaux, en 1860. Ces ruines sont situées dans la tribu des Ladjenah, sous le village de Takerboust qui domine la plage. Je n'y ai vu que des grosses pierres taillées et sans inscriptions ; mais si M. le capitaine Bugnot fait une nouvelle reconnaissance dans la direction de Konnar, il pourra pousser jusqu'à Takerboust et étudier ces ruines avec plus de soin que je n'ai su le faire moi-même. Sur la plage, non loin des ruines, il verra peut-être encore une vieille pièce de canon en fer, provenant de quelque navire naufragé, qui pourra lui servir de repaire pour retrouver, sans trop courir, les vestiges antiques en question.

L. Féraud.

Note de la Rédaction. — M. Berbrugger, qui a visité ces dernières ruines (23-24 août 1858), dit que l'endroit s'appelle Merdja parmi les Indigènes. Les ruines, situées à l'embouchure même de l'oued El-Kebir, sur la rive gauche, ont été en grande partie rongées par la rivière ou recouvertes par les sables. Il y a remarqué des amorces de rempart et des fragments de sépultures en briques. Les gens du pays, les Ledjenah, lui ont dit qu'on y trouvait beaucoup de médailles antiques, qu'on allait vendre aux européens de Gigeli.

Au moment, où nous envoyons l'article ci-dessus à l'impression, nous recevons en communication de M. le capitaine Bugnot, commandant le Génie de Gigeli, un denier d'argent parfaitement conservé, qui lui a été donné par M. le capitaine Lenoble, chef du bureau arabe à la même résidence, et qui a été trouvé, cette année même, dans les ruines de Ziama. En voici la description :

Avers. Tête laurée, à droite. Autour :

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P. M. T. P. III.

Revers. Pallas casquée et ailée, marchant à droite et tenant une haste et un bouclier. Autour :

IMP. XXII COS. XVI CENS. P. P. P.

C'est-à-dire : Imperator Caesar Domitianus, Augustus, germanicus, pontifex maximus, tribuniciae potestatis III.

Imperator XXII, consul XVI, censor perpetuus, pater patriae.

M. Cohen décrit une pièce presque identique dans ses Méd. imp., t. I, p. 408, n° 178. Seulement, on lit au revers COS. XVII, au lieu de notre COS. XVI, et Pallas marche à gauche. La variante de la pièce trouvée à Ziama la classe parmi les inédites et en augmente la valeur.

Reste à savoir si cette variante constitue une erreur chronologique et si c'est le XVI[e] ou le XVII[e] consulat qui coïncide avec le 3[e] tribuniciat et avec le 22[e] impératorat.

En tous cas, le denier dont il s'agit a été frappé vers 95 de J.-Ch., sinon dans cette année même.

LETTRE DE M. LÉON RENIER

A M. BERBRUGGER

SUR DES INSCRIPTIONS DE GIGELI ET DE TIKLAT (1).

Paris, le 16 octobre 1867.

MON CHER CONFRÈRE ET AMI,

M. le capitaine Mercier, qui se trouvait à Gigeli, au mois d'avril dernier, avait eu l'obligeance de m'envoyer un estampage de l'inscription découverte par M. le capitaine Bugnot. Malheureusement, cet estampage avait, lorsque je le reçus, un peu souffert du voyage, ce qui en rendait la lecture très-difficile. Malgré tous mes efforts pour le déchiffrer, j'avais très-mal lu la 4e ligne, et je n'avais pas lu du tout la 14e. Aussi ai-je été enchanté de trouver dans le dernier numéro de la *Revue Africaine*, p. 311, le texte complet que vous y avez donné de ce curieux document.

C'est assez vous dire que je n'ai pas eu besoin d'attendre les trois nouveaux estampages que vous m'avez envoyés, pour me convaincre que vous l'aviez beaucoup mieux lu que moi. Du reste, je viens de recevoir ces estampages, et, puisque vous voulez bien faire appel à mon expérience épigraphique, je m'empresse de vous dire que je suis tout-à-fait d'accord avec vous sur leur déchiffrement, sauf en un point, cependant : au commencement de la 6e ligne, où vous avez lu ¡VISCLAN, l'estampage de M. Mercier me donne distinctement VTSCIANT (les lettres NT formant un monogramme), et c'est là certainement la véritable leçon (2). En conséquence, je lis et ponctue ainsi toute l'inscription :

(1) Si cette lettre nous était parvenue plus tôt, elle aurait modifié en certains endroits essentiels notre critique du travail de M. Marchand. V. ci-avant, p. 378, etc. — *N. de la R.*

(2) C'est sans doute par inadvertance que vous dites qu'à la 3e ligne les lettres FI sont liées. Ces lettres sont distinctes ; ce sont les lettres IB qui forment un monogramme. A la fin de la 5e ligne, je lis seulement ZIMIZ ; la lettre I, que vous avez cru voir après le deuxième Z n'est sans doute qu'un défaut de la pierre. A la fin de la ligne 14, les lettres NE du mot LIBONE sont liées. Tout cela a bien peu d'importance, et je ne le noterais pas si vous aviez encore les estampages sous les yeux.

Termini positi inter Igilgilitanos, in quorum finibus Kastellum Victoriae positum est, et Zimiz(es), ut sciant Zimizes non plus in usum se habere, ex auctoritate M. Vetti Latronis, proc(uratoris) Aug(usti), qua in circuitu, a muro Kastelli p(assibus) quingentis. (Anno) pr(ovinciae) LXXXIX. Torqvato et Libone co(n)s(ulibus).

C'est-à-dire :

« Bornes placées entre les Igilgilitani, dans les limites desquels » est situé le castellum Victoriae, et les Zimizes, afin que les Zi» mizes sachent que, par décision de Marcus Vettius Latro, pro» curateur de l'Empereur, ils n'ont pas droit d'usage, autour du » castellum, sur plus de 500 pas à partir du rempart. L'an de la » province 89, Torquatus et Libo étant consuls. »

Les mots *in finibus* signifient *dans les limites, sur le territoire*, et non pas *sur la limite, sur les confins*; c'est ce qui a été surabondamment prouvé dans les discussions auxquelles a donné lieu la recherche du véritable emplacement de l'Alesia de César. Le Castellum Victoriae était donc une enclave des Igilgilitani, appartenant aux Zimizes, et l'on conçoit que l'on ait pu fixer la limite des deux peuples en indiquant jusqu'où s'étendait la banlieue de ce castellum.

Plus, en latin, est toujours adverbe de comparaison, et jamais il n'a le sens de notre mot français *plus* dans ces expressions : *il n'a plus, il n'est plus*, etc.. Il faut donc lire : *plus... p(assibus) quingentis*, et non pas *plus.... p(assus) quingentos* ou *quingenti*.

P est quelquefois l'abréviation de *pedes* ou *pedibus*. Mais il s'agit ici de mesures agraires ou itinéraires, et c'était le pas qui était l'unité des mesures agraires aussi bien que des mesures itinéraires. Il ne peut donc être ici question que de pas.

Il n'y a rien dans notre inscription qui puisse nous faire deviner l'époque précise de la construction du Castellum Victoriae ; seulement, du fait que ce castellum était enclavé dans le territoire de la colonie d'Igilgili, on doit conclure qu'il existait déjà lors de l'établissement de cette colonie, c'est-à-dire au temps d'Auguste (1).

L'intervention du procurateur de l'Empereur est ici toute na-

(1) *Hist. Nat.* lib. V. c. 2. § 2.

turelle. C'était au gouverneur de la province qu'il appartenait de régler les différents qui pouvaient s'élever entre les cités relativement aux limites de leurs territoires, et l'on sait que la Mauritanie Césarienne avait pour gouverneur un procurateur de l'Empereur (1). Un des mérites de cette inscription est d'ajouter un nom nouveau à la liste, déjà longue, de ceux de ces officiers que nous connaissons, et de l'y ajouter à la place qui lui convient dans l'ordre chronologique.

Je viens de recevoir le dernier volume de la Société archéologique de Constantine; voulez-vous me permettre de vous dire comment je lis l'inscription qui y est reproduite, sous le nº 27, p. 280?

D M S
HISCE LOCIS FLORI REQVIESCV
NT OSSA SEPVLTA AH FINIS
PRIME MISERANDO FVNE
RE RAPTO DIIS AD INFER
NAS SEDES LVCOSQVE PIORVM
QVEM DOCTA STVDIIS ORNARAT
DIVA THALIA QVI PROPE VI
CENOS IAMIAM COMPLEVERAT
ANNOS NI LACHESIS BREVIA RVPIS
SET STAMINA FVSO.PRO DOLOR VI
NVLLA DECRETA RVMPERE FAS EST
PARCARVM DIVA DVROSQVE EVA
DERE CASVS.H.S.E.

D (iis) M (anibus) S (acrum).
Hisce locis Flori requiescunt ossa sepulta.
Ah! finis prime miserando funere rapto
Diis ad infernas sedes lucosque piorum;
Quem docta studiis ornarat diva Thalia,
Qui prope vicenos jamjam compleverat annos
Ni Lachesis brevia rupisset stamina fuso!
Pro dolor! vi nulla decreta rumpere fas est
Parcarum diva durosque evadere casus!
H (ic) S (itus) E (st).

Si cette restitution n'est pas exactement ce qui se lit sur le

---

(1) « Duae Mauritaniae, Raetia, Noricum, Thracia et quae aliae (pro- » vinciae) procuratoribus cohibentur. » Tacit. *Hist.* lib. I, c. 11 (en 69 de notre ère).

monument, je suis sûr qu'elle n'en diffère que par quelques détails insignifiants qui ne peuvent altérer le sens de l'inscription. Vous voyez que cette inscription est en vers, en beaux vers même et qui ne présentent pas plus d'incorrections que ceux de beaucoup de pièces du même genre qui ont été jugées dignes de figurer dans l'anthologie. Le fond n'est pas inférieur à la forme :

Consacré aux Dieux Mânes.

« En ces lieux reposent ensevelis les os de Florus. Ah ! quel » fin, pour (ce jeune homme) entraîné par une mort déplorable » vers les demeures souterraines de Pluton et les bois sacrés » des Justes, lui que la savante déesse Thalie avait orné de » connaissances, et qui déjà avait presque accompli ses vingt » ans, si Lachesis n'eût brisé sur le fuseau le court fil (de » sa vie) ! oh douleur ! aucune force n'est donc capable de » rompre les divins décrets des Parques et de nous faire échap- » per à ces cruels malheurs !

« Il repose ici. »

Il me semble, quoi qu'on en dise, qu'il n'y a de barbare dans tout cela que la manière dont cette inscription a été reproduite. Mais c'est un malheur qu'elle partage avec la plupart de celles qui se lisent dans le même volume (de la Société archéologique de Constantine), notamment avec la suivante, p. 387-388 :

IMP CAES
M ANTONIO (1)
GORDIANO
PIO FELI
. . . . . .
. . . . . .
P.P.COS II..OC (2)
NEPOT.DI
VORVM GOR
DIANORVM
NILIARIVM
I

(1) Les lettres NI formant monogramme.
(2) Il faut lire probablement : P.P.COS. PROCOS.

Lisez à l'avant dernière ligne MILIARIVM, au lieu de NILIARIVM ; c'est le premier *milliaire*, ou la première borne de la voie d'où provenait un fragment qui prouve que, sur cette voie, les milles se comptaient à partir d'Igilgili, et que j'ai publié, non pas dans *l'Exploration scientifique*, n° 3304, (je n'ai jamais publié d'ouvrage ainsi intitulé), mais dans le *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 3502 (1). Cette borne avait donc été placée dans l'antiquité à un mille d'Igilgili ; qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'on l'ait trouvée à 700 mètres environ de l'ancienne porte de Gigelli !

Mais pardon, mon cher confrère et ami : en voilà assez sur ce triste sujet. Croyez à ma sincère amitié.

L. Renier.

---

(1) Voir ci-après, p. 412, le véritable texte de cette inscription, d'après des estampages. Les rectifications faites ci-dessus par M. Léon Renier se rapportent à l'article de M. Marchand. — *N. de la R.*

CHRONIQUE.

GIGELI. — Parmi plusieurs estampages que M. le capitaine Bugnot vient de nous adresser et qui se rapportent à des documents épigraphiques découverts dans sa résidence, l'antique Igilgili, nous nous occuperons d'abord de ceux qui reproduisent les deux parties de l'inscription itinéraire que voici, la même dont parle M. Léon Renier ci-avant, à la page 410, d'après M. Marchand.

N° 1.

Sur un débris de colonne milliaire haut de 1 m. 18 cent. et large de 0 m. 30 cent. :

Fragment A.

IMP CAES — 7c 3/4
M ANTONIO
GORDIANO — 6c
PIO FEL AVG

Les lettres N I sont liées à la 2e ligne.

M. le capitaine Bugnot a estampé ce fragment chez M. Carnet, adjoint au maire de Gigeli, à qui il appartient. On verra plus loin l'histoire de sa découverte et de celle du Fragment B qui le complète.

Fragment B.

Sur un débris de colonne milliaire haut de 0 m. 60 cent. sur 0 m. 30 cent. :

PP COS PROC — 3c 1/2
NEPOTE DI
VORVM GOR
DIANORVM
NILIARIVM
I

M. Raguet, possesseur de ce fragment, en a fourni un double estampage qui assure parfaitement la lecture.

A l'identité de forme et de diamètre de ces deux fragments, qui fait présumer leur connexité, ajoutons que la première ligne du fragment B fait suite à la dernière du fragment A, conformé-

nuent au protocole des documents de ce genre ; comparez-les, pour en acquérir la certitude, au n° 973 d'Orelli.

Quant à la différence de dimension des lettres sur l'un et sur l'autre fragment, ce ne peut être une objection sérieuse, puisqu'elle s'observe sur chacun d'eux en particulier et qu'on sait très-bien que les lapicides variaient souvent la hauteur des lettres sur une même inscription, soit pour le coup-d'œil, soit pour suppléer au manque de place ou pour remplir celle qu'ils avaient en excès.

M. Jules Marchand était donc fondé à dire (*Rec. de la Soc. arch. de Constantine,* 1867, *p.* 388) que « ces blocs mutilés doivent se rattacher à la même pierre. » Si, avec cela, il avait donné tous les motifs qui prouvent cette relation et s'il n'avait pas opéré sur des copies fautives, il n'y aurait plus lieu d'y revenir. Mais comme il ne l'a pas fait et que nous avons sous les yeux de bons estampages, nous rétablissons ci-dessous, d'après leur autorité, le texte de cette épigraphe importante :

Imperatore Caesare
Marco Antonio
Gordiano,
pio, felice, Augusto,
patre patriae, consule, proconsule,
nepote di-
vorum Gor-
dianorum.
Niliarium.
I

C'est-à-dire :

« Sous le règne de l'empereur César Marcus Antonius Gordianus, pieux, heureux, auguste, père de la patrie, consul, proconsul, petit-fils des divins Gordianus. »

(D'ici à) « Niliarium
I » (mille).

Il existe une inscription de Verecunda (de Markouna de nos jours, auprès de Lambèse), le n° 1431 de M. Léon Renier, où Gordien III est qualifié de « divi Gordiani nepoti et divi Gordiani sororis filio » petit-fils du (1er) divin Gordien et fils de la sœur du (2e) divin Gordien ; d'où il résulte qu'il n'est pas le fils de Gordien comme certains auteurs l'avaient prétendu, mais seulement son neveu.

Si l'inscription de Gigeli, qu'on vient de lire, porte « nepote

divorum Gordianorum » c'est que le mot *nepos* signifie à la fois *petit-fils*, et *neveu*, voire même, un *descendant* quelconque.

Faisons remarquer que M. Jules Marchand en traduisant cette épigraphe n'a pas fait attention au mot sous-entendu, et qu'il a mis au datif ce qui devait être à l'ablatif.

Avant de rechercher où pouvait se trouver le lieu appelé Niliarium, porté sur le milliaire en question, étudions l'historique de la découverte des deux parties qui le composent. Selon M. le capitaine Bugnot, renseigné à ce sujet par M. Raguet, son propriétaire actuel, le fragment inférieur a été trouvé entre le Fondouk et le Fort Duquesne, près de la rue Bronchas actuelle (nouvelle ville), c'est-à-dire à environ 700 mètres de la place Louis XIV ou 1,000 mètres du centre de la citadelle (ancienne ville de la presqu'île), si l'on prend le développement du chemin allant de ce dernier point au centre de la place Louis XIV, puis de celui-ci à la rue Bronchas, suivant la rue Gadaigne qui longe la mer dans la direction du Nord au Sud. Enfin, c'est l'origine de la route du littoral vers Collo, route qui traverse plusieurs rivières et en particulier l'oued *Nil ;* comme de celle de Gigeli à Constantine, par Fedj el-Arba et Mila.

L'origine du fragment supérieur ne nous a pas été indiquée ; M. l'adjoint Carnet qui l'a en sa possession pourrait sans doute fournir quelques renseignements à cet égard.

Nous avons déjà fait observer que les divers forts et autres constructions publiques élevés à Gigeli ou autour pendant l'occupation turque, et même avant, ont dû obliger de mettre à contribution les ruines romaines des environs, ce qui suppose des transports de matériaux qui ne permettent pas de rien conclure de l'endroit où on rencontre ceux-ci actuellement.

Seulement, ce nom de *Niliarium* fait penser aussitôt à l'oued *Nil*, où il y a précisément les ruines d'un établissement romain, celles dites de Konnar. Peut-être est-ce d'auprès de là qu'on a apporté dans l'origine le milliaire qui nous occupe. M. Jules Marchand, que cette synonymie a séduit également, assimile la rivière de Nil au Goulos des anciens, que Ptolémée place de la manière suivante :

Igilgili, aujourd'hui Gigeli.
Goulos (oued Nil ?) à 20' Est et 10' Sud ;
Asisarath, à 50' Est et 5' Sud ;
Ampsaga (oued el-Kebir) à 1° 5' Est, même latitude.

D'où il suit que selon Ptolémée, il y avait d'Igilgili au Goulos (présumé oued *Nil*), 20 minutes, alors que la distance totale de

cette colonie à l'embouchure de l'Ampsaga était de 135 minutes; c'est-à-dire, en traduisant ces données sous des formes plus compréhensibles pour le lecteur, que le rapport des distances est d'après le géographe d'Alexandrie comme 2 est à 13, tandis que dans la réalité l'oued Nil est à très-peu de chose près à *moitié* chemin entre Gigeli et l'oued el-Kebir, l'ancien Ampsaga.

Mais on sait que, pour des causes que nous ne nous arrêterons pas à examiner ici, les évaluations itinéraires de Ptolémée doivent inspirer peu de confiance.

En somme, pour nous résumer, disons que peut-être l'établissement romain appelé *Niliarium* sur notre colonne milliaire a pris son nom de l'oued Nil et que les ruines de Konnar qui se voient à l'embouchure de cette rivière sont les siennes, si toutefois il y en a, ce qui est contesté aujourd'hui.

Nous n'abandonnerons pas ce sujet sans dire un mot de la station de *Paccianis Matidiae* (*Pancharia statio*, d'Ammien?) que la carte de Peutinger place à 24 milles E. de Gigeli et Antonin à 24 ou 35 milles E. Si ce dernier chiffre est exact, elle aurait été située à l'Est de l'Ampsaga, car il n'y a que 27 milles romains entre Gigeli et cette rivière.

A propos d'Ampsaga, ne laissons pas échapper l'occasion de rectifier une assertion de Mannert : On lit à la page 486 de la traduction de son ouvrage par MM. Marcus et Duesberg : « Les itinéraires ne font point mention de l'Ampsaga vu qu'il n'y avait pas de ville à son embouchure. »

Cependant, Pline a dit : *Oppidum Tucca* « impositum mari et flumini Ampsagae. » Et l'on trouve en effet à l'endroit désigné, et que les indigènes appellent Merdja, les ruines d'un établissement romain.

En outre, l'anonyme de Ravenne a écrit : in qua patria (Mauritania Sitifensis) plurimas fuisse civitates legimus, ex quibus aliquantas designare volumus, id est : Civitas *Tucca* quae juxta mare magnum dividit inter superius dictam provinciam Numidiam et ipsam Mauritaniam sitifensium.

Pour revenir au mot *Niliarium*, disons qu'au premier abord nous avions pensé comme M. Léon Renier (V. ci-avant p. 411) qu'il fallait lire *miliarium*. Mais l'étude attentive de nos estampages ne nous permet pas d'adopter cette version, car ils nous donnent bien Niliarium tous deux et non miliarium. Au reste, nous adressons au savant épigraphiste ces documents décisifs dans la matière. Il appréciera.

Après tout, dira-t-on, il ne serait pas impossible que le gra-

veur eût mis un N pour un M. Cependant, comme une pareille faute sur le *premier milliaire* ne pouvait passer longtemps inaperçue et qu'elle était très-facile à corriger, puisqu'elle portait sur une lettre placée en tête de ligne et à laquelle il suffisait d'ajouter un jambage pour opérer la rectification, nous hésitons à admettre cette explication et nous maintenons, jusqu'à plus ample informé, *Niliarium* sur ce milliaire.

N° 2.

Fragment.

....AE
....CIL
....EPTI

Ceci est gravé sur un morceau de marbre blanc provenant de démolitions dans la ville. Les lettres, hautes de 5 cent. et demi et appartenant au type rectiligne, sont très-bien exécutées et paraissent être de la bonne époque.

Au bout des lignes, palmes entourées d'un filet carré.

N° 3.

Fragment.

Débris de stèle où l'on voit la partie supérieure d'une tête grossièrement gravée (de la base du nez au sinciput), à gauche de laquelle sont les amorces de palmes entourées d'un filet formant cadre, les deux premiers quadrangulaires et le troisième arrondi par le haut.

Au-dessus du débris de tête on lit :

O. BAEBIVS BATO. V. S. L. A.

C'est-à-dire :

« Octavius Baebius Bato votum solvit libens animi, » Octavius Baebius Bato a accompli son vœu de bon cœur.

Bato (Batonis au génitif) est un nom qui a été porté par des chefs germains.

Nous apprenons à l'instant même la mort de M. Jules Marchand, auteur du travail épigraphique critiqué dans ce numéro. Bien que notre critique ne dépasse point les limites convenables, nous regrettons vivement une aussi fâcheuse coïncidence.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. BASTIDE.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot « *histoire* dans son acception la plus large, y comprenant, avec l'étude des personnes, des faits et « des monuments, celle du sol même auquel ils se « rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire proprement dite, de la géographie, des langues, des « arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrionale. » (*Extrait des* STATUTS)

ONZIÈME ANNÉE.

NUMÉRO 66. — NOVEMBRE 1867.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Rue du Palais

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, ÉDITEUR
30, Rue des Boulangers

1867.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 66. -- NOVEMBRE 1867.

ARTICLES DE FONDS. Pages.

A. Berbrugger. — Un voyage de Paris à Alger en 1731, par le Tollot.... 417

H. Tauxier.— Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet (7e article).... 435

A. Devoulx. — Les édifices religieux de l'ancien Alger (14e article).... 383

Expédition d'O'Reilly en 1775. — Lettres du Comte O'Reilly et de Don Pedro de Castejon.... 458

Archéologie de la province de Constantine.... 468

Remarques de la Rédaction à ce sujet.... 473

CHRONIQUE :

A. Berbrugger. — Découvertes épigraphiques à Tipasa.... 485

NÉCROLOGIE.

M. le Baron Aucapitaine.... 490

M. le Capitaine Pigale.... 493

M. Espina.... 494

M. Cusson.... 494

COMPOSITION DU BUREAU EN 1867.

MM.

Berbrugger, C. ✻, Président.

Bresnier ✻, premier vice-Président.

Cherbonneau ✻, deuxième vice-Président.

Bonnet, Secrétaire.

Watbled, Secrétaire-adjoint.

Devoulx, Trésorier-Archiviste.

AVIS.

Les séances ordinaires de la Société historique algérienne ont lieu le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures du soir, dans une des salles de la Bibliothèque d'Alger, rue de l'État-Major, n° 12, palais de Moustafa-Pacha. Elles sont annoncées par la voie de la presse locale et par convocations personnelles.

ALGER. — IMPRIMERIE BASTIDE.

11e Année. N° 66. NOVEMBRE 1867.

Revue africaine

UN VOYAGE DE PARIS A ALGER EN 1731, PAR LE SIEUR TOLLOT.

M. Louis Piesse, dont le nom figure si souvent dans la *Revue Africaine*, qui lui doit tant de communications et de travaux intéressants, de même que la Bibliothèque et le Musée lui sont redevables de beaucoup de livres, plans ou dessins précieux pour l'histoire de ce pays, — M. L. Piesse vient de donner, au premier de ces établissements, trois volumes, parmi lesquels se trouve un petit in-8° de 354 pages, imprimé à Paris en 1742, sous ce titre :

NOUVEAU VOYAGE
fait
AU LEVANT
ès-années 1731 *et* 1732.
Contenant les descriptions d'Alger,
Tunis, Tripoly de Barbarie,
Alexandrie en Égypte, Terre
Sainte, Constantinople, etc.,
par le Sieur TOLLOT.

Ce *Nouveau voyage*, — nouveau aujourd'hui, comme le Pont-Neuf était neuf avant le travail de restauration qui l'a renouvelé — est un de ces imprimés devenus si rares, que l'on peut presque les qualifier d'ouvrages inédits. Aussi, croyons-nous

faire œuvre utile en en reproduisant ici la partie relative à l'Algérie. Nous aurons ainsi l'occasion, en faisant connaître de curieuses révélations sur l'histoire locale, de discuter un remarquable incident de la diplomatie algérienne, incident accepté par l'histoire et qui, pourtant, semble douteux, puisque — ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure — deux témoins dignes de foi, l'un surtout, et qui ont dû y assister, n'en disent pas un mot dans leurs relations; ces témoins sont l'académicien De la Condamine et notre auteur, le sieur Tollot.

Mais, d'abord, qu'est le Sieur Tollot? Car il est naturel de désirer connaître l'homme dont on va écouter la parole.

Nous avons vainement consulté bon nombre de biographies et de bibliographies : son nom manque partout, et, faute d'autre source de renseignements plus sûre, il a bien fallu s'adresser au Sieur Tollot lui-même.

Il nous apprend, au début de son récit, qu'ayant fait plusieurs voyages par terre, tant en Espagne qu'en Allemagne, Angleterre, Flandre et autres lieux, il a voulu tâter de la mer. De sorte qu'il a saisi avec empressement l'occasion qui s'est présentée d'accompagner dans le Levant M. le Chevalier De la Condamine, de l'académie royale des sciences, de qui il a tiré beaucoup d'éclaircissements sur différentes matières qui lui étaient inconnues.

Il ne dit pas en quelle qualité il accompagne cet académicien; mais on peut induire que ce fut comme une espèce de factotum, en le voyant, au moment du départ, présider à l'embarquement du bagage (p. 6).

M. De la Condamine, patron probable de notre écrivain, a écrit lui-même un récit de ce voyage, récit que l'on conserve à la Bibliothèque impériale (nº 2582, in-fol. *Supplément*), et qui porte le titre de « Copie collationnée d'un manuscrit français inédit de M. De la Condamine, ou Journal de son voyage en Barbarie, en Syrie et en Asie-Mineure. »

Des extraits de ce récit de voyage ont été employés par M. Hoefer dans son « *Histoire des États Tripolitains* » (p. 110, etc., collect. de l'*Univers pittoresque*). Il en devait la connaissance au savant bibliographe et littérateur M. Ferdinand Denis. Le manuscrit était alors inédit et l'est probablement encore.

Le Sieur Tollot ne nous fournissant sur sa personne rien au-delà de ce que nous venons de rapporter, nous allons entamer l'analyse de son œuvre.

Commençons par son itinéraire de Paris à Alger. Aujourd'hui que l'on va en trois jours d'un de ces points à l'autre, il y a un intérêt, au moins de curiosité, à mettre en regard des communications rapides actuelles l'ancien mode de locomotion. C'est une assez bonne réponse aux prôneurs du passé, qui regrettent l'éclairage à l'huile, la navigation à voile et le voyage en diligence.

Et qu'on ne prenne pas ici ce mot *ancien* trop au pied de la lettre, car même en 1833, en ce qui nous concerne, nous avons mis *vingt jours* pour aller d'Alger à Paris, chiffre qui se décompose de la manière suivante :

Traversée d'Alger à Toulon. . . .	5 jours.
Quarantaine à Toulon.	10 —
De Toulon à Paris.	5 —
Total.	20 jours.

Notre Sieur Tollot quitte Paris le 10 mai 1731, par la diligence, qui le dépose à Lyon, le 14, à 3 heures de l'après-midi.

Le même jour, à cinq heures du soir, il prend le bateau de poste pour descendre le Rhône jusqu'à Avignon.

Le 15, il couche à Montélimart.

Le 16, il se remet en route et le 17, il arrive de bonne heure à Villeneuve-lès-Avignon où il est obligé d'attendre le réveil des commis qui doivent fouiller le bagage.

Après quelques heures consacrées à visiter la cité papale, il reprend sa route, ce même jour, dans des chaises traînées par des mulets, véhicules qui font dix lieux par jour, dix fois moins que nos chevaux-vapeur.

Enfin, il arrive le 18 à Marseille, à sept heures du soir.

Il emploie les journées des 19 et 20 à parcourir la cité des Phocéens.

Le 21, dans la soirée, il est à Toulon, son port d'embarquement. Il va loger avec son patron, M. De la Condamine — auprès

duquel il continue de ne prendre point qualité — chez M. Mithon, Intendant du lieu.

Le vent, comme au temps d'Iphigénie, jouait alors un grand rôle : s'il ne soufflait pas, s'il soufflait trop ou s'il soufflait du mauvais côté, il fallait se morfondre au rivage en attendant son bon plaisir, sans avoir, comme dans les temps héroïques, la ressource d'appaiser Éole par un sacrifice humain. Tollot attendit donc depuis le 21 mai jusqu'au 2 juin, où un vent d'Est bon, frais permit enfin à l'escadre de prendre la mer.

Cette escadre, commandée par le célèbre Duguay Trouin, lieutenant-général, se composait de quatre vaisseaux de ligne, — plus une tartane pour la pêche — savoir :

L'*Espérance*, de 74 canons, portant l'amiral et battant pavillon carré au mât d'artimon.

Le *Léopard*, de 64 canons, commandant M. le Chevalier de Camilly. C'est sur ce bâtiment que se trouvaient M. de la Condamine et le Sieur Tollot.

Le *Toulouse*, de 56 canons, commandant M. de Voisin, portait M. Delane qui allait prendre possession du consulat de France à Alger.

L'*Alcion*, de 50 canons, commandé par M. de la Valette.

Le 2 juin, lorsqu'on était déjà sous voile, l'escadre rencontra dans la soirée la frégate le *Zéphyre*, commandée par M. le Chevalier de Caylus, qui allait croiser du côté de Beaucaire pour la sûreté de la foire (1).

Le 6, dans la soirée, on eut en vue les terres de Minorque, après cinq jours de bourlingage ! Aujourd'hui, on les aperçoit après environ quinze heures de navigation.

Sachons gré à Tollot qui n'a pas voulu, dit-il, faire un journal de pilotage et noter scrupuleusement, au grand ennui de son lecteur, l'absence ou la variation des vents non plus que les crochets qu'on est obligé de faire en dehors de sa route, quand ils sont contraires. Bornons-nous, comme lui, à dire que le 10 juin à 4 heures du soir, l'escadre découvrit au S.-S.-E., le *Ras*

---

(1) Tollot aurait dû dire *du côté des Bouches-du-Rhône*, pour être plus exact.

Kenateur ou cap Caxines et que le 12, à dix heures du matin, elle entra dans la rade d'Alger où elle mouilla par 28 brasses d'eau sur fond de vase.

Ainsi, le sieur Tollot avait mis plus d'un mois pour faire le trajet de Paris à Alger ! D'autres ont mis bien davantage, par exemple ce patron provençal parti de Marseille, qui, jaloux des lauriers d'Ulysse, au lieu de venir ici en droite ligne, fit le tour de la Méditerranée et n'arriva à destination qu'au bout de cinq mois.

Donc, l'escadre de Duguay Trouin mouilla ici le 12 juin 1731. La ville d'Alger salue nos vaisseaux de 21 coups de canon qui lui sont rendus aussitôt et coup pour coup.

M. Delane, le nouveau consul de France, débarqua ce jour même pour entrer en fonctions et fut salué par l'escadre de sept coups de canon et de trois cris de *Vive le Roi ;* de son côté, la ville lui fit une salve de 3 coups de canon à son débarquement.

Nous allons maintenant serrer de plus près le récit de Tollot ; et notre analyse fera place, aussi souvent que possible, à une reproduction littérale :

M. De la Condamine et notre auteur se rendirent d'abord à la maison consulaire de France à Alger, puis ils allèrent à l'audience du Dey pour accompagner M. de Beaucaire, capitaine de pavillon, chargé par le Gouvernement du Roi, de représenter à ce prince plusieurs griefs et pirateries commises sur nos côtes par ses corsaires. Le Dey écouta ces doléances avec attention, mais ne voulut rien résoudre ce jour là, et remit l'affaire au lendemain. Cependant, il fut prodigue de politesses envers tous les officiers, leur faisant donner du café, de la limonade et des confitures sèches.

Le Dey — dit notre auteur — est un homme d'environ soixante et dix ans, borgne de l'œil droit et qui passe pour avoir beaucoup d'esprit. Il y a sept ans qu'il règne et a manqué trois fois d'être assassiné.

Tollot ne dit pas quel est le nom de ce Dey et son patron De la Condamine imite son silence, au moins dans la partie de son voyage que M. Hoefer a publiée. Cette singulière abstention leur est commune avec beaucoup d'anciens écrivains d'Europe qui

ont écrit sur ce pays et elle est cause que leurs ouvrages n'ont pas toujours, au point de vue chronologique, toute l'utilité qu'ils devraient avoir, d'autant plus que souvent les dates font aussi bien défaut que les noms.

On dirait que les noms turcs ou arabes sont de ces *nomina ineffabilia* qui écorchaient les oreilles et la bouche de Pline l'ancien, quand il s'occupait de la géographie africaine.

Abdi — ainsi se nommait le Dey d'Alger en 1731 — n'est cependant pas plus dur ni plus difficile à prononcer que Tollot et De la Condamine. Nous lisons ce nom et sa filiation sur son propre cachet ainsi conçu :

الواثق بالصمد
عبدى
بن
محمد

« Celui qui a confiance dans l'Éternel,
Abdi,
fils de
Mohammed »

Selon le médecin Peyssonnel, qui, en 1725, eut une entrevue avec *Abdi* pacha, celui-ci « a un air effroyable, c'est un gros homme assez laid, piqué de petite vérole, borgne et que la passion et la crainte rendaient affreux. »

Il faut dire que lorsqu'il posait devant notre compatriote pour ce portrait peu flatteur, Abdi voyait en Peysonnel l'espion d'Ali Khodja, un chef révolté contre lui, et cette pensée ne pouvait qu'enlaidir un grêlé auquel il manquait un œil.

D'après l'antique usage, Abdi pacha envoya des présents à l'amiral français : 12 bœufs, 50 moutons, 350 poules et 4,000 citrons, que M. Duguay Trouin fit distribuer sur-le-champ aux vaisseaux de son escadre.

Le 13 juin, deuxième audience du Pacha, qui devait, selon sa promesse, répondre aux demandes de la mission française. Ce jour là, M. de Beaucaire, accompagné de MM. le consul Delane, de Crainay, capitaine d'artillerie, de la Mothe, commissaire de l'escadre et de plusieurs autres officiers, se rendit chez le Dey.

Quant aux griefs allégués, Abdi répondit que si les corsaires algériens avaient commis quelques insultes sur les côtes de France ce n'avait pas été par son ordre; pour ce qui était des quinze matelots français enlevés près de Cette où ils pêchaient la sardine, il les avait rendus au chancelier de France, M. Natoire, à sa première réquisition et avait cassé le raïs qui les avait capturés.

Lorsqu'on lui parla des sept Génois pris aussi sur notre littoral, il allégua que c'étaient des étrangers par rapport à la France et qu'il ne voyait pas pourquoi la France prendrait leur parti, feignant de ne pas comprendre qu'il y avait là une insulte à notre territoire, puisque les traités interdisaient formellement de faire des prises sur nos côtes. M. de Beaucaire le rappela aux principes et au texte des conventions arrêtées et maintint sa demande en restitution.

Il réclama également deux captifs français échappés du Maroc qui s'étaient réfugiés à Oran et étaient retenus par le Bey de cette province, lequel dépend du Dey d'Alger. Kur Abdi se contenta de répondre que ces captifs n'étaient pas en son pouvoir ; puis, passant habilement de la défensive à l'offensive, il mit en avant la réclamation que voici.

Il avait, disait-il; fait des avances à un sieur Meschein, marchand français, et lui avait fourni le chargement d'un vaisseau pour acheter des canons avec le produit de la vente. Mais cet homme, qui, avant de venir en Afrique, avait fait de mauvaises affaires en France, où il restait débiteur de plusieurs personnes, fut contraint par un événement de mer d'aller ravitailler son navire à Toulon. Les créanciers qu'il avait précisément en cet endroit, sans s'inquiéter de savoir quel était le vrai propriétaire de la cargaison la saisirent en totalité et la firent vendre à leur profit. D'où le Dey, avant de restituer les esclaves réclamés, prétendait être remboursé de la perte qu'il faisait avec ce Meschein, par suite de cette circonstance. Cette audience s'étant prolongée pendant trois heures sans amener aucune solution, M. de Beaucaire prit le parti de retourner à son bord et donna l'ordre au chancelier du Consulat de faire venir les quinze esclaves français dont le Dey venait d'accorder la restitution, afin de les emmener avec lui.

Le capitaine du port *(Raïs el-Mersa)*, qui se tient au môle en permanence, demanda un ordre écrit d'Abdi pacha pour laisser embarquer ces hommes ; cependant, sur l'assurance donnée par le consul que ce prince en avait ordonné la restitution, il les laissa partir.

Le canot de M. Beaucaire n'était pas à une portée de fusil que le Dey envoya l'ordre de ne point laisser partir les quinze captifs qu'il disait n'avoir point rendus. Le pauvre Raïs el-Mersa, qui crut sentir déjà le fatal cordon autour de son cou à cette déclaration souveraine, répandit aussitôt l'alarme dans le port et se jeta lui-même dans la première embarcation qui lui tomba sous la main pour suivre une galiote armée qui marchait déjà sur l'ambassadeur français. Notre consul s'empressa d'envoyer son drogman pour prier M. de Beaucaire de ne faire aucune résistance et de revenir à terre. Celui-ci, ayant suivi ce conseil, demanda à M. Delane ce que voulait dire ce remue-ménage.

Il y a, répondit le consul, que le Dey prétend n'avoir pas rendu les esclaves et s'oppose à leur départ.

Sur ce, M. de Beaucaire envoya sur-le-champ le consul chez le Dey afin de lui demander les motifs de ce revirement dans ses intentions. Tollot, qui suivit M. Delane à cette visite improvisée, raconte qu'étant arrivé chez le Dey, on les conduisit dans un petit donjon qui est presqu'au faîte de la maison et qui lui servait de chambre à coucher (1) ; on leur fit ôter leurs souliers pour entrer dans une petite salle qui sert d'antichambre à ce donjon, lequel peut avoir douze pieds de long sur huit de large : Abdi était alors sur le point de se coucher.

M. Delane lui fit, de la part de M. de Beaucaire, des remontrances sur l'incident, à quoi le pacha répondit qu'il n'avait pas encore rendu ces esclaves et qu'il les rendrait le lendemain avec les autres. Le consul ayant insisté et le Dey ayant répondu qu'il n'avait pas le temps de l'écouter d'avantage, M. Delane, n'en pouvant tirer d'autre réponse, vint rendre compte à notre envoyé, qui fit dé-

---

(1) Les personnes qui ont connu l'ancien palais de la Jénina reconnaîtront à cette description les pièces qui se trouvaient en haut de l'escalier sur la terrasse, à *Dar es-Soltan*, proprement dit.

barquer les matelots captifs que l'on conduisit au Consulat de France.

Le lendemain, 14 juin, Abdi envoya chercher ces Messieurs à cinq heures du matin et fit venir en même temps les quinze marins français qu'il remit à M. de Beaucaire, lequel les fit conduire à son bord, sur-le-champ, de peur de quelque nouvelle lubie de ces gens naturellement fantasques (1).

Cet incident vidé, on reprit l'affaire des sept génois et des deux français détenus à Oran.

Le Dey, fidèle à la logique barbaresque, allégua que le consul sous lequel cela s'était passé était mort ainsi que le capitaine qui en avait fait la prise ; que c'était donc une *vieille affaire* dont il ne fallait plus parler.

C'est vrai, dit M. de Beaucaire, mais les esclaves sont encore vivants, et il faut les rendre.

Sans répondre là-dessus, Abdi, par une autre tactique, revint sur l'affaire de Meschein avec beaucoup de chaleur et finit même par s'emporter. Il fit alors appeler ce négociant et lui dit :

Ne t'ai-je pas donné 350 balles de laine pour charger un bâtiment ?

Oui, Seigneur, fit Meschein.

M'as-tu payé ?

Non Seigneur.

Abdi se tournant alors vers le chancelier Natoire lui dit :

Le défunt consul ne m'a-t-il pas répondu des avances que j'ai faites à cet homme ?

Je n'en ai nulle connaissance, objecta M. Natoire.

A cette réponse, le pacha entra dans une grande fureur et, appelant deux chaouches, leur intima l'ordre de saisir aussitôt Meschein et le chancelier, de les enchaîner et de les conduire en prison, ce qui fut exécuté sur-le-champ.

Alors M. de Beaucaire, avec toute la dignité convenable,

---

(1) Le reproche est vrai en général, mais il est ici mal appliqué ; car si le Dey avait autorisé *verbalement* et en principe la délivrance des quinze esclaves français, cela ne dispensait pas d'opérer cette délivrance dans des formes régulières.

représenta au Dey qu'il venait de commettre une action qui rompait dès lors toute bonne intelligence entre la France et la Régence algérienne.

Abdi écouta ces reproches avec attention, reconnut sa faute, et, prenant la voie de la douceur, fit beaucoup d'excuses, se rejetant sur ce qu'il n'avait pas été maître d'un premier mouvement, mais qu'il s'en repentait, ce qu'il répéta à diverses reprises. Il fit en même temps ramener le chancelier et Meschein, auxquels il ne laissa pas toutefois de dire mille injures.

Enfin, ce tumulte étant appaisé, M. de Beaucaire revint sur l'affaire des sept Génois et des deux Français échappés du Maroc.

Le Dey répondit qu'il n'en était pas le maître et ne connaissait même pas les patrons qui les avaient en leur pouvoir.

M. de Beaucaire lui dit alors que s'il n'avait pas d'autre satisfaction à donner sur cet objet, il allait en rendre compte à M. Duguay-Trouin, qui en porterait ses plaintes à l'*Empereur* de France (1).

Le reste de l'audience se passa sans que l'on pût rien obtenir à cet égard; M. de Beaucaire retourna donc à bord et rendit compte du tout à l'amiral, qui écrivit la lettre suivante au Dey :

« Très-illustre et magnifique Seigneur, l'Empereur, mon maître, m'ayant ordonné de me rendre à Alger pour y maintenir la bonne intelligence que Sa Majesté veut bien garder avec votre République et pour protéger le commerce de ses sujets, Elle m'a recommandé de vous envoyer à mon arrivée M. de Beaucaire, capitaine de pavillon, Inspecteur Général de ses troupes de la marine, lequel a été chargé de faire

---

(1) Dès le temps d'Henri IV, les rois de France prirent le titre d'*Empereurs* dans leurs relations diplomatiques avec la Porte ottomane et les Etats barbaresques. Ils y ont été amenés parce que les musulmans se sont mis dans la tête qu'un roi (*rey*, comme ils l'appellent) est un prince subordonné à un autre, tandis qu'un empereur a des rois sous ses ordres. Cette idée leur est venue à propos de Charles-Quint, qui était empereur (*Imberadour*) et qui commandait en effet à plusieurs Etats.

reconnaître par vous, et par les autres puissances de votre République, le sieur Delane pour consul de la nation française; il doit en même temps vous porter des plaintes sur diverses infractions aux traités commises par les corsaires de votre République, sur lesquelles S. M. Impériale ne doute pas que vous ne fassiez des réparations convenables. Elle m'a recommandé de ne pas partir de la rade d'Alger que cela ne soit exécuté. Sur quoi, très-magnifique Seigneur, je vous souhaite une parfaite santé, vous priant de me croire votre parfait et sincère ami. »

Le lendemain, 15 juin, malgré toutes ces remontrances, le Dey ne démordit point de ses résolutions sur l'affaire Meschein, disant que nous avions son bien et que nous ne voulions pas le lui rendre.

M. de Beaucaire lui répondit qu'il lui abandonnait Meschein dont la mauvaise foi était si manifeste que le consul allait le rayer du nombre des nationaux et lui défendre l'entrée de sa maison consulaire.

Je n'ai que faire de ce malheureux, répliqua Abdi; vous pouvez l'embarquer et le faire pendre en France, pourvu qu'on me paye ce qui m'est dû. D'ailleurs, je vais faire saisir les effets du sieur Durand, consul de France, à la recommandation duquel j'ai fait des avances à Meschein, particulièrement les 350 balles de laine pour avoir des canons. J'attendrai encore quelque temps la remise des effets ou leur valeur; mais après avoir épuisé les délais, si satisfaction ne m'est point donnée, je me paierai sur le premier bâtiment marchand qui viendra à Alger.

Votre Seigneurie n'en viendra pas à cette extrémité, répliqua M. de Beaucaire, car elle sait bien que l'amitié ou la haine d'un Empereur de France ne sont pas des choses qui doivent lui être indifférentes.

Ne pouvant d'ailleurs que vous répéter ce que j'ai déjà dit, je n'ai plus qu'à me retirer.

Là-dessus M. de Beaucaire alla rendre compte à l'amiral de ce qui venait de se passer et celui-ci écrivit cette deuxième lettre :

« Très-illustre et magnifique Seigneur,

« Je puis assurer Votre Excellence que si l'Empereur mon maître a choisi un lieutenant-général de ses armées navales dont la réputation est connue pour venir vous demander votre amitié, en même temps l'exécution de la convention passée entre Sa Majesté Impériale et la République dont vous êtes le chef, c'est uniquement pour vous faire plus d'honneur et de plaisir, comptant par là vous engager davantage à remplir toutes les conditions auxquelles vous vous êtes engagé ; ainsi, très-illustre et magnifique seigneur, ne faites nulle attention aux soupçons mal-fondés que vos ennemis et nos envieux veulent vous inspirer, en donnant une mauvaise interprétation à nos meilleures intentions. »

« Votre prudence doit aussi vous engager à donner à S. M. I. une juste et entière satisfaction sur tous les griefs qu'elle m'a ordonné de vous représenter par la bouche de M. de Beaucaire, Inspecteur général de ses troupes, dont le consul de France doit encore vous faire envisager les conséquences. Il est certain que si vous vous déterminez à satisfaire, en cela, l'Empereur mon maître, S. M. I. se portera à vous dédommager de la perte que vous avez faite en vous confiant à ce fripon de Meschein ; du moins, puis-je vous assurer que j'y apporterai tous mes soins et qu'il ne tiendra pas à ma sollicitation que Votre Excellence ne soit satisfaite.

« Mais si, au contraire, vous différez davantage à remplir régulièrement toutes les conditions, je vous déclare que je mets dans deux jours à la voile pour aller rendre compte à l'Empereur, mon maître, que vos intentions ne sont pas bonnes. »

« Je finis en vous souhaitant santé et prospérité et vous priant de me croire votre parfait et sincère ami. »

« DUGUAY-TROUIN. »

« Ce samedi 16 juin 1731. »

On comprendra que si l'amiral s'engageait ainsi à appuyer auprès de sa cour les prétentions du Dey dans l'affaire Meschein, c'était dans l'espoir que cette condescendance aiderait à obtenir satisfaction sur l'article des sept génois pris sur nos côtes et des

deux français échappés du Maroc. Il s'agissait là en effet d'une question de principe de la plus haute importance, et si l'on échouait, notre littoral devenait de plus en plus exposé aux insultes des pirates barbaresques.

Quoi qu'il en soit, le consul remit au Dey en main propre la deuxième lettre de l'amiral et en reçut séance tenante réponse verbale qu'il transmit par la lettre suivante à M. Duguay-Trouin.

« Monsieur, »

« Je n'ai pas manqué de rendre ce matin en main propre la lettre dont vous me fîtes l'honneur de me charger pour le Dey, et (je vous prie) de remarquer qu'elle a été interprétée très-fidèlement par le truchement de la nation en présence du vôtre. J'ai aussi saisi, Monsieur, très-exactement ce que vous m'avez inspiré pour obtenir plus facilement ce que vous demandez, lui représentant, comme *ami* et non pas comme consul, qu'il n'y avait de plus sûr moyen pour faire réussir l'indemnité qu'il prétend sur Meschein que de restituer les sept génois et les deux français qui ont fui de Maroc, parce que cela vous engagerait, Monsieur, à écrire plus fortement à M. de Maurepas. Il a battu longtemps la campagne, en m'alléguant à peu près les mêmes raisons pour s'en dispenser qu'il a produites à M. de Beaucaire ; tantôt qu'ils n'étaient pas à sa disposition, tantôt que c'était une vieille affaire qu'il n'était pas possible de réparer. »

« J'ai insisté de nouveau sur ce qui est du despotique (1), qu'il n'avait qu'à vouloir et qu'enfin c'était le meilleur moyen de tirer parti de ses laines. »

« Votre truchement pourra vous rendre compte de toutes les raisons que j'ai employées pour le persuader, vous priant de vouloir bien vous le faire détailler, parce que je n'ai pas le temps. Je lui ai dit, entre autres, qu'il s'attirerait la disgrâce de l'Empereur, mon maître, s'il persistait dans son refus ; que je voudrais

(1) Expression consacrée de l'époque pour exprimer en somme que le Dey était un despote qui pouvait comme tel faire tout ce qu'il voulait. Comme précisément cela n'était point vrai, puisqu'au fond il était l'esclave de la milice turque, cela ne manquait jamais de le flatter beaucoup.

bien être l'ange de la paix qui cimentât l'ancienne correspondance ; et qu'enfin je ne me retirerais pas d'auprès de lui qu'il ne m'eût donné une réponse favorable. »

« Il me l'a donnée, en effet, me promettant qu'il assemblerait son Divan ou conseil et qu'il ferait en sorte que vous vous retireriez contents. Je suis sorti avec cette flatteuse espérance. J'ai envoyé le chancelier et l'interprète peu de temps après, pendant que les fers sont chauds, pour lui indiquer les personnes qui les ont en main. Ils viennent de me rapporter dans ce moment qu'il agit et qu'il y a bon espoir qu'ils seront délivrés. »

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous en donner avis expressément, sans oser vous l'assurer positivement, à cause de l'inconstance du personnage. »

« Il a employé, pendant ma visite, plusieurs démonstrations cordiales, dont il convient que vous soyez informé par d'autres que par moi, tellement qu'il me semble que ce ne soit pas le même homme, et je puis dire que j'ai trouvé le bon quart-d'heure. Je lui ai, au reste, inspiré de vous faire réponse ou de vous envoyer quelques officiers turcs de sa part. Il ne l'a pas trouvé à propos, il s'en rapporte à ce que je vous marquerai. »

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec un profond respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LASNE (1).

» A Alger, ce 17 juin 1731. »

Le lendemain 18, en effet, on eut satisfaction de tous les griefs dont il avait été question aux audiences du Dey.

Le 19 juin, la mission française se rendit à bord de l'escadre, le 20 on mit à la voile pour Tunis, Tripoli, etc.

Tollot donne au lecteur une notice sur les Algériens qui va de la page 34 à la page 82 de son livre. Les éléments de ce travail lui ont été fournis, dit-il, par des français anciens à Alger, qui avaient, à ce qu'il imagine, une parfaite connaissance du pays.

En voici un échantillon pris à la page 79 :

---

(1) Tollot n'a sans doute pas eu occasion de voir la signature du consul Delane, car il écrit à tort son nom en deux mots et avec la vieille orthographe.

« Il y a aux environs et à cinq ou six lieues d'Alger quelques
» peuples qui ne sont point absolument soumis aux Turcs et
» qui leur payent seulement un tribut et leur fournissent du
» secours en temps de guerre. Ces peuples sont les Zoires, les
» Arabagys, les Topigys et les Gibegys. »

Les informateurs de Tollot veulent parler des Kabiles, et leurs *Zoires* sont sans doute des *Zouaoua*, dont par une autre altération on a fait Zouaves; quant aux Arabadji, aux Djabadji et aux Topdgis, ils répondent tout-à-fait à nos soldats du train et à nos canonniers et ce ne sont nullement des noms de peuples. Cette bévue est de la force du singe qui prit le Pirée pour un nom d'homme.

Arabadji est formé du mot turc *Araba*, charrette, mot que la guerre de Crimée avait rendu populaire parmi nos troupes. Du temps des pachas, cette corporation, *Arabadjia*, devait fournir à la guerre 25 tentes, soit 500 hommes et en outre le bois et tout ce qui est nécessaire pour voiturer les canons avec leurs affûts. Les *Djabadjis* fournissaient un même contingent d'hommes et avaient en campagne le soin des balles, poudres et boulets, et devaient fournir tout ce qu'il fallait pour les transporter.

Topdji est un mot turc trop généralement connu ici pour exigèr un commentaire.

La rue des Sauterelles, qui donne dans celle de la Marine, est appelée *Zankat el-Arabadji* par les indigènes qui connaissent la partie supérieure de la rue du Chêne sous la désignation de *Djabadji* Braham.

Enfin, pour en finir avec cette digression, rappelons que, d'après une décision du dey Chaban Khodja, remontant à l'année 1104 (1692-1693 de J.-C.), il fut disposé que la garde de nuit serait faite à Alger par 60 hommes ainsi composés :

Gens de métier.	30
Zouaves	10
Topdjïa ou canonniers	10
Djabadjia.	5
Arabadjia.	5
Total. . . .	60 hommes.

On voit par cet échantillon que ces européens d'Alger ne connaissaient pas mieux l'organisation turque et en général les choses indigènes que ceux d'à présent. Mais ils avaient droit au bénéfice des circonstances atténuantes, car les études de ce genre n'étaient pas faciles sous le gouvernement des Osmanlis.

Après avoir terminé l'analyse du récit de Tollot, nous avons voulu le contrôler par celui de La Condamine et nous n'avons constaté qu'une omission, celle de la question du chapeau agitée entre le dey et le consul Delane à la première audience particulière qui précéda la réception de l'envoyé de France. Abdi voulait que ce dernier parlât la tête découverte et le consul demandait qu'il pût rester couvert comme anciennement, ce que le dey n'accorda point.

La comparaison du procès-verbal de Tollot avec le *Précis analytique* de M. Sander-Rang (Tableau des établissements français en Algérie pendant l'année 1840, publié en 1841) signale une omission tellement grave qu'il est bien difficile de l'admettre.

D'après cet auteur, le consul Delane ayant refusé de déposer son épée à la porte du palais, le dey s'indigna de ce qu'il appelait un manque d'égards et une infraction aux usages et lui défendit de se représenter devant lui armé. En même temps, il adressa une plainte au ministre de Maurepas relativement à cette affaire ; et de son côté M. Delane écrivit aussi à ce ministre pour en obtenir des instructions spéciales « et, en attendant ses ordres — dit M. Sander Rang — se contenta d'éviter la présence du dey.

M. Devoulx, dans sa brochure intitulée *les Archives du consulat de France,* reproduit à peu près textuellement le récit de M. Rang, ce qui fait penser qu'il n'a eu connaissance du fait que par ce récit et qu'aucune pièce inédite provenant de nos archives consulaires ne lui a fourni des notions particulières à ce sujet. Nous restons donc en présence de l'affirmation d'une autorité unique, dont le travail a été fait, il est vrai, d'après des pièces diplomatiques, tandis que deux autres autorités, mais des témoins oculaires et auriculaires ne disent mot de l'affaire.

Cela vaut la peine de s'y arrêter un instant.

Il ressort des versions de la Condamine et de Tollot que le consul Delane débarqua le premier et qu'il eut une audience

spéciale et particulière du dey pour lui présenter sans doute ses lettres de nomination, et régler le cérémonial de l'audience solennelle où l'Envoyé, de Beaucaire, devait être reçu. Là eut lieu l'affaire du chapeau dont Tollot ne parle pas, parce qu'il n'assista pas à cette audience, et que M. De la Condamine aura connue par le consul, étant un assez gros personnage pour avoir droit à ses confidences. Aurait-il à dessein omis de parler de l'affaire beaucoup plus grave de l'épée? Il se peut. Mais en tous cas, ce que dit M. Rang, que le consul évita la présence du Dey après cette affaire, est en contradiction manifeste avec les faits. Il suffit pour cela de récapituler les audiences accordées par le Dey à la mission française amenée par Duguay Trouin.

12 juin, audience spéciale accordée au consul pour présenter ses lettres de nomination et régler le cérémonial de réception de l'Envoyé.

Le même jour, autre audience où M. de Beaucaire est reçu assis dans une chaise à bras, et découvert, dans le corridor au 2e étage. On ne dit pas expressément que le consul y ait assisté, mais c'est assez probable, puisque, aux termes des ordonnances, le consul accompagne tout commandant d'un bâtiment de l'État dans la visite que celui-ci doit faire aux autorités supérieures territoriales du port de la résidence dudit consul, à plus forte raison au pacha.

13 juin, 3e audience, où le consul assiste.

Même jour, 4e audience. Le consul y va sans autre suite que Tollot.

14 juin, 5e, la présence du chancelier est seule mentionnée.

15 juin, 6e, le consul y assiste avec la mission.

17 juin, 7e, le consul est reçu en audience particulière.

Mais voici quelque chose de plus probant : c'est l'article suivant, — avec le texte turc en regard — ajouté au traité de 1710, article écrit tout entier de la main du consul Delane, portant sa signature, et que nous copions ainsi *sur l'original* :

« Le sujet de cet écrit passé l'année 1144 de l'Hégire de Mahomet (1732) :

« A comparu, pardevant l'illustre seigneur Abdi pacha, M. Léon Delane, consul de France dans ce royaume; et avons convenu et

accordé que tous les bâtiments marchands *français* qui, par un vent contraire, par manque d'eau ou pour quelque autre nécessité, iront relâcher dans les ports de la domination d'Alger, d'une frontière à l'autre, ne chargeant ni ne déchargeant pas dans lesdits ports où ils relâcheront, que les aga ou caïds commandant dans lesdits lieux ne puissent pas exiger ni prétendre ni ancrage, ni autres droits desdits capitaines ou patrons des bâtiments qui y toucheront. »

« Ayant ainsi accordé et statué, nous avons inséré ledit article auquel personne ne pourra contredire ni s'opposer, et ceux qui y manqueront seront par nous châtiés. »

« Fait dans la lune de Zilhats (Dou'l Hadja), le 17 de l'année 1144, qui vient au 10e juin 1732. »

« Signé, le mirmizan Abdi pacha, gouverneur du royaume d'Alger. »

« Delane. »

Le texte turc est en regard de cette addition et au-dessous il y a, gauche, la *tougra* ou paraphe d'Abdi et son cachet à droite. Sa tougra porte : Mirmizan Abdi pacha Ouali Mahroussa Djézaer Rarb, le mirmizan (?) Abdi pacha, gouverneur d'Alger de l'ouest la (bien) Gardée.

On lit sur son cachet la légende que nous avons rapportée au commencement de cet article.

Ce qui précède prouve que, jusqu'au dernier moment, le consul Delane n'a pas évité la présence du Dey. En somme, l'incident de l'épée reste encore un peu douteux.

Ne terminons pas cet article sans mentionner un trait de mœurs digne de remarque : c'est qu'on filoutait alors à Alger avec infiniment d'adresse. Pendant les quelques jours que la mission française passa ici, en grande partie à bord, il lui fut volé dans ses rares et courtes apparitions en ville plus de cinquante mouchoirs ou tabatières !

En somme, le petit livre du sieur Tollot ajoute quelque chose, on vient de le voir, à nos connaissances sur l'histoire algérienne au commencement du XVIIIe siècle.

A. Berbrugger.

ETHNOGRAPHIE
DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE
AU TEMPS DE MAHOMET (fin)

(Voir les nos 42, 43, 54, 63, 64 et 65 de la *Revue*)

XXVI.

La Marmarique.

Entre la Pentapole et l'Égypte s'étend un pays aride, impropre à la culture et qui fut de tout temps abandonné aux Nomades. Dès qu'on eut sur cette côte des notions géographiques sérieuses, on reconnut que ses habitants formaient deux tribus principales, les Gigames ou Giligames, à l'Ouest, et les Adyrmachides, à l'Est, joignant l'Égypte (1). Dans les temps postérieurs, une tribu voisine de la Kyrénaïque, nommée les Marmarides, soumit les peuplades environnantes et leur imposa son nom. Les Adyrmachides n'échappèrent qu'incomplètement à cette domination : aussi les écrivains postérieurs ne connaissent plus dès-lors sur cette côte que les Nomades. Skylax, même, les étend depuis l'Égypte jusqu'aux Hespérides, c'est-à-dire, jusqu'à la Grande Syrte (2). Strabon, Diodore et d'autres (3), tout en leur donnant la Kyrénaïque, à l'Ouest, ne mentionnent que ce seul peuple depuis la Pentapole jusqu'au pays du Nil.

Ces peuples eurent avec les diverses dominateurs du pays Égyptien des guerres incessantes. Sous les Perses, notamment, le libyen Inaros envahit ce royaume à la tête de 300,000 nomades (4). Les Grecs de Kyrène eurent aussi à les redouter, et, dès que l'Empire Romain se fut étendu dans la Pentapole, ils se mirent à lui faire une guerre irréconciliable de frontières. Les

---

(1) Hérodote. 4. 159.
(2) Skylax, p. 44.
(3) Strabon, (l. 17, c. 1, 17). — Diodore, 3. 49.
(4) Hérodote. 7. 7.

Romains les châtièrent souvent ; une fois entr'autres, Curinius, légat d'Auguste, les traita assez durement pour en pouvoir obtenir, s'il avait voulu, le titre de Marmarique (1). Mais le goût des nomades pour la razzia leur faisait vite oublier leurs défaites et Rome ne put jamais obtenir une paix durable de ces incommodes voisins.

La défaite que leur infligea Curinius semble cependant avoir porté un coup cruel aux Marmarides et brisé la domination qu'ils exerçaient sur les Adyrmachides, leurs voisins ; car peu de temps après, l'histoire nous montre de nouveau ces derniers en pleine possession de leur indépendance. Dès ce moment, les habitants de cette région furent divisés en deux ligues : celle des Marmarides, à l'Ouest, dans la région qui garda leur nom, et celle des Adyrmachides, à l'Est, sur la portion de la côte qui retint le nom de Libye (2).

Ptolémée nous a fait le recensement des tribus de la Marmarique (3) ; mais, comme toujours, sa carte a besoin d'être revue avec soin. Nous éliminerons donc, en premier lieu, certains peuples comme les Augiles, les Nasamons et les Auchises qu'il nomme ici Anachises, lesquels appartiennent au Sud de la Kyrénaïque. Il nous restera alors les peuples suivants :

1° Près de Darnis, sur la côte, les Libyarques dont le nom indique qu'ils commandaient aux autres Libyens et qu'ils étaient par conséquent les Marmarides proprement dits.

2° A l'Est, sur la côte, les Anérittes et les Tapanites.

3° Sur une montagne de l'intérieur, mais néanmoins peu éloignée de la mer, les Baschites qu'il appelle ailleurs Bassachites et peut-être aussi Bacates.

---

(1) Florus. 4. 12. — Josèphe, Guerre des Juifs. 2. 16.

(2) Pline. 5. 6. — Ptolémée. 4. 4.

(3) Ptolémée. 4. 4. — « Au Nord du nome Marmarique, le long de la mer, demeurent les Libyarques, les Anérittes, et les Bassachites, sous lesquels sont les Apotomites. — Au Sud de ces tribus, sont les Augiles, après lesquels sont les Nasamons et les Baktes ou Bakates, les Anachises et les Tapanites, après lesquels sont les Sentites, les Obèles et après cela les Ezares......

.... Les principales montagnes de la province sont : Le mont des Baskises, les monts Anagombres..., le mont Ogdame et le mont Azar... »

4° Plus au Sud, se trouvaient les Sentites et les Obèles et aussi les Apotomites, ces derniers sous les Baschites.

5° Enfin tout-à-fait dans le Midi, dit-il, les Ezares habitants du mont Azar.

Les Anérittes, les Sentites, les Obèles reparaîtront plus tard sous les noms musulmans d'Hendéra, de Satat et de Bel. — Pour les Ezares, peut-être n'étaient-ils autres que les montagnards Baschites, le nom Azar (Uçar) signifiant montagne dans l'antique langue libyenne.

Dans la partie orientale, dominaient les Adyrmachides. Ptolémée y nomme (1) les Zygrites, les Chattani et les Zygues; mais ces prétendues tribus n'étaient que les rares habitants de trois hâvres de la côte Zygris, Khettéa et Zygis. — Ces trois localités n'étaient pas même des villes et le nom de l'une d'elles, Zygris, n'était qu'un mot libyen qui signifiait colline (2).

Là aussi se tenaient les Bouzes et les Ogdèmes, ces derniers dans une montagne du même nom, voisine de la côte. Dans l'intérieur, Ptolémée plaçait les Adyrmachides qu'il avait éloignés de la mer pour y établir les trois tribus nommées plus haut dont il s'exagérait l'importance. En réalité, les Adyrmachides tenaient à la côte et étaient même si peu avancés dans l'intérieur, que du côté du Sud, ils n'atteignaient pas même l'oasis d'Hammon qui n'est qu'à 5 ou 6 jours de la mer.

A l'Ouest, se tenaient les Anagombri dans une montagne du même nom, peu éloignée de l'oasis d'Augila. — A l'Est, deux tribus inconnues, les Iobacches dont le nom rappelle les aventures de Bacchus-Osiris dans ces régions, et les Rouadites touchaient à d'autres petites peuplades portant dans Ptolémée des

---

(1) Ptolémée. 4. 4. — « Les habitants du nome de Libye sont : sur la mer, les Zygrites, les Khattanes et les Zyges; — plus au sud, les Buzes, et les Ogdèmes, après lesquels sont les Adyrmachides; après cela, le pays d'Ammon, ensuite les Anagombres, après les Iobacches et les Rouadites..... »

(2) *Recueil archéologique de Constantine*, année 1868 : — Sur quelques animaux attribués à la Libye, par Hérodote. — (M. le D^r Judas, p. 12.) A ce propos, je ferai remarquer que le nom de Timezegeres doit se décomposer non en Ti-mezegeres : mais en Tim-zegeris. — (La ville de la Colline).

noms Grecs (1) et qui parcouraient un pays sablonneux, voisin des montagnes d'Égypte. Cette région, qui s'appelait Skytiaque et dans laquelle se trouvait la ville de Skyathis, semble être un second souvenir des Hyksos, chassés d'Égypte, lesquels appartenaient, dit-on, à la race des Scythes. Au Sud, ces peuplades ne dépassaient pas la latitude méridionale de la Grande Oasis.

Toute la zône de déserts qui bornait au sud le pays des Marmarides et des Adyrmachides, depuis le pays des Augila jusqu'à l'Égypte, était occupée par les Nasamons, tribu importante qui tirait son nom de l'oasis d'Ammon (Nas-Ammon, les gens d'Ammon) (2). Diodore, Strabon, Pline, Mela s'accordent à placer vers Augila leur principal établissement (3). Nous avons vu qu'ils habitèrent aussi pendant plusieurs siècles les bords de la Syrte, et qu'ils en furent chassés sous Auguste. Ces Nasammons ne s'étendaient pas bien loin dans le Sud, au moins dans les environs d'Hammon, puisque du temps d'Alexandre, le Sud et l'Ouest de cette oasis étaient occupés par des tribus basanées que Diodore et Quinte-Curce nommaient Éthiopiens et Ptolémée Ethiopiens blancs, Leuco Ethiopiens (4).

Après Ptolémée une grande révolution agita les déserts de la Libye orientale. Un peuple jusque-là inconnu, qui vivait sur les

---

(1) Ptolémée 4. 4. — « .. La partie du nome Maréote qui touche à la mer, se nomme le Tœnia. — L'intérieur est occupé par les Goniates et les Prosodites, après lesquels est la région Skytiaque et les Mastites. — Plus au Sud encore, demeurent les Nitriates et les Oasites, après lesquels se trouvent les Liby-Égyptiens.

(2) Cependant comme *Ammos* signifie sable en grec, les Grecs voulurent que le nom Nasammons signifiât habitants des sables; ils forgèrent même le nom Mesammons (au milieu des sables) et le leur appliquèrent (Pline, 5. 5.)

(3) Diodore, 3. 48. — Strabon, l. 17. c. 12. § 17. — Pline, 5. 5. — Mannert, (p. 218) rapporte, d'après Philostrate (vie d'Apollon. 6. 1.) qu'Apollonius de Tyane ayant pénétré vers l'an 70 de J.-C., dans le midi de l'Égypte jusqu'aux endroits où les hommes qui demeurent près des sources du Nil échangent l'or de leur pays contre les produits de l'Égypte, s'en retourna à Alexandrie en traversant entr'autres pays celui des Nasamons, — Le géographe Allemand en tire cette conclusion fort juste qu'à cette époque les Nasamons devaient être voisins de l'Égypte.

(4) Diodore, 17. 50. — Quinte-Curce, 4. 7. — Ptolémée, 4. 5.

confins de l'Egypte, les Ilasguas ou Hoouara, commença à s'étendre hors de ses frontières et à refouler ses voisins au Nord, au Sud et à l'Ouest. Du côté de l'Occident, surtout, il s'avança à travers le pays des Nasammons et des Garamantes jusqu'aux abords du Byzacium. Au Nord, il subjugua les tribus de la Marmarique et les poussa sur les confins de Kyrène, quelques-unes même jusqu'à Tripoli. Parmi celles-ci, nous l'avons vu ailleurs, se trouvent les Heragha (ou Araraoukeles) de la Pentapole, les Anerittes, les Obèles et les Sentites de la Marmarique (1). Les convulsions que causa ce mouvement eurent même un contre-coup sur les pays soumis à l'Empire, et les nomades de la Marmarique entre autres devinrent si incommodes qu'Aurélien dût envoyer contre eux un de ses meilleurs généraux, nommé Probus (celui qui fut plus tard empereur), lequel les châtia et les força à demander la paix (2). Malheureusement, cette expédition isolée, si brillante qu'elle fût, ne pouvait avoir de résultats durables, et, à force d'infester la route de terre qui traversait leur pays, à force de harceler Kyrène d'un côté, Alexandrie de l'autre, les nomades finirent par rester maîtres incontestés de leurs déserts.

Dès-lors, l'histoire ne parle plus de la Marmarique arrachée à l'empire romain (3), et il n'est plus question des Nasamons et des Marmarides que dans un poëme du temps de Justinien, pour les nommer au milieu des tribus appelées par les Ilasguas à la conquête de la Byzacène (4). Après cette dernière et faible lueur, tout s'éteint jusqu'à l'invasion arabe.

A ce moment, les tribus volantes de la Marmarique étaient comptées au nombre des populations hoouarides, soit que les anciennes tribus aient été absorbées par les Hoouara ; soit plutôt (témoin les Andara, les Bel et les Salat), qu'elles aient été refoulées dans l'Ouest et remplacées par des tribus de la race des

(1) Voir plus haut aux articles de la Tripolitaine et de la Kyrénaïque.
(2) Vopiscus. Vie de l'empereur Probus.
(3) Procope (Les Édifices). — M. d'Avezac, Afrique ancienne, p. 140.
(4) Corippus les cite au nombre de ces tribus. — Voir M. de Slane, Appendice au 4e tome de Ben Khaldoun, p. 577.

vainqueurs. Quoi qu'il en soit, aucun des noms anciens cités par Ptolémée ne se retrouvait dans le pays : les Hoouara de la Marmarique portaient le nom général d'El-Methaïna. Ils restèrent longtemps maîtres de cette région, jusqu'à ce que les Heïb, arabes hilaliens de la deuxième invasion, s'étant emparés du pays, les forcèrent à se reconnaître leurs vassaux et leurs sujets (1).

CHAPITRE XXVII.

LE GRAND DÉSERT.

Maintenant que nous avons établi l'histoire de toutes les populations du Tell et du Petit-Désert, il ne nous reste plus qu'à rechercher quelles populations occupaient la lisière septentrionale du Grand-Désert.

Si l'on en croyait tous les auteurs antérieurs à Pline et Pline lui-même, la région qui s'étendait au Sud des Gétules renfermait une foule de peuples merveilleux. Les moins étranges gazouillaient comme des oiseaux, d'autres étaient sans pieds, sans sexe ou sans tête. Quelques-uns étaient androgynes. Certains, au lieu de bouche, n'avaient qu'un petit orifice circulaire, parfois muni d'une petite trompe par laquelle ils aspiraient l'eau et les graines de millet qui formaient toute leur nourriture. Bien entendu, ceux-là ne pouvaient parler et ne se communiquaient leurs pensées que par gestes. Les Blemmyes, qui n'avaient pas de tête, portaient sur la poitrine leur bouche, leur nez et leurs yeux. Les Ægipans avaient des pieds de bouc, ainsi que les Satyres. Les cuisses des Himantopodes se terminaient en courroies à l'aide desquelles ils se traînaient et rampaient. A côté de ces populations singulières, vivaient des animaux plus étranges encore, la licorne, le scorpion ailé, le crocote à voix humaine, le sphynx ; des serpents ayant une tête aux deux extrémités du corps, enfin le catoplebas et le terrible basilic, reptile effrayant dont le regard seul donnait la mort. Puis venaient des plantes bizarres, des poisons violents, des simples merveilleux et des pierres pré-

(1) Ben Khaldoun, T. 1, p. 278.

cieuses, moins précieuses encore par leur éclat et leur richesse que par leurs propriétés magiques (1).

Toutes ces fables montrent que dans la plus brillante période de l'antiquité, on ne connaissait absolument de l'Afrique que la région maritime; aussi doivent-elles, et c'est pour cela que je les ai rappelées ici, nous mettre en garde contre la carte en apparence si complète que nous a léguée Ptolémée.

Ce n'est pas que ce géographe ait inventé des noms, que les peuplades qu'il cite n'aient pas existé. Là n'est pas son tort. Sa faute a été d'avoir systématiquement étendu vers l'intérieur les tribus des côtes de l'Est, du Nord et de l'Ouest jusqu'à ce qu'elles se rencontrassent au centre du continent africain (2).

Heureusement, dans l'état de la science, cette supercherie géographique apparaît du premier coup d'œil et est même assez facile à corriger. C'est ce que nous allons montrer en peu de mots.

Selon l'auteur Alexandrin, les montagnes les plus méridionales sont : — 1° Vers la côte Atlantique, le mont Caphas et le Char des Dieux ; — 2° du côté de la Phazanie, le mont Thala ; — 3° dans l'intérieur, le mont Aragga, qui est le point le plus méridional de toute sa carte. — Or, ces quatre montagnes, on va le voir, appartiennent toutes à la région barbaresque.

Le mont Caphas, par exemple, donnait naissance au fleuve Darath (3). Or, nous savons que le fleuve Dera prend sa source au pied du Djebel Heskoura, un des contre-forts du Deren central; et c'est si bien de ce côté qu'il faut rechercher le Darath et par conséquent le mont Caphas que, selon Ptolémée, le Darath était voisin du Gir (4), et qu'on retrouve ce fleuve sous son nom antique (Guir) à quelques marches à peine des sources de l'oued Derâ. — Notons, en passant, pour montrer

---

(1) Strabon, l. 17. ch. 1. § 1. — Mela, 1. 1. — Pline, 5. 8 et passim. — Vopiscus, Vie de Probus.

(2) Ptolémée. 4. 5.

(3) Ptolémée 4. 5. «... Le mont Kaphas d'où s'écoule le fleuve Darath,.. »

(4) Ptolémée. 4. 5. « .. Le fleuve Gir a plusieurs bras.... il en envoie un au Sud, au-dessus du fleuve Darade.... »

combien ces lieux devaient être recherchés près du Nord, que Suetonius Paulinus visita ce fleuve Guir à la tête d'une armée romaine (1).

Ptolémée met le Char des Dieux à plusieurs degrés dans l'intérieur (2); mais si l'on se reporte à la relation d'Hannon qui découvrit cette montagne et la nomma, on voit qu'elle touchait à la côte, qu'elle fut trouvée à la fin d'une longue navigation le long des bords de l'Atlantique et que nul voyageur n'y parvint jamais par terre. — Par la même raison, Ptolémée a tort d'y rattacher les Perorses pour les enfoncer à l'Est en plein désert, au lieu de les laisser là où les avait trouvés Polybe, c'est-à-dire sur les bords du fleuve Darath et par conséquent au pied même de l'Atlas (3).

De même, la position du mont Thala est facile à reconnaître de nos jours par sa situation intermédiaire entre le Libya Palus (Sebkha de Nefzaoua) et le Nouba Palus (Sebkha de), ce qui est confirmé par le voisinage de cette montagne et des tribus Dolopes et Astacoures qui demeuraient près des sources du fleuve Kinyps (4). Il en résulte que ce massif, rejeté par Ptolémée à 22 degrés dans l'intérieur, n'est en réalité que la partie Occidentale du plateau Tripolitain, laquelle est à peine à 30 lieues de la côte.

---

(1) Pline. 5. 1.

(2) Ptolémée. 4. 5. «.... La montagne appelée le Char des Dieux, où prend naissance le fleuve Masitholus.... »

(3) Relation du voyage d'Hannon : «.... Nous voguâmes à pleines voiles » en suivant une côte enflammée... Pendant quatre jours de traversée nous » eûmes constamment pendant la nuit les côtes tout en flammes. Au milieu » s'élevait un immense bûcher dont le sommet semblait toucher les cieux. » Quand il fit jour, nous vîmes à cette place une haute montagne ; nous » lui donnâmes le nom de Char des Dieux.. .. »

(4) Ptolémée. 4. 5. «..... La race des Perorses est éloignée de la mer et à l'Est de la montagne appelée Char des Dieux..... » Pline (citant la description de la côte de Mauritanie par Polybe) 1. «... Surrentium.... » postea flumen Salsum ultrà quod Œthiopas Perorsos quorum à tergo » Pharusios ; iis jungi mediterraneos Gœtulos Darat..... »

(5) Ptolémée. 5. 5. «... Les Noubes sont à l'Occident de la montagne de la vallée Garamantique.... Entre le marais Libya et le mont Thala sont les Alitambes et les Maurales. Entre ceux-ci et les Noubes, sont les Armies, les Thales, les Dolopes et les Astacoures jusqu'à la vallée de la montagne (Garamantique)..... »

Reste le mont Araggas qu'on ne peut laisser si avant dans le désert, quand on voit les montagnes ramenées de si loin vers la mer. Son nom, comme sa position relative, nous autorise à le confondre avec les Areg, ligne de dunes qui traverse de l'Est à l'Ouest tout le continent Africain, et qui sous le méridien d'Alger est si rapprochée du Tell, qu'elle est moins méridionale que notre dépendance des Beni Mozab.

La carte de Ptolémée ainsi rectifiée, nous pouvons maintenant reconnaître avec facilité que les Éthiopiens occupaient en grand nombre la lisière du désert. — Vers l'Atlantique, ils se tenaient au Sud de l'oued Derá et occupaient aussi le bassin inférieur de l'oued Guir : les anciens nommaient ce bassin Niger (1) et le distingnaient du Gir sans se douter que le mot Niger n'était qu'une forme grammaticale du mot Gir, laquelle existe encore dans la langue des peuples Touareg (2).

Du Deren central (mont-Caphas) au plateau Tripolitain (mont Thala), vivait une horde Éthiopienne nommée Odraggides, ayant pour voisines au Nord des Areg diverses tribus qui avaient pris le nom de cette ligne de dunes. — Ptolémée, faute d'y reconnaître le nom primitif, les nomme tour à tour Sirrages, Asarakkes et Arroges. — Probablement le nom des Odraggides avait aussi lui-même une semblable origine (3).

La plus méridionale des tribus mentionnées par Ptolémée était les Éthiopiens Agaggines. Il se pourrait bien que ce nom donné à une seule nation, fût déjà le nom générique de tous les peuples établis sur la lisière du désert.

Au-dessus de ces Ethiopiens, qui d'ailleurs n'étaient pas tous

---

(1) Ptolémée. 4. 5. « ..... Les Ethiopiens brûlés (Pyrrhéens) sont au Sud du fleuve Gir et la race des Ethiopiens Nigrites est au Nord du fleuve Niger.... »

(2) Ann. des voyages 1859. t. 3. p. 31. — Résumé des voyages de Barth (M. l'abbé Dinomé).

(3) Ptolémée. 4. 5. «.. Les Ethiopiens Odraggides occupent tout le pays qui s'étend entre les monts Caphas et Thala..... » — «...... Il y a de moindres nations, qui occupent le pays au-dessus de la mer après la Gétulie. Ce sont les Autololes, les Siragges et les Mausoles jusqu'au mont Maudron..... » — «.... Au Nord du mont Aragga sont les Arroges : à l'Est les Asarakes..... »

complètement noirs, se trouvaient des populations plus encore mélangées de sang blanc : on les nommait Leuco Œthiopiens près du Dérâ (1), Mélano Gétules entre le Deren (Sagapola) et l'Auras (Usargala) (2), et plus particulièrement Perorses ou Phraourousiens (3). — Ces peuples, en beaucoup de points, comme nous l'avons noté plusieurs fois, arrivaient jusqu'au Tell. Ainsi, lorsque les explorateurs Nasamons, mentionnés par Hérodote, se furent enfoncés dans le Sud-Ouest, ils rencontrèrent des hommes noirs (4) ; quand Hannon visita la côte Atlantique, il remarqua qu'aux sources du fleuve Lixus, c'est-à-dire, sur le versant septentrional du Deren, demeuraient des Éthiopiens (5).

Quand les soldats d'Agathocle parcoururent les pays alliés de Carthage, ils rencontrèrent dans la région qui fut plus tard appelée Numidie et dans des cantons remplis d'Asphodèles (ce qui indique le Tell), un peuple « qui par le teint de la peau ressemblait aux Éthiopiens » (6). La montagne actuelle de Titteri conservait encore sous Ptolémée, le nom de Phrourison (demeure des Phraourousiens (7) Œthicus place, au temps

---

(1) Ptolémée. 4. 5. — « ...... Au-dessus du mont Ryssadion, sont les Leuco OEthiopiens (OEthiopiens blancs), ayant entre eux et les Pérorses la campagne brûlée.... » Méla. (1. 4.) semble placer les Leuco OEthiopiens vers l'Orient, tout contre les confins de l'Egypte ; «..... Suprà ea » quæ Libyco mari abluuntur, Libyes OEgyptii sunt et Leuco OEthiopes, » et natio frequens multiplexque Gœtuli ...» Mais une étude attentive de son travail montre qu'il a mal compris l'auteur qu'il a copié, et qu'il faut placer en Mauritanie ses Gétules et ses Leuco OEthiopiens.

(2) Ptolémée. 4. 5. «... Les Mélanogétules occupent tout ce qui s'étend entre les monts Sagapola et Usargala . .» L'Usargala, nous l'avons montré plus haut, était l'Auras. — Quant au Sagapola, comme il donnait naissance au fleuve Subur, aujourd'hui Sebou, c'est conséquemment un contrefort du Deren central.

(3) Méla. 1. 4. «... Ultrà (Mauros ultimos) Nigritæ sunt et Pharusii usque ad OEthiopas ...» Strabon (17. c. 2. § 3.), parle aussi de Pharusiens et de Nigrites qui habitaient la côte de l'Atlantique à 30 journées au Sud du Lixus. Ce renseignement paraît emprunté à Eratosthènes.

Pline citant Polybe (5. 1.) «... OEthiopas Perorsos quorum a tergo Pharusios... »

(4) Hérodote, 2. 32.

(5) Voyage d'Hannon : «.... Les montagnes qui donnent naissance au Lixus sont habitées par des Ethiopiens sauvages... »

(6) Diodore. 20. 57.

(7) Ptolémée. 4. 2.

de Constantin, les Éthiopiens Gangines (Agaggines), au Sud de la montagne Astrixe (des Righa) qui bornait au Sud la Sitifienne et la Césarienne. Plus tard, enfin, quand le comte Théodose vint attaquer les Nomades du Sersou, ceux-ci appelèrent à leur secours des populations voisines de couleur foncée, dont la physionomie sombre et farouche épouvanta les soldats romains et dont le nombre les força à la retraite (1).

Par la suite des temps, les peuples nomades de race noire qui tenaient la lisière du Sahara disparurent peu à peu de cette région, détruites ou refoulées par l'expansion des tribus blanches du Nord. Les populations semi-noires se mélangèrent aussi de plus en plus de sang Libyen et finirent par former une race à peine basanée qui prit rang parmi les nations berbères, sous le nom d'Iznaguen ou Zanaga ; mais l'ancienne qualification que leur avaient connue Ptolémée, Ethicus et Claudien (Agaggines Gangines, Ganges), demeura dans leurs souvenirs légendaires et y figura plus tard sous le nom du roi fabuleux Telagaggîn (Tel Agaggin, la colline des Agaggines). Il en fut de même du souvenir des Odraggides ou Aragges, lequel fournit à la même légende le nom du roi Ourekkout ou Araken (2).

Dans l'Est, les populations au teint foncé s'avançaient aussi jadis vers le Nord. Diodore et Quinte-Curce nous apprennent qu'elles touchaient dans cette direction à l'oasis d'Ammon et qu'elles la bordaient au Sud et à l'Ouest (3). Du côté de la Phazanie, elles étaient aussi à portée des Garamantes, qui leur donnaient la chasse, nous dit Hérodote, sur des chars à quatre chevaux (4) ; mais elles disparurent plus tard de cette région ; déjà Ptolémée ne connaissait plus d'Éthiopiens autour de l'oasis d'Ammon (5), et quand Septimus Flaccus partit des Garamantes pour aller à la découverte des Éthiopiens les plus rapprochés de la Phazanie, il lui fallut marcher trois mois tout droit vers le

---

(1) Ammien Marcellin L. 19. c. 22 et suivants.
(2) Ben Khaldoun T. 2. p. 65.
(3) Diodore. 17. 50. — Quinte Curce. 4 7.
(4) Hérodote. 4. 183.
(5) Ptolémée. 4. 4.

Sud avant qu'il pût les rencontrer (1). La connaissance que nous avons actuellement des routes de caravanes qui traversent le Grand désert, nous apprend qu'il dût s'avancer à travers les sables jusque chez les peuples Soudaniens qui sont au Nord du lac Tchâd.

Il reste pourtant dans le désert même, un débris probable des anciens Éthiopiens qui parcouraient jadis la lisière septentrionale du Sahara; je veux parler d'une race presque noire qui vit dans le Djebel-Hoggar, sous la dure vassalité des peuples Touaregs et qui fut probablement réduite à l'obéissance par ces derniers quand ils s'emparèrent du pays. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il est certain qu'il n'existe plus de peuples noirs sur la lisière septentrionale du Grand désert, et quant à la lisière méridionale, l'histoire moderne, nous racontant les progrès de la race métisse des Fellanes, nous apprend que les véritables nègres ont maintenant perdu presqu'entièrement cette immense région.

H. Tauxier.
Sous-Lieutenant au 74e de ligne.

Fin.

(1) Ptolémée. 8. 1.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56, 59 à 61, 63 à 65.)

CHAPITRE XLVII.

§ 1er MOSQUÉE ERRABTA, OU MERABTA EZ-ZERZOURA, RAMPE DE LA PÊCHERIE.

Les documents et la tradition désignaient cette petite mosquée sous le nom de Mesdjed Errabta (de l'ascète, de la femme qui s'est vouée à la vie éternelle, qui a renoncé aux choses de ce monde) et aussi sous celui de Mesdjed el-Merabta (de la maraboute, de la sainte) Ez-Zerzoura. On ne peut avoir de renseignements plus précis. Il est impossible de savoir si cette pieuse femme a fait construire l'édifice ou y a été inhumée, postérieurement à la construction. Nous sommes donc forcé de nous en tenir aux renseignements ci-après, que j'ai recueillis dans des documents.

I. Magasin sis dans le marché des marchands de poissons (Souk el-Houatin), dans la ville d'Alger, et contigu à la mosquée d'Errabta (مسجد الرابطة). (Acte de 1304, soit 1624-1625)

II. Mesdjed Errabta, proche de la porte de la mer (Bab el-Behar), dans l'intérieur d'Alger la bien gardée (Oukfia).

III. Boutique proche de la porte de la mer et près du tombeau de la sainte et vertueuse dame Zerzoura (Acte de 1189, soit 1775-1776).

IV. Local sis à Souk Bab-el-Behar (le marché de la porte de la mer), le second à gauche en entrant dans le tombeau de dame Zerzoura (السيدة زرزورة) (Acte de 1192, soit 1778-1779).

V. Mesdjed Errabta, voisine de la porte de la mer (Acte de 1193, soit 1779).

VI. Boutique sise près de Bab-el-Behar, l'une des portes d'Alger, et proche du tombeau de notre sainte et vertueuse dame (سيدتنا) Zerzoura, que Dieu nous soit propice par ses mérites ! (Acte de 1203, soit 1788-1789)

VII. Mosquée connue sous le nom de Mesdjed Errabta (Acte de 1228, soit 1813-1814).

VIII. Mosquée connue sous le nom de Mesdjed el-Merabta, sise près de la porte de la mer et dont est imam le Sid Ettayeb Khodja, oukil du Bey de Tittery, ben el-Hadj Mohammed, dit ben El-Hassan Cherif (Acte de 1234, soit 1818-1819).

Cette mosquée était sise à une quinzaine de mètres de la façade O.-S.-O. de Djama-Djedid, à peu près en face de l'entrée du couloir voûté établi sous ce dernier édifice, où il formait un coude, et conduisant à la porte de la mer. Elle a été démolie en 1832 pour cause d'utilité publique. Sa dotation était fort modeste.

§ 2° MOSQUÉE DES PÊCHEURS, SUR LA PLAGE DE LA PÊCHERIE.

J'ai déjà eu l'occasion de rappeler que les pêcheurs hâlaient leurs bateaux sur la petite plage où s'ouvrait la porte de la mer, et s'étaient établis dans cette partie extérieure de la ville. Un petit local adossé à la mosquée Djama-Djedid, en dehors de la ville, leur servait d'oratoire, il était connu sous le nom de Mesdjed el-Houatin (des pêcheurs).

Au sujet de cette petite mosquée j'ai relevé le passage suivant dans un acte passé devant le cadi en 1838 :

« La corporation des pêcheurs possédait un emplacement au bas de la porte Bab-el-Behar, sur le lequel Sid Hossaïn, Pacha d'Alger, a fait construire une batterie ; à l'époque de cette construction, Sid Hossaïn-Pacha promit à la dite corporation de lui concéder un autre emplacement en échange, et au même moment, il fit bâtir sur un terrain, à gauche en descendant de Bab-el-Behar, deux chambres, une maïda (pièce destinée aux ablutions) et un oratoire au dessus, qu'il abandonna en échange à la dite corporation des pêcheurs. Ceci eut lieu il y a dix ans environ. »

Cet édifice, qui n'avait point de dotation, a été démoli lors de l'établissement des nouveaux quais.

CHAPITRE XLVIII.

§ 1er MOSQUÉE ESSEBARIN, OU EL-MEKAISSIA, PLACE DU GOUVERNEMENT.

Non loin du marché au poisson (Souk el-Houatin), se trouvait une petite mosquée, sans minaret, qu'on appelait indifféremment du nom des deux quartiers avoisinants : Mesdjed Essebarin (la mosquée des teinturiers), ou Mesdjed el-Mekaïciya

(la mosquée des tourneurs en corne). On ne connait ni la date de sa fondation ni le nom de son fondateur. Un acte passé devant le cadi établit qu'elle existait déjà en 980 (1572-1573).

Cet édifice fut démoli dès les premiers jours de la conquête, pour cause d'utilité publique, et son emplacement se trouve sous les voûtes de la place du Gouvernement.

§ 2°. ÉCOLE AU QUARTIER D'EL-KISSARIA.

Un acte passé devant le cadi d'Alger à la date des derniers jours de djoumada 2° de l'année 1089 (soit du 10 au 18 août 1678), établit : que le Hadj Mohammed, Doulateli (Dey) d'Alger, fils de Mahmoud, étant devenu propriétaire d'une boutique sise dans le Souk-el-Kissaria (سوق القيسارية), laquelle est la huitième à droite pour celui qui, pénétrant dans ledit Souk par sa porte occidentale, se dirige vers l'Est, déclare la constituer en habous afin qu'elle soit consacrée à l'enseignement du Coran et convertie en école à l'usage des enfants des musulmans.

Cette école, connue sous le nom Mecid el-Kissaria, a été démolie dès les premiers jours de la conquête. Son emplacement se trouve sous les voûtes de la place du Gouvernement. Quant à l'étymologie du mot *El-Kissaria*, qui n'est pas arabe, et qui dans l'ancien langage courant de l'Afrique septentrionale, s'appliquait à un quartier plus particulièrement affecté au commerce, je ne puis que renvoyer au savant et intéressant article que M. Brosselard a publié dans le V° volume de la *Revue Africaine* (n° 25, janvier 1861).

§ 3°. LATRINES, PRÈS DE LA JÉNINA.

Auprès du palais, se trouvait un établissement de latrines, au profit duquel un immeuble a été constitué en habous, en 1168 (1754-1755).

CHAPITRE XLIX.

MOSQUÉE DITE DJAMA ESSIDA, PLACE DU GOUVERNEMENT.

En face de l'entrée principale du palais des Pachas, se trouvait une mosquée de premier ordre, que sa situation et son importance appelaient à l'honneur d'être fréquentée par les chefs de la Régence. Aussi doit-on la reconnaître dans cette

mention faite, vers 1581, par l'historien espagnol Haëdo, lequel ayant à énumérer les sept principales mosquées d'Alger, s'exprime ainsi :

« La troisième est auprès de la maison du roi et dans la rue de l'Hortolage, où les rois ont coutume de faire leur prière le vendredi » (1).

Faisons remarquer, en passant, que Haedo emploie dans ce passage deux expressions arabes, auxquelles il a donné une forme espagnole : d'abord le mot *Souk* (Soco) qui désigne une rue spécialement affectée à certain commerce ou à certaine industrie, et ensuite le mot *Salla* (Sala) qui signifie *prière*, le savant bénédictin n'ayant probablement pas voulu qualifier d'une dénomination chrétienne les pratiques des infidèles.

Toutes les pièces que j'ai consultées et dont la plus ancienne remonte à 1564, s'accordent, sans exception, à appeler cet édifice *mosquée dite Djama Essida* (la mosquée de la Dame), nom que la notoriété a conservé en lui enlevant seulement l'article, ce qui le transforme en *Djama Sida*. Cette appellation était évidemment destinée à rappeler que l'édifice auquel elle s'appliquait devait sa construction première au zèle pieux d'une dévote musulmane. Mais je n'ai trouvé nulle part d'explications précises à ce sujet, et la date exacte de la fondation m'est restée inconnue. Quelques documents désignent cette mosquée comme étant sise dans la rue (Souk) des marchands de légumes verts, ce qui est conforme à l'indication donnée par Haëdo.

Vers la fin du XII[e] siècle de l'hégire, la mosquée Essida fut reconstruite par Mehemmed-Pacha, ce Dey qui eut le bonheur exceptionnel de régner 25 ans, — de 1179 (1765-66) à 1205 (1790-91), — et de mourir dans son lit. Cette reconstruction, dont la tradition n'a pas gardé le souvenir et qui n'a pas eu pour résultat, contrairement à ce qui avait ordinairement lieu, de changer la dénomination de l'édifice, est constatée authentiquement par deux actes du cadi, dans lesquels je puise les extraits suivants :

I. ... Boutique contiguë à la mosquée Essida, proche du palais du Gouvernement, vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie (Dar-Essekka), laquelle est devenue actuellement la porte de ladite mosquée

---

(1) La tercera esta cerca la casa del Rey, y en el soco de la Ortaliza, adonde los reyes suelen hazer el viernes su sala.

dont la reconstruction a été faite par l'honorable, considérable, respecté et vénérable seigneur Mehammed-Pacha, que Dieu l'assiste, etc. (Acte du commencement de rebi 1er 1198, soit du 24 janvier au 2 février 1784).

II.... Lorsque le défunt Mehemmed-Pacha entreprit de reconstruire la mosquée dite Djama Essida, il engloba dans cet édifice toutes les boutiques qui lui étaient jadis contiguës, les unes par suite d'acquisition et les autres en vertu du droit de gestion qui lui était légalement départi. Les nouvelles boutiques ménagées autour de la mosquée, lors de sa reconstruction, sont administrées par le Sboulkheirat (Acte du milieu de djoumada 2e 1241, soit du 21 au 30 janvier 1826).

Le catalogue du Musée d'Alger indique comme paraissant provenir de *Djama Essida*, d'après les renseignements recueillis, les inscriptions nos 1 et 81, portant l'une le nom de Hossaïn-Pacha et l'autre celui de Hassan-Pacha. Comme il paraît certain qu'aucun de ces deux pachas n'a restauré la mosquée qui nous occupe, je crois pouvoir attribuer la plaque no 1 à la mosquée Mezzo-Morto, et la plaque no 81 à la mosquée de Ketchawa. Je m'expliquerai plus longuement à ce sujet dans les chapitres respectifs de ces deux monuments.

Le nouvel édifice, dû à la pieuse libéralité du Pacha Mehemmed, était des plus élégants à l'intérieur et a été regretté par les amateurs d'architecture indigène, lorsque l'administration française s'est vue dans l'obligation de le faire démolir. Bien que je me trouvasse déjà à Alger à l'époque de cette démolition, j'étais trop jeune pour que mes souvenirs me soient aujourd'hui d'aucun secours, et, pour avoir une description de Djama Essida, j'ai dû m'adresser à l'obligeance de M. Auguste Lodoyer, ancien membre de la Société historique algérienne, lequel a bien voulu me communiquer la note suivante :

« L'ensemble de cette mosquée n'avait à l'extérieur rien de remarquable; c'était une masse à peu près informe, englobée dans un grand nombre de maisons agglomérées et enchevêtrées les unes aux autres, sans symétrie ni aucune séparation de rues visibles à vol d'oiseau. L'unique porte qui donnait entrée dans l'édifice était en bois, à petits compartiments peints de différentes couleurs. Elle était dans un encadrement en marbre jadis blanc, sculpté et formant un arceau surmonté d'un fronton, le tout d'un style équivoque et d'un médiocre travail. Cette entrée était à l'Ouest et

en face de l'entrée principale de la grande cour du palais, à peu près, si ce n'est juste, à l'angle formé aujourd'hui par les arcades de la façade de l'hôtel de la Régence et par la rue Bab-el-Oued. »

« Le minaret était à l'angle Est de la mosquée et par conséquent du côté opposé à la porte d'entrée. Il avait la forme de celui des deux mosquées actuelles de la rue de la Marine, et était encadré, à l'extrémité supérieure, par des plates-bandes en carreaux de faïence vernis et de couleurs verte, jaune et blanche. »

« Si le monument n'avait rien qui le fît remarquer à l'extérieur, il n'en était pas ainsi à l'intérieur. Une coupole élégante et d'une grande hardiesse de dessin, formait le milieu de l'édifice ; elle reposait sur des bas-côtés soutenus par une vingtaine de grosses colonnes en marbre blanc, les mêmes qui ont servi plus tard à former le péristyle actuel de la grande mosquée de la rue de la Marine, dont la première pierre a été posée en 1837 et en grande pompe, par S. A. R. le duc de Nemours. Ces bas-côtés servaient eux-mêmes, à droite et à gauche, de tribunes réservées pour le Souverain et sa cour. Elles étaient ornées de balustrades finement sculptées et formées par compartiments dont chacun avait une coupole festonnée et découpée en arabesques du meilleur style et du meilleur goût. Des versets du Coran, en grands caractères dorés, formant des cartouches d'un bel effet, étaient écrits de distance en distance autour de la coupole principale. »

On voit d'après cette description, que le type de la nef carrée entourée d'arcades ogivales, inauguré dans la mosquée d'Ali Bitchnin, en 1622, avait été adopté pour la reconstruction de Djama Essida, mais avec beaucoup plus de goût et de richesse. C'est ici le lieu de faire remarquer que les colonnes et autres pièces d'architecture en marbre, employées par les algériens dans la construction des édifices publics, fontaines, maisons particulières, etc., leur étaient envoyées, toutes façonnées, d'Italie. Les indigènes, n'avaient que le mérite de la mise en œuvre de ces beaux matériaux, que leur ignorance en matière artistique ne leur aurait pas permis de créer. La même remarque est applicable aux carreaux vernis, de diverses couleurs, qui ornent les constructions indigènes.

Bien qu'élevée au rang de chapelle royale, Djama Essida ne possédait qu'une dotation des plus modestes et n'était guère l'objet de la munificence de ses illustres visiteurs, car je n'ai trouvé trace dans ses archives que de trois donations faites par des pachas, savoir :

l'une émanant du dey El-Hadj Mohammed ben Mahmoud, en 1088 (1677-1678) ; l'autre dûe au pacha Hassan, en 1092 (1681-1682) ; et enfin, la troisième, provenant des libéralités de Mohammed pacha, restaurateur de l'édifice.

Voici les noms de quelques-uns des administrateurs de cette mosquée. En 972 (1564-1565), Saïd ben Ahmed Echerif el-Hamzi. — En 1074 (1663-1664), Hossain ben Mustapha, Cadi Hanafi. — En 1090 (1679-1680), El-Hadj Ali ben Ali, dit Ben Essinsou et El-Hadj Mohammed ben el-Haddjam. — En 1114 (1702-1703), El-Hadj Ibrahim, le teinturier, ben El-Hadj Hamida, l'Andalou, et El-Hadj Hassan Agha, le turc.— A partir de 1115 (1704), la dotation de Djama Essida, qui appartenait au rite hanéfite, fut administrée par le Shoul-kheirat, institution dont une des attributions était la gestion des fondations pieuses faites au profit des établissements de cette secte.

Cet édifice occupait la portion de la place du Gouvernement qui s'étend devant l'hôtel de la Régence et qui est connue sous le nom de place des Orangers, ou sous celui de place des Palmiers. Il porta le n° 3 de la place du Gouvernement et fut démoli, peu de jours après la conquête, tant pour les besoins de la défense que pour la commodité de la circulation. Voici, à propos de cette démolition, quelques détails que je dois également à la complaisance de M. Auguste Lodoyer.

« Cette mosquée a été le premier monument abattu, avec la pioche et le marteau, par la main des Français à Alger. Sa démolition, ainsi que celle des maisons qui l'entouraient, fut jugée nécessaire, non-seulement pour dégager les abords de l'ancien palais que l'on avait converti en manutention militaire et en magasins du campement, mais aussi pour avoir un espace libre dans l'intérieur de la ville et un point de ralliement pour la défense en cas de soulèvement de la part de la population indigène.

» Une des particularités de la démolition de la mosquée, est celle qui se rattache au minaret, qui fut abattu tout d'une pièce. Cette partie de l'édifice était restée debout et intacte longtemps après que la façade et la grande coupole avaient disparu ; car la démolition avait commencé en 1830, et ce ne fut qu'en novembre 1832 que l'on fit tomber le minaret. Mais enlever pierre par pierre, à coups de pioches et de marteaux, cette hauteur compacte de matériaux, parut trop long au gré du chef des travaux. Celui-ci fit donc attacher des cordes au sommet de l'édifice, et au moyen de cabestans, il tenta de l'ébranler et de l'abattre. Mais les cordes cassèrent sous les

efforts des travailleurs, et le minaret resta debout. Ce résultat provoqua l'intervention officieuse et spontanée d'un spectateur, dont le nom est resté ignoré, lequel, — semblable à celui qui, autrefois, pour l'érection de l'obélisque de Saint-Pierre, cria : *mouillez les cordes*, mais dans un but contraire, puisqu'il s'agissait d'abattre au lieu d'élever, — proposa de saper le minaret par sa base, à l'exemple de ce que firent jadis les Turcs pour renverser les remparts de Rhodes, de remplacer les matériaux, au fur et à mesure que la pioche les enlèverait, par des supports en bois debout d'un demi-mètre de hauteur, et lorsque les trois côtés opposés au palais seraient ainsi minés, d'enduire les bois avec du goudron et autres matières inflammables et d'y mettre le feu également sur tous les points, à la fois.

» La proposition ayant été acceptée, on procéda bientôt à son exécution. Et nous, qui avons assisté à ce spectacle nouveau et saisissant, nous avons vu, au moment où les bois carbonisés cédèrent sous l'énorme poids qu'ils supportaient, nous avons vu la masse entière s'affaisser sur elle-même, se pencher vers le côté *Est*, enfaisant quelques contorsions, puis, d'une seule pièce, tomber sur le sol, qui trembla, sans que le moindre accident en fût résulté. »

Sous cette mosquée se trouvait une école qui avait été construite par le Beit El-Maldji Sari Mustapha ben el-Hadji Mohammed, ainsi que cela résulte d'un acte passé devant le cadi hanéfite d'Alger, dans les derniers jours du mois de rebi 2e de l'année 1115 (du 3 au 11 septembre 1703).

CHAPITRE L.

§ 1er. — MOSQUÉE DE KHEIR-EDDIN, PLUS CONNUE SOUS LE NOM DE DJAMA ECHOUACH.

Tout près de l'entrée principale de la Jénina et faisant suite à la façade de cet ancien palais des Pachas, se trouvait un Mesdjed des moins remarquables quoique assez grand, mais qui empruntait une certaine importance à cette circonstance que sa construction était dûe au fameux Kheir-Eddin, le fondateur de la Régence, connu par les Européens sous le nom de Barberousse, ou de deuxième Barberousse. La génération de 1830, oublieuse de ses traditions historiques, ne désignait plus cet édifice que sous la dénomination de *Djama Echouach*, parce qu'il était fréquenté

par les chaouchs, ou officiers de police de l'armée, lesquels avaient un service permanent au palais.

Voici les renseignements que j'ai recueillis sur cette mosquée, laquelle était recouverte en terrasse et n'avait point de minaret.

1. Texte et traduction d'une inscription placée autrefois au-dessus de la principale porte de la mosquée et aujourd'hui déposée au Musée public d'Alger, où elle est cataloguée sous le n° 36 (1) :

1re *Ligne.* بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد

2e *Ligne.* في بيوت أذن الله ان ترفع ويذكر فيها اسمه يسبح له
فيها بالغدو والاصال

3e *Ligne.* أمر ببناء هذا المسجد المبارك السلطان المجاهد في
سبيل رب العالمين

4e *Ligne.* مولانا خير الدين ابن الامير الشهير المجاهد ابى
يوسف يعقوب التركي

5e *Ligne.* بلغه الله اقصى سؤله واعانه على جهاد عدو الله
وعدو رسوله

6e *et dernière Ligne.* بتاريخ اوايل جمادى الاولى من عام ستة
و.....رين وتسعماية

Je traduis ainsi :

1re *ligne.* Au nom de Dieu, clément et miséricordieux ! Que Dieu repande ses grâces sur notre seigneur Mohammed !

2e *ligne.* « Dans les maisons que Dieu a permis d'élever pour que son nom y soit répété chaque jour au matin et au soir. » (*Note du traducteur* : Coran, chapitre XXIV (la lumière), verset 36. — La citation est incomplète, car la fin de la phrase se trouve dans le verset 37 : « célèbrent ses louanges des hommes que le commerce

---

(1) Voyez, pour le commentaire historique de cette inscription : Berbrugger. *Époques militaires de la Grande Kabilie* (page 53, etc.). — *Note de la Rédaction.*

et les contrats ne détournent point du souvenir de Dieu, de la stricte observance de la prière et de l'aumône »).

3e *ligne*. A ordonné la construction de cette mosquée bénie, le Sultan qui se consacre à la guerre sainte pour l'amour du Souverain de l'univers,

4e *ligne*. Notre maître Kheir-Eddin, fils du prince célèbre, champion de la guerre sainte, *Abou Youssef* (le père d'Youssef) Yacoub, le Turc.

5e *ligne*. Que Dieu réalise ses vœux les plus extrêmes et l'aide à combattre les ennemis de Dieu et les ennemis de son Envoyé.

6e *ligne*. A la date des premiers jours de djoumada 1er de l'an neuf cent vingt-six (*Note du traducteur*. Le mot qui dans la date exprime les dizaines est fruste. Mais il ne peut y avoir la moindre incertitude sur sa lecture, attendu que les lettres رين ... qui sont seules restées distinctes, ne sauraient appartenir qu'au mot عشرين vingt. Cette date correspond à la période comprise entre le 19 et le 28 avril 1520).

II. Mosquée de Kheïr-Eddin Pacha, contiguë au palais. (Acte de 1028, soit 1618-1619).

III. Mosquée (Mesdjed) contiguë au palais et connue sous le nom de Djama el-Pacha Kheïr-Eddin (oukfia).

IV. Mosquée contiguë au palais (Acte de 1190, soit 1776-1777).

V. Mesdjed Echouach (la mosquée des chaouchs). Acte de 1219, soit 1804-1805).

VI.... Au profit de Djama Echouach, contigu au palais et sis à Souk-el-Belardjia (Acte de 1240, soit 1824-1825).

Malgré son origine princière, cette mosquée n'avait que de fort modestes revenus. Son personnel se composait d'un imam. Cet édifice, qui porta d'abord le n° 17 de la rue Bab-el-Oued et qui, plus tard, se trouva en façade sur la place du Gouvernement, fut converti en corps-de-garde dès les premiers jours de la conquête, et reçut le poste de la place d'armes. Ainsi que bon nombre de mes collègues de la milice algérienne; j'ai gardé un fort mauvais souvenir de la rude hospitalité que l'ancienne mosquée des janissaires offrait aux citoyens chrétiens chargés d'assurer la tranquillité de la capitale de l'Algérie, lorsque notre brave armée était appelée, toute entière, à une besogne plus pénible et plus périlleuse.

L'emplacement de cet édifice, — qui a été démoli en même temps que le palais dont il formait, pour ainsi dire, une dépendance, — se trouve occupé par les maisons portant le n° 1 de la rue Neuve-du-Soudan et le n° 2 de la rue Neuve-Mahon.

§ 2° ÉCOLE DITE MECID-EDDIWAN, RUE DU SOUDAN.

Dans la rue du Soudan, sous une voûte dépendant du palais de la Jénina, existait une petite école appelée Mecid Eddiwan et qui jouissait d'un revenu de 54 fr. par an.

§ 3° ÉCOLE, PLACE DU SOUDAN.

Sur la petite place du Soudan, aujourd'hui comprise dans la rue Bruce, existait un cimetière appelé Djebanet Ali-Pacha, et une école à laquelle appartenait l'inscription ci-après, actuellement déposée au Musée public d'Alger (n° 46 du catalogue).

1re *Ligne.* الحمد لله أمر ببناء هذا المكتب * الامير المفخم السيد على باشا نصره الله

2e *Ligne.* اوايل في شهر صفر سنة ١١٢٥ * عام خمسة وعشرين وماية والف

1re *ligne*. Louange à Dieu! A ordonné la construction de cette école ∴ le prince considérable, le seigneur Ali-Pacha, que Dieu l'assiste!

2e *ligne*. Premiers jours du mois de safar de l'année 1125 ∴ an mil cent vingt-cinq (Soit du 27 février au 8 mars 1713).

ALBERT DEVOULX.

(*A suivre*)

Remarque de la Rédaction. — M. Albert Devoulx annonce ci-dessus, p. 451, une dissertation sur les inscriptions 1 et 81 de la section épigraphique indigène du Musée et que le livret de cet établissement attribue à Djama Sida, mais en termes très-dubitatifs. Comme nous avons, de notre côté, des documents particuliers et contradictoires sur le monument dont il s'agit, nous saisirons cette occasion de les produire. C'est du rapprochement des faits, encore plus que du choc des opinions, que jaillit la lumière. A. B.

EXPÉDITION D'O'REILLY,

EN 1775 (1).

III.

Lettres du comte O'Reilly et de Don Pedro de Castejon, écrites de la baie d'Alger le 9 *juillet* 1775 (2), *où il est fait rapport des événements de la veille aux Excellentissimes Seigneurs le comte de Riela et Bailio Frei Don Julian de Arriaga, Secrétaires des départements de la Guerre et de la Marine.*

Très-excellent Seigneur, hier, au point du jour, eut lieu le débarquement de la troupe sur une plage située à une lieue de mer (3) à l'Est d'Alger; et, dans le principe, tout promettait le succès. Le premier corps de débarquement se composa de huit mille et quelques hommes. L'ennemi, qui avait garni la côte de batteries, sauf le terrain le plus propre à une descente et qu'il négligea entièrement, parce que nos navires avaient battu préalablement quelques-uns des forts qui sont au levant et au couchant de ladite place — l'ennemi employa tous ses efforts à les réparer et à les augmenter. Cette faute de sa

(1) Voir les articles sur le même sujet, déjà édités par la *Revue*, aux tomes 8 et 9. Les deux lettres publiées aujourd'hui complètent la série des documents officiels sur la matière dont nous devons la communication à notre savant et zélé correspondant, M. le Général de Sandoval : ses connaissances en ce qui concerne l'histoire des Espagnols en Afrique, ont déjà été bien appréciées par nos lecteurs.

(2) Ces deux lettres ont paru, au moment même des événements, dans la *Gazette de Madrid*, le 25 juillet 1775, après un court résumé des mêmes faits que ce journal avait donné dès le 18 dudit mois. Plus tard, l'imprimerie royale espagnole édita la relation du Général en chef, avec la liste des morts et des blessés, outre un assez mauvais plan de la baie d'Alger. Cette plaquette de vingt pages, dont la bibliothèque d'Alger possède un exemplaire, a été publiée intégralement par la *Revue*.

(3) La lieue légale espagnole étant de 20,000 pieds, c'est-à-dire d'un peu plus de 6 kilomètres, l'évaluation d'une lieue et demie, donnée ci-dessus, équivaut à environ dix kilomètres, ce qui est en effet la distance qu'il y a d'Alger au point de débarquement des Espagnols, en 1775.

part, jointe aux dispositions ordonnées, me flattèrent d'abord de l'issue la plus heureuse.

Les Mores commencèrent à tirailler de loin, à la faveur de quelques dunes et de broussailles. La troupe s'empressa *avec trop d'ardeur et de promptitude* à les en déloger, *s'avançant, à cet effet, beaucoup plus loin qu'il avait été décidé et qu'il n'était convenable;* ce qui m'obligea de la soutenir pour chasser l'ennemi de cette partie de la plaine qu'il occupait, afin qu'il nous fît moins de mal et que nous pussions gagner du temps jusqu'à l'arrivée du second débarquement, dans le but de prendre avec cette troupe fraîche une ligne retranchée qui servît d'appui aux premières troupes pour faire retraite. Je pris mes dispositions en conséquence sans perdre un seul instant; et pendant que ce travail s'exécutait, je fis repousser les Mores avec vivacité jusqu'au terrain qu'ils avaient choisi dans le bois. Je ne pouvais exiger davantage d'une troupe déjà fatiguée de l'absence de sommeil pendant la nuit antérieure au débarquement et qui avait marché et combattu toute la matinée sous un soleil ardent, sur un terrain sablonneux, inégal et d'un parcours incommode.

La retraite s'exécuta tranquillement: les quelques charges que des pelotons ennemis hasardèrent furent repoussées avec perte, nos soldats ayant montré pendant toute cette action une constance inaltérable. Mais rien ne put remédier aux désavantages de la position où *leur ardeur* les avait amenés.

Je disposai la troupe dans ses retranchements, près de la mer, sur un emplacement étroit, mais qu'on n'avait pu étendre davantage à cause de l'état des lieux et parceque, dans le cas d'une extension plus grande, deux batteries que l'ennemi avait sur nos flancs nous auraient beaucoup incommodés. Et même, avec toutes ces précautions, on ne put éviter d'être molestés par un canon mis par eux en batterie au pied d'une petite hauteur qui était sur notre droite, et défendu par une profonde tranchée.

Dans cette situation, je voulus connaître le nombre des morts et des blessés et, voyant que ces derniers étaient en quantité excessive, quoique beaucoup n'eussent que des contu-

sions, et que les ennemis ne pouvaient se tromper sur notre plan d'attaque et sur la nécessité qu'il y avait pour nous, dans son exécution, d'occuper la colline qui était devant notre front, à la distance de 300 toises, colline plantée d'arbres et couverte de nombreuses maisons. La promptitude avec laquelle je les vis élever des batteries me fit croire que pendant la nuit ils en construiraient sur la hauteur où nous devions prendre position, ce qui se vérifia par les travaux qu'ils entreprirent un peu avant la fin du jour. Ces circonstances réunies me déterminèrent à assembler les généraux, brigadiers et colonels de régiments pour avoir leur avis, et tous opinèrent unanimement que, eu égard à ce que la troupe avait souffert ce jour là par *son excès d'ardeur*, et en considération de l'avantage que procurerait à l'ennemi les batteries qu'il établissait sur la hauteur et le feu qu'il ferait, toujours à l'abri des arbres, des maisons et des *materas* (1), qu'il y a là et qu'il nous faudrait essuyer, dès notre sortie du camp retranché, il y avait obligation indispensable de se rembarquer.

Cette décision me fut très-douloureuse, mais je dus m'y conformer, parceque j'en comprenais moi-même la nécessité, quoiqu'il fût bien difficile de l'exécuter sans aventurer l'extrême arrière garde et l'artillerie avancée. Cependant, on réussit, pendant cette même nuit à mettre à bord toute la troupe, l'artillerie et la masse d'objets que j'avais débarqués pour les opérations ultérieures, sans avoir laissé aucune chose qui soit venue jusqu'ici à ma connaissance. Je n'en excepte que trois pièces de 12 qui restèrent sur une plate-forme faite expressément pour les traîner à terre tout armées; lorsqu'on voulut les remorquer, il se trouva que les barils qui la soutenaient s'étaient tellement envasés qu'on ne put les dégager. J'en fus avisé très-tard, le soir; on avait alors l'espoir de la dégager avec le secours de deux galiotes, que je fis chercher en toute diligence. Mais comme je dus ensuite m'occuper de la multitude d'affaires qui survenaient, je ne sus que les galiotes

(1) Ce mot, que nous ne rencontrons pas dans les dictionnaires espagnols, rappelle l'expression arabe *mtarèze* qui veut dire *batterie*. — *N. de la R.*

n'avaient point réussi dans cette opération, qu'au moment d'embarquer les dernières troupes.

Le roi m'avait donné pour cette expédition tout ce que j'avais jugé nécessaire à son heureuse issue. Les ministres ont fourni tous les moyens qui dépendaient de leurs départements, et la marine m'a facilité le débarquement, en une seule fois, de 8,000 hommes qu'elle conduisit à l'endroit et à l'heure désignés; elle effectua le second débarquement avec plus de promptitude qu'on ne pouvait l'espérer, et conduisit l'artillerie et les outils avec la même efficacité : le commandant général, Don Pedro Castejon donnant des preuves dans toute cette expédition de son habileté distinguée et de son grand amour pour le service du Roi.

Et malgré tous ces avantages, on ne put remédier au préjudice causé par *l'excès d'ardeur* avec laquelle les troupes ouvrirent le feu, ce qui amena des résultats aussi funestes que peu en accord avec les instructions qui avaient été données.

Don Antonio Ricardos reçut une contusion assez sensible à la poitrine, mais il ne quitta pas pour cela un seul instant la troupe placée sous ses ordres et ne cessa d'agir, donnant ainsi des preuves de ses excellentes aptitudes pour la profession militaire.

Le marquis de la Romana est mort dans l'affaire d'hier, laissant sa mémoire et son dévouement en très-grande estime. Son frère, Don Ventura Caro, a beaucoup fait et s'est rendu très-digne de l'attention de votre Majesté, par lui-même et en considération de son frère.

Le comte Del Asueta et Don Luis de Urbina, se montrèrent longtemps au feu après avoir été blessés, et, jusqu'à la fin de l'action, contenant d'une part *l'ardeur inconsidérée de sa troupe* et lui donnant l'exemple de la valeur.

Le maréchal de camp Don Diego Navarro a toujours été à la tête de sa division, s'acquittant très-bien de son commandement.

Don Felix Geronimo Buch, comme le premier maréchal de camp, eut le commandement de la gauche et il n'épargna aucune diligence pour remédier au dommage causé par *l'ardeur*

inconsidérée et le *mouvement en avant anticipé de la troupe*, et ses bonnes dispositions continrent à diverses reprises la cavalerie ennemie qui tenta de nous entamer.

Le quartier-maître général Don Silvestre Abarca m'a aidé dans tout qui concernait l'expédition, avec beaucoup d'intelligence et de zèle.

Le comte de Fernan Nuñez a une contusion à la poitrine; il a montré dans cette action beaucoup de valeur, d'intelligence et de sang froid.

Don Victorio de Naria fit preuve de beaucoup de prudence et de valeur; il resta à commander la droite de la tranchée; il fit l'arrière-garde avec un bataillon et trois compagnies de grenadiers de son corps, et fut lui-même le dernier qui s'embarqua, donnant des preuves, par ses bonnes dispositions, de son notable talent militaire.

Le comte de Montijo (1) a reçu une blessure, mais qui ne cause pas d'inquiétude; il a donné pendant l'affaire le meilleur exemple par son sang-froid, ses exhortations et par la bonne direction imprimée à sa compagnie.

Les brigadiers Don Carlos de Hautregard, marquis de la Cañada et Don Luis de Carbajal ont fait de continuels efforts pour maintenir leurs troupes bien en ordre en leur représentant le préjudice causé par leur *excessive ardeur*.

Le brigadier marquis de Villena, quoiqu'atteint d'une forte contusion, ne voulut pas se retirer, même après la fin du combat, et me demanda avec la plus grande insistance la permission de rester avec ses deux compagnies de grenadiers dans le camp jusqu'au dernier moment; ce qu'il fit, donnant par sa vigilance, sa valeur et son véritable amour du Roi un exemple très-recommandable.

Le brigadier Don Joaquin de Jousdeviela, avec la troupe légère qui était sous ses ordres, repoussa les Mores à diverses reprises,

---

(1) Ce Comte de Montijo, brigadier, capitaine de fusiliers dans le régiment des royales gardes Walonnes, est l'aïeul de S. M. l'Impératice des Français. — *N. de la R.*

et quand je lui ordonnai de les expulser du bois, il l'exécuta avec beaucoup d'intrépidité et en belle disposition.

Le brigadier Don Pedro de Silva fut très-attentif à son devoir; son courage et le soin qu'il a de son régiment méritent une recommandation particulière.

Don Luis de Las Casas forma la gauche, et quand *la troupe s'avança trop* il fut attaqué par la cavalerie des Mores; mais il réussit à inspirer du sang froid et de la confiance et à repousser l'ennemi avec perte, montrant ce jour là un talent particulier pour la guerre.

Don Francisco Pacheco, colonel de Séville, eut le plus grand soin de son régiment, donna bien des preuves de son courage, et il est, par toutes ces particularités, digne de la bienveillance royale.

Les deux brigadiers d'artillerie, Don Raimundo Faur et Don Agustin de Frasla ne m'ont rien laissé à désirer dans l'accomplissement très-exact et intelligent des devoirs de leur grade.

Mes aides-de-camp Don Agustin de Villers et Don Francisco Estacheria s'employèrent depuis le jour de mon arrivée à Cartagène, avec beaucoup de fatigue de leur part et d'utilité pour le service; dans le combat d'hier, ils se sont exposés continuellement aux plus grands périls et ont donné diverses instructions opportunes qui mirent bien en évidence leur talent militaire : le premier reçut une forte contusion à la poitrine, mais il ne voulut pas quitter la place pendant l'action ni après, jusqu'à ce que la respiration commençât à lui manquer.

Le lieutenant-colonel Don Geronimo Capmani, un autre de mes aides-de-camp, est resté mort, au chagrin général de ceux qui l'ont connu et qui le virent ce jour là conduire diverses troupes à l'attaque avec beaucoup de sang froid et une brillante valeur.

Le lieutenant-colonel Don Pedro Gorostira, sergent-major (1) du régiment d'Amérique, un autre de mes aides-de-camp, fit des

(1) *Sergent major* ici n'est pas le nom d'un sous-officier. Il s'agit d'un sergent-major de bataille, qui était un grade élevé dans l'ancienne organisation militaire. — *N. de la R.*

efforts distingués pour inspirer du sang froid et de la fermeté à sa troupe ; son talent, son instruction et sa valeur assurent au Roi un bon officier général. Il a reçu quatre balles pendant l'action, mais il a eu le bonheur qu'aucune ne l'a blessé grièvement.

Don Feliz Murquir, Don Joaquin Oquendo, Don Antonio Cornel et Don Francisco Saavedra, mes quatre adjudants, furent aussi blessés. Ils portèrent mes ordres avec la plus grande promptitude et clarté et, quoique tous demeurèrent très-fatigués de courir à pied dans ces sables, ils ne cessèrent de s'offrir pour les plus grands dangers.

Les ingénieurs ont marché avec les colonnes, et de 16 qu'ils sont, 12 ont été blessés.

Je n'ai pu encore recueillir la note exacte des morts et des blessés ; mais d'après celle que les corps ont pu établir à la hâte, le nombre des premiers monte à 600 et celui des seconds à 1800, et ayant beaucoup de ces derniers qui ne sont atteints que légèrement (1).

Que Dieu garde longtemps votre excellence,

Baie d'Alger, 9 juillet 1775.

Très-excellent seigneur, le comte d'Oreilly, votre serviteur le plus attentif, baise les mains de votre excellence, excellentissime seigneur, comte de Riela.

L'amiral Pedro de Castejon au ministre de la marine (*9 juillet* 1775).

Très-excellent seigneur, le vaisseau *Saint-Joseph* que j'avais destiné pour tirer sur une des batteries ennemies, l'aborda dans l'après-midi du 6 juillet, et quoique j'eusse recommandé à son commandant de ne point trop s'approcher, le courant qui régnait et l'accident arrivé à son câble, qui fut coupé par un boulet, le firent dériver jusqu'à demie portée de canon, avec

(1) L'Etat exact des morts et des blessés est de 27 chefs ou officiers et 501 soldats morts et de 190 chefs ou officiers et 2088 soldats blessés ; en tout, 2806 hommes hors de combat. — *N. de la R.*

cette aggravation qu'il essuyait le feu de trois batteries (1) auxquelles il répondait avec vivacité et intrépidité, à l'applaudissement général. Voyant l'embarras dans lequel il se trouvait, j'envoyai pour lui venir en aide le vaisseau l'*Orient*, qui le délivra, en effet, du feu d'une des batteries qui le dirigea dès lors contre ce navire de secours.

Le *Saint-Joseph* à passablement souffert dans sa mâture et ses mâts de hune doivent être changés en les prenant à d'autres vaisseaux, parce qu'on a inutilisé ceux qu'il avait de rechange. Il faut ensuite changer le grand mât et celui de misaine aux avaries desquels on a remédié pour le moment avec des *ruecas* (quenouilles). Il a reçu assez de boulets dans sa coque et a eu trois morts et 17 blessés. Parmi ces derniers, il y a, mais légèrement atteints, son commandant Don Manuel Vasina, le capitaine en second Don Juan Moreno et le lieutenant de vaisseau Don Joaqui Luran.

L'*Orient* n'a eu d'autre accident grave qu'un boulet dans l'étambot et un autre dans le gouvernail, avaries qui pourraient être de conséquence et auxquelles on remédiera pour le moment du mieux que l'on pourra.

Les autres vaisseaux n'ont pas souffert dans leurs coques. Je ne puis joindre en ce moment à cette lettre la liste de nos blessés, parce que nous sommes occupés à répartir les troupes dans les bâtiments de transport, et à la distribution des vivres et de l'eau pour leur subsistance.

Que Dieu garde, etc.

Vaisseau le *Velasco*, à l'ancre devant Alger, le 9 juillet 1775.

PEDRO DE CASTEJON.

Du même au même, et à la même date.

Très-excellent seigneur, à la date du 6 courant, je vous ai annoncé l'heureuse arrivée de l'expédition dans cette rade d'Al-

(1) Ces trois batteries se voient encore entre le Champ de manœuvres et l'oued Khenis, dit le Ruisseau. — *N. de la R.*

ger avec tout le convoi. J'ajouterai aujourd'hui qu'hier ayant eu le temps favorable que nous attendions, nous effectuâmes le débarquement à 4 heures du matin, dans le meilleur ordre et formation, conduisant, en sept colonnes de petites embarcations, 7,900 hommes de troupes choisies, avec beaucoup de méthode et en silence et sans la moindre difficulté, parce que les bâtiments de guerre étaient postés dans les avenues voisines et placés sur les ailes, et, à leur tête, d'autres qui escortaient le transport : de telle sorte que le passage de toute l'armée se fit si vite et si diligemment qu'à 8 heures du matin il ne restait pas un seul soldat à envoyer à terre.

On débarqua avec une promptitude égale les fascines, piquets, l'artillerie, les mortiers et tout ce dont on avait besoin dans le camp.

Mais le malheureux incident de ce que notre aile gauche, pleine de valeur, de zèle et de hardiesse, s'avança trop, sans ordre du général, par des chemins rompus et inconnus à notre monde a occasionné l'échec de cette entreprise bien combinée, comme votre excellence le sait d'une manière plus circonstanciée, par la relation qui est adressée au ministre de la guerre.

On ne saurait trop louer l'intrépidité et la constance singulière avec lesquelles toute l'armée a soutenu l'attaque de l'ennemi, celle-ci ayant été aussi terrible que désordonnée, et, par cette raison, d'autant plus sanglante.

Le courage dont ont fait preuve les officiers, gardes marines, troupe et matelots de cette escadre, de même que les hommes des frégates de S. M. le seigneur archiduc grand duc de Toscane, est très-notoire, tant dans l'attaque faite par le *Saint-Joseph* et l'*Orient* contre les trois batteries ennemies, et le *San Rafael* et le *Diligent* contre une autre batterie de la place (1), que dans la manière dont les frégates, chebecs et galiotes soutinrent le débarquement puis la retraite de l'armée, faisant un feu vif et incessant jusqu'à ce que tout le monde fût retourné à bord des bâtiments. Ceux qui commandaient les chaloupes canonnières

(1) Il est évident qu'il faut lire ici la *plage*, ces bâtiments ayant dû opérer contre le fort de l'est. — *N. de la R.*

se sont acquittés de leur mission avec valeur, prudence et intelligence et à l'applaudissement général, applaudissement qu'aura obtenu dans cette expédition tout le corps de la marine qui a fait preuve dans toutes les opérations confiées à ses soins du plus grand zèle et de son affection pour le service du roi et le bien de la patrie. Ce zèle a éclaté dans le rembarquement des troupes, qui a pu s'accomplir entièrement dans l'espace d'une nuit, grâce aux efforts, aux veilles et aux risques courus par tous les officiers et gardes-marines employés dans les chaloupes et les bateaux, réitérant leurs voyages à la tranchée et conduisant la troupe aux bâtiments, qui, dès l'après-midi, de l'avis du Général en chef, s'étaient approchés de la place (plage) pour la recevoir.

Dans ces circonstances, j'ai résolu, d'accord avec le général comte d'O'Reilly, d'envoyer dès à présent en Espagne les blessés, dont j'ignore le nombre jusqu'ici, parce qu'on ne m'en a pas donné les listes. Les bâtiments qui les transporteront auront l'ordre de gagner le port qu'ils pourront aborder selon les vents (1).

Que Dieu garde, etc.

A bord du vaisseau *Velasco*, à l'ancre devant Alger, le 9 juillet 1775.

PEDRO DE CASTEJON.

---

(1) Pour bien comprendre ces rapports un peu obscurs, par suite de réticences, il faut se reporter à celui de l'amiral Mazarredo, que nous avons publié dans le 8e volume de cette *Revue* page 253, etc. — *N. de la R.*

ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

BATNA. — EL-KANTARA. — CONSTANTINE. — STORA. — GIGELI.

---

§ 1er. — *El-Kantara et Mader.*

Nous devons à M. Cherbonneau, notre honorable vice-président, la communication de la lettre suivante qui lui a été adressée de Batna :

« Monsieur, — La construction de la route de Batna à Biskra permettra de fouiller les nombreuses ruines romaines qui se voient entre ces deux localités.... Le premier coup de pioche a été heureux : entre le pont romain et l'oasis d'El-Kantara, on a découvert une pierre qui formait la partie inférieure d'une sculpture et qui porte l'inscription suivante :

N° 1.

M CORNELIVS FAVS
TVS 7 LEG III AVG (1).

» A la partie supérieure de la pierre où ceci est gravé, on voit un scorpion et aussi les extrémités de pattes de chien.

» Si je puis découvrir d'autres épigraphes, je me ferai un plaisir de vous les communiquer.

» Agréez, etc.

» BOISSONNET,
» Adjoint à l'Intendance. »

Une nouvelle lettre du même correspondant, datée du 26 novembre dernier, est ainsi conçue :

« .... Je vous envoie copie de deux nouvelles inscriptions,

---

(1) Voir, p. 475, etc., la traduction de cette épigraphe et des suivantes. — *N. de la R.*

l'une d'un centenaire dont j'ai trouvé la tombe à 12 kilomètres au Nord de Batna, à la ferme de M. Chassaing le tueur de lions. Elle était à côté d'une maison romaine se fermant avec une roue de pierre, qui, au moyen de rainures pratiquées dans l'épaisseur du mur, rentrait dans ledit mur en livrant le passage, ou fermait la baie de la porte.

« .... Ce qui m'a frappé à Zana (l'ancienne Diana veteranorum), c'est l'épaissseur du mur du fort byzantin : dans sa largeur il comprend trois pierres longues de 75 c. chacune et placées bout à bout, ce qui lui donnait une épaisseur totale de 2 m. 25 c., laquelle défierait la pénétration de l'artillerie la plus perfectionnée. »

Voici les deux inscriptions annoncées plus haut :

N° 2.

Copié à 6 kilomètres au Sud de l'oasis d'El-Kantara.

IMP CAESAVG
QMOP... AN..QNI
NOQ FELICE AVG..ERM
SARM BRITNN CC P.P.
FRIB...EX III COS V̄
BVRGVM COMMODI
ANVMBFECILATO
RIVMINER.DVAS.VI
AS AD SALVE COMME
ANTIVM NOVATVTE
AC INSTITVII. VSSEIA
....VSCORDI.......
VSLEG AVGPR PR
......A. AGEN

Lettres liées : ME, à la fin de la 9e ligne ; TI, à la 10e.

N° 3.

Ferme de M. Chassaing, à El-Mader.

Double stèle, chacune à sommet arrondi

A	B
D. M. S.	D. M. S.
C.IVL. SE	VATIN
VERVS	VERNA
VIX. A	
CV.MEN	
VESIT	
SI	

A. à la 6e ligne et à la 7e monogramme paraissant être SI.
B. à la fin de la 3e ligne, NA sont liés.

§ 2e. — *Constantine*.

M. Cherbonneau ajoute à l'intéressante communication qu'on vient de lire, l'envoi des quatre inscriptions suivantes, relevées auprès de Constantine, à Coudiat Ati, par M. Antoine, directeur de l'école arabe-française de cette ville.

Sur un cippe en forme d'autel, haut de 40 c. et large de 20 c., dont la partie supérieure forme une espèce de chapiteau à trois rosaces d'où pendent deux guirlandes, on lit :

N° 4.

D. M.
SALVIDENIA
Q.F. MINNA
ANTIQVAE CAS
TITATIS FEMINA
VIX.AN.XXIII.
H.S.E. O.T.B.Q

Les lettres NA sont liées à la fin de la 5e ligne.

N° 5.

Sur une pierre arrondie par le haut et dont les dimensions sont de 80 c. sur 60 c. :

Q. DOMITIVS
ROGATVS
VIX.AN.LXXV
H. S. E.

N° 6.

Sur une pierre fruste, brisée en tous sens:

. . . .
G. . . . . : . .
VIX. AN. CI

N° 7.

Sur une autre pierre un peu moins dégradée, mais tout aussi fruste :

C. . . . . . .
. . . .
VIX. AN. CI

A l'envoi de ces épigraphes, M. Antoine ajoute la note suivante :

« Sur le Coudiat Ati, à environ 200 m. au Nord de l'endroit où les inscriptions suivantes ont été trouvées, on a découvert une mosaïque superbe ayant à peu près 6 m. 1/2 de longueur sur 3 m. environ de large.

» Cette mosaïque, fort dégradée d'ailleurs, représente, au milieu de petits paysages, des oiseaux, tels que le paon, d'autres animaux de diverses espèces, comme le lion, le tigre, la panthère, le chameau, l'éléphant, le cerf, etc.

» On y voit aussi un musicien jouant de la lyre, des figures d'enfants, des tortues, des serpents ; puis des palmiers, l'arbre sang de dragon et beaucoup d'autres objets dont le détail m'échappe. Elle est divisée en trois compartiments égaux entourés de grecques (bordures) superbes et recouvre un caveau distribué en dix alcoves funéraires ou enfoncements analogues à ceux de l'hypogée de Praecilius, mais dans lesquelles on n'a trouvé ni sarcophages ni ornements.

» ANTOINE. »

§ 3e — *Stora*.

Nous recevons de Stora la lettre ci-dessous :

« Monsieur le président, — Je vous adresse ci-joint l'estampage d'une épitaphe que j'ai trouvée dans mon jardin, à quelques cen-

timètres de la surface du sol, et que je vais envoyer au musée archéologique de Philippeville.

» On y lit très-facilement :

N° 8.

D. M. S.
CORNELIVS
RESTVTVS
V. A. IIII
H. S. E.

» Sauf la dernière ligne, qui est légèrement détériorée, le reste de l'épigraphe est en parfait état de conservation : les lettres semblent tracées tout récemment et on distingue même très-bien la réglure faite par le graveur pour arriver à placer ses lettres en ligne droite.

» Cette inscription, comme toutes celles que l'on trouve dans notre localité, est en marbre blanc ; elle a 20 c. de haut sur 25 c. de largeur et 10 c. d'épaisseur.

» Trois côtés sont simplement dégrossis ; le 4e a été brisé de façon à détruire la partie inférieure de la dernière ligne, celle qui contient la formule H. S. E.

» Agréez, etc.

» Louis Grémilly,
Adjoint spécial à Stora. »

§ 4e. *Gigeli.*

Nous recevons de Gigeli la lettre suivante datée du 26 novembre courant :

» Je vous adresse, *sous forme de notes*, des renseignements promis ou demandés, mes loisirs trop courts ne me permettant pas d'entreprendre une rédaction vraiment complète. Voici, donc :

» 1° *Sur le Ksar*. — Envoi d'un plan des environs de Gigeli où ledit Ksar est indiqué par la lettre B ; d'un lever, ou plutôt, d'un *croquis à vue*, que j'ai pris de la position : enfin, du lever des ruines dudit Ksar, qui pourrait être le Castellum Victoriæ, à moins que celui-ci doive être placé à Saint-Ferdinand même.

(près du point A) où se trouvent encore des vestiges de ruines romaines.

» Les deux positions A et B sont militaires, surtout en ayant égard à la manière dont la guerre pouvait se faire dans l'antiquité.

» La position B est remarquable par le fait de l'occupation d'un piton dominant la voie antique de Gigeli à Salde et, en même temps, un col avec sentier et passage facile rejoignant cette voie et contournant la position.

» Celle de Saint-Ferdinand n'est pas moins militaire; car elle commande la gorge des Beni Kaïd et les approches de la ville.

» Un autre motif d'hésitation entre les positions A et B, c'est la nature même de la pierre en question, celle qui porte notre inscription : elle est en grès rouge d'une densité d'environ 2 m. 40 c., ce qui, en raison des dimensions du bloc dont il s'agit, élève son poids à 340 k. *à peu près*. On pourrait donc admettre, avec assez de probabilité, que cette pierre a été taillée dans les carrières de grès rouge de Saint-Ferdinand et que certaines difficultés de transport (ne fût-ce que son poids) ont empêché de la mettre en place au point B.

« Mais il se trouve à ce point B des carrières de grès rouge identiques à celle de Saint-Ferdinand, ce qui me paraît augmenter la difficulté d'affirmer l'origine de notre épigraphe, du moins en cherchant dans le sens que je vous indique.

» Je crois donc rester tout simplement dans les limites de la prudence en continuant d'hésiter entre Saint-Ferdinand et le Ksar.

» 2° *Sur l'inscription de borne milliaire.* — En réponse à la question posée à la page 414 du onzième volume de la Revue Africaine (n° 65), je dis : Le fragment que j'ai estampé chez M. Carnet a été trouvé rue de Normandie, rue parallèle à la rue Vivonne qui est la principale de la nouvelle ville, et, à l'ouest de celle-ci, passant derrière le commissariat civil et le cercle militaire; et, par suite, à 500 ou 600 mètres du centre de la place Louis XIV (qui représente à peu près le milieu de l'antique Igilgili).

» On régularisait cette rue en comblant un fossé d'environ 2 mètres de profondeur, quand la pluie, enlevant la partie superficielle des alluvions, a découvert le fragment de pierre qui nous occupe, non pas dans le fossé mais sur son bord.

» J'ajoute à ces renseignements les détails suivants sur le Ksar dont vous avez un croquis sous les yeux.

Détail sur les ruines du Ksar.
(Suit un 2e croquis)

Sa longueur et sa largeur sont de 18 m. sur 11 m. 50 c., dans œuvre. L'épaisseur des murs est de 0 m. 50 c., sauf dans la moitié orientale de la paroi N.-O., celle qui regarde du côté de la mer (A—B), où elle est de 0 m. 70 c.

La construction est en pierres de taille (grès rouge), sans aucun emploi de mortier ; la dimension des blocs varie entre 0 m. 78 c. et 0 m. 50 c.

Une fouille de 1 m. 50 c. faite devant une espèce de seuil de porte (D) a fait rencontrer le blocage et, à 1 m. 50 c. l'origine des libages de fondation.

Le dallage antique se retrouve à environ 0 m. 30 c. sous les alluvions : il présente 0 m. 20 de blocage inférieur, plus 0 m. 10 c. de béton superficiel de briques.

Ces ruines, situées en face de la pointe Aciat, dominaient la voie antique de Gigeli à Salde, voie qui diffère à peine de la route actuelle.

Faisons remarquer ici que sur le premier croquis, celui d'ensemble, le point B, qui indique le Ksar, a été placé trop loin du rivage. Par le fait, si de ce point B on regarde vers le nord, on rencontre la route à environ 150 mètres, et dans cette direction la route n'est pas éloignée de plus de 40 ou 60 mètres de la plage. Il faut donc corriger ledit croquis sur ce point.

Il est à remarquer qu'un sentier partant de la route du littoral, puis contournant par le sud le mamelon où s'élève le Ksar pour venir se rattacher à cette route lui font comme un chemin de ceinture. Quoique les montagnes s'escarpent de plus en plus dans la direction du midi, le col que traverse de ce côté ledit chemin de ceinture offre un passage facile.

Remarques de la Rédaction sur les communications précédentes.

§ 1er. *El-Kantara et Mader.*

L'inscription n° 1, relevée par M. Boissonnet, entre l'oasis d'*El-Kantara* et le *pont* romain dont cette oasis a pris son nom, est en elle-même d'une traduction très-facile, puisqu'elle ne contient que cette simple énonciation :

Marcus Cornelius Faus-
tus, centurio Legionis tertiæ Augustae.

Soit, « Marcus Cornelius Faustus, centurion de la 3e Légion Auguste. »

Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas la pratique de l'épigraphie romaine s'étonneront, sans doute, de nous voir exprimer par le mot *centurio* un signe qui, pour eux, est tout simplement le chiffre 7. Nous devons donc les avertir que ce signe n'a, dans l'inscription dont il s'agit, aucune valeur numérique et que c'est seulement à cause d'une analogie de forme, et faute d'un type spécial qui manque à la typographie algérienne, que nous l'avons choisi pour représenter le *vitis*, ou *cep* de vigne, qui, sur les inscriptions antiques, indique le grade de *centurion*. Et cela parce que ces officiers en avaient toujours un dans la main droite, afin de châtier, séance tenante, les soldats qui commettaient quelque faute.

De là, le *cep* de vigne est devenu le symbole populaire du centurion et le synonyme de son nom sur les épigraphes. C'est comme si nous représentions l'expression « Maréchal de France » par le bâton de commandement qui est l'insigne de ce grade suprême. Par extension, le cep est aussi employé pour représenter le mot *centuria*.

Il est plus facile de traduire l'inscription du centurion Faustus que d'expliquer les sculptures énigmatiques qui l'accompagnent.

La première pensée est d'y voir un ex-voto ; mais on est obligé de l'abandonner, quand on réfléchit qu'il y manque, en tête, la mention de la divinité à laquelle le vœu eût été fait ; et.

à la fin, la formule si connue qui s'exprimait abréviativement par les initiales V. S. L. A. (votum solvit libens animi) qui annonce que le vœu a été accompli volontiers.

Il n'y a pas moyen de supposer que ces deux formules, qui forment l'une la première et l'autre la dernière ligne de ce genre de documents épigraphiques, ont disparu par suite de brisures de la pierre, car les sculptures qui se trouvent sur la face supérieure prouvent que le monument est intact à cet endroit, de même que le croquis envoyé par M. Boissonnet indique clairement que le bas est aussi resté dans l'état primitif.

Nous saisissons cette occasion de rappeler à nos correspondants qu'ils ne sauraient être trop minutieux dans le signalement des sculptures et inscriptions dont ils veulent bien nous envoyer des copies ou des dessins. Nous ne cesserons de leur répéter : Des estampages, autant que possible, pour les unes, et des représentations graphiques exactes *avec mesures*, pour les autres. Car, même avec ces conditions favorables, il restera bien assez de pierres d'achoppement sur la route du commentateur qui entreprendra de les expliquer.

Mais arrivons à nos sculptures.

Elles se bornent à un scorpion placé dans l'angle de gauche et marchant vers la droite en diagonale, puis aux quatre pattes d'un chien allant à gauche, c'est-à dire au devant du scorpion.

Cette représentation d'un animal par ses membres inférieurs nous rappelle des ex-voto où deux paires de pieds tournés en sens contraire indiquent le *felix itus et reditus*, l'heureux aller et retour d'un militaire ou d'un voyageur reconnaissants envers le Dieu qu'ils croient les avoir protégés, l'un dans ses campagnes, l'autre dans ses voyages. On en trouve un exemple à la page 448 du 2e volume de cette Revue, dans un ex-voto ainsi libellé : « Sanctuaire à Pallas Auguste. Emilius Félix a accompli volontiers son vœu » Puis, au-dessus de cette épigraphe sont deux paires de pieds placés à contre-pointes.

Quant aux pattes de chien et au scorpion de notre monument, le silence de l'inscription sur sa destination réelle nous laisse dans l'embarras pour leur assigner une signification. Si quelque circonstance nous eût autorisé à voir ici un ex-voto, nous pour-

rions supposer que le chien aurait préservé son maître de quelque scorpion qui allait le blesser, et que le maître, par reconnaissance, aurait, etc., etc. Mais comme le point de départ de notre hypothèse n'est nullement assuré, mieux vaut nous en tenir à ce qui précède.

La très-importante inscription n° 2 nous semble pouvoir se rétablir dans la forme ci-dessous, où les parties que nous n'avons pas pu interpréter avec certitude sont marquées en caractères italiques :

IMP. CAES. M. AVR.
COMMODO ANTONI —
NO PIO FELICE AVG. GER.
SARM. BRITANNICO P. P.
TRIB. POT. XIII COS. V.
BVRGVM COMMODIA —
NVM *BFECI LATO* —
RIVM INTER DVAS VI —
AS AD SALVE COMME —
ANTIVM NOVA TVTE —
AC INSTIT. VIBIVS SEIE
. . . . VS CORDI. . . . . . .
VS LEG. AVG. PR. PR.
. . . . . *A AGEN*

On conçoit que nous ne hasardions pas une traduction en règle d'un document dont nous n'avons pu restituer toutes les parties et que nous nous bornions à en dégager le sens général, qui nous paraît être celui-ci :

« Sous le règne de l'Empereur César Marc-Aurèle-Commode-Antonin, pieux, heureux, auguste, germanique, sarmatique, britannique, père de la patrie; dans l'année de son 13e tribunat et sous son 5e consulat, — le fort Commodien... (1) a été établi entre deux routes pour la sécurité des voyageurs à qui il

---

(1) Il y a certainement ici une épithète dans le genre de celle du Burgus *centenarius* dont il a été question jadis dans cette Revue.

assure une nouvelle protection, par Vibius, Seie. . . us Cordi. . . . . us, légat d'Auguste, propréteur . . . . »

Nous ne nous arrêterons pas à définir ce que c'était qu'un *Burgus*, ce diminutif du Castellum, lequel l'était lui-même du Castrum, et nous renvoyons, pour plus amples explications sur la matière, à notre article *Burgus centenarius* inséré au 5e vol. de cette Revue, page 184, etc.

Les dates, consulaire et tribunitienne, exprimées dans cette inscription, la font remonter à 188 de J. C. C'est précisément dans cette année que Commode prétendit avoir l'intention de passer en Afrique et obtint sous ce prétexte des subsides considérables. Mais pendant que le peuple faisait des vœux solennels pour son heureux retour, il dissipait l'argent reçu, en jeux de hasard, festins, etc., et ne bougeait pas de Rome.

Si l'on se rappelle que, sous le règne de Marc Aurèle, les indigènes d'Afrique s'émancipèrent jusqu'à mettre l'Espagne au pillage, on pourra supposer avec quelque vraisemblance qu'ils ne témoignérent pas plus de respect pour l'autorité de Commode, souverain si méprisable par lui-même et si insoucieux des intérêts de l'Empire.

Comme dans ces sortes de troubles les nomades étaient toujours les premiers et les derniers au pillage, il est probable que l'érection du *Burgus Commodianus* fut une création très-opportune pour les colons romains de l'oasis voisine.

La distance de 6 kilomètres au sud d'El-Kantara, assignée par M. Boissonnet au gisement de la pierre où il a relevé l'inscription, amène entre le Djebel-Kteuf et le *Tenia*, ou col, des Oulad-Moussa. Quant aux deux routes dont le Burgus protégeait le parcours, faute de renseignements topographiques plus précis, nous pouvons seulement conjecturer que l'une est le grand chemin actuel d'El-Kantara à Biskra et l'autre un sentier arabe parallèle, qui contourne le Djebel Kteuf par le côté occidental, pour conduire aussi à Biskra.

Si M. Boissonnet veut bien recueillir les indications précises auxquelles nous venons de faire allusion, s'il peut y joindre l'envoi d'un ou même de plusieurs estampages de l'inscription, il mettra le comble au service qu'il vient de rendre à la science

en faisant connaître un document qui mérite bien qu'on s'efforce de l'élucider complètement.

La pierre tumulaire nº 3 comprend deux épitaphes que nous coterons A et B :

A. Diis Manibns Sacrum, Caius Julius Severus vixit annis centum et quinque, mensibus quinque. Hic situs est. « Sanctuaire aux dienx mânes. Caius Julius a vécu 105 ans et cinq mois. Il gît ici. »

B. Diis Manibus Sacrum. Vatin, Verna. « Sanctuaire aux dieux mânes. Vatin, esclave né dans la famille. »

On a déjà dit que ces deux épitaphes sont en regard sur la même pierre. L'esclave Vatin était sans doute vivant quand on les a gravées, puisqu'aucun âge ne lui est assigné et que nulle formule funéraire ne figure à la suite de son nom. Les lettres S I des 6e et 7e lignes de l'épitaphe A sont représentées, dans la copie de M. Boissonet, par deux signes S et I liés, ayant quelque analogie avec un oméga majuscule.

Nous ne mentionnons ici que pour mémoire une autre inscription envoyée également par M. Boissonnet et qui est une dédicace à Publius Julius Junianus Martialianus, parce que M. Léon Renier l'a donnée déjà, sous le nº 95, dans ses *Inscriptions romaines de l'Algérie*; et que même, dès l'année 1851, ce savant l'avait traduite et commentée dans la Revue Archéologique (2e semestre de 1851, p. 492, etc., *Notes d'un voyage archéologique au pied de l'Aurès)*.

§ 2e *Constantine* (Coudiat Ati).

L'inscription nº 4, trouvée à Coudiat Ati par M. Antoine, ainsi que les trois qui la suivent, se développe et s'interprête ainsi :

Dis manibus.
Salvidenia,
Quinti filia, Minna,
antiquae cas —
titatis femina,
vixit annis viginti tribus.
Hic sita est, ossa tua bene quiescant !

« Aux Dieux mânes. Salvidenia, fille de Quintus, [surnommée] Minna, femme d'une chastetée antique, a vécu vingt-trois ans. Elle gît ici. Que tes os reposent bien !

Ce brevet de chasteté *antique*, décerné à une jeune fille, morte bien avant la période qu'un célèbre romancier déclare être la plus difficile de la vie féminine, n'est pas flatteur pour ses contemporaines et laisse supposer qu'à l'époque où ce compliment fut gravé, la vertu des femmes était du domaine de l'histoire ancienne.

Le nº 5, épitaphe d'un Quintus Domitius Rogatus, qui a vécu 75 ans, ne donne lieu à aucune observation, si ce n'est que ce septuagénaire, malgré son âge respectable, a l'air d'être mort bien prématurément, en comparaison de ses voisins des nºs 6 et 7 qui sont arrivés jusqu'à cent-un ans !

Singulière coïncidence, par parenthèse, que deux pierres tumulaires déterrées au hasard en un même endroit, et qui se trouvent appartenir à des centenaires, tous deux exactement de même âge.

Heureuse Numidie qui fournit de si nombreux exemples de longévité ! Salluste, dès les premiers temps de l'occupation romaine, remarquait déjà que dans ce pays, privilégié sous ce rapport, à moins d'être atteint par la dent des bêtes féroces ou par le fer de l'ennemi, on ne mourait guère que de vieillesse. L'épigraphie tumulaire prouve bien qu'il a dit vrai. C'est d'un heureux augure pour nos colons, qui viennent y reprendre une œuvre de civilisation interrompue depuis tant siècles.

§ 3e. — *Stora.*

Le nº 8, épitaphe envoyée par M. Grémilly, à qui la *Revue* doit déjà plusieurs intéressantes communications, est celle de Cornelius Restutus qui vécut 4 ans.

Restutus n'est pas, comme on serait tenté de le croire, une faute du graveur antique qui l'aurait mis pour *Restitutus*. C'est une syncope, ou contraction de ce nom propre, très-usitée parmi les Romains.

A la remarque, faite par M. Grémilly, que toutes les inscriptions antiques de sa localité sont gravées sur marbre blanc,

CROQU

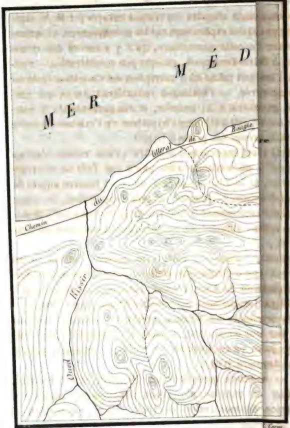

Lith Bastide Alger

L É G E N

• **A** *Point où a été trouvée l'inscription fa*

• **B** *Ruines Romaines d'un Ksar paraissan*

Nouvelle Ville. Auparavant. : Plaine des I

Digitized by Google

ajoutons que ce luxe était facile et peu coûteux pour les colons de *Rusicade*, grâce aux belles et abondantes carrières du Filfela, situées presque à leurs portes, avantage qui subsiste, au reste, pour leurs successeurs dans le même endroit.

§ 4e. — *Gigeli.*

Après une étude attentive des croquis envoyés par M. le capitaine Bugnot et des explications qui les accompagnent, et surtout en présence de cette circonstance, qu'il y a encore des ruines romaines à Saint-Ferdinand, quoique peu considérables,— c'est-à-dire à l'endroit même où l'inscription du *Castellum victoriae* a été rencontrée, — l'hésitation redoublerait, en ce qui concerne le gisement à lui assigner, si une particularité très-importante ne tendait à éliminer l'hypothèse de l'existence de cette fortification presqu'aux portes d'Igilgili.

En effet, il est impossible d'admettre qu'une colonie romaine fût limitée à un territoire aussi exigu que l'eût été celui des Igilgilitains, si le Château de la Victoire se trouvait auprès du fort saint-Ferdinand. Comme, d'après l'inscription, le terrain des Zimizes commençait à 500 pas de là, soit environ 740 mètres, les colons auraient été singulièrement resserrés du côté de l'Ouest.

Cependant, comme si, dans cette question, on ne devait échapper à une difficulté que pour retomber aussitôt dans une autre, l'adoption du *Ksar*, comme ruine du Château de la Victoire, oblige logiquement à prolonger d'autant vers l'Ouest de Gigeli le territoire des Zimizes, puisque ce château était une enclave sur leur terrain. Or, la table de Peutinger place cette peuplade juste entre Rusicade et Gigeli, c'est-à-dire *à l'Est* de cette dernière ville (1).

Mais — objectera quelque lecteur ferré sur la poliorcétique, — le Ksar en question n'a aucun flanquement, pas la plus légère trace de tour ronde ou carrée, ce qui est absolument

(1) Faisons toutefois nos réserves sur la manière dont les localités sont placées sur la carte de Peutinger ; nous aurons encore l'occasion d'y revenir un peu plus loin.

contraire aux principes préconisés par Végèce, qui ne veut pas qu'une place se développe extérieurement sur des lignes continues qu'aucune saillie ne vient interrompre, parce que, selon lui, cela facilite aux béliers le moyen de battre en brèche. Donc, votre ksar sans flanquements n'est pas un édifice militaire.

Nous répondons à cela que ce ksar n'a qu'un très-faible développement de courtines (62^{m}), et que, d'ailleurs, certains passages des commentaires de César prouvent que les Romains ont connu le système des *hourds*, ces ouvrages en charpente que l'on dressait, au besoin, sur les courtines et sur les tours en pierre, d'où ils surplombaient le pied du rempart, improvisant des flanquements là où il n'y en avait point ou donnant plus d'extension à ceux qui existaient, par la forte saillie qu'ils faisaient sur la campagne, au très-grand avantage de la défense.

Si l'on désire en apprendre plus long sur ce curieux système, on en trouvera tous les détails dans l'excellent dictionnaire d'architecture de M. Viollet-Le-Duc, aux mots *Hourd* et *architecture militaire*.

En somme, échauguettes, machicoulis et flanquements pouvaient s'improviser facilement en charpente, dans un moment de nécessité au sommet d'une solide courtine percée des ouvertures convenables pour recevoir des échaffaudages volants. Cela était surtout facile et efficace dans ce pays où les Indigènes d'alors n'avaient pas plus de machines de guerre que ceux de nos jours. Nous qui avons vu si souvent de si étranges exemples de l'impuissance des Africains d'à présent contre les plus faibles murailles, nous ne devons pas avoir de peine à comprendre tout cela.

Végèce et ses prescriptions ont donc pu être mis jadis de côté sans inconvénient, comme nous pourrions aussi nous permettre ici, sans péril, quelques infractions aux recommandations de Vauban, etc.

Après avoir exposé et discuté les deux hypothèses relatives à l'emplacement du Castellum Victoriæ, nous imiterons la prudence très-bien entendue de M. le capitaine Bugnot et nous nous abstiendrons encore de conclure.

D'abord, la question ne nous paraît pas suffisamment étudiée :

on l'a élucidée assez complètement, il est vrai, en ce qui concerne le terrain à l'*ouest* de Gigeli, mais celui de l'*est* n'a pas été touché, et c'est pourtant ce côté qui sollicite le plus l'attention, car nous pouvons espérer d'y rencontrer à la fois la solution relative au Castellum et à la borne milliaire. Pour mieux faire saisir notre pensée, rappelons que l'unique document topographique ancien qui place les Zimizes, les met entre Rusicade et Igilgili, à l'*est* de cette dernière colonie; dès lors, il paraît naturel de penser que leur territoire s'arrêtait du côté de l'occident à celui des Igilgilitains.

Quant à la fin de non-recevoir basée sur l'absence de ruines le long du littoral de Gigeli à l'Oued el-Kebir où était la colonie de Tucca, on est peu porté à l'admettre, attendu qu'entre deux centres de population d'une certaine importance, il devait bien se rencontrer quelques établissements intermédiaires, villages, hameaux, *fermes, etc.*, dont il doit exister encore quelques traces.

D'ailleurs, nous nous trouvons, quant à ce fait, en présence de deux assertions contradictoires ; car si le bureau arabe dit aujourd'hui qu'il n'y a pas de ruines romaines à l'embouchure de l'Oued Nil, on nous a dit le contraire en 1858, époque où nous trouvant à Gigeli, nous avons eu communication d'un registre appartenant à ce même bureau arabe et où nous avons copié cette mention, sinon littéralement, au moins par analyse :

« Les ruines de Konnar sont à mi-chemin (entre Gigeli et » l'Oued-el-Kebir), chez les Beni-Maameur, près de l'Oued Nil. » De Konnar, part une route muletière qui va chez les Oulad » Khelas. »

Nous avons déjà tant abusé de la complaisance de M. le capitaine Bugnot que nous osons à peine lui demander de faire pour cette région orientale ce qu'il a si bien exécuté pour le côté de l'ouest, comme l'attestent les intéressants croquis qu'on lui doit et la légende qui les accompagne.

Outre les questions qui se rapportent au Castellum et au milliaire, il y a du côté que nous lui recommandons, un fleuve qui fut une frontière, non-seulement d'états, mais de peuplades, dès les temps les plus reculés, l'Ampsaga aujourd'hui appelé

Oued el-Kebir. Il y a, à l'embouchure même de ce fleuve, les restes de la cité la plus orientale de la Mauritanie sur le littoral, les ruines de Merdja, faibles vestiges d'une ville, peu considérable, d'ailleurs, en elle-même puisque Pline l'appelle seulement « *Oppidum* » en ajoutant : « *Tucca*, impositum mari et flumini Ampsagae. »

La Table de Peutinger mentionne également *Tucca*, mais en le plaçant à un endroit qui paraît d'abord bien différent de celui que Pline indique. Car, à la fin de la première des cinq bandes qui composent ce document, et passablement loin du littoral, on trouve cette désignation : « *Tucca*, fines Africæ et Mauritaniæ. » Puis, les indications itinéraires qui accompagnent cette mention et la direction de la route où ce *Tucca* figure le placent à 85 milles romains de Sétif dans la direction du littoral.

Or, ces 85 milles, expression de la distance développée, étant ramenés à une ligne droite, ne donnent plus que 68 milles ; et il y en a 66, en réalité, à vol d'oiseau entre Sétif et l'embouchure de l'Oued el-Kebir. De sorte que ce qui semblait au premier aspect un désaccord complet, offre au contraire une remarquable coïncidence.

Si notre honorable correspondant de Gigeli a l'occasion de faire l'exploration à laquelle la science le convie, il y trouvera les moyens d'ajouter aux bons services qu'il a déjà rendus à l'archéologie africaine.

A. Berbrugger.

CHRONIQUE.

Tipasa. — M. Trémaux, propriétaire de Tipasa, qui, dans son zèle pour nos antiquités africaines, a déjà tiré des ruines qui l'entourent les matériaux d'un intéressant petit musée local, nous adresse deux estampages d'inscriptions romaines trouvées sur son terrain. En voici le texte :

N° 1.

RASINIA
SECVNDA
REDDXVI
KALNOVEM
PCLXXXXVIII

Ce que nous interprétons par : Rasinia Secunda reddidit (animam), die decima sexta (ante) Kalendas novembris, (anno) provinciae centesimo nonagesimo octavo (1). — Soit, « Rasinia Secunda a rendu son âme à Dieu le 16e jour avant les calendes de novembre de l'année provinciale 198 » (17 octobre 237 de J.-Chr.).

Cette épigraphe est gravée sur une plaquette de marbre blanc de 34 c. sur 23 c., en lettres dont la hauteur varie entre 17 et 30 millimètres. Ces lettres sont aussi irrégulières de forme que de dimensions : ainsi, pendant qu'un seul A a sa barre tous les autres en sont dépourvus et ressemblent à des V retournés qu'on aurait placés la pointe en l'air.

Il n'existe aucun espace, aucun signe séparatif entre les mots :

(1) D'après une copie que nous avons prise de cette inscription, il y a six ans, à la ferme Chasse (où ladite épigraphe est encore), il y aurait 199 et non 198, si nous ne nous sommes pas trompé. Il est possible que l'estampage n'ait pas reproduit le dernier chiffre de la date romaine de même qu'il n'a pas donné la seconde moitié du M qui termine la 4e ligne. Il faut, pour se préserver de ce genre d'accidents assez communs, toujours conférer l'estampage avec l'original et cela avec le plus grand soin.

le texte, comme dans les langues sémitiques, forme un tout indivisé et compact que les yeux seuls ne pourraient lire, si la mémoire et l'intelligence ne venaient à leur secours.

On se doute bien, d'après ce qui précède, que le graveur de notre inscription n'était pas un calligraphe ; mais à défaut de ce talent, il avait, en compensation, une grande entente de l'économie des traits de burin, et n'accordait aux lettres que leurs éléments les plus essentiels ; ainsi, pour lui, par exemple, un L n'a droit qu'à deux lignes : une *verticale* soudée à l'extrémité gauche d'une *horizontale*.

Un géomètre donnerait à cette figure le nom de triangle-rectangle, s'il n'y manquait le côté essentiel de l'hypothénuse.

Donc, notre lapicide, graveur ou hermoglyphe (les trois se disent) ne s'amusait pas à compliquer le caractère alphabétique en question (L) par la petite traverse dont nous le couronnons, ni à relever en crochet l'extrémité droite de l'horizontale qui lui sert de base. S'il a connu ces espèces d'arabesques, il les aura dédaignées, jugeant que puisqu'elles n'ajoutent absolument rien à la valeur du caractère, on peut les omettre sans nul inconvénient.

Toujours désireux d'économiser les traits de burin, il a représenté les quatre X de la date provinciale CLXXXXVIII par quatre petites diagonales qu'une plus grande traverse de gauche à droite. Il en résulte un monogramme très-clair en lui-même et qui épargne à l'artiste trois diagonales et autant de levers de mains. Tempus pro pecunia habetur ! a dû être sa devise.

Mais notre graveur s'est écarté de ses principes de simplicité des formes en donnant au L de la date ci-dessus la figure assez excentrique que voici : de droit qu'il était et doit être, le montant de la lettre se change en une courbe dont la convexité est tournée à droite ; tandis que la base, ou traverse, devenue aussi légèrement curviligne, s'abaisse sensiblement par son extrémité droite au-dessous de la ligne d'écriture.

Les particularités graphiques que nous venons d'exposer s'observent surtout aux basses époques de la gravure lapidaire ou sur les monuments destinés à des gens du commun. Les ruines de Hadjar er-Roum (Rubrae), à l'Est de Tlemcen, nous en ont

fourni les exemples les plus nombreux et les plus caractéristiques.

Pour terminer le signalement de l'épitaphe de Rasinia, il nous reste à dire que la face écrite avait dû être enduite d'une couleur rouge dont les traces demeurent encore visibles.

Passant de la forme au fond, nous émettrons l'opinion que l'inscription qui nous occupe est chrétienne : l'absence de la formule initiale « Diis Manibus sacrum »; l'emploi de *reddere* pour *mourir*; l'indication du jour du décès et l'omission de l'âge, nous le font supposer.

C'est, bien entendu, l'ensemble de ces circonstances, et non l'une d'elles en particulier, qui nous suggère cette idée : car nous n'ignorons point, par exemple, que « reddere animam », ou « reddere animam per auras » sont du latin le plus classique et n'appartiennent pas exclusivement au formulaire chrétien; quoique, à vrai dire, nous ne l'ayons jamais rencontré sur aucune épigraphe manifestement païenne.

On a vu que notre inscription remonte au 17 octobre 237 de J.-C. L'époque est doublement remarquable dans l'histoire de l'Afrique : les grands et désastreux tremblements de terre arrivés l'année précédente, et qu'on n'avait pas manqué d'attribuer aux chrétiens, avaient alors ravivé contre eux les haines et les velléités de persécutions. Cependant, selon Morcelli, « plus timoris in Africa quam periculi fuit. » Mais ces convulsions de la nature se compliquèrent en 237 de celles de la politique par la révolte qui porta *de force* le vieux Gordien sur le trône impérial, d'où une mort violente le fit descendre trois mois après. Dans la cruelle répression que Capellien, le chef romain de la Mauritanie et l'ennemi personnel de l'usurpateur malgré lui, fit de cette révolte, les chrétiens, accusés comme d'habitude, eurent quelque peu à souffrir.

Mais ne prolongeons pas cette digression et arrivons au 2e estampage de M. Trémaux, qui est ainsi conçu :

N° 2.

SAMATTA
ET IMMI

MEMORIA
MATRI
FECERV
NT

Samatta et Immi memoria (m) matri fecerunt, — « Samatta et Immi ont fait ce tombeau à leur mère. »

Les observations graphiques que nous avons faites sur l'épigraphe précédente ne peuvent pas s'appliquer à celle-ci, dont les lettres sont à peu près semblables à nos majuscules actuelles. Il n'y a donc sous ce rapport à noter ici comme exceptionnel que le caractère F qui se présente avec un appendice inférieur assez prononcé, qui s'abaisse en arrière au-dessous de la ligne d'écriture.

C'est une forme ancienne, car nous l'avons observée parmi les signes d'appareillage des pierres du Tombeau de la Chrétienne. Le nom de F à queue conviendrait parfaitement à cette variante.

Les ligatures dont nous avons parlé ci-dessus sont les suivantes : à la 1re ligne AMA forment un monogramme, de même que MM à la 2e, RI à la 3e et MA à la 4e.

La hauteur des lettres varie entre 3 et 4 c.

Le mot *memoria*, employé ici comme synonyme de *tombeau*, appartient au vocabulaire chrétien et se disait dans les temps primitifs de l'Église des *loculi* ou espèces de niches et des édicules qu'on élevait dessus pour sauver la *mémoire* des martyrs de l'oubli et empêcher leurs restes d'être confondus avec ceux du vulgaire.

Cependant, on finit par l'appliquer à toute espèce de tombeaux, de sorte que sa présence ici ne veut pas dire que la mère de Samatta et d'Immi ait été une martyre (1).

Il est assez singulier que le nom de la défunte ne soit pas gravé sur le monument quand ceux de ses enfants s'y trouvent et qu'il n'y ait d'ailleurs aucune indication d'époque de décès ni d'âge.

---

(1) Après le dernier mot de l'épigraphe, nous apercevons un signe qui pourrait être une *palme*. Cette partie de l'estampage n'est pas assez bien venue pour que l'on puisse être plus affirmatif. Il est important d'être fixé à cet égard.

Il est certain que sans le mot *memoria* qui caractérise ce document épigraphique, on ne saurait dire si c'est une épitaphe ou une dédicace quelconque.

La ferme Chasse, où se trouve l'inscription n° 1 et peut-être aussi la suivante, contenait en 1861, lorsque nous l'avons visitée, des sarcophages, des mosaïques, en très-grande quantité. Nous avions vu ces antiquités presqu'intactes, la première fois que nous étions passé par là (1843), mais les colons à qui on les a concédées les ont bouleversées pour en extraire des pierres de taille. Bien des choses précieuses pour la science ont dû être perdues ainsi à tout jamais.

Mais nous n'en finirions pas sur ce chapitre des lamentations archéologiques.

Terminons donc en donnant une 3e épigraphe que nous avons copiée à cette même ferme Chasse et dont voici tout ce que nous avons pu lire :

. . . . IE
LAN. . . . . LIANI
IN. . . . . No CEN

Ceci était gravé sur une plaquette de marbre blanc, de 25 c. dans les deux dimensions, laquelle était cassée en trois morceaux.

Une lacune, et très-forte, à chaque ligne ; puis, probablement, des noms propres à suppléer, besogne où le sens ne vient pas en aide, voilà des raisons suffisantes de ne hasarder ni traduction ni commentaire.

A. Berbrugger.

NÉCROLOGIE.

LE BARON AUCAPITAINE,

lieutenant au 36e de ligne, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre correspondant de la Société historique algérienne, etc.

Au moment où M. de Chancel, sous-préfet de Blida, se prodiguait avec le dévoûment le plus courageux pour atténuer autour de lui les effets de l'épidémie cholérique, il était éprouvé bien cruellement lui-même dans ses affections les plus chères : sa fille, mariée depuis trois mois à peine à M. le baron Aucapitaine, succombait en quelques heures aux atteintes du fléau et son gendre, frappé presqu'en même temps qu'elle, la suivait trois jours après dans la tombe ! le 22 septembre dernier.

Le nom d'Aucapitaine n'est inconnu à aucune des personnes qui s'occupent de l'histoire du pays ou qui seulement s'y intéressent. Depuis plus de dix ans, cet intelligent officier s'était voué avec ardeur à l'étude des annales de l'Algérie, et les nombreux résultats de ses consciencieuses recherches sont consignés dans une foule de brochures, revues ou autres organes de la presse périodique, ici et en Europe, particulièrement dans la *Revue africaine*. Ces recherches ont d'autant plus de valeur, que l'auteur les a toujours faites sur le terrain même des événements et au contact des popopulations qui y avaient joué un rôle. C'est la féconde et véritable méthode de travail, quand on veut léguer aux futurs historiens de l'Afrique des matériaux sérieux et authentiques, unique tâche que les humbles pionniers algériens puissent ambitionner aujourd'hui.

Ce n'était pas seulement par ses écrits que le baron Aucapitaine se rendait utile à la science ; par plusieurs dons de médailles, il a pris rang parmi les bienfaiteurs de notre Musée. Quand il se voyait dans l'impossibilité de donner lui-même certains objets d'un transport difficile, inscriptions romaines, etc., il s'empressait de nous en signaler l'existence, afin de les faire arriver jusqu'ici, contribuant ainsi d'une manière indirecte à l'enrichissement de nos collections archéologiques.

Les travaux de M. Aucapitaine sont trop nombreux et disséminés dans trop de recueils différents pour que nous puissions les énumérer tous. Nous nous bornerons à parler de ceux qu'il a publiés ici, et qui, de fait, sont les plus importants.

Ses premières communications, envoyées à la *Revue africaine*, remontent à près de dix ans, et sont relatives à des documents épigraphiques de l'époque romaine, découverts dans les environs d'Aumale, l'antique Auzia. Il n'a pas cessé, depuis lors, de s'occuper de l'archéologie algérienne, toutes les fois que ses nombreuses excursions lui en ont fourni l'occasion.

Mais l'époque turque et le peuple berber ont été surtout l'objet de ses investigations. Parmi les vingt articles, environ, qu'il a adressés à la *Revue* dont on vient de parler, on remarquera ceux qui se rapportent au gouvernement des pachas et à la grande Kabilie. Cette dernière a été spécialement l'objet de son attention, son champ d'études de prédilection, qu'il abandonnait avec peine et reprenait toujours avec bonheur, selon les vicissitudes de sa vie militaire. Aussi, lors de sa nomination récente au commandement du fort des Beni-Mansour, il se réjouissait à la pensée de pouvoir continuer et compléter ses travaux de préférence. Hélas! c'était une tombe qui l'y attendait à côté de sa jeune compagne.

Les habitudes studieuses avaient un tel empire et une si grande énergie chez le baron Aucapitaine qu'il lui était impossible de séjourner, si peu que ce fût, dans une localité, ni même de la traverser sans s'enquérir soigneusement de ses monuments, de ses annales, ou, à défaut de celles-ci, de ses traditions et légendes.

C'est ainsi qu'après avoir passé quelque temps à Bousâada, il envoyait à la *Revue Africaine* deux intéressantes notices sur cette localité, et que sa campagne de Syrie, où il était secrétaire du général en chef, lui a fourni l'occasion de donner un Mémoire sur le Hauran et de remanier sa monographie des Druzes. C'est ainsi, enfin, que son stage prolongé au Bureau arabe de Médéa lui a permis de recueillir toute sorte de renseignements sur l'ancien beylik de Titeri, dont cette ville fut la capitale. Il s'était rencontré là avec M. Federmann, interprète de l'armée, modeste et laborieux chercheur qui, de

son côté, avait mis à profit sa participation aux opérations de délimitation des tribus pour rassembler avec soin et coordonner avec un sage esprit de critique les notions historiques consignées çà et là dans la foule des actes de propriétés qui lui passaient sous les yeux, ou conservées dans la mémoire des anciens du pays, avec lesquels sa mission le mettait en contact journalier.

C'est aux efforts réunis de ces deux hommes laborieux qu'est dûe la *Notice sur le Beylik de Titeri*, dont la dernière partie a paru dans le numéro de septembre 1867 ; travail considérable et véritablement précieux, puisqu'en décrivant l'organisation politique, judiciaire, militaire et administrative de cette petite province, pendant la période turque, les auteurs font connaître également les beyliks d'Oran et de Constantine sous ce quadruple rapport. Car, en définitive, ces derniers ne différaient guère de l'autre que par une plus grande étendue de territoire et par un éloignement plus considérable du chef-lieu gouvernemental, ce qui donnait à leurs beys une puissance plus grande avec une dépendance beaucoup moins étroite.

La mort du lieutenant Aucapitaine laisse un grand vide dans les rangs, déjà peu garnis, des hommes qui se consacrent ici aux études historiques algériennes. Il aura été un des soldats les plus actifs de ce petit bataillon sacré qui s'est voué à la recherche et à la publication des matériaux de l'histoire locale, avec une résolution que l'atmosphère d'indifférence au milieu de laquelle elles s'opèrent n'a pas encore pu étouffer.

Mais Aucapitaine n'avait pas seulement des titres littéraires à l'estime de ses concitoyens : à une belle intelligence, développée par l'étude, et à beaucoup de bon sens, il joignait un caractère éminemment loyal et sympathique, une irréprochable honorabilité. Il était donc dans les conditions les plus favorables pour bien exercer le commandement que la confiance de ses chefs venait de placer entre ses mains. D'ailleurs, il était doué du sentiment intime de la civilisation européenne dans son expression la plus élevée, c'est-à-dire qu'il avait le véritable esprit chrétien développé par dix-huit siècles de progrès continus, l'esprit qui anime à leur insu bien des gens

qui ne prétendent pas à l'orthodoxie. Il voyait clairement le grand problème de conciliation des races dont la conquête de 1830 a imposé la solution à la France, et il en pressentait les voies et moyens ; et comme il possédait, avec un heureux mélange de fermeté et de bienveillance, une dose raisonnable de cette furie française qui pousse à hâter l'exécution des grandes et bonnes choses, il aurait très-probablement exercé avec succès son commandement des Beni-Mansour et aurait triomphé des difficultés spéciales que présente le gouvernement des indigènes.

Mais nous oublions que nous écrivons au nom de la science et que c'est à ce titre seulement que nous pouvons parler de notre excellent confrère et collaborateur Henri Aucapitaine, enlevé si prématurément et dans des circonstances si émouvantes. Nous nous contenterons donc de dire, en terminant, que sa mort inflige à la Société historique algérienne une des pertes les plus sensibles qu'elle ait faite depuis longtemps.

M. LE CAPITAINE PIGALLE.

Ancien officier de l'armée d'Afrique, M. le capitaine Pigalle, un de nos membres correspondants, vient de mourir dans les Ziban, où il s'était fixé depuis plusieurs années, employant les loisirs de sa position de retraite à des études d'histoire naturelle et à des recherches archéologiques. Il a donné à la Société de Constantine, sur ce dernier sujet, des communications qui ont paru dans un de ses annuaires, notamment sur la station de *Gemellae*, si notre mémoire nous sert bien.

Nous regrettons que l'absence de renseignements plus complets et plus précis ne nous permette pas d'en dire davantage aujourd'hui sur cet honorable et regretté collègue ; mais nous espérons être à même de lui consacrer bientôt une notice nécrologique telle qu'il la mérite, si l'un de nos correspondants de la province de Constantine tient la promesse qu'il a bien voulu nous faire.

M. JUDAS.

M. le Dr Judas, dont nous n'avons connu la mort que très-tardivement, est aussi un des membres de cette glorieuse armée

d'Afrique qui ne s'est pas seulement distinguée sur les champs de bataille, mais qui a fourni, ici, à la science ses premiers et ses plus intelligents pionniers.

On sait que cet honorable collègue s'était voué particulièrement à l'étude des langues phénicienne et libyque et qu'il a consigné ses travaux sur la matière dans plusieurs publications généralement connues. Quels que soient les doutes que l'on puisse concevoir sur la certitude des résultats obtenus dans cette branche de la linguistique, on ne peut s'empêcher de rendre pleine justice aux efforts déployés par le Dr Judas pour projeter quelque lumière sur un sujet des plus obscurs en lui-même, et on doit louer sans restriction l'érudition de bon aloi qu'il avait acquise dans le long exercice de ses recherches spéciales.

M. ESPINA.

Vice-consul de France à Soussa, en Tunisie, M. Espina, fixé pendant un assez grand nombre d'années dans ce pays semé des vestiges de la domination romaine, y avait contracté le goût des études archéologiques. Ses communications adressées à la Revue africaine, notamment celles relatives à l'antique Adrumetum (V. Rev. af., t. 4e, p. 232, etc.), témoignent de ses goûts et de son zèle à cet égard.

Nous perdons en lui un correspondant instruit, actif et tel que nous voudrions en posséder un plus grand nombre dans une contrée si riche en restes antiques, romains ou autres; dans une contrée bien peu explorée, cependant, si l'on compare ce qu'elle a fourni jusqu'ici en ce genre avec ce qu'elle pourrait donner.

Il y faudrait une mission spéciale de plusieurs années, confiée à un savant éprouvé, M. Léon Renier, par exemple, et pourvue largement de tous les moyens d'action nécessaires.

M. CUSSON.

Le correspondant dont nous ajoutons ici le nom à notre trop longue liste nécrologique est une de ces individualités complexes, excentriques et pourtant indécises devant lesquelles la plume du biographe s'arrête, hésitante. Certes, nous ne commettrons pas

l'injustice de juger M. Cusson d'après les accusations qui ont plu sur lui lors de la polémique soulevée dans cette colonie à propos de la lettre de l'Empereur à M. le duc de Magenta. Quand les intérêts ou les passions sont en jeu, l'équité n'est guère écoutée par les parties belligérantes.

Nous bornant aux faits incontestables et dont nous avons connaissance personnelle, nous parlerons surtout de la mission que M. Cusson avait reçue il y a quelques années pour explorer l'intérieur du Maroc.

Voici quel était son itinéraire, d'après une lettre qu'il nous adressait en date du 12 décembre 1861 : « Tanger, Fez, Tafilelt, Tidikelt, le Soudan — s'il était possible — sinon stationner jusqu'en décembre 1862 dans le Gourara, le Touat et le Tidikelt ; puis, en janvier 1863 rentrer avec les caravanes algériennes. »

Nous trouvant au Maroc au mois d'août 1862, nous apprîmes à la meilleure source, c'est-à-dire à notre consulat même, que M. Cusson n'avait point pénétré dans l'intérieur du pays, mais qu'il avait passé quelque temps à Tanger, prenant des notes au consulat sur le commerce et les autres questions comprises dans sa mission ; puis, cette moisson étant faite, qu'il était allé à Gibraltar rédiger son rapport d'après les matériaux ainsi recueillis.

En effet, les chrétiens, sauf de bien rares exceptions, ne sont pas admis à visiter l'intérieur du Maroc : le gouvernement local s'y oppose *dans l'intérêt de cette classe de voyageurs*, se fondant sur ce qu'ils pourraient rencontrer sur les routes des vauriens qui les dépouilleraient et même les mettraient à mort, ce qui ne se vérifie que trop par des causes qu'il ne convient pas d'exposer, encore moins de commenter ici.

Il n'est donc pas étonnant que M. Cusson ait abandonné toute idée de pénétrer au-delà du littoral ; mais il est regrettable qu'il ait été forcé de reculer devant cette impossibilité, car à certains égards, il était en position de faire un voyage utile. Il avait d'abord un avantage de premier ordre et qui manque trop souvent aux voyageurs qui visitent nos contrées africaines, ainsi qu'on s'en aperçoit bien vite en

lisant leurs relations : M. Cusson parlait très-bien l'arabe ; de plus, ayant été pendant un certain temps au service de l'Émir Abd-el-Kader, nous ne savons si c'était durant la paix ou pendant la guerre, il avait appris sans doute à connaître les indigènes, science non moins indispensable que celle du langage pour voyager avec fruit dans notre Afrique septentrionale.

Quant au parti qu'il aurait pu tirer, au point de vue scientifique et littéraire, de ses excursions africaines, ce n'est point par son *Histoire de Tunis*, publiée à Oran en 1863, qu'il est possible d'en juger. Rien qu'en lisant dans la préface de cet opuscule les compliments de l'auteur au Bey, au Consul de France, etc., on voit qu'il doit être rangé parmi ces compilations faites à la hâte et sans autre but que d'obtenir en échange la décoration tunisienne.

Tunis doit ainsi à son Nichan Iftikhar d'avoir en Europe des historiens qui malheureusement se recommandent plus par la quantité que par la qualité.

Pour bien juger M. Cusson, nous aurions donc voulu autre chose que cette œuvre de circonstance, où, d'ailleurs, abondent les incorrections de tout genre.

Mais la mort prématurée de ce correspondant ne lui a pas laissé le temps de publier ce qu'il a fait et de donner la mesure de ce qu'il pouvait faire ; et l'indécision qui plane sur son caractère et ses actes, comme homme, s'étend jusque sur ses travaux, comme voyageur et érudit.

A. Berbrugger.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

TABLE DES MATIÈRES

DU ONZIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1867 —

AUTEURS D'ARTICLES, ENVOIS DES COMMUNICATIONS.

AFRICAIN (le journal l'). Article contre deux membres de la Société, pages 174—176.

ANTOINE. Inscriptions et notes, 470—471.

AUCAPITAINE et HENRI FEDERMANN. Beylik de Titeri, 113—129 ; 212—219 ; 289—301 ; 357—371.

Voir la Notice nécrologique du Lieutenant Aucapitaine, p. 490—493.

AUGERAUD (colonel). Rapport sur le bolide de Tadjéra, 321—323.

BERBRUGGER. Tombeau de la Chrétienne, 5—48 ; 97—112 ; 177—206.
— Mers-el-Kebir et Oran, 72—81.
— Sur une inscription trouvée à Constantine, 82—90.
— Notices nécrologiques, 90—96.
— (CHABOT et) Épigraphie d'Auzia, 122—129.
— Chroniques, 168—176 ; 333—336 ; 412—416 ; 485—489.
— Sur des inscriptions d'Auzia, 247—251.
— Igilgili, Choba et Muslabio, 310—324.
— Bolide de Tadjéra, 321—325.
— Voies et moyens du rachat des captifs, 325—332.
— Sur le recueil des notices et mémoires de la Société Archéologique de Constantine, 372—382.
— Un voyage de Paris à Alger en 1731, 417—434.
— Expédition d'O'Reilly, 458—467.
— Archéologie de la province de Constantine, 475—484.
— Notices nécrologiques, 490—496.

BOISSONNET Communication d'épigraphes, 468—469.

BUGNOT (capitaine). Inscriptions et notes, 310, 412, 472—474.

BURZET (abbé). Inscription de la Mitidja, 333.

CHABRIER (commandant). Inscription, 473.

Chabot et Berbrugger. Épigraphie d'Auzia, 122—129.
Cherbonneau. Sur la Grammaire arabe de M. Bresnier, outre plusieurs communications diverses, 251—256.
Cusson. Sa notice nécrologique, 494—496.

Dastugue (lieutenant-colonel). La bataille d'Alkassar-el-Kebir, 130—145.
Devoulx (Albert). Les édifices religieux de l'ancien Alger, 49—54 ; 207—210 ; 302—309 ; 383-393 ; 447—457.

Espina (vice-consul). Sa notice nécrologique, 494.

Faidherbe (général). Voyage des cinq Nasamons, 55—71.
Fédermann. V. Aucapitaine.
Féraud. Choba municicipium, 399—405.

Gremilly. Inscriptions, 471—472.

Jourdan. Élu membre de la Société, 169.
Judas (docteur). Sa notice nécrologique, 493-494.

Levert. Envoi de médailles, 176.

Marty (abbé). Élu membre de la Société, 169.
Mercier (E). Sedjelmessa. 233—242 ; 274—284.
Mercier (G). Notes archéologiques sur Auzia, etc., 243—251.

Neyrand. Sur un jeton arabe, 285—288

Piesse (Louis). Don de la relation d'un ancien voyage en Algérie, 117.
— Envoi de l'Odyssée, etc ; autre ancien voyage en Algérie, 159—168.

Reboud (docteur). Épigraphie numidique, 393—397.
Renier (Léon). Lettre à M Berbrugger, 407—412.

Tauxier (le lieutenant). Ethnographie de l'Afrique septentrionale, 146—157 ; 220—232 ; 257—273 ; 327—356 ; 435—446.
Tremaux. Communication d'épigraphes, 171—173 ; 485.

LOCALITÉS.

Aïn-Beïda (cercle d'), 373.
Alger religieux ancien, 49, 207, 302, 383, 447.
— des corsaires, 157, 325.
— attaqué par les Espagnols, 458.
Alkassar el-Kebir, 130.
Ammi Moussa, 170.
Ampsaga, 483.
Andriache, 314.
Aumale, 122, 243.
Auriol, 176.
Auzia, voir Aumale.

Barka, 341.
Bône, 393.

Castellum Victoriæ, v. Gigeli.
Choba Municipium, v. Ziama.
Cirta, v. Constantine.
Constantine, 178, 372, 373, 470, 479.
Coudiat-Aty, 470, 479.

Désert (Grand), v. Sahara.
Diane veteranorum, v. Zana.
Djedar (les), 105.
Djerid, 220.
Djijelli, v. Gigeli.

Fezzan, 348.
Fort Génois, 394

Ghadamès, v. Redamès.
Gigeli, 310, 407, 412, 472, 481

Hamar Sidi, 396.
Haouche Sidi Rachid, 179
Harrache (Ancien camp de l'), 223.

Ifrikia, 146.
Igilgili, v. Gigeli.

Kantara de Constantine, 82.
Kantara, oasis, 468, 475.
Khemissa, 372.
Konnar, 483.
Krelidj, 394.

Lybie intérieure, 53.

Mader, 468, 475.
Marmarique, 435.
Merdja, 405, 484.
Mers-el-Kebir, 72.
Muslubio, v. Andriache

Oran, 72.
Oued-el-Kebir, 481.

Rédamès, 348.

Sahara, 440.
Sedjelmessa, 233, 274.
Sort, 341.
Stora, 471, 480.

Tadjéra, 321.
Tafilalelt, 233, 283.
Taoura, 395, 397.
Tipasa, 171, 485.
Titeri, 113, 211, 289, 357.
Tripolitaine, 257, 337.
Tucca, 484.

Zana, 469.
Ziama, 315, 399.
Zimizes, v. Gigeli.
Zouava, 93.

MATIÈRES TRAITÉES.

Administration (Titeri), 113, 211, 289, 357.
Archéologie, 5, 82, 97, 122, 177, 179, 333, 372, 393, 399, 407, 412, 443, 458.
Architecture religieuse, mosquées, etc., d'Alger, 49, 267, 302, 383, 447.
Attaques contre Alger, 458.

Esclavage barbaresque, 157, 325.
Etnographie, 146, 220, 257, 327, 435.

Faits divers, 325.

Histoire, 72, 130, 211, 233, 274, 289, 357.

Linguistique, 251.

Météorologie, 321.
Mœurs barbaresques, 417.

Nécrologie, 90, 490.
Numismatique, 176, 285.

Voyages, 55, 417.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Alger. — Typ. Bastide.

TABLE DES MATIÈRES

DU DIXIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE.

ARTICLES DE FONDS.

Pages.

ARNAUD. — Notice sur les Sahari, les Oulad ben Aliya, les Oulad Naïl et sur l'origine des tribus Cheurfa.............. 17

BACHE (E.). — Notice sur les dignités romaines en Afrique.. 5, 81, 162, 241, 321, 401

BERBRUGGER (A.). — Conquête d'Oran, suite à Mers el-Kebir........ 43

Id. — Sur l'inscription de M. le capitaine Dewulff, découverte à Oumm Guerrigche (Civitas Nattabutum).................................. 60

Id. — Hippone.................................. 102

Id. — Mers el-Kebir et Oran, de 1509 à 1608, d'après Diego Suarez Montanes................ 111, 197

Id. — Epigraphie d'Auzia.......................... 129

Id. — Extrait de la *Revue des Sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique........... 171

Id. — Exploration du Tombeau de la Chrétienne. Résultats obtenus.......................... 208

Id. — Notes relatives à la révolte de Ben Sakheri.... 337

Id. — Tanaramusa Castra.......................... 353

Id. — Le Tombeau de la Chrétienne d'après Shaw et Bruce.................................. 441

Id. — Une lettre inédite d'un empereur du Maroc.... 451

DEVOULX (Albert). — Les édifices religieux de l'ancien Alger.... 51, 221, 286, 371

DEWULFF. — Inscription relevée à Oumm Guerrigche (Civitas Nattabutum).. 60

FÉRAUD (L.). — Epoque de l'établissement des Turcs à Constantine. 179

MAC-CARTHY (O.). — Etude critique sur la géographie comparée et la géographie positive de la guerre d'Afrique de Jules César, 2e partie..................... 36

Pages.

Tiesse (Louis). — L'Odyssée, ou diversité d'aventures, rencontres et voyages en Europe, Asie et Afrique, par le sieur Du Chastelet des Boys.... .... 91, 237

Salvator (Daniel). — Fantaisie sur une flûte double, instrument arabe.................................. 382, 424

Tissot (Ch.). — Tunisie.................................... 269

CHRONIQUE.

Berbrugger (A.). — Mers el-Kebir et son historien Suarez......... 71

Id. — Rorfa des Oulad Meriem 72

Id. — Sur le nom de Julia Cæsarea.... 75

Id. — Tombeau de la Chrétienne 77

Id. — Travaux du Tombeau de la Chrétienne........ 137

Id. — Au sujet d'une découverte épigraphique à Tenès. 140

Id. — Sur une épitaphe à Aumale.................. 142

Id. — Sur une inscription découverte à Cherchel et envoyée par M. Beaujean 143

Id. — Envoi, par M. le Dr Reboud, de la photographie d'une inscription decouverte à Mondovi...... 145

Id. — Sur les faux titres arabes..... 151

Id. — Une pierre d'achoppement épigraphique........ 156

Id. — Don au Musée par M. le général de Wimpffen, de l'empreinte en plâtre d'une inscription romaine découverte en Kabilie.............. 157

Id. — Faut-il dire Juba II ou Juba III?............. 231

Id. — Sur une épigraphe d'Aïn Khenchela............ 297

Id. — Inscription arabe de la Bibliothèque d'Alger... 301

Id. — Sur une Inscription trouvée à Tipasa par M. Trémaux...................................... 302

Id. — Epitaphes de Djema Saharidj communiquées par M. Letourneux....... 303

Id. — Estampages d'inscriptions découvertes à Philippeville par M. Joseph Roger.... 305

Id. — Histoire de l'Algérie par M. Camille Rousset... 306

Id. — Manuscrits de M. Frédéric Lacroix............ 306

Id. — Le Castellum de Ksob el-Halou................ 306

Id. — Inscription découverte à Ammi-Moussa........ 318

Id. — Des chrétientés marocaines.. 315

Id. — Aïn Bou Merzoug............................ 317

Id. — Fouilles dans le palais des Césars, à Rome 318

Id. — L'archéologie au Conseil général............. . 393

Id. — La subvention de la Société historique........ 397

Id. — De la ponctuation lapidaire..... 398

Pages.

Berbrugger (A.). — Une grave erreur chronologique.......... 400

Id. — Sur l'estampage d'une Inscription prise par M. Ausone de Chancel à Hammam Rir'a (Aquæ calidæ).. 473

Id. — Modèle en plâtre du Tombeau de la Chrétienne. 474

Id. — Surmoulage, par ordre de M. le Ministre de l'Instruction publique, de la Vénus dite de Cherchel, actuellement au Musée d'Alger.... 474

Id. — Conférences sur l'Algérie faites à Paris par M. Louis Piesse............................ 477

Beury. — Découvertes archéologiques et épigraphiques sur la ligne ferrée de Philippeville à Constantine................. 475

De Rougemont. — Signes d'appareillage................................. 240

De Vigneral. — Epigraphie numidique................................. 235

Feraud (L.). — Epigraphe copiée à Aïn Khenchela................. 297

Gay. — Découverte épigraphique à Ténès (Cartenna).............. 139

Mercier (E.). — Rorfa des Oulad Meriem.......................... 73

Tauxier (H.). — Inscription découverte dans les ruines de Kherbet Guidra.. 144

Id. — Faux titres arabes.................................. 150

NÉCROLOGIE.

MM. Le Dr Barth, voyageur.................................. 159

Otten, sous-préfet de Mostaganem........................ 160

Le Baron de Deken, voyageur............................ 319

Mgr Pavy, évêque d'Alger 477

Ginisty, colonel.. 479

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Alger. — Typ. Bastide.

AVIS.

AUX MEMBRES HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

De la Société Historique Algérienne.

MM. les Membres Honoraires et Correspondants sont prévenus que la Société a désigné M. Gugenheim, banquier à Alger, pour recevoir, ou faire recevoir par ses agents, la cotisation annuelle de 10 francs, dûe par eux. Quelle que puisse être la situation financière de ces membres vis-à-vis de la Société, il ne leur sera rien réclamé de l'arriéré, en sus de l'année échue (1866). Cette décision, bien entendu, n'enchaîne pas le bon vouloir des personnes qui tiendraient à se liquider plus complètement.

Voir, pour les explications relatives à cette mesure, l'analyse de la séance du 8 mars dernier, à la page 168 du numéro 62.

Le Président,

A. Berbrugger.

S'adresser *(franco)* au Président de la Société historique algérienne, 12, rue de l'État-Major, pour toute communication relative à la rédaction ou à l'administration ; — et, pour tout ce qui concerne l'abonnement, à M. Bastide, libraire-éditeur, place du Gouvernement, à Alger. Le montant de la souscription, qui est ainsi fixée, doit lui être envoyé en un mandat sur la Poste.

Pour les Honoraires et les Correspondants de France et d'Algérie, 10 fr, par an, frais de poste compris, et 2 fr. en sus à l'étranger.

Pour toutes les personnes qui ne sont ni membres résidants, ni membres honoraires, ni correspondants de la Société, par an, 14 fr., frais de poste compris, et 2 fr. de plus à l'Étranger.

Les numéros pris isolément chez le libraire-éditeur se paient 2 fr. 50 c.

La *Revue Africaine* paraît tous les deux mois par cahiers de 5 feuilles, au moins.

Chaque volume, composé de six numéros, contient, en minimum, 480 pages petit texte. Ce chiffre a été parfois dépassé, notamment dans le 1er volume, qui est de 544 pages.

RETURN TO→ CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library

LOAN PERIOD 1 HOME USE	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

ICLF		
APR 6 1982	RECEIVED	
REC. CIR. JAN 27 '83	DEC 1 1 1994	
MAR 0 5 1995	CULATION DEPT.	

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
FORM NO. DD6, 60m, 3/80 BERKELEY, CA 94720

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

YD 11066

NON-CIRCULATING BOOK

U. C. BERKELEY LIBRARIES

C051358592

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

RETURN TO→ CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library

LOAN PERIOD 1 HOME USE	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

ICLF		
APR 6 1982	RECEIVED	
REC. CIR. JAN 27 '83	DEC 1 1 1994	
MAR 0 5 1995	CULATION DEPT.	

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
FORM NO. DD6, 60m, 3/80 BERKELEY, CA 94720

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

YD 11066

[redacted]

U. C. BERKELEY LIBRARIES

C051358592

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google